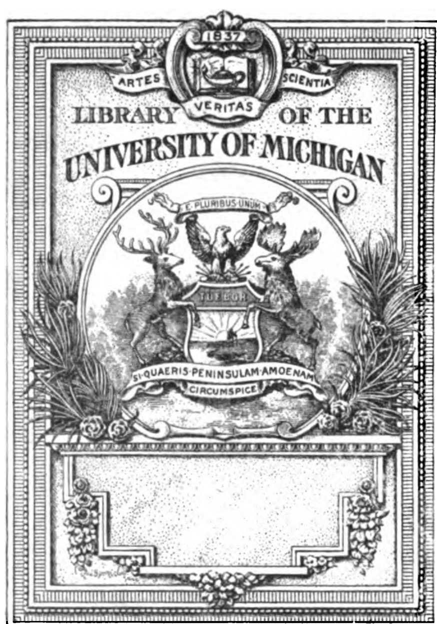


Comptes rendus des séances

Académie des inscriptions & belles-lettres (France)


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1901

—

TOME I

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1901

TOME I

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

MDCCCCI

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1901

—

TOME II

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1901

TOME II

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

—

M D CCCC I

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1901

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE

SÉANCE DU 4 JANVIER

M. DE BARTHÉLEMY, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Au moment de quitter ce fauteuil que votre bienveillance m'avait appelé à occuper, ma conscience m'impose deux devoirs à accomplir. Je dois d'abord vous prier de m'excuser de n'avoir rempli que la moitié de mon mandat. Vous n'ignorez pas que j'en ai été empêché par une indisposition qui m'a tenu plusieurs mois séquestré et dont je ne suis pas encore complètement délivré. Je dois ensuite exprimer ma vive reconnaissance envers ceux de mes confrères qui ont bien voulu me suppléer ; particulièrement envers M. de Lasteyrie qui a assumé, avec sa courtoisie habituelle, les obligations qui m'incombaient. La Compagnie n'y a pas perdu, car elle l'a entendu, en plusieurs circonstances, s'exprimer mieux peut-être que je ne l'aurais fait.

« C'est moi qui déplore le plus ces fâcheux incidents. Je ne me console pas d'avoir été absent de vos séances hebdomadaires auxquelles je trouve un charme tout particulier, grâce aux communi-

cations intéressantes que l'on y entend et aussi grâce aux rapports de bonne confraternité que l'on y constate. Je regrette vivement, aussi, de n'avoir pu saluer en votre nom le cinquantenaire de notre vénéré et bien-aimé secrétaire perpétuel. J'eusse été heureux de prendre part avec vous à cette solennité familiale et de lui exprimer les sympathiques et respectueuses félicitations de l'Académie en votre nom et en mon nom personnel.

« La fin du XIXe siècle n'a pas été pénible pour moi seul; elle l'a été aussi pour l'Académie qui a vu disparaître trois de ses membres dont elle garde un pieux souvenir. Je fais des vœux pour que l'année dans laquelle nous venons d'entrer lui soit plus clémente et que dans un an, à pareil jour, nous nous trouvions tous présents, au complet.

« J'invite M. de Lasteyrie, président, à prendre possession du fauteuil, et M. Berger, vice-président, à monter au bureau. »

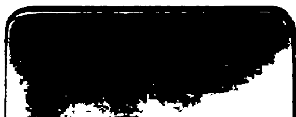
M. LE COMTE DE LASTEYRIE, en prenant place au fauteuil, prononce les paroles suivantes:

« MES CHERS CONFRÈRES,

« En prenant place au fauteuil où votre bienveillance a daigné m'appeler, j'ai un devoir bien doux à remplir, c'est de vous exprimer ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en me confiant le soin de diriger vos travaux.

« Un vieux proverbe assure qu'on ne saurait plaire à tout le monde. Il s'applique même aux savants, à ceux surtout qui ont eu le tort à certains moments de leur carrière de se laisser entraîner dans les voies dangereuses de la politique. Étant un de ces coupables, je pouvais craindre que mon élection à la présidence ne me fournît une occasion personnelle de vérifier l'exactitude du proverbe. Votre courtoisie ne l'a pas voulu, j'en ai été touché plus que je ne le puis dire, et j'en sens d'autant plus vivement les devoirs que ma charge m'impose non seulement envers l'Académie, mais encore à l'égard de chacun de ses membres.

« J'entre en fonctions au moment de l'année où un antique usage veut qu'on échange entre amis toutes sortes de souhaits favorables. Je vous adresse les miens de tout cœur; je le fais avec d'autant plus de chaleur que ce n'est pas seulement une



année nouvelle, mais un nouveau siècle que nous entamons, et je voudrais que l'heureux effet de mes vœux pût avoir autant de durée que lui.

« Ce n'est pas, mes chers confrères, que je veuille souhaiter à aucun de vous de voir la fin du XXe siècle ; les dieux n'auraient qu'à m'exaucer, et à accabler l'un de vous d'une si triste faveur !

« Mais la longévité pèse moins aux académies qu'aux hommes, et la nôtre est déjà assez vieille pour qu'on puisse lui souhaiter un nouveau siècle de prospérité, sans craindre de la voir écrasée sous le poids des ans.

« Je voudrais donc qu'elle continuât, pendant les cent années nouvelles que nous inaugurons aujourd'hui, sa brillante carrière. Je voudrais qu'elle fût chaque jour entourée d'un nouvel éclat. Je voudrais que ses membres, animés d'une ardeur infatigable, apportassent plus souvent à ses séances le fruit de leurs recherches. Je voudrais que donnant moins de place aux besognes secondaires qui absorbent le temps, elle en consacrât davantage aux discussions fécondes. Je voudrais qu'elle se montrât plus accueillante aux étrangers, qu'elle leur fît prendre peu à peu l'habitude de lui apporter la primeur de toutes leurs découvertes. Je voudrais qu'elle devînt, pour la France au moins, le grand centre intellectuel où viendrait converger chaque semaine le produit des efforts individuels des érudits de tout ordre, archéologues, historiens, philologues, qui, sur mille points de notre sol, travaillent à la même œuvre que nous. Je voudrais...

« Mais vous allez me reprocher de vous faire un discours-programme, comme les ministres ! Votre président pourtant ne leur ressemble que par le caractère éphémère de ses fonctions. Sa tâche est aussi douce que la leur est rude. Ils ont à lutter contre la violence des partis ; il n'a qu'à jouir de votre bienveillance. Ils ont à répondre à mille attaques ; il n'a qu'à écouter vos doctes leçons et à s'abriter en cas d'embarras derrière l'expérience de votre aimable secrétaire perpétuel.

« C'est un rôle qui me paraît relativement facile, et si d'aventure je le trouvais quelque jour supérieur à mes talents, je n'aurais pour m'en tirer avec honneur qu'à m'inspirer de la courtoisie et de la bonne grâce qui ont valu à mon prédécesseur de si chaudes sympathies.

« Vous voudrez bien, Messieurs, vous associer à moi pour le remercier de tout le zèle qu'il a déployé pendant l'année écoulée, et vous me permettrez de souhaiter, pour terminer, que telle je trouve aujourd'hui l'Académie, telle mon successeur la puisse retrouver dans un an.

« C'est mon vœu le plus cher et le plus cordial ! »

Sur la proposition du Président, l'Académie, à l'unanimité, vote des remerciements à M. de Barthélemy.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

Prix ordinaire de l'Académie (*Dresser la liste alphabétique des noms propres de toute nature qui figurent dans les chansons de geste françaises, imprimées, antérieures au règne de Charles V*). Un mémoire portant pour épigraphe : *La matière en est bonne et neuve.*

Antiquités de la France :

Étude linguistique sur la Basse-Auvergne, par M. Alb. Dauzat :

I. *Phonétique historique du patois de Vinzelles*. II. *Morphologie du patois de Vinzelles* (Paris, 1897 et 1900, 2 vol. in-8°) ;

Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres. Listes chronologiques, par MM. Lucien et René Merlet (Paris, 1900, in-8°) ;

Les peintures murales du moyen âge et de la Renaissance en Forez, par MM. Déchelette et Brassart (Montbrison, 1900, in-f°) ;

Mémoires de Charles Goujon, baron de la Moussaye (1553-1587), par MM. Vallée et Parfouru (Paris, 1901, in-8°).

Prix Gobert :

Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, par M. Ernest Petit ; *Règnes de Hugues V et Eudes IV*, mars 1306-février 1345 (Dijon, 1901, in-8°) ;

Histoire de la marine française. II. *La guerre de Cent Ans. — Révolution maritime*, par M. Ch. de La Roncière (Paris, 1900, in-8°) ;

Le règne de Louis IV d'Outre-Mer, par M. Ph. Lauer (Paris, 1900, in-8°).

Prix Bordin (*Étude sur les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs*, etc.) : mémoire portant pour épigraphe : *Græcia capta*.

Prix extraordinaire Bordin (au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance);

Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIII[e] siècle jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. *Itinéraire de Jérôme Maurand, d'Antibes à Constantinople* (*1544*), texte italien publié pour la première fois, avec une introduction et une traduction, par M. Léon Dorez (Paris, 1901, in-8°).

Prix Aug. Prost :

Historique de l'Asile de Maréville (manuscrit de 79 pages, portant pour devise : *Non ignara mali, miseris succurrere disco*).

Si, aux ouvrages présentés dans la séance de ce jour, on ajoute ceux qui ont été adressés à l'Académie dans les séances précédentes, on a, pour les concours de 1901, la situation suivante :

Antiquités de la France : 35 concurrents;

Prix ordinaire de l'Académie (*Dresser la liste alphabétique des noms propres de toute nature qui figurent dans les chansons de geste françaises, antérieures au règne de Charles V*) : 1 concurrent;

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : 1 concurrent;

Prix Gobert : 4 concurrents;

Prix Bordin. — I. (*Étude et classement des monuments de l'art dit gréco-bouddhique*) : 1 mémoire;

— II. (*Dresser le catalogue des peintures des vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec*) : aucun mémoire;

— III. (*Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs?*) : 1 mémoire;

Prix extraordinaire Bordin (au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance) : 6 concurrents ;

Prix Stanislas Julien : 3 concurrents ;

Prix de La Grange : aucun concurrent ;

Prix Loubat : aucun concurrent ;

Prix Saintour (au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique) : 7 concurrents ;

Prix Aug. Prost (au meilleur travail sur Metz et les pays voisins) : 4 concurrents ;

Prix du baron de Courcel (à une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire, qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France) : aucun concurrent.

M. Hamy présente à l'Académie une élégante miniature, découverte par M. Schlumberger dans la collection de Ganay, au château de Courance, et qui représente un groupe de guerriers en costume du temps de Charles IX, conduit par un chef indien devant un pilier de pierre aux armes de France, entouré de sauvages qui lui rendent hommage. M. Hamy montre que cette scène correspond exactement à l'un des récits du voyage en Floride du capitaine Laudonnière amené ainsi, par le chef Saturiova, devant le *padron* dressé deux ans auparavant par Jean Ribauld. Cette jolie peinture a pour auteur le peintre de l'expédition, Le Moyne de Morgues ; elle a été gravée par Th. de Bry dans la seconde partie de son Amérique publiée en 1591 [1].

M. Philippe Berger fait une communication sur une cymbale avec inscription phénicienne, trouvée par le R. P. Delacroix, et qu'il fait passer sous les yeux de l'Académie. En s'appuyant sur ce monument et sur d'autres du même genre, il démontre qu'il faut voir également une cymbale dans le fameux disque en

1. Voir ci-après.

cuivre connu généralement sous le nom de « poids d'Iol », et dans lequel on a voulu voir à tort soit un poids, soit une soucoupe de candélabre.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie des renseignements précis sur la célèbre inscription bilingue de Malte, aujourd'hui conservée au Musée du Louvre. Ces renseignements permettent de connaître avec exactitude les diverses pérégrinations auxquelles ce monument a été exposé pendant la Révolution et avant son entrée au Louvre, qui ne date que de 1864[1].

M. Ph. Berger ajoute à cette communication quelques observations.

M. Homolle fait une communication sur les découvertes faites par l'École d'Athènes pendant l'année 1900 et sur les fouilles de Cnossos (Crète). — Il entretient ensuite l'Académie de la collection de dessins, photographies, etc., commencée par M. Millet à l'École pratique des Hautes-Études.

Un vœu émis par M. Homolle au sujet des documents réunis par M. Millet au cours de ses missions en Orient, sera soumis à la Commission des travaux littéraires.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations au sujet des fouilles de M. Evans à Cnossos (Crète).

M. S. Reinach rappelle que la découverte de l'épigraphie indigène de la Crète, appartient à un Américain, M. Stillman.

Au sujet de la belle tête de marbre dont M. Homolle a présenté la photographie, il exprime l'opinion qu'elle est beaucoup plus voisine de Polyclète que de Scopas, et qu'elle ne ressemble pas aux types plastiques que nous sommes autorisés à attribuer à ce dernier artiste.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

SUR UNE MINIATURE DE JACQUES LE MOYNE DE MORGUES, REPRÉSENTANT UNE SCÈNE DU VOYAGE DE LAUDONNIÈRE EN FLORIDE (1564)

PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Notre confrère M. G. Schlumberger, dont la curiosité artistique est toujours en éveil, remarquait dernièrement dans un coin obscur de la bibliothèque du château de Courance, près Milly (Seine-et-Oise), une ancienne miniature, un peu pâlie, qui semblait remonter aux derniers temps de la dynastie des Valois. Sur sa demande, on enleva le vieux cadre qui protégeait la peinture, et l'on reconnut qu'elle était faite sur un vélin soigneusement préparé, mesurant dans sa bordure dorée 18 centimètres sur 26.

Cette pièce, qui appartient aujourd'hui à M[me] la comtesse de Ganay, vient de la célèbre collection rassemblée jadis par son père, M. le comte de Béhague. Amateur éclairé, ardent collectionneur, M. de Béhague achetait beaucoup d'objets de prix, mais ne les annotait guère, et la miniature, en particulier, que M. Schlumberger a bien voulu apporter ici pour vous la soumettre, ne porte aucune inscription qui permette d'en retrouver l'origine.

Frappé de l'exotisme d'une partie des sujets représentés sur cette brillante page, M. Schlumberger me l'a confiée pour quelques instants et je résume de la manière suivante les observations qu'un rapide examen m'a suggérées.

Je crois pouvoir assurer tout d'abord que le vélin de Courance est de la main d'un artiste français; tous les

caractères de cette œuvre d'art sont, en effet, éminemment nationaux ; il ne saurait y avoir le moindre doute à ce sujet.

Les personnages ainsi exécutés à la française sont, d'ailleurs, de deux sortes. A droite se voit un groupe de guerriers vêtus à la mode du temps de Charles IX. A leur tête marche un élégant officier, coquettement habillé d'un costume bleu, jaune et rouge. Le chapeau bleu, bordé de rouge et galonné de jaune, est surmonté d'un bouquet de plumes de ces trois couleurs. La cuirasse, longue et pointue, est lamée d'or et d'argent; les manches jaunes sont crevées de bleu; la culotte est jaune, les bas bleus sont serrés par des jarretières à rosettes rouges. Les bottes de cuir jaune sont doublées de revers rouges; enfin, la pique sur laquelle le personnage appuie son bras droit est munie d'un fer demi-doré et ornée de velours bleu et de glands jaunes assortis au costume.

Trois autres guerriers, armés de mousquets et de hallebardes, se serrent derrière leur chef, que précède un Indien gigantesque dont la peau, de couleur relativement claire, est toute bariolée d'un fin réseau de lignes pointillées de bleu et de rose. Les cheveux, plutôt clairs, sont relevés en cône au-dessus de la tête. Il est très sommairement vêtu d'un sautoir, de bracelets et d'anneaux de jambes, formés de petits grains rouges, verts et bleus, et d'une ceinture de peau à pendentifs empruntés aux élytres d'un gros scarabée, et terminée par une queue.

L'Indien et son hôte s'approchent d'un tertre de gazon où se dresse un pilier hexagone, en pierre rose, orné d'un écusson de France, timbré de la couronne royale et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Cinq rangs de fleurs et de feuilles ornent le monument, au pied duquel gisent sans ordre une hotte et des paniers de vannerie de diverses formes, deux calebasses, deux petites cassolettes à manches, une botte de maïs de deux variétés, jaune et rouge, un carquois garni de flèches aux pennes polychromes, un grand arc, enfin, muni de sa corde.

De l'autre côté du pilier, des sauvages des deux sexes, à la peau très claire, comme celle du chef, coiffés et costumés sommairement comme lui, semblent rendre une sorte de culte à la pierre armoriée. Les oreilles de tous ces adorants sont ornées de petites sphères rouges et vertes, réunies par une tige qui transperce le lobule. Leurs ceintures, de formes variées, sont en peau, de couleur plus ou moins jaunâtre.

Cet ensemble ethnographique évoque tout d'abord dans l'esprit le souvenir de quelque scène déjà vue relative à la découverte d'une région tropicale du *Nouveau Monde*. La fabrication est *française*, je l'ai déjà affirmé : le pilier que visitent les voyageurs est d'ailleurs *aux armes de France*, et cela permet d'écarter de prime abord toute expédition non française à la côte d'Amérique.

Comme le costume du personnage principal est certainement du temps de Charles IX, il ne reste à choisir qu'entre les cinq expéditions tentées par des Français sous le règne de ce prince[1] dans les régions chaudes, où l'Indien vit à peu près nu, comme ceux de la miniature de Courance.

Ces voyages sont ceux de Jean Ribauld, de René de Laudonnière et de Dominique de Gourgues, qui se succèdent entre les années 1562 et 1570[2].

Parcourons rapidement les relations qui nous sont parvenues de ces diverses tentatives. Dès le début du récit du

1. Je ne parle, bien entendu, que de voyages ayant un caractère militaire, ainsi que l'exigent les costumes d'*hommes d'armes* de notre petit tableau. On sait fort bien que les voyages de commerce et de pêche se poursuivaient toujours plus nombreux de Normandie et de Saintonge surtout vers les terres nouvelles. Cf. G. Musset, *Les Rochelais à Terre-Neuve, 1500-1550* (*Bull. de Géogr. hist. et descript.*, 1892, p. 243-272).

2. 1562. 1er voyage de Jean Ribauld; 1564. 1er voyage de Laudonnière; 1565. 2e voyage de Jean Ribauld; 1567. Voyage de Gourgues; 1570. 2e voyage de Laudonnière.

second de ces voyages, nous allons trouver l'explication complète de la scène reproduite sur le vélin qui est devant nos yeux.

Ce texte, imprimé en 1586[1], a été mis en lumière par les soins d'un certain Basanier, « gentilhomme français, mathématicien[2] », avec le concours du célèbre géographe anglais Hakluyt.

L'habile pilote Jean Ribauld, parti de Dieppe le 18 février 1562, avait découvert la Floride aux environs du 30e degré et construit, en remontant vers le Nord, une petite forteresse, appelée Charles-Fort, à l'embouchure d'une belle et grande rivière, dite *Rivière de May*, parce qu'on y était entré le premier jour de ce mois. Les dissensions qui éclatèrent dans la petite garnison de vingt-six hommes, laissée à la garde de l'établissement français, amenèrent son abandon, et lorsque, après la paix de 1583, l'un des gentilshommes de la suite de Coligny, René de Laudonnière, fut envoyé en Floride avec des renforts, il n'y rencontra plus personne.

La nouvelle expédition, beaucoup mieux organisée que la précédente, partait du Havre le 22 août 1564 sur trois

1. *L'histoire notable de la Floride située ès Indes Occidentales* contenant les trois voyages faits en icelle par certains Capitaines et Pilotes François, descrits par le Capitaine Laudonnière, qui y a commandé l'espace d'vn an trois moys, à laquelle a esté adiousté vn quatriesme voyage fait par le Capitaine Gourgues.

Mise en lumière par M. BASANIER.

A Paris, chez Guillaume Auvray. M DLXXXVI, petit in-8° de 8 pages liminaires, et 123 de texte. — Cet ouvrage est aujourd'hui extrêmement rare, et le libraire Quaritch, dans son Catalogue de Décembre dernier, en met un exemplaire en vente au prix de 75 livres (1875 fr.). Il a été réimprimé en 1853 par Jannet dans sa *Bibliothèque elzévirienne*, et cette réimpression est elle-même difficile à trouver aujourd'hui.

2. Cette relation, dit Basanier dans son épître dédicatoire du 1er mars 1586 à sir Walter Raleigh : « estant neanmoins supprimée et esteinte jà par l'espace de vingt ans environ, je l'ai tirée, avec la diligence de Monsieur Hakluyt, homme certainement bien versé en l'histoire géographique et ayant bonne part en la diversité des langues et sciences ».

navires, dont le plus fort, l'*Élizabeth* de Honfleur, jâugeait environ 120 tonneaux, et, deux mois plus tard, jour pour jour[1], abordait à quelque distance de l'endroit où Jean Ribauld avait mouillé deux ans auparavant.

Celui-ci « avoit fait planter dedans ladite rivière, et non fort loin de l'embouchure d'icelle, une colonne en pierre de taille, sur un petit costeau de terre sablonneuse, en laquelle les armoiries de France estoient empreintes et gravées ».

Lorsque Laudonnière débarqua à la tête d'une petite troupe, le pays obéissait encore au même chef ou *paraousti* qui avait accueilli Jean Ribauld et qui fit aux arrivants une réception non moins amicale. Saturiova (c'était son nom) désireux sans doute de montrer aux Français qu'il n'était pour rien dans les querelles et le départ de leurs compatriotes, supplia le capitaine français d'aller « veoir la borne » plantée naguère par Ribauld. « Luy ayant accordé, dit Laudonnière, et estant arrivé au lieu où elle est assise, nous la trouvasmes environnée de couronnes de laurier et à ses pieds force de petits paniers de mil qu'ils appellent en leur vulgaire *Tapaga tapola*. Ils la baisèrent lors à leur arrivée avec grande reverence et nous supplièrent de faire le semblable; ce que nous ne voulusmes refuser, à cette fin de plus en plus les attirer à nostre amitié ».

Ce récit de Laudonnière, si écourté qu'il soit, donne vraiment l'explication la plus complète de la peinture qui vous est présentée et qui montre, sans aucune hésitation permise, le capitaine français rendant visite au *padron* de son prédécesseur, en juin 1564.

Nous voilà donc fixés sur *le sujet* traité par l'auteur du vélin de la bibliothèque de Courance. Mais n'est-il pas possible de pousser un peu plus loin encore notre enquête et de retrouver, par exemple, une relation également ancienne du même voyage, qu'on aurait illustrée

1. Le jeudi 22 juin 1564.

de gravures offrant avec la nôtre des affinités quelconques ?

Examinons, à ce point de vue spécial, le grand recueil édité en latin et en allemand, à Francfort, par Théodore de Bry, à partir de 1590. Nous savons que ce graveur, à l'instigation de Purchas, a mis successivement au jour bon nombre de relations, ainsi accompagnées de figures, et dont les premières publiées se rapportent au Nouveau Monde.

L'édition latine de la seconde partie de ce précieux recueil porte le titre un peu long que voici :

BREVIS NARRATIO EORUM QUÆ IN FLORIDA AMERICÆ PROVĨCIA *Gallis acciderunt, secunda in illam Nauigatione, duce Renato de Laudõniere. classis Præfecto anno* M DLXIIII. *quæ est secunda pars Americæ.*

Additæ figuræ et Incolarum eicones ibidem ad viuũ expressæ, brevis item Declaratio Religionis, rituum, vivendique ratione ipsorum.

Auctore Jacobo le Moyne, cui cognomen de Morgues, Laudõnierum in ea navigatione sequuto.

Nunc primum Gallico sermone à Theodoro de Bry Leodiense *in lucem edita, latio verò donata* à C. C. A.-Francof. ad Mœnum..... *Typis Joannis Wecheli, sumptibus vero Theodori de Bry. Anno M DXCI.*

C'est, pour une très large part, une narration de ce même voyage de Laudonnière, mais à laquelle on a joint, comme l'annonçait le titre du volume, un album de planches gravées d'après les figures originales du peintre de l'expédition, Jacques Le Moyne de Morgues ou Morges.

Cet artiste, originaire de Dieppe, où sa famille occupait une haute position[1], avait été engagé avec ses deux conci-

1. Il y a sur ces Le Moyne de Dieppe, au Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, une importante suite de documents, dans laquelle il ne paraît pas qu'il soit question de Jacques Le Moyne de Morgues, qui appartenait, du reste, à une branche calviniste de la famille.

toyens, les célèbres pilotes Michel et Jean Le Vasseur, Jean Lucas, de Honfleur, etc., etc. Il devait, aussitôt parvenu en Floride, faire le tracé de la côte, observer le site des bourgades indiennes, la profondeur et la vitesse des cours d'eau, les habitations des indigènes, bref tout ce qu'il y aurait de singulier dans cette province[1].

Le Moyne avait accompli cette besogne avec toute la conscience qu'il pouvait y mettre, et, lorsqu'au bout d'un an et demi ou environ, il rentrait en France avec Laudonnière, il était en mesure de soumettre au jeune Roi, à Moulins, une carte topographique à grande échelle[2] et un certain nombre de feuilles de son album[3].

La Saint-Barthélemy surprit Le Moyne au milieu de son travail. Il eut tout juste le temps de se sauver à Londres avec ses papiers, et lorsque de Bry arriva dans cette capitale, en 1587, pour y chercher des matériaux pour sa collection, il y rencontra le peintre dieppois qui lui montra plusieurs fois les images qu'il avait faites aux Indes, et une relation qu'il avait rédigée après son entrevue avec Charles IX[4].

Le Moyne et de Bry convinrent bientôt de publier les figures et le texte[5], et le peintre étant mort au cours de la négociation (1587), Théodore de Bry put acquérir de sa

1. « Meum munus futurum — dit Le Moyne — cum in Indiam perveneremus, ut maritimæ oræ delineationem conficerem, urbium situm, fluminum altitudinem et cursum observarem, præterea portus, incolarum domicilia, et quidquid singulare in ea Provincia esset (p. 7) ».

2. Cette carte, qui a été gravée par De Bry et figure ici, a pour titre : *Floridæ Americæ Provinciæ recens et exactissima descriptio Auctore Iacobo Le Moyne cui cognomen de Morgues Qui Laudōnierum..... comitatus est......... ut ipsemet redux Carolo IX Galliarum Regi demonstravit.*

3. « Quod qua potui fide præstiti..... et in Galliam redux suæ Majestati demonstravi » (p. 7).

4. « ... Rem actam Regi Galliarum redux ipse exposuit ordine : ab quo ut in tabulas referret admonitus, cum in suæ linguæ idiomate optima fide prosecutus est » (*Parergon de Autore et Occasione huius historiæ*).

5. «... adeo ut de ea publicanda inter ipsos conveniretur. » (*Parergon cit.*).

veuve l'ouvrage entier qu'il avait préparé. Il n'épargne dès lors aucuns frais pour mettre sous presse une œuvre aussi intéressante. Il grave avec ses fils les vélins de Le Moyne sur des planches de cuivre, moins durables, dit-il, mais bien plus belles. Puis, aidé d'un ami désigné sous les initiales C. C. A., qui lui classe les feuillets reçus en grand désordre et traduit le tout en latin, il est bientôt en mesure d'offrir à ses souscripteurs la *Chorographie de la Floride*, les portraits de ses habitants, leurs rites et leurs mœurs[1], formant un cahier de 30 pages in-4° suivi d'un album de 42 planches.

Le texte de Le Moyne, qui raconte avec force détails les entrevues de Laudonnière et du chef Saturiova, ne parle pas du tout de l'incident qui a fourni le sujet de notre miniature, et l'on pourrait croire superflu d'aller plus loin dans l'examen de l'album qui l'accompagne, si en feuilletant les premières pages on ne découvrait pas bien vite, planté dans un îlot, à l'embouchure d'un fleuve, un petit pilier armorié qui rappelle d'autant mieux celui de notre figure, que la planche où il paraît a pour titre cette phrase : *Gallorum Præfectus* (c'est de Ribauld qu'il est question) *Columnam, in qua Regis Galliarum insignia statuit.*

Que l'on tourne deux feuillets de plus ; avec l'histoire du deuxième voyage, on aborde une page (p. VIII) où la *minia-*

1. « Hanc historiam et ejus icones in Anglia accepisse à vidua Iacobi Le Moyne, cui aliàs cognomen de Morgues indictum erat, pictoris, qui Laudonnierum in eam Provinciam secunda navigatione comitatus est, isticque icones expressit, deinde rei gestæ historiam conscripsit, quam dum viveret aliquoties mihi ostendit. Gaudio igitur perfusus me eam esse nactum, nullis sumptibus peperci, ut illam prælo committerem, egoque et mei liberi diligentem operam impendimus incidendis in æneas tabulas iconibus, ut nitidiores essent, licet parum durabiles, quia delicatior illa sculptura facile atteritur. Mea tamen diligentia nihil effecissem, omnia enim acceperam in varias schedas dispersa, nisi Nobilis viri amici mei benevolo opere in rebus ordine distribuendis adjutus fuissem : quin et gallicum Historiæ sermonem ille expolivit, et eam deinde Latinam fecit. . » (*Ad lectorem præfatio*).

ture elle-même, retrouvée par M. Schlumberger, se montre exactement reproduite dans ses moindres détails par un habile burin[1].

Entre la peinture originale et la figure gravée, ainsi rapprochées sous vos yeux, il n'existe de différences un peu accentuées que dans l'intensité de certains tons. Dans la gravure, comme dans tous les textes que, chemin faisant, j'ai rappelés[2], les cheveux des Indiens sont noirs et leur peau est de « couleur olivastre ».

Ces caractères peuvent donner la mesure du degré d'altération des tons employés par Le Moyne, il y a un peu plus de trois siècles. Les cheveux, les yeux, la peau, tout a sensiblement pâli, et les maïs eux-mêmes déposés devant le pilier sont devenus blancs et roses de jaunes et de rouges qu'ils étaient naturellement en 1582. Les couleurs du vélin étaient tout autrement vigoureuses à l'origine, et il fallait pointiller le métal pour obtenir les demi-teintes d'une palette beaucoup plus colorée.

Quoi qu'il en soit, la miniature de Mme de Ganay est

1. Au-dessous de cette gravure se lit le commentaire que voici. Je n'y insiste pas : « *Columnam a Præfecto prima expeditione locatam venerantur Floridenses.*

« Cum Galli in Floridam provinciam, secunda navigatione instituta duce Laudonniero, appulissent, ipse comitibus quinque et viginti pyxidariis in Continentem descendit, salute ab Indis accepta (nam catervatim ad eos conspiciendos advenerant), Rex Athoré quatuor aut quinque miliaribus à maris littore habitans etiam venit et muneribus datis et acceptis, omnique humanitatis genere exhibito, indicavit se singulare quidpiam ipsis demonstrare velle, propterea orare ut una proficiscerentur : adsentiuntur, quia tamen magno subditorum numero cinctum videbant, caute et circumspecte cum eo profecti sunt. Ille vero eos in insulam duxit, in qua Ribaldus super tumulo quodam saxeum limitem insignibus Regis Galliæ insculptum posuerat. Proximi facti, animadverterunt Indos hoc saxum non secus atque idolum colere; nam ipse Rex eo salutato et exhibito qualem a suis subditis accipere solet honore, osculum fixit, quem imitati sunt ipsius subditi, ut idem faceremus adhortati ».

2. Dans son *Parergon de Auctore*, Théodore de Bry a pris soin de faire remarquer la concordance du texte et des images de Le Moyne : « *Imagines... ubivis cum mente textus congruunt.* »

certainement une des 42 planches originales exécutées d'après nature en Floride par Jacques Le Moyne de Morgues : *ad vivum expressas per auctorem ipsum*[1], et le sujet patriotique qui se trouve mis en action dans cette jolie page en fait un des monuments les plus précieux de l'histoire de nos tentatives coloniales.

J'ajouterai, pour terminer cette note, qu'en nous permettant de contrôler la fidélité de Théodore de Bry et de ses collaborateurs, la petite découverte de M. Schlumberger contribue à relever sensiblement le crédit des illustrations des *Grands et Petits Voyages*. Ne nous montre-t-elle pas, en effet, que s'il s'est glissé parfois dans ce recueil célèbre des représentations de haute fantaisie, comme certaine image du Congo, par exemple, dont je reparlerai plus tard, on y peut aussi rencontrer de longues suites, telles que celle de Jacques Le Moyne, qui méritent toute la confiance des historiens et des ethnographes?

L'HISTOIRE D'UNE INSCRIPTION (ADDITION A UNE NOTE DE M. PHILIPPE BERGER)[2], PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I

Dans la séance du 14 décembre 1888, M. Philippe Berger a présenté à l'Académie une note sur l'histoire de la célèbre inscription bilingue de Malte.

1. *Parergon cit.*
2. La note de M. Ph. Berger a paru dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 4e série, XVI (1888), p. 494 et suiv., sous ce titre : *L'histoire d'une inscription; une rectification au Corpus inscriptionum semiticarum, Ire partie, n. 122.*

Une triple inexactitude avait été commise dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*[1], au sujet de cette inscription conservée aujourd'hui au Musée du Louvre. M. Ph. Berger a parfaitement établi que le marbre, envoyé par le chevalier de Rohan, grand-maître de Malte, était arrivé en France au mois de février 1782 (et non pas en 1780), que le monument avait été offert par l'Ordre de Malte à l'Académie des inscriptions (et non pas au roi Louis XVI), enfin qu'il avait été déposé, en 1782, à la « bibliothèque[2] » de l'Académie des inscriptions (et non pas à la Bibliothèque Mazarine).

Ces trois points étant constatés par une note de la *Gazette de France* du 1er mars 1782[3] et par des documents d'archives[4], il restait à rechercher à quelle époque l'inscription de Malte avait été transportée à la Bibliothèque Mazarine. « Les renseignements, ajoutait M. Ph. Berger, nous manquent à ce sujet. »

C'est une erreur : les renseignements ne manquent pas. Non seulement ils existent, mais quelques-uns sont imprimés depuis longtemps. L'histoire des pérégrinations de cette inscription peut donc être complétée par des indications d'une précision absolue.

Et tout d'abord, au mois de février 1782, c'est certainement au Louvre que le monument fut envoyé. L'Académie française et l'Académie des inscriptions occupaient encore à cette époque, dans la partie du rez-de-chaussée du Louvre

1. Pars prima, t. I, n. 122 : « [Monumentum] eques de Rohan, equitum « Melitensium magister, anno 1780 Ludovico XVI dono dedit, qui in « bibliotheca Mazarinea deponendum jussit. » — Une héliogravure du monument est donnée sur la pl. XXIV, n. 122.

2. C'est le terme employé dans la note de la *Gazette de France* citée plus bas, dont la rédaction est attribuée à l'abbé Barthélemy.

3. Un mois avant la communication de M. Ph. Berger, le 7 novembre 1888, j'avais déjà fait connaître à la Société des Antiquaires la note de la *Gazette de France*. Cf. *Bulletin des Antiquaires*, 1888, pp. 277-278.

4. Extraits du Registre des Assemblées et délibérations de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres pour l'année 1782.

qui prit sous la Restauration le nom de *galerie d'Angoulême*, les salles qui leur avaient été données par Louis XIV. Ces salles renferment actuellement la collection des sculptures du XVIIe et du XVIIIe siècle. L'Académie des inscriptions était installée dans la salle dite aujourd'hui de Coysevox; la première travée de la salle du Puget lui appartenait également. L'Académie française possédait les deux autres tiers de la salle du Puget, ainsi que la salle des Coustou, où elle tenait ses séances. Enfin, dans la salle de Houdon se trouvait le *dépôt des antiques* de l'Académie des inscriptions[1]. Cette dernière salle, d'après l'inventaire de 1794 (article 8) publié plus loin (p. 33), ne doit pas être confondue avec la bibliothèque où l'inscription de Malte fut placée, en 1782, lorsqu'elle arriva à Paris.

Dans le *Journal de Lenoir*, édité par notre ami regretté Louis Courajod[2], il est plusieurs fois question de cette inscription. Le savant éditeur a rendu aux archéologues, par cette publication, un service signalé : c'est à ce journal qu'il faut avoir recours chaque fois qu'il s'agit de connaître le sort des monuments de notre art national pendant la Révolution, ou le sort des monuments antiques qui étaient déjà conservés en France à cette époque, soit dans les collections royales, soit dans les collections particulières. Dans le cas présent, le *Journal de Lenoir* nous renseigne d'une façon précise.

On y lit, sous les n°s 562 et 563[3] :

[An III] le 15 prairial[4], reçu d'une salle du Louvre......... une inscription grecque en marbre en forme de balustre.....

1. Comte de Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*, t. I, notes des pp. 391-392 ; atlas, pl. 12.
2. *Alexandre Lenoir; son Journal et le Musée des Monuments français*, 3 vol. in-8°. Paris, Champion, 1878 à 1887.
3. Tome I, p. 81-82.
4. Le mercredi 3 juin 1795.

Cette mention est vague; mais elle ne peut se rapporter qu'à l'inscription bilingue de Malte, ainsi que le prouve une autre mention citée plus loin. D'ailleurs, à cette époque, existait-il en France un second monument antique auquel cette désignation pût convenir? Si Lenoir n'a pas indiqué le caractère bilingue du texte, c'est qu'il inscrivait sur son Journal, au fur et à mesure de l'arrivée des objets, de simples notes commémoratives, sans aucune prétention scientifique. La forme du monument l'avait frappé; il avait reconnu sur le marbre des caractères grecs : une courte description contenant ces deux remarques, suffisait à désigner l'objet et à le faire reconnaître. C'était là son unique but. Il n'avait guère le temps d'inventorier scientifiquement des richesses qu'il fallait avant tout sauver de la destruction et arracher aux mains des barbares. Il ne peut y avoir aucun doute; il s'agit bien de l'inscription de Malte qui, par conséquent, quitta le Louvre pour être transportée au dépôt des Petits-Augustins, le mercredi 3 juin 1795.

Un arrêté de la Commission exécutive de l'Instruction Publique, en date du 17 fructidor an III, avait autorisé Leblond, le bibliothécaire des Quatre-Nations, qui était en même temps membre de la Commission temporaire des Arts, à choisir dans les dépôts nationaux de la rue des Petits-Augustins et de la rue de Beaune tous les bustes, cippes ou gaines qu'il jugerait convenable de prendre pour l'ornement de sa bibliothèque[1]. Leblond profita très intelligemment de cette autorisation pour faire entrer à la Bibliothèque Mazarine bon nombre de monuments antiques. Lenoir a mentionné dans son Journal toutes les livraisons, faites à Leblond, conformément à cet arrêté.

1. Le texte de cet arrêté, extrait du Registre des délibérations de la Commission exécutive de l'Instruction Publique, a été publié par M. L. Courajod, t. I, p. 85, n. 1. Cf. *Inventaire des richesses d'art de la France, Archives du Musée des Monuments français*, I, p. 32.

On y lit donc de nouveau, sous le n° 682[1] :

[An IV] — Le 16 [germinal][2], remis à l'administration de la bibliothèque Mazarine une inscription phénicienne en forme de balustre et en marbre, posée sur un socle aussi de marbre, provenant de la salle des Antiques.

Cette fois, le texte paraît plus explicite ; cette seconde désignation, quoique tout aussi incomplète que la première, la confirme cependant, et ne laisse plus aucun doute dans l'esprit.

On remarquera que, dans la première note, Lenoir ne mentionnait que le texte grec ; dans la seconde, il ne parle que du texte phénicien. En outre, sa description ferait croire que l'inscription est gravée sur la partie du monument taillée en forme de balustre, tandis que, en réalité, elle est gravée sur la base rectangulaire que surmonte le balustre. Les désignations de Lenoir manquent de précision et d'exactitude ; mais on comprend ce qu'il a voulu dire, et c'est là l'essentiel. L'inscription de Malte quitta donc le dépôt des Petits-Augustins, pour être transportée à la Bibliothèque Mazarine, le mardi 5 avril 1796.

Ce n'est pas tout. Lenoir avait dressé lui-même un état particulier des monuments remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations[3]. Cet état contient une seconde mention ainsi conçue :

An IV. — Le 15 dudit, remis un petit monument antique en forme de balustre, chargé d'une inscription phénicienne et d'une grecque, venant d'un magasin du Louvre.

Le monument est enfin mieux décrit : le caractère bilingue de l'inscription est indiqué ; cependant la date de

1. Courajod, *op. cit.*, t. 1, p. 97-98.
2. Le mardi 5 avril 1796.
3. Il a été publié par Louis Courajod, *op. cit.*, p. 86-88, en note.

la remise ne concorde pas avec celle qui est inscrite au Journal. Cette petite erreur peut être expliquée facilement.

Tout d'abord, il faut comprendre le 15 [germinal] et non pas le 15 [ventôse], comme le ferait croire le contexte. Le relevé est fait chronologiquement sur le Journal lui-même. Lenoir, après avoir mentionné les remises de ventôse, a continué à écrire : « dudit » par distraction, au lieu d'écrire : « germinal ». C'est absolument évident ; la remise précédente est du 19 ventôse. Il est certain que dans un relevé chronologique il n'aurait pas mentionné une remise du 15 ventôse après celle du 19 ; d'ailleurs le texte du Journal est là pour confirmer cette correction. Le 15 ventôse an IV, Lenoir n'a rien livré à la Bibliothèque des Quatre-Nations ; la livraison a été faite en germinal. Ceci admis, le chiffre 15 reste encore inexact, puisque c'est le 16 que la remise de l'inscription de Malte a été faite à la Bibliothèque des Quatre-Nations, comme le montre l'article 682 du Journal cité plus haut. Mais cette erreur d'un jour n'a aucune importance ; elle s'explique dans un état sans caractère officiel et que Lenoir dressait comme une sorte de memento pour son usage particulier. Il convient donc de s'en tenir à la date indiquée dans le Journal.

L'inscription bilingue de Malte resta à la Bibliothèque Mazarine pendant 68 ans. Elle n'est entrée au Louvre qu'en 1864 ; on en a la preuve dans le *Rapport du comte de Nieuwerkerke sur la situation des musées impériaux pendant le règne de Napoléon III* (*1853-1869*), où on lit ce qui suit[1] :

1864. — Envoi de S. E. le Ministre de l'Instruction Publique. Base de candélabre en marbre blanc portant une inscription bilingue grecque et phénicienne, trouvée à Malte ; donnée à Louis XVI par le chevalier de Rohan et conservée à la Bibliothèque Mazarine.

1. Paris, 1869, in-8°, p. 25.

Il est permis de se demander quels furent les motifs de cette cession, et dans quelles circonstances le Louvre parvint à s'enrichir de ce précieux texte.

L'administration française a l'habitude de faire sagement les choses; elle ne précipite pas les solutions. Aussi pour que l'inscription de Malte pût sortir de la Bibliothèque Mazarine, et pour qu'elle entrât au Musée du Louvre, autrement dit pour lui faire franchir le pont des Arts, il fallut des négociations qui ne durèrent pas moins de trois années.

C'est à M. de Longpérier que revient l'honneur de cette conquête. En sa qualité de conservateur des antiques, il avait alors la garde des antiquités phéniciennes. Le 21 février 1861, il écrivit au comte de Nieuwerkerke la lettre suivante :

Palais du Louvre, le 21 février 1861.

Monsieur le Directeur Général,

Il existe à la Bibliothèque Mazarine, à l'insu du monde savant qui cherche ce monument partout ailleurs ou en déplore la perte supposée, une base de candélabre antique sur laquelle on lit une *inscription bilingue* phénicienne et grecque. Ce candélabre de marbre, envoyé au roi Louis XVI, a servi de point de départ aux travaux de l'abbé Barthélemy à qui l'on doit la clef des écritures phéniciennes. Maintenant que le Musée du Louvre possède *les plus beaux monuments phéniciens qui existent en Europe*, il serait extrêmement important d'y joindre le candélabre de Malte et un ami de M. de Sacy m'assure que si vous le lui demandez *directement*, *tout personnellement*, en qualité de confrère, et sans faire intervenir l'autorité ministérielle, il s'empressera de se rendre aux excellentes raisons que vous avez à lui donner pour retirer de la Bibliothèque Mazarine un marbre qui y est entièrement isolé, tandis qu'il occuperait une place si importante et si utile à la science à côté du beau monument d'Eschmunazar que le Musée doit à la libéralité du duc de Luynes.

Je vous prie en grâces de vouloir bien faire une démarche privée auprès de M. l'Administrateur de la Bibliothèque Mazarine[1].

En recevant cette lettre, M. de Nieuwerkerke nota de suite, au crayon, sur la marge : « *En écrire une lettre pressante à M. de Sacy* ».

Évidemment, le Directeur général des Musées impériaux avait les meilleures intentions du monde, mais il ne s'empressa pas sans doute de les mettre à exécution. Préoccupé de beaucoup d'autres affaires, il attendit deux ans et cinq mois avant de se décider à prendre la plume pour revendiquer le monument de Malte. M. de Longpérier fut très probablement obligé de lui rappeler plus d'une fois son désir. Ce ne fut que le 27 juillet 1863 que M. de Nieuwerkerke, devenu dans l'intervalle surintendant des Beaux-Arts, fit auprès de M. de Sacy, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, la démarche demandée :

Palais du Louvre, le 27 juillet 1863.

Mon cher Confrère,

Permettez-moi de vous exprimer un désir auquel, j'en ai l'espérance, vous voudrez bien satisfaire. Il existe, vous le savez, à la Bibliothèque Mazarine, un candélabre de marbre envoyé au roi Louis XVI et qui a servi de point de départ aux travaux de l'abbé Barthélemy à qui l'on doit la clef des inscriptions phéniciennes. Aujourd'hui que le Musée du Louvre possède les plus beaux monuments phéniciens existant en Europe, ne pensez-vous pas qu'il serait extrêmement important d'y joindre ce candélabre? Cet objet serait un si précieux appendice à notre collection, dans laquelle il occuperait une place on ne peut plus utile à la science à côté du beau monument d'Eschumnazar que le Musée doit à la libéralité du duc de Luynes, que je n'ai pas balancé de proposer cette intéressante affaire à votre zèle si éclairé pour les intérêts du Louvre[2].

1. L'original est aux Archives du Louvre.
2. Minute aux Archives du Louvre.

M. de Sacy était aux eaux. Sans retard il répondit une lettre fort honnête mais qui n'était point compromettante. Elle ne refusait rien, elle ne promettait rien non plus; elle laissait les choses en l'état :

Bourbon-l'Archambault, le 2 août 1863.

Monsieur le Comte et très honoré Confrère,

Je reçois votre lettre du 27 juillet dernier à Bourbon-l'Archambault, où le soin de ma santé m'a obligé d'aller prendre les eaux. Dès que je serai de retour à Paris, ce qui sera vers la fin du mois d'août, j'aurai l'honneur de vous voir et de m'entendre avec vous au sujet du candélabre de marbre que possède la Bibliothèque Mazarine et que vous voudriez réunir aux monuments phéniciens qui existent déjà au Musée du Louvre. Vous croyez bien que, tout en défendant comme je le dois les intérêts et l'intégrité de l'établissement qui est confié à ma garde, on me trouvera toujours disposé à prêter les mains à toutes les mesures qui pourraient être utiles aux progrès de la science et de l'art.

Permettez-moi de profiter de cette occasion, Monsieur le Comte et très honoré Confrère, pour vous renouveler l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués [1].

M. de Longpérier n'était pas homme à se décourager. Il attendit quelques semaines, puis pria M. Barbet de Jouy, qui venait d'être nommé conservateur du Musée des Souverains en remplacement de M. de Vielcastel, et que d'anciennes relations unissaient à la famille de l'administrateur de la Bibliothèque Mazarine, d'aller causer avec lui de la question en suspens. Cet entretien paraît avoir eu un résultat des plus heureux : l'affaire fit un grand pas; M. de Sacy n'attendait plus qu'une décision ministérielle, pour céder au Louvre le monument réclamé par M. de Longpérier. Ce dernier la sollicita :

1. Original aux Archives du Louvre.

Palais du Louvre, le 9 novembre 1863.

Monsieur le Surintendant,

Vous avez bien voulu vous occuper de la cession de l'inscription phénicienne de Malte, conservée à la Bibliothèque Mazarine. M. Barbet de Jouy, que vous avez chargé d'en conférer avec M. de Sacy, administrateur de cette Bibliothèque, l'a trouvé dans les meilleures dispositions.

Mais M. de Sacy a fait observer qu'il ne pouvait que donner un avis conforme à votre désir, et que c'était à M. le Ministre de l'Instruction Publique que la demande devait s'adresser.

Je viens donc vous prier de vouloir bien écrire à M. Duruy, en lui disant que maintenant le Louvre possède la plus belle collection connue d'inscriptions phéniciennes, qu'elle est livrée aux études du public; que la base de candélabre envoyée à Louis XVI par le chevalier de Rohan, en raison de l'inscription bilingue (grecque et phénicienne) qu'elle porte, a servi de clef au déchiffrement des écritures phéniciennes, et que c'est un texte que les savants désirent vivement voir rapproché des autres, pour faciliter leurs travaux. M. de Sacy ne doute pas de la bonne volonté du Ministre[1].

Cette fois le surintendant des Beaux-Arts s'empressa d'intervenir auprès du Ministre; il écrivit immédiatement à M. Duruy en le priant de vouloir bien réaliser le vœu du conservateur des Antiques :

Palais du Louvre, le 13 novembre 1863.

Monsieur le Ministre,

Je prends la liberté d'adresser à Votre Excellence une demande que son zèle si éclairé pour les sciences accueillera sans doute avec la faveur qu'elle mérite. Il existe à la Bibliothèque Mazarine un candélabre envoyé à Louis XVI par le chevalier de Rohan et qui, en raison de l'inscription bilingue, grecque et phéni-

1. Original aux Archives du Louvre.

cienne, qu'il porte, a servi de clef au déchiffrement des écritures phéniciennes.

Maintenant que le Louvre possède la plus belle collection connue d'inscriptions phéniciennes, que cette collection est livrée aux études du public, j'ai pensé qu'il serait extrêmement important d'y joindre le candélabre dont il s'agit, dont le texte, rapproché des autres, faciliterait beaucoup les travaux des savants.

J'ai cru devoir soumettre cette idée aux lumières de V. Exc., dans l'espoir qu'Elle voudra bien en ordonner la réalisation[1].

La réponse ne se fit pas attendre. Cinq jours plus tard, le 18 novembre, le Secrétaire général du Ministère de l'Instruction publique, M. Genteur, prévenait le comte de Nieuwerkerke que l'affaire recevrait une prompte solution[2].

Un mois était à peine écoulé, que M. Duruy annonçait en ces termes à M. de Sacy la décision impériale :

Paris, le 30 décembre 1863.

Monsieur l'Administrateur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation d'un décret rendu sur ma proposition, en date du 26 décembre 1863, en vertu duquel l'Empereur a ordonné que le candélabre portant une inscription phénicienne, qui existe à la bibliothèque Mazarine, serait transféré au Musée impérial du Louvre pour y [être] annexé à la collection d'inscriptions de même nature. Je vous prie de vouloir bien vous concerter avec M. le Surintendant des Beaux-Arts pour l'exécution du présent décret[3].

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

1. Minute aux Archives du Louvre.
2. L'original de la lettre de M. Genteur est aux Archives du Louvre.
3. Original aux archives de la Bibliothèque Mazarine. C'est à l'obligeance de M. Alfred Franklin, administrateur actuel de la Bibliothèque Mazarine, que je dois la communication de ce document et du décret annexé.

Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Considérant qu'il importe, en général, que les objets d'art ou d'antiquité, isolés ou dispersés dans des dépôts publics, soient, autant qu'il est possible, centralisés dans les établissements le mieux appropriés à leur destination;

Considérant que le candélabre portant une inscription phénicienne, qui existe à la bibliothèque Mazarine, où il se trouve unique en son genre, serait utilement annexé, dans l'intérêt des études, à la collection d'inscriptions phéniciennes formée au Musée impérial du Louvre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er.

Le Candélabre portant une inscription phénicienne, envoyé au roi Louis XVI par le chevalier de Rohan, et appartenant actuellement à la bibliothèque Mazarine, sera transféré au Musée Impérial du Louvre.

ART. 2.

Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et le Ministre de notre maison et des beaux-arts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 26 décembre 1863.

Signé : NAPOLÉON.

Pour l'Empereur,
Le Ministre Secrétaire d'État
au département de l'Instruction publique,
V. DURUY.

Pour ampliation :
Le Conseiller d'État Secrétaire général,
GENTEUR [1].

1. Archives de la Bibliothèque Mazarine.

Une dernière lettre de M. de Longpérier permet de dire avec certitude à quelle date précise l'inscription de Malte est entrée dans nos collections nationales, en exécution du décret qui précède.

Palais du Louvre, le 20 décembre 1864.

Monsieur le Surintendant,

M. Moissenet[1] vient de me dire que vous désiriez savoir où en est le buste de l'Empereur Napoléon III que vous donnez à la bibliothèque Mazarine en échange de l'inscription phénicienne qui m'a été remise le 16 janvier dernier en vertu d'un décret de l'Empereur.

Vous m'avez fait l'honneur de me dire à cette époque que vous aviez commandé le buste à M. Iselin; mais je ne sais pas si cet artiste a exécuté son travail[2].

D'un autre côté M. de Sacy m'a remis le modèle d'une inscription que nous devons graver sur la base du buste. Elle est ainsi conçue :

LE VIII MAI MDCCCLX
L'EMPEREUR NAPOLÉON III
A VISITÉ CETTE BIBLIOTHÈQUE
ET EN A ORDONNÉ LA RESTAURATION
QUI A ÉTÉ EXÉCUTÉE
M. LE COMTE WALEWSKI ÉTANT MINISTRE D'ÉTAT

1. Chef du bureau administratif des musées impériaux.

2. Le buste commandé à Iselin n'était pas prêt; il fut remplacé par un buste de Barre. Une note au crayon, de la main de M. de Nieuwerkerke, écrite en tête de cette lettre, le prouve : *Je fais porter à la bibliothèque Mazarine le buste de l'Empereur par Barre. Je prie M. de Longpérier de faire exécuter le reste du travail convenu avec M. de Sacy.* Ce buste, signé : A. BARRE FIT. 1861, est en effet déposé aujourd'hui sur la première marche de la cave de la Bibliothèque Mazarine. L'inscription relatant la visite de l'empereur s'y trouve également, mais elle indique la visite impériale à la date du VI MAI au lieu du VIII, ainsi que le porte le modèle.

Aussitôt que je connaîtrai les dimensions exactes du buste, je ferai exécuter la petite base sur laquelle il doit être posé, laquelle s'ajustera sur la gaîne de la bibliothèque[1].

On peut donc résumer ainsi les voyages de ce marbre célèbre :

1782, février. Il arrive à Paris venant de Malte : il est placé au Louvre dans la bibliothèque de l'Académie des inscriptions.

1795, 3 juin (= 15 prairial an III). Il est transporté du Louvre au dépôt des Petits-Augustins, aujourd'hui l'École des Beaux-Arts.

1796, 5 avril (= 16 germinal an IV). Il quitte le dépôt des Petits-Augustins pour aller à la Bibliothèque Mazarine.

1864, 16 janvier. Il revient au Louvre. Il y est actuellement exposé au rez-de-chaussée, dans la salle des monuments phéniciens qui dépend du département des antiquités orientales.

Voilà une suite de renseignements précis et positifs pour l'histoire des pérégrinations de l'inscription bilingue de Malte ; la lacune signalée par M. Ph. Berger est tout à fait comblée. Cette précieuse inscription a droit maintenant au repos ; nous osons croire qu'elle a trouvé au Louvre un asile sûr et définitif.

II

L'histoire de l'inscription bilingue de Malte, depuis son arrivée en France, ne serait pas complète si je ne disais rien d'une incroyable confusion commise par Letronne à propos de ce monument, confusion qui, à son tour, a donné naissance à une erreur dans un des catalogues du Louvre. Il me paraît important de la rectifier[2].

1. Original aux archives du Louvre.

2. C'est M. Étienne Michon, conservateur adjoint des antiquités grecques et romaines du Louvre, qui a appelé mon attention sur ce fait.

En 1847, un an avant sa mort, Letronne a publié dans la *Revue archéologique*[1] des renseignements sur la collection d'antiquités du marquis de Nointel. La situation de garde général des Archives du Royaume, qu'il occupait depuis 1840, l'avait mis à même de consulter certains documents qu'on ne communiquait pas alors très facilement au public. Dans le nombre se trouvait un inventaire des antiquités appartenant à l'ancienne Académie des inscriptions, daté de 1794. Letronne en signala l'existence et en résuma les articles.

Dans le document original que j'ai copié aux Archives nationales, l'inscription de Malte figure sous le n° 8; elle est très suffisamment décrite : on indique sa forme pyramidale, sa découverte à Malte et, de plus, on renvoie à trois dissertations qui la concernent, notamment à celle de Barthélemy, remontant à l'année 1764, et insérée dans le t. XXX de l'Académie des belles-lettres. Il fallait un aveuglement complet pour ne pas la reconnaître; il est difficile de comprendre comment Letronne y est arrivé. Sans hésitation apparente, il a identifié le monument décrit sous le n° 8, avec une autre inscription bilingue, celle de *Noumenios*, de Citium, qui n'a été apporté en France que 23 ans après la date de l'inventaire en question! Bien plus, circonstance particulièrement étrange, en citant l'inventaire de 1794, Letronne a supprimé tous les renseignements qui désignaient clairement le monument de Malte.

Je reproduis ici *in extenso* ce document, d'ailleurs très court. Il offre un double intérêt, car, avec la mention de notre inscription, il fournit des renseignements précis pour l'histoire des anciennes collections de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

1. IIIᵉ année, 1847, p. 460 à 475. *Lettre à M. Lenormant sur la tête de Phidias trouvée à la bibliothèque Royale et sur la collection de Nointel dont elle faisait jadis partie.*

COMMISSION DES ARTS :
SECTION DES ANTIQUITÉS

II.

« Inventaire des objets d'antiquité provenant du mobilier de la ci-devant Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, déposés dans un cabinet au rez-de-chaussée derrière la salle de la ci-devant Académie Françoise[1]. 18 nivôse de l'an second de la République françoise[2].

« N° 1. Cinq blocs de pierre, ornés de bas-reliefs sur l'un desquels on lit **TARVOS TRIGARANVS** : sur un autre **EVRISES**..., etc.

« Ce sont les monumens trouvés dans la fouille faite au mois de Mars 1711 dans l'église cathédrale de Paris. La gravure en est jointe à une dissertation dans laquelle Baudelot a essaïé de les expliquer. On en voit aussi une gravure qui accompagne la dissertation de Moreau de Mautour sur les mêmes monumens. Mais en comparant les gravures et les explications on y remarque des différences.

« Ces monuments qui offrent des traces de la religion des Grecs mêlée à celle des Gaulois, ont été érigés sous le règne de Tibère par les *Nautae Parisiaci*. L'interprétation exacte qu'on en pourra donner par la suite les rendra intéressants sous plus d'un rapport[3].

« N° 2. Fragment de marbre sur lequel est gravée une inscription commençant par les mots **ΑΒΥΔΗΝΟΙ ΤΟΝ ΑΥΤΩΝ ΣΩΤΗΡΑ ΚΑΤ ΚΤΙΣΤΗΝ ΔΙΑ**, etc.[4].

1. Archives nationales, F[17a] 1265. La chemise du dossier porte *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Cette chemise contient trois pièces : un original sur papier blanc et deux copies sur papier bleuté reproduisant la pièce originale.

2. 7 janvier 1794.

3. Les autels de Notre-Dame sont aujourd'hui au musée de Cluny, dans la salle des Thermes, *Corp. inscr. latin.*, XIII, n° 3026 ; E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, vol. III, p. 268, en a donné une planche en héliogravure.

4. *Inscriptiones atticae aetatis romanae*, n° 472, partie inférieure *b*. Cette inscription est conservée à la Bibliothèque nationale. Par suite d'une attri-

« N° 3. Deux tables de marbre avec inscriptions grecques.

« Ces marbres précieux, qui sont d'une haute antiquité, ont été recueillis en 1674 par les soins de Nointel, Ambassadeur de France à Constantinople : ils contiennent les noms des Athéniens de la tribu Erechtéide qui moururent en combattant pour leur patrie. Il en est fait mention dans la Paléographie grecque de Montfaucon, et dans l'ouvrage de Scipion Maffei, intitulé : *Antiquitates Galliae*[1].

« N° 4. Morceau de marbre avec bas-relief et l'inscription ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΣΦΗΤΤΙΟΣ[2].

« N° 5. Bas-relief avec inscription grecque.

« N° 6. Inscription grecque, commençant par les mots ΕΠΙ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΦΑΙΔΡΙΟΥ[3].

« N° 7. Vingt-six débris de marbres, bas-reliefs, petites statues antiques, que le défaut d'espace ne m'a point permis de décrire.

« N° 8. Dans la bibliothèque, monument de marbre, en forme de pyramide, trouvé à Malte. Sur sa base est une inscription en caractères phéniciens, dont on lit au-dessous la traduction en caractères grecs. Ce monument a été publié dans le Tom. III des Mémoires de l'Académie de Cortone, et dans le Recueil des Inscriptions de Sicile par le Prince de Torremuzza. On en trouve une explication au tome XXX de l'Académie des Belles-Lettres[4].

« Le C. Bardet, portier de la ci-devant Académie des Belles-Lettres, a déclaré avoir remis au S. de Guignes, l'un des membres de cette Académie, les médailles qui étaient placées dans une pièce où l'on a fait des réparations. »

LE BLOND[5].

MONGELLA
gardien des Scelés (*sic*).

bution bizarre, elle n'a pas suivi au Louvre les autres marbres du marquis de Nointel.

1. W. Fröhner, *Les inscriptions grecques du Louvre*, n°s 112-113.

2. W. Fröhner, *Ibid.*, n° 182.

3. W. Fröhner, *Ibid.*, n° 69. Décret trouvé à Délos.

4. *Corp. inscr. semiticarum pars prima*, I, n° 122, avec une bibliographie très complète, et pl. XXIV.

5. Cette pièce est écrite en entier de la main de Leblond.

Letronne a dénaturé cet inventaire. Sous sa plume, voici ce que le nº 8 est devenu :

7º [1] L'inscription gréco-phénicienne : ΝΟΥΜΗΝΙΟΣ (*Musée du Louvre*, nº 488 [2]).

Au lieu de se reporter aux publications indiquées et d'y chercher la certitude, Letronne s'est contenté de faire une supposition tout à fait gratuite, qu'il n'a pas même placée entre crochets, de sorte que, en le lisant, on est absolument fondé à croire que le mot ΝΟΥΜΗΝΙΟΣ existe bien sur l'inventaire. On le croit d'autant plus volontiers que, pour les inscriptions précédentes, le rédacteur de ce petit relevé a eu soin de citer les premiers mots de chacun des textes. M. Fröhner y a été trompé. Il ne lui est pas venu à l'esprit qu'un document de cette nature pouvait avoir été aussi inexactement présenté au public par le garde général des Archives du Royaume. Dans son catalogue des *Inscriptions grecques du Louvre*, sous le nº 231, en parlant de l'inscription de Noumenios, de Citium [3], de très bonne foi, il a recueilli comme certain le renseignement donné par Letronne d'après une pièce d'archives ; mais il a embrouillé encore l'affaire en y mêlant le nom de Fauvel qu'il avait pourtant le devoir de citer à propos de cette inscription :

« Donnée par Fauvel à l'Académie des Inscriptions (Inventaire du 18 nivôse, an II. *Letronne*, Revue archéologique, III, 456 [4]. »

Voilà comment une erreur peut grossir et comment une première confusion en engendre une autre. Le marbre de

1. Letronne a changé le numérotage.

2. C'est le nº que porte l'inscription de *Noumenios* dans le *Musée de sculpture antique et moderne* du comte de Clarac.

3. Cf. A. de Longpérier. *Notice des antiquités assyriennes, babyloniennes, perses, hébraïques, exposées dans les galeries du musée du Louvre*, 3e édition, 1854, nº 593; *Corp. inscr. semiticarum*, I, nº 117, tab. XXII.

4. Fröhner, *loc. cit.*

Noumenios avait bien appartenu à Fauvel, en effet, mais Fauvel ne l'a pas donné à l'Académie des inscriptions, même avant l'année 1794. En réalité, ce marbre a été acquis en 1817 avec d'autres monuments de la collection Fauvel, et rapporté au Louvre par le comte de Forbin. C'est ce qui résulte d'une *Note des objets choisis à Athènes dans la collection de M. Fauvel*, vice-consul de France, portant la date du 12 décembre 1817[1], dans laquelle l'inscription bilingue de Noumenios est mentionnée sous le n° 3, et indiquée comme trouvée à Athènes, près du Pirée.

Deux des inscriptions bilingues du Louvre, celle de Malte et celle d'Athènes, ont donc été l'objet de regrettables confusions, qu'il était nécessaire de dissiper.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier fascicule du tome I du recueil des inscriptions grecques publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et intitulé : *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* (1901, in-8°). A ce propos, M. Cagnat fait connaître en quelques mots le contenu de ce premier fascicule et remercie ceux qui l'ont aidé à mener à bien la publication. Il cite en particulier le nom de M. Haussoullier qui, bien qu'attaché comme auxiliaire à une autre partie du recueil, a mis à sa disposition sa grande connaissance des institutions et de l'épigraphie grecque.

M. de Lasteyrie présente à l'Académie le premier fascicule du tome VII (le 13e fascicule de la collection) des *Monuments et Mémoires* publiés, sur la fondation Eug. Piot, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous la direction de MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie, membres de l'Institut (Paris, 1900, in-4°).

1. Archives du Louvre.

M. Bréal offre au nom de l'auteur, M. Ch. Casati de Casatis, une petite brochure intitulée : *Numismatique étrusque. Quel mode de classification doit-on adopter?* (Paris, 1900, in-8°; extr. des *Mémoires du congrès international de numismatique de 1900*).

M. Derenbourg a la parole pour un hommage :

« M. Edmond Fagnan, chargé d'un cours complémentaire de littérature arabe et de littérature persane à l'École supérieure des lettres d'Alger, m'a chargé de présenter à l'Académie son dernier ouvrage intitulé : *L'Afrique septentrionale au XII° siècle de notre ère. Description extraite du Kitab el-istibçar et traduite* (Constantine, 1900, in-8°, XII et 229 pp.). Un fragment considérable du texte arabe avait été publié à Vienne en 1852 par M. le baron Alfred de Kremer que nous avons plus tard compté parmi nos correspondants étrangers. Il ne disposait que d'un seul manuscrit médiocre et défectueux appartenant à l'Académie Impériale-Royale Orientale de Vienne. M. Fagnan a pu rectifier les leçons admises par son devancier et constituer un exemplaire à peu près complet, grâce à l'adjonction de trois autres copies, dont l'une est conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le numéro 2225. Ces matériaux accrus ne lui ont cependant point paru suffisants pour une édition critique. Il s'est efforcé du moins de rendre, par une traduction française, ce manuel de géographie et de topographie accessible à tous ceux qu'intéresse le passé de l'Algérie et de la Tunisie. C'est dans le même esprit de vulgarisation scientifique que M. le baron de Kremer, en présentant son texte arabe à l'Académie des sciences de Vienne, en avait déjà donné non seulement une analyse, mais encore une traduction allemande presque intégrale (voir *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe*, 1852, p. 389-428). M. Fagnan, d'ordinaire si bien informé, me paraît avoir ignoré ce détail bibliographique.

« Quant à cette monographie presque exclusivement consacrée à l'Ifriḳiyya, elle a eu deux éditions dont nous possédons la seconde, corrigée et augmentée en rédjéb 587 (juillet-août 1191) par un explorateur de la contrée, dont nous ignorons le nom, comme nous ignorons celui du premier rédacteur. Michele Amari, qui a été associé étranger de notre Compagnie, avait cru reconnaître, dans la suscription qui émane du reviseur, la mention de l'ethnique d'Al-ʿOmarî pour désigner l'auteur. M. Fagnan a fait justice de cette conjecture qui repose sur une faute d'orthographe dans le manuscrit de Paris, العمرى pour لعمرى « par ma vie ». Une enquête à laquelle je me suis livré est également restée sans résultat. Il faut attendre des renseignements précis de découvertes ultérieures. Ce que je crois

pouvoir affirmer, sauf preuve du contraire, c'est que le compilateur qui, d'après M. Fagnan, aurait donné sa forme définitive au livre, doit être identifié avec le reviseur qui a distingué la plupart de ses additions personnelles en se citant lui-même sous cette rubrique.

« Un siècle auparavant, le même sujet avait déjà été traité par le célèbre polygraphe espagnol Abou 'Obaid Al-Balcrî. Sa description de l'Afrique septentrionale, résumée par Quatremère dans le tome XII des *Notices et extraits*, a été publiée (Alger, 1857) et traduite en français (*Journal asiatique* de 1858) par notre illustre confrère M. le baron Mac Guckin de Slane. La comparaison des deux géographes a été faite par M. Fagnan avec une scrupuleuse exactitude et il a, dans sa version, mis entre deux croix les passages qu'il n'a pas pu retrouver chez Al-Bakrî, en y comprenant même les allusions à des faits historiques qui lui sont postérieurs. C'est effrayant comme exemple de plagiat. Le nom d'Al-Bakrî n'est cité que quatre fois; il n'est mentionné dans l'introduction ni par l'auteur, ni par le reviseur; mais sa prose n'en est que plus effrontément démarquée. La littérature des Arabes est coutumière de ces pillages qui nous ont ainsi conservé des documents précieux sans nous en révéler la provenance. Il appartient à la science européenne de les suivre jusqu'à leurs sources. »

M. G. Boissier offre à l'Académie l'histoire de *la Gaule indépendante et la Gaule romaine*, par M. Bloch, maître de conférences à l'École normale (Paris, 1901, in-4°). C'est un livre excellent, fruit d'études longues et complètes, nourri de faits, écrit d'une façon très intéressante, mais où l'agrément de la forme n'enlève rien à la solidité du fond. M. Bloch a lu avec le plus grand soin les ouvrages composés sur la matière, mais il est aussi remonté aux originaux; il a dépouillé les inscriptions et les textes juridiques. L'ouvrage ouvre avec distinction la nouvelle Histoire de France publiée sous la direction de M. Lavisse, et en donne d'avance la meilleure idée.

M. Cagnat fait hommage à l'Académie, de la part de M. Jean Kalindero, docteur en droit et membre de l'Académie roumaine, d'un certain nombre de livres. Ils se divisent en plusieurs catégories. Trois d'entre eux sont des ouvrages de droit: *Le droit prétorien et les réponses des prudents* (Paris, 1885, in-8°), fragment d'un travail plus considérable qui doit embrasser l'étude générale des sources du droit romain; *Studiu asupra legei celoru XII Tabule* (Bucarest, 1888, in-8°), et *Consiliul Imperaţilor la Roma şi la Constantinopol* (Bucarest, 1887, in-8°). Une seconde série comprend des études historiques : *Doi antagonişti romani* [César et Pompée] (Bucarest, 1892, in-8°) ; *August şi*

literații (Bucarest, 1897, in-8°); *Literații oposanți sub Cesari* (Bucarest, 1898, in-8°). Une troisième renferme des brochures relatives à l'histoire des mœurs : *Romanii Călători* (Bucarest, 1895, in-8°); *Vilegiatura si reședințele de vara la Romani* (Bucarest, 1895, in-8°); *Portul barbei și părului la Romani* (Bucarest, 1900, in-4°). A ces publications scientifiques, M. Kalindero a joint son *Discours de réception à l'Académie roumaine* (Bucarest, 1894, in-8°), et deux brochures d'un tout autre genre : *La succession au trône de Roumanie* (Bucarest, s. d., in-8°), et une *Notice sur le Domaine de la Couronne de Roumanie, pour l'Exposition universelle de 1900* (Bucarest, 1900, in-8°).

M. de Barthélemy, en présentant un volume intitulé : *Congrès international de numismatique, réuni à Paris, en 1900. Procès-verbaux et mémoires* publiés par MM. le comte de Castellane et Adrien Blanchet (Paris, 1900, in-8°, 450 p. et 24 pl.), dit :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Société de numismatique, un volume contenant les travaux du congrès international de numismatique tenu en 1900. A cette réunion assistaient des savants étrangers en assez grand nombre, et chacun a fourni des communications très intéressantes sur les monnaies antiques, celles du moyen âge et les monnaies modernes. Il y a une grande variété de sujets traités dans ce volume. Grâce au zèle du secrétaire général, les travaux, chose assez rare, ont été publiés dans l'année même de la réunion de ces savants. »

M. A. de Boislisle présente, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *Relation de la Cour de France en 1690, par Ezéchiel Spanheim*; nouvelle édition établie sur les manuscrits originaux de Berlin, accompagnée d'un commentaire critique, de fac-similés, et suivie de la Relation de la Cour d'Angleterre en 1704, par le même auteur; publiée, avec un index analytique, par Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École normale supérieure, professeur à l'École libre des sciences politiques. (Publication des Annales de l'Université de Lyon). Paris, 1901, in-8°.

« En 1872, notre regretté confrère Charles Schefer avait donné pour la Société de l'Histoire de France une édition de la relation officielle rédigée, en 1690, pour la cour de Berlin, par son représentant à Paris, le savant Ézéchiel Spanheim : relation établie d'après la méthode très intéressante des ambassadeurs vénitiens, et contenant, selon l'usage, à côté des portraits de Louis XIV et de sa famille, ceux des principaux personnages qui l'entouraient à cette époque encore prospère. Ce morceau de haute histoire était, pour ainsi dire, inédit, puisqu'il

n'avait jamais paru que dans une revue prussienne de statistique et d'histoire moderne, où les lecteurs de France, et peut-être de tous autres pays, l'avaient laissé passer à peu près inaperçue. C'est au dernier moment, par un heureux hasard, que l'existence d'une publication *princeps* fut signalée à M. Schefer, alors qu'il terminait son édition d'après un texte qui faisait partie de sa riche collection, et qui, depuis sa mort, est entré à la Bibliothèque nationale. D'ailleurs, cette découverte de la dernière heure n'enlevait rien à la valeur de la relation, et celle-ci, accueillie avec faveur par la clientèle de la Société de l'Histoire de France et par le public extérieur, devint tout aussitôt un livre classique pour quiconque s'occupe de l'histoire du siècle de Louis XIV : la preuve en est que ce texte figure depuis lors dans les programmes de l'agrégation, non pas comme un chef-d'œuvre de littérature historique — il s'en faut même de beaucoup, — mais comme un tableau de la cour de France en son temps le plus brillant, et un tableau tracé par le plus fin appréciateur, avec toute l'exactitude, toute l'impartialité, toute la clairvoyance désirables, où rien d'essentiel n'avait été oublié, ni aucun des personnages dignes d'y figurer, ni aucune des intrigues et des coteries vraiment intéressantes.

« M. Schefer avait considéré son manuscrit comme un texte original, ou du moins une « mise au net » revue et estampillée par l'auteur lui-même, et, quoique s'étant informé avec beaucoup de soin de ce qui existait aux Archives royales de Berlin, il n'avait pas connu, non plus que l'éditeur prussien, l'existence d'un texte encore plus authentique et plus complet, entré dans ce dépôt officiel en 1712, après la mort de Spanheim, texte revu avec soin, augmenté et corrigé par le diplomate, *ad usum Regis*; tandis qu'il paraît maintenant que le manuscrit Schefer ne serait qu'une transcription faite par ou pour un neveu de Spanheim, postérieurement à la mort de celui-ci, et que le manuscrit employé par l'éditeur prussien n'était qu'une copie venue de quelque secrétaire de l'ambassade.

« M. Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École Normale supérieure, dont les fructueuses recherches sur nos relations avec la Prusse ou l'Allemagne, et les belles publications sur Alberoni, sur le Grand Siècle, etc., sont bien connues, a voulu rendre à la *Relation* tout l'honneur qui lui est dû, en rétablissant intégralement et scrupuleusement le texte de Berlin, et en le publiant avec un magnifique appareil de notes et de commentaires. Je dois dire qu'il n'a pas entrepris cette tâche sans avoir pressenti M. Schefer et obtenu de lui tout l'encouragement qu'il pouvait attendre d'un savant aussi éclairé et libéral que l'était notre confrère.

« Il a fait une fort belle et compacte édition pour le recueil des

Annales de l'Université de Lyon; il l'a enrichie, non seulement de notes extraordinairement copieuses et savantes, mais d'un excellent index analytique, d'une introduction de 60 pages et de fac-similés en héliogravure. Enfin il y a joint une relation de la cour d'Angleterre écrite par Spanheim en 1704, sur le type de celle de France, et dont le texte n'avait paru jusqu'ici que dans une revue anglaise. En revanche, il a cru devoir supprimer les deux appendices de l'édition de 1872, comme n'étant pas d'une origine suffisamment authentique : M. Schefer lui-même avait avoué ses incertitudes à cet endroit, mais avait préféré pourtant ne pas priver le lecteur de textes intéressants quand même, et je crois qu'il avait raison.

« D'après ce que je viens de dire, et si incontestables que soient les mérites de la nouvelle édition, il restera toujours à notre regretté confrère, qui a tant fait pour l'histoire diplomatique de la France, aussi bien que pour la linguistique et la littérature de l'Orient, l'honneur d'avoir tiré de la poussière des manuscrits un document de premier ordre, et de lui avoir assuré la place qu'il méritait dans nos répertoires historiques. »

M. de Lasteyrie offre à l'Académie, au nom de M. Paul Regnaud, *Le Rig-Véda*, texte et traduction. *Neuvième Mandala. — Le culte védique du Soma* (Paris, 1900, in-8°), et donne lecture de la lettre suivante dans laquelle l'auteur expose l'objet de son ouvrage :

« Lyon, 30 décembre 1900.

« Monsieur le Président,

« En priant l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'accepter l'hommage du premier volume de ma traduction du Rig-Véda, je sollicite en outre la faveur de pouvoir lui exposer en quelques lignes la raison d'être de cet ouvrage, et par là les traits généraux qui le distinguent des traductions antérieures du grand recueil des chants sacrés de l'Inde antique.

« Ces traductions admettent toutes plus ou moins le rapport étroit des rites du sacrifice auquel les hymnes sont consacrés et des idées qu'en expriment le texte même. Ceux-là sont le reflet de celles-ci. Du moins, c'est ce qu'implique surtout l'interprétation traditionnelle du 9e Maṇḍala dont l'objet spécial est le culte du Soma ou de la liqueur sacrée.

« Pour moi, je m'appuie sur une hypothèse toute différente et d'après laquelle les idées exprimées dans les hymnes sont antérieures au rituel qui s'y est associé et dont on s'est servi jusqu'ici

pour en expliquer le sens. En deux mots, selon moi, ce rituel est d'origine brâhmanique, alors que les hymnes remontent non seulement à la période védique proprement dite, mais reflètent même les conceptions de l'époque de l'unité indo-européenne.

« Trois arguments principaux militent en faveur de cette thèse :

« 1° Désaccord évident du sens des textes avec les circonstances liturgiques connexes, comme par exemple quand les hymnes représentent partout le Soma comme enflammé ou inflammable, tandis que les rites l'emploient en boisson;

« 2° Faits nombreux et incontestables d'après lesquels les rites sont issus d'une interprétation de fantaisie des formules védiques;

« 3° Séries de détails mythiques dont la ressemblance et souvent l'identité dans l'Inde et la Grèce nécessitent l'hypothèse d'un fonds commun de documents sacrés dont les Védas sont, selon toute vraisemblance, le prolongement hindou.

« En résumé, la tradition brâhmanique est postérieure aux textes du Véda; elle leur a été inconsciemment infidèle et ne s'est inspirée d'eux que pour en dénaturer les données et l'esprit : c'est ce qui ressort de tous les points où il nous est permis d'en retrouver la source.

« De là, je crois, la justification, et même la nécessité, d'une méthode d'exégèse védique qui consiste à la réduire au rôle qui lui convient. Il faut partir des textes sans s'inquiéter d'elle; et c'est ce que j'ai fait.

« En conséquence de cette méthode se traduisant par deux constatations qui tranchent tout particulièrement avec les idées reçues, — j'entends celles qui partent de la tradition brâhmanique au lieu de la récuser et d'en faire table rase :

« 1° Les mythes divins tels qu'Indra n'existent pour ainsi dire qu'en puissance dans les hymnes védiques; ils n'y sont encore que la désignation synonymique, métaphorique et à demi personnifiée du feu sacré, objet constant de ces hymnes;

« 2° Le Soma est le breuvage du feu ainsi qualifié, c'est-à-dire un liquide inflammable dont l'idée se concilie ainsi avec les conceptions liturgiques ultérieures.

« Il n'en est pas moins vrai, et je ne saurais le dissimuler, qu'au point de vue de la tradition, et pour peu qu'on lui fasse sa part, ces conséquences, si importantes en ce qui regarde les origines et le sens de la mythologie indo-européenne, semblent inadmissibles. Aussi attendent-elles encore l'adhésion des savants qui ne s'écartent pas en matière de Védas de l'interprétation brâhmanique.

« Le débat reste ouvert entre les deux modes d'exégèse, et c'est

pour préciser les termes d'une controverse d'une si grande portée scientifique et philosophique que je désire vivement que cette notice puisse être soumise à l'Académie, en même temps que mon livre.

« Dans l'espoir que l'objet de ce vœu n'a rien d'irrégulier, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous prier d'agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

« P. Regnaud. »

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. Brito Aranha, deux brochures intitulées :

1° *Mouvement de la Presse périodique en Portugal, de 1894 à 1899* (Lisbonne, 1900, in-4°) ;

2° *Bibliographie des ouvrages portugais*, pour servir à l'étude des villes, des villages, des monuments, des institutions, des mœurs et des coutumes, etc., du Portugal, Açores, Madère et possessions d'outre-mer (Lisbonne, 1900, in-4°).

SÉANCE DU 11 JANVIER

A la suite de la communication de M. Homolle[1], M. Clermont-Ganneau présente les observations suivantes :

« A propos des détails donnés par M. Homolle sur les résultats des recherches archéologiques entreprises récemment en Crète par l'École française d'Athènes et de la mention faite en passant des fouilles si fructueuses exécutées à Knossos, par M. Evans, pour le compte du gouvernement anglais, je crois devoir rappeler à l'Académie que j'ai moi-même rapporté de Crète, où j'ai séjourné pendant vingt-cinq jours, il y a cinq ans, au cours d'une mission en Cyrénaïque, tout un groupe d'antiquités très importantes qui sont entrées au musée du Louvre, et dont

1. Voir plus haut, p. 7.

quelques-unes remontent à la période archaïque. Je signalerai, dans le nombre, un riche mobilier funéraire provenant d'un sépulcre de Ligortinos, dans l'est de Gortyne, et contenant entre autres objets plusieurs de ces ossuaires en terre cuite, décorés de peintures préhelléniques, dont jusqu'à ce jour aucun musée d'Europe ne possédait de spécimen. J'ai recueilli également bon nombre de gemmes gravées archaïques, dites « gemmes insulaires », qui n'étaient pas encore représentées dans nos collections nationales. J'exprimerai, à ce propos, le regret de n'avoir pas eu, au moment où j'explorais la Crète, les moyens nécessaires pour rendre ces recherches plus fructueuses encore.

« En ce qui concerne Knossos, je ferai observer que M. Evans n'a fait que reprendre la suite des fouilles entreprises antérieurement sur ce point, avec un grand succès, par un Crétois fort intelligent, répondant au nom prédestiné de Minos Calocherinos. Non content de me laisser toute latitude pour étudier la riche collection d'antiquités sorties de ses fouilles de Knossos, M. Minos avait poussé la courtoisie jusqu'à m'y laisser choisir les objets que je jugerais les plus intéressants, pour les offrir en son nom au Louvre. Il eût même été facile alors de reprendre, d'accord avec lui, l'exploitation de ce précieux gisement d'antiquités, si l'on avait disposé de quelques fonds.

« J'ajouterai, en terminant, que la découverte si retentissante, faite depuis, à Knossos, par M. Evans, celle de ces fameuses tablettes de terre cuite portant des inscriptions dans le système d'écriture dite égéenne, a un précédent qu'il n'est peut-être pas inutile de faire connaître. En 1895, j'avais remarqué entre les mains d'un habitant de Candie, M. Tsakirakis, un fragment de tablette de terre cuite sur lequel étaient gravées deux lignes de caractères semblant bien appartenir à ce même système d'écriture. Le fragment avait été trouvé sur le site de Knossos, au lieu dit Makri Tikhos. L'argile était dure, noirâtre ; le revers de la tablette, brut ; toute la partie gauche manquait. Les caractères avaient été finement incisés avant la cuisson. Devant les exigences du détenteur, j'avais dû, à mon grand regret, renoncer à acquérir cette tablette ; j'ai dû me borner à en prendre un estampage, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie [1]. »

1. Voir ci-après, p. 167.

L'Académie procède à la nomination de deux membres qui feront partie de la commission annuelle des cinq Académies, chargée de proposer en 1901 l'attribution du prix Debrousse.

Sont désignés : MM. Delisle et G. Paris.

Sont élus dans les commissions suivantes :

Prix Saintour (au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique) : MM. Perrot, Boissier, Héron de Villefosse, Croiset.

Prix extraordinaire Bordin (au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance) : MM. Delisle, G. Paris, Longnon, Müntz.

Prix Aug. Prost (au meilleur ouvrage sur Metz ou les pays voisins) : MM. d'Arbois de Jubainville, de Boislisle, Longnon, de La Trémoïlle.

Prix Stanislas Julien (au meilleur ouvrage relatif à la Chine) : MM. Barbier de Meynard, Oppert, Senart, Barth.

Prix ordinaire de l'Académie (*Dresser la liste alphabétique des noms propres qui figurent dans les chansons de geste françaises*) : MM. G. Paris, Paul Meyer, Longnon, Émile Picot.

M. Omont donne communication à l'Académie de la notice qu'il a écrite sur la vie et les œuvres de son prédécesseur, M. Giry [1].

M. S. Reinach commente un bas-relief archaïque découvert à Chalcédoine et conservé au musée de Constantinople. Ce bas-relief représente Jupiter accouchant de Minerve, entre deux divinités de la délivrance. M. Reinach essaie d'établir que le motif est d'origine mégarienne, et que, de Mégare, il a passé d'une part dans la céramique attique, de l'autre dans l'art local de Chalcédoine, colonie de Mégare.

M. Pottier ajoute quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. ARTHUR GIRY, LUE DANS LA SÉANCE DU 11 JANVIER 1901, PAR M. HENRI OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Arthur-Joseph Giry est né à Trévoux (Ain), le 28 février 1848 [1]. Fils et petit-fils de modestes employés de l'administration des Contributions indirectes, originaires de Marseille, ou ayant longtemps habité cette ville [2], par sa mère il se rattachait à la famille de Claude Roberjot, l'un des plénipotentiaires français assassinés, il y a un siècle, aux portes de Rastadt.

Ses études secondaires terminées au collège de Chartres, où les hasards de sa carrière administrative avaient conduit son père, Arthur Giry quittait cette ville pour venir à Paris. Poussé par une irrésistible vocation historique, plus forte que les vœux de ses parents, qui eussent souhaité de le voir entrer, comme son père et son grand-père, dans l'administration des Contributions indirectes, il se faisait inscrire à l'École des Chartes en novembre 1866. Bientôt, sur la recommandation de notre regretté confrère Eugène de Rozière, qu'il devait remplacer, à trente ans de là, dans notre Compagnie, il était chargé du classement des archives municipales de Saint-Omer. Il y puisait le sujet de sa thèse

1. L'acte de naissance a été dressé le lendemain 29, date donnée dans plusieurs notices biographiques précédemment publiées.

2. Son père, Irénée Giry, chef de service des Contributions indirectes à Trévoux, était né le 18 juin 1814, à Marseille, où son grand-père, Michel-Ange-Pierre Giry, était alors contrôleur des Contributions indirectes.

de sortie de l'École des Chartes, les *Prolégomènes du cartulaire de Notre-Dame de Saint-Omer*, qui lui valait le diplôme d'archiviste-paléographe le 17 janvier 1870.

Après la guerre de 1870-1871, pendant laquelle il prit part aux opérations de la deuxième armée de la Loire, en qualité de capitaine adjudant-major de la garde mobilisée de l'Yonne (son père était alors en résidence à Joigny), Arthur Giry revint à Paris et reprit quelque temps la place qu'il avait déjà occupée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Bientôt, le 20 février 1873, il était nommé archiviste à la section du secrétariat des Archives nationales ; il n'y restait que cinq ans, et, le 1er janvier 1878, Jules Quicherat l'appelait auprès de lui comme secrétaire de l'École des Chartes, où il devait plus tard succéder à notre regretté confrère le comte de Mas Latrie dans la chaire de diplomatique.

Si ses premiers travaux ne semblaient pas le désigner pour cet enseignement, il s'y était cependant préparé de longue date. Dès 1868, en effet, l'année même de la fondation de l'École des Hautes-Études, Arthur Giry avait été l'un des premiers élèves de notre savant confrère, M. Gabriel Monod, et pendant quatre années il avait étudié la critique des textes sous sa direction. Chargé un an après, en 1874, de suppléer pendant un congé le maître de conférences d'histoire, M. Jules Roy, il ne tardait pas à être nommé lui-même maître de conférences (1877) et plus tard directeur-adjoint (1892).

Les premières années de son enseignement à l'École des Hautes-Études furent exclusivement consacrées à l'histoire des institutions municipales de l'ancienne France, qu'il avait été amené à étudier alors qu'il était encore sur les bancs de l'École des Chartes. Les archives municipales de Saint-Omer, dans lesquelles il avait puisé les éléments de sa thèse d'archiviste-paléographe, lui fournissaient bientôt la matière d'une *Histoire de la ville de Saint-Omer et de*

ses institutions jusqu'au XIVe siècle, qui lui méritait le titre d'élève diplômé de l'École des Hautes-Études.

C'était le fruit de ses premières conférences faites aux élèves de cette dernière École, dans lesquelles, marchant sur les traces d'Augustin Thierry, il avait étudié l'organisation municipale d'une série de villes du nord de la France ou de la Belgique : Gand, Cambrai, Amiens, Saint-Omer, Senlis, etc. Les années suivantes, il fit porter ses recherches sur l'organisation municipale de Rouen et des villes normandes, poitevines, saintongeaises et gasconnes, qui reçurent des institutions similaires. Deux nouveaux volumes, publiés en 1883 et 1885, sur les *Établissements de Rouen* témoignèrent des résultats de son enseignement. Il en fut de même, deux ans après, en 1887, de son *Étude sur les origines de la commune de Saint-Quentin*, imprimée en tête du premier volume des *Archives anciennes de Saint-Quentin*.

Quelques années auparavant, en 1881, Arthur Giry avait été chargé d'une conférence de paléographie, diplomatique et chronologie à la Faculté des lettres de Paris ; il s'acquitta de cet enseignement pendant cinq ans, et c'est pour les élèves de la Faculté des lettres, candidats à l'agrégation d'histoire, qu'il étudia à l'École des Hautes-Études, pendant l'année 1884-1885, les rapports de la royauté avec les villes depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Philippe le Bel. Les textes qui avaient été commentés dans sa conférence furent réunis en un volume, publié en 1885, sous le titre de *Documents sur les relations de la royauté avec les villes de France de 1180 à 1314*.

L'année précédente (1883-1884), il avait étudié avec ses élèves l'histoire du commerce et de l'industrie dans l'occident de l'Europe au moyen âge, matière que lui avaient suggérée les études, malheureusement restées inédites, de son maître, Jules Quicherat, sur le commerce et l'industrie de la laine. C'est à cette influence du savant archéologue

qu'il faut aussi attribuer les recherches qu'Arthur Giry poursuivit pendant plusieurs années, de concert avec un chimiste distingué, M. Aimé Girard, sur les procédés industriels transmis par l'antiquité au moyen âge et aux temps modernes. Il n'a fait paraître que quelques fragments de ces études, interrompues par la mort de son collaborateur et qui ont fourni depuis à notre éminent confrère, M. Berthelot, matière à de si importantes publications.

Les recherches d'Arthur Giry sur les institutions municipales de l'ancienne France l'avaient conduit de bonne heure à l'étude de la diplomatique, sur les traces de Mabillon et de deux maîtres éminents, Natalis de Wailly et M. Léopold Delisle. Dès l'année 1878, l'une de ses conférences à l'École des Hautes-Études avait été réservée à la critique des actes et diplômes des rois de France des deux premières races. Il en continua l'étude les années suivantes, et, en 1885, lorsqu'il eut été nommé professeur à l'École des Chartes, il y consacra presque entièrement ses cours et ses conférences dans les deux écoles. Un des premiers résultats de son enseignement fut la publication, en 1893, de son *Manuel de diplomatique*, auquel notre Académie décernait le premier prix Gobert l'année suivante ; son *Histoire de Saint-Omer* lui avait déjà valu deux années de suite le second prix Gobert, en 1878 et 1879, et il l'avait obtenu une troisième fois en 1883, pour ses *Établissements de Rouen*. Le 4 décembre 1896, il recevait enfin la suprême récompense que pût décerner notre Compagnie ; il était élu membre ordinaire [1] en remplacement de notre regretté confrère Eugène de Rozière, dont les encouragements avaient marqué le début de sa carrière.

1. Il venait occuper le fauteuil qui comptait, depuis la réorganisation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sept titulaires, dont deux secrétaires perpétuels ; *Fréret* (1716), A.-J. de Nicolaï (1736), *L. Dupuy* (1756), Larcher (1778), Boissonade (1813), Alexandre (1857) et Eug. de Rozière (1871).

Arthur Giry allait dès lors donner le meilleur de son temps à une œuvre dont l'Académie avait décidé la reprise deux ans auparavant, en 1894, la publication des actes des rois de France de 840 à 1108, pour faire suite aux *Diplomata* de Bréquigny et La Porte du Theil, publiés par Pardessus, en 1843 et 1849. Il avait de longue date réuni les matériaux de ce nouveau recueil, il semblait que de nombreuses années fussent assurées à son activité et nul mieux que lui ne paraissait être en mesure de mener à bien cette vaste entreprise. L'ordre chronologique des diplômes et les régestes ou analyses des actes, auxquels il avait d'abord songé, furent abandonnés pour l'ordre topographique des anciennes provinces ecclésiastiques, qui devait permettre une plus sûre critique des textes, dont la publication intégrale avait été décidée. Les provinces ecclésiastiques de Reims, Cologne, Mayence, Trèves, Rouen, Sens, Tours et Bourges, c'est-à-dire environ la moitié du recueil, étaient prêtes pour l'impression, lorsque la mort est venue soudainement interrompre l'œuvre si laborieusement édifiée et dont Arthur Giry pouvait entrevoir le prochain achèvement. Elle ne demeurera pas imparfaite et, sous la direction de notre savant confrère, M. d'Arbois de Jubainville [1], le recueil des diplômes de Charles le Chauve, auquel restera attaché le nom d'Arthur Giry, sera mené à bonne fin et terminé par l'un de ses élèves, son successeur dans sa chaire de diplomatique, M. M. Prou.

Notre regretté confrère avait peut-être en effet à un degré plus éminent encore les dons du professeur que les qualités propres de l'érudit. Sans énumérer les livres publiés par ses élèves en ces vingt dernières années et qui sont sortis de ses leçons [2], il suffira de rappeler trois entreprises qu'il

1. Voir le *Rapport sur les papiers d'Arthur Giry concernant les diplômes de Charles le Chauve*, par M. d'Arbois de Jubainville, dans les *Comptes rendus* de l'Académie de l'année 1900, p. 353-357.

2. Voir *Cours de diplomatique. Leçon d'ouverture faite à l'École des*

a directement inspirées et auxquelles son nom restera également attaché : les *Annales Carolingiennes*[1], la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*[2], et plus récemment les *Mémoires et Documents*, publiés par la Société de l'École des Chartes[3]. Sur le titre de presque tous les volumes déjà parus de ces trois collections, on retrouve les noms des élèves qu'il a formés par son enseignement, tant à l'École des Hautes-Études qu'à l'École des Chartes.

Les travaux de l'historien et l'enseignement du professeur ne suffisaient pas à l'activité d'Arthur Giry. Il était de ceux qui estiment que l'érudit ne doit point se borner à travailler pour lui-même ou pour un petit cercle d'initiés, mais qu'il est de son devoir de répandre et de faire passer en quelque sorte dans le domaine public les résultats de ses recherches pour en accroître le patrimoine commun de nos connaissances. C'est ainsi que, de 1872 à 1879, il avait publié une série d'articles de critique historique dans le journal *La République française*[4]. Plus tard, chargé de la direction de la partie historique de *la Grande Encyclopédie*, il ne cessa de payer de sa personne à la tête de ses colla-

Chartes le 25 janvier 1900, par M. Prou, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, du 15 mars 1900, t. XXXIX, p. 197, et la notice consacrée à *Arthur Giry*, par M. F. Lot, dans l'*Annuaire* de l'École pratique des Hautes-Études pour 1901, p. 39.

1. Voir la *Leçon d'ouverture* de M. Prou, *l. c.*, p. 199, et la notice de M. Lot, *l. c.*, p. 37-38.

2. Commencée en 1886, cette collection compte aujourd'hui trente volumes ou fascicules de textes relatifs à l'histoire de France, depuis le VIe jusqu'au XVIIIe siècle.

3. Quatre volumes des *Mémoires et Documents* ont été publiés depuis 1896, et c'est à l'initiative d'Arthur Giry, alors qu'il était président de la Société de l'École des Chartes (1895-1896), qu'est due cette nouvelle collection.

4. Voir la liste de ces articles dans la *Bibliographie des travaux de A. Giry*, par M. H. Maïstre, dans la *Correspondance historique et archéologique*, de MM. Bournon et Mazerolle, années 1899 et 1900, et tirage à part in-8°, 52 pages (135 numéros).

borateurs, et, de 1886 à 1899, il y inséra plus de deux mille articles[1].

A cette activité scientifique se joignaient chez Arthur Giry, cachées sous une certaine réserve extérieure, une sensibilité, une droiture et une fermeté de caractère qui ne se sont jamais démenties, et qui lui avaient fait porter de tout temps et en toutes circonstances, sans crainte comme sans ostentation, le même souci exact et désintéressé de la vérité et de la justice. Il est mort le 13 novembre 1899[2], terrassé par une maladie soudaine et implacable, dont sa robuste constitution eût sans doute triomphé en d'autres temps, et qui l'a ravi à l'affection des siens, à ses confrères, à ses amis, à ses élèves, en pleine maturité, alors que de longues et fructueuses années encore semblaient promises à sa laborieuse et féconde activité.

BIBLIOGRAPHIE

DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE M. ARTHUR GIRY[3].

1. *Notice sur les archives communales anciennes de la ville de Saint-Omer*; dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1868), t. XXIX, p. 169-180.

2. *Prolégomènes du Cartulaire de l'église Notre-Dame de Saint-Omer*; dans *École impériale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1868-69* (1870), p. 7-10.

1. Voir la liste des principaux de ces articles dans la *Bibliographie* de M. H. Maïstre; cf. p. 23, note 1.

2. Les différents discours prononcés le 15 novembre 1899, au cimetière Montparnasse, sur la tombe d'Arthur Giry, ont été réunis, par les soins de M. Paul Meyer, en une plaquette in-8°, accompagnée d'un portrait.

3. Les nombreux articles donnés par Arthur Giry à *la Grande Encyclopédie* (1886-1899), les comptes rendus qu'il a publiés dans différents recueils, les articles qu'il a insérés, dès 1865, dans les journaux *L'Union agricole d'Eure-et-Loir*, *La République française*, etc. sont détaillés dans la très complète *Bibliographie des travaux d'A. Giry*, de M. Henri Maïstre, déjà citée.

3. *Les châtelains de Saint-Omer* (1042-1386); dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1874), t. XXXV, p. 325-355, et (1875), t. XXXVI, p. 91-117.

4. *Analyse et extraits d'un registre des archives municipales de Saint-Omer* (1166-1778); dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie* (1876), t. XV, p. 65-317, et tirage à part, in-8°, de 253 pages.

5. *Grégoire VII et les évêques de Térouane*; dans la *Revue historique* (1876), t. I, p. 387-409, et tirage à part, in-8°, de 23 pages.

6. *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle.* (Paris, 1877, in-8°, xii et 609 pages; 31e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.*)

7. *Notice sur un traité du moyen âge intitulé* : « *De coloribus et artibus Romanorum* »; dans les *Mélanges publiés par la section historique et philologique de l'École des Hautes-Études pour le dixième anniversaire de sa fondation* (1878, in-8°), p. 209-227, et tirage à part in-8°.

8. *Cartulaires de l'église de Térouane*, publiés par Th. Duchet et A. Giry. (Saint-Omer, 1881, in-4°, 437 pages.)

9. *Chartes de Saint-Martin de Tours collationnées par Baluze sur les originaux*; dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1881), t. XLII, p. 273-278, et tirage à part in-8°, de 6 pages.

10. *Jules Quicherat*; dans la *Revue historique* (1882), t. XIX, p. 241-264. (Cet article et le suivant ont été réunis sous le titre de : *Jules Quicherat* (1813-1882). Paris, 1882, in-8°, 70 pages, avec portrait.)

11. *Bibliographie des ouvrages de Jules Quicherat*; dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1882), t. XLIII, p. 316-360. (Voir le n° 10.)

12. *Les Établissements de Rouen; études sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, La Rochelle, Saintes, Oléron, Bayonne, Tours, Niort, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Poitiers, etc.* (Paris, 1883 et 1885, 2 vol. in-8°, xxvii-441 et xiii-266 pages; 55e et 59e fascicules de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.*)

13. Jules Quicherat. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome I. *Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines.* Mémoires et fragments réunis et mis en ordre par Arthur Giry et Auguste Castan... (Paris, 1885, in-8°, viii et 581 pages, avec portrait.)

14. *Documents sur les relations de la royauté avec les villes de France de 1180 à 1314.* (Paris, 1885, in-8°, xxxvi et 187 pages; Recueil de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

15. *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des Chartes* (Paris, 1887, in-fol., iv et 44 pages, avec 185 fac-similés. — Les notices de ces fac-similés sont l'œuvre de A. Giry.)

16. *Étude sur les origines de la commune de Saint-Quentin*; dans le tome I des *Archives anciennes de Saint-Quentin*, p. v-lxxxvii, et tirage à part (1887), in-4°, de 83 pages.

17. G. Guilmoto. *Étude sur les droits de navigation de la Seine de Paris à La Roche-Guyon, du XIe au XVIIIe siècle.* (Paris, 1889, in-8°, ix et 142 pages. — Publié par A. Giry.)

18. Préface de : *Les derniers Carolingiens. Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine* (954-991), par Ferdinand Lot. (Paris, 1891, in-8°, xlviii et 479 pages; 87e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.*)

19. *Émancipation des villes. — Les communes. — La bourgeoisie. — Le commerce et l'industrie au moyen âge*; dans l'*Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, publiée par MM. E. Lavisse et A. Rambaud (1893, in-8°), t. II, ch. viii, p. 411-479. (En collaboration avec M. André Réville.)

20. *Manuel de diplomatique.* Diplômes et chartes. — Chronologie technique. — Éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes. — Les chancelleries. — Les actes privés. (Paris, 1894, in-8°, xvi et 944 pages.)

21. *La donation de Rueil à l'abbaye de Saint-Denis; examen critique de trois diplômes de Charles le Chauve*; dans les *Mélanges Julien Havet* (1895, in-8°), p. 683-717.

22. *Dates de deux diplômes de Charles le Chauve pour l'abbaye des Fossés*; dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1895), t. LVI, p. 509-517, et tirage à part in-8°, de 9 pages.

23. *Études carolingiennes* : I. D'un cartulaire perdu de Louis le Pieux, relatif aux cloîtres de chanoines. — II. Date de l'abbatiat de Loup de Ferrières. — III. *Sedem negotiatorum cappas* (Loup de Ferrières, lettre 125). — IV. *Villa Restis.* — V. Documents carolingiens de l'abbaye de Montiéramey; dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* (1896, in-8°), p. 107-136.

24. *La vie de saint Maur du Pseudo-Faustus*; dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1896), t. LVII, p. 149-152, et tirage à part in-8°, de 4 pages.

25. *Procès-verbal d'expertise dressé par MM.* Pfister, Arthur Giry, Charavay, *en exécution d'un arrêt rendu par la première chambre de la Cour d'appel de Nancy, le 16 mai 1897, entre M. François Dufresne, appelant, contre le domaine de l'État français* (Nancy, 1897, in-4°, 63 pages; et *Rapport supplémentaire*, de 12 pages.)

26. *Un diplôme royal interpolé de l'abbaye de Marmoutier*; dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Comptes rendus des séances de l'année 1898, p. 177-202, et tirage à part in-8°, de 28 pages.

27. *Affaire Dauphin de Verna. Rapport des experts.* (Lyon, 1898, in-8°, 98 et IV pages. — En collaboration avec MM. L. Clédat et A. Coville.)

28. *Sur la date de deux diplômes de l'église de Nantes, et de l'alliance de Charles le Chauve avec Erispoë*; dans les *Annales de Bretagne* (1898), t. XIII, p. 485-508, et tirage à part in-8°, de 26 pages.

29. *Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne* : I. Diplômes de Charlemagne et privilèges de Charles le Chauve en faveur de Saint-Aubin d'Angers. — II. Diplômes faux de l'abbaye de Saint-Florent; dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1900), t. XXXVI, 2e partie, p. 179 à 248, et tirage à part in-4°, de 27 pages et 2 planches. (Publication posthume faite par les soins de MM. P. Meyer et M. Prou.)

LIVRES OFFERTS

M. Heuzey présente, au nom de M. de Sarzec et au sien, un travail intitulé : *Une villa royale chaldéenne vers l'an 4000 avant notre ère* (Paris, 1900, in-8°). C'est le compte rendu des fouilles poursuivies, depuis 1888, par la Mission française de Chaldée, sur l'emplacement d'une station historique qui paraît être la plus ancienne que la science ait encore atteinte en Asie. Il s'agit de la localité de Ghirsou, centre

initial de l'antique cité de Sirpourla. C'est autour de ce centre que M. de Sarzec a recueilli successivement les nombreux et importants monuments de la haute antiquité chaldéenne, qui font le principal intérêt de ses découvertes.

SÉANCE DU 18 JANVIER

M. Huillier, notaire à Paris, adresse à l'Académie l'extrait d'un testament par lequel Mlle Marie Pellechet a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de trois cent mille francs, qui sera versée dans les trois mois du décès de sa sœur Mlle Catherine Pellechet. Une fois en possession de son legs, l'Académie des inscriptions devra placer le capital, pour les intérêts être employés à conserver les monuments existant en France et aux colonies, présentant un intérêt historique ou archéologique.

Une commission sera chargée de centraliser les demandes faites par les municipalités et même les particuliers pour obtenir un secours afin de consolider un monument. Ces secours devront être consacrés surtout à empêcher la ruine ou la détérioration du ou des monuments, et non à la restauration générale de ces monuments, etc.

La fondation portera le nom de *Auguste Pellechet*, en mémoire du père de la légataire.

Le Président met aux voix l'acceptation provisoire.

L'acceptation provisoire est adoptée.

M. Salomon Reinach donne lecture d'une lettre de M. Cavvadias, directeur des antiquités en Grèce, sur la découverte de statues et de fragments en marbre et en bronze recueillis dans la mer, à 40 mètres de profondeur, près de la petite île de Cerigotto. La figure la plus importante est

celle d'un éphèbe nu, en marbre, d'un excellent travail, dont l'attitude, analogue à celle d'un des Niobides, est tout à fait nouvelle dans l'histoire de l'art. Le nombre de fragments importants de statues de bronze autorise à croire que le naufrage dont on a commencé à relever les débris date de l'époque romaine; car, à une époque plus récente, il n'y avait plus, du moins à la surface du sol de la Grèce et en Asie-Mineure, de statues en bronze pouvant être enlevées[1].

M. Clermont-Ganneau communique les moulages et les photographies d'une bulle de plomb des Croisades recueillie récemment, à Jérusalem, par le R. P. Paul de Saint-Aignan, de la Custodie Franciscaine de Terre Sainte.


A


B

Le R. P. Paul de Saint-Aignan y voit avec raison le sceau, jusqu'à ce jour inconnu, de la léproserie de Jérusalem placée sous l'invocation de saint Lazare.

Sur l'une des faces (B) est figuré un évêque ou abbé mitré, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite. Sur l'autre face (A), un lépreux, la tête encapuchonnée, le visage ravagé par le terrible mal, agite de la main droite la triple cliquette ou crécelle qui lui était imposée par les règlements sanitaires de l'époque[2] pour signaler son approche et mettre en garde contre un contact dangereux.

1. Voir ci-après.
2. Cf. par exemple, la Coutume du Hainaut (revisée en 1483, *Coutumier général*, t. II, p. 37.

La légende, en partie mutilée, semble devoir être lue :

(A) + *Sigillum* [? *d*(*omus*) *lepro*]*sorum*.
(B) + *S*(*ancti*) *Lazari* [*de*? *Ihe*]*rusalem*.

Le couvent des lépreux de Saint-Lazare de Jérusalem ne doit pas être confondu avec l'abbaye de Saint-Lazare de Béthanie, couvent de femmes qui fut fondé sous ce vocable par la reine Mélissende, femme de Foulques, et dont nous connaissons le sceau, tout à fait différent, par une reproduction, d'ailleurs médiocre, de Pauli[1].

Nous savons par les *Assises de Jérusalem* (p. 418) que la maison des lépreux de Jérusalem était dirigée par un magister, « le maistre de Saint-Ladre des Mesiaus », suffragant du patriarche ; ce dignitaire est souvent mentionné dans les quelques chartes de l'ordre remontant au XIIIe siècle et conservées dans les Archives du Magistère de l'ordre des SS. Maurice et Lazare à Turin[2]. Est-ce lui qu'il faut reconnaître dans le personnage mitré et crossé figurant sur le droit de notre bulle, ou le capellanus de l'institution qui est mentionné également dans les mêmes documents, ou bien le patriarche lui-même?

Il est question, dans divers documents des Croisades, de la léproserie de Saint-Lazare, qui était située contre le mur nord de Jérusalem, à l'extérieur, entre la porte de Saint-Étienne (aujourd'hui porte de Damas) et le saillant du Qasr Djâloûd[3]. Il y avait là une poterne dite de *Saint-Ladre*, dont le R. P. Paul de Saint-Aignan croit pouvoir déterminer ici la position exacte.

1. *Codice diplomatico*, pl. II, n° 20. Au nom de l'abbesse Juditta (Joette, sœur de Mélissende ?), avec la légende *Resuscitatio Lazari* accompagnant la figuration de la résurrection miraculeuse. Je dois ce renseignement à mon savant confrère M. Schlumberger.

2. Publiées par de Marsy, *Archives de l'Orient latin*, II, B, p. 121 sqq. L'établissement y est qualifié de *domus*, *conventus et ecclesia S. Lazari infirmorum* ou *leprosorum*, etc...

3. *La citez de Iherusalem*, § XV : « A main destre de la porte Saint Estene estoit la maladrerie de Iherusalem tenant as murs. Tenant a la maladrerie avoit une posterne, c'on apeloit la posterne saint Lasdre. » Cf. Theodericus, *Descr.*, § XXVI.

L'Académie procède à la nomination de plusieurs commissions de prix.

Sont élus :

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : MM. de Vogüé, Schlumberger, de Barthélemy et Babelon.

Prix Bordin (*Étude et classement des monuments de l'art dit gréco-bouddhique*) : MM. Bréal, Barbier de Meynard, Senart et Barth.

Prix Bordin (*Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs ?*) : MM. Perrot, Croiset, Cagnat, Bouché-Leclercq.

M. Antoine Cabaton, membre de l'École française d'Extrême-Orient, donne lecture d'un rapport sur les littératures cambodgienne et chame [1].

Le Président remarque que c'est la première fois qu'un membre de l'École de l'Extrême-Orient paraît devant l'Académie. Il le félicite de son intéressante communication.

COMMUNICATIONS

LETTRE DE M. CAVVADIAS, CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Des habitants de l'île de Symi, qui exercent le métier de pêcheurs d'éponges, ont indiqué à notre gouvernement un endroit voisin de la petite île de Cerigotto où se trouvait, suivant eux, à une profondeur de 40 mètres environ, un amas de statues de marbre et en bronze, provenant sans

1. Voir ci-après.

doute d'un naufrage[1]. On expédia immédiatement sur les lieux deux bateaux de la flotte hellénique, qui, avec l'aide des pêcheurs, ont réussi jusqu'à présent à retirer du fond de la mer les objets suivants, qui ont été transportés au Musée d'Athènes :

1° Cinq statues d'hommes, parmi lesquelles celle d'un guerrier, toutes complètement détériorées par l'eau;

2° Une tête barbue en bronze (fig. 2) ;

3° Des fragments de bronze et de marbre, comprenant des bras, des pieds, un sabot de cheval, une lyre de bronze provenant sans doute d'une statue d'Apollon, des morceaux de bois du navire naufragé, deux épées de bronze, dont l'une, avec son fourreau, est semblable à celle qui est figurée sur une des plaques de la petite frise de Pergame, etc. (fig. 1).

Un fragment de bras entouré de courroies (fig. 2 *a*) appartient peut-être à la statue de pugiliste que surmontait la belle tête barbue (fig. 2). On constate une certaine ressemblance entre cette tête et celle du célèbre pancratiaste d'Olympie ;

4° La découverte la plus importante est celle d'une statue d'éphèbe, dont la tête est parfaitement conservée (fig. 3). Elle est de grandeur naturelle, et en marbre de Paros. L'attitude, dont je ne connais pas d'autre exemple, n'est pas celle d'un homme qui se prépare à lancer un disque, ou qui se défend contre un ennemi, car l'ensemble n'indique aucune tension, aucun effort ; le bras droit retombe tranquillement le long du corps, les muscles des jambes et de la poitrine ne sont pas gonflés. L'éphèbe relevait sans doute le bras gauche, et ramenait sa main gauche vers son front, comme pour abriter son regard en le dirigeant vers un point fixe. Or, c'est là l'attitude que les Grecs désignaient par le mot ἀποσκοπεύειν. Notre éphèbe serait donc un ἀποσκοπεύων, comme

1. Une petite gravure de la statue d'éphèbe a été publiée dans l'*Illustration* du 12 janvier 1901.

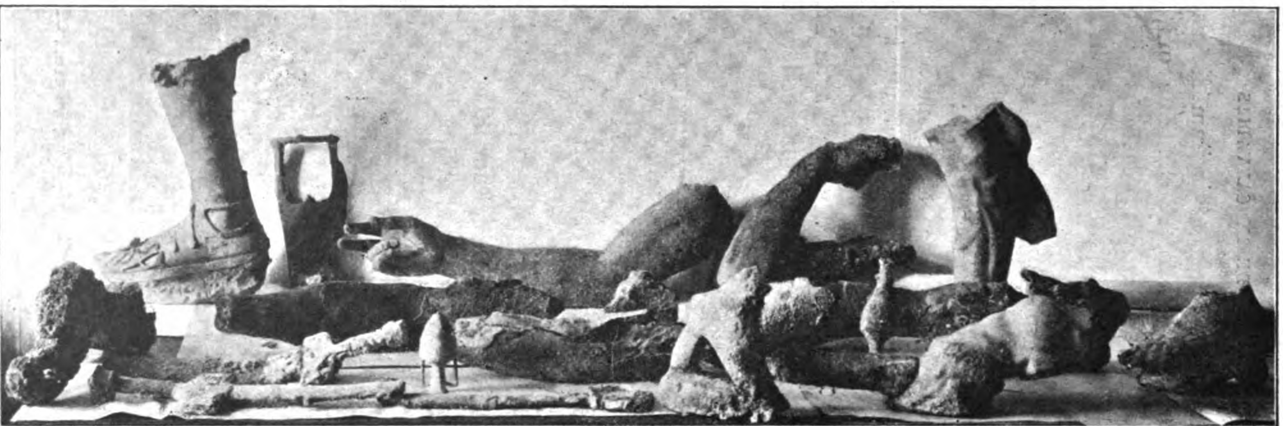


Fig. 1. — Fragments de statues et armes de bronze découverts dans la mer Ionienne.

celui de Lamia, conservé au Musée d'Athènes (nº 239 de mon Catalogue [1]) auquel j'attribue le même mouvement. On sait que le peintre Antiphile était l'auteur d'une célèbre image d'un Satyre ἀποσκοπεύων.

L'étude de la statue révèle une singulière excellence



Fig. 2. — Tête en bronze découverte dans la mer Ionienne.



Fig. 2 a. — Bras en bronze découvert dans la mer Ionienne.

dans le rendu sincère et correct de la nature. D'autre part, l'artiste a fait preuve d'une habileté remarquable dans le traitement du motif choisi par lui. L'attitude tout entière et le mouvement des muscles du visage expriment l'attention

1. *Répertoire de la statuaire*, t. II, p. 138, 6.

concentrée ; c'est vraiment la figure d'un homme qui observe et qui attend.



Fig. 3. — Statue d'éphèbe, en marbre, découverte dans la mer Ionienne.

Une œuvre aussi éminemment naturaliste, d'un type aussi imprévu, pourrait être attribuée à l'époque alexan-

drine. Cette impression est confirmée par le traitement des chairs et les détails de l'anatomie; j'inclinerais donc à placer cette statue au IIe siècle av. J.-C. et à la rattacher à la grande école asiatique qui a brillé d'un si vif éclat à Pergame d'abord, puis à Rhodes.

Il ne semble pas que cette statue ait été conçue comme une œuvre isolée; elle pouvait faire partie d'un groupe décorant le fronton d'un temple ou quelque autre lieu. Dans le premier cas, elle devait occuper une place vers la gauche de la composition, et se présenter au spectateur comme sur notre photographie, le regard dirigé vers le centre de la composition.

En ce qui concerne la provenance de ces antiquités recueillies au fond de la mer, il faut observer, d'abord, que le naufrage doit remonter à l'époque romaine, car, au moyen âge, il n'y avait plus de statues de bronze à la surface du sol, qu'un spoliateur de la Grèce pût enlever; toutes avaient été fondues peu de temps après le triomphe du Christianisme. On pourrait penser que le naufrage dont nous repêchons les débris remonte à l'époque de Sylla, et rappeler que Lucien, dans le Zeuxis (III, 841), parle d'un bateau chargé d'œuvres d'art, que Sylla envoyait à Rome et qui fit naufrage près du cap Malée. Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain que notre trouvaille est le reste d'une cargaison d'antiques qui, à l'époque romaine, étaient expédiés de Grèce à Rome. Si la figure de marbre doit être rapportée à l'école rhodienne, rien n'empêche de songer au pillage de la ville de Rhodes, qui, en 43 av. J.-C., fut dépouillée par Cassius de ses richesses d'art.

Athènes, le 2 janvier 1901.

RAPPORT SUR LES LITTÉRATURES CAMBODGIENNE ET CHAME [1],
PAR M. ANTOINE CABATON,
MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le résultat de mes recherches à l'École française d'Extrême-Orient, du mois de janvier 1899 au mois d'août 1900, époque de ma rentrée en France pour raison de santé.

Je ne parlerai pas d'un premier séjour au Cambodge où les travaux de l'École ont été inaugurés par l'étude pratique de la langue cambodgienne ou khmere, suivie d'une visite archéologique des monuments de la province de Bati et de Kompong-Cham [2], M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, en ayant développé les résultats dans un rapport adressé à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine et dont vous avez eu connaissance.

Entre ce premier voyage au pays des Khmers et le second dont je vais bientôt parler, se place un voyage à l'île de Java et à Bali, consacré à l'examen des monuments les plus importants et à l'étude de l'organisation de la savante Société des Arts et Sciences de Batavia, de sa bibliothèque, de ses publications et de son musée.

En octobre 1899, je reprenais le chemin du Cambodge où, sur le conseil de M. Finot, j'ai dressé un commencement d'inventaire de la bibliothèque du roi Norodom. Mon travail est forcément très incomplet; car, malgré tous mes efforts, je n'ai pu avoir raison de préjugés inintelligents et obtenir communication de la totalité des manuscrits. Il m'a cependant été loisible de faire exécuter sur le manuscrit

1. Prononcez: *tiame*. J'ai conservé dans la transcription des mots connus l'orthographe généralement admise en Indo-Chine. Le *ch* des Missionnaires (= *č* slave) a la valeur de *ti* dans *tiare*.

2. Prononcez: *tiame*.

original une copie de la *Chronique royale du Cambodge* et du *Recueil des Lois cambodgiennes*. En dehors de ces importants documents, la Bibliothèque royale — au moins ce qu'il m'a été permis de voir — ne renferme guère que cent ouvrages, la plupart gravés sur olles. Ce sont des *Vies du Buddha* en pâli et en cambodgien, des *livres de Médecine*, de petits *Traités de Morale* connus sous le nom de *Chebap*[1], des *Mantras*, des *Contes populaires*, une traduction khmère du *Râmâyaṇa* ou *Riemké*, des *livres liturgiques* et de *divination*, et, enfin, un certain nombre de *Paraphrases* du Canon buddhique. On y trouve encore plusieurs libretti de poèmes dramatiques indiens adaptés au théâtre, imprimés à Bangkok en langue siamoise, et qui ont une grande ressemblance avec les écrits de même nature écrits en cambodgien. Au Cambodge, le rôle du siamois, dans les parties dialoguées et chantées d'une pièce de théâtre, peut être comparé à celui de l'italien en Europe dans l'ancien opéra.

Il est une classe de Khmers jouissant de certains privilèges, très vénérés, justiciables de leurs chefs se distinguant nettement de leurs compatriotes par une longue chevelure. Ce sont les *Bakous*, dernier reflet de la caste brâhmanique, gardiens officiels de l'épée sacrée ou *Praḥ Khan*, sauvegarde du royaume khmer. Leur chef, le lok[2] Praḥ Eysey, est dépositaire d'un manuscrit de formules mystiques, en sanscrit pour la plupart, appelées *man* (mantra) ou *agam* (agama) récitées au cours de multiples cérémonies où les Bakous sont conviés. A ma demande, le Praḥ Eysey a bien voulu faire copier ces pièces qui seront publiées ultérieurement par les soins du directeur de l'École française d'Extrême-Orient. Au mois de juin dernier, cette copie était très avancée déjà; elle doit être achevée maintenant.

1. Prononcez : *tiébap*.
2. « Seigneur ».

Aucune manifestation de la pensée ne doit être négligée, surtout quand elle est l'expression de l'état social d'un peuple, aussi n'ai-je pas cru devoir dédaigner la chanson populaire. En dépit de sa légèreté apparente, elle est un aspect très original de la littérature cambodgienne. C'est une mine inépuisable de détails qui nous font pénétrer dans la vie intime des Khmers et qu'on chercherait vainement ailleurs. La chanson au Cambodge est sentimentale ou érotique, très souvent obscène. Les indigènes, du reste, ne remarquent pas ce que certains traits peuvent avoir de choquant ; leur manière de voir sur ce point et sur tant d'autres est fort opposée à la nôtre. La musique de ces chansons, et en général la musique cambodgienne, ne manque pas d'agrément. Bien supérieure à celle des Chinois et des Annamites qui abusent des instruments criards et retentissants, elle pourrait être l'objet d'une étude pleine d'intérêt. De même que la musique de Java, avec laquelle elle n'est pas sans analogie, la musique des Khmers est loin de refléter un état d'esprit barbare. En attendant qu'une personne compétente puisse parler comme il convient de cette manifestation nouvelle de l'art asiatique, j'ai cru devoir faire noter les six airs primitifs ou *bat*, composés chacun sur une échelle particulière, qui paraissent être les types constitutifs de la musique et de la prosodie des Khmers. La modification de ces six airs primitifs aurait donné les cent vingt-huit airs dérivés, rangés par ordre, qui sont, en quelque sorte, les timbres des couplets chantés au théâtre. C'est, d'ailleurs, le procédé des musiciens de l'Inde qui consiste à former des pastiches au moyen de fragments empruntés aux airs connus. Comme pour les Indiens, l'idée de musique représente aux Khmers non seulement la réunion des voix et des instruments, mais encore celle de la poésie et d'une action mimique[1].

1. Cf. Adrien de La Fage, *Hist. gén. de la Musique* (Paris, 1844), t. Ier, p. 105.

Des recherches d'un ordre plus scientifique m'ont occupé pendant mon séjour à Phnôm Penh. Frappé depuis longtemps de l'insuffisance des lexiques en matière de termes techniques, — qu'il s'agisse d'ailleurs d'histoire naturelle, de sciences ou de médecine, — j'ai saisi avec empressement l'occasion qui m'était offerte d'étudier un traité de médecine khmère que l'École française d'Extrême-Orient venait d'acquérir. Ce manuscrit sur olles orné de figures, fourmille de locutions spéciales, de noms de plantes et de drogues. J'en ai aussitôt entrepris la traduction; elle enrichira le lexique khmer de termes qui pourront rendre quelques services à ceux qu'intéressent les sciences naturelles. J'ai aussi recueilli, en interrogeant les médecins, quantité d'informations complémentaires sur la médecine des Cambodgiens. Ils ne possèdent, d'ailleurs, aucun traité étudiant les phénomènes généraux des divers états morbides : leurs livres de médecine ne sont que des traités analogues aux anciens *Antidotaires*, renfermant à côté de rares indications cliniques de nombreuses formules de médicaments, suivies de leur mode d'administration et de préparation, correspondant aux symptômes des diverses variétés morbides. La science médicale se transmet généralement de père en fils; cependant quelques praticiens enseignent leur art à des jeunes gens intelligents qui deviennent leurs disciples. Un manuel d'éducation à l'usage des princes nous apprend qu'il faut choisir les médecins du roi parmi ceux qui remplissent les conditions suivantes : « Ils doivent avoir une connaissance parfaite du Livre des médecins, savoir composer les élixirs de longue vie, faire preuve d'habileté dans le diagnostic, la préparation et la combinaison des médicaments, être d'une propreté méticuleuse, pratiquer la vertu et garder le respect de la religion. » Les médecins cambodgiens sont très partisans de l'observation directe; ils n'ont aucune idée exacte de l'anatomie. Ils ne lisent guère, bien qu'il en existe une traduc-

tion en leur langue, un chapitre intéressant tiré des Canons buddhiques où ils pourraient puiser d'utiles notions anatomiques, physiologiques et ostéologiques. En revanche, ils attribuent, comme les Chinois, une importance capitale à l'inspection du pouls dans le diagnostic des maladies. Ils pensent qu'elles sont dues aux mauvais *vents* qui circulent dans l'économie et aux excès de toutes sortes qui s'opposent à la sécrétion normale des humeurs nécessaires à la vie. A leurs yeux, la santé est le résultat de la libre circulation des vents et des humeurs contenus dans le corps humain.

Le massage est très en faveur au Cambodge ; on emploie aussi fort souvent la percussion. Le pincement de la peau, pratiqué à l'aide du pouce et de l'index, produit une sorte de ventouse qui rougit la peau et la gonfle par l'afflux du sang. Il amène aux endroits douloureux une dérivation vers la surface cutanée utilisée dans le traitement des névralgies et du lumbago.

La chirurgie n'est pas pratiquée. Dans les fractures, la coaptation n'est jamais tentée ; on se borne seulement à maintenir en place le membre luxé dans une ingénieuse gouttière de lames étroites de bambou garnie de terre glaise soigneusement pétrie.

Les médicaments sont empruntés à tous les règnes, mais consistent surtout en espèces végétales que les indigènes qui connaissent tous le nom d'un nombre considérable de plantes, d'insectes et d'oiseaux, savent très bien se procurer. Deux individus tombent généralement d'accord sur le nom et les propriétés d'une plante donnée, et il en est de même en les interrogeant séparément. La récolte des substances dont j'ai eu besoin pour ma traduction en a été singulièrement facilitée ; aussi ai-je pu les déterminer, à peu d'exceptions près, à l'aide de l'examen direct. La terminologie des sciences médicales a été aussi l'objet d'une étude distincte ; de plus, ma traduction du formulaire dont il est

parlé plus haut est précédée de celle d'un manuscrit cambodgien, vraisemblablement tiré de l'*Abhidhamma* pâli, qui est le résumé de ce que les Khmers connaissent de l'histoire naturelle de l'homme. Indépendamment de son intérêt particulier, ce manuscrit suggère des observations curieuses sur la manière dont les Cambodgiens entendent le pâli.

L'édition de ces deux manuscrits (texte et traduction) comprendra en outre un de ces recueils de formules magiques et de mantras qui accompagnent l'administration des médicaments, et qui constituent chez les Khmers des traités à part; elle sera complétée par quelques réflexions sur les rapports qui existent entre la médecine khmère et la médecine indienne. La langue des traités magiques est du khmer mêlé de sanscrit et de pâli tellement défigurés que l'interprétation en est souvent fort incertaine.

Il me reste à signaler, pour clore la série de mes études cambodgiennes, la traduction d'un petit poème khmer connu au Cambodge sous le nom de *Leba*[1], mot qui signifie proprement « stance, poème ». Cette pièce, lue aux gens en danger de mort, met en scène un pénitent qui, après avoir dévotement invoqué le Buddha, fait en termes naïfs l'aveu des péchés commis par lui dans le cours de son existence. Elle se termine par l'énumération d'une foule de maladies parfois difficiles à rendre par un équivalent français, et dont le pénitent demande à être délivré.

M. Finot m'avait aussi conseillé d'apporter toute mon attention à l'étude de la langue et des religions de l'ancien Campâ[2]. Ce royaume si riche en souvenirs, visité par les Arabes dès le VIIe siècle, et plus tard par Marco Polo, est

1. Elle sera publiée avec le texte khmer dans le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*.
2. Prononcez : *Tchampâ*.

habituellement placé le long de la côte d'Annam, à l'Est du delta du Mékong. Il est fort possible que dans les temps anciens cette contrée se soit étendue jusqu'au golfe de Siam, ce qui s'accorderait bien avec le témoignage d'une inscription trouvée à Angkor. Cet état autrefois puissant, au point de mériter l'épithète de Mahâcampâ, eut à soutenir contre les Annamites nombre de guerres malheureuses, d'où il sortit chaque fois grandement diminué et fut définitivement conquis au XVIIe siècle. Les Chams[1], derniers descendants des Malais de civilisation indienne venus de Java qui occupaient le Campâ, sont maintenant dans une décadence complète. Ils sont répartis dans le Bînh-Thuận, le Cambodge et quelques points du Siam où ils furent autrefois conduits en captivité. Mais leur aire d'occupation s'étend sûrement plus loin; il est presque certain que les populations du versant oriental de la chaîne annamitique sont chames, ainsi que le font supposer à première vue leur aspect physique et l'examen de leur langue.

Une exploration méthodique de ces régions au point de vue linguistique et ethnographique ne peut manquer de jeter à bref délai quelque lumière sur cet intéressant sujet; j'ai donc aussitôt que possible commencé l'étude de la langue chame dans un village situé dans la pointe de Chruy Chongva[2], en face de Phnôm Penh, non sans rencontrer au début de grosses difficultés; car, dit le P. Dourisboure, auteur d'un dictionnaire bahnar, il y a peu de choses en ce monde aussi difficiles que d'étudier une langue sans livres, sans dictionnaire, sans grammaire, sans interprète, et surtout lorsque ceux qui parlent cette langue sont de pauvres sauvages, à l'esprit borné, à l'intelligence nullement développée. Le sauvage vous dira bien comment on nomme tel objet visible que vous lui indiquez du doigt; mais s'il s'agit de choses intellectuelles ou

1. Prononcez : *Tiames.*
2. Prononcez : *tchrou-ïlle-tiongouâ.*

morales, de tout ce qui ne tombe pas sous les sens, vous restez abandonné à vous-même, il faut tout deviner. En commençant l'étude du cham, j'étais à peu près placé dans les mêmes conditions. Il existait bien à la vérité l'excellente petite grammaire chame de M. Aymonier, mais le nombre des mots qu'elle contient était trop restreint pour que je pusse me faire comprendre des Chams à qui j'avais affaire. Ma tâche aurait encore été singulièrement facilitée si j'avais eu en ma possession les *Contes tjames* de Landes suivis d'un lexique ou le *Vocabulaire français-cham* de Human, ancien officier de marine. Ces livres sont introuvables à Saïgon, et ce n'est que beaucoup plus tard que j'ai pu me procurer le premier. A leur défaut, je dus composer quelques listes de mots importants avec l'aide d'un Cham parlant le khmer; j'abordai ensuite la traduction de contes populaires. Les mots s'ajoutèrent bientôt aux mots, les locutions usuelles vinrent ensuite; et quelques mois après, j'avais obtenu plusieurs centaines de fiches qui constituèrent les premiers éléments de mon vocabulaire. Plus tard, le dépouillement attentif de nombreux textes chams au Bhîn Thuận enrichit encore ma collection de fiches, dont le nombre s'élevait à plusieurs milliers à ma rentrée à Saïgon en juillet dernier. J'ai toujours rapproché du mot cham le mot annamite, khmer, ou d'un des dialectes des « Sauvages », propre à éclairer sa signification ou à déterminer la zone d'influence chame ou ses emprunts linguistiques. Chaque fois que la chose pouvait se faire sûrement, j'ai indiqué l'étymologie sanscrite, pâlie, javanaise ou polynésienne des mots chams expliqués. Ce travail, destiné à rendre plus abordable l'étude d'une langue curieuse de nos possessions asiatiques, comprend les deux dialectes chams actuellement parlés au Cambodge et en Annam, et la langue des inscriptions connues jusqu'à ce jour[1]. Il sera fait

1. A propos de la publication de ce dictionnaire qu'il me soit permis de remercier ici M. Aymonier de sa collaboration; elle vient de m'être

usage, pour l'impression de cet ouvrage, de caractères chams dont la gravure a été libéralement entreprise par l'Imprimerie Nationale sur mes dessins, grâce à la bienveillante intervention de M. Barbier de Meynard, membre de l'Institut.

S'il m'a été facile, pendant mon séjour chez les Chams du Cambodge, de recueillir nombre d'informations précieuses sur l'islamisme pratiqué dans ce coin reculé de l'Asie, je n'ai pu malheureusement me procurer qu'un trop petit nombre de manuscrits. Les Chams du Cambodge négligent entièrement l'étude de leur écriture et de leur langue pour apprendre uniquement l'arabe nécessaire à la lecture du Coran. C'est à peine si l'on rencontre quelques vieillards en état de lire un écrit ou de tracer d'une main inhabile les caractères de leur langue. Les manuscrits que j'ai rapportés ne sont que des traités musulmans sans grand intérêt, de courtes anecdotes et quelques proverbes.

Une étude sérieuse des Chams, de leur langue et de leurs religions ne peut être entreprise qu'en Annam, où leurs communautés, complètement séparées des agglomérations annamites, ont conservé toute leur originalité. Au Bình Thuận et au Kanh Hoà où je me suis établi pour commencer mes recherches, j'ai eu l'heureuse fortune de trouver le plus sympathique appui en M. Odend'hal, vice-résident de France, qui a bien voulu s'y associer activement. Grâce à son intervention, j'ai été rapidement mis en rapport avec les prêtres, j'ai pu assister aux cérémonies religieuses, domestiques et publiques, visiter les diverses communautés chames et obtenir des indigènes tous les renseignements de nature à faciliter mes investigations.

Comme l'a fait déjà remarquer M. Aymonier, deux religions se partagent les contrées de l'Annam habitées par les

assurée par la cession libérale de fiches rédigées dans le même but durant un séjour en Extrême-Orient.

descendants de l'ancien royaume indien de Campâ; l'islamisme et un brâhmanisme çivaïte. Les sectateurs de l'islam ou Chams *banis*[1] « fils de la religion », convertis, paraît-il, au xe siècle, ont depuis longtemps perdu tout contact avec des coreligionnaires instruits; leur zèle n'est pas réchauffé par le pèlerinage de la Mecque qu'entreprennent encore leurs frères du Cambodge, et leur culte abonde en pratiques empruntées à la religion de Chams brâhmanistes. Leurs imams lisent avec difficulté le texte du Coran et ignorent les faits les plus élémentaires de leur religion.

Quant au brâhmanisme des Chams *jât*[2] « de race » ou Chams *akaphirs*[3] « infidèles », ce n'est guère maintenant qu'un culte rendu aux rois chams divinisés et à quelques génies, mêlé à des pratiques empruntées aux religions sino-annamites et à celle des peuplades peut-être autochthones de l'Indo-Chine.

Dans un mémoire que publiera prochainement l'École française d'Extrême-Orient sous le titre de : *Nouvelles Recherches sur les Chams*, je me suis appliqué à réunir et à coordonner le plus grand nombre possible de matériaux propres à servir à la connaissance plus approfondie de la religion brâhmanique des Chams modernes. Ce mémoire est précédé d'une introduction et accompagné de nombreuses planches photogravées reproduisant des textes, des scènes religieuses, des types de prêtres et les principaux ustensiles du culte.

Les textes chams, à défaut de caractères, sont donnés en transcription. Des fac-similés d'écritures chames, l'exposé de l'alphabet et des signes vocaliques chams fourniront le moyen non seulement de se rendre exactement compte de la transcription adoptée, mais encore de lire rapidement les

1. De l'arabe *beni*, plur. dialectal de *ibn* « fils ».
2. Sanscrit : *jāta* « race, tribu ».
3. Arabe : *kāfer* « infidèle ».

manuscrits chams. Le Mémoire comprend, en outre, une traduction littérale des textes et un index.

Parmi ces textes, tous inédits, il convient de citer :

1° Des *Hymnes* qui sont vraisemblablement l'abrégé de morceaux plus anciens, entièrement oubliés aujourd'hui, terminés par la formule invariable : « Daigne accepter ce sacrifice, ô dieu, et accorder la demande du maître de maison ! »

2° Des formules, dites *Prières des grandes Fêtes*, récitées aux grandes solennités religieuses et aux cérémonies d'ordination des prêtres; elles semblent être empruntées à quelque Gṛhyasutra. Ces prières, qui présentent tous les caractères des *dhāraṇīs* buddhiques et renferment de longs morceaux en sanscrit plus ou moins altéré ou en cham mêlé de sanscrit, paraissent très anciennes. Le texte est gravé sur olles d'une écriture plus arrondie que celle des manuscrits tracés au pinceau.

3° Des *Formules de conjuration* des Mödvöns[1], ministres officiants, qui chantent en frappant sur une sorte de tympanum sans grelots. La langue de ces textes diffère notablement du cham actuel ; elle pourrait être l'objet de comparaisons fructueuses avec les divers dialectes de l'île de Java.

4° Enfin les *Rituels funéraires de Phan-Rang et de Phan-Rí* qui nous donnent sur les cérémonies funèbres des détails aussi minutieux qu'intéressants. Ils sont écrits dans une langue assez claire, excepté dans les passages explicatifs où le rite est confusément interprété.

Pour terminer, je mentionnerai encore plusieurs textes sur la *Récolte du Bois d'aigle*, brûlé dans les cérémonies religieuses, sur la *Purification des Os nobles*[2] après l'incinération, sur les *Abstinences des Prêtres*, et quelques recherches qui ont porté sur l'organisation intérieure de la famille

1. Prononcez : *meŭdoŭn*.
2. Sept fragments des os du crâne.

chame, où la femme a la priorité dans les questions de ménage et d'héritage, choisit librement son époux, etc.

Je ne saurais omettre non plus de rappeler la rédaction de deux vocabulaires importants au point de vue de l'étude comparative des idiomes indo-chinois. Je veux parler d'un vocabulaire de la langue des Kuy dêk « hommes du fer », peuplade métallurgiste établie aux environs de Kompong Thom (Cambodge); les termes techniques qui servent à exprimer les différentes phases de la fabrication du fer ont été notées avec le plus grand soin. Le second vocabulaire est celui de l'idiome des Churus[1], peuplade de l'Annam, apparenté au cham et au dialecte précédent.

Tel est l'ensemble des travaux accomplis pendant un séjour de vingt mois en Extrême-Orient. J'espère qu'ils apporteront une utile contribution à la connaissance plus intime de deux peuples qui ont joué dans les fastes de l'Indo-Chine un rôle prépondérant. Malgré leur déchéance présente, les Chams surtout m'ont paru très dignes d'intérêt. Les désastres qui les frappaient à coups redoublés, les invasions et les vexations sans nombre ne les ont point abattus. Les Annamites n'ont pu parvenir à modifier leurs habitudes et leurs mœurs, changer leur costume et faire abandonner leur religion. Ils ont, à la vérité, perdu toute notion précise sur leurs origines : le nom de l'Inde même leur est inconnu; mais ils continuent à réciter depuis leur dispersion les antiques formules brâhmaniques qu'ils tenaient de leurs pères et à nommer, inconsciemment il est vrai, des divinités en l'honneur desquelles ont été construits les temples chams de l'Annam, remarquables par la variété des détails et la délicatesse de l'ornementation. Il faut éviter, je le sais, de tirer des témoignages plus qu'ils ne contiennent réellement, surtout quand ils ont pour base des textes d'une interprétation difficile; aussi ai-je fait tous mes

1. Prononcez : *Tiourous*.

efforts pour ne rien hasarder de trop hardi en essayant de résoudre d'obscurs problèmes. Telles qu'elles sont, mes recherches n'ont rien d'une œuvre définitive; ma seule préoccupation a été de contribuer à planter un des premiers jalons d'une série d'études qu'il importait à la science française d'inaugurer en Indo-Chine et qui puissent concourir au but que l'Académie s'est proposé en fondant l'École française d'Extrême-Orient.

LIVRES OFFERTS

M. Derenbourg a la parole pour un hommage :

« Mon regretté père avait entrepris une édition des œuvres complètes de Saadia Gaôn, né en 892 de notre ère à Fayyoûm, dans la Haute-Égypte. La publication en 12 volumes devait coïncider avec le millénaire de Saadia en 1892. Or c'est à la fin de 1900 qu'a paru le cinquième volume, consacré au Livre biblique de Job, et que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie (*Œuvres complètes de R. Saadia ben Josef Al-Fayyoûmi*, publication commencée sous la direction de Joseph Derenbourg, membre de l'Institut, continuée sous la direction de MM. Hartwig Derenbourg et Mayer Lambert. Volume cinquième, le Livre de Job. Paris, 1900, in-8°). La traduction arabe, dont le texte, donné en caractères hébraïques, a été établi par M. le Professeur W. Bacher de Budapest, est accompagnée d'une traduction française, faite non pas d'après l'original, mais d'après la version arabe, par mon père et par moi. Quant à l'Avant-Propos, j'en suis l'auteur, et je l'ai pieusement daté du 29 juillet 1900, 5e anniversaire de la mort de mon père. C'est en souvenir de votre ancien confrère et en mon nom personnel que je vous offre ce livre, dernier fruit d'une collaboration dont j'ai si largement profité. »

M. Schlumberger offre à l'Académie, de la part de l'auteur M. G. Lampaki, directeur du musée d'archéologie chrétienne d'Athènes, un exemplaire de chacune des deux éditions parues à dix années de dis-

tance, en 1889 et 1899, du livre publié par lui sur le fameux monastère cistercien de Daphni sur la voie éleusinienne. M. Lampaki a été un des premiers à décrire avec quelque détail ce ravissant débris du moyen âge en Grèce et les admirables mosaïques qui y sont encore conservées. Depuis lors, l'an dernier, notre compatriote de l'École d'Athènes, M. G. Millet, a publié sur ce même sujet un beau et savant volume qui peut être considéré comme définitif. M. Lampaki n'a point la prétention d'égaler cette étude si approfondie, mais il a tenu à ce que notre bibliothèque possédât les deux éditions de son travail.

« Il m'a chargé d'offrir en même temps à l'Académie un exemplaire de la conférence consacrée par lui à l'*Archéologie chrétienne*, à l'occasion de l'inauguration de l'*Ethnikon Panepistimion*, le 25 novembre 1896. »

M. de Barthélemy, en présentant le *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne*, par René Kerviler, livre Ier : Les Bretons, fascicules 32, 33 et 34 (Rennes, 1899-1900, in-8°), dit :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. R. Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, les trois livraisons publiées par lui en 1899 et 1900, du travail considérable entrepris sous le titre de Bio-bibliographie bretonne : ces fascicules forment le tome XII, et l'on est étonné de la persévérance de M. Kerviler et de ses collaborateurs, lorsque l'on constate qu'ils ne sont arrivés qu'au nom *Dullen*. Je dis que l'on est étonné, mais non effrayé ; car la ténacité bretonne est proverbiale : ce qu'un Breton a commencé, il sait le terminer. La richesse d'informations contenues dans ce volume, comme dans les précédents, est prodigieuse ; il est à supposer que malgré les recherches méticuleuses empruntées à toutes les sources manuscrites et imprimées, il y aura quelques lacunes ; un supplément sera indispensable. Mais, dans un travail aussi gigantesque, la perfection est impossible ; et tel qu'il est, le Répertoire de Bio-bibliographie bretonne est un précieux instrument de travail pour tous ceux qui ont à aborder l'histoire de cette grande province. »

M. Leger présente son travail intitulé : *Notes complémentaires sur le texte du Sacre* (Évangéliaire slave de Reims). Reims, 1901, in-8°.

Ce mémoire renferme la correspondance inédite du paléographe Silvestre — le premier éditeur de l'Évangéliaire — avec l'ambassadeur de Russie à Paris de 1841 à 1844, un rapport du comte Ouvarov à l'empereur Nicolas sur l'édition de l'Évangéliaire, une lettre de Cancrine, ministre des finances, au comte Ouvarov. Cancrine craint que le texte

« ne renferme des variantes qui donneraient ombrage au Saint-Synode, « dans le genre de l'Évangile de saint Jean trouvé chez les Templiers, « dont le commencement est un panthéisme en forme » (*sic*). M. Leger désirerait savoir ce que c'est que cet Évangile de saint Jean.

La seconde partie de la brochure de M. Leger expose dans quelles circonstances a été faite l'édition fac-similé qu'il a publiée sous les auspices de l'Académie de Reims, et donne la liste des souscripteurs de cette luxueuse publication, tirée à cent quinze exemplaires.

SÉANCE DU 25 JANVIER

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret, en date du 31 décembre 1900, par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection de M. de Goëje, de Leyde, à la place d'associé étranger devenue vacante par suite du décès de M. Max Müller.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du décret.

M. HAMY a reçu de M. Clédat, membre de l'École française du Caire, des renseignements précis sur l'apiculture de la haute Égypte. Il montre que la construction des ruches en poterie, signalée par M. Clédat, est un trait de plus à ajouter aux tableaux des *survivances ethnographiques* si remarquables chez les Fellahs du Saïd et complétera en même temps le commentaire du texte un peu obscur de Varron sur les abeilles [1].

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1900 [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

L'Académie procède à la nomination de deux Commissions de prix. Elles sont ainsi composées :

PRIX LOUBAT : MM. Oppert, Senart, Hamy, Dieulafoy.

PRIX DU BARON DE COURCEL : MM. Delisle, d'Arbois de Jubainville, Longnon, Omont.

M. H. de la Tour, conservateur adjoint au département des médailles de la Bibliothèque nationale, présente à l'Académie diverses reproductions d'une monnaie en bronze, inédite, trouvée à Gergovia, et récemment acquise par M. Bizot, conservateur du musée de Vienne (Isère). M. H. de la Tour établit que cette pièce est contemporaine de la fondation de la colonie de Lyon. Il démontre que le type du droit donne la seule représentation certaine de la déesse Copia, et que celui du revers (Hercule domptant le Taureau) est unique sur les monnaies de la Gaule. Il établit, de plus, que la légende COPIA FELIX MVNATIA fournit le premier nom, inconnu jusqu'ici, de la ville de Lyon, et permet de déterminer d'une façon certaine quel fut le vrai fondateur de la colonie et la date de la fondation[1].

COMMUNICATIONS

SUR LES RUCHES EN POTERIE DE LA HAUTE ÉGYPTE, PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je rappelais ici-même, l'année dernière, à l'occasion de quelques survivances observées en Tunisie, la classification établie par Varron des diverses espèces de ruches usitées chez les *mellarii* du commencement de notre ère, et je

1. Voir ci-après.

montrais que trois, au moins, de ces modèles antiques en *osier*, en *écorces* et en *férules* sont encore en usage dans la Berbérie moderne.

Voici une observation fort curieuse, qui porte sur un quatrième type, dont je ne connaissais pas jusqu'à présent de *survivances*, la ruche en poterie (*alvos... fictiles*) de Varron, dont M. Jean Clédat, membre de l'Institut d'archéologie orientale du Caire, me signale l'existence dans la haute Égypte, où il voyage actuellement.

M. Clédat m'écrit de Méir, à la date du 5 janvier 1901 :

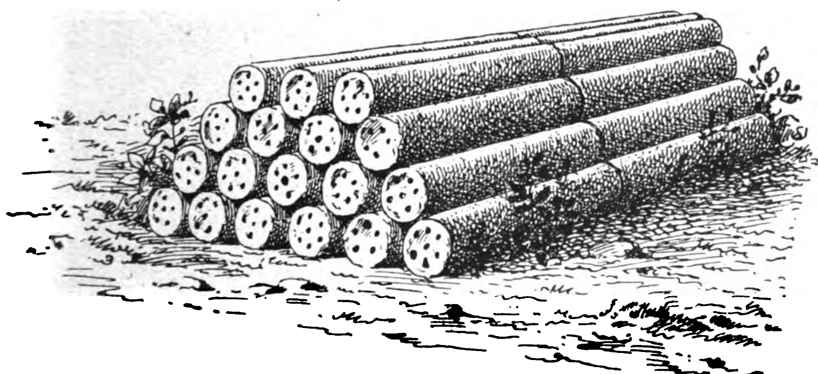
« Dans votre communication à l'Académie des inscriptions (séance du 2 février 1900) vous dites que trois sortes de ruches, au moins, sont encore en usage dans la Berbérie moderne sur les cinq mentionnées par Varron.

« Bien que très loin du lieu auquel vous faites allusion, je me permets de vous indiquer, pensant que cela peut vous intéresser, que les ruches *fictiles* sont employées de nos jours en Égypte, au moins dans la région où je me trouve actuellement. Ainsi il y en a un exemple très curieux dans le village de Menchât, près de El Kousieh[1]. Le rucher est fabriqué avec des tuyaux de terre cuite rouge. Leur longueur est de près d'un mètre et ils mesurent 0 m 20 de diamètre. Ils sont superposés horizontalement en se touchant et forment ensemble une masse de 2 mètres de longueur sur 1 mètre de hauteur environ. Les deux bouts de chaque tuyau sont bouchés avec de la terre pétrie. Mais tandis que l'un des bouts est hermétiquement fermé, l'autre a été percé, au préalable, de plusieurs trous pour laisser passer les abeilles. »

M. Clédat a joint à ces quelques lignes un croquis que j'ai mis à l'échelle et que je reproduis ci-joint. L'*alvus fictilis* est, comme on le voit, un amoncellement solide de

1. Kousieh, petite ville à 4 kilomètres de la rive gauche du Nil, à 48 kilomètres en aval de Sioût.

tuyaux cylindriques superposés à la façon des bûches dans nos chantiers de bois. Deux tuyaux se prolongent bout à bout dans toute la largeur; ils sont terminés à leur extrémité libre par un disque perforé de cinq à six petits pertuis; le constructeur de cet appareil a superposé jusqu'à cinq couches de ces cylindres de terre cuite. Le rucher ainsi confectionné est comparable, dans une certaine mesure, à celui que je visitais naguère dans le Cherichera[1] et où l'apiculteur berbère avait aussi empilé plusieurs rangées de caisses de férules, préparées pour ses abeilles. La



forme et la matière sont différentes, mais les dispositions générales demeurent les mêmes. *Alii fictiles*, comme dit Varron, *alii etiam ex ferulis*..... On ne s'étonnera pas, au surplus, de rencontrer aussi bien conservé dans le Saïd l'*alvus fictilis* des Anciens. Le fellah n'est-il pas, en effet, le plus fidèle de tous les peuples agriculteurs aux enseignements du passé? N'est-ce pas chez lui que l'on a retrouvé en usage de nos jours le *noreg*, qui reproduit le *plaustellum pœnicum*, le *tûrya* qui correspond à la houe,

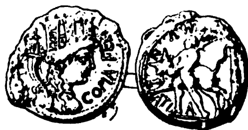
1. A 35 kilomètres à l'ouest de Kairouan.

la *maçougha*, et tant d'autres instruments de labourage archaïque[1] ?

La petite découverte de M. Clédat ajoute un trait de plus au tableau déjà si curieux de ces survivances rurales, en même temps qu'elle aide à compléter le commentaire d'un passage obscur du grand agronome romain[2].

NOTE SUR LA COLONIE DE LYON,
SA FONDATION, LE NOM DE SON FONDATEUR ET SON PREMIER NOM,
D'APRÈS SA PREMIÈRE MONNAIE,
PAR M. HENRI DE LA TOUR.

Jusqu'à présent, aucun document officiel contemporain de la fondation de Lyon n'est venu fournir le premier nom de cette colonie, formée par les citoyens romains expulsés de Vienne et destinée à devenir la capitale des Trois Gaules.



On a même pu hésiter sur la personnalité du véritable fondateur, et par suite, sur la date de la fondation. Quant aux premières monnaies lyonnaises, on admet aujourd'hui que ce sont les charmants petits quinaires d'argent frappés

1. Cf. Girard, *Mémoire sur l'agriculture... de la haute Égypte* (*Décad. Égypt.*, t. III, p. 27).

2. Il n'est pas inutile de faire observer que ces ruches en tuyaux de poteries ne figurent nulle part, à notre connaissance, du moins, dans les monuments de l'ancienne Égypte, où l'on ne voit représentées que des ruches d'osier, *hives similar to our own*, suivant l'expression de Wilkinson (*Masoners and Customs of the ancient Egyptians*, 2e sér., vol. I, p. 81, London, 1841, in-8°).

par ordre de Marc-Antoine, et sur lesquels M. Babelon a démontré qu'il fallait reconnaître le portrait de Fulvie [1]. A la quadruple question : quel fut le véritable fondateur de la ville de Lyon? quel fut le premier nom de la colonie? à quelle date fut-elle fondée? quelle fut sa première monnaie? à cette quadruple question, le petit monument, dont j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie diverses reproductions, permettra, si je ne me trompe, de répondre d'une façon précise et certaine.

Ce n'est pas que cette monnaie de bronze, dépourvue de patine, couverte sur divers points d'aspérités verdâtres et rougeâtres, paie de mine et attire l'attention. Au premier abord, elle est loin de paraître avoir l'importance qu'elle a en réalité. Découverte à Gergovia, elle a été acquise récemment en Auvergne par M. Bizot, conservateur du Musée de Vienne (Isère), et communiquée par lui à M. Babelon, qui a bien voulu me la transmettre à son tour, me laissant d'abord le plaisir de l'étudier, m'engageant ensuite à présenter à l'Académie ce petit monument, qu'il jugeait digne de lui être signalé.

Le simple fait de la découverte de cette monnaie sur le plateau de Gergovia appelle une observation. Il aide à trancher une question, dont la solution avait paru demeurer indécise ; je veux parler de l'abandon ou de la destruction de Gergovia après la conquête, ou bien de sa survivance à côté d'Augustonemetum, sa rivale naissante. On sait que l'oppidum de Gergovia [2] est, avec celui de Corent [3], la source où vont s'approvisionner de monnaies gauloises les collectionneurs d'Auvergne. Moins ancienne probablement, moins riche aussi et moins peuplée que Corent, Gergovia

1. *Monnaies de la Rép. rom.*, t. I, p. 169 et 170.

2. *Dict. archéol. de la Gaule*, *époque celtique*, t. I, Paris, 1875, in-4°, au mot *Gergovia*.

3. Canton de Veyre, arrondissement de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

devint plus illustre, parce qu'elle fut le témoin des succès remportés par Vercingétorix sur César en personne. Disparut-elle à la chute du guerrier arverne? On a pu le croire ; mais il n'en fut pas ainsi, et ce que d'autres trouvailles avaient déjà établi est de nouveau confirmé par l'invention de cette monnaie. Gergovia a survécu à la conquête [1], et elle était encore debout au moment de la fondation de Lyon.

Avant d'étudier les types et les légendes de notre pièce, il importe de la décrire. On est tout d'abord frappé par une certaine finesse de gravure et une élégance de style que l'on rencontre rarement sur les monnaies de la Gaule.

Au droit est un buste de femme, coiffé d'une couronne murale flanquée de trois tours. Les cheveux, séparés en avant, forment deux bandeaux, qui cachent les oreilles et laissent simplement apparaître les pendants, contournent la tête, puis se relèvent en chignon au-dessus de la nuque ; de longues boucles ondulent le long du cou, orné d'un collier de perles, et retombent sur les épaules. La poitrine est-elle nue ou drapée ? Je ne sais. De prime abord, on la croirait nue. Toutefois, après un examen attentif de la pièce, et des comparaisons soit avec certains bustes trouvés en France, soit avec des monnaies de types semblables, on conclura plutôt à l'existence d'une draperie. Au premier plan, et se détachant en relief sur l'épaule, est une corne d'abondance, d'où sortent des feuillages et des fruits. Devant la figure, on lit : COPIA FELI | X. Malgré que l'I soit très petit et peu apparent, malgré que l'X soit rejeté au delà de la couronne murale, parmi les fruits et les feuilles qui sortent de la corne d'abondance, malgré tout, cette leçon n'est point douteuse.

Au revers, on voit un personnage nu, debout, qui saisit

1. Comme *Bibracte* auprès d'*Augustodunum*.

à deux mains et maintient par les cornes un taureau bondissant vers la gauche et dont la queue fouette l'air en serpentant. Ce personnage est de taille gigantesque par rapport à la bête qu'il dompte et dont il retourne violemment la tête vers lui. Des lettres grêles, d'un relief insensible, quoique d'assez grande dimension, sont irrégulièrement gravées et dispersées en avant du groupe, sur la gauche du champ. La réunion de ces caractères donne le mot : MV | N | ATI | A, déjà déchiffré par M. Bizot. Derrière le groupe, une énorme massue, posée verticalement, occupe le côté droit, identifiant par sa présence le héros nu avec Hercule [1]. Enfin, au-dessus de l'épaule de ce dernier, on aperçoit un objet faiblement gravé, aux contours flous ; on le pourrait prendre pour un rameau d'arbre, mais ce ne peut être autre chose qu'un manteau, ou plutôt la peau du lion, que la vivacité de la lutte soulève et fait onduler.

Par son poids de 3 gr. 2 centigr. et son diamètre maximum de 17 millim., cette monnaie se rapproche des petits bronzes de la République romaine, et plus spécialement de ceux des colonies romaines de la Gaule [2] ; tels, ceux frappés à Cavaillon par Auguste [3] ; ceux émis à Antipolis [4] par

1. M. Bizot, n'ayant pas reconnu la massue, supposait « que l'homme qui conduit le taureau serait Munatius Plancus lui-même ».

2. Elle diffère absolument des pièces de bronze sur lesquelles se trouvent, au droit, les mots L(*ucius*) MVNAT(*ius*), et au revers, une légende restée incertaine. (Muret, *Catal. des mon. gaul. de la Bibl. nat.*, n. 4792-4797 ; H. de la Tour, *Atlas*, pl. VII). Ces dernières monnaies, très grossièrement exécutées, n'ont pas été frappées par l'ordre de Plancus et ne sortent pas de l'atelier de Lyon. Elles ont été émises par quelque peuplade gauloise, qui aura été contrainte d'inscrire sur ses monnaies le nom du gouverneur des Trois Gaules. (Ch. Robert, *Rev. numism.*, 1859, p. 230 ; A. de Barthélemy, *Les Libertés gauloises*, p. 10 ; Hucher, *Mélanges de num.*, 1874-1875, p. 325-327 ; E. Babelon, *Monn. de la République rom.*, t. II, p. 237-238.)

3. H. de la Tour, *Atlas de monn. gaul.* (Paris, Plon, 1892, in-f°), pl. VI 2256 (?).

4. *Atlas de monn. gaul.*, pl. VI, 2179.

Lépide, et dont la tête offre une si grande analogie de style avec le buste que je viens de décrire.

Avant de chercher à quelle date et dans quelles circonstances notre pièce fut frappée, il importe d'étudier les légendes et les types. Et d'abord, les deux légendes, en réalité, n'en forment qu'une, qui se poursuit du droit au revers et désigne sûrement la colonie fondée par ordre du sénat au confluent du Rhône et de la Saône. On savait que cette colonie avait d'abord porté le nom de *Copia* ; mais ce qui était ignoré et apparaît sur cette monnaie pour la première fois, ce sont les deux épithètes : FELIX et MVNATIA, ajoutées au nom de COPIA par le fondateur lui-même.

Cette légende s'applique certainement aussi au type du droit, qui dès lors ne peut être que la personnification de la colonie elle-même ; ou, si l'on préfère, l'effigie de la déesse *Copia*, qui lui fut donnée comme divinité protectrice, *tutélaire*, en un mot, comme *Tutela* [1].

Quant au type du revers, on peut se demander s'il n'existe pas quelque relation entre lui et la *gens Munatia* ou Munatius Plancus lui-même. C'est probable ; car il faut bien constater que cet adjectif MVNATIA, tout en se rapportant au mot COPIA, n'en a pas moins été rejeté au revers par le graveur, qui avait toute la place voulue pour l'inscrire au droit.

Cette interprétation se justifie par le principe que la légende et le type d'une monnaie forment un tout inséparable, le type étant comme le corps et la légende l'âme. Les applications de ce principe se découvrent partout ; mais je ne citerai qu'un exemple tiré des grands bronzes de la colonie de Lyon et de ceux de la colonie de Vienne [2], frappés les uns et les autres très peu de temps après notre

1. Camille Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887, in-4°, t. I, p. 10 à 13 et p. 61 à 66.

2. H. de la Tour, *Atlas de monn. gauloises*, pl. VII, n. 4669 et 2943.

pièce. Sur ces monnaies, en effet, la légende du droit a été disposée, avec une irrégularité intentionnelle, de façon à présenter le nom de chaque personnage en face de son propre portrait.

Si les inscriptions en l'honneur de la déesse *Copia* sont extrêmement rares, son effigie n'existait même pas sur les monnaies. Aussi un certain doute planait-il sur les identifications proposées jusqu'à présent. *Copia* restait confondue avec les nombreuses divinités féminines, telles que l'Abondance et la Fortune, qui ont la corne d'abondance comme attribut. Et à l'inverse, on pouvait douter que d'autres divinités désignées également par la couronne murale et la corne (comme la Carthage figurée sur la monnaie de Lucius Clodius Macer, l'Italie et la République personnifiées sur les monnaies impériales romaines) pussent partager avec elle ces deux caractéristiques et, avec elle, se confondre ainsi, au moins en apparence.

Evidemment, la corne d'abondance n'est pas une caractéristique suffisamment nette ; elle a été accordée à trop de divinités. Mais, bien qu'elle accompagne spécialement les *Tutelae* et les *Genii* protecteurs de villes [1], elle a dans certains cas une valeur particulière ; notamment, elle paraît être le symbole obligatoire de la déesse *Copia*, avec le nom de laquelle son nom forme un de ces jeux de mots qu'affectionnaient les Romains. C'est avec cette signification qu'elle a été employée sur les monnaies de la colonie fondée par le sénat sur les ruines de l'ancienne Thurium et à laquelle fut imposée la même dénomination qu'à notre colonie lyonnaise; à côté du mot COPIA, la corne d'abondance figure comme type du revers [2].

1. Sur le culte des *Tutelae* et des *Genii*, voir spécialement l'étude de M. Camille Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux* (Bordeaux, 1887, in-4°), t. I, pp. 10 à 13 et 61 à 66. — Cf. l'art. de J.-A. Hild, au mot *Genius*, dans le *Dict. des ant. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio.

2. Mionnet, *Descript. des méd. ant.*, I, p. 172-173. — Mommsen, *Röm.*

Cependant, si le type complet de la déesse à la couronne tourelée et à la corne ne s'est pas encore rencontré sur les monnaies de la Gaule, il est assez fréquemment fourni par les autres monuments. On a découvert des bas-reliefs, des statuettes, des bustes, où *Tutela* (quel que soit son nom local[1]) porte en même temps le double symbole. La collection des bronzes du Cabinet de France fournit à elle seule plusieurs exemples, parmi lesquels on peut citer le magnifique buste de la collection Caylus, trouvé près d'Abbeville[2]. Posé de profil et copié en bas-relief, il donnerait l'exacte reproduction du type de notre monnaie, avec même couronne, même coiffure, même vêtement, et même corne, se détachant au premier plan, en avant de l'épaule.

Mais rien ne se rapproche plus du type de notre monnaie que l'effigie du denier frappé à Carthage par le consul Lucius Clodius Macer[3]. On y voit le buste de Carthage personnifiée, figuré identiquement avec les attributs et la pose du buste de *Copia*.

Les deux symboles adoptés par Plancus, quand il dota du nom de *Copia* la colonie lyonnaise et la représenta par

Münz., p. 316, 321, 331, 353. — Garrucci, *Le Monete...*, pl. CVII. — *Cat. of the greek coins in the British Museum*, *Italy*, p. 303.

Considérées séparément, la tête tourelée et la corne d'abondance sont communes dans la numismatique romaine, en particulier dans celle de l'Afrique. En Gaule, sur les monnaies de *Cabellio*, la corne apparaît aussi bien au revers des petits bronzes de Lépide, émis de 44 à 42, que sur ceux d'Auguste, frappés de 23 à 10 avant J.-C. et qui portent aussi, au droit, le buste tourelé de la colonie. Sans insister sur ce point, rappelons en passant que si la corne existe, comme type principal, sur de nombreuses monnaies romaines et gallo-romaines, elle apparaît aussi, comme symbole, sur un certain nombre de monnaies gauloises.

1. *Rev. épigr. du Midi*, t. II, p. 3. — Steyert, *Nouv. hist. de Lyon*, in-8°, t. I, 1895, p. 117. — E. Pottier, art. *Copia*, dans le *Dict.* de Daremberg et Saglio, fig. 1927.

2. Babelon-Blanchet, *Catal. des br. ant. de la Bibl. nationale*, 1895, n° 611.

3. L. Müller, *Numismat. de l'anc. Afrique*. t. II (1861, in-4°), p. 171, n° 381.

une figure féminine, furent conservés quand on reprit l'antique appellation de Lugudunum; et ce sont eux qui caractérisent le *Genius Luguduni*[1], figuré aussi bien sur les médaillons de terre cuite, étudiés par de Witte et Allmer, que sur les monnaies d'or et d'argent de l'empereur Albin.

Comment expliquer cet adjectif FELIX? Il semble n'avoir ici pour rôle que d'accentuer la signification du substantif COPIA, auquel il se rapporte, afin d'éveiller, dans l'esprit des heureux citoyens qui s'installèrent dans ce lieu privilégié, le ferme espoir en une ère de prospérité, sous le patronage de leur divine protectrice[2].

En Gaule, le rôle de Génie bienfaisant et qui répand la prospérité était souvent dévolu à Mercure, ordinairement affublé de la bourse, symbole de richesse, parfois de la corne d'Amalthée, symbole d'abondance[3]. Toutefois Hercule, qui figure au revers de notre monnaie, ne lui cède en rien à ce point de vue. Le rôle de divinité protectrice[4], qui écarte les maux, est nettement accusé par le fait qu'il porte souvent, lui aussi, la corne d'abondance; et de plus, qu'il se trouve, comme Dieu guérisseur, associé à Télesphore. Ainsi apparaît-il sur les monnaies des Ségusiaves[5]. Or, ce peuple, ami des Romains, est précisément celui sur le territoire duquel fut prélevé (peut-être moyennant finance)

1. *Rev. épigr. du midi*, n° 88, 1898, p. 516-518.

2. Il faut avouer que ce mot FELIX a pu être pris dans un double sens par Plancus lui-même : s'il s'applique à la déesse Copia, il indique qu'elle porte bonheur; s'il s'applique à la ville considérée comme personne morale, c'est pour la proclamer riche et féconde en biens. Dans ce dernier sens, on a dit de la Campanie qu'elle était *felix*, c'est-à-dire fertile; dans le premier, on a pu déclarer que Mercure est *felix*, c'est-à-dire qu'il porte bonheur.

3. Babelon-Blanchet, *loc. cit.*, n° 363.

4. Il importe de noter ici le titre de fondateur : κτίστης, décerné à Hercule sur quelques monnaies, par exemple celle de Cius (Babelon, *Catal. Waddington*, n° 296).

5. Hucher, *L'Art gaulois*, 1868, in-4°, pl. VII, n° 2. — H. de la Tour, *Atlas*, pl. VII. n° 4622.

les quelques arpents de terres strictement nécessaires à la future colonie.

Seulement, ainsi que nous l'avons indiqué, on peut se poser la question de savoir si Hercule apparaît ici comme protecteur de la famille Munatia, pour rappeler quelque souvenir cher à cette *gens*, et s'il a été imposé pour ce motif comme patron à la ville naissante ; ou bien s'il a été choisi en raison d'un culte spécial des Ségusiaves et des habitants de ces régions[1]. Chacune de ces hypothèses est admissible ; elles peuvent même être admises simultanément, rien n'empêchant Hercule d'être vénéré à la fois par les Ségusiaves et par la *gens Munatia*.

Passons à l'examen de la scène du revers. Ce type est presque aussi rare en numismatique que le type adopté vers le même temps par les Ségusiaves pour leur monnaie d'argent ; je veux parler de l'Hercule, appuyé sur sa massue et accompagné de Télesphore.

Si l'on s'occupait du taureau seul, il serait aisé d'en trouver d'analogues en Gaule, où le type du cornupète paraît avoir eu grand succès. Sur les bronzes de Marseille[2] (desquels procèdent les potiers grossiers que l'on découvre surtout dans le bassin du Rhône) aussi bien que sur les espèces d'Indutillus[3], copiées sur celles d'Auguste, la pose et l'allure de l'animal se rapprochent de celles que le graveur lui a données sur notre monnaie. Complète est la ressemblance avec le taureau bondissant des monnaies de bronze attribuées à Beterra[4].

1. La tête d'Hercule imberbe figure sur de nombreuses monnaies de bronze des Longostalètes. — H. de la Tour, *loc. cit.*, pl. VI.

Quoiqu'il en soit de ces hypothèses, et aussi de celle proposée par M. Bizot et d'après laquelle le taureau dompté rappellerait l'Italie, pays des taureaux, il n'en reste pas moins établi que le mot MVNATIA se rapporte nécessairement à COPIA et que la légende du droit se poursuit et se complète au revers.

2. H. de la Tour, *Atlas*, pl. IV.

3. H. de la Tour, *Atlas*, pl. XXXVII, fig. 9248.

4. *Atlas*, pl. VI, *Beterra*, n°s 2449, 2488, 2499.

Quant au type complet de l'Hercule domptant le taureau, il se rencontre déjà sur les anciennes monnaies d'argent de Sélinonte (v[e] siècle) et sur celles, de même métal, de diverses villes de Thessalie : Larissa, Pharcadon, Pherae, Tricca [1]. Le groupe s'y compose de la même façon que sur notre pièce, et la seule différence qu'on y relève est que le taureau bondit vers la droite et non vers la gauche, comme ici.

Ce type ne se trouve plus ensuite que sous l'Empire, sur des monnaies de bronze de la Thrace, de la Moesie inférieure, de la Cilicie, de la Bithynie [2]; mais, chose singulière, le groupe reste toujours tourné vers la droite.

Quelle signification attribuer à ce type? Fait-il allusion aux mauvais génies enchaînés, aux forces de la nature domptées par une divinité amie, au Rhône endigué dans sa course, aux attaques d'ennemis que Rome saura maîtriser? Tout cela n'est qu'hypothèse, et je ne m'y arrête pas.

Toutefois est-il permis de chercher à dégager le sens général qui découle de l'ensemble des types et des légendes. Selon moi, on y peut découvrir que L. Munatius Plancus promet, par sa monnaie, aux nouveaux colons l'abondance, la tranquillité, le bonheur, sous une protection puissante, invincible; en un mot, il fait miroiter à leurs yeux l'espoir de cette merveilleuse *pax romana*, si désirée par les peuples, si vantée par les auteurs et par les monuments antiques[3].

Je l'ai déjà dit, aucun exemplaire de notre monnaie n'avait

1. Percy Gardner, *Catal. des monn. gr.* du British Museum, *Thessaly to Aetolia*, 1883, in-8°, pl. IV, IX, X et XI.

2. Mionnet, *Description des médailles antiques,* 1806-1837. Anchialus de Thrace, *Supplément*, II, p. 227, n° 133; Tomi, I, p. 363, n° 56; Tarse de Cilicie, III, p. 647, n° 554; Héraclée de Bithynie, *Supplément*, V, p. 62, n° 312, etc.

3. La Paix figure fréquemment sur les monnaies romaines. Parfois l'empereur proclame éternelle cette Paix et lui dédie en quelque sorte sa monnaie : PACI AETERNAE; parfois il s'intitule lui-même PACATOR ORBIS. — Cohen, *Monn. impériales rom.*, 2[e] édition.

encore été signalé. Quel est le motif de cette extraordinaire rareté? Ce fait s'explique aisément par l'ensemble des circonstances concomitantes de la fondation du municipe de Plancus et de la frappe de sa première monnaie.

On sait que le passage de Plancus à Lyon fut court et fort agité par le contre-coup des graves événements dont l'Italie était alors le théâtre. Plancus n'eut donc que peu de temps et peu de liberté d'esprit pour organiser un atelier et faire graver des coins, choses en elles-mêmes longues et minutieuses, et par suite il ne put évidemment faire frapper qu'un nombre restreint de monnaies.

De cette appellation même : **COPIA FELIX MUNATIA**, on peut déduire les deux conséquences suivantes : 1° que la colonie de Lyon a été fondée par Munatius Plancus seul ; 2° qu'elle a été fondée avant le triumvirat, et dès lors, entre l'époque du sénatus-consulte ordonnant la *deductio coloniae* et l'établissement du triumvirat, prélude de ce partage de l'*orbis romanus* qui dépouilla Munatius Plancus du gouvernement des Trois Gaules, pour en revêtir Marc-Antoine.

Je dis tout d'abord que Plancus est le fondateur de Lyon. Le mot **MVNATIA** se rapportant indiscutablement à **COPIA**, nom bien connu de la Colonie, on ne peut douter que le colonisateur ne soit un membre de la *gens Munatia*. Or, le seul personnage qui ait pu jouer ce rôle, à l'époque où se place la *deductio coloniae* et la frappe de cette monnaie, est Plancus, auquel les anciens ont attribué cet honneur et qui l'a réclamé lui-même sur son épitaphe de Gaëte. Voilà donc le vrai et seul fondateur de Lyon. Lépide doit être écarté.

Il reste à savoir à quel moment se place l'intervention de Plancus. Le mot fameux de Sénèque traitant, par dérision, Claude de citoyen du municipe de Marcus (c'est-à-dire de Marc-Antoine) avait embarrassé les historiens et leur avait fait supposer une seconde *deductio* de colons par Plancus; mais, nous l'allons voir, ce mot s'explique aisément, et l'hypothèse de la deuxième *deductio* tombe d'elle-même.

Il faut commencer par fixer l'époque de la fondation de la colonie[1]. Nous trouvons d'abord qu'elle est nécessairement antérieure au triumvirat, et postérieure à l'assassinat de César. De l'assentiment unanime des auteurs anciens et d'après le témoignage des monuments eux-mêmes, elle est postérieure à la mort de César.

D'autre part, elle est antérieure au triumvirat, et ce qui le prouve, c'est tout d'abord le mot même de *Copia*. On connaît, en effet, l'habitude qu'avait le Sénat romain d'imposer aux colonies fondées par lui le nom d'une divinité : telle la colonie établie près des ruines de l'ancienne Thurium, comme Lyon, fut appelée *Copia*; telle la colonie de citoyens romains installée à côté de l'enceinte de la vieille Carthage fut nommée *Colonia Junonia*, du nom de la Juno Cœlestis.

Ce qui démontre également cette antériorité, c'est l'absence de tout qualificatif rappelant Jules César, les triumvirs ou les empereurs. Sous les triumvirs, la colonie eût été qualifiée *Julia*, et sous Auguste, suivant l'époque, *Iulia Augusta* ou simplement *Augusta*.

Impossible donc de supposer une seconde *deductio coloniae* sous la conduite de Plancus[2]; car la colonie fondée à

1. J'ai adopté dans cette question délicate les vues d'Allmer, si compétent et si net en ce qui concerne les antiquités lyonnaises. Toutefois dois-je signaler l'importante monographie publiée sur cette même question par M. Jullien. En définitive, les deux savants arrivent à des conclusions assez voisines les unes des autres. Pour Allmer, la colonie a été fondée de la fin de juin à septembre 43; pour M. Jullien, de la fin de juillet au commencement de novembre (p. 94). Pour le premier, Plancus a quitté la Gaule en septembre; pour le second, il n'a regagné l'Italie qu'en novembre seulement. Quoi qu'il en soit de ces dernières dates, il est impossible de rejeter les cérémonies de la fondation après le 27 novembre 43, qui est le jour où le triumvirat fut formé. — Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la France*, t. II (1884-1889), p. 234-237; E. Jullien, *La Fondation de Lyon* (Lyon, Storck, 1891, in-8).

2. Le mot *deducit*, sur lequel on avait voulu s'appuyer pour prouver cette seconde colonisation, ne prouve rien. *Deducere coloniam* est un mot consacré. Mais, à l'inverse, l'argument tiré par M. Allmer des médaillons

l'époque des triumvirs ou sous le gouvernement d'Auguste seul n'aurait certainement pas porté le nom de MVNATIA.

Mais puisqu'il est bien prouvé que cette fondation est antérieure au triumvirat, il importe de serrer la question de plus près encore, et de voir à quelle date précise elle se peut placer.

L'ordre de la fondation aurait été donné, d'après Dion Cassius, à la fois à Lépide et à Plancus. Or Lépide, auquel il avait été enjoint en même temps de rester sur place, c'est-à-dire aux confins de la Narbonnaise et de la Cisalpine, était mis, par le fait même de ce second ordre, dans l'impossibilité absolue de se joindre à Plancus pour la fondation projetée.

Cette impossibilité avait fait douter de l'existence même du sénatus-consulte, et ce doute, corroboré par la qualification de municipe de Marcus[1] appliquée à Lyon et passée en usage, avait fait hésiter quelques historiens et fait supposer que l'épitaphe de Gaëte devait s'appliquer à une *deductio* postérieure à la fondation : d'où dépossession pour Plancus de son titre de fondateur de Lyon. Mais le mot MVNATIA, inscrit au revers de notre monnaie, suffit pour trancher la difficulté et supprimer les doutes.

En réalité, Dion Cassius a voulu dire que le Sénat avait donné un double ordre à la fois à Lépide et à Plancus, afin de les immobiliser tous les deux et de les empêcher de se joindre à Antoine : au premier, il ordonnait de rester sur place; au second, de fonder une colonie dans sa province.

de terre cuite représentant le Génie de Lyon debout en face du prétendu fondateur, qui serait Munatius Plancus, n'a pas plus de force en ce qui concerne la fondation par Plancus, car il faudrait établir tout d'abord que le personnage vêtu en romain et faisant face au Génie est véritablement Munatius Plancus.

1. Sénèque, parlant de l'empereur Claude, né à Lyon, disait en effet dans son *Apocolokyntose* : « Marci municipem vides ». Il faut dire toutefois que Bouillet, dans son édition de Sénèque (Lemaire, t. II, p. 277) a cru pouvoir remplacer « Marci » par « Munatii ».

De l'étude des événements contemporains, combinée avec celle des textes de Dion Cassius[1] et de la correspondance de Plancus avec Cicéron[2], on peut déduire que ces ordres furent donnés, au plus tôt[3], vers la fin d'avril de l'année 43, après la jonction des troupes d'Antoine avec celles de Silanus, le lieutenant de Lépide. L'installation rituelle de la colonie ne put donc être effectuée qu'à partir de ce moment jusqu'à l'époque du départ définitif de Plancus, départ qui paraît se placer au mois de septembre de la même année. Mais je dois ajouter, pour plus de précision, que ce dernier ne put vraisemblablement procéder aux cérémonies officielles de la fondation que vers la fin du mois de juin, au plus tôt, ou vers les premiers jours de juillet. Rendu très perplexe par les coups de théâtre de la guerre de Modène et ne cherchant en tout que son intérêt, évitant de se compromettre tout en prodiguant les promesses et les protestations de fidélité, Plancus épie les chances de succès de chaque parti. D'avril à fin juin, il ne cesse de faire alternativement avancer et reculer ses troupes, il les tient en haleine par des marches et des contre-marches incessantes. Il se donne ainsi l'air d'agir, mais sans se compromettre et sans se risquer aucunement. Il y a donc lieu de croire qu'il ne put exécuter les ordres du Sénat qu'après être rentré dans sa province, c'est-à-dire après ses excursions en Narbonnaise, tout au plus vers la fin de juin[4], ainsi que je viens de le dire.

Ce court délai explique à la fois et la rareté d'une monnaie gravée et frappée en si peu de temps, et l'instabilité du souvenir laissé par Plancus dans la ville à laquelle il entendait imposer son nom. Tout au plus eut-il le temps

1. Dion Cassius, XLVI, 36, 38, 46, 50.

2. Cicéron, *Ep. ad fam.*, X, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 17, 18, 21-24, 30, 35.

3. E. Jullien (*La Fondation de Lyon*, p. 20) place la date du décret de fondation entre la trahison de Lépide (29 mai) et sa condamnation (30 juin).

4. Pour M. E. Jullien, *loc. cit.*, p. 74, l'acte solennel de fondation fut accompli entre la fin de juillet et le commencement de novembre.

d'accomplir les cérémonies indispensables, de tracer l'enceinte de la cité, de délimiter et de partager le territoire colonial, de nommer les magistrats et de leur remettre la *lex coloniae*, et enfin de jeter les fondements des principaux édifices. Tout fut pour ainsi dire improvisé, aussi bien l'atelier monétaire que le reste. Et pourtant, voilà l'origine de ce fameux atelier devenu rapidement le plus important de la Gaule, transformé sous Auguste en une officine impériale où l'on frappait l'or et l'argent, et placé dès les premiers temps, à cause de son importance, sous la garde d'une cohorte spéciale[1].

L'atelier de Lyon, qui ne devait plus se fermer que de nos jours, atteignit une extraordinaire prospérité; celle-ci marchait de pair avec la splendeur de la cité qui fut la capitale des Trois Gaules et, pendant longtemps, la plus grande ville de l'Empire en Occident.

Mais on me fera sûrement deux objections : 1° Comment se peut-il qu'une colonie de citoyens romains ait frappé monnaie? 2° pourquoi le surnom de MVNATIA a-t-il disparu? Il est aisé de répondre.

Lyon est, il est vrai, la seule cité des Trois Gaules qui ait possédé le droit complet de cité romaine, et d'après les principes du droit public admis alors, elle ne devait pas frapper monnaie. Toutefois la création de cet atelier s'explique suffisamment par les troubles qui suivirent l'assassinat de César. « Au milieu du désordre de ces temps, il n'y avait donc plus de règles fixes, dit F. Lenormant[2], et tout était laissé dans cette matière au caprice des autorités provinciales et locales. » L'atelier fut ensuite maintenu, parce que Antoine et Auguste trouvèrent utile d'en conserver un dans la capitale des Trois Gaules.

1. *Cohors XVII lugdunensis ad monetam.* — Allmer, *Rev. épigr.*, t. II, 1887, p. 270.

2. *Dict. des ant. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, au mot *Colonia*, p. 1320. — Cf. *La Monnaie dans l'ant.*, t. II, p. 205.

En ce qui concerne la disparition du mot MVNATIA, la réponse est peut-être plus facile encore. On sait que la fondation d'une colonie était considérée comme une affaire très importante ; y présider était une mission des plus enviées, parce qu'elle était propre à concilier les faveurs populaires, et c'était en même temps un grand honneur[1]. Cet honneur semblait d'autant plus désirable, en ce qui concerne la colonie qui nous occupe, qu'elle paraissait vouée, par sa situation topographique et par son importance politique, à de très hautes destinées, et qu'en effet sa prospérité fut immédiate[2].

Plancus veillait jalousement aux intérêts de sa gloire. Il essaya de sauvegarder l'avenir, nous l'avons vu, en imposant son nom à la colonie nouvelle. Mais il avait compté sans la formation du triumvirat, le partage du monde romain et la prise de possession de la Gaule par Marc-Antoine. A peine les cérémonies officielles de la *deductio coloniae* étaient-elles accomplies, que Plancus était supplanté, mais il n'en restait pas moins le véritable fondateur. Aussi bien Marc-Antoine n'essaie-t-il pas de substituer le nom de sa *gens* à celui de la *gens Munatia* ; il se contente de remplacer le nom de COPIA FELIX MVNATIA, qui rappelle son prédécesseur, par la vieille appellation gauloise LVGVDVNVM, inscrite sur les quinaires frappés à Lyon dès son arrivée[3]. Son intention ne semble pas douteuse : avec le

1. G. Humbert, au mot *Colonia*, dans le *Dict.* de Daremberg et Saglio.

2. L'étonnante rapidité de son développement avait frappé les anciens. Strabon et Sénèque l'attribuaient à sa situation. — Strabon, liv. IV, ch. vi, 11 ; Sénèque, Lettres à Lucilius, 91, 1 à 3.

3. Les quinaires à l'effigie de Fulvie, frappés à Lyon par Marc-Antoine, se répartissent en deux groupes. Le premier est composé des monnaies sur lesquelles apparaît le mot LVGV | DVNI, avec l'indication de l'âge d'Antoine : A | XL (40 ans). Cf. Cohen, *Descr. hist. des monn. frappées sous l'Emp. romain*, 2e édit., t. I, p. 51, n° 4 ; — Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 169 ; — H. de la Tour, *Atlas*, pl. VII, n° 4648. Le deuxième comprend les pièces sur lesquelles sont inscrits : outre l'âge (A | XLI) les titres de *triumvir* et d'*imperator*, mais sans l'indication du nom de la colonie. (Cohen, *loc. cit.*, p. 51, n° 3 ; Babelon, *loc. cit.*, p. 168, n° 32).

mot **MVNATIA**, il supprime la constatation officielle de l'intervention de Plancus, qui avait justement compté sur ce qualificatif pour porter aux âges les plus lointains la gloire de sa famille et la sienne.

Cependant est-il juste de reconnaître qu'Antoine non seulement continua et perfectionna l'œuvre de Plancus, mais donna à la colonie son premier essor. Il fut le véritable créateur. Ce fut lui évidemment qui organisa le fonctionnement de l'administration municipale et termina la construction des principaux monuments; ce fut lui enfin qui frappa, en vertu de l'*imperium*, pendant les deux années de son séjour en Gaule, les charmantes petites monnaies dont j'ai parlé. L'influence de Marc-Antoine fut considérable, et son œuvre laissa de telles traces dans l'esprit du public, qu'il put passer pour le fondateur de la colonie et qu'on appela vulgairement celle-ci le municipe de Marcus[1]. Ce souvenir si fortement implanté parmi le peuple, fut trouvé importun par Auguste. Ce dernier fit donc disparaître le nom de *Lugudunum*, remis en honneur par Antoine, pour en revenir à la première appellation de **CO PIA**[2], mais en laissant tomber en oubli les deux qualificatifs de **FELIX** et de **MVNATIA**, qui rappelaient le souvenir du fondateur.

Le mot **MVNATIA** disparaît ainsi pour toujours. Seulement Claude, se considérant comme le second fondateur de Lyon, ajoute au nom de *colonia Copia*, afin de rappeler sa propre personnalité, les épithètes de *Claudia Augusta*[3]. Ce nom ainsi complété persiste jusqu'au moment où le mot *Lugudunum* reparaît encore, transformé par abréviation en *Lugdunum*, et triomphe définitivement.

Chacun, on le voit, avait cherché (sentiment, hélas! trop humain!) à faire disparaître le souvenir de ses prédécesseurs. Malgré tout, Plancus n'avait pas pris volontiers son parti

1. Cf. le passage de Sénèque cité plus haut, p. 94, n. 1.
2. H. de la Tour, *Atlas*, pl. VII, n° 4669.
3. Allmer, *Rev. épigr.*, t. II, p. 141.

de cette dépossession forcée. Il ne pouvait se décider à prononcer pour son propre compte le fameux *Sic vos non vobis* du poète de Mantoue. Il s'efforça de remonter le courant de l'oubli, et la rédaction de son épitaphe nous en est une preuve certaine. Il néglige d'y rappeler qu'il a été préfet urbain, proconsul et deux fois consul, afin de mettre mieux en évidence ce qu'il considère comme son vrai titre de gloire, la fondation de deux colonies de *Raurica* et de *Lugudunum*. Il finit en effet par ces mots souvent commentés : *In Gallia colonias deduxit Lugudunum et Rauricam*[1].

Ces changements de noms et ces transformations incessantes s'expliquent donc très naturellement. Le fait, d'ailleurs, n'a rien d'insolite; il était même assez fréquent. Et c'est ainsi que la *colonia Junonia*, pour ne citer qu'un exemple, vit transformer son nom, pour des motifs analogues, en celui de *colonia Julia Carthago*[2].

Qu'on me permette, pour finir, de résumer les résultats qui me paraissent acquis. Il s'agit d'une monnaie restée inconnue et qui se révèle à nous pour la première fois. Sa découverte à Gergovia prouve que l'antique oppidum arverne survécut à la conquête. L'effigie gravée au droit offre la seule représentation certaine de la déesse *Copia*, et son type du revers est unique parmi les monnaies de la Gaule. Le nom de COPIA, en l'absence de toute appellation relative à Jules César, aux triumvirs ou aux empereurs, démontre que la fondation de Lyon est antérieure au triumvirat. Le mot MVNATIA établit l'intervention de Munatius Plancus. Il permet, en outre, de reporter exactement la fondation de la colonie et la frappe de cette monnaie à l'an 43 avant J.-C. ; il permet enfin de désigner, comme délai maximum, l'espace de temps compris entre avril et

1. Mommsen, *Corpus inscript. lat.*, n° 6087. Allmer, *Rev. épigr. du Midi*, n° 41, 1886, p. 233.
2. Babelon, *Carthage* (1896, petit in-8), p. 84.

novembre, et peut-être même, comme date plus précise, la période s'étendant entre les derniers jours de juin et le courant de septembre.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1900, LU DANS LA SÉANCE DU 25 JANVIER 1901.

MESSIEURS,

Depuis mon dernier rapport, rien n'a paru des volumes propres aux collections de l'Académie. Mais on a pu livrer au public un tirage à part : 1° du tome 36, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie*, une *Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne*, par M. Giry, et le *Musée de portraits de Paul Jove*, par M. Eug. Müntz; 2° du tome 36, 2e partie, du Recueil des Notices et Extraits, *Une correspondance d'écolâtres au XIe siècle*, publiée par MM. Paul Tannery et l'abbé Clerval.

Le dernier semestre a vu paraître également les ouvrages suivants, publiés sous le patronage de l'Académie :

1° Le 1er fascicule du tome Ier du *Recueil des inscriptions grecques d'époque romaine*. Le 2e fascicule s'imprime, et l'on a en même temps livré à l'imprimerie le commencement du 1er fascicule du t. III comprenant la Bithynie et le Pont.

2° Le 13e fascicule des *Mémoires et Monuments Piot*.

3° Le 2e fascicule du tome Ier de la *Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche* (*1166-1199*), éditée pour la première fois et traduite en français par M. l'abbé J.-B. Chabot.

Voici la situation des ouvrages en cours de publication :

Historiens orientaux. — *Historiens arabes,* t. V. — M. Barbier de Meynard en a repris la préparation retardée par plusieurs circonstances indépendantes de sa volonté.

Historiens arméniens, t. II. — Ce volume, depuis longtemps imprimé et pourvu de ses tables, attend toujours sa préface.

Historiens de France, t. XXIV. — M. L. Delisle achève la rédaction de l'introduction qui remplira une notable partie de la première section de ce tome.

Quant à la série in-4° : les *Obituaires* et les *Pouillés*, l'impression s'en poursuit avec la plus grande activité.

Mémoires de l'Académie, t. 36, 2e partie. — Ce demi-volume est à la veille de paraître. — La 1re partie du tome 37 commence avec le second mémoire de M. Foucart sur *Les Mystères d'Éleusis.*

Mémoires des Savants étrangers. — Le t. XI, première série, comprend un nouveau mémoire, celui de M. Pélissier, *Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509.*

Notices et extraits des manuscrits, t. 36, 2e partie. — Toujours à peu près dans le même état que dans le dernier rapport.

Histoire littéraire de la France, t. XXXIII. — Plusieurs feuilles et de nombreux placards témoignent du travail continu de nos confrères : MM. Delisle, sur Jean d'Antioche ; Viollet, sur *Les coutumiers de Normandie*, et Gaston Paris, sur *Raymond de Béziers.*

Chartes et diplômes. — L'Académie, sur la proposition de la Commission des diplômes, a décidé que cette collection devrait se terminer non pas en 1108, mais en 1223. Le travail tant pour les Carolingiens que pour les premiers Capétiens se continue dans ces limites.

Corpus inscriptionum semiticarum, 4e partie. — La quatrième livraison des *Inscriptions himyarites* est encore dans la période préparatoire. Notre confrère M. H. Derenbourg a fourni à

M. Dujardin, pour la gravure, des photographies faites d'après les originaux à Berlin, Constantinople et Vienne. La rédaction ne tardera pas à suivre l'illustration. Elles formeront les planches XXVIII-XXXI.

Le troisième et dernier fascicule du tome Ier contenant les inscriptions sinaïtiques avance rapidement. Il comprend les nos 349 à 1472, et les planches XLV à CIV.

Le fascicule suivant, 1er du tome II, contenant la fin des inscriptions sinaïtiques, est entièrement rédigé et pourra être livré à l'impression aussitôt que le fascicule en cours aura paru.

H. Wallon.

LIVRES OFFERTS

M. Delisle présente au nom de l'auteur, M. le comte Bertrand de Roussillon :

1° Le tome III de son ouvrage intitulé : *La Maison de Laval, 1020-1605* (Paris, 1900, in-8°);

2° *La Charte d'André II de Vitré et le siège de Karac en 1184* (Paris, 1900, in-8°; extr. du *Bulletin historique et philologique*).

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Edmond Doutté, une série de huit opuscules ou brochures :

Mahomet cardinal (Châlons-sur-Marne, 1899, in-8°);

Les Djebala du Maroc, d'après les travaux de M. Auguste Mouliéras (Oran, 1899, in-8°);

L'Islâm algérien en l'an 1900 (Alger, 1900, in-8°);

Notes sur l'Islâm Maghribin. Les Marabouts (Paris, 1900, in-8°; extr. de la *Revue de l'histoire des religions*);

Bulletin bibliographique de l'Islâm Maghribin. 1897. 1er semestre 1898 (Oran, 1899, in-8°);

L'Apocalypse d'Esdras (in-8°; extr. du *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran*);

Les Aïssaoua à Tlemcen (Châlons-sur-Marne, 1900, in-8°);

Les Minarets et l'appel à la prière (Alger, 1900, in-8°; extr. de la *Revue africaine*).

« La majeure partie de ces travaux est consacrée à l'étude de diverses questions intéressant l'Islâm, en particulier l'Islâm africain. L'auteur s'y montre aussi bon arabisant que fidèle et sagace observateur des mœurs, coutumes et croyances des populations musulmanes du Maghreb au contact desquelles il se trouve placé. On ne peut que l'encourager à persévérer dans cette voie où l'on voudrait voir s'engager plus résolument notre jeune école d'arabisants de l'Afrique du Nord, et dans laquelle, malheureusement, — il est pénible de le reconnaître, mais il est utile de le dire — nous nous sommes jusqu'à ce jour laissés distancer par les savants de l'étranger. Il est à souhaiter que l'exemple donné avec tant de succès par M. Doutté soit suivi par d'autres et que lorsque, d'aventure, nous voulons être renseignés avec précision sur la façon dont pensent et parlent des races qui, pour une notable partie, vivent dans nos sphères d'action ou d'attraction, nous n'ayons plus la mortification d'être obligés de nous adresser à des ouvrages publiés à Leipzig ou à Berlin. Notre compagnie, je n'en doute pas, accueillera avec faveur l'effort méritoire de M. Doutté qui tend à nous affranchir de cette servitude; puisse-t-il trouver ailleurs l'appui officiel qui lui est nécessaire pour obtenir son plein effet! »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Étienne Michon, un mémoire intitulé : *La Vénus de Milo; son arrivée et son exposition au Louvre* (Paris, in-8°, 1900; extr. de la *Revue des Études grecques*).

« La Vénus de Milo a déjà fait beaucoup parler d'elle. Il paraît bien que la littérature qui la concerne n'est pas sur le point de chômer. Tout ce qui la touche est matière à discussion, aussi bien l'historique de sa découverte que les hypothèses proposées pour retrouver sa véritable attitude : le dernier mot n'est jamais dit. M. Michon, conservateur adjoint des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, a réuni et commenté dans le présent mémoire, avec beaucoup d'à-propos et de sagacité, un certain nombre de documents à l'aide desquels il rectifie bon nombre des erreurs répandues dans le public sur la découverte de cette célèbre statue, sur les incidents qui l'ont accompagnée, sur son transport et sur son arrivée à Paris. Il fait connaître des lettres intéressantes, écrites par les acteurs ou les témoins de ces différentes opérations. Ces lettres, émanant du marquis de Lauriston, du comte de Forbin, du peintre Révoil, de l'amiral de Missiessy, d'Émeric David, de Fauvel,

du comte de Clarac, etc., apportent toutes un témoignage nouveau à cette histoire très compliquée.

« Les diverses sculptures rapportées avec la Vénus de Milo ont également retenu l'attention de l'auteur. A cette occasion, il a dissipé plusieurs obscurités ou confusions courantes, puis nettement établi la liste des monuments reçus à cette époque par le Musée du Louvre. La question des inscriptions, disparues ou égarées, qui a déjà tant agité les archéologues, n'a pas été oubliée; elle est traitée avec les développements désirables. M. Michon n'a pas manqué de donner les renseignements les plus complets sur l'ex-voto de Théodoridas dont l'inscription a été si heureusement reconnue par lui dans un remaniement récent des marbres du Musée.

« A la fin de ce curieux travail sont signalés deux projets destinés à transmettre à la postérité le souvenir de la donation faite au roi Louis XVIII par le marquis de Rivière; ces projets jusqu'ici étaient restés inconnus, à ce qu'il semble, des historiens de la Vénus de Milo. Le premier se rapporte à l'exécution d'un vase de Sèvres dont les peintures devaient rappeler l'acquisition de la statue et l'hommage qui en avait été fait au Roi; il ne fut pas donné suite à cette idée. Le second, au contraire, fut adopté : il avait trait à une médaille commémorative dont le coin est conservé au Musée monétaire et dont les deux faces sont reproduites dans la présente brochure. Tous ceux qui s'occuperont à l'avenir de la Vénus de Milo ne pourront se dispenser de consulter ce mémoire écrit avec le soin et la précision que M. Michon apporte dans tous ses travaux. »

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie, au nom de M. le capitaine Émile Espérandieu, un mémoire intitulé : *Observations sur le papyrus latin de Genève n° 1* (Paris, 1900, in-8°; extr. des *Comptes rendus de l'Académie*).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son auteur, M. Victor Mortet, un travail intitulé : « La mesure des voûtes romaines d'après des textes d'origine antique. » (Paris, 1900, in-8°; extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXI, année 1900).

« M. Mortet fait remarquer d'abord que les auteurs anciens qui ont écrit sur l'architecture ne nous ont laissé aucune formule permettant de procéder à la cubature des ouvrages projetés ou exécutés. Cette lacune regrettable a été comblée d'une manière partielle par un texte malheureusement mutilé, placé dans une ancienne édition d'Hygin, qui parut à Leyde en 1607. La restitution qui a été faite de

ce document, parfois sûre et excellente, comporte aussi des hypothèses reconnues et signalées par l'auteur du mémoire.

« Cinq cas sont envisagés.

« Le premier « *Concha instructoria super circinum* » paraît donner le calcul de l'aire plane d'un demi-cercle ou d'un segment inférieur au demi-cercle.

« Le second « *Infra circinum* » semble, au contraire, se rapporter au calcul du volume du quart de sphère.

« Dans le troisième « *Camera infra circinum* », il s'agit de calculs relatifs à l'arc de cercle en fonction, de la corde et de la flèche.

« Le quatrième « *Camara ad circinum* » présente, pour une demi-circonférence, le calcul de l'aire et de la longueur de l'arc.

« Quant au cinquième « *Camara supra circinum* », il concerne le calcul d'une demi-circonférence en fonction du diamètre et du carré circonscrit.

« M. Mortet fait remarquer avec raison que les énoncés et la solution ne sont pas toujours en concordance. Toutefois les uns et les autres, malgré leur indigence, fournissent des renseignements techniques intéressants et peuvent servir, en s'aidant de Vitruve, à identifier et à classer d'une façon méthodique les voûtes usuelles.

« C'est ainsi que l'auteur du mémoire est conduit à diviser en deux grandes classes les voûtes romaines :

« La voûte au berceau, *Camera* ou *Camara*;

« La demi-coupole, *Absis* ou *Concha*.

« *Absis* s'emploierait quand il s'agit de véritables constructions formant saillie en plan et en élévation; tandis que « *Concha* » désignerait, semble-t-il, de préférence les niches prises dans l'épaisseur de la maçonnerie.

« Au point de vue géométrique, chacune de ces deux classes comporte en plan comme en élévation, s'il est question de coupoles, trois grandes variétés :

« Le plein centre régulier et complet dont la montée est le double du rayon dénommé *ad circinum* : « Camera ad circinum absis ad circinum; »

« Le plein centre surhaussé sur des congés plus ou moins élevés et dont la moitié excède la moitié de l'ouverture ou *supra circinum*;

« Et enfin le plein centre dont les naissances géométriques sont placées au-dessous des naissances accusées par la construction, c'est l'*infra circinum*. En ce cas, la montée n'équivaut pas à la moitié de la portée.

« Si l'on considère le procédé de construction, on est aussi amené à considérer les voûtes construites en matériaux appareillés ou

construits en une sorte de staf composé de mortier et de roseaux ou de liteau. Dans le premier cas, le qualificatif employé serait dérivé de « struere, structura », *Concha instructoria*; dans le second, on retrouve le *Craticum opus* de Vitruve.

« J'ajouterai que les références sont exactes et de tous points correctes. C'est, au demeurant, une excellente contribution à l'étude des voûtes romaines données par un savant qu'avaient fait connaître des travaux antérieurs sur des sujets analogues.

« Le seul regret (il ne s'agit pas de critique) que j'exprimerai, c'est que M. Mortet n'ait pas accompagné chaque formule d'exemples numériques qui auraient mieux fixé les idées et montré la valeur relative des métrés calculés à leur aide. »

SÉANCE DU 1er FÉVRIER

M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'il a ratifié la désignation, faite par l'Académie, de M. Foucher, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, pour occuper la place de pensionnaire à l'École française d'Extrême-Orient, vacante par suite du retour en France de M. Cabaton.

M. E. Babelon fait une communication ayant pour but d'établir la valeur des monnaies d'argent de la fin de l'empire romain et du denier qui sert de base aux tarifs dans la loi des Francs Saliens. Comme l'a dit autrefois M. Mommsen et contrairement à l'opinion récente de M. Otto Seek, le *miliaresion* ou *millarès* est la pièce d'argent créée par Constantin et taillée à raison de 72 à la livre comme le sou d'or; elle pèse par conséquent, comme ce dernier, 4 gr. 55. La *silique* était une petite pièce d'argent du poids de 2 gr. 60; un texte byzantin nous dit que le *millarès* valait 1 $^{3}/_{4}$ silique, et nous savons d'autre part, par Isidore de Séville, que la silique était la $^{1}/_{24}{}^{e}$ partie du sou d'or. La demi-silique pesait 1 gr. 30 : c'est cette dernière qui est mentionnée

dans la loi Salique sous le nom de *denier*. Cette loi dit qu'un sou d'or vaut 40 deniers ; ce sou n'est plus le sou constantinien et byzantin de 4 gr. 55, mais le *solidus gallicanus* qui fut taillé à raison de 84 à la livre (3 gr. 90). Le rapport de valeur de l'or à l'argent était alors, aussi bien chez les Francs que dans l'empire, comme 1 à 13,75 environ. Les monnaies d'argent que frappent les Francs au VIIe siècle sous le nom de *deniers*, pèsent 1 gr. 30 : ce sont donc en réalité des *demi-siliques*, comme le denier de la loi Salique. On retrouve la silique et la demi-silique dans le monnayage des autres peuples barbares.

M. VIOLLET présente quelques observations au sujet de cette communication.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE annonce à l'Académie une découverte épigraphique récemment faite à Saint-Marcel-lès-Chalon (Saône-et-Loire), et qui a révélé un nouveau nom de divinité topique. C'est à une obligeante communication de M. Lex, archiviste départemental, qu'il doit le frottis de l'inscription et les renseignements qui suivent.

Un propriétaire de Saint-Marcel-lès-Chalon vient de trouver dans une terre qu'il défonçait pour en faire un jardin, à 0.60c de profondeur environ, un petit socle en bronze, de forme octogonale, avec deux faces parallèles plus larges que les autres. Sur l'une de ces grandes faces, entre la corniche et la plinthe, est gravé un texte votif ainsi conçu :

AVG · SACR
DEAE TEM
VSIONI
IANVAR
IS ·
VERI · FIL ·
EX · VOTO
V · S · L · MO

Aug(usto) sacr(um). Deae Temusioni Januaris Veri fil(ius) ex voto v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Ce socle en bronze mesure 0.18 de hauteur. Il a été acquis par M. Laurent Coulon, ancien négociant.

Ce n'est pas la première fois que l'on découvre des antiquités à Saint-Marcel-lès-Chalon qui passe pour être le lieu où saint Marcel subit le martyre vers l'année 178, après s'être échappé de Lyon avec Valérien. A diverses reprises on y a trouvé des monnaies; M. Marcel Canat y signale un fragment de sarcophage avec une inscription latine mutilée dont il donne le dessin (*Inscr. ant. de Chalon-sur-Saône*, p. 45, n. XXV, pl. x, 2), et qui était conservé de son temps dans une cave, près de l'église. Il y avait aussi constaté la présence d'une moitié de colonne antique dressée debout et supportant une statue de la Vierge, sur le parvis de l'église; près de là, dans la cour de l'ancien couvent, on voyait la seconde partie de cette colonne (*Ibid.*, p. 17 et note 4).

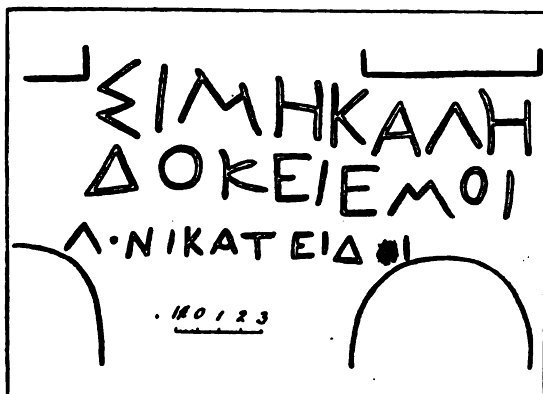
La nouvelle inscription est importante parce qu'elle nous révèle un nom divin encore ignoré. Il faut regretter la perte de la statuette qui surmontait le socle en bronze et représentait probablement la déesse *Temusio* dont il eût été intéressant de connaître le type et les attributs.

M. Théodore Reinach communique deux curieuses inscriptions grecques de basse époque, récemment découvertes. L'une, d'Argos, fait connaître le nom d'un nouveau statuaire, Archélaüs, et un nouveau proconsul de Grèce, Phosphorius, que M. Reinach propose d'identifier avec l'aïeul du fameux orateur Symmaque. L'autre, de Myndos en Carie, découverte par M. Paton, confirme le témoignage du premier livre des Macchabées sur l'existence d'une communauté juive dans cette localité; elle fournit un nom inédit, Théopempta, et un nouvel exemple d'une femme archisynagogue.

Cette communication provoque quelques observations de la part de MM. Collignon, Croiset et Perrot.

M. Clermont-Ganneau annonce que M. Macalister a découvert dans un immense columbarium taillé dans le roc à Tell Sandahanna, aux environs de Beil Djibrin, en Palestine, une

ancienne inscription grecque gravée sur une des parois de l'hypogée. Il l'a lue et traduite ainsi [1] :



Σιμὴ καλὴ δοκεῖ ἐμοι Δ (ou Λ) Νικατείδ[ει?]

« *Moi, D.* [*ou L.*] *Nikateidès, je pense que c'est là un beau souterrain.* »

Il rapproche cette sorte de carte de visite de la phrase gravée çà et là dans les tombeaux des rois à Louksor : « Ego Januarius vidi et miravi. »

M. Clermont-Ganneau ne croit pas que cette explication soit recevable. Le mot grec σιμή n'a jamais eu le sens d'*hypogée* que lui prête M. Macalister; c'est un nom propre de femme, bien connu par ailleurs, et signifiant étymologiquement « camuse, camarde ». Ce petit texte est à traduire, en réalité : « Simè me semble belle à moi, L? Nikatidès *ou* Anikatidès (Λ? Νικατείδ[η] ou 'Ανικατείδ[η]ι?) » C'est une acclamation amoureuse, conçue selon une formule dont l'épigraphie grecque offre de nombreux exemples. Le personnage qui a éprouvé ainsi le besoin d'inscrire, dans l'hypogée visité par lui, le nom de sa belle et de proclamer sa flamme dans un lieu qui ne semble guère fait pour cela, était

1. Palestine Exploration Fund, *Statement*, 1901, January, p. 14.

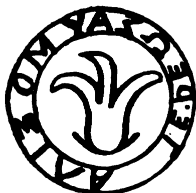
peut-être bien quelque soldat de passage ou en garnison dans le pays : la sentimentalité naïve de Dumanet est de tous les temps. Si l'on admet la lecture matérielle : Λ, le nom du personnage aurait été précédé d'un prénom abrégé, tel que Λ(ούκιος), ce qui nous ferait descendre à l'époque romaine. Mais M. Macalister exprimant lui-même des doutes sur l'identité de cette lettre ainsi que sur la réalité du point qui semble la suivre, on pourrait être tenté d'y voir un A faisant partie intégrante du nom propre 'Ανικατείδης, lequel serait tiré régulièrement du nom connu 'Ανίκητος ('Ανίκατος); dans ce cas, on serait conduit, en considérant la paléographie du texte qui indique une assez haute époque, à remonter jusque vers la fin du IIIe siècle av. J.-C., et, par suite, à admettre que Anikateidès pouvait avoir appartenu à l'une des armées qui se trouvèrent en présence à la bataille de Raphia et dont le passage à Beit Djibrin (Éleuthéropolis) est attesté par les inscriptions ptolémaïques officielles de Tell Sandahanna[1]. Il convient, toutefois, d'autre part, de tenir compte du dispositif matériel du columbarium même qui rappelle ceux des *columbaria* d'origine romaine.

M. Clermont-Ganneau annonce ensuite que M. le Prof. Th. F. Wright a publié récemment[2] deux anses d'amphores estampillées, trouvées en Palestine et conservées l'une au Semitic Museum de la Harvard University, l'autre au Museum du Séminaire théologique d'Andover (Massachusetts). Il lit sur la première (A) : **Ο ΜΕΓΑΣ ΙΕΡΕΩΣ** (*sic*) ....., et veut y reconnaître la mention d'un « grand-prêtre juif » dont le nom, en partie détruit, serait peut-être celui d'Ismael, compétiteur de Annas (le Anne des *Évangiles*) ; il voit au centre de la légende circulaire (et rétrograde) un symbole juif. M. Clermont-Ganneau montre que c'est en réalité une estampille rhodienne ; le symbole n'est autre que la fleur emblématique de Rhodes et la légende doit être lue : [**ΕΠ**' ou **ΕΦ**'] **ΙΕΡΕΩΣ Α(Ρ)ΜΟΣΙΛΑ**, « sous le prêtre Harmosilas ».

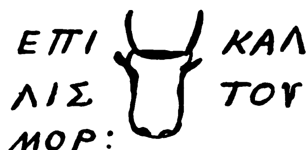
1. Voir *Comptes rendus*, séance du 19 octobre, p. 536, les observations de M. Clermont-Ganneau au sujet de la date et de la signification de ces inscriptions.

2. Palestine Exploration Fund, *Quarterly Statement*, 1901, p. 62.

La seconde anse (B) porte une estampille rectangulaire disposée autour d'une tête de taureau. M. Wright lit : ΕΠΙ ΚΑΛΛΙΣΤΟΥ ΜΟΡ[ΟΥ], et traduit « for the sake of the most fortunate destiny ». Le symbole se rapporterait au culte du taureau ou du



A



B

veau adoré par les Israélites idolâtres. M. Clermont-Ganneau montre que cette estampille est, comme la précédente, d'origine rhodienne; il faut lire : ΕΠΙ ΚΑΛΛΙΣΤΟΥ ΜΟΡ[ΜΙΟΣ], « sous Kallistos fils de Mormis ». Le nom de ce magistrat rhodien est bien connu[1]; la tête de taureau est le bucrâne fréquent sur les estampilles rhodiennes. Il rappelle qu'on trouve en Palestine une grande quantité d'anses marquées aux estampilles rhodiennes[2]; le fait s'explique probablement par une importation considérable d'amphores rhodiennes contenant du vin de l'île, un vin réputé qui venait concurrencer les crûs locaux.

M. Fr. Thureau-Dangin communique un essai de traduction de l'inscription où le souverain chaldéen Goudéa raconte un songe que les dieux lui ont envoyé pour l'avertir de construire un temple. Goudéa aperçoit différentes figures énigmatiques, entre autres un guerrier de haute stature, flanqué de deux lions, une femme tenant à la main une tablette à écrire, un homme portant le plan d'une construction, etc. Il obtient de sa déesse Nina l'explication de son songe et, sur son conseil, présente un char attelé d'un ânon à son dieu Nin-girsou qui, après avoir reçu ces offrandes, lui révèle le plan de son temple[3].

1. Cf., par exemple, Dumont, *Inscr. céram.*, p. 292, nos 127, 128.
2. Cf. Clermont-Ganneau, *Archæological Researches in Palestine*, t. II, pp. 148 et 149 et dans le *Quaterly Statement* même (1901, pp. 25-43), l'abondante série recueillie à Tell Sandahanna, notamment les nos 55, 56, 57, qui portent précisément, et en toutes lettres, le nom de Harmosilas.
3. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE SONGE DE GOUDÉA,

PAR FRANÇOIS THUREAU-DANGIN.

Dans un court et pénétrant article, publié il y a environ douze ans[1], Zimmern a pu dégager le sens général du début de l'inscription gravée sur le grand cylindre A provenant des fouilles de Tello et conservé au Musée du Louvre. On trouvera dans les pages qui suivent un premier essai de traduction de ce texte curieux qui, ainsi que Zimmern l'a démontré, contient le récit d'un songe envoyé par les dieux au patési Goudéa pour l'avertir de commencer la construction du temple de Nin-girsou à Shirpourla[2].

La partie de l'inscription du cylindre A relative au songe de Goudéa occupe plus de onze colonnes, exactement 317 cases. En voici d'abord une courte analyse, utile peut-être pour marquer la suite du récit, qui ne se dégage pas toujours clairement de la traduction littérale :

Le récit s'ouvre par une sorte de prologue qui nous transporte dans l'assemblée des dieux à l'instant où, sous

1. Cf. *Zeitschrift f. Assyr.*, III, pp. 232-235.

2. Les inscriptions des cylindres A et B, d'abord reproduites en héliogravure dans les *Découvertes*, ont été pour la première fois publiées en autographie par Price dont l'ouvrage constitue un précieux et commode instrument de travail. Quelques corrections à cette copie ont été proposées par Zimmern (ZA XIV, pp. 380 et suiv.; cf. ibid. XV, p. 38, note 4) et par nous-même (*Revue critique*, 13 août 1900, p. 118). Une nouvelle copie du cylindre A a été dernièrement publiée par Toscanne. Le texte qui sert de base à notre traduction a été établi directement sur l'original et diffère en plusieurs endroits des copies publiées.

la présidence du dieu Bel, ils délibèrent sur la fixation des sorts (I, 1); la délibération se porte sur Shirpourla (I, 2). Bel alors se tourne vers Nin-girsou, le dieu de Shirpourla (I, 3) et lui tient un discours[1] où il constate d'abord que Shirpourla souffre du manque d'eau, que les canaux sont à sec (I, 4-9); c'est par l'accomplissement d'une œuvre pie que Shirpourla peut obtenir la fin de ses maux; Bel en conséquence invite Nin-girsou à provoquer la construction de son temple (I, 10-11). Pendant ce temps, le patési ne demeure pas inactif et prévient la volonté divine (I, 12); il offre des sacrifices (I, 13-14), se prépare à construire un temple et accomplit même l'une des cérémonies préliminaires en transportant sur sa tête la brique de fondation (I, 15-16). Cependant il ne peut continuer sans les ordres divins; aussi lève-t-il jour et nuit les yeux vers son dieu (I, 17-18). Celui-ci se manifeste enfin à lui et lui ordonne de construire un temple (I, 19), que le rédacteur de l'inscription nous dit être l'Eninnou (I, 20-21). Mais Goudéa ne sait ni qui lui a parlé ni de quel temple il est question et laisse échapper des plaintes. Il voudrait pouvoir raconter son songe à la déesse Nina, l'interprète des dieux qui seule peut le lui expliquer (I, 22 à II, 3). Ici se placent deux lignes dont la signification est obscure (II, 4-5)[2]. Goudéa n'osant s'adresser directement à Nina se tourne vers Nin-girsou pour lui demander d'intercéder auprès de Nina, sa sœur (II, 6-19). Sa prière étant accueillie (II, 20-23), il a encore recours à la déesse Gatoumdoug (II, 24-27) qu'il

1. Il n'est pas certain que les paroles rapportées ll. 4-9 ne doivent pas plutôt être mises dans la bouche de Nin-girsou (cf. l'expression « dans *ma* ville » où, à la vérité, le pronom possessif est douteux). On aurait ainsi un dialogue entre Nin-girsou et Bel, l'un se plaignant et l'autre prescrivant le remède.

2. Que peut signifier le fait que Nina ne descend pas dans sa barque? La déesse devait-elle, pour répondre à Goudéa, se transporter d'un temple à un autre? La suite du récit n'autorise guère cette hypothèse.

invoque comme sa protectrice et sa mère et à qui il demande d'envoyer à son aide les génies ailés, l'outoukkou et le lamassou (II, 28 à III, 27). Cette prière est également bien accueillie (III, 28 à IV, 2); ici nouvelle mention obscure analogue à col. II, 4-5 (IV, 3-4). Fort des appuis qu'il a obtenus, Goudéa se rend auprès de la déesse Nina (IV, 3-7) et lui raconte son songe dans les plus grands détails (IV, 8 à V, 10). Nina donne au patési l'explication demandée (V, 2 à VI, 14). Goudéa sait maintenant que la volonté des dieux est qu'il construise l'Eninnou, le temple de Nin-girsou, mais il lui faut encore obtenir de Nin-girsou lui-même la révélation du plan de son temple et le don d'un signe. Aussi Nina lui conseille-t-elle de construire un char, d'y atteler un âne et d'offrir ce présent avec diverses autres offrandes au dieu Nin-girsou (VI, 15 à VII, 8). Goudéa suit les conseils de Nina (VII, 9-30), puis pénètre auprès de Nin-girsou (VIII, 1-14) à qui il demande de lui donner un signe et de lui révéler ce qu'il a à faire (VIII, 15 à IX, 4). Le dieu, répondant à Goudéa, l'accepte comme constructeur de son temple auquel il annonce le plus glorieux destin (IX, 5-23). Il énumère les armes et différents objets de culte qui devront lui être consacrés (IX, 24 à X, 14), désigne les différentes parties qui composeront le temple (X, 15-29), annonce qu'au moment de la fondation du temple il enverra un souffle, que ce souffle revifiera le pays et que la sécheresse dont souffrait Shirpourla disparaîtra (XI, 1-24), prescrit de travailler à la construction du temple jour et nuit (XI, 25 à XII, 2), fixe les matériaux qui devront être employés (XII, 3-9) et termine en révélant enfin le signe auquel Goudéa reconnaîtra qu'il doit se mettre à l'œuvre (XII, 10-11). Le patési accueille avec soumission les ordres de son dieu (XII, 12-15). Le reste de l'inscription contient le récit de la construction du temple.

COL. I

Au jour où les destins étaient fixés dans le ciel et sur
[la terre[1],
ŠIR-PUR-LA, un grand décret *à son sujet fut solennelle-*
[*ment porté*[2].
Bel tourna un regard bienveillant vers NIN-GIR-SU.
« Dans *ma* ville ce qui convient ne se produit pas :
« les eaux ne sont pas hautes;
« les eaux de Bel ne sont pas hautes;
« les eaux ne sont pas hautes ;
« la crue n'apparaît pas ; *le sable monte*;
« les eaux de Bel n'apportent pas d'eau bonne *comme*
[le Tigre.
« Le temple, son roi l'annoncera :
« l'E-NINNÛ, ses décrets seront glorifiés[3] dans le ciel et
[sur la terre »
Le patési, en homme de vaste entendement, appliqua
[son entendement ;
il présenta de grandes offrandes ;
il amena un bœuf *adulte*, un chevreau *adulte* ;
il plaça sur sa tête la brique du destin ;
en vue de construire le temple saint il la porta ;
vers son roi le jour et au milieu de la nuit
vers le seigneur NIN-GIR-SU, GU-DE-A dirigea ses regards.
(NIN-GIR-SU) lui ordonna de construire son temple ;
l'E-NINNÛ dont les décrets sont grands,
il avait en vue.
GU-DE-A dont le cœur est vaste
soupira en ces termes :
« Puissé-je, puissé-je parler !

1. L'original porte : *ud an-[k]i-a nam-tar-[ri-d]a*.
2. Mot à mot : « fut hautement élevé ».
3. *pa-ud-du... ag* « faire briller » ; cf. Gud. E, VIII, 1.

« Ces paroles puissé-je les émettre !
« Je suis le pasteur à qui la souveraineté a été accordée
[en don.
« Quelque chose au milieu de la nuit est venu à moi :
« je n'en ai pas connu le sens.
« (A) ma mère [1] puissé-je exposer mon songe !

COL. II

« Que la devineresse, celle qui sait ce qui me convient,
« que ma déesse NINA, *sœur de* UD-MA-NINA -ŠURIT-TA
« m'en montre le sens. »
Dans sa barque elle ne posa pas le pied ;
auprès de sa ville (la ville de) NINA, dans le canal *qui va*
[*à* (la ville de) NINA la barque demeura.
. . . .
dans le BA-GA [2], le temple. . . . .
(GU-DE-A) immola *des victimes*, versa *des libations*,
s'approcha du roi du BA-GA et lui adressa (cette) prière :
« O guerrier, lion impétueux qui n'as pas de rival,
« ô NIN-GIR-SU, toi qui dans l'abîme. . . . . .,
« toi qui à Nippur es au premier rang,
« ô guerrier, *les ordres de* (*ta*) *bouche* je veux les exé-
[cuter fidèlement [3] ;
« ô NIN-GIR-SU, ton temple je veux le construire ;
« les décrets je veux les accomplir.
« Puisse ta sœur, la fille d'Eridu,
« celle qui *décide* ce qui convient, la reine devineresse
[des dieux,
« puisse ma déesse NINA, *sœur de* UD-MA-NINA-ŠURIT-TA,
« venir (*à mon aide*) ! »
Lui GU-DE-A fut entendu ;

1. Ou peut-être « ô ma mère » ?
2. REC, n° 417.
3. Cf. Gud. B VII, 7-9 et Cyl. B II, 19-20 (*ma-a* = *me*?).

ses prières...... son roi,
le seigneur NIN-GIR-SU, les reçut.
Dans le temple BA-GA il fit des offrandes[1].
Le patési pénétra dans le temple de GA-TUM-DUG, dans sa
[chambre de repos :
il immola *des victimes* et versa *des libations* ;
il s'approcha de la déesse sainte GA-TUM-DUG
et prononça une prière :
« O ma reine, fille des cieux purs
« toi qui *décides* ce qui convient, toi qui tiens le
[premier rang dans les cieux[2],

COL. III

« toi qui fais vivre la contrée
« ....
« tu es la reine, la mère qui a *créé* ŠIR-PUR-LA.
« devant le pays que tu regardes *la puissance* abonde ;
« le héros fidèle que tu regardes, sa vie est prolongée[3].
« Je suis sans mère : tu es ma mère.
« Je suis sans père : tu es mon père.
« Mon père....... : dans le lieu saint je suis venu au
[monde.
« O ma déesse GA-TUM-DUG, tu sais ce qui est bon.
« Pendant la nuit je suis étendu[4] :
« ma grande lance, moi, à mon côté je l'ai placée ;
« en grand (bois) de NE-GI-BAR je l'ai faite.
« Tu m'as fait don de la vie :
« sous la protection de ma mère, à ton ombre
« craintivement je veux me réfugier.

1. Pour *ab-ab* avec le sens d' « offrande », cf. les textes publiés par Scheil, *Rec. de Trav.*, XVIII, p. 65, et par nous-même, *ibid.*, XIX, p. 186.
2. Ou bien « déesse qui tiens le premier rang »?
3. Cf. IV R, 29**, Obv. 7-8 (Zimmern, BPS, n° 1).
4. Ou bien « j'étais étendu », si cette ligne et les deux suivantes se rapportent non à l'état présent du patési, mais à la scène du songe.

« . . . .
« puisse ma reine, la déesse GA-TUM-DUG vers moi. . . . .
« vers la ville *j' irai* : que mon signe soit favorable ;
« (*lorsque*) de la contrée *je* monter*ai* vers la ville de [NINA,
« que ton bon utukku[1] aille devant (moi);
« que ton bon lamassu aille *sur* (*mes*) *traces*[2].
« Puissé-je, puissé-je parler !
« Puissé-je, puissé-je parler !
« Ces paroles, puissé-je les émettre !
« A ma mère, puissé-je exposer mon songe !
« Que la devineresse, celle qui sait ce qui me convient,
« que ma déesse NINA, *sœur de* UD-MA-NINA-ŠURIT-TA,
« m'en montre le sens. »
Lui GU-DE-A fut entendu :

COL. IV

sa prière. . . . ., sa reine
. . . . la pure déesse GA-TUM-DUG la reçut.
Dans sa barque (NINA) ne mit pas le pied :
auprès de sa ville (la ville de) NINA, la barque demeura.
Le patési. . . . . . le temple KISAL-UD-MA-NINA-ŠURIT-TA ;
il immola *des victimes*, versa *des libations* ;
de NINA il s'approcha et lui adressa une prière :
« ô NINA reine souveraine, reine des décrets. . . . . . . ,
« reine qui comme Bel fixes les sorts,
« ô ma déesse NINA, ta parole est ferme
« et sort (de ta bouche) *avec majesté*[3] ;
« *tu es* la devineresse des dieux ;
« reine des contrées. . . . .
« Au milieu de (mon) songe, un homme grand comme [le ciel,

1. Écrit *u-dug* ; comparer *a-maš* pour *supûru*, Cyl. B XV, 5.
2. Cf. Cyl. B II, 9-10.
3. Cf. Cyl. B II, 1 et 18.

« grand comme la terre,
« sur la tête de qui était une *tiare* divine,
« à côté de qui était l'oiseau divin IM-GIG,
« aux pieds de qui était un ouragan,
« à la droite et à la gauche de qui un lion était couché,
« m'a ordonné de construire sa maison :
« je ne l'ai pas reconnu.
« Une lumière brilla avec force[1].
« Une femme — qui était-*elle* ? qui était-elle ? —
« . . . .
« elle tenait à la main le calame sacré[2];
« elle portait la tablette de la bonne étoile des cieux;

COL. V

« elle tenait conseil (en elle-même).
« Un second héros
« . . . . ; il portait une table de lapis :
« le plan d'un temple y était tracé.
« Devant moi le coussinet[3] sacré était placé ;
« la *corbeille*[4] sacrée était posée (dessus);
« la brique du destin dans la *corbeille* se trouvait;
« l'A-AM droit devant moi était placé;
« le TI-BU-ḪU, un homme l'allumait.
« Un âne était couché[5] à terre à la droite de mon roi. »

1. *adi šâri.*

2. NE ne doit pas être séparé de AZAG ; cf. Cyl. A, VI, 19; XVI, 18; XXVII, 8 (lire : *azag-gi*?)

3. Cf. (GI)-IL = *dupšikku* (V R, 32, 67d, et K 4174, *Rev.* III, 20 dans Meissner, *Suppl.*, pl. 9, et CT XI, p. 47).

4. Ce sens, fort incertain, n'est fondé que sur le contexte : cf. Gud. B III, 13; C II, 20; E III, 1, 9; F II, 12; Cyl. A VI, 6, 7; XIII, 16, 20; XVIII, 10, 17, 23, 24; XIX, 3, 8, 13. Noter en particulier Cyl. A XVIII, 24 « GU-DE-A plaça de l'argile dans la *corbeille* »; XIX, 13 « il retira la brique de la *corbeille* ».

5. Pour ḪAR = *rabâṣu*; cf. 82-9-18, 4156, Obv. I, 11 (à cette place ḪAR, peut être restitué avec certitude); publié dans Meissner, *Suppl.*, pl. 29.

Au patési sa mère, NINA, répondit :
« O mon pasteur, ton songe, moi, je veux te l'interpréter :
« l'homme grand comme le ciel, grand comme la terre,
« sur la tête de qui était (une *tiare*) divine, à côté de qui
« était l'oiseau divin IM-GIG, aux pieds de qui était un ouragan,
« à droite et à gauche de qui un lion était couché,
« c'est mon frère, NIN-GIR-SU[1] :
« il t'ordonnait de construire sa demeure, l'E-NINNÛ.
« La lumière qui brillait avec force,
« c'est ton dieu NIN-GIŠ-ZI-DA ; comme la lumière il brille avec force.
« La jeune fille qui.......
« qui tenait à la main le calame sacré,
« qui portait la tablette de la bonne étoile,
« qui tenait conseil (en elle-même),
« c'est ma sœur Nisaba;

COL. VI

« pour construire le temple, cette étoile sainte
« elle (te) révélera.
« Le second héros.......
« qui portait une table de lapis
« c'est NIN-DUB : il te *présentait* le plan du temple.
« le coussinet sacré placé devant toi, la *corbeille* sacrée posée (dessus),
« la brique du destin qui se trouvait dans la *corbeille*,
« c'est la brique de fondation de l'E-NINNÛ ;

1. Pour GA-NAM signifiant « certes, assurément » ; cf. Bu 89-4-26, 165, Rev., ll. 5-9 (Meissner, *Suppl.*, pl. 32 et CT XI, p. 42) : GA-NAM = *pi*[-*qa-a*], *man*[-*di*], *u*[-*ka-a*], *tu-ša*[-*am*], *ap-pu*[-*na*] (complété à l'aide de V A Th. 244, col. I, ll. 1 et suiv., ZA IX, p. 159). Pour GA-NAM = *pi-qa-a*, cf. en outre II R 16, 42 et 44 c.

« l' A-AM droit placé devant toi,
« le TI-BU-ḪU qu'un homme allumait,
« pour construire le temple *c'étaient de bonnes images* [introduites devant toi[1];
« l'âne qui était couché à terre à la droite de ton roi,
« (c'est) toi : l'E-NINNÛ comme.......
« ....
« dans (la ville) de GIR-SU, dans la maison qui est en [face de ŠIR-PUR-LA tu porteras tes pas;
« dans ton trésor *change les scellés; fais préparer du* [*bois;*
« fais-en un char pour ton roi;
« attelles-y un jeune âne[2];
« ce char, pur et brillant *rends-le*;
« le TI-MAR-URU comme le jour brillera;
« l'AN-GAR, le renfort de la vaillance, donnes-y tes [soins;
« fais son ŠU-NIR aimé;
« inscris-y ton nom;
« son BALAG aimé appelé UŠUMGAL-KALAMA
« *l'instrument qui possède un son le disposant favora-* [*blement dans ses délibérations*
« auprès du héros qui aime les présents,

COL. VII

« auprès de ton roi le seigneur NIN-GIR-SU,
« dans l'E-NINNÛ-IM-GIG-BABBARA introduis (ces offrandes).
« Tes faibles paroles, comme des paroles sublimes il [les recevra.
« Le seigneur, dont le cœur est vaste comme les cieux,
« NIN-GIRSU, fils de Bel, *te donnera la paix.*
« Il te révélera le plan de son temple.

1. Cf. Gud. F II, 5; Cyl. A XIX, 23.
2. *mûru*; cf. Jensen-Zimmern ZA III, p. 206.

« Le héros, dont grands sont les décrets,
« te bénira. »
Le pasteur fidèle GU-DE-A
était plein de science[1] et agissait avec grandeur;
aux paroles que lui avait dites NINA
il inclina la tête.
A son trésor *il changea les scellés*;
il fit préparer du bois;
GU-DE-A fit apporter du bois :
du bois d'esalim,
du bois de mêsu[2], il.........
du bois de ḫuluppu, il........
(à faire) le char pur il les employa;
un jeune âne appelé UG-GIR
il y attela;
il fit le ŠU-NIR aimé (de NIN-GIR-SU),
il y inscrivit son nom;
le BALAG aimé (de NIN-GIR-SU) (appelé) UŠUMGAL-KALAMA
l'instrument qui possède un son le disposant favora-
[*blement dans ses délibérations*
auprès du héros qui aime les présents, auprès de son
[roi le seigneur NIN-GIR-SU,
dans l'E-NINNÛ-IM-GIG-BABBARA,
il introduisit (ces offrandes);
dans le temple avec joie il les introduisit.

COL. VIII

GU-DE-A dans la demeure (divine) de l'E-NINNÛ *fit*
[*briller*[3] *une lumière;*

1. GAL-ZU = *mûdû*; cf. Sum. Bab. hymnen, n° 34, Obv.11-12 et K 69, Obv. 26-27 (ZA X, p. 276).

2. Cf. Sum. Bab. Hymnen, n° 1, Obv. 31-32 et *passim*.

3. NAM n'est peut-être pas ici pour la négation : il est possible qu'il ne faille pas séparer GA de NAM (pour GA-NAM; cf. col. V, 17, note).

par deux fois dans le temple le jour il pénétra,
la nuit il pénétra;
il purifia les chambres; il chassa les visions (mau-
[vaises)
il. . . . . les maléfices[1].
Dans le ŠU-GA-LAM, le lieu splendide, le lieu du juge-
[ment
le lieu d'où NIN-GIR-SU observe les contrées,
un mouton gras, un gukkallu[2], un chevreau. . . . .
[(des troupeaux) du patési,
une chevrette ne connaissant pas encore le mâle de leur
peau il *dépouilla;*
du cyprès, de l'arzallu des montagnes, il jeta sur le feu;
du cèdre produisant une odeur (agréable) aux dieux
il. . . . .
du roi de la contrée il s'approcha; il lui adressa une
[prière;
dans l'upšukennaku[3] il lui adressa la parole, il se
[prosterna :
« O mon roi, ô NIN-GIRSU, seigneur qui *écartes*. . . . [4],
« Seigneur bienveillant qui *habites*. . . . .
« vaillant qui n'as pas. . . . .
« ô NIN-GIRSU, je veux construire ton temple;
« mon signe ne m'a pas été *donné* :
« ô héros, tu révèles ce qu'il convient (de faire);
« ô fils de Bel, ô seigneur NIN-GIR-SU,
« je ne connais pas le fond de ceci;
« tu es impétueux comme. . . . ;
« comme l'ušû tu. . . . .
« comme l'eau jaillissante tu. . . .

1. Proprement « envoi de crachat » (*nid rû'ti*).
2. Cf. K 6027 + 7692, l. 9 (CT XI, p. 26).
3. UP-ŠU-KIN pour UP-ŠU-UKKIN?
4. A-ḪUŠ proprement « eau violente ». Noter que A-ḪUŠ est le nom d'un temple; cf. Entem. 1, Obv. III, 2 (Déc. partie épigraph., pl. XLVI).

« comme *les hautes eaux*[1] tu détruis.....
« comme un tourbillon tu te précipites sur le pays
[ennemi;

COL. IX

« ô mon roi....................
« ô héros, ton cœur est vaste comme les cieux;
« ô fils de Bel, ô seigneur NIN-GIR-SU,
« moi, quelle chose sais-je? »
....
....
« C'est lui qui construira, c'est lui qui construira;
« c'est le patési qui construira mon temple;
« à GU-DE-A, pour la construction de mon temple, un
[signe je veux lui donner;
« ma décision (*et*) l'étoile pure des cieux je veux lui
[révéler;
« mon temple, l'E-NINNÛ, hautement construit,
« dont les décrets sont de grands décrets, sont émi-
[nents entre les décrets,
« le temple dont le roi observe au loin,
« qui, comme IM-GIG brille[2]
« ....
« sa splendeur magnifique sera hautement établie;
« mon temple, son éclat recouvrira les contrées[3].
« .... (toutes) les contrées, depuis......, réu-
[niront[4];

1. Ou peut-être A-MA-EN est-il pour A-MA-RU « l'ouragan »; cf. Cyl. B X, 21.

2. Pour SIG... GÍ-GÍ, cf. Cyl. A XVI, 28 *ud-da-a-an sig-mu-na-ab-gi* et Cyl. B XIX, 1 *ud-dam sig-mu-na-ab-gi* « comme le jour il fit briller ».

3. Ou bien « sera revêtu d'éclat dans les contrées ». Même sens Uruk. Clercq II, 4 et Entem. 1 Rev. VI, 2 (Déc. partie épigraphique, p. XLVI) *e melam-bi kur-kur-ra*(*a*) *tug* (REC, n° 468 = *labâšu*).

4. TIG... SI-SI = *paḫâru*; cf. IV R, 30, 5-7 b.

« Magau et Meluḫḫa de leur contrée tireront.
« Moi je suis NIN-GIR-SU qui *écarte*......
« le grand héros *auprès* de Bel,
« le seigneur sans rival;
« mon temple (est) l'E-NINNÛ où moi........
« mon arme le ŠAR-UR qui sous son pouvoir réduit les
[contrées,
« mon IGI-ḪUŠ qui n'épargne rien au monde,
« mon DA-BAT à qui personne n'échappe,

COL. X

« ....
« « le maître de l'ouragan (est) Bel »
« « son œil irrité n'épargne rien au monde »
« « NIN-GIR-SU guerrier de Bel »
« de ces noms seront nommés.
« ....
« la table à offrandes.....
« ....
« ....
« mes biens............
« ....
« « Le dieu roi des dieux »
« « NIN-GIR-SU maître des décrets du ciel »
« de ces noms seront nommés.
« Le TI-RA-AŠ comme l'abîme,
« *avec magnificence* sera construit;
« dedans, au jour de la néoménie,
« mes grands décrets de la fête du ciel s'accompliront;
« l'E-ḪUŠ, ma demeure splendide,
« comme un dragon d'une façon magnifique sera bâti;
« mes ennemis........
« au jour où mon cœur sera *irrité*[1]

1. MI-ER = MIR (?); cf. Cyl. B VIII, 5; X, 11.

« comme un dragon qui déchire ..... il .....
« L'E-BABBAR le lieu de mes décrets,
« ma demeure brillante comme le soleil,
« *ce lieu*, comme *le dieu* KA-DI, *veillera à la paix* de [ma ville.
« Le temple BA-GA, le lieu de ma table à offrandes,
« les grands dieux de ŠIR-PUR-LA
« y seront rassemblés[1].

COL. XI

« Mon temple, le temple prééminent des contrées,
« le premier[2] (temple) de ŠIR-PUR-LA,
« (appelé) « l'oiseau divin IM-GIG brille dans la totalité [des cieux »
« l'E-NINNÛ, le temple de ma royauté,
« le pasteur pieux GU-DE-A,
« *au jour où il y mettra pieusement la main*,
« *en haut un vent annoncera l'eau :*
« qu'(alors) *d'en haut* l'abondance arrive[3];
« que la contrée abonde[4] en prospérité;
« lorsque le fondement de mon temple aura été posé,
« que l'abondance arrive :
« je ferai *produire* les champs *en grande quantité;*
« (dans) les canaux (le niveau de l'eau) je le relèverai;
« des fentes du sol d'où l'eau ne jaillissait plus
« je ferai jaillir l'eau;
« KI-EN-GI, je l'arroserai d'huile surabondamment;
« je le chargerai de laine surabondamment.
« Au jour où mon temennu aura été *placé*,

1. Cf. col. IX, 18 note.
2. Cf. 79-7-8, 30, l. 11 (Meissner, *Suppl.*, pl. 26) Á-ZI-DA = *a-ša-ri-du*.
3. Le texte porte : *anta ḫe-gal ḫa-mu-ra-ta-du*.
4. *šu-ḫe-a-da-peš-e* (cf. Cyl. B XIX, 8'-9').

« *lorsqu'à* mon temple (*le patési*) *aura mis pieusement*
[*la main*,
« dans la montagne, au lieu où demeure le tourbillon,
« je porterai mes pas :
« du *fondement*. . . . , de la demeure du tourbillon, de
[la montagne, du lieu pur,
« j'enverrai un vent :
« je donnerai[1] le don de la vie au pays.
« Un homme et un second se mettront à l'œuvre :
« durant la nuit ils feront briller une *flamme*[2] ;
« *ils éclaireront l'étendue à l'égal du jour;*

COL. XII

« le temple pendant le jour sera construit;
« pendant la nuit il sera édifié.
« Du bas (pays) du bois de ḫuluppu
« et du bois de neḫan seront tirés;
« du haut (pays) du bois de cèdre, du bois de Šurme,
[du bois de zabanu *pour son embellissement* seront
[apportés.
« Du pays de l'ušû
« du bois d'ušû sera apporté.
« Dans le pays de la pierre (de taille) de grandes
[pierres des montagnes
« en *blocs* seront taillées.
« En ce jour ton côté sera touché par une flamme[3] :

1. Ainsi le veut le contexte. Le préfixe verbal commanderait plutôt la traduction « donne » (impératif).

2. Cf. Cyl. A XXI, 12; XXVII, 10; XXX, 8; Cyl. B III, 10; IV, 23.

3. NE... TAG signifie « touché par le feu » ; cf. Rm. 344 (Meissner, *Suppl.*, pl. 21), Obv. II, 5 (ŠIR) NE-TAG-*ga* mentionné parmi différentes espèces de viandes cuites; Cple S. 78, Obv. 1-4 (ZA IX, p. 223 ; la première ligne doit être restituée : *li-pi-it i*[-*ša-ti*]); IV R, 15*, 14-15 NE *u-ne*-TAG rendu par *išâti lu-pu-ut-ma* ; et enfin Gud. Cyl. B III, 22 : GAR NE-*nu*-TAG-*ga* « de la nourriture non cuite » (Cf. IV R, 32, 41b).

« (c'est) mon signe, puisses-tu le reconnaître! »
GU-DE-A..............
....
aux paroles de NIN-GIR-SU
baissa la tête.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel, en présentant une brochure intitulée: *Inauguration du monument élevé à la mémoire de Victor Duruy à Villeneuve-Saint-Georges le 27 mai 1900* (in-8°), rappelle que l'Académie a, par une députation, assisté à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de notre regretté confrère, Victor Duruy, à Villeneuve-Saint-Georges. La famille de notre confrère a réuni dans une brochure les discours prononcés à cette occasion, en y joignant la photographie de la statue et une vue de l'ensemble du monument. « Mme Duruy m'a chargé, dit-il, d'en offrir un exemplaire à l'Académie, et je serai heureux de transmettre à Mme Duruy les remerciements de l'Académie. »

Le Secrétaire perpétuel dépose, en outre, sur le bureau un ouvrage intitulé : *Indische invloeden op oude christelijke Verhalen*, door G. A. van den Bergh van Eysenga (Leiden, 1901, in-8°).

M. de Barthélemy, en présentant, de la part de M. Adrien Blanchet, *Les camées de Bourges* (Caen, 1900, in-8°; extr. des Comptes rendus du 65e Congrès archéologique de France), dit :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Adrien Blanchet, une note intéressante sur les gemmes qui, jusqu'à la fin du xviiie siècle, ornaient un reliquaire dit la *Croix aux camées* appartenant à la cathédrale de Bourges et contenant une parcelle de la Vraie Croix. M. Blanchet, en s'aidant d'anciens inventaires conservés aux archives départementales du Cher ainsi qu'à celles du Musée du Louvre, a pu, dans cette dernière collection, retrouver et identifier sept de ces gemmes détachées du reliquaire en brumaire an II.

« J'ai ouï dire et répéter à propos du pillage des trésors d'église à l'époque de la Révolution que si, alors, il y avait eu des actes de

vandalisme, l'ancien régime en avait donné l'exemple. Cette proposition est très contestable; il ne faut pas confondre les faits. Il est certain que dans certaines occasions des Chapitres ont pu faire enlever des vitraux qui obscurcissaient le jour aux chanoines dans leurs stalles, modifier l'ornementation des édifices suivant le goût plus ou moins pur du jour, aliéner des pièces importantes des trésors par suite de besoins d'argent; tout cela n'est pas vandalisme. Le vandalisme consiste à briser pour le plaisir de détruire; c'est ce qui eut lieu pendant les guerres d'invasion et celles de religion; c'est ce qui eut lieu à la fin du XVIIIe siècle, comme à Bourges pour la *Croix aux camées*, dans le Nord où l'abbé Dehaisnes a énuméré les objets en or et en argent détruits en 1792 dans les églises et les communautés des districts d'Hazebrouck et de Bruges, à Châlons-sur-Marne et à Noyon, où l'on martelait les statues et les sculptures des portails, à Dijon où l'on détruisait la rotonde de Saint-Bénigne (XIe siècle). Voilà le véritable vandalisme. — On doit savoir gré à M. Blanchet d'avoir retrouvé des épaves de l'œuvre de destruction du Comité révolutionnaire de Bourges ».

M. DE BOISLISLE offre à l'Académie le tome XV de son édition des *Mémoires de Saint-Simon* (Paris, 1901, in-8°).

M. COLLIGNON dépose sur le bureau sa note sur un *Torse féminin d'ancien style ionien provenant de Clazomène* (Paris, 1900; extr. de la *Revue archéologique*).

M. CLERMONT-GANNEAU offre à l'Académie la dixième livraison du tome IV de son *Recueil d'archéologie orientale*. Cette livraison contient : I. *Inscriptions de la nécropole juive de Joppé* (suite et fin); II. *La reine Arsinoé et Ptolémée IV Philopator en Palestine*; III. *L'envoûtement dans l'antiquité et les figurines de plomb de Tell Sandahanna*; IV. *Sceau phénicien au nom de Gaddai*; V. *Inscriptions grecques de Syrie* (Paris, 1900, in-8°).

SÉANCE DU 8 FÉVRIER

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une invitation de l'Université de Glasgow qui célèbre son neuvième jubilé au mois de juin prochain.

L'Académie répondra ultérieurement à cette invitation.

M. le baron de Courcel communique au Secrétaire perpétuel une copie de la lettre qu'il a cru devoir adresser à la Commission administrative centrale de l'Institut, au sujet du programme du prix qu'il a fondé.

M. de Courcel déclare qu'il a été dans son intention positive de rendre les trois Compagnies donataires (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques) souverainement juges des ouvrages auxquels il conviendra de décerner le prix, sans nécessité pour les auteurs de poser leur candidature ni de présenter leurs ouvrages, sans exclusion même des ouvrages anonymes, ou posthumes, ou collectifs, ou comprenant des matières diverses, publiés en France ou à l'étranger.

La seule condition qui ressorte des termes de la fondation et qui soit conforme à la pensée du donateur, c'est que les ouvrages récompensés soient, par leur composition et leur esprit, de nature à honorer la France, à fortifier son prestige, à autoriser ses espérances, en maintenant et en popularisant le souvenir de ses lointaines origines.

L'Académie des sciences de Munich adresse quelques exemplaires d'une circulaire relative à un projet de publication, par l'Association internationale des Académies, d'un *Corpus des actes et diplômes grecs du moyen âge et des temps postérieurs.*

Ces exemplaires sont mis à la disposition des membres de l'Académie.

M. H. Omont communique à l'Académie une lettre de M. J. J. Smirnoff, conservateur du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, qui signale l'existence au Musée du gymnase de Marioupol (Russie), au nord de la mer d'Azoff, d'un feuillet isolé du manuscrit pourpre en lettres onciales d'or de l'Évangile de saint Matthieu, découvert à Sinope et acquis l'an dernier pour la Bibliothèque nationale. Ce nouveau feuillet, dont une photographie a été communiquée par M. D. Aïnaloff, professeur à l'Université de Kazan, à la Société impériale archéologique russe de Saint-Pétersbourg, dans sa séance du 4 février dernier, contient le texte des versets 9 à 16 du chapitre XVIII de l'Évangile de saint Matthieu.

M. Ph. Berger communique à l'Académie la lettre suivante de M. Perdrizet :

« Le fragment d'inscription latine, publié par le P. Ronzevalle dans les *Comptes rendus de l'Académie*, 1900, p. 255, a une importance capitale pour la connaissance des cultes syriens, si la restitution que voici est exacte, comme je le crois :

I. O. M. H.
VENERI ME///////////
M SENTIVS EM///////
M SENTIS EX///////
/////// DIVI M B

L. 1-2. *I*(*ovi*) *O*(*ptimo*) *M*(*aximo*) *H*(*eliopolitano*), *Veneri*, *Me*[*rcurio*].

« Cette restitution se fonde sur la dédicace trouvée naguère à Athènes (*C.I.L.* III, 7280) :

I. O. M. et Veneri et Mercurio Heliopolitanis Q. Tedius Maximus v. l. a. (*s.*).

L. 4-5. *Ex* [*responso*] *divi M*(*egrin*) *B*(*almarcodis*).

« Pour la restitution *ex responso divi*, cf. *C.I.L.* III, 6680 (De'ir el Qala'a) : *Matri Matutæ Flavia ex responso Deæ Iunonis aram fecit.*

« Pour les abréviations MB = *M(egrin) B(almarcodis)*, cf. *C.I.L.* III, 6668, où Mommsen admet l'explication que Mordtmann (*Athen. Mittheil.*, 1885, p. 169) a donnée d'une dédicace de De'ir el Qala'a : *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) M(egrin)*, explication qui se fonde sur une autre dédicace grecque de De'ir el Qala'a Κυρίῳ γενναίῳ Βαλμαρχῶδι τῷ καὶ Μηγρὶν[1] κατὰ κέλευσιν θεοῦ Ἀρεμθηνοῦ[2].

« Nous voici donc en possession des noms de la triade à laquelle était dédié le sanctuaire d'Héliopolis : Jupiter, Vénus et Mercure. Resterait à connaître les noms sémitiques de cette triade. Il serait curieux surtout de savoir quel est le dieu sémitique qui se cache sous le nom de Mercure. La question est hors de ma compétence[3]. Je ferai cependant une observation. C'est que ce Mercure de la triade héliopolitaine nous explique enfin le caducée que tient entre ses serres l'aigle sculpté sur le soffite de la porte d'entrée d'un des temples de Baalbek (cf. Frauberger, *Die Akropolis von Baalbek*, pl. 16). Dans la mythologie figurée de la Grèce et de Rome, l'aigle de Zeus tient la foudre, jamais le caducée. Deux des portes du sanctuaire de Bætocécé ont leur soffite pareillement décoré d'un aigle porte-caducée (cf. *Revue archéol.*, 1897, t. I, p. 328). Le caducée figure enfin dans le champ de certaines monnaies de Baalbek, à côté du temple.

« Si vous pensez que ces restitutions, que M. Homolle admet pleinement, vaillent la peine d'être communiquées à l'Académie, je vous serais reconnaissant de vouloir bien les lui soumettre. »

M. Clermont-Ganneau ajoute quelques observations.

1. Peut-être y aurait-il lieu de rapprocher ce dieu Μηγρίν, auquel on n'a pas su trouver d'attaches jusqu'à présent et qui reste inexpliqué, de l'Ἀπόλλων Μαγείριος, qui revient à plusieurs reprises sur des monuments de l'île de Chypre (cf. Roscher, *Lexicon*, sub voc. *Magirios*). (Ph. B).

2. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. I, p. 94-96.

3. Voyez les remarques de G. Hoffmann, résumées par Mommsen dans son commentaire du *C.I.L.* 7280.

M. Chavannes, professeur au Collège de France, donne lecture du rapport que l'Académie l'a chargé de faire sur les résultats archéologiques de la mission Bonin.

Les inscriptions dont M. Bonin a pris des estampages peuvent être réparties en trois groupes.

Le premier groupe comprend d'abord deux stèles des environs du lac Barkoul. L'une d'elles, qui a déjà été publiée par M. Grenard (*Mission scientifique dans la haute Asie*, t. III, p. 136-137) et traduite par Devéria, est datée de l'an 137 de notre ère; elle commémore une victoire remportée par l'officier chinois P'ei Tch'en sur le prince Hou-yen des Hiong-nou. La seconde fut érigée en l'an 640 pour louer les mérites du général Kiang Hing-pen qui construisit sur les monts Che-lo-man, c'est-à-dire Célestes, des machines de guerre destinées à l'attaque de la ville de Kao-tch'ang (Tourfan), alliée aux Tou-kiue occidentaux. Ces deux inscriptions nous montrent, à cinq cents ans de distance, les Chinois s'efforçant d'arracher aux Turcs la possession de Hami et de Tourfan; elles nous permettent de comprendre l'importance stratégique de ces deux places qui étaient comme les clefs du passage des monts Célestes.

A l'histoire des luttes des Chinois contre les Turcs se rattache une troisième inscription qui se trouve à Koutcha. Elle n'est signalée par aucun épigraphiste chinois, et c'est l'estampage de M. Bonin qui nous en a révélé l'existence. Ce texte, fort court et très indistinct, a cependant une réelle importance; on peut y lire le nom de Lieou P'ing-kouo, général de gauche de Kieou-tse (Koutcha), et la date de 158 ap. J.-C. Nous voyons par là que, en 158, les Chinois conservaient à Koutcha l'influence que les succès militaires du célèbre Pan Tch'ao leur avaient assurée dès l'an 91 de notre ère.

Le second groupe des monuments relevés par M. Bonin se compose de deux inscriptions du temple du Grand Nuage à Leang tcheou, dans le Kan-sou. La première, de l'année 1563, rappelle la reconstruction des murs qui avaient été en partie renversés par un tremblement de terre; au nombre des incidents merveilleux qui attestent la protection divine dont fut favorisé cet édifice, elle cite la venue, en 1383, d'un religieux japonais nommé Tche-man. L'autre inscription a été gravée en 1697 pour

indiquer dans quelles conditions s'est constituée une association d'ullambana destinée à subvenir aux frais d'entretien du temple.

Le temple du Grand Nuage est celui dans lequel se trouve la fameuse stèle bilingue de 1094, en chinois et en si-hia, publiée pour la première fois par Devéria. La partie si-hia n'a pu encore être déchiffrée; comme elle contient sans doute des détails sur l'historique du temple, il est utile de nous entourer dès maintenant de tous les renseignements que nous pouvons recueillir sur ce bâtiment; les inscriptions rapportées par M. Bonin fourniront peut-être un jour des indications utiles à ceux qui chercheront à résoudre l'énigme du texte si-hia.

La troisième région visitée par M. Bonin est celle des grottes des mille Bouddhas, au sud-est de Cha tcheou. Ces grottes, que Prjevalsky avait découvertes en 1879, sont analogues à celles que la mission russe, dirigée par M. Klementz, a récemment explorées près de Tourfan; d'autres grottes des mille Bouddhas sont indiquées par l'ouvrage chinois intitulé *Sin kiang che lio* (ch. II, p. 37, carte du territoire d'Ouroumtsi), au sud-ouest de Tsi-mou-sa, localité qui est située à l'ouest de Goutchen.

Les grottes de Cha tcheou sont consacrées au culte bouddhique depuis fort longtemps. Une inscription de l'année 698 nous apprend que le premier aménagement d'une des grottes fut exécuté la deuxième année kien-yuen des Ts'in, c'est-à-dire en l'an 366 de notre ère, par le çramaṇa Lo-tsuen. Les inscriptions que M. Bonin a trouvées dans cette localité sont au nombre de quatre. Les deux premières, datées respectivement de l'année 776 et de l'année 894, font le panégyrique de personnages dévots qui contribuèrent à l'ornementation de ces sanctuaires. Deux autres stèles ont été érigées en 1348 et en 1351 par un ecclésiastique nommé Cheou-lang pour commémorer les fondations religieuses du roi de Si-ning, Sou-lai-man; ce Sou-lai-man, ou Soleyman, est mentionné dans l'histoire des Yuen; il fut nommé roi de Si-ning en 1330, et il était le descendant, à la quatrième génération, de Témougou-utchuguen, le troisième des frères cadets de Tchinggis-khan.

L'inscription de 1348 est tout particulièrement intéressante parce qu'elle présente la formule mystique oṃ maṇi padme

hûm en six écritures différentes qui sont les écritures devanagarī, tibétaine, turque-ouïgoure, mongole de Phags-pa, si-hia et chinoise ; ces six écritures sont exactement les mêmes que celles de la grande inscription de Kiu-yong koan, gravée en 1345, c'est-à-dire trois années seulement avant cette stèle.

Les estampages qui viennent d'être passés en revue représentent la presque totalité des inscriptions de l'Asie centrale connues des érudits chinois et en ajoutent d'autres qui étaient jusqu'ici complètement inédites ; c'est donc tout un chapitre de l'épigraphie chinoise qu'ils nous permettent de reconstituer.

M. l'abbé Thédenat, après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Émile Pierre, dont la mort récente a été une grande perte pour l'archéologie de l'Est de la Gaule, présente plusieurs antiquités que lui avait communiquées le regretté archéologue.

La première est un cachet d'oculiste trouvé à Gran (Vosges). C'est certainement, par son état de conservation et par sa gravure, un des plus beaux qui existent. Chacune de ses quatre tranches porte une inscription.

1° Q. Val(erii) Flaviani euodes ad veter(es) cic(atrices) ex t(ilia).

2° Q. Val(erii) Flaviani dialepidos ad vete(res) cic(atrices) ex ti(lia).

3° Q. Val(erii) Flaviani diasmyrnes post imp(etum) ex o(vo).

4° Q. Val(erii) Flaviani diamisus ad aspritud(ines).

Les abréviations *ex t* et *ex ti* qui se rencontrent sur les premières tranches sont nouvelles. A l'aide de textes de Pline l'ancien, l'abbé Thédenat démontre qu'il faut les compléter *ex ti(lia)* et qu'elles indiquent que les collyres *euodes* et *dialepidos* devaient être appliqués dans une décoction de tilleul.

Cette communication sera continuée à la prochaine séance.

M. P. Foucart lit une note sur une statue égyptienne découverte en Crète par M. Evans.

M. S. Reinach présente quelques observations sur les vases Égéens qui pourraient remonter, selon M. Evans, au 40e siècle

avant notre ère. Il en résulterait que la Grèce aurait, par son art, envahi l'Égypte, plutôt que l'Égypte la Grèce.

M. Oppert ne partage pas cette opinion.

M. Heuzey dit que l'on doit tenir compte de la nature des objets trouvés; c'est ainsi que l'origine des poteries ne peut pas être facilement déterminée. L'introduction de ces objets dans un pays n'implique pas l'influence que cette introduction peut avoir sur l'art d'un pays. Il prend, pour exemple, les porcelaines du Japon importées en France au temps de Louis XIV.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

La Picardie historique et monumentale. Arrondissement d'Amiens. Ouvrage publié par la Société des Antiquaires de Picardie (Paris et Amiens, 1899, in-f°).

La beauté, légende géorgienne, traduite et publiée pour la première fois en français, par M. le baron de Baye (Paris, 1900, in-4°).

Les oiseaux employés dans l'ornementation, à l'époque des invasions barbares, par le même (Paris, 1901, in-8°; extr. des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*).

Tiflis. Souvenirs d'une mission, par le même (Paris, 1900, in-8°; extrait de la *Revue de Géographie*).

M. Ph. Berger présente, au nom de l'auteur, une publication intitulée *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, collection des Pères-Blancs formée par le R. P. Delattre, correspondant de l'Institut (Paris, 1900, in-8°).

M. de Lasteyrie signale le *Bulletin* publié par la Société espagnole d'excursions et que le directeur de cette Société, don Enrique Serrano Fatigati, offre de servir régulièrement à l'Académie. La Société espagnole d'excursions se consacre tout particulièrement à

l'étude et à la reproduction des monuments du moyen âge. Les dernières livraisons parues contiennent des notices sur les sculptures romanes de la Navarre, sur l'église Saint-Vincent d'Avila, etc. Les clichés et les phototypies qui illustrent la publication suffiraient à appeler l'attention des archéologues. L'Académie ne peut donc manquer d'accueillir avec empressement l'offre de M. Serrano Fatigati.

M. de Vogüé offre à l'Académie, au nom des auteurs MM. R. Dussaud et F. Mackler, un volume renfermant le résultat de l'exploration qu'ils ont faite en commun du Safa et du Djebel-ed-Draz. Cette région est celle que M. de Vogüé a explorée il y a près de quarante ans en compagnie de Waddington : elle offre les mêmes difficultés d'accès qu'à cette époque. M. Dussaud les a très heureusement surmontées, et a rapporté une collection d'inscriptions nabatéennes et safaïtiques qui complètent les collections antérieures et qu'il a su commenter avec science et succès. Ce volume est un excellent prélude à la nouvelle mission que les mêmes savants voyageurs se proposent d'accomplir, sous les auspices de l'Académie, dans deux des régions voisines et, celles-là, entièrement inexplorées.

M. Müntz a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Eugène Gairal, avocat à Lyon, un volume intitulé les *Œuvres d'art et le Droit* (Paris et Lyon, 1900, in-8°).

« Dans cet ouvrage mi-historique, mi-théorique, l'auteur s'est proposé d'étudier la législation soit ancienne, soit moderne, qui régit les œuvres d'art, c'est-à-dire les droits de l'artiste sur l'œuvre qu'il a créée et les droits de l'acquéreur sur l'œuvre qu'il a acquise. Une introduction résume à larges traits la condition de l'artiste à travers les siècles. Enfin une dernière section, intitulée l'Art et la Société, nous fait connaître le rôle économique de l'œuvre d'art, jusqu'ici trop négligé des législateurs.

« Quoique le point de vue juridique domine dans le volume de M. Gairal, son travail offre en abondance des informations dont l'historien pourra faire son profit. L'auteur s'est livré à un dépouillement méthodique des textes relatifs, soit aux artistes, soit aux œuvres d'art et, malgré des lacunes assez sensibles, il nous en offre un dépouillement des plus riches, accompagné de commentaires fort judicieux. A cet égard, le volume qu'il vient de livrer à la publicité fait pendant au livre aussi savant que peu connu de M. Émile Mallay :

Études sur l'Antiquité. Athènes, Rome. L'Architecture, les Travaux publics, les Artistes et les Artisans (Clermont-Ferrand, 1879).

« En résumé, tout en s'adressant de préférence à nos confrères de l'Académie des sciences morales et politiques, les *Œuvres d'art et le Droit* seront consultés avec utilité par l'historien des mœurs et par l'historien des arts. C'est à ce titre que j'ai cru devoir signaler le volume de M. Gairal à la bienveillante attention de notre Compagnie. »

SÉANCE DU 15 FÉVRIER

M. S. Reinach communique le croquis de la partie supérieure d'une statue de bronze, de grandeur naturelle, découverte dans la mer auprès de l'île de Cérigo. Cette statue, représentant Hermès dans l'attitude de l'orateur, paraît être un chef-d'œuvre de l'art du iv[e] siècle; c'est, d'autre part, la première statue de bronze de grandeur naturelle et de l'époque classique qui ait été découverte en Grèce. M. Reinach la rapproche d'une statue d'Hermès, dans une attitude analogue, qui a été découverte en Autriche et se trouve aujourd'hui au Musée de Vienne.

Continuant sa communication sur les antiquités envoyées par M. Émile Pierre, M. l'abbé Thédenat présente un second cachet d'oculiste trouvé en même temps que le premier communiqué à la séance précédente :

1° Tib. Claudii Di... stactum delachrimatorium;
2° Tib. Claudii Di... diasmyrnes;
3° Tib. Claudii Di... crocodes dianodynum;
4° Tib. Claudii Di... solonos lene.

La troisième antiquité est une bague en bronze trouvée à Naix (Meuse) par M. Émile Pierre. L'intérêt exceptionnel de cette bague consiste en ce fait que c'est le seul monument connu qui

donne la preuve, jusqu'ici inutilement cherchée, que les Romains ont fait usage de caractères mobiles [1].

Mme veuve Mary Fournié adresse à l'Académie, pour être déposé dans ses archives, un pli cacheté contenant un extrait d'un manuscrit de feu Victor Fournié, son mari.

Ce dépôt est accepté.

M. Viollet donne lecture d'une étude sur les États généraux du XIVe siècle. Il insiste sur le projet d'unification des monnaies, poids et mesures, présenté aux États en 1321 et rejeté, ainsi que sur les curieux arrangements pris en 1333 pour tolérer le prêt à intérêt.

Il passe ensuite à l'étude du grand mouvement démocratique de 1355-1358 et de 1413. En 1355-1358, le peuple veut continuer à lutter contre l'Anglais, tandis que le roi prisonnier, le dauphin et la noblesse qui l'entoure sont tout prêts à traiter. Les États de langue d'oïl, réunis à Paris, se défient des petits États provinciaux, trop dociles à la royauté : ils en décrètent audacieusement la suppression.

M. Salomon Reinach fait observer que dans les scènes de théoxénie, où l'on voit les Dioscures à cheval descendre du ciel pour participer à un banquet, les chevaux des dieux jumeaux ne sont pas ailés, à la différence des Pégases de la fable. Il en conclut que la légende primitive représentait les Dioscures non comme des cavaliers, mais comme des oiseaux, ce qui est en accord avec la tradition qui les fait naître de Léda et d'un cygne. Les Dioscures sont des hommes-cygnes, comparables aux femmes-cygnes des légendes germaniques et au chevalier du cygne, originairement *chevalier-cygne*, Lohengrin.

M. Bouché-Leclercq ajoute quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NOTE SUR TROIS MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES
SIGNALÉS PAR M. ÉMILE PIERRE,
PAR M. L'ABBÉ THÉDENAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les trois monuments, que je vais avoir l'honneur de présenter à l'Académie, m'ont été communiqués par M. Émile Pierre, de Houdelaincourt (Meuse), correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France. Habitant une contrée voisine de deux anciennes villes romaines où les découvertes archéologiques sont fréquentes, Gran et Naix, l'antique Nasium, M. Émile Pierre recherchait, avec le plus grand désintéressement, les objets mis au jour et intervenait auprès des inventeurs, les décidant à les céder, à des conditions convenables, aux musées de Bar ou de Saint-Germain. Grâce à lui, notre Musée des Antiquités nationales a pu acquérir plus d'une pièce intéressante. Très habile dessinateur, il reproduisait, en couleurs, les objets qui lui passaient entre les mains. Il a ainsi fait un album des antiquités de Gran et de Naix, d'une grande valeur, qui appartient à son ami M. Maxe-Werly. La mort soudaine et récente de M. Émile Pierre, dans le moment même où il commençait des fouilles heureuses, a été une grande perte pour l'archéologie de la Gaule. Il y a deux ans, le Ministère de l'instruction publique, sur la proposition du Comité des travaux historiques, lui avait décerné, avec les palmes académiques, une récompense que sa modestie n'avait pas sollicitée. Vous ne trouverez pas mauvais, j'en suis certain, que, avant de vous présenter les dernières

antiquités communiquées par lui, j'aie tenu à rendre devant l'Académie hommage à sa mémoire.

Au printemps de 1898, M. Coirnot faisait des fouilles à 500 mètres environ du village de Gran, au lieu dit *Le champ de la charité*, à 150 mètres d'une source appelée le *Puisard*, que des maçonneries, détruites depuis peu de temps, signalaient comme remontant à l'époque romaine. A 1 mètre 50 environ de profondeur, après avoir vidé une cave, M. Coirnot pénétra dans une chambre antique où, avec de nombreux débris de poteries gallo-romaines sans estampilles, il trouva deux cachets d'oculiste, une spatule en bronze du type ordinaire, c'est-à-dire terminée à l'une de ses extrémités par un renflement en forme de pilon, à l'autre par une cuillère très étroite et très allongée, des épingles et des aiguilles en or et en ivoire, des monnaies d'Hadrien, de Marc-Aurèle, de Faustine et de Septime Sévère.

C'est près d'un foyer formant le fond de la chambre que M. Coirnot trouva le premier des deux cachets [1].

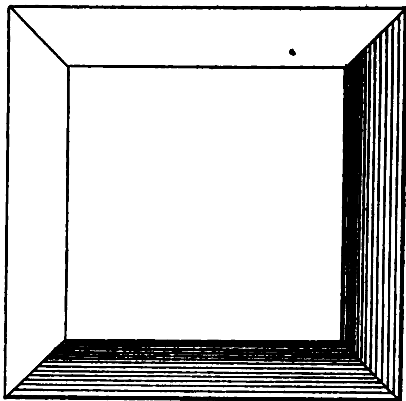
Aussitôt informé, M. Émile Pierre accourut au lieu de la découverte et acquit la trouvaille.

Le plus grand de ces deux cachets forme un carré parfait de 5 centimètres 2 millimètres de côté, d'une épaisseur de 15 millimètres. Sur les deux faces, les bords sont rabattus en biseau.

Ce cachet, que je suis heureux de pouvoir vous présenter autrement que par des empreintes, est certainement un des plus beaux et des mieux conservés qui existent. La gravure est faite avec beaucoup de soin, plus de soin que n'en prenaient habituellement les graveurs de ces petits monuments.

1. Ces renseignements proviennent partie d'une lettre de M. Émile Pierre à M. L. Maxe-Werly, partie d'une lettre de M. Coirnot au capitaine Espérandieu qui me l'a obligeamment communiquée.

Chacune des quatre tranches porte une inscription.



Les lettres des tranches 1 et 4 sont tracées entre deux lignes dont le départ et l'arrivée sont marqués par deux points.

:QVALFLAVIANIEVG
:VODESADVETERCICEXT

Sur la tranche 2, le graveur a essayé, avant la gravure, de tracer ses lignes, mais un coup de burin, donné sans doute trop vigoureusement, a fait dévier sa main et l'a découragé

QVALFLAVIANIDIEG
LEPIDOSADVETECCEXT

en creusant, sur toute la longueur de la pierre, une ligne irrégulière[1]. Les lettres n'en sont pas moins égales et bien

1. Elle n'est pas reproduite dans le dessin, comme étant accidentelle.

placées, non moins que sur la tranche 3 où on voit à peine, à la fin de la seconde ligne, quelques traces de réglure.

Le première ligne des tranches 1 et 2 se termine par une *hedera* très bien gravée.

Quelques lettres offrent des particularités curieuses : tranches 3 et 4, deux A n'ont pas leur jambage de droite. Il y

QVALFLAVIANIDIAS
MRNES POST IMP PEX

a un certain nombre de lettres liées, entre autres, tranche 3, un groupe des 3 lettres **IMP**.

QVALFLAVIANIDIA
MISVS AD ASPRITVD

Les textes doivent se lire ainsi :

1° **QVALFLAVIANIEV** (*hedera*)
VODESADVETERCICEXT

Q(uinti) Val(erii) Flaviani euuodes ad veter(es) cic(atrices) ex t(ilia).

Collyre *euodes* de Q. Valerius Flavianus, contre les cicatrices invétérées, à appliquer avec du tilleul.

2° **QVALFLAVIANIDIE** (*hedera*)
LEPIDOSADVETECICEXT

Q(uinti) Val(erii) Flaviani di[a]lepidos ad vete(res) cic(atrices) ex ti(lia).

Collyre *dialepidos* de Q. Valerius Flavianus, contre les cicatrices invétérées, à appliquer avec du tilleul.

3° QVALFLAVIANIDIAS
MRNESPOSTIMPPEXoV

Q(uinti) Val(erii) Flaviani diasmyrnes post imp(etum) p(ituitae) ex ov(o).

Collyre *diasmyrnes* de Q. Valerius Flavianus, à appliquer avec de l'œuf après la période aiguë de la pituite.

4° QVALFLAVIANIDIA
MISVSADASPRITVD

Q(uinti) Val(erii) Flaviani diamisus ad aspritud(ines).

Collyre *diamisus* de Q. Valerius Flavianus contre les granulations.

Le nom Q. Valerius Flavianus est nouveau sur les cachets; seul le gentilicium Valerius y paraît assez fréquemment.

Sur la première tranche, le nom de collyre *euodes* (parfumé), est écrit avec deux V, particularité qui se rencontre sur plusieurs cachets [1].

Sur la deuxième tranche, le collyre *dialepidos* (au protoxyde de cuivre) est orthographié *dielepidos*. Mais les erreurs sont fréquentes dans les formules des cachets d'oculistes, évidemment transcrites ou gravées par des ignorants [2].

Ces deux collyres, ainsi que ceux des deux autres tranches, le collyre *diamisus* (au misy) et le collyre *diasmyrnes* (à la myrrhe) se rencontrent souvent sur les cachets et dans les textes des auteurs anciens.

1. Cf. Espérandieu, *Recueil des cachets d'oculistes*, nos 23, 59, 89, 130, 138, 147, 176.

2. Les exemples sont nombreux : *dialepidos* est écrit : *dialepinus*, *diallepidos* ; *diamisum* est écrit : *diamysus*, *diamesus*, *diamisum*, etc. (cf. Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 137, 161 ; t. II, p. 66, s.).

Leur emploi même n'offre rien de nouveau car, sur d'autres cachets et dans des textes, ils ont été déjà signalés comme efficaces, l'*euodes*[1] et le *dialepidos*[2] contre les *veteres cicatrices*, le *diamisus*[3] contre les *aspritudines*; quant au *diasmyrnes*, on savait déjà qu'il devait être employé *post impetum*[4] et même *ex ovo*[5]. Nous nous contentons donc de renvoyer aux auteurs qui ont déjà traité de ces collyres et de ces maladies.

La lecture de la troisième tranche *imp(etum) p(ituitae)* est autorisée par un texte de Celse[6] que le docteur Grotefend[7] cite à propos d'un cachet trouvé à Metz qui porte sur une de ses tranches :

POST·I·P·L

Grotefend et, après lui, Espérandieu[8] lisent : *post i(mpetum) p(ituitae) l(ippitudinis)*.

Une seule chose est nouvelle sur ce cachet. On sait que, plus d'une fois, les cachets et les auteurs indiquent le véhicule dans lequel doit être appliqué le collyre[9] : de l'œuf, du lait, de l'eau : *ex ovo*[10], *e lacte muliebri*[11], *ex aqua*[12]; la formule *ex ovo* se rencontre même sur la troisième tranche du cachet que nous étudions. Or, les tranches 1 et 2 de ce même cachet portent la mention suivante :

1. Espérandieu, *Recueil*, n° 104 *bis* (p. 164).
2. Espérandieu, *Recueil*, n° 28.
3. Espérandieu, *Recueil*, n°s 79, 104 *bis*, 130, 153, 154, 156, 171, 179.
4. Espérandieu, *Recueil*, n°s 8, 19, 38, 45, 74, 111, 113, 115, 150, 186.
5. Espérandieu, *Recueil*, 73, 95, 104 *bis* (p. 164), 115, 123 *bis* (p. 165), 147.
6. VI, 6, 1.
7. *Die Stempel der rœm. Augenaerzte*, n° 73, p. 99.
8. *Recueil*, n° 104.
9. Cf. Sichel, *Nouveau recueil*, p. 43; Villefosse-Thédenat, *Cachets*, t. I, p. 171.
10. Espérandieu, *Recueil*, n°s 73, 95, 104 *bis* (p. 164), 115, 123 *bis* (p. 165), 147.
11. Celse, VI, 6, 8.
12. Espérandieu, *Recueil*, n° 88.

Euodes ad veteres cicatrices ex t.

et, d'une manière un peu plus complète :

Dialepidos ad veteres cicatrices ex ti.

Voici donc, employée par les oculistes anciens, comme véhicule, une substance dont le nom latin commence par les lettres TI ; elle se rencontre, pour la première fois, sur les cachets, et, malgré mes recherches, je ne l'ai pas trouvée explicitement indiquée dans les auteurs.

Il est cependant un arbre dont les feuilles, l'écorce et le suc étaient employés en médecine. C'est le tilleul, en latin *tilia* ; Pline y revient plusieurs fois, et, entre autres choses, dit que ses feuilles seules sont employées et ont les mêmes propriétés médicinales que l'olivier sauvage : *ad eadem fere utilis est atque oleaster, folia tantum usu*[1].

Si nous nous reportons au passage où Pline parle de l'olivier sauvage, nous y trouvons d'abord que ses cendres sont efficaces contre les inflammations des yeux[2], mais aussi cette indication que la décoction des feuilles de l'olivier sauvage se mélange avec les compositions ophtalmiques : « *miscentur oculorum medicamentis et decoctum foliorum et succus oleastri*[3] ».

Or, Pline ayant dit que les feuilles du tilleul ont les mêmes vertus que celles de l'olivier sauvage, et l'expression *ex tilia* correspondant bien à cette formule : *miscentur oculorum medicamentis*, on peut, sans trop de témérité, proposer de lire, au moins provisoirement, sur notre cachet, tranche 1 :

Euuodes ad veteres cicatrices ex t(ilia)

1. Pline, *Nat. hist.*, XXIV, 34.
2. Pline, XXIII, 38, 1.
3. Pline, XXIII, 38, 2.

et tranche 2 :

Dialepidos ad veteres cicatrices ex ti(lia).

Il est bien une autre plante dont le nom commence aussi par les lettres TI et dont Pline loue longuement les vertus médicinales : c'est le *tithymelus*[1]. Mais comme l'auteur ajoute que, quand on en extrait le suc, il faut prendre garde qu'il ne touche les yeux : « *succus cum colligitur, ne attingat oculos cavendum est*[2] », cette plante ne peut pas, dans la circonstance, faire concurrence au tilleul.

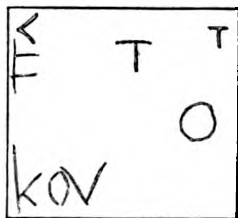
En même temps que le cachet précédent, et dans la même chambre, M. Coirnot en a trouvé un second, de plus petites dimensions, en stéatite d'un vert plus clair.

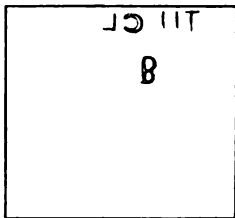
Ses dimensions sont de 3 centimètres sur 28 millimètres ; l'épaisseur est de 7 millimètres seulement.

Chacune de ses tranches porte une inscription.

Sur les plats sont des graffites sans grand intérêt. Nous remarquons cependant qu'on y lit le nom du médecin :

Tib. Cl.





Cette particularité se rencontre sur un certain nombre de cachets[3]. Il est probable que le praticien qui faisait

1. Pline, XXVI, 39 s.
2. Pline, XXVI, 39, 2.
3. Cf. Villefosse-Thédenat, *Cachets d'oculistes*, t. I, p. 106 s., et les nos 38, 74, 99, 141, 171 du *Recueil* d'Espérandieu.

usage de ces monuments trouvait plus commode de graver sur cette pierre tendre l'indication qui lui était utile pour reconnaître de suite le cachet dont il avait besoin ; il évitait ainsi de recourir aux tranches qui, gravées en creux et au rebours, étaient d'une lecture plus difficile.

On a atteint le même but en gravant aussi sur les plats soit en entier, soit en les désignant par de simples initiales, les noms des collyres inscrits sur les tranches[1].

Voici les inscriptions gravées sur les tranches :

1° TIB·CL·DI·STAC
TVM·DELACHR·

TIB·CL·DI·STAC
TVM·DELACHR·

Tib(erii) Cl(audii) Di... stactum delachr(imatorium).

Collyre *stactum* de Tib. Claudius Di..., pour provoquer les larmes.

2° TIB·CL·DI·DI
ASMYR·NES

TIB·CL·DI·DI
ASMYR·NES

Tib(erii) Cl(audii) Di.... diasmyrnes.

Collyre *diasmyrnes* de Tiberius Claudius Di....

3° TIB·CL·DI·CROCO
DES·DI·HYNV

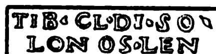
TIB·CL·DI·CROCO
DES·DI·HYNV (*hedera*).

1. Cf. Villefosse-Thédenat, *Op. cit.*, p. 105 s.; Espérandieu, n°s 88, 146, 171, 179, 185.

Tib(erii) Cl(audii) Di.... crocodes dihynu(dinum).

Collyre *crocodes anodynum* de Tiberius Claudius Di....

4°



TIB·CL·DI·SO·
LONOS·LEN

Ti(berii) Cl(audii) Di..... [et] Solonos lene.

Collyre doux de Tiberius Claudius Di... et de Solon.

Ce cachet, comme plusieurs autres, ne donne que les noms du médecin et du collyre, mais pas le nom de la maladie.

Il n'offre d'ailleurs aucun nom nouveau, car *Hynu* (tranche 3) doit être une transcription défectueuse de *anodynum* qui se rencontre sur plusieurs cachets[1] et qui est orthographié *unudi(num)* sur un cachet d'Alise Sainte-Reine[2].

Quant aux lettres *di* qui précèdent ce mot, je les crois parasites et ajoutées là par erreur, par ce que les noms de nombreux collyres commencent par ces deux lettres.

Le nom du médecin Ti. Cl(audius) Di... est nouveau, au moins dans son ensemble, car le gentilicium Claudius, avec les prénoms T·[3], C·[4], L·[5], M·[6], TI[7]·, TIB[8], ou sans pré-

1. Espérandieu, nos 103, 112.
2. *Ibid.*, n° 1.
3. *Ibid.*, 68.
4. *Ibid.*, 45, 95.
5. *Ibid.*, 106.
6. *Ibid.*, 64, 142.
7. *Ibid.*, 11, 183.
8. *Ibid.*, 95, 62, 192 *bis* (p. 165).

nom[1], est celui qui est le plus fréquent sur les cachets, après Iulius, toutefois.

Quelques-uns de ces Claudii oculistes sont de la même région que le Claudius de Gran[2]; ils sont en effet de Mandeure[3], de Reims[4] et, plus près encore, de Naix[5].

Le nom Solon est nouveau sur les cachets; un médecin de ce nom est mentionné par Galien comme auteur d'un remède pour les maladies des oreilles[6].

Le dernier monument que j'ai à présenter a été trouvé à Naix (Meuse), par M. Émile Pierre lui-même, qui, ce jour-là, a eu la main heureuse.

C'est une petite bague sur le chaton de laquelle est gravée une inscription appartenant à la série nombreuse des inscriptions dites amoureuses[7].

Ce n'est pas ce texte qui fait la valeur du monument; c'est tout au plus un numéro à ajouter au recueil publié par notre regretté confrère M. Edmond Le Blant[8]. Cette inscription, disposée sur trois lignes, est ainsi conçue :

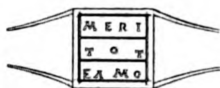
MERI
TOT
EAMO

Merito te amo.

La bague elle-même n'occupe pas une place distinguée parmi les bijoux antiques, et certainement le gallo-romain

1. Espérandieu, 19, 118.
2. *Ibid.*, 19, 118.
3. *Ibid.*, 95.
4. *Ibid.*, 142.
5. *Ibid.*, 106.
6. Galien, *De compositione*. III, 1, t. XII, p. 630 ed. Kühn.
7. Le dessin que nous donnons ci-dessous représente la bague au double de ses dimensions.
8. Ed. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, dans : *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXVI, 1re partie.

de Nasium qui en a fait don à sa fiancée ou à son amie était de condition modeste. C'est, en effet, une simple bague en bronze, sans pierre et sans ciselure d'aucune sorte.



Voici en quoi consiste l'intérêt unique de ce petit monument. Il suffit de l'examiner attentivement pour reconnaître que le texte n'a été ni gravé ni coulé, mais poinçonné et, en cela consiste son intérêt exceptionnel, poinçonné avec des lettres en relief isolées.

On s'est, à plusieurs reprises, occupé de rechercher si les anciens avaient fait usage, pour marquer des estampilles, de lettres-poinçons isolées. Ceux qui se sont occupés des origines de l'imprimerie ont posé la question et, généralement, en l'absence de toute preuve, l'ont résolue négativement ou, tout au moins, ont reconnu qu'il fallait se contenter d'hypothèses.

Les éditeurs du tome XV du *Corpus* des inscriptions romaines ont, après d'autres, étudié cette même question au point de vue archéologique [1]. Après avoir critiqué les opinions favorables ou défavorables de Marini [2], Albert Dumont [3], Descemet [4], pour ne citer que les principaux, ils se prononcent nettement pour la négative.

La petite bague que je présente a été envoyée par M. Émile Pierre à M. Maxe-Werly. Celui-ci, en comprenant l'intérêt, l'a montrée à des spécialistes, à des graveurs sur métaux : tous ont, à l'unanimité et isolément, déclaré qu'elle ne peut avoir été poinçonnée qu'avec des lettres

1. T. XV, 1re partie, p. 3.
2. *Iscrizioni doliari*, n° 216.
3. *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 46 s. et 395 s.
4. *Inscriptions doliaires*, p. 139.

isolées. Le doute, en effet, ne paraît pas possible, et, pour que ceux de nos confrères que cette question intéresse puissent s'en convaincre, j'ai l'honneur de leur présenter le monument lui-même. Il est facile de constater que, là où le poinçon n'a pas été appliqué bien d'aplomb, il a un peu glissé et marqué inégalement le creux de telle ou telle lettre, appuyant plus fortement là où il portait davantage : fait qui n'aurait pu se produire si l'inscription était gravée ou marquée avec un sceau.

Cette petite bague est donc le seul monument connu qui établisse d'une manière certaine que les Romains ont fait usage de lettres-poinçons isolées, concurremment avec la gravure au burin ou au touret.

LIVRES OFFERTS

M. A. Bertrand offre à l'Académie au nom de l'auteur, M. Georges Forestier, inspecteur général des ponts et chaussées, un opuscule intitulé : *La Roue, étude paléo-technologique* (Paris-Nancy, 1900, in-8°) :

« Cet opuscule qui poursuit les transformations de la roue depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours est illustré de 161 figures dont quelques-unes sont particulièrement curieuses. Le mérite de ce travail ne consiste pas seulement dans la constatation des diverses transformations de la roue, jusqu'à ses perfectionnements les plus parfaits — c'est l'œuvre d'un ingénieur très distingué qui nous initie à tous les secrets de la puissance relative de cet utile engin —, à tous les âges. La brochure est à la fois agréable et utile. »

M. Hamy dépose, en son nom, sur le bureau, un volume intitulé : *Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Lettres écrites d'Égypte à Cuvier, Jussieu, Lacépède, Monge, Desgenettes, Redouté jeune, Norry, etc.*,

aux professeurs du Muséum et à sa famille, recueillies et publiées avec une préface et des notes par le Dr E.-T. Hamy, membre de l'Institut (Paris, 1901, in-18).

SÉANCE DU 22 FÉVRIER

Le Président annonce dans les termes suivants la mort de notre confrère, M. de La Borderie :

« Messieurs,

« Les premières semaines de l'année 1901 laisseront de douloureux souvenirs parmi nous, car jamais la mort n'a frappé l'Institut de coups plus sensibles et plus redoublés. Notre Académie était la seule qui eût jusqu'ici échappé à ses atteintes, mais cet heureux privilège n'aura pas été de longue durée, car elle vient à son tour de payer sa part du lugubre tribut que ses sœurs n'avaient déjà que trop durement acquitté.

« Notre confrère, M. de La Borderie, est mort dimanche dernier à Vitré, sa ville natale.

« Il était né le 5 octobre 1827 et appartenait à notre Compagnie, en qualité de membre libre, depuis le 13 décembre 1889. Rarement existence de savant a présenté plus d'unité, et l'on peut dire que les travaux qui ont valu à M. de La Borderie une place parmi nous, sont tous inspirés d'une même idée, convergent tous vers un même but : établir sur des bases solides l'histoire d'une province à laquelle l'attachaient tous ses liens de famille et toutes ses affections, dont il a défendu les intérêts présents au Parlement et raconté le glorieux passé dans ses livres : la Bretagne.

« M. de La Borderie, au cours d'une longue vie, n'a pas un jour perdu de vue ce programme, qu'il s'était tracé dès l'aurore de sa carrière d'érudit. Il en a poursuivi l'exécution avec une

patience et une méthode qui ont fait de lui un véritable émule de ces laborieux Bénédictins dont il a repris les traditions, complété les travaux et corrigé les erreurs.

« Dès les bancs de l'École des Chartes, il avait commencé à s'occuper de l'histoire de sa province, et c'est à un sujet breton qu'était consacrée sa thèse de sortie, qui lui valut le premier rang dans une promotion singulièrement brillante, car elle devait, à elle seule, fournir trois membres à l'Institut.

« Tout jeune encore, il avait su, par la vivacité de son intelligence, par l'ingéniosité de sa critique, gagner la confiance d'un des maîtres les plus autorisés de la science paléographique, l'illustre Guérard. Il fut l'un de ses deux élèves préférés; l'autre était notre confrère, M. Delisle, avec lequel il contracta, sous les auspices de ce maître illustre, une de ces amitiés solides, d'autant plus inébranlables qu'elles reposent à la fois sur une mutuelle estime, sur une même passion désintéressée pour l'étude, sur un même culte pour les souvenirs du vieux temps.

« M. de La Borderie devait amplement justifier de pareilles amitiés. Non seulement il s'est placé au premier rang des érudits qui se sont occupés depuis un siècle de l'histoire de la Bretagne, mais on peut dire qu'il a complètement renouvelé l'histoire de cette province.

« Il n'en était aucune dont les origines fussent plus difficiles à démêler. Dom Lobineau s'y était jadis essayé et avait soupçonné le caractère légendaire de la plupart des récits qui prétendaient nous les faire connaître. Mais Dom Morice était venu plus tard se faire le défenseur de ces traditions, et il avait étayé sa thèse d'un tel appareil scientifique, il l'avait appuyée de tant de chartes et de chroniques, qu'elle avait fini par triompher, au moins auprès des écrivains bretons, et que bien rares étaient, il y a cinquante ans, les savants convaincus du peu de confiance que méritaient les documents produits pour la justifier.

« Guérard toutefois était du nombre, et sa grande expérience lui avait inspiré une si juste méfiance pour les vieilles chartes bretonnes, qu'il avait pris le parti de les condamner toutes en bloc, et qu'il en était venu à les envelopper toutes dans un tel dédain, qu'il fit longtemps l'opposition la plus vive à la publication, dans la Collection des documents inédits, du fameux Cartu-

laire de Redon dont M. Aurélien de Courson avait préparé une édition.

« La Borderie eut le mérite de comprendre combien cette sévérité était excessive, et de reconnaître, à force de recherches patientes dans les chartriers de la province, que si une grande partie des documents sur lesquels on avait prétendu édifier l'histoire de la Bretagne étaient ou faux ou interpolés, il y en avait cependant qui ne devaient point être confondus dans cette réprobation générale, et que le Cartulaire de Redon, en particulier, méritait d'y échapper.

« Les arguments réunis par notre futur confrère étaient si ingénieux et si probants, que le maître, instruit par l'élève, se déclara convaincu. Guérard consentit à la publication du Cartulaire de Redon ; il n'y mit qu'une condition, c'est que La Borderie serait chargé d'en reviser le texte. Celui-ci accepta et s'acquitta du travail avec tant de soin que je puis bien dire, sans manquer à la mémoire de l'homme qui a signé l'ouvrage, que cette précieuse collaboration ne contribua pas peu à lui valoir le prix Gobert, que notre Académie lui décerna en 1863.

« Au début de sa carrière, La Borderie s'était fait déléguer au classement des Archives anciennes de la Loire-Inférieure. Ce riche dépôt était alors singulièrement abandonné, le département jugeait superflu de faire les frais d'un archiviste, et la garde de ces vieux papiers, qui n'intéressaient personne, était confiée à un simple commis de la préfecture, qui oncques ne prit la peine d'y toucher. La Borderie en entama l'exploration avec une ardeur qui lui occasionna une petite mésaventure. Un inspecteur général des Archives, Francis Wey, ayant, dans une de ses tournées, demandé au vieux commis chargé du dépôt à voir les Archives anciennes, celui-ci s'était avoué incapable de les montrer et avait renvoyé l'inspecteur à M. de La Borderie « qui seul, disait-il, en avait la clef ». Francis Wey se méprit sur le sens de cette réponse et rédigea *ab irato* un rapport sévère contre ce jeune intrus qui se permettait d'emporter chez lui la clef des Archives.

« La Borderie était innocent de ce méfait, mais ce qu'il emporta de son passage aux Archives de la Loire-Inférieure, ce fut une extraordinaire abondance de notes, d'analyses, de copies de pièces, qui formèrent le premier noyau d'une collection qu'il

continua sa vie entière, à travers les dépôts publics et privés de Paris et de la province. Il est parvenu ainsi à réunir une suite de portefeuilles qui rappellent par leur importance les grandes collections de documents formées jadis par les Bénédictins. Il ne cessa pas un jour de travailler à les enrichir et ne se laissa jamais distraire de ce soin, même aux heures où d'autres soucis et d'autres devoirs semblaient de nature à absorber toute son activité.

« Les événements de 1870 l'avaient jeté dans la politique militante. La confiance de ses concitoyens l'avait envoyé à l'Assemblée nationale. Il y siégea sur les bancs de la droite et prit une part active aux travaux de plusieurs commissions importantes, notamment de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, pour laquelle il rédigea le rapport sur le Camp de Conlie. Mais l'exactitude qu'il déploya dans ses travaux parlementaires ne put jamais le détourner des voies de l'érudition. Bien au contraire, il profita du séjour forcé que ses fonctions de représentant du peuple l'obligeaient à faire dans le voisinage de nos grandes collections parisiennes, pour en devenir l'hôte habituel. Jamais la Bibliothèque nationale ne connut lecteur plus assidu, travailleur plus ardent. Dans les nombreuses stations qu'il trouva moyen d'y faire, il prit un goût particulier pour les anciennes impressions et y puisa les éléments d'une histoire des origines de l'imprimerie en Bretagne, livre excellent, qui a servi depuis de modèle à nombre de publications analogues.

« C'est à cette époque également qu'il réunit les matériaux de cette curieuse étude qu'il consacra à Noël du Fail, dont il fut le premier à mettre en valeur les charmants tableaux de la vie rustique au XVIe siècle.

« Je ne saurais, dans cet exposé sommaire et improvisé hâtivement, donner une idée suffisante de l'activité scientifique de notre regretté confrère.

« Je le puis d'autant moins, que les livres qu'il a publiés ne forment qu'une partie de son bagage scientifique. Pour en esquisser un tableau complet, il faudrait dépouiller tous les recueils dans lesquels il a semé son érudition à pleines mains ; il faudrait, par exemple, rappeler sa collaboration aux travaux de

l'Association bretonne, où il débuta, tout jeune, par un coup d'éclat, en attaquant avec vigueur des légendes que tout le monde alors prenait pour de l'histoire; il faudrait rappeler la part qu'il a prise à la fondation de la *Revue de Bretagne*, qu'il a dirigée jusqu'à sa mort, et dans laquelle il a plus d'une fois inséré des morceaux de solide érudition; il faudrait enfin s'étendre sur les publications de la Société des Bibliophiles bretons, dont il fut aussi un des fondateurs et dont il resta toujours l'inspirateur éclairé.

« Mais l'œuvre capitale de sa vie, celle qui résume brillamment tant d'années de patientes recherches et d'incessant labeur, c'est cette *Histoire de Bretagne*, dont le premier volume a paru en 1896, et dont il poursuivait la publication avec une activité et une ardeur de jeune homme, comme s'il avait voulu gagner de vitesse la mort dont il devinait l'approche.

« La plume, hélas! lui est tombée des mains, au moment où il commençait à entrevoir la fin de ce grand travail. Il l'a heureusement poussé assez loin pour que l'on puisse espérer qu'il se trouvera parmi ses amis, parmi les élèves qui suivirent jadis le cours d'histoire de Bretagne qu'il professa à la Faculté de Rennes, quelque admirateur de ce beau livre, qui tiendra à honneur d'en assurer l'achèvement.

« Nous pouvons pour cela compter sur la tendre sollicitude de la femme admirable qui fut la digne compagne de sa vie, la confidente éclairée de toutes ses pensées et de tous ses projets. Nous avons pour garants du souci qu'elle prendra de voir achever son œuvre, la douce intimité qui l'unissait à notre confrère, le zèle touchant avec lequel elle suivait tous ses travaux.

« C'est vers elle que se tourne respectueusement ma pensée en ce douloureux moment; vers elle qui voit disparaître à la fois une belle et noble intelligence, un homme qui a fait honneur au nom qu'elle porte, et en même temps le cœur le plus généreux et le plus tendre, l'esprit le plus vif et le plus enjoué.

« L'Académie n'a guère connu de M. de La Borderie que le savant, car il venait peu à Paris et se montrait trop rarement à nos séances. Mais à côté du savant, il y avait en lui le plus serviable des hommes, le plus aimable des causeurs, le plus sûr et le plus fidèle des amis.

« Ce sont ces qualités qui le rendaient si cher à ceux qui avaient le privilège de l'approcher; ce sont elles qui font aujourd'hui leurs regrets plus profonds encore et plus cuisants.

« Je suis certain d'être votre interprète à tous, mes chers confrères, en exprimant ici les sentiments avec lesquels l'Académie a accueilli la nouvelle de la disparition d'un homme si digne de l'estime et de l'affection de tous, et vous me permettrez d'envoyer, en votre nom, à celle qui illumina son foyer des rayons de sa tendresse et qui souffre si cruellement à cette heure après tant de douces années passées auprès de lui, la douloureuse assurance de nos respectueuses sympathies et l'expression émue de nos profondes condoléances. »

M. Salomon Reinach communique la lettre suivante, adressée à l'Académie par M. Cavvadias, éphore général des antiquités en Grèce, correspondant de l'Institut :

Athènes, le 8 février 1901.

Monsieur le Président,

Faisant suite à ma lettre précédente sur les statues tirées du fond de la mer, près de la petite île de Cérigotto, j'ai l'honneur de vous annoncer que la mer vient de nous rendre encore d'autres statues, toutes en bronze, véritables chefs-d'œuvre dont je vous envoie, ci-joint, quatre photographies. Ces statues sont les suivantes :

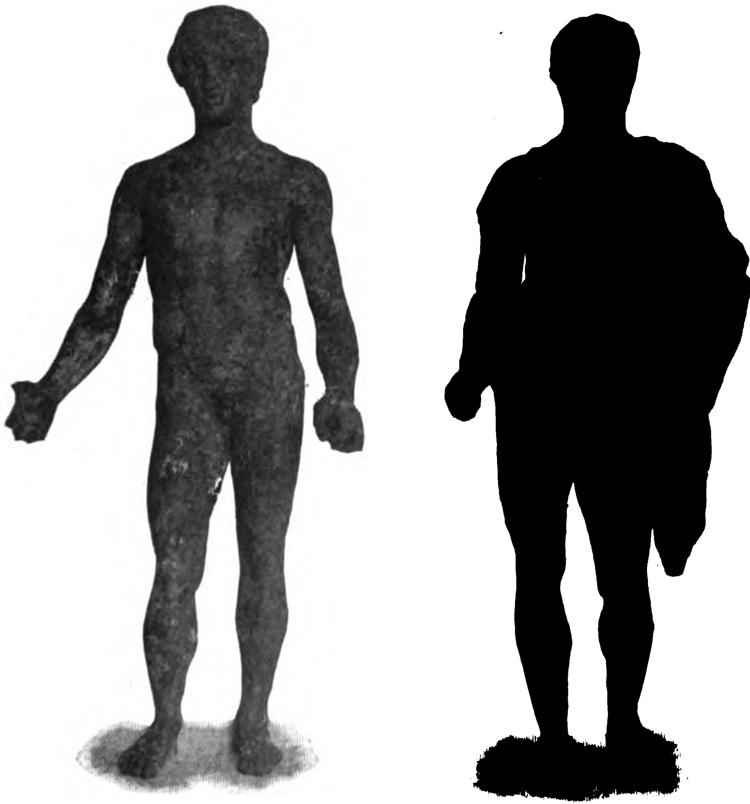
1° Petite statue d'éphèbe, haute de $0^{m}54$, datant de la seconde moitié du v° siècle, d'un art admirable (photographie I). Cette statue rappelle, dans une certaine mesure, l'*Idolino* du Musée des Uffizi à Florence; elle tenait probablement dans la main droite une phiale à libations. Les lèvres manquent; elles étaient d'un morceau séparé et ajustées. L'attitude de la statue, ses proportions et surtout la forme de la tête indiquent que la statue est inspirée du style et du canon de Polyclète.

2° Une autre petite statue d'éphèbe (photographie II) est une œuvre du même style, mais paraît moins ancienne que la précédente. Haut. $0^{m}45$.

3° Une petite statue féminine (hauteur $0^{m}41$), sans tête, habillée du long chiton avec le diploidion, du style sévère du v° siècle.

4° Statue d'Hermès, de grandeur naturelle, œuvre du ɪv° siècle, d'un art exquis et charmant. Ce que l'Hermès de Praxitèle est en marbre, cette statue l'est en bronze. Elle est brisée en fragments,

Comptes rendus, 1901, p. 158.



STATUES DE BRONZE DÉCOUVERTES DANS LA MER
A CERIGOTTO.

Comptes rendus, 1901, p. 158.



STATUE DE BRONZE DÉCOUVERTE DANS LA MER
A CERIGOTTO.



DÉBRIS DE STATUES DÉCOUVERTES DANS LA MER A CERIGOTTO.

représentés dans les photographies III et IV; mais *ces fragments s'ajustent*, de sorte que la statue pourra être restaurée et redressée complètement. C'est alors qu'on pourra avoir une idée des *proportions* de la figure et en proposer l'attribution à une école. On voit, dès à présent, qu'elle a l'attitude d'un orateur; par le caractère, elle nous rappelle la belle statuette de bronze de la collection Dutuit (*Répertoire de la statuaire*, t. II, p. 152, 6). Il semble toutefois que la main droite tenait quelque chose, un objet circulaire, paraît-il. Est-ce une balle? Dans ce cas, la statue représenterait un éphèbe dans une attitude que la statuaire grecque a souvent figurée. Attendons le nettoyage et le redressement de la statue et contentons-nous, pour l'instant, de l'admirer et de la saluer comme celle qui donne l'idée la plus complète de l'art des bronziers grecs au ɪvᵉ siècle.

5° Pieds et bras de quatre statues, toutes de bronze, de grandeur naturelle. Un bras est entouré de courroies et appartient à la statue du vieux pugiliste, dont je vous ai communiqué la tête barbue dans ma lettre précédente.

Tels sont les bronzes tirés de la mer et transportés à Athènes avant-hier. Espérons que la suite des recherches fera bientôt reparaître au jour les quatre autres statues dont elles viennent de nous rendre les pieds et les bras.

Athènes, le 8 février 1901.

P. Cavvadias.

M. Bouché-Leclercq commence la lecture d'un mémoire sur la *lustratio* chez les anciens.

MM. Boissier et Bréal présentent, à ce sujet, quelques observations, auxquelles répond M. Bouché-Leclercq.

M. Léon Dorez essaye d'établir, à l'aide d'un travail du Dʳ J. de Schlosser, que les peintures sur parchemin contenues dans deux manuscrits du Musée Condé, à Chantilly, ont servi, pour ainsi dire, de « cartons » à l'auteur de deux séries de fresques exécutées au xɪvᵉ siècle dans l'église des Ermites de Padoue.

M. Camille Enlart fait une communication sur la découverte de monuments gothiques à Nicosie de Chypre[1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NOTE SUR UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE
DE MONUMENTS GOTHIQUES A NICOSIE DE CHYPRE,
PAR M. CAMILLE ENLART.

En juillet dernier, M. le Major Chamberlayne m'avisait que des substructions et des débris d'édifice du moyen âge venaient d'être découverts à Nicosie.

Deux de ces débris trouvés au pied de l'ancienne église Saint-Nicolas ne sont autre chose que des morceaux de la corniche dont une partie est encore en place. Cette corniche semble dater du xve siècle et des débuts de la Renaissance chypriote, et elle offre un certain intérêt d'originalité par les figures sculptées qui interrompent sa gorge cannelée. Les morceaux retrouvés montrent deux de ces figures : l'un est un quadrupède ailé inspiré du style gothique français ; l'autre est un masque d'homme barbu à prunelles peintes en noir ; ses oreilles montrent la copie évidente d'une tête de satyre grec, et cette copie assez juste est un document curieux. Les artistes des xve et xvie siècles, en Chypre, ont copié à la fois des modèles italiens contemporains, des modèles français des xiiie et xive siècles, et des morceaux antiques, soit romains, comme sur la fontaine de Sainte-Nape, soit grecs, comme dans le cas présent.

L'autre découverte est beaucoup plus importante. Des substructions et un certain nombre de débris ouvragés d'un vaste édifice gothique venaient d'être trouvés non loin de l'enceinte de Nicosie, de l'autre côté du cimetière arménien, et M. Chamberlayne me faisait remarquer avec raison que l'emplacement correspond à celui que les anciennes descrip-

tions assignent au monastère de Saint-Dominique. Depuis lors, des fouilles ont permis de constater que l'on se trouve bien en présence d'un monastère du XIVe siècle avancé, occupant un terrain de 5586 mètres carrés. D'après l'emplacement comme d'après le caractère de ces vestiges, l'attribution me paraît à peu près hors de doute.

On sait que Saint-Dominique fut fondé en 1250 par le roi Hugues II et détruit en 1567 par les Vénitiens pour permettre l'établissement de la nouvelle enceinte fortifiée ; le monastère communiquait par un pont jeté sur le fleuve avec le palais des rois, également disparu ; le roi et la reine y avaient leurs appartements avec tribunes sur le chœur de l'église ; il y avait deux cloîtres et un jardin magnifique. La plupart des rois et princes de Chypre, plusieurs prélats, un légat et divers étrangers de haut rang, parmi eux un fils de saint Louis, y avaient été inhumés ; le P. Étienne de Lusignan, qui avait été religieux à Saint-Dominique et qui l'a vu démolir, signale l'emplacement de plusieurs de ces tombes avec beaucoup de précision.

Le palais et le monastère contigus avaient été presque rebâtis par Hugues IV (1324 à 1359), comme l'abbaye de Lapaïs qui subsiste. Les débris que l'ont vient de retrouver rappellent, en effet, absolument l'architecture de Lapaïs.

Les substructions dont M. le Major Chamberlayne a bien voulu m'envoyer un plan appartiennent au modèle ordinaire des monastères d'Occident : l'enceinte est irrégulière ; l'église en occupe tout le côté sud. Cette église a, comme celle de Lapaïs, un chœur rectangulaire sans bas-côtés et une nef dont la largeur prouve qu'elle avait des chapelles latérales peu profondes ; elle se distingue de Lapaïs par un transept en forte saillie ; une annexe s'ajoutait au bras nord du transept ; c'était là que devaient se trouver la chapelle et les tribunes royales ; c'est là, dans la salle capitulaire, dans le cloître et dans le chœur de l'église, que l'on doit trouver, à des emplacements bien indiqués par Étienne de Lusi-

gnan, les tombes des rois et des personnages illustres, ou plutôt ce qu'il en reste. Les Vénitiens les ayant fouillées en 1567 (on sait qu'ils enlevèrent les éperons dorés du roi Pierre Ier) ; il est peu probable qu'ils aient laissé des trésors, mais comme ces mêmes Vénitiens n'ont été nullement curieux de recueillir les sculptures et les inscriptions des tombeaux, on peut espérer en trouver une partie notable. Nous avons quelques indications sur le texte des épitaphes ou le caractère des tombeaux pour aider à les identifier, et l'on trouvera presque certainement des morceaux de statuaire; ceux-ci offriront un haut intérêt, non seulement pour l'iconographie, mais même simplement pour l'histoire de l'art. On sait, en effet, que toute la statuaire des églises de Chypre a été mutilée par les Turcs de façon à faire disparaître la figure humaine dont la représentation est impie à leurs yeux; il est donc extrêmement difficile de se faire une idée du style de la statuaire du moyen âge en Chypre. Les Vénitiens n'ayant pas eu le même genre de vandalisme, les ruines d'un édifice détruit avant la conquête musulmane doivent nécessairement présenter des détails de sculpture intéressants par leur rareté.

Les détails mis au jour jusqu'ici semblent appartenir au cloître qui aurait été presque identique à celui de Lapaïs; ce sont les mêmes faisceaux de colonnettes, les mêmes claveaux moulurés, les mêmes fenestrages en bon style français du XIVe siècle, et le seul détail sculpté qui ait encore apparu est un petit chapiteau à feuilles de chêne à peu près identique à l'un de ceux que j'ai dessinés à Lapaïs et publiés.

S. Exc. le Haut commissaire a fait surseoir aux fouilles, et les fonctionnaires anglais de Chypre m'ont fait l'honneur de m'adresser un appel réitéré pour que j'aille compléter par l'étude de ces vestiges d'un si haut intérêt historique le travail que l'Académie des inscriptions a bien voulu récompenser.

J'espère que l'Académie des inscriptions voudra bien

partager ma reconnaissance pour d'aussi bons procédés, car ils s'adressent plus à la science française qu'à son très humble représentant.

L'Académie des inscriptions a encouragé mes études sur les monuments de Chypre d'une façon trop bienveillante pour que je ne considère pas comme un devoir de lui rendre compte d'une découverte importante qui vient ajouter d'intéressants renseignements à ceux que ma mission m'avait permis de recueillir.

C'est, du reste, un autre devoir pour moi de témoigner publiquement ma reconnaissance au correspondant qui m'envoie ces documents, M. le Major Tankerville Chamberlayne, dont le zèle et la compétence vous sont dès longtemps connus.

LIVRES OFFERTS

Le Président offre à l'Académie, au nom de M. G. Jéguier, le premier volume des Mémoires de la délégation scientifique en Perse : *Fouilles à Suse en 1897-1898 et 1898-1899*, par MM. J. de Morgan, G. Jéguier et G. Lampré (Paris, 1900, in-4°).

M. Babelon dépose sur le bureau de l'Académie son volume intitulé *Mélanges numismatiques*, 3e série, accompagnée de neuf planches (Paris, 1900, in-8°).

M. de Boislisle offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le R. P. Alfred Baudrillart, prêtre de l'Oratoire, les tomes IV et V (1729-1748) de son ouvrage : *Philippe V et la cour de France, d'après des documents inédits tirés des Archives espagnoles de Simancas et d'Alcala de Hénarès et des Archives du ministère des affaires étrangères à Paris* (Paris, 2 vol. in-8°) :

« Le R. P. Baudrillart aura eu l'heureuse fortune, le bonheur exceptionnel de terminer l'entreprise vraiment monumentale à laquelle il s'est consacré tout entier pendant quatorze années. Très jeune quand il en commença la préparation et n'appartenant pas encore à l'illustre Congrégation dans laquelle il devait entrer peu après, je crois qu'il ne s'était pas rendu un compte exact des proportions que prendrait son œuvre. La raison en est bien simple : il avait cru que les principales assises de cette étude reposeraient sur les documents retrouvés par lui en Espagne, au cours d'une fructueuse mission ; mais, de retour en France, il s'est dû apercevoir que nos dépôts nationaux, notamment celui du ministère des Affaires étrangères, lui fourniraient un appoint infiniment plus considérable, de nature à donner à son plan primitif de tout autres proportions qu'il n'avait pu l'espérer ; et ces proportions, il a été obligé de les adopter dès la publication des trois premiers volumes. Puis, arrivé au traité de Séville, « c'est-à-dire au moment où s'est consommée entre la France « et l'Espagne une réconciliation politique qui, malgré bien des « nuages, devait être définitive », et croyant alors ne plus avoir autre chose à faire que de résumer le rôle des Bourbons d'Espagne, à côté de la Maison de France, dans la guerre de la Succession d'Autriche, il a reconnu que le grand historien dont l'Institut tout entier déplore la perte récente n'avait traité cette importante période de notre XVIIIe siècle qu'au point de vue, presque exclusif, des affaires d'Allemagne, et qu'il restait par conséquent à montrer quel fut réellement, dans cette même période, le rôle du petit-fils de Louis XIV achevant son règne de presque un demi-siècle, et à raconter comment ce prince qui avait passé les Pyrénées, en 1701, avec toutes les séductions de la jeunesse et de la puissance, avec les plus belles promesses d'avenir, « finit dans un vomissement « sa vie coupée de tant de crises, humiliée par tant de pitoyables « faiblesses. »

« De là les deux volumes complémentaires que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, où l'on voit en pleine lumière que l'activité politique et diplomatique ne fut pas moindre alors, dans ces vingt dernières années, entre Paris et Versailles, qu'entre Paris et Vienne ou Berlin, et que l'établissement en Italie d'une branche bourbonienne, se substituant à l'influence allemande, tint aussi une place considérable dans la politique européenne. Dans les premiers volumes, selon l'expression d'un de nos confrères, Louis XIV, même vaincu au cours des dernières phases de son duel contre la coalition européenne, mais non amoindri, avait pris, sous le pinceau de M. Baudrillart, « ce je ne sais quoi d'achevé

« que le malheur ajoute aux grandes âmes. » Dans les tomes IV et V, nous constatons que, si l'idée du Grand Roi de créer un lien indissoluble entre les deux dynasties sœurs ne fut réalisée que très imparfaitement, du moins le principe d'une confraternité des deux peuples resta solidement établi, et dans des conditions qui leur ont permis de demeurer toujours amis depuis lors, en dépit de quelques conflits passagers, et même d'étendre leur influence commune jusque sur la péninsule italienne, portion de l'immense domaine de Charles-Quint.

« La première partie de l'œuvre du P. Baudrillart a été louée dans une autre enceinte, à l'Académie française, en des termes et avec des considérants qui ne laissent presque plus rien à dire, puisque cette Compagnie l'a honorée, en 1899, du grand prix Gobert. En Espagne même, elle a eu le grand honneur d'être appréciée par Canovàs del Castillo. J'ajouterai seulement que la seconde partie, c'est-à-dire ces deux derniers volumes, est tout à fait digne de la précédente par l'abondance et la nouveauté des documents, la justesse et l'ingéniosité des appréciations, la rigueur de la méthode, la pureté de la forme, l'indépendance des jugements.

« Comme dans ses trois premiers volumes, dans ceux-ci l'auteur a intercalé, entre les récits minutieux et critiques des événements militaires ou intérieurs et dans l'exposition des négociations ou des organisations successives, une série abondante de portraits des principaux personnages en scène, et ce n'est pas le moindre de ses mérites que d'avoir ainsi enrichi nos biographies raisonnées et comblé bien des lacunes regrettables pour l'histoire.

« Depuis les introductions jusqu'aux sommaires qui résument chaque partie et jusqu'à l'index général, tout a été calculé pour faciliter l'accès et la consultation d'une œuvre qui, dépassant les proportions ordinaires dans son étendue d'ensemble ainsi que dans ses divisions et dans le détail, pouvait présenter quelques difficultés pour le lecteur et pour le chercheur.

« Tel que le voici terminé, cet excellent ouvrage n'apportera pas seulement une contribution de première importance à la science française en lui facilitant l'étude d'une cinquantaine d'années, des plus pleines que présente notre histoire; c'est aussi un honneur pour l'auteur, dont le nom était resté cher aux différentes classes de l'Institut, pour l'enseignement auquel le P. Baudrillart s'est vaillamment dévoué, pour l'illustre Congrégation trois fois séculaire, ou peu s'en faut, à qui il a apporté son précieux concours, et dont nous sommes heureux, ici-même, de compter dans nos rangs un représentant érudit. »

M. Eugène Müntz offre à l'Académie, de la part de M. Charles Normand, une publication intitulée *La Côte Normande, de la Seine à la Somme* (Paris, 5 vol. in-12).

« Dans ce guide, qui ne comprend pas moins de cinq volumes comptant ensemble près de 1.200 pages, l'auteur s'est attaché à mettre en lumière les souvenirs historiques et les monuments d'art, si nombreux et si variés, qui ornent la côte depuis le Tréport jusqu'à Étretat. Sa double qualité d'architecte et d'archéologue donne un intérêt tout spécial à ses descriptions et à ses relevés.

« Après avoir passé en revue Fécamp, Saint-Valery, Yport et une foule d'autres localités, M. Normand consacre des monographies distinctes à Dieppe, à Arques, au château de Mesnières.

« Malgré la différence de format, le nouvel ouvrage fait suite aux répertoires précédemment entrepris par le même auteur : *Paris*, le *Château de Vaux*, etc., et forme une contribution à cet inventaire général des Richesses d'art de la France dont nos arrière-neveux verront peut-être un jour l'achèvement.

« Des reproductions d'anciennes estampes, des plans et des croquis nouveaux viennent à chaque instant compléter et animer le texte. Ces documents graphiques, au nombre de deux cent cinquante environ, ne sont pas un des moindres attraits d'une publication que tous les amis de nos antiquités nationales et de nos œuvres d'art accueilleront avec faveur. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1901

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE

SÉANCE DU 1er MARS

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, pour avoir l'avis de la Commission des des inscriptions et médailles, le projet d'une inscription qui serait placée sur la façade des constructions nouvelles de la Bibliothèque nationale, au coin des rues Vivienne et Colbert.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

La tablette de terre cuite de Gnossos, dont M. Clermont-Ganneau a entretenu l'Académie dans une séance précédente (voir plus haut, p. 42) et qui contenait le premier spécimen connu de ce genre d'inscriptions en écriture crétoise préhistorique, a disparu lors des massacres et du pillage de Candie, et semble être à jamais perdue.

M. Clermont-Ganneau présente l'estampage qu'il en avait pris lors de son exploration de Crète en 1895 et qui demeure aujourd'hui le seul témoin authentique de ce précieux original.

On remarquera notamment le dernier signe qui est, selon toute apparence, un signe numérique composé de cinq barres d'unités disposées à la mode égypto-chaldéenne : III
II



Le R. P. Delattre, en remerciant l'Académie de la récente allocation qu'elle lui a accordée pour la continuation de ses fouilles de Carthage, annonce la découverte d'un inscription qui est l'épitaphe d'un *Rab* et dont il joint à sa lettre une reproduction photographique.



M. Berger donne la traduction de cette inscription. Elle doit se lire : « Tombeau de Safat, le *Rab*, fils d'Esmounjaton, fils de Germelqart, fils d'Aderbaal. »

M. Berger signale à ce propos une autre inscription que le R. P. Delattre lui a récemment envoyée et qui porte un nom de métier :

Tombeau d'Abdmelqart,
fabricant de *taalioth*.

Le mot *taalioth* se rattache à la racine *álah* « monter », qui

a donné *maàleh* « escalier », *áliah* « chambre haute », etc.; mais la racine se prête à trop de sens différents pour que l'on puisse dire, en l'absence de points de comparaison directs, quel est le dérivé que nous en avons ici.

M. Cagnat communique, de la part de M. Gsell, une inscription en vers trouvée près de la gare d'Ighzer-Amokrane, dans la vallée de la Soummane. Elle permet de déterminer l'emplacement du *fundus Petrensis* signalé par Ammien Marcellin dans le récit de la révolte de Firmus. Cette propriété appartenait à Sammac, frère de Firmus[1].

M. Leger communique un certain nombre de documents nouveaux relatifs au fameux Évangéliaire slavon de Reims, dit texte du sacre, dont il a récemment publié une édition facsimilé. Ces documents ont été relevés par un slaviste russe, M. Frantsev, dans les Archives du Musée de Prague, où sont conservés les papiers de Hanka. Hanka était en correspondance assidue avec un jeune paléographe polonais, Jastrzembski, qui, le premier, entreprit d'étudier sérieusement le manuscrit. Iastrzembski aurait été fort désireux de publier le manuscrit; on comptait d'abord sur la Société royale des sciences de Prague, qui dut se déclarer impuissante; d'autre part, la Société de littérature polonaise de Paris, présidée par Adam Czartoryski, songea aussi à entreprendre cette publication. L'empereur Nicolas mit tout le monde d'accord en publiant le manuscrit à ses frais[2].

M. Blancard, correspondant de l'Académie, fait une communication sur les quatre espèces de monnaies dont il estime que se composait le régime monétaire des Mérovingiens et sur la valeur de ces monnaies.

M. Babelon ajoute quelques observations.

M. Bouché-Leclercq continue la lecture de son mémoire sur la *lustratio*.

M. d'Arbois de Jubainville présente à la suite de cette lecture quelques observations.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

NOTE SUR UNE INSCRIPTION D'IGHZER-AMOKRANE (KABYLIE) PAR M. STÉPHANE GSELL

M. Jauze, propriétaire à Bougie, a bien voulu m'adresser la copie, faite par M. Boulay, d'une inscription découverte près de la gare d'Ighzer-Amokrane, dans la vallée de la Soummane.

P ❦ RAESIDIVMAETERNAEFIRMATPRVDENTIAPACI ❦ S
R ❦ EMOVOOVEROMANAMFIDATVTATVNDIOVEDEXTR ❦ A
A ❦ MNIPRAEPOSITVMEIRMANSMVNIMINEMONTE ❦ M
E ❦ CVIVSNOMENVOCITAVITNOMINEPETRA ❦ M
D ❦ ENIOVEFINITIMAEGENTESDEPONEREBELL ❦ A
I ❦ NTVACONCVRRVNTCOPIENTESIOEDERASAMMA ❦ C
V ❦ IVIRTVSCOMITATAFIDEMCONCORDETINOMN ❦ I
M ❦ VNEREROMVLEISSEMPERSOCIATATRIVMFI ❦ S

Bien que quelques lettres aient été sans doute copiées inexactement, le texte s'explique avec une entière certitude.

« *Praesidium aeternae firmat prudentia pacis,*
Rem quoque Romanam fida tutat undique dextra,
Amni praepositum firmans munimine montem,
E cuius nomen vocitavit nomine Petram.
Denique finitimae gentes deponere bella
In tua concurrunt cupientes foedera, Sammac,
Ut virtus comitata fidem concordet in omni
Munere, Romuleis semper sociata triumfis. »

A gauche et à droite, le double acrostiche :

« *Praedium Sammacis.* »

Ce galimatias versifié nous apprend que, pour assurer la paix dans la région, le chef indigène Sammac, fidèle sujet de Rome, fit construire un château fort qui s'élevait sur une montagne dominant la Soummane et qui s'appelait *Petra*, « la Roche ». L'inscription se termine par des protestations de loyalisme envers Rome et par la mention des services que Sammaç avait rendus en amenant la soumission des tribus voisines.

Sammac n'est pas un inconnu. Il est question de lui et de son domaine, *fundus Petrensis*, dans le récit de la révolte de Firmus par Ammien Marcellin.

Envoyé en Afrique pour combattre le rebelle, le général Théodose débarqua à Djidjelli; puis, après avoir réuni ses troupes à Sétif, il s'avança jusqu'à *Tubusuctu*, aujourd'hui Tiklat, dans la vallée de la Soummane, à vingt-huit kilomètres au sud-ouest de Bougie. Ensuite, il attaqua les *Tyndenses* et les *Masinissenses* que commandaient deux frères de Firmus. Ces deux tribus furent battues et leur territoire fut dévasté : « *Pugnaque dirempta*, dit Ammien [1], « *plures agri populati sunt et incensi. Inter quos clades* « *eminuere fundi Petrensis, excisi radicitus, quem Salmaces* « *dominus, Firmi frater, in modum urbis exstruxit.* » Théodose gagna ensuite à toute vitesse « *Lamfoctense oppidum, inter gentes positum ante dictas* ». Il y installa des magasins de vivres [2].

Il est évident que *Salmaces* (telle est la leçon du manuscrit du Vatican) n'est autre que le *Sammac* de notre inscription.

On voit qu'avant de se révolter, comme son frère Firmus (vers 371), il s'était montré serviteur empressé de Rome. Il avait même cru devoir commander à quelque poète provincial une pompeuse dédicace latine, qu'il avait sans doute placée à l'entrée de sa demeure.

1. Livre XXIX, 5, 12 et 13.
2. Voir Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 75-76.

L'inscription découverte par M. Boulay permet de fixer, avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, l'emplacement de diverses localités visitées par Théodose au début de sa fameuse expédition. L'endroit où était le *fundus Petrensis* de Sammac, se trouve à vingt-cinq kilomètres au sud-ouest de Tiklat. C'est donc dans cette région qu'il faut placer les territoires des *Tyndenses* et des *Masinissenses*, ainsi que l'*oppidum Lamfoctense.*

La pierre sur laquelle est gravé ce texte intéressant a été recueillie sur un domaine appartenant à l'ex-caïd Chérif ben Ali Chérif, au lieu dit *M'lakou*, à cent cinquante mètres environ de la Soummane, sur la rive droite. À cet endroit se dresse « un éperon qui commande au nord le confluent de « l'Oued-Seddouk avec l'Oued-Sahel (autre nom de la « Soummane). On y remarque des traces de murs, des « chapiteaux, des colonnes bien conservées, et les Kabyles « assurent que des pierres portant des caractères et des « dessins ont été employées à une construction voisine[1]. » M'lakou est situé à vingt-cinq kilomètres à vol d'oiseau au sud-ouest des ruines de Tiklat (*Tubusuctu*).

NOUVEAUX DOCUMENTS CONCERNANT L'ÉVANGÉLIAIRE SLAVON DE REIMS, PAR M. LOUIS LEGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans mon introduction à l'édition facsimilé de l'Évangéliaire de Reims[2], j'ai mis à profit un certain nombre de documents inédits tirés des Archives du Ministère de l'instruction publique de Saint-Pétersbourg et dont j'ai dû

1. *Bulletin archéologique du Comité*, 1886, p. 475.
2. Reims, librairie Michaud, 1899.

communication à l'obligeance de mon confrère de l'Académie des sciences de cette ville, M. Lamansky.

J'ai en outre publié récemment quelques documents supplémentaires sur le texte du sacre (Reims, librairie Michaud, 1901).

Tandis que j'imprimais ces travaux, un jeune slaviste russe, M. V. A. Frantsev, actuellement professeur à l'Université de Varsovie, dépouillait les Archives du Musée tchèque à Prague et trouvait dans les papiers de feu Hanka un certain nombre de documents qu'il a récemment publiés ou résumés dans un article de la *Revue russe de l'instruction publique*[1]. Hanka a laissé, en somme, comme poète et comme savant une assez médiocre réputation. On l'accuse d'avoir falsifié des textes par dilettantisme ou par un patriotisme mal entendu. Néanmoins, par son infatigable curiosité, par les relations qu'il entretenait avec les savants du monde slave, à Agram, à Varsovie, à Pétersbourg, à Moscou, par l'accueil empressé qu'il leur faisait quand ils venaient en Bohême, il a rendu de sérieux services au progrès de la philologie slave, notamment en Russie. Sa correspondance a été en partie publiée dans la *Revue du Musée de Prague* et dans la Correspondance de Pogodine avec les pays slaves[2].

Publiée en entier, elle nous donnerait un tableau fort curieux de ce que l'on pourrait appeler la *Sturm- und Drangperiode* de la Slavistique.

Les découvertes que M. Frantsev a faites dans les collections du Musée de Prague complètent sur un certain nombre de points et rectifient sur d'autres les renseignements que j'ai fournis soit dans ma notice sur l'Évangéliaire, soit dans le travail supplémentaire publié dans les *Mémoires de l'Académie nationale de Reims*, que j'ai signalé plus haut.

1. Juillet 1900.

2. Voir la note de M. Frantsev, p. 126 de la *Revue russe de l'instruction publique*.

Voici une première rectification. J'ai déclaré[1] que c'était M. Louis Paris qui avait le premier annoncé au monde savant la résurrection du célèbre manuscrit. M. Frantsev réclame la priorité pour son compatriote Alexandre Ivanovitch Tourguenev. Cet érudit (né en 1784, mort en 1845) a laissé deux volumes : *Monumenta historica Russiae ex antiquis exterarum gentium archivis et bibliothecis deprompta* (Pétersbourg, 1841-1842, 2 vol.). Un supplément a été publié en 1848, après la mort de l'auteur, par la Commission archéographique de Saint-Pétersbourg. Visitant la France en 1835, il aurait constaté et signalé à ses compatriotes l'existence du manuscrit qui, d'ailleurs, ne l'intéressait pas autrement, car il cherchait uniquement des textes historiques. Malheureusement, en restituant à son compatriote l'honneur de la priorité, M. Frantsev a négligé de nous dire où Tourguenev avait publié sa découverte, et il ne me permet pas d'ajouter une fiche nouvelle à ma bibliographie.

Cette découverte de Tourguenev mit Kopitar de fort mauvaise humeur : « Il est plaisant, écrivait-il, de voir maintenant les Polonais et les Russes se vanter de la découverte de l'Évangéliaire de Reims. Elle m'appartient, attendu que j'ai le premier exprimé l'hypothèse que le manuscrit n'était peut-être pas brûlé, et que j'ai, par suite, entrépris des recherches à Paris et à Pétersbourg. » Kopitar avait mauvais caractère, et son amour-propre savait, au besoin, se contenter à peu de frais.

M. Frantsev a découvert dans les papiers de Hanka des lettres de M. Louis Paris, communiquées par Jastrzembski, auquel on doit les premières recherches sérieuses sur notre manuscrit. A dater de 1840, on voit tour à tour les érudits de Vienne, de Pétersbourg, de Prague s'intéresser au mystérieux manuscrit et se demander comment on pourra

1. Page 27 de mon Introduction.

le publier : « Je suis d'avis, écrit Šafařik à Hanka, que le manuscrit pourrait être publié ici — à Prague — beaucoup plus aisément qu'ailleurs, si la Société royale des sciences voulait en faire les frais : à Paris, personne ne les fera, et *par voie de souscription à 100 francs pièce on ne vendra pas, dans toute l'Autriche, cinq exemplaires* ».

Ces lignes sont datées du 22 juillet 1840. A cette époque, 100 francs valaient évidemment beaucoup plus qu'aujourd'hui. L'œuvre que Šafařik déclarait impossible en 1840, j'ai osé la tenter à mes risques et périls soixante ans plus tard. Or, voici quelle a été la part financière de l'Autriche dans cette spéculation hasardeuse :

Deux éditions ont été mises concurremment en souscription : l'une, aquarellée à 300 francs; l'autre, tirée en deux couleurs, à 100 francs. De ces deux éditions, l'Autriche-Hongrie a souscrit à elle seule 25 exemplaires aquarellés ou non représentant un total de cinq mille francs. Si Šafařik revenait au monde, il se réjouirait certainement du progrès économique et du progrès scientifique qu'atteste l'éloquence de ce chiffre.

Quelque désir qu'eussent les Tchèques de publier le célèbre manuscrit, leurs ressources étaient trop minimes. Jastrzembski dut se contenter de communiquer à Hanka quelques fragments qu'il publia en 1842 dans les *Mémoires de la Société royale des sciences de Prague*.

Cependant Silvestre était entré en rapport avec Kopitar pour entreprendre une édition facsimilé dont Kopitar écrirait l'introduction et la traduction latine. Šafařik entendait parler de ce projet, et il en écrivait à Pogodine, le 5 janvier 1841 : « On imprimera 1.000 exemplaires à 100 francs : Silvestre et Kappa (c'est-à-dire Kopitar) se partageront le profit qui sera de 100.000 francs (cent mille francs) ». Šafařik n'aimait guère Kopitar, et il ne lui déplaisait pas de le surprendre en flagrant délit de cupidité. Toutefois, il sentait que le chiffre de 100.000 francs devait être exagéré

et il ajoutait : « Je vous rapporte la chose comme on me l'a racontée. » Si, en effet, on défalque de 100.000 francs les 500 francs que Šafařik citait tout à l'heure comme représentant la part contributive de l'Autriche, on peut se demander qui aurait bien pu fournir les 99.500 francs qui font la différence. Pour l'édition de 1899, la quote-part de la Russie a été exactement de 7.000 francs. Nous voilà bien loin des chiffres fantastiques que l'on avait fait briller devant Šafařik.

Cependant, Jastrzembski ne perdait pas de vue l'idée de publier lui-même le manuscrit dont il avait le premier donné une exacte description. Il pensait à éditer provisoirement la partie cyrillique avec une introduction ou en polonais. Il n'était guère au courant des travaux slaves sur la philologie slavonne, et il priait Hanka de les lui communiquer : « Paris est, disait-il, la Sibérie du monde littéraire slave. » Je renouvelais ces plaintes dans la préface d'un livre écrit en 1868[1], et aujourd'hui hélas ! ceux qui s'occupent en France de philologie slave ont encore l'occasion de les répéter.

Jastrzembski ne put réaliser ce *pium desiderium*. Il fut devancé, pour l'édition facsimilé, par Silvestre ; pour l'édition imprimée, par Hanka.

Sa correspondance avec le philologue tchèque nous révèle un détail assez curieux. La Société littéraire polonaise de Paris (Towarzystwo Literackie) avait songé, sur la proposition du président Adam Czartoryski, à prendre à sa charge une partie des frais de l'édition. A cette époque, la colonie polonaise se considérait volontiers comme la représentation des intérêts du monde slave tout entier pour lequel la chaire du Collège de France, occupée par Mickiewicz, devait jouer le rôle d'un consulat général. Ce projet fut abandonné sans doute lorsqu'on fut informé que Hanka

1. *Cyrille et Méthode*, Introduction, p. 17.

préparait l'édition de Prague. Pour publier des textes slavons, on était mieux outillé à Prague qu'à Paris. D'autre part, Jastrzembski avait appris que Silvestre, sur le concours duquel il comptait pour une édition facsimilé, s'était entendu avec l'ambassade russe pour la partie matérielle de la publication et avec Kopitar pour la partie scientifique. Ce fut, pour le jeune philologue polonais, une amère désillusion. Il se plaint à la fois du bibliothécaire de Reims qui l'avait trahi et de Kopitar qui ne répond plus à ses lettres. Il veut absolument faire une édition spéciale de la partie « cyrillique », le plus ancien livre d'Évangile en langue slavonne. Il s'en prend, non sans raison d'ailleurs, à Champollion-Figeac qui, dans la Paléographie universelle de Silvestre, avait prétendu déterminer l'âge du célèbre manuscrit. Ce qui dut le désappointer complètement, ce fut la publication de l'édition imprimée à Prague. Fût-ce ce désappointement qui contribua plus tard à lui inspirer le dégoût de la vie? Je ne sais. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se suicida à Rome en 1852.

Le pauvre Jastrzembski ne récolta point ce qu'il avait semé. Silvestre, Kopitar, Hanka recueillirent, sous des formes diverses, le bénéfice de son labeur. Hanka reçut de l'empereur Nicolas, pour son édition, l'ordre de Sainte-Anne du second degré. C'était, pour un pauvre diable de savant tchèque, une distinction tout à fait extraordinaire. Deux cents exemplaires de son édition furent envoyés en Russie. S'il faut en croire M. Frantsev, ils ne sont pas encore épuisés, et l'ouvrage figure toujours sur la liste des livres mis en vente par la Société d'histoire et d'antiquités russes de Moscou. Hanka, dans sa correspondance, se plaint amèrement de la mévente d'un ouvrage qui lui a coûté beaucoup de peine et d'argent. En avril 1847, dans l'espace de onze mois, on avait vendu un exemplaire en Russie.

L'édition de Hanka renferme de nombreuses fautes. Elle rendit néanmoins de sérieux services.

Dans la correspondance de Hanka, M. Frantsev, a relevé aussi quelques lettres du P. Martinov, le savant jésuite russe, que beaucoup d'entre nous ont connu à Paris. Il était allé à Reims, il avait étudié *de visu* le fameux manuscrit. Il eut un instant l'idée d'en donner une nouvelle édition : « Je voudrais, disait-il, publier pour la France une édition de l'Évangéliaire de Reims avec un dictionnaire, une courte grammaire, quelque chose d'un peu plus correct que le texte de Silvestre. » Le P. Martinov devait mourir (en 1894) sans avoir même donné un commencement d'exécution à ce projet, sans avoir écrit cette grande biographie des saints Cyrille et Méthode qu'il a rêvée pendant tant d'années. J'ai eu l'honneur de le connaître : il ne m'avait jamais entretenu d'un dessein qu'il avait sans doute oublié et qui vient de nous être révélé grâce aux fructueuses recherches de M. Frantsev dans la correspondance de Hanka.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse dépose sur la bureau, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, une brochure ayant pour titre *Inscriptions céramiques trouvées à Carthage* (1900, in-8°; extr. de la *Revue tunisienne*) :

« Les marques céramiques recueillies à Carthage par le R. P. Delattre, pendant les derniers mois de l'année 1900, sont au nombre de cent cinquante-deux. C'est une nouvelle série de documents pour l'histoire du commerce de Carthage avec la Grèce et avec Rome. Le plus grand nombre de ces estampilles se lit sur des anses d'amphores rhodiennes; les empreintes, en caractères latins, sur briques ou sur poteries sont moins nombreuses. A la fin de cette liste, notre laborieux correspondant signale une patère d'argile rouge, sans glaçure, portant à l'intérieur une inscription disposée en cercle et *écrite à*

l'encre noire : elle rentre ainsi dans la classe des *ostraca* latins comme les poteries inscrites d'Henchir-el-Maïze exposés au Louvre dans la salle d'Afrique (cf. *Revue des études grecques*, 1900, p. 226, K.). Malheureusement, l'inscription est incomplète et difficile à comprendre. »

M. Delisle offre à l'Académie, au nom de M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, un nouveau volume de la *Gallia Christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, par feu le chanoine J.-H. Albanès, complétée, annotée et publiée par le chanoine Ulysse Chevalier. *Arles* : archevêques, concile, prévôts, statuts (Valence, 1900, in-4°).

M. Émile Picot dépose sur le bureau une brochure qu'il vient de publier, intitulée *Moralité nouvelle de Pyramus et Thisbée*, publiée d'après un exemplaire de la Bibliothèque royale de Dresde (Paris, 1901, in-8°; extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

SÉANCE DU 8 MARS

Le Président annonce dans les termes suivants la mort de notre confrère, M. Célestin Port, membre libre de l'Académie :

« Messieurs,

« L'Institut n'a peut-être jamais traversé une période de deuil comparable à celle qui marquera les débuts du xxe siècle. Dix semaines ne se sont pas encore écoulées depuis le commencement de l'année 1901, et déjà neuf de nos confrères ont disparu de nos rangs.

« L'Académie des inscriptions qui avait, il y a quinze jours à peine, payé à la mort sa part de ce douloureux tribut, vient d'être frappée de nouveau. Notre confrère, M. Célestin Port,

s'est éteint, après une courte maladie, à Angers, où il résidait depuis de longues années.

« Il était né à Paris, le 23 mai 1828, et appartenait à notre Compagnie, en qualité de membre libre, depuis le 11 novembre 1887. Sa vie entière s'est passée en province; elle peut être donnée en modèle à ceux, si nombreux de nos jours, qui croient toute activité d'esprit et tout travail fécond impossibles loin de Paris. Mais c'est surtout aux jeunes générations qui sortent chaque année de nos grandes Écoles et prennent le chemin de la province en maugréant contre les rigueurs du sort, c'est aux jeunes savants appelés à vivre dans nos Archives départementales, que son exemple peut être cité à bon droit.

« Personne, en effet, n'a montré mieux que Célestin Port, quelle mine inépuisable un travailleur persévérant peut trouver dans ces dépôts provinciaux, que de travaux originaux et neufs on en peut tirer, quand on a le courage de secouer la poussière vénérable qui couvre tant de documents curieux, la science et le tact nécessaires pour extraire des vieux grimoires et du fatras des papiers inutiles le texte inédit, la pièce révélatrice qui permettra de redresser une erreur, de fixer un point d'histoire controversé, de mettre en pleine lumière un atome de vérité!

« Célestin Port sortit de l'École des Chartes en 1852, après avoir soutenu une thèse sur l'*Histoire maritime de Narbonne* qui lui valut une médaille au concours des Antiquités nationales. Il appartenait à cette brillante promotion qui eut pour chef un homme qu'il devait retrouver plus tard sur les bancs de notre Académie, et qu'il devait suivre de bien près dans la mort, M. de La Borderie. Comme lui, il quitta Paris au sortir de l'École, et, comme lui, se consacra à l'histoire de la province où toute sa vie devait s'écouler.

« Il fut nommé archiviste de Maine-et-Loire le 4 janvier 1854, et c'est au même poste qu'il est tombé lundi dernier, après quarante-sept ans de labeur ininterrompu, sans que les années eussent affaibli son ardeur au travail, ou diminué en rien l'exactitude qu'il apporta toujours à l'exercice de ses fonctions.

« Mis à la tête d'un dépôt important, il comprit que son premier devoir était d'en faciliter l'accès et de mettre le public à même d'en étudier les richesses. Il entreprit donc d'en dresser et

d'en publier l'inventaire et se plaça au premier rang des archivistes de France par le soin et l'activité qu'il déploya dans l'accomplissement de cette tâche. Ceux qui parcourent aujourd'hui les nombreux volumes dans lesquels il a décrit les principales séries confiées à sa garde, ceux qui consultent son remarquable travail sur les Archives municipales d'Angers ou son Cartulaire de l'Hôpital Saint-Jean ne peuvent se faire une idée de l'énorme labeur auquel il dut se livrer pour mener à bonne fin une œuvre aussi considérable; ils ne se doutent guère de toutes les difficultés qu'il eut à vaincre et dont les moindres ne furent pas celles que lui opposèrent certains fonctionnaires de fâcheuse mémoire, qui, de leur bureau du Ministère de l'intérieur, prétendaient enfermer et mutiler, dans un même cadre étroit, le travail de nos archivistes les plus zélés et les plus compétents.

« De toutes les besognes auxquelles peut se consacrer un érudit, il n'en est pas qui semble plus aride et plus absorbante que les travaux d'inventaire. Il n'en est aucune, toutefois, qui fournisse aux esprits curieux, habiles à comprendre la portée des documents et à en extraire la substance, plus de facilité pour entreprendre quelqu'une de ces publications qui exigent non seulement une science considérable et une critique aiguisée, mais encore la patience et la persévérance indispensables pour aborder le dépouillement des immenses collections aujourd'hui réunies dans nos archives et nos bibliothèques.

« Célestin Port avait trop d'originalité dans l'esprit pour ne pas comprendre les ressources qu'il pouvait tirer de l'accomplissement même de ses devoirs professionnels, il avait le tempérament trop ardent pour ne pas songer à les mettre à profit.

« C'est ainsi qu'il fut amené à concevoir le projet du livre qui restera son titre capital à la reconnaissance des érudits, je veux parler de ce *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* deux fois couronné par notre Académie, et qui constitue par sa belle ordonnance, par l'abondance et la précision des renseignements qui y sont amassés, une de ces œuvres de rare mérite, qui suscitent nombre d'imitations et sont rarement égalées. Célestin Port s'y voua avec l'ardeur, avec la passion qu'il apportait à toutes choses. Il s'y était attaché comme à l'œuvre maîtresse

qui arrachera son nom à l'oubli, et lui-même, en écrivant les dernières lignes de ce beau livre, a exprimé en termes touchants les sentiments qu'il nourrissait pour lui : « J'ai commencé presque jeune, disait-il, je termine presque vieux d'années cet ouvrage... Le jour où est partie, pour ne plus revenir, la dernière page avec la dernière épreuve, il m'a semblé que, d'un seul lambeau, vingt années se détachaient de ma vie, dans un sentiment de détresse qui dure encore! »

« Il se consola du vide que laissait dans sa vie l'achèvement de ce grand travail, en abordant de nouvelles études.

« Pendant qu'il écrivait pour son *Dictionnaire* la biographie des Angevins qui avaient joué un rôle dans les événements de la Révolution, il avait été frappé du peu de sens critique dont ont fait preuve la plupart des écrivains qui, depuis un siècle, ont entrepris de retracer la tragique histoire de l'insurrection vendéenne; il avait reconnu combien la passion politique, l'absence de renseignements exacts, le peu de souci de rechercher le témoignage impartial des documents originaux, avaient contribué à entourer d'une auréole légendaire les principaux personnages de cette tragédie, et à faire méconnaître les causes premières et le caractère véritable des événements auxquels ils furent mêlés.

« Au cours de ses recherches, une foule de documents curieux et inédits lui étaient passés par les mains; il résolut de les faire connaître, et s'en est habilement servi dans sa *Vendée angevine* pour tracer un tableau tout nouveau des origines de cette terrible guerre civile. Il y décrit d'une façon saisissante cette région perdue des Mauges, d'où est partie la première étincelle, les espérances que firent naître les grands événements de 1789, et les désillusions qui suivirent, et les maladresses des pouvoirs publics, et les mille épisodes ignorés qui marquent ces trois années d'attente, pendant lesquelles les bonnes volontés s'épuisent, les énergies s'irritent et les foyers de guerre se préparent.

« La *Vendée angevine* avait paru en 1888. Cinq ans après, Célestin Port publiait un nouveau volume sur cette terrible époque. Le titre seul du livre indique l'esprit qui l'anime : c'est la *Légende de Cathelineau*. L'auteur s'y attaque à une des principales figures de l'insurrection, et prétend contester, au nom

d'une critique sévère, le rôle épique que l'on prête communément à celui qu'on a appelé *le saint de l'Anjou.*

« Quel sera le jugement porté par l'avenir sur ces livres, dans lesquels notre confrère laisse déborder son admiration ardente pour la Révolution? Je n'ai point à le rechercher en ce moment; je ne veux constater qu'une chose, c'est la valeur historique des documents qu'il a réunis, l'importance des faits qu'il a mis en lumière, la sincérité dont il est animé dans les pages même où éclate la passion qui bouillonne au fond de son cœur.

« C'est cette sincérité qui lui attirait l'estime de ceux même dont ses livres attaquaient le plus vivement les opinions. On savait qu'en lui dominait, comme il l'a dit quelque part, « une sympathie toujours vive pour les braves gens, mise au service de la vérité ».

« Il joignait à cette qualité les dons les mieux faits pour séduire ceux qu'il honorait de son amitié, un esprit des plus alertes, une intelligence ouverte à toutes choses, une obligeance à toute épreuve.

« Le 12 janvier 1871 arrivait à la gare d'Angers un convoi de blessés échappés au désastre du Mans. Parmi les malheureux qui s'y trouvaient épuisés par la fièvre et par les fatigues d'une longue route, Célestin Port apprit qu'il y avait un jeune élève de l'École des Chartes. Le dévouement qu'il lui témoigna, je ne puis vous le dire, mais trente ans écoulés n'en ont pas affaibli le souvenir chez celui qui vous parle.

« Le blessé d'alors est, en effet, votre président d'aujourd'hui, Messieurs, et vous lui permettrez, en envoyant à la famille de notre regretté confrère l'expression des sentiments douloureux qui animent l'Académie, d'y joindre à titre personnel un souvenir ému pour ce travailleur infatigable, qui fut en même temps un esprit convaincu et un homme de cœur. »

Le Président annonce que l'Académie a décerné le prix Loubat au *Journal de la Société des Américanistes de Paris.*

M. Bouché-Leclercq continue la lecture de son mémoire sur la *lustratio.*

M. Weil ajoute quelques observations.

M. S. Reinach fait une communication sur le premier buste authentique de l'empereur Julien.

M. S. Reinach a obtenu de M. le sénateur Barracco les photographies d'un buste de l'empereur Julien qui, pris pour un portrait de saint Canio, surmonte depuis neuf siècles la cathédrale de la petite ville d'Acerenza en Apulie. L'attribution exacte, confirmée par une inscription, avait été proposée dès 1882 par François Lenormant; mais l'absence de reproductions photographiques empêchait d'en tirer parti. M. Reinach montre que les deux statues dites de Julien, au Louvre et au palais des Thermes, ne peuvent pas représenter l'empereur philosophe. Il exprime le vœu que la ville de Paris obtienne du municipe d'Acerenza le moulage du buste authentique de l'homme supérieur qui, le premier, en 360 après J.-C., a loué sa « chère Lutèce », son beau fleuve et son climat tempéré.

La communication de M. S. Reinach provoque quelques observations de la part de MM. Saglio, Perrot, Boissier, Babelon et Weil.

LIVRES OFFERTS

M. Wallon, secrétaire perpétuel, offre à l'Académie, au nom de M. Massillon-Rouvet : *Les Conrade*. I. *Introduction des faïences d'art à Nevers* (Nevers, 1898, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*). II. *Leurs faïences d'art*, suivi d'une critique (Paris, 1901, in-8°). C'est un nouveau tribut que l'auteur, originaire de Nevers, paye à l'histoire de son pays.

Le Secrétaire perpétuel dépose ensuite sur le bureau le sixième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*, pendant l'année 1900. Novembre-décembre (Paris, 1900, in-8°).

M. Max Collignon offre à l'Académie sa *Leçon d'inauguration à son cours d'archéologie de la Faculté des lettres de l'Université de*

Paris (Paris, 1901, in-8°; extr. de la *Revue internationale de l'Enseignement*).

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie un mémoire dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Succession de Pierre de Bourdeille, sieur de Brantôme. Inventaires et partage de ses biens*, 1614-1615 (Paris, 1901 ; extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*).

SÉANCE DU 15 MARS

L'Académie se forme en Comité secret pour procéder à l'examen des propositions à soumettre à l'Association internationale des Académies, qui se réunira à Paris le 16 avril prochain.

LIVRES OFFERTS

M. Dieulafoy offre à l'Académie, de la part de M. Hayashi, commissaire général du gouvernement japonais à l'Exposition universelle, un remarquable et magnifique ouvrage consacré à l'*Histoire de l'art du Japon* (Paris, in-folio). Cette histoire, la première qui embrasse, depuis son origine jusqu'à nos jours, l'ensemble des arts proprement dits et des arts industriels n'est pas l'œuvre d'un seul homme. Des savants, des artistes choisis par le gouvernement impérial ont fait d'abord l'inventaire des richesses du Japon. Puis ils ont choisi des spécimens caractéristiques et précieux, de chaque période, pour les présenter dans des notices qu'illustrent des planches en phototypie et des gravures polychromes d'une rare beauté.

Une méthode parfaite a présidé au classement de ces documents. Chaque période a fait l'objet d'un livre spécial comprenant un cha-

pitre consacré à l'histoire et à la description du milieu social; un second, à l'évolution et au caractère des arts, et, d'autres enfin, à la peinture, à la sculpture, à l'architecture et aux industries artistiques. Chacun de ces derniers est divisé en deux parties : l'une d'un caractère général, l'autre composée de monographies. Enfin, on trouve en tête du volume un avis au lecteur et une préface qui forment une introduction excellente à l'étude des arts.

L'auteur attribue à la nature, à la diversité de ses aspects, à la variété de la flore et de la faune, aux brouillards nacrés et transparents, les instincts artistiques du peuple. Décrivant le mont Fouji-Yama, il écrit « que sa vue affermit l'idée de la puissance divine autant qu'elle entretient l'amour pour une patrie douée de telles merveilles et qu'elle inspire le sentiment poétique, don du ciel ». Il rapproche aussi des transformations si multiples et si imprévues que subissent certains êtres transportés au Japon, les modifications incessantes que présentent les arts étrangers dont sont nés les arts nationaux : telles la peinture, la sculpture, l'architecture; tels ces papillons, ces libellules venues de Corée et de Chine et dont les variétés sont devenues si nombreuses dans « l'Ile fortunée née des flots en joie. »

Mais on ne doit pas oublier que « le pays d'abondance » est aussi celui de « l'expérience complète des armes » et que la caste militaire en lutte pendant sept siècles avec le pouvoir civil a développé et entretenu dans une partie de la nation un esprit héroïque que l'on ne saurait demander à des peuples accoutumés aux longs sommeils de la paix. Ce facteur est si important que les évolutions des arts et de la poésie correspondent à peu près aux périodes politiques entre lesquelles se répartit l'histoire de l'empire.

Ces périodes sont au nombre de dix. Ce chiffre n'a rien d'absolu, il est arbitraire, mais il paraît choisi avec discernement.

La période d'incubation fut très longue. Il semble qu'il y eut dans le peuple comme un trésor de forces latentes qui attendaient une étincelle, une vibration pour faire une explosion soudaine. Ce choc vint de la Corée et, par son intermédiaire, de la Chine dont la civilisation, à l'inverse de celle du Japon, avait de si profondes racines dans les siècles reculés. Elle se produisit vers le milieu du VIe siècle de notre ère. Des rares monuments antérieurs à cette époque, aucun ne peut faire présager l'avenir et la direction que prendra l'art japonais. Ce sont des sculptures naïves, des dessins enfantins qui rappellent plutôt les œuvres sorties des mains des premiers artistes grecs ou étrusques.

Quelques armes de bronze ont seules du caractère. Mais elles

furent sans doute apportées au second siècle de notre ère à la suite de l'expédition que conduisit en Corée la célèbre mikadesse Jingo. En tous cas, il serait imprudent de les ranger au nombre des monuments archaïques nationaux.

La deuxième période, qui fut une époque d'initiation, dura un long siècle, de 540 à 650. En même temps que l'art, une religion nouvelle était révélée au Japon, le Bouddhisme, qui allait devenir le pivot de la civilisation. De cette époque, il reste des œuvres d'un style bien défini et déjà parfaites. Si elles ne furent pas importées de Corée, elles sortirent au moins d'ateliers dirigés par des artistes coréens.

Dans la troisième période (de 650 à 720), le Japon entre en relations directes avec la Chine. Bien que la dynastie des Tan (618-900) présidât depuis quelques années aux destinées de l'Empire du Milieu, c'est le style en faveur sous leurs prédécesseurs, les derniers Souï, qui prédomine d'abord tandis que vers la fin de la période les arts gréco-bouddhiques exercent une influence si marquée sur la peinture, la sculpture et les arts décoratifs, que certains objets semblent importés de Perse ou des Indes.

Durant la quatrième période, allant de 720 à 880, la ferveur pour le bouddhisme redouble, les relations avec la Chine se multiplient. Et ce dernier pays qui jouit sous la dynastie des Tan d'une prospérité artistique, qui est pour les célestes sans précédent et sans suite, règne sans conteste dans le domaine des arts et de la foi. Elle devient la Grèce de cette nouvelle Rome tandis que la Corée en avait été l'Étrurie.

Pourtant l'art japonais se forme, s'affirme, prend sa personnalité et, vers la fin du IXe siècle, dans un effort immense, une école nationale, l'école du Yamato, se révèle avec des qualités essentielles : pureté, simplicité, sérénité, variété, vérité. Elle apparaît idéaliste et synthétique à côté de l'école chinoise correcte, vigoureuse, puissante, mais sans grâce et sans charme. Dès lors, l'école japonaise subira des éclipses, aura des éclats, mais ne perdra aucun de ses caractères essentiels et restera pieusement attachée à ses origines.

C'est encore à cette époque que la laque, originaire du Japon, commence à jouir d'une immense faveur et qu'elle se classe au premier rang parmi les industries d'art.

J'ajouterai que peu d'années avant l'ouverture de la quatrième période une Mikadesse célèbre, Gemméï-Tenô (Tenô = ciel roi et se place après le nom du souverain), rompant avec les habitudes nomades de ses prédécesseurs, avait essayé de donner une capitale fixe à l'empire. Son choix s'était porté sur Nara qui, de 708 à 782,

fut en effet la résidence de sept empereurs. Mais le huitième, Kwammou-Tenô, sentit la nécessité de se rapprocher de l'Est pour maintenir dans le devoir des populations turbulentes, abandonna Nara, fonda Kioto (capitale métropole) et donna aux arts une impulsion magique en fournissant un champ illimité aux études et aux travaux des maîtres.

Malgré les efforts heureux des Mikados (litt. : porte honorable = Majesté), malgré le respect que professait la nation pour une dynastie réputée divine, leur autorité déclinait et passait aux mains de régents. C'était le début des longues et si curieuses défaillances où durant douze siècles allait tomber le pouvoir du chef légitime de l'État.

Vers l'an 870 de notre ère, la famille Foujiwara occupe toutes les charges, dispose de la puissance souveraine et inaugure la cinquième période (870-1186). La paix et la prospérité règnent dans l'empire qui connaît les délicatesses d'une civilisation précieuse, raffinée, favorable aux floraisons éclatantes des arts et des industries artistiques. Dans le domaine de la peinture, six grandes écoles se partagent la faveur publique, mais aucune ne l'emporte sur la célèbre école de Toça dont les œuvres eussent suffi à illustrer l'empire. Il semble que ce fut le lever de l'aurore radieuse qui, dans sa marche vers l'Occident, allait embraser l'Islam et les royaumes chrétiens.

Les dernières années du XIIe siècle virent la fin de la puissance des Foujiwara et de cette ère de prospérité où depuis trois siècles le Japon semblait s'endormir. A l'imitation de la Chine, les sages, les philosophes, les poètes, les législateurs avaient été jusque-là au pouvoir. La caste militaire n'attirait pas le respect et ses vertus un peu frustes étaient effacées par la splendeur sereine des lettrés. Mais, profitant du dédain où on la tenait, elle grandissait, prenait conscience de sa force et de sa puissance. Les Mikados, pour les dominer, s'appuyèrent sur deux familles : les Tahira et les Minamoto. Mais après avoir été le soutien du trône, elles se disputent la suprématie et leur rivalité ensanglante l'empire. La guerre civile est partout. Enfin, les Minamoto triomphent et avec eux la caste militaire.

La victoire des Minamoto marque, en 1186, le début de la sixième période (1186-1335) et inaugure le long règne des chefs militaires. Elle est connue au Japon sous le nom de Bakoufou « Gouvernement des tentes », indépendant du Thôteï, ou « Palais ». A la tête du Bakoufou est le Chogoun (de Cho = général) qui réside dans sa capitale de Kamakoura d'où le nom de Bakoufou de Kamakoura donné à ce premier essai du gouvernement militaire, tandis que le Mikado,

dont la charge héréditaire mais toute d'apparat n'a pas été abolie, habite Kioto.

C'était, à l'intérieur, le triomphe du génie national sur la civilisation importée de Chine et aussi de la force matérielle sur la force morale. A la suite de cette révolution, les mœurs artificielles et efféminées le cédèrent à des habitudes simples, vigoureuses et franches. Le pinceau devint mâle, le ciseau sobre et grave, l'amour des belles armes s'introduit; mais, en somme, si l'ornementation donnée aux arts est différente, le style général n'est pas modifié et se rattache toujours au style des Foujiwara. Nous arrivons ainsi jusqu'à l'année 1335 où les Minamoto furent remplacés dans leur charge par la dynastie des Achikaga.

Les vainqueurs ont donné leur nom à la septième période (1335-1580). Période sombre, troublée, remplie à son début par les guerres entre les Chogouns et les Mikados qui ont trouvé pour les défendre un homme devenu l'objet de la vénération nationale, un véritable Cid, le grand Masachighé, aussi célèbre par ses vertus et ses talents militaires que par sa constance et sa fidélité à l'héritier légitime. Fidélité que ne peut ébranler aucune injustice, que ne peuvent décourager aucune faute, aucun crime, aucune ingratitude. Après avoir vécu comme Rodrigue de Bivar, il meurt comme Léonidas, et le messager qui va porter au Mikado la nouvelle du désastre et de la mort de Masachighé s'ouvre le ventre dès que sa mission est accomplie ne voulant pas se séparer dans la mort de son chef et de ses camarades. La vie héroïque du Japon est contenue dans ces années terribles. Il semble que les deux partis eussent été pris du délire des prouesses et de la folie des nobles sacrifices. Enfin, au moment où l'on croyait le Mikado victorieux, les Achikaga qui se rattachaient à la famille des Minamoto se révoltent et leur chef Takoudzi se proclame Chogoun.

Au milieu de ces scènes de carnage, il se produisit plusieurs faits qui eurent sur les arts une influence notable. D'abord l'extension considérable de la secte Zen ou de la *méditation sereine* à laquelle se rallia la caste militaire; puis la reprise des relations fréquentes avec la Chine et l'arrivée des Portugais suivie de l'envoi à Rome d'une ambassade japonaise.

Le dessin devient sombre, sévère, austère même; il y a une tendance à préférer la ligne à la couleur, et, comme source d'inspiration, le paysage à la légende. C'est la conséquence des doctrines religieuses en vogue et de l'école de Soghen (contraction de Soung-Youèn) dont le nom seul indique l'origine chinoise.

D'autre part, les sculpteurs recherchent les sujets qui se prêtent à une ornementation brillante et s'appliquent à couvrir leurs œuvres

des couleurs dédaignées par les peintres. C'est encore l'époque des belles armes, des belles laques et les débuts de la céramique d'art.

Enfin l'architecture entre dans une voie toute nouvelle. Au lieu d'être exclusivement religieuse, elle devient civile et militaire. Elle s'applique, d'une part, à l'ornementation des palais et des maisons de thé, et, de l'autre, à la construction des châteaux et des enceintes fortifiées qu'ont rendu nécessaires les guerres civiles et dont les Portugais ont donné les premiers modèles.

Une courte période de vingt ans (1580-1600) conduit à la fin du XVI[e] siècle. Elle est signalée par la ruine du pouvoir des Achikaga, l'avènement de Hideyosi et la fermeture du Japon aux étrangers.

Enfin, en 1600 s'ouvre la neuvième époque connue sous le nom de Tokougawa de la famille qui l'inaugure. Dorénavant, le Bakoufou est restauré et la dignité de Chogoun se transmet de père en fils dans la famille du Tokougawa Iyé-yaçou qui fonde Tôkio (litt: est capitale) ou Yedo (emplacement) pour y installer le siège du gouvernement. Durant cette période qui dura 260 ans et qui procura au Japon une paix ininterrompue et sans exemple, le gouvernement des Chogouns jeta un éclat incomparable. Les lettres et les arts progressent, une apparente prospérité règne sur le pays. Mais la paix avait été conquise au prix de l'oppression des consciences et d'une tyrannie formaliste et pesante, mais la décision de fermer le Japon à tous les étrangers en tarissant la source des échanges et du commerce extérieur avait appauvri le pays. L'équilibre régnait si instable qu'il suffit de l'apparition de la flotte américaine, en 1853, dans les eaux d'Ouraga pour déchaîner la tempête. L'ère des grandes guerres et des exploits héroïques allait de nouveau s'ouvrir. Le Mikado allait se réveiller de son sommeil douze fois séculaire et, comme s'il eut appris la sagesse en son long recueillement, il allait, dès son premier essor, abolir la tyrannie, renverser les barrières, réconcilier les castes que tant de luttes avaient désunies et fonder sur les ruines du Bakoufou une monarchie constitutionnelle ouverte à tous les progrès, et dont les récentes victoires sur la Chine ont montré la puissance.

Les arts de cette période sont les plus connus de l'Europe et ils furent eux-mêmes enclins à ce respect des traditions nationales dont le gouvernement donnait l'exemple. Il serait donc inutile d'insister sur ces œuvres charmantes, originales, pures et délicates si l'histoire de l'art japonais ne montrait que, bien loin d'être une ère d'exception, le nouveau Bakoufou, considéré au point de vue des arts, n'était que l'héritier légitime et direct des périodes anciennes.

Tel est cet ouvrage excellent par sa tenue scientifique, précieux entre tous par la sûreté, la richesse, la nouveauté des renseigne-

ments et qui honore autant les auteurs que les peintres, les sculpteurs, les architectes, les décorateurs dont il célèbre le génie.

Avant de terminer, je voudrais seulement qu'il me fût permis d'émettre un vœu.

Dieu préserve les artistes japonais de suivre le courant glorieux où semble les entraîner les succès politiques; qu'ils conservent pieusement les traditions de l'art national. Ils s'illustreraient sans doute à côté de leurs confrères d'Occident, mais ils sont des chefs d'école, personne n'est capable de recueillir l'héritage qu'ils répudieraient et une lacune immense se créerait dans le monde des arts.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Institut, *La nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique à Carthage* (Paris, 1900, in-8°; extr. des *Comptes rendus des séances* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

M. Émile Picot offre à l'Académie un volume intitulé : *Les continuateurs de Loret. Lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres* (1665-1689), recueillies par le baron James de Rothschild et publiées par M. Émile Picot (Paris, 1899, in-8°).

SÉANCE DU 22 MARS

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie la copie de deux arrêtés pris par M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, le 6 février dernier, sur la proposition du directeur de l'École française d'Extrême-Orient, le premier nommant M. Paul Pelliot professeur de langue chinoise à l'École; le second réglant les conditions du nouveau voyage que M. Pelliot se propose d'entreprendre à Pékin.

Le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. de La Borderie, et il consulte l'Académie sur la question de savoir s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu, et, par un autre vote, fixe au vendredi 26 avril l'examen des titres des candidats. L'élection aura lieu huit jours après la clôture de la discussion.

M. Cagnat présente une explication de l'inscription grecque de Pouzzoles[1].

Cette explication est complétée, pour la partie relative à la Phénicie, par M. Ph. Berger[2].

M. Clermont-Ganneau ajoute quelques observations.

COMMUNICATIONS

NOTE SUR UNE INSCRIPTION GRECQUE DE POUZZOLES, PAR M. R. CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans les *Notizie degli Scavi* de 1891, M. le professeur Halbherr a signalé une inscription grecque trouvée à Pouzzoles, près de l'antique *porta Erculea*[3]. La plaque de marbre blanc sur laquelle elle est gravée est en deux morceaux qui se raccordent presque. Elle mesure actuellement, dans sa partie la plus complète, une longueur de $0^m 60$; elle devait mesurer autrefois à peu près $0^m 70$. La hauteur de la pierre, jadis comme aujourd'hui, est de $0^m 36$. En préparant l'impression de ce texte pour nos *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, nous fûmes arrêtés par

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. *Notizie degli Scavi*, 1891, p. 167.

certains détails de la copie et surtout de l'explication de M. Halbherr et nous reconnûmes la nécessité de confronter sa lecture avec l'original. Grâce à un membre de notre École française de Rome, M. Merlin, nous apprîmes que le marbre qui faisait partie de la collection d'antiquités de M. Giuseppe de Criscio à Pouzzoles avait été cédé par lui à l'Amérique et qu'il avait été transporté il y a un an au musée de Michigan. M. le professeur Walter Dennison, d'Oberlin, auquel nous nous sommes adressés, a eu la courtoisie de nous en faire adresser un bon estampage qui nous a permis de lever toutes les difficultés. Nous sommes heureux de l'en remercier ici.

Le texte est le suivant; la lecture est absolument certaine; les mots sont séparés par des points presque toujours parfaitement nets :

ΕΠΙΥΠΑΤΩΝΛΟΥΚΙΟΥΚΑΙϹΕ
ΚΑΙΤΥΡΙΟΙϹ·L·Ϲ·Δ | ΙΙΝΟϹ·ΑΡ | εμ
ΙϹΙΟΥ·Ι·Α·ΚΑΤΕΠ | ΛΕΥϹΕΝΑ | πο
ΤΥΡΟΥ·ΕΙϹ·ΠΟΤΙ | ΛΟΙϹ·ΘΕΟϹ | ηλ
ΙΟϹ·ΑΡΕΠΤΗΝϹ | ΙΓΑΓΕΝ | δε
ΗΛΕΙΜ·ΚΑΤΕΠΙΤΟ | λην του Θεου
PRO·SAL·IMP·DOMITIANI· | *aug*
L C | *d.*

Ἐπὶ ὑπάτων Λουκίου Καισε..... καὶ Τυρίοις ἔτους σδ', [μ]ηνὸς Ἀρ[τεμ]ισίου ια', κατέπλευσεν ἀ[πὸ] Τύρου εἰς Ποτι[ό]λοις Θεὸς [Ἥλ]ιος Ἀρεπτηνὸ[ς], ἤγαγεν [δὲ] Ἤλειμ κατ' ἐπιτο[λὴν τοῦ Θεοῦ].

Pro sal(*ute*) *Imp*(*eratoris*) *Domitiani* [*Aug*(*usti*)....].
L(*ocus*) *c*(*oncessus*) [*d*(*ecreto*)....].

Ce texte nous apprend que sous le consulat de deux personnages, dont le premier se nommait Lucius, autre-

[illegible] l'année 204 de Tyr, le dieu [illegible] par mer à Pouzzoles, apporté [illegible] Elim, lequel n'avait fait en cela [illegible] la divinité[1].

[illegible] il faut remarquer d'abord que, sur l'ori- [illegible] et les deux dernières lignes sont gravées [illegible] évidemment, on les considérait [illegible] secondaire; le voyage du dieu était le [illegible] lequel on voulait appuyer.

[illegible] l'événement est donnée par la mention [illegible] tyrienne. Le mois d'Artemisios, à [illegible] 19 mai[2]; le 11e jour dudit mois, nous [illegible] D'un autre côté l'ère tyrienne ayant pour [illegible] 126 av. J.-C.[3] (octobre), la 204e [illegible] correspond à l'an 79 de l'ère chrétienne. [illegible] consulaires, on trouve que cette [illegible] étaient Vespasien (pour la IXe fois) et [illegible] . De consuls suffects, il n'est pas fait [illegible] il est bien probable qu'au mois de mai le pou- [illegible] par les suffects. De là l'impossibilité où [illegible] compléter la première ligne d'une façon [illegible]

[illegible] restitutions à une autre combinaison : [illegible] un nom d'homme et de Ἠλειμ le régime de [illegible] plus d'objections que celle que nous [illegible]

[illegible] des antiquités de M. Saglio. S. V. Calen- [illegible]

[illegible] Pauly-Wissowa, Realencyclopädie s. v. [illegible]

[illegible] ce qui supposerait encore cinq ou six [illegible] la formule; mais il est bien difficile d'ad- [illegible] consuls fût désigné par son prénom seul ou [illegible] bien plus probable que Καισε est le début [illegible] L. Caesennius Paetus qui fut consul [illegible] inconnue, vers la fin du règne de [illegible] C.I.L., IV, Suppl. CLIV, CLV, [illegible] proconsulat d'Asie entre 84 et 96 (cf.

Mais une autre difficulté se présente : à l'avant-dernière ligne, il est question de l'empereur Domitien. Or, Domitien, en 79, n'était encore que le César Domitien ; il ne reçut le titre d'*imperator* que le lendemain de la mort de son frère, le 14 septembre 81 [1]. Il y a donc entre la date indiquée en tête et celle que suppose l'avant-dernière ligne une différence d'au moins deux ans. On supprimera cette difficulté en admettant que l'inscription a été gravée longtemps après que l'événement rappelé dans le texte s'était produit.

L'ethnique mentionné à la cinquième ligne est **ΑΡΕΠΤΗΝΟΣ**. On est tenté de le corriger en **ΣΑΡΕΠΤΗΝΟΣ**, en supposant que le graveur a omis un sigma au début, trompé par la désinence **ΙΟΣ** du mot qui précède. Sarepta est une ville de la côte, très connue, qui était située entre Tyr et Sidon. Il serait donc tout naturel qu'un habitant de la ville, apportant son dieu avec lui, se fût embarqué à Tyr pour gagner l'Italie. Mais c'est là une correction et il semble y avoir un point nettement marqué sur le marbre entre **ΙΟΣ** et **ΑΡΕΠΤΗΝΟΣ**. Nous ne connaissons pas de ville d'Arepta ; mais la Notice des Dignités signale une ville d'Arefa [2], qui serait l'Arfa de Josèphe [3], et qui aurait été située dans le Liban, près de la source du Jourdain. Il faut rappeler aussi que sur une autre inscription grecque, publiée par M. Clermont-Ganneau [4], et dont la lecture est certaine, on lit un ethnique très voisin du nôtre, **ΑΡΕΜΘΗΝΟΣ**. La question reste indécise.

Ce n'est pas le premier document qui nous montre des rapports établis autrefois entre Tyr et Pouzzoles, rapports

Prosop. imp. rom., I, p. 265, n. 138). On restituerait alors Λουκίου Καισεν-[νίου καὶ Π. Καλουισίου], ce qui complète bien la lacune.

1. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, p. 30.
2. *Not. Dign.*, Or XXXII, 39.
3. Josèphe, *Bell. Jud.*, III, 3, 5.
4. *Rec. d'arch. orient.*, I, 95.

qui, bien entendu, étaient essentiellement commerciaux. Un très long document qui suit immédiatement dans notre recueil l'inscription de Pouzzoles[1] est une lettre adressée à la ville de Tyr par les Tyriens habitant à Puteoli. Elle nous apprend qu'ils avaient deux *stationes*, l'une à Rome, l'autre ἐν κολωνίᾳ Σεβαστῇ Ποτιόλοις. Ce qu'étaient ces *stationes* le texte ne le dit pas, mais permet de le deviner. M. Cantarelli a cru pouvoir établir récemment[2], contrairement à l'opinion courante, que par *stationes* il faut comprendre de grands édifices destinés à loger les marchands tyriens, à emmagasiner les marchandises et à faciliter le commerce, ainsi que cela se faisait au moyen âge pour les nations occidentales qui entretenaient des relations suivies avec l'Orient et qui avaient des entrepôts dans le Levant. On comprend que des situations analogues aient fait naître des organisations à peu près semblables. L'agglomération de Tyriens à Pouzzoles devait de toute nécessité y amener le culte de divinités tyriennes. Déjà, nous possédions une inscription fragmentée[3] où on lit : Τύρος ἱερὰ καὶ ἄσυλος κ[αὶ αὐτόνομος μητρό]πολις Φοινείκης.... [Θ]εῷ ἁγίῳ Σ.... Le présent document nous montre l'introduction d'un nouvel élément divin dans cette colonie de marchands tyriens et l'apport d'un dieu local, souvenir et émanation de la patrie éloignée.

ADDITION A LA NOTE DE M. CAGNAT, PAR M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'inscription si heureusement traduite par M. Cagnat demande quelques explications pour la partie qui touche au domaine sémitique.

1. *Insc. gr., sicil. et ital.*, 830. — Elle formera le n° 421 de notre recueil.
2. *Bullett. comun.*, 1900, p. 124 et suiv.
3. *Insc. gr.*, *Sicil. et Ital.*, 331 = 419 de notre recueil.

L'ethnique ΑΡΕΠΤΗΝΟϹ peut très bien se concilier avec une forme Arefa. Il correspond à une forme parfaitement régulière Arefati, pendant exact de la forme Tsarefati, ethnique de Tsarefa, qui est le nom hébraïque de Sarepta. Resterait à expliquer pourquoi ce Τ a disparu dans Arefa, tandis qu'il a été conservé dans Sarepta. Peut-être avons-nous d'un côté une forme plutôt hébraïque, de l'autre une forme plutôt araméenne.

Sans doute, il semblerait plus naturel au premier abord de lire ϹΑΡΕΠΤΗΝΟϹ qui paraît indiqué par le voisinage et l'importance de Sarepta; la lecture dépend du point placé après ΗΛΙΟϹ. J'avoue ne pas le voir aussi clairement que M. Cagnat; pourtant, comme tous les mots dans cette inscription sont séparés par des points, on en attend aussi un à cette place. Dès lors, il ne faut pas recourir inutilement à une correction. Les sources du Jourdain étaient d'ailleurs très voisines de Tyr, et l'on sait que toutes ces sources de rivières situées dans le Liban ont eu leurs sanctuaires et ont été le siège de cultes souvent fort célèbres. Nous aurions donc là la mention d'un dieu Soleil, c'est-à-dire d'un Baal d'Arfa, qui aurait eu un certain renom, puisqu'on lui faisait faire le voyage de Tyr à Pouzzoles.

Je suis moins au clair sur le nom d'Eleim. Eleim ou Elim est un nom divin qui répond à l'hébreu Elohim. C'est un pluriel; mais parfois sur les inscriptions phéniciennes il semble jouer le rôle de collectif[1] ou même être employé au singulier[2]; mais j'ai quelque répugnance à y voir un nom d'homme. Il est vrai que nous sommes à une basse époque, où la confusion est beaucoup plus fréquente entre les noms divins et humains. Le nom d'Elymas (*Act.*, 13, 8; Diod. 20, 17, 18) pourrait lui servir de point d'appui; encore a-t-il une désinence lourde qui n'a sans doute pas été inven-

1. *C.I.S.*, I, 1.
2. *C.I.S.*, I, 119.

tée par les Grecs et correspond à un suffixe sémitique ; tous les autres exemples qu'on peut invoquer appartiennent au domaine de la mythologie.

On serait assez porté à y voir un nom de dieu et à traduire : « il emmenait les Elim (avec lui) », ou bien : « Elim le conduisant » ; le mot κατ' ἐπιτολήν « par ordre » ne le permet guère et oblige presque à se rattacher à l'explication de M. Cagnat.

En tout cas, cette inscription semble nous avoir conservé le souvenir d'une pompe divine, c'est-à-dire un de ces voyages solennels d'une divinité d'un lieu en un autre, dont l'antiquité nous a fourni plus d'un exemple. Je ne pense pas, en effet, qu'il s'agisse seulement d'une petite idole qu'un particulier aurait emportée avec lui en voyage, ce qui devait être trop fréquent pour qu'on le consignât sur la pierre. Sans parler d'autres exemples célèbres, à une époque très reculée déjà, les tablettes de Tell Amarna mentionnent des voyages analogues faits par la déesse Astarté de Nina en Égypte, ainsi que son retour[1]. L'importance de la colonie sémitique à Pouzzoles explique ces échanges religieux avec la côte de Phénicie. M. Cagnat a relevé les textes grecs qui attestent les relations de la colonie tyrienne avec la métropole. Les autres peuplades sémitiques étaient aussi représentées à Pouzzoles. Les inscriptions nabatéennes de Pouzzoles nous montrent que les Nabatéens y avaient aussi leur sanctuaire[2] et quand saint Paul débarqua en Italie, ce fut dans la communauté juive de Pouzzoles qu'il trouva son premier point d'appui[3].

1. *Brit. Museum*, 10.
2. *C.I.S.*, II, 158.
3. *Actes*, 28, 13-14.

LIVRES OFFERTS

M. H. Omont dépose sur le bureau un ouvrage intitulé : *Mémoire-Journal de Jean Buvat, écrivain de la Bibliothèque du Roi*, 1697-1729 (Paris, 1900, in-8°; extr. de la *Revue des bibliothèques*).

SÉANCE DU 29 MARS

Le Président annonce que la prochaine séance, en raison du vendredi saint, est avancée au mercredi qui précède.

M. Camille Jullian écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. de La Borderie.

M. H. Omont présente les photographies de deux nouvelles pages du manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu, copié en lettres onciales d'or sur parchemin pourpré et entré l'an dernier dans les collections de la Bibliothèque nationale. Ce feuillet, récemment découvert en Russie, à Marioupol, au nord de la mer d'Azoff, et acquis pour le Musée du gymnase de cette ville par M. D. Aïnaloff, professeur à l'Université de Kazan, vient combler exactement une lacune du texte de saint Matthieu (XVIII, 9-16), signalée entre les feuillets cotés aujourd'hui 21 et 22 des fragments du même manuscrit provenant de Sinope et conservés maintenant à Paris sous le n° 1286 du Supplément grec.

Une lettre de M. J. J. Smirnoff, conservateur du Musée impérial de l'Ermitage, communiquée à l'Académie dans la séance du 8 février dernier, avait déjà permis de reconnaître le caractère et l'origine de ce feuillet ; les photographies obligeamment envoyées par M. Aïnaloff ne laissent plus aucun doute à cet égard et confirment pleinement les premières conjectures. L'heureuse découverte de ce savant doit faire espérer qu'on pourra retrouver encore l'un ou l'autre des dix ou douze feuillets

de ce vénérable manuscrit, qui ont disparu depuis qu'une main pieuse en avait recueilli les fragments, il y a un siècle.

M. Henri Weil communique une inscription grecque que M. Maspero lui a envoyée d'Égypte.

Elle se compose de 15 à 16 lignes mutilées vers la fin.

Dans la troisième année du règne d'un Empereur (le nom ou les noms ne sont pas conservés) du I[er] siècle de notre ère, à en juger par les caractères, un homme dont le *cognomen* était *Niger* a consacré un autel à certains dieux pour les remercier d'avoir pu exécuter rapidement et avec succès des travaux de marbrier qu'il complétera dans le cours de la même année[1].

M. Clermont-Ganneau demande s'il ne faudrait pas comprendre différemment l'inscription de Pouzzoles[2], en restituant le nom propre d'homme Θεοσ[έβ]ιος au lieu du nom de dieu Θέος ["Η]λιος Σαρεπτηνός. Il s'agirait simplement d'un Tyrien, natif de Sarepta, ayant fait la traversée de Tyr à Pouzzoles, et ayant peut-être accompli, célébré (ἄγειν) un certain acte rituel[3].

M. Babelon communique à l'Académie une notice de M. le colonel Allotte de la Fuye, qui relate la découverte d'une monnaie de bronze du tyran Domitianus, contemporain de Gallien et de Tétricus. Cette découverte a été faite par M. Félix Chaillou, dans sa propriété des Cléons, canton de Vertou (Loire-Inférieure). D'après le récit de Trébellius Pollion, ce Domitianus, qui se prétendait issu de l'empereur Domitien, devint populaire parmi les soldats à la suite de sa victoire en Illyrie sur un autre tyran, Macrien. Domitianus était alors lieutenant d'Aureolus, général de Gallien, et aucun texte ne nous affirmait qu'il eût pris la pourpre. La monnaie trouvée aux Cléons met ce fait hors de doute : elle nous atteste que le nouvel Auguste fut proclamé par ses soldats, probablement en Gaule, peu après l'an 262 ; mais son pouvoir dut être aussi éphémère que celui du forgeron Marius. Sa monnaie confirme et complète le récit d'un chapitre de l'*Histoire Auguste*.

1. Voir ci-après.
2. Voir plus haut, p. 192.
3. Cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. IV, pp. 226-237.

COMMUNICATION

NOTE SUR UNE INSCRIPTION GRECQUE D'ÉGYPTE,
PAR M. HENRI WEIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

J'ai l'honneur de faire connaître à l'Académie une inscription grecque dont M. Maspero m'a envoyé l'estampage, et sur la provenance de laquelle je ne puis donner de renseignement, si ce n'est qu'elle vient d'Égypte. M. de Ricci, après l'avoir lue avec moi, a bien voulu en faire la copie exacte que voici :

ΕΤΟΥϹΓ̄ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡ
ΜΗΝΟϹΕΠΕΙΦ Κ̄Ε̄
ΝΙΓΕΡΓΑΥΒΕΡΙΝΟΥ
ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΒΩΜΟ
ΡΟΙϹΕΠΙΦΑΝΕϹΙΘΕ
ΥΠΕΡΤΩΝΕΥΕΡΓΩϹͰ
ΕΝΜΗϹΙ Β ΛΟΥΤΗΡΩΝ
ΚΑΙΤΟΥΠΕΡΙΛΕΙΠΟΜΕ
ΤΟΥΑΥΤΟΥΕΤΟΥϹΩΝΑΛΛΩΝ
ϹΤΥΛΒΑΝΑΠΟΔΕϹΛ̄ΚΑΙ
ΚΑΙΔΠΟΔ Κ̄Λ̄ ΚΑΙ·Ζ·ΠϹ
ΚΑΙΛΗΝΩΝΒΚΑΙΜΑΚΡ/
ΚΑΙΤΡΙϹΤΙΚΩΝΠΑϹΙϹΤ
ΚΑΙΠΛΑΚΩΝΚΑΤΕΡΓΑΕΕ
ΚΑΘΙΔΡΟΙΒΩΜΤΩΑΝΑ
....

On voit que l'inscription se compose aujourd'hui de seize lignes mutilées à la fin; la dernière n'a laissé que des

traces indistinctes. Il manque aux premières un peu plus de lettres qu'aux suivantes; cependant, comme les caractères sont tantôt plus serrés, tantôt plus espacés, et que quelques mots sont abrégés, on a une certaine latitude pour la restitution. Quant à la longueur des lignes, la huitième, qui semble se compléter par neuf lettres, me fait croire qu'elle n'était pas très considérable.

L'inscription est datée de la troisième année d'un Empereur dont les noms se lisaient dans la seconde partie de la première ligne, et qui régnait, à en juger par la forme des caractères, au I[er] siècle de notre ère. Le 25 du mois Epiph de cette année, un homme dont le *cognomen* était Niger, fils de Glybérinos (on s'attendrait plutôt à Glykérinos), exerçant, ce semble, la profession de marbrier (à la fin de l. 3, on pourrait suppléer λιθουργός ou un mot synonyme) consacra un autel à certains dieux pour les remercier d'avoir pu achever en deux mois un bel ouvrage, et, si je comprends bien, il promet d'élever un autre autel après avoir exécuté d'autres travaux qu'il doit terminer avant la fin de l'année. Je suppose que notre marbrier s'était engagé par contrat à livrer ces travaux à délais fixes. Les dieux qu'il remercie sont-ils les patrons de sa profession? Le mot ἐπιφανέσι (l. 5) indique peut-être qu'ils l'avaient encouragé par une vision à entreprendre les travaux d'après les termes de la convention. Si cette conjecture est fondée, on peut compléter les lignes 4 et 5 à peu près ainsi : ἀνέθηκε βωμὸ[ν τοῖς ἐν ὀνεί]ροις ἐπιφανέσι θε[οῖς ἐπιστᾶσι]. Le lapicide aurait-il dû mettre ἐπιφανεῖσι? Dans ce cas, les dieux pouvaient être désignés par leurs noms. On verra qu'ils l'étaient plus bas. Le travail déjà exécuté artistement εὐεργῶς ἠ[σκημένων ἤδη] consistait en λουτῆρες. On peut entendre des vases servant à répandre de l'eau froide sur les baigneurs, ou des baignoires, ou bien encore de grands bassins. Josèphe (*Antiq.*, VIII, 3, 5) appelle λουτήρ « la mer d'airain » dans laquelle les prêtres se lavaient les mains et les pieds

avant de monter à l'autel. Pour choisir entre ces différents sens, il faudrait connaître le nombre des λουτῆρες confectionnés. A la ligne 7, il manque certainement un chiffre et peut-être l'indication de la matière des λουτῆρες. De toute façon l'ouvrage dut être considérable.

Voici maintenant comment j'entends les lignes 8 et suivantes : « et quand, dans le restant de la même année (καὶ τοῦ περιλειπομέ[νου χρόνου] τοῦ αὐτοῦ ἔτους), les autres travaux dont il sera besoin... auront été terminés, (ὧν ἄλλων [δεήσει]... κατεργα[σ]θ[έντων], il consacrera... » (l. 14). Le restant de l'année se compose des 5 derniers jours d'Epiph, des trente jours du douzième mois, et des cinq ou six jours complémentaires : total, 40 ou 41 jours.

Les lignes 10-14 contiennent l'énumération des travaux à faire : deux colonnes sur une longueur de 30 pieds (στύλ(ων) B ἀνὰ πόδες (*sic*) Λ, et..., et quatre colonnes sur une longueur de 21 pieds, et 7 colonnes..., ensuite deux cuves ou pressoirs, et de grands... et à trois rangs (τριστικων = τριστίχων?) pour toutes les colonnes (πᾶσι στ[ύλοις...?] et des plinthes. Je dois à M. Choisy l'explication suivante. Les colonnes étaient apportées dégrossies, et c'est sur place que d'autres ouvriers les mettaient au point. Le travail de ravalement commençait par en haut : voilà comment il se fait que Niger n'ait plus eu à s'occuper des chapiteaux. On voit souvent en Égypte la partie supérieure des fûts de colonnes ornée de quatre annelets. Le mot τριστίχων désigne-t-il les trois stries qui séparaient les annelets dont la taille était confiée à Niger? On n'ose rien affirmer.

A la ligne 14, l'avant-dernière lettre conservée devrait être C, non Є. Je restitue κατεργασθ[έντων]. A la ligne 15 on lit καθιδροι. Le lapicide aura passé quelques lettres et, par une faute usuelle, gravé οι pour υ. Je propose καθιδρ[ύσει] βωμ(ὸν) τῷ ἄνα[κτι...] « il dédiera un autel au Seigneur ». Suivait le nom d'un dieu, et probablement d'un autre encore.

Pour plus de clarté, donnons l'inscription avec les suppléments plus ou moins probables que nous proposons :

1 Ἔτους Γ αὐτοκράτορος [les noms de l'Empereur]

2 μηνὸς ἐπεὶφ ΚΕ [noms de l'auteur de l'inscription]

3 Νίγερ Γλυβερινοῦ [sa profession]

4 ἀνέθηκεν βωμὸ[ν τοῖς ἐν ὀνεί-]

5 ροις ἐπιφανέσι θε[οῖς ἐπιστᾶσι]

6 ὑπὲρ τῶν εὐεργῶς ἠ[σκημένων ἤδη]

7 ἐν μησὶ Β λουτήρων [signe numéral, et indication de la matière]·

8 καὶ τοῦ περιλειπομέ[νου χρόνου]

9 τοῦ αὐτοῦ ἔτους ὧν ἄλλων [δεήσει],

10 στύλ(ων) Β ἀνὰ πόδες Λ καὶ [ποδ..]

11 καὶ Δ ποδ ΚΑ καὶ Ζ πο[δ·]

12 καὶ ληνῶν Β καὶ μακρ[....]

13 καὶ τριστί[χ]ων πᾶσι στ[ύλοις]

14 καὶ πλακῶν, κατεργα[σ]θ[έντων],

15 καθιδρ<ύσε>ι βωμὸν τῷ ἄνα[κτι...]

16 ....

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom des auteurs, MM. Charles-Émile Ruelle et Élie Poirée : *Le chant gnostico-magique des sept voyelles*, esquisse historique, analyse musicale (Solesmes, 1901, in-8°).

M. de Barthélemy dépose sur le bureau son étude sur des *Monnaies de Soissons* (Paris, 1901, in-8°; extr. de la *Revue numismatique*).

M. Héron de Villefosse, au nom de l'auteur M. C. Jullian, professeur à l'Université de Bordeaux et correspondant de l'Académie,

offre le n° IX des *Notes gallo-romaines* (1901, in-8°; extr. de la *Revue des études anciennes*, III).

Ce fascicule renferme des observations sur les « pagi » gaulois avant la conquête romaine. Que faut-il entendre par un *pagus*? Plusieurs passages de César fournissent, pour répondre à cette question, des éclaircissements que M. Jullian présente avec de très intéressants commentaires. L'individualité guerrière du *pagus* apparaît assez nettement; chaque *pagus* avait son étendard particulier à la guerre et jouait un rôle distinct sur le champ de bataille. Il est probable que chaque *pagus* avait aussi son assemblée, ses institutions et son chef politique distinct. Cette indépendance des *pagi* explique l'état d'équilibre instable des cités gauloises au temps de César; la tribu conserve une vitalité telle qu'elle contrarie sans relâche l'existence de la cité.

M. Havet présente au nom de l'auteur, M. Jules Lebreton, un livre de syntaxe latine intitulé : *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron, thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris* (Paris, 1901, in-8°). C'est un travail remarquable par la sûreté de la doctrine, par la correction de la rédaction et de l'impression, par l'abondance des recherches et la richesse des listes d'exemples, par la connaissance approfondie et la mémoire précise de tout ce qui a été dit sur les points traités; la valeur vient d'en être rehaussée, en Sorbonne, par une soutenance des plus brillantes. Le livre d'ailleurs, tout sévère qu'il est, a été conçu dans une vue large et peut intéresser d'autres lecteurs que les spécialistes de la syntaxe. En dépit de certaines apparences, en dépit aussi de certaines théories modernes, M. Lebreton met en lumière l'unité de la langue de Cicéron; il démontre irréfutablement qu'il n'y a qu'une grammaire cicéronienne, et que l'extrême diversité de ton qui distingue les *Lettres* des *Discours* ou des *Traités* ne s'explique pas par l'emploi rétrospectif d'une latinité morte. Ainsi, en même temps que par la précision du détail ces *Études* rendront service aux éditeurs préoccupés de découvrir les moindres fautes des copistes, ou aux commentateurs qui chercheront à éclaircir les intentions cachées dans le choix d'un temps ou d'un mode, elles pourront aussi suggérer à tous ceux qui savent faire attention au style, une idée plus juste, plus saine et plus haute d'un très grand artiste.

SÉANCE DU 3 AVRIL

(Séance avancée au mercredi, à cause du Vendredi Saint.)

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur les inscriptions du mont Sinaï.

Les rochers du Sinaï sont couverts de milliers d'inscriptions en caractères sémitiques qui sont demeurées lettre close pendant des siècles. Le voyageur Cosmas Indicopleustès, qui les avait remarquées au vi^{e} siècle, les attribuait aux Israélites de l'Exode, et cette opinion avait encore cours au siècle dernier. C'est seulement il y a une soixantaine d'années que l'on reconnut que l'écriture et la langue de ces textes mystérieux étaient simplement du nabatéen. On les lit aujourd'hui couramment.

Parmi ces inscriptions, généralement d'un caractère assez banal, il en est deux qui présentent un intérêt exceptionnel, mais dont le sens exact avait résisté à tous les efforts. M. Clermont-Ganneau annonce à l'Académie qu'il croit avoir réussi à en trouver la clef.

Il établit que la première de ces deux inscriptions est datée de l'an 100 de l'ère de Bostra, correspondant à l'an 204-205 de notre ère, et se termine par une acclamation en l'honneur des « trois Césars Augustes », c'est-à-dire l'empereur Septime Sévère et ses deux fils, Caracalla et Géta, associés par lui à l'empire.

La seconde inscription est datée de l'année 85 de l'ère de Bostra (189 J.-C.), année dans laquelle, y serait-il dit, « les Arabes ont dévasté le pays ». Telles étaient, du moins, la lecture et la traduction proposées par M. Euting et les savants allemands qui l'ont suivi. M. Clermont-Ganneau montre qu'il faut lire et comprendre tout autrement : « année dans laquelle les pauvres du pays ont eu le droit de faire la cueillette (des dattes) ». Il s'agit d'un usage tout à fait analogue à l'institution juive de l'année sabbatique, qui prescrivait d'abandonner aux pauvres, tous les sept ans, le produit des récoltes; les termes de l'inscription nabatéenne sont ceux mêmes dont se sert la Bible. Cette interprétation jette un jour inattendu sur les institutions

religieuses et sociales des Nabatéens et peut servir à expliquer le titre de « bienfaiteur de son peuple » porté, dans les inscriptions, par un de leurs rois, Rabbel II. Elle nous révèle, en outre, l'objet principal de ces milliers d'inscriptions semées à profusion dans les vallées du Sinaï et consistant, la plupart du temps, en de simples noms propres : c'était l'affirmation des droits de jouissance individuels dans les palmeraies et les terrains de pacage du Sinaï, droits qui se trouvaient suspendus périodiquement, en certaines années, par suite de l'exercice de celui des pauvres.

M. Clermont-Ganneau fait remarquer, en terminant, que la même explication est applicable à ces centaines d'inscriptions analogues, gravées sur les rochers d'une région de Syrie située bien loin de là, le Safâ, et connues sous le nom d'inscriptions safaïtiques[1].

M. Oppert ajoute à la communication de M. Clermont-Ganneau quelques observations.

M. Bonin, vice-résident en Indo-Chine et chargé d'une mission par l'Académie, fait une communication sur le plus considérable des monuments archéologiques qu'il a explorés dans l'Asie centrale, à savoir les grottes des Mille Bouddhas, que l'on peut considérer comme le spécimen le plus ancien de l'art hindo-bouddhique en Chine[2].

M. Senart se référant aux dernières observations par lesquelles M. Bonin a terminé son intéressant exposé, demande à faire quelques réserves sur la date à laquelle il proposerait de ramener les décorations des grottes bouddhiques de Tourfan : « M. Bonin fait sans doute œuvre de prudence en démontrant que, jusqu'à nouvel ordre, il paraît difficile d'en faire remonter l'exécution plus haut que la dynastie bouddhique ouïgoure du VIIIe siècle. L'histoire de ces régions est entourée encore de trop d'obscurités pour qu'il soit permis d'être bien affirmatif. Mais je dois dire au moins que les quelques fragments d'inscriptions de ces grottes que j'ai pu étudier grâce aux communications antérieures de M. Donner, d'Helsingfors, et aux communications récentes de

1. Cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. IV, pp. 181-192.

2. Voir ci-après.

M. Bonin, semblent indiquer une date plus haute. Assurément, les fragments sont bien peu nombreux pour autoriser un jugement très positif, et, malgré les belles recherches du créateur de l'épigraphie indienne de l'Asie centrale, M. Hörnle, nos connaissances ne sauraient être encore fixées de tout point. Je ne puis dissimuler cependant que mon impression, fondée notamment sur l'aspect des noms de Nakṣatras que j'ai déchiffrés à Singimaus, est que les épigraphes ne peuvent guère, d'après les notions qui sont actuellement considérées comme acquises, être ramenées plus bas que le VIe ou le VIIe siècle. L'avenir éclaircira ces doutes. Pour le moment, il y a intérêt à ce que toutes les conjectures se fassent jour, de façon à se contrôler l'une l'autre. C'est pourquoi je crois devoir signaler ce scrupule sans en prétendre aucunement exagérer la portée ni la certitude. ».

M. Pierre de Nolhac, conservateur du Musée de Versailles, lit une note sur un nouveau manuscrit de la bibliothèque de Pétrarque, qui est conservé à la Bibliothèque nationale et contient, outre un texte intéressant du *Liber memorandarum rerum*, un beau portrait du poète.

M. Ph. Berger communique à l'Académie une nouvelle lettre de M. Perdrizet relative aux soffites des temples de Baalbek et de Bætocécé qui représentent l'aigle tenant le caducée accosté de deux amours. M. Perdrizet croit y retrouver la représentation figurée de la triade orientale mentionnée sur une inscription dont il a entretenu l'Académie à une précédente séance[1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

LES GROTTES DES MILLE BOUDDHAS PAR M. CHARLES-EUDES BONIN.

Parmi les monuments archéologiques que j'ai explorés au cours de la mission scientifique qui m'a été confiée en Asie Centrale de 1898 à 1900, le plus intéressant et le plus important paraît être les *Grottes des Mille Bouddhas*, au sud-est de Sha-Tcheou du Kansou : j'en ai rapporté quatre estampages d'inscriptions inédites étudiés par M. Chavannes, professeur au Collège de France, auquel l'Académie a confié le soin d'examiner les résultats de mon voyage d'exploration spécialement au point de vue de l'épigraphie chinoise.

L'ensemble de monuments bouddhiques connus des Chinois sous le nom de *Tsien-fo-Tong* (grottes des Mille Bouddhas) a été précédemment visité par plusieurs voyageurs européens; mais les quelques détails que fournissent sur eux Prjevalsky, Kreitner, compagnon du comte Szechenyi, et Littledale ne peuvent donner l'idée de sa valeur archéologique et de son importance pour l'histoire des religions asiatiques. Ceux-ci ne l'ont vu, en effet, qu'en passant, et aucun d'eux ne faisait des questions historiques l'objet de ses explorations, si remarquables à d'autres égards. Il me paraît donc utile de donner une description plus complète du monument avant d'indiquer les restes intéressants que j'y ai découverts et les problèmes scientifiques qu'ils soulèvent.

Les Grottes des Mille Bouddhas se trouvent à une demi-journée de marche (20 kil. environ) au sud-est de la ville de Sha-Tcheou, dont le territoire forme l'extrémité occiden-

tale de la province chinoise du Kansou. « Tout à l'entour, c'est une mer de sable, mer profonde, insondable, parsemée de pierres », dit l'ouvrage chinois intitulé : *Entretiens familiers sur les pays situés hors de la Grande Muraille* (*I iu souo t'an*). C'est par là que passait la grande route commerciale entre l'Europe et l'Extrême-Orient à l'époque des Han, au siècle précédant l'ère chrétienne; ce fut la route connue des Grecs, et suivie par Marco Polo, qui faisait communiquer la Chine avec le bassin de la Méditerranée avant que la voie de mer ne fût pratiquée. La cité de Sha-Tcheou, étant le premier poste que rencontraient les caravanes sortant des « horreurs du désert de Lob » décrites par le voyageur vénitien, avait à cette époque une importance qu'elle a graduellement perdue, surtout depuis l'ouverture de la route du Nord par Hami et Ngansi, uniquement suivie aujourd'hui par les commerçants chinois. Aussi, déchue du rang de *Tchéou* ou préfecture de 2e classe, la ville est actuellement classée comme *Hsien* ou sous-préfecture sous le nom de Tong-Hoang, presque seul usité aujourd'hui. Cependant la vieille cité fondée en 111 avant J.-C. par les Han reste toujours le centre d'un trafic notable, étant le point d'aboutissement des routes du désert qui viennent du Tsai-dam Mongol au Sud, du Lob-nor à l'Ouest et de Hami au Nord, ces deux dernières routes qui coupent à travers le Gobi n'étant suivies que par les caravanes turkes.

L'oasis de Sha-Tcheou, qui reçoit les eaux du Tong-Ho descendant de l'extrémité occidentale du massif des Nan-Shan, est plus étendu que celui voisin de Ngansi, arrosé par les maigres eaux de cette rivière des sables qu'on appelle en Chinois Soule-Ho, en Mongol Boulonghir. La ville même de Tong-Hoang n'a que peu d'habitants en dehors des résidences mandarinales (sous-préfet et colonel avec une garnison de 500 soldats sur le papier, 28 en réalité), mais le faubourg méridional, également muré, est à lui seul plus peuplé que toute la ville de Ngansi.

Ces quelques détails sur la région étaient nécessaires pour faire comprendre comment un monument de l'importance de celui que je vais décrire a pu être élevé à la frontière d'un désert aussi complètement aride et inhabité qu'est ici le Gobi. Pour s'y rendre, en sortant de la ville par la porte orientale, on traverse l'oasis pendant une heure environ, puis on s'engage vers le Sud-Est sur la plaine de sables et de graviers qui s'étend jusqu'au pied des Nan-Shan (Monts du Sud). On arrive ainsi deux heures après à un pagodon solitaire, où l'on trouve trois petites statuettes en costume hindou, avec une stèle datée de la 7e année de Kiaking (1802), disant qu'avant la fondation de la ville ce fut ici un lieu de repos pour les pèlerins en marche vers le Tsien-fo-Tong et que les bonzes du temple y faisaient porter de l'eau pour le service des voyageurs. On voit, en effet, à côté, les restes d'une petite tour carrée surmontée de cinq piliers; elle est de construction récente, mais a dû en remplacer une plus ancienne, semblable à celles qui jalonnaient à travers l'Asie Centrale la grande route de Pékin en Bactriane. Les restes d'une maison voûtée indiquent où fut la halte dont parle l'inscription, mais nul n'ose aujourd'hui y pénétrer, car elle est hantée par les spectres de plusieurs voyageurs massacrés là par les musulmans lors de la précédente révolte du Kansou : « C'est ici une place de l'Enfer », nous dit le guide chinois.

En remontant pendant une heure encore vers le Sud une brèche entre les sables, qui fut le lit d'un torrent, on arrive enfin au Tsien-fo-Tong. L'effet premier est des plus singuliers. Qu'on se représente sur la rive gauche du ruisseau, faisant face par conséquent à l'Est, une falaise d'alluvions (loess), dont la hauteur atteint parfois cinquante mètres et plus, entièrement percée de niches carrées semblables aux alvéoles d'une ruche d'abeilles; elles laissent voir leur intérieur décoré sur toutes les parois de peintures brillantes et fraîches comme au premier jour : mais toutes sont vides et

plongées dans l'éternel silence du désert. Dans le lit du ruisseau qui en baignait le pied ont poussé des arbres aujourd'hui séculaires, respectés jusqu'ici par la hache impitoyable du bûcheron chinois; ils forment un véritable bois sacré, ombrageant et cachant en partie la façade des grottes. Le ruisseau qui sort d'une gorge un peu en amont, est rapidement absorbé par les sables avant d'atteindre le premier détour de la route où se trouve le pagodon décrit plus haut. Il n'a pas de nom spécial; les Chinois appellent l'endroit Shoui-Keou (la gorge du ruisseau, le Choui-go de Prjevalsky).

Ces niches, toutes creusées de main d'homme, sont disposées sur plusieurs étages irréguliers, généralement trois et même quatre lorsque la hauteur de la falaise le permet, et non deux comme le dit le voyageur russe; seulement l'étage inférieur est à moitié ensablé et le sera bientôt complètement si l'on ne prend quelques précautions. L'apport annuel des sables et des alluvions par le ruisseau ne peut malheureusement servir d'indice pour calculer l'âge du monument, car on sait que la région du Gobi était autrefois beaucoup plus abondante en eau, et par suite en pluie : or la proportion dans laquelle le ruisseau a décru resterait toujours une inconnue si l'on voulait mesurer et prendre pour base de calcul les étiages actuels.

Les grottes ne sont pas seulement irrégulièrement disposées, comme il vient d'être dit, mais encore de dimensions fort différentes ; les plus petites sont des trous carrés ayant à peine un mètre de profondeur, les plus grandes forment de vastes salles atteignant quinze et vingt mètres de largeur, mais les moyennes ont de huit à dix mètres dans toutes leurs dimensions. Les grandes offrent en plus, derrière l'autel qui en occupe le fond, un étroit couloir tout juste assez large pour le passage d'un homme, taillé comme la salle elle-même dans le plein de la falaise : ce passage ne peut guère avoir servi qu'à faire le *paradakshina*, la

cérémonie d'origine védique qui consiste à faire le tour de l'autel en le tenant à main droite, c'est-à-dire dans le sens de la marche du soleil. Les grottes ne communiquent pas entre elles par des corridors intérieurs, elles prennent jour seulement par la porte ou d'étroites fenêtres taillées dans la paroi de terre à côté de la porte; mais quelques-uns ont encore des balcons de bois sur la façade, auxquels on accède par des échelles. Il est vraisemblable que ces balcons devaient régner autrefois sur la longueur de chaque étage et relier les alvéoles les uns aux autres.

Quelle que soit la profondeur ou la dimension des grottes, toutes, des plus petites aux plus grandes, sont uniformément couvertes de peintures murales qui en ornent les quatre murs et le plafond. Ces fresques sont peintes sur un enduit de chaux appliqué à même la muraille; grâce à l'air extraordinairement sec de la région elles sont admirablement conservées et paraissent remonter à des époques différentes, mais le plus grand nombre est de style *purement hindou*; on peut ranger les sujets qu'elles représentent en séries principales qui seraient les suivantes :

1° Des Bouddhas, assis ou debout, entourés de gloires et d'auréoles, de toutes dimensions, les plus petits étant répétés à l'infini sur les murailles qui offrent ainsi l'aspect de nos modernes tentures imprimées.

2° La déesse Tara, Tara la Blanche, qui n'est autre, comme on sait, que la princesse chinoise Wentcheng déifiée, entourée d'une auréole bordée d'une grecque.

3° Des scènes de la vie et du culte du Bouddha, le représentant par exemple monté sur un char à bœufs et sous un parasol, ce qui est incontestablement d'origine hindoue.

4° Des théories d'hommes et de femmes, fidèles et prêtres, apôtres et *apsaras*, de grandeur naturelle, avec des types nettement aryens, le nez busqué, les chairs soit très blanches, soit rougeâtres; les costumes sont toujours hindous, bien que dans certaines grottes les têtes des figures

aient été grossièrement refaites par les Chinois : c'est ainsi que sur des corps de patriarches bouddhiques ont été placées des têtes de mandarins coiffés du bonnet officiel à ailettes en usage sous les dynasties précédentes. Quant aux effigies de femmes, elles n'ont pas été retouchées, et rien ne peut rendre la grâce du dessin de ces corps souples, aux traits délicats, aux gestes gracieusement arrêtés dans le mouvement de la danse, et tenant une guirlande ou un lotus ou un plateau d'offrandes.

5° Enfin, la Chine se retrouve en de curieuses compositions peintes sur les murs des plus grandes salles, qui représentent des paysages, des cités, des scènes de l'existence courante, assez analogues aux tableaux qu'offrent de la vie du moyen âge certaines miniatures de nos manuscrits. Le style en est plus naïf et moins convenu que celui des compositions officielles de la Chine actuelle, et l'on y trouverait sans doute des renseignements uniques pour l'archéologie médiévale de cette partie de l'Asie, si profondément ignorée encore. En maint endroit de ces compositions se trouvaient peintes des inscriptions chinoises, qui devaient contenir des prières ou des indications relatives à la scène représentée, mais elles ont toutes été recouvertes d'une couche de peinture brune, sous laquelle on pourrait néanmoins arriver à restituer quelques caractères.

Le sol même des grottes porte la trace d'un art supérieur inconnu à la Chine actuelle, au moins en ces régions lointaines : il est dallé, pour les salles principales, de grands carreaux de faïence ornés de rosaces en relief qui rappellent les roses et les fleurs aux larges pétales, du style le plus gracieux, peintes entre les figures sur les murs et sur les plafonds. Quant aux idoles qu'on rencontre encore en nombre dans certaines salles, elles paraissent pour la plupart avoir été refaites. Elles sont généralement formées de terre coloriée et dorée, soutenue par une armature de bois, et par là ont été, beaucoup plus facilement que les peintures,

exposées à l'œuvre du temps, sans compter les dévastations régulièrement opérées par les musulmans. Cependant elles ont dû être refaites sur les modèles anciens, et la plupart offrent un caractère nettement archaïque et beaucoup plus hindou que chinois, en harmonie avec les personnages des fresques dont elles reproduisent les costumes et les attitudes.

Après avoir décrit l'aspect général des grottes, je signalerai les particularités que présentent les principales.

En partant du Sud, en amont du ruisseau, on trouve d'abord :

1° Pagode du Bouddha couché, avec statue de quinze mètres, effigie colossale du dieu étendu tout de son long, et paraissant dormir, comme on en trouve en maints pays bouddhiques. La robe est peinte en rouge, les chairs dorées. On voit dans la salle une inscription chinoise sur pierre noire, stèle importante dont je reparlerai.

2° Pagode à trois étages, recouvrant une autre statue colossale du Bouddha assis, de vingt-cinq mètres de haut, taillée dans la falaise comme les idoles de Bamian.

3° Temple central à cinq étages, avec un autre Bouddha assis, colosse de trente mètres environ, taillé également dans la falaise. Le pied seul a six mètres de long.

4° Grande salle avec idoles et deux inscriptions, l'une parlant d'un roi musulman de Sining, Souleiman-wang, qui au milieu du XIVe siècle a fait réparer les temples ruinés par la guerre et le sable, l'autre relative au même roi et entourée d'une *formule* religieuse gravée en des cartouches autour d'une effigie hindoue du Bouddha assis, gravée en creux. Ces formules sont écrites en six alphabets anciens, dont moitié ont disparu. J'en parle plus loin.

5° Grande grotte avec trois groupes de trois idoles de grandeur naturelle et debout, de style hindou, et derrière elles, grand Bouddha couché. Dans la salle, on trouve une *stèle chinoise*, parlant d'un grand mandarin du nom de Ly, qui

au temps fabuleux de Tchao aurait vu la montagne illuminée et y aurait fait construire un temple près du ruisseau appelé Mou-Shan-Ho. Cette inscription est visiblement apocryphe.

M. Chavannes a exposé tous les faits relatifs à ces inscriptions d'une façon si complète et si savante que je ne pourrais que répéter ses conclusions. J'insisterai seulement sur les deux inscriptions relatives au roi de Sining, Souleiman, qui était le quatrième descendant d'un des frères de Gengis-Khan et dont ces textes nouveaux permettent de fixer la date de la mort (1349 ou 1350 ap. J.-C.).

L'une de ces inscriptions est, comme je l'ai dit, entourée d'une formule de prières en six alphabets : devanagari, tibétain, turk-ouïgour, phagspa, si-hia et chinois. On sait combien rares sont les spécimens de l'écriture *phagspa* et *si-hia*, et je suis heureux d'en avoir pu rapporter un nouvel exemplaire qui forme, comme l'a dit M. Chavannes, un des documents les plus précieux pour l'étude des langues et des littératures de l'Extrême-Orient.

Ce n'est pas le lieu d'entreprendre une discussion sur l'origine et la date du monument dont je viens de parler, mais les inscriptions précitées permettent d'émettre quelques conjectures.

Le texte d'une inscription relative au Tsien-fo-Tong, signalée par M. Chavannes dans les livres chinois, dit que l'aménagement d'une des grottes fut effectué en 366 après J.-C. par le *çramana* Lo-Tsuen.

Deux des inscriptions rapportées par moi sont de l'époque des Tang (776 et 894) ; elles louent des personnes dévotes d'avoir fait sculpter et peindre des grottes bouddhiques.

Les deux inscriptions du roi Souleiman (1348 et 1351) commémorent les fondations religieuses du roi en faveur du temple.

Sans parler de ces remaniements successifs, l'embryon du monument existait donc dans la première moitié du IVe siècle de notre ère.

Or, nous savons par les auteurs chinois que le pays de Sha-Tcheou fut le berceau des Yue-Tchi qui partirent de là au IIe siècle av. J.-C. pour conquérir la Bactriane et l'Inde, où ils fondèrent la célèbre dynastie des Kouchan. Leur principal roi, Kanishka, fut le protecteur du bouddhisme et employa, d'après Hiuen-Tsiang, de nombreux moines à bâtir et orner des temples ; il vivait vraisemblablement à la fin du Ier siècle de notre ère.

Il est singulier qu'on retrouve le principal monument du bouddhisme primitif en Chine, de style si nettement hindou, précisément dans le pays d'origine de sa race.

C'est une simple coïncidence que je me contente de noter, sans préjuger en rien la date de la construction première du monument.

Quant à ceux de Tourfan dont on peut le rapprocher, ainsi que d'autres analogues que j'ai visités au cours de mes explorations en Chine et en Mongolie, ils sont sûrement postérieurs (Ve ou VIe siècle au plus tôt pour Tourfan).

J'espère que dans une prochaine exploration il me sera donné de compléter cette étude sommaire et d'élucider les principales questions relatives à ces grottes des Mille Bouddhas, sur lesquelles j'ai voulu seulement aujourd'hui appeler l'attention de l'Académie, ce monument étant peu connu, difficilement accessible et paraissant très probablement le plus ancien et le plus important pour l'histoire de l'introduction du Bouddhisme de l'Inde en Chine.

NOTE SUR UNE REPRÉSENTATION SYMBOLIQUE
DE LA TRIADE D'HÉLIOPOLIS,

PAR PAUL PERDRIZET,
SECRÉTAIRE ORIENTAL DE L'ÉCOLE D'ATHÈNES.

Dans une précédente communication, j'ai établi que les *dii Heliopolitani*, les divinités que les Syriens adoraient dans le grand sanctuaire de Ba'albek, étaient au nombre de trois, et qu'elles étaient identifiées à l'époque romaine avec Jupiter, Vénus et Mercure.

Je voudrais aujourd'hui prendre avantage de ce fait acquis pour expliquer un monument figuré d'une importance singulière, qui, loin d'avoir été correctement interprété, ne semble pas avoir occupé beaucoup jusqu'ici la sagacité des chercheurs : c'est le grand bas-relief[1] sculpté sur le soffite de celui des temples de Ba'albek qu'on est convenu d'appeler le *Temple du Soleil*. Ce relief représente un aigle aux ailes éployées, tenant dans les serres un caducée, et dans le bec une guirlande dont deux *amoretti*, aux deux extrémités de la composition, portent les bouts.

Il y a longtemps qu'on a reconnu dans l'aigle du relief de Ba'albek le symbole du dieu solaire d'Héliopolis[2]. Mais le relief en question ne représente pas seulement un aigle. Le caducée que l'aigle tient dans ses serres, les deux génies qui volent aux extrémités du tableau sont à expliquer aussi.

1. Wood, *Balbek*, pl. xxxiv; Frauberger, *Die Akropolis von Baalbek*, pl. 16. Le relief mesure, d'après Wood, 6 pieds anglais 7 pouces sur 21 pieds 4 pouces.

2. Cf. par ex. Volney, *État politique de la Syrie*, ch. VIII : « L'aigrette de la tête de cet aigle, semblable à celle de certains pigeons, prouve qu'il n'est point l'aigle romain; d'ailleurs, il se retrouve le même à Palmyre, et, par cette raison, il s'annonce pour un aigle oriental, consacré au soleil, qui fut la divinité des deux temples de Balbek. » Pour l'aigle du Jupiter céleste des Syriens (*Ba'al šammin*), cf. Franz Cumont, *Festschrift für Benndorf*, p. 291 sq. et en particulier p. 293, note 1.

Si l'explication que j'en propose est juste, ce grand relief était entièrement symbolique; placé au-dessus de la porte du temple, il symbolisait la triade divine adorée dans ce temple; il équivalait à une inscription dédicatoire, et peut-être en tenait-il lieu.

J'ai remarqué dans ma communication précédente que si l'aigle du relief de Ba'albek symbolise le Jupiter Héliopolitain, le caducée doit symboliser le Mercure d'Héliopolis, et qu'il en va de même du caducée qui paraît sur le champ de quelques monnaies héliopolitaines[1]. Voilà déjà sur notre relief les symboles de deux des trois personnes de la trinité héliopolitaine; il n'est pas croyable que le symbole de la troisième n'y figure pas avec ceux des deux autres; reste donc à déterminer le symbole de Vénus.

La chose est aisée, si l'on rapproche du relief de Ba'albek des reliefs de tout point analogues, ceux qui décorent les soffites du grand sanctuaire syrien de Bætocécé[2]. La haute enceinte du temple de Bætocécé est percée de quatre belles portes dont les soffites sont pareillement décorés du sujet suivant : un aigle tenant dans les serres un caducée; à droite et à gauche, deux *amoretti* volant, et projetant sur l'aigle, de leur main ouverte, un faisceau de lumière.

1. Warwick Wroth, *Catalogue of the greek coins of Galatia, Cappadocia and Syria*, p. 293, n°s 17-20 (monnaies de Philippe l'Ancien, dont le revers représente le temple d'Héliopolis, avec le caducée dans le champ); p. 294, n° 26 (monnaie de Philippe le Jeune : au revers, Mercure, drapé, debout, tenant d'une main la bourse, de l'autre le caducée).

2. J'ai visité et étudié les ruines de Bætocécé en octobre 1896. La reproduction que je publierai d'un des soffites de Bætocécé est la première reproduction exacte qui en soit; les dessins de Rey (*Archives des missions*, 2e série, III, p. 338) et de Jessup (*Palestine Exploration Fund*, 1873, fig. 4) omettent les rayons, que ces deux voyageurs n'ont sans doute pas compris. M. Dussaud, qui a visité Bætocécé quelques semaines après notre passage, a déjà signalé l'inexactitude de ces dessins, sans en donner un lui-même. Il incline à voir dans les sculptures des soffites de Bætocécé « l'interprétation artistique et précisée du disque ailé, symbole de rigueur à l'entrée de tout sanctuaire phénicien ». (*Rev. arch.*, 1897, I, p. 328). J'avoue ne pas comprendre ce que cela veut dire.

A ce détail si curieux du faisceau de lumière[1], on reconnaît les deux petits génies, non pour des Cupidons, mais pour des génies lumineux. C'est Vesper et Lucifer, Hespéros et Phosphoros, le Génie de l'étoile du soir et le Génie de l'étoile du matin.

L'étoile du soir, l'étoile du matin, c'est le même astre; c'est la planète Vénus[2]. Ceci dit, tout devient clair. Sur les reliefs des soffites de Bætocécé, l'aigle symbolise Jupiter, le caducée Mercure, les deux génies Vénus. De même à Ba'albek, avec cette différence que le sculpteur de Ba'albek a reculé devant la représentation des rayons de lumière, timidité que n'a pas eue le sculpteur de Bætocécé; tandis que celui-ci avait symbolisé Vénus par les deux génies stellaires de la déesse, le sculpteur de Ba'albek l'a symbolisée simplement par deux Amours.

Dans ces *putti* porte-guirlandes, dans ce motif banal de l'art gréco-romain, dont les sarcophages, par exemple, nous offrent des exemples par milliers, qui eût songé d'abord à reconnaître un symbole d'Achtoreth ou d'Atargatis?

La ressemblance étroite des reliefs, l'identité des symboles obligent à penser que le sanctuaire d'Héliopolis et celui de Bætocécé étaient voués à deux trinités analogues. On avait cru pouvoir inférer d'une inscription mal déchiffrée que les divinités adorées à Bætocécé n'étaient qu'au nombre de deux, et que c'étaient un Baal et la « déesse d'Ascalon[3] ».

1. Comparez la façon dont l'art gréco-romain a représenté le vent : *Monuments Piot*, t. VI, p. 40 (Collignon).

2. Voir les textes dans Roscher, *Lexicon der Mythologie*, t. I, col. 2603, *s. v.* Hesperos; par ex. Pline, *Nat. Hist.*, II, 8 : *Infra solem ambit ingens sidus, adpellatum Veneris alterno meatu vagum, ipsisque cognominibus aemulum, Solis et Lunae. Praeveniens quippe et ante matutinum exoriens* Luciferi *nomen accipit, ut sol alter, diem naturans; contra ab occasu refulgens nuncupatur* Vesper *ut prorogans lucem vicemque Lunae reddens.* Sur l'étoile de Vénus chez les Sémites, cf. Bérard, *Topologie et typonymie antiques*, dans la *Rev. archéol.*, 1900, I, p. 65.

3. Dussaud, dans la *Revue arch.*, 1897, I, p. 324.

Déjà M. Th. Reinach s'était inscrit en faux contre un déchiffrement illusoire[1], et l'on se demandait ce que la déesse d'Ascalon venait faire dans la montagne de Tortose. Notre interprétation des soffites de Bætocécé fait justice de cette hypothèse.

Les noms sémitiques de la triade d'Héliopolis et de celle de Bætocécé nous échappent. Le hasard nous les rendra-t-il comme il nous a rendu le nom de la parèdre de Balmarcod, cette déesse Siméa dont les Romains avaient fait une Junon céleste[2]? Ce n'est pas sûr. Ces antiques religions de la Syrie sont voilées, comme les femmes syriennes. Elles se dérobent à nous sous le voile épais que leur a imposé la civilisation gréco-romaine, sous des noms romains et des formes artistiques venues de Grèce. Mais même sous un déguisement transparaît l'allure de la personne. Ces reliefs d'Héliopolis et de Bætocécé, pour être composés de motifs pris au répertoire courant de la mythologie figurée de la Grèce, ne sont pas conçus dans l'esprit de la Grèce ou de Rome. Pour représenter la triade délienne, par exemple, ou la triade capitoline, l'art gréco-romain figurera directement les dieux qui forment ces triades. Les Syriens, au contraire, aimant peu à représenter leurs divinités d'une façon directe, ont recours aux attributs et aux symboles.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Fernand Bournon, un mémoire intitulé : *L'Assemblée provinciale de l'Ile-de-France. Les départements de Saint-Germain et de Corbeil*, *1787-1790* (Montdi-

1. Dans son *Bulletin épigraphique* de la *Revue des Études grecques*.
2. *Rev. arch.*, I, p. 38.

dier, 1901, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*).

M. Ph. Berger a la parole pour un hommage :

« M. Th. Reinach me prie d'offrir, en son nom, à l'Académie, le tome I de la traduction des *Œuvres complètes de Flavius Josèphe*, publiée sous sa direction par divers savants. Ce premier volume, qui comprend les livres I-IV des *Antiquités judaïques*, est dû, ainsi que les notes qui l'accompagnent, à M. Julien Weill.

« On sait l'importance capitale de l'œuvre de Josèphe pour tous ceux qui étudient l'histoire ancienne. Pour toute la période qui commence aux Hasmonéens, les Antiquités juives sont un document historique de premier ordre, puisé aux sources contemporaines, et qui intéresse l'histoire romaine aussi bien que l'histoire juive et l'histoire des origines du christianisme ; même pour les temps antérieurs où Josèphe ne fait guère que suivre le texte de la Bible, il nous a conservé une foule de leçons qui éclairent ces livres, comme aussi de traditions qui servent de trait d'union entre les textes bibliques et le Talmud. Son traité contre Apion est un trésor pour tous ceux qui étudient l'antiquité orientale par les extraits d'auteurs grecs qu'il nous a transmis et qui étaient puisés dans les annales sacerdotales de l'Égypte, de la Chaldée et de Tyr.

« Depuis Arnaud d'Andilly (1667-1669), il n'en avait pas été fait de bonne traduction française. M. Reinach a mis à contribution les travaux critiques importants dont le texte de Josèphe a été l'objet dans ces dernières années, en particulier ceux de Niese et de Naber ; il y a ajouté cette connaissance intime de l'antiquité grecque aussi bien que juive, qui distingue tous ses travaux et donne à sa traduction une valeur toute particulière. Les notes, très nombreuses et très savantes de M. Weill relèvent de nombreux points de contact entre le texte de Josèphe et le Talmud, et nous montrent qu'il faut faire remonter jusqu'aux premiers temps du christianisme, et antérieurement peut-être, beaucoup de prescriptions et de traditions qui ont été codifiées dans le Talmud.

« [illegible] dans les travaux si consciencieux [illegible] et elle rendra un service réel à tous ceux qui s'intéressent [illegible] ».

M. [illegible] présente à l'Académie le [illegible] des [illegible] tome I, n° 1, janvier-mars [illegible] :

« [illegible] de la

solidarité qui unit nos Universités du Midi ; elle est commune en effet aux Facultés d'Aix, de Bordeaux, de Montpellier et de Toulouse.

« Il ne faut pas moins féliciter le Comité de rédaction, qui est présidé par M. Radet, doyen de la Faculté des Lettres, sur l'initiative prise en faveur des études italiennes, jadis si florissantes dans notre pays, puis délaissées durant un temps, et de nos jours enfin remises en honneur. En ouvrant un organe spécial à des travailleurs jusqu'ici sans lien commun, elle assurera l'unité de méthode en même temps qu'elle piquera l'émulation.

« Le contenu de la première livraison est de nature à faire concevoir de très sérieuses espérances. On y trouve, comme articles de fonds, un travail de M. Hauvette sur le « Corbaccio » de Boccace, un autre de M. Bouvy sur « Zaïre en Italie », une note de M. Morel-Fatio sur un vers de Dante, etc. — Une bibliographie très étendue et une chronique terminent cette livraison, qui sera favorablement accueillie de tous les italianisants. »

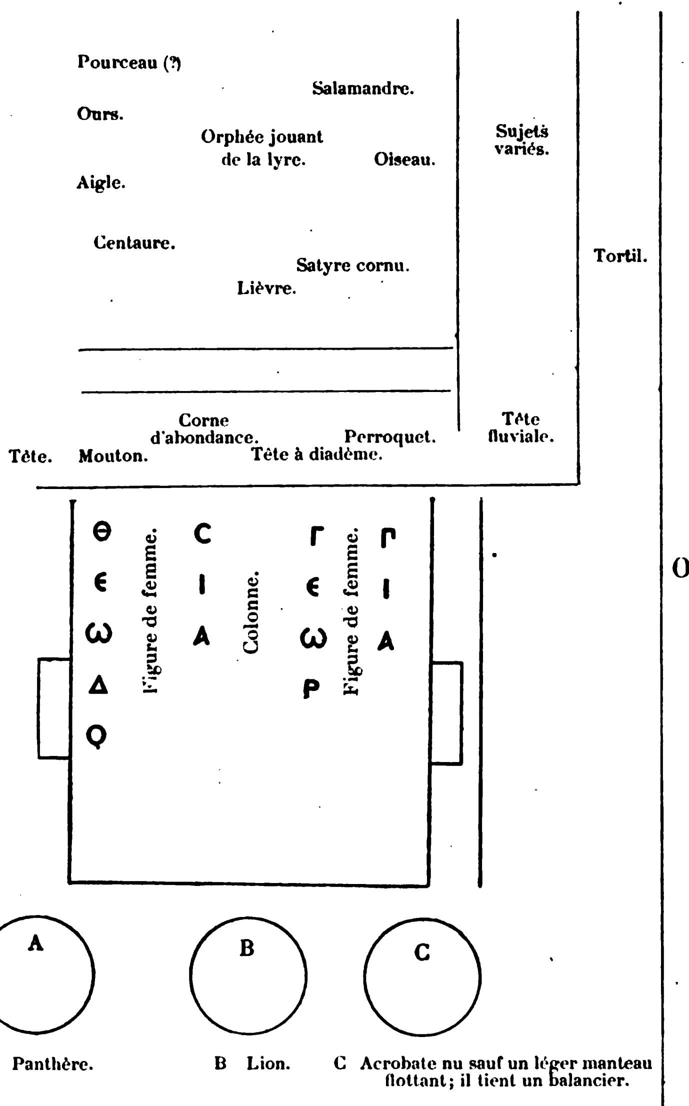
SÉANCE DU 12 AVRIL

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Darboux relative aux fêtes en l'honneur de l'Association internationale des Académies.

M. Clermont-Ganneau communique la lettre suivante du R. P. Lagrange, du couvent des Dominicains de Saint-Étienne de Jérusalem (1er avril 1901) :

On vient de découvrir dans le quartier juif au nord de la porte de Damas, légèrement à l'ouest, à peu près à moitié chemin de la porte à notre maison, une fort belle mosaïque. Nous avons été prévenus hier en même temps qu'Ismaïl Bey, le très éclairé directeur de l'Instruction publique. Ce matin, il m'a fait appeler pour découvrir complètement le terrain ; on n'avait encore rien vu de bien complet. Après quelques heures de travail, nous avons pu voir très bien l'ensemble du sujet. Naturellement, il faudra un peu de temps pour photographier, dessiner, peindre, etc. Nous vous transmettrons les matériaux aussitôt qu'ils seront prêts. Voici une idée du sujet.

Voici, de mémoire, la disposition générale :



A Panthère. B Lion. C Acrobate nu sauf un léger manteau flottant; il tient un balancier.

Tableau principal : Orphée jouant de la lyre ; à ses pieds, un centaure et un silène, différents animaux ; sur le devant, deux dames accolées, séparées par une sorte de faisceau chandelier ; l'une tient à la main une fleur de lotus (?), l'autre un oiseau. Les têtes sont comme nimbées ; avec deux inscriptions :

Θ	C	Γ	Γ
Є	I	Є	I
Ω (*sic*)	A	Ω	A
Δ		P	
O			

Serait-ce un sujet mythologique traité selon la symbolique chrétienne ? On le croirait à juger par ces deux dames... mais tout est si païen ! La mosaïque est absolument intacte, avec les couleurs les plus variées, les figures en petits cubes fins. Les deux dames sont encadrées dans deux pierres qui servaient peut-être à supporter des colonnes.

Je crois que c'est complet du côté du nord et de l'ouest. Au sud on n'a pu achever, ni à l'est — il y a une quantité énorme de terre en cet endroit — mais ce ne peut être grand'chose. Les deux pierres sont en place, cadrant avec le dessin.

M. Clermont-Ganneau rappelle que le motif d'Orphée charmant les animaux a été assez en vogue dans l'ancien art chrétien, grâce à certaines idées mystiques auxquelles il prêtait. Il est intéressant de constater qu'il était encore traité à l'époque byzantine à laquelle semble appartenir cette curieuse mosaïque. Il faut voir probablement dans les deux femmes deux figures allégoriques personnifiant la θεοδοσία et la γεωργία, et faisant peut-être allusion à l'origine des ressources grâce auxquelles le travail a été exécuté, les biens de la terre dus à Dieu. Elles font penser à ces γεωργοί qui figurent en première ligne parmi les bienfaiteurs, καρποφοροῦντες, ayant fait les frais de la grande mosaïque du Qabr Hiram, près de Tyr.

Le Président annonce que l'Académie a déclaré la vacance du fauteuil de M. Célestin Port et a fixé au 17 mai l'examen des titres des candidats.

L'Académie a ensuite désigné MM. Delisle, G. Paris et de

Lasteyrie pour faire partie de la Commission chargée de s'occuper de la réorganisation du *Journal des Savants*.

Enfin, l'Académie a accordé les subventions suivantes :

1° Sur la proposition de la Commission Benoît Garnier, une somme de deux mille cinq cents francs à M. Maurice Maindron, pour une mission dans l'Inde ;

2° Sur la proposition de la Commission Piot, une somme de trois mille francs à M. Leroux pour la publication du Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale, rédigé par M. de Ridder, à la charge par l'éditeur de fournir à l'Académie cent exemplaires de cet ouvrage.

Il est donné lecture des lettres par lesquelles M. Cordier se porte candidat au fauteuil de M. de La Borderie, et MM. Guimet et Théodore Reinach au fauteuil de M. Célestin Port.

M. George Foucart, chargé de cours à l'Université de Bordeaux, lit un mémoire sur les deux Pharaons dont les monuments ont été découverts à Hiéraconpolis en 1898. Plusieurs tentatives avaient été faites pour déchiffrer le nom de ces rois, et on avait essayé de les placer avant la première dynastie. M. Foucart, en déterminant la nature exacte des objets représentés par ces signes hiéroglyphiques, retrouve leur prononciation en caractères égyptiens ordinaires et la confirme par une série d'exemples. Cette inscription nouvelle donne les noms des deux Pharaons Qobouh et Boudja qui figurent dans la célèbre table historique d'Abydos et qui sont : l'un, le dernier roi de la première dynastie ; l'autre, le premier de la seconde [1].

M. Charles Joret, correspondant de l'Académie, lit une communication sur la flore de l'Inde d'après les écrivains grecs. L'Inde est restée longtemps inconnue des Grecs ; Hérodote est le premier qui en ait parlé, mais par ouï-dire seulement et d'après les renseignements mensongers ou intéressés des Perses ; et il ne nous a à peu près rien appris des produits végétaux de cette vaste contrée. On peut en dire autant de Ctésias, dont les

1. Voir ci-après.

descriptions inexactes ne peuvent inspirer aucune confiance. Les choses changèrent après l'expédition d'Alexandre; quelques-uns des compagnons d'armes du conquérant eurent à cœur de faire connaître à leurs compatriotes le pays qu'ils avaient contribué à subjuguer; leurs écrits sont la source où ont puisé tous ceux qui pendant les siècles suivants ont parlé des plantes de l'Inde, en particulier Théophraste. Désormais la flore de cette perfide contrée ne sera plus complètement ignorée; on sait quelque chose de son agriculture, des ressources qu'elle offrait à l'industrie. Toutefois, cette connaissance devait rester longtemps stationnaire. Ce fut, en effet, au premier siècle de notre ère seulement qu'un marchand d'Alexandrie vint élargir le cercle encore si restreint de la connaissance qu'avaient ses contemporains de la flore hindoue, en publiant une longue énumération des produits végétaux qu'on allait chercher dans l'Inde, tels que le sucre, le poivre, le lycium, le malabathron, des étoffes de coton, des bois de teck, d'ébène, etc. Cinq siècles plus tard, Cosmas Indicopleustès ajouta quelques renseignements nouveaux à ceux du *Périple*; c'est à lui qu'on doit la connaissance du cocotier; c'est lui qui, pour la première fois, a fait mention de quelques-unes des épices importées des Moluques. Mais après Cosmas aucun écrivain national ne renseignera plus les Grecs sur la flore de l'Inde et de l'Orient. S'ils n'en ont eu en somme qu'une connaissance bien incomplète, il n'en était peut-être pas moins utile de rechercher, question jusqu'ici si obscure, ce qu'ils en ont pu savoir et quels produits elle leur a fournis.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie les 11e, 12e et 13e livraisons de son *Recueil d'archéologie orientale*. Ces livraisons contiennent les articles suivants : I. *Inscriptions grecques de Syrie* (suite et fin); II. *Le Zeus Madbachos et le Zeus Bômos des Sémites*; III. *Le dieu Monimos*; IV. *Les noms nabathéens Thomsaché et Abdadousares*;

V. *Nouvelles inscriptions nabatéennes*; VI. *L'inscription sinaïtique des trois Augustes*; VII. *L'année sabbatique des Nabatéens* et *l'origine des inscriptions sinaïtiques et safaïtiques*; VIII. *Sceaux et poids à légendes sémitiques du Ashmolean Museum*; IX. *L'inscription phénicienne de Tortose*; X. *Sur quelques inscriptions puniques du Musée Lavigerie*; XI. *Un néocore palmyrénien du dieu Azizou*; XII. *Les inscriptions romaines de l'aqueduc de Jérusalem* (Paris, 1901, in-8°).

COMMUNICATION

LES DEUX ROIS INCONNUS D'HIÉRACONPOLIS, PAR M. GEORGE FOUCART.

Jusqu'en ces dernières années, l'histoire d'Égypte ne remontait guère au delà de la IVe dynastie. Snofroui, premier roi de cette dynastie, avait eu sa pyramide à Medum, et le bas-relief du Sinaï, où on le voyait frappant les Bédouins de sa massue, marquait en quelque sorte le point frontière de l'Égypte monumentale. Plus haut dans le passé, c'était les trois premières dynasties de Manéthon, vagues, à peine éclairées çà et là de quelques récits d'allure légendaire ou trop rarement de cartouches royaux. Zozirri avait construit une pyramide à degrés, et on le retrouvait aussi au Sinaï; un prêtre de la IVe dynastie disait encore être attaché aux cultes de Sondi et de Pirsonou; c'était à peu près tout. Sans nier la réalité de ces premiers rois, on inclinait à croire que les chronologies égyptiennes avaient entassé, un peu au hasard, en trois dynasties, tous les souverains dont le souvenir avait persisté ou tous ceux dont on croyait lire tant bien que mal les noms dans les débris des monuments disparus. On n'était pas éloigné d'estimer que plusieurs noms des listes

monumentales de l'Égypte ne devaient leur existence qu'à l'imagination des vieux chroniqueurs.

Des fouilles ont été entreprises, depuis 1898, dans la région de la Haute Égypte où la tradition avait placé le berceau des deux dynasties thinites. Elles ont fait sortir du sol les noms et les monuments d'un nombre déjà considérable de rois, certainement antérieurs, en tout état de cause, à la IVe dynastie. D'un bond, on remontait de plusieurs siècles dans l'histoire. L'élan a même été par trop impétueux; il a emporté plusieurs égyptologues au delà de la première dynastie et de Menès, son fondateur légendaire; on a voulu trouver non seulement ses successeurs immédiats, mais même bon nombre de ses prédécesseurs.

Tel a été le cas, notamment, pour les deux rois découverts par M. Quibell à Hiéraconpolis, et c'est même sur eux, en somme, que s'appuie presque exclusivement toute la nouvelle théorie. N'ayant pu identifier leurs noms avec aucun de ceux portés par les Pharaons des premières dynasties, on a supposé qu'ils étaient, par conséquent, antérieurs à Menès. Puis on leur a adjoint tous les noms de rois trouvés à Abydos qui semblaient faire partie de leur groupe, et qui, par suite de circonstances purement matérielles, topographiques même, paraissaient se rattacher à eux. Ainsi s'est créée une dynastie plus ancienne que toutes celles dont il avait été fait mention jusque là. Pour la désigner, ses fondateurs lui ont donné provisoirement le nom pratique et ingénieux de dynastie O.

Cette thèse peut avoir des conséquences dont l'importance ira toujours en croissant. Dès à présent, elle a le grave inconvénient de ruiner l'autorité de toute la chronologie acceptée jusqu'ici d'après les vieilles listes égyptiennes, telles que celle du Papyrus de Turin ou des tables d'Abydos et de Saqqarah. Il ne serait pas scientifique de la rejeter *a priori* pour cette seule raison; mais il convient aussi d'en examiner de près la valeur, et de faire cet examen avec les procédés de la méthode critique.

Un des premiers points à vérifier était donc de voir si les noms de ces deux prétendus prédécesseurs de Ménès ne pouvaient pas se lire autrement qu'on ne l'avait fait, et si une nouvelle lecture ne donnerait pas, au contraire, des noms semblables à ceux de Pharaons appartenant à l'une ou à l'autre des trois premières dynasties, et figurant dans les listes royales connues. Ce sont les résultats de cette première recherche que je désirerais exposer ici en les résumant sous une forme nécessairement des plus abrégées.

I

Le premier nom inconnu est gravé en regard du Roi qui tient le hoyau en main (*Hieraconpolis*, pl. XXVI[c]) et se compose de deux signes. Le premier est une sorte de rosette ❋.

Il y a eu jusqu'ici deux systèmes de lecture — sans parler du procédé, tout négatif, qui consiste à transcrire par un point d'interrogation — le premier le considère comme un idéogramme voulant dire *Roi*; le second le lit phonétiquement *ouôn*. Ni l'une ni l'autre de ces lectures ne paraît résister à un examen approfondi.

La valeur de *Roi* proposée par Petrie pour ce signe ne s'appuie en effet sur aucune démonstration, jusqu'à présent. C'est une simple supposition, fondée uniquement sur ce raisonnement qu'il faut bien donner une valeur à un signe nouveau, et que cette rosette offre une certaine ressemblance avec l'étoile à huit branches, qui est l'un des signes de la monarchie chaldéenne. C'est donc une hypothèse par analogie. En fait, elle présente d'assez graves inconvénients. Le même signe se trouve à plusieurs reprises à Hiéraconpolis dans des groupes qui désignent des personnages autres que le Roi, et l'on serait obligé de l'y traduire par l'épithète *royal*, traduction qui ne va guère dans les exemples en question. Ensuite, et ce qui est difficile, sinon impos-

sible à admettre, on aurait un nouveau titre officiel pour la monarchie égyptienne, un titre qui ne paraîtrait qu'une fois dans toute la série des monuments royaux, qu'on ne reverrait plus jamais ensuite, alors que les monuments de cette même période, trouvés soit à Abydos, soit à Hiéraconpolis, nous montrent tous les titres classiques de la monarchie déjà constitués au complet et régulièrement employés.

La lecture *ouôn* suggérée par Müller est le résultat d'une confusion avec le signe . La rosette d'Hiéraconpolis, quel que soit, pour le moment, l'objet qu'elle figure, a de six à sept feuilles presque soudées les unes aux autres, affectant la forme de larges sépales ou pétales. Il ne peut y avoir de confusion entre les deux signes. On peut ajouter enfin que la lecture *ouôn* n'arrive à donner dans le cas présent aucun sens raisonnable pour la lecture totale du nom. Il convient donc, semble-t-il, de rechercher sa valeur, sans chercher à le rapprocher du , et de commencer par voir s'il ne figure pas déjà ailleurs sous la forme qu'il a ici.

Si l'on parcourt les tables de signes les plus complètes que l'on possède pour le moment, on retrouve le signe d'Hiéraconpolis, exactement semblable, et avec l'indication de trois valeurs phonétiques. Prenant ces valeurs, et les cherchant à leur place dans le dictionnaire de Brugsch, on y trouve, en effet, plusieurs exemples empruntés à des textes de Champollion, de Dümichen (*Baugeschichte*, ou *Historische Inschriften*), textes où figure une série de mots contenant la rosette d'Hiéraconpolis, et en apparence, dans le rôle d'un déterminatif phonétique; tantôt , tantôt , tantôt . La solution serait donc aisée. Mais en étudiant la série complète des phrases où elle se trouve, soit dans Brugsch, soit aux sources mêmes, on constate que les valeurs phonétiques suggérées n'existent pas en réalité. La

rosette figure bien après un certain nombre de noms de plantes, mais elle ne fait pas corps avec ces noms, ni comme signe syllabique, ni comme déterminatif phonétique. Ce déterminatif eût été d'ailleurs d'une si grande polyphonie que c'était, *a priori*, une raison pour s'en défier.

En fait, on le voit échanger dans tous les exemples cités avec le signe qui n'est bien évidemment, en pareil cas, qu'un idéogramme. Bref, et sans donner ici, faute de place, la série des exemples, il en ressort que la rosette y est tantôt un idéogramme accompagnant certaines mentions de plantes, tantôt un signe exprimant un nom plein, et que, dans ce dernier cas, Brugsch, tout le premier, n'a proposé que sous réserves et par analogie une lecture phonétique. Tel est le cas, par exemple pour cette phrase : où Brugsch ne propose la valeur que par analogie et sous réserves. Tout ce qu'il convient d'en retenir, c'est donc que cette rosette figure dans nombre de textes courants d'époque classique, qu'elle y détermine des séries de noms de plantes et qu'elle désignait, semble-t-il bien, une partie de la plante. C'est donc le nom de cette partie de la plante, employé d'une façon fixe par les graveurs égyptiens (en représentant directement l'objet), qu'il s'agit d'identifier. Il n'y a guère qu'une manière d'y arriver, c'est de déterminer d'abord avec une grande précision ce que figure la rosette. En examinant à la loupe les photographies des monuments d'Hiéraconpolis, on obtient un dessin semblable à celui ci-contre (fig. 1) où il est bien évident, en tous les cas, qu'il s'agit d'une fleur épanouie.

Cet agrandissement fait, sans rien altérer du signe de petites dimensions d'Hiéraconpolis, la même fleur épanouie sera retrouvée dans un très grand nombre de thèmes décoratifs égyptiens, avec les mêmes détails caractéristiques, stries des feuilles, cercle au centre, petite circonférence

inscrite à l'intérieur du cercle, etc. La série la plus complète que je connaisse de ces images a été réunie par Goodyear

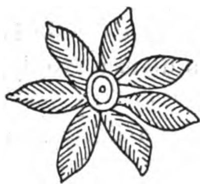


Fig. 1.

(*Grammar of the Lotus*). L'auteur y a longuement étudié la nature de cet objet ainsi représenté à tant de reprises. Il figure le calice d'un lotus avec l'ovaire, les stigmates et les pétales de la fleur.

Ce point acquis, il fallait rechercher, non pas un nom à travers la série des noms de fleurs ou celle des noms du lotus, mais comment se disait, en égyptien, le calice de la fleur en général, ou mieux, si possible, celui de la fleur d'eau. C'est une affaire de dépouillement du vocabulaire. De l'examen des trois dictionnaires existants et de leurs derniers suppléments, il ressort qu'un seul mot a ce sens précis en égyptien, c'est le mot *Qeb* (variante) et je me borne à renvoyer à la série d'exemples concluants donnés par Brugsch 755-1145, 1510 et *Suppl.* 1239 et 1295. Le sens a été encore précisé depuis par Simeone Levi (*Suppl.* I, p. 273), par Lefébure (P.S.B.A. t. XIII, 337), et surtout par le naturaliste Moldenke (*The Trees of Ancient Egypt*, *German Edition*, p. 131) qui a établi que le mot *keb* désignait précisément le calice du lotus. Ainsi sont désormais clairement intelligibles des versets de temples, tels que celui-ci, que je citerai comme seul exemple, et qui se réfère à l'emblème de Nofir Toumou : « Un beau lotus en or dont les *keb* sont en lapis lazuli. » Ce texte est suffisamment commenté par les images bien connues, figurant le dieu Nofir Toumou sortant du calice d'un lotus. Il résulte de cet ensemble de faits, que je suis obligé

de donner ici trop condensé, que le signe d'Hiéraconpolis figure un calice de lotus épanoui et que ce calice était désigné par le mot *Qeb* à l'époque historique. On est donc autorisé à proposer de le lire de cette façon et de lui donner ici, dans le groupe des deux hiéroglyphes, la même valeur, soit la syllabe *Qeb*.

Passons au second signe (fig. 2). La transcription a donné

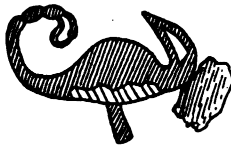


Fig. 2.

lieu naturellement à deux lectures procédant des deux systèmes correspondants proposés pour le *keb*. L'un lit *scorpion* ce qui, avec l'interprétation de la rosette comme signifiant le Roi, donne le *Roi Scorpion*. C'est la lecture généralement reçue. Mais ce n'est pas une lecture. Elle équivaut, en philologie, à lire le cartouche d'un Thotmès le *Roi Scarabée* ou sur une stèle d'Abydos le *Roi Serpent*. C'est comme si on prétendait lire le nom de Khnoumhotpou en traduisant : *Cruche Bélier*. Le second système (Müller) lit le scorpion comme le nom de la déesse Selkit, qui a pour emblème cet animal, et cette lecture donne pour l'ensemble du nom *Ouôn Selkit*. Elle me semble impossible. Une règle fondamentale de la grammaire égyptienne, une règle qui n'a pas d'exception dans les milliers d'exemples connus, c'est que, dans les noms théophores, le nom divin est toujours placé le premier.

Il faut donc, comme précédemment, chercher la lecture de l'objet figuré, avec cette facilité, dans le cas présent, que l'identification préalable n'est pas à faire, puisqu'il s'agit de toutes façons d'un scorpion. Quelle est donc la

valeur phonétique du scorpion? L'examen attentif des noms où il entre montre que, sauf un seul, tous les groupes sur lesquels on s'est appuyé pour trouver au signe du scorpion une série de valeurs phonétiques, ne l'écrivent en fait que comme un idéogramme ou comme emblème des divinités isiaques, ce qui ne peut rentrer dans notre cas. J'écarte donc rapidement les lectures [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], etc., ainsi que les scorpions tels que ceux de la stèle Metternich. Où le signe apparaît avec une valeur phonétique, c'est dans toute la liste des mots du dictionnaire où l'on voit le scorpion échanger avec un signe [hiéroglyphe] figurant un canot aux pointes recourbées, rempli au centre par un large filet de pêche. La constatation de l'échange est établie depuis longtemps, mais on a beaucoup hésité sur la lecture même du double signe [hiéroglyphes], tout en admettant que c'était un syllabique, s'écrivant indifféremment par le scorpion ou la barque recourbée. Brugsch, dans son Dictionnaire, le classa d'abord aux signes inconnus, puis, en son Supplément, établit par plusieurs variantes la lecture *beha* (*Supp.* 439), découverte par Dümichen. Depuis, de longues discussions ont été engagées sur ce point. La lecture *oua* a été proposée, mais a été bientôt abandonnée par la plupart des égyptologues (cf. Dict. S. Levi, p. 11); celle *bāh* n'est guère employée que pour les textes de basse époque (Piehl). La lecture *ouhā* a été suggérée par Maspero (*Zeitschrift*, 1884, p. 227) et adoptée depuis par Griffith (*Hieroglyphs*) et plusieurs autres. *Behā* et *ouhā* restent finalement les deux seules lectures en présence. Je crois que les deux systèmes ont également raison. Il y a eu, comme cela est si fréquent en égyptien, une superposition de signes, se confondant dans l'écriture cursive, grâce à l'extrême ressemblance de leur silhouette abrégée par le « kalam ». Au début, il y a eu une barque de pêche, qui se prononçait certainement *ouhā* comme le montrent tous les mots du dictionnaire se rap-

portant aux idées de pêche, et les remarques de Maspero sur les textes des Pyramides; d'autre part, la prononciation *beh* pour le scorpion semble ressortir avec évidence de tous les dérivés de la racine *beh*, piquer, percer, et de variantes telles que celle-ci = où les deux orthographes désignent un seul et même animal, le poisson *piqueur* ou poisson *spada* (Brugsch, *Supp.* 443). Les variantes que j'ai pu réunir pour ces différents cas se montent à une trentaine, chiffre suffisant pour établir les équivalences. Ce qui a dû se passer, c'est vraisemblablement ceci : le scorpion, en cursive, s'écrivait par une sorte de croissant très renflé au centre , forme abrégée du dessin d'un scorpion; la barque donnait en écriture courante les mêmes contours. De là une rapide confusion, dont le système graphique de l'Égypte contient plus de cent exemples analogues, et la création finale, de très bonne heure, d'un polyphone ayant à la fois, suivant les cas, les valeurs *ouhā* ou *bouhā*. Les défenseurs des deux valeurs se trouvent ainsi avoir raison chacun de leur côté.

Il se trouve qu'en fait, pour le cas présent d'Hiéraconpolis, les deux lectures donnent le même résultat. Le premier signe étant *Qeb*, on aura ou bien *Qeb-ouha* ou *Qob-bouha*. En ce dernier cas, le second signe reprendrait, pour le renforcer, le *b* final du premier. De toutes façons, la lecture totale donne *Qebouha*, dont les trois consonnes essentielles sont *Q-B-H*. Je laisse de côté pour un moment la question du *à* final.

Y a-t-il un roi dont le nom s'écrive avec ces trois consonnes dans une des trois listes chronologiques de l'Égypte classique, Papyrus de Turin, Table d'Abydos, ou Table de Saqqarah? Et ce nom figure-t-il avant la IV[e] dynastie, seconde condition également nécessaire?

En consultant ces listes, on retrouve ce nom et, ce qui est une véritable chance, il est justement un de ceux que les

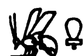
trois listes donnent à la fois, et à la même place, ce qui prouve que l'on ne saurait avoir affaire à un nom de fantaisie, mais à un des plus importants, sur l'existence duquel toutes les chronologies officielles étaient d'accord. C'est le Roi *Qobouh*, écrit *Qbh*, lettre à lettre, sur la Table d'Abydos, écrit *Qobouh* (avec un déterminatif abusif dont je dirai un mot dans un instant) à Saqqarah; enfin, à la place correspondante, le Papyrus de Turin, malheureusement mutilé, donne encore les deux lettres *bh*, ce qui est suffisamment probant, et a, du reste, toujours été accepté comme le reste du nom *Qbh*. Ce roi est le huitième de la table d'Abydos, et tous les égyptologues, depuis Lepsius et de Rougé, l'ont toujours classé comme le dernier roi de la première dynastie.

A ce que je crois donc, en résumé, lorsque Seti Ier fit nettoyer et refaire, à la XIXe Dynastie, les monuments des premiers rois de l'Égypte, les signes d'Hiéraconpolis se lisaient l'un *Qob*, l'autre *ouhā* ou *bouhā*, et l'on transcrivit sur la célèbre table d'Abydos, mais en signes alphabétiques, cette lecture *Qbh*. Et comme Qobouhâ n'avait pas grand sens, on en fit *Qobhou*, la *Source fraîche*, en se fondant sur les textes où il est question du *Qobhou* d'Horus et du *Qobhou* de Set (Brugsch, *D. Géo*. 627). On vit dans le nom royal une allusion à ces textes. De là enfin le déterminatif abusif figurant le déterminatif du mot *rafraîchissant*, que le graveur de Saqqarah inséra à la suite de ce nom.

Ce nom se lisait-il réellement *Qobouh* à la vieille époque? C'est une autre question tout à fait indépendante de l'équivalence que je cherchais entre le premier nom d'Hiéraconpolis et un nom royal de la table d'Abydos. Je crois que la lecture était autre, mais que d'autre part, il faut s'abstenir de chercher, comme on l'a fait pour tous les noms très anciens, des déformations radicales, des fautes grossières de scribes ignorants, des étourderies de copiste. Tout cela n'irait guère avec la rédaction d'une table officielle comme

celle d'Abydos. Ce qu'il convient de rechercher, c'est si des évolutions régulières, conformes aux lois de la phonétique, appuyées sur des cas semblables et dûment constatés dans les textes, ne peuvent amener à supposer ce que pouvait être, à l'origine, la prononciation des signes que l'on lisait *Q b h* à l'époque de Seti Ier.

La démonstration du résultat auquel j'espère être arrivé nécessiterait de longues explications. On me permettra de ne donner aujourd'hui que le résumé de la méthode qui m'a guidé et de l'hypothèse qu'elle m'a suggérée.

La phonétique égyptienne établit que la majorité des mots en *Qb* ont une forme plus ancienne, plus forte en *khb*. Les dictionnaires et toutes les grammaires sont d'accord sur ce point. Il y avait donc *a priori* à rechercher si cette valeur *khb* était possible ici pour le premier signe. Elle m'a paru l'être en effet. D'abord le sens de la racine *khb*, *replié*, *recourbé*, va bien avec l'aspect caractéristique du calice de fleur. Ensuite, cette valeur peut s'appliquer, sur les monuments d'Hiéraconpolis, au nom des serviteurs figurés derrière le roi, nom qui est toujours écrit par le groupe dont le premier est la rosette. Ici encore je ne puis que donner des résultats, sans argumenter. Je me bornerai à dire que ces serviteurs semblent être désignés par le terme de *khebtiou* ou *khebitiou*, et me paraissent l'équivalent des  des monuments ultérieurs. Enfin, il y a là une allusion à l'une des épithètes d'Horus, ancêtre divin de la monarchie, l'*Hor Khobi* des Marais, ou l'Horus du Nord.

Le scorpion devait être aussi une épithète caractéristique divine, spéciale probablement à Hiéraconpolis, comme le prouvent toutes les représentations ou les amulettes de scorpion qu'on y a trouvées, et elle devait se lier à l'Épervier pour des raisons dont j'ai publié déjà quelques-unes. En recherchant à travers les textes, on verra que des titres de prêtres et de seigneurs de Beni Hassan, et une invocation

tirée des textes des Pyramides, mentionnaient justement à la suite de ce nom d'Hiéraconpolis, un Khobjou ou un Khobti, le *replié*. Étant données ces convergences, qui ne sauraient guère être fortuites, et l'aspect recourbé, replié, du scorpion d'Hiéraconpolis, qui est dessiné en arc de cercle et non pas droit, on peut supposer que le scorpion aussi se prononçait au début, tout au moins en certains cas, *khob*, le *replié*; cette épithète était une des épithètes guerrières de l'Épervier divin, épithètes dont toute la série des premiers noms royaux nous donne des exemples déjà connus. Ce serait l'oiseau qui fond, ramassé, replié, sur son ennemi, ou encore une allusion à la forme de l'Épervier momifié, analogue à celle de l'*akhom*. Ce nom, la primitive écriture, pour plus de sûreté et pour une série de raisons mythologiques fondées sur le caractère de double Horus du Roi, l'aurait écrit en double lecture, suivant un système que j'ai retrouvé ailleurs. On écrivit d'abord *khab*, *replié*, avec le lotus du Nord, puis encore *khab*, *replié*, avec le scorpion du Sud. Dans ce système d'écriture, deux syllabiques identiques équivaudraient à la flexion en *ti*, comme ⊽ ⊽ donnent *nebti*, tout en gardant l'allusion mythologique. Le tout donnerait *khebti*, forme participiale de la racine *khab*. Telle pourrait être la lecture primitive du nom.

Ce qui arriva dans la suite se déduirait facilement. Dix-huit dynasties plus tard, les signes avaient vieilli; souvent d'autres avaient pris leur place. Le *khb* du premier signe s'était adouci en *kb*. En lui ajoutant *ouha*, fréquemment écrit alors par le scorpion, le lecteur de ce temps-là trouvait *kebouha*; il se rappelait les *kobhou* des textes religieux. La légende parlait bien d'un roi *khobti; kobhou* était en apparence plus satisfaisant. Il n'y eut pas une de ces fautes grossières que l'on invoque trop facilement en égyptologie. Il y eut adaptation conforme aux lectures du temps. Sans chercher dans une grammaire toute différente, comme est la nôtre, un équivalent exact, on peut donner idée de ce qui se passa par

l'analogie que voici et que je donne pour ce qu'elle vaut; le cas d'un graveur qui retrouverait en vieux français : IL AVOIT et qui se croirait autorisé à corriger IL AVOUA. Les scribes égyptiens n'étaient pas les brouillons ignorants qu'on charge commodément de fautes criardes. Ils n'étaient pas non plus de grands philologues. La nouvelle forme présentant un sens raisonnable pour le temps, on en tira le roi *Qobouh*, où le déterminatif [hiéroglyphe] acheva de masquer le vieux nom.

Le nom de *Qobhou*, figurant dans les trois grandes tables historiques, était en quelque sorte en vedette et devait être un de ceux que l'on essaierait d'identifier, coûte que coûte, aux noms royaux découverts depuis quatre ans. Aussi, dès 1898, a-t-on voulu reconnaître le nom de Qobouh dans le roi [hiéroglyphe]. Sethe a proposé le premier cette assimilation dans la *Zeitschrift für Æg. Spr.* (t. XXXVIII, p. 2-7); elle a été depuis reprise par Legge dans les *Proceedings* (t. XXI, p. 188) et par Griffith et Petrie dans le tome I[er] des *Royal Tombs of the first Dynasty* (p. 5 et 39). Je ne puis entamer une discussion, point par point, de cette assimilation. Bien avant de songer à traduire les noms royaux d'Hiéraconpolis, l'interprétation de Sethe m'avait paru d'abord aussi fragile qu'ingénieuse, puis impossible à accepter, dès que j'ai pu voir les facsimilés des documents qu'il invoquait. Il fallait admettre successivement, pour arriver à cette identification : 1° que les signes qui servaient de base au raisonnement faisaient partie du protocole du Roi [hiéroglyphe]; 2° qu'ils y constituaient un second nom de ce roi, quoiqu'il fût bien démontré ailleurs qu'il n'avait qu'un seul nom; 3° que ce nom [hiéroglyphe] avait été, par une grossière étourderie des scribes, lu [hiéroglyphe]; 4° que *Kebh*, à trois exemplaires, donnait, suivant les règles de la vieille ortho-

graphe, la même équivalence que [hiéroglyphes] ; 5° que le groupe retraduit en lettres, donnait *Kobhou* [hiéroglyphes], c'est-à-dire, le même nom que sur la Table d'Abydos. Le total supposait tant d'erreurs et de retranscriptions que la solidité s'en serait affaiblie à chaque raisonnement successif, lors même que la série des affirmations aurait été établie. En fait, et sauf sur le quatrième point, il n'en est pas une que l'on puisse présenter comme acquise. J'aurai, je crois, donné l'essentiel, en m'en tenant à dire que le point de départ nécessaire, l'admission du groupe [hiéroglyphes] comme faisant partie du protocole royal, est une lecture erronée. Il vient après un groupe [hiéroglyphes] et ne fait en aucune façon partie d'un nom possible du Roi [hiéroglyphes]. Le reste du raisonnement devient impossible du même coup, et la place reste libre pour la lecture des deux signes d'Hiéraconpolis que je viens de proposer.

II

Le second nom royal figure sur un certain nombre de monuments, notamment sur une massue et sur une palette (*Hieraconpolis*, pl. XXVI[a] et XXIX) ; il a été lu *Narmer*, et cette lecture a été à peu près universellement adoptée, sauf par Spiegelberg qui a proposé de lire *Narmonkh*. Outre l'inconvénient de n'avoir aucun sens en égyptien, le mot *narmer* repose sur une assimilation, trop facilement acceptée, des deux signes d'Hiéraconpolis avec deux signes d'époque classique, assez différents des premiers dans la réalité.

Le premier signe, qui a été lu *nār*, est l'image d'un poisson ainsi fait (fig. 3). Si l'on se reporte aux quelques textes où figure le mot *nār*, on trouve des poissons qui ne

ressemblent guère à celui d'Hiéraconpolis. Les exemples tirés du Papyrus d'Orbiney, ou des listes de prohibitions sacerdotales (par exemple, xve nome de la Basse Égypte : défense de toucher au *nār*) ne donnent, comme dans tous les textes de ce genre, que des images trop déformées ou

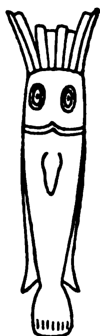


Fig. 3.

trop abrégées pour en tirer quelque chose (cf. Brugsch, *Dict.*, p. 741). Quoiqu'assez mal détaillé (*Ibid.*, p. 741 et p. 60) dans un texte emprunté au tombeau de Ti (fig. 4, n° 1),

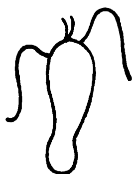


Fig. 4, n° 1.



Fig. 4, n° 2.

il semble donner un poisson semblable au *bayad* qui figure à la pl. XV de la *Description de l'Égypte*, *Atlas d'Histoire Naturelle*, t. I. Dans un mot composé, *mennār*, où il entre comme déterminatif phonétique (Brugsch, *Dict.*, p. 656), il affecte une forme différente (fig. 4, n° 2) qui se rapproche assez exactement d'un des poissons figurés dans une scène de pêche de Saqqarah (fig. 5) relevée par Lepsius (*Denkm.*,

II, pl. 46). La ressemblance est, cette dernière fois, très marquée avec le *Pimelade* de la *Description* (*Hist. Nat.*, pl. XIII). Le mot *nār* semble donc désigner les poissons de l'espèce silure en général, puisqu'il représente tantôt l'une, tantôt



Fig. 5.

l'autre de ses variétés, mais non pas le nom spécial à chacune d'elles. En second lieu, aucun des exemples ne donne un poisson ressemblant à celui d'Hiéraconpolis. Pour celui-ci, il figure avec toutes ses particularités caractéristiques dans la même scène de pêche que je viens de citer d'après Lepsius (fig. 6). On y reconnaîtra à première vue les deux



Fig. 6.

gros yeux ronds, la tête énorme séparée du reste du corps par un trait conventionnel, munie de tentacules serrées, rigides, partant de son sommet sans se replier, les appendices latéraux et la queue arrondie du poisson d'Hiéraconpolis. Il est évident que le graveur a insisté à dessein sur ces particularités. Il a voulu le distinguer de toutes les espèces qui déterminent le *nār* dans les divers exemples que j'ai cités tout à l'heure; les deux classes de poissons figurent en effet

en cette scène de pêche, chacune à deux exemplaires, et si différentes l'une de l'autre qu'on ne peut admettre un instant qu'il s'agisse de poissons traités d'une façon abrégée ou fantaisiste. Le soin avec lequel les traits particuliers à chacun ont été traités permet d'identifier l'espèce qui a été représentée à Hiéraconpolis et dans la scène de pêche. Ce n'est pas le *malaptérure électrique* dont la tête est petite et plutôt pointue. C'est l'*hétérobranche harmouth* de la *Description* (*Hist. Nat.*, pl. XVI), et on ne peut s'empêcher de remarquer l'étonnante ressemblance qu'il y a entre les reproductions modernes et celles de la vieille Égypte. L'*hétérobranche harmouth*, comme l'établit Geoffroy Saint-Hilaire (*Descr. Hist. Nat.* Texte, p. 308) est l'ἀλάβης des anciens. Je m'en tiens, pour le moment, à cette identification de fait. La lecture *nār* ne s'impose plus. C'est une valeur inconnue à donner en égyptien à l'ἀλάβης, et, la réservant provisoirement, je passe au second signe.

La même confusion a été faite en ce qui le concerne. Le *mir* et le *monkh*, signes proposés jusqu'ici, sont l'un, un ciseau ; l'autre, un maillet. Le premier a toujours, en hiéroglyphes soignés, un manche légèrement concave et symétrique d'où sort une lame plate plantée bien au centre ; le second a naturellement une extrémité arrondie pour être tenue commodément en main. Sur les monuments d'Hiéraconpolis, et en tout à quatre exemplaires, ciselés avec une extrême finesse, l'objet figuré est une pièce de bois non cintrée à laquelle est attachée par de petites cordelettes, sur le côté, une pointe longue et aiguë (fig. 7), mode d'attache qui se retrouve dans les très vieux hiéroglyphes de Medum. C'est donc une seconde fois, un signe nouveau à identifier, sans avoir à se préoccuper des lectures *mir* ou *monkh*. Ceci posé, je commencerai par ce second signe comme étant relativement plus facile.

Je pense avoir retrouvé cet instrument, en le recherchant

soit dans les bas-reliefs figurant des corps de métier soit dans les objets réels des vitrines de Musées égyptiens.



Fig. 7.

Dans le premier cas, on le voit entre les mains des charpentiers qui forent des trous dans les planches, ou entre celles des cordonniers en train de percer des séries d'œillères dans des pièces de cuir; dans le second cas, Wilkinson en reproduit plusieurs comme existant au Musée de Londres (*Manners and Customs*, t. II, fig. 395); ils sont, dans les deux cas, fort semblables au signe d'Hiéraconpolis. C'est donc un objet usuel. Puis le même signe apparaît en écriture comme déterminatif de la syllabe *dja*, dans le livre des Morts, au chapitre de la barque, au mot *badja*, *badjaou* (pointe de la vergue?); ce qui est une importante indication de valeur phonétique. Une représentation thébaine, reproduite dans Champollion, conduit à la même lecture (*Mon.*, pl. 304). Je la laisserai néanmoins, car elle donnerait prise à une discussion de détail sur l'étymologie du verbe [hiéroglyphes]. Cet instrument se lirait donc *dja*, *djaou*, et signifie en tout cas la *pointe*. Le contrôle consistait à voir alors si le vocabulaire donnait une racine *dja* ayant ce sens, en examinant les diverses formes qu'elle peut prendre (aleph prothétique, *ou* augmentatif, jeu ordinaire de préfixes, de suffixes, ou de *s*

factitifs, etc.). L'examen, encore incomplet, m'a donné une vingtaine de mots en *dja* avec le sens de *pointer*, *traverser*, *percer*, *forer*, *pointu*, *pénétrant*, etc., ce qui peut être tenu pour suffisant. Certains d'entre eux comme *hadja*, la corne, *djaja*, le pic d'une montagne, sont assez concluants. Je proposerai donc *dja* ou *djaou*, tout comme le du « Roi Serpent » se lit *dja* ou *djaou*.

Comment fixer la valeur du premier signe? Il ne pouvait être question de rechercher une à une toutes les valeurs des noms de poissons à travers le vocabulaire. Arrivé là et autorisé par l'identification du premier roi avec *Qobhou*, j'ai recherché dans les tables historiques s'il n'y avait pas, entre la première et la quatrième dynastie, un nom royal se terminant par *dja* ou *djaou*. J'ai commencé par la Table d'Abydos, qui, pour le cas présent, était celle où il y avait le plus de chances de le retrouver, puisqu'elle a été faite d'après les vieux monuments royaux déblayés sous le règne de Seti Ier. Juste à la suite de Qobouh, on trouve un nom *Boudjaou*. Le *djaou* final étant exprimé à Hiéraconpolis par la pointe, il fallait, pour que l'assimilation fût plausible, que le premier signe eût la valeur *bou* ou *boudj*, le *dj* final étant alors redoublé par le *djaou* du second signe. Il y avait donc lieu de voir dans le vocabulaire s'il n'y avait pas un poisson ayant ces valeurs, soit comme mot désignant un poisson, soit comme syllabique écrit par un poisson et ayant les mêmes valeurs. Naturellement, il ne fallait pas s'attendre, en tous les cas, à trouver un poisson fait exactement comme celui d'Hiéraconpolis. Autrement, il est bien évident que tout le monde aurait du premier coup trouvé la lecture. Il suffisait de rencontrer un poisson abrégé, schématisé, comme c'est le cas dans l'écriture, où l'emploi de la cursive et les déformations croissantes ont peu à peu confondu toutes les espèces en deux ou trois silhouettes. La valeur particulière était en effet facile à discer-

ner pour les Égyptiens d'après les déterminatifs phonétiques qu'ils inscrivaient à la suite ou surtout d'après le contexte; le *ān* et le *ȧd* (dans le mot *admir*), par exemple, leur apparaissaient avec leurs lectures propres, quoiqu'en fait l'écriture les confondît dans leur représentation graphique. Ceci posé, je m'en tiendrai à dire que les dictionnaires donnent justement un poisson , que les variantes autorisent à lire *boutou* ou *bouti*, et *boudjou*, *boudji*, suivant la règle constante donnant des formes en *dj* antérieures aux formes en *t*. Puis, ce qui est plus probant encore, nous retrouvons le même poisson dans toute la série des exemples où il entre, avec une valeur purement syllabique, dans la composition des mots tirés de la racine, *boutou*, *boudou*, *boudjou*. Il y a donc, dans la langue classique, une valeur *bout* ou *boudj* s'exprimant par un poisson. On remarquera en outre la réminiscence de l'origine du signe dans l'emploi de la forme , de préférence aux poissons figurés horizontalement, comme le , par exemple.

Voilà une première probabilité où il semble qu'il y ait tout autre chose qu'une rencontre de hasard. Mais cette identification à laquelle j'arrive par la méthode expérimentale, se trouve contrôlée et fortifiée par la recherche du sens propre au mot *boudj*; c'est ce que je vais tenter d'établir très brièvement.

Un des caractères les plus frappants de l'*hétérobranche harmouth* est une mucosité que sécrète la peau et qui le rend glissant et extrêmement difficile à saisir. Cette particularité est même si remarquable qu'elle a été le trait distinctif qu'ont retenu les auteurs anciens. Je renverrai simplement à ce sujet aux exemples décisifs que réunit le Thesaurus au mot ἀλάβης. Or que signifie proprement la racine *bout*, *boudj* en égyptien? Une étude approfondie permet de le dire. Les sens *abominable*, *dégoûtant*, *faute horrible*, apparaissent clairement des extensions et des

dérivations d'un sens plus général *ce dont on doit s'abstenir*, *ce que l'on ne doit pas toucher* (ex. : la prohibition de toucher au bélier ou à tel ou tel animal sacré). Mais l'idée de prohibition n'est elle-même qu'une modalité d'un sens plus général, dont voici par exemple une autre dérivation. Ounas ou Papi, etc., dans les textes des Pyramides, sont *boutiou* de la faim, *boutiou* de la soif; ce que l'on traduit ordinairement : *ils sont à l'abri de* ; je préfère rattacher plus solidement au sens général en traduisant : *ils ne peuvent pas être saisis*, *ils ne peuvent pas être touchés* par elles. Le sens intime est donc *ne pas toucher*, *ne pas saisir*, et au passif *ne pas être touché* ou *ne pas être saisi*, avec les flexions, suivant le contexte, d'idée de non possibilité ou d'idée de prohibition. On a eu, par extension, les idées de choses abominables ou horribles, comme en français on a eu *aversion*, *repoussant*, *etc. Quod prehendi non potest* ou *non debet*, voilà la signification fondamentale. C'est mot à mot ce que dit le Thesaurus de l'ἀλάβης. Celui qu'on ne touche pas, qu'on ne peut saisir, c'était l'épithète par excellence pour les Égyptiens de ce poisson, de ce *boudjou*, et quand les Grecs le connurent, c'est la caractéristique qu'ils attachèrent avant tout à l'ἀλάβης.

Le poisson hétérobranche et la pointe donnent donc ensemble, en résumé, *boudj* + *djaou* ou *boudjaou*, c'est-à-dire, remis en valeurs alphabétiques 𓃀 + 𓆓 + 𓄿. Ce sont exactement celles que nous retrouvons, sur la Table d'Abydos, pour le nom du successeur de Qobouh. C'est le *Boudjaou* que les chronologies placent au début de la seconde dynastie et que l'on retrouve dans les fragments de Manéthon sous le nom de Βοηθος. Une légende, inventée par les prêtres de Bubastis, plaçait sous son règne un tremblement de terre qui avait désolé la région du Delta Oriental.

Telle était au moins la façon dont on a dû lire, puis transcrire le groupe au temps de Seti I[er]. Je serai beaucoup

plus réservé sur la question de savoir si telle était bien la prononciation réelle à l'époque thinite. Si l'on adoptait la même méthode que pour le nom de Qobouh, on aurait là un nom écrit avec redoublement, et le poisson hétérobranche, non encore abrégé en syllabique, se prononcerait à lui seul *boudjaou* ou *boudjou*, suivant que l'on préférera l'un ou l'autre de ces suffixes. La seconde syllabe seule serait-elle redoublée par le (*dja* ou *djaou*), ou bien a-t-il eu à lui seul, à cette époque, la valeur *boudja*? On comprendra combien il serait prématuré de raisonner avec aussi peu d'éléments. Est-ce à dire qu'il n'y a aucune indication? Je ne puis m'empêcher de remarquer, dans les textes des Pyramides, une variante graphique fort curieuse où l'adjectif s'écrit , et je relève cinq exemples de cet échange. Il faudrait préalablement, par une vue de l'estampage des Pyramides, voir si les deux objets fichés dans le rectangle (planche? pièce de bois?) représentent bien effectivement des *pointes* et, par conséquent, un objet de la même classe que le *djaou* d'Hiéraconpolis. Ce serait, en ce cas, un de ces procédés bien égyptiens où, pour exprimer la destination d'un objet, on le figure deux fois en deux positions, afin de montrer l'action produite par lui. L'assimilation amènerait naturellement l'équation = = *boutiou* ou *boudjaou*. Je n'insisterai pas plus qu'il ne convient sur des probabilités encore bien ténues, mais qu'il convenait cependant d'indiquer.

III

En résumé, on a trouvé, côte à côte, des monuments de deux rois antérieurs à la IV[e] dynastie. La lecture des signes de leurs noms donne des groupes phonétiques se complé-

tant l'un par l'autre et fournissant un sens raisonnable. Ces mêmes groupes, transcrits en équivalents alphabétiques de l'écriture postérieure, donnent, lettre à lettre, deux noms royaux inscrits sur la Table d'Abydos. Ces noms, là aussi, sont placés côte à côte et au début du groupe correspondant à la seconde dynastie. Cette série de convergences ne peut être l'effet du hasard et constituer un groupe de coïncidences purement fortuites.

La même méthode pourra être appliquée à plusieurs autres noms royaux de la même période, trouvés l'an dernier à Abydos, et que l'on a classés soit comme de nouveaux rois de la Ire dynastie, soit comme des souverains de l'ingénieuse dynastie O. J'espère être arrivé à quelques autres identifications, mais la démonstration définitive exigera encore des recherches assez longues. Je m'en tiendrai aujourd'hui à ceux d'Hiéraconpolis.

Ces assimilations, si on les admet, ont des conséquences nombreuses et assez importantes. On me permettra de ne plus m'en tenir seulement à la lecture des deux noms royaux et de résumer, dès aujourd'hui, en quelques mots les conclusions générales auxquelles m'a mené l'examen attentif des « palettes » et des « massues » à bas-reliefs d'Hiéraconpolis. J'indiquerai seulement les principaux résultats :

1° La dynastie O disparaît d'Hiéraconpolis. Elle tendait à ébranler toute la chronologie reçue. La valeur historique de la Table d'Abydos est, par contre, ainsi confirmée. Elle a été faite avec des noms de rois réels, ayant eu leurs tombeaux ou leurs monuments dans la Haute Égypte et tous postérieurs à Menès.

2° Les noms de ces vieux rois, rétablis avec leur ancienne lecture, sont des épithètes belliqueuses, tirées des caractères de l'épervier et affirment la descendance divine du Pharaon. On en entrevoit déjà la série, formée régulièrement, comme s'est développée plus tard la série des noms *solaires* en ☉ à l'époque classique. La titulature d'Hiéraconpolis se

rattache aux exemples isolés que l'on connaissait déjà, et dont M. Maspero avait signalé le sens belliqueux. On peut la suivre jusqu'à Chéops inclusivement, en sorte que toute cette partie de l'histoire apparaît de mieux en mieux rattachée, sans rupture et avec son développement rationnel, aux temps connus et datés de l'histoire d'Égypte.

3° En épigraphie, on arrive aux mêmes résultats. Il n'y a pas à Hiéraconpolis une écriture nouvelle, comme pourraient le faire croire les quatre hiéroglyphes que j'ai examinés. A prendre le total des courtes mentions écrites sur ses monuments, on y trouve simplement d'abord des signes ayant déjà la valeur qu'ils garderont à l'époque classique; puis d'autres, ayant à cette époque des valeurs plus fortes, et dont l'adoucissement ultérieur est conforme aux lois de la phonétique; enfin des signes en apparence nouveaux, mais qu'un examen attentif fait retrouver encore, à l'état sporadique, dans les textes archaïques d'époque memphite, ou dans les textes des Pyramides, tels le 𓎛 par exemple. En somme, des signes constitués pleinement, des phonétiques en voie de formation, de vieux signes en train de mourir. C'est précisément l'ensemble qu'on retrouve dans tout texte de cette Égypte, où l'écriture a été sans cesse en voie de décomposition et de recomposition.

4° On a enfin ici des monuments nous faisant connaître, par des bas-reliefs, quelques points d'une civilisation égyptienne fort antérieure à celle que l'on pouvait atteindre jusqu'ici. Tout ce que j'ai pu y relever est semblable pour le rituel, les costumes, les symboles, etc., à ce que l'on connaissait pour l'Égypte classique. Qobhou délimite au hoyau l'enceinte sacrée, et l'on verse le sable dans le sillon; Boudja célèbre sur son trône une fête de jubilé dont le cérémonial est identique à celles de la V[e] dynastie à Abousir et de la XXII[e] dynastie à Bubastis. Les peuples ennemis vaincus par l'Égypte assistent à ces fêtes, symbolisés par les animaux fétiches de leurs tribus. Les *Soutonmositou* arrivent

en palanquin ; les *Sam* et les *Samirou*, ou plutôt ceux qui équivalent à ces personnages, figurent avec leurs costumes et leurs fonctions traditionnelles. Je ne fais qu'effleurer la question, trop importante pour ne pas être traitée à part.

Tout cela se tient avec les résultats acquis l'an dernier par Petrie à Abydos. Khâ Sokmoui, Pirsonou, Sondi, pour ne prendre que les noms royaux certains, ont reparu avec leurs tombeaux et leurs mobiliers funéraires. Je voudrais ajouter en tête Qobhou et Boudjaou. Comme M. Maspero l'avait prédit il y a quelques années, c'est toute la seconde dynastie et la troisième qui ressortent du sol de la Haute Égypte. Péniblement, mais d'autant plus sûrement que l'on ira avec lenteur, elles se dégagent de l'inconnu et reviennent prendre leur place dans l'histoire.

SÉANCE DU 19 AVRIL

Le Président souhaite la bienvenue à nos membres associés ou correspondants étrangers venus à Paris pour assister aux réunions de l'Association internationale des Académies, et il les invite à prendre place parmi leurs confrères.

M. Guidi, en son nom et au nom de ses confrères, remercie l'Académie de son bon accueil et lui offre son *Vocabolario amarico-italiano* (Rome, 1901, in-8°).

M. de Goëje remercie tout spécialement l'Académie de son élection à titre d'associé étranger.

M. Clermont-Ganneau communique à l'Académie deux photographies de la mosaïque découverte à Jérusalem près la porte de Damas et dont il a parlé dans la dernière séance.

MM. de Clercq et Ch. Joret écrivent à l'Académie pour se porter candidats au fauteuil vacant par le décès de M. de La Borderie.

Au moment où la réunion, au Palais de l'Institut, de l'Association internationale des Académies rend un si brillant témoignage de la vitalité de cette œuvre, M. Müntz demande à l'Académie la permission de l'entretenir d'une fondation nouvelle, plus modeste et sans caractère officiel, mais qui n'en est pas moins appelée à resserrer les liens entre les érudits de tous pays et à diriger leurs efforts vers un but commun. La Société internationale des Études iconographiques, qui compte pour adhérents les archéologues les plus autorisés de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Scandinavie, de la Russie, et qui a réservé à la France une place des plus honorables dans son Comité directeur, se propose de faire pour l'antiquité chrétienne, le moyen âge et la Renaissance, ce qui a déjà été réalisé avec tant de succès dans le domaine de l'antiquité classique.

Le programme de la Société nouvelle comporte l'étude des croyances, des mythes, des thèmes littéraires de toute nature, qui s'incarnent dans un tableau, une sculpture, une gravure. Elle s'occupera tout d'abord des œuvres d'art auxquelles a donné naissance soit l'histoire, soit la légende d'un personnage déterminé, comme M. Thode l'a fait pour saint François d'Assise ou M. de Mandach pour saint Antoine de Padoue, et de l'iconographie d'un poème, comme MM. Kraus et Volkmann l'ont fait pour la *Divine Comédie* de Dante. Ses recherches porteront sur les chefs-d'œuvre du grand art, aussi bien que sur les manifestations les plus humbles de l'art populaire.

L'histoire littéraire profitera dans une large mesure de ces investigations. Elle y apprendra par quelles ramifications certaines fictions poétiques ont pénétré soit dans des couches sociales, soit dans des contrées où l'on n'en soupçonnait pas la trace. Tel poème, tel roman, parfois sans valeur propre, a suscité des centaines de tableaux ou de gravures, a fait travailler pendant des siècles l'imagination des artistes. Il y a mieux : plus d'une donnée poétique n'a reçu son plein développement et n'a exercé sa propagande que grâce au pinceau, au burin ou au crayon, par exemple les *Danses des Morts*.

Ces considérations ont engagé M. Müntz à signaler à l'Académie la fondation nouvelle, qui est appelée à remettre en honneur des études jadis si florissantes et qui apportera le plus précieux concours à l'histoire de l'art aussi bien qu'à l'histoire des lettres.

M. Cagnat lit une note sur les fouilles exécutées en 1900 par le service des monuments historiques en Algérie :

« Grâce aux nouveaux crédits accordés par le Parlement, on a pu, cette année, fouiller sur plusieurs points à la fois et ouvrir des chantiers dans les trois départements en même temps. Le plus grand effort a porté, comme précédemment, sur les ruines de Timgad.

« L'espace qui sépare le théâtre du Capitole est entièrement occupé par des maisons. On avait déjà déblayé une grande partie d'entre elles ; on en a découvert de nouvelles cet été. Toutes rappellent, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, par leur plan, par leur aménagement intérieur, les maisons trouvées ailleurs ; mais elles n'ont pas malheureusement l'intérêt de celles de Pompéi : on n'y rencontre ni les peintures, qui sont un des grands charmes des habitations pompéiennes, ni les objets mobiliers dont ces demeures sont pleines ; les dispositions intérieures en sont plus simples, moins complètes. Les mieux dotées sont celles qui ont conservé quelque pavement de mosaïque ou quelque bassin ornementé.

« Un autre chantier de Timgad a donné, au contraire, des résultats très intéressants. Les fouilles ont mis au jour, près de la porte nord de la ville, extérieurement, un splendide établissement de bains, composé de trente-cinq salles : quatre vestibules, quatre promenoirs, quatre *apodyteria*, cinq piscines, deux *tepidaria*, deux étuves, deux *caldaria*, etc. ; le tout disposé symétriquement de chaque côté de l'axe transversal. Il faut noter que nulle part dans la ruine les murs ne sont aussi bien conservés que dans cet édifice. Tandis que, d'habitude, leur élévation ne dépasse guère 1 m. 50, ils se sont conservés là jusqu'à une hauteur moyenne de six mètres, ce qui permet de se faire une idée des parties supérieures des pièces. Beaucoup d'entre eux ont conservé leurs enduits et les *graffiti* que les baigneurs y avaient gravés pour occuper leurs loisirs : ce sont ou des

phrases généralement assez grossières, comme on en lit sur les murs à toutes les époques, ou des dessins (bateaux, gladiateurs, chasses). Il n'a été recueilli au cours des fouilles aucun objet d'art, aucune sculpture, aucun morceau de statue ; et pourtant les niches aménagées dans les murs prouvent qu'il devait en exister; mais il subsiste encore de beaux pavements de mosaïque ornementale. Nous donnerons un plan et une étude détaillée de cet édifice dans la prochaine livraison de la publication que nous consacrons, M. Ballu et moi, aux ruines de Timgad.

« Le service des monuments historiques a également fait des recherches sur l'emplacement de l'ancienne Cuicul (Djemila) et de Thubursicum Numidarum (Khamissa). Chacune de ces villes, qui étaient fort importantes, possédait un théâtre. Dans les deux endroits, on s'est attaqué à la scène et à l'orchestre et on en a déblayé une partie; les travaux ne sont pas assez avancés pour qu'on ait pu dresser un plan d'ensemble de l'édifice. Nous pourrons juger cette année seulement du résultat des fouilles. J'en dirai autant de ce qui a été fait à Morsott, à Tigzirt, à Taksebt; partout on a préparé les découvertes pour cet été.

« Car les opérations vont continuer sur tous ces points; on organisera même d'autres chantiers encore. C'est ainsi qu'on reprendra le déblaiement du camp de Lambèse, afin de terminer une fois pour toutes l'étude du *praetorium* et de ses annexes. On fera aussi des recherches à Cherchel, où le sol contient encore assurément des œuvres d'art importantes ; on en fera aux environs de Tébessa, et je ne doute pas que de toutes parts on obtienne des résultats intéressants. Le service des monuments historiques a eu l'excellente idée de fournir à un des membres de notre École française de Rome, M. Pernot, les moyens de venir passer quelques semaines en Algérie. Ce concours ne sera pas inutile aux architectes chargés des fouilles, et le jeune archéologue tirera grand profit pour son éducation scientifique des découvertes auxquelles il lui sera donné de prendre part. »

M. G. Boissier exprime le vœu qu'on fasse à Dougga ce que l'on a fait à Timgad.

MM. Perrot et Cagnat disent que les travaux ont déjà été commencés à Dougga.

M. Heuzey communique à l'Académie, de la part de M. de Sarzec, une inscription chaldéenne de trente-six lignes ou cases d'écriture, qui contient des détails historiques intéressants. C'est ce qui résulte du déchiffrement qui en a été fait par M. Fr. Thureau-Dangin, malgré les difficultés que présentait l'estampage, sans doute par suite de l'effacement de plusieurs parties sur l'original.

Le monument, découvert dans les fouilles de 1898, est un bloc de diorite, de ceux que nous appelons « pierres de seuil ».

Quant à l'inscription, qui forme deux placards superposés, elle appartient à une période relativement avancée de la très antique chronologie chaldéenne : nous croyons pouvoir la placer, avec une approximation suffisante, vers le xxve siècle avant notre ère. C'est l'époque où les rois de la ville d'Our, après avoir étendu leur domination sur la Basse Chaldée et particulièrement sur la ville de Sirpourla, ne se font plus appeler simplement « Rois de Soumir et d'Accad », mais « Rois des Quatre Régions ». Nous possédons là une dédicace en l'honneur de Ghimil-Sin[1], l'un des plus puissants parmi ces rois guerriers. L'auteur de la consécration, Arad-Nannar, patési de Sirpourla, prend avant ce titre celui de *soukkal mah* (ministre suprême), ce qui, malgré tout, indique le délégué d'un pouvoir supérieur; plus loin, dans la formule finale, il se dira même le serviteur du roi d'Our.

Il est curieux surtout d'apprendre que le même Arad-Nannar exerçait son autorité, tantôt avec le titre de patési, tantôt avec celui de *sakkanakou* (gouverneur), sur douze autres petits États, dont les noms ne sont pas tous parfaitement lisibles. On y distingue cependant certains pays, tels que ceux de *Sabou*, d'*Ourbillou*, etc., dont plusieurs sont connus pour avoir été conquis par les rois d'Our et pouvaient se trouver jusque sur la rive droite du Tigre. La ville de Sirpourla était devenue ainsi le poste avancé et le chef-lieu de la domination des rois d'Our sur la Chaldée orientale et sur les régions limitrophes.

Le but direct de l'inscription est la fondation d'un véritable temple, consacré par le patési, non pas à un dieu, mais au roi

1. Nom lu aussi Gamil-Sin.

Ghimil-Sin lui-même, qui, à l'exemple de quelques autres conquérants chaldéens et particulièrement de Naram-Sin, fait précéder son nom du signe divin de l'étoile. Ces tentatives de déification sont d'ailleurs une exception en Chaldée ; l'usage n'en fut pas définitivement accepté par l'esprit religieux des populations, et cette réserve fit loi par la suite dans les listes royales de Babylone et d'Assour.

Nous donnons ci-dessous, pour prendre date, la traduction qui nous a été communiquée par M. Fr. Thureau-Dangin, en attendant qu'il puisse la compléter sur le texte original :

A Ghimil-Sin, — chéri du dieu Bel, — roi (que) le dieu Bel — (pour être) le chéri de son cœur — a élu, — roi fort, — roi des Quatre Régions, — son roi, — Arad-Nannar, — ministre suprême, — patési — de Sirpourla, — prêtre d'Ea, — shakkanakou de......., — shakkanakou de......., — patési de Sabou — et du pays de Goutébou, — shakkanakou de Timad-Bel, — patési d'Al-Ghimil-Sin, — shakkanakou — d'Ourbillou, — patési de Hama..... — et de Kanhar, — shakkanakou de......., — préfet — de....... — et du pays de......., — son serviteur, — son temple de Ghirsou[1] — a construit.

MM. Oppert et Dieulafoy présentent quelques observations.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur le kalife Hakem et la destruction de l'église du Saint-Sépulcre.

M. Barbier de Meynard ajoute quelques observations.

M. Adrien Blanchet fait une communication relative à l'origine du gros tournois. Il démontre que cette monnaie d'argent, créée par saint Louis, a emprunté ses types du droit et du revers à ceux du denier tournois. La bordure de douze lis qui complète le revers de cette monnaie a été introduite dans le but de marquer la valeur de douze deniers qui est celle du gros tournois[2].

1. Ghirsou est le centre initial de la cité disséminée de Sirpourla.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NOTE SUR L'ORIGINE DU GROS TOURNOIS, PAR M. ADRIEN BLANCHET.

Dans sa lettre adressée à M. A. de Barthélemy, en 1883, M. Louis Blancard avait formulé ainsi une hypothèse qu'il proposait au sujet de l'origine du gros tournois :

« Le gros tournois reproduit si exactement le nombre et « la disposition des croix et légendes de l'une des faces du « sarrazinas chrétien d'Acre de 1251, qu'il doit être consi- « déré comme l'imitation de cette monnaie. »[1]

Le défaut de cette ingénieuse hypothèse est de n'expliquer que partiellement les types du gros tournois.

Rappelons d'abord que le *dinar* de Saint-Jean d'Acre était une monnaie d'or et qu'il fut frappé seulement de 1251 à 1257 ou 1259. Il présente des légendes concentriques, analogues à celles qui apparaissent sur les monnaies des Fathimites d'Égypte, dès 969, et que l'on retrouve, avec de légères modifications, sur les pièces d'or des Ayoubites, frappées au Caire, en 1198[2]. Cette disposition adoptée pour le dinar d'Acre démontre que la nouvelle pièce était émise pour circuler avec des monnaies d'aspect semblable.

Remarquons d'abord que le revers du gros tournois, avec le châtel et la bordure de lis, est trop différent de celui du sarrazinas chrétien d'Acre pour que nous puissions admettre qu'il en est imité.

Il reste le droit, caractérisé, sur les deux pièces, par une

1. *Rev. numism.*, 1883, pp. 166-169.

2. *Cat. des mon. musulm. de la Bibl. Nationale, Égypte et Syrie*, 1896, n°s 98 et 507.

croix au centre et les petites croix qui commencent les légendes. Or, par cela même que la monnaie d'or, frappée à Saint-Jean d'Acre, devait laisser paraître son origine chrétienne, elle était obligée de se conformer aux habitudes religieuses dont les monnaies occidentales, en particulier celles de la France, nous fournissent tant d'exemples. Les monnaies mérovingiennes, carolingiennes, et celles des rois de la troisième race *portent, presque toutes, une croix comme type principal*, sur l'une des faces; de plus, *les légendes de ces monnaies sont toujours précédées d'une petite croix.*

Par conséquent le type du dinar d'Acre est, dans ses détails, entièrement conforme à la tradition occidentale.

L'argument tiré du nombre des croix ne peut donc nous arrêter; je répondrai plus loin à l'autre argument qui repose sur la présence d'une seconde légende concentrique.

Pour le moment, je dirai que la pièce d'or, éphémère, frappée à Saint-Jean d'Acre, n'eut jamais cours en France, et qu'elle n'était guère qualifiée pour être prise comme modèle d'une monnaie d'argent, qui n'a pu être émise qu'en 1266, — car on ne trouve aucune mention du gros tournois avant cette époque [1].

Cherchons maintenant l'idée-mère qui a dû présider à la création des types du gros tournois.

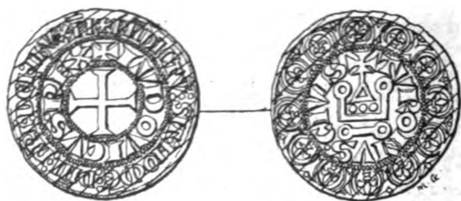
Il s'agissait de rendre tangible le sou qui n'était qu'une monnaie de compte. Mais le sou valait douze deniers. Pouvait-on créer une monnaie qui, à première vue, parût un multiple de la monnaie la plus répandue? Je crois que le problème fut posé ainsi et qu'il fut résolu. Car l'on ne pouvait trouver un type monétaire mieux apparenté à celui du denier tournois. En effet :

1° Le centre du droit du gros tournois est celui-ci : + LVDOVICVS·REX entre deux grènetis; au centre, une

1. A. de Barthélemy, dans *Saint Louis*, par H. Wallon, 1880, p. 503.

croix pattée. *C'est exactement le droit du denier tournois*, et le diamètre de ce type central du gros tournois est exactement le même que celui du denier.

2° Le centre du revers du gros tournois est celui-ci : TVRONVS·CIVIS, châtel tournois surmonté d'une croix ; le tout entouré d'un grènetis. *C'est exactement le revers du denier tournois*, et le diamètre de ce type central est sensiblement égal à celui du denier.



Comme on avait tenu à conserver la disposition du type du denier, la nouvelle monnaie offrait une surface disponible dont il fallait combler les vides. On pouvait en profiter pour indiquer la valeur du gros tournois et l'on n'aurait su le faire d'une manière plus artistique qu'en plaçant autour du type tournois une bordure de *douze* fleurs de lis inscrites dans un cercle, nombre correspondant à celui de la valeur en deniers.

Au droit, l'espace vide fut rempli par un texte religieux, emprunté au Psaume 112, 2, et abrégé ainsi : BNDICTV SIT NOME DNI NRI DEI IhV XPI. Ce choix était naturel de la part d'un prince aussi pieux que Louis IX.

Remarquons que la légende *Turonus civis* contient *douze* lettres, nombre égal à celui de la valeur en deniers. Le denier portant cette même légende est, il est vrai, antérieur au gros ; mais on fut sans doute bien aise de conserver une légende dont les éléments faisaient allusion à la valeur monétaire.

Enfin, il est remarquable que la légende *Ludovicus rex*

comprend aussi *douze* lettres, et que le titre du gros tournois était de *douze* deniers argent-le-Roi.

On ne peut nier que le gros tournois ait été émis pour douze deniers tournois[1]. Une objection pourrait venir de ce fait que l'on connaît des gros tournois avec une bordure de *treize* lis, et que ce nombre ne correspond plus à la valeur de douze deniers. Mais on sait que ces gros sont restés rarissimes, qu'ils sont, par conséquent, des anomalies, des produits d'émissions spéciales, et peut-être même le résultat d'une inadvertance de graveur. De plus, la signification du nombre des lis a dû être méconnue assez rapidement; car sur des imitations du gros tournois, le nombre des lis varie de dix à treize[2].

Aussi bien, il est possible que des émissions de gros tournois de treize deniers aient été faites en quelques occasions. En effet, la valeur du gros tournois a varié par la suite ; ainsi dans le traité conclu à Bayonne, en 1290, entre Philippe le Bel et le roi de Castille, on trouve la mention suivante : « unoquoque turonensi argenteo pro tredecim turonensibus nigris. »

Mais, répétons-le, les gros à la bordure de treize lis sont des exceptions.

En résumé, le gros tournois a emprunté le type du denier

1. Voy. E. Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, 1870, p. 219 à 221. Cf. *Ord.*, t. I, p. 614 et *passim*, etc.

2. Voy. le relevé fait à ce sujet par M. Maxe-Werly, *Note sur l'origine du gros tournois*, 1880, p. 29, note (extr. des *Mém. Soc. Antiq. France*, t. XL). — Il faut ajouter le gros tournois de Saint-Martin (Utrecht); voy. M. de Marchéville, *Ann. Soc. Numism.*, 1893, p. 129. — Je laisse de côté les explications fournies par divers manuscrits du XVI[e] siècle (Poullain, Lautier, etc.), dont les textes ont été réunis par F. de Saulcy, *Recueil de docum.*, t. I[er], p. 122 à 125. Ces manuscrits, qui prétendent expliquer les *treize* fleurs de lis par une allusion aux *douze* pairs de France, ne peuvent retenir notre attention. Je rappellerai encore, — comme cause possible d'influence, — que le roi de France, le jour de son sacre, portait treize pièces d'or à l'offrande (voy. Adrien Blanchet, *Études de numism.*, t. I[er], p. 191. Cf. les *treizains* de mariage).

tournois, face et revers [1]. La bordure de lis a été créée dans le but de désigner la valeur de la pièce, tout en remplissant l'espace libre au revers. La seconde légende du droit a été introduite par nécessité, pour combler le vide que laissait le type du denier [2]. Enfin, toutes les légendes du gros tournois commencent par une croisette, parce que cette disposition était conforme aux usages de l'Occident chrétien.

Par suite, on ne peut dire que le gros tournois ait une origine orientale.

LIVRES OFFERTS

Le Président offre, au nom de M. J.-A. Brutails, un volume intitulé *Notes sobre l'art religiós en el Rosselló*, traduccio de J. Massó Torrents (Barcelona, 1901, in-8°).

M. Hamy, en présentant, au nom de M. Cordier, une *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales* (1860-1900), T. I. *L'empereur T'oung Tché* (Paris, Alcan, Bibl. d'hist. contemp., 1901, in-8° de 570 pages), dit :

« Le volume, que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de M. Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales vivantes, est consacré à l'*Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales* sous le règne de l'empereur T'oung Tché. Il renferme le récit détaillé des faits qui se sont succédé depuis la

1. En ce qui concerne le type tournois lui-même, j'adopte la théorie rationnelle qui fait dériver ce type du temple carolingien.

2. Si l'on admet que cette seconde légende, religieuse, a été inspirée par les pièces orientales, il faudra admettre aussi que cette innovation n'est qu'un facteur secondaire dans la question de l'origine des types du gros tournois.

signature de la convention française de Pékin, le 25 octobre 1860, jusqu'au décès de l'empereur, mort de la petite vérole le 12 janvier 1875. On y trouve, sur les relations antérieures des Européens avec la Chine, les traités passés avec cette puissance par l'Angleterre, la France, la Russie, l'Allemagne, etc. Ce rôle et l'importance des missions catholiques, la révolte des Taï Ping, les affaires de Corée, les massacres de Tien-tsin, etc., etc., les renseignements les plus complets, puisés aux meilleures sources. J'ai à peine besoin d'insister sur l'importance d'un ouvrage aussi largement compris, rédigé par un des hommes qui connaissent le mieux le Céleste Empire, dans les circonstances officielles où se trouvent placées les puissances européennes en Extrême-Orient. Le livre de M. Cordier, qu'un second volume, achevé dès à présent, conduira jusqu'à nos jours, ne saurait manquer d'intéresser très vivement tous ceux qui se préoccupent des graves questions soulevées par l'insurrection des Boxers. »

SÉANCE DU 26 AVRIL

Le Président de la Société Centrale des architectes écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre des Écoles françaises d'Athènes ou de Rome à qui devra être décernée, cette année, la médaille que la Société accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de Lady Meux, un magnifique ouvrage in-folio contenant 110 planches coloriées sur les miracles de la sainte Vierge et l'histoire de sainte Anne, et intitulé : *The miracles of the blessed Virgin Mary, and the life of Hannâ (sainte Anne) and the magical prayers of Ahêta Mîkâêl.* The ethiopic texts edited with english translations, etc., by E. A. Wallis Budge, M. A., Litt. D., D. Lit., F. S. A. (London, 1900, in-fol.).

M. Henri Weil présente l'édition des fragments d'Héraclite (*Herakleitos von Ephesos, griechisch und deutsch*), par Hermann Diels (Berlin, 1901, in-8°).

« Votre correspondant, M. Diels, que vous avez eu le plaisir de voir parmi vous comme délégué de l'Académie de Berlin, est versé dans toutes les branches des études grecques et latines, mais ses savantes recherches ont été tout particulièrement consacrées aux philosophes anciens. Son grand ouvrage des *Doxographi* est le solide fondement critique de tous les travaux ultérieurs sur le même sujet; vous savez qu'il a pris une part active à la publication des commentateurs grecs d'Aristote, qu'il dirige actuellement. L'année dernière, il vous fit hommage d'une édition de Parménide. Aujourd'hui il vous adresse le recueil des fragments d'Héraclite, dont le texte, constitué avec le plus grand soin, est accompagné de notes critiques et explicatives d'une extrême concision; mais une traduction tout à fait excellente en est le meilleur et le plus agréable commentaire perpétuel.

« Des appendices donnent les renseignements sur la vie et la doctrine d'Héraclite que l'on trouve chez les auteurs anciens, ainsi que l'intéressante imitation de sa méthode et de son style dans un des traités qui porte le nom d'Hippocrate. La plus belle partie du volume, c'est l'Introduction, dans laquelle M. Diels fait revivre la figure originale du solitaire d'Éphèse et retrace sa philosophie à grands traits et avec un bonheur d'expression, une chaleur où l'on sent la vive admiration de l'auteur pour un des plus profonds penseurs de l'antiquité. M. Diels se propose d'éditer de la même manière

les fragments de tous les philosophes grecs antérieurs à Socrate en réduisant au minimum l'appareil érudit, afin d'offrir à tous les esprits cultivés le moyen de connaître directement ces précieuses reliques de la pensée hellénique. »

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part du Révérendissime Père Custode de Terre Sainte, à Jérusalem, et au nom de l'auteur, le R. P. Barnabé d'Alsace, deux volumes dont l'un a été imprimé à Jérusalem même, et qui sont intitulés, le premier : *Le Mont Thabor*; le second : *La Montagne de la Galilée.*

Le R. P. Barnabé y étudie avec beaucoup de soin toutes les questions historiques, géographiques et archéologiques qui se rattachent à ces deux sites célèbres de la Palestine. Ce qui donne un prix particulier à cette étude consciencieuse, c'est que l'auteur y fait connaître le résultat des fouilles importantes pratiquées sous sa direction sur le sommet du Thabor et les restes des diverses basiliques qui s'y sont succédé. Plusieurs gravures et plans détaillés permettent de se faire une idée des découvertes intéressantes dues à l'initiative prise par l'Ordre des Franciscains sur ce point qui fait partie de ses possessions en Terre Sainte.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1901

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE

SÉANCE DU 3 MAI

M. Hamy transmet au Secrétaire perpétuel un rapport de Mlle Delphine Menant sur sa mission dans l'Inde.

Renvoi à la Commission de la fondation Benoît Garnier.

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie une très intéressante découverte qui vient d'être faite à Carthage par le R. P. Delattre dans la nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique. C'est celle d'un grand sarcophage en marbre blanc rehaussé de peintures. Le décor, exécuté avec une grande finesse, se compose de couleurs rouge, noire et bleue.

La cuve est de forme rectangulaire; le couvercle a l'apparence d'un toit imbriqué à double pente. Le travail du marbrier et celui du décorateur sont l'un et l'autre très soignés. La cuve est ornée d'oves, de rais de cœur et de méandres; dans les plats des frontons du couvercle sont peints deux bustes d'un ton rouge brun, avec de grandes ailes bleues, sortes de génies qui tiennent en main un disque et un croissant. C'est jusqu'à présent un spécimen unique à Carthage de l'art du peintre en

figures remontant à la période punique. Des photographies exécutées par M. Henry Bourbon, dans le puits funéraire même, avant que les peintures n'aient été exposées à l'air et à la lumière, permettent d'apprécier cette précieuse décoration. L'intérieur du sarcophage renfermait le squelette d'un vieillard, entouré d'aromates et de résine. On voit par cette importante découverte que les fonds attribués au R. P. Delattre par l'Académie sont employés avec succès et que les résultats de ses fouilles continuent à être heureux et très profitables pour la science[1].

M. Ph. Berger présente, au nom du R. P. Delattre, une inscription punique, d'une rare élégance, trouvée dans les fouilles de la nécropole voisine de Sainte-Monique. Cette inscription, malheureusement mutilée, devait être fort longue, autant qu'on peut en juger d'après le contexte, et rappelle, par son tour général, l'inscription du temple d'Astarté et Tanit. Le fragment qui nous est parvenu comprend huit lignes de 25 lettres environ chacune, occupées en grande partie par l'énumération des magistrats : sufètes éponymes, magistrats préposés à la construction, grand-prêtre. Bien qu'elle ait été trouvée dans un puits funéraire, elle n'est certainement pas sépulcrale, et elle devait provenir d'un édifice situé à proximité.

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. de La Borderie, décédé.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres libres.

Il y a 42 votants; majorité 22.

Au premier tour de scrutin, M. Jullian obtient 12 suffrages; MM. Joret et Cordier, chacun 9; MM. Aymonier et de Clercq, chacun 6.

Au deuxième tour de scrutin, M. Joret obtient 17 suffrages; M. Jullian, 13; M. Cordier, 8; M. Aymonier, 3; M. de Clercq, 1.

Au troisième tour de scrutin, M. Joret obtient 30 suffrages; M. Jullian, 11; M. Cordier, 1.

1. Voir ci-après.

En conséquence, M. Joret, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. le docteur Carton, médecin militaire, présente une étude sur le théâtre de Thugga, qu'il a pu complètement dégager au cours de plusieurs missions pour lesquelles l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui a prêté le plus large concours.

« Ce monument, d'une parfaite conservation, mesure 63 m. 50 dans sa plus grande largeur. Situé à l'est de la ville, il était adossé à un plateau rocheux. La *cavea* était couronnée par une rangée d'arcades portant une salutation impériale à L. Verus. Elle renfermait vingt-six gradins divisés en deux parties par un escalier central de cinquante-deux marches. Deux *mæniana* supérieurs renfermant six rangées de sièges, formaient quatre *cunei*, un *mænianum* inférieur, à sept rangées de gradins, en formait seulement deux. Les couloirs qui les séparaient étaient bordés par une balustrade en pierre et limités en arrière par un gradin très étroit, servant à poser leurs pieds aux spectateurs assis au-dessus. A chacune des extrémités des gradins était une loge. L'orchestre présentait cinq larges marches en hémicycle. Il était relié à la scène par deux petits escaliers adossés au *proscenii pulpitum*, qui est orné de moulures et d'exèdres rectangulaires ou demi-circulaires.

« Le sol de la scène était revêtu d'une mosaïque simulant un dallage. M. Carton y a trouvé sept trous situés au-dessus de puits de deux mètres de profondeur, qui devaient servir à faire manœuvrer non un *aulœum*, mais des *siparia*, car il n'y avait pas de fosse longitudinale en arrière d'eux.

« Le *frons scenæ* présentait un magnifique soubassement supportant une colonnade, sur la frise de laquelle était gravée une inscription mentionnant la fondation de l'édifice par P. Marcius Quadratus et l'énumération de ses différentes parties : *basilicæ*, *porticus*, *xysti*. Cette colonnade s'infléchissait en arrière de manière à former trois renfoncements, l'un médian, courbe, et les deux autres rectangulaires, dans lesquels s'élevaient deux hautes colonnes.

« L'entablement de ces dernières portait une partie de l'inscrip-

tion de Quadratus; mais il était isolé, en sorte que le texte était coupé par un assez grand intervalle séparant les divers tronçons de l'épistyle. Quelque insolite que paraisse cette disposition, il a semblé à M. Carton impossible de ne pas l'admettre en présence des données fournies par la mensuration des diverses parties de l'ordre, de la place où ces tronçons ont été trouvés, alignés encore au pied des colonnes qui les portaient, et surtout des moulures en retour ornant les extrémités de ces pièces et coupant les mots en plein milieu.

« Trois portes situées au fond de ces renfoncements conduisaient à l'extérieur. Il y en avait deux autres aux extrémités de la scène. Sous le sol de cette dernière régnait un caveau voûté n'ayant qu'un mètre de hauteur. Comme il a encore deux portes d'entrée, comme toutes les parties du monument qui l'entourent en avant de l'orchestre sont remblayées, on doit admettre que l'on devait, sinon fréquemment, du moins à un moment donné, avoir besoin d'y pénétrer. Dans le milieu du sol de la scène, des linteaux de pierre indiquent l'existence de trappes par lesquelles certains personnages pouvaient surgir vers chacune des extrémités, et en dehors de la scène est une petite pièce dont le mur, traversé par une meurtrière, laissait voir les acteurs pendant qu'ils jouaient. C'est dans cette loge que s'ouvre la porte du caveau de l'*hyposcenium*. On pouvait également de ce point communiquer avec les personnages placés dans le couloir et qui attendaient le moment de paraître en scène. On pouvait aussi, au besoin, « souffler » de là aux acteurs.

« Derrière la scène se trouvent plusieurs magasins ou loges d'artistes. Sur ses côtés il y avait, en dehors de la petite pièce dont il vient d'être question, des escaliers conduisant aux parties élevées du *frons scenæ*. Cet ensemble était encadré par trois couloirs. L'un, qui le séparait de la façade, présentait du côté opposé une rangée de quatorze colonnes. Deux autres, perpendiculaires au premier, venaient d'un couloir voûté qui s'élève de l'orchestre en passant sous les loges de la *cavea*.

« Deux escaliers étaient à l'angle sud-ouest de la façade, c'est-à-dire du côté de la ville. L'un d'eux était une entrée destinée à permettre au public d'aller jusqu'à l'orchestre; l'autre donnait aux artistes accès vers la scène et ses dépendances.

« Au-dessus du portique de la façade régnait une inscription en lettres énormes, peintes en rouge, réplique et résumé des deux grandes inscriptions de l'intérieur. En avant de cette partie du monument s'étendait une terrasse soutenue, vers la vallée, par une abside.

« D'autres textes ont été trouvés dans le théâtre : dédicaces à Cérès, à l'empereur Probus, nombreux *cursus honorum* de personnages dont plusieurs avaient le titre de *patronus pagi et civitatis*, *praefectus jure dicundo*, *sacerdos Cereris*, *consul suffect.*, *tribunus militum legionis XII Fulminatae*, *praefectus fabrum*, *flamen divi Vespasiani*, etc.

« Deux piédestaux portent le nom d'une famille répandue à Thugga, et qui avait, comme je l'ai montré ailleurs, un grand domaine dans les environs : celle des *Pulleni*. D'autres bases ont fourni de curieux renseignements sur une grande famille de l'antique cité, dont deux membres, les Marcius Simplex, ont construit le Capitole. Marcius Quadratus, le fondateur du théâtre, était leur frère. Un autre frère et le père des trois premiers possédaient aussi des statues dans cet édifice. Fait à noter, l'auteur de ces hommes qui ont un *cursus honorum* superbe n'avait aucun titre honorifique et paraît avoir été un homme nouveau.

« De nombreuses sculptures ont été rencontrées dans cet édifice : admirable tête en marbre blanc et mains tenant le globe de L. Verus, deux statues colossales de femmes ou de Muses assises d'un excellent travail, une vasque richement ornementée, une plaque de marbre portant un hippocampe ailé, des corniches très fouillées, aux caissons ornés de pampres, de boucliers entrecroisés, de fleurons à motifs originaux, etc. »

M. Dieulafoy demande à M. Carton quelques renseignements sur la disposition du caveau de l'hyposcenium qui, en raison de son peu de hauteur, ne lui paraît guère avoir pu être utilisé.

M. le Président, après avoir dit qu'il lui paraissait impossible d'admettre la solution de continuité que M. Carton affirme avoir existé dans la frise du *frons scenæ*, ajoute que ces réserves n'enlèvent rien à l'importance des résultats donnés par les

fouilles exécutées dans le beau monument que constitue le théâtre de Thugga.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, fait une communication sur les fouilles exécutées sous sa direction, au mois de février dernier, dans la nef de la cathédrale de Chartres. Les archéologues discutaient depuis longtemps sur l'emplacement de la façade primitive du XIIe siècle. M. E. Lefèvre-Pontalis en a retrouvé les substructions à deux mètres en arrière de la tour du nord. Cette façade, qui fut démontée pierre par pierre, devait se relier aux clochers par des murs en retour d'équerre. En outre, il a pu remettre au jour les fondations de la façade de la basilique élevée par l'évêque Fulbert entre 1024 et 1028, les soubassements d'un porche ajouté après coup en avant de la basilique, vers le milieu du XIe siècle, et deux massifs rectangulaires enfouis dans le sol entre les deux tours. Les archéologues pourront discuter maintenant sur des fondations encore intactes sous le dallage, au lieu de multiplier les hypothèses pour expliquer les remaniements de la façade de la cathédrale.

COMMUNICATION

SARCOPHAGE EN MARBRE BLANC ORNÉ DE PEINTURES TROUVÉ A CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Dans la nécropole punique, voisine de la colline de Sainte-Monique, au fond d'un puits de sept mètres de profondeur, creusé à travers un grès tendre, très blanc et très friable, que traverse une épaisse couche argileuse, nous sommes arrivés à une chambre funéraire de la dimension ordinaire pour deux

corps. Le manque de solidité du rocher a transformé cette cellule en une sorte de grotte informe. Tout le plafond a disparu : il en reste juste assez pour indiquer les angles.

Deux grandes dalles ayant fait partie de l'entrée furent retrouvées couchées sous les portions de rocher qui se sont détachées. Une d'elles porte au milieu une cavité rectangulaire dans laquelle devait être encastrée une épitaphe[1].

A mon arrivée, on avait déjà retiré de la chambre quatre coffrets en calcaire gris dont un est orné de moulures, ce qui est excessivement rare. Parmi les ossuaires trouvés dans la nécropole, au nombre de plusieurs centaines, c'est le troisième qui offre cette particularité. Il ne renfermait, avec les ossements calcinés et brisés, qu'un osselet et deux clous en fer.

En même temps que ces ossuaires, on avait sorti de la chambre une cruche à une anse remplie de cendres, la panse ornée de cercles de couleur rouge, puis quatre urnes à queue, six lampes bicornes, deux lampes grecques, deux *unguentaria*, une petite tasse noire à double anse, deux miroirs dont un de petite dimension, une hachette-rasoir, une sonnette, trente-cinq monnaies, les débris de deux goupilles et d'une œnochoé, un étui en argent brisé, enfin des amulettes comprenant trois Anubis, deux Bès, sept *uræus*, cinq *oudja*, la vache d'Isis, l'épervier, le bélier, un scarabée, etc...

Depuis plus de trois ans que nous explorons cette nécropole, nous n'avions jusqu'à présent trouvé que cinq grands sarcophages, dont deux sont en calcaire et deux en tuf coquillier. Celui que j'ai l'honneur de signaler à l'Académie est en marbre blanc. C'est le second que je découvre en cette matière; il est particulièrement intéressant. La cuve, de

1. Cette dalle, épaisse de 0 m 17, haute de 0 m 95 et large de 0 m 70, est entaillée à la partie supérieure. La cavité centrale mesure 0 m 14 de longueur, 0 m 09 de hauteur et 0 m 04 de profondeur. La face dans laquelle a été creusée cette entaille se détache en forme de panneau faisant une saillie de 0 m 05 et occupant toute la hauteur de la pierre.

forme rectangulaire, longue de 1 m 98, large de 0 m 58 et haute de 0 m 45, d'un travail très régulier, est orné en haut et en bas, sur chacune de ses faces, d'une moulure peinte. Le décor, très fin, se compose des couleurs rouge, noire et bleue. La moulure supérieure, simple chanfrein, est ornée d'une ligne d'oves. L'inférieure est composée d'un assez large listel et d'une doucine renversée. Sur la doucine court une suite de rais de cœur et sur le listel une sorte de grecque ou de méandre en filets rouges formant des croix gammées qui alternent avec de petits rectangles encadrant un fleuron. Dans cette décoration le rouge et le bleu dominent.

Mais c'est surtout le couvercle qui est remarquable au point de vue du travail du marbrier et du peintre. Il est taillé en forme de toit imbriqué à double pente. De chaque côté sont figurées deux rangées de tuiles réunies par la ligne de celles qui recouvrent la crête. Chaque ligne oblique des couvre-joints ou *imbrices* se termine par un acrotère formant antéfixe.

Les deux grands côtés du couvercle comptent chacun dix-sept acrotères. La tranche a pour décor peint un motif qui se répète, composé de six clous noirs disposés en rosace dans un cercle ménagé sur un fond rouge. J'ai compté trente-six de ces disques à rosace sur un des grands côtés.

Les deux extrémités du couvercle forment fronton. La tranche ornée des rosaces de clous lui sert de base. Les corniches obliques portent une rangée d'oves en couleurs, et sur le bord inférieur des listels l'artiste a peint en rouge des groupes de trois dents également espacés.

Le talent du décorateur s'est surtout exercé sur le plat des frontons : sur l'un et l'autre, il a figuré un buste ailé. C'est un Génie qui regarde vers la droite ; la disposition de ses bras indique qu'il tient en mains un objet, sans doute le disque ou le croissant, peut-être l'un et l'autre. Dans cette peinture datant de plus de 2.000 ans, le ton

général du buste est le rouge-brun. Les ailes du Génie, grandes et allongées, sont bleues et remplissent tout le champ du fronton.

Nous avons là un double spécimen, jusqu'à présent unique, de l'art du peintre en figures à Carthage pour la période punique.

Les couleurs employées, comme je l'ai déjà dit, étaient le rouge, le noir et le bleu. Mais je savais par expérience que cette dernière couleur disparaît comme de la fumée dès qu'elle est exposée à l'air et à la lumière[1]. Aussi ce fut pour nous une bonne fortune de pouvoir compter en cette circonstance sur le concours d'un jeune amateur, artiste photographe. M. Henry Bourbon descendit dans le puits à l'aide des entailles pratiquées par les Carthaginois et parvint non sans peine à installer son appareil dans l'étroit espace précédant la chambre funéraire. Le manque de recul possible ne lui permit de porter son attention et ses soins de reproduction que sur l'extrémité antérieure du sarcophage, surtout sur le fronton dans lequel figurait le Génie ailé, image que l'on peut rapprocher de la stèle de Carthage publiée par M. Perrot, dans son savant ouvrage : *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III, fig. 192, p. 253.

Comme dans le sarcophage de marbre découvert il y a trois ans, le couvercle conserve la trace d'un cercle, produit peut-être par une couronne, de 0^{m} 30 de diamètre, qui, en se décomposant, a corrodé le marbre sans lui faire perdre de sa couleur. Dans le premier sarcophage, ce cercle apparaît à gauche, ainsi qu'on peut le voir dans la gravure que j'en ai publiée[2].

1. Il pourrait aussi se faire que cette couleur disparût par l'absence de cohésion entre les molécules dont elle se composait et par le manque d'adhérence au marbre, car sur plusieurs terres cuites du Musée Lavigerie cette même couleur est demeurée intacte et a conservé sa vivacité de ton.

2. *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique, second mois de fouilles*, p. 19, fig. 33.

Ici, il se montre vers le milieu atteignant et dépassant de quelques centimètres la crête du couvercle. A sa partie inférieure, deux cercles plus petits et ferrugineux, ayant moins attaqué le marbre, lui sont contigus.

On ne relira pas sans intérêt le compte rendu de la découverte du premier sarcophage de marbre. Il y a entre ces deux riches sépultures des ressemblances remarquables.

Nous avions hâte, on le comprendra sans peine, d'ouvrir ce sarcophage. N'allions-nous pas y trouver un mobilier merveilleux, correspondant au luxe extérieur de cette tombe carthaginoise ?

Peu habitué à me faire illusion et ayant été souvent trompé par les sépultures construites à grands frais, je n'étais pas sans méfiance et je modérais tout enthousiasme. Le lourd couvercle fut donc levé, et pendant que deux vigoureux Arabes le maintiennent de leurs mains et de leurs solides épaules, nous prenons le temps de bien regarder et de bien voir avant de ne rien toucher. Un squelette régulièrement étendu sur le dos, les bras allongés le long du corps, s'offre à nos yeux. Les pieds, comme c'est la règle générale, sont tournés du côté de l'entrée. Ils disparaissent ainsi que les jambes sous une épaisse couche de matière jaunâtre que nous prenons d'abord pour du soufre, mais qui, en réalité, était formée d'aromates et de résine. Le crâne était également caché sous une coulée de terre qui avait pénétré par une brisure du couvercle, brisure datant de l'époque où la chambre était encore utilisée à l'époque punique.

Après avoir contemplé ce Carthaginois couché dans son sépulcre, nous nous mettons en devoir de l'examiner de plus près. Je saisis d'abord le fémur gauche. Il est consistant et ne s'écrase pas sous la pression des doigts. Il mesure 0^{m} 45 de longueur, ce qui représente une taille de 1^{m} 67, si c'était un homme, et celle de 1^{m} 63, si c'était une femme. Après les fémurs, j'enlève les tibias et les péronés, puis les humérus. L'humérus de droite a une teinte verdâtre qui révèle la

présence d'objets de bronze. Les radius et les cubitus, les os du bassin, le sacrum et les côtes sortent ensuite du sarcophage. Le sternum est petit. Il ne mesure, la fourchette non comprise, que 0^m^ 105 de longueur et 0^m^ 04 de largeur, contrairement à celui du Carthaginois provenant d'un des grands tombeaux de Byrsa et conservé dans une vitrine du musée, dans lequel cette partie du squelette a 0^m^ 122 de longueur et 0^m^ 05 de largeur. Celui du Carthaginois sorti du premier sarcophage de marbre blanc de la même nécropole a 0^m^ 12 de longueur et 0^m^ 06 de largeur. Comme dans ces deux squelettes, il est complètement solidifié, ce qui indique un vieillard, et en effet lorsque j'arrive à la mâchoire inférieure, je la trouve complètement dépourvue de dents et n'ayant plus trace même des alvéoles. Le vieux Carthaginois a dû longtemps manger sur ses gencives. De son vivant, son visage devait ressembler à ces faces de terre cuite, la bouche entourée de rides, que ses compatriotes aimaient à reproduire, et dont on peut voir quelques spécimens dans le Musée Lavigerie.

Le crâne était assez bien conservé. Les bosses pariétales sont relativement peu saillantes. Son diamètre longitudinal est de 0^m^ 189 et le transversal de 0^m^ 139; ce qui donne un indice céphalique de 73,545 et permet de le classer parmi les dolichocéphales vrais. C'est la forme ordinaire des crânes carthaginois.

Pendant que je recueille un à un les éléments de cette charpente humaine, l'anneau sigillaire sort du tombeau. C'est une simple bague en bronze à chaton doré. Avec quelques monnaies et une tige de même métal passée dans une boucle en forme de croissant et recueillie sous le crâne, où elle était noyée dans un morceau de résine, c'était tout ce qui accompagnait le mort. Plusieurs monnaies étaient aussi entourées de résine et formaient pelote. Mais les aromates et la résine avaient été surtout mis aux pieds et sur les jambes du cadavre.

Pour l'extraction de ce sarcophage, il fallait un solide palan. L'opération assez délicate réussit à merveille. Elle eut lieu en présence de M. Emmanuel Bourbon, de M. Henry Bourbon, son fils, et de M. Jean Hess, du *Figaro*, de passage à Carthage.

Transportée à Saint-Louis, cette belle pièce a été placée dans la grande salle du Musée Lavigerie. Là, le jour même de son installation, je pus la montrer à plusieurs visiteurs de marque : M. Morier, officier de marine, commandant la *Tempête*; M. le sénateur Duchesne-Fournet; M. Regnault, consul général de France à Genève, et M. Roy, secrétaire général du Gouvernement tunisien.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la nouvelle édition du *Clovis* de M. Godefroid Kurth (Paris, 1901, 2 vol. in-8°), qui a obtenu la première médaille au concours des Antiquités de la France en 1895.

M. Delisle offre au nom du traducteur une petite brochure intitulée : *Eugène Burnouf; an appreciation by Barthélemy Saint-Hilaire*, translated from the French by A. D. Lalkaka, M. A., L. L. B. (Bombay, 1901, in-8°).

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Maxwell Sommerville, professeur à l'Université de Pensylvanie, un volume intitulé *Sands of Sahara* (Philadelphia, 1901, in-8°). C'est la relation d'un voyage dans l'extrême sud-est algérien, jusqu'aux oasis de Tougourt. Bien que l'élément pittoresque y domine, on y trouvera plus d'une observation intéressante pour la géographie, l'histoire et l'archéologie. Les nombreuses gravures qui l'accompagnent, faites directement d'après des photographies, sont d'une

exécution excellente. Je signalerai, dans le nombre, les vues des monuments romains de Thimgad.

M. Clermont-Ganneau offre, ensuite, en son nom, les livraisons 14 et 15 de son *Recueil d'archéologie orientale* qui contiennent les articles suivants : I. *Les inscriptions romaines de l'aqueduc de Jérusalem* (suite et fin). — II. *Sur quelques noms propres puniques.* — III. *Le mot punique* « Mu » *chez Plaute.* — IV. *Le nom phénicien Banobal et l'inscription de Memphis.* — V. *Épitaphe d'un archer palmyrénien.* — VI. *Sur quelques noms propres juifs.* — VII. *Apollon Mageirios et le Cadmus phénicien.* — VIII. *Le Phénicien Theosebios et son voyage à Pouzzoles.* — IX. *La belle Simè d'Éleuthéropolis.* — X. *Les poteries rhodiennes de Palestine* (Paris, 1901, in-8°).

M. A. de Barthélemy offre à l'Académie un ouvrage de M. Adrien Blanchet, intitulé : *Études de numismatique*, t. II (Paris, 1901, in-8°, avec planches).

« M. Blanchet m'a chargé de faire hommage à l'Académie du deuxième tome de ses *Études de numismatique.* Ce second volume contient quarante-quatre notices ou mémoires qui ont été publiés dans divers recueils, en France et à l'étranger. C'est une très bonne idée que celle de réunir ainsi des publications plus ou moins développées qui sont éparpillées et souvent difficiles à retrouver; c'est ainsi que de nombreuses pages de Longpérier ont formé un recueil très utile; il est à regretter que personne n'ait pensé à en faire autant pour le baron de Witte.

« Le nouveau volume de M. Blanchet contient une riche collection de faits nouveaux, d'appréciations personnelles qui méritent de fixer l'attention; on doit lui être reconnaissant du zèle dont il fait preuve et de la sagacité avec laquelle il expose ses idées sur quelques problèmes dont il propose la solution. »

M. Senart a la parole pour un hommage :

« Je demande à l'Académie de me permettre de lui faire hommage, au nom du bureau auquel j'ai l'honneur d'appartenir, du premier numéro du *Bulletin mensuel du Comité de l'Asie française* (avril 1901, in-4°), et d'en profiter pour appeler son attention bienveillante sur l'œuvre dont le *Bulletin* va devenir l'organe. En se proposant surtout d'être un intermédiaire utile pour les intérêts français dans toutes les parties de l'Asie, le Comité a certainement avant tout un objet actuel et économique. Cependant il se promet aussi et de répandre par des conférences les notions relatives à l'Asie et de patronner, autant que ses ressources le lui permettront, des missions qui

auront naturellement l'occasion d'associer à leurs enquêtes pratiques des recherches intéressant la connaissance désintéressée du présent et du passé de diverses régions. Par là, au moins, l'action du Comité se rapprochera plus d'une fois de l'ordre des préoccupations et de l'action même de notre Compagnie. C'est justement pour affirmer cette pensée que le Comité a voulu faire figurer dans son bureau un représentant des études asiatiques. Je suis certain d'ailleurs qu'il suffirait, pour éveiller l'intérêt sympathique de l'Académie, qu'elle connût l'esprit d'initiation patriotique et nationale dont s'inspirent les promoteurs de l'œuvre. Je ne doute pas que ce premier numéro du *Bulletin mensuel* qu'elle compte publier ne témoigne à ses yeux du talent, du soin et de la méthode qu'une rédaction active et bien préparée va mettre au service d'une entreprise utile, mais dont le succès dépend du concours persévérant du plus grand nombre possible de bonnes volontés. »

M. Senart offre, en outre, en son nom, un mémoire intitulé : *Bouddhisme et Yoga* (Paris, 1900, in-8°; extr. de la *Revue de l'histoire des religions*).

M. DE VOGÜÉ dépose sur le bureau la deuxième livraison du tome I du *Répertoire d'épigraphie sémitique* (Paris, 1901, in-8°).

SÉANCE DU 10 MAI

M. Salomon REINACH présente à l'Académie, au nom de M. Carrière, conservateur des Musées archéologiques de Nîmes, les photographies d'une statue très singulière découverte à Grézan, première station de la ligne de Nîmes à Tarascon, dans la propriété de M. Bureau. Cette statue vient d'être transportée au Musée de Nîmes.

Elle est en calcaire à structure oolithique de la région et doit, par suite, être considérée comme une œuvre indigène.

La partie supérieure de la statue, toute conservée, représente



STATUE DÉCOUVERTE A GRÉZAN (GARD)

un guerrier debout, les bras collés au corps, la tête surmontée d'une lourde coiffure qui se prolonge sur les épaules et sur le dos, le cou orné d'un torques, la poitrine serrée dans une cuirasse à ornements métalliques, la taille prise dans une ceinture qui paraît, à gauche, munie d'une boucle de ceinturon ou d'un fermoir.

Le style des ornements métalliques est celui de l'art géométrique. Des cuirasses analogues à celle qui nous occupe se rencontrent dans l'art étrusque du VIe et du Ve siècle, mais là seulement (voir la plaque en or du Musée de Berlin, *Monumenti*, X, pl. X *b* = Martha, *L'art étrusque*, p. 102, et quelques statuettes étrusques du *Répertoire*, t. II, pp. 187, 188).

Ce n'est pas à dire que la sculpture de Grézan soit étrusque; tout en trahissant, comme les plus anciennes figures de l'Étrurie, l'influence de l'art gréco-ionien, elle présente un caractère *sui generis* qui en accroît encore l'importance pour l'histoire de l'art.

On peut, dès à présent, la rapprocher des deux statues en pierre de Velaux, actuellement au Musée de Marseille, représentant des personnages accroupis, portant des vêtements ajustés et décorés d'ornements géométriques (*Répertoire*, t. II, p. 25) ; ces statues sont beaucoup plus anciennes qu'on ne l'a pensé jusqu'à présent. Comme celle de Grézan, M. Reinach incline à les rapporter au Ve siècle avant notre ère et à y reconnaître les monuments d'un art gréco-celtique ou gréco-ligure encore inconnu, à étudier conjointement avec ceux de l'art gréco-ibérique que nous ont révélé les trouvailles du Cerro de los Santos et d'Elche, objet des travaux de notre confrère M. Heuzey.

M. Babelon fait le rapport suivant :

« La Commission de la Fondation Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) a décidé d'accorder le prix à MM. Michel Rostovtzew et Maurice Prou, pour leur ouvrage en collaboration intitulé : *Catalogue des plombs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, conservés au département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale, précédé d'une étude sur les plombs antiques par M. Rostovtzew* (Paris, in-8°, 1900.) »

M. Omont donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix de Courcel, destiné à récompenser une œuvre sur les premiers siècles de l'histoire de France, a décidé de partager le prix entre MM. Lauer et Barrière-Flavy.

« Elle a accordé une somme de 1.400 fr. à M. Ph. Lauer pour son livre sur *Le règne de Louis IV d'Outremer* (Paris, 1900, in-8°) ;

« Et une somme de 1.000 fr. à M. Barrière-Flavy pour un ouvrage sur *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule* (Paris et Toulouse, 3 vol. in-4°). »

M. Bouché-Leclercq, au nom de la Commission du prix Bordin (antiquité), fait le rapport suivant :

« L'Académie a mis au concours, pour le prix à décerner en 1901, la question suivante :

« *Étudier les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs pendant la période républicaine.*

« La Commission, ayant pris connaissance du seul travail qui lui ait été envoyé, — travail qui consiste en un plan très développé et un chapitre rédigé, — estime que cette ébauche témoigne d'une préparation sérieuse et permet d'espérer qu'il en sortira un mémoire définitif digne des suffrages de l'Académie.

« Elle est donc d'avis qu'il y a lieu de proroger le concours jusqu'au 1er janvier 1903, et elle propose à l'Académie de prendre une décision en ce sens. »

L'Académie adopte la proposition de la Commission. En conséquence, les Mémoires sur cette question seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 31 décembre 1902.

M. Collignon communique à l'Académie les photographies de la statue de bronze trouvée en novembre 1900 à Pompéi, sur l'emplacement du *Pagus Augustus Felix suburbanus*, en dehors de l'enceinte de la ville. Ce monument, placé au Musée de Naples dans une des salles des bronzes, représente un jeune homme debout, dans une attitude analogue à celle de l'*Idolino* de Florence. Si le type de la tête est polyclétéen et rappelle celui de l'éphèbe de Dresde plus encore que celui de l'*Idolino*,

les formes du corps sont grêles et indiquent une sorte de rajeunissement du type. La statue présente une particularité curieuse et très rare. Elle est argentée, ainsi que la base, qui pourtant semble ne pas avoir appartenu primitivement à la statue. Il est permis d'y voir une copie d'un original polyclétéen, qui aurait été argentée quand elle fut montée sur la base de forme ronde en usage à l'époque romaine.

M. Finot communique à l'Académie son rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient, dont il est directeur[1].

Le Président remercie M. Finot de son exposé des travaux d'une École à laquelle l'Académie porte un si vif et si légitime intérêt.

M. Émile Guimet présente des miroirs funéraires en bronze de l'époque des Han (202 av. à 220 ap. J.-C.). Les plus anciens ont des décors symboliques chinois et des caractères mystiques. Sous les Han postérieurs, l'ornementation s'inspire subitement de l'art grec et représente surtout des raisins avec des animaux variés. Cette transformation coïncide avec la date de l'introduction de la vigne en Chine, et avec l'époque des relations établies entre Alexandrie et Canton d'une part, et la Perse et Si-nganfou de l'autre : circonstances affirmées à la fois par les auteurs grecs et les auteurs chinois.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT, PAR M. LOUIS FINOT, DIRECTEUR.

Je dois tout d'abord remercier l'Académie de l'intérêt soutenu qu'elle a témoigné à notre œuvre. La scrupuleuse attention apportée au choix des pensionnaires, la nomination d'une Commission spéciale dont les avis nous ont été d'un précieux secours, le favorable accueil fait à toutes nos propositions sont autant de preuves de sa sollicitude. De notre côté nous n'avons rien négligé pour maintenir dans son intégrité un accord où nous croyons que l'École trouvera toujours la meilleure garantie de stabilité et de progrès.

L'École Française d'Extrême-Orient a été fondée par un arrêté de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, du 15 décembre 1898; elle a été définitivement constituée par un décret présidentiel du 26 février dernier. Ce mode de création à deux degrés est un procédé communément appliqué en Indo-Chine depuis quelques années : les projets d'institutions nouvelles sont d'abord réalisés par un arrêté; l'expérience décide ensuite de leur sort : si elle est contraire, un nouvel arrêté les annule; si elle est favorable, un décret les consacre. Le décret est le criterium de la réussite. Il semble donc que l'École Française ait réussi.

Il y en a un autre indice : c'est l'empressement qui se manifeste de divers côtés à en revendiquer la paternité. L'École se découvre chaque jour des patrons inconnus et imprévus, qui en auraient souhaité, réclamé, provoqué la

fondation. Cette émulation, assurément honorable pour nous, pourrait à la longue modifier sensiblement l'aspect réel des faits. Nos origines, pour récentes qu'elles soient, s'estompent déjà d'une légère brume de légende. C'est ce qui m'engage à en dire un mot en commençant. Si l'École vit, comme je l'espère, assez longtemps pour avoir une histoire, nous épargnerons ainsi certaines perplexités à son futur historien.

C'est ici, je crois, que l'idée première en naquit. Quelques membres de l'Académie, qui prenaient un intérêt particulier au passé de l'Indo-Chine et déploraient la disparition presque complète des études historiques dans la colonie, avaient eu la pensée d'y installer un philologue chargé d'une double mission : l'une, de contribuer par ses travaux personnels à la connaissance du pays; l'autre, de grouper autour de lui les travailleurs locaux, de les aider de ses conseils, de leur communiquer les notions de sanscrit et de pâli, d'archéologie et d'histoire religieuse nécessaires à toute recherche sur une civilisation d'origine indienne : car il s'agissait, avant tout, sinon exclusivement, de restaurer l'étude de cette partie de l'Indo-Chine qui doit à l'Inde ses monuments, ses coutumes et son culte.

Ce plan était, par la force des choses, très limité. Peut-être l'était-il trop pour produire à bref délai des résultats appréciables. Quoi qu'il en soit, il n'eut pas à subir l'épreuve des faits et, à peine ébauché, fit place à un dessein plus vaste, dicté par des considérations un peu différentes.

A ce moment, l'Indo-Chine se transformait. L'assemblage mal cohérent de pays que la conquête avait successivement rangés sous l'autorité de la France devenait un corps organisé auquel des vues mieux concertées, des ressources mieux réparties et de plus puissants moyens de production et d'échange ouvraient un nouveau champ d'activité. Dans le plan de ce jeune État colonial, une place fut réservée à la science : on créa des laboratoires, des observatoires, des

services chargés de préparer, par l'observation des phénomènes naturels, un développement plus rapide de la colonisation. On décida aussi la fondation d'un établissement de hautes études philologiques.

Plusieurs motifs avaient inspiré cette décision à l'organisateur de l'Union indo-chinoise.

Un motif pratique d'abord. Une grande colonie peuplée de races multiples, différentes de langue, de mœurs, de traditions, les unes sauvages, les autres héritières d'une culture ancienne, — cette colonie a un intérêt manifeste à posséder sur les populations qu'elle domine ou qu'elle avoisine des notions exactes, résultant d'enquêtes impartiales et méthodiques, telles qu'un grand établissement scientifique peut seul les mener à bien.

En outre, une nation européenne qui prend possession d'un vieux sol historique est en quelque sorte comptable au monde civilisé des souvenirs dont elle a la garde : elle a le devoir de les conserver et de les faire connaître. C'est une dette d'honneur qu'elle ne saurait répudier sans déchoir dans l'opinion de l'étranger et dans sa propre estime. Or cette tâche ne pouvait être remplie que par une institution permanente.

Un dernier motif eut l'action la plus décisive sur les résolutions du Gouverneur général : ce fut l'intérêt de l'orientalisme français.

Peut-être avez-vous gardé le souvenir d'un article[1] où un savant éminent, qui était en même temps un brillant écrivain, faisait spirituellement ressortir les travers de l'orientalisme allemand : « le vague des questions posées et des réponses, l'absence presque absolue de sens historique..., le piétinement sur place dans un cercle étroit de matériaux remâchés et de formules routinières... ». « Tout

1. *Philologie et colonisation*, dans *Critique et politique*, par James Darmesteter.

cela, ajoutait-il, tient à ce divorce entre la recherche théorique et la connaissance pratique, qui a été la loi de l'érudition allemande. Elle s'est hypnotisée sur un passé de convention, faute d'avoir cherché à la source du présent l'instinct de la réalité et de la vie : pour connaître, comprendre et revivre le passé, il faut avoir, si peu que ce soit, vécu le présent qui en vient, et qui seul peut rendre, par réflexion ou par écho, la couleur ou la voix de ce passé qu'il continue. »

Ces vues, d'une franchise si éloquente, eurent la rare fortune de frapper par leur justesse un esprit à la fois digne de les comprendre et capable de les réaliser. C'est la pensée de James Darmesteter qui a scellé la destinée de l'École Française d'Extrême-Orient. Il convient que son nom y demeure attaché, avec celui de l'homme d'État qui l'a fondée, avec ceux des savants qui en ont élaboré le plan avec tant de clairvoyance et de sagesse[1].

Ce plan, approuvé par vous, est devenu la charte de notre École. La vérité m'oblige à dire que nous avons déjà revisé notre constitution ; mais quelques détails seulement en ont été modifiés : l'œuvre a gardé sa primitive physionomie.

Elle a porté successivement deux noms : celui de *Mission*, puis celui d'*École*[2]. Ce dernier terme, pris en soi, est ambigu ; mais les Écoles françaises d'Athènes et de Rome l'ont rendu assez notoire pour que personne ne s'y trompe. L'École Française d'Extrême-Orient a ce caractère commun avec ses deux sœurs aînées, qu'elle n'enseigne pas, ou du moins qu'elle ne fait pas sa principale fonction d'enseigner. Pourquoi, en effet, irait-on sous les tropiques chercher des cours supérieurement professés à Paris? Les pensionnaires

1. Le projet de règlement, préparé par MM. Barth, Bréal et Senart, de concert avec M. Doumer, et approuvé par l'Académie dans sa séance du 9 décembre 1898, devint l'arrêté constitutif du 15 décembre.

2. Arrêté du 20 janvier 1900.

qui nous viennent de France sont pour nous des collaborateurs et non des élèves.

Si on veut créer dans la colonie un enseignement utile, il doit s'adresser aux fonctionnaires de l'Indo-Chine ; il doit avoir pour but de donner aux jeunes administrateurs une connaissance plus approfondie et plus intime des populations qu'ils sont appelés à diriger. Cette espèce d'École pratique des hautes études indo-chinoises remplacerait avantageusement l'ancien collège des administrateurs stagiaires, si mal à propos supprimé. Elle devrait sans doute être rattachée à l'École Française ; je regretterais qu'elle en devînt la partie essentielle. Je regretterais surtout qu'on essayât de donner corps à l'idée d'une « Université de Saïgon ». L'existence de cette future Université n'est ni à prévoir, ni à désirer ; une entreprise de ce genre n'aurait, je le crois, aucun succès ; elle pourrait, par contre, avoir des suites désastreuses. Notre intérêt est de nous tenir fermement à l'objet principal de notre fondation : cet objet n'est pas de répandre les vérités connues, mais de découvrir des vérités nouvelles ; ce n'est pas l'enseignement, c'est la recherche[1].

Mais en refusant à l'enseignement une place d'honneur qu'il ne peut ni ne doit occuper, nous ne prétendons nullement le proscrire. La preuve en est qu'un de nos pensionnaires, M. Pelliot, vient d'être chargé d'un cours de chinois. On sait que le chinois est en Cochinchine, en Annam et au Tonkin la langue écrite de la littérature, de la religion, en partie même celle de l'administration et des affaires. Or, par suite d'une fâcheuse indifférence, ou d'un déplorable

1. Il ne s'agit ici que de l'enseignement proprement dit, consistant en un système de cours faits par des professeurs titulaires ; quant à l'enseignement tel que le définit M. Barth dans sa *Lettre sur l'École française d'Extrême-Orient* (*Bulletin de l'Éc. fr. d'E. O.*, t. Ier, n° 1), il ne présente que des avantages, et nous souscrivons sans réserve aux vues très sages et très pratiques de notre éminent correspondant.

préjugé, l'étude de cette langue, de plus en plus délaissée, est tombée au niveau le plus bas. Nous prendrons à tâche de la relever. Notre nouveau professeur s'y efforcera, nous l'espérons, avec succès. L'Académie sait déjà comment, pour se mieux préparer à ses fonctions, il s'est rendu l'année dernière en Chine; comment des événements imprévus ont changé soudainement le caractère de cette mission; et comment le jeune philologue, venu pour se perfectionner dans la langue chinoise, s'est trouvé métamorphosé en soldat, et en brave soldat, dont la conduite a honoré son pays et l'École qu'il représentait. Nous ne pensons pas que son enseignement souffre de cette péripétie; il n'y perdra guère en érudition, et il y gagnera d'être nourri d'impressions plus vives.

L'École française est donc avant tout une institution de recherches scientifiques. Le domaine de ces recherches est vaste. Il ne se borne pas à l'Indo-Chine : il embrasse tout l'Extrême-Orient, en y comprenant l'Inde. Assurément, nous avons envers notre colonie des devoirs particuliers, et nous aurons d'autant moins de peine à nous en acquitter qu'elle offre à l'étude les questions les plus intéressantes et les plus variées ; mais il serait contraire au bon sens de s'y enfermer. L'Indo-Chine ne s'explique pas par elle-même : elle est un confluent de races et de civilisations, qu'on ne saurait comprendre sans remonter à leurs sources. On ne peut étudier le Laos sans le Siam et la Birmanie, le Cambodge sans l'Inde, l'Annam sans la Chine, les Chams sans la Malaisie. L'Extrême-Orient est un tout, et c'est ce tout qui constitue le champ de travail de notre École.

Elle est autre chose encore qu'un établissement scientifique : elle est un service administratif chargé de la conservation des antiquités. Il faut avoir visité les monuments de l'Indo-Chine pour bien comprendre à quel point ce service était urgent, et combien il est à regretter qu'il ait été créé si tard. Une habitude constante s'était établie de dépouiller

les temples de leurs sculptures pour en orner les jardins et en enrichir les collections privées; les inscriptions elles-mêmes n'échappaient pas à ces fantaisies décoratives. Ce qui a été dilapidé ainsi est incalculable. Le musée fondé jadis à Saïgon aurait pu préserver beaucoup de choses anciennes : il fut un jour transformé en palais administratif; quant aux collections qu'il abritait, nous les cherchons encore. Nous avons mis fin à ce pillage en proposant à la sanction du Gouverneur général une législation protectrice qui met dorénavant nos monuments à l'abri de toute mutilation et de toute altération. On ne reverra plus ces théories de sculptures qui voyageaient sur terre et sur mer au gré d'archéologues amateurs. Pas une pierre ne quittera désormais sa place sans une autorisation régulière. La période nomade est close et, espérons-le, définitivement[1].

Les antiques vestiges de la domination indienne en Indo-Chine, dont quelques-uns sont d'une grandeur et d'une beauté sans égale en Orient, devaient nous occuper avant tout.

Deux anciens États, le royaume de Champa en Annam et celui du Cambodge dans la vallée du Bas Mékhong, ont laissé dans la péninsule des monuments durables de leur civilisation. Nous en avons dressé l'inventaire et la carte. Plusieurs menacent ruine : nous étudions actuellement les moyens de les consolider sans en altérer le caractère.

Nous avons pris pour règle de respecter autant que possible l'intégrité des monuments. Néanmoins, il serait imprudent de laisser en place les sculptures détachées, et surtout les inscriptions, si précieuses pour l'histoire de ces peuples dont aucun chroniqueur ne nous a conservé les annales. Le Musée que nous avons créé à Saïgon leur offre un abri qui

1. Les règles applicables aux monuments historiques ont été édictées par l'arrêté du 9 mars 1900. La liste des monuments a été promulguée par l'arrêté du 6 février 1901.

les préserve de tout risque et les met à la portée des travailleurs. Il comprendra également une collection ethnographique destinée à mieux faire connaître les mœurs, les idées, l'industrie des races diverses qui peuplent ce pays si peu connu encore, même des Européens qui l'habitent. Notre Bibliothèque, en voie de formation, possédera bientôt tous les instruments de travail et tous les documents nécessaires aux recherches les plus variées sur les pays d'Extrême-Orient.

Les études des membres et des collaborateurs de l'École ont porté principalement sur l'archéologie et l'ethnographie.

M. Cabaton, secrétaire-bibliothécaire de l'École, s'est livré à une nouvelle et fructueuse enquête sur la religion du peuple Cham, ce débris mourant d'une nation puissante dont d'imposantes ruines attestent encore la grandeur passée.

M. Parmentier, architecte pensionnaire, a complété sur divers points de détail notre Inventaire des monuments chams et préparé un projet de restauration du temple de Po Nagar à Nhatrang.

M. Pelliot a acquis en Chine, pour le Musée et la Bibliothèque, une importante collection de peintures, de porcelaines et de livres rares.

M. le capitaine de Lajonquière, attaché temporaire, a fait une étude ethnographique des populations de la frontière septentrionale entre Monkay et Laokay, dressé la carte archéologique de l'Indo-Chine et rassemblé les matériaux d'un inventaire descriptif des monuments du Cambodge.

M. Lavallée, attaché temporaire, a traversé le Laos de Bassac à Quinhon et réuni d'utiles observations sur les peuplades incultes de ces régions.

M. le Dr Gaide, médecin des colonies en résidence à Sse-Mao, nous a envoyé une série de rapports très instructifs sur les races aborigènes du Yunnan méridional.

M. Cadière, missionnaire à Cu-lac, un de nos correspondants les plus appréciés, nous a soumis de bons travaux sur la linguistique et l'histoire de l'Annam.

M. G. Dumoutier a mis à notre disposition les résultats de sa longue et consciencieuse étude du peuple annamite.

Enfin plusieurs fonctionnaires nous ont prêté un utile concours, en nous envoyant des informations et des documents.

Cette énumération montre que l'École n'est pas restée inactive et que, suivant l'esprit de sa fondation, elle a commencé à exercer son influence au delà du cercle de ses propres membres.

Les publications déjà parues sont : la *Numismatique annamite* de M. D. Lacroix ; l'*Inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam*, que nous avons donné avec une carte de M. de Lajonquière; enfin le premier fascicule du *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*. Les *Recherches sur les Chams* de M. Cabaton sont sous presse. Nous publierons ensuite la *Carte archéologique de l'Indo-Chine* et l'*Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, dont nous avons parlé plus haut. D'autres ouvrages, déjà admis à l'impression, prendront place successivement dans la série de nos Mémoires.

En résumé, nous avons organisé tous les services de l'École, créé une bibliothèque et un musée, inauguré l'enseignement, inventorié les monuments et assuré leur conservation, commencé plusieurs séries de publications, suscité des travaux locaux. Pour l'avenir, les sujets de recherches abondent : nous indiquerons seulement la traduction des sources chinoises et annamites de l'Indo-Chine, l'étude des races non civilisées du centre de la péninsule, l'exploration des stations préhistoriques du Cambodge, du Laos, du Tonkin. On peut compter, pour faire honneur à cette tâche, sur les laborieux collaborateurs que nous devons au choix

de l'Académie et sur ceux qui viendront après eux continuer la même tradition de science, de zèle et de dévouement.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1901 (janvier-février 1901, in-8°).

Il offre, en outre, au nom de son confrère, M. G. Paris, un mémoire intitulé *Ficatum en roman* (Turin, 1901, in-8°; extr. de la *Miscellanea linguistica in onore di Graziadio Ascoli*).

Le Président présente, au nom de l'auteur, M. Georges Durand, une *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*. Tome I (Amiens et Paris, 1901, in-4°).

M. Croiset offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° Jean Réville : *Le IVe Évangile, son origine et sa valeur historique*. Paris, 1901, in-8°.

On sait que le IVe Évangile se distingue des trois autres par un certain nombre de caractères qui ont de tout temps attiré l'attention des théologiens et suscité, soit en Allemagne, soit en France, une foule d'études particulières. M. J. Réville, directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, section des sciences religieuses, a voulu présenter aux lecteurs français l'ensemble de la question dans un ouvrage complet et méthodique. Une première partie de son livre est consacrée à l'étude des témoignages qui attribuent le IVe Évangile à l'apôtre Jean. Une seconde partie, s'attachant à l'œuvre elle-même, passe en revue successivement la théologie du prologue et le contenu du récit proprement dit, et aboutit à des conclusions sur la personne de l'auteur. La méthode de M. Réville est strictement historique et critique. Il n'appartient qu'aux juges compétents de se prononcer sur

la valeur de ses conclusions. Mais tout historien des choses littéraires rendra justice au savoir et à la conscience de l'auteur, en même temps qu'à la rigueur de sa méthode. L'étude du Prologue, en particulier, renferme, sur la théologie judéo-hellénique dont ce prologue exprime la pensée et parle le langage, des pages singulièrement pénétrantes et attachantes.

2° P. Regnaud : *L'Agamemnon d'Eschyle; texte, traduction et commentaires* Paris et Lyon, 1901, in-8°.

M. P. Regnaud, professeur à l'Université de Lyon, bien connu comme sanscritiste, aborde aujourd'hui le domaine de l'hellénisme avec une traduction de l'*Agamemnon* d'Eschyle. Mais cette incursion dans un domaine qui n'est pas le sien, se rattache étroitement à ses préoccupations habituelles. M. Regnaud veut en effet, par cet ouvrage, « montrer l'intérêt particulier que présentent les parties chorales du vieux poète au point de vue de ce qu'on peut appeler la tradition indo-européenne du style lyrique et de son influence capitale sur l'origine et le développement de la mythologie de la race ». A-t-il réussi à montrer effectivement cette « tradition indo-européenne du style lyrique »? Il est permis d'en douter. Si cette tradition a réellement existé, il faudrait, pour en montrer la continuité historique, autre chose qu'une traduction d'un poète grec du v° siècle, dont on voit fort bien au contraire les relations avec ses prédécesseurs immédiats, malgré les différences produites par l'évolution normale de la pensée et de la langue grecques.

Quoi qu'il en soit, M. Regnaud, partant de cette idée, a entrepris de donner de son poète d'abord un texte aussi conforme que possible à la tradition manuscrite, ensuite une traduction qui fût comme un calque fidèle de ce texte. La tâche était malaisée. Suivre la traduction manuscrite est bien, mais une juste défiance à l'égard de la critique conjecturale ne saurait aller jusqu'à l'acceptation docile d'un texte incorrect ou inintelligible. D'autre part, une traduction tout à fait littérale devient si étrangère au génie de notre langue qu'elle n'est guère intelligible parfois que pour les hellénistes, qui n'en ont pas besoin. M. Regnaud ne pouvait guère éviter complètement ces deux inconvénients. Sa tentative est pourtant intéressante. Il est utile de prémunir parfois la critique contre l'abus des conjectures, et cet effort pour serrer le texte de près n'est pas sans fruit. Mais on peut se demander si le résultat est proportionné au travail. Tout en louant M. Regnaud de son courage, on peut lui demander de consacrer désormais à la démonstration de sa thèse fondamentale une méthode plus rigoureuse et plus agréable.

M. Ph. Berger offre à l'Académie, de la part de M. le professeur Gregory, le tome I de sa *Textkritik des Neuen Testaments* (Leipzig, 1900, in-8°) :

« Réunir et classer tous les textes du Nouveau Testament et arriver ainsi à en établir la forme la meilleure et la plus ancienne ; en un mot, faire la critique du texte du Nouveau Testament, telle est la tâche à laquelle s'est consacré M. Gregory. Pour atteindre son but, il ne s'est pas borné à décrire les manuscrits, déjà si nombreux, du Nouveau Testament grec ; il en a recueilli tous les passages disséminés dans des livres liturgiques ; il a fait de même pour les versions en diverses langues et pour les citations qui se rencontrent chez les auteurs ecclésiastiques.

« Le premier volume, qui paraît aujourd'hui, est consacré aux manuscrits du Nouveau Testament et aux textes liturgiques On se rendra compte du travail prodigieux qu'il représente par ce fait qu'il contient la description, le dépouillement et le classement de plus de 2.000 manuscrits du Nouveau Testament et de près de 1.400 évangéliaires ou autres textes liturgiques. Mais aussi l'on peut dire que ce travail, résultat de recherches poursuivies pendant de longues années, dans toutes les parties du monde, pour étudier les témoins authentiques des états successifs du Nouveau Testament, est complet.

« M. l'abbé Duchesne a déjà apprécié, avec l'autorité qui lui appartient, l'étendue et la sûreté de la science de M. Gregory et le rare mérite de ses travaux, en présentant à l'Académie[1] ses *Prolégomènes* de la grande édition du Nouveau Testament de Tischendorf, qui sont, en quelque sorte, l'introduction à sa critique du texte. Je n'ai pas la prétention de rien ajouter à son jugement. En me priant d'offrir le présent volume à l'Académie, M. Gregory invoque ce souvenir, et il me rappelle que c'est à mon frère Samuel Berger qu'il avait dû ce qu'il considère à juste titre comme un honneur. C'est aux lumières de mon frère que j'aurais eu recours aujourd'hui, s'il eût encore été de ce monde, et c'est en mémoire de la haute et affectueuse estime qui l'attachait à M. le professeur Gregory, que j'ai accepté cette mission, dont un autre se serait acquitté beaucoup mieux que moi-même. »

1. *Comptes rendus*, 1894, p. 234-235.

SÉANCE DU 17 MAI

Le Président annonce la mort de M. le Dr Bretschneider, correspondant de l'Académie à Saint-Pétersbourg. Il était né à Riga, en 1833. Attaché comme médecin à la mission russe de Pékin, il séjourna en Chine pendant près de vingt ans, apprit la langue chinoise et publia en anglais, sur la Chine et les sciences naturelles dans ce pays, de nombreux travaux qui avaient appelé sur lui l'attention de l'Académie. Il était correspondant depuis 1886. Le Président se fait l'interprète de l'Académie toute entière en adressant à la famille de notre regretté confrère l'expression de ses vives condoléances.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret, en date du 6 mai 1901, par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection de M. Charles Joret à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. de La Borderie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Joret et le présente à l'Académie.

Le Président invite M. Joret à prendre place parmi ses confrères.

M. Aymonier écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Célestin Port.

M. Hamy communique à l'Académie une lettre de M. Gentil, récemment rentré en France, dans laquelle le glorieux explorateur remercie la Compagnie de la subvention qu'elle a bien voulu lui accorder sur la fondation Garnier. Ces fonds versés au Comité de l'Afrique française ont été dépensés sur bons et sur factures dans l'intérêt des travaux scientifiques de la mission.

Ils ont notamment aidé à l'acquisition d'une importante série de manuscrits arabes que M. Gentil se propose de venir présenter dans une prochaine séance à l'Académie.

M. Salomon Reinach a la parole pour une communication :

« Notre correspondant Hamdi-bey, directeur du Musée de Constantinople, me prie de présenter à l'Académie les photographies d'un vase en terre cuite, spécimen d'une technique encore ignorée, qui vient d'enrichir les collections dont il a la garde.

« Sabri-effendi, agent du Musée aux Dardanelles, avait signalé à la Direction un tumulus haut de six mètres sur la route des Dardanelles à Lampsaque, dans le *Caza* de Lampsaki. A la demande de Hamdy-bey, Sabri-effendi commença l'exploration de ce tumulus par le haut. A une profondeur de deux mètres, il trouva deux tombeaux juxtaposés, en briques, qui ne contenaient rien. A deux mètres au-dessous, il rencontra un troisième tombeau en maçonnerie, également vide. Enfin, à la base du tumulus, il dégagea une dalle de pierre bouchant une cavité rectangulaire creusée dans le roc (20 mars 1901). Cette cavité contenait le vase dont il va être question, plus un grand nombre de perles en terre cuite dorée, des feuilles et des fils de bronze et quelques fragments de lames d'argent. La terre du tumulus renfermait des fragments de poteries noires.

« Le vase a 0 m 52 de haut. Il a trois anses, dont l'une est brisée. Seul de tous les grands vases connus jusqu'à ce jour, il est entièrement doré ; sa surface est décorée d'une scène de chasse au sanglier, en relief polychrome. Le sanglier, tout blanc, occupe le milieu du tableau. A droite, un chasseur nu, chaussé de sandales, brandit une javeline contre l'animal ; son bras gauche supporte une draperie bleue et, de la main gauche, il tient en réserve deux javelines. Entre ses jambes paraît un lévrier blanc, qui mord la patte gauche postérieure du sanglier. A gauche du premier chasseur et en sens inverse s'avance un homme nu dont la tête et le bras manquent. Il porte sur son bras gauche une draperie rouge et enfonce sa javeline dans le cou du sanglier, d'où s'échappe un filet de sang. Entre les jambes de ce chasseur est un second lévrier, dont la tête et les jambes de devant manquent.

« En haut, sur la panse du vase, on voit un homme portant

une tunique rouge. Il est appuyé sur sa main gauche et lève le bras droit comme pour lancer une javeline sur le sanglier. Derrière ce personnage, dont la tête manque, court un troisième lévrier.

« Toute cette scène se déroule sur une bande bleue qui figure le terrain. Sous le sanglier, on aperçoit des plantes indiquées à la pointe dans le champ.

« Nous connaissions bien, jusqu'à présent, des vases à fond noir avec des figures dorées ou polychromes en relief; les plus célèbres spécimens de cette technique sont l'aryballe de Xénophantos à l'Ermitage et l'hydrie de Cumes, autrefois chez le marquis Campana, dans le même musée. Mais on n'avait jamais rencontré, que je sache, de vase à fond doré avec des figures polychromes s'enlevant en relief. Cette technique est un nouveau témoignage de la transformation de la céramique grecque au IVe siècle, sous l'influence des modèles en métal revêtus d'*emblemata* et de *crustæ* que la céramique tendait de plus en plus à imiter. A la même époque, qui est celle d'Alexandre le Grand, les coroplastes rivalisent avec les bronziers, en produisant des figurines de terre cuite entièrement dorées, et le travail du métal commence à réagir même sur l'art des marbriers, comme le prouvent ces bas-reliefs dits *alexandrins* qui s'inspirent, suivant la juste observation de M. Theodor Schreiber, des œuvres de la toreutique. Dans le domaine de la céramique, le dernier terme de cette évolution est la disposition de la céramique peinte, remplacée par les céramiques à reliefs obtenus au moule, qui domine pendant toute l'époque romaine.

« Le vase de Lampsaque, malgré la mollesse du style, est donc un document de haute importance dans l'histoire de la céramique grecque de la décadence; il faut féliciter Hamdi-bey d'en avoir provoqué la découverte et assuré la conservation. »

Il est procédé à la nomination de deux commissions pour l'examen des propositions de M. MÜNTZ sur un projet de *Corpus* des mosaïques, et de M. BRÉAL sur un projet de Recueil des inscriptions non comprises aux *Corpus* existants.

Sont désignés :

Pour la proposition de M. Müntz : MM. BOISSIER, HÉRON DE VILLEFOSSE, CAGNAT et BABELON;

Pour la proposition de M. Bréal : MM. Oppert, d'Arbois de Jubainville, Foucart et Senart.

L'Académie procède ensuite à la nomination de la Commission qui sera chargée de vérifier les comptes des recettes et des dépenses de l'Académie pendant l'année 1900.

Sont élus : MM. Schlumberger et Longnon.

Le Président rappelle que la Commission du prix de La Grange, dont mention de la nomination a été omise dans les procès-verbaux, se compose de MM. G. Paris, P. Meyer, Longnon et É. Picot.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, de la part du R. P. Ubald d'Alençon, des Frères mineurs capucins, une brochure intitulée : *Les comptes de ménage de Jeanne de Laval*, d'après un document original et inédit (Angers, 1901, in-8°).

M. l'abbé Thédenat offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Cosmologie hindoue d'après le Bhâgavata Purâna*, par M. l'abbé A. Roussel (Paris, 1898, in-12) :

« Après avoir achevé la traduction du *Bhâgavata Purâna*, commencée par MM. Eugène Burnouf, Adolphe Regnier, Hauvette-Besnault et Bergaigne, mon confrère M. l'abbé Roussel, prêtre de l'Oratoire, pensa qu'il serait utile de présenter en corps de doctrine l'amas incohérent et confus d'idées générales sur la religion et la philosophie éparses dans les cinq gros volumes de ce poème vraiment encyclopédique.

« L'auteur a établi trois grandes divisions, subdivisées elles-mêmes : *Dieu*, l'*Homme*, le *Monde*; puis, relisant attentivement le long poème, il a extrait, en les traduisant littéralement, tous les vers contenant l'expression d'une pensée ou d'une doctrine propres à entrer dans ce cadre. Cela fait, il a classé ces nombreuses citations, chacune sous la

rubrique qui lui convient, les réunissant par un texte suffisant pour donner de la cohésion à l'œuvre et l'empêcher d'être un simple recueil de pensées détachées. Un dernier chapitre donne les conclusions personnelles de l'auteur.

« Ce recueil est d'autant plus utile que ce poème est encore un de ceux auxquels, même aujourd'hui, les Hindous attachent le plus d'importance. Là, en effet, sont envisagés les problèmes les plus sérieux qui aient jamais occupé la pensée humaine, sur l'essence divine, ses relations avec le monde extérieur et avec l'homme, sur la création et ses modes, sur l'âme, sa nature et ses destinées.

« La grande place qu'on a donnée à la cosmologie hindoue dans les discussions religieuses, le respect, plutôt exagéré, dont on a entouré ce chaos d'idées où toutes les époques ont, sans qu'il soit possible d'établir une chronologie, apporté leur contribution, rendent particulièrement opportun et intéressant l'ouvrage de M. l'abbé Roussel. Il met à la portée des apologistes et des philosophes, qui doivent lui en être reconnaissants, une œuvre jusque-là accessible aux seuls indianistes de profession. »

M. Gaston Paris présente à l'Académie, au nom des auteurs, un ouvrage intitulé : *I. Leiçarraga's Baskiche Bücher von 1571* (Neues Testament, Kalender und ABC) im genauen Abdruck herausgegeben von Th. Linschmann und H. Schuchardt (Strasbourg, Trübner, in-8°, 1900) :

« La valeur inestimable du Nouveau Testament traduit en basque, en 1571, par Leiçarraga, et dédié par lui à Jeanne d'Albret, est bien connue de tous ceux qui ont pu étudier un des rares exemplaires qui en subsistent. MM. Schuchardt et Linschmann ont voulu mettre cette source si précieuse d'instruction à la portée de tous les basquisants. C'était une entreprise très pénible et très coûteuse. Les deux savants n'ont pas regardé à la peine, et l'Académie impériale de Vienne, comprenant l'utilité de leur œuvre, a pris à son compte la majeure partie des frais. Une imprimerie habile, la maison Frommann à Iéna, a mis son zèle à la disposition des laborieux éditeurs, qui pendant trois ans ont travaillé à parachever cette réimpression avec une patience infinie et un admirable désintéressement. On voit dans la longue introduction, presque entièrement consacrée aux plus minutieuses vérifications typographiques, tout ce qu'il leur a fallu d'attention pour mener à bonne fin la reproduction absolument exacte de ces 1200 pages de basque (au Nouveau Testament ils ont joint le catéchisme calviniste, le calendrier et l'abécé imprimés par le même Leiçarraga). M. Schuchardt, notre éminent correspondant, qui en assumant cet

énorme labeur a fait preuve d'une rare abnégation, termine la préface où il rend brièvement compte de l'œuvre commune en disant : « Nous espérons plus tard pouvoir reprendre et continuer notre travail; surtout nous espérons qu'il servira de point de départ à d'autres. » Nous devons tout particulièrement souhaiter que ce vœu soit entendu en France : la philologie basque fait partie de notre philologie nationale, et la publication si méritoire des deux érudits allemands doit être accueillie chez nous avec reconnaissance et provoquer surtout une émulation profitable à la science ».

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de son auteur, M. José Gestoso y Pérez, un essai de dictionnaire des maîtres qui brillèrent à Séville depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle : *Ensayo de un Diccionario de los artifices que florecieron en esta ciudad de Sevilla desde el siglo XIII hasta el XVIII* (Séville, 1899 et 1900, 2 vol. in-8°).

« M. Gestoso n'est pas un inconnu pour l'Académie, à laquelle il a déjà envoyé ses principaux travaux et notamment son « Guide artistique de Séville », qui sous ce titre modeste est une œuvre considérable de critique et d'érudition.

« Le nouveau travail du savant et laborieux écrivain ne le cède pas à ses devanciers. C'est le résultat du dépouillement judicieux des si précieuses et si abondantes archives que possède la ville. Il s'agissait en effet d'y rechercher des notices se référant aux chefs de ces corporations moitié artistiques moitié industrielles qui ont été la gloire de Séville : argentiers, orfèvres, forgerons, horlogers, verriers, brodeurs, fabricants de cartes à jouer, armuriers, arquebusiers, ébénistes, faïenciers, peintres, enlumineurs, tous organisés en confréries, tous jouissant de chartes et de privilèges spéciaux les plaçant à part et au-dessus des corps d'état composés d'*oficiales* ou d'ouvriers proprement dits.

« Huit années d'un travail assidu ont été nécessaires pour mener à bien cette entreprise considérable. On n'en sera pas surpris en consultant les notices consacrées à chaque maître et en lisant l'excellente introduction placée en tête des deux volumes.

« Parva parvum semper decent », a inscrit l'auteur dans sa devise. Elle est trop modeste : il me permettra d'en prendre le contrepied et de le lui attribuer. »

SÉANCE DU 24 MAI

L'Académie propose pour la médaille que la Société Centrale des Architectes français décerne tous les ans à un membre des Écoles françaises d'Athènes ou de Rome, M. Mendel, membre de l'École d'Athènes.

Le nom de M. Mendel sera transmis à M. le Président de la Société Centrale des Architectes.

M. le duc de La Trémoïlle donne lecture à l'Académie de la notice qu'il a écrite sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. Menant[1].

M. le duc de La Trémoïlle, au nom de la Commission du prix Prost, annonce que cette Commission a décerné le prix à M. A. d'Herbomez pour son *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*.

M. Croiset, au nom de la Commission du prix Saintour, annonce que sur le total du prix, trois mille francs, la Commission accorde :

Deux mille francs à M. Rodier, pour sa traduction avec commentaire du *Traité de l'âme*, d'Aristote ;

Cinq cents francs à M. Legrand, pour son *Étude sur Théocrite* ;

Cinq cents francs à M. Alcide Macé, pour son *Essai sur Suétone*.

L'Académie donne acte aux deux Commissions des conclusions de leurs rapports.

Il est procédé à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Célestin Port, décédé.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre libre.

1. Voir ci-après.

Le scrutin est ouvert.

Il y a 43 votants, majorité 22.

Au premier tour de scrutin, M. J. Lair obtient 16 suffrages; M. Th. Reinach, 12; M. Aymonier, 9; M. Guimet, 6.

Au second tour de scrutin, M. J. Lair obtient 22 suffrages; M. Th. Reinach, 16; M. Guimet, 3; M. Aymonier, 2.

En conséquence, M. Jules Lair, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Barth donne lecture d'une note relative à une théorie nouvelle sur l'origine de l'ère Çaka. L'origine de l'ère indienne, dite Çaka, qui correspond à l'an 78 ap. J.-C., a été l'objet de nombreux travaux et de presque autant d'hypothèses, dont aucune n'a pu jusqu'ici se faire unanimement accepter. L'Inde elle-même nous a transmis à cet égard une double tradition : l'une, plus jeune et courante encore de nos jours, d'après laquelle l'ère rappellerait la défaite et l'expulsion de la nation scythique des Çakas, les Σάκαι des Grecs, par un roi hindou du nom de Çālivāhana ; l'autre, plus ancienne et longtemps oubliée, d'après laquelle l'ère daterait au contraire du triomphe des Çakas et du couronnement de leur roi. Cette dernière est évidemment celle qui a le plus de chance d'être la vraie. Mais quel est, parmi les événements historiques à nous connus, celui qui correspond à ce triomphe? Et quelles sont, parmi les nombreuses dates que nous avons des premiers siècles, celles qu'il faut rapporter à cette ère? Ce sont là autant de points sur lesquels l'accord n'a jamais pu s'établir d'une façon durable. La solution qui, plusieurs fois reprise, semblait naguère encore sur le point de rallier tous les suffrages, d'après laquelle l'établissement de l'ère aurait été l'œuvre du grand empereur indo-scythe Kanishka, a fini par se heurter à de nouvelles et graves difficultés[1]. Plus récemment

1. Celle de ces difficultés dont on s'est avisé d'abord, que l'ère Çaka n'a pas pu être établie par Kanishka, qui était un Kushan, n'est peut-être pas aussi décisive qu'il semble à plusieurs. Pendant cinq siècles, nous n'avons que des dates anonymes, et quand l'ère est spécifiée, au commencement du VII[e] siècle, le mot Çaka avait pris depuis longtemps un sens très large, celui de barbare en général.

encore, le R. P. Boyer, dans un savant et ingénieux travail, en essayant, après d'autres, de concilier les deux traditions et de substituer à Kanishka le satrape Nahapāna, qui était un Çaka de race et qui a dominé au Ier siècle sur le pays Mahratte, n'a abouti à son tour qu'à des probabilités. C'est dans ces conditions que le problème vient d'être traité à nouveau et d'une façon très remarquable dans deux mémoires qui font partie du dernier volume (XX, 1900) du *Journal* de la Société asiatique de Bombay, et dont je suis chargé de faire hommage à l'Académie de la part de son correspondant de Poonah, M. Ramkrishna Gopāl Bhandarkar.

Le premier en date des deux mémoires[1] est du plus jeune fils de notre confrère, M. Devadatta Ramkrishna Bhandarkar; mais je ne crois pas me tromper en supposant que le père y a largement collaboré; en tout cas, il en accepte pleinement les conclusions. Le mémoire traite, en première ligne, d'une inscription lapidaire inédite, conservée à Bombay, mais de provenance incertaine, dans laquelle est relatée la consécration d'une image du Buddha en l'an 45, sous le règne du roi indo-scythe Huvishka, de la dynastie impériale des Kushans. Je passe sur l'inscription, qui est conçue dans la phraséologie ordinaire de cette sorte de documents et, sauf un contingent de noms propres, ne nous apporte rien de neuf. Par contre, je dois dire quelques mots de la dissertation qui s'y trouve jointe et dans laquelle est exposé un système chronologique entièrement nouveau sur l'histoire de l'Inde pendant les quatre premiers siècles de notre ère.

Résumé le plus brièvement possible, ce système revient à ceci : les dates connues jusqu'ici des empereurs Kushans, dates qui vont de l'an 5 à l'an 98, sont toutes de l'ère Çaka. Mais, suivant un usage que nous *pouvons* supposer ancien dans l'Inde, elles sont écrites en abrégé et doivent être uniformément renforcées de 200, comme le montre une inscription récente trouvée à Mathurā (publiée par Bühler, mais sans facsimilé) qui, bien qu'elle ne contienne pas de nom de souverain, est certainement du dernier de ces princes et porte la date de l'an 290, plus un

1. *A Kushana stone-inscription and the question about the origin of the Çaka era* (Read 19th october 1899).

chiffre d'unités illisible. A cette même ère doivent être rapportées toutes les dates que nous avons des dynasties qui ont précédé les Kushans dans le Nord et dans le Nord-Ouest de l'Inde, c'est-à-dire, en remontant, celles des Indo-Parthes, Gondopharès et ses successeurs, et celles des Satrapes et Grands satrapes de race Çaka qui ont régné à Mathura et dans le Penjab, ainsi que celles des Satrapes et Grands satrapes, également de race Çaka, qui ont dominé pendant trois siècles dans l'ouest de la péninsule, dans le Gujarāt et dans le Mālva. Avec ces Satrapes, avec les derniers surtout, nous arrivons bien près du commencement de l'ère. Mais ce n'est pas à eux, qui, au début du moins, n'étaient que de simples vassaux, qu'on peut en attribuer l'établissement. Celui-ci doit être reporté à leurs suzerains, ceux que MM. Bhandarkar appellent les « empereurs Çakas », dont le berceau et le centre de puissance étaient au delà des monts, dans le Çakasthāna ou Séistan, et dont le premier a été Vononès.

C'est là un terrible remue-ménage. Sauf pour les Satrapes du Sud-Ouest, dont les dates sont depuis longtemps et d'un commun accord rapportées à l'ère Çaka, tout ce que nous entrevoyons de l'histoire de l'Inde, depuis la disparition des dynastes grecs jusqu'à l'avènement des Guptas, se trouve déplacé d'un ou de deux siècles et rejeté en bloc en deçà de l'an 78 de notre ère. Gondopharès, par exemple, dont la place vers le milieu du Ier siècle paraissait « absolument certaine » à Bühler, — je n'ai jamais bien compris pourquoi, — passe dans la deuxième moitié du second. Les cinq empereurs connus des Kushans, qu'on plaçait au Ier et au IIe siècle, auraient régné maintenant de 250 environ à 376 A. D. Le plus célèbre d'entre eux, Kanishka, vers lequel convergent plusieurs séries de faits importants de l'histoire politique, religieuse, littéraire et artistique de l'Inde et que les combinaisons les plus récentes ne faisaient pas descendre plus bas que la fin du Ier siècle et le commencement du IIe, est rejeté à la fin du IIIe et au commencement du IVe. Et c'est sous son deuxième successeur, sous Vāsudeva, qu'on plaçait vers le milieu du IIe siècle, que cette dynastie impériale étrangère, peu après 376 A. D., aurait été définitivement renversée dans l'Inde gangétique par la dynastie indigène des Guptas.

J'ajoute immédiatement que toutes les parties de ce système sont admirablement reliées et appuyées dans le détail. Je n'entreprendrai pas de les discuter une à une : il me faudrait pour cela pour le moins autant de place que MM. Bhandarkar en ont employé à les exposer. Et encore me serait-il impossible, sur beaucoup de points, de marquer plus que de simples préférences, et, pour toute la période, d'opposer système à système. Mais je crois du moins devoir indiquer sommairement les principales raisons qu'on peut faire valoir pour ou contre la nouvelle théorie.

Et d'abord, je noterai un point où elle me paraît avoir touché à la certitude : la succession des dynastes, connus seulement par leurs monnaies, qui se groupent à la suite de Vononès. MM. Bhandarkar ont été les premiers, par une analyse plus serrée des légendes bilingues de ces monnaies, à déterminer l'ordre dans lequel ces princes doivent être rangés, et qui est le suivant : Vononès, Spalirisès, Azès I, Azilisès, Azès II[1] et Mauès : deux autres, Spalahorès et Spalgadamès, frère et neveu de Vononès, ne sont pas arrivés au suprême pouvoir. Que ces dynastes aient été ou non les « empereurs Çakas », — plusieurs se qualifient en effet de Σακα sur les monnaies ; mais le nom de Vononès est parthe, — qu'ils aient fondé l'ère Çaka ou, comme on l'a cru jusqu'ici, qu'ils aient été de beaucoup antérieurs à l'établissement de cette ère[2], le fait de leur ordre de succession n'en reste pas moins acquis, et c'est déjà beaucoup dans ce chaos.

Parmi les données qui militent directement en faveur du système, vient naturellement en première ligne la dédicace de Mathurā, de l'an 290 (plus un chiffre d'unités), qui, bien qu'elle soit anonyme, appartient aux Kushans et, d'après le témoignage compétent de Bühler, ressemble si parfaitement à leurs autres inscriptions, qu'elle ne saurait en être séparée par un intervalle d'au moins deux siècles et de près de trois pour quelques-unes. La supposition que les dates de ces autres inscriptions doivent être majorées de deux centaines est donc fort probable. Mais,

1. MM. Bhandarkar ont rendu infiniment probable ce dédoublement d'Azès.

2. La seule donnée synchronique se rapportant à la série est l'identification très probable, mais non certaine, de Mauès avec le Moga de l'inscription de Takshaçilā.

dans ce cas, l'ère est-elle bien l'ère Çaka? Bühler, en publiant le nouveau document, avait laissé le choix entre deux explications tout autres de l'anomalie de cette date, et j'en ai moi-même risqué une troisième.

Puis viennent en faveur de la thèse, le fait que le monnayage des Guptas, au IVe et au Ve siècle, se rattache de très près à celui des Kushans, dont il est comme le prolongement; l'absence de toute trace, entre les deux dynasties, d'un autre pouvoir impérial dans l'Hindoustan central; la très grande plausibilité de l'hypothèse que les Satrapes Çakas du Nord et de l'Ouest représentaient à l'origine un même pouvoir suzerain et qu'ils ont dû par conséquent dater leurs actes de la même ère, ère qui, chez ceux de l'Ouest, est unanimement reconnue comme étant l'ère Çaka. Déjà le R. P. Boyer a montré que les inscriptions des Satrapes de Mathurā étaient notablement plus archaïques que celles des Kushans; d'autre part, la différence, très sensible à première vue, entre l'épigraphie des Kushans et celle des Guptas, apparaît bien moindre quand on soumet les caractères à l'analyse paléographique : elle se réduit pour ainsi dire à une différence de style, et peut fort bien s'expliquer par un changement de dynastie qui, ainsi que cherche à l'établir notre confrère, a coïncidé avec un grand mouvement national, religieux et littéraire. Tout cela, joint au bel enchaînement que les auteurs ont su donner à l'exposition des faits, rend leur thèse bien séduisante.

Mais voici des raisons en sens contraire. Parmi les monnaies romaines déposées comme offrande et retrouvées de nos jours dans un stūpa de Manikyāla qui paraît bien avoir été érigé en l'an 18 sous Kanishka, les plus récentes sont des derniers temps de la république. La monnaie d'or, dont les empereurs Kushans paraissent avoir inauguré la frappe dans l'Inde, — avant eux, elle est extrêmement rare, — a été taillée sur le modèle de l'aureus d'avant la réduction ordonnée par Auguste. L'effigie sur une des monnaies du premier de ces empereurs, Kozoulo Kadphisès, est la copie exacte de celle d'Auguste âgé. On peut tourner ces objections : il est plus difficile de se débarrasser des suivantes. Les légendes des monnaies des Kushans sont en grec et en une langue barbare difficile à dénommer; mais elles sont régulièrement

écrites en lettres grecques et avec un raffinement orthographique (l'emploi du *sampi*) qui dénote une singulière familiarité avec cet alphabet. Le premier de ces princes, Kozoulo Kadphisès, est même associé d'abord, sur une de ses monnaies, avec un dynaste grec, Hermaios, autant de faits qui seraient très étranges au IIIe et au IVe siècle. Mais il y a plus : les annales chinoises mentionnent la fondation de l'empire des Kushans sur les deux versants du Paropomise. Comme paraît l'avoir démontré le P. Boyer, dans un récent article du *Journal asiatique* (mai-juin 1900), cette fondation doit être placée peu après l'an 30 de notre ère, sous un prince que la source chinoise appelle Kiou-tsio-Kio et dans lequel il faut probablement reconnaître le Kozoulo Kadphisès des monnaies. Les annales ajoutent que le fils de ce prince, Yen-kao-tchen-taï, conquit ensuite l'Inde. Le nom chinois de ce fils, qui serait le Hima Kadphisès des monnaies, ne se trouve pas dans les documents indiens, pas plus du reste que les annales chinoises ne nous donnent les noms de ses successeurs, Kanishka, Huvishka et Vāsudeva. Mais la fondation du grand empire des Kouei-chouang ou Kushans, sur la frontière de l'Inde dans la première moitié du Ier siècle, dans l'Inde même à la fin du même siècle, n'en reste pas moins solidement attestée. Or, elle est absolument inconciliable avec la thèse de MM. Bhandarkar [1]. La conséquence à tirer de là paraît si nette, qu'elle dispense de recourir à d'autres données, comme les évaluations contradictoires de la tradition bouddhique au sujet de la date Kanishka ou le synchronisme suspect, si nous n'avions que lui, que les Περίοδοι Θωμᾶ fournissent pour Gondopharès. A lui seul, comme tout se tient dans cette thèse, ce témoignage, dans l'état présent de nos connaissances, permet de conclure que, cherchée une fois de plus avec un soin et une compétence des plus louables, l'origine de l'ère Çaka reste toujours encore à trouver.

Le deuxième mémoire est de M. Bhandarkar père [2]. Notre

1. La thèse est, à plus forte raison, inconciliable avec les conclusions de M. Sylvain Lévy, qui plaçait ces événements un siècle et demi plus tôt.

2. *A Peep into the Early History of India, from the foundation of the Maurya dynasty to the downfall of the imperial Gupta dynasty* (*B. C. 322 — circa 500 A. D.*). Bombay, Education Society Steam Press, 1900.

confrère y expose en substance la même thèse, mais en l'encadrant dans un admirable résumé des temps qui ont précédé et suivi, de façon à la faire pleinement valoir et à en montrer toute la portée. Ici, encore plus que pour le précédent mémoire, il me faut renoncer à suivre l'auteur dans le détail. De cette rapide mais substantielle esquisse de l'histoire politique, religieuse et littéraire de l'Inde pendant huit siècles et demi, de l'avènement des Mauryas à la chute des grands Guptas, esquisse où même ceux qui, comme moi, n'en acceptent pas la théorie centrale, devront reconnaître les qualités qui font le véritable historien, je me bornerai à signaler deux ou trois points particulièrement importants.

La genèse du bouddhisme, ses attaches dans les doctrines antérieures du brahmanisme et du Veda, son vrai rôle et, en quelque sorte, son estimation historique sont présentés d'une façon souvent neuve, sans exagération ni banalité. Mais c'est surtout de la domination étrangère avec ses conséquences, et, ensuite, de la restauration d'un grand pouvoir indigène sous les Guptas, que l'auteur a tracé un tableau aussi judicieux qu'original. Par-ci par-là quelque trait a pu être légèrement forcé, et ceux qui n'en acceptent pas la chronologie devront en rectifier parfois la perspective ; mais la justesse de l'ensemble nous paraît incontestable.

C'est avec raison, selon nous, que l'auteur, s'appuyant sur les inscriptions, insiste sur le grand changement qui s'accuse avec l'avènement des Guptas. Avant, tout est pracrit et paraît bouddhique : après, on voit s'affirmer aussitôt, et de plus en plus, le sanscrit et le brahmanisme. Il semble donc bien, selon la formule heureuse de M. Bhandarkar, que si ces dynasties étrangères ont été chaque fois et promptement hindouisées, elles n'ont jamais été brahmanisées, et que la restauration, dans l'Hindoustan, d'un grand empire indigène, a été le symptôme et aussi la force adjuvante d'une restauration nationale au sens le plus large. L'auteur reprend ainsi à son compte, mais en la modifiant, la théorie de M. Max Müller, si radicalement contestée depuis, d'une « renaissance de la littérature sanscrite ». Il ne parle plus d'une éclipse totale de cette littérature ; il admet, au contraire, une période d'incubation, dont il est resté des

traces et qui a préparé le triomphe final. Avec ces modifications et avec les réserves d'ordre chronologique faites plus haut, je suis bien près de m'entendre avec M. Bhandarkar. Comme lui et depuis longtemps, je pense qu'un des résultats les plus sûrs à tirer des inscriptions est celui-ci : qu'il n'y a eu en sanscrit une littérature profane, c'est-à-dire dégagée des écoles brahmaniques et s'adressant à un public étendu, qu'à une époque relativement moderne.

Il est regrettable, dans un travail si soigné, que le grec des légendes monétaires n'ait pas été mieux revu.

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE lit un mémoire sur le sens du mot *pārĭcīdas* dans une loi romaine attribuée au roi Numa. Il admet la doctrine de MM. Fröhde, Gustave Meyer et Brugmann, qui traduisent *pārĭcīdas* par « meurtrier de parent ». Dans le droit primitif universel, le meurtre prémédité est puni par la loi du talion. Ordinairement le meurtrier y échappe par la fuite. Alors la famille du mort a le droit de tuer un parent du meurtrier, si la famille du meurtrier ne paye pas la composition. Le premier terme de *pārĭ-cīdas*, *pārĭ-*, est identique au grec dorien πᾶος = πᾶσος, qui devait donner en latin *pārus*, en composition *pā-* et dont le sens est « parent ». Ainsi le mot *paricidas* exprime le droit de la famille du mort contre la famille du meurtrier.

M. BRÉAL ajoute quelques observations.

COMMUNICATION

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. J. MENANT,
PAR M. LE DUC DE LA TRÉMOÏLLE,
MEMBRE LIBRE DE L'ACADÉMIE,
LUE DANS LA SÉANCE DU 24 MAI 1901.

MESSIEURS,

Joachim Menant, le confrère distingué dont M. de Barthélemy parlait naguère en termes émus, naquit à Cherbourg

le 16 avril 1820, de Joachim Menant et d'Amable Boissière. Il n'avait que dix ans quand son père mourut. Dès l'année précédente, il avait commencé ses premières études au collège de Cherbourg.

Les maîtres qu'il y trouva formaient par leur réunion un ensemble assez disparate et peu banal. On y voyait d'anciens émigrés aux manières distinguées qui professaient un excellent anglais, appris pendant les longues années d'exil; d'agréables lettrés qui lisaient en classe, après la correction des devoirs, de petites pièces dans le genre de Carmontel et de Berquin; des naturalistes passionnés qui emmenaient les élèves herboriser ou faire la chasse aux insectes pendant les belles soirées d'été; enfin quelques vieux régents qui, fidèles aux traditions passées, enseignaient encore le grec et le latin. Les élèves ne s'en trouvaient pas plus mal, témoin notre regretté confrère et ses condisciples et amis devenus des hommes de valeur : le commandant Jouen, un honorable marin, le seul vivant encore; le comte Théodose du Moncel, connu par ses remarquables travaux sur l'électricité; J.-F. Millet, le grand peintre.

« J'ai beaucoup connu Millet dans ma jeunesse », écrivait Menant en 1890, dans la *Chronique des Arts*.

« J'avais seize ans quand je suivais avec mon ami du Moncel des cours de peinture dirigés, dans le Musée de Cherbourg, par Mlle Robineau et M. Langlois... Millet, qui avait alors vingt-deux ans, arrivait de Gréville avec son costume de villageois. Il se mit à copier au crayon noir des tableaux de grande dimension; il n'avait pas encore abordé la peinture. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous n'étions pas très forts; cependant, nous en savions assez pour apprécier l'allure franche et précise du crayon de notre nouveau condisciple. Bientôt la simplicité de ses manières et son air de bonté nous charmèrent; aussi, ne tarda-t-il pas à devenir notre ami et à conquérir notre estime et notre admiration... Millet avait étudié le latin sous la direction d'un respec-

table prêtre, un de ses oncles; il s'était passionné pour les classiques, surtout pour Virgile. Lorsqu'il me pria de lui prêter les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, je fus fort surpris de voir qu'il les lisait à livre ouvert, mieux qu'un bachelier de la veille. Que de fois nous récitâmes de longues tirades ensemble! C'était le beau temps; riche de tous ses rêves, il ne s'apercevait pas qu'il était pauvre! » Pour Menant aussi, c'était le beau temps.

Les années de collège avaient été infiniment heureuses. Mme Menant s'était complètement retirée du monde pour être toute à son fils. L'enfant, assez espiègle, mais bon, vif, l'esprit toujours en éveil, avait gagné l'affection de ses maîtres, surtout d'un certain abbé qui lui enseignait la philosophie et... l'escrime! Il arriva ainsi jusqu'au baccalauréat, plein de santé, de belle humeur, prêt à aborder des études plus sérieuses et à remplir de plus grands devoirs.

C'est à Caen qu'il étudia le droit, tout d'abord sans enthousiasme; l'enthousiasme était pour la philosophie. Son professeur était M. A. Charma.

Menant subit son influence; il eut pour lui un dévouement que le commandant Jouen appelait un culte. En retour, Charma fut le premier à le mettre sur la voie qui devait le conduire à l'Académie des Inscriptions. Pour donner à son enseignement une base plus large, il étudiait successivement les systèmes philosophiques de l'Inde, de la Chine, de l'Égypte et de la Perse. Ce qu'il pouvait y avoir alors de bien fondé dans cet enseignement, ce n'est pas à moi de vous le dire; je pourrais plutôt, Messieurs, vous le demander. Menant s'éprit d'un beau zèle, non pour la Chine, comme l'aurait désiré son maître, mais pour Zoroastre et la Perse.

En 1842, il publiait le résumé des leçons de Charma, puis, en 1844, un essai sur la philosophie et la morale de Zoroastre, dont treize ans plus tard il donna une seconde

édition. Il était sur le chemin des études assyriennes. Comment, en effet, ne pas s'intéresser désormais à tout ce qu'on pourrait apprendre de la Perse et de ses anciennes croyances? Et n'est-ce pas le déchiffrement des inscriptions achéménides, qui a permis d'aborder l'étude sérieuse des inscriptions assyriennes et babyloniennes?

Pendant l'année 1843, Menant passa l'hiver à Paris, où il retrouvait de bons amis : le comte Théodose du Moncel; Paul Target; Millet, que la municipalité de Cherbourg, avait envoyé chez Delaroche avec une pension de 600 francs; Séchand, le décorateur de l'Opéra, avec lequel il avait beaucoup dessiné à Caen. Chez Séchand, il rencontrait le peintre Troyon, le chanteur Duprez, tout un groupe d'artistes; au Louvre et dans les jardins du Luxembourg, il passait de longues heures en conversations intéressantes avec Millet; enfin, il suivait avec ravissement les cours de Michelet au Collège de France, heureux et fier de nouer avec lui des relations.

C'est Charma qui l'avait dirigé de ce côté : « Michelet, lui écrivait-il, est un homme auquel il faut que vous disiez toute l'admiration que je professe pour son remarquable talent; j'y joindrais, à coup sûr pour lui-même, si j'avais le bonheur de le connaître, une profonde amitié. » L'année suivante, la connaissance fut faite ; l'élève avait préparé la voie au maître. « Je ne vous dis rien de mon voyage, écrit ce dernier, je compte vous en parler bientôt. Qu'il vous suffise, pour aujourd'hui, de savoir que j'ai trouvé partout l'accueil le plus aimable. M. Villemain m'a tenu deux heures; M. Cousin me voulait voir sans cesse; Michelet est pour moi un véritable ami. » C'est ainsi que l'on vivait, à Paris et à Caen, d'art, de littérature, de philosophie et d'illusions. Le droit semblait oublié.

Menant avait épousé la fille d'un conseiller à la Cour de Caen, Mlle Regnée. Cette charmante jeune femme étant morte au bout de six mois, il se remaria quelques années

plus tard avec Mlle Lefebvre, fille du directeur des constructions navales à Cherbourg. Ce second mariage l'engageait encore une fois, par des alliances, dans un milieu de haute magistrature. Il continua l'étude du droit, devint avocat, puis, en 1851, il fut nommé substitut et, finalement, conseiller à la cour d'appel de Rouen. Heureusement pour nous, ses hautes et graves fonctions de magistrat lui laissèrent le loisir d'être un savant. C'est par là qu'il nous appartient ; c'est le savant que j'essaie de faire revivre ici, où il fut si heureux de prendre la place que lui méritaient ses travaux.

L'antique Orient l'attirait. Or, voici que les plus vieux et les plus grands peuples de ce pays semblaient se réveiller d'un long sommeil, pour entrer avec nous en contact immédiat et nous révéler eux-mêmes leur pensée et leur histoire dont nous n'avions que des fragments, trop souvent accommodés au génie des Grecs. Menant ne pouvait rester simple spectateur de cette renaissance. Des synthèses philosophiques, auxquelles Charma l'avait habitué, aux travaux minutieux d'épigraphie et de grammaire où il fallait s'engager à fond, la distance était grande : il la franchit, non sans peine, non sans un temps de découragement; mais il avait le goût du réel et du solide; il se faisait une idée vive du bonheur d'un savant quand, par ses efforts, une écriture jusque-là muette et sans vie se ranime, parle, et fait entendre la voix d'un monde anéanti, de peuples ensevelis si avant dans la poussière des siècles.

« Quel triomphe pour la science, écrivait-il à Charma, quand un jour le génie de l'homme a échauffé ces signes muets et a ressuscité une civilisation éteinte! Que s'est-il passé à ce moment suprême dans l'âme de Champollion? sans doute quelque chose de sublime et d'unique, et je me sens troublé et ému rien que d'y penser. »

Dans ces dispositions, les découvertes de Botta, les premiers essais de déchiffrement de l'écriture assyrienne

devaient éveiller sa curiosité, puis l'attirer et l'absorber tout entier.

D'abord il fit fausse route. « Les travaux auxquels je me suis livré, nous dit-il, seul en face des planches de Botta, ont été considérables. J'ai brouillé bien des rames de papier pour chercher, à travers les combinaisons des signes, à dégager la consonne et les voyelles qui devaient être inhérentes aux mêmes caractères. Je suivais une fausse voie, et, comme il arrive en pareille circonstance, plus on est dans l'erreur, plus on s'obstine; aussi la fatigue arriva-t-elle bientôt; je fus obligé de renoncer à mon métier de lexicographe; ma santé était altérée. On me conseilla de me distraire : c'est alors que mon ami Théodose du Moncel m'entraîna dans des expériences scientifiques et voulut m'associer à ses recherches sur les applications mécaniques et chimiques de l'électricité. Je vis, sur-le-champ, l'ordre d'idées et le genre de travaux dans lesquels j'allais être conduit. Il fallait que je reprisse mes études de chimie et, comme il ne s'agissait que d'un simple passe-temps, j'hésitai... Je laissai là cuves, cornues, conducteurs et courants, et je revins à l'étude des inscriptions. La science avait marché; les travaux des Anglais étaient parvenus à ma connaissance; le principe du syllabisme entrevu par Saulcy avait été posé par Hincks. J'en fis l'application; je recommençai à étudier les inscriptions, à entasser petits papiers sur petits papiers pour noter les variantes et à dépouiller les noms propres en m'aidant des valeurs que j'avais reconnues acquises[1]. »

Les premières publications de Menant datent de 1858-1859. Il s'empressa d'offrir un exemplaire des *Noms propres assyriens* à M. de Saulcy, qui lui écrivit une lettre pleine d'effusion accompagnée d'une caisse de « paperasses ». C'étaient les manuscrits de ses premières tentatives de

1. Papiers privés.

déchiffrement sur les textes rapportés par Botta. L'amitié de MM. de Saulcy et de Longpérier encouragea Menant à continuer ses travaux. Depuis longtemps en rapport avec F. Lajard, il fut par lui présenté à Jules Mohl, qui l'accueillit avec une grande bienveillance et lui fit faire la connaissance de M. J. Oppert.

Ses premiers essais rencontrèrent les mêmes défiances que les travaux de ses devanciers. Une langue sémitique écrite en caractères syllabiques, quelques-uns complexes et polyphones, mêlés d'idéogrammes, tout cela paraissait bien étrange ; il y avait quelque courage à s'engager dans une carrière qui promettait peu de satisfaction en dehors de l'approbation d'un petit nombre d'initiés. « J'admire, écrivait Michelet en 1860, comment, loin de tout secours, vous poursuivez vos fortes et profondes études ; cela est rare et grand ; je tâcherai de vous suivre et de vous étudier. » Hincks, dans sa cure de Killileagh en Irlande, était encore plus dénué de ces secours auxquels Michelet fait allusion. « Ce que je puis faire est bien peu de chose, écrivait-il en 1862 ; j'habite loin des bibliothèques publiques, j'ai une très petite fortune, de sorte que je n'ai ni la facilité d'acheter des livres coûteux, ni la possibilité de me rendre dans les villes où l'on peut les consulter. Je n'ai même pas vu les planches de Lajard que vous citez. »

Dès le mois d'octobre 1859, Menant avait publié sur les polyphones assyriens quelques pages autographiées. « Mon cher ami, lui écrivait M. Oppert, j'ai été très agréablement surpris à ma rentrée à Paris de trouver votre excellent opuscule, et l'impression favorable que j'en ai reçue est partagée par tous nos amis. MM. de Longpérier, Munk et autres m'en ont parlé dans les termes les plus flatteurs, et vous avez le mérite le premier d'avoir fait accepter sans contestation le principe de la polyphonie. »

Le 27 mars 1861, Menant lisait devant cette Académie son *Mémoire sur les principes élémentaires de la lecture*

des textes assyriens. C'était le développement de trois affirmations : il n'y a pas un seul idéogramme qui ne se traduise par des signes syllabiques ; il n'y a pas un seul signe syllabique exprimant une syllabe complexe qui ne se traduise par des signes syllabiques simples ; il n'y a pas un seul signe polyphone dont la valeur ne puisse être obtenue par des transcriptions en caractères syllabiques simples.

Quant à ces derniers, Menant les avait rangés dans un ordre conforme à celui de l'alphabet sémitique de vingt-deux lettres, dont ils reproduisent les articulations; ainsi pouvait-on voir comment une écriture qui ne semblait pas inventée pour une langue sémitique, se prêtait néanmoins à ses exigences. On avait sous les yeux l'indication des travaux qui avaient déterminé la valeur de chaque signe et les passages des inscriptions où on l'avait prise.

Par décision du 13 février 1863, l'Académie admit ce travail dans le Recueil spécial de ses Mémoires consacré aux savants étrangers. Menant avait définitivement pris sa place dans le groupe, peu nombreux encore en 1863, qui travaillait à ressusciter Ninive et Babylone. Il ne fut point de ceux qui fouillèrent le sol ; jamais il ne vit l'Orient que dans les ouvrages publiés par les explorateurs et dans les Musées, surtout dans celui de Londres, le plus riche de tous, où il fit de fréquentes visites. Encore étudiant, il avait été sur le point de partir pour l'Égypte, une autre fois pour la Grèce, avec Théodose du Moncel ; « mais, dit-il, ma mère objecta ma jeunesse, son isolement, et je restai. Plus tard, la carrière que j'embrassai me retint forcément en Europe et, lorsque j'abordai l'étude des inscriptions cunéiformes, je dus me contenter des matériaux fournis par les explorateurs. J'ai souvent regretté ce que je ne crains pas d'appeler une lacune ; mais, à vingt ans, l'Égypte m'eût rendu égyptologue, la Grèce archéologue passionné,

si bien que, peut-être, les choses se sont arrangées pour le mieux[1]. »

Que faut-il penser de ce regret ainsi exprimé ? Sans doute, l'art s'étudie mieux sur place ; mais pour entendre les inscriptions, il semble que c'est un mince avantage de les étudier à Mossoul ou à Bagdad plutôt qu'à Londres ou à Paris.

Or, Menant, malgré son goût pour les arts, et l'étude qu'il avait faite du dessin, laissant les grands monuments à M. Perrot qui en a si bien établi le caractère et la valeur, n'a pris pour objet de ses études de l'art oriental que les pierres dures trouvées en si grand nombre dans les fouilles, surtout en Chaldée. Ces pierres ordinairement cylindriques, à la fois amulettes et cachets, portent gravées en creux des images souvent accompagnées d'inscriptions. Attiré d'abord par la forme des caractères, Menant vit bientôt qu'il y avait là un côté de l'antique civilisation chaldéenne à étudier. Les collections de Paris, de Londres et de La Haye lui fournirent les premiers éléments d'une histoire de l'art de la glyptique dans la Haute-Asie ; à grands frais, il fit venir les moulages des cylindres égarés dans les autres musées d'Europe, et il parvint ainsi à classer dans un certain ordre tous ces petits monuments, qui semblaient d'abord absolument indépendants les uns des autres, sans aucun lien logique. Pour répondre au désir du gouvernement néerlandais, il publia le catalogue de la collection des cylindres orientaux conservés dans le cabinet des médailles de La Haye ; plus tard, il détermina les bases d'une classification d'après les empreintes laissées par les intailles servant de cachets sur les contrats d'intérêt privé conservées au Musée Britannique. Son histoire de la glyptique orientale fait connaître les pierres gravées de la Haute-Asie, depuis l'origine de l'art qui les a produites dans la Mésopo-

1. *Langues perdues de l'Assyrie*, p. 44-45.

tamie inférieure jusqu'à son déclin, c'est-à-dire à l'époque des Séleucides.

L'impression du *Mémoire sur les éléments de l'épigraphie assyrienne* dura jusqu'en 1873, parce qu'à la forme ordinaire des caractères l'auteur avait tenu à joindre les formes archaïques ; mais le soin de cette publication n'empêchait pas d'autres travaux.

En 1863, paraît une étude remarquable sur les inscriptions de Hammourabi, roi de Babylone vers le XVIe siècle avant Jésus-Christ. En 1868, Menant expose aux cours libres de la Sorbonne les éléments du syllabaire assyrien, pendant que M. Oppert joignait au cours élémentaire de sanscrit, qu'il professait à la Bibliothèque nationale, un exposé des principes de la grammaire assyrienne. Dans sa grammaire, publiée en 1860, M. Oppert écrivait l'assyrien en caractères hébreux, pour mieux faire ressortir le sémitisme de la langue qu'il étudiait. Menant, en complet accord avec M. Oppert, sur ce point comme sur le reste, publia à son tour une grammaire où les mots assyriens étaient écrits en caractères cunéiformes, pour mieux montrer comment on avait pu adapter à une langue sémitique ce système d'écriture si différent de l'alphabet de vingt-deux lettres.

Aussitôt après l'impression du Mémoire qu'il avait lu à l'Académie, il utilisa les études minutieuses qu'il avait dû faire d'un grand nombre d'inscriptions pour donner une sorte d'histoire monumentale de l'empire assyrien. Il publia successivement l'Histoire des Achéménides d'après les inscriptions trilingues, les Annales des rois d'Assyrie et des fragments des inscriptions de Chaldée sous le titre de : *Babylone et la Chaldée.* A ces traductions, il ne joignit aucun commentaire philologique, voulant mettre le résultat de ses études à la portée du monde savant, occupé à d'autres travaux, et même du grand public lettré. A la même intention répond le livre intitulé : *Langues perdues de la Perse*

et de l'Assyrie, refonte et résumé du gros volume des *Écritures cunéiformes* publié en 1860 et qui avait eu deux éditions. C'est l'exposé impartial des travaux qui avaient mené la science au point où elle se trouvait en 1884, époque de la publication. C'était l'occasion de rendre hommage aux premiers ouvriers dont les œuvres, devenues inutiles par le progrès du savoir, risquaient trop d'être oubliées. « Les « têtes de colonne, disait notre confrère, paient toujours « chèrement la victoire que leur témérité assure à ceux qui « les suivent ; ce n'est pas sans une émotion profonde que « j'ai parcouru chez un libraire les manuscrits dans les- « quels sont consignés les premiers essais de Loëwenstern. » En effet, ajoute la préface, « si la science n'a plus rien à « en apprendre, il est intéressant, à certains égards, de se « rendre compte de la sincérité de travaux de cet ordre-là ; « c'est un hommage aux disparus, un avertissement pour « les vivants. »

En 1880, Menant réunit dans un même volume, sous le titre de *Manuel de la langue assyrienne*, sa grammaire, plus un tableau de la valeur et de la forme des signes et un choix de lectures graduées, pour faciliter aux débutants leurs premiers travaux. Jusqu'en 1867, MM. Oppert et Menant furent les seuls promoteurs en France des études assyriennes ; ils ont souvent travaillé ensemble. Les *documents juridiques de la Syrie et de la Chaldée*, ouvrage paru en 1877, sont un résultat de leur collaboration. C'est un recueil de textes, principalement de contrats qui consacrent, sous une forme juridique, les intérêts privés des sujets de ces mêmes princes dont on avait déchiffré les noms sur les murs des palais. Les difficultés de lecture et d'interprétation étaient nombreuses et la diversité des types l'augmentait considérablement, ces contrats appartenant à des périodes très différentes, depuis le premier empire de Chaldée jusqu'aux Séleucides et même jusqu'aux empereurs romains.

On sait combien les documents de ce genre sont maintenant abondants et combien sont nombreux les travaux dont ils ont fourni la matière[1].

Le 3 février 1888, Menant fut élu membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en remplacement d'un numismate distingué, l'intendant-général Robert. Ce fut pour lui le couronnement de sa carrière de savant, une des grandes joies de sa vie. Il apprit la bonne nouvelle en sortant de l'audience de la Cour. Appelé à siéger ce jour-là dans une affaire dont il avait précédemment connu, il n'avait pas voulu faire reporter les plaidoiries à une date ultérieure, pour une satisfaction personnelle. Il était resté à son poste.

De la même époque à peu près datent ses études sur les inscriptions héthéennes dans le Recueil de travaux relatifs à la philologie et l'archéologie égyptienne et assyrienne de M. Maspéro. A la suite de M. Sayce, il s'efforçait de déterminer la valeur de quelques caractères, en employant tous les moyens d'investigation minutieuse nécessaire en de pareils travaux. Viennent ensuite deux mémoires publiés en 1890 dans le recueil de cette Académie, l'un sur l'emplacement de Karkemisch, l'autre sur les éléments du syllabaire héthéen.

La vieillesse était venue sans affaiblir l'activité de son esprit. Une préface à la vie du grand réformateur parsi Malabari[2], qui a si puissamment contribué à changer la condition de la femme dans l'Inde moderne, le reportait aux jours de sa jeunesse, où il étudiait avec enthousiasme, sous la direction de Charma, la religion de Zoroastre. Les arides travaux d'épigraphie et d'analyse textuelle n'avaient point étouffé en lui cette première ardeur ; il aimait tou-

1. La traduction des plus récents est due entièrement à M. Oppert.

2. La communauté zoroastrienne et les Indiens ont témoigné d'une façon touchante leur reconnaissance pour le savant européen, si soucieux de leurs intérêts et si sympathique à leurs souffrances.

jours à méditer sur les systèmes philosophiques et religieux dont il s'efforçait de suivre le développement à travers les âges.

En 1890, Menant s'était fixé à Paris pour être plus au centre de ses études et de ses relations avec le monde savant. Cette année-là même, sa santé, longtemps très bonne, subit un choc dont il eut peine à se remettre.

Il dut se résigner à une vie sédentaire, ne sortant plus que pour se rendre à l'Institut. En mai 1899, une maladie grave de sa fille lui porta un coup dont il ne se remit pas.

M[lle] Menant était pour son père, non seulement une fille aimante et tendre, mais aussi le collaborateur le plus intelligent et dévoué, se passionnant pour les mêmes recherches, se livrant avec ardeur aux mêmes études.

Aux respectueux souvenirs que je me permets d'envoyer à la veuve de notre regretté confrère, je joins tous mes remerciements à M[lle] Menant pour les notes précises et détaillées qu'elle a bien voulu me donner sur la vie et les travaux de son père.

Le 27 août 1899, Menant sentant sa fin approcher ne songea qu'à s'y préparer. Il ne s'agissait plus pour lui de remuer la poussière des siècles, mais de songer au Maître qui les domine de toute la hauteur de son Éternité. Il mourut le 28 août, à l'âge de 79 ans, après avoir demandé à la Religion ses secours et ses consolations.

LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE J. MENANT

1. *Zoroastre; essai sur la philosophie religieuse de la Perse*, 1844, in-8°.

2. *Notice sur les inscriptions cunéiformes de la collection épigraphique de M. Lottin de Laval*, 1859, in-8°.

3. *Éléments d'épigraphie assyrienne*, 1860, in-8°.

4. *Recueil d'alphabets des écritures cunéiformes*, 1860, in-8°.

5. *Inscriptions assyriennes des briques de Babylone*, 1860, in-8°.

6. *Exposé des éléments de la grammaire assyrienne*, 1868, in-8°.

7. *Inscriptions de Hammourabi, roi de Babylone au XVI[e] siècle avant notre ère*, 1863, in-8°.

8. *Les Achéménides et les inscriptions de la Perse*, 1872.

9. *Annales des rois d'Assyrie*, traduites et mises en ordre sur le texte assyrien, 1874.

10. *Leçons sur l'épigraphie assyrienne, aux cours libres de la Sorbonne*, 1873.

11. *Syllabaire assyrien*, 1873, 2 volumes, in-4°.

12. *Babylone et la Chaldée*, 1875, in-8°.

13. *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, en collaboration avec M. Oppert, 1877, in-8°.

14. *Notice sur quelques empreintes de cylindres orientaux*, 1879, in-8°.

15. *Manuel d'épigraphie et de la langue assyrienne*, 1880, in-8°.

16. *La Bibliothèque du palais de Ninive*, 1880, in-8°.

17. *Un camée du Musée de Florence* (extrait de la *Revue archéologique*), 1885, in-8°, avec figures.

18. *Les pierres gravées de la Haute-Asie*, 1[re] partie, 1883, in-8°.

19. *Les pierres gravées de la Haute-Asie*, 2[e] partie, 1886, in-8°, avec planches.

20. *Oriental signs of the Williams collection* (extr. de l'*American Journal of Archaeology*), avec 2 planches. Baltimore, 1886, in-8°.

21. *Les langues perdues de la Perse et de l'Assyrie*, 1885, in-16.

22. *La stèle de Chalouf* (sur le canal des deux mers de Darius). Essai de restitution du texte perse (extr. du *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie assyriennes et égyptiennes*), 1887, in-8°.

23. *Ninive et Babylone*, 1887, in-8°.

24. *Les fausses antiquités de l'Assyrie et de la Chaldée*, 1888, in-16.

25. *Ninive et Babylone* (Bibliothèque des merveilles), 1888, in-12.

26. *Études héthéennes* (extr. du Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie assyriennes), 1890, in-4°.

27. *Les Héthéens* (*Histoire d'un empire oublié*), par M. Sayce, professeur de philosophie à Oxford. Trad. de l'anglais avec préface et appendices de M. Menant (Annales du Musée Guimet).

28. *Les Yez'dis*; épisodes de l'histoire des adorateurs du diable (Annales du Musée Guimet). Paris, 1892, in-12.

29. *Behramji M. Malabari*, réformateur parsi. Préface de M. Menant. Paris, 1898, in-8°.

30. *Kar-Kemish* (Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

31. *Catalogue de M. de Clercq.*

32. *Article sur le peintre Millet*, l'auteur de l' « Angelus », dans la *Chronique des Arts* (12 avril 1890).

LIVRES OFFERTS

M. Schlumberger offre à l'Académie, de la part de l'auteur, le bailli F. G. Sommi Picenardi, un volume intitulé : *Itinéraire d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem dans l'île de Rhodes*. M. Picenardi, qui est grand-prieur de l'Ordre de Saint-Jean pour la Lombardie et Venise et porte à cette antique institution une affection profonde, a fait à deux reprises le voyage de Rhodes. Deux longs séjours lui ont permis d'évoquer sur les lieux mêmes une foule de souvenirs précieux pour l'histoire des chevaliers. C'est le résultat de ses investigations qu'il livre aujourd'hui au public sous la forme d'un voyage d'exploration, d'abord de rue en rue dans la ville même de Rhodes, puis de localité en localité dans le reste de l'île. Laissant de côté les souvenirs de l'antiquité, l'auteur n'a recherché que ce qui se rapportait à l'histoire des chevaliers et à leur domination. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Orient Latin, en particulier à celle si glorieuse des chevaliers de Saint-Jean, liront avec fruit ces trois cents pages bourrées de faits intéressants ou peu connus, ces nombreuses digressions destinées à mettre en relief tel point ignoré ou peu étudié, à réfuter les fausses données de l'histoire ou de la tradition. Au début de son livre, l'auteur passe en revue tous les travaux antérieurs

sur l'histoire médiévale de Rhodes. De nombreuses illustrations augmentent encore l'intérêt que présente ce beau volume.

M. Senart a la parole pour un hommage :

« Je suis heureux d'offrir à l'Académie le premier numéro du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*. Un avertissement de M. Finot détermine avec sa netteté et sa concision coutumières l'objet et le cadre de cette revue. Il explique comment elle est dans sa pensée destinée à devenir un organe commun pour l'étude de ces vastes régions de l'Inde et de l'Extrême-Orient dont il remarque justement que tant d'influences réciproques, d'actions et de réactions font plus qu'une expression géographique : « une trame de faits connexes qui ne se peuvent dissocier sans en demeurer mutilés ou amoindris », les constitue en une certaine unité historique essentielle à envisager d'ensemble. A ce travail dont l'étude spéciale de l'Indo-Chine dans toutes ses parties demeurera pour lui le foyer central, le *Bulletin* consacrera des mémoires, des notices, une bibliographie soignée et étendue.

« Ce premier numéro donne une idée avantageuse de la manière dont sera remplie la tâche que s'assignent les créateurs de la nouvelle publication. Comme il est naturel en un premier numéro, les documents administratifs intéressant l'École, les lettres de bienvenue adressées à son œuvre par plusieurs membres de cette Académie y tiennent une place relativement considérable. Il en est resté assez à M. Finot pour nous donner, des monuments subsistant en place dans la région des Chams, un inventaire exact, fruit de patientes investigations personnelles, et une étude précise, solide et circonspecte, comme tout ce qu'il publie, des débris iconographiques de cette région ; ils donnent quelque idée des influences diverses, brahmaniques et bouddhiques, viṣṇouites et śivaïtes, à travers lesquelles s'est faite l'évolution religieuse d'un peuple jadis puissant et aujourd'hui si près de disparaître.

« Une bibliographie copieuse et vraiment instructive témoigne de jugements nets, dénués de raideur inutile, mais aussi de toute faiblesse complaisante.

« En somme, ce premier numéro est de nature à inspirer sur les publications de l'École les meilleures espérances. J'ajoute que l'exécution matérielle, assurée par l'imprimerie Schneider à Hanoï, est des plus satisfaisantes. »

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie la 16e livraison du tome IV de son *Recueil d'archéologie orientale*, con-

tenant les études suivantes : I. *Les poteries rhodiennes en Palestine* (suite et fin); II. *Un sceau des Croisades appartenant à la Léproserie de Saint-Lazare de Jérusalem*; III. *Le trône et l'autel chez les Sémites*; IV. *Le peuple de Zakkari*; V. *Sur quelques cachets israélites archaïques* (Paris, 1900, in-8°).

SÉANCE DU 31 MAI

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 27 mai 1901, par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection de M. Jules Lair à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Célestin Port.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Lair et le présente à l'Académie.

Le Président invite M. Lair à prendre place parmi ses confrères.

M. Mazerolle, président du comité constitué pour élever un monument à la mémoire de l'explorateur Paul Blanchet, prie l'Académie de vouloir bien lui fournir le texte de l'inscription à graver sur le monument.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

L'Académie décerne les prix suivants :

1° Le Prix de La Grange : première annuité (disponible de 1900) à M. Salmon, pour sa publication des *Coutumes de Beauvaisis*, de Philippe de Beaumanoir, 2 vol. in-8° ; — seconde annuité (1901) à la *Société des anciens textes français*.

2° Le Prix Bordin (*Étude sur l'art dit gréco-bouddhique*), au mémoire inscrit sous le n° 1 et dont l'auteur est M. A. Foucher, maître de conférences à l'École des Hautes Études ;

3° Le Prix Stanislas Julien, à M. Jean Bonet, professeur à l'École des langues orientales vivantes, pour son *Dictionnaire annamite-français*.

M. Bréal présente les observations qu'il s'était réservé de soumettre à l'Académie sur la communication de M. d'Arbois de Jubainville relative au mot *parricida*.

M. d'Arbois de Jubainville répond que le sens du mot *paricidas*, ou *parricida*, est déterminé par la *lex Pompeia de parricidiis*. Suivant cette loi, quiconque aura tué père, mère, grand-père, grand'mère, frère, sœur, cousin germain par père ou par mère, oncle paternel ou maternel, tante, épouse, mari, gendre, belle-mère, beau-père, beau-fils, belle-fille, patron, patronne subira la peine prescrite par la loi Cornelia *de sicariis*. De la peine prescrite par la même loi sont frappés la mère qui tue son fils ou sa fille, le grand-père qui tue son petit-fils.

Ainsi quiconque tue un proche parent est considéré comme *paricidas* ou *parricida*.

M. Paul Viollet présente une observation sur les mots *dolo sciens* qui figurent dans l'un des textes de loi cités au cours de la discussion.

M. de Clercq donne lecture d'une notice relative à une stèle phénico-hittite de sa collection. D'après lui, ce monument remonte au IVe ou Ve siècle avant J.-C. et paraît unique en son genre. Cela semble un édicule dressé, en commémoration d'un événement heureux, par un grand personnage ou peut-être un roi. Le style tient à la fois de l'assyrien, du phénicien et de l'égyptien et appartient à l'art des Khétas, des hiéroglyphes des Khatti, des inscriptions assyriennes et des Hittites de la Bible. C'est ce dernier nom qui reste pour désigner le peuple qui habitait dans le nord du pays de Chanaan et jusqu'à la grande mer.

Le personnage marche sur un lion et le lion lui-même chevauche sur le sommet des collines. Au-dessus du lion se lit une inscription phénicienne. Ce personnage pourrait bien représen-

ter non seulement un roi, mais plutôt même personnifier la divinité à laquelle la stèle est consacrée [1].

M. Ph. Berger rend compte de l'inscription gravée sur la pierre.

M. Clermont-Ganneau se propose de revenir sur ce monument.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, Abou Taleb Bou Behr ben Ahmed El Hasani, Cadi du Duperré (Algérie), une *Histoire de l'Algérie depuis l'occupation romaine jusqu'à 1900* (Alger, 1901, in-8°).

M. Oppert présente, au nom du R. P. J. Sandalgion, un volume intitulé : *Les inscriptions cunéiformes urartiques*, transcrites par Joseph Sandalgion (Venise, 1900, in-8°).

M. G. Paris offre, au nom des auteurs, les deux ouvrages suivants :

1° *Origines catholiques du théâtre moderne*, par Marius Sepet (Paris, 1901, in-8°).

« M. Marius Sepet, connu par divers bons travaux de littérature et d'histoire, l'est surtout par des études sur le théâtre religieux du moyen âge. On lui doit l'explication sagace et lumineuse de l'origine d'une partie considérable des mystères consacrés à la Nativité, origine qu'il a trouvée dans un sermon attribué à saint Augustin, adressé aux juifs, et qu'on s'est plu à répartir entre divers interlocuteurs, lesquels ont bientôt pris le costume et ont exécuté les gestes de leur rôle si bien qu'à la fin il s'est détaché du sermon non seulement une procession des « prophètes du Christ », mais une série de petites scènes, ayant pour personnages principaux *Adam*, *Daniel*, etc., et qui sont devenues des drames plus ou moins étendus.

1. Voir ci-après (Appendice).

M. Sepet n'a jamais perdu de vue le sujet de ses premières et si heureuses recherches, et il a publié dans divers recueils, depuis trente ans, une série d'articles qu'il a eu la bonne idée de réunir en volume. Une première série concerne « les drames liturgiques et les jeux scolaires »; une seconde « les mystères »; une troisième « les origines de la comédie au moyen âge » (on y remarquera une ingénieuse et plausible explication du vrai caractère de la célèbre pièce d'Adam de la Halle, le *Jeu de la Feuillée*). Une quatrième partie, consacrée à « la Renaissance », comprend une courte étude sur la comédie chrétienne de Marguerite de Navarre, des remarques sur « les origines de la tragédie française », une notice sur la tragédie latine de Jeanne d'Arc par N. de Vernulz (vers 1630), et une longue analyse de la *Passion* d'Oberammergau. Tous les articles seront lus avec intérêt non seulement par les érudits, qui y trouveront toujours des études faites de première main, mais par le public nombreux qui s'intéresse aux choses du théâtre. C'est au moins en partie à lui que l'auteur s'adresse, et il sait donner au résultat de ses recherches un tour agréable qui le fera goûter des lecteurs. Sur certains points M. Sepet a des opinions que l'on pourrait discuter, mais elles sont toujours intéressantes, venant d'un savant aussi bien informé et d'un littérateur aussi délicat. »

2° Henri d'Andeli, *Le lai d'Aristote*, publié par A. Héron (publication de la *Société rouennaise des bibliophiles*, Rouen, 1901, in-4°).

« M. Héron avait publié, en 1880, le lai d'Aristote d'après quatre manuscrits; en ayant trouvé un cinquième, il l'imprime ici intégralement, et cela valait la peine d'être fait; car ce manuscrit, indépendant des deux familles constituées par les quatre autres, est fort important et a permis à M. Héron d'apporter des corrections assez nombreuses et très sûres au texte de ce joli fableau, un des contes les plus agréables qui, partis de l'Inde, soient venus au moyen âge revêtir une forme française. »

M. Hamy présente, de la part de l'auteur : *The Tonalamatl of the Aubin Collection. An old Mexican Picture Manuscript in the Paris National Library*, published at the expense of H. E. the Duke of Loubat, with Introduction and exploratory Text by Dr E. Seler (Berlin and London, 1900-1901, in-4° oblong, 18 planches photochromiques) :

« Le travail dont on vient de lire le titre, a paru d'abord sous la forme d'une communication développée devant le Congrès international des Américanistes de Berlin en 1888. M. Édouard Seler en a

repris et augmenté le texte, pour servir de commentaire à la reproduction photo-chromique que faisait exécuter l'an dernier à Paris M. le duc de Loubat. Mais cette introduction, ces explications, ces savantes notes, rédigées en allemand, ne parvenaient guère jusqu'à ceux que le duc de Loubat voulait surtout initier aux mystères des hiéroglyphes mexicains, c'est-à-dire aux historiens et aux archéologues américains, presque tous étrangers à la langue germanique. M. le duc de Loubat a donc fait traduire en anglais par M. A. H. Keare les textes allemands de M. Ed. Seler. Ils forment le volume que je suis chargé de vous présenter aujourd'hui (l'Académie possède déjà l'édition allemande), volume qui, sous cette forme nouvelle, contribuera, nous l'espérons bien, à répandre aux États-Unis le goût et la connaissance des choses de l'ancien Mexique. »

M. l'abbé Thédenat offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. l'abbé Roussel, un recueil de *Légendes morales de l'Inde* (Paris, 1900 et 1901, 2 vol. in-8°) :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie deux volumes de mon confrère, M. l'abbé Roussel, de l'Oratoire, intitulés : *Légendes morales de l'Inde empruntées au Bhâgavata Purâna et au Mahâbhârata, traduites du sanscrit.* Ces deux volumes forment les tomes XXXVIII et XXXIX de l'élégante collection publiée par la librairie Maisonneuve sous le titre : *Les littératures populaires de toutes les nations.* Les légendes hindoues avaient leur place marquée dans cette collection de récits appartenant, pour la plupart, aux contes dont furent bercés les peuples dès leur première enfance; beaucoup d'entre elles figurent parmi les plus anciennes et se retrouvent encore à des époques postérieures auxquelles de générations en générations et sous des civilisations diverses elles ont été transmises. C'est donc une partie de l'histoire de l'esprit humain à travers les âges. M. l'abbé Roussel n'a pas eu la pensée de faire un recueil complet des légendes hindoues; une vie d'homme n'y suffirait pas. Il en présente un choix extrait du Bhâgavâta Purâna et du Mahâbhârata, la source la plus inépuisable et en même temps la plus confuse de ces récits, qui, quoique figurés sous une forme littéraire, n'en conservent pas moins leur caractère populaire.

« Excellent sanscritiste, l'auteur a emprunté ses récits aux textes originaux et les a traduits. Il résume le plus brièvement possible chaque légende, en mettant en lumière sa portée morale; il éclaircit, par des notes sobres et érudites, les passages obscurs, et termine par un *index* général explicatif ces deux utiles volumes. »

M. DE BARTHÉLEMY présente les deux volumes suivants : *Actes de la société philologique* (organe de l'œuvre de Saint-Jérôme), tome XXVIII, 1899 (Paris, 1900, in-8°) ;

Le saint Évangile selon saint Luc, par l'abbé J.-B. Glaire, publié en caractères Braille, à l'usage des aveugles, sous les auspices de la Société philologique, 1er volume (Paris, 1900, in-8°).

M. DIEULAFOY offre à l'Académie de la part de Mme Victor Fournié, veuve de l'auteur, une *Introduction à l'histoire ancienne* (Paris, 1901, in-8°).

M. Fournié, inspecteur général des ponts et chaussées, avait toujours été hanté par le désir de relier les âges géologiques aux périodes historiques et de rechercher les origines de l'espèce humaine.

Après de nombreux essais (plus de dix ans de travail sont enfermés dans ce petit volume), l'auteur qui croit fermement aux *totems* a pensé qu'il arriverait au but en suivant dans leurs emblèmes caractéristiques la trace des migrations des races humaines. Il s'est aidé aussi des légendes et des mythes pour reconstituer l'histoire de leurs rencontres, de leurs luttes, de leurs fusions et aussi de leurs dissensions intimes, de leurs séparations et leurs dispersions.

Le grand fait auquel M. Victor Fournié rattache les principaux exodes, est le cataclysme dont le souvenir s'est conservé dans les légendes du déluge.

La tentative est curieuse, éminemment intéressante et courageuse à la fois. Elle soulèvera bien des critiques, mais c'est le sort des travaux de cette nature qui n'en sont pas moins très utiles, parce qu'ils éveillent des idées et provoquent de nouvelles recherches. Lorsque le départ est fait, ils laissent des semences capables de donner des germes vigoureux et plus tard des fruits excellents.

En tout cas, il y a dans tout l'ouvrage des vues larges, élevées, qui témoignent d'une vigueur d'esprit peu commune. Puis on ne doit pas oublier que l'auteur est mort sans avoir mis la dernière main à son œuvre. S'il l'eût fait, il eût atténué bien des hardiesses. Tel qu'il est, il constitue une synthèse puissante digne de fixer l'attention.

SÉANCE DU 7 JUIN

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« J'ai une pénible nouvelle à annoncer à l'Académie. Notre correspondant, M. de Sarzec, est mort à Poitiers, lundi dernier, des suites d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps.

« M. de Sarzec était né le 11 août 1837. Il entra dans la carrière consulaire en 1872 et occupa successivement les postes de vice-consul à Massaouah et à Bassorah, et de consul à Bagdad. C'est pendant son séjour à Bassorah qu'il eut l'heureuse inspiration de fouiller certains monticules de terre qu'on lui avait signalés à quelques lieues au nord de la ville, dans la région encore inexplorée de Tello. Il eut la bonne fortune de tomber sur une vieille ville chaldéenne, et il en entreprit l'exploration avec une méthode et un succès qui devaient faire de lui un digne émule des Botta et des Place.

« Les fouilles de Tello ont mis au jour une suite de palais, une quantité de statues, d'inscriptions, de vases, de bijoux, qui ont jeté le jour le plus inattendu sur les origines de la civilisation dans cette partie de l'Asie. Grâce aux patientes recherches de M. de Sarzec, grâce à son habileté de diplomate, le meilleur de ces intéressantes découvertes est aujourd'hui au Musée du Louvre. Nos salles des antiquités orientales se sont enrichies du coup d'un ensemble de monuments tel qu'elles n'en avaient point vu depuis le jour où les célèbres figures de Khorsabad étaient venues y prendre place.

« M. de Sarzec a exposé les premiers résultats de ses belles fouilles dans le grand ouvrage intitulé : *Découvertes en Chaldée*, qu'il a publié en collaboration avec notre confrère M. Heuzey. Je voudrais avoir une compétence qui me manque pour vous rappeler la haute valeur de ce livre et l'intérêt exceptionnel des

questions qui y sont abordées pour la première fois. L'Académie, au surplus, sait depuis longtemps ce qu'on en doit penser ; car, depuis 1881, elle a accordé à l'auteur de ces belles recherches la juste récompense de son labeur en le nommant correspondant. Jaloux de justifier ce titre, M. de Sarzec n'a jamais eu depuis lors d'autre préoccupation que de compléter son œuvre et de recueillir de nouveaux éléments de discussion pour aider les savants à résoudre ce grand problème qui les divise, et qui consiste à savoir s'il faut chercher en Égypte ou en Chaldée le berceau de ces antiques civilisations qui ont rayonné pendant tant de siècles sur tout le bassin de la Méditerranée, et marqué de leur forte empreinte le génie naissant du monde occidental.

« Il y a quelques mois à peine, M. de Sarzec rentrait de sa onzième campagne de fouilles. Hélas ! on ne poursuit pas impunément de tels travaux, sous un climat si dur aux Européens, sans y risquer sa santé. M. de Sarzec y a perdu la sienne. Il ne se faisait d'ailleurs aucune illusion, il se savait gravement atteint, et n'en continuait pas moins avec ardeur l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie. Il est revenu en France à bout de forces. Il est tombé à soixante-quatre ans, victime de son dévouement à la science, fier d'avoir pu enrichir nos collections nationales de monuments incomparables, et laissant à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme de cœur qui a bien mérité de la science et de son pays.

« Je suis sûr d'être l'interprète de vous tous, Messieurs, en envoyant à la famille de M. de Sarzec l'hommage de notre sincère douleur et de notre profonde sympathie. »

M. Clermont-Ganneau communique des extraits d'une lettre qui lui est adressée de Mogador par M. Edmond Doutté, chargé d'une mission archéologique au Maroc.

Après avoir étudié l'emplacement d'Aghmât, l'ancienne capitale du Maroc méridional, M. Doutté s'est enfoncé dans le massif de l'Atlas, en plein pays berbère, parmi les populations de langue Chelha. Entre autres choses intéressantes, il y a découvert les ruines de Tin Mellal, la fameuse capitale du mahdi Ibn Toûmert et le berceau de la dynastie des Almohades, au lieu dit aujourd'hui Tin Mèl, dans le district du Tagontaft. Il y a

relevé les restes de la superbe mosquée construite au XIIe siècle par le Mahdi et encore vénérée aujourd'hui par les indigènes.

Grâce au concours dévoué d'un khodja algérien, Si Boumdiène ben Ziyân, attaché à sa mission, M. Doutté a réussi à pénétrer sur cet emplacement sacré, rigoureusement interdit aux juifs et aux chrétiens, à faire un plan détaillé de l'édifice et à prendre de nombreuses photographies.

Voici les passages les plus importants de la lettre de M. Doutté :

« Après un mois de séjour à Merrâkech, j'ai poussé une pointe dans l'Atlas. Avant d'entrer dans le Gbel, comme on prononce ici, j'ai visité l'emplacement d'Aghmât, l'ancienne capitale du Maroc méridional. J'ai retrouvé aisément non seulement l'emplacement, mais encore quelques vestiges de cette ville qui joua jadis un rôle de première importance dans l'histoire musulmane du Maroc méridional. Je dois ajouter qu'aucun de ces vestiges ne révèle une valeur architecturale quelconque. L'étude de l'Aghmât actuelle et de son emplacement peut jeter quelque jour sur le rôle de cette ville dans les annales marocaines.

« Dans l'Atlas, j'ai été plus heureux : ma bonne fortune m'a fait retrouver les ruines de Tin Mellal, la fameuse capitale d'Ibn Toûmert, le Mahdi almohade. En plein cœur du massif Altantique, dans un pays âpre et sauvage, où ne conduisaient que des chemins escarpés, chez un peuple rude et qui ne parle que le berbère (chelha), se trouve la déchera, le village de Tin Mèl (c'est ainsi que l'on prononce). C'est la Tin Mellal des auteurs arabes, le berceau de la dynastie almohade. Léon l'Africain et Marmol la mentionnent encore, mais je ne pense pas qu'à notre époque personne l'ait signalée, et je crois qu'on ne savait plus où elle se trouvait.

« Le souvenir de l'Imâm el-Mahdi est resté très vif dans le pays et, chose intéressante, les traditions *populaires* qui s'y rapportent confirment la version si curieuse d'Ibn-el-Atsîr. Mais on ne connaît plus le nom d'Abd-el-Moumen nulle part. Le tombeau du Mahdi n'existe naturellement plus, comme l'histoire nous l'apprend. On montre seulement l'emplacement. Mais les murailles de la ville sont encore en partie debout : la porte subsiste et un arc est encore debout.

« Les ruines les plus intéressantes sont celles de la mosquée du Mahdi, dont les murs sont toujours debout. Elle occupait une superficie de dix-huit ares et comptait soixante-quatre colonnes en huit rangées. Vingt et une colonnes sont encore debout ainsi que vingt-cinq arcades sculptées. Le mihrâb est entièrement conservé avec un plafond à pendentifs. Même la chaire, le *minbar*, en bois de cèdre, existe encore dans le réduit où on la retirait après la khotba du vendredi. Les portes extérieures, sauf une, existent toutes, en bois de cèdre, massives et à gros clous. Le minaret est massif et sans intérêt. Toute la construction était en briques recouvertes d'un plâtre dur et fin. Le caractère général de l'architecture est l'élégance et la pureté des lignes alliée à une grande sobriété d'ornementation. Une coupole qui est encore debout montre des pendentifs comparables à ceux des meilleures époques, mais non surchargés d'ornements. Pas une seule inscription, même autour du mihrâb. Peut-être trouverai-je dans les doctrines d'Ibn Toûmert les motifs de cette absence d'ornements et d'inscriptions.

« Bien que l'on n'y dise plus la prière, la mosquée de l'Imâm el-Mahdi est restée un lieu sacré et peuplé de marabouts que l'on va invoquer ; les portes, le minbar sont devenus des objets d'adoration. Tous les vendredis, le caïd y vient faire réciter le Coran, et on n'y entre que pieds nus. Les chrétiens et les juifs n'y entrent pas.

« Grâce au concours dévoué de Si Boumdiène ben Ziyân, khodja algérien que M. le Gouverneur général de l'Algérie a bien voulu mettre à ma disposition pendant ma mission, j'ai pu cependant pénétrer dans la mosquée, en faire le plan, l'étudier entièrement et y prendre quinze à vingt photographies. Tout mon voyage, du reste, et toutes mes études sont appuyées sur des photographies.

« Je ne pense pas qu'on ait jamais étudié Tin Mèl avant moi ; en tout cas, aucun Européen n'a jamais pénétré dans la mosquée.

« A part cela, mon voyage a été charmant : j'ai vu des montagnes de 4.000 mètres, j'ai passé un col de 3.000 mètres, j'ai pu recueillir d'assez nombreux matériaux sur les mœurs des pays chluh, la religion, etc..... Si cela ne brille pas par la qualité, la quantité y sera.

« Maintenant, si ma santé se maintient, je vais remonter la côte par terre jusqu'à Rabat, avec un double objectif : études religieuses et vestiges des établissements portugais.

« Le pays dans lequel se trouve Tin Mèl s'appelle aujourd'hui le Tagontaft ; vous le trouverez sur la carte de Flotte aux environs du croisement du 31e degré de lat. et du 10e degré de long. sous le nom de Gindafi (pour Gountafi, appellation arabe du pays). Il est en plein Atlas.

« J'espère, à mon retour, pouvoir faire une petite étude sur l'origine des Almohades, illustrée par la reproduction des ruines de Tin Mellal. »

L'Académie procède au vote sur les conclusions du rapport de la commission du prix Gobert.

A l'unanimité, le premier prix est décerné à M. Ch. de La Roncière, pour le second volume de son *Histoire de la marine française*.

A l'unanimité, le second prix est décerné à M. Boissonnade, pour son *Essai sur l'organisation du travail en Poitou, depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution*.

Le Président annonce ensuite que la Commission du prix extraordinaire Bordin (moyen âge et Renaissance) a décerné les récompenses suivantes :

1.500 francs à M. F. Chalandon, pour son *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène* (1081-1118).

1.000 francs à M. Albert Dufourcq, pour son *Étude sur les* Gesta martyrum *romains*.

1.000 francs à M. Ulysse Robert, pour son volume intitulé : *Heptateuchi partis posterioris versio latina antiquissima e codice Lugdunensi*, version latine du Deutéronome, de Josué et des Juges.

1.000 francs à M. Léon Dorez, pour sa publication intitulée : *Itinéraire de Jérôme Maurand, d'Antibes à Constantinople* (1544).

1.000 francs à M. Gabriel Millet, pour son ouvrage intitulé : *Le monastère de Daphni; histoire, architecture, mosaïques*.

M. Pottier entretient l'Académie des fouilles faites à Cnossos, dans l'île de Crète, par M. Arthur Evans. L'explorateur anglais a découvert un important édifice mycénien qu'on croit être le palais de Minos, construit sur les débris d'une station néolithique très ancienne. L'importance du culte de la Hache y est attestée par de nombreux signes gravés sur les murs et sur de hauts piliers servant d'autels : on en peut déduire que le mot *labyrinthe* vient du mot carien *labrus* signifiant hache. Cependant l'identification de cet édifice avec le fameux labyrinthe de Crète est encore, suivant M. Pottier, sujette à discussion, car le plan de la construction est parfaitement clair et conforme à celui des autres palais mycéniens ; on distingue nettement les trois parties constituant les magasins à approvisionnements, le mégaron ou appartements de réception des hommes, le harem ou gynécée. M. Pottier insiste sur les particularités chaldéennes que l'on remarque dans certaines dispositions du palais de Cnossos.

Il passe en revue les différents objets trouvés dans les fouilles et les montre soumis à de fortes influences égyptiennes ou chaldéennes. Nous citerons en première ligne les curieuses fresques, dont plusieurs, de grandeur naturelle, représentent des défilés de serviteurs et de dignitaires : la technique en est égyptienne, mais le dessin et le style sont indigènes et attestent l'originalité profonde de cet art *mycénien*, qu'il convient plutôt d'appeler maintenant *crétois*, attendu que la Grèce a été seulement une succursale de cette grande civilisation insulaire. D'autres fresques toutes petites, sortes de miniatures, représentent des femmes dans un extraordinaire costume dont on ne trouverait les analogies que dans notre XIX[e] siècle, manches à gigots, jupes bouffantes à volants, mèches de cheveux sur le front, flots de rubans dans le cou.

Il faut signaler en seconde ligne un lot d'environ deux mille tablettes de terre cuite, portant des inscriptions en langue inconnue, dont le déchiffrement permettra un jour de préciser les origines de cette race encore énigmatique. Ajoutons que d'autres pièces très curieuses, une statuette égyptienne, une petite figurine chaldéenne, une grande tête de taureau en plâtre peint, un trône en pierre d'une forme presque gothique, un fût de lampe lotiforme, d'admirables cornets en pierre dure, un

énorme poids sculpté sur toutes ses faces, un damier égyptien et un vase mycénien colossal sont sortis des tranchées. Ces merveilleuses trouvailles paraissent appelées à renouveler toutes nos connaissances sur l'art méditerranéen, vers le XVe et le XIIIe siècle avant notre ère. L'Académie s'associe aux félicitations chaleureuses que M. le Président propose d'adresser à M. Evans après avoir entendu le récit de ses belles découvertes.

LIVRES OFFERTS

M. Jules Girard offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, par Georges Radet, professeur d'histoire ancienne à l'Université de Bordeaux, doyen de la Faculté des Lettres :

« Je dois à ma qualité de doyen des Athéniens de l'Institut l'honneur d'offrir à l'Académie *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes* de M. Radet. C'est un livre fort remarquable, fait au prix de soins et de recherches infinis, avec une grande exactitude et une méthode rigoureuse, et inspiré par un profond amour de l'École d'Athènes et de la science. M. Homolle, concevant la pensée naturelle de réunir et de fixer tous les souvenirs de la maison qu'il dirige au moment où il allait en célébrer le cinquantenaire, ne pouvait pas choisir un meilleur historien que M. Radet. Des deux parties dont l'ouvrage se compose, l'Histoire et l'Œuvre, la première, surtout pour les commencements, n'était pas la moins difficile. Les impressions des premiers membres de l'École ont été en partie communiquées à M. Radet par la lecture de quelques correspondances et par quelques conversations, surtout celles de M. Lévêque ; mais ces sources d'information étaient très insuffisantes pour lui expliquer la fondation même de l'œuvre, curieux composé d'éléments divers, idées politiques, admiration pieuse de l'ancienne Grèce, confiance dans la vertu esthétique des monuments de l'art et de la nature où ils se sont produits. Suppléant à l'indigence des renseignements, qu'il n'avait guère pu recueillir qu'au Ministère de l'instruction publique et à

celui des Affaires étrangères, par l'étude de l'histoire du temps et par un don de sagacité, l'auteur a réussi à analyser nettement ces origines indécises. Sur le fond assez confus des idées qui s'agitaient avant l'adoption d'une forme déterminée se distinguent: 1° l'idée politique énergiquement soutenue en Grèce par notre ministre à la légation d'Athènes, M. Piscatory, qui, avec l'aide du chef du parti français, Coletti, s'efforce de ruiner à notre profit l'influence anglaise, vue à laquelle en France le Ministre de l'instruction publique, Salvandy, unit la pensée de fortifier notre protectorat sur les établissements religieux du Levant en créant aux portes de l'Orient une sorte de collège français; 2° l'idée humaniste et philhellénique : la France doit rendre à la Grèce la culture qu'elle tient d'elle; 3° l'idée philologique : l'étude du grec ancien ne sera régénérée chez nous que par celle du grec moderne; 4° l'idée archéologique : la connaissance immédiate et directe de l'antiquité vivifiera en France le haut professorat; 5° enfin l'idée artistique qui veut faciliter aux architectes et aux peintres de la Villa Médicis le séjour d'Athènes, non moins profitable sans doute à leur éducation que celui de Rome. Toutes ces conceptions se simplifièrent en prenant un corps, lorsque, sous diverses influences, parmi lesquelles il faut noter celle de Sainte-Beuve, on en arriva enfin à fonder « une école française de perfectionnement pour l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités grecques ». L'ordonnance fut signée par Louis-Philippe le 11 septembre 1846, et, au printemps de l'année suivante, le 22 mars, la première promotion, après un arrêt de trois semaines à Rome, débarqua au Pirée. La fondation n'était cependant pas définitive. Après quelques années de tâtonnements et d'essais divers, son existence fut remise en question. Médiocrement accueillie en France par une partie de l'opinion, même dans l'Université, violemment attaquée à plusieurs reprises en Grèce par les ennemis de Coletti, deux événements, la mort de Coletti et le départ de Piscatory, appelé à un autre poste, ébranlèrent, dès le début, sa situation; la révolution de 1848 ne tarda pas à susciter contre elle des périls sérieux. La jeune école, instituée sans l'intervention des Chambres, n'avait pas au budget son chapitre à part. En 1848, le rapporteur général de la loi de finances, Bineau, concluait à la suppression du chapitre des « Voyages et missions scientifiques » où émargeaient les Athéniens, et son successeur, Berryer, signalait l'irrégularité de la situation de l'École d'Athènes, établissement permanent qui n'avait pas été légalement autorisé et figurait dans un chapitre destiné à des dépenses temporaires. Le coup fut paré par l'initiative décisive de M. Guigniaut. Dès les premiers jours, il s'était montré le soutien actif de l'École, en

faveur de laquelle sa situation de secrétaire du Conseil de l'Instruction publique lui avait permis une intervention efficace. A ce moment, il conçut un projet d'organisation qui, la tirant du vague où jusque-là elle avait vécu, lui assignait des objets et des obligations déterminés et la plaçait sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à peu près comme l'Académie de France à Rome était placée sous celui de l'Académie des beaux-arts. Le Ministre de l'instruction publique, M. de Parieu, adopta ce projet qu'il consacra par un arrêté du 26 janvier 1850, et bientôt, avec le concours de notre Académie, le mit à exécution. En même temps, l'Assemblée législative, adoptant la proposition de M. Ferdinand de Lasteyrie, faisait inscrire au budget un chapitre spécial pour l'École d'Athènes. Elle était sauvée. Dès l'année suivante, un premier mémoire (sur l'île d'Eubée), dont la rédaction effraya fort mon incompétence, fut soumis à ses nouveaux juges; puis les fouilles hardies de Beulé à l'Acropole et leur succès retentissant inaugurèrent les travaux archéologiques, et c'est ainsi que l'École entra dans les deux voies où son activité scientifique allait se signaler. L'âge héroïque, selon l'expression de M. Radet, était clos.

« Ce résumé sec et incomplet laisse à peine soupçonner l'intérêt qui s'attache au récit de cette première période. Il est plein de vie, écrit d'un charmant style, vif et spirituel, et, en même temps, c'est le résultat d'une enquête aussi pénétrante que scrupuleuse. L'auteur a voulu être vrai et impartial. Le fond de sa pensée, c'est que l'École n'a eu d'existence réelle que du jour où elle est devenue scientifique. Auparavant, l'idée dominante des fervents de l'hellénisme, la foi dans l'influence des lieux et de la nature, leur vertu inspiratrice vivifiant les souvenirs et développant le sentiment de la beauté antique, n'était guère qu'un écho du romantisme expirant. Et il est de fait qu'on ne se représente guère l'institution d'une école de sentiments et d'impressions à l'usage des interprètes de l'antiquité grecque. Cependant il n'est pas nécessaire d'exclure du programme le point de vue esthétique en littérature. Plus d'un des membres de notre mission permanente a trouvé du profit à lire les Grecs dans leur pays et reconnaîtrait volontiers qu'il les a mieux compris et plus goûtés. Rappelons-nous notre regretté confrère, Charles Lévêque, un philosophe, dont la longue et brillante carrière, le beau livre sur la *Science du Beau* et la plupart des autres écrits, l'enseignement et même toute la vie morale ont été déterminés et inspirés par ce sentiment d'harmonie dont il s'était pénétré en lisant Platon au milieu de cet ensemble unique formé par la nature et par l'art sous le ciel d'Athènes.

« Je ne puis songer à analyser ici le grand travail de M. Radet; je me bornerai à en indiquer le contenu. Des deux parties dont il se compose, l'Histoire et l'Œuvre, la première contient naturellement la suite des directions qui se sont succédé depuis l'origine jusqu'à l'époque actuelle. La première, celle de M. Daveluy, le *principat*, comme l'appelle l'auteur, est la plus longue de beaucoup; elle dure vingt ans. Pendant cette période, l'École se développe dans le sens qui lui a été tracé sous l'œil souvent indifférent d'un directeur, qui aime beaucoup les lettres et les arts, mais n'éprouve aucune tendresse pour l'archéologie. Et cependant, M. Daveluy était peut-être le meilleur directeur que l'École pût avoir à ses débuts. Nul autre ne lui aurait assuré une situation aussi honorable dans le monde athénien. Les charmes de son esprit et sa nature généreuse avaient bientôt fait de lui le meilleur ami de notre ministre Thouvenel. En même temps, sa dignité et sa prestance, une impression de supériorité qu'il produisait chez tous ceux qui l'approchaient, le faisaient respecter à la Cour, le plaçaient très haut dans l'estime publique et profitait à ses jeunes administrés.

« Son successeur, Émile Burnouf, apporta à sa direction de six années l'activité d'un esprit remarquable par la diversité de ses aptitudes et une curiosité aventureuse que les sciences exactes attiraient autant que les questions archéologiques. Les deux faits saillants de cette direction, qui fut traversée par les épreuves de 1870, furent la création d'une École française de Rome rattachée à l'École française d'Athènes et la construction d'une maison destinée à celle-ci sur un terrain donné par le gouvernement grec. On sait quelles erreurs diminuèrent les avantages qu'on attendait de ce dernier fait. Du moins l'École d'Athènes fut désormais chez elle et assurée d'une nouvelle garantie d'avenir. La trop courte direction d'Albert Dumont, qui ne dura que trois années, fut particulièrement féconde. Négociateur habile à Paris et à Athènes, il aplanit beaucoup de difficultés; il fonda en face de l'Institut allemand, créé en 1873, l'Institut de correspondance hellénique, destiné à maintenir en Grèce la situation scientifique de la France, et il constitua son organe, le *Bulletin*, dont l'idée avait été conçue et avait reçu un commencement d'exécution sous la direction précédente, en même temps qu'il créait avec Geffroy, devenu le directeur d'une École de Rome indépendante, la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Mais son premier titre à la reconnaissance des Athéniens, c'est l'efficacité de la direction intellectuelle et morale qu'il exerça sur les jeunes gens.

« Je n'ai point à apprécier ici la direction des deux derniers chefs

de l'École, nos confrères, M. Foucart, qui fut à sa tête pendant douze ans, et M. Homolle, qui la dirige encore aujourd'hui. Vous savez quelle importance ont prise dans ces vingt dernières années les fouilles et les recherches épigraphiques.

« La seconde partie du livre de M. Radet, *l'Œuvre de l'École d'Athènes*, se refuse ici plus encore que la première à une analyse détaillée. C'est un ensemble dont les vastes proportions étonnent le lecteur. Ces fouilles si nombreuses et si considérables, ces explorations qui sont une prise de possession de presque tout le monde grec et qui en viennent à s'étendre jusqu'à la Syrie et à l'Égypte, témoignent d'une activité dont on ne trouverait un second exemple dans l'histoire scientifique d'aucun peuple. Pour les fouilles, il faudrait citer d'abord, après celles de Beulé à l'Acropole, les deux grandes œuvres françaises à Délos et à Delphes. Délos avait été visitée par l'École d'Athènes dès 1847. En 1864, M. Terrier l'avait explorée avec soin; mais l'École alors manquait complètement des ressources que la bienveillance de l'administration supérieure a mises depuis à sa disposition, et la pioche ne pénétra nulle part dans le sol. Je n'ai point à rappeler ici les résultats considérables pour la science et pour l'art obtenus depuis par des travaux qui embrassent une période de vingt années et qui avaient fait de l'île comme un domaine de notre École. De même Delphes, avant de devenir un magnifique centre de recherches méthodiquement poursuivies, avait attiré la curiosité savante de plusieurs membres de l'École, principalement de M. Foucart, qui avait déterminé avec sagacité l'emplacement du temple, « complètement inconnu », disait Letrone, et commencé à plusieurs reprises des fouilles fructueuses, principalement pour l'épigraphie. Vous savez qu'il fut bien près, comme directeur, d'être chargé de la grande entreprise que M. Homolle conduit avec un si beau succès. On peut affirmer que, lui aussi, il aurait réussi.

« Beaucoup d'autres fouilles, exécutées sur d'autres points, ont donné des résultats importants pour l'architecture, pour la sculpture archaïque et même la sculpture de bonnes époques, et pour l'épigraphie. Rappelons seulement celles que M. Holleaux a continuées pendant plusieurs années au Ptoïon, sur le bord du lac Copaïs, celles de M. Fougères à Mantinée avec la découverte des trois bas-reliefs praxitéliens, et aussi les fouilles de la nécropole de Myrina, exécutées par MM. Salomon Reinach et Pottier, qui ont enrichi notre musée du Louvre de nombreux spécimens de l'art si curieux des coroplastes.

« Quant aux explorations, dans le grand développement qu'elles ont successivement atteint, elles ont produit beaucoup de bons

mémoires, de beaux livres et une riche moisson de monuments épigraphiques. Parmi les livres, il suffit de mentionner les relations des missions de Macédoine et de Galatie confiées à M. Heuzey et à M. Perrot, ou bien encore la publication récente du voyage de M. Collignon à Pergame. Et, à ce propos, il est bon de signaler la collaboration d'architectes, venus pour la plupart de la Villa Médicis, si précieuse pour les archéologues athéniens dans les explorations et dans les fouilles. M. Radet regrette avec raison que les nombreux voyages épigraphiques accomplis dans les vastes espaces de l'Asie Mineure n'aient pas pu être soumis à un plan d'ensemble et combinés de telle sorte que les notions acquises par chaque voyageur pussent profiter à ceux qui repasseraient par les mêmes lieux. Il aurait voulu qu'à défaut de mémoires, dont la rédaction aurait demandé beaucoup de temps, chacun des explorateurs laissât un itinéraire. Ajoutons qu'il s'est chargé lui-même de combler en partie cette lacune en refaisant l'itinéraire de chaque voyage. Il est impossible ici de reproduire l'énumération de toutes les explorations et de tous ceux qui les ont faites. Dans notre longue liste, vous retrouveriez bien des noms qui se sont fait honorablement connaître, et en particulier ceux d'un certain nombre de vos confrères.

« Cette note, malgré son étendue, est loin de donner une idée complète de tout ce que contient le travail de M. Radet. Mais ceux qui voudront le consulter y seront aidés par la composition méthodique de cet ouvrage. Ils trouveront, à la fin, dans des appendices, les actes législatifs qui concernent l'École d'Athènes, une statistique financière, un tableau des promotions, les rapports sur les envois et des tables fort bien faites. Le tout forme un très beau livre, d'une exécution très soignée, contenant de nombreuses gravures et de nombreuses planches. Il est comme encadré par les deux côtés de la belle médaille que notre confrère, M. Roty, a bien voulu composer pour le cinquantenaire. A la première page se lit une dédicace où figurent comme fondateurs et législateurs Piscatory, de Salvandy et Guigniaut. Qu'il me soit permis de dire que je lis ce dernier nom avec une vive satisfaction. C'est un sentiment que m'avait déjà fait éprouver M. Homolle dans les excellents articles sur l'École française d'Athènes publiés en 1897 par la *Revue d'art ancien et moderne* et dont je saisis l'occasion de le remercier. »

M. Cagnat offre, de la part de M. le comte Bégouën, une brochure intitulée : *Notes et documents pour servir à une bibliographie de l'histoire de la Tunisie* (Paris et Toulouse, 1901, in-8°).

L'auteur s'est limité à une période historique très étroite, le

XVIe siècle, et encore a-t-il restreint ses citations aux documents provenant de la bibliothèque du comte Riant. Il a reproduit quelques cartes de l'époque qui veulent représenter la côte tunisienne. C'est un travail qui ne manque pas d'intérêt dans l'ensemble et qui contient certains renseignements précieux pour l'histoire de la Tunisie.

SÉANCE DU 14 JUIN

M. Boissier communique à l'Académie la photographie d'un monument qui lui a été envoyé par M. Gsell. C'est une pierre qui surmontait et formait la clef de l'arc amortissant une des portes de la façade du théâtre de Khamissa, en Afrique. Sur cette pierre est gravée une tête qui représente vraisemblablement un masque de théâtre. Au bas on lit, en lettres d'assez bon caractère, le mot : EVNVCHVS. L'idée vient tout de suite qu'il s'agit de la pièce de Térence qui porte ce nom. L'intérêt de cette inscription consiste dans le souvenir gardé, en ce pays lointain, de la comédie classique. C'est une question de savoir si sur les théâtres de l'empire[1], et surtout sur les théâtres des provinces, on jouait encore les pièces de Plaute et de Térence, d'Accius et de Varius. Rien de ce qui peut éclaircir cette question et nous montrer qu'on n'avait pas oublié les comédies et les tragédies antiques ne doit être négligé. C'est ce qui donne au petit monument de Khamissa une certaine importance.

M. Leger lit une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. Ravaisson[2].

1. Un hasard heureux nous a conservé la preuve que, précisément à l'époque de Quintilien, l'*Eunuque* de Térence devait être réprésenté sur le théâtre de Rome. Voy. *Inst. orat.*, XI, III, 182. — Hauteur du monument : 1m 05; épaisseur : 0m 50; largeur en haut : 0m 36, et en bas : 0m 27.

2. Voir ci-après.



CLAVEAU D'UNE DES PORTES DE LA FAÇADE DU THÉATRE DE KHAMISSA (AFRIQUE).

M. Viollet communique le résultat du concours des Antiquités de la France dans le rapport suivant :

« L'Académie, ayant mis à la disposition de la Commission une somme supplémentaire de 3.000 francs, la Commission des antiquités nationales, vu la valeur et l'importance des ouvrages envoyés au concours, a décidé qu'il y avait lieu de doubler chacune des médailles.

« Les médailles sont attribuées ainsi qu'il suit : Deux médailles de 1.500 fr. : l'une à M. O. Morel, *La grande chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIVe siècle*; l'autre à MM. Noël et Félix Thiollier, *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*.

« Deux médailles de 1.000 fr. : l'une au R. P. Mandonnet, *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe siècle*; l'autre au chanoine Ul. Chevalier, I. *Étude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*; II. *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy*.

« Deux médailles de 500 fr. : l'une à M. l'abbé Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*; l'autre à M. Boudet, *Documents historiques inédits du XIVe siècle. I. Thomas de La Marche, bâtard de France*; II. *Registres consulaires de Saint-Flour*.

« Les mentions suivantes ont été accordées par la Commission : 1re mention : MM. Déchelette et Brassart, *Les peintures murales du moyen âge et de la Renaissance en Forez*; 2e mention : MM. Misset et Aubry, *Mélanges de musicologie critique : les proses d'Adam de Saint-Victor*; 3e mention : M. Joseph Petit, *Charles de Valois*; 4e mention : M. J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*; 5e mention : M. Lapierre, *La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethelois*; 6e mention : M. Eckel, *Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne. Charles le Simple*.

« Malgré l'augmentation des fonds accordés cette année à la Commission, celle-ci, vu le grand nombre et l'extrême importance des ouvrages envoyés au concours, a dû se limiter.

« Elle a donc cru devoir se contenter de rappeler les succès antérieurs de plusieurs concurrents. Ces concurrents, dont l'Académie connaît depuis longtemps les signalés mérites, sont :

« M. de Charmasse, qui avait envoyé le *Cartulaire de l'église d'Autun*, 3e partie ;

« M. Blanchard, qui avait envoyé le *Cartulaire des sires de Rays*, et *Le pays de Rays et ses seigneurs pendant la guerre de Cent ans* ;

« M. Fagniez, qui avait envoyé ses *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France* ;

« MM. Lucien et René Merlet, qui avaient envoyé un ouvrage intitulé : *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres.* »

M. Émile Picot lit un rapport, au nom de la Commission chargée de juger les ouvrages envoyés pour le Prix ordinaire, dont le sujet était : *Dresser la liste des noms propres contenus dans les chansons de geste imprimées antérieures à Charles V.*

Un seul mémoire a été présenté. Il porte pour devise : *La matière en est bone et noeve*, etc. La Commission l'a jugé digne du prix.

Le Président ayant ouvert le pli portant la devise précitée, proclame le nom de l'auteur du mémoire couronné : M. Ernest Langlois, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

COMMUNICATION

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. RAVAISSON-MOLLIEN, PAR M. LEGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 14 JUIN 1901.

MESSIEURS,

Le fauteuil auquel vos bienveillants suffrages m'ont appelé n'a eu dans le cours du XIXe siècle que trois titulaires : l'abbé Grégoire, qui l'occupa en 1803 et en fut brutalement arraché par la seconde Restauration; Letronne, qui le garda de 1816 à 1848 ; et l'homme éminent auquel j'ai l'honneur de succéder et dont je dois aujourd'hui retracer devant vous la longue et glorieuse carrière.

Jean-Gaspard-Félix Laché-Ravaisson naquit à Namur le 13 octobre 1813. Cette ville, alors française, était le chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse. Les Namurois n'ont pas oublié le compatriote qui leur a fait tant d'honneur et songent, m'assure-t-on, à rendre un hommage durable à sa mémoire.

Jean-Gaspard-Félix était le fils cadet de François-Ambroise-Damien Laché-Ravaisson et de Pauline-Gaspard Mollien. Son père était originaire de la France méridionale. Il était né en 1782 à Caylus, sur les frontières de la Guyenne et du Languedoc. Les hasards d'une carrière administrative et les conquêtes de nos armées l'avaient amené à Namur, où il remplissait les fonctions de trésorier-payeur. Ainsi, bien que venu au monde sous le ciel brumeux du Nord, votre regretté confrère se rattachait par ses origines à notre France méridionale, à ce pittoresque bourg de

Caylus dont le nom a été si dignement porté par un de nos plus illustres archéologues. J'imagine que plus tard le conservateur du Louvre, l'interprète aventureux et passionné des chefs-d'œuvre antiques devait se plaire à évoquer le souvenir de ses premières origines.

Son nom de famille était proprement Laché. Ravaisson était celui d'une terre située non loin de Caylus, sur les rives de la Sonnette, et qui appartient encore aujourd'hui aux descendants directs des propriétaires qui l'occupaient à la fin du XVIII[e] siècle.

Jean-Gaspard Laché, procureur du Roi à Caylus, ajouta ce nom au sien, de même que son frère y ajouta celui d'une terre appelée Al Camp del Bosc et devint Laché-Dubosc. Les Laché figurent dans les archives du Quercy depuis le XVII[e] siècle. Un Laché-Ravaisson, officier de marine, fut blessé mortellement à Trafalgar; un autre servit dans la Grande Armée.

Laché-Ravaisson, venu fort jeune à Paris, épousa, le 14 janvier 1811, Pauline-Gaspard Mollien, fille d'un magistrat. Elle était apparentée à Nicolas-François Mollien, qui fut ministre du Trésor sous l'Empire et pair de France sous la Restauration. A dater de 1864, sur la demande de son oncle maternel Gaspard-Théodore Mollien, votre regretté confrère joignit au nom de Ravaisson celui de Mollien.

La perte de la Belgique obligea M. Laché-Ravaisson à rentrer en France; il ne retrouva pas la situation qu'il avait perdue. Il fut victime d'un vol considérable et mourut de chagrin. Sa veuve restée sans fortune alla s'établir à Dunkerque où elle avait obtenu un bureau de la loterie royale. Ses deux fils l'aidaient aux soins du modeste ménage[1].

1. Je dois ces renseignements aux deux fils de M. Ravaisson, M. Louis Ravaisson, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, et M. Charles Ravaisson, conservateur adjoint au Musée du Louvre.

La première éducation du futur académicien fut surveillée par son oncle maternel, Gaspard-Théodore Mollien. C'était un homme entreprenant, un esprit aventureux. Il avait beaucoup voyagé; échappé au naufrage légendaire de la *Méduse*, il avait visité tour à tour l'Afrique occidentale, l'Amérique et la Chine. Il s'intéressait beaucoup à son neveu Félix et avait pour lui les plus hautes ambitions. « Félix, écrivait-il à sa sœur en 1821, est un morceau de verre. C'est un mathématicien complet, un antiquaire, un historien, tout enfin. »

L'enfant prodige commença ses études dans une modeste pension, puis il entra au collège Rollin, où il se signala par ses succès. Il passa son baccalauréat ès lettres le 3 juillet 1830 d'une façon si brillante qu'il fut dispensé des droits du sceau. L'année suivante, il obtint au Concours général le second prix de dissertation française. Il remportait en même temps le 5e accessit de discours latin, le 2e accessit de version latine, le 1er accessit de physique. En 1832, il obtint en philosophie le premier prix de dissertation française et le deuxième prix de dissertation latine au Concours général. J'aurais voulu retrouver les compositions qui lui valurent ces glorieux succès. Malheureusement, le volume où elles ont été recueillies est introuvable; il ne figure même pas sur les rayons de la bibliothèque de la Sorbonne. Sa première vocation se dessinait; je dis la première, car cet esprit large, inquiet, ondoyant, en a connu plusieurs, et nos descendants seront fort embarrassés de savoir s'il faudra ranger M. Ravaisson parmi les philosophes, les esthéticiens ou les archéologues.

Il manifesta de bonne heure un goût prononcé pour les beaux-arts. Il avait étudié le violon avec Alard, la peinture avec Broc, élève de David. Il cite quelque part un mot du maître à ce disciple : « Le sentiment, disait David, percerait un rocher. »

Pendant toute sa vie, il s'est plu à pratiquer la peinture

à l'huile et à l'aquarelle, le crayon. Sous le nom de Laché — qui était, on s'en souvient, le véritable nom de sa famille — il exposa au Salon à diverses reprises des portraits à l'huile, au crayon ou à la sanguine qui furent remarqués des connaisseurs. La pratique du dessin fut une des grandes distractions de sa vie. Il se plaisait à couvrir des bouts de papier, des marges de journal, de croquis improvisés qui respiraient toujours l'élégance et la distinction : « Vous avez le charme », lui disait Ingres, qui rêva de l'avoir pour confrère à l'Académie des Beaux-Arts.

Vers la fin de sa vie, il apprit également la sculpture. La pratique de cet art lui rendit plus d'un service dans sa carrière d'archéologue. On le vit modeler de ses mains — pour essayer de le restituer — le pied d'une statue antique. En 1899, il exposa au Salon de l'avenue de Breteuil une Vénus sortant de l'onde.

On comprend par ces détails l'intérêt qu'il porta toute sa vie à l'enseignement des arts du dessin. La musique ne le laissa jamais indifférent. La méthode Galin-Chevé eut en lui un de ses patrons les plus chaleureux.

Sa modeste fortune ne lui permit jamais d'avoir ce qui s'appelle une galerie. Mais, pendant sa longue carrière, il s'était formé une collection fort intéressante de tableaux et de dessins. Il en a publié lui-même le catalogue[1]. On y voit figurer les noms les plus illustres des écoles française, italienne, flamande, hollandaise.

Les succès scolaires du jeune Ravaisson semblaient le désigner à quelque glorieuse carrière dans l'enseignement. Cependant, il ne songea pas à entrer à l'École normale, où il eût pris place parmi les premiers. Il tenait à rester à Paris; la province l'épouvantait. Il servit quelque temps de secrétaire à Michelet. Dans une lettre inédite dont je dois communication à l'obligeance de M. Chatelain, héritier des

1. In-8 de 22 p., sans indication de lieu ni de date, imprimerie Pillet.

papiers de Jules Quicherat, lettre sans date, sans indication de lieu, mais écrite évidemment après 1850 et adressée à ce savant, Michelet écrivait : « Je n'ai connu en France que quatre esprits critiques (peu de gens savent tout ce que contient ce mot) : Letronne, Burnouf, Ravaisson et vous. » Il ajoutait, il est vrai, cette restriction dont je laisse à de plus habiles que moi le soin d'expliquer les motifs : « Les trois premiers sont morts de manière ou d'autre. Il faut que vous viviez ».

Tout en travaillant pour Michelet, Ravaisson ne perdait pas de vue son étude favorite : la philosophie. Il pénétrait les œuvres des Allemands, poussait jusqu'à Munich, suivait les leçons de Schelling et se préparait aux examens universitaires.

Une ordonnance royale du 26 octobre 1832 venait de rétablir l'Académie des sciences morales et politiques. Le premier sujet que l'Académie proposa pour le prix de philosophie fut un travail sur la métaphysique d'Aristote: « Les concurrents, disait le programme, probablement libellé par Cousin, devaient faire connaître cet ouvrage par une analyse étendue et en déterminer le plan, en faire l'histoire, en signaler l'influence sur les systèmes ultérieurs dans l'antiquité et les temps modernes, rechercher et discuter la part d'erreur et la part de vérité qui s'y trouvent, quelles sont les idées qui en subsistent encore aujourd'hui et celles qui pourraient entrer utilement dans la philosophie de notre siècle [1] ».

M. Ravaisson n'avait que vingt et un ans. Et déjà il se sentait assez maître de la philosophie grecque pour aborder un sujet aussi vaste, aussi périlleux. Neuf concurrents se disputèrent le prix proposé par l'Académie : « Deux mémoires, disait Cousin dans son rapport, ont surpassé

1. Cousin, *De la métaphysique d'Aristote. Rapports*. Paris, Ladrange, 1838.

toutes nos espérances. » Le premier était celui de M. Ravaisson : M. Cousin y louait « la solidité de critique, l'étendue des connaissances historiques, l'exposition nette et facile » du jeune lauréat. Il lui reprochait « de ne pas s'en tenir assez à la langue d'Aristote et d'y mêler quelquefois celle de la philosophie allemande », reproche bien élogieux si l'on songe qu'il s'adressait à un jeune écrivain de vingt-deux ans. Aussi l'illustre rapporteur ne se sentait-il pas « le courage de soumettre à une analyse trop sévère de si riches espérances, un si généreux enthousiasme ». — « Ceux mêmes, disait-il, qui ne partagent pas la sécurité de l'auteur dans l'absolue vérité des principes qu'il vient de développer, ne pourront s'empêcher de rendre hommage à l'étendue et à l'élévation de ses idées, à sa manière large et facile, à la vivacité et à la dignité de son langage. »

Sur le rapport de Cousin, l'Académie décerna le prix au mémoire de M. Ravaisson. En même temps elle demandait au ministre de l'Instruction publique, — c'était alors M. Guizot, membre lui-même de l'Académie — de venir au secours de son équité et de ses scrupules en faisant les fonds d'un second prix pour le mémoire présenté par M. Michelet, de Berlin. Les mérites respectifs des deux travaux seront appréciés par un juge compétent dans une autre Compagnie. Trente-cinq ans plus tard, dans son Rapport sur les progrès de la philosophie au XIXe siècle, M. Ravaisson caractérisait ainsi cette œuvre de jeunesse dans laquelle on admire déjà toutes les qualités de l'âge mûr[1] : « L'auteur, disait-il, avait exposé comment celui qui créa le nom même de la science du surnaturel et qui la constitua le premier, lui donna pour principe, au lieu du nombre et de l'idée, entités équivoques, abstractions érigées en réalité, l'intelligence qui, par une expérience immédiate,

1. *La Philosophie en France*, 2e éd., p. 26.

saisit en elle-même la réalité absolue d'où toute autre dépend. »

Ainsi, à l'âge de vingt-deux ans, le lauréat du Concours général des lycées de Paris était déjà lauréat de l'Institut dans un concours où il était à coup sûr le plus jeune des concurrents. Remarqué par M. Guizot, il obtint une place dans les bureaux du Ministère de l'Instruction publique. Elle lui assurait le loisir nécessaire pour continuer une carrière scientifique si brillamment commencée. Tout en imprimant son livre sur la métaphysique d'Aristote, il passait sa licence et, en 1837, il était reçu agrégé de philosophie. En 1838, il était nommé secrétaire de la Commission historique au Ministère de l'Instruction publique.

En 1839, il prenait à la Faculté des lettres de Paris le titre de docteur ès lettres. Ses deux thèses appartenaient à l'ordre des études philosophiques. La thèse latine était intitulée : *Speusippi de primis rerum principiis placita qualia fuisse videantur ex Aristotele*. La thèse française traitait *De l'habitude*. Ce petit travail ne compte qu'une cinquantaine de pages. On ne se croyait pas, dans ce temps-là, obligé d'offrir à la Faculté des lettres de Paris de gros volumes in-8° de cinq ou six cents pages. Si courte qu'elle fût, cette dissertation devait — je rapporte ici l'opinion d'un maître plus compétent que moi — faire époque dans l'histoire de la philosophie en France :

« On était en plein règne de l'éclectisme et le jeune candidat ne s'inspirait ni de Cousin, ni des maîtres dont Cousin s'était inspiré. Par delà Maine de Biran, il allait puiser dans Leibnitz, dans Aristote, dans Plotin. Dans ces quarante-huit pages, on trouve déjà M. Ravaisson tout entier, l'érudit, le métaphysicien, l'écrivain. Il a lu d'obscurs traités négligés depuis longtemps et d'où il excelle à tirer quelque citation du plus heureux effet. Il est en possession d'un système qui enveloppe et déborde le problème spécial de l'habitude. Enfin, il écrit avec cette sobriété forte, avec

cette élégance dans la haute abstraction qui resteront la marque caractéristique de son talent[1]. »

Cette thèse sur l'habitude a survécu aux circonstances qui l'avaient fait naitre. Tirée dans sa première édition à un petit nombre d'exemplaires, elle a été réimprimée, en 1894, dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*.

Les succès des travaux philosophiques de M. Ravaisson semblaient le destiner à l'enseignement de cette science dans quelque Faculté. En 1839. M. de Salvandy, qui estimait son talent et son caractère, l'avait nommé chef de son secrétariat, malgré les épigrammes de Mme de Salvandy qui le plaisantait « d'avoir mis un gamin à la tête de son cabinet ». M. de Salvandy, bon juge en hommes, savait ce que valait son jeune protégé. La Faculté des lettres de Rennes venait d'être fondée. M. Ravaisson fut chargé d'un cours de philosophie. En même temps que lui, était envoyé à Rennes un savant considérable qui a fait dans cette ville toute sa carrière, une carrière glorieuse s'il en fut, et qui a été correspondant et membre libre de notre Compagnie, Thomas-Henri Martin.

C'eût été, pour le jeune interprète d'Aristote, une fructueuse et noble société que celle du savant commentateur de Platon. Mon imagination se plaisait à voir les deux nobles jeunes gens discuter des idées métaphysiques et de la philosophie grecque sur les rives de la Vilaine et sous les beaux arbres du Thabor. Mais Ravaisson n'occupa point sa chaire de Rennes ; il fut retenu à Paris par le ministre, qui s'était attaché à lui. Il fut suppléé par un normalien qui a laissé dans l'université et dans la littérature un nom fort honorable, Francis Riaux.

Après avoir figuré pendant deux ans sur les contrôles de la Faculté de Rennes, M. Ravaisson donna sa démission de professeur. Le 15 avril 1839, il était chargé de l'inspec-

1. Article de M. Henri Michel dans le *Temps* du 20 mai 1900.

tion des bibliothèques; le 7 mai, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il avait alors vingt-six ans; nous ne sommes plus habitués aujourd'hui à voir des carrières aussi rapides.

Une souplesse merveilleuse, une grande facilité de travail, une extraordinaire variété d'aptitudes caractérisaient dès ce moment le tempérament de M. Ravaisson. Bien que rien ne l'eût préparé à ces nouvelles fonctions, — il n'était ni bibliographe, ni ancien élève de l'École des Chartes, — il les prit fort à cœur. Il entreprit la revision des catalogues de certaines bibliothèques; il publia en 1841 un *Rapport sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest* qui peut encore aujourd'hui être consulté avec intérêt. Il renferme des détails intéressants sur les bibliothèque de Tours, d'Angers, des villes de la Bretagne et de la Normandie, accompagnés d'un certain nombre de pièces inédites. C'est, avec les deux volumes sur Aristote et le rapport dont nous parlerons plus loin, l'ouvrage le plus considérable de l'auteur. En 1846, M. Ravaisson donna un *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Laon*; enfin en 1862, un rapport sur les archives de l'Empire et la Bibliothèque impériale. Tout en poursuivant ces travaux d'ordre plutôt administratif, il ne perdait point de vue les études philosophiques auxquelles il avait dû les premiers rayons de sa gloire. En novembre 1840, il faisait paraître dans la *Revue des Deux Mondes* un article très remarqué sur les *Fragments philosophiques* de l'Écossais Hamilton. En 1846 il publiait un second volume de son *Essai sur la métaphysique d'Aristote*. Ce travail, entrepris pour satisfaire aux exigences d'un concours académique, avait fini par prendre dans la pensée de l'auteur de colossales proportions. Dans sa préface, M. Ravaisson annonçait un troisième volume qui contiendrait l'histoire de la métaphysique dans le judaïsme, le christianisme et l'islamisme, en Orient et en Occident, jusqu'à la fin du moyen âge, et, enfin, un quatrième

volume qui exposerait l'histoire de la métaphysique dans les temps modernes et les conclusions de tout l'ouvrage. Il n'a rien publié, que je sache, rien écrit de ces deux volumes.

Le succès que les deux premiers avaient obtenu semblait orienter les ambitions de son auteur vers l'Académie des sciences morales. Mais M. Cousin y régnait souverainement, et M. Ravaisson ne se montrait peut-être pas disciple assez docile du maître qui lui avait valu ses premiers lauriers; d'autre part, dans les Académies à sections, les places sont nécessairement fort rares. Du côté de cette Compagnie, les espérances légitimes de M. Ravaisson devaient attendre longtemps encore leur réalisation. Il devait à Aristote ses principaux titres de gloire, et ces titres le recommandaient à l'attention de vos prédécesseurs. Si Aristote était notre contemporain et notre compatriote, les différentes classes de l'Institut se disputeraient l'honneur de le posséder. Son interprète avait sa place marquée ici. Il succéda à Letronne en 1849.

S'il était entré à cette époque à l'Académie des sciences morales et politiques — où il fut reçu trente et un ans plus tard, en 1880, — il se serait peut-être laissé complètement absorber par les études philosophiques. A vivre de votre vie, il s'intéressa à des problèmes d'archéologie, d'histoire de l'art, qui avaient d'ailleurs toujours eu pour lui un vif attrait; il se passionna pour les monuments figurés de ce monde hellénique dont il avait d'abord étudié les austères penseurs. Il vous paya sa bienvenue par un important travail sur le stoïcisme lu dans vos séances en 1849 et 1851, publié dans vos Mémoires en 1857, puis il prit pour quelques temps congé des philosophes. Ce travail n'a malheureusement pas, que je sache, été réimprimé. Il est regrettable que M. Ravaisson n'ait pas, de son vivant, songé à réunir en deux ou trois volumes des études dispersées dans des recueils qu'il n'est pas toujours facile de se procurer.

M. Ravaisson croyait à l'influence moralisatrice du beau; un rapport sur l'Enseignement des arts du dessin, publié au *Journal Officiel* de 1852, nous atteste cette généreuse tendance de son esprit. Nommé membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, il s'efforcera sans cesse de la faire prévaloir auprès de ses collègues et des pouvoirs publics. Par une courbe insensible cette préoccupation l'amena peu à peu de l'étude des textes philosophiques à celle des modèles divins que nous a légués l'antiquité.

Il avait débuté par l'étude austère d'un problème philosophique; mais quelque intérêt qu'eussent pour lui les spéculations métaphysiques, il était né avant tout pour l'action, pour la recherche incessante et toujours variée dans son objet; d'ailleurs, il n'avait point hérité de sa famille une situation de fortune indépendante qui lui permît de se livrer librement à la spéculation ou à la science. Après avoir exercé pendant une vingtaine d'années les fonctions d'inspecteur des bibliothèques, il accepta vers 1860 une situation plus en rapport avec ses goûts et ses aptitudes d'humaniste. Il fut nommé inspecteur général de l'enseignement supérieur. Il devait garder ce poste jusqu'au jour où il serait supprimé par voie d'économie budgétaire, en 1888. Notons ici un trait curieux de cette carrière si brillante, j'oserai dire si extraordinaire. M. Ravaisson n'a jamais enseigné ni dans un collège royal, ni dans une Faculté, et le voilà chargé de surveiller ceux qui donnent cet enseignement qu'il n'a jamais pratiqué. Il n'a jamais fait une leçon de philosophie, et lorsque M. Duruy rétablit, en 1863, l'agrégation de philosophie, ce n'est pas à l'Académie des sciences morales ou à l'École normale qu'il va chercher le président du jury de cet examen, c'est à M. Ravaisson qu'il s'adresse; le savant métaphysicien préside une épreuve universitaire qui donne le droit de pratiquer un enseignement qu'il n'a jamais professé lui-même. C'est lui encore qui, à une époque de sa vie où l'enseignement des beaux-arts paraît

sa principale préoccupation, c'est lui qui est chargé de présenter, en 1867, le rapport officiel sur les progrès de la science philosophique. Plus tard, nous le verrons, sans avoir passé par l'École d'Athènes, sans avoir eu l'occasion de faire ses preuves en archéologie, prendre tout à coup l'une des directions les plus importantes du Musée du Louvre. Je rappelais tout à l'heure le caractère universel du génie d'Aristote; un reflet de cette universalité semble s'être posé sur le front de votre regretté confrère. Suivant le mot de l'Évangile, « il a cherché premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste lui a été donné par surcroît ».

Je viens de faire allusion au Rapport sur le progrès de la philosophie. Cet ouvrage reste, avec les deux volumes sur Aristote, le meilleur titre de son auteur devant la postérité. Publié comme document officiel à l'occasion d'une Exposition universelle, il a eu la rare bonne fortune de survivre aux circonstances éphémères qui lui avaient donné l'occasion de se produire. Une troisième édition en a paru en 1889; la même année, il eut les honneurs d'une traduction allemande (par Em. Kœnig, Eisenach, 1889). Ce n'était pas un simple rapport, une sèche énumération de livres et d'auteurs, c'était aussi l'exposé d'une doctrine, un peu vague sans doute, mais présentée avec un grand charme, qui exerça à certains moments une influence extraordinaire sur les jeunes gens qui étudiaient alors la philosophie.

« Ce rapport, écrivait l'un d'entre eux au lendemain de la mort de l'auteur[1], c'est un raccourci saisissant de l'histoire de la philosophie en Occident et une doctrine. Aristote, Leibnitz, Schelling en ont fourni les éléments. C'est un idéalisme spiritualiste, ou, si l'on préfère, un spiritualisme idéaliste qui se représente la série des êtres en mouvement, en ascension continue vers la Pensée et qui subordonne la Pensée elle-même à l'Amour et à la Beauté. Tout ceci dit

1. M. Michel, dans le *Temps* du 19 mai 1899.

en des pages brèves, d'un style à la tenue impeccable, où abondent les formules magistrales. Combien de générations d'écoliers en philosophie ont su par cœur les dernières pages de ce rapport, véritable hymne à la Beauté et à l'Amour dont s'enchantaient nos jeunes imaginations ! D'autant, ajoute le spirituel normalien, que les imitations de ce tour de pensée et de plume étaient fort bien venues de nos maîtres. Il fut un moment où l'on était sûr à peu près de réussir dans les concours universitaires, lorsqu'on était parvenu « à faire du Ravaisson ».

A côté des enthousiastes dont le brillant professeur se fait ici l'écho sincère et convaincu, il y avait des rebelles, des sceptiques. Ceux-là se vengeaient par un jeu de mot du charme qui s'imposait à eux. Ils ne disaient pas : Ravaisson. Ils disaient : Rêvassons ! Si votre confrère a connu cette épigramme, j'imagine qu'il dut être le premier à en sourire. « Il était métaphysicien, dit encore M. Michel ; les philosophes, à son école, prirent le goût de la métaphysique. Mais il dédaignait peut-être un peu trop ce qui n'est pas la métaphysique... Ses idées ont perdu de leur empire sur les esprits ; mais il séduit encore par son art souverain. »

Ce célèbre rapport présente en résumé une histoire générale de la philosophie depuis les origines premières jusqu'à Descartes et Pascal, depuis les penseurs anglais, Locke et Hobbes, jusqu'à Kant et Schelling, à l'École écossaise et à l'avènement de M. Cousin. Cousin qui, par son rapport sur la métaphysique d'Aristote, avait personnellement présidé aux premiers succès de M. Ravaisson, ne lui pardonnait pas, m'assure-t-on, de ne point s'être laissé enrégimenter, disciple docile, dans l'École éclectique. M. Ravaisson, à son tour, dans le rapport, lui reprochait de n'avoir jamais fait « ce choix du plus vrai et du meilleur » qui était le programme même de l'École. Il le définit « un orateur auquel le vraisemblable à défaut du vrai suffisait ». Le XIX[e] siècle

a été évidemment un siècle de penseurs et de semeurs d'idées. M. Ravaisson passait tour à tour en revue les œuvres de Cousin, de Jouffroy, de Rémusat, de Bordas-Dumoulin, de Lamennais, de Saint-Simon, de Fourier, de Proudhon, de Pierre Leroux, de Léon Reynaud, de Broussais, d'Auguste Comte; — ainsi qu'on devait s'y attendre, il se montrait assez dur pour le positivisme ; — de Littré, de Taine, de Renan, de Renouvier, de Vacherot, de Caro, de Claude Bernard, de Franck, de Jules Simon, de Saisset, de Janet, de l'École médicale, qui rattache la psychologie à la physiologie : — Claude Bernard, Flourens, Lélut. A la fin de cette brillante revue, il saluait les glorieux débuts de confrères que nous avons récemment perdus ou qui sont encore l'honneur de l'Académie des sciences morales.

Ce rapport officiel, ce document qui par sa nature administrative aurait pu avoir toute la sécheresse d'un obituaire ou d'un catalogue, M. Ravaisson l'animait, le réchauffait d'une flamme intérieure, d'un souffle généreux. Il le terminait par un hymne en l'honneur du génie de la France « qui dès les temps gaulois, disait-il, était fait d'éloquence, de persuasion et d'amour », et en l'honneur des doctrines spiritualistes :

« Être, c'est vivre, et vivre, c'est penser et vouloir; rien ne se fait en dernière analyse que par persuasion (hélas ! il écrivait ces lignes deux ans avant l'époque néfaste où l'on allait voir triompher la maxime brutale : *la force prime le droit*). Le bien et la beauté expliquent seuls l'Univers et son auteur lui-même; l'infini et l'absolu, dont la nature ne nous présente que des limitations, consistent dans la liberté spirituelle : la liberté est ainsi le dernier mot des choses, et, sous les désordres et les antagonismes qui agitent cette surface, où se passent les phénomènes, au fond, dans l'essentielle et éternelle vérité, tout est grâce, amour et harmonie. »

« M. Ravaisson ne cherchait pas l'influence, a dit un de nos confrères, qui est lui-même aujourd'hui un des maîtres de la science philosophique, M. Boutroux. Il l'exerça à la manière du chant divin qui, selon la fable antique, amenait à se ranger d'eux-mêmes en murailles et en tours de dociles matériaux.

« ... Cette influence se manifeste surtout à la suite du rapport de 1868, dont la hauteur de pensée, le style magistral excitèrent une admiration universelle. Elle subsistera à coup sûr, sous un triple rapport qui correspond aux trois aspects de l'œuvre de M. Ravaisson.

« En premier lieu, l'érudition qui voudra être non seulement philologique, mais philosophique, ne pourra de longtemps se dispenser d'étudier les analyses si profondes que M. Ravaisson a données de tous les grands systèmes.

« En second lieu, on continuera certainement à pratiquer la méthode qu'il a si brillamment employée et qui consiste à chercher la connaissance des lois de l'esprit, non seulement dans la réflexion directe du moi sur lui-même, mais encore dans l'étude des objets relativement extérieurs que l'esprit a créés pour son usage, tels que la science, l'art et la religion, et à confronter entre eux ces deux modes de connaissance et à les féconder l'un par l'autre.

« Enfin, tant que l'homme réfléchira sur sa condition, il y aura lieu pour lui de se demander si sa destinée consiste à s'abandonner passionnément au cours des choses et à se laisser gouverner par la matière, ou à créer, en mettant en jeu les forces spirituelles, un ordre de choses plus beau, plus vrai, meilleur que celui où la nature nous place. A ceux qui pensent ainsi, M. Ravaisson propose l'union des âmes comme fin, la générosité des supérieurs à l'égard des inférieurs, le don de soi-même et le sacrifice comme moyen. »

Ce rapport célèbre fut en quelque sorte l'adieu de M. Ravaisson aux études philosophiques. Depuis qu'il avait

publié son deuxième volume sur Aristote, les problèmes d'esthétique et d'archéologie le préoccupaient de plus en plus. Dans les premières années de l'Empire, il avait été président, puis rapporteur d'une Commission pour l'enseignement du dessin dans les lycées. Il demandait que cet art dit d'agrément y fût désormais obligatoire, — ce vœu a été à peu près exaucé, — qu'il fût réglé d'après les principes des grands maîtres, que les modèles fussent empruntés à leurs ouvrages. Dès cette époque, il entreprenait de fonder une collection de photographies, qui auraient constitué en quelque sorte le canon classique de l'art. Il entreprenait aussi une collection de plâtres qui fut placée d'abord au Musée de l'Industrie, avec la collection Campana, ensuite à l'École des Beaux-Arts, et qui est devenue le point de départ de la collection des plâtres antiques établie au Musée du Louvre.

Plus M. Ravaisson avançait dans la vie, et plus son esprit semblait se détourner des spéculations abstraites de la philosophie, pour se complaire dans l'étude des problèmes esthétiques, dans l'histoire de l'art ancien. Cependant, l'influence de ses premières études se fait toujours sentir dans ses recherches sur cet art ; il essaye, par exemple, de deviner dans les monuments figurés ce qu'ils peuvent nous apprendre sur la doctrine de l'immortalité de l'âme. Il est revenu sur cette question dans un grand nombre de travaux, notamment dans une conférence sur les monuments funéraires des Grecs faite à l'Association scientifique de France, le 21 février 1881. Sa conviction intime était que les plus beaux monuments de l'art devaient nous révéler aussi les plus nobles doctrines. Le 7 juin 1870, l'empereur Napoléon III le nommait conservateur des antiques et de la sculpture moderne au Musée du Louvre. Ce poste lui convenait certainement mieux que celui d'inspecteur des bibliothèques, qui d'ailleurs, en ce temps-là, convenait à tout le monde. A la joie légitime que devait lui inspirer une grande

ambition réalisée, allaient succéder les angoisses les plus douloureuses. Au commencement du mois d'août, on apprenait que l'ennemi allait marcher sur Paris. Le 4 septembre M. de Nieuwerkerke quittait la direction des Musées nationaux. M. Ravaisson, logé au Louvre, eut à prendre d'accord avec des collègues plus anciens les mesures nécessaires pour préserver des ravages possibles de l'artillerie ou de l'incendie le palais national et les trésors qu'il renfermait. Ici même, en comité secret, il proposa d'adresser au monde civilisé une protestation contre les violences dont les trésors de l'art étaient menacés. Le siège fini, il eut la douloureuse obligation de faire aux officiers ennemis, autorisés d'ailleurs par le gouverneur de Paris, les honneurs des monuments qui lui étaient confiés. Je vois encore les grandes toiles qu'il avait fait tendre devant les guichets du Louvre pour dérober à une population affolée un spectacle si douloureux.

Les mesures qu'il dut prendre pour préserver les chefs-d'œuvre confiés à sa vigilance attirèrent son attention sur un problème qui a plus d'une fois préoccupé les archéologues. En déplaçant la Vénus de Milo pour la mettre à l'abri des injures possibles de la bombe, il découvrit l'altération qu'avait subie l'attitude de la divinité, par l'interposition de cales en bois entre ses deux moitiés. Il fit retirer aussi une fausse plinthe dans laquelle avait été plongée la plinthe originale.

Cette circonstance fixa sa curiosité inquiète sur l'exquise, irritante et mystérieuse divinité. Dès 1820, M. de Clarac écrivait : « Le tort le plus grave éprouvé par notre statue, c'est la perte d'une partie de ses bras, perte qui mettra longtemps, et peut-être toujours, les antiquaires à la torture. »

Et M. Ravaisson se mit en effet à la torture pour savoir ce que la Vénus de Milo pouvait avoir fait de ses bras et dans quel groupe elle avait bien pu figurer.

Il aborda, pour la première fois, cette question dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, au mois de septembre 1871. Depuis cette époque, il vous a fréquemment entretenus de ce sujet qui le passionnait et l'irritait tout ensemble.

Dans un mémoire qu'il vous a communiqué en 1892, mais qui résume des travaux antérieurs, il faisait jouer à la Vénus un rôle dans un groupe avec un guerrier analogue au Mars Borghèse. Elle appuyait sa main gauche sur l'épaule d'un personnage qui était sans doute Thésée. Elle accueillait dans le séjour élyséen comme son époux futur, en l'élevant au rang de Mars, le héros dans lequel Athènes honorait son fondateur et son génie tutélaire. Pendant trente années, vous avez, à diverses reprises, entendu votre confrère soulever avec la chaleur et l'élégance qui lui étaient propres le délicieux et irritant problème. Je ne suis qu'un barbare égaré dans Athènes, un Scythe indulgemment admis au banquet de Platon ; je n'ai pas voix au chapitre et vous auriez le droit de ne pas me prendre au sérieux si j'osais avoir et surtout exprimer une opinion sur ces matières délicates. Permettez-moi d'abriter mon incompétence derrière la haute autorité d'un archéologue à la sagacité et à la science duquel vous rendez tous hommage :

« Quelque jugement, écrit M. Reinach, que l'on puisse porter sur les nombreuses publications de M. Ravaisson, relatives à la Vénus, il faut lui concéder le double mérite d'avoir redressé la statue en découvrant et en faisant disparaître la cale insérée entre les deux blocs qui la composaient et d'avoir révélé à la science les dessins de Voutier exécutés à Milo au moment même de la découverte. »

« M. Ravaisson, dit encore M. Reinach, aimait à philosopher sur les marbres plutôt qu'à travailler patiemment leur témoignage.

« Ses travaux d'archéologie seront lus avec la curiosité qu'on accorde aux efforts d'un noble esprit cherchant la vérité, même en dehors du domaine qui lui est propre ;

mais on y trouvera l'écho des méthodes du passé plutôt qu'une orientation vers l'avenir [1]. »

Le problème qui tourmenta pendant tant d'années M. Ravaisson est peut-être résolu aujourd'hui pour quelques-uns d'entre vous. Pour moi, en présence du divin chef-d'œuvre, j'ai moins envie de savoir que d'admirer, et quand je vais en pèlerinage au sanctuaire de celle que Henri Heine appelait Notre Dame de Milo, les vers d'un autre poète me chantent dans la mémoire :

Et la jeune Vénus, fille de Praxitèle,
Sourit encor debout dans sa divinité
Aux siècles impuissants qu'a vaincus sa beauté.

Quoi qu'il en soit, le nom de M. Ravaisson restera attaché au divin monument pour lequel il eut tant de curieuse et d'inquiète dévotion. Il restera aussi attaché à la Victoire de Samothrace. Au mois de novembre 1879, il eut la bonne fortune de recevoir les blocs qui avaient composé le piédestal de cette Victoire rapportés en France par M. Champoiseau, de les installer dans la cour du Sphinx, de dresser ensuite sur le piédestal reconstitué le plâtre de la déesse. Au printemps de 1884, le marbre original se trouvait installé dans l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui sur le palier de l'escalier Daru.

« Il n'y eut qu'une voix, dit M. Héron de Villefosse, pour approuver cette installation vraiment imposante. La meilleure part des éloges revenait à M. Ravaisson-Mollien, qui avait dirigé avec une ardeur toujours égale la difficile besogne si heureusement accomplie. La reconstitution de la Victoire l'avait particulièrement passionné. Il avait su remettre en sa place exacte l'important fragment resté sans emploi, lors de la première restauration ; il avait refait en plâtre les morceaux manquant au-dessous du sein droit,

1. *Revue archéologique*, 1900. Tome XXXVI, p. 460.

ainsi que toute la partie gauche de la poitrine. Dès lors, la statue étant ainsi complétée, il devint facile d'ajouter les ailes[1]. »

M. Ravaisson, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, n'avait pas seulement étudié la théorie de la sculpture. Il savait à l'occasion manier l'ébauchoir et pétrir la glaise. Mis en possession d'une Vénus accroupie, dont le pied était brisé, il ne savait comment la soutenir. Il modela lui-même le membre délicat qui manquait. Il proscrivit, d'ailleurs, les restaurations, à moins qu'elles ne fussent absolument indispensables.

Il fit pour le Louvre quelques heureuses acquisitions, celle notamment d'une Pallas venue de Crète, le casque sur le front, l'égide sur la poitrine. Son nom sera toujours prononcé avec respect et reconnaissance dans ce beau Musée où l'un de ses fils continue aujourd'hui sa tradition. Vous l'avez souvent entendu, Messieurs, vous entretenir de ses découvertes. Plus d'un travail relatif à cette période de sa vie a enrichi le recueil des Mémoires de votre Compagnie.

Au moment même où l'archéologie semblait l'absorber tout entier, l'Académie des Sciences morales le réclama; il y entra, en 1880, pour occuper le fauteuil de M. Peysse. Ainsi, à l'automne de sa vie, il était sollicité de revenir vers les études qui avaient charmé et ennobli sa jeunesse.

Je n'ai point à le suivre ici dans cette nouvelle partie de sa carrière. Ce qui lui était resté de ses premières études philosophiques, c'était un goût passionné pour les questions esthétiques. Il croyait que l'étude du beau est l'une des meilleures voies pour arriver à la pratique du bien.

Épris de tout idéal, disciple d'Aristote et de Léonard de Vinci, il ne croyait pas déroger en consacrant une partie de ses loisirs à faire pénétrer chez les humbles le goût de l'art et notamment du dessin. C'est ainsi qu'il écrivit pour

1. *Revue de famille*. Tome IV, 15 déc. 1892.

le Dictionnaire pédagogique de M. Buisson l'article Art et l'article Dessin. Ces deux morceaux sont de véritables professions de foi. Dans le premier il demande que l'on revienne aux traditions des temps anciens, que la jeunesse soit élevée *in hymnis et canticis*. « Si l'on a pu dire, écrit-il, que la beauté est le mot de l'univers, — ceci est une phrase du célèbre *Rapport*, — on peut dire avec non moins de vérité que la beauté est le mot de l'éducation. » Il demande donc qu'on introduise dans l'enseignement primaire le dessin de la figure humaine, que les enfants soient entourés de reproductions des chefs-d'œuvre de l'ordre le plus élevé, non seulement pour développer le goût du beau, mais pour préparer aux jeunes gens un noble emploi des heures de loisir qui les initiera à ce que l'un de ses auteurs favoris, Léonard de Vinci, appelait *la bellezza del mondo*. Dans l'article *Dessin*, il cite le mot du Phédon : « Si vous voulez connaître les choses, considérez ce qu'elles sont quand elles sont les plus belles et les meilleures, — autrement dit, ajoutait M. Ravaisson, c'est l'idéal qui dévoile le réel et le beau qui fait trouver le vrai. » Il développait les mêmes idées dans une étude sur l'enseignement du dessin présentée en 1879 au Congrès des architectes. Il y exposait la théorie de Léonard de Vinci : « L'office de la peinture est de faire qu'une surface paraisse être en relief. » Il recommandait de saisir dans les choses « le mouvement divin pour se rendre maître du principe de l'art »... « La satisfaction que l'on éprouve à inventer, disait-il, est quelque chose de cette joie vraiment surhumaine dont tous les plaisirs ne sont que les images imparfaites et que l'on goûte à voir dans le beau — comme face à face — le divin ».

Cette préoccupation du beau, cette recherche passionnée de l'idéal, il la portait partout, aussi bien dans les réunions de votre Compagnie — témoin le discours qu'il prononçait comme président de l'Académie, le 7 décembre 1877 — que

dans les circonstances où il était appelé à prendre la parole en public, par exemple, dans les distributions des prix du lycée Fontanes, du lycée Louis-le-Grand, du lycée de Vanves, dans les conférences qu'il avait l'occasion de faire. « La sagesse est le commencement de la beauté, autrement dit la beauté est la fin de la sagesse, disait-il dans une conférence faite à la Sorbonne. Le caractère qui rend les œuvres humaines chères et précieuses à tous, qui par là les défend de l'oubli et les fait immortelles, c'est la beauté. » On ferait toute une anthologie de ces aphorismes dont votre confrère aimait à émailler ses discours, et qu'il se plaisait, sous des formes diverses, à répéter. Il serait à souhaiter que quelque ami des arts eût l'idée d'entreprendre ce travail : ce serait un délicieux traité d'esthétique. L'infatigable curiosité, l'âme ardente et enthousiaste de M. Ravaisson y revivraient tout entières.

Au milieu de ces belles recherches, de ces nobles méditations, sa vieillesse s'écoulait sans que les années eussent marqué sur lui leur empreinte ou rien enlevé à son activité. Il se délassait du travail de la plume en maniant tour à tour le ciseau et le pinceau. Le temps semblait ne pas l'avoir touché. Un jour vint cependant où il dut faire un retour sur sa longue carrière et mesurer l'étendue du chemin si glorieusement parcouru. Le 19 novembre 1899, vous célébriez le cinquantième anniversaire de son entrée dans votre Compagnie. Ses confrères lui offrirent une médaille d'or gravée par M. Chaplain. Elle portait à la face le portrait du vénérable académicien, au revers une inscription qui rappelait cinquante ans d'heureuse confraternité. Un grand nombre de membres de l'Académie des sciences morales avaient tenu à s'associer à cette touchante manifestation.

Votre président — c'était M. Croiset — loua dans un discours que vos Annales ont conservé le savant interprète d'Aristote, l'homme qui avait commencé sa glorieuse car-

rière par la philosophie, qui l'avait continuée par l'art : « C'est le contraire, disait-il, de l'ordre habituel des choses. Cela tient sans doute à ce que, dès la jeunesse, vous étiez une très haute raison et à ce que, couronné d'années, vous avez gardé une imagination toujours vive. Vous êtes resté fidèle à vous-même, ami de la Raison et de la Beauté, et préservé par ces deux déesses des misères que les ans apportent au commun des hommes. »

M. Ravaisson remercia en termes émus et, pour attester une fois de plus l'infatigable activité de sa noble vieillesse, il fit à l'Académie deux communications, l'une sur la *Madonna del Sasso*, l'autre sur un portrait de Marguerite de Navarre.

Des fêtes comme celle-là constituent dans la vie des hommes, comme dans celle des Compagnies académiques, de bien rares et bien touchantes solennités. L'hommage que vous avez rendu à M. Ravaisson, vous avez eu quelques mois plus tard la bonne fortune de pouvoir le renouveler en l'honneur de votre secrétaire perpétuel, M. Wallon. C'est la première fois depuis sa fondation que l'Académie aura eu, je crois, l'occasion d'enregistrer deux fois de suite, en si peu de temps, de si touchants et si glorieux anniversaires.

M. Ravaisson n'estimait pas que soixante-dix années passées au service de la science lui donnassent droit au repos. Quand un confrère ou un candidat allait lui rendre ses devoirs, dans cet appartement du quai Voltaire dont le noble vieillard gravissait allégrement les trois étages, et d'où il pouvait contempler tout ensemble le Louvre et l'Institut, il était sûr de le trouver assis à son bureau de travail, feuilletant quelque livre, examinant quelque estampe, travaillant à quelque manuscrit. Le 9 mars 1900, il vous faisait encore une communication sur le sujet qui lui touchait tant au cœur, sur le prototype de la Vénus de Milo; vers la même époque, il publiait, dans la *Revue*

archéologique, une note sur un portrait de Léonard de Vinci. A la fin d'avril, il assistait à l'inauguration du Palais des Champs-Élysées et se réjouissait de la belle victoire que l'Art français allait remporter dans ce grand concours des nations. Soudain, dans les premiers jours de mai, il fut saisi d'une maladie qui lui sembla d'abord peu redoutable et qu'il négligea de soigner. En dix jours, elle vint à bout de cette vigoureuse organisation. M. Ravaisson s'éteignit au milieu des siens, le 18 mai.

Jusqu'au moment suprême il conserva toute la lucidité de son vigoureux esprit. Il avait consacré quelques-unes des dernières journées de sa vie à rédiger des notes philosophiques qui étaient en quelque sorte son testament de métaphysicien. Les doctrines consolantes qu'il y expose et qui ont été publiées sous ce titre [1], sont celles qui l'ont soutenu à ses derniers moments. M. Ravaisson était chrétien, mais son idéalisme intransigeant ne s'accommodait pas de toutes les doctrines dont on avait instruit son enfance : « Une théologie étroite, écrivait-il, veut que Dieu désespère de la plupart des hommes et les condamne comme incapables d'amendement à périr pour toujours. Au nom de la justice, une théologie étrangère à l'esprit de miséricorde qui est celui même du christianisme, abusant du nom d'éternité, qui ne signifie souvent qu'une longue durée, condamne à des maux sans fin les pécheurs morts sans repentir, c'est-à-dire l'humanité presque toute entière. Comment comprendre ce que deviendrait la félicité d'un Dieu qui entendrait pendant l'éternité tant de voix gémissantes? »

Pour lui, — il n'en a jamais douté un instant —, « l'âme humaine était un rayon de la divinité : rien ne pouvait être sa destinée que de retourner à elle et de s'unir pour toujours à son immortalité. »

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1901.

PRINCIPAUX OUVRAGES DE M. RAVAISSON-MOLLIEN [1]

Essai sur la métaphysique d'Aristote, 1 vol. in-8, 1837. Paris, Imprimerie Royale.

Speusippi de primis rerum principiis placita qualia fuisse videantur ex Aristotele, in-8. Paris, imprimerie Firmin-Didot, 1838.

De l'habitude. Paris, imprimerie de H. Fournier et Cie, rue de Seine, 14, 1838, in-8. — Réimprimé dans la *Revue de métaphysique et de morale*, en 1894.

Rapports sur les bibliothèques des départements de l'Ouest, suivis de pièces inédites, in-8. Paris, Joubert, 1841.

De la philosophie d'Aristote chez les Arabes (Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques), p. 2-28, 1844.

Essai sur la métaphysique d'Aristote (2e vol.). Paris, Ladrange, in-8, 1847.

De la morale des stoïciens, discours lu à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions du 16 août 1850.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Laon..., publié sous la direction de la Commission du catalogue général des manuscrits. Paris, Imprimerie Royale, 1846, in-4.

Mémoire sur le stoïcisme (Académie des Inscriptions, tome XXI), 1856.

Discours de M. Ravaisson, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1857.

Rapport sur les archives de l'Empire, adressé à Son Excellence le Ministre d'État, au nom de la Commission instituée le 22 avril 1861 pour rechercher les modifications qu'il conviendrait d'apporter dans l'organisation de la Bibliothèque Impériale. Paris, 1862, Panckoucke, in-8.

La philosophie en France au XIXe siècle. Rapport au Ministre. Paris, Imprimerie Impériale, 1868, in-4. — Réimprimé chez Hachette en 1885 et 1889. — Traduction allemande par Ém. Kœnig, Eisenach, 1889.

1. On a laissé de côté dans cette notice ceux qui ont paru dans les publications de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1880.

La Vénus de Milo, avec 3 photographies, in-8. Paris, Hachette, 1871.

Un Musée à créer, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1874.

Le combat des dieux et des géants, amphore grecque du Musée du Louvre. 1875.

Projet d'un Musée de plâtres, dans la *Revue Archéologique*, 1875.

Origines de l'École française de Rome, dans la *Revue Archéologique*, 1876.

Le Monument de Myrrhinne et les bas-reliefs funéraires des Grecs en général. Paris, Chamerot, 1876, in-4.

Notice sur une amphore peinte du Musée du Louvre, 1876.

Discours prononcé aux funérailles de M. Boutaric, le 17 novembre 1877. Publication de l'Académie.

La Vénus de Vienne, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, mai 1879.

De l'enseignement du dessin, conférence à la Société centrale des architectes. Supplément du Bulletin de l'exercice 1879-1880.

Les monuments funéraires des Grecs (Comptes rendus des conférences de l'Association scientifique de France à la Sorbonne. Paris, Ghio, 1881, p. 299-311).

Art. Dessin, dans le *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson. Paris, Hachette, 1882.

L'Hercules ἐπιτραπέζιος de Lysippe, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1888.

Monuments grecs relatifs à Achille, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1895.

Une œuvre de Pisanello, *Ibid*.

Testament philosophique. Tirage à part de la *Revue de métaphysique et de morale* (A. Colin, 1901).

SÉANCE DU 21 JUIN

M. Moyaux, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes français, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que, conformément à la proposition de l'Académie, la grande médaille d'argent de la Société a été décernée à M. Mendel, membre de l'École française d'Athènes.

M. Clermont-Ganneau revient sur la stèle phénicienne d'Amrith présentée à l'avant-dernière séance et développe les réserves que, comme il l'avait brièvement indiqué à la suite de leurs communications conjointes, lui semblent comporter, d'une part, l'interprétation archéologique du monument proposée par M. de Clercq et, d'autre part, l'interprétation épigraphique proposée par M. Berger[1] :

« Je commencerai par faire remarquer, et M. de Clercq aurait peut-être pu le rappeler, que la stèle n'est pas précisément inédite. Elle avait déjà été signalée et publiée par moi en gravure héliographique[2], il y a une vingtaine d'années; elle a été, en outre, reproduite par MM. Perrot et Chipiez dans leur *Histoire de l'art dans l'antiquité* (III, p. 413), d'après la photographie que j'avais à cette époque communiquée à M. Perrot. Quand je vis l'original, lors d'un bref passage à Beyrouth en 1881, il gisait, à l'abandon, brisé en deux morceaux et souillé de terre, dans le

1. Voir plus bas (Appendice).

2. Clermont-Ganneau, *Mission en Palestine et en Phénicie entreprise en 1881. — Cinquième rapport*, pp. 128-129, n° 109, pl. vi, A. Cette gravure, bien qu'exécutée à une échelle beaucoup plus modeste que la belle planche dont M. de Clercq a placé des épreuves sous les yeux de la Compagnie, est plus complète à certain égard; elle montre, en effet, que la stèle était munie à sa partie inférieure d'une longue queue, simplement épannelée, qui devait permettre de l'encastrer dans une base ou un soubassement. On ne saurait trop engager M. de Clercq à donner dans le *Catalogue* de sa collection, en même temps que cette grande planche héliographique, une gravure complémentaire montrant ce détail du monument, détail qui a son importance.

jardin de M. Péretié; il me fut impossible, dans ces conditions, d'examiner de près ces deux gros blocs, difficiles à mouvoir, et je dus me contenter de la photographie que, peu après, M. Péretié voulut bien me faire tenir sur ma demande. Ce n'est que quelques années plus tard, lorsque le monument, acquis par M. de Clercq, fut envoyé à Paris, nettoyé et convenablement rajusté, que son heureux possesseur eut la bonne fortune d'y découvrir une inscription phénicienne, gravée en caractères menus et frustes, qui en augmente singulièrement la valeur.

« Si j'ai bien saisi les explications de M. de Clercq, il inclinerait à voir dans le personnage sculpté en bas-relief un personnage royal plutôt qu'un dieu. Il est permis d'être d'un avis différent et d'y reconnaître, au contraire, un héros divin, voire même un véritable dieu. Telle était l'impression de M. Perrot; telle était aussi, et telle est encore la mienne. Comme l'a justement rappelé M. Perrot, il existe des monnaies d'un satrape indéterminé de Syrie, monnaies remontant au ve siècle avant notre ère, dont le revers représente une scène offrant avec celle de la stèle une analogie frappante : personnage nu, de profil à droite, brandissant de la main droite une courte massue et tenant de la gauche un lion suspendu par la queue et les pattes de derrière, la tête en bas[1]. Or, là, l'identité du personnage n'est pas douteuse : de l'aveu de tous, c'est un Héraklès, ainsi qu'en témoigne l'arc figuré derrière lui. La scène est traitée dans le style et selon les conventions de l'art hellénique, mais le motif est incontestablement d'origine orientale; c'est celui-là même dont la stèle d'Amrit, d'une exécution peut-être contemporaine de celle de ces monnaies, nous apporte une version plastique plus voisine de l'archétype originel. Quel est ce dieu — si dieu il y a? — Le per-

1. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 56, n°s 2 et 3. Cf. Babelon, *Catal.*, *Les Perses Achémén.*, p. 46, n°s 317, 318, pl. VIII, n° 1.

Ces statères sont classés au ve siècle avant J.-C. Sur le premier, Héraklès, d'un style plus archaïque, tient le lion suspendu par la patte droite de derrière, et l'on remarquera que la bête retourne la tête vers le héros, comme il le fait sur la stèle. Sur le second, Héraklès tient le lion par la queue, et la bête ne retourne pas la tête. Ce dernier statère porte, en caractères phéniciens, le nom de *Ba'ana*, qu'on croit être celui d'un satrape syrien.

sonnage affecte quelque peu, à première vue, les allures du Recheph syro-phénicien; mais il n'y a probablement là qu'une apparence et il n'y a pas lieu de s'arrêter à un rapprochement contredit, d'ailleurs, par certains détails sur lesquels il serait trop long d'insister. Nous verrons tout à l'heure si l'inscription phénicienne ne permettrait pas de trancher la question et dans quel sens.

« Selon M. de Clercq, l'ensemble du monument appartiendrait à l'art phénico-hittite. J'hésite beaucoup, pour ma part, à souscrire à ce diagnostic archéologique. Il semble plus naturel, à tous égards, de le considérer comme purement phénicien; il offre, aux doses voulues, ce mélange de style assyrien et de style égyptien qu'on s'accorde depuis longtemps à regarder comme le propre du style phénicien; il provient de la côte même de Phénicie; enfin, l'écriture et la langue de l'inscription sont phéniciennes. Par contre, on ne relève dans la figuration aucun de ces traits caractéristiques de l'art dit hittite, par exemple, la chaussure typique à pointes recourbées; le personnage est nu-pieds[1].

« Au-dessus de la tête du personnage est sculpté le symbole si fréquent du disque emboîté dans le croissant. D'après M. de Clercq, suivant, d'ailleurs, en cela l'opinion courante, ce symbole représenterait le disque solaire combiné avec le croissant lunaire. Je crois plutôt que ce symbole, *dans son ensemble*, est exclusivement lunaire. Le soleil est représenté déjà, à part, et suffisamment, par le disque ailé qui plane au sommet de la stèle. Il n'y avait pas lieu de le figurer à nouveau; ce serait une véritable tautologie. Quant au disque inscrit dans le croissant, c'est celui, non pas du soleil, mais, à mon avis, celui de la lune même, de la lune observée au moment de ce phénomène bien connu en astronomie sous le nom de *lumière cendrée*. On sait, en effet, que, dans certaines conditions favorables, à l'intérieur du croissant brillant, éclairé directement par les rayons solaires qui le frappent, on aperçoit tout le reste de la surface circulaire de

1. Cette nudité des pieds, dont la convention religieuse s'est conservée à travers les siècles jusque dans l'art chrétien, pourrait être encore un indice de plus à invoquer en faveur de la condition divine du personnage.

l'astre, plus faiblement, mais nettement éclairé par le reflet de la lumière, elle-même empruntée, du globe terrestre ; par un effet de contraste facile à expliquer, le croissant brillant semble appartenir à un cercle d'un diamètre beaucoup plus grand que celui de la masse vue en clair-obscur ; celle-ci paraît être inscrite dans celui-là ; c'est précisément ce que nous montre le symbole de la stèle. Cet aspect singulier de la lune, visible dans le ciel diurne aussi bien que dans le ciel nocturne, a toujours dû frapper vivement l'imagination des hommes ; la mythologie et le folklore s'en sont préoccupés ; aujourd'hui encore, en Angleterre, la croyance populaire désigne ce phénomène de la lumière cendrée par une expression pittoresque dans laquelle tout un mythe est comme en germe : « the new moon with the old in his arms », la nouvelle lune avec la vieille dans ses bras. On comprend dès lors que l'art antique, à côté du disque ou du croissant lunaires, traités séparément, ait cru devoir souvent représenter ce troisième et assez étrange aspect de l'astre capricieux. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette explication, que j'avais proposée, sans grand succès d'ailleurs, il y a bien des années[1], est applicable à plus d'un autre cas[2] qui a prêté à la

1. En particulier, à propos même de la stèle d'Amrit publiée par moi (*l. c.*).

2. Je signalerai, entre autres pour la figuration de la lumière cendrée sous cette forme du croissant emboîtant le disque *lunaire* : un scarabéoïde à légende phénicienne (Clermont-Ganneau, *Sceaux et cachets*, p. 21, n° 13, note 1) ; la coupe phénicienne de Palestrina (id., *L'imagerie phénicienne*, p. 64, n. 1, pl. I, à côté du disque solaire ailé ; à remarquer, en outre, que là la scène se passe notoirement en *plein jour* et qu'elle implique, par sa signification même, la présence symétrique de la lune et du soleil) ; sur une intaille représentant la navigation d'Hercule (publiée dans les *Mél. de l'Éc. Fr. de Rome*, 1892, p. 274) ; sur le bas-relief de Bar-Rekoub, à Zendjirli, avec dédicace au dieu lunaire Baal-Harran (reproduit dans les *Sitz. ber.* de l'Acad. des sc. de Berlin, 1895, p. 119) ; sur la coupe ciselée du Varvakeion (à côté du croissant simple), avec épigraphe phénicienne.

Il est à noter, dans ces figurations, que le croissant peut occuper, par rapport au disque lunaire qu'il embrasse, des positions variées : dessous, à droite, à gauche, et même dessus. Ces positions ne sont probablement pas indifférentes et doivent correspondre soit à des aspects de la lune réellement observés dans ses diverses phases et positions, soit à des idées particulières de la symbolique antique.

même interprétation erronée que celui fourni par la stèle d'Amrit. Sans doute, nous voyons sur nombre de monuments le croissant embrasser dans sa concavité certains symboles astronomiques où il est loisible de reconnaître soit une étoile, soit une planète, soit même le disque solaire. Mais il convient de distinguer soigneusement ces combinaisons conventionnelles traduisant probablement des conceptions d'ordre purement mythologique ou allégorique, de ce qui n'est, comme ici, autre chose, à mon sens, qu'une représentation normale et, somme toute, fort exacte, de la lune, et de la lune seule, vue en « lumière cendrée ».

« J'arrive maintenant à l'inscription phénicienne dont M. de Clercq a le mérite d'avoir reconnu l'existence et pour le déchiffrement et l'interprétation de laquelle il a eu recours aux lumières de M. Berger. La tâche était vraiment ardue; car ce petit texte, gravé en caractères minuscules, dans le champ étroit compris entre les pieds du dieu et le dos du lion passant, a beaucoup souffert.

« D'après les explications données à la Compagnie par notre savant confrère, l'inscription consisterait en deux lignes.

« Seule la seconde ligne est d'une lecture à peu près certaine. M. Berger y reconnaît la formule finale usuelle : « parce qu'il a entendu sa voix, qu'il bénisse. » De fait, la gravure héliographique même permet de distinguer, sans trop de difficulté, les deux premiers mots; mais le troisième pourrait prêter à une autre lecture que j'indiquerai tout à l'heure.

« La première ligne est beaucoup plus douteuse. M. Berger en a proposé, non sans réserve, d'ailleurs, la transcription suivante :

????   ????
נפשׁ ז בן עבדס לאדני לשורבל

Ce qui signifierait :

Cette « nephech » (l')a construite Abdis (?) pour son Seigneur Chòrbel (?).

« Comme il l'a justement fait remarquer lui-même, sans s'arrêter pourtant à l'objection, on est quelque peu surpris de voir apparaître dans une inscription phénicienne, et sur un monument

qui n'a certainement rien de funéraire, ainsi que le montrent et la figuration et la formule de bénédiction finale visant incontestablement un dieu, ce mot *nephech*, qui appartient en propre aux inscriptions araméennes et qui, de plus, y désigne toujours un monument funéraire. Pour le nom du dieu, M. Berger balance entre deux lectures : l'une que je n'ai pas pu bien saisir à l'audition, mais qui, en tout cas, ne rappelle rien de connu ; l'autre, celle de *Chôrbel*, vers laquelle il penche, en s'appuyant sur un argument que, pour ma part, j'ai peine à admettre. « Ce Chôrbel, pense-t-il, serait à rapprocher d'une divinité sabéenne, elle-même passablement problématique, répondant, selon M. H. Derenbourg, au nom de שׂוֹר בעל, *Chaur Baal* ou *Thaur Baal*, le « taureau de Baal », vocable qui nous donnerait en outre, ce qui ne laisse pas d'étonner, l'étymologie véritable du ταυροβόλος de la liturgie hellénique.

« J'avoue qu'au fur et à mesure que je suivais, avec un très vif intérêt, l'attachant exposé de M. Berger, les conclusions vers lesquelles il tendait et auxquelles il a abouti me semblaient de plus en plus sujettes à caution. Même d'après le peu que je pouvais discerner sur la gravure héliographique que M. de Clercq avait eu l'attention de placer sous les yeux de la Compagnie, j'éprouvais les doutes les plus sérieux sur l'exactitude matérielle de plusieurs des lectures proposées. Désireux d'examiner, à mon tour, ce texte prêtant à la controverse, je m'adressai à M. de Clercq qui voulut bien me communiquer des estampages de l'inscription et même m'accorder la faveur d'aller jeter un coup d'œil sur l'original conservé dans sa collection. Bien que ce premier examen soit loin d'être complet, et qu'il ait besoin d'être contrôlé par une étude plus approfondie des estampages, qui ne sont plus entre nos mains, et de l'original, que je n'ai fait qu'entrevoir, j'ai pu faire certaines constatations qui sont de nature à modifier profondément la transcription et l'interprétation dues à notre savant confrère. Je me bornerai, pour aujourd'hui, à les indiquer sommairement, sans entrer dans le détail d'une dissertation technique qui m'entraînerait trop loin, et en me réservant de reprendre la question sur des bases plus larges.

« A la fin de la dernière ligne, au lieu de : כשמע קל יברך, je serais assez tenté de lire כשמע קל דברי, formule plus rare mais

non sans exemple. C'est un point à vérifier sur l'original ; il est, du reste, d'un intérêt relativement secondaire.

« Mais voici qui est plus grave.

« La ligne ne débute certainement pas par ז נפש « cette *nefech* ». Le caractère pris par M. Berger pour un *chin* est, sans aucune espèce de doute, un *lamed*, ce qui suffit pour changer la lecture du tout au tout. Je discerne successivement dans ce groupe initial, qui n'est peut-être pas complet, du reste : une lettre à queue[1], telle que *mem*, *noun*, *kaph*, etc. ? ; une seconde lettre à queue, plus assurée ; un *phe* et un *lamed* certains ; une lettre pouvant être *samech* ou autre similaire ; puis, une lettre indistincte ; enfin, le mot בן, certain. Sans m'engager dans la discussion des diverses combinaisons possibles auxquelles prêtent ces valeurs — combinaisons subordonnées, d'ailleurs, à une observation capitale que je vais faire dans un instant —, je ferai remarquer qu'on pourrait chercher dans ce premier groupe les éléments soit d'un nom propre, soit même d'un titre, voire d'un ethnique. Cela aurait le très grand avantage de nous permettre de considérer le mot suivant : בן, non plus comme le verbe « construire », mais bien comme le mot « fils », intervenant entre deux noms propres : celui de l'auteur de la dédicace, qu'il reste à déterminer, et celui de son père ; עבדס (?), *Abdis*, si telle est la vraie lecture, ne serait plus, dès lors, que le patronymique, patronymique dont, autrement, l'absence bien qu'à la rigueur admissible était cependant plutôt faite pour étonner.

« Après quoi, je lis, comme M. Berger, avec une certitude à peu près complète : לאדני, « à Son Seigneur », expression usuelle annonçant le nom du dieu qui suit immédiatement et qui est précédé lui-même, selon la règle, de la proposition ל « à », répétée pour marquer l'apposition.

« Le nom de ce dieu, qui occupe toute la fin de la ligne, me semble bien se terminer par un *aleph* ; je ne vois pas trace du *lamed* qu'a cru apercevoir M. Berger, et sur l'existence duquel repose sa lecture hypothétique *Chôrbel*. Je suis fort tenté — mais, toutefois, je ne formule ici cette idée que sous la réserve d'une vérification minutieuse de l'original — de lire tout le

1. Précédée peut-être encore elle-même de quelque chose ?

groupe : שדרפא, *Chadrapha*. Le nom de ce dieu se retrouve en toutes lettres dans une inscription palmyrénienne, et on l'a rapproché, avec beaucoup de vraisemblance, de ce dieu énigmatique qui était adoré, justement, sur la côte de Phénicie, sous le vocable grec de Σατράπης, et auquel j'ai consacré, il y a bien des années, un mémoire étendu[1]. Sans doute on pourra trouver singulier que ce dieu Satrape remonte à une aussi haute époque et, surtout, qu'il porte déjà un nom dont la forme quasi hellénisante[2] s'écarte si sensiblement de la forme originale du mot perse *khchatrapâwân*, alors que, dans le livre de Daniel, par exemple, on rencontre encore la forme beaucoup plus complète אחשדרפנ[ים]. Il y a là, assurément, une difficulté ; mais elle n'est peut-être pas insurmontable, et je me réserve d'y revenir, en me bornant pour l'instant à dire que la forme vulgaire et écourtée *chadrapha*, faisant le pendant des formes helléniques σατράπης, ξατράπης[3], et peut-être même influencée, dans une certaine mesure, par celles-ci, a pu naître de bonne heure dans les milieux sémitiques où dominait l'araméen, langue officielle de l'administration achéménide.

« Je dois ajouter également que le dieu Satrape[4], ainsi que le dieu palmyrénien *Chadrapha*[5], se distinguent par des attributs guerriers et ont ainsi un caractère qui n'est pas en désaccord avec celui du dieu belliqueux, du tueur de fauves, que nous montre la stèle d'Amrit.

1. Clermont-Ganneau, *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse*, 1878.

2. Sans parler de l'*aleph* final qui serait un indice d'aramaïsme.

3. Cf. le verbe ἐξαιτραπεύειν, dans la grande inscription de Mausole, et ἐξσατραπεύειν dans une inscription provenant de Tralles (*C.I.G.*, n° 2219).

Il faut ajouter ajourd'hui une forme nouvelle, σαδράπης, que j'ai découverte dans une inscription grecque, encore inédite, de Devirigui (Petite Arménie), dont M. Cumont a bien voulu me confier le déchiffrement et dont j'entretiendrai l'Académie à une autre occasion (elle est accompagnée d'une inscription araméenne très mutilée). Cette forme offre un point de contact intéressant avec les formes sémitiques שדרפא, אחשדרפן, par suite de la substitution du δ au τ.

4. Cf. la statue du dieu Satrape telle que l'a décrite Pausanias dans le passage que j'avais invoqué autrefois (*op. c.*).

5. Voir le bas-relief surmontant l'inscription.

« Mais il y a, pour la saine interprétation de l'inscription, un fait plus important encore que ceux que je viens d'indiquer. Elle ne se compose pas de deux lignes, comme tout le monde l'a cru jusqu'ici, mais bien de trois. Cette ligne en plus, dont l'existence a échappé à l'attention, est gravée au-dessus des deux seules dont on ait fait état. Elle en est distante d'un interligne normal. Elle commence à l'occiput du lion et se prolonge jusqu'à l'extrémité de sa queue recourbée, en se terminant au niveau de la plante du pied droit du dieu. Elle a été, à vrai dire, très maltraitée, beaucoup plus encore que les deux autres, par suite d'une faille profonde et épaufrée sillonnant obliquement la stèle dans cette région; c'est ce qui explique qu'elle ait pu rester inaperçue. On ne distingue plus que quelques lettres et les débris d'autres, queues ou têtes. Mais c'en est assez, on le comprend, pour modifier du tout au tout la lecture admise jusqu'ici, puisque c'est là qu'il faut chercher le véritable début du texte, dont la ligne suivante, considérée à tort comme la première, n'est plus que la simple continuation. Je n'ai pas encore eu les moyens de pousser plus loin mes investigations; il y faudrait plus de temps et plus de facilités que je n'en ai eus à ma disposition. Je ne serais pas éloigné, pourtant, de supposer qu'il pouvait y avoir quelque chose de ce genre :

« D'abord le mot נצב (? ? ?), « stèle, cippe, » qui s'appliquerait à merveille à notre monument. Puis, le pronom relatif אש (? ?), « que, » ou peut-être ce même pronom relatif précédé du démonstratif : [אש] אז (? ?). Ensuite devait venir le verbe définissant la dédicace : [יתן]? [נצב]? [יצב]? etc. Après quoi, le nom de l'auteur de la dédicace, peut-être un nom théophore ayant pour second élément : בעל..., si la dernière lettre en partie visible de la ligne était un *lamed* dont je crois, par moment, reconnaître les traces.

« Soit quelque chose comme : « Cette stèle qu'a dédiée ....baal. »

« Je ne garantis nullement les mots, bien entendu, tout est à revoir de très près sur l'original; c'est une simple esquisse destinée surtout à montrer la structure vraisemblable de la phrase du moment qu'il faut y faire intervenir cet élément inattendu.

« A la ligne 1, qui devient maintenant la ligne 2, nous avons le nom du père ou du grand-père du dédicant : בן עבדם, « fils de Abdis(?)[1]. » Reste toujours la question de savoir ce que représente la série de caractères précédant le mot בן : ?פלם ???. L'idée la plus naturelle serait d'y chercher un autre nom d'homme précédé de בן, lequel nom serait alors celui du père, le nom de Abdis (?) devenant celui du grand-père. Le groupe פלם[2] fait penser à toute catégorie de noms propres phéniciens dans la composition desquels entre cette racine verbale; dans ces noms l'élément פלם occupe la seconde place et se combine avec un nom de dieu occupant la première; on pourrait, à la rigueur, supposer que ce premier élément théophore se cache dans les caractères indéterminés qui précèdent. Mais l'espace semble bien limité pour cela, et, de plus, פלם est suivi encore d'un caractère, malheureusement très douteux, dont l'existence fait difficulté à ce point de vue[3]. Peut-être vaudrait-il mieux chercher, dans ce groupe si obscur, un qualificatif, ethnique, titre, nom de fonction ou de métier, intervenant entre le nom du dédicant et celui de son père Abdis. Seulement, je ne vois guère lequel. פלסי...., dérivé d'un nom de ville grecque terminé en πολις, serait une conjecture bien aventureuse ; פלסת כן[ס] (pour פלשת), encore davantage. Il convient de réserver son opinion sur ce point jusqu'à plus ample examen de l'original.

« En somme, voici comment on pourrait à peu près se représenter l'ensemble du texte :

1. On pourrait aussi vouloir lire עבדי, mais le dernier caractère serait bien grand et bien compliqué pour un *yod* ; de plus, si nous trouvons bien la forme עבדא dans l'onomastique phénicienne, la forme עבדי ne s'est rencontrée jusqu'ici qu'en araméen.

2. Je ne m'arrête pas à l'hypothèse peu probable d'un nom d'origine grecque composé avec φίλος.

3. L'existence de ce caractère empêche aussi de considérer פלם comme un nom complet en soi qui, rapproché du nom פלאסר (*C. R. de l'Acad.*, 1899, p. 428; cf. p. 614), serait à פלאם, comme עבדם est à עבדאם. Je crois inutile de mettre en garde contre le mirage assyrien פלסר, d'autant plus qu'il ne paraît pas matériellement possible de voir un *rech* dans le dernier caractère.

Ceci est la stèle (nesib) *qu'a dédiée ....baal*(?),...... *fils de Abdis* (?), *à son Seigneur Chadrapha* (?) *car il a entendu la voix de ses paroles* (?).

La communication de M. Clermont-Ganneau donne lieu à quelques observations de la part de MM. Oppert et Bréal.

M. de Lajonquière donne lecture d'un rapport sur la mission que l'École française d'Extrême-Orient lui avait confiée dans le Cambodge[1].

M. Senart ajoute quelques observations.

L'Académie désigne M. Pottier pour la représenter, à titre de lecteur, dans la prochaine séance trimestrielle de l'Institut.

M. Hamy lit une étude de géographie historique intitulée *Oyapoc et Vincent-Pinson*[2].

M. Élie Berger, professeur à l'École des Chartes, communique plusieurs chartes peintes, appartenant à un savant bibliophile, M. Paul Schmidt. Deux d'entre elles sont des lettres d'indulgences concédées, en 1331 et 1343, à la chapelle de Burgstall, au diocèse de Trente, et à l'église Saint-Pierre-Martyr de Vérone. Cette dernière pièce est particulièrement curieuse par les miniatures qui la décorent. Les lettres d'indulgences étant déployées par les prédicateurs au cours de leurs sermons, ou exposées dans des cadres aux yeux des fidèles, on cherchait à leur donner une apparence solennelle ou élégante pour frapper les esprits. De là vient que les églises intéressées à les obtenir ont tenu à y voir figurer autant que possible un grand nombre d'évêques, ce qui était un luxe apparent et n'avait en général aucune utilité pratique. C'est pour les mêmes raisons que parfois on les a fait peindre. Les notaires ou les scribes chargés de les expédier avaient soin de laisser en blanc, en les indiquant par de simples traits, quelques lettres initiales, ou même des mots, que les récipiendaires se chargeaient de faire peindre à leur guise. Cet usage est établi pour plusieurs

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

documents, remontant aux premières années du XVIe siècle, conservés aux Archives nationales.

Le R. P. Tondini de' Quarenghi lit une note ayant pour titre : La Serbie et la fin d'une contestation pascale de trois siècles [1].

M. Oppert ajoute quelques observations.

COMMUNICATIONS

RECHERCHE DES MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DU CAMBODGE. MISSION DU CAPITAINE LUNET DE LAJONQUIÈRE, DE L'INFANTERIE COLONIALE, ATTACHÉ A L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT.

Au mois de juillet de l'année 1900, M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, avec qui je venais de parcourir les différentes parties de nos possessions indochinoises, voulut bien me confier une nouvelle mission au Cambodge.

Cette mission avait pour but de rechercher les monuments archéologiques, d'en faire la description et l'inventaire, d'estamper les inscriptions, de préciser leur emplacement, enfin d'établir la carte archéologique de ces régions, travaux que nous avions déjà exécutés, M. Finot et moi, pour l'Annam et le Laos.

L'École française d'Extrême-Orient étant chargée non seulement de l'étude mais encore de l'entretien de ces monuments, je devais également signaler leur état de con-

1. Voir ci-après.

servation, dresser la liste de ceux qui me paraîtraient devoir être classés comme « monuments historiques », et préparer le transport au musée de Saïgon des stèles et morceaux de sculptures détachés et abandonnés.

Le départ pour France de M. le Gouverneur général étant annoncé pour le mois de février 1901, il importait que l'arrêté de classement fût dressé en janvier et présenté à sa signature avant son départ.

Cette date impérative limitait à six mois la durée de ma mission. Manquant presque totalement de renseignements précis, nous avions cru, M. le Directeur et moi, que ce laps de temps serait largement suffisant.

Je ne tardai pas à reconnaître dès les premières étapes que nous étions dans l'erreur. Les pluies incessantes, les inondations retardaient ma marche. L'apathie des indigènes. l'insouciance des mandarins chargés de m'accompagner me faisaient perdre en détours inutiles un temps précieux. Je dus dès les premiers jours abréger mes séjours et doubler les étapes. J'ai pu ainsi parcourir dans le laps de temps indiqué presque toutes les provinces du Cambodge et relever la situation d'environ trois cents quatre-vingts monuments archéologiques, monuments proprement dits, ponts, statues ou inscriptions. Une vingtaine environ sont, malgré tout, restés en dehors de mes itinéraires, soit qu'ils m'aient été indiqués alors que j'avais déjà quitté la région dans laquelle ils sont situés, soit que, placés dans une position trop excentrique, il m'ait paru, d'après les renseignements qu'on me donnait sur eux, que leur importance ne justifiait pas la perte de temps et le détour que je devais faire pour les visiter. J'ai dû me contenter, en ce qui les concerne, des renseignements recueillis auprès des indigènes plus ou moins lettrés et de notes assez détaillées qu'ont pu me fournir quelques mandarins.

On trouve des monuments archéologiques dans presque toutes les provinces du Cambodge actuel, mais ils ne sont

pas répartis entre toutes avec la même densité. La constitution du sol et les variations climatériques ont évidemment influé sur le choix des zones habitées dans un pays qui n'a jamais été et n'est encore peuplé qu'en partie. La répartition des monuments est naturellement liée à celle des groupements anciens de populations.

Au point de vue de la constitution du sol, le Cambodge peut être divisé en deux zones : celle des terres basses annuellement inondées, celle des terres hautes non inondées. Il est presque entièrement situé dans la vallée du Mékong. La résidence de Kampot, celle de Svay Rieng et la province de Thbong Khmum font seules exception. Encore ces dernières dépendent-elles du bassin des Vaïcos, qui réunis au Mékong à travers de vastes plaines marécageuses par des canaux naturels ou artificiels subissent dans leur cours inférieur tout au moins les variations du grand fleuve.

Le Mékong est la raison d'être du Cambodge, il en est la vie. Les populations se pressent sur ses rives, le désert commence de nos jours là où elles ne se font plus sentir. Dès son entrée au Cambodge, en aval des rapides de Prah-Patang, il s'étale, il s'élargit. Son lit est doublé par de larges dépressions parallèles, anciens lits abandonnés, dont les ouvertures ensablées ne donnent plus passage qu'aux eaux des crues. Il couvre le pays de ses ramifications, va rejoindre à cent kilomètres vers le nord-ouest la vaste dépression du Tonle Sap, puis, divisé en deux grands bras reliés l'un à l'autre par de nombreux canaux, se jette dans la mer à travers le delta de Cochinchine.

Lorsqu'aux rayons du soleil de juin les neiges fondent sur les plateaux du Thibet, les eaux bourbeuses dévalent en masse par les rapides, couvrent les rochers et les bancs de sable, se précipitent en tourbillonnant sur les berges, passent par toutes les coupures, remontent le cours des rivières et s'étendent par les campagnes. Alors, en arrière du bourrelet que forment les deux rives couvertes d'arbres

fruitiers, de jardins et d'habitations, les lacs, les dépressions marécageuses, les plaines jusqu'à la ligne sombre des forêts disparaissent sous une même nappe d'eau. En octobre, les eaux baissent, les rivières et les bras des lacs recommencent à couler vers le fleuve, le sol s'assèche puis se fendille sous le soleil. Les indigènes qui s'étaient établis pour les cultures dans des villages provisoires, au milieu des plaines noyées, regagnent, la moisson faite, leurs demeures familiales sur les bords du Mékong et de ses grands affluents.

Voilà le régime de la zone inondée, celle qui présente les groupements les plus importants de population et qui fut, selon toute probabilité, colonisée la première par les immigrants hindous. Sauf dans les régions trop marécageuses qui n'assèchent jamais complètement et qui sont trop basses pour être mises en cultures, les monuments archéologiques sont en grand nombre dans cette zone. Ce sont, pour la plupart, de petits sanctuaires qui se dressent isolés sur les collines, les ondulations qui émergent, ou sur la lisière de la forêt à la naissance de la zone des terres hautes.

L'aspect de celle-ci est tout autre. Au delà des limites de l'inondation annuelle, le sol modelé en larges ondulations s'étend jusqu'aux grandes chaînes des frontières : les Dang Rek au nord, les montagnes de Thpong et de Sang-re à l'ouest, la chaîne Annamitique à l'est. Les cours d'eau qui sillonnent cette région ne sont que des torrents qui tarissent presque tous à la saison sèche. Ils coulent dans des lits profonds à travers des plaines que les pluies d'été transforment en marécages impraticables. De pauvres hameaux, habités par des Cambodgiens, des Pueurs ou des Kuys, s'élèvent de loin en loin au débouché des vallées. Tout le reste n'est que forêt et jungle, forêt surtout. Celle-ci n'est formée d'essences riches et utilisables que dans quelques rares vallées. Ce que nous avons appelé la forêt clairière domine, s'étend triste et monotone sur d'immenses

espaces. Le sol est couvert d'un gravier rougeâtre, sans sous-bois, nu. Des arbres rabougris, au feuillage triste, croissent çà et là assez rapprochés pour arrêter l'air, pas assez pour former des ombrages. Rien ne fixe le regard, le même paysage se déroule à droite, à gauche, le long des routes interminables.

Les territoires des provinces de Promptep, Chikreng Stung et Kompong Svay qui sont les plus riches en vestiges archéologiques, sont situés dans la partie de cette zone qui s'étend au nord des grands lacs jusqu'aux Dang Rek. Ces immensités, maintenant désertes, paraissent avoir été, en cette partie tout au moins, le siège d'une civilisation très développée. On y trouve les trois monuments ou groupes de monuments les plus importants du Cambodge actuel : Beng Mealea, Prah Khan et Koh Ker. Les sanctuaires, les sculptures, les inscriptions trouvés dans ces provinces entrent pour un tiers dans l'inventaire général. On y relève les traces de deux chaussées, longues chacune de plus de cent kilomètres, et de tout un système de levées de terre paraissant avoir été destiné à la distribution des eaux de culture. Onze ponts, dont quelques-uns aux lignes fort imposantes, y sont encore debout et des étangs en grand nombre, de proportions parfois considérables, y ont été aménagés à proximité des temples, des grandes chaussées, pour les besoins de populations maintenant dispersées ou éteintes. Les monuments y sont, en général, d'un plus grand développement que ceux qu'on rencontre dans les terres basses. Si, comme semblent l'indiquer les dates des inscriptions jusqu'ici déchiffrées, l'occupation des provinces méridionales est antérieure de trois ou quatre siècles, on pourrait en conclure que les monuments qu'on y trouve datent de la première époque d'un art dont les grands temples du Nord marqueraient l'apogée. Il est à remarquer, en effet, que les seuls monuments de quelque importance qu'on trouve dans la zone des terres basses :

Bati, Phnom Chisor et Bayang, paraissent avoir été construits à la même époque que les grands temples des provinces du Nord, sur l'emplacement de sanctuaires disparus, probablement de moindre importance.

Outre les six grands temples déjà très connus par des explorations antérieures : Beng Mealea, Prah Khan, Koh Ker, Vat Nokor, Phnom Chisor, Vat Bati, on trouve au Cambodge environ cent quatre-vingt-dix monuments, temples, palais ou habitations.

Les plus simples parmi ces monuments sont des cellules cubiques en dalles de grès dont il existe trois spécimens : un à Han Chei, dans le nord de la résidence de Kompong Cham ; les deux autres à Sambuor et Trapeang Kuk dans celle de Kompong Thom. De ces trois édicules, celui de Trapeang Kuk est le plus primitif de construction. Les quatre faces sont formées chacune de deux dalles de grès travaillées, mesurant deux mètres de hauteur sur un mètre de largeur. Elles sont dressées côte à côte et fichées en terre, enfermant ainsi une chambre cubique de deux mètres de côté. Cette salle est recouverte par une table monolithique dont la partie supérieure est taillée au centre en forme de porte-hampe. Une petite porte est ménagée dans la face Est de l'édicule qui est entouré d'une enceinte rectangulaire formée de petites dalles de grès, également fichées en terre et dressées côte à côte.

La cellule d'Han Chei est plus ornée. Celle de Sambuor est d'un travail encore supérieur. Elle est posée sur un piédestal décoré de moulures, ses faces sont ornementées, et des médaillons encadrant des têtes d'hommes et de femmes sont joliment sculptés sur les tranches de la table monolithique qui la recouvre. Celle-ci mesure 3.60 de côté.

Il semble que ces édicules soient la reproduction, avec des moyens et un art perfectionnés, de sanctuaires primitifs qui auraient été formés de pierres plates échafaudées. La

cellule de Trapeang Kuk, très rustique, avec son enceinte de pierres dressées, perdue au milieu de la forêt, donne très profondément cette impression.

Tous les autres temples du Cambodge paraissent procéder en leurs dispositions principales, tout au moins, de ces cellules primitives.

Ils comprennent quatre parties essentielles: 1° le sanctuaire, l'enceinte, les bâtiments accessoires, l'étang sacré. Tous ne comportent pas cependant la réunion complète de ces quatre parties. On trouve souvent le sanctuaire seul, plus souvent encore le sanctuaire avec seulement son étang sacré; dans ces deux cas, on peut admettre que l'enceinte et les bâtiments accessoires étaient faits de matériaux peu durables, bois et chaume, et qu'ils ont complètement disparu.

L'étage inférieur de ces sanctuaires se compose essentiellement d'une salle cubique avec une seule porte ouverte dans la face est sans autre jour sur l'extérieur. Ces salles, dont la dimension varie entre trois et six mètres de côté, étaient recouvertes par un plafond en bois. La partie supérieure du monument est formée par la superposition de reproductions progressivement réduites de l'étage inférieur. Cette disposition donne extérieurement à cette partie de l'édifice la forme d'une pyramide à gradins, généralement à trois étages, terminée par une dalle carrée surmontée d'un porte-hampe. Les faces intérieures de cette partie pyramidale forment voûte à encorbellement à quatre pans.

Ces sanctuaires sont généralement carrés, quelques-uns seulement sont rectangulaires, et je n'en connais au Cambodge qu'un de forme octogonale. Il existe bien dans la province d'Añlong Reach un petit édifice circulaire, mais il présente des dispositions particulières et ne paraît pas devoir être classé comme sanctuaire.

On rencontre ces sortes d'édifices très souvent isolés, mais aussi par groupes. Ces groupes sont de trois ou de cinq, rare-

ment d'un nombre supérieur. Lorsqu'un groupe est formé de deux, quatre ou six édicules, on ne tarde pas à reconnaître à l'examen, ou bien qu'un des édicules a disparu, ou bien qu'on en a ajouté postérieurement un qui ne faisait pas partie du plan initial. Le groupement le plus usité est celui de trois. Les trois édifices sont placés sur une seule ligne orientée Nord-Sud, les portes étant généralement ouvertes à l'Est. L'édifice central est de dimensions plus considérables que les édifices latéraux.

Les groupes de cinq affectent deux formations différentes. Dans la première, ils sont placés sur deux lignes parallèles orientées Nord-Sud. L'alignement Est, formé de trois édifices, présente les mêmes dispositions que le groupe dont il vient d'être question. L'alignement Ouest est formé des deux autres édicules dont les ouvertures correspondent aux intervalles laissés entre les édifices de la première ligne. Dans la deuxième formation, quatre des édicules sont placés aux quatre sommets des angles d'un carré, l'édifice principal s'élevant à l'intersection des diagonales. Tous, dans ces deux formations, ont leur façade principale à l'Est.

Le plan des édifices en groupes n'a pas varié, celui des sanctuaires isolés a subi les modifications suivantes :

Dans certains le nombre des entrées a été porté à deux, une à l'Est, l'autre à l'Ouest ; dans d'autres à quatre, une sur chaque face.

Les ouvertures simples ou multiples sont souvent précédées d'un avant-corps voûté formant un couloir étroit et sombre. Enfin, dans certains monuments, une petite nef est accolée à cet avant-corps qui sert alors de communication entre elle et le sanctuaire proprement dit. Ces nefs qui paraissent de construction postérieure, en ce qui concerne tout au moins les sanctuaires en briques, sont formées de quatre rangs de pilastres qui supportaient une voûte, ou bien une toiture en matériaux de peu de durée dont il ne

reste plus trace. Il semble que ces nefs aient servi de modèles aux pagodes modernes qui, établies sur de plus grandes dimensions, sont souvent accolées de même manière à la face Est de sanctuaires anciens.

Les enceintes dont il reste trace sont toujours rectangulaires, le grand axe étant orienté Est-Ouest. Elles sont ordinairement formées par un mur à chaperon de deux à trois mètres de hauteur. L'entrée sur la face Est comporte généralement trois ouvertures : une porte centrale et deux poternes latérales.

Ces ouvertures traversent le plus souvent un corps de bâtiment accolé à l'extérieur du mur d'enceinte et divisé en trois salles forment trois antichambres séparées qui correspondent à l'ouverture principale et aux poternes. Ces portes monumentales rappellent, par leurs dispositions extérieures et leur dôme pyramidal, la forme du sanctuaire légèrement modifiée.

Certains monuments comportent deux ou quatre de ces portes monumentales, mais le plus souvent l'entrée à l'Est est seule véritable et les bâtiments élevés sur les autres faces ne sont que des fausses portes. Dans ce cas, les trois salles de ces bâtiments communiquent entre elles, prennent jour seulement sur le préau et paraissent avoir été destinées à servir de logements.

Des cloîtres, des galeries courant le long des faces intérieures du mur d'enceinte couvrent parfois tout ou partie de ces faces entre les portes monumentales.

Cette première enceinte est alors complétée par une deuxième, et nous arrivons ainsi au plan des grands monuments à enceintes multiples dont les missions précédentes ont fait connaître les dispositions.

Les bâtiments accessoires sont de deux sortes :

Les uns, qu'on trouve le plus souvent par deux dans la partie Est de l'enceinte du sanctuaire, paraissent avoir servi de bibliothèque ou de trésor. Ce sont de petits édifices

rectangulaires ouverts à l'Ouest, faiblement éclairés par de petites ouvertures percées au-dessus des grandes faces à la naissance des voûtes.

Les autres sont des bâtiments relativement larges dont les faces sont percées de nombreuses ouvertures en forme de créneaux. Elles sont toujours placées dans la partie Sud-Ouest de l'enceinte. Ces derniers bâtiments, les salles des fausses portes, les galeries et les cloîtres paraissent avoir servi, les uns, de logements aux prêtres qui desservaient le sanctuaire, les autres, d'abris provisoires aux fidèles.

Trois groupes de palais et quelques bâtiments d'habitations situés dans les environs des grands temples ou le long de la chaussée qui relie Beng Mealea à Prah Kham complètent l'ensemble des monuments catalogués dans l'inventaire.

La plupart de ces monuments, presque tous même sont inachevés, le travail d'ornementation qui était parfois considérable a été arrêté souvent en pleine exécution. C'est ainsi qu'on trouve des moulures à peine dégrossies et des panneaux dont certaines parties sont terminées, d'autres ébauchées, d'autres seulement dessinées. Cet état de choses permet de saisir les méthodes de travail des ouvriers et des artistes Kmers. Ils paraissent avoir excellé surtout dans le détail d'ornementation, mais avoir ignoré le plus souvent les lois les plus simples de la construction.

Les matériaux employés étaient la brique, la limonite et le grès, rarement le bois, qui ne servait guère qu'à l'établissement des plafonds, des vantaux des portes et des toitures de quelques monuments non voûtés. Il a été employé cependant à Prah Khan d'une façon assez curieuse pour augmenter la résistance de linteaux qui avaient une portée trop considérable. Les monuments ou parties de monuments non voûtés ont peut-être été couverts en tuiles. Les fouilles qui seront entreprises par la suite en mettront probablement à jour des débris; je n'en ai pas retrouvé à la

surface du sol. La brique, la limonite et le grès ne sont guère employés séparément ; ces matériaux sont le plus souvent combinés, et les oppositions de tons obtenus par ces combinaisons sont alors d'un puissant effet.

L'ornementation des monuments est toute extérieure, la face intérieure des murs est généralement nue. La décoration des faces extérieures a pour motif principal la porte, et des fausses portes qui reproduisent sur chaque face l'ornementation de l'entrée. La décoration des étages supérieurs est la reproduction de celle de l'étage inférieur.

Dans cette ornementation, tout ce qui est ornement pur, feuillages, rinceaux, moulures, est d'un dessin et d'une exécution très artiste ; les représentations de personnages et d'animaux sont d'une exécution plus médiocre.

Presque tous ces édifices sont en fort mauvais état de conservation. Les voûtes se sont écroulées à l'intérieur et remplissent les salles. De grands arbres dont les racines pénètrent par les joints des pierres disloquent les murs et renversent les faces. Beaucoup sont abandonnés, perdus sous les ombrages humides de la forêt, de jour en jour plus inconnus des indigènes. L'espèce de terreur superstitieuse qu'ils inspirent tend à disparaître. Les bonzes démolissent ceux qui sont à leur portée pour employer les matériaux aux réparations de leurs pagodes. Près de Phnom Penh, de nombreux débris de ces sanctuaires ont été rasés et les briques vendues aux employés des Travaux publics. La route de Phnom Penh à Kampot est empierrée du kilomètre 15 au kilomètre 25 avec des matériaux de cette provenance. Les indigènes prétendaient qu'ils n'avaient aucun respect à garder pour ces monuments qui étaient d'origine Cham.

Presque tout ce qui, en tant que sculpture, présentait quelque valeur a été enlevé et dirigé sur les musées de France. Je n'ai plus guère trouvé que des débris amoncelés sur des socles. Les indigènes imputent ces mutilations aux invasions siamoises. Elles me paraissent plutôt l'œuvre de

ces ouvriers ignorants de toutes choses d'art qui, sur les frontons des temples, ont enlevé au ciseau les images brahmaniques pour les remplacer par les raides et inélégantes images buddhiques.

Il sera nécessaire de faire fouiller les sras ou étangs sacrés ; quelques-uns sont de dimensions considérables. Il se pourrait que des statues de divinités aient été immergées à l'époque des mutilations, soit par les destructeurs, soit par les prêtres pour éviter la destruction. J'ai compté plus de soixante socles, sans aucun débris de statue, dans une pagode à côté de laquelle est creusé un immense sras.

A en juger par les débris que j'ai pu voir, cette statuaire m'a paru du reste pécher par le manque de proportions, de modelé et de souplesse. Les mêmes critiques s'appliquent aux personnages représentés dans les motifs d'ornementation et dans les bas-reliefs. Je ne parle pas de la statuaire des temples buddhiques, qui est une imagerie conventionnelle et sans aucune valeur d'art.

Toute une série de scènes en bas-reliefs paraît cependant intéressante à étudier. Je les ai découvertes sur les faces extérieures d'un joli petit monument. Elles représentent des jeux, des scènes de lutte; malheureusement, elles sont recouvertes d'un tel amas de débris que le temps m'a manqué pour les mettre au jour.

Dans certains de ces temples, on trouve des inscriptions gravées sur des stèles isolées, les faces intérieures des murs, les pilastres des galeries ou les pierres qui forment l'encadrement des portes. J'en ai relevé cent quatre-vingt-onze, dont soixante-dix-sept sur des stèles indépendantes. Presque toutes avaient été déjà recueillies par M. Aymonier et ses aides ; une vingtaine environ sont cependant nouvelles. Les estampages ont été remis à M. le Directeur de l'École à Saïgon.

J'ai essayé d'exposer le but et les résultats de la mission qui m'avait été confiée. J'espère que mes efforts pourront

servir à diriger les recherches des pensionnaires de l'École, à leur éviter les tâtonnements, les routes inutiles, les fatigues sans profit, et que l'expérience que je puis avoir des choses de ces régions aura été utile à l'École Française d'Extrême-Orient.

OYAPOC ET VINCENT-PINSON,

PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Par suite au traité d'arbitrage conclu à Rio de Janeiro, le 10 avril 1897, au sujet du territoire des Guyanes, contesté depuis Utrecht, le gouvernement de la République française a publié : 1° un mémoire contenant l'exposé des droits de la France, 2° une réplique au mémoire brésilien (1 vol. in-8°). Je dépose ces trois volumes et le bel atlas qui les accompagne sur le bureau de l'Académie.

Aujourd'hui que la question politique a été tranchée — à notre détriment — par la sentence arbitrale que le gouvernement helvétique vient de rendre le 1er décembre dernier, il est permis de vous signaler cette importante publication et d'attirer l'attention générale sur l'intérêt scientifique qu'elle présente.

Cette attention, elle la mérite à tous égards. Œuvre de savants spéciaux, historiens, juristes, géographes, qui avaient associé, dans l'intérêt du pays, leur science et leur patriotisme[1], elle constitue une contribution de premier

1. La commission du contesté de la Guyane, présidée par M. Girard de Rialle, chef de la division des Archives au Ministère des Affaires étrangères et après sa nomination de chargé d'affaires au Chili par M. L. Legrand, ministre plénipotentiaire, Conseiller d'État, était composée de MM. Desbuissons, géographe du Ministère des Affaires étrangères, Farges, chef du bureau historique du même ministère, G. Marcel, conservateur-adjoint

ordre à l'histoire et à la géographie de cette région sud-américaine.

Si, aux arguments qu'elle faisait valoir avec une claire et méthodique érudition, l'arbitre en a préféré d'autres, elle n'en demeurera pas moins un ouvrage qui fait honneur à la science française. D'ailleurs, tout en s'inclinant, au point de vue politique, devant l'autorité de la chose jugée, il est permis de penser qu'une sentence n'est pas une démonstration, et de considérer qu'au point de vue purement scientifique la question n'est pas tranchée.

Le Gouvernement français, se plaçant d'abord au point de vue juridique, a recherché le droit qui découlait pour lui des traités, en dehors de toute interprétation de fait. Mais, sa conclusion établie, il a cru devoir reprendre entièrement et traiter séparément la question au double point de vue de l'histoire et de la géographie. Le souci d'éclairer pleinement la conscience de l'arbitre et de faciliter sa tâche lui a fait ainsi ajouter à sa thèse juridique un travail scientifique raisonné, aussi important qu'il est original, et dont je dégarai les conclusions essentielles.

Le traité d'Utrecht, en ce qui concernait la Guyane, n'avait fait que reprendre les termes du traité de Lisbonne, par lequel la France et le Portugal avaient, en 1700, après une longue contestation, réglé provisoirement « l'affaire de la rivière des Amazones ». Les Portugais, dans le dernier quart du XVIIe siècle, avaient prétendu à la possession exclusive de l'embouchure des Amazones, afin de se réserver la navigation du fleuve et la pénétration du pays. Après Ryswyk, Louis XIV, essentiellement préoccupé de la succession d'Espagne, voulut, en attendant le règlement définitif de la question, et pour prévenir toute espèce de conflit,

à la Bibliothèque nationale, et Vidal de la Blache, professeur à la Faculté des lettres, auxquels furent adjoints successivement M. de la Mothe, ancien gouverneur de la Guyane, puis M. de Monclar, ministre plénipotentiaire.

neutraliser la zone contestée, la zone riveraine du fleuve au Nord, autrement appelée *Terres du Cap de Nord*, et dont les Portugais avaient cherché à s'assurer la possession par la construction de deux forts[1]. En réglant « par provision » le litige, le traité de Lisbonne en avait exactement déterminé l'objet.

Survint la guerre de succession d'Espagne; le Portugal, en s'alliant à l'Angleterre, se fit garantir la possession définitive du territoire contesté, resté indivis. Le traité d'Utrecht n'a donc fait que régler, conformément aux prétentions antérieurement définies du Portugal, la question des terres du Cap de Nord, telle qu'elle s'était posée et dans les termes mêmes où elle avait été provisoirement résolue en 1700. « Le but de l'article VIII a été d'assurer au Portugal la navigation de l'Amazone, et, pour cela, de lui en donner les bords et l'embouchure, mais *rien de plus.* » Telle est la conclusion qui se dégage de toute la négociation, des dispositions mêmes du traité comme des correspondances diplomatiques des plénipotentiaires français, anglais et portugais. Les recherches que notre Gouvernement a fait opérer, avec un véritable scrupule scientifique, dans les archives anglaises, et particulièrement dans les archives portugaises, ont eu pour résultat d'éclairer le traité d'un jour qui ne saurait plus être douteux.

L'Angleterre fut, à Utrecht, la médiatrice et presque l'arbitre entre la France et le Portugal: des dépêches et des actes rédigés alors par ses hommes d'État, il ressort qu'elle n'a voulu qu'assurer au Portugal la propriété exclusive de l'embouchure de l'Amazone et fermer seulement ce fleuve aux Français. Les expressions dont les plénipotentiaires portugais se sont servis pour caractériser les terri-

1. L'un de ces forts, au Sud, celui de Macapa, était situé sur l'Amazone; l'autre au Nord, le fort d'Araguari, était bâti sur la rivière d'Oyapoc ou Vincent-Pinson.

toires qui leur étaient cédés, prouvent avec plus de force encore, que le Portugal n'avait rien prétendu au delà de ce que l'Angleterre réclamait pour lui, et qu'en obtenant, outre les terres du Cap de Nord, tout le bord septentrional du cours supérieur de l'Amazone, il vit ses espérances dépassées. Le roi de Portugal le reconnaît expressément lui-même en remerciant ses ambassadeurs dans une lettre extraite des archives de Lisbonne et citée par le mémoire français (p. 76).

Les textes diplomatiques produits par la France montrent encore que Louis XIV a cherché jusqu'au dernier moment à échapper au sacrifice qu'était pour lui la renonciation définitive à la rivière des Amazones. La concordance de tous ces documents de sources diverses est tout à fait frappante, et la vérité historique ne saurait s'appuyer sur un ensemble de témoignages plus convaincants. C'est une situation *voisine de l'Amazone* qui a été débattue à Utrecht, et, bien loin qu'il se soit agi pour la France de l'abandon à peu près complet de la Guyane jusqu'au Cap d'Orange, c'est aux *terres du Cap de Nord*, bornées au nord par le fort d'Araguari et la rivière de Vincent-Pinson, que, conformément aux prétentions mêmes du Portugal, s'est limitée la cession.

Toute l'équivoque repose sur le nom d'Oyapoc, qui se trouve accolé, dans les traités de Lisbonne et d'Utrecht, au nom de Vincent-Pinson ; et le Brésil s'en est prévalu pour réclamer tout le territoire qui s'étend jusqu'à l'Oyapoc actuel, qui tombe, comme l'on sait, dans la mer au Cap d'Orange. Cette prétention, si contraire à l'esprit du texte d'Utrecht et à la pensée des négociateurs, aurait-elle un fondement dans la lettre même du traité? La rivière que les géographes primitifs et les négociateurs de 1713 appelaient Vincent-Pinson doit-elle être identifiée avec l'Oyapoc actuel, comme le veulent les Brésiliens et comme l'a pensé l'arbitre, ou, comme l'a prétendu la France, se confond-elle

avec l'Araguari? C'est ce qu'il appartenait aux géographes de dire pour clore le débat.

L'exposé géographique du mémoire français est un des travaux les plus neufs, les plus serrés et les plus clairs qu'on ait produits de nos jours dans cette science. La froideur impartiale de cet exposé, la rigidité même de ses conclusions laissent à peine croire qu'il ait été écrit pour apporter à une thèse politique le poids de sa précision austère et de sa probité scientifique.

De cette étude d'une critique si rigoureuse et si serrée, il ressort que c'est à la cartographie espagnole primitive qu'est dû le nom de Vincent-Pinson appliqué à une grande rivière débouchant dans la mer au nord de l'Amazone, entre un et deux degrés de latitude, dans le voisinage du Cap de Nord, et que cette dénomination, depuis Sébastien Cabot et Mercator, fit partie de la nomenclature obligatoire de toutes les cartes.

Une nomenclature nouvelle, empruntée aux langues indigènes, apparaît à la fin du XVIe siècle, mais sans faire cependant disparaître l'ancienne terminologie, qui fut conservée principalement par les Portugais, tandis que les Français adoptaient plutôt l'appellation des Indiens : c'est ainsi que le nom de Yapoc, employé par eux comme variante du vocable de Vincent-Pinson, était appliqué avec précision à une rivière située auprès de l'embouchure de l'Amazone et du Cap de Nord.

C'est donc sans ambiguïté que les négociateurs d'Utrecht, choisissant comme limite la première grande rivière au nord de l'Amazone, lui donnèrent iudifféremment deux appellations différentes : il s'agissait bien toujours du grand cours d'eau débouchant vers le Cap de Nord, sur lequel s'était traditionnellement posé le nom de Vincent-Pinson, que lui donnaient encore les Portugais, tandis que les Français ne lui connaissaient que le nom indigène de Yapoc. Telle fut d'ailleurs l'interprétation contemporaine du traité

d'Utrecht : cartes et renseignements géographiques placent invariablement le Vincent-Pinson et le Yapoc entre un et deux degrés de latitude au nord. C'est donc bien la rivière actuelle de l'Araguari qui représente le cours d'eau choisi comme limite au traité d'Utrecht. Le Vincent-Pinson se jetait, il est vrai, dans la mer au nord du Cap de Nord, tandis que l'Araguari se jette au sud. Mais il est avéré qu'il existait anciennement au nord de ce cap une bouche septentrionale de l'Araguari qui ne s'est obstruée définitivement qu'au cours du XVIIIe siècle, et qui représente l'estuaire primitif du Vincent-Pinson. Une ligne de petits lacs rappelle encore l'ancienne disposition du cours fluvial.

Telle est la conclusion à laquelle aboutit cette étude de géographie pure. Elle est pleinement d'accord avec la conclusion historique et juridique du mémoire. Appuyées l'une et l'autre sur des documents d'ordre différent, elles s'éclairent, se complètent et se fortifient mutuellement; elles arrivent, par des raisons distinctes, au même résultat : à savoir qu'il n'a pu être question dans les négociations d'Utrecht de la rivière du Cap d'Orange, tout à fait en dehors des limites du débat franco-portugais, mais bien des terres et de la rivière du Cap de Nord, où une tradition ininterrompue de deux siècles plaçait le Vincent-Pinson.

Le Gouvernement français, estimant qu'il ne pouvait prendre comme limite actuelle l'ancienne branche nord obstruée, représentée par le Carapopori, petit cours d'eau séparé du tronc principal, a été amené à réclamer la branche sud de l'Araguari, qui, selon lui, représente l'ancien Vincent-Pinson et donne issue à ses eaux. On ne saurait s'étonner que l'arbitre n'ait point cru devoir céder à une considération de cette nature; mais on peut se demander comment il a pu identifier le Vincent-Pinson avec l'Oyapoc du Cap d'Orange en restant d'accord avec la vérité historique telle que l'établissent les correspondances diploma-

tiques de tous les pays en cause, et sans contredire les conclusions exactes de la science géographique.

Sa sentence est donc loin d'être une démonstration. Après elle, comme avant, la question scientifique qui avait donné lieu au débat politique qu'elle a tranché, demeure entière. Et l'on peut dire que si, en droit et politiquement, l'Oyapoc du Cap d'Orange a été reconnu par l'arbitre comme la rivière désignée par les anciens géographes sous le nom de Vincent-Pinson ; en fait, et au point de vue scientifique, il semble bien que, seul, l'Araguari soit dans les conditions requises pour pouvoir être assimilé au cours d'eau auquel, dans la dernière année du xv[e] siècle, le hardi navigateur espagnol avait donné son nom.

LA SERBIE ET LA FIN D'UNE CONTESTATION PASCALE DE TROIS SIÈCLES,

PAR LE R. P. TONDINI DE QUARENGHI, BARNABITE.

Il vient de se passer en Serbie un fait qui va, peut-être, assurer au jeune royaume la gloire d'avoir hâté l'unification du calendrier, en mettant fin, pour toujours, à une contestation qui dure depuis 1582, année de la réforme grégorienne.

Ce fait, c'est la publication dans le n° de janvier du *Glasnik pravoslavne Tsrkve u kralievini Srbiyi*, organe du Consistoire métropolitain de Belgrade, d'une étude du professeur Maxime Trpkovitch ayant pour titre : « *Ye li zabranieno praznovati Ouskrs sa yevreiskom Paskhom?* Est-il défendu de célébrer Pâques avec le Passah des Israélites? » Cette publication m'a paru tirer, soit du passé de la question,

soit des circonstances actuelles, une telle portée que j'ai demandé à l'auteur la permission de lui communiquer, dans une lettre ouverte, mes remarques. L'ayant obtenue, j'ai pensé que je pouvais faire beaucoup mieux; c'est-à-dire en saisir cette Académie, d'autant plus qu'elle n'est peut-être pas tout à fait étrangère à l'heureux fait qui vient de se produire. Le mouvement d'opinion qui s'est manifesté en Serbie, en faveur d'un examen calme et impartial des raisons de la Chrétienté occidentale dans son interprétation des règles pascales de Nicée, date du mois de juin 1892, presque immédiatement après la publication dans les Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres, d'une note ayant pour titre : *La question de la Pâque dans la réforme du calendrier russe*, lue, ici-même, le 20 mai précédent. Ayant présent à l'esprit, pour bien m'en garder, le sophisme : *Post hoc*, *ergo propter hoc*, je n'oserais assurément pas affirmer que ce qui arrive en Serbie ne serait pas également arrivé sans ladite note; il est, toutefois, permis de croire que, vu l'influence et l'écho de tout ce qui se dit à l'Institut de France, elle pourrait y avoir tant soit peu contribué.

I

La principale objection alléguée par le monde orthodoxe contre l'adoption du calendrier occidental ou grégorien, est tirée d'une apparente infraction des règles pascales attribuées au concile de Nicée. Que son opposition ait été aussi déterminée par d'autres considérants étrangers à la question de la Pâque, cela est prouvé par le seul fait que les Orthodoxes sujets de l'Autriche-Hongrie suivent, pour les fêtes, le calendrier julien, tout en se conformant, pour la vie civile et politique, au calendrier de l'Empire; il eût donc été possible, soit en Russie, soit dans les autres pays orthodoxes, de séparer la question scientifique et civile de la

question des fêtes. Toujours est-il, cependant, que, dans toutes les nombreuses apologies du maintien du calendrier julien que j'ai eues sous les yeux, on relève, comme un obstacle infranchissable à l'acceptation de notre calendrier, ladite soi-disant infraction des règles pascales de Nicée.

Je me bornerai à quelques citations empruntées à des écrits parus dans diverses parties de la Russie.

En 1859, le *Pravoslavnyi Sobesiednik*, organe de l'Académie ecclésiastique de Kazan, s'exprimait ainsi : « Nous en tenant aux prescriptions du concile de Nicée, nous ne célébrons jamais la Pâque ni avant ni avec les Israélites, mais toujours après eux... Mais les Chrétiens d'Occident, avec leur calendrier apparemment exact, tombent assez souvent dans l'une et l'autre infraction. » (IIe partie, p. 165).

En 1888, la *Kievskaïa Starina* publiait une étude de M. N. Th. Soumtsoff : « *Sur les tentatives d'introduction du calendrier grégorien dans la Russie méridionale et occidentale* », où l'on trouve répété, à la p. 236, ce qu'on vient de lire.

En 1891, paraissait à Riga, en russe et en allemand, une petite brochure de Tarase Seredinsky, professeur de théologie, sous le titre : « *Ueber die Ursachen des Unterschieds in der Zeit der Osterfeier zwischen den orientalischen und occidentalischen Christen* ». Dans une note, à la p. 10, on y déclare que les évêques orthodoxes n'ont pas accepté, pour la même raison, le calendrier grégorien.

En 1892, c'était le *Tserkovnyi Viestnik*, organe de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg qui, dans son nº de février, terminait ainsi un article sur le calendrier : « La Pâque chrétienne ne doit, en aucun cas, devancer la Pâque juive ni coïncider avec cette dernière... ; c'est pourquoi jamais, ni sous aucun prétexte, les Russes ne pourront accepter le calendrier grégorien. »

La liste des auteurs, soit russes soit d'autres nationalités

orthodoxes qui, depuis 1582, se sont retranchés derrière la même argumentation, serait presque interminable, et tous ces auteurs ne paraissent pas même se douter de l'existence de nos réponses. Pour en venir à nos jours, c'est dans une brochure parue, en 1899, à Moscou, et due à la plume de M. Dmitri Golubinski, professeur à l'Académie ecclésiastique de la même ville, que nous trouvons la dernière expression autorisée de la pensée orthodoxe sur la question de la Pâque. La brochure a pour titre : « *La question de la concordance de l'année civile avec l'année astronomique. A propos des erreurs constatées dans le calendrier grégorien* », et offre tous les caractères d'une publication officieuse, si non pas officielle[1]. Les « erreurs » dont parle le professeur Golubinski concerneraient soit le côté astronomique de la réforme grégorienne, soit le comput pascal grégorien. Quant aux premières, elles ne nous regardent point ici[2]; ce qu'il m'importe de relever, c'est le langage de l'illustre professeur de la célèbre Académie ecclésiastique de Russie, au sujet de la Pâque. La forme en est digne, rien qui puisse blesser; on

1. *Vopros ob ouravnenii goda grajdanskago s astronomitcheskim. Po povodou ochibok zametchaemykh v grigorianskom kalendare.* » Moscou, 1899. — Le caractère officieux, pour ne pas dire officiel, de cette brochure résulte d'une simple comparaison avec le projet de la « Société russe d'astronomie » publié dans le *Novoie Vremia* du 26 février / 10 mars 1900. Voir là-dessus : *La cristianizzazione del calendario e la riforma pasquale in Russia* dans le *Bessarione* de Rome, n°s 47-48 1900, et, dans le *Journal télégraphique* de Berne. *La christianisation du calendrier russe*, n° 25 avril 1900.

2. Voir là-dessus dans le *Journal télégraphique* du 25 décembre 1900, et dans le Cosmos du 12 janvier 1901, l'article : *La science protestante et la correction astronomique du calendrier.* Voir aussi dans la *Revue générale des sciences* du 28 février 1901 l'article : *La réforme des calendriers grégorien et julien*, où l'on analyse un projet d'intercalation du professeur Trpkovitch extrêmement ingénieux, satisfaisant, à la fois, l'Orient et l'Occident, et d'autant plus acceptable que, jusqu'à l'an 2000, l'Occident n'aurait à modifier quoi que ce soit. En l'année 2000, la science déciderait. — Un autre projet d'intercalation fort savant, et offrant l'identique avantage, a été proposé par le prof. Nedelkovitch, directeur de l'Observatoire de Belgrade. (*Projet de réforme du calendrier.* Imprimerie royale, 1900. *En français.*)

est en présence d'un homme loyal, profondément attaché à son Église et induit en erreur par des renseignements, sans nulle faute de sa part, incomplets. On va bientôt s'en convaincre.

Le professeur Golubinski reconnaît sans hésitation et relève lui-même deux graves infractions des règles traditionnelles de l'Église dans la célébration de la Pâque orthodoxe. « En premier lieu, dit-il, il arrive assez souvent (*ne riedko*) que la Pâque n'est pas célébrée, chez nous, après la *première* pleine lune à partir de l'équinoxe, mais après la deuxième (p. 29) », à savoir un mois lunaire plus tard qu'elle ne le devrait. — « En second lieu, dit-il plus loin, la Pâque est célébrée assez souvent, chez nous, non pas le *premier* dimanche qui suit effectivement la dite pleine lune, mais le dimanche suivant (p. 31) », à savoir après le vingt et unième jour de la lune, lorsque celle-ci se trouve dans son dernier quartier[1]. Malgré cette double infraction, le professeur Golubinski croit pouvoir affirmer qu'*à l'encontre de la Chrétienté occidentale* l'Église orthodoxe est demeurée fidèle *au but et à l'esprit* des prescriptions canoniques. Et voici son raisonnement.

Après avoir cité le premier canon du concile d'Antioche (341) confirmant, contre les Quartodécimans, la prescription du concile de Nicée (325) qu'on ne célébrât point la Pâque avec les Israélites : « Le texte du décret de Nicée, ajoute-t-il, n'est point parvenu jusqu'à nous, mais il s'est conservé dans la tradition générale et dans la pratique de l'Église, comme aussi dans des documents historiques subséquents. En les examinant, nous voyons que le *but* du

1. Voici des exemples de cette double infraction. Cette année 1901, la Pâque orthodoxe a été célébrée le 1 / 14 du mois d'avril, par conséquent dans le dernier quartier; la pleine lune moyenne ayant eu lieu le 22 mars / 4 avril. L'année prochaine 1902, la première pleine lune après l'équinoxe a lieu le 11 / 24 mars; la Pâque orthodoxe sera célébrée le 14 / 27 avril, c'est-à-dire après la pleine lune suivante.

décret a été non seulement l'accord de tous les Chrétiens dans la célébration de la Pâque chrétienne, mais *aussi* celui d'empêcher la coïncidence de celle-ci avec la Pâque des Israélites. C'est pourquoi il a déterminé les limites de la nôtre de telle manière qu'il s'ensuit l'impossibilité que jamais elle ne devance la Pâque juive ni coïncide avec elle. » Dans cette conviction, le professeur Golubinski consacre un chapitre spécial à relever le double fait, assurément incontestable, que, dans le calendrier grégorien, la Pâque chrétienne devance assez souvent celle du calendrier israélite *actuel* et, plus d'une fois, coïncide avec le *15 Nisan* de ce même calendrier, pour conclure en ces termes :

« La Pâque catholique romaine fut célébrée, plus d'une fois, le même jour que la Pâque juive. Cela arriva en 1602, en 1609 et en 1825, et c'est ce qui arrivera encore en 1903, 1923, 1927. Or, une telle coïncidence a été défendue et condamnée soit par les canons du IVe siècle [c'est-à-dire par les conciles de Nicée (325) et d'Antioche (341)], soit par le 7e canon des Apôtres. Il s'ensuit, avec évidence, que l'Église orthodoxe, fidèle à l'esprit des anciens canons, se trouve dans l'impossibilité absolue d'accepter, dans sa forme complète, le calendrier grégorien [1] (p. 61). »

En présence d'une déclaration aussi catégorique, venant du

1. *Otsiouda otchevidno otkryvaetsa tchto dlia Tserkvi pravoslavnoï, vernoï doukhou drevnikh pravil, priniatie Grigorianskago kalendaria, v ego polnom vide, okazyvaetsa rechitelno nevozmojnym.*

Le 7e canon apostolique est ainsi conçu : « Si un évêque, un prêtre, ou un diacre célèbre le saint jour de Pâques *avant l'équinoxe*, avec les Juifs, qu'il soit déposé. » Ce qui est défendu, c'est de célébrer la Pâque avant l'équinoxe comme cela arrivait aux Juifs. Quant à la célébrer avec eux *après* l'équinoxe, cette pratique a été librement suivie par beaucoup de chrétientés de l'Orient jusqu'au concile de Nicée. — Aussi, je remarque que, dans les exemples cités par le professeur Golubinski, comme aussi dans *tous* les autres, cités par les Orthodoxes, comme cas de coïncidence de la Pâque chrétienne avec la Pâque juive, la première ne correspond pas au 14 nisan, mais au 15 nisan. Cette observation est d'une grande portée pour la question : j'y reviendrai plus loin.

cœur même de la Russie et confirmant, en 1899, une interprétation orthodoxe, trois fois séculaire, du canon pascal de Nicée, beaucoup de savants orthodoxes eussent faibli et, tout convaincus qu'ils fussent des *inexactitudes* et des *malentendus* dont elle est l'expression, ils eussent préféré garder en silence leur conviction. Fort heureusement il s'est trouvé un homme qui, saisissant toute la fausseté d'une telle interprétation, et déplorant que, servant de prétexte à une funeste division, elle continuât à mettre des entraves à un long désidératum de la science, de la civilisation et du progrès, trouva dans son esprit et dans son cœur assez d'énergie pour la stigmatiser publiquement « comme n'étant ni impartiale ni juste (*se ne tumatche svestrano i pravilno*)[1]. » Et, plus heureusement encore, il s'est trouvé une Église autocéphale orthodoxe qui, frappée par l'évidence de son raisonnement, a jugé que rien n'était plus chrétien que de rétablir la vérité des faits, dussent-ils rectifier une aberration de trois longs siècles, et voulu la signaler, par la voie de son propre organe officiel, à l'attention des autres Églises orthodoxes : c'est l'Église serbe[2].

II

J'ai parlé d'inexactitudes et de malentendus. Qu'on en juge.

Contrairement à ce qu'on croit encore généralement, le texte du décret de Nicée sur la Pâque est parvenu jus-

1. Dans le deuxième alinéa de l'article du prof. Trpkovitch, cité au commencement.

2. En outre de l'article cité au commencement de cette note, le *Glasnik pravoslavne Tsrkve u kralievini Srbiyi* avait déjà publié, dans les nos d'août et de septembre 1900, un autre remarquable travail du prof. Maxime Trpkovitch ayant pour titre : *Proietak za reformou Ioulianskago Kalendara*, où étaient déjà exprimées, au sujet de la Pâque, les mêmes idées, et où l'on proposait un comput pascal fort remarquable. Voir *Pièces justificatives*, IV, à la fin.

qu'à nous, et c'est un patriarche de Constantinople, Jean le Scolastique, mort en 575, deux siècles et demi seulement après le concile de Nicée (325), qui nous l'a conservé. Le célèbre orientaliste Assemani le publia dans sa *Bibliotheca juris orientalis*; mais on en avait perdu le souvenir, lorsque le regretté cardinal Pitra, alors simple bénédictin, le découvrit dans un manuscrit grec de la bibliothèque nationale de Paris (Addit. nº 843) provenant du mont Athos et le fit connaître au monde savant dans le quatrième volume de son *Spicilegium Solesmense* (t. IV, p. 542 et seq.), l'accompagnant d'un commentaire critique digne de sa renommée, et y joignant aussi le texte de la version arabe des canons de Nicée. Bref, le voici tel que tous peuvent le lire dans l'ouvrage du même savant : *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, avec les renvois à six manuscrits de diverses bibliothèques publiques.

DÉCRET DU SAINT CONCILE DE NICÉE SUR LA SAINTE PAQUE

C'est ainsi qu'on a mis à exécution l'avis unanime de tous ceux qui ont pris part au saint Concile tenu sous le règne du pieux et grand Constantin, qui non seulement a réuni les évêques ci-dessus nommés pour procurer la paix à notre nation, mais, assistant lui-même à leur assemblée, a examiné avec eux ce qui convient à l'Église catholique. Après avoir donc discuté l'affaire concernant le devoir de célébrer Pâques d'un commun accord dans le monde entier, on trouva que les trois parties du monde la célèbrent conformément à l'usage des Romains et des Alexandrins et que seulement une région de l'Orient dispute cet usage.

Il nous a paru bon, en laissant de côté toute recherche et toute discussion, que les frères de l'Orient fassent, eux aussi, comme les Romains, les Alexandrins et les autres, afin que tous, d'une seule voix et le même jour, fassent monter en haut leurs prières au saint jour de Pâques. Et les Orientaux, comme étant ceux qui différaient des autres, souscrivirent [1].

1. Voir aux *Pièces justificatives* (I) le texte grec avec l'indication des six manuscrits avec lesquels il a été comparé.

Après les mots : « jour de Pâques », la version arabe ajoute : *au jour où le Seigneur ressuscita* (dimanche), *après la quatorzième lune du premier mois.* C'est une paraphrase du traducteur.

On le voit; pas un mot, dans ce décret, ni de lune, ni d'équinoxe, ni d'Israélites.

Le concile constate que la presque totalité de la Chrétienté célébrait la Pâque d'après la pratique de Rome et d'Alexandrie et, *dédaignant même de s'arrêter à la définir*, il ordonne à l'infime minorité de s'y conformer : « afin que tous, d'une seule voix et le même jour, fassent monter en haut leurs prières au saint jour de Pâques. » N'était-ce pas dire que, si la grande majorité avait suivi la pratique *quartodécimane* de célébrer la Pâque au XIV[e] jour de la lune, avec les Israélites, le concile l'eût sanctionnée à la place de celle de Rome et d'Alexandrie, consistant à la célébrer le dimanche suivant? Si le *but* du concile avait été celui d'empêcher à tout prix la coïncidence de la Pâque chrétienne avec la Pâque juive, il n'eût pas tenu à faire savoir qu'en présence du fait que la presque totalité de la Chrétienté célébrait la Pâque le dimanche après la XIV[e] lune de Nisan, il n'avait voulu entrer dans aucune recherche ni discussion au sujet des raisons alléguées de part et d'autre. C'est donc faute d'avoir connu le texte du décret de Nicée, que le professeur Golubinski a cru pouvoir affirmer que l'Église orthodoxe, à l'encontre de la Chrétienté occidentale, est demeurée fidèle au *but* et à l'*esprit* des prescriptions canoniques [1]. La lecture

1. Nul ne reprochera au professeur Golubinski d'avoir ignoré l'existence de l'important document. Ni Assemani ni le cardinal Pitra ne sont, par la nature même de leurs travaux rédigés en latin, assez connus en dehors du monde des spécialistes, pour acquérir de la popularité auprès des Orthodoxes. Du reste, j'avoue qu'en 1892, j'ignorais si bien l'*existence* du décret de Nicée que dans la note lue, dans cette salle, le 20 mai, je m'exprimais là-dessus dans les mêmes termes que le professeur Golubinski. Je ne pourrais mieux le justifier et je suis heureux de le faire.

du décret prouve que le concile n'a eu qu'un but, l'accord de tous les Chrétiens dans la célébration de la Pâque [1], et qu'il n'a été mû par aucun esprit d'aversion ni d'animosité vis-à-vis de la pratique quartodécimane. Que cet esprit perce dans la lettre de Constantin et dans les écrits d'Eusèbe et d'autres écrivains ecclésiastiques, je ne veux pas le nier; mais ni Constantin ni ces écrivains ne peuvent être substitués au concile lui-même de Nicée. *Unicuique suum.*

Mais il y a bien plus. La paraphrase du traducteur arabe des canons de Nicée précise, en suppléant au silence fort significatif du concile, en quoi consiste la pratique de Rome et d'Alexandrie sanctionnée et rendue obligatoire pour tous : il ne nous dit pas qu'il faut célébrer la Pâque « *après les Israélites* », mais : « *le dimanche après la XIV*e *lune du premier mois.* » Que les Israélites célèbrent, ou non, leur *Passah* le 14e de Nisan, c'est une affaire qui ne nous regarde plus; le concile dégage l'Église de toute dépendance de leurs calculs et de leur calendrier. Le concile, comme nous l'apprennent le pape saint Léon le Grand et saint Cyrille d'Alexandrie, à savoir les représentants des deux Églises dont la pratique était rendue obligatoire, voulut que « le premier mois » et « la XIVe lune » de ce mois fussent fixés par les astronomes chrétiens d'Alexandrie [2]. Aussi tous les auteurs

1. « Et misso demum, — ainsi s'exprime le cardinal Pitra —, omni cyclorum lunarumque et computationum astronomicarum tumultu, UNUM, idque paucis et gravissimis statuitur verbis, ut, scilicet, una die eodemque temporis articulo, exultantis orbis christiani jubilus paschalis in cœlum usque ab universa terra sursum erumpat. Quid Nicænorum Patrum majestate dignius? Quid sanctitati convenientius? » (*Spicil. Solesm.*, IV, p. 541.)

2. « Quum his atque hujusmodi dissensionibus per universum mundum paschalis regula turbaretur, sanctorum totius mundi Synodi consensione decretum est ut, quoniam apud Alexandriam talis esset reperta Ecclesia quæ in hujus scientiâ clareret, quota Kalendarum vel Iduum, *quotâ lunâ* Pascha debeat celebrari, *per singulos annos* Romanæ Ecclesiæ litteris intimaret; unde apostolica auctoritate universalis Ecclesia, per totum orbem, definitum Paschæ diem sine ulla disceptatione cognosceret ». *Pro-*

ecclésiastiques qui ont traité du comput pascal nous parlent, en citant la prescription du concile, non pas de *Pâque juive*, mais de *luna XIV*[a]. Pour me borner à une autorité qui, seule, me dispense d'en citer aucune autre, Denys le Petit — dont le nom demeure attaché au grand cycle pascal de 532 ans en usage, aujourd'hui encore, dans l'Église orthodoxe, — nous donne, comme raison de son travail, le fait que les « *quartodecimæ lunæ paschalis observantiæ* » fixées, d'après lui, par les Pères eux-mêmes de Nicée, n'étaient plus exactement gardées, parce qu'il y avait des gens qui « *judaicis*

logus S. Cyrilli (anni 437), cité dans le tome I des : *Opera S. Leonis Magni* (éd. Migne), p. 1055, nota 9.

« Paschale festum, quamvis in primo semper mense celebrandum sit, *ita tamen est lunaris cursus conditione mutabile*, ut plerumque sacratissimæ diei ambigua occurrat electio, et ex hoc fiat plerumque quod non licet : ut non simul tota Ecclesia, quod nonnisi unum esse oportet, observet. Studuerunt itaque Sancti Patres occasionem hujus erroris auferre, omnem hanc curam Episcopo Alexandrino delegantes (quoniam apud Ægyptios hujus supputationis antiquitus tradita esse videbatur peritia), per quem *quotannis* dies prædictæ solemnitatis Sedi apostolicæ indicaretur, cujus scriptis ad longinquiores Ecclesias judicium generale percurreret ». *Op. S. Leonis M.*, éd. Migne, t. I, ep. CXXI (ann. 453), pp. 1055-1056.

Pour ce qui est des contestations pascales entre Rome et Alexandrie, je me bornerai à remarquer que Rome défendait la tradition du concile tenu en 196 à Césarée de Palestine — et qui, comme nous l'apprend Eusèbe (*Hist.* V. 25), était aussi l'ancienne tradition alexandrine — d'après laquelle le *primus mensis*, dans les limites duquel devait tomber la Pâque, ne pouvait avoir plus de trente jours (au lieu de 35). « Constitutum est in illa synodo, — lisons-nous en Bède (*Opera*, éd. Migne, patr. lat. t. 90, pp. 607-10; *De ordinatione feriarum paschalium*) — [quod] ab undecimo Kalendarum Aprilium (22 mart.) usque in undecimo Kalendarum Maiarum (21 apr.) Pascha debent servare, et nec ante nec postea cuicumque constitutam limitem transgredi liceat. »

La plus célèbre contestation, au sujet de ces limites, est celle de la Pâque de l'an 455. Saint Léon le Grand n'hésita pas à sacrifier à l'avantage de la concorde sa conviction personnelle. « J'ai préféré, disait-il dans sa lettre aux Évêques des Gaules et de l'Espagne (CXXXVIII), me ranger, *pour amour de l'unité et de la paix*, à la décision des Orientaux. » Voir dans le *Bessarione* (1900 n° 45-46) : *Il decreto Niceno sull' unificazione della Pasqua, e S. Leone il Grande*, et *S. Leonis opera*, éd. Migne, I, epist. CXXI, CXXXIII, CXXXVII, CXXXVIII.

inducti fabulis, diversam atque contrariam formam festivitatis unicæ tradiderunt[1]. » Je me permets de demander, après cela, s'il est chose indifférente de substituer à la pleine lune ou *luna XIV^a primi mensis* — fait astronomique qu'on constate dans le firmament soit le jour même de l'équinoxe vernal avec lequel il peut coïncider, soit dans les deux semaines qui le suivent — la pratique des Israélites sur la terre. Ainsi l'année prochaine 1902, le 14e jour de la lune de Nisan correspondra, dans le calendrier israélite, au 21 avril de notre calendrier, trente et un jours après l'équinoxe. Peut-on admettre que les Pères de Nicée reconnaîtraient comme *XIV lunam primi mensis* une pleine lune arrivant trente et un jours après l'équinoxe?

Du fait que les Israélites *devraient* célébrer leur Pâque le jour de la pleine lune coïncidant avec l'équinoxe ou venant la première après l'équinoxe, on s'est trop hâté de conclure qu'ils la célébraient toujours effectivement le jour même de cette pleine lune. De là la substitution de l'expression *Pascha Judæorum* à celle de *XIV luna primi mensis*, substitution qui implique des conséquences inadmissibles, comme je viens d'en donner la preuve.

Mais j'ai hâte de céder la parole au professeur Trpkovitch. Tout ce qu'on vient de lire, comme en témoignent ses précédents écrits, lui était parfaitement connu ; pourtant il ne fait aucune mention du décret de Nicée, et c'est à peine si on découvre une allusion à la substitution, d'une portée si grave, que je viens de relever. Aussi passe-t-il entièrement sous silence une autre substitution, celle du 15e de Nisan à la place du 14e de Nisan, pour dénoter la coïncidence de notre

1. *Liber de Paschate. Præfatio.* Op. Dionysii Exigui. Patr. lat. de Migne, t. LXVII, p. 485. Si, comme c'est l'avis des commentateurs, ces paroles se rapportent au cycle de 84 ans, en usage à Rome et en une grande partie de l'Occident, il eût été impossible, pour Denys le Petit, d'affirmer plus solennellement l'absolue indépendance de l'Église vis-à-vis des calculs de la Synagogue.

Pâque avec la Pâque juive[1]. Il a cru, fort probablement, que tout cela n'était pas assez à la portée de la masse du public orthodoxe et que, par conséquent, il serait exposé à manquer son but. Comment donc s'y prit-il?

Avec un sens éminemment pratique, il se borna à deux seuls arguments, mais accessibles à tous, même à des enfants, et de nature à frapper les esprits les plus inattentifs et à s'imposer à tout Orthodoxe réfléchi et loyal.

Après avoir cité le 7e canon des Apôtres défendant de célébrer la Pâque chrétienne « avant l'équinoxe ensemble avec les Israélites », puis les décrets de Nicée et d'Antioche,

1. Le 15 nisan, c'est le premier jour des Azymes, tandis que le véritable *Passah*, c'est-à-dire le jour où, d'après leur loi, les Israélites immolent et mangent l'agneau pascal, en souvenir du passage de l'ange exterminateur qui, en Égypte, épargna les maisons marquées du sang de l'agneau, c'est le 14 de la lune (ou mois) de Nisan, au soir (Ex. XII, 3, 6-14). De là est venu le nom de *Quartodécimans* pour dénoter ceux des Chrétiens qui, soit pour honorer, dans l'immolation du Calvaire, le véritable sacrifice dont celui de l'agneau pascal n'était que le symbole, soit aussi pour rappeler la dernière Cène où Jésus-Christ institua l'Eucharistie, souvenir perpétuel de sa passion et rénovation du sacrifice du Calvaire, célébraient la Pâque le jour même de la 14e lune de Nisan, en rompant par une agape, à l'heure où était mort le Sauveur, c'est-à-dire à trois heures de l'après-midi, le jeûne quadragésimal. C'était ce qu'on a plus tard appelé *Pascha crucifixionis* (σταυρώσιμον) par opposition au *Pascha resurrectionis* (ἀναστάσιμον). Le premier, étant toujours célébré le 14e jour de la lune de Nisan, pouvait tomber en divers jours de la semaine, tandis que le *Pascha resurrectionis* était toujours célébré le dimanche après le *Pascha crucifixionis*, et devait nécessairement tomber entre le 15 et le 21 de Nisan. C'est la pratique du *Pascha crucifixionis*, ou du 14e de la lune de Nisan, qui a été défendue ensuite par les canons. Lors du concile de Nicée (325) la presque totalité du monde chrétien célébrait le *Pascha resurrectionis*, et c'est pourquoi le concile prescrivit, en vue de la concorde, aux chrétientés qui suivaient encore la pratique « quartodécimane » de se ranger à l'usage de la presque totalité, représentée par Rome et Alexandrie.

Du reste, voici un argument qui est bien péremptoire pour montrer que toute Pâque chrétienne coïncidant, non pas avec le 14e mais avec le 15e jour de Nisan, est loin d'être défendue par les canons. Dans chaque grand cycle de 532 (dit cycle dionysien), d'après lequel l'Église orthodoxe continue de célébrer sa Pâque, celle-ci correspond 76 fois avec la 15e lune de Nisan. Voir *Pièces justificatives*, III.

et avoir remarqué qu'autre chose est la célébrer avec les Israélites *avant* l'équinoxe ou *après* l'équinoxe, il suppose, ou montre de supposer, qu'une Pâque chrétienne coïncidant, non pas avec le 14ᵉ mais avec le 15ᵉ de Nisan, est une Pâque visée par l'anathème du concile d'Antioche; puis il en appelle hardiment à la pratique elle-même de l'Église et nous cite plus de *vingt* cas où toute l'Église, avant l'an 800, aurait célébré la Pâque le 15 de Nisan du calendrier israélite, et deux cas où elle la célébra avant la Pâque juive[1].

Voilà, partant, l'interprétation courante orthodoxe du canon pascal de Nicée contredite par la pratique elle-même de toute l'Église *avant la séparation*. Dira-t-on qu'après la réforme grégorienne on a découvert que cette pratique était contraire aux canons? Que répondre à un tel argument?

Le deuxième argument du professeur Trpkovitch ne le cède point, en force, au premier. Il nous rappelle l'empereur Constantin dénonçant, dans sa lettre aux évêques qui n'avaient pu se rendre à Nicée, la dépendance de l'Église des calculs de la Synagogue, — ce qui portait les Israélites à se vanter que, sans eux, les Chrétiens ne savaient point fixer leur Pâque, — et se demande si on peut admettre que le concile ait voulu nous enchaîner aux calculs, même erronés, des Israélites, et rendre la Pâque chrétienne dépendante de toutes les modifications que, par erreur de calcul ou pour d'autres causes, peut subir le calendrier israélite. Après quoi, il montre la grave incorrection de ce calendrier admise, du reste, par les savants israélites eux-mêmes, si bien que, plus d'une fois, il fut question de lui

1. Le nombre de cas de coïncidence de la Pâque chrétienne avec le 15 Nisan, cités par le professeur Trpkovitch, monte à 26. Il résulterait cependant de l'histoire que la Pâque de 496, 499 et 516 n'aurait pas été célébrée le même jour dans toute la Chrétienté, c'est pourquoi j'ai dit : *plus de vingt cas*. Les années où elle a été célébrée *avant* la Pâque juive sont : 475 et 495. — Voir *Art de vérifier les dates*, I. *Notes à la Table chronologique*.

appliquer une réforme analogue à la réforme grégorienne. Or, quand la Chrétienté occidentale célèbre la Pâque après la Pâque juive, c'est que celle-ci est alors célébrée un mois lunaire plus tard qu'elle ne le devrait. Ici encore, que répondre à un tel argument? Devrons-nous retarder d'un mois notre Pâque, en hommage à une erreur de calcul ?

Et tout cela, qu'on me permette d'y insister, peut se lire dans l'organe officiel de l'Église serbe, et c'est l'Église serbe elle-même qui appelle l'attention de tout le monde orthodoxe sur cette justification, d'une rigueur mathématique et rédigée par un de ses enfants, de la pratique de la Chrétienté occidentale dans la célébration de la Pâque. Ai-je tort de signaler ce fait comme la fin d'une contestation pascale de trois longs siècles et de m'en féliciter?

Avant d'en tirer aucune conclusion, je veux me procurer une satisfaction bien légitime : celle d'expliquer et excuser — sinon pas justifier — à mon tour l'attitude de l'Église orthodoxe vis-à-vis de la réforme grégorienne. A un acte d'insigne courtoisie dont nous sommes l'objet de la part de l'Église serbe, je ne saurais mieux répondre qu'en rétablissant des faits qui, étant généralement peu connus, permettront de juger avec plus d'équité le langage de l'Église orthodoxe dans la question du calendrier.

III

Le spirituel auteur des *Promessi sposi* (Les fiancés), Alexandre Manzoni, observe qu'il est des questions qui durent éternellement, et ce sont, dit-il, celles où chacune des parties contendantes ne fait que répéter son argument, sans écouter celui de l'adversaire. C'est, en grande partie, ce qui a eu lieu, jusqu'ici, au sujet de la question qui nous occupe. Assurément les objections du monde orthodoxe nous étaient connues ; mais outre que nos réponses n'atteignaient

point les milieux et les autorités qu'il eût surtout fallu atteindre, nous avons, peut-être, trop compté sur l'efficacité de la raison et de la logique en une question où de puissants intérêts d'ordre politique, religieux et national, favorisés par le malentendu, enlevaient toute envie d'aborder un examen d'où pouvait résulter la nécessité d'un aveu et la modification du *statu quo*. Le « *prius vivere, postea philosophari* » trouvait, ici encore, son application, quelque peu légitime qu'elle pût être.

Tout cela, cependant, n'expliquerait pas encore suffisamment la durée de la contestation, s'il n'était venu s'y joindre une circonstance qui a presque du plaisant; c'est que les deux parties contendantes employaient les mêmes mots dans un sens différent. Point besoin, après cela, de recourir à des explications plus ou moins blessantes et sentant la récrimination. Si, grâce à la courageuse initiative d'un prélat serbe que je mentionnerai plus loin, l'Église orthodoxe n'avait pas été mise dans la nécessité de se rendre bien compte du vrai sens des mots employés dans les règles pascales, on eût pu continuer à se disputer, de part et d'autre, avec la même honnêteté, jusqu'au jugement dernier.

La preuve de ce que j'avance nous est fournie par deux documents d'une authenticité incontestable émanant des représentants eux-mêmes des parties contendantes au moment de la réforme grégorienne. Le premier, c'est la Bulle *Inter gravissimas*, par laquelle Grégoire XIII, l'auteur lui-même de la réforme à laquelle il a laissé son nom, ordonne que le lendemain du 4 octobre 1582 devienne, dans toute la Catholicité, le 15 octobre, et qu'on adopte, à l'avenir, soit le nouveau comput pascal mis en harmonie avec le calendrier ainsi corrigé, soit la règle d'intercalation destinée à en assurer pour de longs siècles la correction. Le second document, c'est la lettre adressée, immédiatement après la réforme, *Armenis et omnibus piis Chris-*

tianis, par le patriarche de Constantinople Jérémie II et son synode, et portant la date du 20 novembre 1582[1].

Dans la Bulle de Grégoire XIII, tout comme dans la lettre synodale du patriarcat de Constantinople, on fait également appel à la grande autorité du concile de Nicée, mais pour arriver à des conclusions diamétralement opposées. Grégoire XIII y fait appel pour justifier la réforme, en montrer la nécessité et inviter à constater le retour aux règles pascales de Nicée depuis longtemps violées; Jérémie II et son synode y font appel pour dénoncer la réforme grégorienne comme une criante violation des règles pascales de Nicée, pour affirmer que, dans le calendrier julien, il ne s'était glissé aucune erreur ni aucune confusion qui nécessitât une correction, et pour déclarer que le comput pascal de ce calendrier *in æternum errore carebit.* Impossible d'être plus explicites et de se contredire davantage.

Et l'étonnement augmente quand on trouve formulées, de part et d'autre, les mêmes règles pascales et, de plus, dans les mêmes termes. Je vais les citer en signalant, après chacune d'elles, le sens totalement différent qu'offrent les mêmes mots, et celui également différent dans lequel elles sont comprises. Ces règles sont au nombre de quatre; les voici.

1re RÈGLE. — *La Pâque chrétienne doit être célébrée après l'équinoxe du printemps.*

Ni dans la Chrétienté occidentale ni dans le monde orthodoxe la Pâque n'est jamais célébrée avant l'équinoxe ni le jour même de l'équinoxe. Mais, en tant que point de départ du comput pascal, l'équinoxe du printemps signifie :

1. Voir *Pièces justificatives*, II.

Pour Grégoire XIII :

La date la plus tardive[1] du véritable équinoxe, c'est-à-dire du passage effectif du soleil au point vernal de l'écliptique, date qui correspond au 21 mars du calendrier réformé.

Pour le patriarche Jérémie II et son synode :

La date du 21 mars du calendrier julien, indépendamment de ce qui se passe au firmament.

2[e] RÈGLE. — *La Pâque chrétienne doit être célébrée après le jour de la Pâque juive.*

Si la Pâque juive n'est pas mentionnée dans la Bulle *Inter gravissimas*, elle l'est, cependant, dans les instructions imprimées en tête de tous les Bréviaires et Missels pour l'application du nouveau comput pascal qui accompagna la réforme du calendrier. Partant, le jour de la Pâque juive signifie :

Pour Grégoire XIII :

Le 14 Nisan ou jour de la pleine lune[2] du premier mois du calendrier religieux israélite, coïncidant avec l'équinoxe ou venant la première après lui; en d'autres termes, le jour où, d'après les prescriptions des

Pour le patriarche Jérémie II et son synode :

Le 15 Nisan, lendemain du jour de l'immolation de l'agneau pascal ou premier jour des Azymes, d'après la *pratique* des Israélites, indépendamment de leur accord ou désaccord avec les prescriptions des

1. L'équinoxe oscillant, à cause du bissextile, entre deux dates; si on ne choisissait pas la plus tardive on s'exposerait à célébrer la Pâque avant l'équinoxe.

2. Le premier jour du mois israélite n'est pas celui où la lune, étant en conjonction, est tout à fait invisible, mais le lendemain, quand elle commence à devenir visible, et c'est pourquoi la pleine lune correspond au 14[e] du mois. Voir Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, I, 543 et 340.

livres saints et en conformité avec les lois du firmament, les Israélites *devraient* immoler l'agneau pascal.

livres saints et les lois du firmament [1].

Les deux dernières règles concernent la date de la Pâque chrétienne en relation avec le cours de la lune. Or, l'Église orthodoxe continue à célébrer la Pâque aux dates indiquées dans le grand cycle pascal de 532 ans, dit cycle dionysien, du nom de Denys le Petit qui, dans la première partie du VIe siècle, réussit à en fixer les règles et en donna une partie, complétée ensuite par d'autres. C'est une véritable table pascale perpétuelle, où la Pâque revient, tous les 532 ans, à la même date du mois que 532 ans ou 1064 ans auparavant. Denys se basa sur le cycle lunaire et les calculs astronomiques des Alexandrins, et c'est d'après ce cycle et ces calculs que la Pâque de chaque année est fixée dans le grand cycle dionysien [2]. Cela dit :

1. Tous peuvent lire au chap. XXIII du *Lévitique*, que Moïse ordonna que le deuxième jour des Azymes (16 Nisan) on fît l'offrande des *prémices*. L'année prochaine, 1902, le 16 Nisan du calendrier israélite actuel coïncidera avec notre 23 avril. Or, dans les environs de Jéricho, l'orge est déjà mûre dès les premiers jours d'avril.

J'observe, en passant, que la Pâque grégorienne ne correspond pas une seule fois avec le 14 Nisan du calendrier israélite actuel.

2. Voir, pour ce cycle, *Dionysii Exigui Opera*, éd. Migne, Patr. lat., t. 67, p. 454 et seq. Denys le Petit n'en a donné que 95 ans, on le trouvera complet, répété trois fois, dans les œuvres de Bède, éd. Migne, Patr. lat., t. 90, pp. 826-854. On constatera que la Pâque se succède toujours à la même date que dans la même année du cycle précédent ou suivant. Ainsi, par exemple, la Pâque julienne tombe, en 1901, le même jour qu'en 1369 (1901-532); en 837 (1369-532) et en 305 (837-532), c'est-à-dire le 1 avril julien. Le grand cycle (en paléoslave : *Indiktion*) dans lequel on se trouve maintenant, — 14e à partir de la création, — commence en 1409 (6917 *ab orbe condito* d'après l'Église orthodoxe) et termine en 1940. On le trouvera tout entier dans l'ouvrage de Laloch, *Vremiatchislenie khristianskago i yazytcheskago mira*. Saint-Pétersbourg, 1867, pp. 180 et suiv. et, dans le *Bessarione* de Rome, anno V, vol. VIII, n° 49-50 [juillet-août, 1900] l'article : *Il gran ciclo pasquale di 532 anni detto ciclo dionisiano.*

Voir aussi là-dessus Ideler, *Handbuch*, etc. II, 260-265 et 291-299. Quant au

3ᵉ RÈGLE. — *La Pâque chrétienne doit être célébrée après la pleine lune qui coïncide avec l'équinoxe ou vient la première après lui.*

A cause de la diverse signification du mot équinoxe, la pleine lune dont il est ici question indique :

Pour Grégoire XIII :	Pour Jérémie II et son synode :
La pleine lune qui effectivement coïncide avec le 21 mars du calendrier réformé ou vient la première après cette date, qui est la plus tardive du passage du soleil au point vernal de l'écliptique (équinoxe).	La pleine lune coïncidant avec le 21 mars du calendrier julian ou venant la première après cette date, d'après le cycle et les calculs alexandrins, comme dans le grand cycle dionysien.

4ᵉ RÈGLE. — *La Pâque chrétienne doit être célébrée le premier dimanche après ladite pleine lune.*

Le point de départ du comput pascal (équinoxe) n'étant pas le même, ce premier dimanche est :

Pour Grégoire XIII :	Pour Jérémie II et son synode :
Le premier dimanche après la pleine lune qui coïncide avec le 21 mars du calendrier réformé	Le premier dimanche après la pleine lune qui coïncide avec le 21 mars du calendrier julien

premier auteur ou inventeur de ce cycle, résultant de la combinaison de 19 cycles solaires (chacun de 28 ans) avec 28 cycles lunaires (chacun de 19 ans), on consultera utilement le *Chronicon paschale* dans le 7ᵉ vol. du *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*, éd. de Bonn, 1832, §§ XXXI-XXXIII.

Enfin, tous peuvent constater, dans les trois grands cycles qu'on trouve dans les œuvres de Bède, que la Pâque coïncide 76 fois pour chaque cycle avec le 15ᵉ de la lune de Nisan. Dans les 95 ans que nous en a laissé Denys le Petit (532-626), elle y correspond 16 fois. Voir *Pièces justificatives*, III.

ou vient la première après cette date.	ou vient la première après cette date, d'après les règles et les calculs alexandrins, comme dans le grand cycle dionysien.

On ne s'étonnera plus maintenant qu'une contestation commencée et poursuivie, on peut bien le dire, en deux langues différentes et réciproquement incompréhensibles, ait pu continuer depuis 1582 jusqu'à nos jours, sans qu'il faille suspecter aucun manque d'honnêteté. Elle eût pu continuer ainsi pendant de longs siècles encore, si l'Église serbe ne nous fût venue en aide. De fait, la question ayant un caractère tout religieux, les nombreuses voix laïques qui n'ont pas manqué de se faire entendre pour signaler les singulières équivoques résultant de l'emploi des mêmes mots en des sens différents[1] restaient, chez les populations orthodoxes, sans influence et sans écho. C'est à la suite d'une lettre adressée, en 1892, par le regretté Mgr Michel, métropolitain de Belgrade, au patriarche de Constantinople Néophyte VIII, que l'opinion publique du monde orthodoxe a été sérieusement ébranlée. Pour la première fois, un prélat orthodoxe qui, de plus, jouissait de la plus grande considération en Russie, n'hésitait pas à proclamer publiquement que la Pâque orthodoxe *n'était plus célébrée à l'époque où elle devait l'être d'après les prescriptions du concile de Nicée*. Et quelle raison en donnait-il ? Le déplacement de l'équinoxe dans le calendrier julien. C'était bien dire, en d'autres termes, que l'équinoxe des règles pascales de Nicée, n'est point une date quelconque de convention, comme le 21 mars du calendrier julien, mais bien la date la plus tardive du pas-

1. Je me bornerai à signaler le beau rôle joué, à cet égard, par les savants roumains. En 1868, la Société des sciences de Bucarest déclarait, dans les journaux, que la Pâque grégorienne et non pas la Pâque orthodoxe était célébrée en conformité avec les règles de Nicée.

sage effectif du soleil au point vernal de l'écliptique, date qui correspond au 21 mars du calendrier grégorien. La signification du mot équinoxe ainsi rétablie dans le sens de la Chrétienté occidentale, et l'équinoxe étant le point de départ du comput pascal de Nicée, il s'ensuivait nécessairement que la troisième et quatrième règle pascale, où la pleine lune pascale (XIVe) et le dimanche après cette pleine lune sont déterminées par l'équinoxe, devaient également s'entendre dans le sens de la Chrétienté occidentale. Bref, grâce à Mgr Michel, l'entente s'était déjà faite sur trois des quatre règles pascales formulées par le patriarche Jérémie II et son synode [1].

C'était déjà un grand pas, mais le plus difficile restait encore à faire, celui de rétablir la véritable signification de la deuxième règle, admise également par l'Église orthodoxe et la Chrétienté occidentale : que la Pâque chrétienne fût toujours célébrée *après* la Pâque juive. Ce dernier pas vient d'être fait aussi ; un illustre savant serbe l'a préparé, mais le professeur Trpkovitch lui-même m'en voudrait si je n'ajoutais que c'est surtout à la loyauté de l'Église serbe que nous en sommes redevables. Je n'y insisterai pas davantage, et je passe à la conclusion.

IV

Si je voulais conclure, de tout ce qui précède, que l'Église orthodoxe est maintenant obligée d'adopter le comput pascal de la Chrétienté occidentale, ma conclusion, je me hâte de le reconnaître, dépasserait ce qui est contenu dans les prémisses. Le canon pascal de Nicée n'impose aucun comput déterminé, mais l'observation de la

1. La lettre de Mgr Michel au patriarche de Constantinople parut dans la *Srpska Zastava* du 25 juin 1892. Elle a été reproduite, en français, dans l'*Indépendance roumaine* du 29 oct. / 10 nov. 1899.

XIVe ou pleine lune coïncidant, *au firmament*, avec l'équinoxe du printemps à sa date la plus tardive, ou venant la première après cet équinoxe, pour fixer le dimanche de Pâques. Aussi, en identifiant cette prescription avec l'adoption des épactes de Lilio ou de n'importe quel autre comput pascal, je m'entendrais reprocher par les Orthodoxes de substituer, moi aussi, arbitrairement, à l'expression « *XIV^a^ luna primi mensis* » une autre expression qui ne pouvait être contemplée par le concile de Nicée. Aucun comput pascal n'est donc, ici, en question; mais ce qui est maintenant évident et incontestable, c'est que, d'une part, de l'aveu même d'écrivains aussi autorisés que le professeur Golubinski et de prélats tels que feu Mgr Michel, métropolitain de Belgrade, l'Église orthodoxe en est réduite à violer la troisième et la quatrième règle pascale et, de l'autre, l'unique raison alléguée pour justifier cette double violation, à savoir l'existence d'une loi prescrivant que la Pâque chrétienne soit toujours célébrée après la Pâque juive, — quand même celle-ci ne serait plus célébrée le XIV de la lune du vrai Nisan, — est contredite par la pratique elle-même de l'Église dans les siècles qui ont immédiatement suivi le concile de Nicée; pratique qui témoigne, en outre, d'une absolue indépendance vis-à-vis des calculs de la Synagogue. Cela étant, l'Église orthodoxe se trouve maintenant dans l'inévitable alternative ou de SE CONFORMER, *d'une manière ou d'une autre*, aux règles pascales de Nicée, ou de cesser de professer son attachement à ces règles et, puisqu'il s'agit d'un point de simple discipline, de les MODIFIER.

Quant à la Chrétienté occidentale, puisque les règles formulées, en 1582, par le patriarche Jérémie II et son synode, sont littéralement rapportées dans le Τυπικόν du Patriarcat de Constantinople, elle n'a qu'à en appeler à ce Τυπικόν afin qu'on constate si, en conformité à ce qui s'y trouve prescrit, la Pâque occidentale est oui ou non toujours célébrée :

1° après l'équinoxe du printemps ;

2° après la Pâque légale (νομικὸν φάσκα) des Israélites ;

3° après la pleine lune coïncidant avec l'équinoxe du printemps ou venant la première après cet équinoxe ;

4° le premier dimanche après cette pleine lune.

Or, comme ces règles sont, de fait, gardées dans la Chrétienté occidentale, il arrivera que, si l'Église orthodoxe décide de s'y conformer, elle se trouvera, — *par n'importe quel comput pascal en harmonie avec les lois du firmament*, — d'accord avec nous. Ainsi, grâce à la noble attitude de l'Église serbe, l'unification des fêtes pourrait maintenant se faire, de par les seules lois du firmament, *sur la base du* Τυπικόν *du patriarcat de Constantinople*[1].

Un seul mot et je termine. Sous ce titre : *Amplissimi frutti da cogliersi ancora dal Calendario gregoriano*, l'abbé Mastrofini publiait, en 1834, à Rome même, un ouvrage muni de trois *Nihil obstat* et de deux *Imprimatur*, où il relevait les avantages qu'aurait une limitation de la grande mobilité de la Pâque et proposait, en outre, une réforme assez radicale de tout le calendrier, moyennant un projet qui ferait toujours coïncider les mêmes jours de la semaine avec les mêmes dates du mois. Malheureusement, ce projet qui consisterait à mettre chaque année un jour, et, dans les bissextiles, deux jours en dehors de la semaine, ne paraît pas compenser, par ses avantages, les inconvénients fort graves résultant de la discontinuité de la semaine, et il est notoire que ce sont surtout ces inconvénients qui ont empêché l'Académie des sciences de Paris de se rallier au calendrier républicain. Quoi qu'il en soit, le même projet était repris plus tard par le P. Castelli, franciscain, dans un ouvrage paru à Sienne, avec ce titre : *Cinque Pasque sole*, puis, en 1882,

1. Voir *Pièces justificatives*, IV.

par Mgr Nicora, mort évêque de Côme, et par d'autres, même hors de l'Italie. Un projet semblable était proposé, sans qu'il ne pût rien savoir de ce qui s'était passé en Italie, par M. Armelin qui réalisait ainsi l'adage que : *I genî s'incontrano*. La Société astronomique de France le couronnait en 1887 et, tout récemment, M. Flammarion le préconisait avec tout l'éclat de son influence et de sa vaste renommée.

C'est ce que je me borne à constater historiquement.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

TEXTE GREC DU DÉCRET DU CONCILE DE NICÉE SUR LA PAQUE

Τῆς ἁγίας Συνόδου τῆς ἐν Νικαίᾳ περὶ τοῦ ἁγίου Πάσχα

Πέπρακται δὲ οὕτως τὰ δόξαντα πᾶσι τοῖς ἐν τῇ ἱερᾷ Συνόδῳ συνελθοῦσιν, ἐν ταῖς ἡμέραις τοῦ θεοσεβοῦς καὶ μεγάλου Κωνσταντίνου, ὅς οὐ μόνον συνήγαγε τοὺς προγεγραμμένους ἐπισκόπους εἰς ταὐτὸ, εἰρήνην ποιούμενος τῷ ἔθνει ἡμῶν, ἀλλὰ γὰρ καὶ συμπαρὼν τῇ τούτων ὁμηγύρει συνεξετάζει τα συμφέροντα τῇ καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ. Ἐπειδὴ τοίνυν, ἐξεταζομένου τοῦ πράγματος περὶ τοῦ δεῖν συμφώνως ἄγειν τὸ Πάσχα ἅπασαν τὴν ὑπὸ οὐρανὸν, ηὑρέθη τὰ τρία μέρη τῆς οἰκουμένης συμφώνως ποιοῦντα Ῥωμαίοις καὶ Ἀλεξανδρεῦσιν, ἓν δὲ καὶ μόνον κλίμα τῆς Ἀνατολῆς ἀμφισβητοῦν· ἔδοξε, πάσης ζητήσεως περιαιρεθείσης καὶ ἀντιλογίας, οὕτως ἄγειν καὶ τοὺς ἀδελφοὺς τοὺς ἐν τῇ Ἀνατολῇ ὡς ἄγουσι Ῥωμαῖοι καὶ Ἀλεξανδρεῖς καὶ οἱ λοιποὶ πάντες, πρὸς τὸ πάντας ἐν μιᾷ ἡμέρᾳ ὁμοφώνως ἀναπέμπειν τὰς εὐχὰς τῇ ἁγίᾳ ἡμέρᾳ τοῦ Πάσχα. Καὶ ὑπέγραψαν οἱ τῆς Ἀνατολῆς ὡς διαφωνοῦντες πρὸς τοὺς ἄλλους[1].

1. Ex codicibus sex. Vat. 843. f. 33. — Paris. 1326, fol. 63. — Id. Suppl. 483, f. 73. — Ven. S. Marci, 226, f. 120. — Ambros. B. 107 supra, f. 35. — Ambr. F. 48 supra, f. 23.

Pitra (J.-B. card.). *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*. Romæ, 1864, t. I, p. 435.

Pour la critique de ce document, voir : *Spicilegium Solesmense*. Paris,

II

LES RÈGLES PASCALES D'APRÈS LE PAPE GRÉGOIRE XIII ET LE PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE JÉRÉMIE II

De la Bulle « Inter gravissimas » (Bull. rom. VI Kal. Mart. 1581).

§ 6. Considerantes igitur Nos ad rectam Paschalis festi celebrationem, juxta SS. Patrum ac veterum Romanorum Pontificum, præsertim Pii et Victoris primorum, necnon magni illius œcumenici Concilii Nicæni et aliorum sanctiones, tria necessario conjungenda et statuenda esse :

primum, *certam verni æquinoctii sedem*,

deinde, *rectam positionem XIV*ᵃᵉ *lunæ primi mensis quæ vel in ipsum æquinoctii diem incidit vel ei proxime succedit*,

postremo, *primum quemque dominicum (diem) qui eamdem XIV*ᵃᵐ *lunam sequitur;*

curavimus non solum æquinoctium vernum in pristinam sedem a qua jam a Concilio Nicæno decem circiter diebus recessit, restituendum et XIVᵃᵐ (lunam) paschalem suo in loco,

De la lettre du patriarche Jerémie II.

Significamus omni Christiano qui rectam fidem sequi vult Paschatis tempus quod apud nos observatur non male sibi constare. Sed ut decretis SS. Patrum consentiens rectum manere et in perpetuum stabile permansurum, quam diu retineat cum ordinem quem optime a divinis Patribus institutum accepit immotum ; quibus nemo eorum qui nunc vivunt nec scientia (ne astronomia quidem illis qui inter illos peritissimi fuerunt) neque sanctitate comparandus est, nisi sicubi videatur longe a veritate abesse. Nam cum quatuor sint determinationes Paschatis :

prima earum *præcipit post æquinoctium vernum Pascha agendum esse;*

altera, *post judaici paschalis celebrationem;*

tertia, *non simpliciter post*

Didot, pp. 540-565 et *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*, t. IV, nº XXIII. *Concilii Nicæni fragmenta e syriaca versione translata*, p. 451, du même auteur.

a quo quatuor et eo amplius dies hoc tempore distat, reponendam, sed eam quoque tradendam rationem qua cavetur ut in posterum æquinoctium et XIV[a] luna a suis sedibus numquam dimoveantur.

§ 7. Quo igitur vernum æquinoctium, quod a patribus Concilii Nicæni ad 12 kal. aprilis (21 mart.) fuit constitutum, ad eandem sedem restituatur, præcipimus et mandamus ut de mense octobris anni 1582 decem dies inclusive, a tertia nonarum (5 oct.) usque ad pridie idus (14 oct.) eximantur, et *dies qui* festum Sancti Francisci, quarto nonas (4 oct.) celebrari solitum, *sequitur*, dicatur idus octobris (15 oct.).

De l'Instruction : « *De anno et ejus partibus* », *en tête de tous les Missels et Bréviaires*. (*De festis mobilibus*).

Quoniam, ex decreto sacri Concilii Nicæni, Pascha, ex quo reliqua festa mobilia pendent, celebrari debet die dominico qui proxime succedit XIV[æ] lunæ primi mensis — is vero apud Hebræos vocatur primus *æquinoctium vernum*, *sed post primum statim ab æquinoctio plenilunium :*

quarta, *post plenilunium prima etiam statim dominica celebrandum esse;*

Unde nemo prorsus existimet latuisse illos omni laude præstantissimos Patres speciem hanc erroris, ut jam ab hujus sæculi astronomis corrigendus sit. Beneficio enim Christi, a primo Concilio ad præsens usque tempus, semper christianum Pascha post judaicum Pascha secutum est, et quidem die dominico. Neque hic confusio errorve ullus apud nos incidit, ut ad aliquam correctionem accedere debeamus. Bene namque a Sanctis Patribus expressum et constitutum est tempus Paschatis, in æternumque errore carebit[1].

(Du *Chronicon Ecclesiæ græcæ* de Philippus Cyprius, 2[e] éd., Lipsiæ et Francof., 1687. Append. c. 5 et seq. *Exemplar. scripti a Dño Jeremia et Sancto Synodo Armenis et omnibus piis Christianis dati*, Martino

1. Ce langage si affirmatif, en contradiction avec les faits, suffit à montrer la bonne foi du patriarche et du synode, pour qui le « judaicum Pascha » était déterminé par la *pratique*, correcte ou erronée, des Israélites.

mensis cujus XIV^a luna vel cadit in diem verni æquinoctii, quod die 21 mensis martii contingit, vel propius ipsum sequitur — dies dominicus hunc XIV^{um} (diem) *sequens* (ne cum Judæis conveniamus si forte dies XIV^æ lunæ caderet in diem dominicum) sit dies Paschæ.

Crusio Tubingensis Academiae professore interprete.

(L'original grec de cet important document nous a été conservé par Dosithée, patriarche de Jérusalem, dans son ouvrage : Τόμος ἀγάπης, paru à Yassi en 1698, p. 538.)

III

LA PAQUE CHRÉTIENNE COÏNCIDANT 76 FOIS, DANS CHAQUE GRAND CYCLE DE 532 ANS, AVEC LE 15 NISAN

Tous les cas de soi-disant coïncidence de la Pâque grégorienne avec la Pâque juive, qu'on a pu alléguer jusqu'ici, concernent, comme j'ai dit, la coïncidence de notre Pâque avec le 15 Nisan; pas un seul n'a pu ni ne pourra être cité, d'une coïncidence avec le 14 Nisan, vrai jour du *Passah* israélite. Or, puisque dans le grand cycle de 532 ans, d'après lequel l'Église orthodoxe célèbre chaque année sa Pâque, celle-ci correspond 76 fois avec le 15e de la lune, il est évident que, — si le calendrier israélite était moins incorrect et que le 15e de Nisan fût, dans tous ces cas, un dimanche, — la Pâque orthodoxe *devrait*, en principe, correspondre 76 fois tous les 532 ans avec le 15 Nisan ou premier jour des Azymes du calendrier israélite. Partant, si la démonstration déjà si péremptoire du professeur Trpkovitch justifiant la pratique de la Chrétienté occidentale avait besoin d'un nouvel argument, il nous serait fourni par le cycle pascal dionysien de 532 ans. Ce cycle, on le fait, par convention, remonter jusqu'à la création du monde censée arrivée, d'après l'Église orthodoxe, 5508 ans avant Jésus-Christ [1]. Il s'ensuit que nous nous trou-

1. On suppose, par là, que l'année 5508 avant Jésus-Christ a été la première du cycle lunaire (de 19 ans) et la première aussi du cycle solaire (de 28 ans) et qu'elle a commencé par un dimanche. Seulement tous les 532 ans a lieu de nouveau la même triple coïncidence.

vons, maintenant, dans le 14[e] grand cycle qui a commencé en 1409 et s'achèvera en 1940 ($13 \times 532 = 6916$; $6916 - 5508 = 1408 + 532 = 1940$). Le tableau ci-après nous présente les 76 cas où, de 1408 à 1940, c'est-à-dire dans le 14[e] grand cycle (sl. *Indiktion*) où nous nous trouvons, la Pâque chrétienne coïncide avec le *lendemain* de la lune XIV[e] de Nisan, par conséquent avec le 15[e] de Nisan, d'après le cycle lunaire des Alexandrins, le même que nous a laissé Cyrille d'Alexandrie. Que la date assignée, dans chaque année de ce cycle, à la XIV[e] lune soit, ou non, conforme à ce qui se passe au firmament, cela n'infirme point l'argument tiré du double fait que soit les Alexandrins, soit Denys le Petit, soit toute la Chrétienté qui a adopté le grand cycle dionysien, ont admis EN PRINCIPE la célébration de la Pâque au 15 Nisan, ou premier des Azymes du calendrier israélite, et que 76 fois dans chaque grand cycle dionysien la Pâque chrétienne correspond au 15 Nisan du calendrier (censé correct) des Israélites, à l'époque de Denys le Petit.

Ces 76 cas sont disposés chronologiquement, mais d'après l'ordre où ils se succèdent par rapport aux 19 années du cycle lunaire. On trouvera à la 2[e] colonne, en face de chaque année de ce cycle (*nombre d'or*), la date assignée à la XIV[e] lune par les Alexandrins et Denys le Petit. Sur la même ligne on trouvera les années où la Pâque tombe exactement le lendemain, c'est-à-dire le 15 Nisan. On pourra constater l'exacte correspondance de la XIV[e] lune avec chaque année du cycle lunaire en Laloch : *Vremiatchislenie khristianskago i yazytcheskago mira*. Saint-Pétersbourg, 1867, p. 9. Id., *Sravnitelny kalendar kristianskikh narodov* (1868), p. 17; Skorodinski, *Pravoslavnaia Paskhalia*, Odessa, 1890, p. 40, etc.

Le calcul des « *osnovania* » et des « *epacty* » des « Paschalia » slavons orthodoxes aboutissent au même résultat.

En soustrayant de l'année chrétienne 532 ou 1064, on obtient l'année où la Pâque tomba exactement le même jour dans le 13[e] ou 12[e] grand cycle. Ainsi, par exemple, en 1367 la Pâque tomba, comme en 1899, le 18 avril ($1899-532 = 1367$); en 445, elle tomba, tout comme en 1509, le 8 avril ($1509-1064 = 445$).

Années du cycle lunaire.	Lune. XIVe (14 Nisan).	Années de l'ère chrétienne.				Pâques. (15 Nisan).
1	2 avril.	1485	1580	1827	1922	3 avril.
2	22 mars.	1410	1505	1600	1847	23 mars.
3	10 a.	1563	1658	1753	1848	11 avril.
4	30 m.	1583	1678	1773	1868	31 mars.
5	18 a.	1489	1584	1831	1926	19 avril.
6	7 a.	1414	1509	1604	1851	8 avril.
7	27 m.	1434	1529	1624	1871	28 mars.
8	15 a.	1587	1682	1777	1872	16 avril.
9	4 a.	1607	1702	1797	1892	5 avril.
10	24 m.	1627	1722	1817	1912	25 mars.
11	12 a.	1438	1533	1628	1875	13 avril.
12	1 a.	1458	1553	1648	1895	2 avril.
13	21 m.	1478	1573	1668	1915	22 mars.
14	9 a.	1631	1726	1821	1916	10 avril.
15	29 m.	1651	1746	1841	1936	30 mars.
16	17 a.	1462	1557	1652	1899	18 avril.
17	5 a.	1539	1634	1729	1824	6 avril.
18	25 m.	1559	1654	1749	1844	26 mars.
19	13 a.	1465	1560	1807	1902	14 avril.

IV

LES RÈGLES PASCALES D'APRÈS LE Τυπικόν DU PATRIARCAT DE CONSTANTINOPLE

Τέσσαρά τινα ἀναγκαῖα ζητοῦνται διὰ τὸ ἡμέτερον Πάσχα. Πρῶτον τὸ Πάσχα πρέπει νὰ γίνηται πάντοτε μετὰ τὴν ἰσημερίαν τῆς Ἀνοίξεως τὴν θεωρουμένην κατὰ τὴν 21 Μαρτίου. — Δεύτερον, ὅτι δὲν πρέπει νὰ γίνηται εἰς τὴν αὐτὴν ἡμέραν μέ τὸ νομικὸν Φάσκα τῶν Ἰουδαίων. — Τρίτον, δὲν πρέπει νὰ γίνηται ἁπλῶς καὶ ἀορίστως μετὰ τὴν ἰσημερίαν, ἀλλὰ μετὰ τὴν πρώτην πανσελήνην τοῦ Μαρτίου,

ἡ ὁποία ἤθελε τύχῃ ἢ ἐν τῇ ἰσημερίᾳ ἢ μετὰ τὴν ἰσημερίαν. — Καὶ τέταρτον, πρέπει νὰ γίνηται τὴν πρώτην Κυριακὴν, ἥτις ἤθελε τύχει μετὰ τὴν πανσελήνην.

Τυπικόν, etc. Περὶ τοῦ ἀκριβοῦς ἐρεύνης τοῦ Πασχαλίου. Éd. de Venise, 1884, p. 289-290.

Tout ce qui précède paraît, cependant, destiné à n'avoir qu'un simple intérêt historique, vu qu'on parle beaucoup d'une limitation éventuelle de la grande mobilité de la Pâque. Le Saint-Siège, déjà requis là-dessus, s'est montré disposé à prendre en considération une pareille mesure, mais en y mettant comme condition que le désir en soit général. Aussi serait-il grandement à souhaiter, vu les multiples intérêts engagés dans l'innovation, que rien ne se fasse sans l'accord de toute la Chrétienté. *En attendant*, il serait, me paraît-il, à souhaiter que l'Église orthodoxe adoptât le comput pascal du professeur Trpkovitch, mentionné plus haut à la page 408. Ce comput, extrêmement ingénieux, mettrait l'Église orthodoxe d'accord avec le Concile de Nicée sans qu'on puisse dire, toutefois, qu'elle a emprunté quoi que ce soit à l'Occident. Aussi, d'ici à l'an 2000, la Pâque tomberait toujours le même jour qu'en Occident avec une seule exception pour l'année 1954, exception qu'on pourra, en tout cas, discuter à loisir en 1953

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le deuxième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1901, mars-avril (Paris, 1901, in-8°).

Il offre, en outre, au nom de l'auteur, M. l'abbé Ph.-H. Dunand,

une étude critique sur un point de l'histoire de Jeanne d'Arc : *L'abjuration du cimetière Saint-Ouen*, d'après les textes (Paris, 1901, in-8°).

M. Hamy dépose sur le bureau de l'Académie les publications suivantes : I. *Mémoire contenant l'exposé des droits de la France dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil, soumise à l'arbitrage du gouvernement de la Confédération suisse* (Paris, 1899, 2 vol. in-8°, avec atlas). II. *Réponse du Gouvernement de la République française au mémoire des États-Unis du Brésil sur la question de frontière soumise à l'arbitrage du gouvernement de la Confédération suisse* (Paris, 1899, in-8°).

M. Perrot présente à l'Académie, de la part de son correspondant à Tunis, M. Paul Gauckler, directeur du service des antiquités et des arts de la Régence, son rapport annuel : *Compte rendu de la marche du service en 1900* (Tunis, 1900, in-8°). On y remarquera des détails intéressants sur les fouilles exécutées dans le cours de cette année à Carthage, sur la distribution des tombes puniques, que l'on rencontre d'âge plus récent à mesure que l'on s'éloigne du centre de la ville antique, sur le caractère des mobiliers funéraires, qui varie sensiblement avec le temps et qui révèle clairement l'influence de plus en plus forte que la civilisation grecque exerçait sur la grande cité phénicienne dans les deux derniers siècles de sa vie indépendante ; l'incinération avait même commencé à se substituer à l'inhumation, le seul rite funéraire que le monde sémitique eût connu jusqu'alors. On trouvera aussi là quelques renseignements sur la campagne qui a exhumé les restes et fait tout au moins connaître le plan de l'un des édifices les plus importants de la Carthage romaine. Un rapport ultérieur, accompagné de planches, complétera sans doute ces indications et donnera une représentation graphique des dispositions qui ont été relevées sur le terrain.

En même temps, M. Gauckler adresse à l'Académie le cinquième fascicule de l'*Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie* (Tunis, 1901, in-8°), qui avait été entreprise sur le désir du résident général M. Millet. Ce cahier, qui termine un volume de 346 pages, est pourvu de tables qui rendront commode l'usage du livre. On distinguera, dans ce fascicule, deux rapports instructifs d'un des ingénieurs de l'administration tunisienne, M. Gresse, intitulés, le premier : *Restauration de la conduite romaine de l'Oued Kharroub, à Sousse*, et l'autre : *Restauration des travaux hydrauliques anciens de Sidi-Nassour-Allah.* On verra que, dans les deux cas, il a suffi

d'entreprendre le déblaiement et la remise en état, même partielle, des réservoirs et des conduites de l'ouvrage romain pour se procurer, à bref délai, des quantités notables d'une eau excellente qui ont rendu service soit à la ville mal approvisionnée, soit à un village du sud dont les plantations mouraient de soif.

M. Schlumberger offre à l'Académie, de la part de M. Ch. Diehl, professeur à la Sorbonne, correspondant de l'Académie, un exemplaire du volume qu'il vient de consacrer à *Justinien et à la civilisation byzantine au VIe siècle* (Paris, 1901, in-8°) :

« L'histoire et la civilisation byzantines sont définitivement vengées de l'inexplicable et injuste dédain qui les a si longtemps accablées. Depuis quelques années, toute une pléiade d'érudits de toutes les nations explore avec succès ce champ immense où tout demeure encore à faire. Au nombre de ceux qui sont d'origine française, M. Diehl compte parmi les plus actifs et les mieux armés. L'élégant et brillant historien de l'Italie et de l'Afrique byzantine enrichit aujourd'hui la littérature de l'empire d'Orient d'un ouvrage de premier ordre sur le grand règne de Justinien, qui « remplit près de la moitié du vi^e^ siècle et le domine tout entier ». Chose étrange, il n'existait encore aucun travail d'ensemble sur l'époque de ce fameux empereur, aucun livre surtout qui, comme le dit M. Diehl, tout en s'appuyant sur l'étude constante, directe et rigoureuse des documents originaux, fasse revivre, en un tableau intéressant, pour ceux-là mêmes qui ne se piquent point d'érudition, la pittoresque image de ce monde byzantin disparu.

« C'est ce livre que M. Diehl « a eu l'ambition d'écrire ». C'est cette œuvre qu'il vient de réaliser, j'ose le dire, avec succès. Ce n'est point seulement un récit plein de saveur des divers événements si nombreux, si considérables, si divers qui illustrèrent ce long règne; c'est surtout un vaste et détaillé tableau de l'ensemble de la vie et de la civilisation byzantines à cette époque. L'auteur, après avoir fait la critique des sources très nombreuses et très diverses de cette histoire, dans un premier livre consacré au personnel du gouvernement, nous fait connaître dans des chapitres successifs, en un style vivant et clair, l'empereur, ce grand souverain, qui, plus qu'aucun autre peut-être, « voulut être et fut l'incarnation de l'idée impériale, se complétant par l'idée chrétienne », puis l'impératrice Théodora, le palais et la cour de Constantinople, les ministres enfin qui assistèrent l'empereur.

« Dans le second livre, M. Diehl a étudié l'œuvre même de Justinien, le gouvernement et l'administration de son immense

empire. Il raconte successivement sa politique intérieure, son œuvre militaire, l'armée reconstituée par lui. A cette occasion, il nous fait connaître les grandes guerres de conquête qui restituèrent à l'empire l'Afrique, l'Italie, l'Espagne, les guerres défensives aussi contre les Perses et les barbares du Nord. Dans d'autres chapitres sont passées en revue l'œuvre législative de Justinien, si merveilleusement féconde, qui a survécu en partie jusqu'à nous, son œuvre administrative aussi, son œuvre religieuse, son œuvre diplomatique enfin.

« Le dernier livre est peut-être le plus attachant. Il est consacré à la civilisation byzantine au VIe siècle. On lira avec le plus vif intérêt ces chapitres pleins de vie consacrés aux quatre grandes cités de l'empire : Constantinople, Athènes, Antioche et Ravenne, représentant chacune un côté si différent de cette civilisation raffinée : Constantinople, la première capitale chrétienne enrichie par Justinien des plus nobles monuments ; Athènes, refuge dernier du paganisme proscrit ; Antioche, la grande métropole d'Asie encore toute imprégnée d'un parfum d'antiquité ; Ravenne enfin, métropole de l'Italie byzantine relevée sur les ruines de l'empire d'Occident. La description de Constantinople et des admirables créations de Justinien est particulièrement attrayante. Un chapitre est consacré au commerce byzantin au VIe siècle, un autre aux relations de l'empire et de la papauté.

« A propos de Ravenne, l'auteur, qui est là sur un terrain à lui particulièrement familier, a traité de l'art byzantin qui naît et s'affirme si magnifiquement sous ce grand règne. Je n'ai en effet parlé jusqu'ici que d'un côté de l'œuvre de M. Diehl. Fidèle à ses goûts qui l'ont si souvent entraîné déjà dans le séduisant domaine de l'art, il a magnifiquement illustré son livre avec la reproduction des monuments les plus divers, monuments non point strictement *datés*, ce qui eût été impossible, mais datant du moins tous avec une quasi certitude du règne de Justinien ou d'époques très voisines. Son labeur a été ici aussi considérable que fructueux, et son livre apparaît comme un résumé de l'architecture, de la sculpture, de l'art de la mosaïque, de l'enluminure, de la ciselure sur ivoire, de l'orfèvrerie, de toutes les industries d'art si variées et si nombreuses à cette époque de renaissance à Constantinople. Grands monuments qui font aujourd'hui encore la gloire de Stamboul, de Salonique, de Ravenne, ruines grandioses des églises syriennes, mosaïques du mont Sinaï et de Parenzo, étoffes, miniatures de manuscrits rarissimes, ivoires en grand nombre, sceaux et monnaies nous redisent à chaque page la gloire du grand empereur du VIe siècle et de la civilisation très avancée qui fut celle de ses peuples.

« Le livre de M. Diehl est une pierre de plus, une pierre hors pair, apportée à l'édifice que les érudits de toute l'Europe élèvent à Byzance, en juste expiation d'un trop long oubli. On a dit que chaque écrivain demeurait l'homme d'un livre. M. Diehl est jeune encore, et l'avenir est devant lui. D'ici-là il demeurera longtemps l'homme du siècle de Justinien. »

SÉANCE DU 28 JUIN

M. Cagnat lit une notice du R. P. Ronzevalle, professeur à l'Université de Beyrouth, sur une représentation du *Jupiter Heliopolitanus*, trouvée par lui dans ses fouilles de Deir-el-Qala'a [1].

MM. Clermont-Ganneau et Boissier présentent à la suite de cette communication quelques observations.

M. Oppert explique un texte relatif à un roi de Perse dont il a reconnu le nom dans une inscription sur marbre publiée par le R. P. Scheil. L'inscription, dont le commencement seul est conservé, était faite par le roi Socydianus on Sogdianus, qui régna sur la Perse pendant six ans et demi après le successeur légitime d'Artaxerxès Ier.

Sogdien était l'un des dix-sept bâtards de ce roi, issu d'une babylonienne nommée Alogune, « à la couleur de pêche », et était probablement né en Sogdiane, dans l'une de ces expéditions lointaines où le roi de Perse emmena son harem. Après avoir régné quarante-cinq jours, Xerxès fut tué, étant ivre, pendant un festin, par Sogdien; celui-ci s'empara du pouvoir jusqu'à ce que Ochus, un autre bâtard du roi défunt, le détrôna à son tour, et régna sous le nom de Daisut. Sogdien fut jeté dans un enclos rempli de cendres où il périt après un règne de vingt-huit semaines. Ce drame se passait à Babylone, où Sogdien du mois de janvier au mois de juillet 424 avant J.-C., employa son temps

1. Voir ci-après.

Comptes rendus, 1901, p. 437.



I. — BAS-RELIEF DE DEIR EL-QALAʿA
SIMULACRE DU JUPITER HELIOPOLITANUS

à faire bâtir un palais. La plaque de marbre, qui est un faux, est copiée sur un morceau de brique sans valeur commerciale, et M. Oppert remercie le brave faussaire de l'avoir transcrite sur une plaque de marbre qu'il espérait vendre plus cher [1].

M. Charles de Grandmaison, correspondant de l'Académie et archiviste honoraire à Tours, communique un mémoire dans lequel, par des textes authentiques antérieurs de deux siècles à la Réforme, il croit prouver l'origine absolument française du mot *Huguenot*, que l'on cherche généralement dans la langue allemande. Les textes allégués sont tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Tours.

Cette communication provoque quelques observations de la part de MM. Bréal et Paul Viollet.

COMMUNICATIONS

NOTICE SUR UN BAS-RELIEF REPRÉSENTANT LE SIMULACRE DU JUPITER HELIOPOLITANUS

PAR LE R. P. RONZEVALLE,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BEYROUTH.

I

Le monument ci-contre (pl. I), a été trouvé par moi, au cours de mes fouilles, dans le bois attenant au couvent de Deir el-Qala'a, le mercredi 17 octobre 1900. J'indiquerai plus tard la suite des recherches qui me conduisirent à cette intéressante trouvaille, que d'autres précédèrent et suivirent à peu près sur le même emplacement [2].

1. Voir ci-après.
2. La description de ces différentes pièces sera donnée dans le corps du rapport détaillé que je dois prochainement adresser à l'Académie.

C'est un cippe de calcaire local jaunâtre, peu résistant, à base carrée et d'une hauteur totale de 0m 93. Le bandeau supérieur formant corniche porte, en deux lignes, une inscription dont la fin se trouve sur le dé du monument, à droite et à gauche du sujet qui le décore.

Ce dernier est sculpté en bas-relief ou, plus exactement, en « moyen relief ». Dans certaines parties, notamment dans le voisinage de l'épaule et du bras gauches, le parement est creusé en cuvette assez profonde. Cette particularité porterait presque à croire que le sculpteur avait eu d'abord l'intention de modeler sa figure « en relief dans le creux ». Ce procédé, dont la constatation en Syrie serait, même pour la période romaine, un fait assez étrange, nous aurait en tout cas conservé dans un meilleur état un monument bien intéressant de la plastique orientale. Quoi qu'il en soit, une observation qui trouvera sa place plus loin, montrera que la présence de ce détail sur le cippe de Deir el-Qalaʿa n'est peut-être pas tout à fait fortuite.

*
* *

L'inscription est un peu fruste à gauche et vers le milieu de la troisième ligne. Je lis (copie, estampage et photographie) :

a) sur la corniche :

/// O · M · H ·
/MPVLTIVS FELICIANVS

b) dans le champ de la représentation :

MPVLTIVS T\///////RINVS
FI LI
V S

qu'on peut restituer comme il suit :

[*I*](*ovi*) [*O*](*ptimo*) *M*(*aximo*) *H*(*eliopolitano*), ***M. Pultius Felicianus, M. Pultius Ti***[*be*]***rinus, filius.***

La lecture *Tiberinus* me paraît certaine : la lettre qui suit le T est bien un I, et je crois remarquer avec assez de netteté sur l'estampage, les traces de la boucle supérieure d'un B à la troisième lettre. Cette lecture se trouve d'ailleurs confirmée par une inscription étroitement apparentée à celle-ci et dont il sera question plus loin.

L'écriture de l'inscription me paraît être du IIIe siècle.

*
* *

Le bas-relief qui décore le dé du cippe a, par malheur, beaucoup plus souffert que l'inscription qui l'accompagne. A considérer la façon dont la tête du personnage et les deux taureaux ont été mutilés, on serait porté à y voir un acte intentionnel ; il semble cependant qu'on n'ait pas mis à cela l'acharnement que j'ai remarqué sur plusieurs autres débris exhumés à Deir el-Qala'a : la pierre du cippe étant de mauvaise qualité, il ne serait pas étonnant que les parties saillantes de la représentation aient subi toutes ces mutilations dans de simples chocs ou frottements.

Malgré l'état de déformation regrettable dans lequel il se présente, notre bas-relief n'a cependant pas été maltraité au point qu'on n'en puisse dégager, avec un degré d'assurance raisonnable, la majorité des traits dont il importe de constater la présence. Je me permettrai d'entrer, à cet égard, dans des détails assez minutieux, afin de ne rien omettre de ce qui peut faciliter aux spécialistes de l'archéologie sémitique l'étude que ce monument me semble appelé à provoquer.

A tous ceux qui sont familiarisés avec les grossiers monuments que la plastique orientale a élevés en l'honneur de ses dieux, un coup d'œil, même rapide, suffit pour reconnaître que notre bas-relief représente une divinité asiatique :

la terminaison en gaine et la présence des deux taureaux dont le sujet principal est flanqué, le démontrent à première vue.

La tête est surmontée d'un haut *calathus* décoré de feuilles ovales-lancéolées imbriquées, dont on ne distingue pas nettement la série inférieure, ni, par conséquent, le mode de pose sur la tête. Les traits du visage ont malheureusement disparu, excepté toutefois la partie inférieure du profil et la naissance du menton sur le cou; ce dernier est remarquablement grêle et allongé. Aucune trace de barbe n'étant visible sur ce qui reste du menton, on doit nécessairement en conclure que le dieu était représenté imberbe. En revanche, deux grosses mèches de cheveux, se détachant au-dessus des oreilles, viennent encadrer la partie inférieure du visage, retombent, en s'amincissant, sur les épaules où l'on cesse de les suivre, et ajoutent, par leur volume et leur saillie, à la longueur et au décharné déjà si prononcés du cou; il est difficile de distinguer si ces deux mèches étaient en tresses ou simplement serrées et pendantes. L'ensemble de cette tête, autour de laquelle on ne remarque aucune trace de nimbe ou de rayons, me semble empreint d'une grande vigueur, tempérée par je ne sais quelle touche juvénile, encore transparente sous les mutilations subies, et que l'impression produite par les formes pleines et presque athlétiques du torse fait ressortir encore davantage.

Le bras droit du dieu, étendu à moitié, puis perpendiculairement levé jusqu'à la hauteur du sommet de la tête, brandit un fouet composé d'un manche cylindrique et d'une simple lanière légèrement ondulée, courte, mais aussi large que la tige; la main qui le tient montre tous les doigts sur le même plan et accuse une barbarie de conception et d'exécution plus grande encore, s'il se peut, que le reste de la représentation. Une grande partie de l'autre bras et la main gauche ont été broyées, comme aussi tout le garrot du taureau de gauche et la tête de celui de droite. — On remar-

quera, au sujet de ces deux symboles, dont il est d'ailleurs inutile de pousser plus loin la description, que leurs fanons très accusés dispensent de tout autre indice pour la détermination de leur nature précise. — Le bras gauche était-il, comme celui de droite, recouvert d'écailles imbriquées jusqu'au milieu de l'avant-bras? C'est ce qu'il est impossible de décider *a priori*, la symétrie parfaite faisant souvent défaut dans les monuments de l'art asiatique, là même où, indépendamment de toute intention symbolique, on aurait les plus sérieuses raisons de l'admettre.

Le reste du corps divin est formé par sept zones différentes, dont les trois premières appartiennent à la région supérieure du torse, les trois suivantes à la région abdominale et crurale (si pareilles dénominations sont applicables à ce monstre plastique), enfin la dernière au bord inférieur *sui generis* du simulacre.

Dans la partie supérieure du torse, on distingue d'abord un long collier (?), bien arrondi, s'étalant au-dessus des seins, et enserrant dans l'aire de son demi-cercle soit des écailles semblables à celles du bras droit, mais plus petites, soit des lambrequins (?), soit encore des séries de grosses perles ou autres pierres précieuses, soit enfin tout autre décoration composée d'unités de forme sensiblement ovale : la plus grande probabilité me paraît être pour les écailles. Au-dessous de cette première zone, dans la région des seins, on remarque, avec quelque peine, deux ou trois fleurs à quatre pétales (?), mal conservées. La troisième zone, séparée de la deuxième par un bandeau saillant formant encadrement comme dans les compartiments des zones médianes, ne semble rien contenir et ne peut, d'autre part, malgré son étroitesse, être considérée comme une ceinture.

A peu près identiques entre elles, les trois zones suivantes font le tour de la moitié visible du corps divin qu'elles enserrent progressivement dans une gaine de plus en plus étroite, et se divisent chacune horizontalement en quatre

compartiments carrés renfermant chacun une fleur radiée, ordinairement tripétale avec bouton central. L'état d'usure de ces fleurs, qui faisaient peut-être saillie sur les encadrements, est tel à certains endroits, qu'il est très difficile d'y compter le nombre de pétales sculptés; j'estime néanmoins que la fleur tripétale répond davantage à ce que nous ont appris jusqu'ici les monuments figurés de l'antiquité orientale[1], et correspond peut-être, en l'espèce, à la triade héliopolitaine, dont l'existence, au moins pour l'époque romaine, est désormais un fait acquis à la science. Il n'y a d'ailleurs pas lieu d'insister davantage sur ce détail qui est ici tout à fait secondaire[2], ni sur la possibilité de voir dans le nombre des zones une allusion plus ou moins directe à un nombre symbolique ou, d'une façon plus précise, au nombre des sphères du monde sidéral. Toutes ces considérations, qui auraient une grande importance si le monument était d'une parfaite conservation et surtout si l'on pouvait prouver qu'il constitue la réplique *très fidèle* du simulacre original, n'ont, à mes yeux, qu'une assez mince valeur pour des représentations de basse époque, alors que la notion précise de tous les symboles primitifs avait dû s'oblitérer dans la conscience des artistes et même des conservateurs attitrés du culte national[3].

Enfin, la terminaison bifurquée en deux grosses franges arrondies et recourbées vers le haut avec un évidement central, fait l'impression de l'appareil caudal d'un monstre marin (?).

1. Cf. p. ex. de Vogüé, *Journal asiatique*, 1867, t. II, p. 152-3.

2. Le *Jupiter Heliopolitanus* de Nîmes, dont il sera question dans un instant, et les autres monuments de l'art indigène, d'époque romaine, qu'il m'a été donné de voir ou de découvrir à *Niḥā*, près *Karak Nouḥ* (Cœlésyrie), et ailleurs, semblent le prouver sans réplique. Ce n'est pas à dire qu'il faille contester toute valeur symbolique à la présence des fleurs elles-mêmes ; mais je n'ose entrer ici dans des développements qui allongeraient cette note sans utilité appréciable pour l'étude principale de notre bas-relief.

3. Je reviendrai plus loin sur les zones sculptées.

L'ensemble de cette grossière représentation repose sur un piédestal étroit taillé en double biseau et accuse la lourdeur d'un poignet d'artisan plutôt que la main d'un artiste. Il est certain que le cippe a été fabriqué sur place, probablement vers le milieu du IIIe siècle, dans un de ces petits ateliers ou boutiques d'offrandes qui devaient avoisiner le sanctuaire de Baal Marqod, et dont les propriétaires, si l'on en juge par le nombre de cippes et de fragments d'ex-voto que j'y ai déterrés, devaient réaliser, sans grands efforts artistiques, des bénéfices nullement méprisables.

*
* *

Si le doute au sujet de la restitution *Iovi Optimo Maximo Heliopolitano* pouvait encore exister, aujourd'hui que les dédicaces portant les sigles I·O·M·H· à l'honneur du grand dieu de Baalbeck sont découvertes en si grand nombre qu'elles ne seront bientôt plus comptées, il serait immédiatement levé par l'examen du sujet central de notre cippe et sa comparaison avec la description bien connue de l'auteur des *Saturnales*. Il ne sera pas inutile de reproduire ici ce texte dont nous aurons à faire ressortir et la valeur et les lacunes :

« Assyrii quoque Solem sub nomine Jovis, quem Δία Ἡλιοπολίτην cognominant, maximis caeremoniis celebrant in civitate quae Heliopolis nuncupatur..... Hunc vero eumdem Jovem Solemque esse quum ex ipso sacrorum ritu, tum ex habitu dignoscitur. Simulacrum enim aureum *specie imberbi* instat *dextera elevata cum flagro in aurigae modum; laeva tenet fulmen et spicas* quae cuncta Jovis Solisque consociatam potentiam monstrant. » (*Saturn.*, I, 23; p. 216-7 de l'éd. Didot).

Les lecteurs de l'ancienne *Gazette archéologique* se rappellent, sans doute, l'intéressant article que F. Lenormant consacrait, il y a vingt-cinq ans, à la description d'un cippe

votif trouvé à Nîmes et portant, avec une double dédicace à Jupiter Heliopolitanus et au dieu topique Nemausus, la représentation sculptée en bas-relief du dieu de Baalbeck[1]. La parenté qui relie ce monument au bas-relief de Deir el-Qala'a est d'autant plus étroite que, par une curieuse coïncidence, l'épigraphe de l'autel de Nîmes mentionne un dédicant surnommé *Tiberinus*, comme le fils de notre Felicianus, et, comme ce dernier, originaire de Béryte[2]. Mais si l'identité fondamentale des représentations sculptées sur les deux cippes est certaine grâce à l'inscription que porte celui de Nîmes, il n'en est pas moins certain que les deux figures divines offrent entre elles des différences qui sautent aux yeux. Bien entendu, quelles que soient ces différences et ces ressemblances, le bas-relief trouvé sur le sol oriental constitue, malgré son état de mutilation, l'image de beaucoup la plus fidèle, ou si l'on veut la moins déformée, de l'idole principale d'Héliopolis. Les observations qui vont suivre prouveront, je l'espère, ce que la seule réflexion suffit déjà à faire présumer.

Et d'abord, notre dieu est *imberbe*, comme l'affirme explicitement Macrobe. Appuyé sur un passage du *de dea Syria*,

1. *Gaz. arch.*, 1876, p. 78-82; pl. xxi. Je ne connais malheureusement l'ex-voto d'Avignon décrit par M. Bazin dans la *Revue archéologique*, 1886, II, pl. xxvi, que par l'article de M. Perdrizet sur *Jupiter* (*Dictionnaire des Antiquités* de Saglio, s. v., 700 col. *b*). La figure 4215 est, en réalité, empruntée à la *Gazette archéologique*, bien que le texte l'attribue à la *Revue archéologique*.

2. *Caius Julius*, *Tiberii filius*, *Fabia*, *Tiberinus*, *primipilaris*, *domo Beryto* (*Gaz. arch.*, *l. c.*, p. 78-9). Le dédicant de Deir el-Qala'a est très probablement un habitant de Béryte : cela ressort non seulement de ce que le sanctuaire de Baal Marqod dépendait de la colonie de Béryte, mais encore et surtout de ce que les colons romains de cette ville avaient une dévotion tout à fait spéciale au dieu d'Héliopolis. On connaît, entre autres, l'intéressante inscription du sanctuaire sémitique de Pouzzoles : *Cultores Jovis Heliopolitani Berytenses qui Puteolis consistunt.*

Je laisse à de plus habiles le soin de démêler le degré de parenté qui a pu exister entre le dévot de Deir el-Qala'a et celui de Nîmes. Peut-être aussi les maîtres de l'épigraphie latine trouveront-ils le moyen de dater mutuellement les deux inscriptions.

et malgré les apparences contraires bien accusées du profil sculpté sur l'autel de Nîmes, Lenormant penche à croire que Macrobe a fait ici une erreur archéologique [1]. Voici le texte en question :

« Les Syriens regardent comme la plus sotte erreur de donner aux dieux des formes imparfaites, et pour eux la jeunesse est un état d'imperfection. » (*De dea Syria*, § 35; trad. Lenormant).

Cette phrase de Lucien a, plus d'une fois, servi de principe archéologique à l'illustre auteur des *Lettres assyriologiques*. Bien que très solide dans sa généralité, l'affirmation théorique qu'elle formule avec tant de précision n'est cependant pas applicable à toutes les périodes du symbolisme antique, ni à tous les moments caractéristiques d'un même mythe. Il ne serait pas difficile de signaler un assez grand nombre de monuments d'époque gréco-romaine, et contemporains du traité *de la déesse Syrienne*, sur lesquels l'artiste a évidemment voulu représenter des types divins possédant, sinon la plénitude absolue de la puissance virile, du moins un état de développement physique qui n'est plus l'adolescence. Mais cette exposition ne saurait entrer dans le plan de cette notice, et je dois me borner à constater ici un fait positif qui trouvera ailleurs son explication.

Je crois donc que s'il y a erreur, elle serait imputable à l'antiquité elle-même, ou, si l'on veut, aux artistes orientaux chargés de reproduire le simulacre principal du sanctuaire d'Héliopolis. Les chances de confusion de la part de

1. *Gaz. arch.*, *ib.*, p. 81. On peut se demander si, malgré le soin qu'a mis M. L. Feuchères a reproduire, par le dessin, le bas-relief de Nîmes, il ne s'est pas mépris sur les traits du visage divin. Le monument de Deir el-Qala'a présente le dieu de face : l'on ne voit pas pourquoi, sur celui de Nîmes, il aurait plutôt la tête tournée à droite, alors surtout que le reste de la représentation (à part peut-être le lion) semble *appeler une tête de face*. Un recours à l'original de Nîmes pourrait seul trancher cette question qui n'est pas dénuée d'intérêt.

Macrobe me paraissent d'autant moindres que le célèbre mythologue semble faire ressortir ce détail comme une des caractéristiques de la statue divine, et presque au même titre que le fouet, le foudre et les épis. Ce n'est pas que, dans son esprit, l'absence de la barbe fût un élément essentiel du symbolisme de cette représentation ; mais si l'on fait attention que l'auteur des *Saturnales*, avant de nous livrer sa trop courte description, a pris un soin minutieux de nous indiquer les origines égyptiennes du simulacre d'Héliopolis [1], on ne peut s'empêcher, quel que soit d'ailleurs le crédit que l'on accorde à l'histoire de ces migrations, de voir dans les deux mots *specie imberbi*, sinon une allusion directe aux traits fondamentaux de l'idole primitive, du moins une intention formelle de différencier, par un point précis, le dieu suprême d'Héliopolis des autres divinités mâles de la région syro-phénicienne. On doit d'autant plus insister sur ce fait, auquel l'accord du texte latin et des bas-reliefs donne aujourd'hui une certitude suffisante, que l'assertion du mythologue latin sur la fondation du sanctuaire héliopolitain se trouve être remarquablement confirmée par un auteur plus ancien et mieux informé, par celui du *de dea Syria* (§ 5). Cet accord de deux écrivains indépendants l'un de l'autre et différents d'époque, de but et de méthode, n'est certainement pas fortuit : s'il ne prouve pas précisément que l'absence de la barbe sur le simulacre

1. « Ejus dei simulacrum sumtum est de oppido Ægypti, quod et ipsum « Heliopolis appellatur, regnante apud Ægyptios Senemure, seu idem « Senepos nomine fuit : perlatumque est primum in eam per Opiam legatum Deleboris regis Assyriorum, sacerdotesque Ægyptios, quorum « princeps fuit Partemetis ; diuque habitum fuit apud Assyrios, postea « Heliopolim commigravit. Cur ita factum quaque ratione Ægypto pro« fectum, in hæc loca, ubi nunc est, postea venerit, rituque assyrio magis « quam ægyptio colatur, dicere supersedi. » On ne saurait assez regretter que Macrobe ait différé de nous parler de l'évolution de ce culte ; sa relation nous aurait probablement fourni la solution des mystères contenus dans ces noms à allures historiques et une description du simulacre original propre à nous faciliter le contrôle de ses assertions.

de Jupiter Héliopolitain est due à un emprunt de l'Égypte, il indique du moins clairement que dès le IIe siècle de l'ère chrétienne au plus tard, une tradition indigène, si limitée dans l'espace qu'on la suppose, faisait venir le dieu de Baalbeck de la ville sacerdotale d'Héliopolis en Égypte [1].

Fabuleuse ou non, cette donnée est encore singulièrement mise en relief par un autre fait positif qui a échappé à Lenormant, à savoir que, d'après le texte même de Macrobe, le Jupiter d'Héliopolis ne peut absolument pas être identifié au Hadad de Bambyce [2]. Il suffit de lire attentivement le ch. XXIII du 1er livre des *Saturnales* pour constater que si, d'une part, Macrobe, suivant les théories chères à son époque, a voulu voir le Soleil dans Hadad aussi bien que dans le dieu de Baalbeck, d'autre part son texte laisse très nettement entendre que la grande divinité des (As)syriens ne passait pas pour le Jupiter Heliopolitanus. La chose est même tellement certaine que pareille identification entraînerait presque inévitablement cette conclusion étrange que, pour Macrobe, le culte de Hadad était origi-

1. On n'hésiterait peut-être pas à accuser Macrobe d'avoir inventé de toutes pièces le récit des migrations du dieu héliopolitain si le traité *de dea Syria* n'en avait soufflé mot. Ne serait-il pas permis de conclure, en retour, que l'auteur de cet intéressant opuscule aurait infailliblement fait ressortir le détail caractéristique relatif à la barbe s'il avait pris la peine d'aller jusqu'à Héliopolis?

2. « Le Baal de Baalbeck portait dans l'idiome araméen le nom de Hadad; nous l'apprenons par Macrobe (*Saturn.*, I, 23). » Lenormant, *Gaz. arch.*, *l. c.*, p. 82. Le regretté savant avait été précédé dans cette voie par Lajard, *Culte du cyprès pyramidal* (*Mém. de l'Acad.*, t. XX, p. 98). Il y a été suivi par plusieurs orientalistes, entre autres par M. G. Hoffmann, dans sa courte note à l'inscription 7280 du *C.I.L.* (t. III). D'après l'érudit orientaliste allemand, Jupiter Heliopolitanus = Hadad, Vénus = Atargatis, et Mercure = Nebo. Il n'entre pas dans nos desseins d'étudier ici cette intéressante triade héliopolitaine; qu'il me suffise de faire remarquer que si les Romains ont pu, à un moment donné, confondre le Zeus Héliopolitès de Macrobe avec le Hadad d'Hiérapolis, cette confusion n'a pas toujours existé, surtout dans la période pré-alexandrine, alors que le culte de Hadad n'avait pas encore subi les transformations qui l'assimilèrent *plus tard* au dieu-Soleil, *peut-être* même dans les consciences indigènes.

naire de l'Égypte; car, il ne faut pas l'oublier, la translation à Baalbeck du simulacre égyptien emporte nécessairement l'idée de l'adoption de son culte. Ici encore, le pseudo-Lucien nous fournit un nouveau moyen de contrôle et une précieuse confirmation : décrivant le grand temple d'Hiérapolis, centre du culte de Hadad et d'Atargatis (§ 31), il nous apprend qu'on y remarquait, entre tous, deux simulacres dans lesquels il est impossible de voir autre chose que ceux du couple divin en question, tels qu'ils ont été décrits par l'auteur latin [1]. Il serait maladroit d'objecter que la divinité visée par Macrobe, pourrait bien être le dieu-soleil d'Hiérapolis dont parle le pseudo-Lucien (§ 34) : ce dernier, d'accord ici avec les célèbres inscriptions de Panamou et de Bar-Rekoub, distingue expressément le grand dieu des Hiérapolitains (= Jupiter-Hadad) du Soleil (= Šamaš) [2], et nous indique, du même coup, ce qu'il faut penser au juste des théories de Macrobe. Si donc le texte de l'auteur grec nous autorise à maintenir, jusqu'au IIe siècle après J.-C., une distinction entre le Soleil-Šamaš et Hadad, dieu des

1. Un détail curieux, qui termine le § 32 dans lequel le pseudo-Lucien décrit sa Junon Panthée, semble avoir comme un écho dans l'image merveilleuse dont parle le géographe arabe Yâqoût (II, 154) à propos du monastère syrien de Bâ'antal, ou plus exactement de Ba'altan (cf. Brooks, *Z.D.M.G.*, 1900, p. 199, 219; Dussaud, *Revue arch.*, 1898, II, p. 114; *Voyage arch. au Safa*, p. 215). Aujourd'hui encore, dans la Cœlésyrie, certaines peintures de la Vierge sont réputées pour offrir la même particularité. Il n'y a évidemment aucune conclusion importante à tirer de ces coïncidences fortuites que la nature même des représentations explique suffisamment. Des rapprochements de cette sorte n'ont pas plus de valeur que celui que M. Dussaud, sans doute à la suite de Robertson Smith, a cru pouvoir établir entre la colonne des Stylites et les hautes colonnes phallophores d'Hiérapolis dont les attributions rituelles ont été longuement décrites par le pseudo-Lucien, §§ 16, 28, 29 (*Voy. en Syrie*; extr. de la *Revue arch.*, 1896, p. 36-7).

2. Que Hadad ait été emprunté par la Syrie au Panthéon mésopotamien, peu importe en la question présente. Ce qui importe, c'est de reconnaître, d'après les documents araméens les plus anciens que nous possédions, que dès le VIIIe siècle avant notre ère, Hadad est une divinité syrienne très importante et distincte de Šamaš.

phénomènes météorologiques, nous n'avons aucune raison d'identifier le Hadad d'Hiérapolis avec le Jupiter de la ville du Soleil [1].

Aussi n'est-ce pas sans un certain étonnement qu'on voit Lenormant[2], dans le but de déterminer la nature des attributs du bas-relief de Nîmes, emprunter à Macrobe la description que cet auteur donne, au ch. XVII, de l'Apollon d'Hiérapolis. Qui ne voit que ce dieu *barbu* et *cuirassé* ne peut pas être confondu avec le parèdre d'Atargatis, et que, bien au contraire, il se trouve être le même que l'Apollon dont parle le pseudo-Lucien au § 35, signalant aussi et non sans surprise qu'il était *barbu* et *vêtu*[3]? Loin de moi la pensée de prêter à Lenormant une confusion qu'il n'a pas faite sur ce point; tout ce que je tiens à faire ressortir, c'est que si, par accident, la partie supérieure de la tête divine figurée sur l'autel de Nîmes avait disparu, la comparaison attentive des textes de Macrobe et du pseudo-Lucien n'aurait probablement pas conduit l'illustre savant à attribuer au Jupiter de Baalbeck le calathus que l'auteur des *Saturnales* place sur la tête de l'Apollon barbu d'Hiérapolis. Il en résulte que, pour les siècles postérieurs à l'ère chrétienne, on ne doit se servir du

1. Je n'entre pas, bien entendu, dans la question de savoir ce qu'il faut voir au juste dans ces trônes vides ou dans ce Soleil et cette Lune que les Hiérapolitains adoraient presque « en esprit et en vérité », suivant le dire du pseudo-Lucien.

2. *Loc. cit.*, p. 80.

3. On remarquera que, quoique identiques pour le fond, ces deux descriptions d'Apollon sont indépendantes l'une de l'autre. Le pseudo-Lucien nous offre, ici encore, un précieux moyen de contrôle. Cf. aussi Movers, *Die Phönizier*, I, p. 655.

Je regrette vivement d'être privé d'informations précises sur le buste « barbu et radié » que Lajard (*Culte du Cyprès*, p. 11) attribue à Apollon et signale comme ayant été donné au capitaine de vaisseau de Suin par les religieux du Liban. Je soupçonne ces derniers d'être mes moines de Deir el-Qala'a. L'autel de marbre qui portait le buste en question et diverses autres représentations aurait été ici d'un grand intérêt. Le passage de Raoul-Rochette auquel renvoie Lajard ne m'a rien appris de plus.

critérium représenté par cet attribut qu'avec une grande réserve, et que, dans tous les cas, si le calathus peut, pour ces basses époques du symbolisme païen, être adopté comme l'indice d'un culte solaire, cette adoption ne préjuge en rien la question des origines réelles de ce culte. C'est ainsi, par exemple, que le Baalsamin d'époque romaine est figuré avec le calathus sur une tessère palmyrénienne[1] : or cette divinité syro-phénicienne, dont le nom signifie « le Maître des cieux[2] », doit être soigneusement distinguée du Soleil : c'est même si vrai, que la tessère en question le place entre le Soleil et la Lune[3].

*
* *

La conclusion précédente peut paraître de mince importance; elle diminue même, à un point de vue, l'intérêt du bas-relief trouvé à Deir el-Qala'a. Il était cependant utile d'enregistrer la discussion dont elle découle, d'autant que l'on peut, en poursuivant le raisonnement, en tirer quelques corollaires d'un sérieux intérêt.

Et d'abord, il semble que si Lenormant, avec son sens archéologique éprouvé, a su plier une donnée pour ainsi dire neutre à la confirmation d'un fait dont le monument élevé par Felicianus atteste aujourd'hui l'exactitude, on ne pouvait pas s'attendre à voir d'autres savants très estimés donner dans la confusion que le docte académicien avait évitée. Vouloir, même avec quelque hésitation, identifier l'*Apollon* Hiérapolitain décrit par Macrobe au ch. XVII de ses *Saturnales* (L. I) avec le *Hadad* également hiéropolitain que le même auteur définit au ch. XXIII du même ouvrage,

1. Si c'est bien un calathus, comme le veut M. de Vogüé : *Syrie centrale*, *Inscript. sémit.*, n° 126 a.

2. Baalsamin s'intitule aussi « le maître du monde, de l'éternité » et même Κεραύνιος (de Vogüé, *ibid.*, n° 70, note 1).

3. Cf. de Vogüé, *ibid.*, p. 64; n°s 8, 123 a, 135, 137, 138; Mordtmann, *Z.D.M.G.*, 1878, p. 568, Nöldeke, *Z.D.M.G.*, 1887, p. 712; Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, II, 186-187.

me paraît bien arbitraire, et j'ignore au juste les raisons qui y ont conduit M. Mordtmann dans un article d'ailleurs remarquable[1]. La simple comparaison des attributs de l'une et de l'autre divinité aurait dû suffire, ce semble, pour mettre en défiance contre une assimilation, quelque motif que l'on eût d'attribuer à Macrobe une ignorance matérielle des représentations figurées de l'Orient et quelque porté qu'on le crût à dénaturer ces dernières pour les faire cadrer avec le syncrétisme théorique dont ses écrits peuvent être considérés, après ceux de Julien l'Apostat, comme le modèle du genre. A supposer même, par impossible, que M. Mordtmann n'eût pas comparé les passages cités de Macrobe à ceux parallèles et bien explicites du pseudo-Lucien, il aurait pu trouver de fortes raisons d'être moins affirmatif en se référant aux monnaies bien connues d'Hiérapolis : qu'il me suffise de citer un bronze colonial de cette ville frappé à l'effigie d'Alexandre Sévère et présentant, au revers, comme on l'a reconnu depuis longtemps[2], les simulacres de Hadad et d'Atargatis, le premier porté sur des taureaux, la seconde sur des lions, le tout d'ailleurs suivant des formes hiératiques dont le symbolisme a été déterminé[3].

Or, quelle comparaison est-il possible d'établir entre cette double représentation qui répond à celle du ch. XXIII de Macrobe, et celle de l'Apollon que l'auteur latin, au ch. XVII, nous décrit barbu, cuirassé, armé d'une pique, tenant une fleur, recouvert d'un voile bordé de serpents, entouré d'aigles, etc., mais qu'il ne fait pas porter par des taureaux, détail caractéristique qu'on ne saurait négliger?

1. *Z.D.M.G.*, 1878, p. 561. La même identification semble être tacitement adoptée par le *C.I.S.*, p. IIª, nº 75. Macrobe, en effet, n'attribue pas la fleur à Hadad dans le ch. 23; il n'y signale que les rayons. C'est au ch. 17 qu'il mentionne la fleur, mais pour la mettre dans la main d'Apollon.

2. Lajard, *Recherches sur le culte de Vénus*, pl. III B, nº 1; *Culte du Cyprès*, p. 53, note 7.

3. De Vogüé, *Journ. asiat.*, 1867, II, p. 145 *seq.*

On touche ici du doigt, si je ne m'abuse, le degré de valeur qu'il faut reconnaître aux *Saturnales* en ce qui concerne les représentations figurées des dieux de l'Orient. Quelle que soit l'opinion qu'on professe sur la religion de Macrobe, dont la vie ne nous est qu'imparfaitement connue, il paraît certain qu'il puisait généralement à bonne source. Il ne paraît pas moins certain que, dans un assez grand nombre de cas, ses descriptions sont empruntées directement aux rares monuments plastiques échappés aux coups qui, sur la fin du IV[e] siècle et au début du V[e] siècle, précipitaient la longue agonie du paganisme. Par contre, il me semble également avéré que, quoique exactes, les descriptions de Macrobe ne furent pas toujours adéquates, et ce, par la raison bien simple que le mythologue latin ne se souciait que des traits et attributs pouvant servir à son système. On en a un exemple frappant dans la description de son Hadad comparée à celle parallèle du pseudo-Lucien, § 31.

Si l'on rapproche de la dernière observation ce fait bien connu que, à l'époque où vivait Macrobe, un grand nombre de représentations divines orientales avaient subi, à un haut degré, des transformations que l'art occidental, obéissant à des considérations d'ordre à la fois religieux et esthétique, imposait, parfois même en Orient, aux simulacres et aux symboles représentatifs des cultes locaux, on acquiert cette nouvelle conviction, qu'il ne convient d'user des précieuses données renfermées dans les *Saturnales* qu'avec une critique éclairée, et toujours, autant que possible, en les contrôlant par des écrits et des monuments d'une autre époque ou d'un autre caractère [1].

1. Je me réserve de parler ailleurs du degré de confiance que l'on doit accorder à l'opuscule *de dea Syria* sous le rapport des cultes sémitiques en général. L'étude prolongée que j'ai dû faire des ruines romaines de Deir el-Qala'a ayant appelé une comparaison avec celle du grand sanctuaire de Baalbeck, j'ai été conduit à rechercher, entre autres choses, les raisons du

*
* *

La justesse de toutes ces conclusions sera fort heureusement confirmée par une preuve directe que nous fournit encore le sol de Deir el-Qala'a.

Dans ma première note sur les restes de ce sanctuaire, je signalais en ces termes le bas-relief d'un petit cippe conservé dans le jardin de M. Naccache : « Le personnage est malheureusement mutilé à dessein; à ses pieds, à gauche, on remarque les serres d'un aigle (?); il tient à la main un instrument qui rappelle la forme d'une faucille [1]. » M. Naccache m'ayant permis depuis d'examiner à nouveau ce monument dont je n'avais pu prendre qu'un croquis très élémentaire et qui, du reste, ne m'intéressait alors que pour son contenu épigraphique malheureusement bien fruste, quel ne fut pas mon étonnement de reconnaître, à travers les déformations subies par la pierre, la réplique très fidèle du monument que je venais de découvrir dans le bois du monastère? Les serres de l'aigle étaient sûrement les pieds d'un taureau, faisant pendant à un autre taureau encore plus mutilé, placé à la droite de la gaine bifurquée du Jupiter Heliopolitanus; malgré sa forme plus recourbée, la faucille devenait indubitablement le fouet brandi par le

silence du pseudo-Lucien à l'endroit du *trilithon* et gros blocs congénères, et par suite, à soumettre à un nouvel examen la double question de la personnalité de cet auteur et de la date de son opuscule. Par une chance inespérée, mes fouilles à Deir el-Qala'a ont mis au jour un document bilingue (grec et latin) qui m'a été sur ce point d'un très grand secours. Malgré son état fragmentaire, ce document, dont la découverte suffirait peut-être à elle seule à justifier la bienveillance de l'Académie à mon égard, jette un jour nouveau et décisif sur une divinité dont on s'est occupé ces dernières années (*C.I.L.*, III, 6669; *Revue archéol.*, 1898, I, p. 39-41; cf. aussi antérieurement Lenormant, *Lettr. assyr.*, II, p. 217; *Gaz. arch.*, 1878, p. 77), et donne, par contre-coup, la plus haute probabilité à l'opinion des savants qui continuent à dénier à Lucien de Samosate la paternité du *de dea Syria*.

Je ne saurais, pour le moment, entrer dans ces questions multiples dans une digression qui serait un long hors-d'œuvre.

1. *Comptes rendus* de l'Académie, 1900, p. 256.

dieu « à l'instar d'un cocher ». Comme sur le bas-relief de Felicianus, la tête divine paraît imberbe et laisse retomber sur les épaules deux grosses mèches de cheveux qui semblent être ici en nattes ou bouclées; le calathus lui-même est à peu près conservé : il est moins élevé, mais, en revanche, un peu plus large, et quelques-unes des feuilles dont il était décoré sont encore visibles. Mais, détail caractéristique et très important, l'attribut que nous ne pouvions restituer au bras gauche du dieu qu'en nous référant au monument de Nîmes, nous le trouvons ici fort bien conservé, et c'est, hâtons-nous de le dire, *une pomme de pin.* Cette pomme de pin ne repose pas directement sur la main divine, mais bien sur un support de forme ovale dans lequel elle pénètre en partie [1]. Les doigts et une partie de cette main ayant disparu, l'on ne peut se livrer qu'à des conjectures sur la terminaison du support. La moins invraisemblable serait, je crois, de voir une tige sous ce dernier : l'ensemble de l'attribut représenterait alors un thyrse. Mais il serait bien difficile, dans cette hypothèse, de se rendre compte de la position de l'attribut; du moins faudrait-il le supposer très court, et le plus prudent est d'abandonner cette idée dont l'adoption ne changerait d'ailleurs pas notablement la signification symbolique de la pomme de pin.

1. Un examen prolongé des restes de l'inscription me permet aujourd'hui de rectifier ma première lecture et de restituer comme il suit l'ensemble de l'inscription :

i. o. m. h.
[un ou deux noms]
pro salute
*s*VA ET FILI*or*
VM·V·L· *a. s*

Ce petit document n'aurait qu'un intérêt onomastique, si l'on oubliait qu'il est une preuve de plus de la diffusion, au Liban, du culte de Zeus Héliopolitès.

Il faut encore ajouter, pour achever la description d'un fragment dont l'importance devient aujourd'hui manifeste, que la sculpture du sujet représenté offre, à un plus haut degré que le grand cippe, le procédé égyptien du « bas-relief dans le creux ». Cette particularité se répétant pour deux copies du même simulacre, la coïncidence n'est peut-être pas tout à fait fortuite, et il convient de la noter.

Resterait la question de savoir si, outre la pomme de pin, le dieu ne portait pas le foudre. Nos deux bas-reliefs sont tout à fait muets à ce sujet, à cause de leur état de mutilation ; mais, si l'on observe que la pomme de pin est déjà trop grosse pour avoir tenu avec facilité dans la main du dieu, on n'hésitera pas à exclure l'attribut du foudre. Des traces en seraient conservées du côté droit de la figure, ce symbole faisant ordinairement le pendant du fouet sur les *nombreuses* représentations similaires de l'art oriental. Il va sans dire que l'on pourrait encore moins songer à adjoindre les *épis* à la pomme de pin : les seules raisons d'ordre matériel et iconographique invoquées pour l'absence du foudre s'appliqueraient ici encore plus rigoureusement [1]. En résumé, le dieu Héliopolitain représenté sur les deux cippes de Deir el-Qala'a ne paraît avoir porté dans la main gauche que la pomme de pin.

Ce symbole (est-il besoin de le dire ?) achève de différencier notre dieu-Soleil Héliopolitain du grand Hadad Syrien, dieu de l'atmosphère. Il le ferait évidemment encore s'il était prouvé que Rimmôn, parèdre de Hadad et presque identique à lui, avait pour attribut la grenade [2].

1. Si l'on tenait absolument à voir un second attribut soit dans la main du dieu, soit en dessous, il serait préférable de songer à une grappe de raisin, qui aurait du moins pour elle, outre le témoignage des monuments asiatiques rappelés par Lenormant (*loc. cit.*, p. 80), un excellent répondant *local* dans la stèle d'El-Ferzol dont il sera question plus loin.

2. L'attribution de la grenade رُمَّان au Rimmôn syrien, divinité propre à la Damascène, serait bien suspecte si, malgré l'avis contraire de M. Oppert

Je ferai remarquer encore que l'ensemble de notre représentation justifie une des conclusions du mémoire inédit de M. Rouvier sur les temples de Baalbeck conclusions que j'ai eu l'honneur de communiquer récemment à M. Berger, membre de l'Académie. D'après le revers de plusieurs monnaies de Leucas, M. Rouvier affirme que le fronton du *grand temple* de Baalbeck devait être couronné par la statue du *soleil* dans un quadrige au galop, *tenant un fouet dans la main droite et un globe dans la main gauche*. Bien que cette représentation de conception gréco-romaine n'offre rien qui éveille l'idée d'un monument spécial à la symbolique d'Héliopolis [1], son choix n'a pas dû être fait au hasard. En donnant au dieu les attributs du fouet et du globe, et non pas ceux d'un Jupiter romain dans un quadrige, l'artiste a évidemment voulu se rapprocher le plus possible du monstre original adoré dans le grand temple [2]. Il serait même très intéressant d'examiner sur d'autres monnaies d'excellente conservation, si, au lieu du symbole cosmique, Hélios de Leucas ne portait pas plutôt la pomme de pin. Dans tous les cas, nous avons, grâce à la perspicacité d'un habile numismatiste, une contre-épreuve importante de la fidélité des bas-reliefs sculptés sur les cippes de Deir el-Qala'a. Leur témoignage, uni à celui de la numismatique,

(*Journ. asiat.*, 1895, II, p. 393), on devait embrasser l'opinion des nombreux assyriologues qui continuent à soutenir l'existence et le culte d'une divinité assyro-babylonienne assimilée à Hadad et portant le nom de Rammân ou de Rimmôn. (Cf. Maspero, *Hist. anc.*, II, p. 16 et 156; et, en dernier lieu, Lagrange, *Rev. bibl.*, 1901, p. 139; H. Winckler, *Orientalist. Litter-Zeit.*, 1901, p. 143).

1. Cf. une représentation semblable de Hélios sur un bracelet de provenance syrienne figurant les sept jours de la semaine, *Gaz. arch.*, 1877, pl. VIII, p. 83.

2. Rappelons, en passant, combien est dénuée de fondement l'opinion vulgaire qui veut voir dans le grand temple celui du « Soleil » et dans le petit celui de « Jupiter Heliopolitanus ». On est certainement surpris de voir cette opinion partagée et défendue par M. de Saulcy (*Revue arch.*, 1877, II, p. 266-274).

démontre que dans les monuments de Nîmes et d'Avignon, il ne faut pas hésiter à reconnaître cette fusion ou cet échange arbitraire d'attributs qui semble avoir partiellement déterminé Lenormant et d'autres savants à identifier Hélios de Baalbeck à Hadad de Hiérapolis.

Aussi ne nous sera-t-il pas difficile maintenant de rendre pour ainsi dire palpable la justesse de nos observations précédentes sur la valeur des *Saturnales*, si l'on nous permet de faire ressortir les derniers contrastes qui surgissent de la comparaison du Zeus Héliopolitès de Macrobe avec les simulacres du même dieu sculptés en Orient. Supposons que Macrobe ait eu sous les yeux un cippe tel que ceux de Deir el-Qala'a. Il est d'abord douteux qu'il n'eût pas signalé le sens symbolique renfermé dans le nombre des zones du corps divin : quoique secondaire, ce détail, ajouté au symbolisme des fleurs qui décorent chaque compartiment, eût fourni un thème d'autant plus fécond à ses assimilations solaires, que la vraie nature du Jupiter Héliopolitain, non moins que la tradition de ses origines étrangères, assurait le succès de sa démonstration.

Comment croire en second lieu, dans la même supposition, que le mythologue latin aît passé sous silence la présence des deux taureaux, alors qu'il aurait pu si facilement les comparer aux coursiers du char solaire? Qu'on n'oublie pas à ce sujet les termes par lesquels Macrobe précise le geste du dieu brandissant le fouet : « in aurigae modum ». Ne devrait-on pas concéder, pour le moins, que le symbole du taureau lui aurait suggéré une interprétation nécessaire ou un développement utile, puisque, d'après ses théories [1], c'est surtout le lion qui aurait dû figurer avec le simulacre divin?

1. *Saturn.*, I, 21, *passim*, et surtout dans ce passage : « [Leo] videtur ex natura Soli substantiam ducere ». Mais cf. aussi : « *Nec solus Leo*, sed figura quoque universa Zodiaci ad naturam solis jure referuntur ».

S'expliquera-t-on, en troisième lieu, que Macrobe ait pu taire la présence du calathus, alors qu'il ne peut s'empêcher, en maints passages de ses *Saturnales*, de faire ressortir la haute signification solaire de ce symbole et que, parlant de l'Apollon-Soleil barbu de Hiérapolis, il tire de cet attribut un de ses principaux arguments de démonstration [1]?

Enfin, et toujours dans la même hypothèse, sera-t-on disposé à admettre que Macrobe ait sciemment négligé de mentionner cette gaine qui, enserrant le corps du monstre héliopolitain, constitue, à n'en pas douter, une de ses caractéristiques les plus saillantes?

A supposer même que le compilateur n'ait eu sous les yeux qu'un bas-relief de provenance occidentale comme celui de Nîmes, les mêmes réflexions conduiraient aux mêmes conclusions et ajouteraient à leur force. En effet, sur le monument de Nîmes, les zones à compartiments renfermant chacune une fleur radiée sont parfaitement conservées, bien que leur nombre soit apparemment supérieur à celles du bas-relief libanais. En l'absence des deux taureaux, le lion passant à droite eût certainement fixé l'attention éveillée et partiale de Macrobe. Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer, à ce sujet, que le lion et le taureau, dont la signification symbolique précise paraît avoir échappé aux artistes des basses époques, s'échangent naturellement sur les monuments de l'art asiatique. Sans parler des nombreux exemples invoqués par M. de Vogüé [2], la *déesse* supérieure, dont j'ai découvert un bas-relief à *Nîḥâ* près Karak Nouḥ, est sculptée entre deux taureaux, et le monument appartient vraisemblablement à l'époque romaine. Une autre statue de *déesse*, trouvée à Gebéil et acquise par le musée de l'Université américaine de Beyrouth, porte aussi

1. *Saturn.*, I, XVII : « Calathus... surgens in altum monstrat ætheris summam ; unde solis creditur esse substantia. »
2. *Journ. asiat.*, 1867, II, p. 148 *seq.*

les deux taureaux [1]. Il ne faudrait donc pas conclure que le lion de l'autel de Nîmes soit, sur ce point du symbolisme oriental, le représentant d'une phase d'évolution plastique plus ancienne que celle dont la trace nous a été conservée dans les taureaux de Deir el-Qala'a. L'attribution du lion au principe passif d'une divinité à double face et celle du taureau à son principe actif n'est qu'une apparente anomalie; mais sa fréquence, même pour les siècles antérieurs à notre ère, a été magistralement interprétée par M. de Vogüé.

Appliquée aux bas-reliefs du Liban, cette observation mérite d'être rapprochée d'un fait dont nous devons la mention à Damascius : « Les Héliopolitains, dit cet auteur, ont Γενναῖος, *dieu sous forme de lion*, qu'ils adorent *dans le temple de Jupiter*[2]. » Γενναῖος se trouvant dans le temple de Jupiter ou grand temple, le symbole qui le représentait n'y devait probablement pas faire double emploi avec celui qui caractérisait le simulacre du dieu principal; et l'on aurait, de ce chef, une nouvelle preuve de l'authenticité de nos

1. Bliss, *Palest. Expl. Fund quart. stat.*, 1894, p. 119. Ce fragment en marbre est d'assez basse époque, de la fin du IIIe siècle ou de la première moitié du IVe. Ce qui en fait l'intérêt particulier, c'est sa gaine historiée de zones sculptées, par laquelle il rappelle de loin la Diane d'Éphèse du Musée de Naples. Bien que la présence des deux taureaux ne favorise pas précisément une assimilation avec cette déesse (cf. *ibid.*, p. 201), on ne verra pas moins dans la statue de Gebéil une preuve de plus de l'origine orientale de l'Artémis éphésienne. C'est évidemment la gaine à zones et à compartiments qui décore les deux simulacres de Nîmes et d'Avignon qui a induit en erreur les érudits qui ont vu dans le premier une Diane d'Éphèse et dans le second une Artémis Dictynne. N'était le fouet et surtout l'inscription, on serait presque porté à la même confusion pour le bas-relief de Deir el-Qala'a, surtout lorsqu'on observe que le torse divin semble y être une reproduction à peine altérée de la poitrine (πολύμαστος) de la divinité éphésienne. On doit insister sur ce dernier rapprochement qui met dans le relief le plus singulier les accointances syriennes, j'allais dire héliopolitaines, de la grande déesse asiatique. Cf. aussi Lajard, *Culte du cyprès pyram.*, p. 11-12, note.

2. *In vita Isid.* Bibl. Phot. cod. 242. *Patr. Grecq.* de Migne, t. 103, col. 1292.

deux représentations. Je n'insiste cependant pas trop sur la valeur de ce dernier argument; car l'intéressante inscription recueillie naguère à Deir el-Qala'a [1] semble faire du mot Γενναῖος une épithète laudative applicable à un dieu plutôt que le nom spécifique d'une divinité à forme de lion, et il se peut, par conséquent, que Damascius ait fourni sur ce point un renseignement inexact. D'autre part toutefois, cet auteur pourrait être dans le vrai : j'ai eu tout récemment l'occasion d'admirer à Baalbeck une belle sculpture d'époque romaine, découverte non loin de ce qui dut être le cirque de la ville et représentant sous une forme bien connue de l'art asiatique un superbe lion terrassant un taureau : serait-ce cette représentation que les Héliopolitains auraient adoptée comme un dieu particulier sous le nom de Γενναῖος? Sur toutes ces questions, il est plus prudent de suspendre tout jugement, jusqu'à ce que les fouilles allemandes soient venues introduire dans le débat des éléments nouveaux et décisifs [2].

Pour en revenir à Macrobe, un raisonnement analogue aux précédents peut évidemment s'appliquer au calathus orné « de perles » qui surmonte la tête divine sur l'autel votif de Nîmes, et l'on doit, sans pousser plus loin un parallèle qui deviendrait fastidieux, conclure que l'auteur des *Saturnales* n'a eu à sa disposition qu'une image occidentale de Zeus Héliopolitès, très simplifiée ou même tronquée [3]. On

1. Cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'arch. orient.*, I, p. 95.

2. Je reviendrai, dans mon prochain rapport, sur le mot Γενναῖος à propos du mystérieux nom de Μηγριν qui se trouve accolé à celui de Baal Marqod dans l'inscription précitée.

3. Cette infériorité documentaire me paraît être une conséquence directe de la guerre qui, dès l'époque constantinienne, avait été déclarée aux simulacres des dieux païens. Elle est aussi un indice tangible du peu de chance que l'on a de rencontrer des monuments de cette nature, tant que des fouilles systématiques, pratiquées sur les points les plus célèbres de l'antiquité orientale, ne seront pas venues rendre au jour les fragments échappés à cette destruction universelle.

pourrait même, sans témérité, affirmer qu'il a dû, sur ce point, se contenter des sources écrites auxquelles il a emprunté la relation des origines du simulacre de Baalbeck.

*
* *

En résumé, les cippes fournis par les ruines de Deir el-Qala'a se complètent l'un et l'autre et se recommandent à l'attention des savants. L'intérêt multiple qu'ils m'ont paru offrir, sera, du moins, mon excuse pour la longueur des développements que leur description détaillée m'a amené à introduire dans cette notice. D'autres particularités pourraient être encore signalées; mais ces détails sont secondaires. Ce qu'il importerait de dégager au terme des discussions précédentes, ce serait une conclusion sur la valeur précise de nos monuments au point de vue de l'étude des cultes locaux.

La chose est très délicate. D'une part, en effet, nous avons constaté que le simulacre du dieu Héliopolitain offre quelques traits qu'on ne retrouve pas pareillement sur les représentations congénères de l'Asie. D'autre part cependant, nous n'avons pu nous empêcher de rabattre beaucoup de l'originalité du monstre divin étudié : les taureaux, le calathus, le fouet prouvent bien que nous sommes en plein pays sémitique, mais ces attributs ne nous ont livré, tout bien considéré, aucune donnée nouvelle ou seulement intéressante; l'absence même de la barbe, détail dûment constaté qui a amené plus d'une réflexion utile, ne constitue à vrai dire, aucun trait essentiel, caractéristique du Jupiter Heliopolitanus [1]. Il semble donc que, juste au moment de

1. Cette particularité propre aux divinités jeunes est bien, pour l'époque gréco-romaine, l'indice ordinaire du culte du « Soleil » ou d'un culte solaire; mais cette marque est parfois trompeuse, comme le prouvent les représentations romaines du *Jupiter Dolichenus*, figuré tantôt barbu, tantôt imberbe. Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'antiquité syro-phénicienne

faire le départ des différences et des ressemblances, nous ne puissions, avec la meilleure volonté du monde, retenir quoi que ce soit de saillant qui distingue nettement notre idole des autres simulacres de la région. Ce résultat à peu près négatif serait d'autant plus regrettable, que notre bas-relief est du IIIe siècle de l'ère chrétienne, et suspect, suivant nos propres principes, de porter la trace profonde de transformations étrangères.

Il nous faut donc l'avouer ici sans réticence : nous ne croyons pas que les bas-reliefs de Deir el-Qala'a, encore moins que ceux de Nîmes et d'Avignon, soient la reproduction exacte du simulacre original adoré à Baalbeck bien avant l'ère chrétienne : l'illusion sur ce point nous paraîtrait impardonnable, quelque autorisé que nous soyons par ailleurs à ne pas rejeter toute ressemblance fondamentale entre le dieu héliopolitain d'époque romaine et ses copies découvertes au Liban. Mais, ce dernier point accordé, — et je ne pense pas qu'il puisse être sérieusement révoqué en doute, — faut-il réellement dénier toute valeur archéologique à nos monuments? Tout en reconnaissant que ces copies perdent beaucoup de leur véritable intérêt par cela seul qu'elles appartiennent au IIIe siècle ap. J.-C., ne serait-il pas possible de saisir, sous les formes rajeunies qu'elles reproduisent, un petit trait capable de les rattacher sûrement au type de l'idole primitive? Du moins ne pourrait-on pas espérer en dégager l'une ou l'autre étape du processus plastique qui, transformant une œuvre originale, en fit, peu à peu, une représentation quasi vulgaire, confondue dans le naufrage qui, aux derniers temps du syncrétisme, engloutissait pêle-mêle les épaves des cultes locaux les plus divers?

elle-même connaît des dieux imberbes : ainsi le Baal de la banlieue aradienne. Cf. la stèle d'Amrit, dans Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, III, p. 413 Maspero, *Hist. anc.*, II, p. 576.

Je le répète, la chose me paraît bien délicate et exige de l'archéologue qui se livrerait à cette recherche un coup d'œil sûr et une érudition de bon aloi. Aussi, mon intention est-elle de poser la question plutôt que de la résoudre.

II

Avant tout, il est clair qu'on ne peut, dans cet examen, faire table rase des renseignements fournis à la fois par les *Saturnales* et le *de dea Syria* sur les attaches égyptiennes du sanctuaire d'Héliopolis. Une tradition aussi nette, aussi précise dans son ensemble et dans ses détails, n'a pu être inventée de toutes pièces[1]; elle tire même de son voisinage avec le mythe d'Osiris-Adonis un degré de vraisemblance d'autant plus marqué que l'on ne distingue dans sa donnée fondamentale aucune trace de la préoccupation évhémériste caractérisant la tradition gyblite. Tout y est au contraire positif; rien n'y sent la fable. A tout prendre, en un mot, on aurait bien meilleure grâce à adopter en bloc la tradition héliopolitaine enregistrant une simple translation d'idole que celle qui transporte sur les hauteurs du Liban une des phases du cycle osirien.

Sur ce point, l'appui du sentiment personnel de Lenormant, adoptant, en gros, la véracité du récit de Macrobe, nous aurait été sans doute bien précieux, si l'illustre orientaliste avait développé les raisons logiques de son opinion. Malheureusement, les rapprochements qu'il établit entre la représentation de l'Ammon-Khem et celle de notre Baal n'ont aucune valeur par eux-mêmes, ces rapprochements étant applicables à bien d'autres divinités mâles de la Syrie.

1. Il serait arbitraire de rattacher à une identité onomastique fortuite l'invention de la tradition locale. Nous essaierons plus loin de prouver que cette identité de nom est, au contraire, un indice très acceptable du lien religieux qui a dû exister entre les deux Héliopolis antérieurement à la conquête macédonienne.

Force nous est donc de nous rabattre sur un autre ordre d'arguments.

Baalbeck reçut à l'époque séleucide le nom grec d'Héliopolis, qu'elle garda jusqu'à l'invasion musulmane. Sans entrer dans la question de savoir si cette ville pourrait être identifiée exactement avec l'antique *Ṭibhat*[1], la *Tubikhi* des lettres de Tell el-'Amârina, sans même nous demander si ces deux villes n'auraient pas coexisté sous les règnes de David et de Salomon, nous pouvons, en toute assurance, admettre que l'appellation indigène de Baalbeck est antérieure à celle qui lui fut imposée par les Séleucides, ou, tout au moins, qu'elle lui est contemporaine. Les nombreux exemples parallèles de noms de villes sémitiques, ressuscitant malgré toutes les violences ou plutôt persistant sous tous les gouvernements étrangers, me dispensent de fournir des preuves à l'appui. D'autre part, il ne paraît pas moins certain que ce nom d'Héliopolis donné à Baalbeck est une allusion directe au culte du Soleil dans cette ville. De deux

1. טִבְחַת 1 *Chr.* 18, 8; cf. aussi II, *Sam.* 8, 8, où בֶּטַח doit être pour טֶבַח. (V. Furrer, *Zeitsch. d. deutsch. Paläst. Vereins*, t. VIII, p. 34, qui, avec très peu de vraisemblance onomastique, identifie Ṭibḥat avec la moderne *Ṭayibé*. *Berotha*, qui est mentionnée dans le même verset de *Sam.* et dans *Ezech.* 47, 16, ne répond pas tout à fait non plus à بِرْقَتَّانِ, duel dont guides et voyageurs ont fait *Breitân*, alors qu'ils auraient dû transcrire Bri'tân, suivant la prononciation locale. Kampffmeyer (*Z.D.P.V.*, t. XVI, p. 25) passe même par *Brêtân* pour arriver à *Briṯên*. Sur toutes ces identifications plus ou moins suspectes, je ne saurais mieux faire que de renvoyer à un article suggestif du P. Van Kasteren S. J., intitulé : *La frontière septentrionale de la Terre Promise* (*Revue bibl.*, 1895); l'ingénieux auteur y émet des idées neuves et dignes, ce semble, de l'attention des savants. — Les villages de Ṭayibé, Bri'tân et autres localités adossées à l'Anti-Liban ne seraient pas explorées sans fruit : j'ai pu m'en rendre compte dans un récent voyage. Leurs nécropoles, violées depuis longtemps, sont intéressantes à divers titres, bien qu'elles ne paraissent pas avoir la haute antiquité que plusieurs ont cru pouvoir leur attribuer. Au point de vue de leur étude, on peut espérer beaucoup de lumière de fouilles qui seraient pratiquées à Baalbeck : les grandes nécropoles de cette ville, dont une au moins est encore partiellement intacte, offrent des tombes remontant à tous les âges, depuis la fosse arabe jusqu'au puits rectangulaire phénicien.

choses l'une, en effet : ou bien Héliopolis fut ainsi nommée parce que, à une certaine époque de son existence, le culte du Soleil y avait pris le pas sur tous les autres, ou bien Baalbeck reçut son nom grec de ce que, suivant la tradition indigène, son dieu principal venait de la ville d'Héliopolis-On d'Égypte.

Dans les deux alternatives, — et il semble difficile d'en imaginer une troisième, — on est amené à conclure que le simulacre adoré au IIIe siècle de notre ère dans la ville d'Héliopolis *pourrait* porter la trace du culte rendu au Soleil antérieurement aux Séleucides. Il ne resterait qu'à déterminer l'antiquité de ce culte et sa forme spéciale.

Si l'on adopte la deuxième hypothèse, il est clair que la recherche consistera principalement à examiner avec soin à quelle divinité précise du panthéon égyptien pourrait bien correspondre le simulacre de Zeus Héliopolitès, tel qu'il est conservé dans les bas-reliefs de Deir el-Qala'a. Que l'on puisse admettre, au moins dans sa signification générale, l'emprunt signalé par Macrobe, c'est ce que nous avons déjà insinué et qui se trouve d'ailleurs hors de contestation : il suffit de se rappeler que, dès une haute antiquité, les rois d'Égypte imposaient leurs divinités nationales aux villes étrangères qu'ils avaient conquises. La mention des prêtres égyptiens que l'auteur latin nous assure avoir été délégués à Baalbeck pour l'implantation pacifique d'un culte originaire d'On-Héliopolis, semble être une réminiscence frappante de cette habitude des souverains de l'Égypte. Au reste, quelle que soit, pour le moment, la valeur des dires de Macrobe à cet égard, les Égyptiens ont trop longtemps asservi la Syrie pour que leur domination, si inférieure comme influence qu'on la suppose comparativement à l'action multiple des conquêtes assyro-babyloniennes ou perses, ait été incapable de laisser dans la Cœlésyrie une trace religieuse durable représentée par l'adoption d'une de leurs divinités. Il est seulement très regret-

table qu'on soit encore privé de documents historiques ou épigraphiques susceptibles de fournir le contrôle des assertions du mythologue latin. Ce moyen une fois trouvé, on aurait évidemment une base sûre pour tenter une identification. Cette opération serait, comme nous l'avons dit, d'une délicatesse extrême : l'absence de dates précises, les transformations subies par le simulacre divin, probablement dès une époque assez reculée, peut-être même avant la conquête macédonienne, le fait significatif relaté par Macrobe, à savoir que les Héliopolitains finirent par honorer le dieu étranger conformément aux rites locaux et non plus selon ceux des Égyptiens qu'ils avaient précédemment adoptés, tout cela serait pour arrêter bien des fois l'archéologue et le rendre hésitant. Néanmoins, un égyptologue compétent peut arriver à proposer une identification acceptable. Il m'appartient donc d'autant moins de trancher une question aussi complexe que la première alternative proposée ne me semble être qu'une forme de la deuxième et se confondre presque avec elle.

Héliopolis, avons-nous dit dans la première supposition, aurait été ainsi nommée, parce que le culte du Soleil y avait prévalu. Il est d'abord manifeste que cette prédominance doit être placée avant l'époque hellénistique, et que lorsque les successeurs d'Alexandre imposèrent à Baalbeck son nouveau nom, cette ville adorait soit *nommément*, soit *équivalemment* le dieu-nature Šamaš-Hélios.

Dans le premier cas, il serait possible de faire immédiatement un pas de plus. En effet, Šamaš, dieu personnel et distinct des autres divinités sémitiques, ne semble pas avoir occupé une place tout à fait prépondérante dans le panthéon des régions syriennes, non pas même à Palmyre, où son culte, quoique très brillant, fut, jusqu'à l'époque romaine, subordonné à celui de Baalsamîn [1]. On connaît ce passage

1. Cf. plus haut. En Phénicie également, Šamaš n'eut pas beaucoup d'adorateurs : c'est du moins ce que l'on peut conclure de la rareté

de Macrobe, évidemment puisé à bonne source : « Et ne sermo per singulorum nomina Deorum vagetur, accipe quid Assyrii de Solis potentia opinentur. *Deo enim quem summum maximumque venerantur, Adad nomen dederunt.* » (*Saturn.*, I, 23)[1]. Ce témoignage si précis, joint à ceux unanimes de l'histoire biblique et profane, de la numismatique et de l'épigraphie locales, nous apprend que Hadad, le dieu de l'air, de la pluie, des tempêtes, du tonnerre et des éclairs, fut dès une très haute antiquité la divinité suprême de la Syrie, et que si, dans les temps qui suivirent la conquête macédonienne, ce dieu a pu, comme nous l'avons dit, revêtir un caractère solaire et finir même par être confondu avec le dieu-Soleil, — à l'époque dont nous parlons, le culte prédominant de Šamaš dans une ville syrienne est un fait qui mérite de fixer l'attention. Sans doute, l'on peut s'expliquer qu'une sélection, même consciente, ait amené au sommet du panthéon Héliopolitain une divinité dont le culte personnel est attesté par l'onomastique locale ; mais la possibilité d'un emprunt n'en est pas écartée pour cela, en l'absence de tout indice positif contraire. Et c'est tout ce que nous voudrions prouver pour le moment.

Si l'on ne concède que l'*équivalence*, la difficulté devient grande : on devrait, pour l'écarter tout à fait, démontrer qu'aucune ville[2] n'a pu être nommée Héliopolis sans avoir

des théophores contenant son nom (voy. la réflexion du *C.I.S.*, I, n° 116, p. 142). Mais ce qui est plus digne de remarque, c'est que l'on ne trouve aucune trace du culte de Šamaš chez les Nabatéens, en dépit de l'assertion de Strabon attestant qu'il fut leur principale divinité. Cf. Wellhausen, *Reste arabisch. Heidenthums*, 2ᵉ édit., p. 60-61. Il est à peine nécessaire de rappeler que l'Hélios des Grecs resta toujours un dieu secondaire.

1. Ἄδωδος, βασιλεὺς θεῶν, dit à son tour Philon de Byblos, prouvant ainsi l'extension du culte de ce grand dieu. Les Arabes et les Sabéens auraient-ils également adopté cette divinité ? C'est très vraisemblable, malgré la pénurie de nos documents à cet égard. Cf. *C.I.S.*, IV, nᵒˢ 54 et 55 ; Wellhausen, *op. cit.*, p. 55.

2. Et elles sont nombreuses. Cf. Steph. Byz., *s. v.* Ἡλιούπολις.

adoré nommément le « Soleil » : ce qui nous ramènerait au premier cas et ne pourrait d'ailleurs être soutenu, à strictement parler; car qui saura jamais les diverses raisons mythiques ou rituelles qui ont pu conduire les Séleucides à imposer à Baalbeck le nom d'Héliopolis, si son culte n'avait pas pour objet direct et exprès le dieu personnel Šamaš?[1]

Mais n'y aurait-il aucun moyen détourné de résoudre cette dernière partie du problème, et, du même coup, de pousser plus loin la conclusion hypothétique à laquelle nous nous sommes précédemment arrêté? Nous croyons le trouver dans l'étymologie même du nom sémitique d'Héliopolis.

Il serait fastidieux de rapporter ici toutes les opinions qui ont été émises sur l'étymologie et l'identification de Baalbeck. Plusieurs d'entre elles se heurtent à des invraisemblances qui les rendent totalement inadmissibles; d'autres, soutenables peut-être sous le rapport philologique, font malheureusement abstraction du point de vue important sous lequel il convient d'exécuter notre recherche. Les principales ont été exposées et sagement discutées par M. Legendre dans le *Dictionnaire biblique* édité par M. l'abbé Vigouroux[2]. Celle qui nous semble la plus plausible est celle qu'adopte Renan[3] et, à sa suite, le *C.I.S.*[4], d'après

1. Sur la haute antiquité du caractère igné ou solaire revêtu par les cultes sémitiques en général, cf. les textes classiques recueillis par Movers, *Die Phönizier*, I, I, p. 162, 175 *seq.*, 184; cf. aussi p. 157, 159, 167, 169 *seq.* — Il ne faut cependant pas perdre de vue, dans la question qui nous occupe, qu'Héliopolis (Pi-Râ) d'Égypte avait été sûrement nommée ainsi parce que son grand dieu était le « Soleil ». En pays syrien, la même raison a dû appeler l'homonymie, et nous en avons des preuves palpables dans la décoration des deux temples de Baalbeck. Mais j'écarte à dessein cet ordre d'arguments.

2. *Art.* « Baalbek » et références. M. Legendre aurait dû signaler encore, pour l'écarter comme beaucoup d'autres, l'étymologie qui se fonde sur celle de *Bacchus*, rapportée au sémitique בכי, par allusion à l'une des phases du culte d'*Adonis-Tammuz*. Cf. Conder, *Syrian Stone-Lore*[2], p. 70, et Lewy, *Die semitischen Fremdwörter im Griechischen*, p. 138.

3. *Mission de Phénicie*, p. 320.

4. I, p. 123, col. *a*.

laquelle Baalbeck signifierait « le Baal de la vallée ou de la plaine » [de Cœlesyrie], בעלבקעה [1].

Cette étymologie n'est cependant pas sans soulever une grave objection. Le changement du ק en ך, quoique très étrange, serait admissible à la rigueur [2]; mais l'amputation du ע est beaucoup plus insolite et ne semble guère pouvoir être justifiée lorsqu'on songe que le mot בקעה existe, avec les mêmes radicales et le même sens, soit en araméen ܒܩܥܬܐ, soit en arabe بُقْعَة (pl. بقاع), d'où le nom arabe de la Cœlésyrie البقاع. Il faudrait donc, de ce chef, renoncer à l'étymologie proposée et adopter plutôt celle qui a été imaginée par les écrivains arabes [3], si tant est, comme nous l'avons soutenu, que le nom actuel et indigène d'Héliopolis représente son antique appellation sémitique; ou, du moins, admettre que le redoublement du ك appartient à la forme primitive du nom, la mention de بعلبكّ apparaissant déjà sous cet aspect dans les poésies antéislamiques [4]. J'estime cependant qu'il ne faut pas se hâter d'adopter une étymologie que les Arabes eux-mêmes reconnaissent comme plus ou moins factice [5], et qu'il faut plutôt mettre sur leur compte personnel la forme sous laquelle Baalbeck est connue

1. J'ai adopté l'orthographe *Baalbeck* (avec la finale *ck*) comme répondant à la terminaison *classique* du nom arabe de cette ville : بعلبكّ.

2. Cf. p. ex. : حصن ذو الكلاع pour القلاع... (Bilâdhorî, 170; Yâqoût, II, 277; Marâṣid, I, 306); — كلز pour قلز, ou réciproquement (Yâqoût, IV, 158, 229; Marâṣ., II, 440, 508). Rapprochez aussi l'orthographe très ancienne כמל (= קטל = قتل) de la stèle de Nîrab. (Clermont-Ganneau, *Études d'arch. orient.*, II, p. 196, 199 *seq.*) Le P. Lammens me signale encore قربان = سربان. Cf. au reste Barth, *Etymologische Studien*, 1893, p. 34-5.

3. Cf. les lexicographes, grammairiens, géographes, etc.

4. Dans امرؤالقيس (Yâqoût, I, p. 674) et عمرو بن كلثوم (édit. Arnold, p. 121, v. 7; sur ce vers cf. cependant Nöldeke, *Funf Mo'allaqât übersetzt und erklärt*, Wien, 1899, p. 14).

5. Cf. Yâqoût, I, 673.

dans leurs écrits. La prononciation populaire, on le sait, ne redouble pas le كّ et transpose les voyelles : بَعْلَبْكّ *Ba'albek*, au lieu de بَعْلَبَكّ *Ba'labakk*. Que cette prononciation soit la vraie, nous en avons pour garant la transcription talmudique בלבק [1], où l'on ne peut s'empêcher de voir une abréviation sans doute populaire et usuelle de ב[ע]לבק[עה], tandis que la forme également talmudique, בעלבכי, qui s'applique vraisemblablement à la même ville [2], représenterait plutôt un état de transformation déjà avancé [3]. Ce qui confirme et justifie l'ablation du ע dans la première forme talmudique, c'est précisément le parler vulgaire local : les Syriens modernes prononcent couramment *lissâ* لسّا, *hassâ* هسّا, les expressions إلى السّاعة et هذه السّاعة. En sorte que la transformation du mot, qui nous avait d'abord effrayé au point de vue philologique, devient acceptable. Nous n'avons il est vrai, aucun témoignage indigène remontant

1. Neubauer, *Géograph. du Talmud*, p. 298. Renan, *l. c.*, écrit בעלבק.
2. Neubauer, *l. c.*
3. Cette forme n'a peut-être pas été sans influence sur l'opinion de ceux qui ont défendu l'étymologie, tout à fait insoutenable philologiquement, d'après laquelle la finale بكّ de Baalbeck serait le mot copte **ⲂⲀⲔⲒ** signifiant « ville ». Quant à la forme syriaque ܒܥܠܒܟ, il est impossible de savoir si elle redoublait la dernière consonne, outre qu'elle est suspecte d'être empruntée à l'arabe ; le type ܒܥܠܒܟ (et ses variantes avec le redoublement du second ܒ : ܒܥܠܒܒܟ et ܒܥܠܒܒܟ [Bar Bahlul, édit. Duval *sub. v.*]), me paraît entièrement factice, à l'imitation de ܒܥܠܒܟܐ, dont on n'a donné jusqu'ici aucune étymologie satisfaisante.

Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai appris, par un sommaire de revue, que M. O. Lemm (*Kleine koptische Studien*, *Bulletin de l'Acad. Imp. des sciences de Saint-Pétersbourg*, 1900, V, série XIII) a récemment défendu sous une autre forme l'origine copte du nom de Baalbeck. Il pose l'équation : ⲠⲈⲖⲀⲠⲀϨ = بعلبك = Ἡλίου πόλις. Je ne puis malheureusement juger de la valeur des arguments de M. Lemm, ayant vainement tenté jusqu'ici (25 mai) de me procurer son travail.

bien au delà de la conquête musulmane qui nous permette de contrôler la prononciation locale ; mais nous pouvons, en nous basant ici encore sur des preuves indirectes, arriver à démontrer que ce nom de Baalbeck a dû être primitivement *Ba'albiq'ah*. Si cette démonstration est fournie, il faudra nécessairement accepter les explications précédentes, si peu disposé que l'on soit à admettre d'aussi fortes transformations onomastiques.

Nos preuves, nous les puiserons dans le texte hébreu de l'Ancien Testament. On connaît le passage suivant d'*Amos*, (I :

v. 4.) Je mettrai le feu à la maison de Hazaël et il dévorera les palais de Benhadad;

v. 5.) et je briserai les verrous de Damas. J'enlèverai l'habitant *de la plaine d''Âvén* (מִבִּקְעַת־אָוֶן) et celui qui tient le sceptre *de la maison d''Edén* (מִבֵּית עֶדֶן).

Les passages soulignés, surtout le premier, ont été une vraie *crux* pour les commentateurs. Les difficultés d'interprétation sont grandes, en effet, surtout si, comme de juste, on fait la recherche à la lumière des autres passages bibliques qui portent les expressions en litige. Je ne m'attarderai pas à les discuter ici, me contentant de renvoyer de nouveau au judicieux article de M. Legendre. Mais je dirai sans retard, malgré l'autorité contraire d'excellents exégètes, que le prophète énonce nettement des noms géographiques, bien que ces derniers semblent lui fournir aussi matière à des figures et à des allusions d'un autre ordre. L'ensemble de la prophétie laisse si peu de doute à cet égard que la version des Septante a rendu בקעת־און par πεδίον Ὤν. Un passage d'Ezéchiel (XXX, 17) où le mot ponctué massorétiquement 'Âvén représente sûrement le nom de la ville égyptienne d'On (= *Héliopolis*, comme l'ont transcrit les Septante et la Vulgate), répond même par avance aux nombreuses objections qu'on pourrait opposer;

car il prouve que la même ponctuation massorétique a pu dans le v. 5 d'Amos transformer אֹון en אָוֶן, en dépit de l'avis de Rossi et de Gesenius. Mais ce qui achève à nos yeux de donner à cette opinion qui n'est pas nouvelle le plus haut degré de probabilité, c'est un mot qui ne paraît pas avoir reçu jusqu'ici une interprétation de tous points satisfaisante.

La compilation communément nommée *Chronicon Pascale* rapporte, sous la 228e olympiade, que Théodose, allant plus loin que son prédécesseur Constantin, renversa (κατέλυσεν) les temples des faux dieux. Dans le nombre se trouva le grand temple de Baalbeck qu'il convertit en église : ... καὶ τὸ ἱερὸν Ἡλιουπόλεως τὸ τοῦ βαλανίου τὸ μέγα, καὶ περιβόητον, τὸ τρίλιθον, καὶ ἐποίησεν αὐτὸ ἐκκλησίαν χριστιανῶν [1]. Cette bizarre appellation de βαλάνιον a paru à quelques-uns une corruption de Βὰλ Ἥλιος, et à d'autres la prononciation locale de ces deux mêmes mots (de Saulcy). Il est difficile d'admettre ces deux interprétations. Et d'abord la possibilité d'une faute de copiste, quelque forte qu'elle paraisse, ne doit être adoptée que sur des présomptions suffisantes que l'on ne possède pas ici; ensuite, à supposer que le dieu de Baalbeck ait été appelé Βὰλ Ἥλιος par la partie grecque de la population héliopolitaine, comment admettre une pareille transformation sous la plume de l'écrivain grec lui-même, auquel le *Chronicon* a emprunté cette appellation? La correction de βαλάνιον en Βὰλ Ἥλιος était tout indiquée, et l'on ne voit pas pourquoi l'auteur

1. *Patr. Grecq.* de Migne, t. 92, col. 764. On voit facilement ce qu'il faut entendre par κατέλυσεν, appliqué au sanctuaire de Baalbeck : il est impossible d'admettre que les temples y aient été renversés, à en juger par les restes qui en subsistent jusqu'à nos jours. Le plan de la basilique de Théodose étant encore nettement visible, on doit en conclure que les superbes édifices furent simplement désaffectés : ce sont les tremblements de terre et surtout la barbarie des Arabes qui ont fait le reste. Bien entendu, cela ne préjuge en rien la question de la destruction des idoles, qui, on peut le croire, ne furent guère épargnées dès le règne de Constantin. Cf. encore les textes bien connus de Sozomène, Socrate et Théodoret.

aurait conservé la prétendue prononciation locale si elle était réellement une forme populaire des deux composants grecs. La difficulté augmente si l'on observe que l'η d'῞Ηλιος n'aurait probablement jamais abouti à un α *accentué*, même dans le parler vulgaire, mais plutôt à un *î* ou à un *ê* : une nouvelle correction s'imposerait donc encore, et l'explication proposée se complique, sans issue possible, de toutes ces restitutions arbitraires.

Βαλάνιον n'est donc pas un mot fautif, et c'est avec raison que Movers [1] en a maintenu la lecture. L'illustre historien des Phéniciens en a même donné une étymologie très plausible, qu'on devrait accepter si les passages cités de la Bible comparés à la tradition recueillie par Macrobe et confirmée par le pseudo-Lucien ne suggéraient une interprétation plus plausible encore. Ce mot est bien un vocable étranger, muni d'une terminaison grecque ; mais, au lieu d'y voir avec Movers l'araméen ܒܥܠܢ (notre Baal ou Maître), nous préférons de beaucoup le décomposer en בעל און ou בעל אן, *Baal de Ôn* ou plutôt de *Ân*, groupe dont les attaches au texte d'Amos sautent immédiatement aux yeux. Bien plus, par une coïncidence remarquable, le nom conservé par la Chronique pascale concorde exactement, pour le second composant, avec la forme hiéroglyphique *An* ou *A*(*u*)*nu* du nom égyptien d'Héliopolis [2]. Si donc la version des Septante a traduit par πεδίον Ὢν le groupe massorétique בִקְעַת־אָוֶן, il faut croire qu'en ce faisant elle obéissait à des motifs sérieux, ou, d'une façon plus précise, qu'elle rendait sous sa forme indigène le nom de la ville qui, comme son

1. *Op. cit.*, I, p. 171, 176, 181, etc.

2. Cf. אוֹן (*Genèse*, XLI, 50) et אֹן (*ibid.*, XLVI, 20) représentant Héliopolis d'Égypte. On sait qu'en égyptien il faut souvent donner à l'*a* un son se rapprochant de *o*. Le syriaque ܐܘܢ rendrait mieux ces colorations vocaliques, et c'est, à n'en pas douter, la transcription qui répondrait le plus exactement à la prononciation locale de βαλάνιον à l'époque byzantine.

aînée égyptienne, reçut plus tard le nom grec d'Héliopolis[1].

Mais voilà un bien étrange résultat : nous nous proposions de prouver qu'Héliopolis s'appela Baa'lbiq'ah dans la langue nationale, et nous venons de conclure que, antérieurement à la domination des Séleucides, elle dut porter le nom d'On. La contradiction n'est qu'apparente.

Supposons pour accordé que la tradition rapportée par Macrobe soit vraie dans ses traits fondamentaux : peu importe la question de date, sur laquelle nous n'avons aucune donnée précise ; il suffit, pour notre démonstration, qu'on place la translation du simulacre égyptien avant la conquête macédonienne[2]. L'adoption du dieu étranger est déjà une assez forte présomption en faveur de l'adoption parallèle du nom égyptien de la ville d'où le simulacre avait été tiré : des faits de ce genre ont existé dans l'antiquité, et précisément entre la Syrie et l'Égypte ; il est inutile de les citer. Mais nous en avons un bien meilleur garant dans le texte même d'Amos, tel qu'il convient de l'interpréter. Que l'on n'oppose pas ici l'opinion de Keil et d'autres commentateurs[3], qui, quoique reconnaissant avec nous, dans les versets en question, deux noms de lieux, pensent pouvoir les placer tous les deux dans la plaine de Damas ; rien, dans le texte, n'appelle pareille localisation, qu'aucun indice toponymique ne vient au reste justifier.

1. Je suis heureux de constater que le *C.I.S.*, I, p. 123, semble s'arrêter aussi aux conclusions exprimées ci-dessus.

2. Je ne crois pas qu'on puisse élever des doutes sérieux sur ce point : « Μέγα δὲ ...καὶ ἀρχαῖόν ἐστι », dit le pseudo-Lucien (§ 5), faisant ici allusion à l'antiquité de la fondation du sanctuaire plutôt qu'à celle du temple lui-même qu'il n'avait pas vu. Au reste, si l'événement en question était attribué à l'époque hellénique, on n'aurait pas davantage à hésiter sur la réalité de l'équation βαλάνιον = βαὰλ Ὦν, et la démonstration ne souffrirait aucun changement.

3. Cf. Gesenius-Buhl, *Hebräisches Handwörterbuch*, 13e édit., sous בית et עֶדֶן.

Tout au contraire, si l'on pèse la valeur de la proposition qui termine le verset 5 : « *et le peuple d'Aram* captif ira vers Qîr », on reconnaît que l'intention de l'écrivain biblique est de prédire le châtiment d'Aram, autrement dit de la Syrie septentrionale, et non pas seulement de deux résidences royales plus ou moins proches ou dépendantes de Damas. L'objection s'évanouit même tout à fait, si *Beth 'Edén*, au lieu d'être relégué avec MM. Hoffmann et Steiner à *Joubb 'Adîn*, localité insignifiante des environs de Ma'loula, était tout bonnement considéré comme répondant à la région où était située la ville de Παράδεισος ou de Τριπαράδεισος, qu'on a identifiée tour à tour avec *Jousié l'ancienne* (جوسية القديمة ou الخراب), avec *Qamoû'at el Hermel* (قموعة الهرمل), avec l'antique *Riblah* (aujourd'hui رَبْلَة, رِبْلَة ou رَبْلي) et avec *Jousié la neuve* (جوسية الجديدة)[1]. Cette localisation s'accorde si bien avec le texte d'Amos et son cadre géographique et historique, qu'on peut la considérer comme certaine et y voir une confirmation définitive de la vérité du récit de Macrobe. Ainsi donc, quelle que fût son appellation primitive ou sa situation politique et reli-

1. La première identification a été proposée par Robinson (*Later biblical researches*, p. 556) ; la deuxième par M. Palmer (*P.E.F.Q. Stat.*, 1871, p. 113) ; la troisième par M. Perdrizet (*Rev. arch.*, 1898, I, pp. 34-9) ; la dernière enfin, par M. Dussaud (*Ibid.*, II, pp. 113-21), et par moi-même (*Al Machriq*, III, 1900, p. 37). M. Hartmann, *Z.D.P.V.*, 1900, pp. 117-9, s'efforce de prouver que l'opinion de Palmer est la plus acceptable : son unique argument n'a rien de convaincant. Quoi qu'il en soit de ces essais de localisation, on y verra toujours une preuve de plus que toute cette région doit être considérée comme un grand parc, Παράδεισος, ou lieu de chasse et de plaisir, בית עדן. Sur ce dernier point de vue, on peut comparer les textes arabes médiévaux recueillis par M. Dussaud (*l. c.*) et par *Al Machriq* (*l. c.*) ; ajoutez Yâqoût, III, 863 et Marâsid II, 340, sur l'emploi, en Syrie, du mot فِرْدَوْس, dans le sens de *vignobles* et *jardins*. Le *mur égyptien* dont parle Strabon (XVI, 2, 19) milite aussi vivement en faveur de notre localisation de Beth 'Edén (cf. à ce sujet les réflexions de Turrer, *Z.D.P.V.*, 1885, p. 31 *seq.*).

gieuse, Baalbeck a dû prendre un jour le nom d'Ὤν. A la lumière du texte latin si précieusement confirmé par la Bible, on retrouve aisément la raison qui porta la colonie de prêtres égyptiens à choisir ce nom pour la localité où elle transportait le simulacre divin. Cette superbe vallée ensoleillée de la Cœlésyrie qui s'étala pour la première fois à leurs regards au moment où ils débouchèrent des hauteurs du Liban, dut leur laisser une impression ineffaçable et, depuis, leur rappeler toujours la patrie absente, l'immensité de ses plaines et jusqu'aux mirages du désert [1]. Dès lors, plus de difficulté à admettre que la grande divinité ainsi naturalisée dans la Biqâʿ ait reçu, suivant un usage qui tient aux entrailles mêmes des cultes sémitiques [2], la double appellation de בעל און *Baal Ôn* et de בעל בקעה *Baal biqʿah* : la première plus spécialement chère aux habitants de la ville, la seconde adoptée par les populations de la Cœlésyrie comprises dans sa sphère d'attraction religieuse.

Viennent les Séleucides : le nom d'*Héliopolis* était tout indiqué à leur choix, non seulement à cause de l'identité onomastique des deux villes, mais encore et surtout à cause de l'identité du culte [3].

Sous les impulsions de nature diverse imprimées à la Cœlésyrie par les successeurs d'Alexandre, Héliopolis devient bientôt un centre religieux que son importance sous d'autres rapports ne dépouillera pas de son caractère premier de ville sainte, plongeant ses racines dans un passé lointain et exotique [4]. Elle possédera même un oracle que

1. Le phénomène du mirage n'est pas rare dans la Biqâʿ. — Sur la plaine d'Héliopolis d'Égypte et ses monticules, cf. Maspero, *Hist. anc.*, I, p. 137.

2. Cf. Robertson Smith, *op. cit.*, ch. II et III; Clermont-Ganneau, *Études d'arch. orient.*, I, p. 12; II, p. 214.

3. Cf. Sayce, *Patriarchal Palestine*, pp. 24-25.

4. Qui ne connaît les légendes arabes rattachées à maintes localités de la Cœlésyrie et de la Damascène? Celle qui place le tombeau de Noé à *Karak*,

les conquérants viendront un jour consulter avec une fiévreuse anxiété [1]. Tandis que le nom de Baal Ôn (Βαλάνιον) se localise de plus en plus dans le sanctuaire lui-même, par un de ces procédés populaires qui étonnera ici d'autant moins qu'on attribuera une influence plus étendue aux représentants du sacerdoce régional, Héliopolis, depuis longtemps, n'est déjà plus connue que sous le nom de *Baalbiq'ah* : ce nom, elle le conservera jusqu'à nos jours, facilement reconnaissable sous son déguisement arabe.

Ainsi donc, si l'ensemble de notre argumentation paraît satisfaisant, nous aurions montré que la tradition recueillie par Macrobe et l'auteur du *de dea Syria* mérite créance, de quelque façon qu'on l'envisage, et, par suite, que la valeur précise des bas-reliefs de Deir el-Qala'a ne peut ressortir que de leur comparaison avec les représentations du dieu égyptien répondant au Baal de Baalbeck.



Au savant, à l'égyptologue qui voudrait aborder cette intéressante, mais délicate étude, il me resterait bien des rapprochements à signaler, bien des souvenirs religieux, historiques et plastiques à rappeler ; mais je dois résister ici à cette tentation.

Je me contenterai, avant de terminer, de rappeler que la *pomme de pin*, symbole que nous avons dégagé des fragments de Deir el-Qala'a, se retrouve sur un des plus curieux bas-reliefs que l'art gréco-romain ait laissés dans la Cœlésyrie, et, par une coïncidence qui ne peut être fortuite, dans le voisinage même de Baalbeck. Je veux parler de la

près de Zahlé, n'est pas la moins curieuse ni la moins significative, car elle est étroitement apparentée au mythe de Deucalion, tel qu'il avait cours à Hiéropolis à l'époque gréco-romaine (*de dea Syria*, 12, 13).

1. *Saturn.*, I, 23.

stèle d'*El-Ferzol*, jadis décrite par le P. Bourquenoud[1]. Bien mieux conservée à l'époque où mon confrère la décrivait et essayait d'en donner une interprétation, elle a subi depuis de nouvelles mutilations qui en rendent l'étude malaisée. Néanmoins, les traits essentiels de la représentation sont suffisamment apparents sur la planche II pour que j'aie cru très utile de reproduire dans cette note un monument destiné à disparaître dans un avenir assez prochain[2]. Sans vouloir discuter ici à fond les idées émises par le P. Bourquenoud sur la valeur symbolique de ce bas-relief, je ferai remarquer que le personnage à pied n'est très probablement pas une femme : l'étude directe et prolongée du monument démontre que l'artiste a voulu représenter un dieu adolescent et imberbe, un *Adonis*, dans une de ses gracieuses attaches au cycle dionysiaque. L'énorme grappe de raisin qu'il tient à la main[3], *les pommes de pin* que porte le *palmier*[4], le voisinage immédiat de la région qui fut l'un des centres des cultes phéniciens, tout confirmerait notre restitution et tendrait à prouver que cette stèle symbolise plutôt l'union du grand dieu de Baalbeck avec l'Adonis du Liban[5].

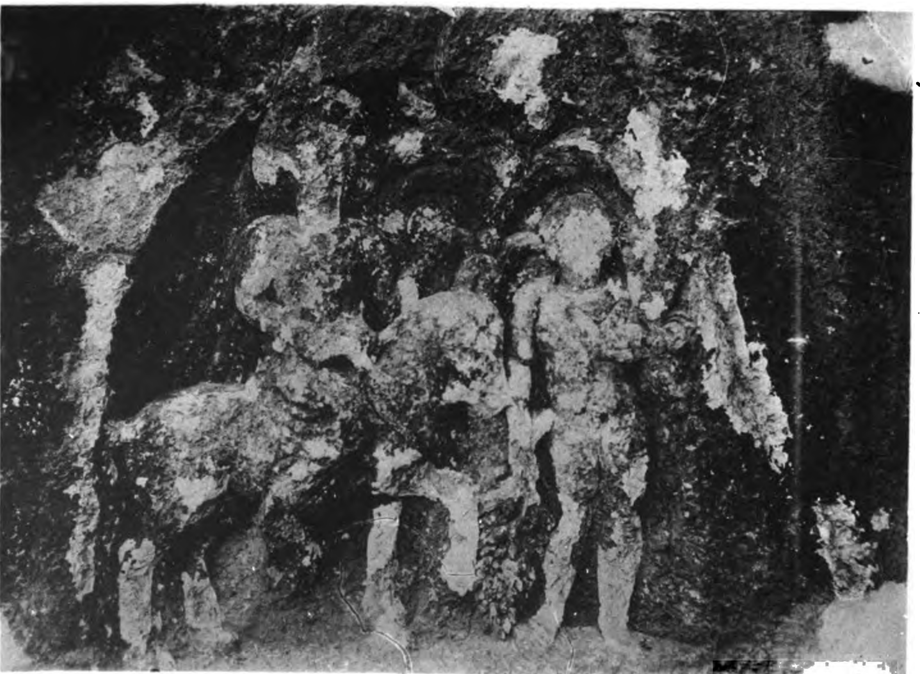
1. *Études*, 3e série, t. V, 1865 : *Voyage archéol. dans le Liban*, etc., pp. 42-63.

2. Un intelligent ecclésiastique de *Mo'allaqa* (près Zahlé), qui m'accompagnait dans ma récente excursion à El-Ferzol et autres localités intéressantes pour l'antiquité de la Cœlésyrie, m'a assuré que les pâtres de la région ne passent jamais près de la stèle sans donner un coup de la pointe métallique de leur houlette à ce qu'ils appellent le « prêtre et la prêtresse » (القيّس و القسيّة).

3. Cf., pour une représentation analogue de Dionysos, la *Numismatique des villes de la Phénicie* de M. Rouvier (*Journ. d'arch. numism.* de Svoronos, 1900), n° 583. Comme sur cette monnaie, notre personnage porte la nébride.

4. Il est fâcheux qu'on ne puisse reconnaître à quelle essence appartiennent les troncs (?) d'arbres ou d'arbustes représentés sur les monnaies d'Héliopolis contemporaines de Philippe l'Arabe. (Cf. de Saulcy, *Rev. arch.*, 1877, II, p. 272.)

5. Il va sans dire que cette stèle est d'époque romaine, et même d'assez basse époque.



Phototypie Berthaud, Paris

II. — Stèle d'El-Ferzol.

Comptes rendus, 1901, p. 479.



III. — AUTEL VOTIF ET INSCRIPTIONS DE NÎḤÂ.

On pourrait encore, il est vrai, songer au dieu *Hadaranes* dont le culte semble s'être surtout étendu sur le versant oriental du Liban, du moins si l'on en juge par les rares documents épigraphiques qui attestent son existence en Syrie. En effet, outre l'inscription déjà connue de *Nîḥâ* [1], j'ai eu la bonne fortune d'en découvrir une autre au village de *Deir el-Aḥmar*, petite localité située au pied du Liban (juste en face de Baalbeck), qui n'avait rien fourni jusqu'ici. Elle se trouvait dans les ruines d'un petit temple romain à grosses assises, comme partout ailleurs dans cette région : plusieurs de ces blocs ont déjà servi à la construction d'une école et d'une église; mais je ne doute pas que des recherches méthodiques n'amenassent ici des découvertes qui seraient d'autant plus intéressantes que tous ces petits temples adossés au Liban et à l'Anti-Liban furent, à l'époque romaine, comme des succursales du grand sanctuaire de Baalbeck. L'inscription semble avoir fait partie d'une *stèle* terminée par un encadrement mouluré dont il ne reste environ que les deux tiers supérieurs.

On y lit :

////////////////DARAN///
HAIAEVS PRO//////////////
///ORVM SVOR////////

qu'on doit restituer sans hésitation comme il suit :

1. *Journal asiatique*, 1896, II, pp. 324-7. J'ai examiné à loisir les restes de l'autel votif qui la porte : mon examen me conduit aux mêmes conclusions que M. de Vogüé. La figure martelée est certainement celle d'une divinité (*Hadaranes*) vue de face et assise sur un siège. Le petit personnage, dont il ne reste que les pieds et le contour inférieur, représente très probablement la vierge *Hochmæa*, dont le buste est sculpté sur une face latérale du dé. Quant au taureau, il pouvait faire partie intégrante du siège du dieu, mais ce qui en reste tend plutôt à faire croire qu'il lui était adossé. Voici d'ailleurs un croquis et des détails de cette représentation (pl. III).

[*Deo Ha*]*daran*[*i*] [1]
Haiaeus [2] *pro* [*salute sua et*
fili]*orum suor*[*um*].

Je ne m'aventurerai pas plus loin sur ce terrain glissant des conjectures, heureux si j'ai pu attirer l'attention des savants compétents sur le sujet qui fait le fond de cette trop longue notice.

Ce sera toujours l'honneur de l'Académie d'avoir favorisé les humbles recherches dont elle est le fruit. Je ne doute pas, au demeurant, que ces mêmes recherches ne contribuent aussi, pour leur part, à élargir le cadre des investigations scientifiques que les grandes fouilles entreprises par l'Allemagne au sanctuaire d'Héliopolis sont appelées à provoquer dans un délai plus ou moins long. La discrétion et surtout l'ignorance partielle où je me trouve, comme de juste, à l'endroit des résultats obtenus, m'interdisent malheureusement de supputer ici, même en gros, la valeur des profits que l'archéologie orientale et classique peut s'attendre à réaliser de ce chef [3].

1. M. de Vogüé (*l. c.*, p. 326) avait raison lorsqu'il considérait la forme *Hadaranes* comme la plus authentique; du moins faut-il supposer que la prononciation locale accentuait vigoureusement la voyelle furtive qui, dans le vocable araméen, séparait le *d* du *r* (ܚܕܪܢ). (Cf. Isid. Lévy, *Rev. arch.*, 1899, I, p. 278.)

2. *Haiaeus* n'est pas dénué d'intérêt pour l'onomastique locale. Bien qu'il rappelle beaucoup la forme hébraïque חיא (= *vitalis*, etc.; cf. Clermont-Ganneau, *Comptes rendus* de l'Académie, 1900, p. 556), il est préférable d'y voir un hypocoristique de חיאל, nom propre nabatéen, ou l'équivalent de حَيّ nom propre arabe et nabatéen (cf. Lidzbarski, *Handbuch*, *s. v.*)

3. Je crois cependant pouvoir annoncer, dès maintenant, que, comme MM. Perrot et Chipiez (*Hist. de l'art*, pp. 105-6), M. Schultz, l'architecte en chef de la mission allemande de Baalbeck, ne voit dans l'ensemble des ruines jusqu'ici apparentes du sanctuaire aucune trace de phénicien, autrement dit de ces constructions soi-disant cyclopéennes, dont on a voulu, pour ce pays, attribuer la paternité exclusive aux architectes de la haute antiquité phénicienne.

C'est ce qui me détermine à communiquer encore, sans retard, deux documents épigraphiques inédits relatifs à Baalbeck. Le premier, bien que n'offrant aucune donnée strictement nouvelle, a cependant un intérêt réel. Il provient du grand temple de *Qala' at Faqra*[1] qui, à ma connaissance, n'avait fourni jusqu'ici aucune dédicace au dieu d'Héliopolis. Le cippe qui porte cette dernière n'a rien qui le distingue des monuments congénères ; mais l'inscription est rédigée en grec et donne le nom divin précisément sous la forme qui nous a été conservée par Macrobe. L'écriture me paraît remonter au IIe ou au IIIe siècle de notre ère; les lettres ont une hauteur moyenne de 0^m, 012. On remarquera surtout la largeur des H et la petitesse des O. La lecture n'offre aucune difficulté :

ΔΙΙΗ
ΛΙΟΠΟ
ΛΙΤΗ
ΠΑΡΑΕΡ
ΜΟΥ

Διὶ Ἡλιοπολίτῃ παρὰ Ἑρμοῦ.

La seconde inscription, découverte par moi dans le bois de Deir el-Qala'a[2], est malheureusement incomplète. Il m'a été impossible d'en retrouver plus de trois fragments. Elle était gravée sur un cippe à base carrée, dont la hauteur reste inconnue.

I · O · M · H ·
L OPPIVS
ƆERC////RIA
IVIS

1. *Mission de Phénicie*, p. 335 et suiv.
2. Non loin de l'endroit où a été déterré l'ex-voto de Felicianus.

Le fait que le nom et qualité du dédicant se trouvent, comme dans le cippe de M. Naccache cité plus haut, inscrits sur une face oblique, me semble prouver que le dé de ce monument devait reproduire aussi le simulacre du dieu héliopolitain : ce qui double nos regrets.

Les lettres sont sculptées avec soin; à part le nom de *L. Oppius* qui est certain, je n'aurais que des conjectures à proposer pour le reste de l'épigraphe. Cependant, le dernier groupe me paraît représenter assez probablement le mot de *civis*.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des dédicaces recueillies à Deir el-Qala'a et à Faqra prouve la grande diffusion, au Liban, du culte du *Jupiter Heliopolitanus*.

SOGDIEN, ROI DES PERSES.
UN FAUX PRÉCIEUX,

PAR M. OPPERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans un article intitulé : *Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes*, le R. P. Scheil a publié, sous le numéro LVI, un texte assyrien émanant d'un roi achéménide. Le savant dominicain nous informe que ce texte était gravé sur une plaque de marbre qu'il avait vue à Mossoul, et que cette pièce lui avait paru un faux. L'inscription, telle que le R. P. Scheil l'a reproduite, se compose de six lignes, entourées d'un cadre; sauf le nom royal que nous examinerons plus tard, elle se lit ainsi :

1 ....*A ḫa manisiya sarru*
2 *enuma bet su(!) ana*
3 *musab sarrutiya*
4 *ina irṣit*
5 *KA-AN*-RA-KI (*Babilu*) *sa kirib*
6 *Babilu*(*KI*) *epus va...*

Elle se traduisait ainsi dans cette forme :

« A Achéménide, le roi..... Dans le temps où cette « maison, pour la demeure de ma royauté, dans la terre de « Babylone, [cette maison] que dans Babylone, j'ai cons- « truit et... »

Ici finit le texte, entouré d'un cadre.

Après les cinq lettres qui forment le nom du roi, suit le clou vertical, puis les caractères en style babylonien moderne : *A* — *ḫa* — *ma* — *nis* — *si ya sarru* écrit par le chiffre cabalistique *vingt* 𒌋𒌋. Le signe *ya* est rendu, par le R. P. Scheil, par [signe], ce qui n'est pas une lettre babylonienne, mais indique seulement le nombre *quatre*. C'est évidemment une mauvaise copie à la charge du graveur sur marbre, pour [signe] *ya*. Le signe pourrait encore être une déformation de [signe] ou de l'archaïque [signe].

Disons-le de suite : telle que se présente l'inscription, — c'est un faux moderne, mais cette falsification est la copie d'un texte authentique d'une grande importance, fruste et fragmentée. Après le mot *sarru*, roi, il y avait sur le morceau perdu : *Babilu* (ou *matati*) *anaku* « de Babylone (ou des pays), moi ».

Dans la seconde ligne, il y avait encore sur l'original :

2 [cunéiformes]
E nu-ma ket su - a - tav. a - na.

3 [cunéiformes]
mu sa - ab. sar - ru - ti - ya

« Tempore quando domum istam ad sedem majestatis meæ. »

Le graveur a lu *su-a-na* où il y avait *-su-a-tav. a-na* : il a écrit *na* où il y avait *tav.*; le *atav* était cassé. La syllabe *rū* est rendue comme sur les briques de Nabuchodonosor par le caractère peu usité.

Dans la ligne 4, il ne se trouve que deux mots, *ina. ir-ṣi-it*, et le *it*, babylonien, est divisé en trois tronçons, pour remplir la ligne.

Dans les deux dernières lignes, 5 et 6, le *sa* est fait un peu autrement que dans la ligne 3, et le *ki* est trois fois *mal* fait, et, évidemment, copié sur la forme babylonienne achéménide cursive. Le reste représente bien le caractère babylonien du temps des Perses.

Le texte encadré finit par *va* « et ». Ce n'est pas le *ma* des textes ninivites, qui finit les protocoles, et que j'ai expliqué depuis longtemps par *anāku* « moi », c'est le mot sumérien *ma*, le pronom personnel de la première personne, chez Gudéa *me*. Mais ce terme ne se rencontre qu'après la désignation d'un nom propre, par exemple :

« Assur nasir abal, grand roi, roi puissant, roi des « légions, roi d'Assyrie, fils de Tuklat-*Ninip*, grand roi, « roi puissant, roi d'Assyrie, petit-fils d'Adadnirar, grand « roi, roi puissant, roi d'Assyrie, moi (*ma*). »

C'est également à Babylone, où le *moi* toujours écrit *anaku*, suit le nom du père qui termine cette titulature instructive. Après le verbe *epus* « j'ai fait », le *ma* ou *va* n'indique jamais que la liaison à la phrase suivante.

Donc le monument, muni du luxe d'un cadre, est fruste. Mais le texte est-il inventé? Aucun faussaire n'aurait trouvé le nom royal. Il aurait fabriqué un document copié sur Cyrus, Cambyse, Darius, Xerxès ou Artaxerxès.

Le nom du roi a été dubitativement assimilé par le R. P. Scheil à Cyrus, mais ce savant convient qu'il faut changer presque tous les caractères. La première lettre n'est pas *anaku*, moi, mais il y a 𒋢, ce qui est bien *su*, avec le *samech*. La seconde est bien 𒆪 *ku*. La troisième lettre a été maltraitée pour en faire un *ra*, ainsi que la quatrième qui ne saurait être [cuneiform], pour faire *ku-ra-as*. Il y a quelque chose de bien plus simple.

La lettre que le P. Scheil lit *ra* [cuneiform] est une caricature de 𒁕 *da*, en cursif [cuneiform]. Puis suivent [cuneiform], [cuneiform], dans lequel le P. Scheil voit le mot [cuneiform], couché horizontalement ; c'est *i* 𒄿, ou peut-être *ya* : 𒅀. Les deux clous dont l'assemblage forme :

[cuneiform]. Le [cuneiform] était emporté par la cassure qui s'étendait sur la seconde et peut-être sur la troisième ligne. [cuneiform] pourraient être jointes avec les trois clous suivants, pour faire *i* ou *ya*, 𒅀. Cependant nous ne sommes pas à Ninive, mais à Babylone, où le signe est toujours 𒅀. J'y vois plutôt *ni* 𒉌, mal copié, et nous obtenons donc le nom :

Su-ku-da-ni-ya.

Or, c'est le nom d'un roi perse : *Sekydianus*, ou *Sogdianus*. C'est le perse *Çugdaniya*, *Çugudaniya* ou *Çukudaniya*, et signifie : natif de Sogdiane.

C'est même à cause de cette signification, rendue par le grec Σόγδιανος, que Σεκυδάνιος a été transformé en Σεκυδιάνος.

Le nom de cette province orientale était originairement *Çugda* en zend, *Çugda* et *Çuguda* en Perse, سغد en persan. Le nom signifie le pays brûlé, du verbe *çaukhtanay* en Perse, *sokhter* en persan. La contrée figure déjà dans le

premier Fargard du Vendidad, comme œuvre malfaisante d'Ahriman.

A côté de la forme originaire, il exista pour ce pays septentrional la forme *Sugdāna* formée par l'adjonction de la syllabe *āna* qui se trouve si souvent dans l'onomastique géographique de la Perse. Nous connaissons parmi des dizaines d'exemples, *Varkāna*, zend *Vehrkāna*, Hyrcania, Karmāna, le *kermān* d'aujourd'hui, *Ariāna*, dont est formé le nom moderne de la Perse, *Irān*. Les Grecs ont accepté ces dérivations perses, qui, encore aujourd'hui chez les Persans modernes, sont très usitées. Nous citons le *Ghilān*, *Masendirān*, *Khorassān*, et surtout *Azerbeidjān* qui correspond au perse *Athrobaiža*, avec l'adjonction de la syllabe en question qui s'est déjà manifestée dans le nom classique d'*Atropatēnē*. Quand cette dérivation n'existait pas en Perse, les Grecs l'ont négligée également : ainsi nous trouvons *Persia* et *Persis*, *Media*, *Parthia* à côté de *Parthyēne* (*Parthuvāna* en perse) *Arachosia*, *Gdrosia* et tant d'autres. Donc de *Çugdāna* était formé *Sogdiana*, et l'homme natif de cette contrée s'appelait *Çugdaniya* ou *Çugudaniya*, dont les Grecs ont fait venir ce Σεκυδιάνος au lieu de Σεκυδάνιος ce qui aurait été plus correct.

Ce Secydianos de Ctésias (Sogdianus, Diodore de Sicile) régnait comme roi de Perse au commencement et au milieu de l'an 424 avant J.-C. (9577). Il était fils d'Artaxerxès I Longue-main, et de sa femme illégitime, Alogune, une babylonienne. Le nom de cette femme est perse, *Alūgunā*, « à la couleur de pêche »; à cette époque, les Babyloniens adoptaient souvent des noms appartenant à la langue de leurs maîtres ariens. A partir du règne de Cambyse, donc huit ans après la chute du règne des Chaldéens, nous rencontrons dans les contrats babyloniens beaucoup de noms perses portés par des individus dont les pères étaient de race chaldéenne. Les Juifs, fidèles à une coutume qui a traversé les siècles jusqu'à notre époque, acceptaient

également des noms babyloniens ou ariens, comme plus tard ils prirent des noms grecs ou romains, et, de notre temps, des noms appartenant au langage du pays où ils habitent. Les acteurs principaux juifs du drame d'Esther, Mardochée et Esther portent des noms perses : *Mardukiya* (rien de Merodach, dieu de Babylone!) vient de la même racine *mardu*, doux, que le nom de Mardonius, *Marduniya* en perse; le nom d'Esther, *Açtār*, étoile, était, ainsi que l'assure le livre d'Esther, le mot perse désignant *myrte*. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'un siècle après la soumission de Babylone au joug des Perses, une Babylonienne portât un nom perse; et si nous insistons sur ce fait, c'est qu'il a une importance dans le développement de l'histoire de Sogdien.

Sogdien a pu recevoir ce nom, parce qu'il naquit en Sogdiane, pendant une des expéditions d'Artaxerxès dans l'est de son empire et où il était accompagné par son harem. Ctésias de Cnide, dans les extraits faits par Photius, nous a renseigné sur le règne éphémère de ce prince, et nous a fourni des détails que nous ne trouvons pas ailleurs.

Artaxerxès avait, en dehors de son fils légitime Xerxès (Ctésias, 44), laissé dix-sept bâtards : Sogdien, d'Alogune; une autre babylonienne, nommée Kosmartidène, lui avait donné Ochus et Arsites; d'Andria, il eut Bagapæus et une fille, Parysatis, homonyme de la fille de Xerxès I[1],

1. Ce renseignement est quelque peu douteux. Pour être fille de Xerxès, Parysatis devait être née au plus tard en 464. Lors de l'avènement de son mari Darius Ochus, elle devait avoir quarante ans au moins, tandis que son mari ne pouvait avoir que moins de trente-cinq ans, en admettant que son père l'aurait eue à vingt ans. En tout cas, l'épouse aurait été plus âgée que son mari, et elle aurait eu son fils aîné Artaxerxès II Mnémon à peu près à trente-cinq ans. Tout cela est possible, mais peu probable.

Quant au nom de Parysatis, le texte même de Strabon (fin. l. XX) nous dit que la vraie forme perse était *Phrazirts*. Mais il paraît que cette leçon est tout aussi corrompue que le nom de Dariêkes donné par Strabon comme prototype du grec Dareios, dérivé du perse *Dârayavus*. La forme perse de Parysatis était *Frastus* ou *Parastus* le persan *Parastu*, « hirondelle »,

qui épousa plus tard son neveu Ochus. Xerxès avait en novembre ou décembre 425 (9,576), succédé à son père Artaxerxès qu'il avait perdu le même jour que sa mère Damaspia; mais avant même d'avoir pu rendre les honneurs funèbres à son prédécesseur, il fut assassiné par Sogdien, dans un festin où il s'était enivré. Il avait régné quarante-cinq jours. Un eunuque nommé Pharnacyas avait assisté Sogdien dans cet acte fratricide. Sogdien s'empara du pouvoir, aidé surtout par son frère Bagorazus et par Menostanès. Bagorazus accompagna les corps d'Artaxerxès et de Damaspia à Persépolis sans ordre de Sogdien, qui pour cette raison le fit lapider.

Mais en attendant, Ochus qui avait obtenu de son père l'administration de l'Hyrcanie apprit sur les rives de la mer Caspienne ce qui s'était passé dans la capitale sous laquelle on ne peut entendre que Babylone. Ochus rassembla une armée, et s'avança vers l'Ouest. Des satrapes puissants comme Artarias, maître de la cavalerie, se détachèrent de Sogdien et se déclarèrent pour Ochus. Celui-ci fit des propositions à Sogdien qui déconseillé en vain par Menostanès se fit prendre. Le roi usurpateur périt par le supplice des cendres: cette peine de mort, quelque barbare qu'elle fût, est encore l'une des moins atroces. On plaçait le délinquant sur des planches aménagées au-dessus d'un enclos rempli de cendres jusqu'à ce que la fatigue le fît tomber dans cet amas de poussière qui l'asphyxiait. Telle fut la fin de Sogdien, après un règne de six mois et quinze jours, c'est-à-dire après avoir gouverné à peu près deux cents jours. Mais où se passa ce drame des deux rois assassinés après la mort d'Artaxerxès? A Babylone, comme nous le prouverons. Artaxerxès était mort en hiver, et ne résidait donc pas dans la froide Ecbatane, le séjour de l'été. On ne demeurait guère à Persépolis aride, trop chaude et consacrée à la demeure funèbre des rois de Perse. La ville des Perses, destinée

par Darius à l'habitation des monarques morts, n'était guère plus habitée par les rois de Perse que ne l'était Saint-Denis par les rois de France. Quant à Suse, où souvent avait habité Xerxès, et où Darius avait construit un *apadana* ou retraite, elle a été la proie des flammes. Sous Artaxerxès Ier, elle resta en ruines durant tout le règne de Darius Ochus, jusqu'à ce qu'elle fût rebâtie par Artaxerxès II, certainement après l'expédition de Cyrus le jeune en 401. Diodore de Sicile nous informe qu'à cette époque Artaxerxès se dirigea d'Ecbatane à Babylone (XIV, 21). L'armée des mercenaires du prétendant se dirigea sur Cunaxa, dans le voisinage de Babylone, et où Cyrus perdit la vie. C'est vers Babylone qu'avait été dirigée la marche de Cyrus. C'est à Babylone également qu'Artaxerxès était mort, et que Xerxès II, Sogdien et Darius résidaient en hiver. C'est là que Sogdien pensa, immédiatement après son usurpation, à construire une demeure pour sa royauté : il pouvait d'autant plus y songer que sa mère était elle-même issue de la ville chaldéenne.

Nous pouvons donc savoir pourquoi le roi fratricide avait eu l'intention de créer une demeure immédiatement après son avènement. On bâtissait très vite en briques à Babylone : la donnée de Bérose que Nabuchodonosor construisit son palais en *quinze* jours, est confirmée par un texte du monarque babylonien. L'édifice de Sogdien était l'endroit où le nouveau roi pouvait se mettre à l'abri contre toute espèce de tentative de vengeance. Ce palais fut-il achevé? Nous l'ignorons. La brique ou le barillet en argile qui renfermait le texte y fut mis, bien entendu, durant la construction, et même assez longtemps avant son achèvement.

Nous avons dit que les événements relatifs à l'histoire de Sogdien se passèrent en hiver et au printemps : il nous reste à en donner la preuve. Mais en présence de plusieurs mémoires se croyant chronologiques et des auteurs incorri-

gibles et déraisonnables, il faut remonter un peu plus haut, jusqu'à la mort de Darius I.

Nous avons du fils d'Hystaspe une date du mois d'élul de l'an 36, donc vers août 485 (9416). Darius avait régné 36 ans juste, et ne peut être mort que peu de temps après cette date, vers octobre 485. Xerxès I[er] régna un peu plus de vingt ans (πλείω εἴκοσι, dit Diodore XII, 72). Le règne d'Artaxerxès Longue-main, très jeune à son avènement (*admodum puerum* selon Justin, III, 1), dura juste *quarante ans*, τεσσαράκοντα ἔτη (Diodore en deux endroits, et texte babylonien). La fin du règne d'Artaxerxès I[er] est fixée par l'éclipse solaire du 22 mars 424 (9577, citée par Thucydide, IV, 51). Dans l'hiver qui précède cette éclipse, les Athéniens avaient surpris des lettres perses adressées aux Lacédémoniens et qu'ils firent traduire à Athènes. Ils renvoyèrent les messagers captifs à Éphèse où ils apprirent qu'Artaxerxès était mort récemment (νεωστὶ τετελευτηκότα). C'est au printemps suivant que Thucydide cite et que le P. Petau a déjà fixé au 22 mars 424. C'est donc vers le mois de novembre ou décembre au plus tard 425 (9576) qu'il faut placer la mort d'Artaxerxès, après un règne de juste ou de presque quarante ans. Le règne de quarante-cinq jours de Xerxès II finit donc vers la fin de 425 (9576) et au plus tard en janvier 424 (9577), ce qui porte la mort de Sogdien en juin ou juillet de la même année.

Il résulte donc de la combinaison de tous ces documents établissant une chronologie précise et assurée, que le roi Artaxerxès I[er] n'a pu régner que quarante ans justes ou même incomplets. Au point de vue de la computation chaldéenne, l'an 41 n'aurait pu commencer qu'avec la date de l'éclipse de Thucydide, c'est-à-dire lorsque Sogdien régnait déjà. Il s'ensuit de là que quand nous trouvons la date du 17 Sebat de l'an 41 d'Artaxerxès, celle-ci ne pourra être attribuée à Artaxerxès Longue-main, mais au petit-fils de ce dernier, Artaxerxès II Mnémon (*Abiyataka* en perse), qui régna

46 ans. La date mentionnée tomberait en février 423 (9578), quatorze mois après la mort d'Artaxerxès Ier. Les Américains ont trouvé à Nipour (Niffar) les archives de famille d'un nommé Mura-shû dont nous devons la connaissance au bel et grand ouvrage de M. Hilprecht, intitulé *The Babylonian Expedition of the University of Pensylvania*, vol. IX. Les 94 textes commerciaux et juridiques s'étendent avec bien des lacunes sur le règne d'Artaxerxès Mnémon et non de son grand-père, et sont de soixante ans plus récents que le savant auteur ne l'avait pensé. On nous promet les textes de Darius Ochus qui ne datent que du commencement du gouvernement de ce roi : il y a encore là de grands vides ; mais il serait très intéressant de retrouver dans ces archives des documents datant des règnes de Xerxès II et de Sogdien, puisqu'il s'en trouve provenant de l'an 1 de Darius Ochus, rédigés du 11 mars au 9 avril 423 (9573). Nous mentionnons pour mémoire que le Canon de Ptolémée supprime les huit mois des deux rois éphémères, ajoutant ces règnes à celui d'Artaxerxès auquel il attribue 41 ans. Ainsi le comput de Nabonassar commence l'an 1 de Darius II, l'an 325 de l'ère seulement le 7 décembre 424 (9577), tandis qu'en vérité le roi n'existait plus depuis une année.

Nous pouvons donc établir ainsi la chronologie de ces rois [1].

1. M. Weissbach dans le Journal de la Société orientale d'Allemagne (vol. LV, p. 95 sv.) a accepté les idées que j'ai exposées dans mes différents travaux et dont quelques-unes semblent lui être restées inconnues. Il ne peut pas souscrire à toutes mes opinions : c'est un peu vague, mais cela est permis et réciproque. M. W. peut discuter les opinions des autres, mais personne, et pas même lui, ne doit s'ériger en une instance d'appel ou en tribunal jugeant en dernier ressort. Au demeurant, il a le respect des textes transmis, et il ne se fabrique pas de preuves et de documents pour le besoin de sa cause. Sous ce rapport, il combat avec raison MM. Lehmann et Mahler. Je ne reviendrai pas sur M. Lehmann et mes explications dans mon article de la *Revue archéologique* intitulé : *Illusion et déception chronologiques*. Quant à M. Mahler, c'est un illuminé incorrigible, qui a encore commis un article sur la date de l'exode, et auquel il ne faut pas par une réfutation

Darius I[er]	règne	521, octobre.
Xerxès I[er]	—	485, vers octobre.
Artaxerxès I[er]	—	465, fin, ou 464, commencement.
Xerxès II	—	425, novembre ou décembre.
Sogdien	—	424, janvier.
Darius II, Ochus ou Nothus		424 mi-juillet.

Retournons maintenant au texte ainsi daté avec précision. La plaque de marbre vue à Mossoul par le R. P. Scheil est un faux, mais il est copié par le faussaire sur un fragment de brique ou de barillet authentique. Ce débris était très probablement écrit en écriture hiératique qui d'ailleurs, en l'espèce, ne présente par hasard que peu de divergence avec l'écriture moderne. Ce fragment se composait de trois lignes : il existait au commencement, au milieu et à la fin une cassure que le sculpteur a négligée ; ainsi il paraît avoir remplacé deux fois le archaïque par le plus simple et le par , il avait à sa disposition des ouvrages modernes. Mais, quant au nom propre, il ne pouvait ni l'inventer ni le restituer. Il y voyait :

Śu - ku - da - ni - ya.

Sogdianus.

Au-dessus, cette même cassure avait enlevé deux signes.

bit su [a - tav] a-na.

superflue, donner une importance qu'il n'a pas. On a tort de discuter avec cet intrépide calculateur qui n'admet que ses propres extravagances et ne se soucie pas des faits matériels qui anéantissent ses opinions.

Le fabricant supprima la cassure et copia les caractères modernes sur un des livres contemporains à sa disposition. En somme, l'original semble avoir été ainsi constitué :

1 *Sukudani[ya] Aḥamanissi' sar[Babilu anaku*
2 *Enuma bit su[atav] ana musab sarrutiya*
3 *ina irṣit K A.AN.RA.KI sa kirib Babilu (KI) epusva...*

« Sogdien, Achéménide, roi de Babylone, ou : des pays. « Dans le temps où j'ai construit cette maison pour la « demeure de ma royauté sur la terre de Babylone, elle « qui est le centre de Babylone..... »

(Le reste manque).

Il ne paraît pas probable que ce texte ait été la traduction assyrienne d'une inscription trilingue en perse, en médique et en assyrien. Le fils de la Babylonienne, résidant à Babylone, put se contenter de l'idiome de la Chaldée.

Rendons hommage à ce brave faussaire qui n'a pas voulu détruire son morceau d'argile sans valeur commerciale, avant de le copier sur la plaque de marbre qu'il espérait vendre plus cher.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la 2e partie du tome XXXVI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1901, in-4°).

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en transmettant à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Émile Burnouf, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, un volume inédit

intitulé : *Pesons troyens*, s'exprime ainsi : « Cet ouvrage comprend, après une courte introduction, 936 dessins de boules et pesons de fuseau trouvés dans les fouilles de la citadelle d'Ilion et conservés au musée de Berlin. L'auteur a exécuté ces dessins avec le plus grand soin, afin qu'ils puissent être utilisés comme documents dans les recherches archéologiques sur la symbolique, les écritures et les langues des temps troyens. Je n'ai pas besoin de recommander au bienveillant accueil de l'Académie cet ouvrage qui constitue, comme toutes les œuvres de M. Burnouf, un travail de premier ordre, digne de figurer parmi les œuvres les plus importantes de notre laborieuse École d'Athènes. »

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir de la part de l'auteur, M. Enno Littmann, un petit opuscule sur lequel je me permettrai d'appeler tout particulièrement l'attention de notre compagnie. Il ne s'agit, en effet, de rien moins que d'un pas considérable que, grâce à l'auteur, l'épigraphie sémitique vient de faire. M. Littmann a trouvé la clef définitive des inscriptions dites safaïtiques, de ces centaines de textes qui sont gravés sur les blocs de lave du Safâ, région déserte située dans le sud-est de Damas. Ces textes étaient demeurés pendant longtemps lettre close. C'est à M. Halévy que nous devons le premier essai sérieux de déchiffrement; néanmoins, l'alphabet de vingt-deux lettres qu'il avait dressé ne constituait qu'une solution partielle et approchée du problème; la valeur de certains signes paraissait bien être définitivement fixée et permettait de lire çà et là quelques noms propres d'une forme satisfaisante; mais, pour le reste, les valeurs attribuées étaient des plus problématiques. Quelque temps après, M. Prætorius réussit à déterminer ou à rectifier celle de quelques-uns de ces signes rebelles. M. Littmann a complété de la façon la plus heureuse les essais de ses devanciers; il a le mérite d'avoir établi un alphabet complet et, à ce qu'il semble, entièrement justifié, alphabet de vingt-huit lettres, comprenant, en dehors des vingt-deux caractères de l'alphabet sémitique primitif, toutes les articulations propres à la phonétique arabe. De ce chef, l'alphabet safaïtique est donc à ranger dans la famille des écritures de l'Arabie méridionale, avec lesquelles il présentait d'ailleurs de si frappantes similitudes matérielles. La part de chacun dans la solution de ce problème peut se résumer ainsi : seize caractères déterminés par M. Halévy, cinq par M. Prætorius, sept par M. Littmann.

« M. Littmann fait la preuve de son système en l'appliquant à un certain nombre d'inscriptions safaïtiques; il parvient à en tirer non seulement des noms propres, de physionomie tout à fait arabe, confirmés

par les transcriptions de l'épigraphie gréco-syrienne, mais aussi de véritables mots, des phrases suivies, qui montrent que le dialecte sémitique du Safâ est un dialecte franchement arabe. C'est un nouveau champ qui s'ouvre à l'épigraphie et à la philologie sémitiques. M. Littmann se propose de l'exploiter à fond en publiant, après ce premier essai, un recueil d'ensemble des inscriptions safaïtiques, dont il a lui-même relevé sur place un bon nombre au cours d'une grande mission archéologique entreprise en Syrie par une expédition américaine dont il faisait partie. Je suis heureux de pouvoir ajouter que ce recueil sera singulièrement enrichi par la seconde et abondante moisson que vient de faire sur ce même terrain, en partie grâce au concours de l'Académie, notre courageux compatriote M. Dussaud, qui l'avait déjà exploré avec succès dans une première campagne, et de qui j'ai reçu tout dernièrement les nouvelles les plus satisfaisantes. »

M. Saglio présente à l'Académie le 30e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Paris, in-4o). Il remercie plusieurs de ses confrères qui lui ont apporté leur concours : MM. Bouché-Leclercq (article *libri*), Cagnat (*limes imperii*), Collignon (*lontrophoros*), Thédenat (*linum*, *loculus*, *lucus*, etc.). Parmi les autres articles, dus presque tous à des professeurs des Universités, il signale ceux de MM. Édouard Cuq et Beauchet, des Facultés de droit de Paris et de Nancy (*litis æstimatio*, *litis contestatio*, *locatio*), de M. Hild, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers (*libitina*), de M. Lafaye sur les libraires, sur les jeux des enfants (*ludi*) ; d'autres de MM. Ch. Lécrivain (*libertus*, *lictor*, etc.), Albert Martin, de Ridder, etc. MM. A. Jacob et Toutain, de l'École des Hautes-Études, ont traité, le premier, des différentes variétés de bois (*ligna*) employés par les anciens ; le second, des lampes (*lucerna*) dont ils faisaient usage. M. Ét. Michon, du Musée du Louvre, est l'auteur d'un article (*libra*) aussi précis que complet sur les balances.

M. Delisle offre, au nom de M. Ulysse Robert, l'*Annuaire des bibliothèques et des archives* pour 1901 (Paris, 1901, in-8o).

M. Salomon Reinach offre le 2e volume de sa traduction de l'*Histoire de l'inquisition au moyen âge*, par Henri-Charles Lea (Paris, 1901, in-8o).

APPENDICE

NOTICE SUR UNE STÈLE PHÉNICO-HITTITE, PAR M. DE CLERCQ[1].

Je désire entretenir l'Académie d'un monument qui nous semble présenter un très vif intérêt, mais sur l'origine duquel, malheureusement, nous ne pouvons donner que des indications très incomplètes.

Si nous savons, en effet, à peu près en quel lieu il a été mis au jour, nous ignorons absolument s'il se rattachait à d'autres ruines, s'il était isolé le long d'une voie antique, par exemple, ou s'il faisait partie, au contraire, d'un ensemble décoratif.

Il est toujours à peu près impossible d'obtenir des fouilleurs, même quand ils travaillent pour votre compte, les moindres renseignements sur les circonstances qui accompagnent les découvertes. Les menaces ne servent à rien et même de belles récompenses viennent bien rarement à bout du mutisme voulu des travailleurs.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nos agents nous ont envoyé la stèle, dont nous allons vous donner la description, en nous déclarant qu'elle avait été trouvée dans les environs d'Amrith, non loin du Nar-El-Abrash.

Nous avons, autrefois, visité toute cette contrée avec la plus vive curiosité et constaté qu'elle était remplie de vestiges antiques. On n'y voyait guère que des matériaux informes enfouis sous des buissons touffus, mais, dans toute cette vallée absolument déserte qui part de la mer,

1. Séance du 31 mai 1901.

suit le long du fleuve, pour pénétrer plus loin à travers les hautes montagnes et continuer jusqu'à Oms et Hama, le sol partout inégal, semblant pour ainsi dire ravagé, nous paraissait, après d'effroyables dévastations, avoir dû conserver dans ses profondeurs bien des curiosités et, par conséquent, des objets historiques d'un véritable intérêt.

Aussi nos plus grands efforts ont-ils toujours été dirigés de ce côté, et c'est dans ces vastes étendues vides pour ainsi dire d'habitants, où l'on ne rencontre que de misérables huttes et, par-ci par-là, quelques tentes de pauvres nomades, que nous avons fait exécuter nos recherches les plus considérables et, disons-le aussi, que nous avons trouvé la plupart de nos plus belles antiquités.

En ces régions, nous étions, en effet, au plein centre de la civilisation phénicienne. C'était là que ces merveilleux ouvriers, commerçants avant tout, imitateurs d'une rare habileté de tout ce qui pouvait plaire et... se vendre, avaient leurs ateliers. Bijoutiers, ciseleurs, sculpteurs, artistes, travaillaient sans relâche et confectionnaient des objets de tous les styles qui s'en allaient ensuite, chacun selon son genre, dans le pays où ils avaient le plus de chance de trouver preneur.

Eux-mêmes n'avaient pas d'art personnel, ou peu s'en faut. Lorsqu'ils construisaient, suivant leur propre inspiration, ils faisaient, en gens pratiques, des bâtiments très massifs, qui pouvaient défier les injures du temps, mais lourds, disgracieux et dénués presque d'ornements.

Nous retrouverions certainement leurs monuments inébranlables sur leurs bases, s'ils n'eussent été placés, malheureusement, sur le chemin des grandes invasions et sur le lieu même de toutes les guerres. Les vainqueurs les ont rasés de fond en comble, ne laissant subsister, dans quelques places seulement, que des blocs immenses ne donnant plus l'idée de la forme des constructions, mais montrant bien quelle en était la massivité et la puissance. Là, comme

partout du reste, plus qu'ailleurs même, les hommes ont tout détruit, tout dévasté, et, où vivait un peuple entier, riche, prospère, le plus avancé dans la civilisation de cette époque, la ruine sinistre s'est étendue, pour ne laisser subsister, même après tant de siècles, que le désert.

Notre stèle est aussi longue qu'étroite et est faite en forme de borne. Elle a 1 mètre 80 de hauteur, 35 centimètres de largeur et 20 d'épaisseur; elle est en pierre calcaire dure à assez gros grains, telle qu'on en rencontre de nombreux échantillons dans la Phénicie, et un peu du même genre que la pierre meulière du bassin de Paris.

Elle devait être sans doute fixée en terre ou scellée dans un massif de maçonnerie, car elle est terminée, en bas, par un épais cube de pierre non équarrie. Le haut est de forme semi-circulaire.

Toute la face principale est occupée par un tableau artistement sculpté. Le style en est très particulier et provoque immédiatement la plus vive curiosité.

La première impression semble vous mettre en présence d'un monument assyrien, car l'aspect général, la disposition, le mode de travail ont un certain air de famille avec les bas-reliefs de cette époque. Mais, bien vite, on constate que le personnage principal a le caractère égyptien, sans que, cependant, l'ensemble de la scène pût être considéré comme se rattachant entièrement à cet art.

Dès lors, en présence de cet inconnu, si l'on se reporte aux sujets de certains monuments d'un aspect tout à fait singulier, que l'on rencontre parfois dans les fouilles d'Asie, et si on les compare à notre stèle, on est amené à supposer qu'il s'agit d'une composition se rattachant à une civilisation composite, qui n'est ni assyrienne, ni égyptienne, ni phénicienne, mais qui semble dériver, à la fois, de ces trois styles, en leur empruntant, successivement, tout ou partie de leurs représentations, ou, au moins, en les imitant. Cette civilisation ne paraît être autre que celle que

l'on attribue aux *Khétas*, mentionnés dans les hiéroglyphes égyptiens, aux *Katthi* des inscriptions assyriennes, ou aux Hittites, dont on retrouve le nom dans la *Bible* et qui, aux yeux de certains érudits, ne paraissent former qu'un seul et même peuple.

Quoique nous soyons tenté de nous ranger à cette dernière appréciation, nous ne la donnons cependant que sous toutes réserves, priant le lecteur de vouloir bien se reporter aux travaux qui ont été publiés à ce sujet, et aussi aux textes anciens eux-mêmes, dont nous croyons intéressant de faire ici un très rapide résumé.

Dans la *Bible* d'abord, nous trouvons quelques mentions relatives aux Hittites. La *Genèse*, X, indique ces derniers comme étant les fils de Heth. Puis elle cite encore leur nom, XV, XXIII et XXV, à propos d'Abraham venant à Hébron acheter une caverne, appartenant à Ephron, *le Hittite*, pour y ensevelir le corps de Sara.

Dans *Josué*, I et dans les *Juges* également I, les Hittites sont désignés comme habitant la contrée située au Nord du pays de Chanaan.

Dans l'*Exode*, XXIII, XXXIII et XXXIV, les Hittites sont nommés parmi les peuples qui occupaient la terre promise, ce qui, par parenthèse, semblerait un peu en contradiction avec l'affirmation de *Josué* et des *Juges* que nous venons de citer.

Enfin, dans *Samuel*, I-XXVI, 6-II-XI, 3-XXIII, 39, il est parlé de *Uriah*, le Hittite, époux de Batséba, à propos de l'histoire de l'adultère de David; puis le même Uriah, le Hittite, est cité dans la liste des capitaines de David, ainsi que Abimélech, le Hittite, parmi ses gardes.

D'un autre côté, les *Khétas* sont plusieurs fois mentionnés dans les inscriptions que l'on rencontre en Égypte et où il est parlé d'une grande guerre qui eut lieu sous la XIX[e] dynastie entre ce pays et les armées de plusieurs autres peuples, parmi lesquels nous trouvons les *Khétas*.

En outre, cette guerre se termine par un traité solennel, signé avec Ramsès, dont les termes sont transcrits sur les murs mêmes de Karnak.

En dernier lieu, les Khatti étaient connus des Assyriens, avec lesquels ils furent plusieurs fois en guerre. Au XIIe siècle avant Jésus-Christ, nous les trouvons en lutte avec les peuples de l'Extrême-Orient. Puis Sargon, le fondateur du second Empire, raconte lui-même sa lutte victorieuse contre le roi de Karkemisch, qu'il envoya en captivité.

Ces documents et quelques autres encore sont, comme on le voit, aussi succincts que peu nombreux, et on est vraiment impressionné en constatant qu'un peuple qui fut capable d'entreprendre de longues et lointaines expéditions et tint un moment en échec tantôt les Égyptiens, tantôt les Assyriens, ait laissé si peu de traces.

Quelques ruines éparses dans un très vaste pays, quelques pierres gravées, pour la plupart retrouvées dans les pays étrangers, et, sur ces monuments, en très petit nombre, de rares représentations grossières formant, sans doute, des inscriptions idéographiques, dont on n'a pu, jusqu'à présent du moins, pénétrer le sens.

Jamais, peut-être, la vanité des choses de ce monde et leur petitesse devant le Créateur n'a été démontrée d'une façon plus éclatante.

Il résulte de ce qui précède que nous connaissons à peine l'existence des Hittites et que nous savons encore moins ce qu'étaient leurs usages. Nous ne pourrons donc expliquer que bien difficilement l'inspiration qui a présidé à la composition de notre tableau.

Tout le bas est couvert de traits en demi-cercle, accolés les uns aux autres et donnant, à l'œil, l'idée d'écailles de poisson. Ces traits forment une masse compacte et se divisent, ensuite, en deux blocs séparés par un intervalle. Nous avons déjà trouvé des représentations de ce genre sur

les frises de Balawat et sur plusieurs bas-reliefs du British Museum; nous les retrouvons encore sur les bas-reliefs d'Euïuk et de Boghaz-Keuï, en Galatie, et nous croyons que, sur ces monuments, comme sur notre stèle, l'artiste a voulu figurer un pays montagneux ou une série de collines.

Sur le sommet des deux monticules, marche de droite à gauche un lion ayant les pattes de derrière sur l'un des sommets et celle de devant sur l'autre. Il est artistement sculpté; les muscles, la crinière sont bien dessinés, la gueule est rugissante, et la queue, relevée en demi-cercle, est terminée par une partie renflée, probablement une touffe de poils. Son aspect général indique la force et la majesté.

Toute cette partie du tableau se rapproche bien du caractère assyrien, et le lion a à peu près le même aspect que celui rencontré fréquemment sur les monuments de ce style et notamment sur ceux rapportés et restaurés par M. Dieulafoy.

Sur le plat, au-dessus du dos du lion et dans la boucle de la queue, nous avons eu la bonne fortune, après un examen attentif, de découvrir une inscription qui était longtemps passée inaperçue.

Malheureusement, la porosité et l'inégalité de la pierre, ajoutées à l'usure du temps, rendent cette inscription très difficile à déchiffer, mais on reconnaît plusieurs signes qui ne laissent aucun doute sur son origine phénicienne.

Nous verrons tout à l'heure que M. Philippe Berger, à force de patience et de travail, est parvenu à reconstituer ce texte presque en entier.

Au-dessus du lion, est représenté un personnage debout, de style égyptien, qui, particularité fort curieuse, semble marcher à droite en appuyant le pied droit sur la queue du lion et le gauche sur sa tête. Celui-ci semble, du reste, porter ce fardeau sans le moindre effort.

Dans les bas-reliefs ou les peintures que l'on rencontre sur les monuments des Pharaons, les personnages, dessinés dans l'attitude que nous allons décrire, représentent non pas des dieux, mais au contraire toujours des *Rois*. Sommes-nous ici, de même, en présence d'un monarque ou seulement d'un personnage de marque auquel, par flatterie, on a donné l'attitude d'un Roi? Nous croyons plutôt à cette dernière supposition, mais nous allons jusqu'à dire que le sculpteur a voulu pousser sa flatterie plus loin et faire de son héros, non seulement un Roi, mais aussi une véritable divinité, ou mieux le revêtir d'un caractère divin. Nous reviendrons, un peu plus loin, sur ce sujet; disons seulement que le sens de l'inscription semble confirmer notre manière de voir. Cependant, pour la facilité de notre description et sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous donnerons à notre personnage le titre de *Roi*.

Le corps de celui-ci est de trois quarts, presque de face, sa tête est franchement de profil à droite. Il tient, dans la main droite levée derrière la tête, une arme en forme de bâton recourbé, et, de la main gauche tendue en avant, à peu près à la hauteur de l'épaule, présente un animal qu'il saisit par les pattes de derrière.

Ce dernier n'est pas encore mort, car il relève la tête par un suprême effort, comme s'il voulait mordre la main qui le retient.

Le Roi, qui est dans l'attitude de frapper, va sans doute achever la bête qu'il a prise et dans laquelle on reconnaît un lion. Celui-ci est de proportion si petite qu'on se demande, au premier abord, s'il ne s'agit pas d'un lionceau.

Nous ne le croyons pas.

Les artistes anciens avaient une manière très expressive et, en même temps, très naïve d'exprimer quelquefois leurs pensées. Nous en avons maintes fois trouvé la preuve dans les antiquités que nous avons eu la bonne fortune de

mettre au jour et d'acquérir à la France, alors que nous nous trouvions en présence de contradictions flagrantes et extraordinaires dans les proportions, commises par des sculpteurs du plus grand talent cependant, et que nous ne savions comment expliquer.

Nous avons remarqué notamment, dans la composition de plusieurs bas-reliefs ou groupes, des fauves très petits, comme dans notre stèle, et nous avons fini par penser que nos artistes, lorsqu'ils montraient des divinités ou de puissants personnages se livrant à la chasse des bêtes féroces, représentaient toujours ces dernières grandes, fortes et terribles, pensant sans doute de cette façon rehausser le courage et la valeur des combattants. Mais, après la lutte, lorsque l'animal était vaincu et que le héros le montrait au peuple, en le soulevant de sa main en signe de victoire, le sculpteur imaginait de le rapetisser extraordinairement, pour bien montrer combien la puissance du guerrier était plus grande que celle de la bête.

Nous croyons trouver ici un nouvel exemple et une nouvelle preuve de l'hypothèse que nous venons d'exposer.

Les jambes du Roi sont nues, comme les bras; le corps est revêtu d'une tunique très collante qui recouvre le haut des épaules seulement; au-dessous de cette tunique, ou mieux de ce maillot, une grosse ceinture est enroulée autour de la taille, et à cette ceinture est suspendue une jupe que l'on rencontre constamment sur les statues de ce style ; elle est composée d'une partie antérieure faite d'une étoffe quadrillée en losanges, et par devant, au contraire, d'un autre tissu rayé. Cette jupe s'arrête au-dessus des genoux ; mais, d'un côté, une autre partie d'étoffe rayée, comme celle ci-dessus, forme une espèce de volant tombant, qui ne paraît être autre chose qu'une moitié d'une seconde jupe qui serait repliée sur elle-même.

Ce vêtement nous semble bien être la tunique appelée : *Schenti* par les égyptologues.

La tête est recouverte de la coiffure en forme de mitre dénommée : *Pchent*, qui porte, en avant et en saillie, l'uræus dressé et surmonté du globe céleste. En arrière, une longue pendeloque sort du haut du bonnet et descend jusqu'au sommet du dos.

L'oreille est bien dessinée, et une grosse boucle de cheveux frisés et roulés au dehors tombe en arrière de la coiffure sur la nuque. Autour du cou, se voit un riche collier formé d'un anneau, auquel sont suspendues de nombreuses pendeloques.

Le modelé général est remarquable, les bras sont parfaitement rendus, les muscles des genoux et des jambes merveilleusement reproduits, et le personnage tout entier, d'un aspect très vivant, est bien proportionné.

Notons que les personnages marchant sur des animaux se retrouvent souvent sur les monuments hittites. Nous indiquerons de nouveau les bas-reliefs de Boghaz-Keuï, comme un des exemples les plus connus de cette particularité.

A quelques centimètres au-dessus de la tête du Roi, sur le plat de la stèle et bien au centre, se relève en ronde bosse une figuration du globe solaire inscrit dans le croissant de la lune; représentation, dans les monuments assyriens, de Sin et de Samas.

Enfin, tout au sommet, formant demi-couronne dans la partie arrondie et se détachant en relief, les attributs de la puissance divine, c'est-à-dire le globe aux deux grandes ailes déployées de chaque côté. Ces attributs se retrouvent très fréquemment sur les monuments assyriens et, en même temps, sur ceux de l'époque égyptienne, mais avec un caractère différent.

S'il est impossible de ne pas reconnaître dans l'aspect général, dans l'attitude, dans le costume de notre personnage, le style égyptien, un examen attentif montre bientôt cependant que plusieurs détails diffèrent absolument des images

que les siècles nous ont transmises du pays des Pharaons.

Nous croyons indispensable, pour notre démonstration, de faire ressortir les variations que montre le dessin exécuté sur la partie supérieure de notre tableau.

Nous remarquons, par exemple, que l'arme en forme de bâton recourbé, que le roi tient de la main droite, n'est pas usuelle sur les bas-reliefs égyptiens. Sur ceux-ci, l'arme contondante est toujours droite. Au contraire, la massue recourbée est une arme essentiellement assyrienne qui se retrouve souvent sur les bas-reliefs de ce pays, et nous citerons comme exemple entre tous le bas-relief circulaire de la première époque chaldéenne reproduit dans Sarzec et Heuzey, *Une villa royale chaldéenne*, Paris, 1900, page 55, et les mêmes, *Fouilles en Chaldée*, Atlas.

Nous voyons encore que la grande pendeloque, qui part en arrière du sommet du casque, ne se rencontre pas sur les coiffures égyptiennes. En outre, la grosse boucle de cheveux roulés et frisés qui tombent sur le dos, n'a pas du tout le caractère égyptien. Sur les personnages de ce style, la boucle est d'un aspect beaucoup plus raide et, en même temps, elle ne sort pas du bonnet au-dessus du dos, mais bien un peu au-dessus de l'oreille et beaucoup moins en arrière.

Puis le volant, ou mieux la jupe repliée d'un côté, est indiqué, sur la partie antérieure, par une saillie qui ne se voit pas sur cette partie du vêtement des rois égyptiens, pas plus que la série de petites rosaces ornementales qui borde le bas de ladite jupe.

Enfin, les attributs de la puissance divine, sous la forme du globe avec les grandes ailes, qui se trouvent au sommet de la pierre, ne sont pas droits et secs dans leur exécution comme sur les peintures égyptiennes et se rapprochent davantage, par leur aspect et leur travail, des représentations semblables figurées sur les monuments assyriens.

Nous avons donc devant nous un personnage et des attributs qui, quoique d'un caractère général égyptien incontestable, ne sont cependant pas représentés correctement selon ce style. Nous en concluons que l'artiste qui les a dessinés appartenait à une autre civilisation et n'a fait que copier maladroitement un monument égyptien, ou même simplement s'inspirer de cet art, pour faire, selon sa fantaisie du moment et les mœurs de son pays, une imitation pure et simple.

En résumé, comme nous l'avons déjà indiqué ci-dessus, nous nous trouvons en présence d'une sculpture qui participe à la fois, pour la partie supérieure, de l'art égyptien, pour la partie centrale, du style phénicien, et, pour la partie inférieure, du genre assyrien. Tout cet ensemble nous confirme encore dans l'idée que notre tableau appartient à cet art particulier que, depuis peu d'années seulement, on attribue au peuple hittite.

Si nous nous reportons à l'examen attentif que nous avons fait de certains cylindres, pour lesquels nous ne savions, à cause de la singularité des sujets, quel classement adopter et que, depuis, de l'avis de tous les savants, nous avons considéré définitivement comme l'œuvre d'artistes hittites, sinon pour l'exécution, au moins pour la composition des sujets, nous remarquons que, sur beaucoup d'entre eux, comme sur notre stèle, des personnages d'aspect et de costumes complètement égytiens se rencontrent fréquemment. D'où l'on pourrait conclure que le peuple hittite avait des relations commerciales très développées avec les peuples qui habitaient dans la vallée du Nil. Cela est du reste confirmé par divers récits qu'on trouve dans la Bible et dans lesquels il est fait mention du trafic considérable qui s'était établi entre les Hittites et les Égyptiens, à propos de chevaux et de chars.

Nous ajouterons, avant de terminer, que le sculpteur, en traçant le portrait que nous avons appelé *le Roi*, à cause

de sa pose tout à fait caractéristique, semble, en même temps, comme nous l'avons déjà indiqué ci-dessus, avoir voulu le revêtir d'un caractère divin, ce qui rentrait, du reste, parfaitement dans les traditions artistiques des temps anciens. Nous en trouvons la preuve dans les procédés mêmes de l'auteur du monument.

Tout d'abord, il a représenté son héros comme réunissant en lui, tout à la fois, la beauté la plus complète et le courage le plus grand. Puis, en le plaçant au-dessus des montagnes, en le faisant marcher sur un lion et en tenir un second dans la main, comme un autre ferait d'un petit animal domestique, n'a-t-il pas voulu faire de son *Roi* un véritable être divin vivant dans les sphères élevées et dominant de toute sa puissance les créatures, même celles caractérisant sur cette terre, la majesté, l'énergie et la force? Cette préoccupation ne se montre-t-elle pas encore davantage, par cette représentation de Sin et de Samas, le soleil et la lune, qui est placée juste au-dessus de la tête du « Roi » et qui indique que celui-ci plane dans le ciel? Enfin, la sphère avec les grandes ailes déployées, qui domine toute la scène, achève de donner au sujet un véritable caractère céleste.

Tout nous conduit donc à penser que notre stèle représente un grand personnage, que l'artiste a déifié, en lui donnant tous les apanages de la puissance et qu'il a fait de celui-ci la personnification même du Dieu auquel le monument est consacré, sans que nous puissions savoir, malheureusement, quel nom lui donner.

Nous croyons, en effet, que la stèle a été édifiée comme un hommage pieux rendu à une divinité, peut-être en reconnaissance d'un événement heureux, d'un succès obtenu, d'une bataille gagnée. Ne voyons-nous pas, dans tous les temps, des ex-voto placés dans les temples, des édicules construits sur le bord des chemins, tous rappelant un bienfait, que l'on croit obtenu par l'intercession d'un

génie supérieur auquel on tient à rendre un hommage de profonde gratitude?

Une prière a été adressée, sans doute, à un être tout puissant, le vœu a été exaucé et, en souvenir de ce bienfait, l'édicule a été dressé.

Tel est l'ensemble de ce curieux monument qui ne laissera certainement pas que d'attirer l'attention des savants, non seulement pour en expliquer le sujet, mais aussi pour en déterminer la date.

Nous dirons très modestement notre opinion à ce dernier propos.

Comme on l'a vu ci-dessus, nous retrouvons dans la représentation des influences très diverses; d'abord un ensemble assyrien très marqué, puis un caractère égyptien non moins déterminé; mais nous n'y voyons aucune influence occidentale.

L'art grec n'a rien à voir dans le dessin du tableau, ni dans son exécution.

D'un autre côté, la scène est intelligemment composée, le travail est soigné et l'anatomie est très habilement traitée. Nous ne pouvons donc voir là une œuvre archaïque.

Dans ces conditions, nous sommes amené à croire que notre monument est antérieur aux Séleucides et qu'il remonte au IV[e] ou peut-être même au V[e] siècle avant l'ère chrétienne.

Malgré l'incertitude qui plane sur cette dernière détermination, notre stèle n'en présente pas moins un intérêt considérable, et nous croyons qu'elle est un des très rares spécimens, s'il n'est même unique sous cette forme; d'un style et d'une civilisation sur lesquels il y a encore beaucoup à apprendre.

NOTE ADDITIONNELLE DE M. PH. BERGER A LA COMMUNICATION DE M. DE CLERCQ.

L'inscription, si heureusement découverte par M. de Clercq sur la stèle d'Amrith, se compose de deux lignes tracées sous les pieds du personnage. L'écriture en est fine et soignée ; et pourtant elle est très difficile à déchiffrer, à cause des accidents de ce calcaire poreux avec lesquels les lettres se confondent, ce qui explique comment d'autres savants avant moi ont pu publier ce monument, sans même se douter qu'il portât une inscription.

Je ne prétends pas en donner une traduction définitive, mais seulement un premier essai de lecture ; c'est le premier pas qui est le plus difficile. Je compte sur la sagacité de ceux qui viendront après moi pour la compléter et la corriger.

La ligne 2 est la première dont la lecture s'est offerte à moi. Elle doit se lire : כשמע קל יב[רך] « *Parce qu'il a entendu sa voix ; qu'il le bénisse* ». C'est la formule qui termine presque tous les ex-voto phéniciens. Elle est importante, parce qu'elle nous montre que nous sommes en présence d'une inscription votive et nous indique dans quelle direction il faut chercher le sens général de l'inscription.

La clef de la première ligne doit être cherchée, je crois, dans le groupe de lettres qui se trouve sous le pied du personnage. Je lis : לאדני ל « *à son Seigneur, à* ». Il en résulte que nous devons avoir, à la suite, le nom du dieu, avant, la dédicace et le nom de l'offrant.

Le début de la ligne est beaucoup plus douteux. Je me suis arrêté, après bien des hésitations, à la lecture suivante : נפש ז בן. « *Ce monument-ci a construit*, etc. ».

Le mot בן, hébr. בנה, « a construit » est un terme bien ambitieux pour une stèle ; mais je l'ai retrouvé plus récem-

ment sur un cippe funéraire de Maktar composé, comme le nôtre, d'une seule pierre, mais qui pouvait, il est vrai, être posé sur un soubassement expliquant l'emploi de ce terme. Le mot נצב est plus surprenant. Il s'applique en général à des monuments funéraires, et nous ne le connaissons guère, jusqu'à présent, qu'en araméen. Je me suis même demandé si l'on ne pourrait pas lire נצבי; mais cela ne donne aucun sens.

Reste le nom de l'offrant. Je n'ai pas encore réussi à le lire. Vers la fin, au milieu des traits qui se confondent avec les accidents de la pierre, on croit voir une lettre ayant quelque ressemblance avec un *samech*, ce qui donnerait un nom du genre d'עביסר, ou peut-être עבדם; mais la première lettre n'est guère satisfaisante pour un *aïn* et ressemblerait plutôt à un *schin* mutilé.

On remarquera que ce nom n'est suivi d'aucun patronymique ni d'aucun titre honorifique. Cette particularité, assez rare sur les inscriptions de ce genre, pourrait inviter à s'engager dans une autre voie, à voir dans בן le mot « fils de » et à chercher dans ce qui précède le nom de l'offrant, dont Abisar ou tout autre deviendrait le patronymique. C'était la première idée qui m'était venue à l'esprit; il faudrait alors admettre que nous n'aurions pas le début de l'inscription.

Le nom divin qui termine la première ligne, présente de non moindres difficultés. On voudrait lire שורבל « *Schôrbel* ». Je n'ose me prononcer. Il faut être très prudent quand il s'agit d'introduire un nouveau dieu dans le panthéon phénicien, et surtout de dénommer la représentation figurée d'un dieu; car c'est là le grand intérêt de cette inscription.

On voit que nous laissons à ceux qui viendront après nous plus d'un problème à résoudre; mais j'ose dire que le cadre est tracé, et le cadre est ici, comme dans la plupart des travaux épigraphiques, la partie, sinon la plus intéressante, du moins la plus ardue.

Il est difficile de déterminer avec une précision absolue la date de cette inscription. L'ensemble de l'écriture est de très bonne époque sans être franchement archaïque ; le *lamed*, le *schin* ont encore leur forme antique ; c'est l'alphabet de transition que nous sommes habitués à reporter au IVe ou au Ve siècle, plutôt au Ve qu'au IVe.

Il se pourrait pourtant que les formes très caractéristiques de ces deux lettres fussent dues à une influence araméenne ; cette hypothèse gagnerait en vraisemblance, s'il fallait voir en réalité un *samech* dans le nom de l'offrant.

Cela cadrerait bien avec le caractère du bas-relief. Ce personnage, égyptien par son costume, assyrien par son attitude et ses attributs, phénicien par sa facture, a tous les caractères des monuments du nord de la Syrie que nous sommes habitués à rapporter aux Hittites. Amrith, située tout au nord de la Phénicie, confinait à ce monde à moitié araméen, à moitié hittite, et il est probable que c'est à lui qu'elle a emprunté cette sorte d'Hercule terrassant un lion qui nous représente peut-être le dieu national d'Amrith.

NOTE ADDITIONNELLE SUR LA STÈLE D'AMRITH,
PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE[1].

Tout en admettant que le dieu Satrape correspond bien au שדרפא palmyrinien, il y aura lieu d'examiner, cependant, si cette équivalence ne serait pas le résultat d'une étymologie populaire et si le vocable שדרפא, étant données surtout les conditions nouvelles dans lesquelles il apparaît sur la stèle d'Amrith (à supposer que la lecture matérielle soit

1. Voir plus haut, p. 380, l. 1 et suiv.

exacte), ne serait pas d'origine sémitique. En se plaçant à ce point de vue, on pourrait penser, par exemple, à le décomposer en שד (cf. שדי) et רפא (cf. II Chron. XX, 4, 6, 8, et les רפאים, voire même le mystérieux 'Ρηφὰν, 'Ραιφὰν, 'Ρεμφάν des LXX dans le passage d'Amos VI, 6).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1901

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE

SÉANCE DU 5 JUILLET

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par une lettre qu'il adresse au Président de l'Institut, annonce que la distribution des prix du concours général entre les lycées et collèges de la Seine et de Versailles aura lieu, sous sa présidence, le 29 juillet, à midi précis, à la Sorbonne, et il exprime le désir que l'Institut soit représenté à cette cérémonie par une députation officielle.

L'Académie désigne MM. Perrot, Leger et les membres du bureau.

M. Barbier de Meynard donne lecture d'une note de M. René Basset sur les ruines de Morat, ancienne capitale berbère [1].

M. L. Joulin fait une communication sur le grand Oppidum des Tolosates [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

M. Antoine Thomas, professeur à la Sorbonne, lit un mémoire sur le nom du mois appelé au moyen âge *delair* ou *deloir*. Il montre que l'opinion qui distingue un mois dit *delair*, qui serait août, d'un mois dit *deloir*, qui serait décembre, est complètement erronée; *delair*, comme *deloir*, s'applique toujours à décembre. Cherchant ensuite l'étymologie de ce mot, il écarte l'explication que l'on donne couramment, d'après laquelle on aurait dit le mois *de l'oir*, c'est-à-dire le mois de Jésus-Christ, hoir (héritier) de l'Éternel, puis par corruption le mois *de deloir*, et il ramène le mot français au latin *delerus*, variante de *delirus* « extravagant ». Le mois de décembre a dû être ainsi qualifié dès l'antiquité, à cause des extravagances des Saturnales, qui duraient du 17 au 24, et qui ont été perpétuées par la *Fête des fous* du moyen âge.

M. d'Arbois de Jubainville expose que M. Rothstein dans son édition de Properce (1898, p. 380) a contesté la valeur d'une note lue à l'Académie des inscriptions en 1889 et insérée aux *Comptes rendus*, p. 111, dans laquelle il est exposé que la qualité de fils ou descendant du Rhin attribuée par les manuscrits de Properce au chef gaulois Virdumaros s'accorde avec une doctrine religieuse celtique. Les Celtes croyaient à la divinité des fleuves. La thèse de M. d'Arbois est conforme à l'édition donnée par M. Baehrens en 1880 et à la leçon des manuscrits. M. Max Rothstein préfère une hypothèse suggérée par un passage de Silius Italicus. Silius Italicus parle d'un autre chef gaulois qui aurait été descendant de Brennus. Mais les hypothèses les plus ingénieuses ne peuvent l'emporter sur la leçon des manuscrits.

M. Salomon Reinach, à l'appui de la doctrine de M. d'Arbois, cite un passage de Claudien, où il est dit qu'Alaric descendait du Danube.

L'Académie désigne comme lecteurs pour la séance publique annuelle que tiendra l'Institut, le 25 octobre, M. Leger et, pour la séance publique annuelle de l'Académie, M. Cagnat.

COMMUNICATIONS

UNE ANCIENNE CAPITALE BERBÈRE. NOTE SUR LES RUINES DE MORAT, PAR M. RENÉ BASSET, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Dans son *Histoire des Berbères* (t. IV de la traduction de Slane), Ibn Khaldoun mentionne la ville de Merat, ou Morat, construite par Mendil, chef des Maghraoua, mais dont les Beni Toudjin s'emparèrent au milieu du XIII[e] siècle de notre ère, sous leur chef ʿAbdel-Qaoui qui y bâtit une citadelle achevée par son fils Moḥammed.

Le plus grand prince de cette dynastie, Moḥammed, qui, du reste, ne parvint au trône que par l'assassinat de son frère et rival Yousof, se trouva mêlé à une guerre contre la France. Lors de la croisade de saint Louis contre Tunis, il amena un contingent au roi hafside de cette ville, El-Mastanser, et il se distingua tellement contre les Croisés, qu'en récompense il reçut en fief du prince tunisien les villes de Maggara et d'Aoumach dans le département actuel de Constantine.

Pendant un court séjour chez mon frère, administrateur de la commune mixte de Tiharet (département d'Oran), j'ai pu retrouver l'emplacement de Morat, dont les ruines sont encore connues sous ce nom et existent sur le territoire de la tribu (douar-commune) de Ouled Lakred.

La citadelle occupait la partie supérieure de la montagne et surplombait à pic une profondeur qui ne devait pas être moindre de quarante ou cinquante mètres quand les bâtiments de la Qasbah étaient intacts. Aujourd'hui, il n'en reste que les blocs de rochers qui leur servaient d'assises.

Je n'ai trouvé d'à peu près intact que deux citernes ou réservoirs sur le côté sud de la Qasbah : le reste est rasé et les décombres jonchent le sol. Il en est de même en ce qui concerne la ville. Peut-être des fouilles amèneraient-elles la découverte de quelques inscriptions, surtout si l'on parvenait à déterminer l'emplacement de la mosquée et du cimetière.

De nos jours, on a élevé au milieu des ruines une *qoubbah* en l'honneur de Sidi Rabaḥ ben Moḥammed, et je ne serais pas étonné que, dans quelques années, le nom de ce saint ne soit substitué à celui de Morat, comme à Tlemcen celui d'Ibrahim el-Masmoudi a remplacé le nom d'Abou Ḥammou pour le monument construit par ce prince zeyanite.

Morat n'est pas la seule ville du moyen âge musulman dont j'ai retrouvé la trace dans cette courte excursion. Ibn Khaldoun nous apprend que le second successeur de 'Abd el-Qaoui, Moḥammed, fut assiégé par Yaghmorasen, roi de Tlemcen et fondateur de la dynastie des Béni Zeyân dans Taferkennit, et sa constance obligea l'ennemi à lever le siège en 649 de l'hégire (1251-2). Les ruines de cette ville existent encore dans la commune mixte de Tiharet, sur le territoire de la tribu (douar-commune) de Torrech, et portent le nom singulier de Kherbat Kousou. Mais une petite rivière qui passe au pied a conservé l'appellation de Taferguennit. On y voit encore un mur solide et des traces de constructions. La tradition prétend que cette ville fut détruite avant l'invasion des Turks.

Enfin Ibn Khaldoun nous rapporte que lorsque les Béni Toudjin chassèrent les Maghraoura de la région de Médéa et de l'Ouancherich (l'Ouarsenis actuel), ils s'emparèrent aussi de Taoughzout. C'est Taoughezout, sur le territoire de la commune mixte de Trenda, entre cette ville et Tiharet. On y voit des ruines que les habitants attribuent aux Romains, mais qui sont plutôt celles de la ville berbère.

J'espère, l'an prochain, si je puis obtenir l'appui du Gouvernement général de l'Algérie et du Ministère de l'instruction publique, pousser plus avant mes recherches sur l'histoire de cette région, à partir de la fin de la domination abadhite. La découverte de la situation des trois villes mentionnées par Ibn Khaldoun et dont l'histoire se rattache à celle du moyen âge arabe, et par un point à celle des Croisades, montre qu'il est possible de faire, sur ce pays, une monographie analogue à celle que je fais imprimer en ce moment sur Nédromah et les Trâras, résultat de ma mission de 1900, dont l'Académie des inscriptions a bien voulu accueillir les prémices.

M. Barbier de Meynard, après la lecture de cette communication, s'est exprimé en ces termes : « A l'intéressante notice dont je viens de donner un extrait, je n'ajouterai qu'un mot, l'expression d'un vœu que l'Académie ne peut qu'accueillir favorablement. Elle sait quels services notre correspondant a rendus à l'histoire des Berbères et à l'étude de leurs nombreux dialectes. Personne n'est mieux préparé que lui à des recherches qui jetteraient un jour nouveau sur cette civilisation berbère encore peu connue et qui joua un rôle important dans l'Afrique du Nord au moyen âge. Il est donc bien désirable que M. Basset obtienne du Gouvernement général de l'Algérie ou du Comité de l'Afrique du Nord les ressources nécessaires pour reprendre et mener plus activement une campagne archéologique dont les résultats ne peuvent qu'enrichir l'histoire de notre grande colonie algérienne. »

LE GRAND OPPIDUM DES TOLOSATES, PAR M. LÉON JOULIN.

Le village de Vieille-Toulouse, mentionné pour la première fois dans une lettre de Philippe le Bel, est situé sur la rive droite de la Garonne, à 5 kilomètres en amont de la ville de Toulouse, dans le massif montueux qui sépare la vallée de la Garonne de celle de l'Hers. Il est connu par les particularités suivantes :

1° Sur un plateau élevé, d'une dizaine d'hectares, on trouve, depuis deux cents ans au moins, de très nombreuses médailles antiques, les plus variées, savoir : pièces gauloises à la croix et au T ; pièces des peuples de la région et de ceux du Nord de la Gaule ; pièces phéniciennes ; pièces des colonies grecques et romaines de la Gaule et de l'Espagne ; monnaies consulaires et impériales ; et de nombreux objets usuels, la plupart gallo-romains.

2° Le même terrain est couvert de débris d'amphores. On a rencontré, à diverses reprises, de véritables nids de ces récipients enfouis dans le sol. On trouve aussi des poteries noires et grises, en moindre quantité.

3° Il existe, en maints endroits du plateau, des substructions en cailloux roulés et en briques. D'après l'abbé Audibert, qui, le premier, a appelé l'attention sur cette station, au siècle dernier, le propriétaire d'alors aurait extrait plus de 3.000 charretées de ces matériaux de construction.

4° Sur le point le plus élevé du plateau, se dresse une grande butte en terre, ayant la forme d'un tumulus.

5° Un mur épais, en terre mélangée de tessons, borde sur deux cents mètres environ le nouveau chemin conduisant au village, le long du plateau des médailles.

6° Enfin, on a recueilli, il y a une vingtaine d'années, à

une petite distance de ce plateau, une inscription latine de l'an 47 avant notre ère, la plus ancienne des Gaules, qui rappelle une réparation faite à un monument public.

L'abbé Audibert, qui écrivait en 1764, pensait que Vieille-Toulouse était l'emplacement de Toulouse à l'époque gauloise. M. Barry, en 1874, voyait sur le plateau des médailles un oppidum gaulois, avec emporium, compris entre les abrupts de la Garonne et le mur de terre dont il a été parlé. Un petit municipe et d'importantes fabriques de poteries, surtout d'amphores, auraient succédé à l'oppidum à l'époque romaine. Tel était l'état de la question lorsque nous avons commencé nos recherches (avril 1900). Voici les résultats de cette première campagne.

Enceinte et ouvrages. — Entre la plaine dite de Canti, située en face de Portet, au confluent de l'Ariège et de la Garonne, — le village de Vieille-Toulouse, — une hauteur appelée Cucurrelle, près du village de Pouvourville, — et les abrupts du massif du côté de la Garonne, — nous avons relevé les restes d'une enceinte de 8 kilomètres de longueur, qui enclôt une surface trapézienne de 300 hectares. La place ainsi formée s'étend sur trois éperons, de hauteur inégale, inclinés vers la Garonne, qui sont séparés par deux vallons encaissés, débouchant au même point sur la rive du fleuve.

Six énormes cavaliers en terre, disséminés sur le pourtour de l'enceinte, jouaient dans la défense un rôle complexe qui est à déterminer. Le tumulus est l'un de ces ouvrages. Le côté Est de la place, le plus faible, long de 2000 mètres, était entouré de murs en terre élevés, précédés de larges fossés. On y voit trois des six grands ouvrages en terre : un à chaque extrémité; le troisième, au centre, en avant de la ligne des deux premiers. Ces ouvrages, placés sur des saillants de l'enceinte, barraient chacun des trois éperons sur lesquels la place était établie. — Le côté

sud-ouest était également entouré de murs de terre, avec fondations en gros cailloux roulés sur certains points, et de larges fossés. — Sur le côté nord, le mur couronnait des escarpements retaillés à la main. — Enfin, les abrupts du côté ouest étaient défendus contre l'escalade par des parapets en terre ou des palissades.

Défenses accessoires. — Une série de murs et de terrasses étagées, intérieurs ou extérieurs au corps de place, peuvent être les uns, des restes d'une enceinte primitive moins développée; les autres, des défenses accessoires de l'enceinte définitive; d'autres enfin, de simples murs de soutènement.

Substructions. — Des substructions en cailloux roulés, hourdés au mortier de terre ou maçonnés, des aires en gravier battues, des chevilles en fer, des restes de foyers et des débris de cuisine, ont été rencontrés en dehors du plateau démantelé au XVIIIe siècle ou exploré depuis. Ce sont manifestement des vestiges d'habitations.

Amphores cinéraires. — Des amphores isolées et des nids d'amphores, renfermant des restes humains brûlés, ont été trouvés sur le plateau recouvert de tessons, et en dehors de ce plateau. Les amphores étaient enfouies pêle-mêle, dans des cavités creusées dans la marne du sous-sol. Certaines cavités sont entourées de substructions en cailloux et mortier de terre : on en a conclu que, comme dans d'autres établissements gaulois, les fosses funéraires étaient au milieu même des habitations. Ces fosses, les substructions, les aires en gravier, les chevilles en fer, etc., sont donc ce qui reste des huttes en bois et pisé de l'époque gauloise proprement dite.

Les faits acquis jusqu'à ce jour, se résument ainsi :

1° Il y avait à Vieille-Toulouse, à l'époque gauloise, près du confluent de l'Ariège et de la Garonne, et précisément

à l'endroit où, à cette époque, toute navigation cessait en aval, à cause des rapides sur lesquels le fleuve, — qui n'était pas canalisé comme il l'est aujourd'hui, — traversait la plaine de Toulouse actuel, un vaste oppidum, de beaucoup le plus grand de ceux connus jusqu'ici en Gaule.

2° Le tracé assez compliqué de l'enceinte indiquerait que ces fortifications sont relativement récentes : on peut les rapporter à la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère, lors de la mise en état de défense de la Gaule, menacée à la fois par les barbares et par les Romains.

3° Les substructions en cailloux non maçonnés, les aires en gravier, les restes de foyers, etc., représentent les habitations de l'époque gauloise. Les surfaces sur lesquelles il n'a été encore rien signalé, seraient les campements d'hébergeage des familles réfugiées dans l'oppidum, en temps de guerre. Il y avait une population sédentaire sur le plateau où l'on trouve des médailles.

4° L'existence de l'oppidum n'empêche pas qu'il y ait eu une agglomération de population à l'emplacement de Toulouse actuel. Nous avons des raisons de croire que cette plaine, où aboutit sur la Garonne, la voie de communication la plus directe entre la Méditerranée et l'Océan, était également habitée à l'époque gauloise.

5° L'oppidum de Vieille-Toulouse a été abandonné après la conquête romaine, comme cela s'est produit dans beaucoup d'autres lieux : un petit centre habité est resté sur le plateau supérieur de l'ancienne forteresse gauloise ; une partie des objets usuels recueillis à Vieille-Toulouse peuvent provenir de ce dernier établissement.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. Léon Douay, un ouvrage intitulé *Nouvelles recherches philologiques sur l'antiquité américaine*, contenant une contribution à l'américanisme du Cauca (Paris, 1900, in-8°).

M. Hamy présente à l'Académie l'ouvrage suivant de M. E. Chantre: *L'homme quaternaire dans le bassin du Rhône* (fait partie des *Annales de l'Université de Lyon*, nouvelle série, Sciences, fasc. 4; Lyon, 1901, in-8°, 74 fig.) :

« Dans ce travail, qui est sa thèse de doctorat ès sciences, M. Chantre a repris toutes ses études antérieures sur le bassin du Rhône dans les temps primitifs et notamment ses recherches sur l'ancienneté de l'homme dans cette importante vallée. On y trouvera systématiquement classées toutes les observations connues se rapportant aux alluvions et aux cavernes, depuis les dépôts de Saint-Cosme et de Chalon-sur-Saône jusqu'aux grottes de Béthenas, de Veyrier, etc. L'ouvrage est accompagné de fort belles figures qui représentent notamment les plus belles pièces en silex, en bois de renne, etc., que l'on ait rencontrées dans les nombreuses stations paléolithiques fouillées depuis trente sept-ans dans les vallées du Rhône, de la Saône, etc. ».

M. Hamy offre ensuite un mémoire dont il est l'auteur intitulé: *Jean le Roy de La Boissière et Daniel Rabel, peintres d'histoire naturelle du commencement du XVII*[e] *siècle* (extr. des *Nouvelles archives du Muséum*, 4[e] série, t. III).

C'est une histoire des débuts de la peinture sur vélin particulièrement consacrée à la représentation des animaux et surtout des fleurs (1610-1632).

SÉANCE DU 12 JUILLET

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission des Antiquités de la France sur le concours de cette année[1].

M. Salomon Reinach annonce que, le 20 juin dernier, une expédition bavaroise, fouillant sur l'emplacement du grand temple d'Égine dont les frontons ornent la Glyptothèque de Munich, a découvert une inscription des environs de l'an 500 avant J.-C. qui fait enfin connaître le nom de la divinité à laquelle était consacré le temple. C'est une obscure déesse locale, Aphaia, que l'on assimilait à la Britomartis crétoise et à Artémis. Les désignations courantes, temple de Jupiter panhellénien, temple d'Athéna, doivent désormais être abandonnées. Cette inscription démontre également qu'avant les guerres médiques il existait déjà un vieux temple, contenant une statue décorée d'or et d'ivoire, sur l'emplacement de celui qui subsiste encore et dont la décoration sculpturale est postérieure à la bataille de Salamine (480)[2].

M. Pottier ajoute quelques observations.

M. Bréal fait une communication sur l'étymologie du nom de la déesse *Juturna* et sur le verbe impersonnel *interest*.

MM. S. Reinach, Clermont-Ganneau et P. Viollet présentent à ce sujet quelques observations.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE TEMPLE D'APHAIA A ÉGINE,
PAR M. SALOMON REINACH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Depuis que Spon et Wheler, au XVIIe siècle, découvrirent, au nord-est de l'île d'Égine, le temple dorique dont les frontons ornent aujourd'hui la Glyptothèque de Munich, la date de la construction de cet édifice et le nom de la divinité auquel il était consacré ont donné lieu, entre archéologues, à des controverses qu'on peut considérer désormais comme terminées.

Les savants du commencement de ce siècle, frappés de l'archaïsme des formes architectoniques et des sculptures, ont eu la tendance de trop vieillir le temple d'Égine. Leake, d'accord avec Cockerell, le déclare antérieur à l'an 600; Ross pense qu'il est peut-être plus ancien que le début de l'ère des olympiades (776) et qu'en tous les cas il ne saurait être postérieur à la trentième (650). Welcker et d'autres en placent la construction avant 519, date où Hérodote parle incidemment d'un sanctuaire d'Athéna à Égine. Bursian propose de l'attribuer à la soixante-dixième olympiade (496), peu avant le début des guerres médiques[1]. Cependant Otfried Müller, dès 1817, avait justement reconnu dans les sculptures des frontons une allusion à la défaite des Perses à Salamine, à laquelle les Éginètes, déclarés à cette occasion les plus valeureux des Grecs, prirent, comme on sait, une part mémorable. Il attribuait, en conséquence, la

1. Voir Bursian, *Griechische Kunst*, dans l'*Allgem. Enkyklop.* d'Ersch et Gruber, p. 400-401.

décoration du temple aux années qui suivirent la retraite de Xerxès (480). Cette opinion a prévalu à peu près sans conteste; c'est celle qu'adopte M. Furtwaengler dans le dernier catalogue raisonné de la Glyptothèque de Munich.

La question du vocable divin sous lequel était placé le temple n'a été éclaircie que le mois dernier (juin 1901); il n'est pas sans intérêt de rappeler les phases par lesquelles cette controverse a passé.

Autrefois, sur l'autorité de Spon, on pensait que le temple en question était celui de Zeus Panhellénien, couronnant la montagne du même nom où Pausanias signale, mais d'un mot seulement, un sanctuaire de Zeus. C'est encore la désignation qu'adopta Charles Garnier en 1854, dans la restauration bien connue du temple d'Égine qu'il exécuta comme pensionnaire de la villa Médicis.

On s'aperçut, cependant, qu'un texte formel de Théophraste s'opposait à cette identification. En effet, dans le traité *Des signes de tempête*[1], ce savant assure que c'est un indice de pluie lorsque les nuages s'assemblent sur Zeus Hellanios à Égine. Or, cela implique que Zeus Hellanios était un des sommets les plus élevés de l'île, de ceux que l'on pouvait apercevoir de très loin. Tel n'est pas le cas pour la colline, haute de 190 mètres seulement, où sont situées les ruines du temple; le seul point de l'île qui puisse être désigné par le passage de Théophraste et auquel s'attache encore, tant à Égine qu'à Mégare et à Athènes sur le continent, une croyance analogue, est la cime de 531 mètres d'altitude qui porte aujourd'hui le nom de la montagne par excellence, *Oros*, et que surmonte une chapelle de saint Élie. Il y a, en cet endroit, des restes de murs et de vieux blocs taillés, qui ont été utilisés pour la construction de la chapelle. Du reste, on n'y a jamais fait de fouilles et l'on ignore si le temple

1. Théophraste, *De signis*, I, 24.

de Zeus Panhellénien était un édifice de quelque importance[1].

Zeus écarté, on songea naturellement à Athéna. Il y avait, pour cela, trois motifs d'inégale valeur. En premier lieu, un texte d'Hérodote, auquel j'ai déjà fait allusion, mentionnant un sanctuaire d'Athéna à Égine en 519; comme Hérodote ne dit pas où il était situé, son témoignage, sur ce point, n'offre guère d'importance. Le second argument, très digne d'attention, se fondait sur ce fait que dans les deux frontons du temple d'Égine l'image d'Athéna occupait le centre. Enfin, on en alléguait un troisième qui, aux yeux de la plupart des archéologues, semblait trancher la question. On rapportait, sur l'autorité de Ross, qu'au village de Bilikada, à un quart d'heure environ vers l'ouest du temple, il existait une inscription marquant la limite du domaine d'Athéna, **HOPOΣ TEMENOΣ AΘE-NAIAΣ**. Cette assertion est encore répétée par M. Frazer dans son grand commentaire de Pausanias, publié en 1898[2]. Mais, dès 1873, Lolling avait établi qu'elle est inexacte[3]. A son tour, en 1889, M. Wolters a montré que l'on possède deux inscriptions identiques, dont l'une, celle que Ross a copiée, est à plus d'une heure de marche du temple, et dont l'autre, découverte plus récemment, en est à une heure et demie au moins[4]. Ainsi, non seulement ces inscriptions n'établissent pas la désignation proposée, mais elles la rendent à peu près inadmissible, car on ne conçoit pas comment deux bornes du territoire sacré d'Athéna auraient pu être transportées à une telle distance de son temple, dans une île où les beaux blocs de marbre taillé ne sont pas rares.

M. Furtwaengler, dans son catalogue de la Glyptothèque, publié en 1900, proposa une autre hypothèse. Les textes et

1. Cf. Frazer, *Pausanias*, t. III, p. 265-266.
2. Frazer, *Pausanias*, t. III, p. 269.
3. Lolling, *Archaeol. Zeit.*, 1873, p. 58.
4. Wolters, *Athen. Mittheil.*, 1889, p. 115.

les inscriptions nous font connaître, dans l'île d'Égine, l'existence de treize temples ou sanctuaires, ceux d'Apollon, d'Artémis, de Dionysos, d'Hécate et de Déméter Thesmophore dans la ville même, ceux de Damia et Auxesia, d'Héraklès, d'Athéna, d'Aphaia, de Zeus, d'Apollon Delphinios et de Poseidon dans le reste de l'île [1]. De ces derniers, il fallait éliminer d'abord ceux de Zeus, de Damia et Auxesia, d'Apollon et de Poseidon, dont la position est à peu près fixée et ne concorde nullement avec celle du temple anonyme; restaient, comme titulaires possibles, Héraklès et Aphaia. Le temple d'Héraklès à Égine est mentionné par Xénophon [2], celui de l'obscure Aphaia par Pausanias. M. Furtwaengler se prononça pour Héraklès et crut que le temple, dit autrefois de Zeus ou d'Athéna, était un Hérakléion. Il y avait à cela, il est vrai, une difficulté. De la statue en or et en ivoire qui ornait la cella de ce temple, on a retrouvé un œil long de 0^{m}118. Or, cette dimension implique, pour une figure debout, une hauteur de 6^{m}61; une pareille statue n'aurait pu être placée sur un piédestal dans la cella, élevée de 7^{m}60 seulement. Cockerell et Garnier, qui ont déjà fait ce calcul, en avaient conclu que la statue de la cella était assise, s'élevant à une hauteur d'environ 5^{m}10, ce qui permettait de lui attribuer un piédestal d'un mètre. L'attitude assise convient à une statue de Zeus ou d'Athéna, mais beaucoup moins, bien qu'il en existe quelques exemples, à une statue d'Héraklès. M. Furtwaengler écartait la difficulté en rappelant l'Héraklès assis du palais Altemps à Rome [3], qui remonte peut-être à un original de Myron; mais cet unique exemple d'un Héraklès assis *archaïque* ne constituait qu'une faible réponse à l'objection [4].

1. Voir Bursian, *Geogr. von Griechenland*, t. II, p. 83, 86.
2. Xénoph., *Hellén.*, VI, 1, 10.
3. Clarac, *Musée*, 802 F, 1988 a (*Rép.*, I, 475, 5).
4. Cf. Furtwaengler, *Beschreibung der Glyptotek*, p. 84, 86.

Il y avait, du reste, à toutes les hypothèses proposées, une objection plus grave encore, dont on s'étonne aujourd'hui que si peu de gens se soient doutés. Le dernier éditeur et commentateur de Pausanias, M. Frazer, écrivait en 1898 : « Le plus remarquable de beaucoup des monuments de l'antiquité à Égine n'a pas été mentionné par Pausanias. » Il s'agit, bien entendu, du prétendu temple d'Athéna. Or, une pareille omission est de celles qu'on ne devrait attribuer à un auteur que lorsqu'il s'en est évidemment rendu coupable; en accusant Pausanias d'une ignorance ou d'une distraction aussi forte, sans en pouvoir alléguer de preuve certaine, on affaiblissait toute hypothèse, si vraisemblable qu'elle pût paraître, puisqu'on la fondait sur une autre qui ne l'était pas.

Il résulte de ce qui précède qu'un archéologue avisé, raisonnant avec rigueur, aurait pu, depuis plus de dix ans, pressentir et même affirmer ce qu'une découverte vient de nous apprendre : que le temple dont les frontons sont à Munich était celui de la déesse Aphaia. D'une part, en effet, parmi les quatre sanctuaires énumérés par Pausanias dans l'intérieur d'Égine, celui-là seul n'avait pas été identifié (car l'hypothèse qui plaçait le sanctuaire d'Aphaia sur la pente septentrionale du mont Oros, près de la chapelle d'Hagios Asomatos, ne reposait sur aucune donnée positive[1]); d'autre part, comme je l'ai montré, en prenant la liste complète des treize sanctuaires connus à Égine et en éliminant en dernier lieu celui d'Héraklès à cause de l'attitude assise de la statue, il ne restait plus que le nom d'Aphaia pour le grand temple situé au sud-est de l'île. Ces déductions, une fois la lumière faite, ne présentent plus qu'un intérêt secondaire ; il n'en est pas moins nécessaire de les exposer, ne fût-ce que pour répondre d'avance à certains doutes que la découverte du mois de juin 1901 pourrait encore soulever.

1. Frazer, *Pausanias*, t. III, p. 265.

Tout le monde sait que les frontons d'Égine ont été exhumés au mois de mai 1811 par l'architecte anglais Cockerell, en compagnie de ses amis Foster, Haller et Linkh. Les recherches ne durèrent que seize jours et furent conduites avec quelque précipitation, le but de l'exploration étant plutôt commercial que scientifique. Les statues découvertes furent transportées dans l'île de Zante, puis à Malte, où Wagner, chargé d'affaires de Louis, prince héritier de Bavière, les acquit, en janvier 1813, au prix de 70.000 florins. En 1815, elles furent amenées à Rome et restaurées sous la direction de Thorwaldsen; en 1828 seulement, elles prirent le chemin de Munich. On suivit, pour leur installation, les arrangements proposés par Cockerell et, pendant de longues années, la science les accepta comme définitifs. En 1873, un savant russe, Adrien Prachov, eut le mérite d'exprimer des doutes qui provoquèrent, en 1878, l'important travail de critique de Konrad Lange. A son tour, en 1900, M. Furtwaengler reconnut, à la suite de MM. Prachov et Lange, que Thorwaldsen avait laissé sans emploi de nombreux fragments des frontons et que ceux-ci comprenaient beaucoup plus de figures que ne l'avait pensé Cockerell. Mais, avant de reprendre la question dans son ensemble, il était nécessaire de compléter sur place, par des fouilles, la collection des fragments des frontons, qui n'avaient certainement pas été tous recueillis. Cela était d'autant plus aisé que tous les terrains à l'entour du temple d'Égine appartiennent à la Société archéologique d'Athènes, qui s'empressa de les mettre à la disposition du prince régent bavarois.

Au mois de mai 1901, les fouilles commencèrent sous la direction de M. Furtwaengler, directeur de la Glyptothèque, assisté de MM. H. Thiersch et P. Herrmann. Elles furent récompensées par des découvertes très intéressantes. D'une part, dans le terrain déjà exploré par Cockerell, on recueillit une quantité de petits objets votifs, de l'époque mycé-

nienne, de celle du style géométrique, de l'époque grecque archaïque, attestant en ce lieu la continuité d'un culte remontant bien au delà de l'invasion dorienne; de l'autre, dans les ruines d'un Propylée voisin signalé d'abord par Blouet, l'architecte de l'expédition de Morée, on découvrit deux têtes admirablement conservées et des fragments considérables des frontons. D'autres petits morceaux des frontons furent exhumés des déblais entassés par Cockerell le long de la façade orientale; enfin, au sud du Propylée, les fouilles donnèrent des statuettes archaïques en terre cuite, Aprodite tenant une colombe, des déesses Kourotrophes et un grand nombre de petites lampes[1].

Au moment où M. Furtwaengler dut quitter Égine, abandonnant la direction des travaux à M. Thiersch, on n'avait encore rencontré qu'une seule inscription, dédicace incisée sur un vase; malheureusement, le nom de la divinité à laquelle était faite cette dédicace est perdu; le problème de l'attribution du temple restait à résoudre. J'écrivais le 11 mai dernier dans la *Chronique des Arts*, en rendant compte des fouilles de M. Furtwaengler : « On ignore encore, à l'instant où j'écris ces lignes, sous le vocable de quel Olympien était placé le temple d'Égine. Il est à présumer qu'on ne l'ignorera plus longtemps. »

Cette espérance a été vérifiée. Le 20 juin dernier, M. Thiersch découvrit un beau bloc en calcaire portant une inscription archaïque antérieure à l'an 500 avant J.-C.[2].

1. Voir *Berl. Philol. Wochenschrift*, 1901, p. 572 et *Chronique des arts*, 1901, p. 148.

2. Furtwaengler, dans la *Beilage zur Allgemeinen Zeitung* de Munich, n° 149, 3 juillet 1901. L'inscription a paru depuis dans la *Berl. Philol. Wochenschrift* du 3 août (1901, p. 1002); elle se lit ainsi :

[Κλ;]εοιτα ιαρεος εοντος ταφαιαι *h*οιϙος
[εποι]εθε ο βομος χολεραs ποτεποεθε
. . . . . . [π]ερι[ε]ποιεθε (;) . . . . . .

Cette inscription relate que sous le sacerdoce de tel prêtre fut construit le sanctuaire, ou plutôt la maison (οἶκος) d'Aphaia ; il y est aussi question de l'autel de la déesse et de l'*ivoire*, c'est-à-dire de la statue chryséléphantine qui fut vouée dans le temple. Évidemment, ce texte se rapporte à un édifice antérieur aux guerres médiques ; mais à Égine, comme sur tant d'autres points de la Grèce, on célébra le triomphe de l'Hellade sur l'Asie en construisant, pour les dieux qui l'avaient assuré, des édifices plus dignes de leur majesté, comme de la richesse et de la puissance accrues des vainqueurs. Peut-être, toutefois, l'ancienne idole en ivoire fut-elle conservée et prit place dans le nouveau temple, élevé vers 480-475 et orné de frontons rappelant la part prise par les Éginètes à la glorieuse journée de Salamine.

Tout cela est clair; mais le nom de la divinité nouvelle ne l'est pas. Je vais rappeler les quelques témoignages qui la concernent en commençant par celui de Pausanias :

« A Égine, dit-il[1], quand on va vers la montagne de Zeus Panhellénien, il y a un sanctuaire d'Aphaia, sur laquelle Pindare composa un poème pour les Éginètes. Les Crétois disent (car sa légende est d'origine crétoise) que Carmanor, qui purifia Apollon meurtrier de Python, avait un fils nommé Euboulos, dont la fille, Carmé, devint mère de Britomartis par Zeus. Britomartis aimait la chasse et la course et était très chère à Artémis. Minos s'éprit d'elle, mais elle lui échappa et, en courant, tomba dans certains filets qui étaient tendus sur le rivage. Artémis l'éleva au rang d'une déesse et elle est honorée non seulement par les Crétois, mais par les Éginètes, qui disent que Britomartis apparut dans leur île. Son surnom est Aphaia à Égine et Dictynna (la déesse aux filets) en Crète. »

Dans ce passage, on peut trouver singulier que Pausanias

1. Paus., II, 30, 3.

place le temple d'Aphiaa sur la route du Panhellénion (πρὸς τὸ ὄρος τοῦ Πανελληνίου Διὸς ἰοῦσιν), alors que la ville d'Égine est à l'ouest de l'île, le Panhellénion au nord-est et le temple d'Aphaia au sud-est. Mais, comme on l'a déjà fait remarquer, Pausanias ne parle pas ici en géographe : il songe avant tout aux touristes qui, dans l'antiquité comme aujourd'hui, partaient de la ville d'Égine pour visiter le temple d'Aphaia d'abord et ensuite seulement le Panhellénion, qui marquait le terme de leur excursion dans l'île.

Il est aussi question d'Aphaia dans un mythographe du temps des Antonins, Antoninus Liberalis, dont l'ouvrage sur les métamorphoses paraît fondé en grande partie sur celui de l'Alexandrin Nicandre. « Carmé, dit-il, était fille de Phœnix, fils lui-même d'Agénor et de Cassiepeia, fille d'Arabios. De cette Carmé Zeus eut une fille, Britomartis, qui fuyait le commerce des hommes et s'était vouée à une virginité perpétuelle. De Phénicie elle vint d'abord à Argos, auprès des filles d'Erasinos... Puis elle se rendit à Céphallénie, dont les habitants l'honorent sous le nom de Laphria. Ensuite, elle alla en Crète et y enflamma d'amour Minos, qui la poursuivit. Elle se réfugia auprès de pêcheurs qui la cachèrent sous leurs filets. C'est pourquoi les Crétois l'appellent Dictynna et lui rendent un culte. Ayant échappé à Minos, Britomartis gagna Égine sur la barque du pêcheur Andromède. Cet homme, à son tour, voulut lui faire violence ; sur quoi, abandonnant la barque, elle se réfugia dans un bois, où est maintenant son temple, et y disparut ; les habitants lui donnèrent le nom d'Aphaia. Dans l'enceinte sacrée d'Artémis, le lieu où elle était devenue invisible (ἀφανής) fut consacré par les Éginètes, qui lui rendirent des honneurs comme à une divinité[1]. »

Dans le *Ciris* de Virgile, Carmé, nourrice de Scylla, qui est éprise de Minos et veut trahir son propre père pour

1. Anton. Lib., *Metam.*, c. XL. Le texte de la dernière phrase est altéré.

servir son amour, exhale ses plaintes contre Minos, dont elle a déjà eu jadis à souffrir ; car la fille qu'elle avait eue de Zeus, Britomartis, a été victime de la passion du roi de Crète : « Plût au ciel, dit-elle, qu'uniquement chère à la rapide Diane tu te fusses abstenue, ô vierge, des plaisirs virils de la chasse!... Jamais, fuyant les ardeurs de Minos, tu ne te serais jetée à bas d'une haute montagne ; d'autres disent que tu survécus à cette chute et t'attribuent les honneurs qu'on rend à la vierge Aphaea ; d'autres, pour que tu fusses plus célèbre, ont appelé la lune Dictynna d'après son nom. Je veux bien y croire, mais pour moi, ma fille, tu es morte. Je ne te reverrai plus volant sur les sommets d'une montagne au milieu de tes chiens d'Hyrcanie et d'une troupe de bêtes fauves ; je ne te serrerai plus dans mes bras à ton retour[1]. »

Le quatrième texte où il est question d'Aphaia est une ligne du lexique d'Hésychius qui ne nous apprend rien de nouveau : le compilateur se contente de l'identifier à Dictynna et à Artémis.

Les relations très anciennes qui sont attestées entre la Crète et Égine[2] expliquent qu'une nymphe crétoise, Britomartis (c'est-à-dire, d'après Solin, la « douce vierge »), surnommée Dictynna peut-être à cause du lieu de son culte, Dictys[3], ait pu être identifiée à une héroïne éginète dont la légende offrait des caractères analogues. Cette légende, abstraction faite des embellissements et des déductions étymologiques (comme l'histoire de la chute dans les filets, δίκτυα), peut se résumer en deux traits essentiels : la fuite et la chute. Or, ces traits se retrouvent non seulement dans plusieurs personnages secondaires de la mythologie grecque[4], mais dans la mythologie germanique et ailleurs

1. *Ciris*, 297-309.
2. Hérodote, III. 59 ; Strabon, p. 376.
3. Cf. Rapp, dans le *Lexicon* de Roscher, t. I, p. 822.
4. Ino Leucothéa, Hémithéa.

encore ; on peut citer bien des phénomènes naturels — soleil et lune déclinant, brouillards chassés par le vent et semblant tomber dans la mer du haut d'un promontoire — qui sont propres à en suggérer l'idée. Nous ne devons pas oublier, d'autre part, certains actes rituels qui se présentent dans les religions des peuples les plus divers et qui consistent à précipiter dans l'eau un être vivant ou un simulacre d'être vivant, afin d'obtenir, par une sorte de magie sympathique, une chute de pluie. Lorsque les Romains, à la fête des *Argei*, jetaient des mannequins dans le Tibre, ils obéissaient inconsciemment à la même superstition préhistorique que les Malais actuels, qui croient provoquer de bienfaisantes averses en noyant à moitié un chat sous le contenu d'une grande jarre d'eau[1]. Je suis d'autant plus disposé à chercher un *rain-charm* à l'origine de la conception de Britomartis-Aphaia qu'une légende d'Égine nous montre Éaque fondant dans l'île le culte de Zeus pour obtenir la fin d'une sécheresse[2]. La haute antiquité et le caractère primitif des cultes d'Égine sont encore attestés par la tradition qui fait d'Éaque le roi des Myrmidons, fourmis transformées en hommes par Zeus. La preuve, d'ailleurs, que le culte d'Aphaia, loin d'être venu de Crète à Égine à l'époque historique, par l'effet de relations commerciales, appartient à une époque très reculée, c'est la découverte récente, sur l'emplacement de son temple, de pierres gravées de style mycénien.

Toutefois, en l'absence de toute information sur les rites du culte d'Aphaia, nous ne pouvons risquer que des conjectures très vagues sur la vraie nature de cette déesse. Le nom lui-même est difficile à expliquer ; personne ne voudra

1. Skeat, *Malay Magic* (Londres, 1900), p. 108. Il y a beaucoup d'exemples analogues ; cf. Mannhardt, *Wald- und Feldkulte*, p. 264. Pourrait-on rapprocher l'Aphaia éginétique de la mythique Sapho, qui se précipite aussi dans la mer du haut d'un rocher ?

2. Paus. II, 29, 6 ; Isocrate, IX, 14, 15.

plus croire, avec les anciens, qu'il soit en relations avec ἀφανής (*celle qui disparaît*) ni, avec M. Schreiber, y reconnaître une formation parallèle à celle d'ἀφήτωρ (*celui qui décoche des flèches*), épithète attribuée à Apollon[1]. Il est possible que le nom d'Aphaia appartienne à une mythologie pré-dorienne, dont les vocables ne peuvent être expliqués par la langue grecque, du moins par celle qui nous est connue depuis l'époque relativement récente où la tradition des poèmes homériques a été fixée.

Pausanias nous apprend, d'autre part, qu'Hécate est la divinité principale des Éginètes. Or, Hécate, souvent accompagnée de chiens, est assimilée à la chasseresse Artémis comme Aphaia[2], identifiée elle-même à Britomartis, qui, dans son sanctuaire de Crète, était entourée de chiens que l'on nourrissait en son honneur[3]. Il y a donc lieu de croire qu'elle est l'héritière d'une vieille divinité éginétique ou plutôt égéenne, d'un caractère nocturne et infernal, peut-être aussi dans une certaine relation avec l'espèce canine. Le fait que son nom suggère celui de la lumière, φάος, précédé d'un α privatif, n'autorise pas à l'expliquer par ces mots; mais on peut faire observer que le héros principal des Éginètes, Éaque, présente lui-même un caractère funéraire, puisque sa tombe était l'objet d'un culte à Égine et que la mythologie posthomérique a fait de lui un juge des Enfers.

Éaque, suivant la légende locale, était grand-père d'Ajax et d'Achille. Une tradition, rapportée par Pindare seulement[4], le fait prendre part, avec Apollon et Poseidon, à la construction des murs de Troie. Dès 1817, Hirt a reconnu que les sujets représentés sur les frontons du temple d'Égine

1. Schreiber, *ap.* Roscher, *Lexicon*, t. I, p. 583.
2. C'est l'Ἄρτεμις Αἰγιναία dont le culte est signalé à Sparte par Pausanias, III, 14, 2.
3. Philostr., *Vita Apoll.*, VIII, 30.
4. Pind., *Olymp.*, VIII, 30.

rappelaient à la fois la gloire récente des Éginètes et celle des Éacides, leurs maîtres, dans le premier duel de la Grèce avec l'Asie. Mais pourquoi choisit-on, pour recevoir ce somptueux décor, la vieille demeure d'Aphaia? Sans doute, elle était fille de Zeus et, par suite, demi-sœur d'Éaque, fils lui-même de Zeus et d'Égine; mais cette parenté n'explique pas encore pourquoi les exploits des Éacides ornèrent, après la victoire de Salamine, le temple placé sous le vocable d'Aphaia. Le mot de l'énigme nous serait certainement donné si nous avions conservé le poème de Pindare sur Aphaia, dont il est question dans Pausanias; malheureusement, il n'en existe pas le moindre fragment.

Les plus anciennes œuvres connues de Pindare se placent en l'an 494 [1]. Dans d'autres poèmes de sa jeunesse, notamment dans la sixième *Isthmique*, il témoigne d'un intérêt particulier pour l'île d'Égine, en célébrant Theba et Aigina, les deux filles d'Asopos, aimées de Zeus. M. Furtwaengler a pu supposer, non sans vraisemblance, que le poème perdu de Pindare sur Aphaia fut motivé par la réédification du temple, travail qui peut avoir commencé entre la première et la seconde guerre médique, mais qui n'a dû être achevé qu'après 480 par la mise en place des frontons.

Bien que, dans les œuvres qui nous sont parvenues, Pindare ait souvent célébré Égine et particulièrement les exploits des Éacides, le nom d'Aphaia ne s'y rencontre jamais. Assurément, il n'en serait pas ainsi si, dans les vieilles traditions éginétiques, cette déesse avait joué un grand rôle, si quelque légende, par exemple, l'avait étroitement associée aux Éacides. Je suis disposé à conclure de là que le culte d'Aphaia fut ranimé, à l'époque des guerres médiques, par quelque événement d'ordre religieux — prodige ou oracle — dont le souvenir ne s'est pas conservé. Peut-être est-il permis de hasarder une supposition à cet

1. Voir Christ, *Gesch. der Griech, Litteratur*, 2ᵉ éd., p. 142, note 7.

égard. Avant la bataille de Salamine, les Grecs avaient envoyé un vaisseau à Égine pour en rapporter les images des Éacides. Ce navire arriva au moment où l'action allait s'engager. « Les Éginètes, dit Hérodote[1], prétendent que le vaisseau envoyé vers les Éacides donna le premier. On dit aussi qu'un fantôme apparut aux Grecs sous la forme d'une femme et que, d'une voix assez forte pour être entendue de toute la flotte, il les anima après leur avoir adressé d'abord des reproches. » Cette femme mystérieuse qui fait entendre sa voix tout auprès du vaisseau portant les héros d'Égine et qui, poussant les Grecs au combat, décide de la victoire, aurait-elle été, par la tradition éginétique[2], identifiée à la vierge Aphaia? Cette conjecture rendrait fort bien compte du choix des scènes représentées sur les frontons du temple d'Aphaia, symboles de la réconciliation et de la coopération d'Athènes et d'Égine dans l'œuvre du salut commun des Grecs.

Tant qu'un hasard heureux n'aura pas fait retrouver le poème de Pindare, d'autres hypothèses encore pourront trouver créance, sans qu'aucune puisse prétendre s'imposer à la critique. Aussi bien, la découverte épigraphique qui vient de rendre son état civil au temple d'Égine est-elle, pour les érudits, une leçon de prudence : elle nous enseigne une fois de plus combien notre connaissance des mythologies locales est fragmentaire et de quelle importance y ont joui certaines figures dont nous n'avons guère retenu que le nom. Sortie du domaine des lexiques pour entrer triomphalement dans l'histoire de l'art, Aphaia sera désormais une de ces figures énigmatiques dont l'explication complète ne peut être attendue que de l'avenir.

1. Hérod., VIII, 84.

2. Hérodote atteste, dans le passage cité, qu'il existait, de la bataille de Salamine, une version éginétique différant de la version athénienne.

APPENDICE

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1901, PAR M. PAUL VIOLLET, LU DANS LA SÉANCE DU 12 JUILLET 1901.

MESSIEURS,

Trente-quatre ouvrages ont été envoyés cette année au concours des Antiquités nationales. La Commission, après s'être partagé ces livres et les avoir soumis à un premier examen, a bien vite reconnu que le concours s'annonçait exceptionnel. Une étude plus attentive des travaux adressés à l'Académie n'a fait que confirmer cette impression.

Nos auteurs ont abordé l'histoire de la philosophie, l'archéologie, l'histoire proprement dite, l'histoire industrielle, la philologie, la musicologie, la liturgie, la diplomatique, le droit public. Beaucoup l'ont fait avec une incontestable compétence et dans un esprit vraiment scientifique.

Comment classer des études si diverses et, ensuite, comment récompenser, en l'état de nos ressources ordinaires, celles qui méritent les encouragements de la Compagnie? Le nombre des travaux dignes de nos suffrages dépassait de beaucoup le nombre des distinctions dont nous disposions.

Pour essayer de nous reconnaître nous-mêmes parmi ces richesses et pour encourager davantage les jeunes talents, tout en rendant hommage aux réputations acquises, nous avons tout d'abord classé à part divers auteurs, qui, pour des études antérieures, ont obtenu des médailles à nos concours.

C'est le cas de M. Blanchard. Son beau cartulaire des sires de Rays, publié d'après un manuscrit qui appartient à notre confrère, le duc de La Trémoïlle, est précédé d'une étude importante sur la maison de Rays, étude riche de bien des résultats nouveaux.

C'est le cas de M. de Charmasse, qui nous avait adressé la troisième partie du cartulaire de l'Église d'Autun, complément important d'un ouvrage considérable, dont les premières parties ont déjà été couronnées. Nous y avons remarqué des textes anciens très précieux, notamment un chapitre d'un polyptique de l'an 937. L'introduction consacrée à l'état de la propriété en Bourgogne est un morceau très digne de fixer l'attention de tous les hommes d'étude.

C'est le cas de notre confrère, M. Fagniez, qui, depuis plus de trente ans, s'est consacré à l'histoire des classes ouvrières et industrielles, — avec quel succès, vous le savez; — M. Fagniez a voulu mettre à la portée de tous une partie des textes précieux qu'il a accumulés : ses *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France* sont précédés d'une magistrale introduction.

C'est le cas enfin de M. René Merlet, qui nous avait adressé un travail, où sont condensés les résultats de ses propres recherches et de celles que commença son père, notre regretté correspondant, enlevé, il y a quelques années, à la science. L'ouvrage est intitulé : *Dignitaires de l'Église Notre-Dame de Chartres*, *Listes chronologiques*. Le père et le fils sont lauréats de nos concours : leur œuvre collective, très utile et bien conduite, se rangeait de droit dans cette catégorie.

Après cet hommage mérité, rendu à quelques vétérans de nos concours, toutes les difficultés n'étaient pas levées pour votre Commission. Tant s'en faut! Elle restait en présence d'œuvres de grand mérite, qui n'obtiendraient pas toutes les distinctions auxquelles elles pouvaient très légitimement prétendre, si la Compagnie ne consentait à dou-

bler très exceptionnellement cette année le nombre de ses médailles : c'est ce qu'elle a fait, les propositions de sa Commission lui ayant paru parfaitement fondées.

Vous avez donc doublé, Messieurs, le nombre ordinaire des médailles, et votre Commission a pu disposer de deux premières médailles, de deux secondes médailles, de deux troisièmes médailles.

Ces classements nous laissent toujours très perplexes, la diversité des sujets traités rendant la comparaison extrêmement délicate.

J'arrive aux décisions prises par votre Commission.

Elle a attribué deux premières médailles, l'une à M. Morel pour un ouvrage intitulé : *La grande chancellerie royale et l'expédition des actes royaux de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIVe siècle*, Paris, 1900 ; l'autre à MM. Noël et Félix Thiollier pour un ouvrage intitulé : *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, texte par Noël Thiollier, gravure par Félix Thiollier[1].

L'ouvrage de M. Morel apporte à la diplomatique royale des faits et des constatations nouvelles. Il sera difficile de rien ajouter d'essentiel à ce que cet auteur a écrit sur les attributions des officiers de la chancellerie, sur le régime financier de ladite chancellerie, sur le formalisme minutieux de la rédaction des actes royaux, sur le rôle du Parlement et de la Chambre des comptes dans l'enregistrement et la vérification des documents émanés de l'autorité royale. Cet ouvrage fait faire un pas considérable et à la diplomatique et à l'histoire du droit public et politique.

1. Il faut ajouter à ce grand ouvrage les travaux ci-après qui ont été également soumis à l'Académie et qui sont dignes de l'œuvre principale : *Objets mobiliers anciens existant dans les églises du canton de Chambon-Fougerolles*, par Noël Thiollier ; *L'église de Cremeaux*, par le même ; *Notice archéologique sur l'église de Curgy*, par le même.

M. Noël Thiollier appartient à cette jeune et déjà brillante pléiade d'archéologues qui se sont formés à l'École des Chartes, en ces dernières années, et dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de distinguer les travaux.

Son étude sur les monuments romans du Velay a été présentée en 1896, à l'École des Chartes, comme thèse de sortie. Elle fut remarquée à juste titre : c'est un travail très érudit et qui dénote un sens archéologique très fin ; c'est en même temps une œuvre de patience, qui a exigé de son auteur des recherches pénibles dans une des parties de la France les moins faciles d'accès. Les conclusions de M. Thiollier sont importantes, en ce qu'elles permettent de déterminer, avec une précision impossible jusqu'ici, les limites des principales écoles romanes. La monographie de la cathédrale du Puy est particulièrement remarquable : nous ne possédions encore aucun bon travail sur ce monument, un des plus étranges de notre pays[1].

Deux secondes médailles ont été attribuées : l'une à M. le chanoine Ulysse Chevalier pour deux ouvrages intitulés : *Étude critique sur l'origine du saint suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, Paris, 1900 ; *Sacramentaire et Martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy*, Paris, 1900 ; l'autre au P. Mandonnet pour son ouvrage intitulé : *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe siècle ; études critiques et Documents inédits*.

L'Académie connaît l'œuvre imposante et prodigieusement variée de M. le chanoine Ulysse Chevalier. Elle sera heureuse de donner un nouveau témoignage de sa haute estime à ce savant et de lui dire ainsi combien elle lui est reconnaissante des efforts heureux et continus qu'il ne cesse de faire pour imprégner d'un esprit de loyale et

1. Toutes les photographies sont de l'auteur dont nous apprécions dans notre rapport l'œuvre scientifique ; les gravures ont été exécutées par son père.

courageuse critique les travaux qui touchent aux choses religieuses. Son essai sur le prétendu saint suaire de Turin est au premier rang de ces fortes études, où l'auteur simplement cherche la vérité. Le sacramentaire et le martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy de Reims sont des textes très précieux du VIII[e] et du IX[e] siècle ; le martyrologe est offert pour la première fois au public dans sa forme pure : un bon nombre de leçons erronées introduites par la faute du copiste dans l'édition qu'en avait donnée M. De Rossi disparaissent ; quant au sacramentaire, c'est une œuvre de reconstitution, car l'original est perdu, reconstitution effectuée dans la mesure du possible sur les notes de Mabillon et les extraits de Joseph de Voisin.

Après cette courte analyse des deux ouvrages envoyés au concours par M. le chanoine Chevalier, je dois ajouter qu'ils ne sont eux-mêmes que des fragments de l'une des grandes entreprises, de l'une des grandes œuvres de M. le chanoine Chevalier, la *Bibliothèque liturgique*. Elles forment le t. V, 2[e] livraison, et le t. VII de cette *Bibliothèque*.

L'œuvre du P. Mandonnet jette une très vive lumière sur l'histoire de la philosophie scolastique au XIII[e] siècle. Le P. Mandonnet discerne à cette époque trois courants philosophiques représentés, le premier par les adversaires d'Aristote ; le second par les disciples tempérés d'Aristote, ceux qui ne lui sacrifièrent jamais la foi et la doctrine ; le troisième par les disciples intransigeants d'Aristote, dont le guide et l'inspirateur est Averroès. Les disciples tempérés d'Aristote ont pour chefs et pour maîtres Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin ; les Averroïstes, Boëce de Danemark et Siger de Brabant, dont le P. Mandonnet étudie les œuvres et la vie mal connue avec une perspicacité presque toujours heureuse, une fermeté vraiment magistrale.

Deux troisièmes médailles ont été attribuées : l'une à M. l'abbé Angot pour son ouvrage intitulé : *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, t. Ier, Laval, 1900.

L'autre à M. le conseiller Boudet, pour quatre ouvrages intitulés : *Documents historiques inédits du XIVe siècle, Thomas de la Marche, bâtard de France et ses aventures ; La Jacquerie des Tuchins ; Registres consulaires de Saint-Flour ; Eustache de Beaumarchais.*

M. l'abbé Angot a pris pour modèle le beau dictionnaire de Maine-et-Loire, de notre regretté confrère, Célestin Port, et son œuvre est digne du modèle. Ce premier volume ne dépasse pas la lettre C ; mais si l'ouvrage est encore inachevé, il s'annonce si solide, si exact, si abondant en même temps que si sobre et si neuf, que nous n'avons point hésité à lui attribuer dès à présent une récompense, qui encouragera l'auteur dans ce long labeur.

M. le conseiller Boudet nous a présenté un ensemble vraiment considérable de travaux historiques sur les XIIIe, XIVe et XVe siècles, travaux dont l'Auvergne est le lien commun. Ces travaux sont : 1° une étude de premier ordre sur Eustache de Beaumarchais, qui, au double titre d'homme de guerre et d'administrateur, tint une grande place dans la France d'outre-Loire au temps d'Alfonse de Poitiers et de Philippe le Hardi ; 2° un livre très neuf sur un personnage énigmatique, Thomas de la Marche (1318-1361), surnommé le bâtard de France, qui fut guerrier, diplomate, administrateur, se battit contre les Siciliens, contre les Anglais ; 3° un mémoire important, consacré à cette Jacquerie méridionale des Tuchins, qui, déjà, a souvent attiré l'attention des érudits et sur laquelle M. Boudet nous apporte, à son tour, des faits et des observations nouvelles ; 4° la publication avec amples commentaires des plus anciens registres consulaires de la ville de Saint-Flour ; c'est l'administration et la comptabilité au jour le jour d'une ville auvergnate au XIVe siècle.

La première mention a été attribuée à MM. Déchelette et Brassart, auteurs d'un ouvrage intitulé : *Les peintures murales du Moyen Age et de la Renaissance en Forez.* Les difficultés que présente l'étude des peintures murales et des débris de peintures murales que le vandalisme a épargnés, expliquent sans doute le petit nombre de travaux consacrés à cette branche si importante de notre archéologie nationale. La Société de la Diana a donc eu une idée très louable en formant le projet de réunir dans un travail d'ensemble tout ce qui reste de peintures murales dans la région dont elle s'occupe. Elle a confié l'exécution de ce projet à MM. Déchelette et Brassard et n'a rien négligé pour donner de toutes ces peintures d'excellentes reproductions : les plus anciennes remontent au XII[e] siècle ; les plus récentes sont du commencement du XVII[e] siècle. Le texte qui accompagne ce remarquable recueil de planches, dont l'exécution présentait des difficultés exceptionnelles, mérite lui-même les plus grands éloges. Les notices sont exactes et précises, sans amplifications inutiles. L'introduction, due tout entière à la plume de M. Déchelette, est en tous points digne de l'ouvrage dont elle résume les données principales.

L'étude que M. l'abbé Misset et M. Aubry ont consacrée à la musicologie et aux proses d'Adam de Saint-Victor obtient la seconde mention. C'est un ouvrage très remarquable. Depuis de longues années, M. l'abbé Misset s'est occupé d'Adam de Saint-Victor; l'étude qu'il soumet à l'Académie avait déjà été en grande partie publiée ; cette circonstance rendait pour nous plus difficile l'attribution d'une médaille. Son édition des proses d'Adam peut passer pour définitive. M. Aubry a complété le travail de M. l'abbé Misset par l'édition et l'étude vraiment très neuve de l'œuvre musicale d'Adam de Saint-Victor. La publication de MM. Misset et Aubry ne pourra être négligée dans aucune

investigation nouvelle sur la poésie rythmique et sur la musique du Moyen Age.

La troisième mention est attribuée à M. Joseph Petit, pour son ouvrage intitulé : *Charles de Valois*, Paris, 1900. Fils de roi, frère de roi, père de roi, candidat à la royauté [d'Aragon], jamais roi, candidat perpétuel à l'Empire d'Orient, candidat momentané à l'Empire d'Occident, jamais empereur, tel fut Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, frère de Philippe le Bel, père de Philippe VI, époux de Catherine de Courtenai, impératrice titulaire de Constantinople et son légataire. Ce prince a été mêlé à toutes les affaires politiques de son temps, à toutes les guerres, à tous les projets de guerre, à tous les projets de croisade. L'histoire de ce personnage qui mourut désabusé et las de la vie, car elle avait été pour lui un long espoir, toujours déçu, était difficile à écrire. M. Petit a entrepris cette tâche, un peu ingrate, avec beaucoup de zèle et de conscience, et semble avoir presque entièrement épuisé les moyens d'information : ce qui suppose pour un pareil sujet d'étude un effort considérable.

La quatrième mention a été attribuée à M. Jules Viard, qui nous avait déjà envoyé l'année dernière un volume très remarqué sur les Journaux du Trésor sous le règne de Philippe VI, ouvrage précédé d'une introduction qui apporte à notre histoire financière des observations et des constatations solides. Cette année, l'ouvrage que nous présente M. Viard est intitulé : *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois, extraits des registres de la chancellerie de France*, 2 vol. in-8°. Ce recueil a été constitué à l'aide des registres du Trésor des Chartes, dont M. Viard a tiré les actes de toute nature se rapportant, par un côté quelconque, à la capitale de la France. Les lettres accordées par le roi aux hôpitaux, aux collèges, aux commu-

nautés religieuses, aux églises ou aux chapelles, forment un peu plus des deux cinquièmes du recueil. A côté de ces pièces, qui intéressent à la fois l'histoire religieuse et la topographie parisienne, on trouve les anoblissements de bourgeois de Paris et les lettres de bourgeoisie parisienne concédées presque exclusivement à des Lombards, les transactions intervenues entre la royauté et divers bourgeois, enfin un certain nombre de lettres de rémission, documents dont l'intérêt, au point de vue de l'histoire des mœurs, n'est plus à démontrer. Le texte de ces pièces est établi avec soin. L'éditeur a joint à son recueil une introduction qui en fait suffisamment ressortir l'intérêt, et un index fort complet des noms propres.

M. le Dr Lapierre obtient la cinquième mention, pour un ouvrage intitulé : *La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Réthélois*. Tous les actes de brigandage ou de petite guerre commis dans cette région par les aventuriers et les mercenaires qui désolèrent la France, après la bataille de Poitiers, ont été recueillis dans les chroniques et les archives par le Dr Lapierre, qui a tracé ainsi un triste et douloureux tableau, histoire vraie, mais nécessairement fragmentaire, d'une région de la France pendant la plus cruelle période de notre histoire.

La sixième mention a été attribuée à M. Eckel, pour un volume intitulé : *Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne, Charles le Simple*. Cet ouvrage fait partie de la série des Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne, entreprise, sous l'impulsion de notre regretté confrère, Arthur Giry, par un certain nombre des élèves qu'avait formés, à l'École des hautes études, ce maître éminent. Plusieurs ouvrages de cette collection ont été précédemment couronnés par l'Académie. Votre Commission est heureuse d'accorder aujourd'hui une mention à

M. Eckel dont l'ouvrage se recommande par de sérieuses qualités.

Je terminerais ici ce rapport déjà long, si je ne voulais dire, une fois encore, que la force exceptionnelle de ce concours nous a empêchés d'attribuer des médailles ou des mentions à tous les ouvrages qui se sont, par de réels mérites, signalés à notre attention. Je citerai :

L'ouvrage de M. Dauzat : *Études linguistiques sur la Basse-Auvergne*, bon livre sur le langage populaire de cette province : l'auteur est en possession de la vraie méthode;

Une notice très curieuse et neuve de M. Pawlowski : *Les plus anciens hydrographes français* (xve-xvie siècles) ;

Une étude attrayante, bien vivante et largement compréhensive, consacrée à la brasserie française depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. Weber. Cette étude est intitulée : *Essai historique sur la brasserie française.*

Tel est, Messieurs, le résultat du travail très intéressant, très attrayant, mais vraiment très difficile, auquel s'est livrée votre Commission pour remplir, du mieux qu'elle a pu, la mission délicate que vous lui aviez confiée.

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France :

Léopold Delisle, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Auguste Longnon, Paul Viollet, Anatole de Barthélemy.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme.
Le Secrétaire perpétuel,
H. Wallon.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de son correspondant, M. J.-C. Bulliot, une *Notice sur un tabula lusoria trouvée à Autun* (extr. des *Mémoires de la Société Éduenne, nouvelle série*, t. XXIX).

Cette table, dont un facsimilé accompagne la notice de M. Bulliot, est en marbre de Carrare. Elle comprenait originairement vingt-quatre cavités, partagées par moitié sur deux rangs ; ces cavités étaient remplies par des lamelles de marbre alternativement rouge et noir, opposées sur chacune des deux lignes par leur pointe et par les couleurs, les noires en face des rouges, et réciproquement. M. Bulliot la croit antique et pense qu'elle servait pour le jeu des douze lignes, *ludus duodecim scriptorum*, plus généralement connu aujourd'hui sous le nom de *trictrac*. L'époque et le lieu de la découverte de cette précieuse table sont inconnus; mais comme elle provient du cabinet de Claude Jovet, le célèbre collectionneur des antiquités d'Autun, tout porte à croire qu'elle a été trouvée dans cette ville.

M. Héron de Villefosse offre ensuite, au nom de M. Camille Jullian, correspondant de l'Académie et professeur à l'Université de Bordeaux, un travail intitulé : *Le Gui et les Bituriges Vivisques* (extr. *des Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, année 1901).

Le gui en latin s'appelle *viscum* ; les Bituriges de Bordeaux s'appelaient *Vivisci* ou même, suivant Strabon, *Visci*, Ἴοσκοι en grec. M. Camille Jullian se demande alors, à titre de simple conjecture, si les Bituriges, en venant s'établir sur la Garonne, ne se sont pas donné ou n'ont pas reçu comme surnom le nom de la plante chère aux Druides, de cette plante qui croissait, comme eux, sur un tronc étranger. Il remarque en outre que, de nos jours, aucune ville en France n'a pour le gui un culte plus intense que la ville de Bordeaux. Ces observations, sans être concluantes, sont pleines d'intérêt.

M. Barbier de Meynard présente les deux ouvrages suivants :

I. *Tarikh El-Soudan*, texte arabe et traduction française par M. Houdas (Paris, 1898-1900; 2 volumes gr. in-8°, faisant partie des *Publications de l'École des langues orientales vivantes*) :

« Le document que M. Houdas vient de livrer à la publicité est à peu près le seul texte historique que nous possédions non pas sur le Soudan tout entier, ce serait trop dire, mais sur la région située le long du cours moyen et celle qui s'étend au nord de la boucle du Niger. L'auteur, un certain Abderrahman Es-Sa'di, malgré ce nom qui le rattache à une tribu de la péninsule arabique, était un Soudanais pur sang. Né à Tombouctou vers la fin du xvie siècle, il y exerça les fonctions d'imam et de cadi et put, grâce à sa situation officielle, recueillir des données intéressantes sur son pays natal.

« Sa chronique se compose de deux parties d'une valeur inégale. La première, qui comprend la période antérieure au xvie siècle, ne se recommande ni par la précision ni par la richesse des renseignements. L'auteur se borne à réunir bout à bout des traditions orales dont il indique rarement la provenance et ne discute jamais l'authenticité.

« Dans la seconde partie, au contraire, on voit que les matériaux abondent : il puise à pleines mains dans ses souvenirs personnels et, bien que mêlé aux événements qu'il raconte, il y met une bonne foi et une impartialité toujours méritoires chez un contemporain. Il est vrai que, comme les chroniqueurs musulmans en général, il ne se pique ni de méthode ni d'examen critique. Mais à travers le désordre et les maladresses du récit on distingue pour la première fois ce que dut être la situation militaire et administrative du Soudan il y a quelque trois siècles. On voit naître et grandir le régime féodal avec ses déchirements et ses luttes intestines, puis le système de protectorat introduit par la conquête marocaine, la déplorable gestion des pachas envoyés par la cour de Fez, les révoltes incessantes de la race noire et enfin les symptômes du soulèvement général qui mit fin à la domination étrangère.

« Je n'ai plus à faire l'éloge de l'édition et de la traduction dont nous sommes redevables aujourd'hui à M. Houdas. Profondément versé dans la connaissance de l'arabe classique, familiarisé avec les dialectes de l'Algérie et du Maroc, il avait une préparation toute spéciale pour triompher des difficultés que présente un récit pensé en soudanais, écrit en mauvais arabe et, qui plus est, défiguré par les copistes. Le terrain était peu connu, la tâche ardue et périlleuse : M. Houdas s'en est tiré à son honneur et l'ouvrage que je présente en son nom ajoute un titre des plus estimables à ceux par lesquels il a bien mérité des études orientales. »

II. *Tedzkiret-en-Nisian*, texte arabe, 1899 ; traduction française (1901 ; 2 volumes gr. in-8° de la collection des *Publications de l'École des langues orientales vivantes*) :

« L'ouvrage que je viens de présenter et qui porte le titre de *Chronique du Soudan* ouvre la série des documents que M. Houdas se propose de publier sur l'histoire et la géographie de cette partie de l'Afrique. Celui-ci forme le second volume de la série, et le titre peut se traduire par *Mémorial à l'adresse de celui qui oublie.* Malgré ses imperfections de composition et de style, ce document a le mérite de nous révéler deux siècles de l'histoire de la ville de Tombouctou, encore entourée, il y a quelques années, des brumes de la légende. Histoire lamentable où les rapines des gouverneurs marocains alternent avec les incursions des Touaregs pour accabler les malheureuses populations et ruiner leur pays.

« Cependant tout n'est pas ombre dans ce tableau, et le savant traducteur fait remarquer avec raison que la domination des Chérifs du Maroc, tant qu'elle s'exerça directement sur le Soudan, eut pour effet d'améliorer la situation matérielle des indigènes et de développer les relations commerciales entre les rives du Niger et la côte de la Méditerranée. Ajoutons qu'il y a dans le récit naïf du biographe arabe plus d'un enseignement dont la colonisation française pourrait faire son profit.

« La traduction, établie sur le seul manuscrit que l'on connaisse de ce curieux ouvrage, est accompagnée d'un index alphabétique des noms de personnes et de lieux, d'autant plus nécessaire que le classement bizarre des notices dans l'original est de nature à dérouter les recherches. »

M. Leger présente son ouvrage sur la mythologie slave (grand in-8° avec planches, librairie Leroux). M. Leger a déjà communiqué à l'Académie deux fragments de cet ouvrage. A propos de la confusion qui s'est établie au moyen âge entre le dieu païen *Svantovitus* et *sanctus Vitus*, l'auteur serait reconnaissant à ceux de ses confrères qui voudraient bien lui signaler dans d'autres religions des confusions analogues.

M. H. Derenbourg a la parole pour deux hommages :

« Comme notre illustre confrère M. de Slane, comme nombre d'autres arabisants, M. Max Seligsohn s'est attaqué pour ses débuts à un poète antéislamique. Il a choisi 'Amr ibn Al-'Abd, connu sous le surnom de Tarafa, c'est-à-dire Tamaris. Pourquoi avoir eu recours à cet arbrisseau pour désigner un certain nombre de poètes? *Est-ce* un sobriquet pour indiquer que leurs feuilles étaient petites, que leurs fleurs en épis auraient pu être plus hautes et plus *serrées?* Quant au nom de son père Al-'Abd « le serviteur », il nous a été

conservé dans une abréviation décevante. Le serviteur de quel dieu, voilà ce que nous aimerions à savoir, d'autant plus que nous ne sommes pas renseignés sur la religion de Ṭarafa. M. Seligsohn a abordé ce problème d'histoire religieuse dans un chapitre spécial (p. 16-19) de l'*Introduction historique* qu'il a mise en tête de son *Dîwân de Ṭarafa ibn Al-ʿAbd Al-Bakrî* (Paris, 1901, in-8°; *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, sciences historiques et philologiques, 128e fascicule). L'éditeur conclut qu'au vie siècle de notre ère, Tarafa, un arabe de la tribu de Bakr, n'a été ni juif, ni chrétien, ni zoroastrien, ni athée. C'était un païen, adorateur du dieu Awâl et des autres dieux de son clan.

« Mais Ṭarafa s'est montré avant tout un adorateur de la vie facile, de la bonne chère, des femmes, du vin. Il a célébré les voluptés de son existence dans la plus célèbre de ses poésies, dans celle qui a eu l'honneur d'être insérée dans le recueil des sept *moʿallaḳât*. Ce mot signifie les « attachées », ce qui a donné lieu à la légende d'après laquelle on les aurait écrites en lettres d'or et « attachées » à la Mecque aux murs de la Kaʿaba. En réalité, ce sont des poèmes aux perles « attachées » comme celles des colliers (*soumoûṭ*, ainsi qu'on les appelle également), d'une étendue relativement grande, 103 vers, comme dans celui de Ṭarafa, étant une série prolongée, si l'on songe qu'une rime unique se répète au bout de chaque vers, après avoir terminé les deux hémistiches du premier. M. Max Seligsohn a non seulement publié le texte de toutes les poésies accessibles, publiées ou inédites, de son auteur, mais il les a traduites en français, il a donné intégralement le commentaire que le compilateur espagnol, Al-Aʿlam de Santa Maria, leur a consacrées dans la seconde moitié du xie siècle de notre ère; enfin il a rédigé un commentaire où abondent les variantes et les citations et qui dénote de vastes recherches. Lorsqu'on ira au fond des choses, je crains que le bagage littéraire de Ṭarafa ne s'allège singulièrement. Ce poète, qui fut tué à vingt-six ans, s'il a même vécu aussi longtemps, a subi des interpolations et des attributions pseudépigraphes qui n'ont peut-être pas suffisamment éveillé les défiances de M. Seligsohn. Il a été quelque peu dominé par la crainte de trop élaguer et de diminuer par là l'importance de Ṭarafa. M'est-il aussi permis de regretter que le savant éditeur n'ait pas été à même d'utiliser pour son travail les manuscrits de l'Escurial, de Gotha et d'Oxford?

« C'est en vain qu'on chercherait dans l'ouvrage si méritoire que je signale à l'Académie une caractéristique des documents antérieurs qu'Al-Aʿlam a mis en œuvre dans son commentaire, des choix qu'il en a faits, de la rédaction qu'il a adoptée, de la confiance qu'il mérite

comme guide dans un chemin aussi hérissé d'obstacles. Cette lacune est heureusement comblée par la dissertation, d'une critique si fine et si pénétrante, de M. Karl Dyroff sur l'histoire de la transmission du Dîwân de Zohair (*Zur Geschichte der Ueberlieferung des Zuhairdiwans*, Munich, 1892).

« M. Edmond Fagnan, au nom duquel je vous ai présenté le 4 janvier dernier l'*Afrique septentrionale au XII*e *siècle de notre ère*, continue son œuvre de science, de vulgarisation et de patriotisme en traduisant les meilleurs ouvrages arabes sur le Nord de l'Afrique. Je me hâte de vous offrir le tome I de l'*Histoire de l'Afrique et de l'Espagne intitulée Al-Bayano 'l-Mogrib*. Car le tome II est imminent et les parties de la *Chronique parfaite* d'Ibn Al-Athîr sur l'Afrique et l'Espagne, périodiquement insérées dans la *Revue africaine*, ne tarderont pas à former un volume des plus importants dont j'aurai bientôt l'occasion de vous entretenir.

« Le *Bâyan al-Mogrib* est une compilation de notre XIIIe siècle, dont l'auteur, Ibn 'Adhârî de Maroc, est souvent cité par les écrivains postérieurs, sans qu'on ait sur sa vie aucun renseignement biographique. Le manuscrit 837 de Leide (Golius 67) est un exemplaire unique, d'après lequel Dozy a publié son édition (Leide, 1848-1851), suivie en 1883 de *Corrections*. M. Fagnan en a glané quelques-unes après le maître. Si la moisson n'a pas été plus abondante, c'est que Dozy, en pleine maturité de son esprit et de sa science, avait exercé sur sa propre édition la critique la plus sévère et la plus impersonnelle.

« Pour le tome II de sa traduction, M. Fagnan aura, en dehors du manuscrit de Leide, le manuscrit qui porte, d'une manière erronée, le nom d'Ibn Bassâm comme auteur et que Dozy, dans ses divers ouvrages, a appelé l'Anonyme de Copenhague. Il contient l'histoire de l'Afrique et de l'Espagne de 566 à 662 de l'hégire (1170 à 1263 de notre ère). Or Dozy a démontré que l'anonyme doit être identifié avec Ibn 'Adhârî. Ai-je besoin de signaler à M. Fagnan que, depuis quelques années, l'Académie de l'histoire de Madrid possède un manuscrit, avec le nom d'Ibn Bassâm également, du texte contenu dans le manuscrit de Copenhague? »

SÉANCE DU 19 JUILLET

M. Babelon, au nom de la Commission de la fondation Eugène Piot, fait le rapport suivant :

« La Commission a décidé d'accorder sur les arrérages de la fondation une somme de 2.000 francs à M. A. Degrand, consul de France à Philippopoli. M. Degrand se propose de continuer à Yamboli (Bulgarie) les fouilles commencées au cours de ces années dernières par M. Seurre, membre de l'École française d'Athènes, et qui ont donné déjà de si heureux résultats tant pour la période préhistorique et grecque primitive que pour l'époque romaine. La subvention de 2.000 francs est accordée sous la réserve que les objets découverts ou au moins la plus grande partie d'entre eux seront attribués au Gouvernement français. »

L'Académie adopte la proposition de la Commission.

M. Bréal fait une communication sur les mots *manus*, *potestas*, *mund*, *vidua* et ἀριθμός.

M. Viollet ajoute quelques observations.

M. Clermont-Ganneau, à propos d'une publication récente de M. Schulten [1], reprend l'étude de la grande mosaïque byzantine de Mâdebâ représentant la carte de la Palestine, et discute divers points non encore élucidés. Il montre, entre autres, qu'il faut rattacher à la carte deux fragments négligés par M. Schulten et contenant : l'un, la mention d'une localité de la Galilée appelée Ἀγβάρ = Γαβαρά ou Γαβαρώθ de Fl. Josèphe ; l'autre, le nom de *Sarephtha*, dite Μακρὰ Κω(μή), avec le rappel du miracle d'Élie (résurrection du fils de la veuve). Cette dernière localité a une importance particulière, parce qu'elle marque le point le plus septentrional de la carte.

1. *Die Mosaikkarte von Madeba*, Berlin, 1900, 121 p. in-4° et 3 pl.

Il recherche ensuite quels peuvent être l'origine et l'objet, jusqu'ici inconnus, de ce monument unique en son genre; il incline à croire que cette carte était destinée à consacrer le souvenir de la vision de Moïse découvrant la Palestine du sommet du Mont Nébo, qui s'élevait tout près de Mâdebâ : ce serait proprement l'image de la *Terre Promise*, telle qu'elle était censée s'être déroulée aux yeux du chef d'Israël, qui ne devait pas y entrer lui-même[1].

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour une communication :

« Notre savant confrère M. Viollet nous a lu, en janvier et février 1889, un mémoire sur le système successoral appelé *tanistry* qui attribue la succession au plus âgé de la famille et par conséquent dans bien des cas au frère ou au neveu du défunt, de préférence au fils; c'est le principe appelé dans le plus ancien texte de droit irlandais, que nous possédions, le *Senchus mór* : « Le chef de chaque famille, *fine*, doit être vrai-« ment, et cela conformément à l'opinion des gens, le meilleur, « le plus noble, le plus adroit, le plus instruit, le plus pacifique; « il faut qu'il soit le plus fort pour résister, le plus rude pour « défendre les intérêts de la famille, qu'il s'agisse de profits ou « de pertes[2]. »

« En Irlande, on pouvait préférer au fils non seulement le frère et le neveu du défunt, mais aussi son beau-frère. L'histoire d'Irlande, au IVe siècle, nous en donne un exemple : Eochaid Muigmedoin, roi suprême d'Irlande, 398-365, avait épousé Mongfinn, fille de Fidach, de la famille royale de Munster; il laissa cinq fils, savoir : quatre de sa femme légitime, et un d'une concubine; son successeur fut Crimthan, frère de Mongfinn: Crimthan mourut au bout de treize ans, empoisonné par sa sœur

1. On trouvera le détail et le développement des diverses observations de M. Clermont-Ganneau dans son *Recueil d'archéologie orientale*, tome IV, livr. 18, pp. 272-283.

2. Cenn caich iar n-duinib i fine besid ssrithe, besid n-uaisliu, besid trebaire, besid n-ecnigiu, besid socruigiu co fir, besid treisiu fri himfoiche, bes sorusta fri urnaide somuine ocus domaine. *Ancient Laws and Institutes of Ireland*, t. II, p. 278.

qui voulait faire monter sur le trône son fils aîné à elle, un nommé Brian. Mais la population prit cet empoisonnement en fort mauvaise part ; elle exclut de la royauté les fils de Mongfinn et choisit pour roi le fils de sa rivale, de la concubine d'Eochaid, Niall dit aux neuf otages, Noigiallach. Niall mourut en 405 ; il laissait au moins quatre fils ; aucun ne lui succéda. On donna la couronne à Dathi, son neveu, fils de Fiachra ; Fiachra était le second fils d'Eochaid Muigmedoin et de Mongfinn. Dathi mourut en 428, laissant un fils, Olioll Molt. Olioll Molt ne lui succéda pas immédiatement. La couronne fut donnée d'abord à Loegaire, fils de Niall. Loegaire régna de 428 à 458 et mourut laissant un fils nommé Lugaid qui dut abandonner provisoirement la couronne à son cousin Olioll Molt, 459-479. Ce fut seulement après la mort d'Olioll Molt que Lugaid devint roi[1].

« Il y a chez Bède (*Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, I. I, c. 1 et 2), un passage d'où l'on a conclu que les Pictes étaient un débris de la population anarienne qui a précédé les Celtes, c'est-à-dire les Irlandais, ou Scots, et les Brittons, ou Gallois, dans les Iles Britanniques, et que les Pictes vivaient sous la domination des mères, mêtrocratie.

« Dans ce passage, Bède dit que les Scots étaient déjà arrivés en Irlande quand les Pictes s'y sont présentés ; les Scots invitèrent les Pictes à passer en Grande-Bretagne et leur donnèrent des femmes à condition qu'en cas de doute, *ubi res perveniret in dubium*, ils prendraient leurs rois dans la postérité féminine des rois prédécédés plutôt que dans la postérité masculine[2].

« En réalité, il n'y a rien à tirer de ce texte de Bède, qui, en sa qualité d'Anglo-saxon, n'a rien compris aux coutumes celtiques insulaires. Chez les Celtes d'Irlande, chez les Scots, les filles héritaient comme leurs frères ; probablement dès le VIIe siècle, elles pouvaient transmettre l'héritage paternel à leur fils ; c'étaient seulement leurs petits-fils qui devaient rendre cet héritage à la famille de leur mère[3]. Il en résultait que les

1. *Annales des Quatre Maîtres*, édition d'O' Donovan, 1851, t. I, pp. 124, 151.

2. 2e édition Holder, p. 7.

3. *Ban-adba taisic*, « Maison de femme revient » ; cf. *Cours de littérature celtique*, t. VIII, pp. 194-195 ; *Revue Celtique*, t. XXII, p. 363-364.

neveux, fils d'une sœur, pouvaient être considérés comme faisant partie de la famille de cette sœur. C'est en conséquence de ce principe que les fils de la fille d'un roi ont pu, chez les Pictes, être élus rois à l'exclusion de leurs cousins germains dont le père, élevé à la royauté, venait de mourir. Il n'y a dans ce fait aucune trace de mêtrocratie, quoi qu'en disent plusieurs savants contemporains. »

LIVRES OFFERTS

M. Perrot présente le deuxième fascicule du tome VII (le n° 14 de la collection) des *Monuments et Mémoires de la fondation Eugène Piot* (Paris, 1901, in-4°).

SÉANCE DU 26 JUILLET

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, de la part de M. l'Ambassadeur d'Italie, deux exemplaires du programme du Congrès international des sciences historiques qui doit avoir lieu à Rome, en 1902.

A ce propos, M. Müntz communique à l'Académie, de la part du professeur Venturi, associé étranger de l'Institut et l'un des organisateurs du prochain Congrès international des sciences historiques, le programme de cette réunion, qui aura lieu à Rome au mois d'avril 1902, sous la présidence d'honneur de MM. Ascoli, Comparetti et Villari. Le Congrès sera divisé en

seize sections, consacrées à l'archéologie classique, la numismatique, l'histoire de l'antiquité orientale et classique, l'histoire de la littérature ancienne, l'histoire du droit ancien, l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne; l'histoire des littératures du moyen âge et des littératures modernes, l'histoire du droit moderne, l'histoire des sciences économiques et sociales, l'histoire de la philosophie et de la pédagogie, l'histoire des religions, l'histoire des explorations et des découvertes géographiques, et la géographie historique, l'histoire des sciences mathématiques et expérimentales, l'histoire de la musique et du théâtre, enfin la méthode de l'histoire.

Les nombreuses adhésions actuellement reçues garantissent dès à présent le succès de ces grandes assises internationales.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts transmet à l'Académie, de la part de M. Émile Bertone, architecte, les dessins de vingt inscriptions et fragments d'inscriptions palmyréniennes faisant suite au recueil, communiqué à notre Académie en 1898, de soixante-sept inscriptions relevées par M. Bertone au cours de son exploration des ruines de Palmyre.

Renvoi à la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum.*

M. Abraham Netter, ancien médecin principal à Nancy, adresse à l'Académie un mémoire intitulé : *Remarques exégétiques sur les chapitres XXXIII et XXXIV de l'* « *Exode* », *relatant un dialogue entre Moïse et l'Éternel ainsi que sur divers versets de la Genèse.*

Renvoi à l'examen de MM. Oppert et H. Derenbourg.

M. Babelon, au nom de la Commission Piot, fait le rapport suivant :

« La Commission de la fondation Eugène Piot, à la demande de notre confrère, M. Clermont-Ganneau, propose à l'Académie d'accorder au R. P. Lagrange, de Jérusalem, une somme de mille francs, à l'effet d'aller exécuter un estampage colorié de la grande mosaïque géographique de Mâdebâ, au pays de Moab. »

La proposition de la Commission est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1901 [1].

M. Salomon Reinach lit un mémoire étendu sur le dialogue intitulé *Philopatris*, c'est-à-dire « Le Patriote », qui nous est parvenu sous le nom de Lucien. Il montre que Hase a eu raison d'attribuer cet opuscule au xe siècle, aux dernières années du règne de Nicéphore Phocas. D'autre part, suivant lui, Renan et presque tous les historiens ont eu tort d'y voir un pamphlet païen contre le christianisme et une dénonciation des moines, accusés de machinations contre la sécurité de l'Empire. A l'époque du *Philopatris*, il n'y a plus de païens à Constantinople et l'auteur ne dit nullement que les traîtres dont il dénonce les menées soient des moines. En réalité, cet écrivain anonyme, humble sophiste, voulait faire sa cour à l'empereur Nicéphore en affirmant son patriotisme byzantin sous ses deux aspects, spirituel et temporel. Défenseur de la religion, il combat les humanistes, qui accordaient trop de crédit aux fables de la poésie grecque; défenseur de l'Empire, il stigmatise les prophètes de malheur qui sèment le découragement et la méfiance pendant que l'Empereur fait la guerre aux Sarrasins. Cet opuscule, sans valeur littéraire, est un document précieux pour l'histoire de l'opposition politique et pour celle de l'humanisme hellénique à Constantinople, deux grands sujets qui restent à traiter dans leur ensemble.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre Mgr Duchesne, MM. Boissier, Croiset et S. Reinach.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la deuxième partie du tome XXXVI des *Notices et extraits des manuscrits de la Biblio-*

1. Voir ci-après.

thèque nationale et autres Bibliothèques, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1901, in-4°).

M. E. Müntz a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Domenico Orano, de Rome, le premier volume d'un ouvrage considérable intitulé *Il Sacco di Roma del MDXXVII*, vol. I. I. Ricordi di Marcello Alberini (Rome, 1901, in-8°).

« Ce volume, que précède une savante introduction historique et bibliographique, comprend les Mémoires de Marcello Alberini (né en 1511, mort en 1580), qui, âgé de seize ans, vit de près les horreurs de l'attentat le plus épouvantable dont l'histoire moderne ait gardé le souvenir. Alberini rédigea ses mémoires en 1547 seulement, mais ses souvenirs avaient gardé toute leur vivacité et il les corrobora par de nombreux témoignages empruntés à ses contemporains.

« Le présent volume sera suivi de cinq autres, dont le dernier sera consacré à l'histoire des œuvres d'art pendant cette période néfaste.

« L'ouvrage de M. Orano témoigne d'une érudition solide. J'ajouterai que l'impression, ce qui ne gâte jamais rien, est digne de la typographie romaine, toujours correcte et si brillante. »

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1901, LU DANS LA SÉANCE DU 26 JUILLET 1901.

Messieurs,

Nos publications dans ce premier semestre ont été assez nombreuses.

Depuis le dernier rapport ont paru : *Mémoires de l'Académie*, t. 36, 2e partie ; *Notices et extraits des manuscrits*, t. 36, 2e par-

tie ; *Corpus inscriptionum semiticarum*, 4e partie (*inscriptions himyarites*), fasc. 3 du tome I.

Le dernier semestre a vu paraître également les ouvrages suivants, publiés sous le patronage de l'Académie :

Fondation Piot. — Ont paru le 14e fasc. des *Mémoires et Monuments* et la 2e série des *Vases antiques du Louvre*, par M. Pottier.

Voici la situation des autres ouvrages en cours de publication :

Historiens orientaux. Historiens arabes, t. V. — Le travail interrompu momentanément par l'éditeur en raison de sa santé est à la veille de reprendre.

Historiens arméniens. — Le tome II, depuis longtemps achevé, attend encore sa préface.

Historiens de France, t. 24. — L'*Index topographicus* a été remis en bon à tirer à l'Imprimerie nationale le mois dernier. — L'*Index onomasticus* est partie en correction, partie en composition. — La copie de l'Introduction est à peu près terminée ; le manuscrit en sera remis pour être imprimé au commencement de l'hiver.

Historiens de France. Série in-4°, *Obituaires.* — 150 feuilles sont tirées.

Pouillés. T. I, 39 feuilles tirées. — T. II, 74 feuilles tirées. — T. III, 56 feuilles tirées ; 18 à tirer. — T. IV, 44 feuilles tirées ; 23 à tirer.

Mémoires, t. 37, 1re partie. — Le volume commence avec le mémoire de M. Foucart sur les *Mystères d'Éleusis*, mémoire aujourd'hui terminé et tiré à part. Il n'a pas été présenté jusqu'ici d'autre mémoire pour ce volume.

Mémoires des savants étrangers, t. XI, 1re série, 1re partie. — Se termine avec le mémoire de M. E. Joulin sur les fouilles de Martres-Tolosane, si curieuses par les antiquités qu'elles ont mises au jour.

Notices, t. 37, 1re partie. — Se continue avec le mémoire de M. l'abbé Chabot : *Le Synodicon orientale*; 31 feuilles sont tirées, 32 à tirer.

Histoire littéraire de la France, t. 33. — Le travail se poursuit avec la même régularité.

Chartes et diplômes. — M. d'Arbois de Jubainville fait faire par M. Galabert, archiviste-paléographe, le dépouillement des collections de la Bibliothèque nationale qui contiennent des copies de diplômes royaux français depuis le règne de Charles le Chauve jusqu'à celui de Philippe Auguste. — M. Prou, professeur à l'École des Chartes, qui s'est chargé des diplômes de Philippe Ier, pense que son travail sera prêt à la fin de l'année courante 1901. — M. Giard, archiviste-paléographe, qui a entrepris la publication des diplômes de Pépin I et de Pépin II, rois d'Aquitaine, espère avoir terminé son manuscrit à la même date. — Pour les autres rois, de nombreuses notes sont réunies, mais elles ne sont pas encore complètes; il reste beaucoup de recherches à faire tant à Paris que dans les départements.

Corpus inscriptionum semiticarum, 2e partie (inscriptions araméennes), fasc. III du tome I. — Tous les placards sont retournés à l'Imprimerie nationale pour la mise en pages. — Les planches du fascicule suivant, qui sera le 1er du tome II, sont déjà gravées, et la rédaction du texte est presque achevée.

Ouvrage publié sous le patronage de l'Académie : *Recueil des inscriptions grecques d'époque romaine*. — Tome Ier (Italie) : la feuille 9 est tirée; la suite est en préparation. — Tome III (Asie Mineure) : les feuilles 1 à 3 sont tirées; la feuille 4 est mise en pages; les feuilles 5 et 6 sont composées; le manuscrit des suivantes est entre les mains de l'imprimeur. — Ce recueil s'annonce comme devant répondre à la pensée qui l'a fait adopter.

H. WALLON.

SÉANCE DU 2 AOUT

M. Clermont-Ganneau donne lecture de la première partie d'un mémoire concernant les *Actia Dusaria* de Bostra, fête pentaétérique des Nabatéens. L'auteur démontre que les années fériées du cycle nabatéen, ère de Bostra, coïncidaient avec les années fériées du cycle olympique, et il retrouve ce caractère pentaétérique, probablement avec la même coïncidence, dans les *Sebarmia* de Damas et les *Heraklea* de Tyr, fêtes qualifiées « olympiques ».

M. Pottier lit une étude sur la représentation de Phèdre dans le tableau de Polygnote à Delphes : on la voyait se balançant sur une corde, et Pausanias l'explique comme une allusion à son suicide. Mais il faut sans doute y joindre une idée de supplice infernal et d'expiation, car le balancement était un rite de lustration usité chaque année, à Athènes, dans la fête de l'Aiôra. La ventilation compte, comme le feu et l'eau, parmi les modes essentiels de la purification. Virgile y fait dans ses Enfers une allusion très précise et il en détermine le sens avec beaucoup de netteté : il n'est pas invraisemblable qu'il ait connu la composition de Polygnote ou quelque dérivé.

M. Pottier se demande, en outre, mais en posant la question avec beaucoup plus de réserves, si dans la célèbre scène des *Nuées* où Aristophane montre Socrate juché en l'air et se balançant sur une sorte de perchoir, le poète n'a pas songé à assimiler le philosophe aux natures criminelles et perverses qu'attendent les supplices des Enfers : la satire en serait plus mordante.

M. Salomon Reinach préfère reconnaître dans la peinture de Polygnote une allusion au suicide de Phèdre, qui s'était donné la mort par pendaison. Ce serait un « euphémisme » artistique.

MM. Croiset et Weil écartent le rapprochement indiqué par M. Pottier entre la balançoire de Phèdre et la caricature de Socrate suspendu en l'air dans les *Nuées* d'Aristophane.

LIVRES OFFERTS

M. Maspero dépose sur le bureau deux mémoires dont il est l'auteur :

Sur une découverte récente de M. Legrain au temple de Phtah, communication faite à l'Institut égyptien dans la séance du 2 mars 1900 (Le Caire, 1900, in-8°).

Fouilles autour de la pyramide d'Ounas, par MM. A. Barsanti et G. Maspero, premier fascicule (Le Caire, 1900, in-8°).

SÉANCE DU 9 AOUT

M. Clermont-Ganneau, achevant la lecture de son mémoire sur les années pentaétériques des Nabatéens, recherche par quelle voie a pu s'introduire dans le pays cette façon de scander le temps. Bien que les fêtes pentaétériques de Bostra portent à l'époque romaine le nom d'*Actia Dusaria*, il faut écarter tout d'abord l'hypothèse d'une imitation des Jeux Actiaques (fondés par Auguste en l'an 28 avant notre ère), car l'existence de ces fêtes est attestée au Sinaï dès le IIe siècle avant J.-C. On ne peut guère supposer non plus que l'influence grecque ait pénétré directement chez les Nabatéens, constamment rebelles à la domina-

tion des Séleucides, et que la pentaétéride arabe dérive de la pentaétéride olympique. Reste, comme origine probable, une importation égyptienne. On se heurte ici à une difficulté qui paraît à première vue insurmontable : à savoir, qu'on ne rencontre pas dans les cultes égyptiens de fêtes pentaétériques. Mais nous savons d'autre part qu'Eudoxe de Cnide, au IVe siècle avant J.-C., apprit des prêtres égyptiens la véritable durée de l'année tropique et les fractions de jour et de nuit qu'il fallait ajouter à l'année vague de 365 jours pour la compléter (Strab. XVII, p. 806). Enfin, le décret de Canope (238 avant J.-C.) affecte le sixième jour complémentaire inséré tous les quatre ans, en vertu de cette ordonnance, à une fête pentaétérique des « dieux Évergètes ». Il est donc démontré que les prêtres égyptiens connaissaient l'intercalation pentaétérique, et, s'ils ne s'en servaient pas pour maintenir leur calendrier national d'accord avec la marche du soleil, c'est peut-être qu'ils trouvaient avantage à conserver comme régulateur leur période ou « année sothiaque » de 1461 années vagues, équivalant à 1460 années tropiques. M. Clermont-Ganneau fait valoir des rapports arithmétiques curieux cachés dans ces chiffres, qui, divisés par 4, donnent, l'un ($\frac{1461}{4} = 365\ {}^1/_4$), la durée de l'année tropique, l'autre ($\frac{1460}{4} = 365$), la durée de l'année vague. Quel qu'ait été le mode d'intercalation adopté par les Nabatéens (probablement addition d'un jour aux cinq épagomènes), il paraît probable qu'ils ont dû emprunter leur cycle pentaétérique à la science sacerdotale des Égyptiens. L'intercalation, du reste, est peut-être aussi la raison d'être de la pentaétéride olympique, la fête ayant été instituée pour en perpétuer la pratique sous forme de devoir religieux.

M. Bouché-Leclercq présente à ce sujet quelques observations. Le texte de Strabon lui paraît un faible garant des emprunts faits par Eudoxe à la science égyptienne, et surtout il s'étonne que, dans le décret de Canope, les prêtres égyptiens, réformant leur calendrier par ordre du roi Ptolémée III Évergète, critiquent le système national de l'année vague sans faire la moindre allusion à des connaissances qui leur auraient permis de le réformer eux-mêmes, s'ils l'avaient jugé à propos.

LIVRES OFFERTS

M. le Président dépose sur le bureau, de la part de l'Académie de Berlin, la première partie du premier volume de la publication intitulée : *Die antiken Münzen Nord Griechenlands* (Berlin, 1899, in-8°).

M. d'Arbois de Jubainville adresse en hommage à l'Académie le tirage à part de sa note, lue dans la séance de l'Académie le 24 mai 1901, et intitulée *Pari-cidas* (extr. de la *Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*, t. XXV).

M. Maspero dépose sur le bureau de l'Académie son *Rapport sur les fouilles exécutées par le Service des Antiquités, de novembre 1897 à juin 1900* (Le Caire, 1901, in-8°).

M. Boissier présente à l'Académie le livre de son correspondant, M. Jullian, sur *Vercingétorix* (Paris, 1901, in-8°). C'est un très intéressant ouvrage, où M. Jullian a réuni tout ce que l'antiquité nous dit du héros arverne, de son origine, de sa résistance aux Romains, de sa mort. Tous les textes y sont discutés, éclaircis, commentés ; la sympathie de l'auteur pour celui dont il raconte les exploits est très vive, mais elle se garde de toute exagération. Son patriotisme ne se paie pas de phrases vides, et n'invente pas de hauts faits imaginaires. Il pense que la vérité suffit à glorifier son héros. Le livre de M. Jullian a l'avantage de couper court à la légende et de la remplacer par l'histoire.

SÉANCE DU 16 AOUT

M. Clermont-Ganneau communique à l'Académie la photographie d'une plaque en or qui vient de lui être envoyée de Syrie

par M. Edmond Durighello. Elle aurait été trouvée auprès de Saïda (Sidon), sur l'emplacement d'un ancien temple phénicien qu'on croit avoir été consacré au dieu Echmoun et d'où seraient sorties aussi certaines inscriptions phéniciennes sur la valeur desquelles plane encore un certain mystère.



Sur cette plaque d'or de forme carrée, travaillée au repoussé, sont figurés trois personnages dans lesquels M. Clermont-Ganneau propose de reconnaître : 1° le dieu Esculape, vu debout, de face, la tête ceinte d'une bandelette et entourée d'un nimbe circulaire, tenant de la main droite le bâton autour duquel s'enroule le serpent classique ; 2° la déesse Hygie, vue également debout, de face, et nimbée, faisant boire un serpent dans une coupe ; 3° enfin, assis ou accroupi entre les deux divinités principales, et levant la tête vers Esculape, le petit Télesphore, génie qui, d'après l'opinion courante, présidait à la guérison ou à la convalescence, représenté sous son aspect habituel d'un jeune garçon enveloppé d'un manteau et coiffé d'un capuchon pointu.

Le monument, comme on le voit, appartient à l'art purement hellénique ; il n'a rien de phénicien. Le seul rapprochement qu'on pourrait faire, si la provenance était assurée, c'est le fait qu'il aurait été trouvé sur l'emplacement d'un temple d'Echmoun, dieu phénicien, qu'on suppose avoir été, à une certaine époque, assimilé à l'Esculape.

M. Viollet fait une communication sur deux règles du droit public au xive et au xve siècle : « Quand on examine l'ensemble des documents du xive siècle et du xve, on est conduit à formuler ces deux règles de droit public, règles souvent violées assurément, mais gravées néanmoins dans tous les esprits : 1° les questions de guerre doivent être soumises aux États généraux ; 2° les impositions doivent être consenties par les États. »

M. Héron de Villefosse informe l'Académie que les fouilles du Puy-de-Dôme, subventionnées par le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts ainsi que par la Société des Amis de l'Université de Clermont, sont devenues une réalité après une assez longue période d'attente. Elles sont dirigées par M. Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments historiques, et par M. Auguste Audollent, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont-Ferrand. Les résultats obtenus depuis le 26 juillet, malgré le mauvais temps et la difficulté de se procurer des ouvriers à cette époque de l'année, sont cependant déjà intéressants.

On a dégagé deux murs d'une trentaine de mètres de longueur, construits en petit appareil, et un dallage en grand appareil. On a exhumé plusieurs colonnes brisées, un beau chapiteau corinthien presque intact, une série de morceaux d'architecture, une quantité considérable de débris de marbres variés et de poteries, enfin beaucoup de monnaies impériales allant d'Auguste à Magnence. Toutes ces découvertes ont eu lieu à l'est du temple, dans la direction de Clermont, sur le sommet de la montagne. Les fouilles continuent; tout fait espérer que la suite répondra à cet heureux début.

M. Enlart communique la reproduction de l'effigie funéraire de l'archevêque de Chypre, Thierry, précédemment archidiacre

de Troyes, qu'il a récemment découverte dans l'ancienne cathédrale de Nicosie. Ce personnage était inconnu des historiens ; sa tombe, malheureusement sans date, est du meilleur style français du XIIIe siècle. — M. Enlart fait circuler ensuite les restes de trois manuscrits liturgiques, des XIIIe et XIVe siècles, que M. le major Chamberlayne et lui ont découverts dans une cachette de la même église.

LIVRES OFFERTS

M. Oppert a la parole pour un hommage :

« C'est toujours avec une égale satisfaction que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie la continuation du grand et utile travail du Musée Britannique, intitulé : *Babylonian cuneiform texts in the British Museum*. Les deux fascicules qui viennent de paraître portent les numéros XII et XIII. Le n° XII s'occupe des différents syllabaires contenus dans la riche collection du grand établissement de Londres, et classe, d'une manière scientifique, ces vocabulaires sumériens et assyriens d'après l'indication que chacune de ces suites de tablettes formait un ouvrage à part, composé de tablettes numérotées. Ces ouvrages grammaticaux sont dénommés d'après le premier mot de la première tablette, et cette désignation rappelle celle des bulles papales. De ces grandes collections grammaticales, il ne nous reste que des fragments; et quand le titre qui se trouve à la fin mentionne la 23e ou la 57e tablette de la collection, nous pouvons par là nous rendre compte des grandes pertes que la science a subies. Le fascicule XIII est particulièrement intéressant parce qu'il contient tous les débris des tablettes consacrées à la légende de la création chez les Chaldéens, et dont il y avait plusieurs rédactions et même plusieurs traditions différentes. La collection porte son nom d'après les deux mots commençant la première tablette : « Jadis en haut » (le ciel n'existait pas). La fin du fascicule est formée par les débris des légendes concernant les rois antiques.

« L'exécution de cette collection, pareille en cela aux cahiers antérieurs, fait le plus grand honneur aux copistes de ces inscriptions. Il

faut aussi rendre hommage à la libéralité par laquelle l'administration du grand établissement littéraire et artistique se distingue favorablement et avantageusement d'autres musées qui n'ont, dans leurs publications, aucun souci des intérêts des savants en établissant des prix trop élevés et en faisant preuve d'une parcimonie et d'une mesquinerie dont l'Angleterre ne leur donne pas l'exemple. »

M. Clermont-Ganneau présente les livraisons 19, 20, 21 (tome IV) de son *Recueil d'archéologie orientale*. Ces livraisons contiennent les études suivantes : § 58. Inscription romaine de Nîha (suite et fin); § 59. Le droit des pauvres et le cycle pentaétérique chez les Nabatéens; § 60. Les cerfs mangeurs de serpents; § 61. Notes de mythologie sémitique; § 62. La stèle phénicienne d'Amrith (à suivre).

SÉANCE DU 23 AOUT 1901

M. Salomon Reinach fait une communication sur Télesphore. Ce petit dieu de la Santé, qu'on trouve représenté, à côté d'Esculape et d'Hygie, sous les traits d'un enfant enveloppé d'un gros manteau avec capuchon, est un tard-venu dans l'art et dans la littérature de la Grèce. M. Reinach montre que son nom, hellénique en apparence, ne présente aucune signification raisonnable et conclut que la forme usuelle doit être l'altération d'un nom barbare que les Grecs ont voulu rendre intelligible. Télesphore était probablement une divinité thrace, qui ne pénétra en Grèce qu'après l'époque des successeurs d'Alexandre, avec le costume à capuchon convenant aux pays froids, que les artistes se sont mis d'accord pour lui prêter.

M. Viollet continue la lecture de son mémoire sur les États généraux au moyen âge. L'histoire des États généraux au moyen âge se clôt par la promesse de réunions périodiques tous les deux ans, promesse faite en 1484, à peu près comme se clôt, avant

la Réforme, l'histoire des conciles généraux par le fameux canon *Frequens* de Constance qui ordonnait la périodicité des assemblées conciliaires. Le canon *Frequens* fut, aux mains de Louis XI, une arme diplomatique contre la papauté qu'il savait, au bon moment, menacer de la convocation d'un concile général. La promesse de 1484 fut, aux mains de Louis d'Orléans, le futur Louis XII, une arme du même genre contre le gouvernement du jeune Charles VIII.

SÉANCE DU 30 AOUT

M. S. Reinach entretient l'Académie des fouilles importantes conduites par M. Vassits, conservateur du Musée de Belgrade, dans une station de l'époque de la pierre polie découverte à Jablanica (Serbie). Bien que l'exploration soit encore à ses débuts, elle a donné des résultats considérables, entre autres une collection de plus de 80 figurines primitives en terre cuite qui ressemblent à celles qu'on a recueillies, dans des milieux de la même époque, en Bosnie, en Roumanie, en Bulgarie et en Asie Mineure. La vaste diffusion de l'industrie découverte par Schliemann dans les couches profondes d'Hissarlik reçoit ainsi une confirmation nouvelle.

L'Académie s'associe à M. S. Reinach pour féliciter M. Vassits de la méthode toute scientifique avec laquelle il a conduit ses recherches et espère qu'elles seront bientôt poursuivies.

Le P. Lagrange rend compte du résultat de la mission que lui avait confiée l'Académie relativement à la mosaïque géographique de Mâdaba [1].

1. Voir ci-après.

M. Salomon Reinach montre que le mot orbis, dans Lucain, signifie plus souvent *région* ou *contrée* que l'ensemble du globe terrestre; ce sens restreint, inconnu des auteurs de l'époque républicaine, devient tout à fait usuel sous l'Empire et se constate encore dans Claudien. M. Reinach tire de là deux conclusions : 1° Dans le passage de Lucain relatif à la doctrine des Druides, *alius orbis* ne peut signifier un autre globe (la lune ou le soleil), mais seulement une autre région de la terre; 2° Les premiers pieds d'un hexamètre conservés sur deux marbres du Forum romain (Bücheler, 1803) doivent se compléter ainsi : *Armipotens Libycum defendit Honorius orbem.*

Cette lecture donne lieu à des observations de MM. Bouché-Leclercq, Weil et Oppert.

COMMUNICATION

COMPTE RENDU D'UNE MISSION A MADABA ET DU DERNIER DÉBLAIEMENT DE LA MOSAÏQUE D'ORPHÉE A JÉRUSALEM, PAR LE R. P. LAGRANGE.

L'Académie m'a fait l'honneur de me confier la mission de prendre un estampage colorié de la mosaïque géographique de Mâdaba, dans l'ancien pays de Moab. J'étais assisté de trois de mes confrères, habitués à ces sortes de travaux. Malheureusement nous avons rencontré des obstacles inattendus. Je ne parle pas d'une épaisse armature de bois qui couvrait la mosaïque et lui formait une sorte de carapace, interrompue seulement par des vitres munies de treillis. A la rigueur, on pouvait se glisser dans ces barres, et si elles rendaient toute photographie impos-

sible, elles n'empêchaient pas absolument le travail de l'estampage, devenu seulement très pénible. La difficulté principale, et, à vrai dire, insurmontable, était que les cubes ne ressortaient pas à l'estampage. Ce n'est pas qu'ils fussent toujours très étroitement ajustés; ils sont souvent séparés par d'assez grands espaces. Mais cette disposition ne peut être favorable que si les petites pierres sont en quelque sorte déchaussées, tandis qu'elles sont au contraire noyées dans une sorte de béton qui n'est pas toujours le ciment primitif, mais une poussière agglutinée dans les intervalles et qui forme même trop souvent une patine étendue sur les cubes eux-mêmes. Le lavage à la brosse et au torchon, pour énergique qu'il fût, s'est trouvé insuffisant pour obtenir du relief, et nous n'avions pas le droit de procéder à un nettoyage plus radical. Plus on insistait en frappant sur le papier, plus il se mâchait et formait une pâte confuse. Dès lors notre œuvre eût dû être dans bien des cas une copie de grandeur naturelle, entreprise dans les pires conditions, puisque le papier à estamper, n'étant pas collé, reçoit difficilement les couleurs et ne présente un aspect agréable que lorsqu'on peut saisir un léger relief. Après deux jours d'essais infructueux, nous avons renoncé à obtenir un résultat complet. Cependant, pénétré de la responsabilité qui m'incombait, je me suis obstiné pendant huit jours à la reproduction par estampage colorié de la partie la plus importante de la mosaïque, la ville de Jérusalem, et c'est cet estampage que je présente aujourd'hui à l'Académie, moins comme un résultat dont je sois satisfait, que comme une preuve des difficultés de l'entreprise. Je n'ai point estimé que ce fût le cas de recourir à une restitution flatteuse pour l'œil, et cette teinte terreuse, d'un aspect assez désagréable, m'a paru la meilleure reproduction du ciment poussiéreux qui s'est glissé de place en place.

D'autre part, il est clair que l'intérêt principal de la mosaïque est moins dans l'assemblage du tout, désormais

bien connu par la photographie, que dans la reproduction des villes qui sont certainement des croquis d'après nature. Aussi avons-nous pensé répondre à vos intentions en les copiant très fidèlement à l'aquarelle. Le P. Vincent s'est chargé de ce travail qui comprend les villes de Bersabée, Lydda, Nicopolis, Naplouse, Ascalon, Gaza, Kérak, Éleuthéropolis et Beit-Zakariyâ. Tous ces croquis seront mis à la disposition de l'Académie, si elle veut bien en accepter l'hommage, comme une substitution imparfaite de l'ouvrage que nous n'avons pu exécuter.

De plus, nous sommes heureux d'y ajouter une aquarelle représentant la mosaïque d'Orphée, récemment découverte à Jérusalem. Si je n'attache trop de crédit à des paroles bienveillantes, elle a paru à quelques-uns des membres de l'Académie digne d'être reproduite par ses soins.

Je n'ai plus que quelques mots à dire sur les plus récents déblaiements qui nous ont permis de compléter les documents précédemment fournis sur cette mosaïque. Ces observations sont peut-être de nature à éclaircir le problème d'origine et de date. On a maintenant reconnu tout le sujet. Sur le devant, aux pieds de deux femmes, une absidiole regarde l'Est. Elle est pavée d'une mosaïque faite de gros cubes blancs, avec, au centre, une croix noire et blanche d'un travail assez peu régulier et moins fin que le reste. Quant à la construction de cette absidiole elle-même, elle offre les mêmes caractères que les débris de murailles relevés sur les divers côtés de la salle d'Orphée, et toute affirmation de retouche ou d'addition postérieure serait au moins prématurée. En avant de cette absidiole, le mur est percé de deux petites ouvertures, donnant accès en deux salles peu spacieuses. L'une d'elles, déjà déblayée en grande partie, a 2 m 10 de long sur 1 m 90 de large. Le pavé est orné d'une mosaïque très fine, d'un travail analogue à celle d'Orphée, mais n'offrant qu'une décoration géométrique avec de très heureuses combinaisons de figures et de cou-

leurs simples. Dans le sens opposé, à l'autre extrémité et au-dessus de la tête d'Orphée, aucune inscription n'est venue, comme on l'espérait, donner l'explication souhaitée. On y voit seulement une ornementation un peu rudimentaire, en treillis de trois couleurs sur fond blanc, mais sans contredit de la même période que le sujet central.

Enfin, dans le milieu, l'alignement apparent des trois blocs est prolongé maintenant par un quatrième dans le mur méridional. Mais il semble que les deux blocs des extrémités n'ont pas joué le même rôle que ceux du milieu, car leur aspect est différent. La pierre récemment mise à jour est moulurée, longue de 0^{m} 55, haute de 0^{m} 30 environ et se rétrécissant par degrés de 0^{m} 12 de la base au sommet. Son aspect est donc tout différent de celui des deux pierres enduites d'un épais ciment qui flanquent le panneau de Théodosia et de Géorgia.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1901

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE

M. Müntz fait une communication sur Léonard de Vinci et les premières Académies modernes. On a universellement admis jusqu'ici que Léonard de Vinci avait fondé à Milan, vers la fin du xv[e] siècle, une Académie artistique et scientifique, la première en date d'entre les Académies modernes similaires. L'unanimité des témoignages n'a pas convaincu un savant étranger distingué, qui, dans un tout récent mémoire, est allé jusqu'à nier l'existence de cette institution et à traiter de fable tout ce que l'on en a rapporté.

M. Müntz entreprend de démontrer que l'Académie de Léonard a réellement existé. Après avoir constaté qu'une telle fondation n'est nullement en contradiction avec ce que nous savons soit des mœurs du temps, soit des tendances du maître, il insiste sur l'importance de l'inscription *Academia Leonardi Vinci*, répétée par Léonard sur sept gravures différentes. Soutiendra-t-on que celui-ci parlait pour ne rien dire? Ce n'était guère dans ses habitudes.

M. Müntz discute ensuite différents témoignages contemporains dont il fait ressortir la portée, et établit que tous les arguments contraires ne consistent qu'en simples présomptions. L'erreur de leur auteur, dit-il, vient de ce qu'il se persuade que les Académies du xve siècle ressemblaient à celles du xxe, qu'elles avaient un caractère officiel et une réglementation sévère, qu'elles conféraient des titres et portaient un uniforme. Rien de plus faux. La vérité est qu'à l'époque du Vinci les Académies étaient des réunions privées et amicales, sans devoirs comme sans droits, indifférentes à toute publicité. Le siècle suivant seulement en a fait des institutions d'État.

M. Charles Joret fait une communication sur les jardins de l'Inde ancienne. Il montre quel caractère particulier offraient les parterres des contemporains de Kâlidâsa; ce n'étaient pas des parcs immenses comme ceux des monarques perses ou assyriens, mais des jardins ombreux remplis des arbres ou arbustes aux fleurs parfumées qu'on rencontre en si grande quantité dans la Péninsule hindoustanique. Il donne une énumération curieuse des principales espèces qui nous font connaître les plantes indigènes; on est frappé de leur nombre et de leur variété; mais à part les noms, on n'y rencontre aucune fleur herbacée; les Hindous ne les cultivaient pas plus que les anciens habitants de l'Asie antérieure ou de l'Égypte.

M. Charles Joret continue en faisant remarquer le rôle considérable que les jardins jouaient dans la poésie épique et surtout dramatique de l'Inde. Il n'est presque pas un drame dont le poète ne nous montre quelque jardin, où se passe le plus souvent la scène principale. Kâlidâsa, Bavabhuti, Gri-Hursha, tous les auteurs dramatiques obéissent à cette loi, et c'est grâce à leurs descriptions que M. Joret a pu reconstituer la flore jusqu'ici à peu près inconnue des anciens jardins hindous.

M. Philippe Berger fait la communication suivante : « Au cours d'un récent voyage d'exploration scientifique et archéologique en Sardaigne, notre savant correspondant, M. Cartailhac, a eu l'occasion de visiter la belle collection d'antiquités réunie par M. le chevalier Efisio Pischedda, inspecteur royal des monuments et des fouilles archéologiques à Oristano.

« Parmi un grand nombre d'autres monuments antiques inédits, et qu'il compte bientôt communiquer à notre Académie, M. Cartailhac a relevé une belle inscription phénicienne qui était restée ignorée jusqu'à présent. M. Pischedda l'a autorisé à en prendre l'estampage, et par une pensée délicate, dont nous ne saurions lui être assez reconnaissants, il a bien voulu réserver aux savants français la primeur de cette découverte.

« Je dois à l'amitié de M. Georges Perrot, à qui M. Cartailhac s'était empressé de faire part de sa découverte, la communication de cet intéressant monument. Malgré les nombreuses difficultés que présente ce nouveau texte, et qui proviennent en partie, soit de l'état de la pierre, mutilée par endroits, soit des défectuosités de l'estampage, je n'ai pas voulu tarder à en donner une connaissance sommaire à l'Académie.

« L'inscription, longue de 0m 40 environ et haute de 0m 30, est gravée sur une plaque de marbre, épaisse de 0m 09, qu'encadre une moulure élégante ; l'angle droit de la partie supérieure a été enlevé par une cassure intéressant environ la cinquième partie du texte. Elle se compose de onze lignes, longues de 50 lettres au moins chacune, d'une écriture élancée et très élégante, sans avoir rien d'archaïque.

« On dit que ce marbre provient de la partie la plus ancienne de la nécropole de Tharros, où sont des tombes des VIIe et VIe siècles avant notre ère. Je ne crois pas qu'on puisse faire remonter notre inscription jusqu'à cette époque. D'ailleurs cette inscription n'est pas une inscription funéraire, mais la dédicace d'un édifice, probablement d'un temple.

« Elle commence, comme les autres inscriptions du même genre, par les noms et vocables de la divinité à laquelle est dédié l'édifice, suivis de l'indication détaillée des différentes constructions. Cette première partie occupe un peu moins de la moitié de l'inscription. La seconde partie est remplie par la longue liste des magistrats éponymes.

« Il serait prématuré d'en tenter aujourd'hui une traduction complète. J'appellerai seulement l'attention de l'Académie sur deux points essentiels. Le premier a trait au vocable du dieu qui occupe la première ligne :

« Voici comment je lis cette ligne :

לאדן לאלם הקדש מלקרת[ב]על הצר וערפת .....

« *Au seigneur, au dieu saint* (ou *du sanctuaire*), *Melqart* [*Baal*[1] *de Tyr et d'Arapha*]. Il faut noter l'expression אלם הקדש « dieu saint ». Le pluriel *Elim* se trouve ici appliqué à une divinité unique, de la même façon qu'*Elohim* en hébreu. Ainsi se trouve confirmé cet emploi du mot *Elim*, qui avait soulevé tant d'objections sur l'inscription d'Athènes où on l'avait trouvé pour la première fois associé au nom du dieu Nergal, et que j'ai retrouvé depuis lors sur deux inscriptions néo-puniques. C'est un point de religion comparée dont on ne saurait méconnaître l'intérêt.

« Le vocable même du dieu n'est pas moins digne d'attention. Le titre de *Baal-Tsor* « maître de Tyr », figure déjà comme épithète de Melqart sur l'inscription trilingue de Pauli Gerrei en Sardaigne et n'aurait rien qui dût nous surprendre ; mais ici le mot Tsor est précédé de l'article, ce qui n'a pas lieu d'ordinaire pour les noms géographiques. Si l'on tient compte de l'incertitude de la lecture *Baal*, au lieu de laquelle il faut peut-être lire *al* « sur », « au sujet de », on se demandera s'il ne faut pas considérer *tsor* comme un nom commun. Je ne le pense pas. On est presque commandé par le mot suivant : *Araphat*, qui paraît bien désigner la localité d'Arapha, située non loin de Tyr, dans le Liban. Le rapprochement des mots Tsor et Araphat ne laisse guère de doute à cet égard.

On remarquera que ce dernier vocable est précisément celui qu'on lit sur l'inscription grecque de Pouzzoles que nous avons naguère communiquée à l'Académie, M. Cagnat et moi[2]. L'inscription de Tharros vient donc confirmer, sur ce point en tout cas, la lecture de notre confrère M. Cagnat et détruit celle qu'on avait voulu y substituer. Il faut lire 'Αρεπτηνος « d'Arapha », et non Σαρεπτηνος « de Sarepta ». Arapha était donc comme Tyr un sanctuaire de Melqart, et il est probable que c'est notre dieu qui se retrouve sur l'inscription de Pouzzoles sous la forme de Ἥλιος 'Αρεπτηνος.

1. בעל ou peut-être על. Entre le ת et l'ע, se voit une cassure, mais bien petite pour y loger un ב.

2. *Comptes rendus*, 1901, p. 192-198.

« L'autre point que je veux signaler a trait aux suffètes éponymes. On sait combien a été discutée la question de savoir si les suffètes qui paraissent sur des inscriptions de Malte, de Sicile ou de Sardaigne, étaient des suffètes locaux ou bien les grands suffètes de Carthage. La question est importante parce qu'elle touche aux relations politiques de ces îles avec Carthage. Or, après l'indication des suffètes et d'autres magistrats ainsi que des fonctionnaires qui ont concouru à la construction de l'édifice, je lis, aux lignes 9-10, la mention suivante :

שפטם בקרתחדשת אדנ | בעל וחמלכת

« [*étant*] *suffètes à Carthage Adoni* | *baal et Hamilcat.*

« Nous avons donc, à ce qu'il semble, une double désignation : d'abord par les suffètes locaux, ensuite par les suffètes de Carthage. On remarquera en outre que les noms des suffètes éponymes de Carthage ne sont suivis, conformément à la loi que je crois avoir établie, d'aucun patronymique.

« L'inscription de M. Pischedda prouve donc d'une part l'existence de liens religieux directs entre Tharros et sa métropole asiatique, Tyr, d'autre part, l'existence de liens politiques avec Carthage. Ces différents points, et beaucoup d'autres que soulève cette inscription, demandent à être confirmés par une étude minutieuse du texte. M. Cartailhac a bien voulu demander pour moi à M. Pischedda une photographie qui lèvera les difficultés que laisse subsister l'estampage. Dès à présent, on peut se rendre compte de l'importance du texte que la libéralité de M. Pischedda a mis à notre disposition. »

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de M. Camille Jullian, professeur à l'Université de Bordeaux, les nos X et XI de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la *Revue des Études anciennes*, t. III, 1901).

La *Reddition de Vercingétorix* forme le sujet de la note X, dans laquelle M. Jullian examine les récits de cet événement, parvenus jusqu'à nous et dus à cinq écrivains différents, récits qui cependant ne sont pas contradictoires. Le lendemain de la défaite, après avoir pris l'avis des chefs gaulois et leur avoir communiqué son dessein, Vercingétorix vint se présenter devant César en victime volontaire et expiatoire : c'est pour ce motif que, comme une victime, il se montra avec ses plus beaux ornements, ses armes de guerre et son cheval de parade; c'est pour ce motif qu'il vint seul. Il fit tout d'abord, à cheval, le tour de l'estrade sur laquelle César était assis; puis, sautant à bas de sa monture, il arracha ses phalères et ses armes, les jeta aux pieds du proconsul et tomba lui-même à genoux dans l'attitude d'un suppliant. César invectiva son adversaire vaincu; il lui reprocha d'avoir rompu l'amitié d'autrefois; puis il le fit emprisonner et réserver pour le triomphe. — Le nom d'*Alesia* vient naturellement au bout de la plume de l'auteur en parlant du héros de l'indépendance gauloise. M. Jullian pense que cette ville devait avoir un rôle religieux dans la Gaule centrale, ou tout au moins dans la Gaule éduenne, et qu'elle y représentait une sorte de cité sainte. Sa situation, les routes anciennes qui y aboutissent, les découvertes épigraphiques qui y ont été faites, paraissent pleinement confirmer cette hypothèse.

La note XI est consacrée au druide *Diviciac*, qui appartenait à une des premières familles éduennes. La qualité de druide ne l'écarta pas de la politique; il fut un des hommes les plus influents de sa cité et même l'un des personnages les plus considérables de la Gaule entière. Son caractère est plutôt celui d'un diplomate habile et rusé que celui d'un guerrier. — Une *Note sur la topographie de Dax gallo-romain* termine ce fascicule XI. Dax doit son origine à une fontaine chaude appelée, aujourd'hui encore, fontaine ou source de la Néhe : c'est autour de cette fontaine que se développa la ville gallo-romaine. Ses remparts avaient été construits, comme presque tous ceux des villes de la Gaule propre, à l'époque du Bas-empire; ils étaient restés intacts jusqu'au milieu du XIXe siècle. Les gens de Dax ont eu la malheureuse idée de les démolir; ils ont fait disparaître ainsi une enceinte fortifiée de l'époque romaine, très curieuse et très intéressante. M. Jullian en reproduit un ancien plan et en explique les diverses particularités.

M. Héron de Villefosse présente ensuite, de la part du R. P. Delattre, un travail intitulé *La colline de Saint-Louis à Carthage* (extr. de la *Revue Tunisienne*).

Parmi les dernières découvertes faites sur ce point, il faut signaler une grande inscription où le nom du personnage honoré manque. Mais les fonctions énumérées se rapportent sans aucun doute à un proconsul d'Afrique très connu, *L. Aradius Valerius Proculus*, qui exerça cette fonction vers le milieu du IVe siècle, qui fut aussi deux fois préfet de Rome et préfet du prétoire. Un second texte fait connaître les noms complets d'un légat, *Cocceius Honorinus*, mentionné déjà par Apulée dans les Florides, mais seulement par son surnom; on ignorait jusqu'ici son nom de famille. Malheureusement les inscriptions romaines de quelque importance trouvées à Carthage sont presque toujours mutilées; ce second texte ne fait pas exception à la règle; il ne nous est parvenu qu'à l'état de fragment.

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie les opuscules suivants, dont il est l'auteur:

Registre-Journal de Pierre de l'Estoile (*1574-1589*), notice et extraits inédits d'un nouveau manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (Paris, 1900, in-8°; extr. des *Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*);

Athènes au XVIIe siècle, relation du P. Robert de Dreux, lettres de Jacob Spon et du P. Babin (Paris, 1901, in-8°; extr. de la *Revue des études grecques*);

Le recueil d'anciennes écritures de Pierre Hamon (*1566-1567*), (Paris, 1901, in-8°; extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*);

La bibliothèque d'Angliberto del Balzo, duc de Nàrdo et comte d'Ugento au royaume de Naples (Paris, 1901, in-8°; extr. de la même publication);

Notice sur la vie et les travaux de M. Arthur Giry, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes (Paris, 1901, in-8°; extr. de la même publication).

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE

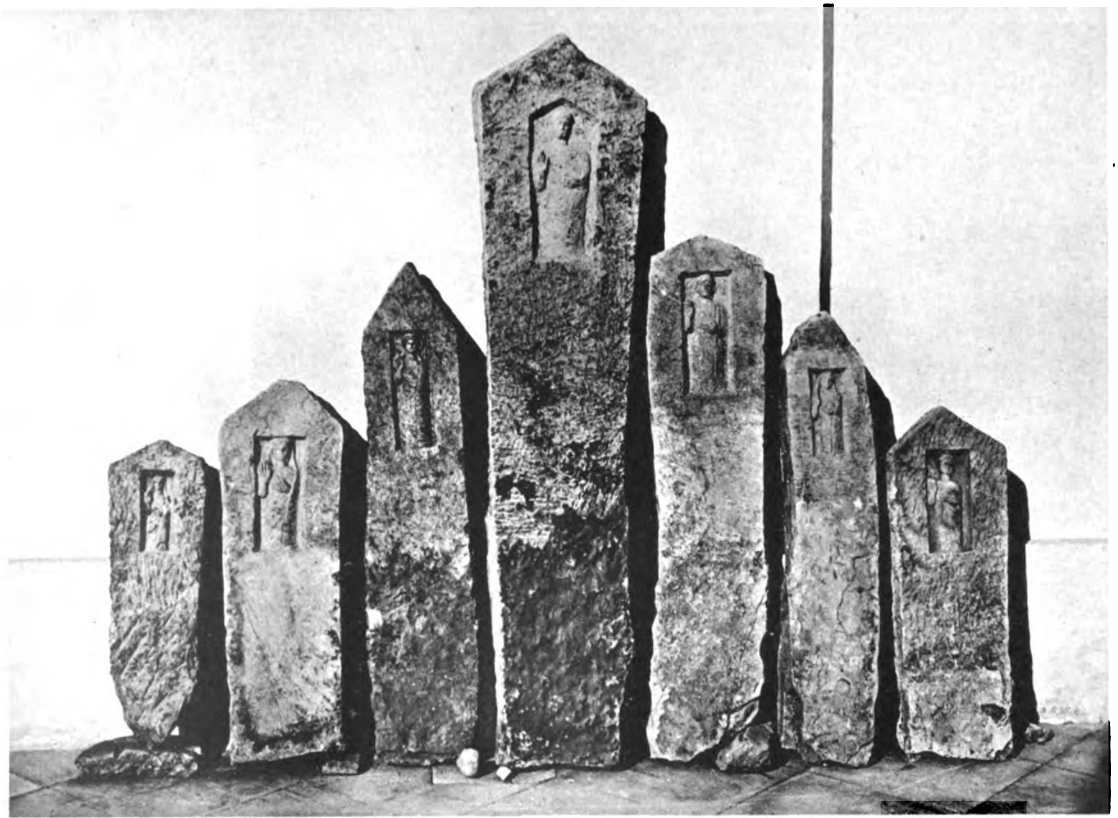
M. Salomon Reinach donne lecture d'un travail sur la mévente des vins sous l'Empire romain. M. Salomon Reinach y étudie la crise qui pesa sur la viticulture vers l'an 90 après

J.-C., sous le règne de Domitien, par suite de la multiplication inconsidérée des vignobles en Italie, en Gaule et en Asie Mineure sous le règne des premiers Césars. L'*Apocalypse* de saint Jean, rédigée en 93, fait allusion à cette crise, à laquelle Domitien crut porter remède en ordonnant la destruction de la moitié des vignobles provinciaux et en défendant d'en planter d'autres. Avec une hypocrisie qui a trouvé des imitateurs, Domitien alléguait des motifs de « moralité » pour proscrire ou restreindre la production du vin dans l'Empire. L'Asie Mineure protesta, par la bouche d'un rhéteur de Smyrne, Scopelianos, et obtint, en ce qui la concernait, le retrait de l'ordonnance ; mais M. S. Reinach croit qu'elle fut partiellement appliquée en Gaule et que la création de nouveaux vignobles fut entravée dans ce pays pendant deux siècles, jusqu'à l'époque de l'empereur Probus. Ainsi les Romains protégèrent la viticulture italienne en restreignant la production concurrente ; mais ils n'eurent jamais l'idée, restée étrangère à toute l'antiquité, de recourir aux droits de douane en vue du même résultat.

M. Héron de Villefosse communique un rapport du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, relatif aux dernières fouilles faites à Carthage, dans la nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Comme les précédentes ces fouilles ont été très fructueuses. Au rapport sont joints des dessins et des photographies reproduisant les principaux monuments découverts, stèles, figurines en terre cuite, objets en bronze parmi lesquels se trouve un vase très élégant, muni d'une anse formée par un groupe de deux hommes nus. Plusieurs rasoirs, en forme de hachette, présentent une décoration gravée toujours fort intéressante. Un certain nombre de monnaies puniques sont sorties de ces tombes ainsi que quelques épitaphes qui fournissent des noms de métiers[1].

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome sur les travaux des membres de ces deux Écoles[2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après (Appendice I).



Phototypie Berthaud, Paris

Fouilles de Carthage. — Stèles.

COMMUNICATION

FOUILLES EXÉCUTÉES DANS LA NÉCROPOLE PUNIQUE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE, A CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

En adressant à l'Académie ce nouveau compte rendu des fouilles que je poursuis dans la nécropole punique voisine de la colline Sainte-Monique, je ne crois pas utile de donner la description des puits et des chambres, ni l'inventaire détaillé des mobiliers funéraires. Les puits se ressemblent; les mobiliers sont constitués le plus souvent par les mêmes éléments. De temps en temps cependant, la stèle, qui s'élevait parfois en dehors du sol sur la tombe, offre un intérêt particulier et, souvent, au mobilier viennent se joindre quelques pièces dignes de fixer l'attention.

La présente communication portera surtout sur les objets de cette dernière catégorie. Je suis heureux de pouvoir l'accompagner de reproductions photographiques, et aussi de dessins dus à l'habile plume du marquis d'Anselme de Puisaye.

Stèles.

Nos fouilles nous ont fait découvrir encore plusieurs de ces stèles au personnage à la main levée. L'une d'elles, très simple d'ailleurs, atteint 1^{m}53 de hauteur. C'est la plus grande qui ait été trouvée à Carthage jusqu'à ce jour. Un tiers de la hauteur était destiné à disparaître dans le sol (pl. I). Plus large en haut qu'en bas, sa forme est celle d'un trapèze complété par un triangle. A la partie inférieure elle mesure 0^{m} 25 de largeur, et 0^{m} 35 à la partie supérieure.

Le personnage apparaît dans un cartouche de même forme que la stèle.

Une autre stèle, dont la forme était celle d'un rectangle surmonté aussi d'un triangle, mesure 0 m 24 de largeur. Elle est brisée dans la partie inférieure qui était destinée à être fichée dans le sol. La partie soignée de ce monument est haute de 0m 32. Le simple cartouche des autres stèles y est remplacé par une niche sculptée, formée de deux colonnes à chapiteau ionique surmontées d'un fronton dont le sommet est orné d'une fleur de lotus et dont les deux extrémités sont décorées d'acrotères en tête de crosse ou, si l'on veut, en forme de S, donnant l'impression de cous de cygnes (pl. II).

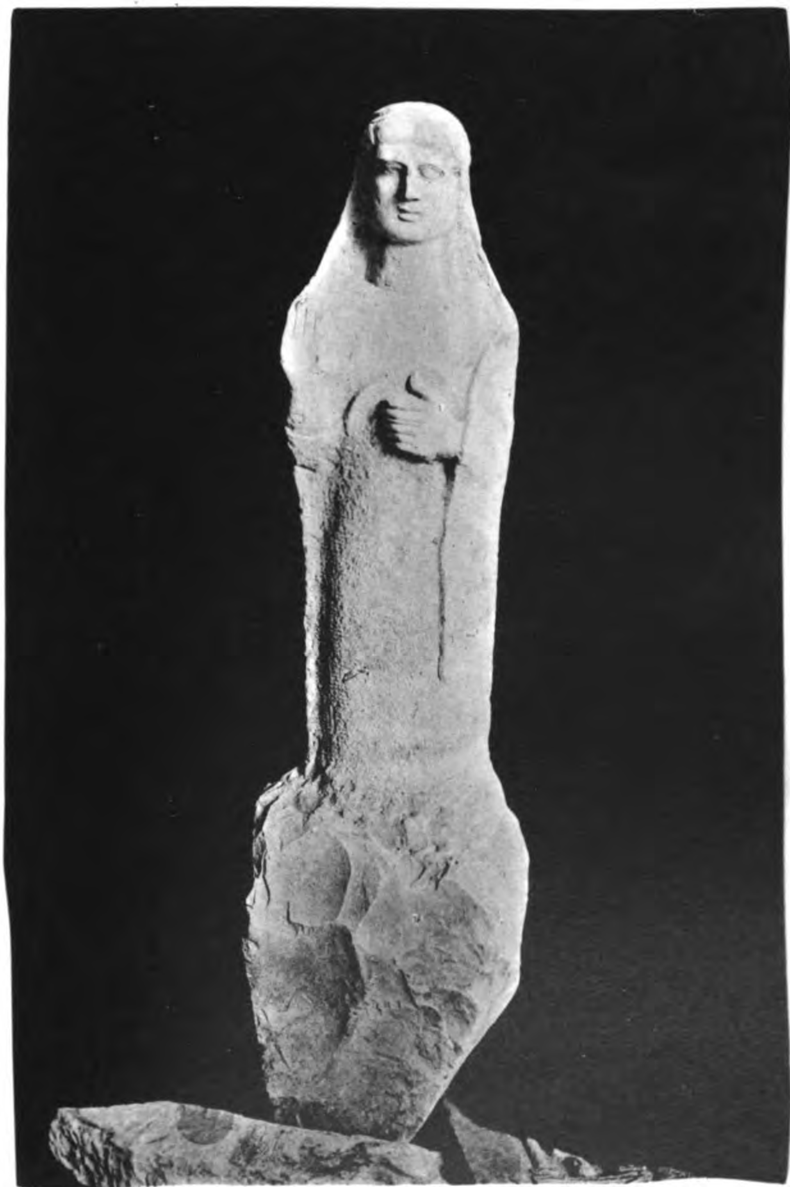
Dans la niche, le personnage à main levée est représenté sous la forme d'un nain ; sa tête à elle seule occupe plus du quart de la hauteur du corps ; ses pieds sont apparents. Il est vêtu d'une longue tunique dont les plis simplement indiqués par quelques lignes confirment la forme trapue du corps. Sur la poitrine, les plis reproduisent la ligne courbe centrale et la double volute des chapiteaux ioniques. De plus, des deux côtés de la tunique, les pans du manteau tombent en lignes cordelées. Une double balafre à travers le visage, technique caractéristique de la statuaire carthaginoise pour indiquer la barbe, révèle que l'artiste a eu l'intention de représenter un homme. Il y a dans les traits du visage et surtout dans la disposition des lèvres une expression particulière de mépris ou de mauvaise humeur.

Une troisième stèle mérite aussi d'être signalée. A vrai dire, on pourrait la désigner sous le nom de statue, et y voir la première statue punique sortie entière du sol de Carthage (pl. III). Elle mesure 0m 80 de hauteur, sans compter la base non dégrossie qui a 0m 45. La moitié inférieure du corps a la forme rudimentaire d'un cylindre légèrement aplati ; elle est simplement bouchardée. Mais la moitié supérieure du personnage a été traitée avec plus de soin. On reconnaît une femme ou plutôt une jeune fille aux



Phototypie Berthaud, Paris

FOUILLES DE CARTHAGE. — Stèle.



Phototypie Berthaud, Paris

FOUILLES DE CARTHAGE. — Statue.

traits assez lourds, aux yeux en larges amandes, au cou haut et massif, aux épaules fortes, à la poitrine puissante quoique les seins soient à peine indiqués. Un trait qui se remarque à la base du cou indique une tunique collante.

La tête est couverte d'une coiffe laissant voir les cheveux, et d'un long voile qui tombe derrière les oreilles, en s'élargissant pour passer sur les épaules et envelopper presque entièrement le corps. D'un côté le voile couvre le bras gauche jusqu'au poignet et descend directement jusqu'au bas de la gaine, tandis que de l'autre côté il passe sur le coude du bras droit levé et vient s'arrondir entre les seins où le retient la main gauche portant la cassolette ou brûle-parfums.

Dans cette statue carthaginoise, la chevelure a été traitée avec une minutie singulière. On dirait que l'artiste s'est appliqué à reproduire chaque cheveu en particulier. Séparée par le milieu, la chevelure s'étale de chaque côté sur le haut du front en une natte légèrement ondulée que croisent sur les tempes cinq mèches contiguës et bien distinctes, tirées en arrière de la tête et disparaissant sous la coiffe et le voile.

Figurines en terre cuite.

Dans une même chambre, au fond du puits qui renfermait la stèle ou statue que je viens de décrire, nous avons recueilli plusieurs figurines presque toutes brisées.

La première (fig. 1), haute de $0^{m}20$, représente un homme barbu, vêtu d'une longue tunique, dans l'attitude hiératique. La main droite est levée tandis que la gauche ramenée sur la poitrine tient un objet difficile à déterminer, colombe, fleur ou plus probablement vase à offrande. Cette statuette est recouverte d'un engobe blanc. Les chairs nues, c'est-à-dire l'avant-bras droit, la main gauche, le cou qui est largement découvert et le visage ont été peints en rose.

Les lèvres conservent des traces du rouge vif dont elles



Fig. 1. — Figurine trouvée à Carthage.

étaient colorées. La figurine est plate et porte dans le dos un large trou d'évent de forme ovale.

La seconde (fig. 2) représente la déesse aux bras étendus dont j'ai déjà fait connaître plusieurs exemplaires. La tête et le bras droit manquent. Dans son état actuel, elle



Fig. 2. — Figurine trouvée à Carthage.

mesure 0 m 19 de hauteur. L'argile est fine, mince et bien cuite. Toute mutilée qu'elle est, cette figurine révèle l'œuvre d'un habile ouvrier. La main gauche est tendue ; elle était repliée et tenait un objet qui a disparu en laissant un vide.

Elle reposait sur une base carrée et béante. Dans le dos le trou d'évent est rond.

Un bras droit (fig. 3) qui appartenait à cette statuette ou à une autre du même type, montre comment il s'emboîtait dans l'épaule au moyen d'un appendice conique. Ce bras a conservé le bout d'une tige cylindrique tenue à pleine main. Ce détail très intéressant prouve que ces statuettes aux bras étendus tenaient de chaque main un objet, peut-être des flambeaux.

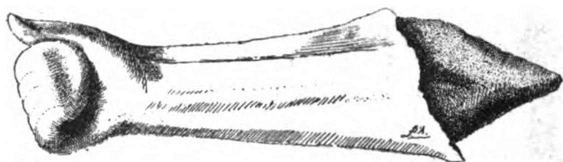


Fig. 3. — Bras de figurine trouvé à Carthage.

Une troisième figurine représente un personnage à demi-couché sur un lit funèbre; elle fait penser aux petits ossuaires étrusques.

Une quatrième est un nouvel exemplaire de la joueuse de flûte, de style archaïque.

Plusieurs débris appartiennent à d'autres représentations de joueuses de flûte, mais d'art grec.

Deux brûle-parfums se présentent sous la forme de têtes de déesse.

Enfin un fragment, provenant d'un groupe, représente deux têtes accolées.

En dehors de ces terres cuites trouvées dans une même tombe, je n'ai à signaler que quelques pièces.

C'est d'abord la moitié supérieure (haut. 0^{m} 075) d'une de ces figurines représentant un dieu carthaginois, assis sur un siège à large dossier, la main droite levée et une

sorte de hache dans la main gauche. Ici le dieu est imberbe; il est coiffé du bonnet rond et arrondi.





Fig. 4 et 5. — Fragments de figurines trouvés à Carthage.

Un autre fragment, haut de 0 m 07, en argile rougeâtre, appartient aussi à une représentation du même genre. La main droite est levée et la gauche tient un vase à offrande. La tunique laisse le cou largement découvert (fig. 4). A la partie correspondant aux pommeaux du bras du siège existait (et elle est parfaitement conservée à gauche du personnage) une tête coiffée d'un bonnet conique, terminé par un anneau ou une boule.

Un troisième, d'argile rouge, haut de 0 m 097, représentait une déesse assise sur un siège à large dossier. Elle est coiffée du bonnet. Les oreilles sont ornées de longs pendants. Le cou est haut et découvert. Les plis de la tunique sont longs et assez détaillés (fig. 5). La barre horizontale du sommet du dossier est munie d'une partie qui s'élève en s'élargissant et sert d'appui à la tête de la déesse.

Bronzes.

Jusqu'à présent les statuettes de bronze sont très rares dans les nécropoles de Carthage. En voici une, haute seulement de 0 m 045, qui représente un personnage debout, les pieds chaussés de brodequins, la jambe gauche portée un peu en avant. Une sorte de châle sicilien lui couvre une partie du dos, passe sur les épaules et tombe des deux côtés de la poitrine jusqu'aux hanches. La tête est tournée de profil. Le bras gauche est étendu, tandis que le bras droit est en partie abaissé et plié. On dirait que l'artiste a voulu figurer un orateur (fig. 6, A et B).

Une élégante œnochoé, haute de 0 m 26, est munie d'une anse très artistique. Comme point d'attache supérieur un adolescent nu, embrasse le col avec ses jambes et le goulot avec ses bras. L'anse proprement dite n'est autre qu'un personnage barbu, fortement cambré en arrière, les pieds posés sur un masque de vieillard servant de point d'attache infé-

Comptes rendus, 1901, p. 590.



FIG. 6 A
STATUETTE DE BRONZE TROUVÉE
A CARTHAGE



FIG. 6 B
LA MÊME, VUE DE DOS



FIG. 7. — ŒNOCHOÉ EN BRONZE, TROUVÉE A CARTHAGE

rieur. Des deux mains et de la tête, il s'appuie sur la tête de l'adolescent en se renversant en arrière. Dans cette

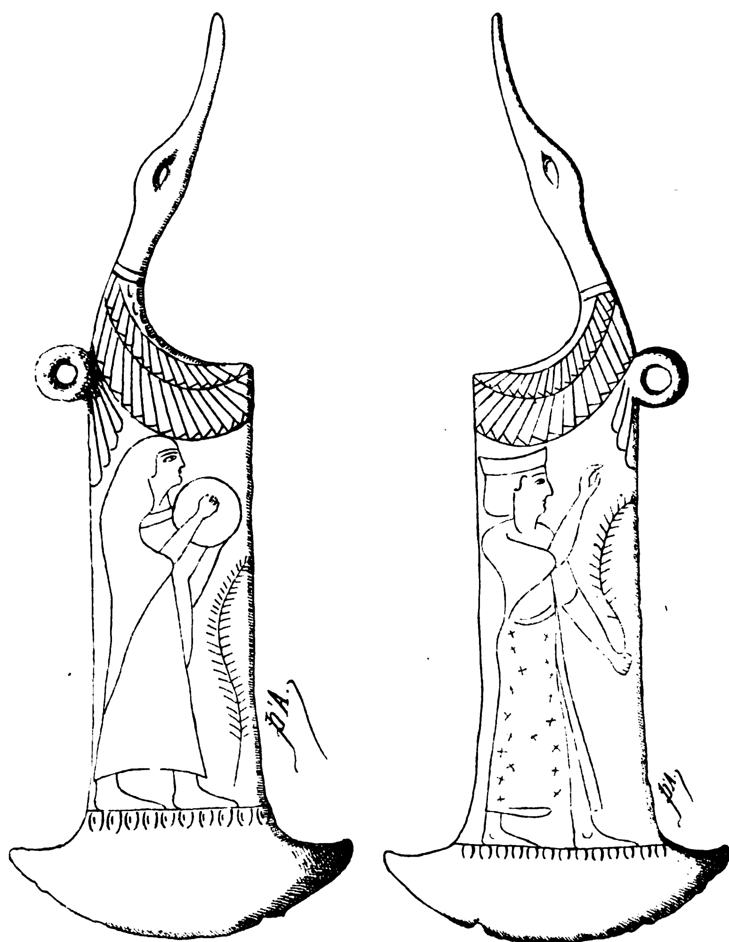


Fig. 8 et 9. — Rasoirs carthaginois.

pièce de bronze les têtes et les corps sont d'un modelé remarquable (fig. 7).

Cette œnochoé porte à la base du col une ligne perlée; le pied est aussi orné de perles ou d'oves. C'est une œuvre d'une finesse de travail remarquable.



Fig. 10 et 11. — Rasoirs carthaginois.

Dans une autre œnochoé, l'anse en forme de ruban avait pour point d'attache supérieur une tête d'Isis-Hathor dont les cornes, accostées d'urœus, forment disque. Le point d'attache inférieur est une coquille.

Plusieurs rasoirs en forme de hachette offrent des sujets intéressants.

Le premier que nous donnons ici porte sur chaque face un personnage. D'un côté c'est une femme debout, tournée à droite; elle est vêtue d'une longue tunique, constellée de petites croix figurant sans doute des étoiles. Sa tête est coiffée d'une sorte de béret abritant une épaisse chevelure. De la main gauche abaissée elle tient une palme et de la droite elle fait le geste de l'adoration (fig. 9). De l'autre côté, c'est encore une femme debout, tournée à droite, vêtue d'une longue tunique et d'un voile. De ses deux mains elle semble jouer du tympanon, à moins qu'on ne préfère lui faire tenir le disque de la lune ou du soleil. Dans le champ, devant elle, se dresse une palme (fig. 8).

Le second rasoir que nous reproduisons, moins grand que le précédent, est décoré sur chaque face d'une fleur de lotus (fig. 10 et 11).

Le troisième offre encore sur une face le personnage tenant de la main gauche une palme et faisant de la droite le geste de l'adoration. Ici, il est coiffé du pschent à double couronne. Sa tunique entr'ouverte laisse voir le pagne à bandes horizontales qui lui couvre les reins; cette tunique est constellée de petites croix (fig. 12). Sur la face opposée, cet instrument porte le palmier au pied duquel se tient un lion, la gueule ouverte et tirant la langue. Dans le champ, à droite et à gauche de l'arbre sacré, deux têtes de profil sont tournées l'une vers l'autre. La bélière de ce rasoir était traversée par un anneau d'argent (fig. 13).

Sur le quatrième, le ciseleur a représenté Isis allaitant Horus. La déesse est vêtue d'une tunique constellée, recouverte d'une étoffe décorée d'une autre façon, se croisant en zigzag des reins aux pieds. Horus au corps très allongé ne porte pas le pagne. Sous ses pieds se voit une fleur de lotus. Au sommet de la lamelle, dans le champ, à droite, apparaît le disque, embrassé par le croissant aux pointes abaissées (fig. 14). La partie inférieure, en forme de segment, est occupée par un vieillard barbu à demi couché sur le dos et

jouant de la flûte. Près de son coude droit on aperçoit une tête. Le revers de cette belle lame porte une grande fleur de

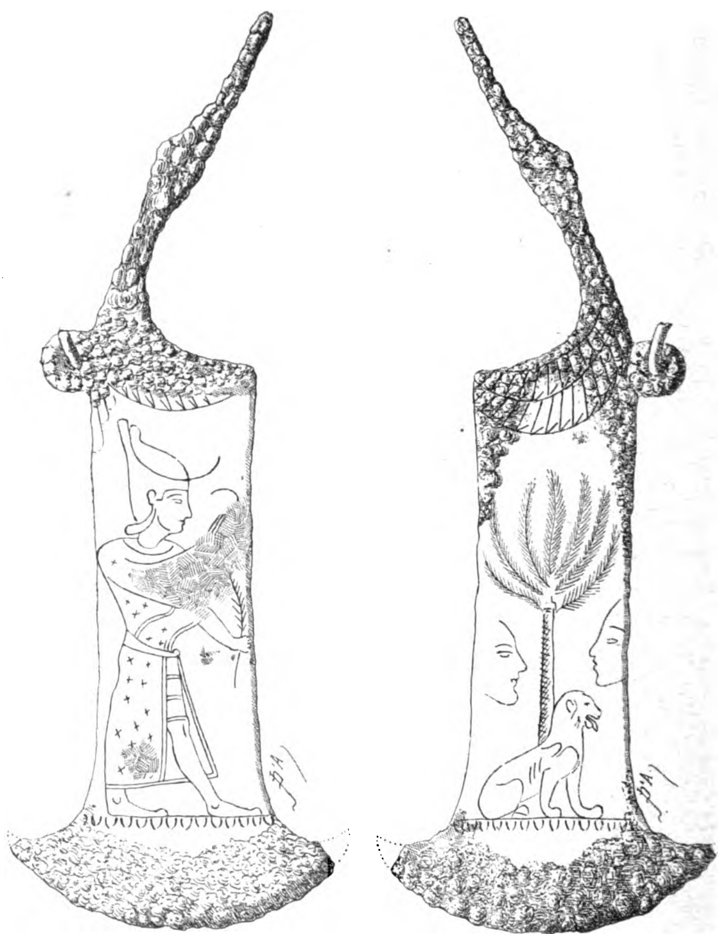


Fig. 12 et 13. — Rasoirs carthaginois.

lotus surmontée de l'épervier couronné, figurant Horus (fig. 15).

Plusieurs savants qui se sont occupés de ces hachettes les ont regardées comme des ex-voto ou des amulettes. J'ai

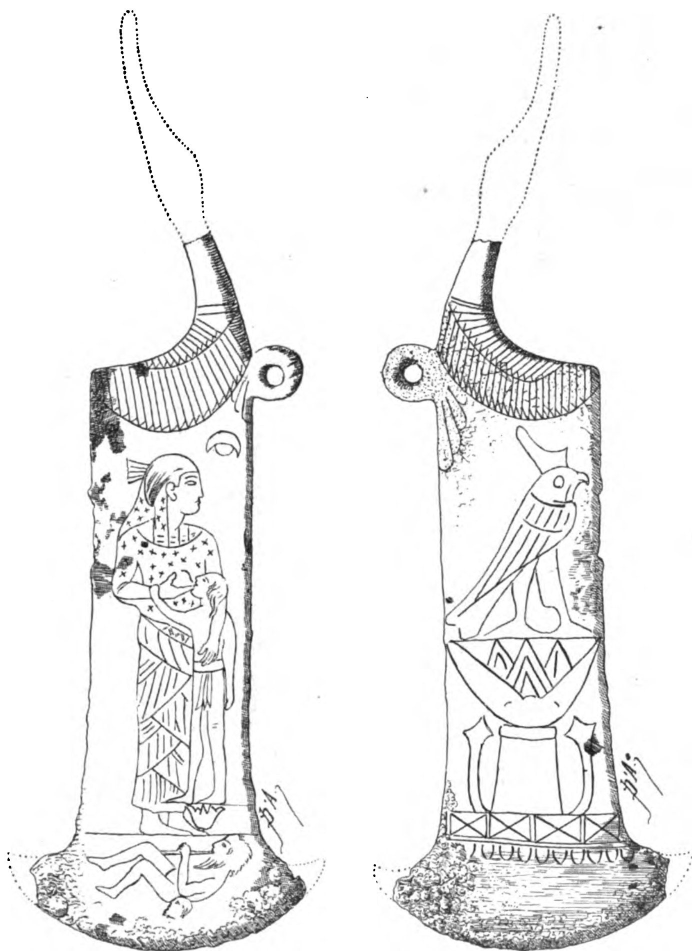


Fig. 14 et 15. — Rasoirs carthaginois.

déjà attribué à ces instruments un autre usage. J'y reviendrai ici de nouveau.

Ceux de mes confrères qui rentrent des missions de l'Afrique équatoriale, surtout de la région de Tanganyka, sont tous frappés de la ressemblance de nos hachettes de

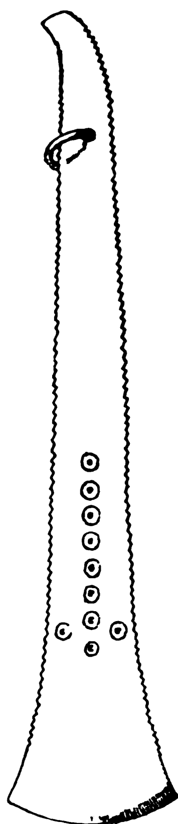


Fig. 16. — Rasoir des nègres de l'Unyanyembé (Afrique équatoriale).

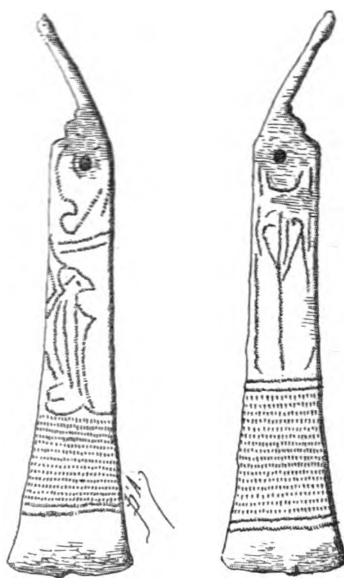


Fig. 17 *a* et 17 *b*. — Rasoir carthaginois (nécropole de Douïmès).

Carthage avec les rasoirs des nègres. Dernièrement encore, le R. P. Müller, rentrant de la mission de Saint-Joseph de Ndala, dans l'Unyanyembé, me signalait cette ressem-

blance et en même temps m'en fournissait la preuve palpable.

Parmi les divers bibelots qu'il avait rapportés comme objets curieux de ces régions lointaines, se trouvait par hasard un rasoir qu'il s'empressa de m'offrir. La forme de ce rasoir se rapproche plus des hachettes trouvées dans la nécropole de Douïmès que de celles de la nécropole moins ancienne que nous explorons actuellement. Mais mon confrère m'a affirmé que les nègres en fabriquent aussi qui ressemblent davantage à ces dernières.

Le rasoir nègre que nous reproduisons ici est en fer. Il mesure 0^{m} 22 de longueur. Du côté opposé au tranchant en forme de segment il n'a que 0^{m} 012 de largeur. La corde du segment est de 0^{m} 045. L'instrument est percé d'un trou dans lequel passe un anneau de suspension. Un dessin formé de petits ronds orne les deux faces (fig. 16). Tous ces détails, on n'en peut disconvenir, révèlent, pour la forme, une ressemblance évidente avec nos hachettes carthaginoises.

Je reproduis à côté un rasoir punique, provenant de Douïmès (fig. 17) et dont j'ai un dessin sous la main, mais je dois dire qu'on trouverait dans notre collection des exemplaires dont la ressemblance est encore plus frappante avec le rasoir de l'Unyanyembé. Le R. P. Müller, en l'achetant aux nègres de Ndala, ne songeait nullement à nos hachettes puniques, de sorte qu'il n'a point été influencé dans son choix.

Dans les rasoirs plus soignés que fabriquent les nègres et qui ressemblent mieux à nos plus belles hachettes, la partie formant le tranchant dépasse davantage la largeur du reste de l'instrument. Mais ils sont toujours caractérisés par la lame en segment et par la courbure de l'extrémité opposée, par le trou et l'anneau de suspension, enfin par les ciselures reproduisant des figures humaines rudimentaires, ou des animaux tels que le crocodile, ou des dessins

géométriques parmi lesquels se retrouvent même et à la même place certains ornements de nos hachettes, en particulier les lignes obliques croisées.

D'ailleurs, ces instruments tendent à devenir de plus en plus des objets de luxe à l'Équateur. Les noirs préfèrent maintenant se servir des rasoirs européens que le com-

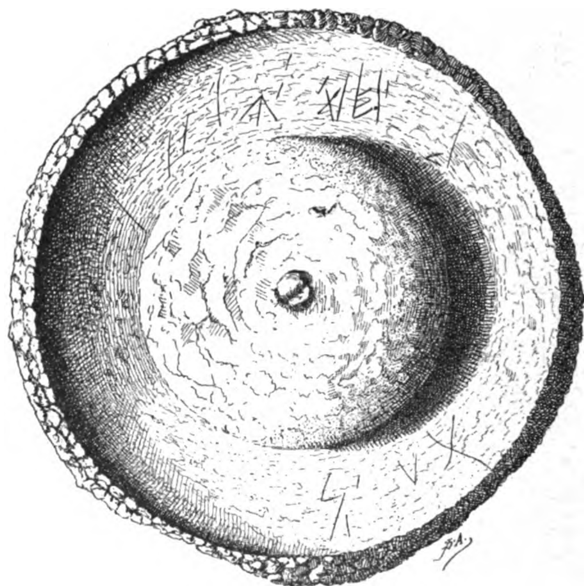


Fig. 18. — Cymbale de bronze conservant des traces d'une inscription punique.

merce leur apporte de la côte. Aussi les rasoirs nègres ne tarderont peut-être pas à disparaître de l'Afrique équatoriale, où nos confrères sont arrivés à temps pour nous les faire connaître avant que la civilisation, qui pénètre cette partie du continent noir, n'en fasse cesser complètement l'usage. En tous cas, les témoignages que j'ai rapportés me semblent confirmer que nos hachettes carthaginoises sont bien des rasoirs.

Je mentionne de nouveau avec les pièces de bronze décrites dans la présente note, une cymbale sur laquelle sont gravés plusieurs caractères carthaginois (fig. 18) et qui a déjà fait l'objet d'une note de M. Ph. Berger.

Voici maintenant la description de quelques monnaies sorties des tombes puniques :

A. Monnaie de 0^{m} 027 de diamètre, avec double amorce de la partie qui la reliait à deux autres monnaies au moment de la fabrication. Entre ces deux amorces, la pièce mesure 0^{m} 035. Le pourtour est taillé en biseau.

Grande face. Tête de Perséphone, tournée à gauche.

Revers. Tête de cheval, tournée à droite; dans le champ, le caducée. Au centre, disque de 0^{m} 004, qui paraît avoir été appliqué pour boucher un trou.

B. Monnaie épaisse de 0^{m} 005; diamètre 0^{m} 022.

Face. Tête de Baal-Hammon aux cornes de bélier, de profil, tournée à droite.

Revers. Palmier court, aux larges palmes et à double régime.

C. Monnaie de 0^{m} 021 de diamètre.

Face. Elle semble porter une tête de profil, tournée à gauche.

Revers. Un aigle debout, les ailes ouvertes, tourné à gauche, sans doute sur le foudre.

C'est peut-être une monnaie des Mamertins de Sicile, comme celle que j'ai trouvée dans la nécropole de Saint-Louis (*Nécropole punique de la colline de Saint-Louis*, Lyon, 1896, p. 79). On sait que les Mamertins, ayant appelé les Romains à leur secours contre les Carthaginois, furent cause en 264 de la première guerre punique.

Poids. 8 grammes.

D. Monnaie, à bord taillé en biseau; diamètre, 0m 016.

Petite face. Tête de profil tournée à droite. Elle paraît être une tête d'homme; on la dirait laurée.

Grande face. Buste de profil, tourné à droite. La tête paraît laurée et, de la coiffure, tombent sur l'épaule deux nattes de cheveux. Légende illisible.

Cette monnaie porte sur chaque face l'empreinte d'une saillie conique du coin, destinée sans doute à l'empêcher de glisser.

E. Monnaie de 0m 016 de diamètre.

Face. Personnage grotesque, à gros ventre, à demi accroupi sur ses jambes et les bras à demi étendus. Bès?

Revers. Taureau furieux dans l'attitude de la défense, tourné à gauche, la tête de face, la jambe droite de devant allongée, celle de gauche repliée.

Poids. 3 gr.

F. Monnaie de 0m 0175 de diamètre.

Face. Tête au type de Junon, coiffée avec chignon, tournée à droite.

Revers. Lévrier marchant à gauche. Dans le champ, au-dessus du dos de l'animal et sous le ventre, un globule. Sous ses pas, sorte d'ichneumon ou de lézard marchant à droite.

A ces monnaies de bronze j'ajouterai ici une minuscule monnaie d'argent du poids d'un demi-gramme et de sept millimètres et demi de diamètre. La *face* est fruste, mais sur le *revers* on reconnaît un éléphant tourné à droite. Il y a peut-être quelques caractères dans le champ entre les jambes de l'animal.

Épigraphie punique.

Nous avons trouvé plusieurs épitaphes carthaginoises, (pl. IV).

1


2


3


FOUILLES DE CARTHAGE

1. Épitaphe d'Abd-el-Melqart.
2. Épitaphe d'un fils de Melak-Hilles.
3. Épitaphe d'un fils d'Abdalim.

Phototypie Berthaud, Pari

La première est intacte. Elle se lit sur un morceau de calcaire gris, long de 0 m 17, haut de 0 m 11, épais de 0 m 075. La face seule a été bien dressée. De forme rectangulaire, elle se détache en un panneau long de 0 m 145 et large de 0 m 07.

Voici l'inscription :

𐤒𐤁𐤓𐤏𐤁𐤃𐤌𐤋𐤒𐤓𐤕
𐤐𐤏𐤋𐤄𐤕𐤏𐤋𐤁𐤕

La traduction des trois premiers mots est facile : *Tombeau d'Abd-Melqart fabricant de.......*

Mais le dernier mot, précédé de l'article, n'a pu être traduit. M. Ph. Berger l'a lu *taâlioth*[1]. Je crois qu'il doit être lu *taâlbeth*.

La seconde est gravée sur une pierre longue de 0 m 20, 0 m 20, haute et épaisse de 0 m 09. La face est très effritée et ne conserve plus qu'une douzaine de lettres appartenant à la première ligne. L'inscription entière en comptait peut-être une seconde.

Ce qui reste se lit : .... *fils de Melekhilles fils de Gerastaroth.*

Cette épitaphe était bien gravée; les caractères qui ont une queue la portent longue et très accentuée.

La troisième épitaphe était gravée sur la face lisse et étroite (0 m 05) d'une pierre dont l'épaisseur était de 0 m 10. Elle est brisée à droite. La longueur de ce qui reste est de 0 m 145. La partie brisée a fait disparaître le mot 𐤒𐤁𐤓 « tombeau ». Des quinze lettres qui subsistent la première est un 𐤓 qui terminait un nom propre suivi de la généalogie habituelle. On lit : *fils d'Abd-Alim fils d'Abdo.* Cette inscription n'avait peut-être qu'une seule ligne.

1. *Comptes rendus*, 1901, p. 168.

A ces textes funéraires, je puis ajouter quelques marques écrites à l'encre noire sur des amphores à base conique ou estampillées sur des anses.

La marque [illegible] se lit sur deux amphores, sorties d'une même tombe; la marque [illegible] sur une autre.

Trois estampilles portent le caducée soit seul, soit accosté d'une ou deux lettres, telles que [illegible] et [illegible]. Dans une de ces marques d'anse, se voit une urne à queue et à double anse entre deux caractères. Les autres estampilles sont formées chacune de deux lettres. Les voici par ordre alphabétique :

[illegible] — [illegible] — [illegible] — [illegible] — [illegible] — [illegible] — [illegible]

Dans la dernière de ces marques de potier les caractères sont retournés et dans la première ils sont non seulement retournés mais encore disposés en sens inverse l'un de l'autre.

LIVRES OFFERTS

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie le tome Ier de l'*Histoire du bouddhisme dans l'Inde*, par M. Kern, professeur à l'Université de Leide, correspondant de l'Institut, traduite du néerlandais par M. Gédéon Huet, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale (Paris, 1901, in-8°; tome X des *Annales du Musée Guimet*).

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE

Le Président est heureux de donner d'excellentes nouvelles de .a mission de M. Babelon en Allemagne, en vue de la préparation du Catalogue des monnaies grecques de l'Asie Mineure (collection Waddington), que l'Académie a confiée aux soins de notre confrère. M. Babelon a trouvé partout le plus bienveillant accueil, notamment à Berlin où il a fait une ample moisson de documents.

M. Gauckler, correspondant de l'Académie, présente les plans et les photographies de plusieurs baptistères byzantins, ornés de mosaïques, récemment découverts en Tunisie, dans les fouilles du Service des Antiquités qu'il dirige.

Le plus important et le mieux conservé a été trouvé en 1899, à Carthage, à peu de distance des Thermes d'Antonin. Il fait partie d'une luxueuse basilique qui a été méthodiquement déblayée, et qui comprend, en outre, une église à cinq nefs, avec cathèdre réservée à l'évêque dans l'abside, et autel au milieu du chœur; des sacristies et les diverses pièces qui constituent le secretarium; enfin un atrium central. Le baptistère proprement dit se compose d'un oratoire et des fonts baptismaux. La cuve, hexagonale comme celle de la cathédrale de Donnous el Karita, est plaquée de marbre blanc. Tout l'édifice est pavé de belles mosaïques décoratives, et très richement décoré. Les fragments architecturaux recueillis permettent de le reconstituer dans son entier. La basilique, qu'il est impossible d'identifier d'une manière précise, semble avoir été construite sous le règne de Justinien. Elle a été incendiée par les Arabes, au moment de la destruction de Carthage par Hassan en 698.

Le baptistère de Siagu dépend, lui aussi, d'une grande basilique qui a été déblayée en 1899-1900, par le cinquième bataillon d'Afrique (mission Drude-Bordier), pour le compte de la Direction des Antiquités. Construit sur un plan octogonal, d'une

régularité géométrique, il occupe le fond d'une église à trois nefs avec déambulatoire régnant autour de l'abside et autel au milieu du chœur. Un atrium carré entouré d'un cloître et un escalier monumental précèdent le sanctuaire.

Le baptistère de l'Oued Ramel, découvert en 1898, occupe un pavillon indépendant, englobé dans la même enceinte qu'une basilique byzantine à trois nefs et divers autres bâtiments. La cuve baptismale, semblable à celle d'El Kantara dans l'île de Djerba, affecte la forme d'une croix grecque, dont une branche a été barrée par une dalle de marbre remployée, un devant de sarcophage païen, représentant les trois Grâces et les quatre Saisons. Tout le baptistère est pavé de riches mosaïques, représentant des figures symboliques chrétiennes, la Colombe du Saint-Esprit, le Palmier, le Cerf et la Biche buvant aux quatre fleuves du Paradis.

D'autres baptistères, moins bien conservés que les précédents, ceux d'Hammam Lif, d'Upenna, d'Henchir Hakaïma, et les deux de Sfax, présentent cependant autant d'intérêt, car ils forment une série originale qui n'avait pas encore été signalée et qui semble particulière à la Tunisie. Ce sont des bassins étoilés à six ou huit branches, qui forment autant d'alvéoles, où plusieurs catéchumènes pouvaient prendre place pour recevoir simultanément le baptême.

En somme, sur onze baptistères relevés jusqu'ici en Tunisie, quatre seulement, dont trois à Carthage même, reproduisent fidèlement les types classiques de l'époque byzantine. Les autres s'en éloignent plus ou moins et présentent des particularités caractéristiques qui prouvent que les architectes africains ne s'astreignaient pas à l'imitation servile des grands maîtres grecs ou romains, et réussissaient au contraire, en modifiant les modèles dont ils s'inspiraient, à créer de nouveaux types d'une réelle originalité.

Répondant au désir que lui avait exprimé le PRÉSIDENT, M. HOMOLLE se proposait de faire un exposé des travaux de l'École d'Athènes pendant l'année qui vient de s'écouler. Mais les plans qu'il avait demandés à cet effet ne lui étant pas encore parvenus, il se voit contraint de ne présenter aujourd'hui qu'un simple résumé de ces travaux.

M. Homolle communique ensuite une inscription métrique, provenant des fouilles de Delphes, et qui servait de dédicace à une statue de Lysandre [1].

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse, au nom de la ville de Reims, présente à l'Académie le *Catalogue du Musée archéologique fondé par M. Théophile Habert*, 1901, in-8°, avec 5 planches et 110 figures.

En 1893, un ancien notaire, M. Théophile Habert, offrit à la ville de Reims ses collections archéologiques exposées alors à Troyes dans une maison de la rue du Pont-Royal. A la même époque il vint s'établir à Reims, en explora le sous-sol et y recueillit de nombreux vestiges des époques gauloise et gallo-romaine. Jusqu'à la fin de sa vie il ne cessa de travailler, avec l'ardeur la plus soutenue, à l'amélioration et à la classification de son musée. Il en préparait le catalogue, mais la mort ne lui permit pas de terminer entièrement son œuvre. Il avait heureusement laissé de nombreuses fiches, de sorte que l'achèvement du catalogue a eu lieu, selon son plan, sous la surveillance de M. H. Jadart, conservateur actuel du Musée.

Le présent volume renferme la description de 8,860 monuments. On voit de suite quelle est l'importance de ces collections auxquelles est annexée une bibliothèque spéciale d'environ 300 ouvrages.

Indépendamment de quelques objets venant d'Asie Mineure, d'Italie ou de Carthage, le plus grand nombre provient de Reims ou des environs immédiats de cette ville; d'autres localités de la Champagne sont également représentées par des pièces archéologiques d'un très réel intérêt. C'est donc un véritable musée provincial auquel les départements de la Marne, de la Haute-Marne, de l'Aube et de l'Yonne ont fourni la plupart de ses richesses. Une telle constatation donne tout de suite l'occasion d'exprimer un regret, celui de ne pas trouver à la fin de ce gros volume une table géographique qui permettrait aux travailleurs de se rendre compte immédiatement de l'apport de chaque localité. On éviterait ainsi de longues recherches et une grande perte de temps. Une table de ce genre aurait été d'au-

1. Voir ci-après (Appendice).

tant plus nécessaire que la classification laisse à désirer. Ainsi, dans la partie gallo-romaine, qui comprend près de 6,000 numéros, il n'y a aucune division rigoureuse : les objets sont décrits un peu pêle-mêle, presque comme dans un inventaire tenu au jour le jour. On a dû sans doute respecter l'ordre des fiches trouvées après la mort de l'auteur. Évidemment M. Th. Habert avait l'intention de les présenter dans un ordre meilleur, basé sur la différence des matières, mais le temps lui a manqué, et ce principe n'a pas été absolument suivi. Il en résulte de petites imperfections, auxquelles de bonnes tables auraient paré : ces imperfections disparaîtront certainement dans la prochaine édition.

Ce travail n'en est pas moins fort utile; il est, d'ailleurs, illustré avec goût et discernement : cinq planches et cent dix figures intercalées dans le texte mettent en évidence les pièces les plus remarquables du musée fondé par Théophile Habert. La verrerie antique y occupe une grande place. Au nombre des morceaux de cette série les plus appréciés, il convient de rappeler deux coupes d'un intérêt exceptionnel. La première, parfaitement conservée, est ornée de dessins exécutés à la meule; on y voit représentés *Atalante* et *Hippomène* ; les figures sont accompagnées de leurs noms en caractères grecs. La seconde n'est plus qu'à l'état de fragment; elle est décorée de la même façon; elle porte sur le bord une inscription latine au-dessous de laquelle se déroule une chasse au lièvre. Ces deux pièces sont reproduites, la première sur la pl. II et la seconde à la p. 170, sous le n° 4720 ; on peut les comparer avec des verres d'une date plus récente, mais décorés par le même procédé, trouvés à Trèves, à Abbeville et à Vermand, c'est-à-dire aussi sur le territoire de la province de Belgique. Elles forment la tête de série des produits de cette industrie particulière du verre gravé à la meule qui paraît avoir été florissante dans la province pendant plusieurs siècles. A signaler également un médaillon en jais, de style alexandrin (n° 4992 b), et bon nombre d'autres monuments reproduits dans le texte.

En publiant ce catalogue, M. Jadart a rendu à la mémoire de M. Th. Habert un hommage mérité; il a ajouté en même temps un nouveau service à tous ceux dont les amis de nos antiquités nationales lui sont déjà redevables.

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie, au nom de M. Camille Jullian, un mémoire intitulé : *La Politique romaine en Provence; 218-59 avant notre ère* (extr. de la *Revue historique de Provence*, n° 7, juillet 1901).

Dès le second siècle avant l'ère chrétienne la Gaule narbonnaise servit aux Romains de passage pour gagner les provinces espagnoles. On peut dire que les généraux romains la traversèrent régulièrement mais, comme il fallait que la route fût sûre et facile, Rome confia à son alliée, Marseille, la police de la région contre les Gaulois et les Ligures. Un jour vint où Marseille se déclara impuissante et appela les Romains. Ceux-ci arrivèrent en toute hâte, refoulèrent les Ligures, établirent une route sur leur territoire, fondèrent Aix, battirent les Volsques et fermèrent les défilés des Alpes pour garantir la frontière italienne. En même temps ils abattaient la suprématie des Arvernes, en s'emparant du roi Bituit, et brisaient ainsi l'unité du monde celtique; puis ils s'assuraient l'amitié des Nitiobriges et concluaient un traité d'alliance avec les Éduens. Enfin l'établissement de la voie Domitienne, traversant toute la province des Alpes aux Pyrénées, fut le dernier rempart contre la barbarie. Une colonie fut établie à Narbonne; cette ville devint la place d'armes des Romains et le centre de toutes leurs affaires commerciales. Mais la province romaine n'en restait pas moins à la merci d'un coup de main venu de Gaule ou de Germanie; de plus, l'autorité et l'influence de Marseille restaient prépondérantes dans la vallée du Rhône et sur les côtes de la Méditerranée. Il fallut l'arrivée de César et la soumission de la Gaule du Nord aux armes de Rome pour assurer le triomphe de la civilisation gréco-latine.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE

M. Leger donne communication du mémoire qu'il se propose de lire à la séance publique annuelle des cinq Académies et qui est intitulé : *La Bataille de Crécy, d'après les récits bohémiens.*

Sur la proposition du Président, l'Académie fixe au 15 novembre prochain la date de la séance publique annuelle.

M. Clermont-Ganneau étudie un important monument phénicien dont l'original n'a malheureusement fait que traverser Paris

ces temps derniers. Il a échappé à nos collections nationales et est entré dans celle de M. Jacobsen, de Copenhague; c'est la fameuse glyptothèque de Ny Carlsberg qui vaut plus d'un musée d'État. Avec sa libéralité habituelle, M. Jacobsen a autorisé notre compatriote à le communiquer au monde savant. C'est une grande stèle découverte dans les environs de Tyr et représentant, sculpté en bas-relief, un personnage debout, qui fait le geste rituel de l'adoration. La tête est d'un modelé remarquable. Une inscription phénicienne de plusieurs lignes nous apprend que c'est le cippe commémoratif d'un haut dignitaire phénicien, un *rab*, nommé Baalyathon, fils de Baalyathon. Ce cippe, bien que funéraire et d'une époque plus basse, peut être considéré, à certains égards, comme une sorte de frère cadet de la stèle d'Amrith, appartenant à M. de Clercq, dont il a été question, il y a quelques semaines, à l'Académie.

M. Dieulafoy, poursuivant ses travaux sur les rapports de l'Orient musulman et de l'Espagne chrétienne, s'attache à définir les origines de la jalousie et du point d'honneur qui firent en Espagne tant de victimes et sont restés les grands mobiles de sa littérature dramatique.

Il faut d'abord remarquer que le droit de punir la femme ou la fille coupable se trouve dans le vieux code aragonais des *Siete partidas*, mais qu'il est également inscrit dans le code coutumier de toutes les sociétés primitives et qu'on ne saurait en faire dériver les lois de l'honneur espagnol. Il faut s'attacher avant tout aux sentiments considérés dans leurs causes et dans leurs effets, à la condition sociale de la femme, à la nature de l'amour qu'elle ressent, aux passions qu'elle inspire.

Il trace d'abord le tableau de la société musulmane telle que l'a faite la polygamie légale, et il montre que la loi fondamentale de l'honneur qui flétrit l'homme dont le harem a subi la plus légère insulte et le contraint à frapper, souvent au mépris de la justice, la femme réputée coupable et même la femme innocente, est une conséquence de sa constitution. Jusqu'aux parents de la victime qui doivent leur aide au meurtrier !

Se reportant alors à l'Espagne et choisissant parmi les héroïnes tragiques celles dont le caractère a été le mieux décrit,

M. Dieulafoy les suit depuis leur jeunesse et dans toute leur vie; il les trouve asservies aux hommes de la famille, victimes d'un point d'honneur identique au point d'honneur musulman. Comme chez les femmes enfermées dans les harems, on a tué dès longtemps la volonté et atrophié le cœur. Comme les femmes façonnées par l'Islam, elles excitent des désirs, mais ne sont pas aimées et provoquent des accès de jalousie si violents qu'elles sont frappées, non point pour les fautes qu'elles ont commises, mais pour les pensées qu'elles peuvent avoir fait naître, pour un regard qui s'est posé sur elles, pour une calomnie sans objet. Enfin, en Espagne comme en Orient, on voit les parents des victimes de la jalousie s'associer à la vengeance du mari. Les exemples abondent tirés soit de l'histoire, soit du *Romancero*, soit surtout des œuvres des grands tragiques. Ils sont décisifs pour résoudre la question d'origine.

Cet engouement de l'Espagne pour des mœurs sanguinaires que réprouvaient et que rendaient inutiles sa religion, doit être attribué tout d'abord à l'influence générale de la civilisation islamique et à la séduction spéciale qu'exercèrent sur elle, au sortir de la barbarie, les mœurs de la haute société musulmane.

Passant des actes aux sentiments et à leur expression, M. Dieulafoy compare les auteurs persans, turcs ou arabes aux poètes et aux tragiques espagnols et signale dans les uns comme dans les autres les mêmes qualités et les mêmes défauts, les mêmes phrases et parfois les mêmes mots, et conclut qu'il n'en pouvait aller autrement, soit qu'il y ait eu des imitations directes, soit que les mêmes causes aient engendré les mêmes effets.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le troisième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* pour l'année 1901, mai-juin (Paris, 1901, in-8°).

SÉANCE DU 4 OCTOBRE

Le Secrétaire perpétuel fait connaître qu'il y a lieu de nommer des commissions qui seront chargées de proposer des sujets de prix :

1° Pour le prix ordinaire à décerner en 1904, dans l'ordre des études du moyen âge;

2° Pour le prix Bordin à décerner en 1904, dans l'ordre des études relatives à l'Orient.

L'Académie nommera les deux Commissions dans la prochaine séance.

M. Dieulafoy achève sa communication sur la jalousie et le point d'honneur en Espagne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie au nom de notre confrère, M. le duc de La Trémoïlle, deux ouvrages imprimés avec le plus grand luxe.

Dans la préface du premier, *Mes parents*, *Souvenirs de la Révolution* (Paris, 1901, gr. in-4°), notre confrère indique, en quelques lignes, le contenu de son livre :

La Révolution de 1789 est une page de notre histoire qui passionne plus que toute autre. Le moindre détail nouveau sur cette époque intéresse; chacun veut connaître les événements auxquels sa famille a pu être mêlée.

La première partie de ce recueil contient : Lettres et Documents des La Trémoïlle, récits des Journées révolutionnaires. Campagne de Lombardie de 1796. Talmond en Vendée, sa mort. Projets et espérances des roya listes. Louis XVIII à Mitau, son entourage.

Le comte Walsh de Serrant et ses enfants forment la deuxième partie ; il est question des mêmes événements, avec quelques détails particuliers à l'Anjou. Les lettres de Dumouriez et du comte de Dieusie terminent le volume.

C'est un important recueil de pièces rares accompagnées de fac-similés et de précieuses gravures : citons, en première ligne, le portrait de la reine Marie-Antoinette, au bas duquel se trouve cette légende : *Ce portrait de la reine Marie-Antoinette a été dessiné au Temple après la mort du Roi ; il a été fait par ma tante, la princesse de Tarente* (*M*lle *de Chastillon*). Signé : *Le duc d'Uzès.*

Le second ouvrage est intitulé : *Une famille royaliste, irlandaise et française, et le prince Charles-Édouard* (Nantes, 1901, in-4°). M. le duc de La Trémoïlle l'a fait précéder d'un *Avant-propos* qui en expose l'économie et où il s'exprime en ces termes :

« En classant les archives de Serrant, j'ai trouvé des lettres adressées à Legrand, signées Douglas. L'allure mystérieuse, le ton amical, mais quelquefois impératif de cette correspondance, est étrange et incompréhensible.

« Un billet, découvert récemment, du prince Charles Stuart à Antoine Walsh donne le mot de l'énigme : « Dorénavant, mon adresse est Monsieur Douglas. Souvenez-vous que, pour tout le monde, vous êtes Monsieur Legrand. »

« C'est donc à Walsh que cette correspondance est adressée par le prince de Galles.

« Continuant mes recherches, j'ai réuni de nombreux documents, qui donnent des détails, nouveaux et inédits, sur la vie errante des princes exilés, et sur leurs rapports avec la cour de Louis XV.

« La correspondance du prince de Galles commence en 1745.

« Les événements de cette époque semblaient favoriser les projets du prétendant. La victoire de Fontenoy, l'appui promis par Louis XV avaient ranimé toutes les espérances du roi Jacques et déterminé le prince de Galles à tenter une descente en Angleterre. — Le 2 juillet 1745, la frégate *Le Dutillay* levait l'ancre de la rade de Muidin pour le voyage d'Écosse, le prince Charles-Édouard était à bord, et débarquait, le 11 août, à Lochnanough, pour soutenir, les armes à la main, la cause du roi son père. L'intérêt de la France était de voir réussir les projets du prétendant. Louis XV, pour soutenir l'expédition jacobite, avait donné l'ordre de réunir des vaisseaux à Dunkerque : dix-huit bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie formaient un corps de débarquement. Maurepas, chargé d'exécuter les

volontés du Roi, pressait l'organisation et le départ des troupes. Le commandement de la flotte française était confié à Antoine Walsh, serviteur dévoué des Stuarts. C'est sur sa frégate *Le Dutillay* que le prince de Galles venait de passer en Écosse. Tout se préparait en France pour embarquer les troupes et mettre à la voile vers le mois de mars 1746. Des retards, des difficultés, dont la cause est inconnue, empêchèrent le secours d'être prêt en temps utile. Le prince Charles-Édouard, abandonné à ses propres forces, était battu à Culloden, au mois d'avril 1746. La cause des Stuarts était perdue, la descente des Français en Angleterre contremandée.

« Une correspondance d'Heguerty, parlant du projet d'expédition en Angleterre et de son organisation, commence cette publication. Des lettres patentes des rois de France et d'Angleterre terminent ces vieux souvenirs d'une famille royaliste. »

Le Secrétaire perpétuel offre ensuite à l'Académie, au nom de M. Eugène Revillout, dont l'Académie connaît les études approfondies sur les monuments coptes, *Les drames de la conscience, étude sur deux moralistes égyptiens inédits des deux premiers siècles de notre ère*, 1er fascicule (Paris, 1901, in-8°; extr. du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*). Ces deux moralistes égyptiens qui écrivent en copte sont, dans l'opinion de M. Revillout, des chrétiens des deux premiers siècles de notre ère.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE

L'Académie décide, conformément à l'usage, que la séance du 25 octobre, jour de la séance publique des cinq Académies, et celle du vendredi 1er novembre, fête de la Toussaint, seront avancées aux mercredis précédents 23 et 30 octobre.

L'Académie procède à la nomination d'une Commission qui sera chargée de proposer une question pour le prix ordinaire à

décerner en 1904, dans l'ordre des études relatives au moyen âge.

Sont élus : MM. Delisle, G. Paris, Paul Viollet et Omont.

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie l'arrivée au Louvre d'un fragment d'inscription très important provenant de Lambèse et permettant de dater la célèbre allocution d'Hadrien à l'armée de Numidie, qui a été prononcée le 1er juillet 128, *Torquato iterum et Libone consulibus*, *kalendis Juliis*. Cette date fournit donc en même temps celle du voyage de l'empereur en Afrique.

Le nouveau fragment se rajuste exactement avec un autre déjà exposé dans la salle des Antiquités africaines. La première partie du discours impérial était adressée à la légion IIIe Auguste, cantonnée à Lambèse ; elle débutait par des paroles de satisfaction aux soldats du 3e rang, *ad pilos*, c'est-à-dire aux soldats les plus âgés, appelés *pili* ou *triarii*. Certainement l'empereur devait haranguer ensuite les *principes*, puis les *hastati*.

Sur le retour de la pierre se trouve une seconde allocution, aussi datée, adressée quelques jours plus tard à la première aile des Pannoniens et qui précédait immédiatement le fragment, depuis longtemps connu, concernant la sixième cohorte des Commagéniens (*Corp. inscr. latin.*, VIII, n. 18042, A). Les deux fragments superposés permettent de lire au point de jonction : *Catullinus legatus meus vir clarissimus in op*[*eri*]*bus quibus praeest*..... etc.

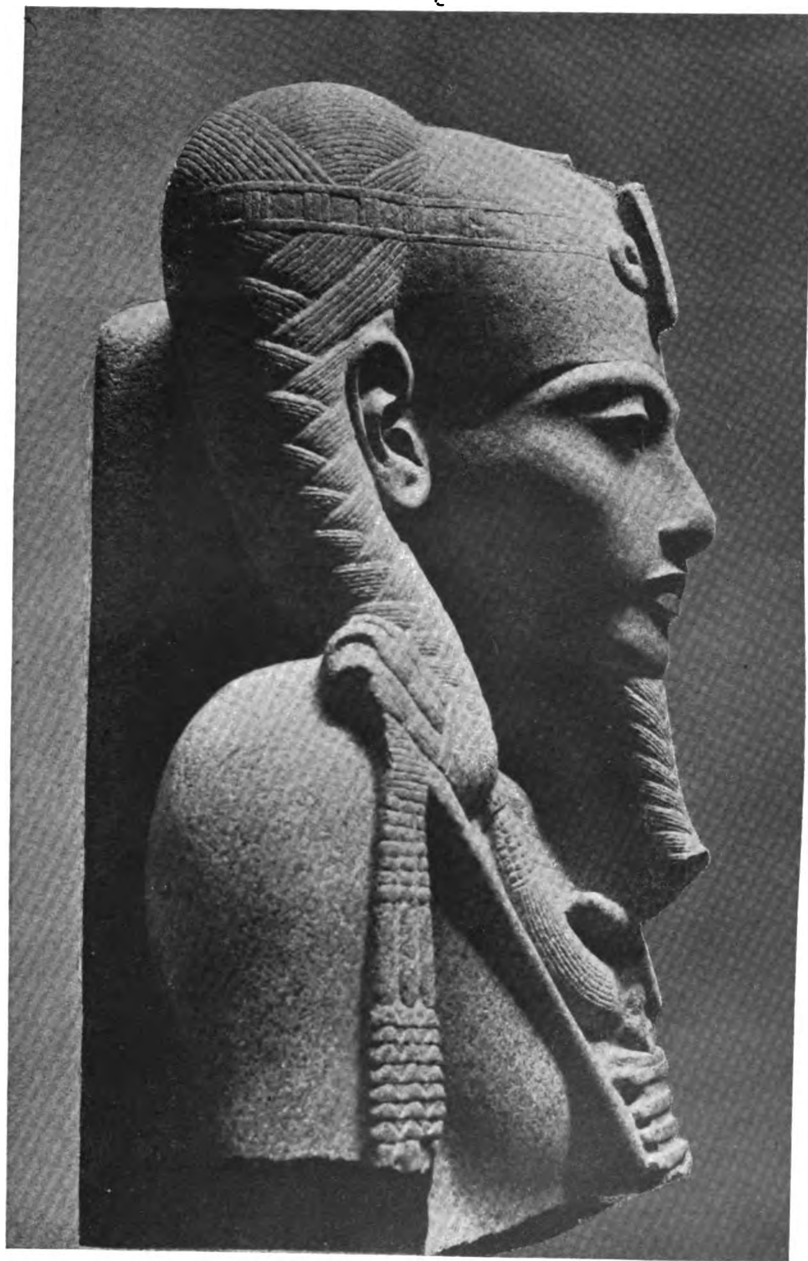
Le texte de ce célèbre morceau de littérature militaire se trouve ainsi, sinon complété, au moins très heureusement amélioré, par l'arrivée au Louvre de ce nouveau fragment. Il a été découvert par M. l'abbé Montagnon, curé de Lambèse, au centre du camp des auxiliaires, dans des fouilles entreprises avec une subvention du gouvernement.

M. Weil entretient l'Académie d'un papyrus publié récemment par deux professeurs d'Oxford, MM. Grenfell et Hunt. Il contient quinze vers, plus ou moins mutilés à la fin et tirés évidemment d'une tragédie. M. Weil a essayé de les compléter et de les interpréter. Il a ensuite tâché, au moyen de certains indices, de deviner l'ensemble de la scène dont ces vers faisaient partie.

Enfin il a émis la conjecture, fondée sur diverses considérations, que le papyrus nous a conservé un fragment d'une tragédie qui fit, en son temps, grande sensation, l'*Hector* d'Astydamas, un des poètes dramatiques les plus estimés du IVe siècle. Grâce à un précieux renseignement sur une autre scène de cette tragédie, les adieux d'Hector et d'Andromaque, M. Weil a pu donner une idée approximative de l'économie de la pièce.

M. Maspero rend compte des travaux du Service des Antiquités d'Égypte, qui ont porté sur deux points principaux, Sakkarah et Thèbes :

« A Sakkarah, les déblaiements ont continué, par l'entremise de M. Barsanti, autour de la Pyramide d'Ounas, et toute la partie du téménos qui borde les faces Nord, Est et Ouest a été complètement mise à jour. Toutes les prévisions de l'an dernier ont été réalisées et même dépassées : les souterrains se sont présentés à la place où on les attendait, et ils ont été vidés sans donner par malheur des résultats considérables. Dans une section, qui servait de dépôt pour les provisions du mort, on a trouvé les cellules remplies encore de grandes jarres et de vases en terre de diverses grandeurs qui avaient contenu l'eau, l'huile et le vin. Les cellules qui avaient été employées comme caveaux pour les membres de la famille pharaonique avaient été dévastées vers le Ve et le VIe siècles ap. J.-C. par les chrétiens, qui ont tracé des croix, aux plafonds et sur les parois, à la couleur rouge ou avec la fumée de leurs lampes ; les momies princières avaient été dépouillées et remplacées par des momies misérables de la très basse époque romaine. Sur la face Est, la chapelle, ou plutôt ce qui en reste, a été explorée minutieusement. Les murs en sont détruits, mais les ornements qui subsistent permettront d'en dresser le plan, et les fragments de sculpture recueillis sont assez nombreux pour qu'on puisse établir en gros l'ornementation de chaque chambre. Elle était précédée d'un portique d'au moins huit colonnes monolithes en granit et en grès rose, aux cartouches d'Ounas, couronnées du chapiteau à feuilles de palmier, dont plusieurs savants avaient nié la présence dans les monuments de l'âge memphite. La face Sud sera déblayée cette année. . . . .



STATUE DE KONSOU

« Les fouilles ont amené la découverte de puits de l'époque Saito-persane : l'un était vierge et renfermait la momie d'un certain Pétėnisis, décorée d'une parure complète de bijoux d'or. Les puits de l'an dernier ont été aménagés, réunis par des galeries creusées à travers le rocher, et rendus accessibles aux visiteurs au moyen d'un escalier en fonte de plus de cent marches.

« A Thèbes, sur la rive gauche, le mur du Ramséum a été consolidé par des contreforts en brique qui en ont prévenu la chute pour longtemps : les petits temples de la nécropole et le grand temple de Médinèt-Habou ont été fermés de portes et clos dans la limite du possible; enfin des fouilles poussées sur divers points ont amené, par les soins de M. Carter, la découverte de quelques tombeaux, celui du roi Montouhotpou Ier à Dèir el Bahari, entre autres. Le gros du travail s'est fait à Karnak. Deux objets avaient été indiqués à M. Legrain pour cette année : l'enlèvement des dernières colonnes écroulées en octobre 1899, et la clôture de l'ensemble des ruines. Les deux projets ont été exécutés en six mois. Aujourd'hui, non seulement toutes les colonnes sont en chantier, attendant le moment prochain où nous pourrons les rebâtir, mais les fondations ont été explorées et reconnues remarquablement saines : on peut donc espérer que le travail de consolidation des colonnes demeurées debout s'accomplira assez aisément. La clôture complète du champ des ruines aura entraîné l'expropriation de deux villages. L'un d'eux a été exproprié et démoli en janvier 1901; l'autre le sera en 1902, à moins d'accident. Le temple de Khonsou et celui d'Apit, réunis dans un même groupe, sont fermés : le grand temple l'est également, et un cinquième seulement de l'aire antique demeure accessible encore aux fellahs. Le déblaiement méthodique et la consolidation des ruines ont produit des résultats heureux : découverte de statues de la XIIe dynastie au pylône de Thoutmosis III, et au temple de Khonsou, de l'admirable statue du dieu qu'Harmhabi y avait érigée à sa ressemblance (voir la planche). Tous ces travaux ont été menés par M. Legrain avec autant de bonheur que d'énergie.

« Le reste de l'Égypte n'a fourni le sujet que d'explorations passagères. A Boichèh, Ahmed Bey Kamal a trouvé une tombe

intacte de la XII[e] dynastie. A Saïs, M. Daressy a fouillé sur le site d'une nécropole gréco-romaine. A Eshmounéin, les chercheurs de *sébakh* ont ramené à la lumière les ruines du grand temple : une porte de la XII[e] dynastie et un colosse de Ramsès II, usurpé par Ménephtah, sont sortis de terre. A côté de ces succès je dois enregistrer quelques accidents fâcheux : à la suite d'une pluie de 36 heures, deux des grandes dalles qui servent de toit à la salle hypostyle d'Edfou se sont écroulées, et des glissements se sont produits à Karnak, à Louxor, à Gournah. Rien de tout cela n'est grave; mais il faudra employer la meilleure partie de la campagne qui s'ouvre à consolider les parties mal défendues des temples pour préserver, autant que possible, le retour de pareils accidents. »

M. Maspero donne ensuite lecture d'une note de M. E. Chassinat, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, sur les fouilles d'Abou Roash (1900-1901) :

« Les fouilles d'Abou Roash exécutées sous ma direction, du mois de décembre 1900 au mois d'avril 1901, par l'Institut français d'archéologie orientale, ont eu pour objet principal la reconnaissance et le déblaiement partiel de la face Est de la pyramide en ruines, la seule encore visible de celles que Lepsius a portées sur son plan, située sur le plateau qui domine, du côté du Nil, les premières ondulations de la chaîne libyque, à l'Ouest du village moderne auquel la nécropole a emprunté son nom.

« M. Petrie, après Lepsius, avait travaillé en cet endroit, mais sans réussir à découvrir le nom du souverain qui exécuta ce monument. Un fragment d'inscription mal déchiffré, au lieu de , trouvé dans les buttes de décombres qui enveloppent d'une double ceinture la pyramide, l'avait induit à y voir une construction plus récente qu'elle ne l'est en réalité. L'existence, dans le voisinage, d'une autre pyramide construite en briques, aujourd'hui disparue, rendait, du reste, son hypothèse assez vraisemblable.

« Mon but, pour cette campagne préparatoire, était de mettre à jour les restes de la chapelle funéraire attenante à la tombe, où

j'avais les plus grandes chances de rencontrer des monuments intéressants, si le temps et les hommes ne les avaient pas détruits. J'attaquai donc le *kom* placé dans l'axe Ouest-Est de la pyramide, sous lequel devaient précisément se dissimuler les vestiges de l'édicule que je cherchais. Quelques jours à peine après l'ouverture de la première tranchée, je tirais déjà des déblais de très nombreux éclats de grès rouge, semblable à celui qu'on extrait du Gébel Ahmar; quelques-uns portaient des hiéroglyphes gravés en creux, rehaussés de couleur bleue ou verte. L'abondance en devint telle, à mesure que les ouvriers avançaient, qu'ils formaient, avec le *sébakh*, principalement dans la section Nord du *kom*, une sorte de poudingue compact. Bientôt les inscriptions furent plus complètes, et je découvris enfin, toujours sur un fragment de grès, le nom de Didoufrî, [cartouche], l'un des plus anciens rois de la IV[e] dynastie. Puis ce fut, après, des débris de statues d'un style admirable.

« De la chapelle, il ne reste plus rien, à moins que quelque partie en soit encore masquée par l'éboulis de sable et de pierrailles qui dévale du haut de la pyramide et n'a pu être encore exploré. Tout a été détruit avec un acharnement sans égal, dont on retrouve partout des traces dans toute l'étendue de la nécropole. Cependant, à droite et à gauche d'une aire assez vaste recouverte encore de larges dalles, qui formait sans doute cour devant la chapelle, s'élèvent encore d'importantes dépendances en briques crues, dont les murs sont arasés à 1[m] 50 environ du sol, quelquefois moins. C'était là, probablement, que se trouvaient cachées, comme à Lisht, les statues de double du roi mort et celles des membres de sa famille qui avaient le privilège d'y joindre les leurs, car c'est en cet endroit qu'on enleva la plupart des morceaux de sculpture. Le plan de ces édifices est irrégulier. Il se compose d'une série de réduits de dimensions variables. Dans l'une des chambres, je découvris, rangés côte à côte, cinq socles en pierre calcaire gravés d'hiéroglyphes dont le champlevé est rempli d'une matière brune ou noire du plus charmant effet. Ils avaient servi de supports aux statues de cinq enfants du roi, dont deux filles, qui gisaient renversées sur le sol, presque toutes gravement mutilées. L'une d'elles, seule-

ment, celle du prince , était intacte et se dressait encore en place. Tout près, un hippopotame était couché sur le flanc. A l'extrémité de la pièce, s'allongeait un beau sphinx en calcaire peint. Le *sébakh*, en cet endroit, disparaissait presque entièrement au milieu d'une quantité énorme de débris provenant de statues brisées ayant appartenu au roi. J'en tirai un plein wagonnet Decauville de la contenance d'un 1/2 mètre cube.

« Au pied du mur qui borne la cour dallée dont j'ai parlé plus haut, et en dehors, je rencontrai, en dégageant le sol, une large tranchée ouverte dans la roche, semblable à celles qui sont creusées auprès de la pyramide de Kheops. Je la fis vider, sans parvenir à en déterminer la destination. Le travail fut considérable, car elle ne mesure pas moins de 35 mètres de long sur 5 mètres de largeur moyenne, et a 9 m. 50 dans sa partie la plus profonde. Je fus cependant récompensé de mes peines par la découverte de documents archéologiques de grand intérêt. Les spoliateurs de la nécropole, pour accomplir leur œuvre de destruction sur les effigies royales, s'étaient établis à peu de distance de cette fosse, et nombre de fragments, s'échappant de leurs mains, y roulèrent pêle-mêle. C'est ainsi que je pus recueillir une tête grandeur nature du roi Didoufrî, dont je donne ici la reproduction, qui est certainement la pièce la plus importante découverte pendant les travaux. L'exécution en est admirable et fait regretter amèrement la perte irréparable des dix-huit statues dont j'ai rencontré les restes mutilés. Par certains points, elle peut être comparée, comme beauté, aux fameuses statues de Khéphrèn, bien que la matière dans laquelle on l'a taillée, beaucoup plus ingrate, ait contraint le sculpteur à une technique particulière. L'expression d'énergie de la physionomie est saisissante. C'est là, certainement, l'un des meilleurs spécimens de la statuaire officielle de l'ancien empire. Il permettra, je pense, d'établir d'une façon certaine si vraiment, comme on l'a prétendu, les statues du Khéphrèn du musée de Gizéh, trouvées par Mariette, datent de l'époque Saite ou si, au contraire, suivant l'opinion la plus répandue, elles remontent à la IVe dynastie. Près de cette tête, je recueillis la partie inférieure d'une statuette du roi, portant le nom de bannière jusqu'alors inconnu de Didoufrî, .

Comptes rendus, 1901, p. 618.



STATUE DU ROI DIDOUFRÎ

« De l'examen de tous les fragments réunis, il résulte que les statues de double de Didoufrî le représentaient toujours assis, dans la pose consacrée, ayant auprès de lui, accroupie à ses pieds, sa femme favorite .

« Tels sont, brièvement résumés, les résultats principaux des fouilles d'Abou Roash. Leur importance n'échappera à personne. En effet, nous ne possédions, avant ces recherches, aucun monument pouvant être daté avec certitude du règne de Didoufrî; l'endroit où sa dépouille avait reposé était ignoré. Le roi lui-même était presque un inconnu, et sa descendance ne semblait avoir laissé aucune trace précise. Il sera facile, maintenant, grâce aux documents qui nous ont été rendus, de restituer au vieux pharaon d'Abou Roash le rang qu'il occupait dans la liste encore un peu indécise des rois du commencement de la IVe dynastie. »

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le marquis d'Anselme de Puisaye, une brochure intitulée : *Les vitraux de la cathédrale de Tunis et l'esprit religieux de notre temps.*

Après des considérations générales sur l'art de la peinture sur verre aux différentes époques du moyen âge, l'auteur aborde l'analyse détaillée des vitraux de Saint-Vincent-de-Paul et Sainte-Olive, cathédrale de Tunis. Il regrette que l'artiste qui les a composés et exécutés ne soit pas venu à Tunis, avant d'entreprendre cette œuvre considérable, afin d'étudier les effets de la lumière et les jeux du soleil africain : avec le sentiment de coloriste qui le distingue, il aurait pu tirer de cette étude un parti excellent.

M. Héron de Villefosse présente ensuite, de la part de M. Joseph Letaille, une brochure intitulée : *Voyage de Marcescheau dans le sud de la Régence de Tunis en 1826* (extr. de la *Revue tunisienne*).

M. J. Letaille a retrouvé aux Archives des Affaires étrangères les lettres adressées à M. le baron de Damas par M. Marcescheau, vice-consul de France à Tunis. Elles renferment des détails sur un voyage exécuté dans le sud de la Régence avec le bey du camp, pendant l'hiver de 1826, et offrent un certain intérêt pour Kairouan, Gafsa et Tozeur.

M. Héron de Villefosse dépose, en outre, en son nom, sur le bureau, deux brochures intitulées : 1° *Quelques inscriptions d'Algérie* (Paris, 1901, in-8°; extr. du *Bulletin archéologique*); 2° Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines. *Acquisitions de l'année 1900*, par MM. Héron de Villefosse et Michon (Paris, 1901, in-8°).

M. Hamy offre, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé: *Codex Fejervary-Mayer*, manuscrit mexicain précolombien des « Free Public Museums » de Liverpool (M. 12014), publié en chromophotographie par le duc de Loubat (Paris, 1901, in-4°) :

« Le petit ouvrage que je présente aujourd'hui à l'Académie complète la série des reproductions de manuscrits mexicains exécutées à grands frais, depuis une dizaine d'années, par M. le duc de Loubat. On sait que ce généreux protecteur des études américaines s'est donné la tâche de substituer des facsimilés photochromiques aux copies fort incorrectes qu'avait publiées Aglio pour lord Kingsborough il y a environ quatre-vingts ans. Le dernier manuscrit de sa collection, connu sous le nom de *Codex Fejervary*, appartient aujourd'hui aux « Free Public Museums » de Liverpool (M. 12014), qui n'ont pas hésité à faire déposer ce précieux spécimen de pictographie mexicaine à la Bibliothèque nationale, où il a été soigneusement reproduit par M. Boisgontier. Il se compose de vingt-deux pages doubles pliées en accordéon et se rapproche à bien des égards du Codex de Bologne, dont j'ai précédemment parlé ici même. M. Seler en a fait l'objet d'une analyse spéciale que j'aurai prochainement l'honneur de résumer devant l'Académie. »

SÉANCE DU 18 OCTOBRE

M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, adresse à l'Académie un exposé de l'état actuel du personnel de l'École.

Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Clermont-Ganneau signale à l'Académie une découverte archéologique de la plus haute importance qui vient d'être faite par M. Adam Smith dans la Palestine orientale, à Tell Ech-Chihâb, près de Mzeirib (au sud de Damas). C'est celle d'une stèle égyptienne du pharaon Séti Ier, de la XIXe dynastie, attestant matériellement l'étendue des conquêtes égyptiennes en Syrie à une époque où les Israélites ne s'y étaient pas encore établis.

M. Cagnat communique à l'Académie le résultat des fouilles entreprises à Lambèse dans le camp de la légion 3e Auguste, par le service des Monuments historiques, sous la direction de M. Courmontagne, directeur de la prison centrale. On a découvert toute la partie orientale du prétoire; dans une des chambres, il a été recueilli une longue inscription relatant le règlement constitutif du Collège des gardes d'armement légionnaires[1].

Le Président annonce que l'Académie met au concours pour le Prix ordinaire à décerner, en 1904, la question suivante :

Étude critique sur l'origine des textes imprimés ou manuscrits des Ordonnances de saint Louis.

Les mémoires sur cette question devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1904.

1. Voir ci-après.

M. E. Babelon rend compte d'un voyage numismatique qu'il a effectué au mois de septembre dernier, à Berlin et à Brunswick, dans le but de compléter la description générale des monnaies d'Asie Mineure, laissée manuscrite et inachevée par feu Waddington. M. Babelon a pu étudier les collections de Berlin qui lui ont été libéralement communiquées par leur conservateur M. H. Dressel. Il a également exploré, à Brunswick, la collection de M. Arthur Löbbecke, qui a mis à sa disposition ses richesses numismatiques avec un désintéressement scientifique et un empressement auxquels M. Babelon rend hommage [1].

L'Académie décide d'adresser des remerciements officiels à MM. Dressel et Löbbecke.

M. Clermont-Ganneau commence la lecture d'une note sur plusieurs inscriptions autrefois publiées par M. Waddington.

M. Léon Dorez lit une note sur un factum composé en Lombardie, dès 1429 ou 1430, et dont l'auteur, Cosma Raimondi, paraît avoir reçu en récompense, par l'entremise de Jean Cadart, premier médecin de Charles VII, une chaire de droit à l'Université d'Avignon.

COMMUNICATIONS

RAPPORT SUR UNE MISSION NUMISMATIQUE EN ALLEMAGNE, PAR M. ERNEST BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie m'avait confié, sur ma demande et par l'intermédiaire de la Commission Piot, la mission d'aller au Cabinet des Médailles de Berlin compléter la description

1. Voir ci-après.

générale des monnaies grecques d'Asie Mineure laissée manuscrite par notre regretté confrère Waddington et qui doit être incessamment publiée. Il ne s'agissait, pour le moment, que de mettre au point le recueil des monnaies qui doivent rentrer dans le premier volume de cette grande publication, c'est-à-dire les monnaies des cinq provinces du Pont, de la Paphlagonie, de la Cappadoce, de la Galatie et de la Bithynie. C'est de cette mission, dont je me suis acquitté au mois de septembre dernier, que je voudrais, en quelques mots seulement, rendre compte à l'Académie.

La collection d'Asie Mineure de Berlin qui était déjà riche lorsque Waddington l'étudia en 1878, s'était depuis cette date considérablement accrue par des acquisitions annuelles bien comprises, grâce aux soins de MM. Friedlaender et von Sallet et du conservateur actuel M. H. Dressel. Mais outre ces acquisitions annuelles survenues depuis le passage de Waddington, c'est-à-dire depuis plus de 22 ans, le Cabinet de Berlin s'est enrichi, l'année dernière, pour les séries grecques, de la collection de M. Imhoof-Blumer, acquise en bloc pour la somme de 600.000 francs environ. Il importait donc essentiellement, avant que nous missions sous presse le recueil général des monnaies d'Asie Mineure, de le compléter par l'insertion de ces richesses nouvelles, afin de ne pas nous trouver, dès l'apparition même du premier volume, en présence de séries supplémentaires trop considérables, déjà préalablement enregistrées et classées dans un musée public, et qu'on eût pu légitimement nous reprocher, à M. Théodore Reinach et à moi, les continuateurs de Waddington au nom de l'Académie, de n'avoir pas consultées ni dépouillées.

C'est pour cet objet que je me suis rendu à Berlin, et c'est pour moi un devoir agréable de dire ici que j'ai reçu de la part du conservateur du Cabinet des Médailles, M. H. Dressel, et de la part de tous ses collaborateurs, M. Regling entre autres, l'accueil le plus libéral, j'ajouterai même,

pour moi personnellement, l'accueil le plus cordial et le plus flatteur. MM. Dressel et Regling ont mis à ma disposition toutes les richesses du médaillier de Berlin bien classées par leurs soins. Par leur complaisance assidue ils se sont fait, en quelque manière, durant trois semaines, mes collaborateurs, ne négligeant rien pour faciliter ma tâche et me fournissant même le poids de toutes les pièces d'or ou d'argent. J'ai ainsi contrôlé ou relevé la description d'environ 2.500 pièces se répartissant sur les cinq provinces qui doivent composer notre premier volume; sur ces 2.500 monnaies, il en est plusieurs centaines qui constituent des nouveautés numismatiques ou des variétés, qui comblent des lacunes plus ou moins importantes dans notre description générale, ou bien qui complètent, confirment ou rectifient des descriptions déjà connues.

M. Dressel m'a autorisé à faire exécuter tous les moulages qui pourraient être utiles à notre publication et à la confection de nos planches. J'ai largement usé de cette liberté, et je rapporte de Berlin près de 400 moulages dont M. Dressel a eu la complaisance de surveiller lui-même l'exécution.

De Berlin je me suis rendu à Brunswick, où je tenais à visiter la collection de monnaies d'Asie Mineure de M. Arthur Löbbecke : cet amateur distingué et savant m'avait prévenu qu'il possédait au moins 2.000 pièces des cinq provinces dont j'avais à m'occuper : c'était donc une suite presque aussi riche que celle de Berlin.

Avec un libéralisme d'autant plus louable qu'il s'agit d'une collection privée, et que son possesseur en a déjà commencé personnellement la publication, M. Löbbecke me permit de travailler dans son médaillier comme s'il m'appartenait en propre. Dans la juste pensée qu'en contribuant à enrichir le recueil Waddington, il rendait service à la science, M. Löbbecke m'ouvrit sans réserve ses tiroirs, et je pus enregistrer, décrire ou noter toutes ses

pièces. Je dois dire que là, plus qu'à Berlin même, je trouvai des nouveautés, parce que les pièces les plus importantes de Berlin ont, pour la plupart, été déjà signalées dans des publications diverses de MM. Imhoof-Blumer, von Sallet, Dressel et autres savants, tandis que le médaillier de M. Löbbecke se compose de pièces qui, pour un grand nombre, sont demeurées inconnues. C'est donc une bonne fortune pour nous d'avoir pu faire le dépouillement de cette grande collection qui fournit à notre publication un appoint considérable et original.

Je ne crois pas utile d'entrer aujourd'hui dans des détails sur les résultats scientifiques de ce voyage à Berlin et à Brunswick, en signalant à l'Académie telles ou telles des pièces intéressantes qui sont passées par mes mains. Je ne suis d'ailleurs, actuellement, pas encore en possession des moulages qui doivent m'être envoyés par la poste. Je dirai donc seulement que j'ai relevé des noms nouveaux à ajouter à la liste des magistrats qui signent les monnaies dans diverses villes comme Cius, Amisus, Sinope; des séries de symboles et de monogrammes soit sur les monnaies des rois de Pont et de Bithynie, soit sur les monnaies des villes; quelques dates importantes; des pièces autonomes ou impériales que nous ne connaissions pas ou que nous ne pouvions signaler que d'après des descriptions plus ou moins exactes d'anciens auteurs. A Sébastopolis-Héracléopolis et à Cybistra, c'est le nom d'un proconsul d'Asie, contemporain de Trajan, P. Calvisius Ruso; à Nicomédie, ce sont deux proconsuls de Bithynie, L. Montanus sous Néron, et C. Julius Bassus sous Nerva et Trajan, déjà connus dans l'histoire, sans doute, mais que la numismatique n'a pu enregistrer, jusqu'ici, que d'après des pièces des collections Imhoof et Löbbecke. La numismatique de Sebastea, aujourd'hui Sivas, n'est tout entière représentée que dans ces deux collections, dont les suites permettent aussi de renouveler la numismatique de Nicopolis ad

Lycum confondue avec celle de Nicopolis de Judée. Bref, on pourrait peut-être former un volume des additions et des rectifications importantes ou secondaires que m'ont fournies les collections de Berlin et de M. Löbbecke.

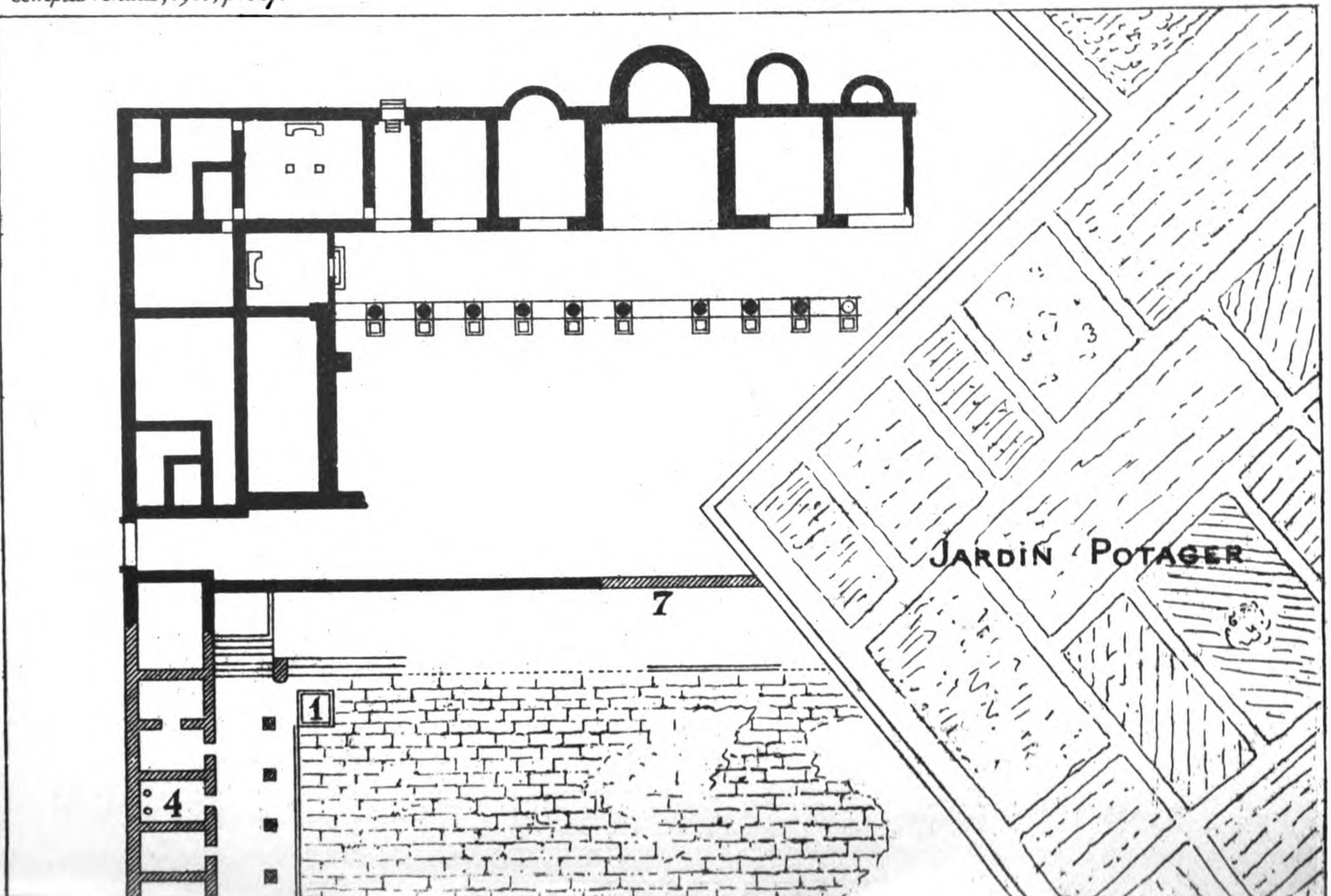
Nous sommes donc en mesure, à présent, de donner un recueil général qui, s'il n'est pas complet, n'aura que des lacunes secondaires, et il faudra de longues années avant qu'on puisse constituer un supplément important à l'œuvre entreprise par Waddington. Il est temps d'aboutir, et nous sommes prêts, M. Théod. Reinach et moi, à mettre sous presse le premier volume : il paraîtra dans le courant de l'hiver.

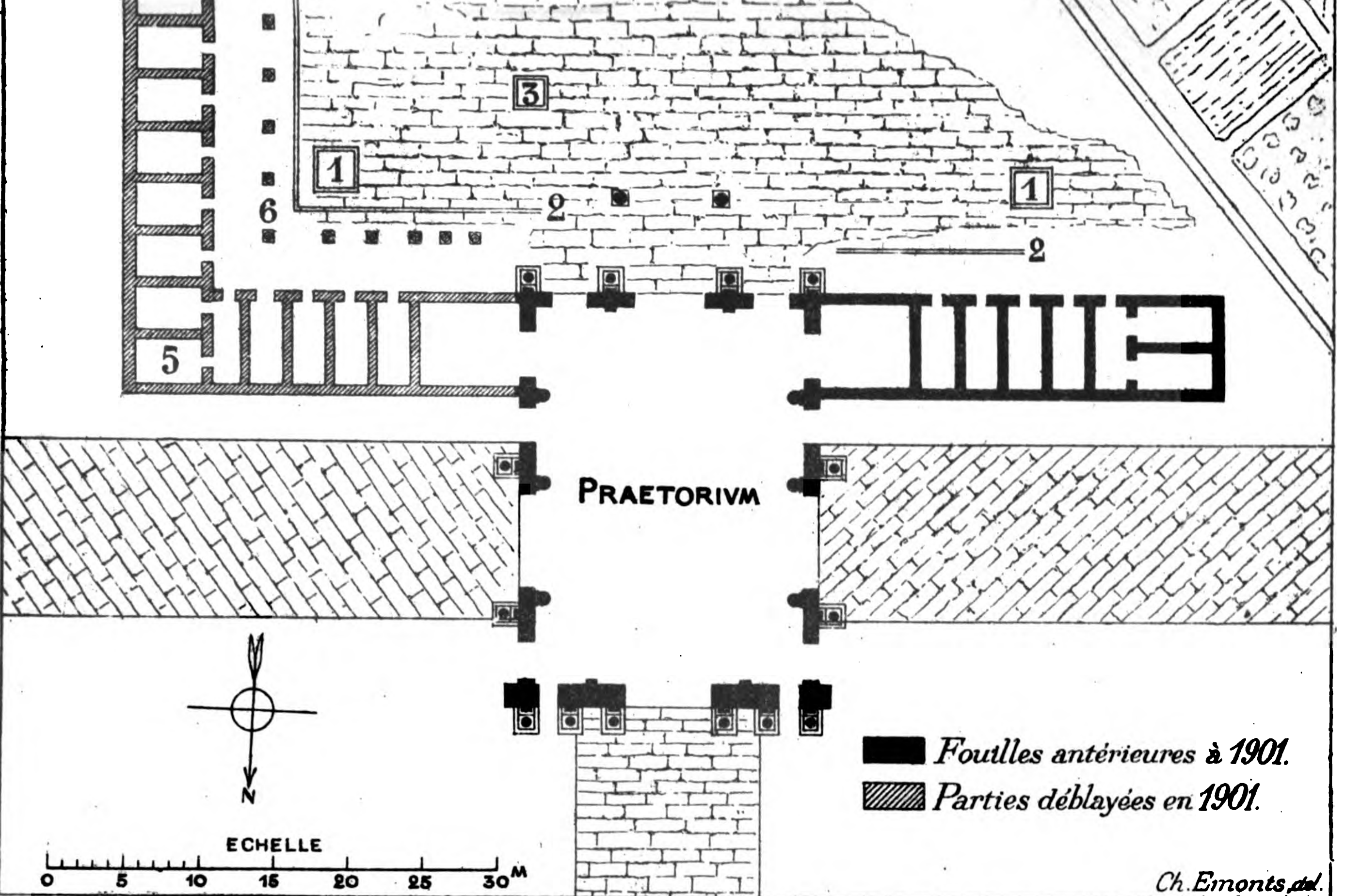
Mais comme conclusion de mon voyage, si ce n'est pas déroger aux usages de l'Académie, je serais désireux que des remerciements officiels, par exemple sous la forme d'une lettre de M. le Président ou de M. le Secrétaire perpétuel, fussent adressés, d'une part à M. Dressel, conservateur du Cabinet des Médailles de Berlin, et d'autre part à M. Arthur Löbbecke, à Brunswick. Je les ai, sans doute, remerciés personnellement, mais ce n'est pas seulement à moi qu'ils ont rendu service : j'estime qu'ils ont mérité la reconnaissance de l'Académie en favorisant, autant qu'il était en eux, l'une de ses publications projetées.

DÉCOUVERTES SUR L'EMPLACEMENT DU CAMP DE LAMBÈSE, PAR M. RENÉ CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Gsell a bien voulu m'adresser la note suivante pour en donner communication à la Commission de l'Afrique du Nord. Je pense que l'Académie sera heureuse d'en avoir la primeur :

« Le Service des Monuments historiques de l'Algérie a


JARDIN POTAGER
7
1
4



PRAETORIVM
Foulles antérieures à 1901.
Parties déblayées en 1901.
ECHELLE
0 5 10 15 20 25 30 M
N
1
3
1
2
2
6
5
Ch. Emonts del.
Imp. Berthaud, Paris.

entrepris de déblayer le quartier central du camp de Lambèse. Sur le front de ce quartier, au nord, se dresse une ruine célèbre, appelée ordinairement le *praetorium*, grande salle rectangulaire, qui était divisée en trois nefs. A l'autre extrémité, une large esplanade se termine au sud par une suite de chambres rectangulaires, avec ou sans abside : comme l'ont prouvé les recherches faites en cet endroit par M. Besnier, ces chambres étaient pour la plupart des *scholae*, où se réunissaient les collèges formés par les sous-officiers de la légion *III Augusta*.

« On a supposé qu'une vaste cour s'étendait entre le *praetorium* [1] et l'esplanade des *scholae*. Les fouilles nouvelles, conduites par M. Courmontagne, directeur de la Maison centrale, ont démontré la justesse de cette hypothèse.

« D'après les renseignements que ce fonctionnaire vient de m'adresser, la cour mesurait environ 50 mètres de largeur (de l'ouest à l'est) sur 40 de profondeur (du nord au sud) [2]. Elle était dallée. Un grand piédestal, qui portait évidemment une statue, a été retrouvé en arrière du *praetorium*, mais un peu sur la gauche (n° 3 du plan). Des fontaines carrées occupaient les angles de la place [3] (n°s 1). Des portiques à colonnes s'élevaient au nord, à l'est et sans doute aussi à l'ouest. Au sud, à douze mètres en avant du mur qui bordait l'esplanade, deux marches sont établies sur toute la largeur de cette cour [4]. Il y avait là un espace réservé : je ne saurais dire actuellement s'il présentait un portique. On montait à l'esplanade par un escalier installé à l'angle sud-est de la cour, sans doute aussi par un autre escalier, placé symétriquement dans l'angle sud-ouest.

1. Nous conservons ce nom inexact pour la commodité de l'exposition.
2. Les mesures que j'indique ici sont sujettes à revision.
3. Cf. Barnéond, *apud* Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, p. 531.
4. On sait que le camp de Lambèse est situé sur une pente s'inclinant du sud au nord. Les deux marches, ainsi que l'esplanade, rachetaient la différence du niveau résultant de cette inclinaison.

« Des chambres assez étroites s'ouvraient sur les portiques, au nord (de chaque côté du *praetorium*) et le long de la face orientale. La face occidentale offrait certainement la même disposition ; enfouie sous le jardin potager de la Maison centrale, elle n'a pas pu être déblayée. On connaissait déjà les chambres situées sur le front nord, à l'ouest du *praetorium* : elles avaient été fouillées vers 1866 [1], et M. Cagnat les a indiquées sur le plan qu'il a publié dans son *Armée romaine d'Afrique* [2]. Ce sont des salles parallèles, longues de 6 m 20, larges en moyenne de 2 mètres, dont la porte regarde le sud, c'est-à-dire la cour. Les fouilles de cette année ont dégagé les chambres qui se trouvent à l'est du *praetorium* et sur le flanc oriental de la place.

« Dans l'une d'entre elles (n° 5), à l'angle nord-est du quartier, on a recueilli plusieurs milliers de projectiles en terre cuite, de la forme et de la dimension d'un œuf.

« Dans une autre chambre, sur la face est et assez près de l'esplanade (n° 4), a été découverte une inscription importante, gravée sur une pierre de 2 m 35 de long sur 0 m 70 de haut, encore intacte. Elle prouve que cette salle servait aux réunions du collège formé par les gardiens des armes. C'est une dédicace à Septime Sévère, à son fils Caracalla [3] et à sa femme Julie, faite par les soins des *armorum custodes*, sous les auspices du légat Q. Anicius Faustus. Le texte ajoute : « *ob solemnitatem decreverunt ex arca sua* « *veteranis qui de eodem collegio dimitterentur anulari(i)* « *n(omine) singulis (denarios) millenos et quingenos* (les « deux mots *et quingenos* ont été gravés après coup) *et qui* « *ad uberiorem locum se transtulerint singulis (denarios)* « *millenos.* » Le collège remettait donc à ceux de ses

1. Cagnat, *l. c.*, p. 531.
2. Planche à la p. 526.
3. « *M. Aurelio Antonino Britannico Maximo.* » Ces deux derniers mots remplacent évidemment les noms de Géta, qui ont dû être martelés.

SE
IT
E I
VER
TQ
MARIV
CLAVD
PESCEN
PESCEN
FIGILI
ANNIV
AMMIV

membres qui quittaient le service la somme de 1.500 deniers[1] et à ceux qui recevaient de l'avancement celle de 1.000 deniers. Suivent soixante-deux noms : il y avait sans doute un *custos armorum* par centurie, en tout cinquante-neuf ; les trois autres étaient peut-être des sous-officiers hors cadre[2]. Une date consulaire, correspondant à l'année 200 après Jésus-Christ, est gravée à la fin de cette liste.

« En somme, le quartier central du camp de Lambèse est un rectangle, d'environ 92 mètres de long sur 74 de large, dont le centre est occupé par une grande cour ou place, entourée de chambres, précédée de la salle dite *praetorium*, qui forme une saillie au nord, et terminée au sud par l'esplanade des *scholae*. »

M. Courmontagne a bien voulu me faire parvenir, de son côté, outre le plan des fouilles que je joins à cette note, le texte des inscriptions qu'il a trouvées et quelques renseignements complémentaires.

C'est dans la chambre marquée sur le plan du n° 4 qu'a été découvert le règlement du collège des *custodes armorum*. La pierre occupait tout le fond de la salle. Elle mesure 2 m 35 de longueur. Le texte entier est le suivant, du moins tel qu'il nous a été communiqué[3] (voir ci-contre) :

Imp(eratoribus) Caes(aribus duobus) L. Septimio Severo Pio Pertinaci Arab(ico) Adiab(enico) et M. Aurelio Antonino Britannico Maximo Aug(ustis) et Juliae Aug(ustae) matri Aug(usti) n(ostri) et castrorum, dedic(ante) Q. Anicio

1. Peut-être d'abord 1.000, somme qui aura été portée plus tard à 1.500, à moins que la surcharge « *et quingenos* » ne rectifie simplement une erreur du lapicide. Cette somme est désignée, selon l'usage, sous le nom d'*anularium*.

2. Une liste de centurions, trouvée à Lambèse, comprend 63 noms, au lieu de 59 (*Corpus*, VIII, 18065), une liste d'options, 64 noms (*ibid.*, 2554). Pour les opinions émises à ce sujet, voir Cagnat, *l. c.*, p. 194 et suiv.

3. M. Ballu a reçu de M. Courmontagne une copie qu'il a bien voulu me remettre, de son côté ; elle est identique à celle que j'avais moi-même.

Fausto consulari, armorum custodes ob solemnitatem decreverunt ex arca veteranis qui de eodem collegio dimittentur anulari n(omine) singulis denarios millenos et quingenos et qui ad uberiorem locum se transtulerint singulis denarios millenos.

Pomponius Privatus, Julius Saturninus, Flavius Donatus, Claudius Secundus, Sertorius Felicianus, Sallustius Saturninus, Mattius Castus, Valerius Felix, Antistius Saturus, Umbrius Felix, Tonneius Certus, Valerius Honoratus, Jul(ius) Crescentianus, Titienius Pius, Caecilius Rogatus, Baebius Speratus, Maevius Candidus, Coponius Crescens, Tannonius Victor, Caelius Fortunatus, Papinius Salvius, Marius Domitian(us), Claudius Rogatus, Pescennius Primus, Pescenn(ius) Thevestinus, Figilius Felix, Annius Victor, Ammius Jucundus, Julius Quintianus, Sittius Sittianus, Julius Asper, Val(erius) Terentianus, Fullonius Pau[l]us, Valerius Felix, Areius Saturn(inus), Julius Victor, Sallustius Victor, Aelius Donatus, Julius Romanus, Fabius, Saturnin(us), P. Marcius Marcel(lus), Blesius Rufus, Vatinius Fabian(us), Porcius Cirrenian(us), Aemil(ius) Macrinus, Sextil(ius) Secundus, Caesenn[i]us Alexand(er), Percennius Donatus, Jul(ius) Vitalis, Fabius Nampulus, Granius Geminus, Calicius Januar(ius), Valer(ius) Saturnin(us), Pinarius Maximus, Jul(ius) Fundanius, Egnatius Bonosus, Jul(ius) Andromacus, Etereius Primus, Cornel(ius) Marinus, Ancari(us) Vitalis, Annius Martial(is), Lartidi(us) Emerit(us).

Dedic(ata) Severo et Victo(rino).

Dans chacun des angles de la pièce, à droite et à gauche du règlement précédent, on a trouvé une base hexagonale. Celle qui existait à droite n'était pas intacte et ne porte pas d'inscription; l'autre, au contraire, subsistait à sa place antique, avec son couronnement. Quatre des faces sont cou-

vertes d'inscriptions. Sur l'une, on lit une dédicace à Minerve, dont M. Courmontagne m'a envoyé l'estampage :

MINER
VAE AVG
PRO SALV
TE IMP
CAE MV
RELL·SE
VERI AII
XANDRI
PII FELCIS
AVGETIV
I///////
/////////
A//////
IIAII//
IET///
///M AR
MORVM
CVSTOD
LEG III·
·AVG·

Minervae Aug(ustae), pro salute Imp(eratoris) Cae(saris) M. Aurelli(i) Severi [Alexandri] Pii Felicis Aug(usti) [et Juliae Mameae Aug(ustae) matris Aug(usti) et castrorum, armorum Custod(es) leg(ionis) III Aug(ustae).

Il paraît que ces mots sont reproduits textuellement sur la quatrième face du monument, mais cette seconde édition serait déplorablement gravée.

Les deux autres faces contiennent une liste de noms de *custodes armorum.*

A

1re FACE LATÉRALE

AEMIL HONORATV
HEREN CLAVDIANVS
IVLIVS AGRIPPANVS
ETEREVS VICTOR
FAVTVS CLAVDANVS
IVLIVS SATVRNINVS
SERVIL ALEXADER
IVLIVS FABRICIANVS
DOMITIVS DATVS
TERENT SATVRNINVS
IVLIVS GRATVS
ALLIVS IVLIANVS
VMBLIVS DEXRIVS
SCRIBONIVS PLATO
SALLVSTIVS DEXTER
AVRELIVS CAVDINVS
IVLIVS VITALIS
MINVCIVS FORTW
SERVILIVS DONATV
SALLVSTIVS SECVR
LVCILIVS SATVRNIN
IVLIVS SVLLA
OCTAVIVS MARTIAL
VETTIVS IVSTVS
TERENTIVS ANTONIVS
ARIVS VICTOR
IVLIVS CELER
IVLIVS FELICIANVS
ANTONIVS SILVANVS
C SITTIVS AVITVS
MANILIVS VICTOR
AVRELIVS SATVR

B

2e FACE LATÉRALE

IVLIVS VICTOR
GEMINIVPEREGRINVS
PACCVIVS HONORAVS
CORNELIVS VINCENTIVS
IVLIVS MAXIMVS
IVLIVS VICTORINVS
PASSENIVS VITAL
IVLIVS SATVRNIN
IVL SEDIANVS
BRVTIANVARIVS

FISCILIVS PROFVN
SITTIVS VICTORIN

TETTIVS RVFVS
FLA· IVSTVS
FLAVIVS DONAT
IVLIVS DONATVS
CREPER SILVAN
BASSILIVS LVCIAN

IVL·SECVNDVS
MAT·FELIX
SVLP·VALENTIN
GE·IAVARIVS
ALF·DATVLLVS
TAD·OPTATVS
SAL·VICTOR
VL·HERENIANVS

NVMI PVDENS
ARRA PRIMVS
NOM BVTVL

MINV FELIX
CORCVMASIVS
VOL OPTATVS

Aemil(ius) Honoratu(s), Heren(nius) Claudianus, Julius Agrippianus, Etereus Victor. Flavius Claudianus, Julius Saturninus, Servil(ius) Alexander, Julius Fabricianus, Domitius Datus, Terent(ius) Saturninus, Julius Gratus, Allius Julianus, Umbilius Dextrianus, Scribonius Plato, Sallustius Dexter, Aurelius Caudinus, Julius Vitalis, Minucius Fortun(atus), Servilius Donatu(s), Sallustius Securus, Lucilius Saturnin(us), Julius Sulla, Octavius Martial(is), Vettius Justus, Terentius Antonianus, Arius Victor, Julius Celer, Julius Felicianus, Antonius Silvanus, C. Sittius Avitus, Manilius Victor, Aurelius Satur(ninus).

Julius Victor, Geminiu(s) Peregrinus, Paccuius Honoratus, Cornelius Vincentius, Julius Maximus, Julius Victorinus, Passenius Vital(is), Julius Saturnin(us), Jul(ius) Sedianus, Brut(tius) Januarius.

Fiscilius Profun(dus), Sittius Victorin(us).

Tettius Rufus, Fla(vius) Justus, Flavius Donat(us), Julius Donatus, Creper(eius) Silvan(us), Bassilius Lucian(us).

Jul(ius) Secundus, Mat(tius) Felix, Sulp(icius) Valentin(us), Ge.... Ja(n)uarius, Alf..... Datullus, Tad(ius) Optatus, Sal(lustius) Victor, Ul(pius) Herenianus

Numi(dius) Pudens, Arra(nius) Primus, Noni(us) Butul(lus)?

Minu(cius) Felix, Cor..... Cumasius, Vol... Optatus.

Il est à remarquer que sur la face A, tous les noms sont tracés en caractères nets; les ligatures sont nombreuses, mais il n'y a pas d'abréviations insolites. Un blanc de cinq lignes environ existe au-dessous de la ligne 32.

Sur la face B, au contraire, la gravure est assez négligée et elle le devient de plus en plus à mesure que l'on descend; cette face est complètement remplie par les 32 lignes; mais des blancs ont été ménagés entre différents groupes de noms, groupes qui, d'ailleurs, ne contiennent pas le même

nombre de lignes. En outre, beaucoup de *gentilices* sont abrégés, assez maladroitement même pour qu'on puisse douter de leur valeur. Il semble certain que ces deux gravures ne sont pas contemporaines.

La face A a été remplie d'abord, alors qu'on gravait la dédicace à Minerve; les différents groupes de la face B ont été ajoutés successivement.

Il est donc impossible de tirer de l'étude de ce document aucun renseignement relativement au nombre des *custodes armorum* légionnaires. De quelque façon que l'on s'y prenne, on ne retrouve pas le nombre de 62, signalé par le règlement découvert dans le même endroit.

Dans les décombres de la salle, M. Courmontagne a exhumé deux fragments d'une statue qui pourrait être celle de Minerve, me dit-il.

Les fouilles vont continuer et l'on va déblayer la partie orientale du *praetorium* qui s'étend sous le jardin de la Maison centrale; il n'est pas douteux que l'on fasse, là aussi, des trouvailles intéressantes.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ludovic Legré, une brochure intitulée : *L'indigénat en Provence du Styrax officinal. Pierre Pena et Fabri de Peiresc* (Marseille, 1901, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, un travail intitulé : *Carthage. Nécropole punique voisine de Sainte-Monique*; *deuxième trimestre des fouilles, avril-juin 1898* (extr. du *Cosmos*).

En feuilletant ce travail, ce qui attire tout de suite l'attention, c'est l'abondance des illustrations. Il contient plus de soixante figures reproduisant les principaux objets sortis des fouilles pendant les mois d'avril, mai et juin 1898. On peut signaler, parmi les plus intéressants, un manche en ivoire (fig. 5) ayant l'apparence d'un manche de canne et représentant une tête de cygne très bien caractérisée, que le P. Delattre prend à tort pour une tête de lévrier; une poignée en bronze (fig. 19), provenant d'un vase à verser certainement contemporain des vases peints par Nicosthène; une série de rasoirs en bronze, ornés de légers dessins au trait (fig. 21 à 24, 44 à 49, 60, 61); une terre-cuite extraordinaire représentant un amour couché à plat ventre dans un chaland (fig. 28); des bijoux d'or et d'argent; des anses en bronze de style archaïque, etc. Il y a là un choix important de monuments très variés, allant de l'époque punique jusqu'aux temps chrétiens, qui sera apprécié comme il le mérite par tous les archéologues. C'est une nouvelle preuve de l'activité de notre correspondant et de l'empressement avec lequel il nous fait connaître les précieux monuments qu'il découvre.

M. Hamy présente à l'Académie deux études dont il est l'auteur. La première est intitulée : *Jean Le Roy de la Boissière et Daniel Rabel, peintres d'histoire naturelle du commencement du XVII*e *siècle*, vient de paraître dans les *Nouvelles archives du Muséum d'histoire naturelle.* La seconde, qui a pour titre : *A propos d'une figurine en stiatite découverte près de Lytton* (*Colombie anglaise*), est extraite du *Journal de la Société des Américanistes de Paris.*

M. Hartwig Derenbourg offre à l'Académie, au nom des éditeurs MM. Funk et Wagnall, de New-York, le premier volume de l'Encyclopédie juive (*The Jewish Encyclopædia*, vol. I, New-York, 1901, XXXVIII et 685 pages à 2 colonnes) :

« C'est une œuvre colossale qui s'étendra sur douze volumes semblables à celui dont vous admirerez la disposition matérielle, l'impression à la fois compacte et claire, l'illustration riche et documentée. Quant à la rédaction, elle a été confiée aux spécialistes les plus compétents de tous les pays où habitent des juifs instruits, c'est-à-dire à des savants, juifs ou chrétiens, recrutés sur tous les points du monde civilisé. Le comité international des éditeurs consultants comprend deux membres de l'Institut de France, M. Anatole Leroy-Beaulieu et moi.

« Les hasards de l'ordre alphabétique sont les pierres d'achoppement auxquelles se heurtent fatalement de telles entreprises. Les

articles des dernières lettres sont quelquefois plus aisés à recueillir, se rapportant à des sujets mieux connus que ceux des premières. Le cadre déterminé à l'avance aurait pu être modifié par l'expérience ou par les enseignements de critiques autorisées. Le trentième volume de la *Grande Encyclopédie* constitue certainement un progrès sérieux sur le premier. Le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, si admirablement dirigé par nos confrères, MM. Saglio et Pottier, n'a qu'un défaut, non pas au point de vue de son utilité pratique, mais à celui de la composition, c'est d'être un dictionnaire. La lettre A est d'ordinaire bien vieillie au moment où le Z, ce dernier venu, s'épanouit en pleine jeunesse. Les suppléments sont un palliatif auquel on est obligé d'avoir recours, alors qu'une refonte totale serait urgente.

« Les principaux articles du volume I de l'Encyclopédie juive américaine (quelques-uns peuvent être considérés comme de véritables monographies signées par des maîtres) sont : *Abréviations*, *Abraham*, *Accents en hébreu*, *Adam*, *Colonies agricoles juives*, *Alchimie*, *Alexandre le Grand*, *Alexandrie*, *Alger* et *Algérie*, *Interprétation allégorique*, *Alliance israélite universelle*, *Alphabet hébreu*, *Alsace*, *Amérique*, *Amsterdam*, *Amulette*, *Angélologie*, *Antisémitisme*, *Apocalypses*. Je n'ai signalé dans cette énumération que quelques morceaux parmi les plus développés, ceux dont la bibliographie montre qu'ils ont été les plus approfondis.

« En 1852, Salomon Rapoport publia à Prague en langue hébraïque, sous le titre de *'Erekh Millîn* « Ordonnance de paroles », le premier volume d'une encyclopédie consacrée à l'histoire, la géographie, l'archéologie, les dignités, les sectes, les hommes illustres du judaïsme. Le plan était vaste, l'exécution remarquable. Mais des difficultés matérielles ont empêché le second volume de paraître et la lettre *âléf*, seule publiée, montre ce qu'on aurait pu attendre de la suite. Puisse la tentative des courageux éditeurs américains ne point s'arrêter de même en si bon chemin, puissé-je vous présenter successivement en leur nom les onze autres volumes qu'ils nous font espérer, et qui, je le souhaite, ressembleront à leur aîné ! »

M. de Barthélemy présente, de la part de M. Ad. Blanchet, une *Étude sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine*; supplément in-8° de 88 p. (extr. du tome 60 des *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*).

Au concours de 1892, la Commission des antiquités de la France a apprécié avec faveur une Étude due à M. Adrien Blanchet sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine. Les recherches faites

depuis neuf années lui ont fourni les éléments d'un supplément presque aussi étendu que le travail primitif; c'est ce supplément que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur.

Cette fois, M. Blanchet passe en revue la technique même de ces petits monuments, l'origine des types, les centres de fabrication; à ceux-ci il en ajoute trois : Cesson en Ille-et-Vilaine, Saint-Remy dans l'Allier, Bourbon-Lancy en Saône-et-Loire. Il donne ensuite des détails très intéressants et peu connus des archéologues français sur les céramistes de Cologne et sur les figurines conservées dans les musées de Belgique, du Luxembourg, d'Allemagne et d'Autriche.

Il faut savoir gré à M. Blanchet du zèle avec lequel il collige ainsi les éléments du recueil des figurines en terre cuite de la Gaule romaine, recueil que, mieux que personne, il pourra rédiger un jour; il y a lieu de croire qu'auparavant il trouvera encore à ajouter à la riche moisson qu'il a faite. Le livre que nous espérons laissera bien loin celui de Tudot, le seul qui, jusqu'à ce jour, pouvait être consulté en pareille matière.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE

(Séance avancée au mercredi, à cause de la séance publique annuelle de l'Académie.)

M. Leger présente à l'Académie la photographie de la croix qui s'élève sur le champ de bataille de Crécy (Somme), et qui s'appelle encore aujourd'hui la croix de Bohême. Elle est située sur le bord du chemin qui va de Crécy à Fontaine-sur-Maye, chemin qui devait nécessairement exister au xive siècle. Les croisillons sont orientés du Nord-Ouest au Sud-Est. Celui qui regarde le Nord-Est est beaucoup plus usé par le vent de mer et les pluies que celui qui regarde le Sud-Est. Et cette circonstance semble un argument très sérieux en faveur de la haute antiquité du monument. Dans l'état actuel, la croix a été restaurée sur son piédestal consolidé lui-même par un soubassement de briques

en 1850. Un dessin, dû à un archéologue d'Abbeville, M. de Saint-Amand, et antérieur à cette époque, montre la croix plantée en terre à côté d'un fût circulaire sur lequel elle avait dû se dresser antérieurement. La hauteur de la croix est d'un mètre environ. Ces croix monolithes sont fort nombreuses dans le Ponthieu; elles présentent un type archaïque. Les croix modernes sont en bois ou en ferronnerie. Un archéologue d'Abbeville, M. Macqueron, possède la collection à peu près complète de reproductions de ces croix dessinées par son père, feu M. Macqueron, qui a recueilli avec une véritable piété les anciens monuments de l'arrondissement d'Abbeville. Si l'on étudie le plan très facile à reconstituer de la bataille, par exemple dans l'ouvrage de M. Charles Oman : *A History of the Art of war* (Londres, Methuen, 1898) [1], l'emplacement de la croix paraît fort vraisemblable. Après avoir franchi les pentes assez douces sur lesquelles les Anglais étaient établis, le roi de Bohême, battant en retraite, est venu succomber en arrière des positions primitivement occupées par les Français, non loin de la Maye, sur le chemin qui va de Crécy à Fontaine-sur-Maye. Située au bord de ce chemin, sur la lisière d'un champ, la croix n'est protégée par aucun enclos. M. Leger voudrait qu'elle fût entourée d'une grille et qu'une inscription rappelât l'événement auquel la rattache une tradition des plus vraisemblables.

M. Homolle fait une communication sur les fouilles de Delphes en 1901.

L'année dernière, M. Homolle annonçait à l'Académie les recherches préliminaires qu'il avait tentées au lieu dit *Marmaria* sur l'emplacement du sanctuaire d'Athéna Pronaia, et les espérances qu'il se croyait permises. Elles lui ont paru assez fermes pour négocier l'expropriation du terrain, elles ont été pleinement justifiées par les découvertes. Bien que cette fouille ne soit qu'un épisode dans l'exploration de Delphes, elle a, par son étendue et ses résultats, une importance considérable. Les déblais dépassent 12.000 mètres cubes; ils ont mis à nu une terrasse, longue de plus de cent mètres, entourée d'une enceinte

1. P. 607.

continue de murailles helléniques ou polygonales, accessibles par trois portes au moins, occupée par six temples ou chapelles, deux autels et l'habitation des prêtres. Des centaines de fragments de sculptures décoratives, par malheur trop mutilées, des terres cuites, des bronzes, un petit objet d'or, des inscriptions en petit nombre, mais très intéressantes, sont, avec ces édifices, le butin de la campagne.

Ceux-ci peuvent être comptés parmi les plus beaux que nous ayons retrouvés à Delphes; ils sont aussi des plus complets, conservant encore debout des pans de murailles, des fûts de colonnes et même une colonne dorique intacte avec son chapiteau. Quatre offrent les éléments d'une restauration.

Aux deux extrémités Est et Ouest de l'enceinte, deux temples, longs tous deux de plus de vingt mètres, l'un en tuf, l'autre en calcaire de Saint-Élie, tous deux en matériaux de choix et du travail le plus soigné, paraissent avoir été dédiés à Athéna sous les vocables d'Ergané et de Pronaia. L'un est périptère et l'autre prostyle, tous deux d'ordre dorique, mais sous cette réserve que le second a dans le pronaos des demi-colonnes ioniques. Le premier paraît contemporain de la seconde guerre médique, le second est un ouvrage excellent du IVe siècle.

Entre eux s'élevaient un autel, un petit temple en forme de trésor et un édifice circulaire, tous trois de marbre blanc, matière de luxe à Delphes; de l'un il ne reste que les fondations, des deux autres les degrés, des assises, des tambours de colonnes, des pièces d'architecture, des restes de métopes et de frises; quelques morceaux gardent toute leur fraîcheur.

Le trésor, que l'on pourrait attribuer aux Phocéens, et qui date certainement du VIe siècle, ressemble d'une façon frappante au trésor de Cnide. Il était d'ordonnance ionique et les sculptures de la frise ont le caractère ionien le plus accusé, avec une précision pleine tout à la fois de vigueur et d'élégance sévère.

La *tholos*, qui avait fourni dans l'antiquité le sujet d'une monographie citée par Vitruve, est plus ancienne, plus riche avec simplicité et plus parfaite d'exécution que les édifices analogues d'Épidaure ou d'Olympie. Le chapiteau dorique du péristyle rappelle par sa fermeté celui du Parthénon; les sculptures des trente-huit métopes — dont nous n'avons, hélas! que des

débris — prennent place entre les frises de la Victoire Aptère, de l'Érechthéion et celles du Mausolée. Les scènes de Centauromachie et d'Amazonomachie qui y étaient représentées sont traitées avec toute la fougue, la violence, la brutalité que comportent un sujet belliqueux et la nature bestiale des combattants, avec la souplesse aussi et la grâce qui convient aux formes et aux ajustements féminins. Nous n'avons que des morceaux, car on s'est stupidement acharné sur les métopes, mais il en est d'exquis. Le sculpteur comme l'architecte était de premier ordre. Les colonnes corinthiennes engagées qui formaient l'ordre intérieur nous donnent un des plus anciens spécimens de ce type de chapiteau.

A l'est du temple d'Athéna Ergané (?), un soubassement de pierre marque l'emplacement d'un second autel, et le sol tout autour est formé de cendres et de détritus d'animaux, restes des sacrifices de plusieurs siècles.

Au-dessus, une petite terrasse distincte porte deux chapelles : c'est, d'après Hérodote et Pausanias, le hérôon de Phylacos, un des mystérieux défenseurs qui sauvèrent Delphes des Perses.

Toute l'enceinte et les abords sont encore semés d'énormes quartiers de roche, témoins de la pluie miraculeuse que le dieu fit tomber du sommet du Parnasse pour arrêter l'envahisseur.

On entrait dans le sanctuaire du côté de l'Est, par la route de Béotie, on longeait les autels, temples et trésors, et atteignait la porte de l'Ouest qui menait vers Gymnaia, Castalie, le sanctuaire d'Apollon ; à droite, en montant quelques degrés, on atteignait l'hérôon. Deux rameaux divergeant à la porte orientale suivaient en haut et en bas les murs qui fermaient la terrasse au Nord et au Sud ; ils servaient à la circulation courante et aux usages profanes. Tout cela se lit sur le terrain, et l'on peut dire que la topographie est établie avec certitude conformément aux données d'Hérodote et de Pausanias.

Les monuments figurés trouvés jusqu'ici à Delphes appartenaient en majorité à la période archaïque de l'art grec et aux origines ioniennes ; les sculptures de Marmaria, tout en enrichissant cette série, viennent surtout augmenter le trésor, précieux déjà, mais moins abondant, des œuvres du ve et du ive siècle. A côté des Amazones et des Centaures, restes des métopes du monu-

ment rond, une autre série de métopes, de dimensions très petites, nous ont laissé des torses d'hommes ou de femmes, des têtes dignes de rivaliser avec les charmantes figures de Rhamnonte, œuvre probable d'Agoracrite. Ces découvertes complètent donc nos collections de la manière la plus heureuse, elles achèvent pour Delphes le cycle de l'histoire de la plastique grecque. Nous aurions eu à former un souhait que nous n'en aurions pas exprimé d'autre, heureux si seulement le temps et la barbarie des hommes avaient un peu moins maltraité des œuvres charmantes!

Les terres cuites aussi nous ont donné un plaisir incomplet, mais rare : la Victoire qui planait autrefois en acrotère sur le temple d'Athéna, et dont les tristes débris nous enchantent encore, est une œuvre presque unique d'une perfection technique incomparable et d'une séduisante beauté.

Les armes que nous avons recueillies dans le sanctuaire rappellent le caractère de la déesse, évoquent les souvenirs héroïques de l'invasion persique; les têtes de griffons, les plaquettes de bronze, les grands cercles de bronze ajourés, surmontés de figures d'hommes ou d'animaux, appartenaient à des trépieds, offrandes préférées des divinités delphiques.

Une signature de Céphisodote l'athénien, une épigramme en l'honneur du mathématicien Callippe, une dédicace archaïque à 'Αθανᾶ Fαργάνα, des proxénies en l'honneur de quelques Phocidiens, un état des domaines ou terrains bâtis, affermés ou loués pour le compte d'Apollon, daté de 333 avant J.-C., sont des documents précieux à plusieurs titres.

Le téménos d'Athéna est une des parties les plus pittoresques, les plus poétiques du sanctuaire de Delphes; la montagne d'Arachova, les lointains de la chaîne étolienne, l'ombre légère des oliviers, les échappées brillantes sur le lit argenté du Pleistos ou les eaux bleues du golfe d'Itéa, la perspective du sanctuaire apollinien y forment un admirable cadre. C'est auprès du paysage fermé, grandiose, sévère, terrible même du cirque des Phédriades, un coin de nature élégante, mesurée, aimable, épanouie, où il semble que la déesse des Athéniens ait laissé comme l'empreinte de son bienfaisant et sobre génie.

Le Président remercie M. Homolle de cette importante communication.

M. Pottier fait un rapport sur sa récente mission en Grèce et l'activité scientifique de l'École française d'Athènes [1].

M. Croiset est heureux de s'associer au témoignage que son confrère vient apporter sur la haute position que l'École d'Athènes a su conquérir en Grèce, et le Président exprime ses félicitations à M. le Directeur de l'École, présent à la séance.

COMMUNICATION

RAPPORT SUR UNE MISSION EN GRÈCE (FÉVRIER-AVRIL 1901)

Lu le mercredi 23 octobre 1901 à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome et à la séance de l'Académie.

I

Messieurs,

M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu, à la demande de M. Homolle, Directeur de l'École d'Athènes, me charger d'une mission en Grèce au commencement de l'année 1901, et c'est à vous que j'ai le devoir d'en rendre compte, puisque ce voyage était lié à un nouveau programme d'études organisé pour les membres de l'École avec l'approbation de l'Académie. Vous vous rappelez qu'une série de décrets a — 1° limité à une année, avec faculté de renouvellement, le temps de séjour à Athènes (Décret du 18 juillet 1899); — 2° institué une section étrangère (Décret du 14 juillet 1900); — 3° décidé la remise d'un mémoire

1. Voir ci-après.

sur quelque point d'érudition dès la fin de la première année (Décret du 14 novembre 1900).

Ces modifications, sans atteindre les ressorts essentiels de l'organisme, ont cependant créé des conditions de travail un peu différentes de celles qui existaient autrefois. Aussi le Directeur de l'École s'est-il appliqué à rechercher les moyens pratiques de mettre d'accord l'éducation archéologique des jeunes gens avec les nouveaux articles du règlement.

Son attention s'est portée sur deux points :

1° Obtenir une plus rapide préparation, puisqu'il faut dès la première année rédiger un court mémoire.

2° Offrir aux membres étrangers des avantages sérieux d'études, afin de les attacher définitivement à l'enseignement français et encourager d'autres nations, non pourvues d'écoles archéologiques, à suivre leur exemple.

Sur le premier point, M. Homolle avait déjà trouvé un appui auprès de l'Académie et auprès du Ministère, en obtenant que les candidats fissent au moins une année d'études spéciales avant d'être envoyés en Grèce (Décret du 18 juillet 1899). Depuis plusieurs années, les cours d'archéologie et d'épigraphie à la Sorbonne, au Collège de France, aux Hautes-Études, à l'École du Louvre, sont fréquentés par ces candidats, et tout porte à croire que cette initiation préalable place les jeunes gens dans une condition beaucoup plus avantageuse que celle où nous nous trouvions nous-mêmes, lorsque nous arrivions en Grèce, au sortir de l'agrégation, sans avoir eu presque aucun contact ni avec les monuments de l'art ni avec l'outillage bibliographique.

Toutefois, cette préparation, si utile qu'elle soit, ne peut dispenser les jeunes gens d'un second noviciat, dès qu'ils se trouvent aux prises avec la rédaction d'un mémoire. Autre chose est de recevoir un enseignement et d'en profiter ; autre chose est d'enseigner soi-même, en quelque sorte, en fai-

sant œuvre active, en contribuant pour sa part à l'accroissement de la science. On constate chez les meilleurs esprits une sorte de désarroi en face de la réalité. L'archéologie est devenue un domaine si étendu et si complexe qu'elle apparaît d'abord comme un dédale inextricable. Il a semblé à M. Homolle qu'un service véritable serait rendu aux membres de l'École, si quelques-uns de leurs anciens venaient, de temps en temps et à tour de rôle, les faire profiter de leur expérience, rechercher avec eux les sujets à traiter, surtout leur indiquer une méthode de travail. C'est naturellement au Directeur que revient la plus forte part de cette tutelle. Mais n'a-t-on pas souvent remarqué que sur des esprits jeunes l'action des camarades est plus vive encore que celle des maîtres? Et n'en pouvait-on pas conclure qu'à Athènes l'entraînement intellectuel serait fortifié par la présence de collaborateurs bénévoles, qui, n'ayant aucune part à la direction effective, joueraient le rôle de compagnons d'études et de conseillers plus âgés?

Sur le second point qui concerne les membres étrangers, on se rappellera que la situation n'était pas sans difficultés. Les Écoles allemande et autrichienne, ont, depuis plusieurs années, organisé des promenades archéologiques qui non-seulement prennent pour but les monuments d'Athènes, mais qui s'étendent jusqu'au Péloponnèse, aux Cyclades et à la côte d'Asie. Dans les musées mêmes l'histoire de la sculpture et les inscriptions ont été l'objet de conférences. Ne devait-on pas craindre que les membres étrangers fussent ainsi amenés à se mettre sous la tutelle scientifique d'autres nations que la nôtre, et que le rôle de la France se réduisît à une sorte d'hospitalité matérielle? La création d'un enseignement spécial, donné par des archéologues français, s'imposait donc et justifiait presque à elle seule la proposition de M. Homolle.

Ajoutons enfin qu'un troisième avantage plaidait en faveur de ce projet : c'était de rattacher par un lien

plus étroit les anciens membres à la maison athénienne, en leur fournissant l'occasion d'y revenir, de reprendre pied sur le sol grec, d'y compléter leur propre instruction par la vue des découvertes récentes, de rafraîchir et de renouveler leurs idées par un nouveau séjour au milieu des originaux.

Le Directeur de l'Enseignement supérieur ne pouvait manquer d'encourager une telle entreprise. L'École d'Athènes doit à M. Liard les moyens pratiques de réaliser l'idée de son Directeur. Sur les places vacantes à l'École, il fut décidé qu'à l'occasion on en pourrait réserver une, qui servirait à indemniser le déplacement d'un ancien membre, appelé, pendant la saison d'hiver et avant la période des voyages, à faire un cours à ses jeunes camarades. M. Homolle et M. Liard ont bien voulu me confier le soin de faire le premier essai de cet enseignement : je leur dois tous mes remerciements pour ce haut témoignage de confiance. Ce n'est pas à moi de dire s'il a réussi auprès des membres de l'École, français et étrangers; mais je m'acquitterai d'un devoir très agréable en disant que j'ai retiré personnellement le plus grand bénéfice de ce séjour en Grèce ; qu'il m'a permis d'augmenter mon bagage de connaissances au milieu des musées athéniens, définitivement classés et organisés, de visiter les champs de fouilles à Delphes et en Crète, c'est-à-dire de me mettre au courant des plus récentes et des plus instructives découvertes; enfin, par la nécessité d'un enseignement pratique et par la fréquentation quotidienne de nos jeunes archéologues, de préciser et de clarifier toutes mes idées sur l'histoire de l'art antique. C'est une espèce d'examen de conscience scientifique par lequel il est bon d'avoir passé et dont tous les membres anciens de l'École retireront, comme moi, j'en suis persuadé, un très réel profit.

II

J'exposerai maintenant quel était le plan de nos conférences. Il m'a semblé qu'elles devaient être essentiellement pratiques, et j'ai, de parti pris, éliminé toute leçon théorique, rappelant les cours que les candidats peuvent suivre à Paris. Je me suis même abstenu de professer à l'École, dans les salles de conférences ou de bibliothèque.

Toutes nos réunions ont eu lieu dans les musées, soit au Musée central de Patissia, soit à l'Acropole. Grâce à l'obligeance de l'Éphore général des antiquités, M. Cavvadias, qui faisait fermer pour nous les salles où le cours avait lieu, grâce au concours très précieux de l'Éphore du Musée central, M. Tsountas, qui se tenait à notre disposition pendant chaque leçon et nous faisait ouvrir les vitrines pour en extraire les objets nécessaires à la démonstration, j'ai pu passer en revue toutes les pièces intéressantes des collections et ne mettre que des originaux sous les yeux de nos auditeurs. Pour répondre au désir de M. Homolle, je me suis attaché surtout à l'étude des petits monuments, vases peints, terres cuites et bronzes. J'ai tâché dans une vingtaine de leçons de résumer tout ce que suggèrent sur l'histoire de la peinture et de la sculpture grecque ces produits de l'art industriel. Je me suis attaché, chemin faisant, à indiquer les sujets d'études ou les publications d'inédits que renferment les admirables collections d'Athènes.

Chaque leçon durait environ une heure et demie à deux heures. Dans la pensée de M. Homolle et dans la mienne, l'auditoire devait être strictement limité aux membres des écoles archéologiques, de toute nationalité, c'est-à-dire aux professionnels. Mais sur la demande instante de M. le Ministre de France, le Directeur se vit très vite dans l'obligation d'augmenter au profit de quelques personnes de la colonie française le nombre des cartes d'entrée.

Plus tard, un petit groupe de la société grecque, parmi lequel l'École compte de chauds et anciens amis, des membres de l'Éphorie demandèrent à leur tour à être admis. La brèche faite, on prit l'habitude, sans autorisation spéciale, d'amener des amis, si bien que l'auditoire à la fin compta environ quarante à cinquante personnes.

Je dois dire que, tout en me trouvant très honoré de ces sympathies, j'ai cru devoir résister de mon mieux à l'introduction d'un public plus nombreux et plus mondain. Il me semblait regrettable de ne pas conserver à ces réunions un caractère tout à fait intime, et j'attire sur ce point l'attention de mes successeurs. Ils auront à définir, d'une façon plus ferme que je n'ai pu le faire, la nature « ésotérique » de leur enseignement; ou bien, au contraire, ils l'ouvriront franchement et largement au public d'Athènes, s'ils y voient un avantage pour le bon renom de l'École. Dans l'essai que j'ai fait, je dois avouer que nous sommes restés à mi-chemin entre ces deux solutions, sans arriver à prendre un parti suffisamment net.

J'ose espérer néanmoins que, même dans ces conditions de tâtonnements inévitables, mon séjour à Athènes n'aura pas été sans profit pour nos jeunes professeurs. La confiance qu'ils m'ont montrée, les conversations que j'ai eues avec eux, les sujets de travaux que plusieurs ont choisis d'après les indications données au cours de nos promenades, tout me fait penser que le résultat cherché a été atteint, du moins en partie.

Je serais injuste de ne pas rendre hommage en même temps à des collaborations précieuses, d'abord à celle du Directeur de l'École dont l'amitié et les avis m'ont été plus que jamais utiles dans l'accomplissement de cette tâche délicate; ensuite, à celle d'un ancien membre de l'École, M. Perdrizet, qui, revenu pour prendre part aux travaux de Delphes, a prêté à mes jeunes auditeurs l'appui de son expérience et de ses connaissances remarquablement éten-

dues. Plus mêlé que moi à leur vie quotidienne, parce qu'il logeait à l'École même, plus rapproché par l'âge et agissant sur leur esprit comme camarade encore plus que comme maître, il a très puissamment secondé l'action que je pouvais exercer sur ces jeunes gens. Je suis heureux de signaler à la Commission la part que M. Perdrizet a prise à nos essais d'enseignement pratique, car son rôle a fort bien démontré que l'influence des anciens membres peut s'exercer de différentes manières; même en dehors d'un enseignement officiel et régulier, leur seule présence crée un courant pédagogique, qui pour être plus discret n'en est pas moins efficace. C'est une indication à utiliser pour l'avenir.

Tel est le compte rendu que je devais à la Commission sur le but spécial de ma mission en Grèce. Mais on ne s'étonnera pas que j'y joigne maintenant quelques observations sur l'École elle-même, sur l'ensemble considérable de travaux en tout genre dont j'ai été le témoin pendant mon séjour. M. le Directeur de l'Enseignement supérieur m'a prié tout spécialement d'insister auprès de vous sur ce point, afin de vous faire connaître avec quelque détail la vie de nos « Athéniens ». Elle vous est déjà connue par les rapports annuels de M. Homolle, mais il sera peut-être permis à un spectateur bénévole et désintéressé de mettre en lumière certains faits qui frappent tous les visiteurs de la Grèce et qu'un directeur d'école ne peut même mentionner, sans paraître plaider *pro domo sua*.

III

Le plus grave changement qui soit survenu dans la vie de l'École est assurément la présence de membres étrangers. On sait que le Gouvernement belge, adhérant le premier à la proposition de la France, a envoyé deux jeunes archéologues à Athènes. Ils logent à l'École française dans un local provisoire, séparé du bâtiment principal, mais ils

prennent leurs repas avec les membres français et ils profitent de tous les avantages de la résidence. La fusion s'est faite sans difficulté entre les deux éléments et les rapports établis sont ceux d'une parfaite camaraderie.

J'ai été d'autant plus heureux de constater le fait qu'on avait pu à l'origine appréhender les résultats d'une innovation qui changeait les traditions de l'École. Je reconnais avec plaisir que l'évènement n'a pas justifié ces craintes, et je l'attribue surtout au tact des deux jeunes savants, MM. de Mot et Marcel Laurent, que le Gouvernement belge a su choisir parmi ceux que leur caractère recommandait pour un essai aussi délicat. Ils ont su tout de suite prendre la place qui convenait; ils ont créé une tradition qu'il suffira de maintenir après eux pour éviter tout froissement. Nous leur devons beaucoup de reconnaissance pour avoir résolu du premier coup le problème avec la simple et loyale franchise de la jeunesse. Mais il est certain qu'on devra toujours surveiller de très près le choix des personnes appelées à bénéficier de cet arrangement international, et c'est pourquoi le règlement subordonne à l'agrément du Gouvernement français la désignation de tout membre étranger.

Je ne pouvais me rendre compte qu'à Athènes de la portée de cette innovation. Elle a été, je dois le dire, considérable. Dans une ville qui contient beaucoup d'éléments cosmopolites et où l'émulation scientifique se double plus ou moins sourdement d'une concurrence politique, tout accroissement de force est soigneusement noté par le public, qui est de longue date habitué à ces sortes de joutes internationales et en suit avec intérêt les différentes phases. La bonne volonté du Ministère grec s'est immédiatement traduite par la cession gracieuse d'un terrain contigu à l'École française, pour y construire une annexe étrangère. M. Homolle dispose des fonds nécessaires et, cette année même, il a commencé la construction d'un bâtiment dans lequel pourront prendre place un assez grand nombre de jeunes archéo-

logues étrangers. Dans un temps où l'on s'inquiète tant de la diminution de notre influence en Orient, il n'est pas inutile de montrer les compensations qui peuvent se faire par d'autres voies.

Il est donc juste de rendre à l'École actuelle cet hommage, qu'elle a agrandi le prestige du nom français. J'ajouterai qu'elle est devenue un centre de réunions qui dans la vie athénienne occupe une place de plus en plus considérable. Les réceptions mondaines elles-mêmes n'y ont pas nui; elles sont fréquentes pendant la saison d'hiver et, si elles apportent dans ce laboratoire plus de bruit et de distractions que n'en comportent d'ordinaire les austères recherches de l'érudition, il faut reconnaître qu'elles servent puissamment à nouer des relations et des amitiés utiles. C'est là que se font les présentations, que s'ébauchent les projets de voyages et de fouilles, que se donnent les lettres de recommandation. C'est là aussi que viennent les Ministres et les Membres du corps diplomatique, dont l'appui est nécessaire pour toutes les grandes entreprises de l'École.

L'École, d'ailleurs, n'a pas que ce moyen de se concilier le public athénien. Elle lui offre des attractions sérieuses en le conviant deux fois par mois, durant l'hiver, aux séances de l'Institut hellénique. Ces réunions savantes, où tour à tour des archéologues de toute nationalité viennent parler, ont pris un très grand développement depuis dix ans, et toutes les Écoles usent actuellement de ce système, inauguré par l'Institut allemand dès 1874, organisé à l'École française en 1875 par Albert Dumont. La grande galerie, spécialement affectée à ces séances, reçoit parfois de 100 à 150 auditeurs. C'est pour les membres de l'École un excellent exercice; ils s'y habituent à la parole, ils apprennent à résumer leurs idées sous une forme claire et accessible au grand public; ils sont tenus en haleine par le désir d'y apporter de l'inédit. Un appareil à projections est mis à leur disposition pour aider à la clarté des démonstrations.

Mais il est temps d'en venir aux travaux de l'École qui représentent la partie la plus féconde de son activité : je veux dire les fouilles.

Au premier rang se place Delphes, qui, avec Mycènes, Olympie et Pergame, prend place parmi les plus éclatantes découvertes archéologiques de ce siècle. Le site de Delphes attire aujourd'hui un grand nombre de touristes et, si les communications étaient plus faciles, on y verrait affluer autant qu'à Olympie les visiteurs, car, outre l'attrait archéologique, le paysage l'emporte en beauté sur tout ce que l'on peut voir ailleurs. Lorsque après avoir dépassé le nouveau village de Castri, on débouche dans le cirque de rochers qui enclôt le sanctuaire, l'impression est inoubliable. Les monuments de marbre blanc, étagés sur une pente rapide au fond du cirque, semblent grimper par légions à l'escalade de la montagne : on voit de loin serpenter la Voie Sacrée, on distingue les gradins du théâtre, les portiques avec leurs colonnes, les terrasses des temples; à droite, l'ensemble est dominé par une énorme et sombre falaise au pied de laquelle la célèbre fontaine de Castalie est comme nichée dans un coin plein de fraîcheur et d'ombre. Celui de nos confrères, à qui reviennent le mérite et l'honneur d'avoir mis la pioche le premier sur le sol delphique, d'avoir préparé les conventions qui assurèrent à la France la possession de ce magnifique champ de fouilles, M. Foucart, a fait de la localité une description souvent citée. Les découvertes de son successeur y ont ajouté la beauté de l'art antique ressuscité. Des écriteaux distribués de place en place permettent de suivre l'itinéraire de Pausanias et de refaire avec lui toute la visite du téménos. C'est une journée entière à passer au milieu des plus religieux souvenirs de la Grèce antique, dans un décor incomparable.

Une autre journée doit être consacrée au Musée, dont la construction définitive sera due, comme on sait, à la libéralité d'un banquier d'Athènes, M. Syngros. Au vaste

hangar provisoire, déjà insuffisant pour contenir toutes les antiquités qui ont besoin d'être mises à couvert et sauvées des intempéries, on s'occupe actuellement de substituer un bâtiment solide, d'après les plans fournis par M. Tournaire. Le célèbre Aurige de bronze y occupe naturellement la place d'honneur, dans la salle centrale. Tout autour sont groupés les frontons du grand temple, les frises des Trésors des Athéniens, des Cnidiens et des Sicyoniens, les ex-voto des Thessaliens, le sphinx des Naxiens, la colonne florale des Danseuses, le trophée de Paul-Émile, l'Antinoüs et les nombreuses statues et fragments de statues que l'on a recueillis le long de la Voie Sacrée. Dans des vitrines sont enfermés les débris céramiques, les petits bronzes, les menus ustensiles. Un local spécial est réservé aux inscriptions qui se comptent par milliers.

Quand on a terminé cette double visite, on a l'impression d'un effort considérable qui, pour le bien de la science et de la France, a produit des résultats de la plus haute importance. C'est à Delphes seulement que l'on peut juger du travail accompli par l'École dans les neuf dernières années. Je puis dire qu'il frappe d'étonnement ceux qui visitent le chantier des fouilles. On aurait cru difficile, sinon impossible, à un directeur d'école, en s'aidant seulement de ses propres forces et de celles de quelques jeunes gens à peine familiarisés avec les études archéologiques, de produire une œuvre aussi colossale et de l'exécuter avec tant de méthode et de sûreté : tout est clair, bien distribué; chaque détail est remis à sa place dans un ensemble imposant et pittoresque. Personne n'a trouvé une critique à y formuler et les juges les plus difficiles, je pourrais dire les plus jaloux, ont été les premiers à rendre hommage à la façon dont les travaux de Delphes sont conduits. Nous devons toute notre reconnaissance à MM. Couve, Bourguet, Perdrizet, Colin, Fournier, Laurent qui, à côté de M. Homolle et sous son impulsion, ont si vaillamment accompli une

tâche que tout contribuait à rendre redoutable : les habitants du pays, la nature du terrain, l'abondance même et l'imprévu des trouvailles.

Il n'y a qu'une ombre au tableau : c'est le délai apporté aux publications. Assurément il serait injuste d'oublier que dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, dans les *Monuments Piot*, dans la *Gazette des Beaux-arts*, dans les *Comptes rendus* de l'Académie, ont paru déjà un ensemble de pages qui équivaut à un fort volume et qui nous a renseignés sur l'ensemble des découvertes ; l'imposant envoi de moulages, aujourd'hui exposés au Louvre, permet aussi, sans aller en Grèce, d'étudier toutes les pièces importantes de sculpture et d'architecture. Il n'en est pas moins vrai que les résultats des fouilles seront incomplets et en quelque sorte tronqués, tant que les Trésors de Sicyone, de Cnide, d'Athènes, le sphinx des Naxiens, la colonne florale des Danseuses et autres monuments de premier ordre n'auront pas été reproduits, tant que la majeure partie des inscriptions découvertes n'aura pas été publiée. D'autre part, l'activité de l'École s'étant tout entière reportée sur Delphes, les autres travaux en ont nécessairement souffert et l'on ne voit pas sans quelque inquiétude le *Bulletin* enchaîné chaque année à la tâche difficile de rattraper un retard considérable.

Si je crois nécessaire d'indiquer ici ces points faibles, c'est que je dois à la Commission l'expression exacte et scrupuleuse de la vérité. L'œuvre de l'École est trop belle pour avoir besoin d'être défendue. On peut sans crainte la montrer telle qu'elle est, et ce serait en méconnaître étrangement le caractère que de plaider pour elle des circonstances atténuantes. Personne ne connaît mieux que son Directeur les imperfections inévitables d'une si vaste entreprise, et je puis dire que personne n'en souffre autant que lui. J'ai été témoin des efforts énergiques qu'il fait pour combler les lacunes existantes et qui équivalent parfois à un véritable et inquiétant surmenage.

M. Homolle avait dès le début à choisir entre deux systèmes : lier intimement les fouilles de Delphes à la vie de l'École, en faire la plus importante de ses œuvres sans rien abandonner de ses travaux ordinaires, ou, au contraire, comme l'Institut allemand le fit à Olympie, scinder nettement la besogne en deux parties, c'est-à-dire faire appel à des collaborateurs plus âgés et plus expérimentés pour les fouilles, en conservant la partie plus facile et plus traditionnelle du *Bulletin* et des voyages aux membres actuels de l'École. Si notre confrère a cru devoir opter pour le premier plan, c'est après mûre réflexion. Il se serait fait scrupule de priver les jeunes gens qu'on lui envoyait du magnifique terrain d'expérience et d'instruction que représentait le champ de fouilles de Delphes. Eux seuls, à son sens, devaient être les associés principaux de l'œuvre entreprise et en profiter. Il serait difficile de ne pas rendre hommage à une pensée aussi libérale; mais il faut comprendre qu'elle entraînait nécessairement beaucoup de complications dans la pratique et une marche plus lente dans l'exécution. Quelle qu'ait été la vaillance et la bonne volonté de ces jeunes pionniers, eux-mêmes avaient tout à apprendre et ne pouvaient du premier coup toucher le but : de là des tâtonnements, des apprentissages, des erreurs, surtout des délais dans la mise au point des matériaux de publication. Il a fallu surveiller, guider, rectifier. Au lieu d'être une aide et un soulagement, c'était souvent un redoublement de peines. Mais s'il en est résulté un bénéfice moral et intellectuel pour tous ceux qui ont pris part à cette grande œuvre, si nous voyons tous ces ouvriers de la première heure devenus de jeunes savants capables de faire honneur à la science française, ne devons-nous pas reconnaître qu'un résultat essentiel, qui est la formation des esprits par la pratique de la science, a été heureusement atteint? Et sans perdre de vue la nécessité impérieuse des publications définitives, nous pouvons du moins en attendre avec plus de patience la réalisation.

Delphes, d'ailleurs, n'est pas le seul terrain où nos jeunes professeurs puissent s'instruire pratiquement. M. Homolle a repris un projet que les Allemands avaient laissé tomber en désuétude, les fouilles du temple de Tégée. Depuis 1880, M. Milchhœfer et M. Dœrpfeld avaient déterminé l'emplacement du temple d'Athéna Aléa et reconnu l'existence des restes des frontons sculptés par Scopas; mais, arrêtés dans leurs projets d'exploration par la présence des maisons construites sur l'emplacement du temple, ils avaient dû renoncer à pousser plus loin leurs investigations. En 1891, M. Bérard essayait, au nom de l'École française, de reprendre les négociations et il échouait aussi devant les mauvaises dispositions des habitants. Il a fallu la ténacité du Directeur actuel et son influence personnelle auprès des membres de la Société archéologique d'Athènes pour obtenir la libre disposition du terrain, qui n'a rien coûté à la France, car tous les frais d'expropriation ont été supportés par la Société grecque. Au bout de vingt ans, les fouilles ont donc pu être entreprises méthodiquement, et déjà les beaux morceaux d'architecture et de sculpture, trouvés par M. Mendel, font présager les plus heureux résultats.

Enfin, notre confrère n'a pas attendu les découvertes retentissantes de M. Arthur Evans à Cnossos pour jeter quelques jalons en Crète. Avant et après la guerre gréco-turque, il y avait à plusieurs reprises envoyé des missions chargées de le renseigner sur les points les plus favorables à attaquer : un moment même, on put espérer que Cnossos viendrait entre nos mains, mais il fallut s'incliner devant les droits antérieurement acquis par l'heureux explorateur anglais. On se rejeta sur Goulas, dont la magnifique situation encourageait les plus hautes espérances, mais qui n'a pas jusqu'à présent donné ce qu'on en attendait. Cet été, une mission dirigée par un ancien membre, M. Ardaillon, a parcouru méthodiquement l'île entière pour en dresser la carte topographique et archéologique : de ce travail profi-

table à tous on espère en même temps faire naître la découverte d'un champ de fouilles plus avantageux pour la France.

Ajouterai-je encore que le domaine, où a triomphé si longtemps l'ardeur voyageuse des membres de l'École, l'Asie, n'a pas été abandonné? Un de nos jeunes camarades, M. Chapot, a parcouru les routes antiques de Syrie et se propose d'en dresser la carte. M. Mendel y a complété cette année sa fructueuse exploration de la Bithynie. Dirai-je aussi que la Macédoine a été pour la troisième fois visitée par M. Perdrizet, que Délos, l'ancien théâtre des premiers exploits de M. Homolle, continue à rester province française et que l'on compte y transporter le matériel de Delphes pour achever le nettoyage complet de l'île?

Telles sont, Messieurs, les œuvres diverses et nombreuses où j'ai trouvé engagée l'activité de notre mission permanente en Grèce. Je pense, par ce rapide aperçu, vous avoir donné une idée suffisante du travail accompli et avoir rendu hommage à tout ce qui s'y fait d'utile et de bon. On ne doutera pas de la sincérité de mon impression; mais si l'on pouvait croire que l'amitié m'a rendu indulgent, je me permettrais de faire appel aux souvenirs et au témoignage d'un autre de nos confrères, encore mieux placé que moi pour dire ce qu'il a vu, avec une hauteur d'idées et une impartialité que personne ne lui contesterait. M. Alfred Croiset est venu cette année à Athènes; il a vu l'École et la Grèce. J'ose me dire certain que son opinion ne contredirait pas la mienne.

E. Pottier.

Paris, octobre 1901.

LIVRES OFFERTS

M. Senart, en présentant à l'Académie un ouvrage intitulé *Le Cambodge*, par E. Aymonier, directeur de l'École Coloniale, t. II (Paris, 1901, in-8°), dit :

« Je suis heureux de faire hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Aymonier, du tome second de son grand travail sur le Cambodge. Ce volume suit son aîné avec une rapidité qui fait le plus grand honneur à l'activité de l'auteur et nous autorise à attendre, dans un avenir peu éloigné, le couronnement de l'ouvrage, ce troisième volume, qui non seulement complétera l'ensemble des investigations que nous avait promises M. Aymonier, mais, en nous apportant ses vues générales sur l'art et la civilisation dont il nous décrit les restes, son résumé de ce qui est présentement connu de l'histoire du Cambodge, mettra en valeur les indications de détail dispersées dans les premiers volumes, en précisera et en doublera l'intérêt.

« Le Cambodge, dans ses limites actuelles, a pu être épuisé dès le premier volume. C'est qu'il est bien déchu de son ancienne splendeur et réduit en étendue. Après avoir tenu, vers le Nord et l'Ouest, sous leur pouvoir, une grande partie du Siam et du Laos, les Cambodgiens, vaincus et refoulés, ont vu passer aux mains des souverains siamois leurs provinces jadis les plus florissantes, celles qui formaient le centre de leur empire, et où subsistent les traces monumentales les plus considérables de leur activité et de leur puissance. C'est à ces provinces, devenues siamoises, de l'ancien Cambodge, qu'est consacré le présent volume et que sera consacrée la plus grande partie du suivant.

« M. Aymonier est, bien entendu, resté fidèle au plan qu'il s'est tracé d'abord. En dehors d'un premier chapitre d'orientation sur le Siam actuel, sa population, ses institutions et ses coutumes, il procède province par province, et en l'appuyant sur des cartes et des figures assez nombreuses, à une description détaillée des ruines que ses explorations lui ont permis d'étudier. Au relevé méthodique de tous les restes subsistant, il ajoute un aperçu, souvent détaillé, soit des inscriptions khmères dont il a fait un objet spécial de ses recherches, soit des inscriptions sanscrites qui ont été jusqu'ici transcrites et étudiées. En en extrayant les données les plus impor-

tantes, il replace chaque monument à sa date et signale ses affinités avec des restes similaires.

« Une exploration ne comporte pas toute la précision historique, l'étude générale de la filiation et des développements de l'architecture et de la sculpture. Mais cet exposé demeurera sans doute pour longtemps le répertoire le mieux informé et le plus exact, le plus instructif et aussi le plus compréhensif, des monuments de l'art khmer.

« Nous ne pouvons que souhaiter bon courage à M. Aymonier, souhaiter qu'il couronne bientôt par la description d'Ankor et par ses vues historiques d'ensemble, cette œuvre considérable qui restera le résumé le plus complet et le témoin le plus expressif de la première période, de la période héroïque de l'archéologie cambodgienne. »

APPENDICES

I

RAPPORT DE LA COMMISSION DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1899-1900, PAR M. EUGÈNE MÜNTZ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1901.

Messieurs,

L'École d'Athènes nous a adressé, pendant l'année 1899-1900, deux mémoires, l'un de M. Seure, l'autre de M. Mendel.

Le mémoire de M. Seure comprend deux parties : 1° la description détaillée, accompagnée de plans, de coupes et de photographies, de six tumulus thraces fouillés par lui aux environs de Philippopolis; 2° des considérations histo-

riques et ethnographiques sur la civilisation de la Thrace et les lumières que peut tirer, des fouilles des tumulus, la connaissance de cette civilisation.

La première partie du mémoire est digne d'éloges. M. Seure s'y montre observateur exact et explorateur consciencieux. Il a, d'ailleurs, eu la main heureuse ; la sépulture à char qu'il a découverte présente une réelle importance, et le char, restitué au Musée de Philippopolis, intéressera vivement les archéologues.

La seconde partie du mémoire, qui est la plus longue, soulève plus d'objections.

M. Seure résume d'abord une foule d'opinions contradictoires sur les questions d'ethnographie européenne et sur la part que peut revendiquer la Thrace dans les problèmes que pose l'histoire des plus anciennes migrations. Puis il passe à ce qu'il appelle « la préhistoire dans les tumulus et la persistance des rites ».

Ce sont là matières fort ardues et qui auraient exigé une préparation toute spéciale. Aussi vaut-il mieux ne pas insister sur cette partie du mémoire.

Bornons-nous à constater que l'exploration, si brillamment inaugurée par M. Seure dans les tumulus thraces, ne sera pas interrompue. Dans une de ses dernières séances, notre Compagnie a accordé à M. Degrand, consul de France à Philippopolis, une subvention de 2.000 francs à l'effet de continuer les fouilles.

Le travail de M. Mendel — *Mémoire sur un voyage en Bithynie; la topographie des grandes routes bithyniennes* — ne contient qu'une partie des résultats obtenus par l'auteur, pendant le séjour de près de trois mois qu'il a fait dans l'ancienne Bithynie, à l'automne de 1899. Les inscriptions, au nombre de cent cinquante, ainsi que les monuments figurés, seront publiés dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*.

Dans le travail soumis à la Commission, M. Mendel s'occupe surtout de topographie. Après avoir parcouru la contrée en divers sens, il en étudie le terrain et cherche à établir, tant par le relevé des traces laissées sur le sol par les anciens ouvrages que par le témoignage des itinéraires et des auteurs de l'époque romaine ou byzantine, quel était le tracé des voies principales et secondaires, voies commerciales et voies stratégiques, qui, avant la conquête turque, mettaient les villes de la Propontide et du Bosphore en communication avec celles de l'intérieur. Jamais cette enquête n'avait été menée avec autant de soin et de scrupule; les historiens qui s'occupent de l'Empire d'Orient y trouveront des données précieuses, soit pour exposer le récit des opérations militaires, soit pour faire comprendre quelles routes suivait ce commerce de l'Orient, dont Constantinople était le plus important entrepôt. — Des cartes jointes au mémoire donnent le réseau de tous ces chemins, avec l'indication des divers points sur lesquels l'explorateur a encore trouvé en place les anciens pavages.

On remarquera particulièrement la description des restes du pont construit par Justinien sur le Sangarius et des bâtiments qui en dépendaient. Le premier, M. Mendel, est arrivé à rendre un compte satisfaisant des grands travaux entrepris par les ingénieurs byzantins, à ce moment, pour régulariser le cours du fleuve, pour en assurer, en toute saison, le passage aux troupes et aux caravanes, ainsi que pour en défendre les abords contre l'ennemi.

On peut regretter que, pour les parties de la Bithynie qu'il a été le premier à visiter, M. Mendel ne se soit pas mis en mesure de lever ses itinéraires à la boussole. A cela près, son travail ne mérite que des éloges. Par la clarté de l'exposition, la précision des renseignements et la simplicité du style, c'est un modèle d'étude topographique et historique. L'auteur en a encore augmenté la valeur en y joignant des photographies bien prises et divers documents

des plus intéressants, dus à l'obligeance des ingénieurs de la compagnie Hamidié, par les soins de qui a été exécuté le chemin de fer qui remonte la vallée du Sangarius.

II

Les travaux exécutés par l'École de Rome pendant l'année 1899-1900 offrent autant de variété que d'importance.

M. de Manteyer a résumé et présenté dans un ordre méthodique les observations de détail qu'il avait précédemment soumises à l'Académie sur l'origine et l'histoire des mille premiers manuscrits du fonds de la Reine Christine, au Vatican. Il s'est surtout occupé des classements auxquels ont été soumis les manuscrits de la famille Petau avant et depuis l'achat de la meilleure partie de la collection par la reine de Suède.

Les concordances établies par M. de Manteyer peuvent sembler un travail fastidieux : en réalité elles seront très utiles pour l'identification des exemplaires que les savants du XVII[e] siècle ont consultés dans la bibliothèque des Petau.

Le mémoire de M. Déprez est consacré aux relations diplomatiques entre l'Angleterre, la France et le Saint-Siège, depuis l'élection de Clément VI jusqu'à la bataille de Crécy.

Dans la première page de son mémoire, M. Déprez en fait connaître l'objet et la méthode. Ce travail a été écrit, dit-il, d'après les seules sources diplomatiques : les documents anglais conservés au « Public Record Office », d'une part, la correspondance secrète du pape Clément VI, d'autre part.

Pierre Roger, Limousin, docteur de Paris, archevêque de Rouen, puis cardinal, avait été élu pape en 1342. Il devait donc, en raison de ses origines, porter un intérêt particulier aux affaires de France et y exercer une grande influence. Or il y avait alors contestation pour la couronne : Philippe VI, chef de la branche de Valois, la possédait, depuis 1328, de par la loi salique ; Édouard III, roi d'Angleterre, y prétendait comme plus proche parent, au titre de sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel. Clément VI, dans l'intérêt de la chrétienté, souhaitait vivement prévenir la lutte qui semblait imminente entre les deux princes ; l'un et l'autre étaient jaloux d'ailleurs d'obtenir son appui : c'est le principal sujet de leur correspondance avec le Saint Père. Édouard III aurait accepté volontiers son arbitrage, mais à la condition qu'il tournât en sa faveur : il avait peu de confiance dans le nonce que le pape lui avait envoyé pour ajourner du moins les hostilités. Le plus sûr moyen pour se faire reconnaître roi de France, c'était, pensait-il, de commencer par prendre pied dans le pays. Aussi avait-il déclaré qu'il n'entendrait l'envoyé du Saint-Siège que quand il serait dans son royaume de France.

Les affaires de Bretagne lui offrirent une occasion d'y pénétrer. A la mort de Jean III, duc de Bretagne, la couronne ducale était disputée entre Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois, fille de Guy de Bretagne, frère puîné du dernier duc, et Jean de Bretagne, comte de Montfort, frère cadet du même prince. La succession féminine étant admise en Bretagne, Philippe VI se déclara pour Jeanne et pour son mari Charles de Blois. Adversaire de Philippe VI, Édouard III se déclara pour Jean de Montfort, ne craignant point de se mettre en contradiction avec le principe de la succession féminine, dont il s'appuyait pour réclamer la couronne de France. Il se déroba donc à toutes les instances du pape et prépara la guerre. Les

Anglais occupèrent Brest; Montfort avait trop besoin de l'intervention d'Édouard III pour ne pas le reconnaître roi de France; à son appel, le roi d'Angleterre partit de Portsmouth, le 23 octobre 1342, et débarqua en Bretagne. Il fallut bien que Philippe VI, tout empêché qu'il était par la situation de la France, vînt en aide à Charles de Blois et lui envoyât des secours, sous la conduite de son fils Jean. Clément VI s'efforça d'arrêter les hostilités qu'il n'avait pu prévenir, et ses légats, après bien des négociations, finirent par faire signer, en Bretagne, la trêve de Malestroit.

Cette trêve, d'après M. Déprez, est déjà l'ébauche d'un traité et mérite d'être étudiée en détail. On y reconnaît vraiment l'œuvre de la politique pontificale, et elle en révèle clairement tous les défauts. Le grand tort du Saint-Siège dans la guerre de Cent ans fut d'interposer toujours sa médiation et de faire signer trêve sur trêve, au lieu d'un traité définitif, d'éluder sans cesse les questions délicates au lieu de les aborder franchement, et de fuir les difficultés au lieu d'en chercher la solution. M. Déprez analyse la trêve de Malestroit; il raconte les ruptures et les négociations qui se succédèrent jusqu'à la bataille de Crécy (1346). Nous ne le suivrons pas dans cet exposé, nous bornant à constater l'excellence de la méthode qu'il a choisie en s'appuyant toujours sur des documents diplomatiques, et en recourant, non pas seulement à Rymer, mais aux grands dépôts d'archives de l'Angleterre, de la France et de Rome : le Record Office, les Archives nationales et les Archives du Vatican.

M. Delaruelle a choisi pour sujet de son mémoire la biographie et l'étude de l'œuvre d'Angelo Colocci, évêque de Nocera († 1549). Ce personnage fut un de ces humanistes qui, par leurs relations de famille plus que par leur mérite personnel, obtinrent, dans l'Église, des situations stables et lucratives, auxquelles ils ne semblaient appelés ni par leur genre de vie, ni par leurs services. Son princi-

pal titre, à nos yeux, est d'avoir rassemblé, dans sa résidence de Rome, de précieuses collections d'objets d'art, d'inscriptions antiques, de manuscrits, qui furent malheureusement dispersées et en partie détruites lors du sac de 1527. Quant à ses écrits, ils ont peu de valeur; ses poésies latines ou italiennes manquent d'originalité, souvent même de goût et de style; ses travaux d'érudition enfin sont médiocres. Tout le mérite qu'on peut lui concéder est de s'être intéressé à des études très variées et d'avoir favorisé, en une certaine mesure, ceux qui s'y livraient. Il aimait le grec, dont il ne sut jamais que les premiers éléments; il était, comme beaucoup de ses contemporains, curieux des origines de la langue et de la poésie vulgaire de l'Italie; il semble avoir projeté un ouvrage sur les troubadours (dont il possédait au moins deux manuscrits; l'un, fort précieux, est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale); mais tout ce que nous avons conservé, dans ses recueils « d'Adversaria », de ses recherches sur ces divers sujets consiste en notes et en fragments, qui ne révèlent ni travaux approfondis, ni vues originales.

La monographie étendue que M. Delaruelle a consacrée à ce personnage, et dont nous n'avons ici qu'une partie, confirme ce que nous savions, sans y ajouter rien de bien notable. Après une introduction générale sur l'humanisme dans la seconde moitié du xv[e] siècle, étude qui ne soulève aucune contestation, et qui pourrait précéder, avec autant d'à-propos, la biographie de tel ou tel autre humaniste, M. Delaruelle conte, un peu longuement peut-être, la vie de Colocci, que nous connaissions déjà assez bien par la notice de l'abbé Lancellotti, parue en 1762. Il a pris la peine de revoir les manuscrits utilisés par ce biographe, et a rectifié çà et là quelques détails. Plus attachants sont les chapitres consacrés à l'œuvre du collectionneur, à son activité littéraire et érudite, à ses études sur la langue et la littérature italiennes.

En effet, ce qui nous intéresse en Colocci, ce sont les collections très importantes qu'il avait formées et notamment sa bibliothèque. Sur ce terrain, M. Delaruelle a été précédé par un érudit fort bien préparé aux recherches bibliographiques et littéraires : M. de Nolhac, qui, dans son livre sur la *Bibliothèque de Fulvio Orsini*, avait identifié beaucoup de manuscrits latins, italiens ou provençaux réunis par Colocci.

Le travail de M. Lauer est à coup sûr le plus volumineux qui ait jamais été soumis à notre Commission. Il ne comprend pas moins d'une dizaine de cartons, remplis d'extraits d'archives, de photographies, de documents de toute sorte : de quoi remplir une voiture à bras.

J'ai hâte d'ajouter que la qualité répond à la quantité, et que c'est par excès de scrupule que le jeune érudit a cru devoir étayer ses conclusions sur des preuves sans nombre.

Rarement, en effet, notice historique, topographique ou archéologique a été précédée d'investigations aussi multiples. Non content de mettre à contribution les sources imprimées les plus variées, M. Lauer s'est livré, dans les Archives romaines, dont plusieurs jusqu'ici inaccessibles, aux recherches les plus patientes, les plus minutieuses. Bien plus, il a entrepris des fouilles et, ce que ces fouilles ont donné, l'Académie le sait par la communication que le jeune érudit lui a faite l'année dernière sur le « Sancta Sanctorum[1] ».

L'histoire du palais du Latran, le « Patriarchium » : tel est l'objet du mémoire de M. Lauer.

Cette histoire, est-il nécessaire de l'ajouter, c'est l'histoire même de la Papauté pendant une longue suite de générations. N'est-ce pas au Latran qu'avaient lieu les

1. *Comptes rendus*, 1900, p. 320 et suiv., 380-382.

élections pontificales, trop souvent accompagnées de rixes sanglantes? N'est-ce pas là que se déroulèrent les fastes du Saint-Siège, du IVe au XIVe siècle, jusqu'au moment où Clément V transporta en France la capitale de la Papauté?

M. Lauer commence par élucider l'histoire des « Laterani », qui ont joué un rôle considérable sous l'Empire romain et qui ont donné leur nom à tout un quartier.

Il étudie ensuite la topographie même de ce quartier et cherche à identifier les vestiges de constructions anciennes que l'on y a mises à jour à diverses reprises.

Comment l'ensemble du Latran devint-il la propriété de l'Église? C'est là un problème qui n'est pas résolu encore. Du moins savons-nous aujourd'hui que Constantin n'a pas été baptisé à Rome, et que tout ce qui a été rapporté à ce sujet est pure légende. En 313, enfin, nous trouvons un point de repère certain : à cette date, l'antique maison des « Laterani » était affectée au culte chrétien. Un concile s'y tint, sous la présidence du pape Miltiade : « convenerunt in domo Faustæ, in Laterano ».

Avec le second chapitre du mémoire de M. Lauer, nous abordons l'histoire du Latran pendant la période des invasions (335-590). Chemin faisant, l'auteur donne une foule de détails curieux sur la christianisation de Rome, sur les luttes religieuses dont le palais patriarcal fut si souvent le théâtre.

Nous ignorons si l'édifice fut pillé lors de l'entrée d'Alaric : en tout cas, il est peu vraisemblable qu'il ait été entièrement détruit.

Bien autrement désastreuse fut la prise de Rome par Genséric (455). A cette occasion disparurent les dépouilles du temple de Jérusalem, rapportées par Titus, et d'innombrables autres œuvres d'art, conservées au « Patriarchium » ou dans la basilique.

Dans le chapitre III, M. Lauer étudie l'histoire du palais patriarcal à partir du pontificat de saint Grégoire le Grand.

L'importance de l'édifice n'a fait que grandir, et l'auteur n'a pas exagéré en disant qu'au Latran « se traitent les affaires d'ordre religieux, en même temps que se poursuivent les négociations politiques ; que là se préparent les entreprises dans lesquelles le pape apparaît comme un chef d'État plutôt que comme le chef de l'Église universelle ».

Par une anomalie curieuse, c'est au moment où le Latran devient la demeure d'un vrai prince temporel, qu'il prend l'aspect d'un couvent. Il sert tout ensemble de résidence pontificale, de monastère et d'hospice. On y installe, en outre, les archives, la bibliothèque, le « vestiarium » ou trésor. A cette époque enfin, ajoute M. Lauer, nous commençons à entrevoir le fonctionnement des offices de la cour de Rome. Le palais, « qui jusqu'alors nous est apparu comme une ombre, va soudain s'animer de l'activité de tout un monde : la famille pontificale ».

Les chapitres suivants passent en revue l'histoire du « Patriarchium » depuis Adrien Ier (772) jusqu'à la fin du IXe siècle. Cette période est marquée par l'apparition de Charlemagne, qui, à diverses reprises, habita le Latran et dont le souvenir s'est maintenu jusqu'à nos jours dans la fameuse mosaïque du « triclinium », exécutée en son honneur.

A partir du Xe siècle, l'histoire du « Patriarchium » est si intimement liée à celle de la Papauté, de la ville de Rome, de l'Église catholique tout entière, et les informations réunies par M. Lauer sont si riches, parfois si touffues, qu'une simple analyse dépasserait les limites assignées à notre rapport.

Aussi bien en avons-nous dit assez pour faire apprécier toute la valeur du travail sur le Latran : la richesse de la documentation n'y a d'égale que la perspicacité avec laquelle, tour à tour historien et archéologue, l'auteur a démêlé des événements politiques complexes ou fixé la date et le caractère d'un débris de construction.

Pour mieux témoigner encore de son ardeur au travail, M. Lauer a ajouté, à son mémoire proprement dit, de nombreux appendices : l'inventaire du fonds de l'abbaye de Clairac, conservé aux Archives capitulaires du Latran, des documents sur la donation faite à la basilique par le roi Louis XI de France ou encore sur la statue d'Henri IV exécutée pour le Latran par le sculpteur lorrain Nicolas Cordier, etc.

Une dernière observation sur le mémoire de M. Lauer : le temps lui a évidemment manqué pour mettre en œuvre les innombrables matériaux qu'il avait recueillis et pour donner à son mémoire une forme arrêtée : souvent il a dû se contenter d'insérer des extraits ou des notes sans pouvoir les fondre ensemble.

Nous espérons que le jeune érudit s'occupera sans retard de la rédaction de son travail, d'une importance majeure, et nous souhaitons vivement qu'il se trouve un éditeur pour le publier à bref délai, avec des illustrations dignes du texte.

II

MÉMOIRE SUR LES EX-VOTO DE LYSANDRE A DELPHES, PAR M. TH. HOMOLLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU A LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1900.

« Lysandre, dit Plutarque[1], du butin de sa victoire, éleva à Delphes une statue de bronze pour lui et une pour chacun des amiraux qui avaient combattu sous ses ordres; il consacra aussi, en l'honneur des Dioscures, deux étoiles d'or qui disparurent avant la bataille de Leuctres[2]. Dans

1. Plutarque, *Lysandre*, 18.
2. Cf. *De Pyth. orac.*, p. 33, 15 (Paton).

le trésor de Brasidas et des Acanthiens se trouvait une trière, longue de deux coudées, faite d'or et d'ivoire, que Lysandre avait reçue de Cyrus comme trophée de la victoire. Anaxandridès, le Delphien, raconte qu'il y avait aussi mis en dépôt un talent, cinquante-deux mines et onze statères : assertion peu conforme au témoignage unanime sur la pauvreté de cet homme. »

Le groupe de Lysandre et des navarques est mentionné encore par Pausanias au début du dialogue sur les oracles de la Pythie : c'est l'ex-voto qui s'offre d'abord aux visiteurs et dont les statues de bronze enchantent leur regard par la fleur d'une patine bleuissante[1]. Pausanias en a donné longuement la description au chapitre 9; il le place à l'entrée même du sanctuaire[2].

Il y avait également à Delphes une autre statue de Lysandre, qui était de marbre (λίθινος) : c'est celle dont, à l'approche de la bataille de Leuctres, la tête se couronna soudain d'herbes sauvages, sous lesquelles le visage disparut tout entier[3]. La différence de matière — bronze et marbre — ne permet pas de confondre les deux offrandes; on ignore malheureusement où était placée la seconde.

Nous avons trouvé en deux endroits du sanctuaire delphique des bases de statues qui portaient des dédicaces en l'honneur de Lysandre et des généraux placés sous ses ordres à la bataille d'Ægos-Potamos, savoir : 1° une série de dalles à inscriptions réparties sur les deux côtés de la voie sacrée, tout près de la porte orientale; 2° une base isolée, sur l'esplanade même du temple d'Apollon.

1. Cf. *De Pyth. orac.*, p. 27, 15.
2. Pausanias, X, 9, 7-11.
3. Plutarque, *De Pyth. orac.*, p. 33, 17; Cicéron, *Divinat.*, I, 34, 75; II, 32, 68.

I

Les premières inscriptions ont été déjà en partie publiées dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*[1] ; un examen plusieurs fois renouvelé des pierres m'a permis de compléter ou de corriger quelques-uns de ces textes, ou d'en découvrir de nouveaux qui doivent être attribués au même monument. Ils sont gravés sur le bord de dalles en pierre calcaire (haut. 0 m 29) qui formaient la plinthe des statues; ils occupent soit la tranche antérieure soit la face supérieure et contiennent ou les noms des personnages représentés, ou les signatures des artistes[2], ou des épigrammes rappelant les exploits de Lysandre et de ses compagnons[3], ou des

1. *Bull. corr. hell.*, 1897, XXI, pp. 285 et suiv.

2. Voir *Bull. corr. hell.*, 1897, pp. 286 et suiv. *Invent.* n°s 2717, 2722, 2799, 2716, 2632, 2874, 2609.

3. *Inv. 2612.* Trouvé à g. de la route, dans la maison d'école. Dalle de calcaire gris, haut. 0 m 29; larg. et ép. incomplètes, brisée à dr., à g. et en arrière. Copie de MM. Colin et Homolle. Écriture στοιχηδόν. Lettres carrées en traits profonds et larges.

ΕΛΕΓΕΙΟΝ
·ΤΟΥΔΕΝΑΥΑΡ
ΟΡΟΥ

Fins de vers d'une épigramme en deux distiques, ἐλεγεῖον (l. 1), en l'honneur d'un des amiraux τοῦ δὲ ναυάρ[χου]. Les lettres ορου (l. 4) peuvent être soit la fin d'un nom en... ορος..., ...αγορας, soit celle d'un adjectif comme καλλίχορος, ou autre. — L. 2, lacune complète.

Inv. 2723. Trouvé à g. de la route, dans la maison d'école. Dalle de calcaire gris, haut. 0 m 29, larg. et ép. incomplètes; ép. 0 m 81. Copie de MM. Colin et Homolle. Écriture στοιχηδόν, mêmes caractères que ci-dessus.

ΟΛ· ΣΙ
ΓΙΑ ΤΕΦΑΝΩΣ
ΙΓΡΩΤΟ ΓΡΟΤ.ΕΡΩ
ΜΟΝΩΝΕΛΛΑΔΟΣΕΥΙ

décrets de proxénie votés à diverses époques en faveur des descendants des vainqueurs[1]; d'autres inscriptions se réduisent à un simple mot, gravé d'ordinaire entre les deux cavités où étaient scellés les pieds des statues, et désignant le personnage par son ethnique (Τροζάνιος), sa profession

Var. 1 ΓΟΛΥΑΝΖ.. ΣΙΝ· — 2 ΗΓΙΔΕ· — 3 ΙΙΣΓΡΩΤΟΣ· — 4 ΕΜΟΝΩΝ.

Restitution impossible. L. 4, allusion probable aux généraux [ἡγε]μόνων; à la fin du même vers suppléer peut-être εὐ[κλεῖσας]. J'avais cru pouvoir lire à la l. 2 ηγιδ et restituer στρατηγίδα, le vaisseau amiral. Il y est fait allusion, dans la description de Pausanias, à propos d'Hermon (Ἕρμων ὁ τὴν ναῦν τοῦ Λυσάνδρου τὴν στρατηγίδα κυβερνῶν). Si le rapprochement était admis, cette base serait attribuable à la statue du pilote; mais ni les lettres ΓΙ, ni la quantité ne se prêtent décidément à l'hypothèse.

Inv. sans numéro. Dalle de même pierre, de mêmes dimensions, brisée du côté droit, portant une inscription en caractères grêles à peine visibles, et dont le sens échappe. La lecture même des lettres reproduites ci-dessous est très incertaine. Copie de MM. Colin et Homolle.

ΕΓΕΛΡΙ ΟΝΤΟ ΟΥΙ ·ΓΑΙΟΥ
Ι ⁻ ΤΟΕ Ω ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ
ΑΝΤ··Ε·Ι···ΟΝ ΙιΑΙΑΝΓΕΝΤΗΚΟΝΤΑ
ΙΝ

A droite, dans la cassure, restes d'une lettre en caractères plus grands, plus larges et plus gros, comme ceux qui servent sur les plinthes de l'ex-voto à désigner les personnages et les artistes.

1. *Inv. 2722.* A droite de l'inscription d'Aiantidès, fragment de décret. Copie de H.

ΟΙ
ΔΙ
ΑΤΕΛΕΙΑΝΓΑΝΤ
Ο
ΑΡ ΟΥΒΟΥΛΕΥΟΝ
ΟΥΟ

Lecture incertaine. Décret de proxénie.

Inv. 2799. Sur la face supérieure, entre le pied de la statue et le bord

(χάρυξ)[1]; ce ne sont que des repères et comme des marques d'assemblage.

antérieur de la plinthe, au-dessus de l'inscription désignant Θέοπομπος. Copie de H.

ΓΑΘΗ'
Δελφοὶ ἔ ΔΩΚΑΝΚΑΙΑΝΕΝΕΩΣΑΝΤΑΝ
ΙΑΝΘΕΟΠΟΜΠΩΙΕΥΦΟΡΒΟΥΜΑ/
ΚΑΙΕΚΓΟΝΟΙΣΠΡΟΞ
Ο ΝΑΤΕΛΕΙΑ
ΥΠΡΟΔΙΚΙΑΝΕΝΔΕΛ ΟΙΣΑΡ
Α

L. 2, Θεαροδοκίαν ou προμαντηίαν. Énumération des privilèges, l. 3-6. Date. L. 6.— Le personnage est Θεόπομπος Εὐφόρβου Μά[λιος], descendant ou parent de l'officier Théopompos Lapompou.

Inv. 2717. Sur le bord supérieur d'une dalle (même pierre et mêmes dimensions) brisée à gauche, intacte à droite et préparée à joint. Entre le trou d'encastrement du pied d'une statue et le bord latéral de droite. Copie de H.

ΔΕΛΦΟΙΕΔΩΚΑΝΑΛΚΙΔΑΜΑΝΤΙ
ΤΟΥΠΕΛΑΣΓΟΥΕΦΕΣΙΩΙΑΥΤΓ
ΚΑΙΕΚΓΟΝΟΙΣΠΡΟΞΕΝΙΑΝΠΡΟΜΑΝΤΕΙ
ΑΝΠΡΟΕΔΡΙΑΝΠΡΟΔΙΚΙΑΝΑΣΥΛΙΑΝΑ
ΤΕΛΕΙΑΝΚΑΙΤΑΛΛΑΟΣΑΚΑΙΤΟΙΣΑΛ
ΛΟΙΣΠΡΟΞΕΝΟΙΣ ΑΡΧΟΝΤΟΣΚΡΙΤΩΝ
ΒΟΥΛΕΥΟΝΤΩΝΠΥΘΟΦΑΝΕΥΣΜΕ
ΣΑΤΕΥΣΙΑΚΥΝΘΙΟΥ

Ce décret de proxénie se trouve au-dessus de la dédicace en l'honneur de Κιμμέριος Πελάσγου Ἐφέσιος; il fut accordé sans doute à son fils Ἀλκιδάμας [Κιμμερίου] τοῦ Πελάσγου Ἐφέσιος et à ses descendants. Les privilèges sont les plus ordinaires. L'archonte et le collège des bouleutes sont nouveaux, au moins dans les inscriptions publiées; je les ai retrouvés ailleurs. — Si le proxène est bien le fils de Kimmérios, ces magistrats appartiendraient à la première moitié du IVe siècle et seraient antérieurs à 360.

1. *Sans numéro.* — Pierre de même qualité et mêmes dimensions. Sur la face supérieure, du côté droit, entre les deux pieds d'une statue. L'inscrip-

Le morceau le plus intéressant parmi ceux que je crois pouvoir rapporter à l'ex-voto de Lysandre, est aussi par malheur un de ceux dont l'attribution n'est pas absolument certaine. Il porte sur deux lignes, en grands caractères de dimensions différentes (respectivement 0m 051 et 0m 095), les lettres :

..ΔΑΝ

Α Ρ Ι

Cette double inscription, si je l'interprète bien, désignerait l'auteur de la dédicace [Λύσανδρος] 'Αρι[στοκρίτου] et le dieu qui l'avait protégé dans la bataille navale, et qui, d'après la description de Pausanias, le couronnait dans le groupe de Delphes, [Ποτει]δᾶν.

La paléographie ne contredit pas la date assignée à cette

tion est gravée en travers de la pierre, en caractères effilés, d'une gravure très soignée.

ΚΑΡΥΞ

Ce mot paraît devoir désigner Abas, le devin.
Inv. 2632. Même disposition, même écriture.

ΤΡΟΙΑΝΙΟΣ

Bf. *Bull. corr. hell.*, 1897, p. 288. 'Απολλόδωρος Καλλιφῶνος Τροζάνιος.
Inv. 2716. Même disposition. Même écriture.

ΕΡΕΤΡΙΕΥ

Cf. *Bull. corr. hell.*, p. 288. Αὐτόνομος Σαμίου 'Ερετριεύς.
Inv. 2722. Même disposition, mêmes caractères à peu près illisibles.

ΛΛ⁻' Ι:ΙΟΣ

Cf. *Bull. corr. hell.*, p. 287. Il semble que ce doive être Μιλήσιος, bien que les traces aperçues paraissent indiquer un mot plus long et que la mention répétée sur le bord supérieur de la pierre du nom complet du personnage Αἰαντίδας Παρθενίου Μιλήσιος rende l'indication superflue. Mais d'une part l'inscription est si fruste qu'on a pu confondre de faux traits avec les vrais, et en second lieu ces inscriptions gravées entre les pieds des statues étaient des repères pour le montage destinés aux artistes ou ouvriers.

inscription; les caractères répondent à ceux de toute la série; la pierre est de même qualité que celle des autres plinthes des statues de l'ex-voto, à quelques nuances près d'une coloration qui change suivant que les blocs sont restés à l'air ou ont été en contact avec des terres de qualité variable.

La seule différence à noter est la hauteur plus grande du bloc, 0m 314 — au lieu de 0m 29 —, et des lettres. D'où l'on peut tirer les conclusions suivantes sur la composition du groupe :

1° La pierre occupait le milieu de l'ex-voto, comme le dieu Poseidon [1] en était le centre;

2° La statue du dieu était d'une taille supérieure à celle des autres figures;

3° Il y a deux séries de dalles, c'est-à-dire de plinthes et de statues; les pierres les plus épaisses portent les plus importants personnages (dieux, héros, etc.) et les plus grandes statues; elles sont placées en avant; les bases plus minces devaient s'aligner en arrière, et en raison de leur position au second plan comme de leur taille moindre, être placées plus haut. Cet arrangement répond aux données de Pausanias qui divise les figures en deux groupes, l'un de neuf, l'autre de vingt-neuf, sur deux plans (ὄπισθεν).

En considérant de plus près le texte de Pausanias, on en pourra induire encore quelques données sur le détail de la composition.

Les neuf figures divines ou héroïques de la première ligne s'ordonnent par deux groupes de quatre à droite et à

1. *Inv. 2598.* Partie antérieure d'une dalle de calcaire gris vert, avec des veines rougeâtres. Dalle brisée en deux morceaux, préparée à joints sur les deux côtés : haut. 0m 32, larg. 0m 885, ép. 0m 44. Le bord supérieur écorné. Copie de MM. Colin et Homolle. Le signe I, qui apparaît après le N, est un simple défaut de la pierre.

On pourrait songer à la restitution [Κεκροπ]ιδᾶν, par allusion à la défaite des Athéniens; mais elle supposerait une inscription métrique qui se serait développée en une ligne tout du long du monument, et qui demanderait une suite, dont nulle trace ne subsiste.

gauche de Zeus. Les quatre figures paraissent à leur tour réunies deux à deux, soit en raison de leurs affinités (les deux Dioscures, Apollon et Artémis, le devin et le pilote), soit par une communauté d'action (Poseidon couronnant Lysandre). Ces rapports sont assez étroits pour qu'on puisse croire au groupement, même lorsque les deux statues ainsi réunies ne sont pas de la même main. Il consiste d'ailleurs, suivant les lois assez lâches du genre, en une juxtaposition plutôt qu'une composition véritable.

Les vingt-neuf figures de seconde ligne sont énumérées dans Pausanias par 2-9-7-9-2. Il paraît difficile que cette symétrie, qui n'est justifiée ni par une division géographique, ni par la répartition des statues entre les divers artistes, soit un pur effet du hasard. Elle permet de supposer que les vingt-neuf figures ne s'alignaient pas toutes de front, en une rangée continue, ce qui, d'ailleurs, eût été bien monotone, mais qu'elles se partageaient en autant de sous-groupes que Pausanias distingue en séries, par deux, par sept et par neuf. On remarquera encore que les deux extrémités sont tenues, l'une par deux Lacédémoniens, l'autre par un Lacédémonien et un Béotien, représentant le principal et plus utile allié de la Grèce continentale; peut-être ces deux parties étaient-elles détachées des autres et comme en vedette sur une saillie du piédestal. On obtient ainsi deux séries : vingt-cinq figures, qui s'ordonnent en arrière des neuf du premier plan, et quatre, deux par deux, sur les côtés. Si de ces vingt-cinq statues on en place une derrière chacune de celles du premier plan, et deux dans chacun des huit intervalles, elles se rangent avec une parfaite symétrie.

En calculant d'après les traces conservées sur les plinthes la place occupée par chaque statue à 0^{m} 70-75, le soubassement entier comportera une longueur de $25 + 2 \times 0^{m}$ 725 $= 19^{m}$ 55-19^{m} 60 en chiffres ronds[1].

1. Les deux statues placées en retour d'angle ne comptent que pour une sur la longueur du monument.

Il semblerait que ces mesures et les indications de Pausanias dussent permettre de déterminer avec facilité et certitude l'emplacement de l'ex-voto d'Ægos-Potamos; et cependant ce point de topographie n'est pas fixé encore ni aisé à établir.

Pausanias, après avoir décrit le taureau de Corcyre et le monument des Arcadiens, passe à l'ex-voto de Lysandre qu'il situe en ces termes : ἀπαντικρὺ τούτων, c'est-à-dire, d'après l'étymologie et les habitudes de langage de l'auteur, *en face*[1]. Plaçant les deux premières offrandes sur le côté gauche de la route, nous avons, M. Pontow et moi, attribué aux Lacédémoniens la grande chambre rectangulaire qui s'ouvre sur le côté droit.

M. Bulle ayant, en vertu des mesures que j'ai contrôlées et confirmées, transporté sur une base allongée du côté droit les statues des héros arcadiens, et pour des raisons assez vraisemblables attribué au taureau de Corcyre le haut piédestal contigu à la porte du même côté, il lui a paru nécessaire de rejeter sur le bord opposé du chemin Lysandre et ses compagnons d'armes. Bien que frappé de l'inanité de quelques-unes des hypothèses topographiques où l'entraîne ce déplacement, il m'a semblé impossible soit de corriger le mot ἀπαντικρύ, soit de l'interpréter autrement, sans violence faire à l'usage, que par les mots *en face*, et j'ai cherché, sans arriver à une combinaison certaine, ni même satisfaisante, à mettre d'accord les ruines et le témoignage de Pausanias[2].

Plus j'étudie le terrain, moins je me contente de l'arrangement de M. Bulle.

Le développement total de l'ex-voto d'Ægos-Potamos est au moins de 19 mètres; les fondations que M. Bulle

1. Pontow, *Arch. Anz.*, 1894, p. 181 et sv.; Homolle, *Bull. corr. hell.*, 1894, p. 186.
2. *Bull. corr. hell.*, 1898, pp. 328-334; pp. 572-579.

lui attribue à gauche de la route n'en mesurent que 6 ; en les prolongeant, et cela sans aucune preuve, ni probabilité, même jusqu'au mur d'enceinte, on ne dépasse pas 14 mètres [1].

Réunir ces fondations avec celles où M. Bulle place les *Sept. héros du siège de Thèbes* n'est pas possible, car elles n'ont ni même alignement, ni même orientation.

La disposition des statues suppose deux lignes parallèles de soubassements, et il n'y en a qu'une ; car le second mur marqué sur le plan a été construit par nous pour étayer les terres.

La grande chambre rectangulaire répond au contraire à toutes ces nécessités : elle mesure 19 m 60 entre murs ; elle se compose d'une plate-forme surélevée au-dessus de la rue et propre à recevoir le groupe des statues de première ligne, et entourée en arrière et sur les côtés d'une banquette ou base plus haute, qui s'adosse à la muraille et qui est propre à recevoir les figures de second plan. Le chaperon de cette base avait une hauteur de 0 m 29 [2], égale exactement à celle de la plinthe des statues des Lacédémoniens.

La matière employée dans les murailles, l'appareil sont ceux que l'on observe à Delphes en général dans les édifices du IVe siècle et de la fin du Ve, date appropriée à l'ex-voto de Lysandre. La chambre et celle des rois d'Argos qui lui est contiguë et qui est contemporaine, à une centaine d'années près, de la bataille d'Ægos, semblent faire corps ensemble.

La chambre rectangulaire paraît bien vaste pour les treize figures dont se composait à l'origine le groupe de Marathon ; elle admet difficilement, avec ses limites pré-

1. Voir pour toute cette discussion le plan de M. Tournaire, *Bull. corr. hell.*, 1897, pl. XVI, et le croquis de M. Bulle, *Bull. corr. hell.*, 1898, p. 331

2. Elle est indiquée par une engravure continue dans la paroi à 0 m 96 au-dessus du dallage.

cises, ses formes arrêtées, une addition postérieure, comme celle qui fut faite au IIIe siècle, des éponymes nouveaux, Antigone, Démétrios et Ptolémée. Au contraire, une base indépendante et non enclose pouvait aisément s'allonger, ou bien il était loisible d'en élever à côté d'elle une autre qui lui faisait suite. Ces conditions sont remplies par les deux fondations situées sur le côté gauche de la route que M. Bulle attribue aux Sept et à Lysandre et qui ont une longueur de 12 mètres et de 6 mètres. Les bases subsistant au-dessus de la seconde et soutenues par elle [1] ne sont pas antérieures à l'époque hellénistique et conviennent aux éponymes adventices. Dans tout l'angle S.-E. de l'enceinte au contraire, gisaient en abondance des dalles de calcaire que leurs scellements en T et en L, ˥, leur forme, à une base allongée, assignent au début du ve siècle (cf. ex-voto d'Argos, ex-voto de Platées, le trépied de Gélon, etc.), et que la poussée du sol a déversées en ce bas-fond : elles conviendraient à l'ex-voto de Marathon, autant que la longueur de la fondation de 12 mètres.

J'ai critiqué la position que M. Bulle a choisie pour le cheval de Troie, en mitoyenneté sur l'hémicycle d'Argos et la chambre rectangulaire : j'ai cherché ailleurs pour cette statue une situation élevée, d'où elle pût dominer la chambre rectangulaire, et mettre celle-ci dans le rapport où Pausanias met le cheval et l'ex-voto de Marathon (ὑπὸ τὸν ἵππον). Les soubassements que j'avais cru aptes à recevoir le cheval n'ont pas à un examen nouveau et plus approfondi répondu à mes espérances. Ils sont composés de matériaux hétérogènes et en partie récents ; ils forment un cadre carré, au lieu du massif plein que réclame un groupe comme le cheval de Troie et les héros grecs. Enfin la route et l'escalier dont j'avais cru trouver l'amorce entre la base du Taureau et la chambre circulaire n'a point existé, et par

1. Elles n'ont pas été portées sur le plan de M. Tournaire.

conséquent les ex-voto placés par hypothèse en bordure de cette voie supposée n'ont plus de raison d'être.

Si l'on fait descendre le cheval de la côte en amont de la voie sacrée, il n'y a plus qu'un moyen de placer au-dessous de lui (ὑπό) le socle de l'ex-voto de Marathon, *près* de lui (πλησίον) les deux hémicycles des Argiens : c'est de lui attribuer la base archaïque contiguë à l'extrémité Est du diamètre de l'hémicycle à gauche de la route. Il touchera aux Sept et aux Épigones, fera face aux rois d'Argos et dominera l'ex-voto des Athéniens, qui se trouvera en contre-bas à la descente de la voie sacrée.

Il sera entouré d'ex-voto tous archaïques, et c'est encore un argument de vraisemblance en faveur de l'hypothèse que ce groupement des plus anciennes offrandes. On avait dû occuper d'abord la place où l'on pouvait les rétablir à moins de frais, sans remblais considérables, ni terrasses, ni murs de soutènement élevés ; au plus près du mur d'enceinte, à l'air bien plutôt que dans une chambre, de façon à être vues de tous côtés en dehors comme en dedans de l'enceinte.

Pour toutes ces raisons, je crois devoir rejeter l'hypothèse de M. Bulle, abandonner celle que j'avais proposée moi-même, en corrigeant les défauts trop manifestes de la sienne, et revenir à la combinaison topographique que j'avais d'abord adoptée, sauf en ce qui concerne le taureau de Corcyre et l'offrande des Arcadiens, soit :

Rive droite. (en montant la voie sacrée)	*Rive gauche.*
Taureau.	Les 3 éponymes nouveaux d'Athènes.
Ex-voto d'Arcadie.	Ex-voto de Marathon.
Ex-voto de Lysandre.	Cheval de Troie.
Hémicycle des rois d'Argos.	Les Épigones, les Sept, Amphiaraüs.

Il n'y a pas d'itinéraire plus simple et par suite plus vraisemblable : on monte et examine toute la droite de la

voie sacrée jusqu'au mur qui ferme à l'ouest la chambre rectangulaire, trophée d'Ægos-Potamos; juste en face de ce mur, à gauche, se trouve le cheval de Troie, sur un haut socle et à un palier de la voie sacrée, point de repère excellent, qui domine le premier tronçon de la voie sacrée, et touche à trois offrandes des plus grandes, des plus riches, des plus belles. Il n'y a pas une contre-marche inutile, un détour, un pas perdu.

Il paraît donc légitime de maintenir l'attribution faite à Lysandre de la grande chambre de 19 mètres : elle s'élève superbement en contre-haut de la route, et domine les offrandes du bord opposé, celle des Athéniens en particulier à qui elle fait face : sa terrasse, ses puissantes murailles l'imposent au regard, les statues qui la remplissent s'emparent de l'attention attirée naturellement vers la hauteur chargée d'édifices, surmontée du temple d'Apollon. Il semble qu'on sente en tout cela le faste de Lysandre et l'orgueil de Sparte, le désir persistant même dans le sanctuaire commun des Grecs d'humilier une rivale.

Toutes ces raisons réunies empruntées à la topographie ont fini par prévaloir dans mon esprit contre l'argument philologique qui consiste dans le seul mot ἀπαντικρύ. Aussi bien, les adverbes ἀντικρύ, ἀπαντικρύ supposent-ils nécessairement et exclusivement des objets placés sur les deux bords *opposés* d'une route, et ne peuvent-ils s'appliquer à deux monuments *parallèles*, fussent-ils séparés par une moindre distance et situés du même côté sans se faire face l'un à l'autre. Il semble même qu'ἀντικρύ puisse s'interpréter quelquefois par les mots *tout droit en avant*, *en continuant*, *de part en part*[1], qui conviendraient également à la situation réciproque de la base des Arcadiens et de celle des Lacédémoniens, qui sont toutes deux parallèles et dont la seconde dépasse en longueur la première. Je l'avouerai

1. Voir les exemples donnés par Liddel et Scott au mot ἀντικρύ II.

pourtant : même si ces deux interprétations devaient paraître un peu forcées, je me croirais encore obligé de m'en tenir à l'hypothèse qui seule est d'accord avec les ruines.

II

Sur l'esplanade du temple d'Apollon, vers l'angle Nord-Est, non loin des ex-voto de Gélon et de Hiéron, fut découverte en deux morceaux, l'année 1894, une dalle de calcaire gris écornée aux deux angles, mais complète à bien peu près. Elle est haute de 0 m 29, et longue de 1 m 05 en l'état. La matière est semblable à celle des plinthes des statues de l'ex-voto d'Ægos-Potamos, l'écriture est plus déliée, moins grasse et moins enfoncée que celle des inscriptions de ce monument; élégante avec un peu de gracilité, elle se renfle aux extrémités en espèces de pleins et a une tendance à arrondir les lignes droites des Α Λ Μ Π; elle a donc déjà quelques-uns des caractères de l'écriture dite macédonienne, qui s'annoncent d'ailleurs aussi dans quelques inscriptions de la série ci-dessus.

Voici la copie des deux fragments que nous avons rapprochés et que séparent seulement, à la ligne 3, deux moitiés de lettres.

ΕΙΚΟΝΑΕΑΝΑΝΕΘΗΚΕΙ ˜Ξ.˜Ω ıııΙΔΕΟΤΕΝΙΚΩΝ
ΝΑΥΣΙΘΟΑΙΣΠΕΡΣΕΝΚΕ ΡΟΠΙΔΑΝΔΥΝΑΜΙΝ
ΛΥΣΑΝΔΡΟΣΛΑΚΕΔΑΙΜ ΟΝΑΑΠΟΡΘΗΤΟΝΣΤΕΦΑΝΩΣΑ
ΕΛΛΑΔΟΣΑΚΡΟΠΟ ΑΛΛΙΧΟΡΟΜΠΑΤΡΙΔΑ
ΕΞΑΜΟΑΜΦΙΡΥΤ ˜ΕΥΞΕΕΛΕΓΕΙΟΝΙΩΝ

et en voici la lecture restituée :

Εἰκόνα ἑὰν ἀνέθηκε[ν ἐπ' ἔργ]ω[ι τ]ῶιδε, ὅτε νικῶν
ναῦσι θοαῖς πέρσεν Κε[κ]ροπιδᾶν δύναμιν
Λύσανδρος, Λακεδαί[μο]να ἀπόρθητον στεφανώσα[ς]
Ἑλλάδος ἀκρόπο[λιν, κ]αλλίχορομ πατρίδα.
Ἐξάμο(υ) ἀμφιρύτ[ου] τεῦξε ἐλεγεῖον Ἴων.

La seule leçon qui ne saute pas d'abord aux yeux est [ἐπ'] ἐ[ρ]γω[ι τ]ῶιδε[1]; elle se justifie suffisamment par les traces du Π = ⁻, du Γ = ⁻, et par l'évidence des caractères Ε Ω; elle est conforme à un usage très classique du mot ἔργον dans le sens de bataille, exploit militaire[2]. On relève le mot dans un épigramme composée en l'honneur de Lysandre, et dont l'auteur, probablement Samien peut bien être le même que celui de notre inscription :

Ἀθάνατον πάτρα καὶ Λυσάνδρωι κλέος ἔργων[3]

et dans une autre dont le tour paraît identique à la formule ἐπ' ἔργωι ὅτε, ἀετοὺς... καὶ... à en juger par le résumé que Pausanias en donne en prose[4] : Νίκας, Λυσάνδρου μὲν ἀνάθημα, τῶν δὲ ἔργων ὑπόμνημα τῶν ἀμφοτέρων, τοῦ τε περὶ Ἔφεσον ὅτε Ἀντίοχον τὸν Ἀλκιβιάδου κυβερνήτην καὶ Ἀθηναίων τριήρεις ἐνίκησε, καὶ ὕστερον ἐν Αἰγὸς ποταμοῖς καθεῖλεν Ἀθηναίων τὸ ναυτικόν.

On ne voit rien à relever, ni forme, ni tour, aucune particularité dialectale ou grammaticale; je signalerai seulement un détail d'orthographe ἐξάμου. On a fondu dans la lettre double ξ les deux consonnes qui terminent la préposition ἐκ ou ἐγ et commencent le mot Σαμόυ. Je me souviens avoir rencontré dans une inscription de Délos, je crois, mais sans pouvoir retrouver le texte, la forme ἐξικελίας pour ἐγ Σικελίας.

Quant à la poésie elle-même, j'oserai dire que je connais peu d'épigrammes d'une aussi belle allure, et qu'il était difficile de mieux exprimer l'orgueil du vainqueur, la superbe

1. J'avais d'abord pensé à ἐν ἱερῶι τῶιδε, mais la quantité exclut cette leçon, et elle ne répond pas non plus aux indices graphiques.

2. *Iliade*, II, 338, VI, 522, IV, 175, 539. — Cf. *Odyssée*, et Pindare, Thucydide; plusieurs exemples dans Pausanias reproduisant des inscriptions anciennes, I, X, 10, 1. Μαραθωνίου ἔργου.

3. Pausan., VI, 314; Preger, *Inscr. gr. metricæ*, n° 146.

4. Pausan., III, 17, 4.

du Spartiate, l'égoïsme hautain de Lysandre. Lui-même consacre sa propre image ; la victoire est sienne, et la gloire dont Sparte rayonne, c'est lui qui l'en a couronnée : par lui est tombée la puissance des Cécropides, par lui Lacédémone a mérité les noms et d'imprenable citadelle de la Grèce, et de ville aux beaux chœurs, car jeunes filles et jeunes gens y dansent pour la victoire des vaisseaux rapides.

Ce morceau, qui sonne comme une fanfare de triomphe, est l'œuvre d'un certain Ion, habitant de Samos environnée des flots. Le personnage est nouveau, bien que le nom soit répandu : parmi les poètes seulement, deux Ions sont connus, l'un auteur de tragédies et l'autre de rhapsodies, mais l'un est de Chios et l'autre d'Éphèse.

Il n'est point étonnant de trouver un Samien au nombre des flatteurs de Lysandre ; car si la ville comptait un parti athénien [1] qui prolongea la résistance après la chute même d'Athènes, elle se distingua ensuite par son empressement à célébrer ses nouveaux maîtres : témoin la fête qui sous le nom de *Lysandrie* fut substituée aux antiques *Héraia*, et la statue de Lysandre que les Samiens avaient consacrée à Olympie et dont Pausanias a conservé la dédicace.

Peut-être ne risquera-t-on pas une hypothèse trop hardie en proposant de rapporter l'épigramme composée pour cette statue de Lysandre, offrande des Samiens, au même Ion de Samos, qui était l'auteur de l'épigramme delphique en l'honneur du même Lysandre. Ce n'était point sans doute un poète du commun, puisque ces concitoyens l'avaient chargé d'une poésie pour une offrande nationale destinée au grand sanctuaire d'Olympie, et l'on comprendrait que Lysandre se fût adressé à lui pour son ex-voto du sanctuaire de Delphes.

C'est un nouveau poète à ajouter à l'anthologie grecque,

1. Statue d'Alcibiade dans le temple de Héra à Samos, Pausan. VI, 3, 15. 15.

avec deux épigrammes d'une attribution, certaine pour l'une, plus que probable pour l'autre.

Une troisième œuvre du même poète semblerait être la dédicace de l'ex-voto consacré par Lysandre à Sparte, en souvenir de sa victoire : les expressions et le tour rappellent d'une façon remarquable l'épigramme de Delphes, et il est permis de supposer que le vainqueur d'Ægos-Potamos aura fait les deux commandes au même auteur, dont il avait apprécié le zèle et la manière.

Lysandre, qui s'entendait à soigner les intérêts de sa gloire, avait enrôlé pour la célébrer toute une légion de poètes qu'il payait grassement. Plutarque[1] nous a conservé, d'après Douris, un fragment de péan où Lysandre est élevé presque au rang des dieux, et il donne les noms de plusieurs versificateurs ou poètes à sa dévotion : Chœrilos qui le suivait partout pour exalter sur l'heure chacun de ses exploits, Antilochos dont il remplit d'argent le chapeau pour quelques méchants vers, et Antimachos de Colophon et Nikératos d'Héraclée. Nous pouvons à la liste adjoindre Ion de Samos, qui n'aurait été ni le moins occupé, ni le pire de la bande des louangeurs à gages.

L'épigramme de Delphes n'est donc pas sans prix pour l'histoire littéraire, qu'elle enrichit d'un poète nouveau et d'un morceau qui tranche sur la banalité ordinaire des épigrammes.

Nous rechercherons maintenant quelles conclusions on en peut tirer pour la connaissance de la topographie de Delphes.

La pierre où est gravée l'épigramme d'Ion a été trouvée près du temple, et cette circonstance paraît indiquer qu'il y avait en ce lieu une offrande distincte du grand ex-voto d'Ægos-Potamos, dédié à l'entrée du sanctuaire. Toutefois, comme, non loin de cette pierre, on en a déterré une autre

1. Plutarque, *Lysandre*, 18, 6-8.

qui porte la signature de Theopropos d'Égine, et qui appartenait, selon toute vraisemblance, à la base du taureau de Corcyre contiguë à cette même porte, l'une et l'autre pouvaient avoir été déplacées en même temps et de la même manière. Aussi bien la matière est la même pour la plinthe de la statue de Lysandre et celle des diverses figures composant le grand trophée, le calcaire gris de Saint-Élie; la hauteur est égale de part et d'autre, $0^m 29$, et la largeur en façade, si elle est légèrement inférieure ($1^m 05$ au lieu de $1^m 17$) dans l'inscription d'en haut, n'est pas non plus absolument complète. Les personnages principaux dans le groupe des ναύαρχοι semblent avoir été désignés sur les plinthes qui les portaient par un éloge poétique au lieu d'un simple nom, et par là encore l'image de Lysandre se rattacherait à la série.

On n'admettra donc pas comme un fait évident que la statue de Lysandre dont nous possédons la dédicace métrique ait constitué une offrande particulière, distincte de l'ex-voto d'Ægos et placée sur l'esplanade du temple; on devra le prouver. Je crois trouver la preuve : 1° dans la dimension de la pierre qui reste inférieure à $1^m 17$, largeur ordinaire des plinthes de l'ex-voto, et dans la particularité du travail des parois latérales qui paraissent ne pas avoir été préparées à joint; d'où l'on peut conclure que la statue était isolée; 2° dans la forme des caractères un peu grêles, légèrement arrondis, élargis à leurs extrémités qui s'oppose à la carrure rectiligne et égale, à la gravure profonde des inscriptions de l'ex-voto; 3° dans les termes mêmes de l'épigramme : εἰκόνα ἑὰν ἀνέθηκεν... Λύσανδρος, qui s'appliquent exclusivement à une image, objet unique et complet de la dédicace, formant par elle-même et sans plus l'offrande tout entière.

Une fois démontrée l'existence indépendante de cette statue de Lysandre, on pourra sans témérité affirmer qu'elle était voisine du grand autel, à quelques pas duquel on a trouvé le socle.

C'est non loin du même autel que s'élevait le Trésor des Acanthiens et de Brasidas, où nous savons que Lysandre avait consacré une offrande : il n'est pas impossible que la statue ait été placée devant l'entrée du Trésor. En tout cas, elle n'était pas loin du temple d'Apollon, dans le pronaos duquel Lysandre avait dressé, en l'honneur des Dioscures, deux mâts surmontés d'étoiles d'or [1], au centre même du sanctuaire, et dans l'endroit le plus en vue parmi ces rois et ces généraux, auprès desquels Plutarque se scandalisait de rencontrer l'image de Phryné [2].

La statue dont nous avons retrouvé le socle est-elle celle dont Plutarque raconte la miraculeuse transformation, on ne le saurait affirmer : toutefois il est conforme à la vraisemblance comme aux règles d'une prudente critique de ne pas multiplier sans preuve les images de Lysandre que pouvait contenir le sanctuaire de Delphes. Les auteurs en donnent deux seulement ; nous pouvons croire que nous possédons de l'une et de l'autre, sinon des restes, au moins les bases.

1. Plutarque, *Pyth. dialogi.* éd. Paton, p. 33, 15 (*De Pyth. or.*, 8).
2. *Ibid.*, p. 40, 5.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1901

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE

SÉANCE DU 30 OCTOBRE

(Séance avancée au Mercredi, à cause de la fête de la Toussaint.)

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie vingt-cinq exemplaires du rapport de M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient sur les travaux de l'École pendant l'année 1900.

M. G. Morisse, premier interprète de la Légation de France à Pékin, écrit à l'Académie pour la prier d'accepter le dépôt d'un pli cacheté contenant le résultat de ses recherches sur l'écriture et la langue si-hia.

Le dépôt est accepté.

L'Académie procède à la nomination de deux commissions qui seront chargées de présenter des listes de candidats aux places vacantes parmi les correspondants étrangers et parmi les correspondants français.

Sont élus :

Commission des correspondants étrangers : MM. Perrot, Paris, Weil, Boissier.

Commission des correspondants français : MM. Delisle, Heuzey, Croiset, S. Reinach.

M. Clermont-Ganneau commente deux inscriptions grecques récemment découvertes au Haurân par M. Adam Smith, et datant, l'une du règne de Titus, l'autre de celui d'Othon.

M. Hamy présente et commente devant l'Académie une collection de plans et de photographies se rapportant aux fouilles exécutées par l'initiative de M. le duc de Loubat dans les célèbres ruines de Mitla, gouvernement d'Oaxaca (Mexique). Ces fouilles, conduites par M. H. Saville, de New-York, ont dégagé les monuments, mis au jour l'ancien sol et fait connaître de très remarquables substructions en matériaux énormes, soigneusement équarris, et qui servaient de tombeaux. Ces souterrains affectent la forme de croix, aux bras très larges. Mitla, Mictlan signifie *la demeure des morts*; c'est la grande nécropole des anciens Zapotèques.

M. Fossey communique à l'Académie un travail sur la question sumérienne. On sait que les assyriologues sont divisés sur la question de savoir si les documents cunéiformes, dits bilingues, sont réellement écrits en deux langues, le sumérien et l'assyrien, ou s'ils sont seulement rédigés en assyrien suivant deux systèmes différents d'écriture. Après avoir passé en revue les arguments présentés de part et d'autre, M. Fossey montre que l'existence d'une phonétique sumérienne peut seule établir la réalité d'une langue sumérienne; il expose les lois de l'harmonie vocalique qui régissent les variations du préfixe de l'optatif sumérien, et conclut en conséquence à l'existence d'une langue sumérienne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le quatrième fascicule des Comptes rendus des séances de l'Académie pendant l'année 1901, juillet-août (Paris, 1901, in-8°).

Il offre, ensuite, au nom de M. Ernest Jovy : *Une biographie inédite de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes*, le neveu de l'illustre évêque de Meaux (Vitry-le-François, 1901, in-8°).

M. de Barthélemy dépose sur le bureau le 35e fascicule du répertoire général de *Bio-bibliographie bretonne*, publié par M. René Kerviler. Cette livraison contient des notices sur les noms de Bretons ou de familles de provinces étrangères établies en Bretagne ; la suite de la lettre D (*Dulon*), et une partie de la lettre E (*Emmanuel de Lanmodez*).

M. Ph. Berger offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. l'abbé Loisy, un volume intitulé : *Les mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse* (Paris, 1901, in-8°).

La parenté des premiers chapitres de la Genèse avec les anciens mythes cosmogoniques de la Babylonie n'est plus à démontrer. La découverte des tablettes formant la bibliothèque d'Assurbanipal par George Smith a mis en évidence les liens étroits qui unissaient le déluge biblique avec le déluge chaldéen, confirmant ainsi les vues profondes émises par Eugène Burnouf en tête de son Bhagavatha-Purana. Depuis lors, la découverte de nouvelles tablettes et une meilleure interprétation des textes déjà connus a multiplié les points de contact. Ce n'est pas seulement le déluge, mais le débrouillement du chaos, la création, l'apparition de l'homme et de la femme dans le jardin d'Éden, le serpent et l'arbre de vie, la chute et la mort qui en est la conséquence, qui ont leurs prototypes dans l'ancienne littérature de la Chaldée.

Ces différents mythes ont fait dans ces dernières années l'objet d'études approfondies auxquelles sont attachés les noms de Lenormant, Maspero, Jensen, Jeremias, Delitzsch, Jastrow, Gunckel et Zimmern. M. l'abbé Loisy les a repris à son tour, à l'aide des travaux de ses prédécesseurs, dans un volume où l'on retrouve la con-

science, l'esprit critique, la parfaite connaissance de l'Ancien Testament qui distinguent les travaux de ce savant. Il s'est appliqué à rechercher les traces de l'influence des mythes babyloniens, non seulement dans la Genèse, mais dans le livre de Job, dans les Psaumes et dans les Prophètes.

Le problème se trouve ainsi élargi, par suite de l'élargissement de la base de comparaison. Aujourd'hui, il ne peut plus être question d'un emprunt unique et direct, fait à une époque déterminée. Il y a plus : les traces de rédactions successives que l'on remarque dans les récits de la Genèse se retrouvent aussi dans les mythes chaldéens, et nous arrivons à la conception de deux séries de traditions parallèles, d'origine chaldéenne, le fait est certain, qui ont vécu avant de se fixer sous la forme sous laquelle elles nous sont parvenues.

Sans doute la comparaison présente de grandes lacunes par suite du caractère fragmentaire et incomplet des documents que nous possédons; mais qui eût pensé, il y a seulement trente ans, que nous pourrions un jour comparer et discuter des recensions de textes antérieurs de deux ou trois mille ans à l'ère chrétienne, et remonter à leur origine?

M. Clermont-Ganneau présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. l'abbé J.-B. Chabot, un ouvrage intitulé : *Les évêques jacobites du VIII[e] au XIII[e] siècle.* Cet ouvrage est la traduction d'une sorte d'appendice à la Chronique de Michel le Syrien, traduction que l'éditeur se propose de refondre plus tard dans la publication de la Chronique, mais dont il a voulu faire profiter le public dès maintenant, ayant appris qu'on se proposait à l'étranger de faire ce travail d'après la version arabe. Il contient la liste d'environ 950 évêques syriens qui ont occupé divers sièges de la Mésopotamie et de la Syrie entre les années 793-1190. Pour se rendre compte de l'importance de ces listes, il suffit de les comparer avec celles qui sont données dans l'*Oriens christianus*. Ainsi, pour le siège d'Anazarba, les listes de Michel mentionnent 25 évêques, tandis que l'*Oriens christianus* n'en donne que 4 dans la même période; pour Jérusalem, les listes en nomment 24 et l'*Oriens christianus* seulement 6; pour Maipherkat, les listes ont 27 noms, l'*Oriens* seulement 4; et il en est ainsi pour beaucoup d'autres villes, sans parler des sièges épiscopaux assez nombreux dont le nom ne figure même pas dans l'ouvrage de Lequien. Quatre tables alphabétiques très complètes (des patriarches, des évêques, des évêchés, des couvents) permettent d'utiliser facilement ces documents, dont l'apparition confirme l'importance qu'on attribuait à la Chronique de

Michel le Syrien et justifie amplement l'intérêt que notre compagnie a témoigné à cette publication en l'encourageant et en l'honorant de son patronage.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. C. Mauss, ancien architecte de l'église Sainte-Anne à Jérusalem, une lettre du P. Bernard Drouhin, supérieur des Bénédictins du Mont des Oliviers, annonçant la découverte dans la crypte de l'église de Saint-Jérémie à Abou-Gosch (ou plutôt à Kyriath) d'une inscription romaine mentionnant la présence dans cette localité d'un détachement de la X[e] légion *Fretensis*. Ce fait est d'autant plus intéressant que l'inscription a été trouvée dans les murs d'une construction romaine, ancien poste fortifié dans lequel l'église de Saint-Jérémie a été construite par les croisés. C'était le poste occupé par le détachement de la légion. Kyriath paraît correspondre à l'Emmaüs de l'Évangile [1].

M. Clermont-Ganneau ajoute quelques observations.

M. Ph. Berger, vice-président, donne lecture d'une lettre du R. P. Delattre sur une nouvelle inscription qu'il vient de découvrir à Carthage.

M. Cagnat donne lecture du morceau qu'il se propose de lire à la prochaine séance publique de l'Académie et qui est intitulé *Indiscrétions archéologiques sur les Égyptiens de l'époque romaine*.

La lecture est approuvée avec félicitations à notre confrère.

1. Voir ci-après.

M. Clermont-Ganneau continue ses observations sur les inscriptions grecques découvertes au Haurân par M. Adam Smith.

M. Omont lit, au nom de M. Camille Jullian, correspondant de l'Académie, une note sur la date des premiers remparts de Paris. — Cette date, on la recule d'ordinaire après le règne de Théodose, au temps des dernières grandes invasions. Un texte d'Ammien Marcellin, un texte de Sulpice Sévère, la nature des débris trouvés dans les dernières fouilles, l'analogie que présentent les remparts de Paris avec ceux de Meaux, Senlis, Melun, Beauvais, Namur, Arbon, Tongres, etc., tout concourt à fixer l'époque de leur construction aux abords de l'an 300. — M. Jullian est complètement d'accord, à ce sujet, avec M. Longnon (voyez le *Bulletin* de la commission du Vieux Paris).

M. Fossey termine la lecture de son mémoire sur la langue sumérienne[1].

M. Oppert ajoute quelques observations et rend hommage au travail de M. Fossey.

COMMUNICATIONS

INSCRIPTION D'ABOU-GOSCH RELATIVE A LA « LEGIO X FRETENSIS », PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans son ouvrage sur les *Églises de Terre Sainte*[2], publié en 1860, M. le marquis de Vogüé, notre savant confrère, après avoir décrit l'église de Kariath-El-Enab, appelée aussi

1. Voir ci-après.
2. P. 340 et suiv.; pl. xxv.

église d'Abou-Gosch, ajoute qu'il a recueilli sur place une tradition d'après laquelle cette localité doit être identifiée avec l'Emmaüs de saint Luc qu'il ne faut pas confondre avec Emmaüs-Nicopolis. Quelques années plus tard, devenu ambassadeur de France à Constantinople, M. de Vogüé obtenait du sultan le don gracieux de cette église qui, depuis lors, appartient à la France. M. C. Mauss, architecte de l'église Sainte-Anne à Jérusalem, se rendit à Abou-Gosch; il y releva les plans de l'église; il en étudia avec soin la construction. Il remarqua que l'état de conservation relative dans lequel se trouvait l'édifice était dû à l'énorme épaisseur de ses murs, qui étaient ceux d'un ancien *castellum* romain dont les croisés avaient utilisé l'intérieur en y incrustant pour ainsi dire leur nouvelle construction. Le mur oriental fut même assez épais pour y loger les trois absides qui ne sont pas saillantes à l'extérieur. Au centre de la crypte ou église inférieure, il remarqua une ouverture rectangulaire par laquelle on descendait jusqu'à une source, à l'aide de quelques marches taillées dans le rocher. L'existence d'une réserve d'eau au centre d'un poste militaire fortifié qui pouvait être appelé à soutenir un siège s'explique tout naturellement.

M. C. Mauss publia ses observations sur Abou-Gosch en 1892[1]; il y ajouta une série de calculs pour démontrer que le site actuel d'Abou-Gosch correspondait exactement à l'emplacement de la localité appelée Emmaüs, citée par saint Luc et par l'historien Josèphe, et située à 60 stades de Jérusalem.

Aujourd'hui l'église d'Abou-Gosch est confiée aux Bénédictins de Terre Sainte. On y exécute en ce moment des fouilles, et le P. Bernard Drouhin, supérieur des Bénédic-

1. *L'église de Saint-Jérémie à Abou-Gosch* (*Emmaüs de saint Luc et castellum de Vespasien*), *avec une étude sur le stade au temps de saint Luc et de Flavius Josèphe*, 1892.

tins du Mont des Oliviers à Jérusalem, vient d'adresser à mon ami M. C. Mauss la lettre suivante que ce dernier m'a communiquée. Je suis heureux d'être autorisé à en faire part à l'Académie :

« Du Mont des Oliviers, 18 octobre 1901.

« Dans ma dernière lettre je disais au sujet des fouilles entreprises autour du mur extérieur de notre église d'Abou-Gosch, suivant de doctes conseils, qu'elles n'avaient donné lieu jusqu'alors à aucune découverte importante. Or, je désire que vous soyez le premier informé d'une découverte de premier ordre que ces mêmes fouilles viennent de nous offrir. Cette primeur, très honoré Monsieur, vous est bien due puisque votre flair professionnel a deviné et annoncé cette découverte.

« A gauche de la porte d'entrée de la crypte, à 80 centimètres de distance, à mi-hauteur, nous avons trouvé en beaux caractères romains, du Ier siècle de l'ère chrétienne, l'inscription suivante[1] :

VEXILLATO
LEG❦X❦FRE

Vexillat[*i*]*o leg*(*ionis*) *X Fre*(*tensis*).

. . . .

« Sans doute la garde de la route principale avait été confiée à ce détachement, et il est à croire que, pour la rendre plus facile, aux endroits opportuns — et nul ne l'était davantage que notre Kyriat (car je dois noter pour rectifier une opinion erronée que le nom d'Abou-Gosch ne remonte qu'à une soixantaine d'années et n'est connu que des étrangers, les gens du pays ne le connaissant pas et ne nommant jamais leur village que Kyriat) — aux endroits opportuns comme Latroun, Kyriat, Koloñieh, ont été construits de grands camps fortifiés. Une tradition religieuse a maintenu celui de Kyriath. Est-ce celle du grand fait arrivé le

1. Nous reproduisons le texte conformément à la copie du P. Drouhïn, mais le dernier I du mot *vexillatio* devait être conjugué avec le T ou inséré entre T et O. Probablement le T de *Fretensis* est aussi conjugué avec E.

jour de la Résurrection? Et n'aurez-vous pas raison une fois de plus, cher Monsieur? Je commence à l'espérer et, si ce doit être, il faudra bien que nous vous trouvions quelque place parmi les prophètes.

« Un moment j'ai espéré que la pierre avec sa magnifique inscription était là, à la place même que lui avait assignée l'architecte romain. Mais un examen plus attentif m'a presque fait certain qu'elle avait dû être placée là postérieurement. Toutefois sa disposition au milieu de ces pierres primitives ne peut avoir été faite que par les croisés. Je suppose que les croisés la trouvèrent au-dessus de la porte de la crypte qu'ils ont dû renouveler et ils la placèrent à ce poste d'honneur que je vous ai décrit.

. . . .

D. Bernard Drouhin
O. S. B. »

Il résulte de cette intéressante découverte qu'un détachement de la *legio X^a Fretensis* occupait le fort romain d'Abou-Gosch, ou plutôt de Kyriath, placé dans la montagne, à 13 kilom. 330 de Jérusalem. La situation de cette localité sur la route de Jaffa et de Lydda à Jérusalem en faisait un point stratégique important.

On sait que l'histoire de la légion X Fretensis est liée à celle des destinées du peuple Juif pendant la domination romaine en Palestine. Elle campait aux portes de Jérusalem comme le prouvent les briques estampillées découvertes autour de cette ville[1]. Sous Hadrien, la première cohorte de cette légion était établie à Scythopolis en Galilée, sur la rive droite du Jourdain[2]. Il est difficile de préciser l'époque à laquelle la *vexillatio* mentionnée dans la nouvelle inscription vint occuper le point appelé aujourd'hui Kyriath. Cependant si Kyriath correspond effecti-

1. *Corp. inscr. latin.*, III, n. 6651.
2. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, I, p. 168. Cette dédicace de la Xe légion Fretensis à l'empereur Hadrien est aujourd'hui conservée au Musée du Louvre.

vement, comme le pense M. C. Mauss, au Χώριον 'Αμμαοῦς, distant de Jérusalem de soixante stades, où Josèphe rapporte que furent établis huit cents soldats libérés [1], il est évident que cet Emmaüs est distinct de l'Emmaüs-Nicopolis, situé dans la plaine, à une distance plus considérable de Jérusalem. On s'accorde à identifier Emmaüs-Nicopolis avec la localité moderne d'Amowas, où conformément à un renseignement donné par Josèphe on a retrouvé plusieurs tombes de soldats de la légion V[e] Macédonique [2].

Ainsi, les deux Emmaüs avaient reçu une garnison à l'époque romaine. Emmaüs-Nicopolis, aujourd'hui Amowas, était occupé par des soldats de la V[e] légion Macédonique, tandis que l'autre Emmaüs, aujourd'hui Kyriath, avait reçu dans un poste fortifié, dont les murs existent encore, un détachement de la légion X[e] Fretensis. Ce détachement, selon toute vraisemblance, n'a été envoyé sur ce point qu'à l'époque d'Hadrien.

LA QUESTION SUMÉRIENNE, RECHERCHE D'UN CRITÉRIUM, PAR M. C. FOSSEY.

L'existence d'une langue sumérienne, affirmée par les premiers assyriologues qui déchiffrèrent les textes bilingues de l'Assyro-Babylonie, a été contestée par une école qui a prétendu montrer que le soi-disant sumérien n'était en réalité qu'une rédaction idéographique de l'assyrien. Depuis 1874, suméristes et antisuméristes ont dépensé beaucoup d'érudition et de talent pour établir leurs thèses, sans qu'aucun

1. *Ant. jud.*, VII, 6, 6.
2. *Corp. inscr. lat.*, III, n. 6647; Lagrange, *Rev. biblique*, 1897, p. 131; *Bull. des antiq. de Fr.*, 1896, p. 263; Michon, *Rev. biblique*, avril 1898 (*inscription d'Amowas*).

parti puisse se flatter d'avoir convaincu le parti adverse. Les hésitations, ou même les variations de certains assyriologues peuvent faire croire que si les adversaires sont irréductibles, c'est parce que leurs thèses sont également vraisemblables, ou également indémontrables. Je voudrais examiner les principaux arguments proposés de part et d'autre, rechercher s'il n'est pas un signe qui permette de distinguer à coup sûr une langue d'une idéographie, voir enfin si le sumérien ne présente pas ce caractère distinctif avec assez de netteté pour rendre impossible toute contestation sur l'existence d'une langue sumérienne.

J'écarterai tout d'abord, à cause de son évidente insuffisance, l'argument ethnographique. On a affirmé ou nié, suivant les besoins de la cause, l'existence de populations non sémitiques en Babylonie. Je crois que la solution de cette question, d'ailleurs obscure, importe assez peu au problème qui nous occupe. Il est trop clair qu'un peuple sumérien pourrait avoir occupé à une certaine époque les plaines de la Chaldée, sans qu'il fût démontré pour cela qu'il continua à parler sumérien, ni surtout que nous avons, dans les textes qui font l'objet du litige, des monuments de sa langue. A plus forte raison, j'écarterai les arguments indirects sur lesquels on prétend étayer une théorie ethnographique de la Chaldée primitive. Lenormant, qui voulait démontrer le touranisme des premiers habitants de la Babylonie en recherchant dans le *Kalévala* finnois des ressemblances avec la magie babylonienne, avait certainement tort d'oublier que tel rite magique se retrouve identique chez des peuples entre lesquels personne n'imaginera d'inventer un lien de parenté quelconque. Mais on trouvera sans doute tout aussi peu concluantes lés raisons que, dans un autre camp, M. Jastrow [1] prétend tirer du caractère exclusivement sémitique de la religion babylonienne. Outre qu'il

1. Jastrow, *Religion of Babylonia and Assyria*, 1898, p. 22-25.

me semble assez difficile d'envelopper dans une définition qui ne convienne pas en même temps à beaucoup d'autres religions, le polythéisme de Canaan et de l'Arabie antéislamique, le judaïsme, le christianisme primitif et l'islam, il est trop clair que, toutes les religions sémitiques ayant plus ou moins directement subi l'influence babylonienne, la question resterait en tout cas entière de savoir si la religion babylonienne elle-même est un tout homogène et exclusivement sémitique, ou si au contraire elle n'a pas emprunté à une autre race les éléments qu'elle a transmis aux religions sémitiques.

Avec les études sur le syllabaire cunéiforme, nous arrivons à des arguments qui paraissent mieux appropriés à la question. On a depuis longtemps remarqué qu'un très grand nombre de signes n'ont pas de valeur phonétique correspondant à leur valeur idéographique. Ainsi le signe 𒀜 qui signifie *abu*, père, n'a pas la valeur *ab*, mais *ad*; le signe 𒋛, qui signifie *karnu*, corne, n'a pas la valeur *kar*, mais la valeur *si*. On en a conclu que le syllabaire cunéiforme n'avait pas été inventé par les Assyriens, mais par un peuple chez lequel père se disait *ad* ou *adda*, corne *si* ou *si* + une autre syllabe, c'est-à-dire par un peuple qui parlait une langue non sémitique. Certes l'argument ne manque pas de force. Je dois cependant, pour être juste, remarquer qu'il ne serait décisif que s'il était démontré que les signes 𒀜 et 𒋛 ont, dès l'origine, servi à désigner le père et la corne. Or M. Oppert lui-même admettait autrefois que le signe 𒀜 pouvait bien avoir figuré à l'origine les testicules, et les dernières recherches de M. Delitzsch sur l'écriture[1] ne me paraissent pas établir d'une manière définitive que la forme la plus ancienne du signe 𒋛 représentait les cornes de la nouvelle lune. Les plus anciennes inscriptions

1. *Die Entstehung des ältesten Schriftsystems. 1897.*

aujourd'hui connues ne nous présentent plus que des schémas tellement simplifiés qu'il est le plus souvent impossible d'y reconnaître en toute certitude l'objet primitivement figuré. Tant que nous n'aurons point d'images plus nettes, un scepticisme peut-être exagéré, mais avec lequel nous devons compter, pourra nous objecter que les signes 𒀜 et 𒋛 désignaient peut-être tout d'abord des objets dont le nom sémitique commençait par *ad* ou par *si*, et que les sens de père et de corne ne sont que postérieurs et dérivés.

L'antisumérisme, que cette réserve semble favoriser, tombe d'ailleurs sous le coup d'objections plus graves. Il n'a pas trouvé de mots sémitiques commençant par *ad* et par *si* et désignant les mêmes idées que les signes 𒀜 et 𒋛. Il a bien montré que quelques valeurs syllabiques étaient d'origine sémitique; mais, comme de son propre aveu, il ne peut pas le faire pour toutes les valeurs phonétiques, sa thèse de l'origine assyrienne du syllabaire reste indémontrée. Les Grecs ont donné à l'*alef*, au *iod*, au *hé*, à l'*ain* de l'alphabet phénicien, les valeurs a, i, é, o, qui manquaient à cet alphabet. Ils ne sont point pour cela les inventeurs de l'écriture alphabétique. Voici d'ailleurs une objection préalable qui nous dispensera d'examiner les explications, souvent plus ingénieuses que vraisemblables, par lesquelles on a prétendu montrer l'origine assyrienne du syllabaire cunéiforme, et du même coup la non-existence d'une langue sumérienne. Si nous démontrons un jour, d'une manière complète et définitive, que le syllabaire est d'origine sumérienne, nous n'en conclurons pas que l'assyrien est une idéographie du sumérien. Réciproquement, nous demandons la même grâce en faveur du sumérien.

Aucun des arguments examinés jusqu'à présent ne nous a paru capable d'imposer une conviction. La raison en est simple. La question sumérienne est une question linguistique; elle ne peut être résolue que par des considérations linguistiques. Voyons donc celles-ci.

Tous les arguments linguistiques sont loin d'avoir la même valeur. Tout le monde, je crois, s'accordera à reconnaître qu'on ne peut pas attacher grande importance à ceux qui sont tirés de la comparaison des vocabulaires. On s'est évertué, tantôt à retrouver les mots sumériens dans les lexiques des langues touraniennes, tantôt à les dériver de racines sémitiques, et le fait que ces entreprises si opposées ont été couronnées d'un égal succès en montre assez la vanité. Il faudrait vraiment jouer de malechance pour ne pas rencontrer entre le golfe de Gascogne et le Kamchatka quelques vocables prêts à témoigner de la parenté du sumérien avec les langues touraniennes ; ce que le basque et le turc ne fournissent pas, on le demandera au ouïgour ou au tchérémisse. Le domaine sémitique, géographiquement moins étendu, est à peine moins riche. A lui seul le lexique arabe, espèce d'océan où des tributaires fort différents ont confondu leurs apports, est assez copieux pour se prêter à toutes les comparaisons. Si l'on ajoute que les auteurs de rapprochements lexicographiques sont fatalement enclins à se contenter d'à peu près, soit pour le sens, soit pour la forme des mots, on ne pourra manquer de songer qu'un pareil expédient se prêterait avec une égale complaisance à démontrer la parenté de deux langues quelconques, et qu'il est par suite impropre à l'établir sur des bases vraiment solides.

Dira-t-on que la méthode avait pourtant sa valeur, et qu'à l'employer avec plus de rigueur, on aurait pu en tirer de meilleurs résultats ? Supposons donc établie d'une manière certaine l'identité de quelques centaines de mots, de quelques milliers même, si l'on veut. Que pourrons-nous logiquement en conclure ? une communauté d'origine ou un emprunt ? Le vocabulaire est, dans toute langue, ce qui lui appartient le moins exclusivement : les mots passent les frontières, et contre cet échange, du moins, il n'est pas de douane. Les invasions, la conquête, rendent encore plus intime cette

pénétration réciproque. Les Osmanlis ont conquis l'empire des Khalifes, mais ils ont adopté leur foi, et le turc littéraire possède un vocabulaire composé pour plus de moitié de mots arabes; l'hébreu talmudique et le syriaque comprennent une forte proportion de mots grecs. Pourtant nul ne songe à faire du turc un cousin, même éloigné, de l'arabe. En ce qui concerne la question sumérienne, il me semble qu'une conclusion de ce genre est encore moins permise aux antisuméristes qu'aux suméristes. Les peuples primitifs de la Chaldée n'ayant pas été en contact journalier avec les habitants des steppes sibériennes, la commune possession d'un grand nombre de racines ne pourrait guère s'expliquer que par une commune origine; et si même une autre hypothèse paraissait plus vraisemblable, la thèse antisumériste n'en serait pas moins fortement ébranlée, puisqu'il serait établi en tout cas que ce que nous appelons le sumérien contient *autre chose* que de l'assyrien déguisé. Mais, si grand que soit le nombre des termes communs aux lexiques sumérien et sémitique, on n'en pourra rien conclure sur la nature du sumérien, les peuples de Sumer et d'Assur s'étant par hypothèse mélangés au point de se confondre, et les deux langues, employées simultanément dans un même pays, ayant dû se faire d'innombrables emprunts. Bien plus, il sera toujours extrêmement difficile, sinon impossible, de savoir par qui a été fait l'emprunt. Nous n'hésitons pas à reconnaître dans l'arabe قنصل le latin *consul*, ou dans l'hébreu פלסוף le grec φιλόσοφος, parce que nous trouvons ces mots en latin et en grec bien avant que les Juifs n'entrent en rapport avec les Grecs, ou les Arabes avec les races latines [1]. Un pareil critérium fait défaut s'il s'agit de décider du sémitisme d'un mot sumérien, et tous

1. Il s'est d'ailleurs trouvé un commentateur pour expliquer פלסוף par פילא סבא, vieillard ridicule (Glos. Talm. Sab. f. 116 a, cité par Buxtorf-Fischer 872 a). On peut juger par là de la valeur de l'argument étymologique.

les autres sont insuffisants. Exigera-t-on, pour accorder à un mot la nationalité sémitique, qu'il figure dans tous les lexiques sémitiques, depuis les patois araméens du Kurdistan jusqu'aux dialectes de l'Abyssinie? Ce serait demander à la fois et trop et trop peu : trop, parce qu'un mot purement sémitique peut n'avoir été conservé que par un seul groupe de sémites; trop peu, parce qu'un mot emprunté au sumérien par l'assyrien peut avoir été de nouveau emprunté à l'assyrien par l'hébreu, l'araméen et l'arabe, toutes langues parlées par des peuples qui ont été en contact avec l'Assyro-Chaldée, et ainsi transmis à tous les dialectes sémitiques.

Si la comparaison des lexiques ne peut pas nous fournir de preuve décisive pour ou contre l'existence d'une langue sumérienne, la comparaison des grammaires va, je crois, nous procurer le critérium que nous recherchons. Les langues se prêtent leurs mots, mais chacune d'elle les traite suivant une manière qui lui est propre; à n'entendre que les deux syllabes de قنصل, on peut douter si l'on a affaire à du latin ou à de l'arabe, mais le pluriel قناصل, si différent du latin *consules* nous montre tout de suite une formation spéciale à l'arabe. Il semble donc qu'il eût suffi de comparer les conjugaisons assyrienne et sumérienne pour trancher la question qui nous occupe. Cela suffirait en effet, si, l'existence propre du sumérien n'étant plus contestée, il restait seulement à déterminer dans quel groupe de langues il convient de le placer. Mais la question est tout autre. Les antisuméristes ne nient pas que *munnadim* ne soit, matériellement et à ne considérer que les sons, une forme verbale très peu sémitique. Mais ils prétendent que les préfixes *munna* sont l'expression conventionnelle des notions de nombre, de genre, de personne et de temps rendues dans l'assyrien : *ušepiš* par la vocalisation et le préfixe. On comprend que sur ce terrain, la querelle s'éternise. Il est presque aussi difficile de réfuter une pareille assertion que de l'établir.

Remarquons toutefois que l'on pourrait de la même façon contester l'existence de n'importe quelle langue, dire par exemple que *ušepiš* n'est point un mot réel, mais un complexe idéophonique artificiel. La facilité avec laquelle l'argument se retourne montre assez qu'il est sans valeur. D'autre part, l'antisumérisme ne nous a pas fourni une preuve qu'il nous devait, à savoir que la conjugaison dite sumérienne était le calque exact de la conjugaison assyrienne; je ne connais point de tableau qui mette en regard des quatorze formes du verbe assyrien quatorze transformations équivalentes. Mais je ne veux point tirer de cette insuffisance actuelle de la théorie antisumériste une conclusion qui resterait toujours précaire, et j'aime mieux renoncer à demander à la morphologie la preuve de l'existence d'une langue sumérienne.

Je le fais d'autant plus volontiers que, cette preuve, la phonétique va la fournir aussi décisive qu'on peut la souhaiter. Toute langue en effet est caractérisée par ce fait qu'elle évite la rencontre de certains sons et recherche la rencontre de certains autres; en conséquence, les voyelles et les consonnes primitives s'altèrent ou permutent suivant des lois rigoureuses, auxquelles il n'est fait que d'apparentes exceptions. On conçoit sans peine qu'une idéophonie, création artificielle, uniquement destinée à travestir les mots, et procédant par substitutions, prolongements et raccourcissements arbitraires, n'ait ni le souci ni le moyen de conserver cette harmonie des sons qu'établit inconsciemment l'usage populaire. L'existence de lois phonétiques est donc un caractère exclusivement propre aux langues réelles et parlées. On peut, il est vrai, concevoir une cryptographie qui reproduirait exactement toutes les particularités phonétiques de la langue qu'elle recouvre. Il suffirait qu'elle reposât par exemple sur une permutation régulière des voyelles et des consonnes de même nature. La transcription cryptographique serait ainsi comparable à une trans-

position musicale, et la mélodie de la langue naturelle ne serait pas plus altérée que ne l'est celle d'un morceau de musique transposé dans une nouvelle gamme, dont la tonique est d'un ou deux tons plus haute ou plus basse que dans la rédaction primitive. Mais il est trop évident que la prétendue « allographie babylonienne » n'est point une cryptographie de ce genre, et aucun antisumériste n'a encore osé le supposer. Si donc nous découvrons dans les textes sumériens des lois de phonétique, nous serons fondés à déclarer que le sumérien est bien une langue naturelle, et non une « allographie », une idéographie, une « idéophonie » ou tout autre produit artificiel d'une espèce de Cabbale.

Suméristes et antisuméristes s'accordent pour reconnaître que, dans les textes qui font l'objet de la discussion, l'idée de l'optatif est exprimée par trois préfixes verbaux, ou plus exactement par un préfixe qui peut être vocalisé de trois manières différentes : *ḫa*, *ḫe*[1], *ḫu*. Une rapide inspection suffit pour constater que cette différence de vocalisation ne correspond pas à une différence de genre, de nombre ou de temps ; on trouve en effet les formes : *ḫa-bara-e*, qu'il sorte ; *ḫe-emme-gal*, qu'il place ; et *ḫa-munib-tutu*, qu'il fasse entrer. Dès le jour où je remarquai ce fait, j'eus l'idée que j'étais en présence de simples variations phonétiques et qu'il fallait en chercher la cause dans la nature des sons voisins. Je pensai d'abord que la voyelle du thème verbal pouvait déterminer le choix entre les différentes vocalisations du préfixe de l'optatif. Mais je reconnus bientôt l'insuffisance de cette explication, lorsque je relevai pour un même verbe *gub* l'emploi de *ḫa* et de *ḫe*, pour le verbe *sa-a* l'emploi de *ḫe* et de *ḫu*. Il ne restait plus qu'une hypothèse possible, c'était que la vocalisation du préfixe de l'optatif fût déter-

1. Le signe 𒄭 a aussi les valeurs *ḫa*, *ḫu*, mais comme préfixe de l'optatif il est toujours glosé *ḫi* (ASKT, p. 75, l. 4) ou *ḫe* (CT, XII, 10 a 4).

minée par la vocalisation des autres préfixes ajoutés au verbe. Pour s'en assurer, il suffisait de faire le relevé des optatifs en *ḫa*, en *ḫe* et en *ḫu*. Cette statistique me révéla en effet que le préfixe de l'optatif porte toujours la même voyelle que le préfixe verbal qui le suit immédiatement. Voici d'ailleurs le tableau des différentes combinaisons dans lesquelles entre le préfixe de l'optatif.

ḫa-ba	*ḫe-en*	*ḫu-mu-e-da*
ḫa-bab	*ḫe-en-ban*	*ḫu-mun*
ḫa-ba-me	*ḫe-en-šin*	*ḫu-mun-da*
ḫa-ban	*ḫe-en-ta*	*ḫu-mun-ib*
ḫa-ban-ib	*ḫe-en-tan*	*ḫu-mun-nin*
ḫa-ban-in	*ḫe-en-ṭa*	*ḫu-mu-rab*
ḫa-ba-ra	*ḫe-en-ṭab*	*ḫu-um-ta*
ḫa-ba-ran	*ḫe-em*	
ḫa-ba-rin	*ḫe-em-man*	
ḫa-ma	*ḫe-em-ma-ran*	
ḫa-mab	*ḫe-em-me*	
ḫa-rab	*ḫe-em-ta*	
ḫa-ran	*ḫe-em-tan*	
	ḫe-neb	
	ḫe-neb-ta	
	ḫe-reb [1]	

Il est clair que cette adaptation du préfixe de l'optatif au préfixe qui le suit immédiatement n'est pas le produit du hasard. Il serait vain également de prétendre l'expliquer par des « raisons graphiques [2] ». Ce n'est pas un besoin de l'œil, mais un besoin de l'oreille que satisfaisait cette application des lois de l'*harmonie vocalique* : une idéophonie ne peut être qu'une cacophonie, car, pour reprendre une formule de M. Oppert, l'œil est d'une surdité complète. Un

1. Ou *ḫi-in*, *ḫi-in-ban*, etc.
2. Halévy, *Le sumérisme et l'histoire babylonienne*, p. 142.

mode d'expression des idées, qui obéit à des nécessités phonétiques, est une langue véritable. Il y a donc une langue sumérienne.

Assurément la démonstration sera plus complète le jour où nous aurons dégagé non pas une, mais plusieurs lois phonétiques. C'est, semble-t-il, dans cette voie qu'il faudra désormais chercher. Chaque découverte n'aura pas seulement l'avantage de mieux assurer la clôture d'un débat stérile; elle aura surtout le mérite de nous conduire à une intelligence vraiment scientifique de textes que nous pouvons tout au plus prétendre deviner aujourd'hui.

LIVRES OFFERTS

M. Barth dépose sur le bureau de l'Académie l'article qu'il a publié dans le « Journal des savants » sur l'ouvrage de M. Étienne Aymonier intitulé : *Le Cambodge. I. Le Royaume actuel.*

M. H. Derenbourg offre à l'Académie son mémoire intitulé : *Les manuscrits arabes de la collection Schefer à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1901, in-4°; ext. du *Journal des savants*, juin 1901).

M. Hamy présente, de la part de l'auteur, M. Fr. del Paso y Troncoso, un volume intitulé : *Descripción histórica y exposición del Códice pictórico de los antiguos Nàuas, que se conserva en la biblioteca de la Camara de Diputados de Paris.* Florencia, Landi, 1899, in-8°, 368 p. :

« M. del Paso y Troncoso est sans contredit le mexicain le mieux instruit du passé de son pays ; archéologue, historien et linguiste, il poursuit depuis de longues années l'étude patiente et approfondie des manuscrits de l'Anahuac, et le volume que je présente en son nom est

détaché d'un grand ouvrage d'ensemble qui doit paraître plus tard sur cette difficile matière. Parmi les *codices* dont M. del Paso y Troncoso avait abordé l'examen, celui de la bibliothèque du Palais Bourbon avait particulièrement exercé sa patience, et comme on préparait à Paris une édition luxueuse de ce précieux ouvrage, sur lequel il avait rassemblé déjà de nombreuses notes, il ne voulut pas perdre tout le fruit de ce travail préliminaire et s'est décidé à publier des commentaires dont la propriété lui reste ainsi acquise, quoique le volume qui les renferme ait paru longtemps après notre édition de Paris. Je regrette vivement d'ailleurs de n'avoir point profité des interprétations détaillées dont chaque page du *Codex Borbonicus* est ainsi l'objet : mon commentaire y aurait beaucoup gagné. Je dois toutefois observer que des indications aussi minutieuses auraient dépassé de beaucoup les limites qui étaient imposées à mon travail; je n'avais en effet qu'à exposer les grandes lignes de la composition des deux livres qui forment le *Codex Borbonicus*. L'essentiel est que, travaillant loin de M. Troncoso, sur une matière bien délicate, je ne présente pas dans mes commentaires de divergences trop alarmantes pour la sécurité de mes résultats. Il demeure acquis que le *Codex Borbonicus* est à la fois un *livre divinatoire* et un *rituel figuré* et que par ses dimensions, sa polychromie éclatante, la pureté relative du dessin des personnages qu'il met en scène, c'est le plus beau des manuscrits que nous aient laissés les Nahuatls. M. del Paso y Troncoso établit avec une grande sûreté que ce manuscrit, acheté en 1826 par la bibliothèque du Palais Bourbon, avait appartenu jadis à celle de l'Escurial; il aurait disparu de ce grand dépôt au moment des troubles qui ont provoqué l'intervention française de 1823. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. C. Mauss, ancien architecte de l'église Sainte-Anne à Jérusalem, une brochure intitulée *Emmaüs* (Paris, 1901, in-8°).

Dans ce travail, l'auteur revient sur une question qu'il a déjà exposée il y dix ans, dans un mémoire sur l'*Église de Saint-Jérémie à Abou-Gosch*; c'est l'identification d'Abou-Gosch (ou plutôt de Kyriath el-Enab) avec l'Emmaüs de l'Évangile. Il s'appuie, pour sa démonstration, sur les chiffres de distance donnés par saint Luc et par l'historien Josèphe, chiffres qui, d'après ses calculs correspondent mathématiquement à la distance qui sépare Kyriath-el-Enab de Jérusalem.

M. de Lasteyrie présente au nom de l'auteur, M. René Fage, un ouvrage intitulé : *La vie à Tulle aux XVII*e *et XVIII*e *siècles* (Paris,

1902, in-8°). Ce beau volume nous offre le plus curieux tableau de la vie intime d'une petite ville sous l'ancien régime. Toutes les classes de la société, clergé, noblesse, bourgeois, artisans, défilent devant nous tour à tour. M. Fage nous initie à tous les détails de leur existence, il nous renseigne sur leurs demeures, leur alimentation, les industries ou les commerces auxquels certains se livrent, leurs goûts littéraires et artistiques. Il nous donne les plus abondants renseignements sur l'administration de la ville, la police, l'assistance publique, les moyens de communication, en un mot il ne néglige aucun des détails qui peuvent piquer notre curiosité. J'ajoute que ce livre de bonne et solide érudition est d'une lecture agréable et facile, et qu'il est écrit d'un bout à l'autre de ce style élégant qui est chez M. René Fage un héritage de famille.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 1901

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. LE COMTE DE LASTEYRIE

PRÉSIDENT

Messieurs,

Si Colbert, l'illustre fondateur de l'Académie des inscriptions et médailles, si Pontchartrain, qui lui donna, en 1701, sa constitution définitive, revenaient en ce monde, ils verraient sans déplaisir, j'aime à le croire, les développements qu'a pris, peu à peu, l'institution dont ils ont doté notre pays. Mais si, nous continuant leur bienveillant intérêt, ils daignaient suivre encore nos séances, ils seraient sûrement bien étonnés de voir à quel point elles diffèrent de celles auxquelles ils se plaisaient jadis à assister.

La composition des inscriptions et devises destinées à glorifier le grand Roi était alors le principal travail de la Compagnie. Elle était consultée sur tout ce qui pouvait contribuer à l'éclat des fêtes données par le Roi, ou à l'embellissement de ses palais; Quinault lui demandait des sujets d'opéra; elle donnait son avis sur le choix des statues de Versailles, sur les ornements des fontaines, sur la déco-

ration des appartements et l'embellissement des jardins. Elle s'occupait aussi d'histoire et de belles-lettres, depuis 1701 du moins, car, dans le principe, elle n'avait pas été créée pour cela.

Aujourd'hui, tout est bien changé. Les inscriptions et médailles n'absorbent plus qu'une faible part de notre temps. Les Quinault du jour savent se passer de nos lumières pour le règlement de leurs ballets ou la mise en scène de leurs opéras, et si, par aventure, nos modernes Pontchartrain veulent rendre quelque éclat à une de nos vieilles résidences royales, ils sont entourés de trop de conseillers éclairés pour avoir besoin de nous distraire de nos travaux.

Nous continuons, en revanche, à nous occuper d'histoire et de belles-lettres, comme nos devanciers, et même plus qu'eux. Car le champ de l'érudition s'est tellement développé depuis un siècle, que beaucoup d'entre nous consacrent leur vie à étudier des monuments, des langues, des civilisations, dont l'existence même était à peine soupçonnée il y a cent ans.

Enfin, notre activité académique se manifeste par un genre de travail que nos anciens sont restés longtemps sans connaître et qui ne semble pas leur avoir imposé jamais de bien lourdes fatigues. Je veux parler du jugement des ouvrages auxquels nous sommes appelés à décerner des prix.

L'Académie des Inscriptions avait près de soixante-dix ans d'existence quand, pour la première fois, un généreux ami des lettres, le président Durey de Noinville, eut l'idée d'encourager les études auxquelles elle se livrait par la fondation d'un prix annuel de quatre cents livres. C'était en 1732.

Malgré les considérations très flatteuses pour l'Académie qui accompagnaient cette libéralité, nos devanciers ne l'acceptèrent pas sans hésitation. Les opposants faisaient valoir que, pour décerner le prix, il faudrait nommer des

commissaires choisis parmi les membres les plus assidus et les plus intelligents, tâche délicate à une époque où les savants avaient l'épiderme encore plus sensible qu'aujourd'hui; les commissaires pourraient différer d'avis sur la valeur des ouvrages soumis à leur appréciation, ce qui produirait un fâcheux effet sur le public; enfin les auteurs évincés ne témoigneraient-ils pas leur mécontentement en s'élevant sans ménagement contre l'Académie, et ne traiteraient-ils pas en adversaires déclarés les membres de la Compagnie qu'ils avaient considérés jusque-là comme des juges éclairés?

Le péril était grand, mais l'Académie fut brave, elle accepta la fondation. Nous nous sommes montrés, depuis, bien plus braves encore, car la liste des prix dont nous disposons s'est singulièrement accrue, sans que les candidats malheureux nous aient jamais poursuivis d'une injuste rancune.

Une partie des concours ouverts par l'Académie portent sur des questions déterminées d'avance. Or, il est une remarque que vous me permettrez de faire, pour le cas où parmi mes auditeurs se cacherait quelque futur bienfaiteur de notre Académie : les travailleurs semblent s'intéresser de moins en moins aux concours de ce genre. Nous en avons eu la preuve, une fois de plus, cette année, car sur quatre prix que nous avions à décerner dans ces conditions, deux seulement ont pu être attribués, et chacun n'était brigué que par un unique candidat. C'était le prix ordinaire qui est échu à M. Ernest Langlois, et un prix Bordin que nous avons attribué à M. Foucher.

Le premier de ces lauréats avait à relever les noms propres contenus dans les chansons de geste imprimées antérieures à Charles V, travail dont il s'est acquitté avec beaucoup de conscience, mais non sans mériter quelques critiques dont il fera bien de tenir compte avant de livrer son œuvre à l'impression.

Le second avait à traiter un sujet dont l'intérêt s'étend bien au delà du cercle toujours étroit des spécialistes. Il existe, dans le Nord-Ouest de l'Inde, une série de sculptures qui, bien que relevant de l'art bouddhique, portent des traces indiscutables d'une influence hellénique ou gréco-romaine. L'Académie avait demandé une étude d'ensemble sur ces monuments, M. Foucher en est allé chercher les éléments sur place dans les musées de Calcutta, de Lahore, de Lucknow, et jusque dans le fond des campagnes. Il a rapporté un grand nombre de clichés qui rehaussent singulièrement la valeur de son mémoire; il a interprété avec sagacité les scènes empruntées à la légende bouddhique, il a su distinguer les points d'attache de cet art si curieux soit avec l'Occident, soit avec la tradition purement indienne. Quelles que puissent être les découvertes que l'avenir nous réserve, il lui restera l'honneur d'avoir été le premier à esquisser, dans un exposé solide et judicieux, cette phase peu connue de l'art oriental.

Si les concours ouverts par l'Académie sur des sujets choisis d'avance ont donné des résultats inférieurs à nos espérances, il n'en est pas de même de ceux où pleine liberté est laissée aux concurrents pour le choix du sujet. Dans cette catégorie de prix, le plus considérable dont nous disposions cette année était le prix Gobert. Il a été attribué à M. de La Roncière, pour cette *Histoire de la marine française* dont nous avons déjà couronné le premier volume en 1899.

L'auteur prend l'histoire maritime de la France aux origines les plus reculées, il la conduit jusqu'à la fin du xve siècle, à l'époque où la découverte du Nouveau Monde marque le début d'une ère nouvelle. C'est, comme on le voit, une longue période sur laquelle nous ne possédions que des données tellement incomplètes et tellement confuses, que des auteurs se prétendant bien informés ont pu

écrire, sans soulever de protestations, que la France n'avait pas eu de marine de guerre avant Richelieu.

Les épisodes les plus marquants de nos guerres navales, les plus vaillants de nos hommes de mer n'avaient été l'objet jusqu'ici que de monographies éparses, sans lien entre elles, qui ne permettaient point de se faire une idée de ce qu'avait été la marine française au moyen âge. Nous pourrons désormais, grâce à M. de La Roncière, en suivre pas à pas la longue et palpitante histoire.

Philippe-Auguste disait, à la fin du XII[e] siècle, que les Français « ne connaissaient point les voies de la mer ». Il fallut les rudes épreuves des Croisades pour les leur apprendre. Puis vinrent les luttes avec l'Angleterre qui complétèrent notre apprentissage. A la fin du XIII[e] siècle, Philippe le Bel fonde notre premier arsenal maritime à Rouen, et les galères royales commencent à faire bonne figure à côté des flottes mercenaires que longtemps encore nous emprunterons à Gênes ou à l'Aragon. Nos populations côtières s'enhardissent; elles donnent naissance à d'audacieux corsaires qui ruinent le commerce de l'ennemi, et vont jeter la terreur dans ses ports.

En vain, Édouard II veut négocier la suppression de la guerre de course; Charles le Bel, plus avisé ou moins sentimental que ne le sera plus tard Napoléon III, refuse de se priver de cette arme redoutable qui protégera notre faiblesse contre la puissance d'Édouard III et nous permettra de faire payer aux villes anglaises de la Manche les insultes journalières dont nos côtes avaient à souffrir.

Mais voici le terrible désastre de l'Écluse, les victoires du prince Noir sur le continent, la captivité du roi Jean, et la suprématie anglaise s'affirme triomphante sur les rivages de la Manche et de l'Océan.

Les choses changent heureusement de face avec Charles V, grâce à deux grands hommes de guerre. L'un est bien connu, c'est Du Guesclin. L'autre commence à

peine à être arraché à un injuste oubli, c'est le digne émule du vaillant connétable, c'est Jean de Vienne, fait amiral de France en 1373 et qui va consommer en quelques années l'écrasement de la marine anglaise.

Que ne puis-je, Messieurs, suivre notre historien dans le récit de ces brillantes croisières sur toutes les côtes de la Grande-Bretagne; vous montrer nos marins portant la ruine dans les ports les plus prospères, Folkestone, Portsmouth, Dartmouth, Winchelsea, Douvres, et jetant l'angoisse jusque dans Londres même!

Mais aux années glorieuses succèdent trop rapidement les années sombres; l'anéantissement de notre puissance navale suit de près la mort du grand roi qui en avait été le créateur. Et pourtant, même pendant la lamentable période qui va s'ouvrir, que de faits glorieux, que d'héroïsme déployé par ces marins normands et bretons qui, en dépit de tout, bravent la mauvaise fortune et se refusent obstinément à devenir Anglais! Que de belles pages à l'époque même de nos plus cruelles infortunes! Ici c'est l'admirable résistance de Guillaume de Narbonne qui, au Chef-de-Caux, tient tête, avec 38 navires, aux 300 voiles du duc de Bedford et n'abandonne la place qu'après sept heures d'une lutte inégale; là, c'est la bataille navale de La Rochelle gagnée par le duc d'Alençon et le capitaine espagnol Sarrias de Corvello; c'est le fameux siège du Mont-Saint-Michel, et les braves marins de Saint-Malo mettant en déroute la flotte qui bloque le Mont et préludant ainsi au prochain relèvement de la France. Mais ce n'est pas seulement l'histoire de la marine de guerre que M. de La Roncière a voulu retracer. Il n'a garde d'oublier le commerce maritime; il nous dit les causes qui en ont tour à tour facilité ou arrêté le développement; il nous en montre le brillant essor au temps de Jacques Cœur; il nous renseigne sur la forme des navires, sur la vie à bord, sur les prix qu'avaient à payer les pieux voyageurs qui se rendaient par mer

aux Lieux Saints. En un mot, c'est une œuvre bien complète, et nous devons souhaiter que l'auteur continue courageusement sa tâche et poursuive jusqu'aux temps modernes une histoire qui évoque tant de tristesses, mais aussi tant de gloires.

Le second prix Gobert a été décerné à M. Boissonnade pour son *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XI*[e] *siècle jusqu'à la Révolution*. Quoique limité à une seule province et composé à l'aide de documents puisés pour la majeure partie dans les archives locales, cet excellent livre n'intéresse pas uniquement le Poitou. Il a une portée beaucoup plus générale, car les informations qu'on y trouve sur l'organisation des métiers, sur les règlements des corporations, sur la condition matérielle et morale des ouvriers et des patrons, nous ouvrent les aperçus les plus instructifs sur la vie économique d'autrefois. Il est vraiment dommage que les hommes politiques aient si peu le loisir ou le goût d'étudier les leçons du passé. Car, en ce moment où les questions relatives à l'organisation du travail occupent une si large place dans les préoccupations de notre pays, le livre de M. Boissonnade est de ceux qui devraient être lus par tous les hommes soucieux d'étudier ces graves problèmes, non pour capter par des démonstrations stériles la confiance de la classe ouvrière, mais pour chercher sincèrement un remède aux maux dont elle souffre. Ils trouveraient à coup sûr, dans ces pages si richement documentées, de précieux enseignements; ils y trouveraient surtout la preuve que les problèmes économiques ne se résolvent point à coups de règlements et par l'ingérence perpétuelle des pouvoirs publics, mais qu'en cette matière, comme en tant d'autres, la liberté est encore le moins dangereux des périls.

Les savants sont des gens désintéressés. En France surtout, ils tiennent plus à l'honneur qu'aux profits matériels

qu'ils pourraient tirer de leurs travaux. Ce ne sont donc pas les plus gros prix qui attirent le plus de candidats. L'observation en a été faite maintes fois, à propos du concours des Antiquités nationales. Elle s'est vérifiée encore cette année, et même d'une façon plus éclatante que jamais, car le nombre et la valeur des ouvrages présentés étaient tels que l'Académie s'est vue obligée de prendre des mesures exceptionnelles, et qu'après avoir doublé le nombre des médailles, grâce aux arrérages disponibles de la fondation Bordin, elle a dû renvoyer à d'autres concours moins chargés quelques-uns des livres pour lesquels il eût été impossible de trouver autrement la récompense dont ils étaient dignes.

Nous avons donc décerné pour les Antiquités nationales deux premières médailles de 1500 francs, deux secondes de 1.000 francs et deux troisièmes de 500 francs.

Les premières médailles ont été données à MM. Morel et Thiollier.

M. Morel appartient à une des dernières promotions de l'École des Chartes. Il en est sorti dans les premiers rangs avec une thèse justement remarquée sur *la grande Chancellerie royale au XIVe siècle*. C'est cette thèse, refondue et développée, qu'il a soumise au concours. L'ouvrage de M. Morel est difficile à analyser : c'est de la diplomatique, science aride, qui demande de longues et patientes recherches, beaucoup de méthode et de perspicacité, enfin une maturité d'esprit qui ne vient habituellement qu'avec l'âge. Toutes ces qualités, M. Morel les possède à un haut degré; aussi nous apporte-t-il les renseignements les plus neufs et les plus précis sur l'organisation de la Chancellerie depuis Philippe de Valois jusqu'à Charles VI, sur les attributions des officiers qui en dépendaient, sur la confection des actes qui en émanaient, sur les précautions prises pour en garantir l'authenticité.

M. Morel nous a donc envoyé un excellent livre, et je

regrette qu'il ne soit pas là pour recevoir nos félicitations. Mais notre jeune lauréat a le cœur aussi chaud que l'intelligence vive. L'étude des institutions du passé ne l'empêche pas de se passionner pour les nobles causes qui éveillent dans le présent les sympathies du monde. Et, comme ces Français qui, sous Louis XVI, quittaient tout pour aller défendre l'indépendance de la jeune nation américaine, il est parti pour ce pays lointain où se déroule, depuis deux ans, un horrible drame. Notre vaillant compatriote expie en ce moment dans l'île de Sainte-Hélène son généreux dévouement ; je ne crois pas sortir de la réserve que mes fonctions m'imposent en disant que nous souhaitons tous de le voir promptement rendu à sa patrie et à sa famille, qui peut être fière de lui.

C'est encore à une thèse de l'École des Chartes qu'est attribuée l'autre première médaille. M. Noël Thiollier avait présenté à sa sortie de cette école, en 1896, une étude sur l'*Architecture romane dans l'ancien diocèse du Puy*. Encouragé par le bon accueil fait à cet essai, il l'a repris et développé et en a tiré la matière d'un beau volume orné de nombreuses planches. Le Velay est une de ces vieilles provinces dont l'accès est difficile ; les travailleurs y sont rares, et les monuments les plus curieux de la région étaient encore ignorés ou n'avaient fait l'objet que de descriptions superficielles et d'études sans valeur. M. Thiollier, digne fils d'un père auquel nous devons d'admirables reproductions d'une foule d'anciens édifices, s'est attaché à faire le relevé complet de tout ce que le pays comprend encore d'églises antérieures au XIII[e] siècle. Toutes ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais beaucoup se distinguent par ces qualités qui font le charme de notre architecture romane, simplicité pleine de grandeur, belle ordonnance du plan, harmonie des proportions. Quelques-unes même dénotent, chez les hommes qui les ont construites, un savoir et un goût que l'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans cette âpre région.

Telle est la pittoresque cathédrale du Puy, dont la façade multicolore dresse ses pignons ajourés au-dessus d'un indescriptible fouillis de bâtisses noircies par le temps, et dont le cloître, pour être un des plus vieux de France, n'en est pas un des moins exquis. M. Thiollier n'a reculé devant aucune fatigue, ni aucune dépense, et son livre constitue un nouveau et intéressant chapitre de la vaste enquête commencée depuis une vingtaine d'années par ce groupe très actif et très vivant d'archéologues sortis de l'École des Chartes, dont l'Académie a déjà plus d'une fois distingué et récompensé les travaux.

Les deux secondes médailles du concours des Antiquités nationales ont été données à M. l'abbé Ulysse Chevalier et au P. Mandonnet.

Le premier est un érudit dont l'infatigable ardeur est bien connue de quiconque s'occupe d'études sur le moyen âge. Il a entrepris, sous le titre de *Bibliothèque liturgique*, une collection bien faite pour ranimer dans notre clergé le goût d'un ordre d'études fort négligé en France depuis le XVIIe siècle. Ce sont deux volumes appartenant à cette collection que M. l'abbé Chevalier nous a envoyés cette année. Le plus important relate la piquante histoire d'une relique plus vénérée que vénérable, car elle est d'une insigne fausseté. Il s'agit du Saint-Suaire conservé dans la cathédrale de Turin, et que beaucoup d'Italiens vénèrent aujourd'hui encore comme le palladium de la Maison de Savoie. Une série de documents indiscutables a permis à M. l'abbé Chevalier d'en suivre les destinées depuis le XIVe siècle, époque où il fut fabriqué par un peintre bourguignon qui reconnut lui-même en être l'auteur. Or, les plus hautes autorités ecclésiastiques, notamment deux évêques de Troyes et un pape, ont eu beau déclarer publiquement que ce ne pouvait être le vrai Suaire du Seigneur, rien n'a pu prévaloir contre la légende, et aujourd'hui encore, il se trouve de pieuses

gens pour fermer les yeux à l'évidence des textes et défendre l'authenticité de cette prétendue relique. M. l'abbé Chevalier a donné un salutaire exemple en s'élevant contre de pareilles croyances. Son mémoire est un modèle de saine critique et de ferme bon sens. Je le recommande aux méditations des membres du clergé, de ceux surtout qui, dans leur zèle inconsidéré à conserver intact le dépôt des vieilles traditions, ont mérité d'être comparés par M. l'abbé Chevalier à « un capitaliste qui, faisant le bilan de sa fortune, négligerait d'en défalquer les valeurs dépréciées à la Bourse ».

Le P. Mandonnet, auquel nous avons attribué l'autre deuxième médaille, nous a apporté une étude approfondie sur un des chapitres les plus obscurs de l'histoire de la philosophie scolastique. Son livre est intitulé *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe siècle.*

Jusqu'à ces derniers temps, Siger de Brabant était un de ces personnages très connus, mais dont on ne sait rien ou à peu près. Sa notoriété, il la devait surtout à quelques vers de Dante, qui l'a trouvé digne d'une place dans son Paradis, sans nous dire celle qu'il avait occupée en ce monde. On était si mal fixé sur l'identité de l'individu qu'on l'a longtemps confondu avec un homonyme, qui n'était même pas son contemporain. Le P. Mandonnet a dissipé ces erreurs : nous savons maintenant que Siger fut, avec Boèce de Dacie, un des chefs d'une école philosophique qui soutint une lutte ardente contre Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin; nous savons la part qu'il a prise à cette controverse, sa condamnation par l'Université de Paris, sa mort tragique sur le chemin de Rome où il se rendait pour faire appel de la sentence portée contre lui. Mais ce ne sont pas seulement les renseignements biographiques contenus dans ce beau livre qui en font la valeur, ni même la découverte et la publication d'œuvres inédites de Siger de Bra-

bant. C'est plus encore le remarquable tableau que le P. Mandonnet a dressé du rôle joué par l'Averroïsme dans l'évolution de la philosophie scolastique. La question qui passionna si ardemment les plus grands penseurs du XIII[e] siècle, c'est-à-dire la conciliation de la philosophie d'Aristote avec le dogme chrétien, est exposée ici d'une façon impartiale et lumineuse, avec une science théologique qui a manqué à tous les écrivains modernes qui se sont occupés de cette phase si intéressante de l'histoire des idées au moyen âge. Je ne sais si toutes les conclusions du P. Mandonnet seront acceptées par les gens compétents; mais il est un mérite qu'aucun ne lui contestera, c'est d'avoir jeté une nouvelle et vive lumière sur un des points les plus curieux de l'évolution de la pensée humaine à l'époque où l'Université de Paris brillait de tout son éclat.

Nous avions à décerner deux troisièmes médailles. Elles ont été attribuées à M. l'abbé Angot et à M. le conseiller Boudet.

Le meilleur éloge que je puisse faire de M. Angot est qu'il s'est montré un digne émule de notre regretté confrère Célestin Port en entreprenant un *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* qui mérite de prendre place à côté de celui de Maine-et-Loire. L'auteur n'en est encore qu'au tome I[er], mais il a fait preuve de qualités si sérieuses et d'un labeur si consciencieux, que nous n'avons pas voulu attendre, pour le récompenser, l'achèvement de l'ouvrage.

M. Boudet s'est présenté avec un bagage particulièrement important, et il a fallu un concours aussi exceptionnel que celui dont je rends compte, pour qu'il n'ait pu arriver qu'au troisième rang. Ce n'est pas un volume, mais bien quatre qu'il a soumis à notre appréciation. Tous ont trait à l'histoire d'Auvergne. L'un est une biographie

d'Eustache de Beaumarchais, un brave soldat doublé d'un habile administrateur, qui joua un rôle considérable auprès d'Alphonse de Poitiers et des rois Philippe le Hardi et Philippe le Bel. Le second, une étude approfondie sur une des plus curieuses et des plus énigmatiques figures du XIVe siècle, Thomas de la Marche, le « bâtard de France », type accompli d'aventurier, qui fut tour à tour guerrier, diplomate, gouverneur de la Haute-Auvergne, toujours prêt à courir où il y avait des coups à donner ou à recevoir, et qui guerroya avec un égal courage contre les Siciliens, les Turcs et les Anglais. Malgré la trace brillante que Thomas de la Marche a laissée dans l'histoire de son temps, bien des obscurités planaient encore autour de ce personnage. M. Boudet s'est attaché à les dissiper, et s'il n'y a pas réussi pleinement, il nous a du moins apporté un contingent de renseignements inédits et de documents originaux qui aidera singulièrement ceux qui voudraient encore s'occuper de cette curieuse figure.

C'est au même cycle d'études qu'appartient le troisième mémoire présenté par M. Boudet, *la Jacquerie des Tuchins*, lamentable épisode qui vint attrister les dernières années de Charles V et désoler le début du règne de Charles VI. D'autres avaient déjà fait connaître les principaux traits de cette douloureuse histoire. M. Boudet y ajoute nombre de détails nouveaux. Il en a puisé une partie dans les Archives de Saint-Flour, une de ces vieilles cités qui ont conservé maint souvenir de leur vie municipale d'autrefois. On y trouve encore une précieuse série de registres consulaires contemporains de Charles VI. M. Boudet nous en apporte une édition enrichie d'une copieuse annotation. Ce n'est pas seulement l'histoire politique du temps que l'on peut étudier au jour le jour, dans ce curieux recueil, c'est la vie journalière d'une petite cité du XIVe siècle, son administration, ses finances, le prix des denrées, sa langue même, car ces registres sont écrits dans l'idiome local.

Le concours des Antiquités nationales comporte six mentions honorables.

La première a été décernée à MM. Déchelette et Brassart pour un bel ouvrage intitulé : *Les peintures murales du moyen âge et de la Renaissance en Forez*, qu'ils ont publié sous les auspices et aux frais d'une des sociétés savantes les plus actives du centre de la France, la Diana. Cette monographie méritait d'autant plus d'attirer notre attention que l'histoire de la peinture française au moyen âge est encore très mal connue. Les innombrables actes de vandalisme commis depuis le XVIIe siècle avec une déplorable inconscience et une persévérance inlassable, ont fait disparaître peu à peu la plupart des œuvres qui auraient pu nous édifier sur ce chapitre important de l'histoire des arts. Ce qui en reste est le plus souvent à l'état de débris, cachés sous d'épaisses couches de badigeon, et il faut autant d'adresse que de patience pour dégager ces figures naïves et en obtenir des reproductions fidèles. Seuls les savants qui résident dans le voisinage peuvent trouver le loisir de rechercher et de faire connaître ces œuvres oubliées, et si la tâche est trop lourde ou l'entreprise trop coûteuse pour un seul, nos sociétés locales ont là une bonne occasion d'exercer leur activité. La Diana l'a compris, et nous ne pouvons trop l'en féliciter. Les auteurs se sont du reste montrés dignes de son patronage, en joignant, aux belles planches dont elle faisait les frais, un texte écrit avec sobriété. Ils ont su éviter les digressions inutiles et les amplifications oiseuses trop communes sous la plume des critiques d'art, et si les conclusions qu'ils ont développées dans leur introduction ne paraissent pas toutes inattaquables, ils n'en ont pas moins fait œuvre utile, et auront, je l'espère, des imitateurs.

La seconde mention a été attribuée à MM. Misset et Aubry pour une édition des *Proses d'Adam de Saint-Victor*

qui se recommande à la fois par une savante introduction où sont étudiées avec beaucoup de critique toutes les questions relatives à l'authenticité de ces proses, à leur rythme et à leur symbolique, et par une restitution habile de la musique qui devait les accompagner. C'est la partie la plus neuve du livre, car il y a longtemps déjà que M. l'abbé Misset a pour la première fois exercé l'ingéniosité de son esprit sur les œuvres d'Adam de Saint-Victor. Il a eu l'heureuse inspiration de recourir, pour rendre cette édition plus intéressante et plus complète, à l'expérience d'un savant qui, bien que jeune encore, jouit parmi les musicologues d'une autorité bien établie. Sans prétendre à une compétence qui nous manque, nous avons pu nous assurer que M. Aubry apportait à l'étude de ces difficiles problèmes les connaissances du technicien et la sagacité d'un critique élevé à bonne école. De cette collaboration est donc sorti un livre remarquable, et j'ai plaisir à reconnaître qu'il méritait mieux qu'une simple mention.

Je pourrais en dire autant du *Charles de Valois* qui a valu à M. Joseph Petit la troisième mention. C'était un sujet difficile à traiter, car peu de princes ont eu une vie plus mouvementée, ont figuré sur des théâtres plus variés que ce frère de Philippe le Bel, qui, fils et père de rois, ne put être roi lui-même, et qui aspira vainement à l'Empire d'Occident, après avoir vu s'évanouir ses visées sur celui d'Orient, dont il avait épousé la légitime héritière. M. Petit a recherché avec la plus louable patience les documents qui intéressaient son héros, il les a mis en œuvre avec beaucoup de sagacité; il ne lui a manqué qu'un peu d'art dans la composition de son livre pour le rendre irréprochable.

M. Viard, auquel a été attribuée la quatrième mention, est un infatigable travailleur. L'an dernier déjà, nous avions

distingué deux curieux recueils de documents relatifs au règne de Philippe de Valois, qu'il avait publiés avec tout le soin désirable. C'est à la même époque que se rattachent les deux volumes qu'il a publiés sous le titre de *Documents parisiens du règne de Philippe VI*. Nous avons là environ 400 lettres royaux qui intéressent l'histoire religieuse et administrative de la ville de Paris, la topographie, l'histoire des familles et des mœurs. M. Viard connaît comme personne l'époque dont il s'occupe ; il pouvait sûrement prétendre à un rang plus élevé dans ce concours, si nous n'avions dû tenir compte, dans le classement, de l'importance et de la difficulté des sujets traités.

La même considération nous a inspirés, quand nous avons donné la cinquième mention à M. le D[r] Lapierre pour son étude sur *La Guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethelois*. Ce n'est pas à proprement parler une histoire, mais plutôt une sorte de mosaïque de menus faits juxtaposés avec plus d'exactitude que d'habileté. La composition du livre laisse à désirer ; mais, tel qu'il est, il nous a paru digne d'encouragement, car il sera impossible de dresser un tableau bien complet de cette période si troublée de notre histoire, tant qu'on n'aura pas fait, pour chaque province, ce que M. Lapierre a fait pour la sienne.

La sixième mention a été attribuée à M. Eckel, pour un essai sur le règne de Charles le Simple. L'ouvrage fait partie de cette collection de monographies entreprises sous l'inspiration de notre regretté confrère M. Giry et réunies sous le titre commun d'*Annales de l'Histoire de France à l'époque Carolingienne*. Le règne dont s'est occupé M. Eckel est un des plus obscurs d'une période où les documents sont rares et les sources narratives singulièrement pauvres. M. Eckel n'a donc pu tracer de Charles le Simple qu'une esquisse un peu imparfaite. Pour faire mieux, il lui eût fallu

une connaissance plus approfondie de l'époque qu'il étudiait.

Cette qualité, nous l'avons trouvée chez un autre élève de l'École des Chartes, M. Lauer, qui avait envoyé, au concours des Antiquités, une étude consacrée au roi Louis d'Outremer. Celle-ci comptera certainement parmi les meilleurs travaux dont les temps carolingiens ont été l'objet. M. Lauer a su démêler, avec un grand sens critique, la part de vérité et de légende que contiennent les sources dont il disposait. Il a fait un judicieux emploi des documents originaux, et il est parvenu à tracer une figure toute nouvelle d'un roi jusqu'ici méconnu. On peut dire qu'il ne reste rien désormais des jugements portés par les historiens, sur le caractère et les capacités de Louis d'Outremer. Fils d'un roi mort en prison, rappelé, à quinze ans, de l'étranger où l'avait emmené sa mère fugitive, ce prince était monté sur le trône dans les conditions les plus difficiles. Et pourtant, à dix-huit ans, il entreprend la conquête de la Lorraine; à dix-neuf, il résiste à la formidable coalition des plus puissants seigneurs de France, Hugues le Grand, Herbert de Vermandois, le duc de Normandie, alliés au roi de Germanie, le futur empereur Otton le Grand. Il tient tête aux attaques sans cesse renaissantes de ses vassaux, il soutient énergiquement la lutte acharnée que lui fait le plus habile des successeurs de Robert le Fort, et si la dynastie carolingienne que l'on croyait perdue retrouve et garde encore le pouvoir pendant un demi-siècle, elle le doit à lui, à sa valeur comme soldat, à son habileté comme roi. Le travail de M. Lauer méritait beaucoup plus qu'une simple mention. Une fondation récente, celle de M. le baron de Courcel, nous a permis heureusement de lui accorder le prix dont il était digne.

Nous avons attribué un second prix sur la même fondation, à M. Barrière-Flavy, pour son ouvrage intitulé : *Les*

Arts industriels des peuples barbares de la Gaule du Ve au VIIIe siècle. On y trouve un tableau dressé avec soin de toutes les découvertes qui sont venues successivement nous éclairer sur le costume, l'armement, le mobilier, les arts des peuples qui se sont répandus en Gaule à la suite des grandes invasions. Je ne sais si toutes les théories de l'auteur sont à l'abri de la critique, l'Académie ne s'en porte pas caution ; mais l'ouvrage est important, il contient les plus utiles renseignements bibliographiques, il a nécessité de longues recherches, il méritait donc un sérieux encouragement.

On sait que le produit de la fondation Bordin a permis à l'Académie de créer un prix biennal de 3000 francs. Le nombre et l'importance des ouvrages soumis à notre jugement nous a décidés à doubler exceptionnellement le montant de ce prix et à le partager entre cinq concurrents.

Le premier est M. Chalandon, auteur d'une étude très documentée sur Alexis Comnène, l'empereur qui régnait à Constantinople à l'époque de la première Croisade et qui fut à la fois un soldat énergique et un diplomate de premier ordre. Alexis était surtout connu jusqu'ici par des témoignages émanant d'écrivains occidentaux qui lui ont fait une méchante réputation. M. Chalandon, grâce aux nombreux documents byzantins et orientaux dont il a fait usage, nous trace un portrait beaucoup plus avantageux de cet empereur. Je crois bien, à dire vrai, que l'image est un peu flattée, et que dans les relations, si souvent difficiles, qu'Alexis eut avec les Croisés, il ne fut pas toujours d'une loyauté exquise. Mais son rôle, il faut le reconnaître, était peu commode en présence de ces bandes indisciplinées, qui traitaient en pays conquis les provinces qu'elles traversaient, assiégeaient les villes, pillaient les villages et menaçaient jusqu'à la capitale de l'Empire. On ne peut vraiment blâmer bien sévèrement Alexis Comnène

d'avoir appliqué toute sa rouerie byzantine à éloigner des hôtes aussi gênants, à expédier les uns sur la côte asiatique, à retarder les autres dans leur marche, à gagner leurs chefs par des présents, à profiter de leurs divisions pour contrecarrer les ambitions de Bohémond et des autres seigneurs plus préoccupés de se tailler des principautés aux dépens de l'Empire que de délivrer les Lieux saints. Il y a là un ensemble de considérations que M. Chalandon a mises en lumière avec une grande force, et son livre s'imposera à l'attention de quiconque voudra étudier désormais l'histoire de la première Croisade.

M. Albert Dufourcq s'est attaqué à un sujet des plus obscurs, c'est de savoir quel degré de confiance on peut avoir dans les *Actes des Martyrs romains*. Leur authenticité était depuis longtemps mise en doute, mais quel fond de vérité pouvaient-ils contenir, quelle valeur historique pouvait-on leur attribuer? Ce sont là des problèmes délicats que M. Dufourcq a traités avec beaucoup de science et de pénétration. Sa conclusion est que les *Gesta martyrum* romains datent pour la plupart de la première moitié du VIe siècle, qu'ils sont l'œuvre de clercs d'instruction médiocre et d'intelligence vulgaire, qu'il serait téméraire d'y chercher des éléments sûrs pour retracer l'histoire de l'Église sous le Haut-Empire, mais qu'ils sont d'un grand prix pour l'étude de la vie chrétienne après l'ère des persécutions.

M. Ulysse Robert n'est pas un nouveau venu dans nos concours, et l'Académie a eu plusieurs occasions déjà de distinguer les travaux de ce paléographe émérite. L'édition de l'*Heptateuque* de Lyon qu'il nous a soumise cette année présente les mêmes qualités d'exactitude et de rigueur scientifique auxquelles l'auteur nous a habitués.

M. Léon Dorez a également mérité une part du prix Bordin pour la publication d'un curieux *Itinéraire d'Antibes à Constantinople*, rédigé par Jérôme Maurand, un prêtre doublé d'un archéologue, à qui le désir de voir Sainte-Sophie et les autres monuments de Constantinople inspira l'idée de se proposer comme aumônier au capitaine Polin, que François Ier envoya, en 1544, auprès du Grand Turc avec la flotte du fameux Barberousse. Cet itinéraire est intéressant à des points de vue très divers, et la copieuse annotation que l'éditeur y a jointe en rehausse encore la valeur.

Enfin, un membre de l'École d'Athènes, M. Millet, nous a apporté un bon livre sur *Le monastère de Daphni*. Les antiquités byzantines ont été trop négligées en France depuis un siècle, et nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts tentés par le directeur actuel de l'École d'Athènes pour faire une place aux recherches de cet ordre à côté des beaux travaux sur les antiquités helléniques qui ont valu à l'École une si juste réputation. M. Millet a été bien inspiré en suivant les conseils de M. Homolle et en s'attachant à faire connaître ce curieux monastère de Daphni. Le sujet était bien fait pour séduire un archéologue : un vieux sanctuaire grec, fondé sans doute au temps de Justinien, une curieuse église à coupoles du XIe siècle, ornée encore de mosaïques d'un grand caractère, qui se sont conservées malgré l'occupation latine, malgré l'introduction à Daphni des moines de Citeaux, malgré la longue période de décadence et d'abandon qui a suivi la conquête turque; le tout dans un site superbe, à quelques kilomètres d'Athènes, au point où l'antique Voie Sacrée quitte les montagnes et descend vers la mer de Salamine, qui commence à paraître au delà des pins de l'Égalée. Un tel ensemble avait depuis longtemps attiré l'attention, mais aucun de ceux qui en avaient parlé n'avait eu le loisir d'en

faire une étude approfondie. De magnifiques planches permettent de suivre les descriptions de M. Millet, de contrôler le consciencieux travail auquel il s'est livré pour déterminer l'âge des mosaïques, en expliquer les sujets et en faire apprécier l'intérêt si varié.

On a peut-être remarqué qu'au nombre des ouvrages dont j'ai parlé jusqu'ici, aucun n'intéresse l'antiquité classique. L'Académie, cependant, n'a garde d'oublier cette branche d'études si fort en faveur jadis, et qu'elle tient à cœur de ne pas négliger. Aussi lui avait-elle réservé, cette année, le prix Saintour. Il a été partagé entre trois concurrents.

Une somme de 2.000 francs a été attribuée à M. Rodier, pour son édition du *Traité de l'âme* d'Aristote. Le texte en est établi avec la compétence d'un véritable helléniste; la traduction qui l'accompagne dénote une intelligence très sûre de la pensée d'Aristote; et un commentaire fort érudit montre que, chez l'auteur, le philosophe ne le cède en rien au philologue.

Les 1.000 francs restant ont été répartis entre M. Legrand et M. Macé.

M. Legrand est l'auteur d'une savante *Étude sur Théocrite*. Il connaît tous les travaux dont cet écrivain a été l'objet. On voudrait seulement qu'il osât parfois s'en affranchir davantage et se prononcer plus hardiment sur les questions qu'il a si bien étudiées. On le souhaiterait d'autant plus qu'il a su montrer, à l'occasion, un jugement très sûr et très fin.

M. Macé a écrit un *Essai sur Suétone* qui a dû exiger beaucoup de lectures et des recherches très approfondies. Le sujet était fort complexe, car Suétone a beaucoup écrit et sur des matières très diverses. Sa biographie est très

incertaine, et c'est surtout à l'élucider que M. Macé s'est attaché. Il y a consacré près de deux cents pages, où les conjectures tiennent beaucoup de place. Si bien que, malgré tout le talent de l'auteur, on se demande, après l'avoir lu, s'il nous a tracé une image bien fidèle du personnage. M. Macé nous le montre changeant constamment de profession et ne réussissant dans aucune. A l'en croire, ce fut tour à tour un professeur sans élèves, un avocat sans causes, un tribun militaire sans soldats et un chevalier sans cheval. Un de nos confrères s'est, heureusement, chargé de rassurer ceux qui seraient tentés de s'apitoyer sur une si triste destinée. Il a montré que tout cela n'était qu'hypothèses, et l'on peut se demander s'il ne vaut pas mieux avouer franchement notre ignorance que chercher à la masquer à l'aide de conjectures, dont l'ingéniosité ne doit pas faire oublier l'extrême fragilité. C'est cette considération qui a entraîné l'Académie à faire à M. Macé une part qui peut sembler un peu maigre si on n'envisage que la grande somme de travail à laquelle il s'est livré et à la solide érudition dont il a fait preuve.

Je crains, Messieurs, de lasser votre attention, et pourtant je n'ai pas fini d'énumérer tous les ouvrages que l'Académie a cru devoir couronner. Mais il en est dont mon incompétence m'interdit de parler longuement. Tel est le *Dictionnaire annamite* qui a valu à M. Bonet le prix Stanislas Julien, et qui présente, par la netteté des définitions et la richesse des exemples, une supériorité marquée sur les ouvrages de ce genre dont on disposait jusqu'ici.

Tel est encore le *Recueil de Mémoires* qui a valu à la Société des Américanistes de Paris le prix fondé par M. le duc de Loubat. Ce prix est important, et nous aurions eu quelques scrupules à l'attribuer à une œuvre collective si nous n'avions été assurés de répondre au secret désir du fondateur, en encourageant une publication qui n'a sa pareille dans aucun pays d'Europe.

L'exception à nos usages, que nous avons faite en faveur de la Société des Américanistes, n'est d'ailleurs pas unique. Nous en avons fait une semblable en décernant le prix Lagrange à la Société des Anciens textes français, trop connue de tous pour que j'aie besoin d'en faire l'éloge. Nous avons pu, sur les arrérages de cette même fondation, donner un prix de même valeur à M. Salmon, pour une bonne édition des *Coutumes de Philippe de Beaumanoir*. J'avouerai, au risque de trahir les secrets de la maison, que nous avons eu quelques scrupules à décerner à un traité de jurisprudence un prix plus spécialement destiné aux œuvres de poésie du moyen âge; mais la commission compétente les a levés en nous affirmant que Beaumanoir avait aussi fait des vers à ses heures, et que nous devions être trop heureux, faute de poèmes à couronner, d'avoir un poète, et un éditeur capable d'en faire revivre une des œuvres les plus célèbres.

J'ai encore à citer le remarquable *Catalogue des Plombs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes conservés à la Bibliothèque nationale*, qui a valu à MM. Rostovtsew et Prou le prix Allier de Hauteroche. C'est surtout pour l'époque romaine que ce livre est important, et l'on ne saurait imaginer combien ces petits monuments apportent de renseignements curieux sur les détails de l'administration romaine, sur les usages commerciaux, sur la vie municipale, sur les collèges et corporations, les jeux, etc. Pour le bien comprendre, il faut lire la très substantielle introduction, dont M. Rostovtsew a fait précéder cet intéressant volume.

Enfin nous avons décerné le prix Auguste Prost à M. d'Herbomez, pour son édition du *Cartulaire de Gorze*. Nous ne pouvions faire meilleur emploi de cette fondation qu'en l'appliquant à un ouvrage publié par la Société des Antiquaires de France, à l'aide des fonds laissés par Auguste Prost pour continuer les études qui furent la passion de sa

vie et la consolation de son cœur meurtri, l'histoire de sa pauvre ville de Metz et de son cher pays lorrain.

Vous avez dû être frappés, Messieurs, en écoutant la longue énumération des prix décernés par l'Académie, du nombre qui en revient à d'anciens élèves de l'École des Chartes. Notre Compagnie, qui a sous son patronage cette pépinière d'érudits, est heureuse de la voir mériter si bien les sympathies dont nous l'entourons. Votre président doit, en la séance de ce jour, proclamer publiquement les noms des jeunes gens qui ont obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe au cours de cette année. Ce sont, par ordre de mérite :

MM. Patry,
Samaran,
Pidoux,
Lévêque,
Giard,
Bonnat,
Galabert,

MM. Broche,
Gabory,
de Boislisle,
Laurent,
Berland,
Duval,
Lemoisne,

et MM. Gandilhon et Philippe, nommés hors rang comme appartenant à des promotions antérieures.

Les thèses soutenues par ces jeunes savants se recommandaient, comme d'habitude, par l'intérêt et la variété des sujets choisis. Plusieurs étaient remarquables, et nous aurons sans doute le plaisir de les voir figurer dans quelques-uns de nos prochains concours.

Les autres grandes Écoles, dont nous avons le patronage, sont non moins prospères. Nous en avons pu juger par les travaux que nous ont envoyés de l'École de Rome MM. Manteyer, Déprez, Delaruelle et Lauer. Ce dernier mérite une mention particulière, car ses recherches sur l'ancien palais du Latran ne forment pas un simple mémoire, mais un

gros ouvrage d'une importance exceptionnelle, où les archéologues trouveront à prendre autant que les historiens.

Quant à l'École d'Athènes, les envois de MM. Seurre et Mendel ne peuvent donner qu'une imparfaite idée de son activité. Si l'on veut s'en rendre mieux compte, il faut se transporter à quelques pas d'ici, dans ces salles du Louvre où sont exposés les moulages d'une partie des magnifiques monuments d'architecture et de sculpture, que notre confrère, M. Homolle, aidé des membres de l'École, a découverts dans le sol de Delphes; il faut se rappeler surtout que nous n'avons là qu'une partie des trouvailles qui classent les fouilles françaises de Delphes, à côté de celles de Mycènes, de Pergame et d'Olympie, parmi les plus importantes du siècle.

Grâce au succès retentissant de ces beaux travaux, grâce aux innovations récentes qui ont introduit une vie nouvelle dans l'organisme de l'École, telle que l'admission de membres étrangers, la création des conférences si brillamment inaugurées cet hiver par notre confrère, M. Pottier, l'École française d'Athènes tend à prendre une place de plus en plus grande dans le monde hellénique. Ce n'est plus seulement un centre intellectuel appelé à maintenir le bon renom de notre pays dans les sphères abstraites de l'érudition; c'est encore une institution qui contribue puissamment au développement de notre influence, et qui, au milieu de l'âpre concurrence qui nous est faite, travaille glorieusement au prestige du nom français.

A l'autre extrémité du globe, dans cette colonie si péniblement acquise et qui sera un jour une des perles de notre domaine d'outre-mer, une autre protégée de notre Académie, l'École française de l'Extrême-Orient, tend, malgré sa fondation récente, à marcher sur les traces de ses aînées.

Voilà, au milieu des inquiétudes du moment, un consolant spectacle. Voilà une réponse à cette question angois-

sante, qu'on agitait ici même, il y a peu de jours : la France est-elle en décadence? Non, Messieurs, et nous en avons pour gage le témoignage même de nos émules. Il nous a été apporté, cette année, par les délégués des principales Académies du monde, qui ont tenu à inaugurer à Paris, sous la présidence de l'Institut, les réunions de cette Association internationale, puissant instrument de progrès scientifique et nouvel élément de concorde entre les nations.

Non, la France n'est pas en décadence! Les divisions et les luttes des partis, les passions ardentes qui s'agitent dans certains milieux peuvent donner le change aux observateurs superficiels ou prévenus. Mais, derrière ces agitations et ces violences, il y a la vraie France, qui poursuit son œuvre sans se laisser troubler ; il y a tout un monde laborieux qui, sans se lasser, continue à creuser le sillon de chaque jour ; et les travailleurs de la pensée, aussi acharnés à la besogne que les travailleurs des champs, ne demandent, pour conserver au pays son rang dans le monde, que la paix et un peu de liberté.

JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1901, le sujet suivant :

Dresser la liste alphabétique des noms propres de toute nature qui figurent dans les Chansons de geste françaises imprimées, antérieures au règne de Charles V.

L'Académie a décerné le prix à M. Ernest Langlois, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Lille, auteur du seul mémoire adressé à ce concours.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

« L'Académie ayant mis à la disposition de la Commission une somme supplémentaire de 3.000 francs, la Commission des antiquités de la France, vu la valeur et l'importance des ouvrages envoyés au concours, a décidé qu'il y avait lieu de doubler chacune des médailles.

« Les médailles sont attribuées ainsi qu'il suit : Deux médailles de 1.500 fr. : l'une à M. O. Morel, *La grande chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIVe siècle*; l'autre à MM. Noël et Félix Thiollier, *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*.

« Deux médailles de 1.000 fr. : l'une au R. P. Mandonnet, *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe siècle*; l'autre au chanoine Ul. Chevalier, I. *Étude critique sur l'origine du saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*; II. *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy*.

« Deux médailles de 500 fr. : l'une à M. l'abbé Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*; l'autre à M. Boudet, *Documents historiques inédits du XIVe siècle*. I. *Thomas de la Marche, bâtard de France*; II. *Registres consulaires de Saint-Flour*.

« Les mentions suivantes ont été accordées par la Commission : 1re mention : MM. Déchelette et Brassart, *Les peintures murales du moyen âge et de la Renaissance en Forez*; 2e mention : MM. Misset et Aubry, *Mélanges de musicologie critique : les proses d'Adam de Saint-Victor*; 3e mention : M. Joseph Petit, *Charles de Valois*; 4e mention : M. J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*; 5e mention : M. Lapierre, *La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethelois*; 6e mention : M. Eckel, *Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne. Charles le Simple*.

« Malgré l'augmentation des fonds accordés cette année à la Commission, celle-ci, vu le grand nombre et l'extrême importance des ouvrages envoyés au concours, a dû se limiter.

« Elle a donc cru devoir se contenter de rappeler les succès antérieurs de plusieurs concurrents. Ces concurrents, dont l'Académie connaît depuis longtemps les signalés mérites, sont :

« M. de Charmasse, qui avait envoyé le *Cartulaire de l'église d'Autun*, 3e partie;

« M. Blanchard, qui avait envoyé le *Cartulaire des sires de Rays*, et *Le pays de Rays et ses seigneurs pendant la guerre de Cent ans*;

« M. Fagniez, qui avait envoyé ses *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*;

« MM. Lucien et René Merlet, qui avaient envoyé un ouvrage intitulé : *Dignitaires de l'église de Notre-Dame de Chartres.* »

PRIX DE NUMISMATIQUE (ALLIER DE HAUTEROCHE) (1.000 fr.)

Le prix de numismatique Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) a été décerné à MM. Michel Rostovtsew et Maurice Prou pour leur ouvrage en collaboration intitulé : *Catalogue des plombs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, conservés au département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale, précédé d'une étude sur les plombs antiques,* par M. Rostovtsew.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

A l'unanimité, le premier prix a été décerné à M. Charles de La Roncière, pour le second volume de son *Histoire de la marine française.*

A l'unanimité, le second prix a été décerné à M. Boissonnade, pour son *Essai sur l'organisation du travail en Poitou, depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1901, les trois questions suivantes :

1° *Étude générale et classement des monuments de l'art dit gréco-boudhique du nord-ouest de l'Inde; constater les influences occidentales qui s'y manifestent et leur relation avec les monuments de l'Inde intérieure.* (Question prorogée de l'année 1900 à l'année 1901.)

L'Académie a décerné le prix à M. Foucher, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, pour son mémoire ayant pour devise : « Une page nouvelle dans l'histoire de l'art grec » (E. Curtius).

2° *Dresser le catalogue des peintures des vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec (tragédie, comédie, drame satyrique); s'en servir pour restituer, s'il y a lieu, le sujet des pièces perdues.* (Question prorogée de l'année 1898 à l'année 1901.)

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur cette question, l'Académie l'a retirée du concours.

3° *Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs, pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments?*

« La Commission, ayant pris connaissance du seul travail qui lui ait été envoyé sur cette question — travail qui consiste en un plan très développé et un chapitre rédigé, — et estimant que cette ébauche témoigne d'une préparation sérieuse et permet d'espérer qu'il en sortira un mémoire définitif digne des suffrages de l'Académie, proroge le concours à l'année 1903.

L'Académie, sur les arrérages du prix extraordinaire BORDIN (moyen âge et Renaissance), a décerné les récompenses suivantes :

1° *Quinze cents francs* à M. F. CHALANDON, pour son *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène* (1081-1118).

2° *Mille francs* à M. Albert DUFOURCQ, pour son *Étude sur les* Gesta martyrum *romains*.

3° *Mille francs* à M. Ulysse ROBERT, pour son volume intitulé : *Heptateuchi partis posterioris versio latina antiquissima e codice Lugdunensi*, version latine du Deutéronome, de Josué et des Juges.

4° *Mille francs* à M. Léon DOREZ, pour sa publication intitulée : *Itinéraire de Jérôme Maurand, d'Antibes à Constantinople* (1544).

5° *Mille francs* à M. Gabriel MILLET, pour son ouvrage intitulé : *Le monastère de Daphni ; histoire, architecture, mosaïques.*

PRIX STANISLAS-JULIEN (1.500 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. Jean BONET, professeur à l'École des Langues orientales vivantes, pour son *Dictionnaire annamite-français*.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

L'Académie a décerné la première annuité du prix (disponible de 1900) à M. SALMON, pour sa publication des *Coutumes de Beauvaisis*

de Philippe de Beaumanoir, et la seconde annuité (1901) à la *Société des anciens textes français.*

FONDATION GARNIER (15.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

1° Une subvention complémentaire de *quatre mille francs* à M. Ch.-E. Bonin, pour le couvrir des frais de la prolongation de sa mission dans la Haute-Asie.

2° Une subvention de *deux mille cinq cents francs* à M. Maurice Maindron pour une mission dans l'Inde.

3° Une subvention complémentaire de *quinze cents francs* à Mlle D. Menant pour la continuation de ses études sur *Les Parsis.*

FONDATION PIOT (17.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

1° *Douze cents francs* à M. Paul Perdrizet, pour une mission à Beyrouth et dans le reste de la Phénicie;

2° *Mille francs* à M. Gabriel Millet, pour l'aider à effectuer des recherches en Italie et en Istrie, en vue de sa publication sur les monuments de l'art byzantin;

3° *Trois mille cinq cents francs* au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles à Carthage;

4° Une subvention de *trois mille francs* à M. Ernest Leroux, éditeur, pour l'aider à publier le *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, rédigé par M. de Ridder;

5° Une subvention de *deux mille francs* à M. Degrand, consul de France à Philippopoli de Bulgarie, en vue de continuer les fouilles commencées ces dernières années à Yamboli (Bulgarie) par M. Seurre, membre de l'École française d'Athènes;

6° *Mille francs* au R. P. Lagrange, de Jérusalem, pour exécuter un estampage colorié de la grande mosaïque géographique de Madeba, au pays de Moab.

PRIX LOUBAT (3.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix au *Journal de la Société des Américanistes de Paris.*

PRIX SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie a accordé sur le total du prix, attribué cette année au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique :

Deux mille francs à M. Rodier, pour sa traduction avec commentaire du *Traité de l'âme*, d'Aristote;

Cinq cents francs à M. Legrand, pour son *Étude sur Théocrite*;

Cinq cents francs à M. Alcide Macé, pour son *Essai sur Suétone*.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. A. d'Herbomez, pour son *Cartulaire de l'Abbaye de Gorze*.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

L'Académie a partagé ce prix de la manière suivante :

1° *Quatorze cents francs* à M. Ph. Lauer, pour son livre sur *Le règne de Louis IV d'Outremer*;

2° *Mille francs* à M. Barrière-Flavy, pour son ouvrage sur *Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1901, 1902, 1903 et 1904.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé ou prorogé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1902 :

*Étudier, en se servant des documents littéraires et des monuments figurés, les vieilles épopées grecques autres que l'*Iliade *et l'*Odyssée,

particulièrement celles qui ont pu fournir des sujets, des incidents et des personnages à la tragédie. Rechercher ce que les poètes tragiques ont emprunté à ces poèmes et comment ils ont modifié les données qu'ils y trouvèrent.

2° Pour l'année 1903 :

Étudier avec détails une période de l'histoire de l'Indo-Chine.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1904, la question suivante :

Étude critique sur l'origine des textes imprimés ou manuscrits des Ordonnances de saint Louis.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1900 et 1901 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1902. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1902, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, qui aura été publié depuis le mois de janvier 1900.

Ce prix est de la valeur de *huit cents francs.*

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1903, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1901.

Ce prix est de la valeur de *mille francs.*

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés en double exemplaire au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1902, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1901 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le* 1er janvier 1902, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a proposé ou prorogé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1902 :

I. *Étude sur deux commentaires du Coran* : « *Le Tefsir de Tabarî et le Kachchâf de Zamakhshari.* » (Question prorogée de l'année 1900 à l'année 1902.)

Après avoir indiqué les origines et les caractères généraux de ces deux œuvres, y relever ce qu'elles contiennent d'essentiel, au point de vue de la métaphysique, du droit, de l'histoire, de la grammaire et de la lexicographie, en s'en tenant aux résultats immédiatement applicables à l'interprétation du texte coranique.

II. *Rechercher les sources de la Légende dorée de Jacques de Voragine.*

III. *Étude sur les vies de Saints, traduites du grec en latin jusqu'au Xe siècle.* (Question prorogée de l'année 1896 à l'année 1899 et prorogée de nouveau de l'année 1899 à l'année 1902.)

IV. *Examen critique des trois derniers livres du Miroir historial de Vincent de Beauvais, embrassant la période comprise entre les années 1153 et 1244.*

Les concurrents devront indiquer, chapitre par chapitre, l'origine du texte de Vincent de Beauvais.

V. *Étude sur les traductions d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V.* (Question prorogée de l'année 1896 à l'année 1899, et prorogée de nouveau de l'année 1899 à l'année 1902.)

VI. *Iconographie des vertus et des vices dans l'Europe latine, antérieurement à la Renaissance.*

2° Pour l'année 1903 :

I. *Étudier l'authenticité et le caractère des monographies qui composent l'Histoire Auguste, l'époque où elles ont été composées et quels en sont les auteurs.*

II. *Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs, pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments?*

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

L'Académie rappelle enfin que le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné :

En 1903, au meilleur ouvrage d'érudition orientale, publié dans les cinq dernières années.

En 1905, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié dans le même délai.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVI[e] siècle.*

Ce prix sera décerné en 1902.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1[er] janvier 1902.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de La Fons-Mélicocq, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1902; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1899, 1900 et 1901, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1[er] janvier 1902.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1903, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1[er] janvier 1903.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1902.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1902.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille francs) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de DELALANDE-GUÉRINEAU, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1902, *au meilleur ouvrage concernant les études orientales.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1900, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1902.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean REYNAUD, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entière-
« ment, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scienti-
« fique, littéraire ou artistique.
« Il portera le nom de son fondateur Jean REYNAUD ».

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1905.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis de LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1902.

FONDATION GARNIER (15.000 fr.)

M. Benoît GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1902, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT (3.000 fr.)

M. LOUBAT, membre de la *New-York historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1904.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1901.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1904, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

FONDATION PIOT (17.000 fr.)

M. Eugène PIOT, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : FONDATION PIOT. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

L'Académie disposera, en 1902, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1902, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1899.

En 1903, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1900.

En 1904, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1901.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour la seconde fois, en 1902, à un travail rentrant dans les ordres d'étude dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa Frémeaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix tous les cinq ans à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque. »

L'Académie décernera ce prix en 1904.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies à *l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour la deuxième fois, en 1903.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze*

cents francs, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1902.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1905.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1905.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des Sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré CHAVÉE, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il pourra être affecté à toutes recherches, missions, publications intéressant l'étude scientifique des langues.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fonda-

tion à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné, pour la première fois, en 1903.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *franco de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes, qui ont été nommés *archivistes-paléographes* par arrêté ministériel du 4 février 1901, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Patry (Édouard-Henry).
Samaran (Charles-Maxime-Donatien).
Pidoux (Pierre-André).
Lévêque (Pierre-Eugène).
Giard (René-Pierre-Alfred).
Bonnat (Martial-René-Maximilien).
Galabert (Philippe-Jacques-François).
Broche (Louis-Albert-Étienne).
Gabory (Émile-Jules-Marie-Emmanuel).
Michel de Boislisle (Jean-Georges-Léon).
Laurent (Alfred-Alphonse-Marie-Jules-Jacques).
Berland (Just).
Duval (Frédéric-Victor).
Lemoisne (André-Paul).

Sont nommés archivistes-paléographes hors rang :

MM. Gandilhon (Alfred-Antoine).
Philippe (Marie-André).

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

AUGUSTE-SIMÉON LUCE

MEMBRE ORDINAIRE
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PAR

M. H. WALLON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

Rien n'a été plus imprévu et plus émouvant, rien n'a plus douloureusement affligé ceux qui se vouent à l'étude de nos annales, que la mort du confrère dont j'ai à vous parler aujourd'hui. Vous en pourrez juger par le simple exposé de sa vie et de ses travaux.

Siméon Luce est né à Bretteville (Manche) le 29 décembre 1833, d'une famille de petits propriétaires qui faisaient valoir eux-mêmes leur modeste bien. Il fit ses études littéraires au petit séminaire du diocèse, à Muneville-sur-Mer, où il remporta facilement tous les prix, et sa philosophie au lycée de Coutances. Il entra le premier à l'École des Chartes, en 1855, et, après un examen brillant à la sortie, il fut nommé archiviste du département des Deux-Sèvres, fonctions qu'il exerça deux ans (1858 à 1859)[1]. Il n'enten-

1. Il est déjà désigné comme archiviste des Deux-Sèvres dans le compte rendu de la soutenance des thèses du 15 novembre 1858 (*B. de l'École des Chartes*, 1838, p. 110).

dait pas s'y confiner. Cédant à une vocation qui, à l'École, n'avait pu que s'accentuer et s'affermir, il voulait s'adonner à l'étude de l'histoire[1]. Il se fit recevoir, en 1859, licencié ès lettres, et, en 1860, il se présenta au doctorat. Sa thèse latine traitait du poème de Gaydon, chanson de geste anonyme qu'il publia plus tard[2]. Pour sa thèse française, il reprenait un sujet qui lui avait valu le titre d'archiviste paléographe au sortir de l'École : *la Jacquerie.* On peut dire que, dès cette époque, il avait marqué sa place, et, en quelque sorte, dressé sa tente dans un champ bien déterminé de notre histoire nationale. La Jacquerie est le point d'où il rayonnera à travers le XIVe et le XVe siècle, dans cette période désastreuse qui comprend la guerre de Cent ans ; on nous permettra donc de nous y arrêter un moment.

Les premières grandes victoires des Anglais avaient eu un contre-coup funeste à l'intérieur du pays. Les mercenaires, qui y jouaient un si grand rôle, donnèrent une signification, qui resta, au nom de *brigand*, nom tiré d'une partie de leur armure. Les trêves qui suivaient les batailles ne faisaient que donner plus libre carrière au brigandage. Les châteaux, pris par les chefs de bande, devenaient autant de forts, d'où ils étendaient le ravage aux environs, et qu'ils cédaient à d'autres, quand ils s'étaient suffisamment enri-

1. M. L. Delisle a mis en tête d'une nouvelle édition de l'*Histoire de la Jacquerie*, après la mort de Siméon Luce, une *Bibliographie de ses travaux* qui m'a servi de guide et dont les premiers n^{os} se rapportent à 1858 : 1. *Le rôle politique de Jean Maillart en 1358*, à propos d'un article de M. Lacabane sur la mort d'Étienne Marcel. — 2. *Du désastre de la Hougue d'après des documents inédits* (les mémoires de l'intendant Foucault). — 3. *Un nouveau membre de l'Institut* (c'est un hommage à M. L. Delisle lui-même, élu à l'Académie des inscriptions en 1857). — 4. *Du progrès social en France sous Napoléon III* ; — et (ce qui est plus de l'enseignement de l'École des Chartes) : 5. *D'un emploi du point souscrit dans les manuscrits français* : indication que la lettre a été écrite par mégarde. Les n°s 1 et 5 avaient paru dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

2. En 1862, dans la Collection des *Anciens Poètes de la France*, avec la collaboration de M. Guessard, son ancien maître.

chis par le pillage. Les paysans, premières victimes de ces déprédations dans leurs villages ouverts, réussirent bien quelquefois à repousser l'ennemi, et il y eut des héros parmi eux. Mais les seigneurs, qui devaient les défendre, ajoutèrent bien quelquefois aussi à leur ruine : faits prisonniers dans les batailles, ils les pressuraient pour payer leur rançon, et plus d'une fois on put les accuser de complicité avec les brigands. C'est ce que montre un des continuateurs de Guillaume de Nangis, en reproduisant la fable du loup et du chien, du chien qui s'entend avec le loup pour manger les brebis dont il avait la garde. Dans le soulèvement provoqué par ces ravages des campagnes, les Jacques ne distingueront plus guère : brigands et nobles, ce sera tout un pour eux.

La Jacquerie a eu deux époques, et notre confrère en traite dans les deux premières parties de son ouvrage : 1° Jacquerie des brigands dès avant la bataille de Poitiers (1356) ; 2° Jacquerie des paysans, à la suite de ce désastre. La première se rattache aux origines des grandes compagnies; la seconde à la lutte d'Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, contre le Dauphin, régent du royaume pendant la captivité du roi Jean. Siméon Luce en reporte spécialement l'occasion à l'ordonnance de Compiègne du 14 mai 1358, dont l'objet était de relever et de mettre en défense les châteaux qui commandaient les grandes voies d'approvisionnement de Paris, la Seine, la Marne et l'Oise, pour soulever, contre Marcel, la population de Paris en l'affamant. Marcel a-t-il voulu y répondre en soulevant les paysans contre le Dauphin ? C'est une question que notre confrère s'était posée avant de retracer, région par région, le tableau de ces excès, de ces *effrois* de la seconde Jacquerie[1] ; il la reprend avec plus de détail dans la troisième

1. « Marcel était dans ce moment même à bout de ressources et réduit à la situation la plus critique. Ne dut-il pas exploiter dans l'intérêt de son propre parti l'exaspération des paysans, alors portée à son comble, et pro-

partie de son livre. Grand partisan des réformes du prévôt des marchands et ne pouvant approuver les excès des Jacques, il voudrait bien le décharger de cette complicité avec eux; il voudrait l'en croire quand, écrivant aux communes de Flandre (des bourgeois), il leur disait (11 juillet 1358) :

...Plaise vous savoir que lesdites choses furent en Beauvoisis commencées et faictes sens nostre sceu et volenté, et mieuls ameriens estre mort que avoir apprové les fais par la manière qu'ils furent commencié par aucuns des gens du plat paiis de Beauvoisis.

Mais notre confrère ne peut méconnaître pourtant l'intérêt que Marcel y prenait, et ne cherche pas à pallier le prétexte dont il usa pour entraîner cette masse rurale qui n'avait cure des Parisiens :

Marcel, dit-il, afin de les y décider, dissimula probablement la véritable intention qu'avait eue le régent en édictant l'article 5 de l'ordonnance de Compiègne. Il fit croire aux habitants du plat pays que la disposition contenue dans cet article était dirigée contre eux, que ces forteresses à élever, ces châteaux à mettre en état de défense, étaient destinés surtout à seconder un redoublement de l'oppression et des exactions seigneuriales. La passion est aveugle et crédule; d'ailleurs, il n'est pas de caprice tyrannique dont les paysans ne dussent juger les nobles capables. Marcel put être cru sans peine, et les gens des campagnes se soulevèrent à sa voix (p. 101).

Et telle est l'opinion des chroniqueurs contemporains, qu'il cite, en appuyant sur l'autorité de leur témoignage (p. 102). La lutte ne fut pas longue. Des troupes étaient venues de Paris se joindre aux gens de Meaux et aux Jacques contre le marché de Meaux, sorte d'enceinte forti-

fiter de son autorité, du prestige de sa position et de son nom, pour entraîner les manants et les décider à la révolte ? (p. 54) »

fiée où s'étaient réfugiées trois cents nobles dames et damoiselles, sous la garde de quelques chevaliers de haut parage. Les chevaliers n'attendirent pas l'assaut, ils firent ouvrir les portes et chargèrent la multitude. Cette fois encore, la supériorité de l'armement l'emporta sur le nombre : ce fut un coup mortel pour la Jacquerie ; on ne tarda point à l'achever :

Ainsi finit la Jacquerie, dit notre confrère. Elle avait duré environ un mois, depuis le 21 mai de l'année 1358 jusqu'au 24 juin. Du reste, l'émeute ne sévit véritablement que pendant la première moitié de cet intervalle : ce fut la Jacquerie proprement dite. La seconde moitié ne vit guère que l'anéantissement des Jacques, traqués à la fois par le roi de Navarre, par les gentilshommes, par les brigands, par le régent : ce fut ce qu'on peut appeler la *contre-Jacquerie* (p. 159).

Jusqu'ici, ajoute-t-il, nous n'avons fait que décrire cette insurrection, il nous reste à la juger ; c'est la partie la plus difficile de notre tâche (p. 160).

Pour les Jacques, comme pour Étienne Marcel, il plaide les circonstances atténuantes.

Il ne peut les absoudre pourtant, et (il le reconnaît tout d'abord) les historiens les plus avoués de la démocratie les ont condamnés. « Marcel, a dit Michelet, avait intérêt à soutenir les Jacques : c'était pourtant une hideuse alliance que celle de ces bêtes farouches » ; et Henri Martin a porté sur la Jacquerie le même jugement. Mais en les condamnant, Siméon Luce s'applique à relever les actes d'oppression qui les eussent excusés, si leur vengeance eût été moins brutale. Or, le fait est là : tous les chroniqueurs sont d'accord, même ceux qui, comme Jean de Venette et l'auteur anonyme de la *Chronique des quatre premiers Valois*, sont tentés de les plaindre ; et notre confrère qui ne s'en rapporte pas seulement aux chroniqueurs, qui a compulsé, recueilli, publié tout ce qu'il a pu trouver de « lettres de rémission », convient qu'ils n'ont guère exa-

géré. Il ne peut que gémir sur ces excès, terrible réaction contre les oppresseurs, et en rejeter, en grande partie, la responsabilité sur les nobles qui en furent les victimes :

Le soulèvement de la Jacquerie, dit-il en terminant, fut le prélude de la chute et de la fin d'un régime qui, naguère, avait été nécessaire et utile, mais qui, désormais, était devenu un fardeau écrasant pour notre pays. La féodalité avait mérité de succomber; notre ouvrage est, à vrai dire, le dossier de sa condamnation à mort (p. 173).

Quant à Étienne Marcel, à qui on pourrait reprocher encore d'autres alliances, il n'a plus à attendre sa réhabilitation ! Quelque nouvelle commune de Paris trouvera même peut-être un jour, dans sa complicité flagrante avec les Jacques, une raison de plus pour approuver la décision du Conseil municipal qui, dans ces dernières années, éleva sur la terrasse des jardins de l'Hôtel de Ville, sous les fenêtres du préfet, en face de la Cité, et dominant la Seine, la statue équestre, presque dictatoriale, du trop fameux prévôt des marchands.

En 1859, Siméon Luce avait obtenu une des places d'auxiliaire créées à l'Académie des inscriptions en faveur des anciens élèves de l'École des Chartes. En 1861, il entra aux Archives impériales. Attaché à la section du secrétariat, il eut pour mission de présider les séances dans la salle ouverte au public. Il aimait à mettre son expérience au service de tous, et particulièrement des jeunes camarades qui venaient y mettre en pratique les leçons reçues dans leur École, voisine alors de notre grand dépôt. Il quitta pourtant les Archives pour remplir les fonctions de chef de cabinet auprès du préfet des Bouches-du-Rhône ; mais au bout de deux ans, il y revint. Après quelques articles de caractère varié[1], se reportant volontiers à

1. *Visites par les prieurs de Barbezieux et de Saint-Sauveur de Nevers les monastères de la Congrégation de Cluny, situés dans la province de*

l'époque de la Jacquerie, il publiait dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1860) des *pièces inédites relatives à Étienne Marcel et à ses principaux adhérents* et un article sur le livre de F.-T. Perrens, notre regretté confrère : *Étienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIVe siècle*[1], examen d'une critique un peu acerbe : il était dangereux de toucher, témérairement peut-être, à un sujet qu'il estimait de son domaine. — Il n'avait pas à craindre qu'on lui reprochât d'empiéter lui-même sur le domaine des autres, quand, n'étant pas « du métier », comme on dit, il rangeait parmi les plus grands artistes un peintre presque inconnu alors, son compatriote, Jean-François Millet : c'est qu'en Millet le peintre n'était pas seulement l'homme du dessin ou de la couleur :

Millet, disait-il dans l'*Annuaire de la Manche* (1862), Millet est, avant tout, un philosophe, un penseur, un poète ; il est ce qu'on peut appeler l'*homme d'une idée.* Cette idée, grande et bienfaisante entre toutes, est la glorification des hommes, de la vie et du travail des champs. Son originalité est d'avoir appliqué à la peinture, dite de genre, le sérieux de la peinture d'histoire. Le travail est la vie de l'homme, la noblesse du paysan. Aussi, notre compatriote ne représente-t-il que des paysans et des paysannes au travail.

Poitou, visites dont il signale l'importance en rappelant un document pareil d'Étienne Rigaud, archevêque de Rouen, publié par M. Bonnin (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1858-1859). — *Quittances de Georges de la Trémoille et d'Étienne de Vignole, dit La Hire* (même année, *ibid.*). — *De l'utilité matérielle et pratique, de l'importance historique et scientifique, de la portée morale et sociale des travaux d'archives, à propos d'un discours de Son Excellence M. le comte de Persigny.* — C'est en même temps un compliment au personnage politique qui inaugurait, le 29 août 1863, les séances de la Société historique et archéologique du Forez à Montbrison (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1863.) — *Le Journaliste*, lettre adressée le 12 janvier 1879 à Francisque Sarcey, avec la réponse de Sarcey.

1. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1866, pp. 73-92 et 241-282. Un peu plus tard, il publiait des *Documents nouveaux sur Étienne Marcel*, dans les Mémoires de la Société de l'histoire de Paris.

Et il passe en revue plusieurs de ses toiles, le *Semeur*, les *Glaneuses*, que devait suivre ce tableau fameux, une simple scène à deux personnages, l'homme et la femme, pieusement courbés, le soir, sur le champ du travail, à l'appel de la prière, l'*Angelus* :

Notre compatriote, dit-il en finissant, paraît s'être donné une mission qu'il remplit avec une remarquable constance et dont il faut lui savoir un gré infini, surtout de notre temps, c'est de faire ressortir et, en quelque sorte, d'illustrer, par la magie de son pinceau, la beauté morale des races rustiques, du travail agricole et de la vie des champs. Par là, le peintre de Gréville est plus et mieux qu'un artiste bien doué ; il est un penseur éminent, il est un grand homme. Par là, il se montre le digne enfant d'un département où l'heureuse prédominance de l'agriculture et des mœurs chrétiennes n'a pas cessé d'entretenir une population saine, vigoureuse, et capable de toutes les fortes vertus.

Voilà les Jacques comme, après tout, Siméon Luce les veut et les aime.

En cette année 1862, la Société de l'Histoire de France, frappée sans doute de l'intérêt d'une chronique anonyme inédite dont il avait fait usage dans son livre sur la Jacquerie, la *Chronique des quatre premiers Valois*, le chargea de la publier pour sa collection. C'était lui donner rang parmi les éditeurs d'élite[1]. Elle allait lui confier le soin de faire paraître des chroniques bien autrement consirables, non pas d'un anonyme, cette fois, les *Chroniques de Froissart* :

Froissart est un monde, a dit Siméon Luce. Au triple point de vue historique, littéraire, philologique, on pourrait même ajouter romanesque et poétique, le chroniqueur de Valenciennes représente à peu près seul, pour le commun des lecteurs, un siècle presque entier, et ce siècle est le quatorzième, époque de

1. V[ve] Renouard, 1862, in-8, LXI et 355 pages.

transition et de crise, de décomposition et d'enfantement, où finit le moyen âge, où commencent véritablement les temps modernes. Froissart n'a pas borné ses récits au pays qui l'a vu naître, et dont la langue est la sienne : il a raconté l'Angleterre aussi bien que la France, la France de la Seine, de la Loire et de la Garonne, aussi bien que celle de l'Escaut et de la Meuse, l'Espagne et le Portugal aussi bien que l'Italie ; son œuvre intéresse à la fois, quoique à des degrés divers, toutes les nations qui jouaient, au temps où il a vécu, un rôle plus ou moins marqué dans la civilisation occidentale (Introduction, t. I, pp. 1-2).

Les Chroniques de Froissart furent reproduites dans un grand nombre de manuscrits ; elles ne tardèrent point à être imprimées aux premiers jours de l'imprimerie. Mais pour qu'une édition sérieuse fût tentée, il fallait qu'on eût pu faire une étude savante des manuscrits. Dacier l'entreprit sur les manuscrits de Paris. Survint la Révolution : ce travail fut suspendu, abandonné, et l'on n'eut de Froissart qu'une édition toute modernisée, fort peu savante, celle de Buchon. Telle quelle, elle avait au moins le mérite de donner au public une idée des *Chroniques de Froissart.*

On ne pouvait cependant point s'en tenir à ces à-peu-près. La Société de l'Histoire de France, dès sa formation, songea à Froissart, et l'un de nos savants archivistes, M. Lacabane, reprit l'étude des manuscrits. Mais la chose n'intéressait pas seulement la France; la Belgique avait aussi des droits à cette publication. Froissart était de Valenciennes, ancienne ville du Hainaut, et Jean le Bel, à la chronique duquel il a fait en toute bonne foi, avec déclaration expresse, de notables emprunts, était un chanoine de Liège. L'œuvre fut entreprise par le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique et correspondant de notre Académie des sciences morales et politiques depuis 1864. Il était déjà connu par d'importants travaux. Il avait publié, en six volumes, une histoire de la Flandre qui lui avait valu dans son Académie le prix quin-

quennal d'histoire, et il s'occupait depuis longtemps de Froissart. Il avait fait paraître une *Étude littéraire sur Froissart*, qui fut couronnée par l'Académie française en 1857.

C'était comme éditeur des *Chroniques* qu'il allait revenir à Froissart, et il sentait toute l'importance de l'entreprise. Dans son introduction, qui parut en deux volumes (1870 et 1873), il dit :

La tâche de l'éditeur est aussi vaste que laborieuse.

Il faut d'abord qu'il explique comment Froissart a pu, par ses enquêtes, réunir une si riche moisson de récits. Ce sera la biographie du chroniqueur.

Il faut ensuite qu'il signale, dans les diverses rédactions de Froissart, leur généalogie, si l'on peut se servir de ce mot, l'ordre dans lequel elles se sont succédé, ce qui les distingue et les caractérise ; et, en même temps, il est tenu de justifier le système qui a présidé à leur classement et à leur publication ; c'est, en quelque sorte, pour l'éditeur, sa propre apologie [1].

Il ne disait que ce qu'il savait par expérience quand il parlait ainsi ; car son Froissart était alors presque entièrement imprimé : le t. II, où commençait le texte, avait paru en 1867 ; les tomes X et XI en 1870, en même temps

1. M. Kervyn de Lettenhove ajoute cette note en tête de la seconde partie de son introduction :

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres de France proposa en 1863, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1865, la question suivante :

« Déterminer la date et la valeur des différents textes de la *Chronique de* « *Froissart*. Distinguer ce qui appartient en propre à cet historien ; indiquer « les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les « remaniements que son œuvre a pu subir. »

« Un seul mémoire fut présenté. Les laborieux efforts dont il témoignait (ce fut le jugement des honorables membres de l'Institut) n'aboutirent qu'à mieux faire ressortir l'extrême difficulté du sujet. Ce concours, quoique prorogé jusqu'en 1867, resta sans résultats, et la question fut retirée du concours.

« Je ne crois pas que l'auteur de ce travail en ait livré quelque chose à la publicité. »

que la 1re partie de son introduction qui forme le 1er volume ; et en 1873, quand il en a donné la suite (2e et 3e parties), les t. XVI (fin des grandes chroniques) et XVII (chroniques abrégées) avaient paru depuis un an [1].

Un si grand travail ne pouvait marcher si vite sans laisser un peu à désirer. Et M. Kervyn de Lettenhove avait adopté un système d'où il ne pouvait plus d'ailleurs se départir, une fois qu'il s'y était engagé. Il avait fort bien reconnu que les manuscrits si nombreux de Froissart pouvaient se grouper en familles, et aussi qu'il y avait plusieurs rédactions des chroniques, lesquelles ne correspondaient pas rigoureusement aux diverses familles de manuscrits. Comment les coordonner? Il crut que le plus simple était d'adopter une rédaction principale, divisée par sections, et de publier les autres, à la suite, en plus petit caractère, comme variantes du texte compris dans chacune de ces sections, sauf à mettre au bas des pages les variantes isolées moins importantes [2]. Mais cela constituait un récit en

1. Restaient à publier sept volumes accessoires et fort utilement complémentaires : t. XVIII, *Pièces justificatives* (1874), t. XIX, *Glossaire* (même année), t. XX-XXIII, *Table alphabétique des noms historiques* (1875-1877) ; t. XXIV-XXV, *Table analytique des noms géographiques* (1877).

2. M. Léopold Delisle, en rendant compte dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1868, page 318) des quatre volumes de texte, t. II, III, IV, V, comprenant les événements de 1323 à 1356 qui avaient paru en 1867 et 1868, écrivait :

« Il existe, comme on sait, trois grandes rédactions du Ier livre des Chroniques.

« 1° Rédaction ordinaire que donnent la plupart des mss. ; ordinaire primitive et ordinaire définitive ; 2° rédaction particulière d'Amiens et de Valenciennes ; 3° rédaction exclusivement propre au ms. de Rome.

« M. Kervyn publie intégralement ces trois et même quatre rédactions, les unes à la suite des autres, en les découpant par petits fragments. La rédaction d'Amiens que le savant éditeur regarde comme la plus ancienne vient en première ligne, et la rédaction de Rome vient, avec raison, la dernière. Entre les deux figurent, comme intermédiaires, la rédaction ordinaire primitive et la rédaction ordinaire définitive. »

Il ajoutait :

« La méthode adoptée par M. Kervyn pourra n'être pas du goût de tout le monde ; mais ce qu'aucun homme compétent ne contestera, c'est la diffi-

forme de propos interrompus, dont la Société de l'histoire de France ne se déclara pas satisfaite. Dès qu'elle en vit les inconvénients à l'apparition des premiers volumes en 1867, elle prit la résolution de faire autre chose, et trancha dans le vif. Désespérant de rien obtenir désormais de M. Lacabane qui, plongé dans les études préliminaires, promettait une édition depuis trente ans, sans se croire en mesure de la commencer, elle s'adressa à Siméon Luce.

Siméon Luce accepta ; mais en reconnaissant, comme le savant éditeur belge, la difficulté de la tâche, il ne se flattait pas de pouvoir s'en tirer aussi vite. C'est ce qu'il déclarait dans une introduction qu'il publia en tête de son premier volume :

Autant l'œuvre de Froissart est importante, autant il est difficile d'en donner une bonne édition. Les Chroniques se divisent, comme on sait, en quatre livres, qui forment autant d'ouvrages distincts, dont chacun dépasse en étendue le plus grand nombre des compositions historiques de l'antiquité et du moyen âge. Ces livres sont tellement distincts que, dans le cas où le même manuscrit en contient plusieurs, un éditeur des Chroniques a parfois besoin, à notre avis du moins, d'étudier chacun d'eux à part, en faisant abstraction de ceux qui le précèdent ou le suivent. Personne n'ignore que le classement préalable des manuscrits par familles est le fondement indispensable de toute édition qui veut revêtir un caractère scientifique, qui aspire à être quelque peu solide et durable. Or, il peut arriver, il arrive que dans le même manuscrit tel livre appartient à une famille, tel autre livre à une autre famille. Il convient alors de suivre la méthode de Jussieu ; et, sans tenir compte d'une juxtaposition purement matérielle, il faut tâcher de démêler dans chaque livre, sous des apparences

culté peut-être inextricable que présente ici le choix d'une méthode, c'est aussi l'immensité de la tâche que s'impose l'éditeur de Froissart. » (L. Delisle, *B. de l'École des Chartes*, 1868, p. 318-319).

Il joignait à ces réserves un éloge de cette grande entreprise, auquel je me suis associé moi-même dans un compte rendu sommaire qu'a publié, la même année, le *Correspondant* (25 mars 1868).

souvent trompeuses, les caractères génériques, essentiels, afin de le classer dans la famille à laquelle ces caractères le rattachent. Tel est le travail que nous avons entrepris pour les manuscrits du premier livre des Chroniques et dont on trouvera le résultat consigné dans cette introduction (p. 3).

Ainsi, ce que Siméon Luce nous promet pour le moment, ce n'est pas tout Froissart, c'est le premier des quatre livres ; et on peut voir par la suite de cette introduction quel travail énorme le classement de ces familles et le triage de ces rédactions lui a coûté.

Il ne pouvait pas ne pas dire pourquoi il s'écartait du plan de son prédecesseur :

Dans ce système, le lecteur voit se succéder sans cesse par morceaux des textes différents et souvent contradictoires, qui viennent rompre presque à chaque page le fil du récit dont ils troublent en même temps l'unité morale. Une édition ainsi comprise est d'une exécution relativement facile, mais elle a un inconvénient capital : elle rend Froissart à peu près illisible, elle enlève à ce chroniqueur le bénéfice d'une narration homogène, limpide, courante, et le dépouille dans une certaine mesure de ce charme littéraire qui constitue la part la plus brillante, la plus durable de sa gloire. D'ailleurs, un si bizarre mélange, on dirait presque une telle macédoine, qui peut plaire à des esprits préoccupés avant tout du solide et du copieux, n'aurait que peu de chances de recevoir un accueil favorable, en France du moins, où l'on porte jusque dans l'érudition un goût moins robuste peut-être que dans d'autres pays. Enfin, ne serait-il pas regrettable, pour ne pas dire imprudent, de présenter au public un travail qui ferait double emploi avec l'édition, si pleine d'ampleur, publiée sous les auspices de l'Açadémie de Belgique ? Il a fallu, du reste, des considérations aussi puissantes pour qu'on se décidât à rejeter une méthode que recommande l'imposante autorité de M. le baron Kervyn de Lettenhove (p. 85).

Quel parti prendre ?

A défaut, ajoute-t-il, d'une combinaison satisfaisante de tout point que l'on a vainement cherchée, on a dû se contenter du système suivant qui a semblé le moins mauvais ; on a adopté comme texte l'une des trois rédactions du premier livre, et l'on a renvoyé en appendice, à la fin de chaque volume, les variantes des autres rédactions qui ajoutent quelque chose à ce texte au point de vue des faits historiques (p. 85-86).

Et après avoir examiné le caractère et l'étendue de chacune des trois rédactions, il conclut :

Il a semblé qu'à tout prendre, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de choisir comme texte la première rédaction. Les seconde et troisième rédactions, longtemps ensevelies dans les archives de quelques grandes familles, avaient dormi dans un oubli complet jusqu'à nos jours : on ne connaît que deux manuscrits de la seconde et qu'un seul de la troisième. La première rédaction, au contraire, a joui aux xiv[e] et xv[e] siècles d'une vogue immense, attestée encore aujourd'hui par les cinquante manuscrits qui nous en restent, ainsi que par les nombreuses éditions qui datent des premiers temps de l'imprimerie. Or la vogue d'un livre s'ajoute à sa valeur intrinsèque pour le recommander à l'attention de la postérité, parce que cette vogue, qui ne peut s'expliquer que par une certaine affinité entre la nature de l'ouvrage, les opinions, les passions, les tendances de l'auteur et celles de ses contemporains, est un indice précieux des mœurs et du génie d'une époque. De plus, il ne faut pas perdre de vue qu'on lit toujours le texte d'un livre avant les variantes : ne convient-il pas dès lors de demander ce texte à celle des trois rédactions qui a précédé les deux autres (p. 87) [1] ?

1. Il appelle première rédaction celle que donnent tous les manuscrits autres que ceux d'Amiens, de Valenciennes et de Rome ; seconde rédaction, celle des manuscrits d'Amiens et de Valenciennes ; troisième rédaction, celle de Rome, manuscrit unique découvert par le baron Kervyn de Lettenhove au Vatican. La rédaction ordinaire se présente sous deux formes : l'une plus ancienne, l'autre revisée. Le manuscrit que Siméon Luce a pris pour base de son édition est le manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté 6477 à 6479 (voy. p. LXXXVIII).

Mais le travail de Siméon Luce ne s'est pas borné à la distinction des familles, à la comparaison des manuscrits qui les reproduisent et au choix de celui qu'il devait prendre pour son édition, sauf à rejeter à la fin de chaque volume les variantes données par les autres. Il fallait, sans prétendre rétablir l'unité dans le texte des Chroniques, relier, en quelque sorte, les parties diverses dont elles se composent dans un tableau d'ensemble. C'est ce qu'il s'est appliqué à faire dans les sommaires placés, pour chaque volume, en tête du texte ; et à cet égard, il est juste de reconnaître avec lui qu'il y a lieu d'assigner au sommaire un rôle vraiment important et jusqu'à un certain point original :

Il suffit, dit-il, de parcourir superficiellement l'ensemble de ce volume pour être frappé de la multitude innombrable de détails précieux, disséminés çà et là, mais qui risquent d'échapper par leur éparpillement à l'attention des érudits eux-mêmes.

Combien il serait désirable qu'il fût fait un choix intelligent de tout ce que l'on rencontre d'intéressant, soit dans le texte, soit dans les variantes ! Combien il serait commode de trouver résumée, condensée dans une narration unique, la matière historique éparse dans les diverses rédactions !

Le but principal de notre sommaire est précisément de répondre à ce besoin. C'est une tâche délicate, ardue, nécessairement imparfaite comme toute besogne composite, pleine de difficultés de plus d'un genre qu'on ne se flatte nullement d'avoir surmontées ; mais l'utilité et la commodité qui doivent résulter d'un pareil travail rendront le lecteur, on l'espère du moins, indulgent pour les fautes inévitables de l'exécution.

Ce qu'il dit du premier volume, il l'a fait avec un égal succès dans les six volumes suivants qui ont paru à des intervalles de un à deux ans jusqu'en 1878[1]. En publiant

1. Tome Ier. 1307-1340. Depuis l'avènement d'Édouard II jusqu'au siège de Tournay. — 1869.

à cette date un tirage à part de la première partie du tome VII sous ce titre : *Commentaire critique sur quatre années des Chroniques de Froissart et du règne de Charles V* (1307-1370), il y joignait quelques notes sur la critique historique. Après avoir signalé les trois sources où elle doit puiser : actes ou documents, chroniques ou mémoires, œuvres littéraires et artistiques ; « l'histoire, disait-il, n'est pas une science, elle est, comme la médecine, un art » ; et il indique les sciences auxiliaires dont elle doit faire usage : géographie, ethnologie, archéologie, épigraphie, paléographie, diplomatique. Il devait bien reconnaître qu'on n'en use pas toujours, et Froissart en est la preuve comme historien ; mais quel incomparable artiste[1] !

Dès 1870, après la mise en vente du tome Ier, contenant, dans une première partie, l'introduction avec exposition de

Tome II. 1340-1342. Depuis les préliminaires du siège de Tournay jusqu'au voyage de la comtesse de Montfort en Angleterre. — 1870.

Tome III. 1342-1346. Depuis la trêve entre Jeanne de Montfort et Charles de Blois jusqu'au siège de Calais. — 1872.

Tome IV. 1346-1356. Depuis le siège de Calais jusqu'à la prise de Breteuil et aux préliminaires de la bataille de Poitiers. — 1873.

Tome V. 1356-1360. Depuis les préliminaires de la bataille de Poitiers jusqu'à l'expédition d'Édouard III en Champagne et dans l'Ile-de-France. — 1874.

Tome VI. 1360-1366. Depuis les préliminaires du traité de Brétigny jusqu'aux préparatifs de l'expédition du prince de Galles en Espagne. — 1876.

Tome VII. 1367-1370. Depuis l'expédition du prince de Galles en Espagne jusqu'à la nomination de Bertrand Du Guesclin à la charge de connétable de France. — 1878.

Tome VIII. 1370-1377. Depuis le combat de Pontvallain jusqu'à la prise d'Ardres et d'Audruicq. Première partie. Sommaire et commentaire critique, par Siméon Luce. — 1888.

Deuxième partie. Texte et variantes par Gaston Raynaud. — 1888.

1. Arrivé au tome VIII, Siméon Luce en fit encore le sommaire, mais le texte et les variantes, formant la deuxième partie, est signé par M. Gaston Raynaud. Le tome IX ne porte plus dans son ensemble que le nom de M. Gaston Raynaud (1894), avec ces mots dans l'introduction : « M. Siméon Luce qui, en 1888, avait achevé la publication du Ier livre des Chroniques de Froissart, venait de commencer l'impression du IIe livre dont il avait fait tirer les quatre premières feuilles, quand la mort le surprit le 14 décembre 1892. »

la méthode adoptée, et dans une seconde partie le commencement du texte (1307 à 1340), notre Académie, jugeant la question bien résolue pour le tout, décerna, sans plus attendre, à l'ouvrage le grand prix Gobert.

La publication si laborieuse de ces volumes n'interrompit pas le cours d'autres travaux [1]. Le commerce journalier d'un historien comme Froissart ne pouvait qu'inspirer à Siméon Luce l'émulation de se faire historien lui-même; et Froissart lui ouvrait, dans les XIVe et XVe siècles, une carrière où, soit en remontant plus haut, soit en descendant plus bas, un ardent patriote devait trouver de grands sujets : Bertrand Du Guesclin, Jeanne d'Arc.

Il commença par Du Guesclin.

1. Signalons, avant la publication de l'histoire de Bertrand Du Guesclin, deux morceaux qui se rattachent encore au temps de la Jacquerie : 1° *Négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de 1358* (tirage à part des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1875). Ce traité ne fut pas signé en 1351 comme porte Rymer, mais probablement le 1er août 1358, quelques heures avant la fin tragique d'Étienne Marcel : « Si le coup d'État qui devait s'accomplir dans la nuit du 31 juillet, au lieu d'avorter misérablement, avait réussi, c'en était fait de l'unité de notre pays »; 2° *Guillaume l'Aloue* (dit Guillaume aux Alouettes), extrait du *Bull. de la Soc. de l'hist. de France* (1875) : « La gloire de Guillaume l'Aloue, c'est d'avoir, au lendemain de la défaite de Poitiers, armé le premier avec succès les gens de campagne pour la défense du sol envahi. » Plus fameux est son valet le Grand Ferré, grâce aux belles pages de Michelet dans le troisième volume de son *Histoire de France* (p. 419-422). — Mentionnons encore, pour cette année 1875, deux articles : le compte rendu de l'ouvrage de M. Guibal, *Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de Cent ans* (*Revue critique*, 20 juillet 1875); et *Louis d'Anjou s'est-il approprié après la mort de Charles V une partie du trésor du roi son frère?* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1875). Les chroniqueurs de la fin du XIVe siècle l'en accusaient. On a voulu le nier de nos jours (Lecoy de la Marche, *Histoire du roi René*), mais Siméon Luce y répond par une charge accablante : un mandement de Charles VI, Paris, 6 mars 1393 (nouveau style), enjoignant de prélever tous les mois 500 francs sur le produit des aides, afin d'arriver à recomposer la somme de 32.000 francs, « laquelle fut jà piéça prise par nostre très cher et très amé oncle le duc d'Anjou, dont Dieu ait l'âme, lors aiant le gouvernement de nostre royaume, tantost après le trespassement de nostre dit seigneur et père ».

Je n'ai point à faire ici l'analyse du livre qui a pour titre : *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*, et pour sous-titre : *La jeunesse de Bertrand Du Guesclin* (1326-1364). On y trouve la légende des premières années du futur connétable, les traits de caractère qui s'accusent dans ses amusements belliqueux en compagnie des petits paysans de la contrée, sa fuite de la maison paternelle, le tournoi de Rennes où, n'étant connu de personne, il désarme tout venant, avant de baisser sa lance devant son père qu'il reconnut aux armoiries de famille et qui fut heureux de retrouver un fils dans le jeune vainqueur de tant de chevaliers ; puis son rôle dans les grandes guerres du XIVe siècle : guerre de la succession de Bretagne où Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois, défend ses droits contre Montfort, soutenu par les Anglais ; guerre de la succession de France où le roi d'Angleterre, Édouard III, dispute la couronne à la branche des Valois.

Dans la guerre de la succession de Bretagne, Du Guesclin, écuyer de Charles de Blois, combattait tout à la fois pour la Bretagne et pour la France, et après la captivité de Charles de Blois, lorsque la cause de Jeanne de Penthièvre semblait presque perdue, il rassembla des paysans et fit, à leur tête, une guerre de partisans contre les Anglais. Siméon Luce a recueilli quelques traits de cette époque assez obscure de sa vie :

Quel dommage, s'écrie-t-il, que Froissart, qui a si bien peint la vie de surprises, d'embuscades, d'escarmouches du *border* écossais, n'ait pas connu et fait revivre ces luttes de la marche bretonne, où Bertrand et ses gars paraissent avoir joué pendant plusieurs années un rôle si actif : nous y avons perdu des pages d'histoire qui auraient ici la saveur du plus beau roman d'aventure (p. 108).

La rivalité de la France et de l'Angleterre allait lui offrir en France un champ d'opérations bien plus large.

La dure leçon que l'armée française avait reçue à Crécy avait eu, à Poitiers, une confirmation bien douloureuse. Une seconde fois, la noblesse, si pleine de mépris pour les vilains, avait été mise en déroute par les archers anglais. Les gens de pied avaient battu les chevaliers. Le roi Jean était prisonnier et le royaume abandonné au ravage des mercenaires. C'est la grande époque des Compagnies, dont Siméon Luce retrace la composition et que Du Guesclin, chef de partisans à son heure, devait finir par dominer. Les trêves qui suspendaient la guerre ne faisaient que livrer le pays aux ravages des mercenaires : nous l'avons vu en parlant de la Jacquerie ; et le traité de Brétigny, qui semblait rétablir la paix (1360), ouvrit une plus large carrière à leurs dévastations. Du Guesclin, qui avait débuté, en quelque sorte, comme chef de bande, eut pour tâche principale de les combattre dans le comté d'Alençon, dans le Perche, l'Anjou, la Normandie. Il s'y employa avec vigueur dans la suite du règne de Jean, et à la mort du roi.

Les grands services qu'il avait rendus à la couronne l'avaient déjà mis en bon pied à la cour. Il devint chambellan de Charles V. Ce n'était pas à cela que devait se réduire cet homme d'épée. Il le prouva dès les premiers jours du règne. On avait alors à combattre le roi de Navarre, appuyé des Anglais :

Que de fois, dit Siméon Luce, Du Guesclin guerroyant péniblement contre les capitaines des Compagnies, réduit à les assiéger les uns après les autres dans leurs repaires, à entendre leurs bravades, et parfois, à laisser leur insolence impunie ; que de fois Du Guesclin a soupiré après le jour où il lui sera donné de les trouver réunis, une bonne fois, sur quelque champ de bataille, afin de pouvoir prendre comme d'un coup de filet tous ces pillards (p. 436) !

Ce jour si vivement attendu arriva.

C'est la bataille de Cocherel. Ici, l'éditeur de Froissart

retrouvait son historien, qu'il regrettait si fort tout à l'heure. Il le suit donc, mais non sans le corriger au besoin. La bataille, après un choc plus rude, fut gagnée, grâce à un mouvement tournant des troupes de Du Guesclin. Dans un premier récit, Froissart avait montré les Gascons de Charles V tournant les Gascons du roi de Navarre, conduits par le captal de Buch. Gascons contre Gascons ! A l'aide de documents authentiques, Siméon Luce montre que ce mouvement fut opéré non par des Gascons, mais par des Bretons ; et Froissart, du reste, s'était rectifié lui-même, dans une rédaction postérieure. Normand de la Manche, voisin de la Bretagne, Siméon Luce a donc satisfaction dans son patriotisme, sans dommage pour l'autorité de Froissart.

Ce fut sous ces heureux auspices que Charles V fut sacré à Reims. La bataille est du 16 mai ; le roi en reçoit la nouvelle le 18, quand il arrive aux portes de Reims, et le lendemain il est sacré (19 mai 1364).

Siméon Luce n'a pas poussé plus loin l'histoire de Du Guesclin, il avait bien l'intention de la donner tout entière, le titre de ce volume le prouve : *Histoire de Du Guesclin et de son époque*. Mais il ne parle pas seulement de Du Guesclin. Il veut faire connaître son époque, c'est-à-dire les hommes et les choses de son temps : la vie privée au XIVe siècle, le système militaire des Anglais et des Français, la chevalerie qui décline, l'infanterie qui commence, la décadence de la noblesse et les progrès du tiers-état. Or, il se garde de faire un pas sans étudier à fond le terrain où il pose le pied, et il ne se refuse pas les comparaisons : témoin ce qu'il dit de la Compagnie au XIVe siècle, de la Commune au XIXe, et de leur caractère international (p. 327 et suiv.). Aussi, l'Académie, comme elle l'avait fait pour l'édition de Froissart, n'attendit-elle point la publication d'un second volume pour lui décerner encore le prix Gobert ; et elle a bien fait. Siméon Luce n'entendait pas

d'ailleurs s'en tenir là. Il continuait de recueillir des matériaux pour ce grand travail, dont il n'avait accompli qu'une moitié. Seulement, sur son chemin, il lui arrivait de rencontrer des sujets qui remuaient sa fibre de patriote et sollicitaient sa curiosité de savant.

Il rencontrait les Anglais devant le Mont Saint-Michel, qui brava tous leurs efforts pendant les trente-trois ans de leur domination en Normandie ; pouvait-il ne pas s'arrêter à la chronique où cette lutte héroïque était racontée? non sans doute, et il nous a donné la *Chronique du Mont Saint-Michel, publiée avec notes et pièces diverses relatives au Mont Saint-Michel et à la défense nationale de Basse-Normandie*, avec une dédicace A LA PATRIE NORMANDE. L'abbaye était devenue place de guerre, et les abbés capitaines ; le Mont-Saint-Michel servait de refuge à ceux qui ne voulaient pas subir le joug anglais. Les hommes d'armes ne manquaient donc pas aux religieux ; les plus braves chevaliers se faisaient honneur d'y aller combattre, et les Bretons se joignaient aux Normands. Ce sont les marins de Saint-Malo qui firent lever le siège de la place, quand, après la bataille de Verneuil, l'ennemi vainqueur était accouru, se croyant en mesure de s'en emparer (1425).

A cette date, Siméon Luce rencontrait Jeanne d'Arc.

Il s'occupait depuis longtemps de ce grand sujet.

En 1878, il avait été admis à lire, dans une de nos séances, un mémoire qui était comme une première manifestation de ses études sur Jeanne d'Arc[1]. Pendant sept ans il y travailla, faisant des recherches et, comme il le dit, « des fouilles plus ou moins heureuses » à Paris, tant aux

1. Dans cette même année 1878, il publiait deux morceaux qui n'étaient pas étrangers à ces études : *Le Maine sous la domination anglaise en 1433 et 1434*, travail très curieux sur un registre des Archives nationales qui avait échappé aux recherches des érudits (*Revue des questions historiques*, juillet 1878) ; et *Le trésor anglais à Paris en 1431 et le procès de Jeanne d'Arc* (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. V, p. 299-307).

Archives qu'à la Bibliothèque nationale, et dans les archives des départements de l'Est, à Nancy, à Bar-le-Duc, à Troyes. De temps à autre, des publications partielles décelaient la marche de son travail : il donna à la *Revue des Deux Mondes*, en 1881, *Jeanne d'Arc et les ordres mendiants*, et en 1882, à la même Revue, *Jeanne d'Arc et le culte de Saint-Michel*[1].

C'est le moment où il fut élu membre ordinaire de notre Académie, en remplacement de Thurot (17 mars 1882). Son édition de Froissart, son Du Guesclin, le prix Gobert deux fois décerné lui avaient acquis des droits à nos suffrages[2]; et dès lors il consacra à notre Compagnie une grande partie de son activité : dans nos séances, par ses communications; dans les commissions, par sa grande compétence sur toute question de moyen âge[3]. Mais ce qui devait surtout faire honneur à son titre d'académicien, c'est le livre, qu'il publia en 1886, sur la Pucelle : *Jeanne d'Arc à Domrémy*. Jeanne d'Arc l'avait entièrement dominé, et, dès la première ligne de sa préface, s'exhale tout ce qu'il sent pour elle. C'est le cri du cœur :

La Pucelle n'est pas seulement le type le plus achevé du patriotisme, elle est encore l'incarnation de notre pays dans ce qu'il a de meilleur. Il y a dans la physionomie de l'héroïne du xv[e] siècle des traits qui la rattachent à la France de tous les temps, l'entrain belliqueux, la grâce légère, la gaieté primesautière, l'esprit mordant, l'ironie méprisante en face de la force, la pitié pour les petits, les faibles, les malheureux, la tendresse pour les vaincus. De tels dons appartiennent pour ainsi dire à notre tradition nationale, et la libératrice d'Orléans les a possédés à un si haut degré, que cette face de son génie a frappé tous ses admirateurs (p. 3).

1. *Revue des Deux Mondes*, 1[er] mai 1881 et 1[er] décembre 1882. Ajoutons *Jeanne d'Arc à Domrémy*, *ibid.*, 1[er] mai 1885.

2. Ce fut l'année suivante (31 mars 1883) qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

3. On en trouvera l'analyse dans nos *Comptes rendus*.

A la différence du volume sur Du Guesclin, le titre de l'ouvrage était ici bien rigoureusement limité : JEANNE D'ARC A DOMRÉMY, *recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle*. Il a voulu se borner à signaler, comme il le dit lui-même, les origines humaines, historiques du plus merveilleux épisode de notre histoire[1]. Ce qu'il s'applique surtout à prouver, ce à quoi il tient naturellement le plus, comme étant son idée propre, c'est ce qu'il vient d'appeler l' « incarnation de la France dans Jeanne d'Arc ».

Comment s'est opéré ce miracle ?

Avec l'ardeur enthousiaste de la foi religieuse et « la croyance même au surnaturel », il signale en elle, comme influence prépondérante, « le culte mystique de la royauté ». Il convient de le citer lui-même, pour qu'on apprécie mieux ses raisons :

Nous croyons, dit-il, avoir indiqué, le premier, les circonstances locales qui expliquent le caractère exalté que revêtit ce culte dans la patrie de Jeanne d'Arc au commencement du xve siècle, en même temps que nous avons essayé de reconstituer, au prix des plus longues et des plus laborieuses recherches, l'histoire de ce petit coin de terre pendant les années qui ont précédé immédiatement la mission. Le premier aussi, nous nous sommes efforcé de montrer l'influence prépondérante que les moines les plus populaires de la fin du moyen âge, les religieux mendiants et surtout les franciscains de l'Observance, ont exercée, à notre avis du moins, sur la tournure de la dévotion de la libératrice d'Orléans, et aussi, dans une certaine mesure, sur sa vocation patriotique. Le premier enfin, nous croyons avoir

1. Il y insistait en l'offrant, le 1er janvier 1886, à l'Académie : « C'est une reconstitution patiente, et je crois, à peu près complète du milieu où la Vierge de Domrémy a vécu et qui explique dans une certaine mesure cette vie morale, l'une des plus sublimes et, en même temps, l'une des plus accessibles à l'observation scientifique que le monde ait vues (*Comptes rendus*, p. 124). »

expliqué pourquoi l'idée d'une intervention providentielle en faveur de la France a dû s'incarner, à l'époque de Jeanne d'Arc, dans le chef de la milice divine, dans l'archange Michel plutôt que dans un autre personnage céleste (p. 6).

Le culte mystique de la royauté servirait en effet à expliquer comment une fille du peuple a pu avoir ce dévouement absolu pour son roi; mais, pour en faire l'application à Jeanne d'Arc, il faudrait concilier avec le mysticisme les traits saillants du caractère français, décrits plus haut en elle : « l'entrain belliqueux, la grâce légère, la gaieté primesautière, l'esprit mordant », etc., et les religieux mendiants, fût-ce les franciscains de l'Observance, auraient opéré un véritable miracle en inspirant le mysticisme à une âme douée comme on vient de le voir.

Cet attachement à la royauté française, sans qu'il soit besoin d'aucune inspiration particulière, existait dans le pays de Jeanne d'Arc, et Siméon Luce se fait justement un mérite d'en avoir relevé les traces et signalé les causes dans son premier chapitre : *La royauté française dans la vallée de la Meuse au XVe siècle*. Il n'a pas eu de peine à montrer combien Jeanne d'Arc en était pénétrée; et on le peut voir en maintes pages des chapitres suivants : *La famille de Jeanne d'Arc* (ch. II)[1]; *Domrémy et la châtellenie de Vaucouleurs de 1412 à 1425* (ch. III)[2]; *Le culte de Saint-Michel au XVe siècle et la victoire du Mont Saint-Michel* (ch. IV); *La piété de Jeanne d'Arc et les visions de 1425* (ch. V); *Domrémy et Vaucouleurs, de 1425 à 1428*

1. Siméon Luce s'y arrête surtout en ce qui touche la nationalité du père et de la mère, leur pays et leur condition à Domrémy, où ils comptaient au nombre des notables habitants. Il en avait parlé déjà dans un article de la *Revue des questions historiques* (1878), sur un livre de M. F. Bouteiller : *Quelques faits relatifs à Jeanne d'Arc et à sa famille*.

2. Querelles des seigneurs du voisinage, lutte des Bourguignons et des Armagnacs, incursions des Anglo-Bourguignons, surtout après le traité de Troyes qui déshéritait le Dauphin au profit du fils de Henri V.

(ch. VI); *Jeanne d'Arc à Neuchâteau, à Vaucouleurs et à Nancy* (ch. VII), — quand elle s'est fait accepter de Baudricourt et qu'enfin tout est prêt pour son départ :

Ce n'est pas sans regret, dit Siméon Luce en terminant ce chapitre, que nous nous voyons dans la nécessité de nous arrêter ici, puisque nous voici arrivé jusqu'à l'extrême limite, jusqu'aux derniers confins du sujet que nous avons entrepris de traiter. Nous ne pourrions procéder plus avant sans sortir du cadre que nous nous sommes tracé, et l'originalité de notre travail, si tant est qu'il en ait une, est de s'appliquer non au récit de la mission de la Pucelle, mais à la recherche des origines, si complexes et si peu étudiées jusqu'à ce jour, de cette mission merveilleuse (p. 215).

C'est en effet au départ de Vaucouleurs, quand cette mission commence, que Siméon Luce termine son récit. Il le regrette, et nous ne le regrettons pas moins que lui, sans nous plaindre, d'ailleurs, qu'il y ait ajouté cinq autres chapitres qui se rapportent assurément à Jeanne d'Arc, mais qui ne continuent pas son histoire : *Bedford et l'épiscopat de la province de Sens en 1429* (ch. VIII); *Les Dominicains à la cour de Bourgogne et les Franciscains à la cour d'Anjou-Sicile* (ch. IX); *Jeanne d'Arc et frère Richard* (ch. X); *Jeanne d'Arc, Colette Boilet et les pratiques de la dévotion franciscaine* (ch. XI); *Jeanne d'Arc et le grand jubilé du Puy en 1429* (ch. XII), jubilé où, pour le dire en passant, Jeanne d'Arc ne figura point. Partie de Vaucouleurs le 23 février, elle était arrivée, le 6 mars, à Chinon et se trouvait bien loin du Puy, le grand jour du jubilé, marqué par la coïncidence du Vendredi saint avec le jour de l'Annonciation, 25 mars. Mais sa mère y était, et notre confrère, qui tient la Pucelle pour une mystique, me paraît céder un peu lui-même, tout critique excellent qu'il est, à l'influence du mysticisme, quand il dit :

Hélas! lorsque la pauvre paysanne fondait ainsi en sanglots devant ces autels où, depuis les temps les plus reculés de la superstition gauloise, des milliers de générations humaines sont venues tour à tour prier et gémir, elle ne se doutait certainement pas que, dans la fête qui l'avait attirée au Puy, il y avait comme un emblème de cette mission sublime dont le premier acte lui coûtait déjà tant de pleurs. Elle ne se doutait pas que la petite Jeannette, l'humble enfant d'Isabelle Romée, avait eu, elle aussi, son Annonciation. Un ange du ciel lui était apparu, qui l'avait saluée, qui l'avait élue, qui l'avait bénie entre toutes les jeunes filles; et ce que l'héroïne inspirée avait senti depuis lors palpiter dans son sein virginal, en vérité, c'était presque un Dieu, puisque c'était le génie même de la France (p. 306).

Je le répète, quelque profit que l'on puisse recueillir de ces chapitres, ce sont, n'en déplaise à l'auteur, moins des éclaircissements que des appendices dans l'histoire de Jeanne d'Arc. Que n'est-il entré avec elle dans sa mission, au lieu de s'arrêter aux portes de Vaucouleurs, quand elle en sort? que ne l'a-t-il accompagnée, dans sa voie triomphale, à Orléans, à Reims, et dans son délaissement, après la campagne de Paris, voulue par elle, terminée malgré elle? que ne l'a-t-il suivie dans les revers de sa fortune, dans son dernier combat à Compiègne, dans sa captivité, dans sa prison, et jusque devant ses juges, à Rouen? Assurément, il n'a pas négligé les procès de Jeanne d'Arc, le procès de condamnation surtout. Il savait bien, et il l'a prouvé, que c'est là qu'est la source vive de son histoire. Mais si, après avoir raconté sa vie, il avait exposé, dans le détail tout son procès, il me semble qu'il serait arrivé à une conclusion plus consolante de cette mission patriotique. En redisant ce qu'elle a dit de ses visions, il la croit absolument sincère. Ayant vécu sa vie, partagé ses épreuves, raconté ses derniers moments, entendu un Anglais, le secrétaire du roi, s'écrier, en revenant de son supplice : « Nous sommes tous perdus, c'est une sainte

qu'on a brûlée », il aurait repoussé l'idée que son patriotisme eût pour inspiration des illusions mystiques! Après avoir, au début de son livre, rendu hommage à ses qualités toutes françaises d'entrain, de grâce légère, d'ironie même, de lucidité et de bon sens, il n'aurait pu, en terminant ce nouveau travail, ne pas convenir que ce qu'elle affirma, jusqu'à la mort, dans la sincérité de son âme, est bien la vérité [1].

En même temps que l'Institut lui imposait de nouveaux devoirs, ses charges s'étaient accrues comme ses titres et aux Archives et à l'École des Chartes. Archiviste et professeur à l'École des Chartes, ce sont des fonctions qui semblent faites pour s'unir : jamais cumul ne fut plus naturel. Aux Archives, sous-chef en 1883, il était devenu, en 1886, chef de la section historique, place que Michelet avait occupée. A l'École des Chartes, il avait eu à inaugurer un enseignement, créé pour lui en 1882, sur les sources de l'histoire de France. Les chroniqueurs des XIVe et XVe siècles, il les possédait à merveille et il était préparé par ses travaux à les faire connaître aux élèves. Mais ce cours exigeait un exposé chronologique depuis les origines du moyen âge :

Sans hésiter, dit notre confrère M. Meyer dans sa notice nécrologique, il se mit à apprendre l'allemand, dont jusque-là il avait pu se passer. Il s'imposa la tâche pénible de lire tout ce que l'érudition germanique a accumulé de travaux spéciaux sur l'historiographie du moyen âge, et classa, contrôla, discuta tout

1. Notre Académie avait donné, on l'a vu, deux fois déjà, le grand prix Gobert à Siméon Luce, pour sa *Jacquerie* et pour son *Du Guesclin*. Elle le lui aurait donné, une troisième fois, pour sa *Jeanne d'Arc*, s'il n'était pas devenu un des nôtres depuis 1882, et si notre règle absolue n'était pas d'exclure tout membre de notre Compagnie de nos concours. Nous nous trouvions réduits à souhaiter, qu'à notre défaut, une Académie voisine, qui n'a pas les mêmes scrupules pour elle-même et qui admet d'ailleurs les autres membres de l'Institut à partager ses plus hautes récompenses, fût en mesure de lui décerner ce même prix dont elle dispose comme nous.

cet ensemble de notions presque aussi nouvelles pour lui que pour ses élèves. Plein de défiance pour lui-même et trop accoutumé à la précision pour rien laisser aux hasards de l'improvisation, il rédigea entièrement son cours, le modifiant et le complétant sans cesse. Pendant plusieurs années, il se donna tout entier à cette longue et laborieuse préparation, suspendant pour un temps, en certains cas pour toujours, les travaux auxquels jusqu'alors il avait consacré sa vie [1].

Les services qu'il rendait à l'École des Chartes dans l'enseignement, la part qu'il prenait aux travaux de notre Académie[2], rien de tout cela ne l'empêchait de faire preuve

1. Simćon Luce, 1833-1892, p. 8-9. La leçon d'ouverture de ce cours, publié par l'auteur (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1882), montre quelle forte préparation et quelle sage méthode il apportait à son enseignement. C'est par sa méthode critique aussi bien que par son érudition qu'il formait les élèves réunis autour de sa chaire.

2. Il avait remplacé Jourdain dans la commission de publication des historiens de la Gaule en 1886; membre de la commission des antiquités nationales, il en fit le rapport en 1890.

Parmi les communications qu'il fit à l'Académie, je note dans nos comptes rendus : *Louis XI et les chiens du Mont Saint-Michel*, chiens de garde dont Louis XI avait reconnu les services dans un pèlerinage (14 septembre 1888) : il en fit lecture à la séance trimestrielle de l'Institut de janvier 1889. — *Jean duc de Berry, d'après deux registres de sa Chambre aux deniers* (28 septembre 1888). — *Du Guesclin dixième preux* (12 octobre). La liste traditionnelle comptait trois payens (ou sarrasins, comme on disait) : Hector, Alexandre le Grand et Jules César; trois juifs, Josué, David, Judas Machabée; et trois chrétiens, Arthur, Charlemagne et Godefroy de Bouillon. Au xve siècle, on y ajouta Du Guesclin. Notre confrère rappelle à cette occasion la petite bague d'or offerte en 1429 par Jeanne d'Arc à la comtesse de Laval, veuve du connétable : « C'était, dit-il, la dernière preuse qui, pour honorer pieusement la mémoire d'un de ses plus glorieux précurseurs, avait voulu, dès le début de sa mission, faire acte de déférence envers la veuve du dixième preux ». — *La nationalité et l'origine provinciale de Jeanne d'Arc* (16 octobre). — *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, locataire du fort de l'île de Domrémi* (5 avril 1889). — *Jeanne d'Arc, dixième preuse* (18 juillet 1890). Siméon Luce, qui l'a ainsi nommée à l'occasion de *Du Guesclin, dixième preux*, dans sa note du 13 octobre 1888, signale un tableau de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie que l'on voit dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Hondschoote, ville rendue célèbre par la victoire de Houchard (victoire qui le fit envoyer à la

de son infatigable activité, soit par des publications isolées, soit par sa collaboration à des recueils où l'on avait apprécié, où l'on sollicitait toujours son concours : la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, la *Revue historique*, la *Revue des questions historiques*, la *Revue des Deux Mondes*, le *Correspondant*. Plusieurs de ces morceaux se rapportaient aux études qui avaient fait sa renommée et qu'il ne cessait pas de continuer : *la Jacquerie*, *Du Guesclin*[1], *Jeanne d'Arc*[2].

guillotine par le tribunal révolutionnaire, 5 novembre 1793). Aux neuf preuses traditionnelles le peintre en a ajouté une dixième, et c'est Jeanne d'Arc. — *Louis d'Estouteville, le bâtard d'Orléans et la défense du Mont Saint-Michel* (13 août 1890). A la suite de la lecture de ce morceau devant notre Académie, Siméon Luce exprima le vœu que la tombe où d'Estouteville repose fût restaurée et qu'on y gravât cette inscription : *Ici repose aux côtés de Jeanne Paynel, sa digne compagne, Louis d'Estouteville, capitaine du Mont Saint-Michel pendant trente-neuf ans, qui défendit cette forteresse contre les Anglais pendant vingt-cinq ans. Que tous les bons Français prient Dieu pour lui et pour elle!* Le compte rendu ajoute : « L'Académie s'associa à ce vœu (p. 315) ». — *Du Guesclin et les ducs de Berry et de Bourgogne, à propos d'une relique de la Passion* (30 janvier 1891) : fragment d'un clou de la vraie croix, jadis conservé à la Sainte-Chapelle de Bourges. Cette relique, portée par Pierre le Cruel à la bataille de Montiel (1369), prise par Du Guesclin, vainqueur du roi de Castille, fut donnée par lui (1373) à Jean, duc de Berry, et par ce dernier à son frère Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ces faits résultent d'un acte notarié, dressé à Riom en Auvergne en 1376, que Siméon Luce analysa dans cette note. — *Le lieu fort de Longueuil* (18 septembre 1891), mémoire lu à la séance trimestrielle de l'Institut (octobre 1891). — *Le soufflet de l'Écluse et la Chanson des pastoureaux normands.* Notre confrère stigmatise l'indignité du roi d'Angleterre, Édouard III, qui, au mépris du droit des gens, fit pendre Nicolas Behuchet, l'un des deux amiraux de la flotte française battue à l'Écluse.

1. *L'hôtel de Bertrand Du Guesclin à Paris* (*Correspondant*, 10 mars 1891). — *Du Guesclin au siège de Rennes en 1357* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1891). — *Du Guesclin en Normandie, le siège et la prise de Valognes* (*Revue des questions historiques*, 1er avril 1893).

2. Outre les morceaux cités dans la note ci-dessus : *Philippe le Cat, un complot contre les Anglais à Cherbourg à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, un *harpeur*, probablement un chanteur ambulant, décapité, seul de tous les accusés du complot, et que Siméon Luce soupçonne d'avoir été frappé pour avoir pris part au soulèvement par ses chants patriotiques (*Mém. de l'Académie de Caen*, 1887). — *Les origines de la « Pucelle » de Voltaire* (*Correspondant*, 18 novembre 1888). — *Jeanne d'Arc, son lieu*

D'autres, sans parler de comptes rendus d'ouvrages ou de discours qu'il avait à faire par occasion, touchaient à des sujets qu'il rencontrait au cours de ses recherches : personnages ou faits divers de cette période des XIVe et XVe siècles dont rien ne lui était indifférent ; vie domestique, usages ou même jeux populaires[1]. Je citerai en particulier le curieux mémoire : *De quelques jeux populaires dans l'ancienne France, à propos d'une ordonnance de Charles V.* Ce sont des jeux que le roi, préoccupé de la défense nationale, interdisait, sous peine d'amende, au meilleur profit des jeux militaires, l'arbalète et l'arc ; et notre confrère, compulsant les registres de la Chancellerie royale sous les règnes de Charles V, de Charles VI et de Charles VII, en signale l'usage plus ou moins persistant, dans nos différentes provinces, par un signe infaillible, les amendes encourues. Il a lu ce mémoire dans la séance publique de notre Académie, le 22 novembre 1889, et l'auditoire a pu apprendre que l'on pratiquait, il y a cinq ou six siècles, chez nous, bien des jeux qui sont revenus d'Angleterre, sous des noms exotiques, comme le *lawn-tennis*, le *foot-ball*, et qu'il est à la mode de jouer en France en usant des termes anglais.

natal et ses premières années d'après des documents nouveaux, 25 juillet 1889. — *Deux documents inédits relatifs à frère Richard et à Jeanne d'Arc*, pièces trouvées à la Bibliothèque impériale de Vienne par M. Bougenot (*Revue politique et littéraire* [*Revue bleue*], 13 février 1892). — *Une pièce de vers sur le siège d'Orléans*, d'après la première édition de cette pièce, publiée par le comte de Blangy (*Ibid.*, 8 octobre 1882).

1. Rappelons d'abord le grand mémoire qu'il nous lut en 1892 et qui figure dans la collection de nos Mémoires : *Jeanne Paynel à Chantilly* (*Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XXXIV, 1re partie, p. 309-315). — *Discours : F. Le Play* ; *La vieille France* ; *l'École des Chartes et la Société d'économie sociale*, discours prononcé le 25 mai 1891 à la séance d'ouverture du Congrès de l'École de la paix sociale. — *Comptes rendus d'ouvrages.* Voyez entre autres, dans le catalogue de M. Léopold Delisle, les n°s 20, 21, 29, 39, 40, 80. — *Morceaux divers*, 28, 31, 36, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 52, 55, 60, 61 et 82 ; *La mort de Charles V*, publiée dans le *Correspondant*, 10 octobre 1892.

Plusieurs des morceaux que nous avons indiqués, et d'autres que M. Léopold Delisle a énumérés dans son catalogue, ont été réunis dans un petit volume que Siméon Luce a publié lui-même à la librairie Hachette, sous ce titre : *La France pendant la guerre de Cent ans. Épisodes historiques et vie privée aux XIVe* et *XVe siècles*[1].

Sur Du Guesclin et sur Jeanne d'Arc on aurait pu attendre de lui davantage. Il avait laissé Jeanne d'Arc au seuil de sa mission ; il n'avait raconté que la première partie de la vie de Du Guesclin. Pour Jeanne d'Arc, il est vrai, c'était un plan arrêté. Il avait voulu se borner à l'étude des origines de sa mission : *Jeanne d'Arc à Domrémy*, tel était son titre. Pour Du Guesclin, son titre, au contraire, promettait au moins un second volume : *Histoire de Du Guesclin*, et il n'avait raconté que sa jeunesse ! Peut-on l'en accuser, et ne faut-il pas rapporter, au contraire, à l'excès de son travail le coup fatal qui mit un terme à ses travaux ? On connaît ce tragique dénouement. Il venait de faire sa leçon à l'École des Chartes et il attendait sur la place du Châtelet une voiture pour rentrer chez lui, boulevard Saint-Michel, 95, quand il tomba foudroyé (14 décembre 1892) ! Je n'ai pas à dire la désolation de sa famille et la stupeur de notre Compagnie en apprenant ce cruel événement. Il était son vice-président depuis le 1er janvier 1892 et par conséquent à la veille d'occuper la présidence. Le président ne put que lever la séance en signe de deuil et nous ajourner à la cérémonie de ses funérailles.

L'Académie par son président de l'année, les Archives nationales par son garde général, l'École des Chartes par son directeur et par le président de la Société de l'École, ont rendu un hommage bien senti à cette vie si soudaine-

1. Ce petit livre a eu comme second volume, sous le même titre, un supplément, publié cette fois par les soins d'un ami avec une lettre émue de M. François Coppée, en 1893.

ment brisée, à cette carrière de savant si brusquement interrompue au milieu de son cours[1]. Tant d'œuvres si pleines de promesses, avec tant d'années en perspective pour les conduire à leur fin ! Celles mêmes que l'on pouvait croire terminées, notre confrère y travaillait encore. Il avait accumulé sur son premier ouvrage, *la Jacquerie*, une foule de documents nouveaux. Il n'attendait qu'une heure propice, dans une vie si occupée, pour les mettre en œuvre ; c'est la main d'un autre, la main d'un ami, il est vrai, et d'un ami puissant, qui les coordonna pour en faire cette nouvelle édition, considérablement augmentée, qui parut en 1894. Ce qui ralentit et finit par empêcher l'achèvement des autres, c'est la science et la conscience même avec laquelle il opérait. Il avait besoin de tout voir, de tout approfondir ; il ne voulait rien laisser d'inexploré, et avec cela on arrive difficilement au terme, quand le lendemain est si peu assuré. Ces ouvrages, même incomplets, quant au sujet, sont achevés pour ce qu'ils sont. Là où il a passé, il n'y a pas à revenir, au moins en ce qui touche la rigoureuse exactitude des faits. En cela on peut dire que Siméon Luce a fait une œuvre qui restera ; et il se survivra par autre chose encore : c'était un caractère. Simplicité, droiture, ardent amour de la patrie, entier dévouement à la science ! Dans la préface de l'édition nouvelle de *la Jacquerie*, préparée par Siméon Luce et que M. Léopold Delisle a publiée, notre confrère, faisant allusion aux discours prononcés à ses funérailles, dit : « Des voix autorisées ont rendu hommage aux qualités supérieures dont les écrits de Siméon Luce portent l'empreinte et au dévouement dont il a fait preuve dans ses fonctions d'archiviste et de professeur ; elles ont rappelé en termes touchants la noblesse et

1. Il y faut joindre une notice très sympathique publiée par M. Joret, notre nouveau confrère, dans le *Magasin pittoresque* du 17 février 1893, et l'allocution émue, prononcée par son compatriote, notre confrère, M. Lair, sur sa tombe à Coutances.

la fermeté de son caractère, son admiration, poussée jusqu'à l'enthousiasme, pour les actes héroïques et pour les belles œuvres d'art, de littérature ou de simple érudition, son ardent désir de faire le bien et de venir en aide à tous ceux qui recouraient à lui. » Je tiens à reproduire les paroles de notre confrère pour conclusion d'une notice qu'il aurait faite beaucoup mieux que moi. J'exprime assurément moi-même sa pensée, et je suis l'organe de la Compagnie tout entière en disant que, par ses grandes qualités d'esprit et de cœur, par toute la teneur et par la fin tragique de sa vie, Siméon Luce laissera parmi nous un bien cher et bien douloureux souvenir.

INDISCRÉTIONS ARCHÉOLOGIQUES

SUR LES

ÉGYPTIENS DE L'ÉPOQUE ROMAINE

PAR

M. R. CAGNAT

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

Indiscrétion et indiscrétions, c'est un peu la manie de nos contemporains ; il y a longtemps que c'est celle des archéologues. Rien de plus curieux au monde que la race des antiquaires. Leur curiosité est aussi impudente qu'insatiable ; et, ce qui est plus grave, elle va chaque jour en augmentant. Si elle s'exerçait seulement sur les événements antiques, sur les institutions ou sur la vie publique des anciens, nul ne songerait à s'en offenser : puisqu'il y a une philosophie de l'histoire, il faut bien lui fournir une base solide. Mais, j'ose à peine vous l'avouer ici, c'est leur vie privée qui semble surtout nous attirer aujourd'hui ; nous avons l'ambition de connaître de la tête aux pieds des gens qui ont, depuis vingt siècles et plus, payé leur dette à l'humanité ; nous entendons voir leur figure et être instruits de leurs pensées ; nous n'hésitons pas à forcer la porte de leurs maisons et le secret de leur existence journalière ; nous voulons ressusciter des ombres, les faire aller et venir devant nous, manger et dormir, rire

et pleurer : nous avons établi une inquisition en règle. Heureusement pour eux, la tâche n'est pas toujours aisée. Les auteurs grecs et latins, qui ne pouvaient pas prévoir nos fantaisies, n'ont pas jugé utile d'insister sur des détails de cette sorte ; les inscriptions parlent peu de telles choses ; les monuments figurés sont souvent mutilés ou d'une interprétation douteuse. Ce qu'il nous faudrait, c'est ce dont disposent les historiens des temps modernes, des mémoires, des lettres, des portraits, des estampes, au besoin même des costumes : en un mot, des pièces, des actes, des choses émanant des intéressés eux-mêmes ou leur ayant appartenu, par quoi nous puissions nous les représenter au moral comme au physique sans être obligés de faire appel constamment à la conjecture ou à l'imagination. Or le temps a depuis longtemps emporté tous les documents de cette sorte « auprès du pieux Énée, comme dit Horace, auprès de l'opulent Tullus et d'Ancus ». Ces réflexions s'appliquent à toutes les branches de l'histoire grecque et romaine, bien que j'aie surtout en vue dans cette lecture la période de l'empire romain.

Au milieu de ce désastre général une province semble avoir été épargnée : je veux parler de l'Égypte. Grâce à la sécheresse du climat et à la nature du sol, rebelle aux germes de fermentation et de végétation, ce qui a péri ailleurs s'est conservé dans la vallée du Nil ; et ces documents dont notre ignorance a si grand besoin, elle nous les rend à profusion. Depuis vingt ans, il n'est presque pas de semaine qui ne nous enrichisse de quelque nouvelle trouvaille. Bientôt nous pourrons nous faire une idée à peu près aussi nette des Égyptiens contemporains des débuts de l'ère chrétienne que des Français d'il y a trois ou quatre cents ans. J'ajoute, détail fort important, que ces découvertes font une part égale à toutes les classes de la société, aux grands comme aux petits, aux hommes comme aux femmes ; si quelques-uns étaient moins bien traités

que d'autres, ce seraient plutôt ceux que, jadis, la fortune avait favorisés.

On sait combien peu nous possédons de portraits antiques. Parmi les innombrables peintures qui décoraient les maisons de Pompéi, on trouve à profusion des scènes de mythologie, des sujets de genre, de paysages, des caricatures même ; mais les habitants qui, comme le boulanger Proculus, avaient l'heureuse idée de se faire représenter avec leur femme sur le mur de leur demeure, formaient l'exception. Les œuvres de la sculpture presque seules nous mettent sous les yeux des types de Romains à l'époque impériale ; encore dans les provinces ces images sont-elles d'habitude grossières, sans caractère, sans précision. Quel parti tirer des stèles funéraires de la Gaule ou de l'Afrique, pour ne parler que de celles-là, alors qu'elles sortaient évidemment de la boutique de marbriers maladroits, qui les confectionnaient à la grosse et d'après des modèles courants? Elles ne peuvent nous conduire qu'à des à-peu-près.

Il n'en est pas de même pour l'Égypte. Vous vous souvenez qu'en 1889 un Viennois, M. Graf, apporta pour la première fois à Paris une collection de portraits sur bois qu'on a promenée depuis dans les divers pays de l'Europe, et dont les restes ont été exposés récemment encore sur le boulevard. Ces documents si curieux provenaient du Fayoum [1]. Faut-il rappeler que, dans le pays des Pharaons, les morts étaient embaumés et placés en cet état

1. *Catalogue de la galerie de portraits antiques appartenant à M. Th. Graf*, Bruxelles, 1889 ; Perrot, *Rev. arch.*, 1889 (XIII), p. 303 et suiv. ; B. Ecker, *Grieschische-ägyptische Porträts* (*Kunst für Alle*, 1888, 9e livraison) ; R. Graul, *Zeitschrift für bildende Kunst*, 1889 (XXIV), p. 9 et suiv., 39 et suiv. ; G. Ebers, *Antike Portraits. Die hellenistichen Bildnisse aus dem Fajjûm*, Leipzig, 1893, in-8 ; P. Girard, *La peinture antique*, p. 250 et suiv. Cf. aussi Ledrain, *Gazette arch.*, 1877 (III), p. 131 et suiv. ; Flinders Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara*, pl. I ; du même, *Hawara, Biahmu and Arsinoe* ; Maspero, *Biblioth. égyptol.*, VIII, p. 382.

dans une gaine faite de bois ou d'un cartonnage assez résistant ? A l'époque préromaine la tête était recouverte d'un masque saillant moulé sur l'original, en plâtre ou en matières précieuses. Aux environs du début de notre ère, on remplaça ce masque par le portrait du défunt, peint à l'encaustique sur une tablette de bois et encastré dans le cartonnage de la momie à la hauteur du visage. Tous ceux qui ont vu la collection Graf ou les spécimens analogues conservés au Louvre, au British Museum, à Saint-Pétersbourg, à Florence, à Gizeh, ont été frappés de la vie qui se dégage de ces visages et de la fidélité des détails représentés, dans l'expression même des imperfections naturelles ou des signes morbides. Ici, c'est un vieillard chauve, à l'œil languissant, dont la figure est labourée par l'âge ; là, une femme avec des poches sous les yeux et un teint souffreteux, ou un homme atteint d'un goître ; l'un porte les cheveux ébouriffés, l'autre crépus ; celle-ci a le front coiffé de lourds bandeaux, celle-là de légers frisons qui retombent sur l'oreille. Autant de têtes, autant de particularités distinctes. Ce sont bien des hommes et des femmes vivants que ces peintures nous mettent sous les yeux ; nous pouvons avoir confiance en elles : tels étaient, au physique, les habitants de la vallée du Nil à la fin de l'époque ptolémaïque et pendant toute la durée de l'Empire romain. Rien, d'ailleurs, n'est plus varié que cette collection de types, « grands seigneurs ou bourgeois, avec les insignes de leurs fonctions publiques ou la simple parure de leur condition privée, physionomies tantôt vulgaires, tantôt fines, où mille sentiments, mille passions se lisent, pittoresque réunion de nationalités diverses qui éclaire d'une vive lumière la société de ces temps lointains » [1].

Nous y puisons également des données précises sur le vêtement, sur la couleur et sur l'arrangement des étoffes

1. P. Girard, *La peinture antique*, p. 256.

qui le composaient. Mais, à cet égard, les dernières années nous ont apporté des renseignements autrement riches et autrement précis. Depuis 1896, un archéologue français, M. Gayet, poursuit dans les nécropoles d'une ville du Fayoum, Antinoë, des fouilles d'un grand intérêt. Sa bonne fortune lui a fait retrouver aussi intacts qu'on peut oser le souhaiter les défunts qui y étaient ensevelis, avec les costumes mêmes dont ils étaient habillés dans la tombe [1]. Quelques-uns ont la figure couverte d'un masque de plâtre peint garni d'yeux en émail, — c'est une autre forme du portrait, non moins saisissante parfois que la première ; la plupart sont couchés à même le sol, ramenés à l'état de momies, mais encore tout vêtus, tout chaussés. Il suffit d'écarter un peu de sable pour rendre à la lumière tout ce peuple de morts, à peu près tel qu'il a été déposé dans cette demeure — qu'ils croyaient la dernière — par les parents ou les amis. Jamais encore on n'avait pénétré si avant dans l'étude de la vie privée des anciens ; jamais on n'avait pris ainsi contact avec leurs habitudes les plus intimes. Ce ne sont plus là de ces statues, drapées par un artiste plus soucieux souvent de l'effet que de l'exactitude absolue ; ce ne sont même plus des portraits où la teinte et la nature des étoffes sont indiquées assez fidèlement, mais sans qu'on puisse deviner la technique des vêtements ou les dessous du costume ; nous avons à notre disposition des sortes de mannequins funèbres qu'il suffit de déshabiller avec précaution ; il nous est loisible de palper leurs vêtements, de les retourner, d'en examiner la façon et les garnitures, les broderies et les empiècements.

Quels renseignements ces découvertes apportent à la connaissance des procédés de fabrication des étoffes dans

1. Ces costumes ont été exposés pour la plupart au musée Guimet. Cf. Al. Gayet, *Notices sur les fouilles d'Antinoë*, 1898, 1900, 1901 ; *Rev. arch.*, 1901 (XXXIX), p. 77 ; *Palais du Costume. Le costume en Égypte du IIIe au XIIIe siècle d'après les fouilles de M. Al. Gayet* (avec de nombreux dessins de M. Ch. Émonts).

l'antiquité, à l'histoire de l'ornementation, vous le devinez aisément, et je n'ai pas qualité pour vous en entretenir. Mais j'insisterai sur le profit que peut en tirer l'historien de la vie antique. Nous savons maintenant, au propre, comment s'habillaient les habitants du Fayoum à une époque malheureusement difficile à préciser, mais, en tout cas, voisine des premiers siècles de notre ère ; nous pouvons dire la forme et la couleur de leurs tuniques, de leurs robes et de leurs châles, celles de leurs chaussettes et de leurs souliers ; nous distinguons entre les vêtements de dessous et ceux de dessus, entre les costumes qu'ils portaient dans leurs maisons et ceux qu'ils revêtaient pour sortir, entre le filet et le bonnet qui suffisaient aux femmes dans leur intérieur, et le mantelet, fixé à un bourrelet de laine, dont elles encadraient leur tête à la promenade. Il semble difficile de pousser plus loin l'indiscrétion scientifique.

Et pourtant l'on a trouvé mieux encore ; depuis quinze ans, il n'est pas d'indélicatesses qu'on ne se permette à l'égard de ces pauvres Égyptiens du temps passé. Quand on n'hésite pas à remuer des cimetières entiers pour demander à des centaines de défunts la coupe de leur costume ou le style de leurs parures, pourquoi se ferait-on un scrupule de fouiller leurs tiroirs et de décacheter leurs lettres ?

Personne n'ignore que l'Égypte est la patrie du papyrus. Habilement préparée, transformée en feuilles lisses et minces, la tige de cette plante fournissait un excellent papier. La production en était si abondante dans le pays, que, loin de le réserver pour les cas importants, on y traçait jusqu'aux notes courantes. Souvent, pourtant, et par mesure d'économie, lorsque le recto — que nous reconnaissons aujourd'hui à ce que les fibres de la plante se présentent horizontalement [1] — était couvert d'écriture, on

1. Wilken, *Hermes*, XXII, p. 487 et suiv.

retournait la feuille et on se servait du verso; si bien que la plupart des papyrus que nous avons conservés portent de chaque côté des caractères. Ces pièces ayant, d'ordinaire, un intérêt durable pour ceux qui les avaient écrites ou reçues, on les serrait avec soin dans des caisses de bois ou dans des amphores d'argile qui rendaient le même office. A un certain moment, vers la fin de la période ptolémaïque, on eut l'idée d'utiliser les papyrus de rebut pour former la base du cartonnage protecteur des momies; et c'est en déroulant délicatement ce cartonnage, que l'on a obtenu la plus grande partie des manuscrits contemporains des Ptolémées [1]. L'usage était tellement général que l'on faisait entrer les papyrus jusque dans les momies des animaux sacrés. MM. Grenfell et Hunt, dans leurs fouilles si heureuses au Fayoum, ont rencontré, auprès d'un temple du dieu crocodile Seknebtunis, toute une nécropole de crocodiles momifiés. Les corps étaient enveloppés dans des bandes de vieux papyrus, tandis que les vides laissés par certains organes dans l'intérieur du corps, en particulier par la cervelle dans la tête, étaient remplis avec d'autres papyrus enroulés [2]. Mais d'habitude, pour l'époque romaine, ce n'est pas dans les nécropoles qu'il faut chercher si l'on veut mettre la main sur des papyrus. Le nombre de ceux qui étaient alors enfermés dans les caveaux funéraires et déposés avec les momies est assez limité [3]; la plus grande partie ne sortaient pas des temples et des maisons où on les gardait soigneusement. Lorsque les villes et les sanc-

1. M. Jouguet, professeur à l'Université de Lille, le plus compétent de nos papyrologues, qui s'est déjà signalé, comme on sait, par la découverte et la lecture de papyrus, pense que cette coutume n'est peut-être pas tombée complètement en désuétude à l'époque romaine.

2. Grenfell et Hunt, *Fayûm towns*, p. 22, et *Archiv. für Papyrusforschung*, I, p. 378.

3. Les exemples, cependant, ne manquent pas : Grenfell et Hunt, *Fayûm towns*, I, II, CV; cf. p. 41 et 61; Al. Gayet, *Rev. arch.*, 1901 (XXXIX), p. 81.

tuaires furent abandonnés, par suite de la misère des temps ou devant la menace des invasions arabes, les édifices s'écroulèrent, ensevelissant sous leurs ruines tous les souvenirs qu'ils renfermaient. Il suffit donc d'interroger les monticules de sable qui les ont recouverts pour retrouver, à leur place d'autrefois, sous les décombres amoncelés, les documents les plus divers. Si l'on a la bonne fortune de tomber sur la demeure d'un érudit ou d'un prêtre, il y a quelque chance pour qu'on recueille des restes de bibliothèques avec des fragments d'auteurs plus ou moins connus, quelques lambeaux d'Homère ou d'Eschyle, d'Aristote ou d'Hypéride, de Bacchylide ou de Sapho. Dans les bureaux des fonctionnaires ou dans les greffes, on est assuré de trouver des séries de pièces officielles écrites, sauf de très rares exceptions, en grec, qui était la langue courante : ordonnances des empereurs, règlements édictés par le gouverneur ou ses subordonnés, plaintes ou requêtes adressées aux autorités, pièces administratives ou judiciaires de toute sorte. Chez les particuliers, ce sont des suites interminables de comptes, toujours en grec, d'actes d'achat ou de vente, de contrats, de certificats, de quittances, de reconnaissances, de rôles d'impositions, de testaments, de papiers de famille et aussi de lettres privées. Mine féconde en renseignements, qui éclairent à la fois l'histoire de l'empire en général et celle de l'Égypte en particulier, l'administration des provinces sous les Césars, les institutions publiques et municipales, l'organisation militaire ou financière du pays, le droit romain et les coutumes locales, l'économie politique ; qui nous permettent de déterminer plus exactement la nature des impôts et des contributions si nombreuses alors, de fixer la valeur des monnaies en cours et le prix des différents objets de commerce ; qui nous font pénétrer enfin dans les pratiques religieuses et les superstitions populaires ! Ils avaient bien pressenti tout cela, ceux de nos éminents confrères qui, comme Letronne, Brunet de Presle ou Egger,

s'étaient, parmi les premiers, attachés à déchiffrer des papyrus[1]; mais combien mieux ne le voit-on pas, aujourd'hui que les savants se consacrent avec suite à la recherche et à l'étude de ces précieux documents? On ne compte déjà plus les articles de détail auxquels ils ont donné lieu[2]. Que sera-ce quand on aura publié tous les morceaux encore inédits que possèdent les musées des différents pays et que la revue spéciale, nouvellement fondée pour enregistrer les progrès incessants de cette nouvelle branche de la philologie classique[3], comptera quelques années d'existence?

Pour le moment, et sans sortir du domaine de la vie privée, que de renseignements instructifs et piquants ne peut-on pas y puiser! Il est bien évident que la lecture des lettres privées et des papiers de famille est le moyen le plus aisé et le plus sûr de pénétrer les secrets des hommes; sans quoi les policiers ne prendraient pas la peine de violer le secret des correspondances ou de perquisitionner dans les domiciles. En agissant de même avec les Égyptiens de l'époque impériale, nous sommes arrivés à des résultats semblables; aussi ces gens, dont nous connaissions, par ailleurs, la figure, le vêtement et tout l'extérieur, ne peuvent même plus nous cacher leurs pensées, leur état d'âme, leurs petites affaires journalières; nous les surprenons dans mille circonstances de leur existence, qu'ils étaient sans doute les premiers à dissimuler, sinon à regretter. Ce n'est certes pas Syra, fille de Théon, qui nous aurait conté ses aventures conjugales; mais elle les écrivit à Héraclidès, prêtre et juge suprême, et celui-ci conserva sa lettre, dont voici la teneur[4] :

1. *Notices et manuscrits extraits de la Bibliothèque du Roi*, XVIII, p. 1 et suiv.

2. Cf. la liste dressée par M. de Ricci, *Rev. des études grecques*, 1891, p. 161.

3. *Archiv. für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, Leipzig, in-8.

4. Grenfell et Hunt, *Oxyrh. papyri*, II, p. 271, n° 281.

« Je me suis mariée, lui disait-elle, à Sérapion et je lui ai apporté en dot 200 drachmes. Comme il était sans ressources, je l'ai reçu dans la maison de mes parents, me conduisant en tout cela d'une façon fort blâmable. Mais Sérapion, après avoir puisé dans ma dot autant qu'il lui a plu, après m'avoir maltraitée, insultée, battue, privée du nécessaire, a fini par m'abandonner, me laissant dans un état misérable. Je te prie donc d'ordonner qu'il comparaisse devant toi, afin qu'il soit contraint à me rendre ma dot, augmentée de la moitié. Et cela sans préjudice des autres réclamations que je pourrai avoir à formuler contre lui. »

Il y a longtemps que Tryphon, fils de Dionysios, a pardonné à sa femme; pourquoi faut-il que nous sachions, par une lettre écrite au stratège Alexandre[1], qu'elle l'avait abandonné, emportant une bonne partie du mobilier conjugal?

Je ne pense pas non plus que Taorsénouphis, femme d'Ammonios, ni le même Ammonios eussent été satisfaits s'ils avaient su que la postérité connaîtrait la conduite, vraiment trop cavalière, qu'ils tinrent à l'égard de Tarmouthis, marchande de légumes du bourg de Bacchias :

« Le 4 du mois de Pharmouti, dit celle-ci, dans sa plainte au stratège, n'ayant absolument rien contre moi, Taorsénouphis, femme d'Ammonios, appelé aussi Phimon, vieillard du bourg de Bacchias, est venue dans ma maison, m'a cherché une mauvaise querelle, a déchiré ma robe et mon manteau et a emporté, à la suite de cette querelle, 16 drachmes que j'avais retirées de la vente de mes légumes. Le 5 du même mois, Ammonios, son mari, surnommé aussi Phimon, vint à son tour chez moi, comme pour chercher mon mari; il prit ma lampe, pénétra dans ma maison, et emporta une paire de bracelets d'argent du poids de 40 drachmes, mon mari étant absent du pays. Aussi je demande que tous deux comparaissent devant toi pour être punis, comme il convient, de leurs actes. Salut. *Signé* : Tharmouthis, âgée de 30 ans; signe particulier : cicatrice au pied droit[2]. »

1. Grenfell et Hunt, *Oxyrh. papyri*, II, p. 272, n° 282.
2. *Berlin. griechische Urkunden*, I, n° 22.

Je ne voudrais pas trop insister, malgré leur caractère plaisant, sur de semblables aventures; car ce serait vous donner une idée désavantageuse et injuste de ces Égyptiens d'autrefois; s'il y avait chez eux des époux mal assortis et des voisins indélicats, il existait aussi de bons ménages et des amis fidèles. Nous en trouvons la preuve dans les papyrus; c'est de ceux-là qu'il vaut mieux nous occuper.

Voici, par exemple, un de ces gros cultivateurs qui faisaient la richesse du pays; il avait nom L. Bellenus Gemellus et vivait au temps de Trajan. Ancien soldat, il était revenu s'établir au Fayoum, s'y était consacré entièrement à la mise en valeur de ses nombreuses propriétés, et y avait fondé une famille, dont il goûtait les joies tout en surveillant ses affaires. Nous possédons de lui treize lettres, écrites dans son extrême vieillesse[1]. Elles ne trahissent que deux préoccupations, également louables : régler minutieusement l'exploitation de ses terres et fêter dignement les anniversaires des dieux ou de ses enfants. A son fils Sabinus, après des recommandations relatives à la ferme, il écrit :

« Achète dix coqs au marché et envoie-les-moi pour les Saturnales; pour le jour de naissance de Gemella (sa fille, sans doute), envoie-moi des friandises et un pain d'un artabe de froment[2]. »

Mêmes instructions à Épagathos, dont les éditeurs du texte font son neveu :

« Achète deux petits porcs pour les engraisser à la maison; car nous aurons à sacrifier des porcs le jour anniversaire de la naissance de Sabinus. N'oublie pas de le faire. Adieu. Embrasse Orsénouphis, Héron et tous ceux de la maison. Envoie-moi à Aphroditopolis un collier de taureau fort et large; car celui que nous avions est cassé, et le bouvier en a besoin tout de suite[3]. »

1. Grenfell et Hunt, *Fayûm towns*, p. 261 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 276, n° 119.
3. *Ibid.*, n° 115.

Mais ce parent attentionné devenait intraitable lorsqu'il voyait ses intérêts compromis. Épagathos, ayant eu le malheur de laisser mourir deux porcs, reçut de lui de sanglants reproches[1] :

« Je te blâme très vivement d'avoir perdu deux porcs par suite de la fatigue de la route, alors que tu avais dix animaux que tu pouvais atteler pour les amener. Je n'ai pas à blâmer l'ânier Héraclidès, puisque, dit-il, tu lui as prescrit de conduire à pied les porcs. Je t'ai déjà recommandé, plus que de raison, de rester deux jours à Dionysias pour acheter 20 artabes de lotus. On dit qu'on l'aura à Dionysias pour 18 drachmes. A quelque prix qu'il soit, achètes-en 20 artabes ; c'est l'essentiel. Dépêche-toi d'inonder toutes les plantations d'olivier et arrose les rangées d'arbres du Prophète[2]. Suis bien mes instructions. Adieu. »

Ce mélange de rudesse et d'esprit de famille caractérise toute cette correspondance ; ce qui a permis aux éditeurs de porter ce jugement sur Bellenus Gemellus : vieillard avisé en affaires, volontaire et exigeant, mais plein de bonnes et généreuses dispositions. Un semblable père devait inspirer à ses enfants un respect mêlé de quelque crainte, avec une sérieuse affection.

Ce sont précisément les sentiments qui se font jour dans les deux lettres suivantes, écrites par des fils à leurs pères.

L'une est l'œuvre d'un tout jeune enfant[3] quelque peu gâté et expert à toucher les points faibles de la tendresse paternelle :

« Théon à son père, Théon, salut. Crois-tu que ce soit gentil à toi de ne pas m'avoir emmené avec toi à la ville ? Eh bien, si tu ne veux pas m'emmener avec toi à Alexandrie, je ne t'écrirai plus de lettre, je ne te parlerai plus, je ne te dirai plus bonjour. Et puis, si tu vas à Alexandrie, je ne te prendrai plus la main et je ne te saluerai plus jamais. Voilà ce qui arrivera si tu ne veux

1. Grenfell et Hunt, *Fayûm towns*, n° 111.
2. Nom de quelque pièce de terre, de quelque lieu-dit.
3. Grenfell et Hunt, *Oxyrh. Papyr.*, I, p. 185, n° 119.

pas m'emmener. Maman a dit à Archelaüs : « Si son père ne l'emmène pas, cela le mettra hors de lui. » Tu as été bien gentil de m'envoyer un beau cadeau, le douzième jour de ton voyage. Je t'en supplie, envoie-moi une lyre. Si tu ne le fais pas, je ne mangerai plus et je ne boirai plus. Voilà ! Bonne santé. »

L'autre, plus grave, comme il convient à un jeune homme, émane d'un conscrit récemment enrôlé dans la flotte [1]. A peine débarqué à Misène, il annonce son arrivée en ces termes :

« Apion à Épimaque, son père et seigneur, mille fois salut. Avant tout je souhaite que tu te portes bien et sois heureux, toi, ma sœur, sa fille et mon frère. Je rends grâce au seigneur Sérapis qui m'a sauvé des dangers de la traversée. En arrivant à Misène, j'ai reçu comme frais de route, de l'empereur, trois pièces d'or; et je vais bien. Je t'en prie, seigneur mon père, écris-moi quelques mots : d'abord, afin de me mettre au courant de ta santé; en second lieu, au courant de celle de mes frère et sœur; en troisième lieu, afin que j'adore ta main, pour m'avoir aussi bien instruit, ce qui me procurera bientôt de l'avancement, j'espère, si les dieux le permettent. Embrasse bien fort Capiton, mes frère et sœur, Serenilla et mes amis. Je t'ai envoyé ma serviette par Euctèmon. Mon nom est Antonius Maximus [2]. Je te souhaite bonne santé. Centurie d'Athènonicos. »

N'y a-t-il pas vraiment quelque chose de touchant dans la façon dont ce jeune soldat exprime à son père sa reconnaissance ?

Moins touchant, mais non moins piquant, est l'appel désolé fait par un autre soldat à l'affection et à la bourse d'une mère [3] :

« A ma très chère mère, mille fois salut. Avant tout je souhaite que tu te portes bien, toi et les tiens. Veux-tu bien, au reçu de cette lettre, m'envoyer deux cents drachmes ? Quand mon

1. *Berlin. griesch. Urkunden*, III, n° 423.
2. C'est-à-dire : le nom que j'ai reçu en entrant au service.
3. *Berlin. griesch. Urkunden*, III, n° 814.

frère Gemellus est venu, je n'avais que vingt statères; maintenant, je n'en ai plus un seul; car j'ai acheté une voiture à mulet, et j'ai dépensé à cet achat tout mon argent. Je t'écris cela pour que tu le saches. Envoie-moi aussi un manteau, une pèlerine, une paire de guêtres, une paire de vêtements en peau, de l'huile, la cuvette que tu m'as promise, une paire d'oreillers et... germain. Enfin, mère, envoie-moi mon mois bien vite. Tu m'as dit, quand je suis allé te voir : « Avant que tu sois rentré au camp, « je t'enverrai un de tes frères »; et tu ne m'as rien envoyé; tu m'as laissé ainsi sans rien, rien de rien. Tu ne t'es pas dit que je n'avais ni argent, ni rien; tu m'as laissé ainsi, comme un chien. Mon père est venu me voir et ne m'a donné ni une obole, ni une pèlerine, ni rien. Et tous se moquent de moi : « Son père, « disent-ils, est soldat et ne lui a rien donné; il lui a promis que « s'il revenait chez lui, il lui enverrait tout ce qu'il voudrait. » Vous ne m'avez rien envoyé. Pourquoi? La mère de Valerius, elle, lui a envoyé une paire de ceintures, une cruche d'huile, un panier de viande... et deux cents drachmes. Je te supplie donc, mère, de m'envoyer ce que je te demande; ne me laisse pas ainsi. Je vous ai quittés, j'ai emprunté de l'argent à mon camarade et à mon option; mon frère Gemellus m'a envoyé une lettre et des caleçons. Sache-le bien, j'ai du chagrin de ne pas être allé près de mon frère, et lui aussi a du chagrin que je ne sois pas allé près de lui; il m'a envoyé une lettre pour me reprocher d'être allé dans un autre pays. Je t'écris cela pour que tu le saches. Dépêche-toi donc, au reçu de cette lettre, de m'envoyer ce que je demande. Sache que mon frère m'a écrit une lettre et qu'il est parti. J'embrasse tous ceux de la maison, j'embrasse Apollinarios, Valerius, Geminus, j'embrasse tous les amis. »

Après la famille, les amis. Dans nos sociétés modernes, l'amitié est un complément des joies du foyer, quand elle n'est pas une distraction des préoccupations domestiques. Autrefois, où la vie était moins aisée, où les communications étaient difficiles, les voyages longs et pénibles, des amis nombreux étaient une nécessité. Il fallait bien entretenir des relations cordiales non seulement avec les voisins, dont on avait besoin chaque jour, mais aussi avec les

habitants des villages et de la capitale de sa province, si l'on voulait se ménager des correspondants complaisants ou des hôtes aux endroits où l'on ne possédait pas de parents. Ces relations donnaient lieu à un échange de bons procédés; on se rendait mille petits services.

Un certain Corbulon écrit à son ami le sieur Héraclidès[1] :

« Je t'ai envoyé par Horion la clef et la serrure par Onnophris, le chamelier d'Apollonios. J'ai joint à cette lettre un échantillon de violet clair. Sois assez bon pour m'en acheter deux drachmes d'assorti et pour me l'envoyer au plus vite par le premier messager que tu trouveras, car on va se mettre ces jours-ci à tisser la tunique. J'ai reçu en bon état tout ce que tu m'annonçais devoir m'arriver par Onnophris; je t'ai fait passer par le même Onnophris six chœnix de bonnes pommes... Ne va pas croire que je ne me sois pas inquiété de ta clef; si j'ai tardé à te l'envoyer, c'est que le serrurier demeure loin de chez moi. Je m'étonne un peu que tu n'aies pas trouvé moyen de me faire parvenir ce que je t'avais dit de m'expédier par Corbulon; j'en avais besoin pour la fête. Veux-tu m'acheter un cachet en argent et me l'envoyer en toute hâte? Veille aussi à ce qu'Onnophris m'achète ce que la mère d'Irènè lui a commandé... Dis-moi ce que tu lui as donné pour que je compte avec lui... Corbulon m'a remis les grands fromages; ce n'étaient pas des grands que je voulais, c'étaient des petits. Dis-moi, de ton côté, ce dont tu as besoin; je me ferai un plaisir de te satisfaire. Adieu.

« P. S. — Envoie-moi une obole de gâteaux pour le fils de ma sœur. »

Pour ses amis, on n'avait pas de secrets. Je n'en veux pour preuve que la lettre d'une dame Irènè au couple Taonnophris et Philon[2] :

« J'ai donné à Calocæros, au compte de Dionysios, 340 drachmes; car il m'avait écrit de lui remettre autant qu'il voudrait. Ayez donc la bonté de verser cette somme à notre ouvrier

1. Grenfell et Hunt, *Oxyrh. papyr.*, I, p. 178, n° 113.
2. *Ibid.*, p. 182, n° 116.

Parammon; s'il a besoin de quelque chose de plus, fournissez-lui tout ce qu'il voudra et renvoyez-le au plus vite. Je vous ai expédié par Calocæros dans mon portemanteau une mesure de dattes d'Ombos et vingt-cinq grenades, le tout scellé. Vous me ferez plaisir, en me retournant le portemanteau, d'y mettre deux drachmes de purgatif; car j'en ai un besoin urgent. Je vous ai envoyé par le même Calocæros un panier de raisins et une corbeille de bonnes dattes, le tout scellé. Adieu. »

En échange on invitait ses amis aux noces de ses enfants, comme le montre la carte suivante [1] :

« Hèraïs vous invite à dîner pour célébrer le mariage de ses enfants, chez elle, aujourd'hui 5 courant, à 9 heures »,

ou aux fêtes du pays [2] :

« Salut, ma chère Serenia, de la part de Petosiris. Nous comptons, ma chère, que vous viendrez le 20 courant pour fêter l'anniversaire du dieu. Faites-nous savoir si vous arriverez par bateau ou à âne, pour qu'on aille au-devant de vous. Et surtout, n'oubliez pas. Mille vœux de bonne santé. »

Inutile de dire que pendant ces fêtes on faisait surtout bonne chère; mais l'on goûtait aussi des plaisirs esthétiques que l'Orient n'a pas désappris. Nous avons conservé la lettre d'un maire de village au directeur d'un gymnase, qui ne laisse aucun doute à cet égard [3] :

« Je désire te louer Tisaïs la danseuse, avec une autre, pour danser chez nous, dans notre village, pendant une quinzaine(?) à partir du 13 Paophi, selon le vieux calendrier. Vous recevrez comme paiement 36 drachmes par jour, et, pour toute la période, trois artabes de blé et 15 couples de pains. Trois ânes iront chercher les danseuses et les ramèneront. Tu as déjà reçu comme arrhes... drachmes. »

1. Grenfell et Hunt, *Oxyrh. papyr.*, p. 177, n° 110.
2. *Ibid.*, n° 111.
3. *Ibid.*, II, p. 101, n° 67.

Par contre, dans les jours de deuil, on ne ménageait à ses amis ni les consolations affectueuses, ni les conseils pleins de sens. La dame Irènè, dont nous connaissons par une lettre citée plus haut les relations intimes avec Taonnophris et Philon, ne les abandonne pas dans le chagrin[1] :

« J'ai eu autant de douleur, j'ai autant pleuré pour la mort d'Eumoeros que je l'avais fait pour celle de Didymas ; nous avons accompli tout ce qui convenait, moi et les miens, Épaphroditos, Termouthion, Philion, Apollonios et Plantas. Mais on a beau faire, personne ne peut rien à de semblables malheurs. Tâchez donc de vous consoler vous-mêmes. Adieu. »

De la lecture de toutes ces lettres il ressort une impression assez favorable, en somme, pour ces Égyptiens de la période romaine. La quantité des comptes de toute nature, des plaintes et des actes de procédure pourraient bien faire supposer qu'ils se préoccupaient plus que de raison de leurs intérêts matériels ; mais, outre que ces pièces ont pu être conservées en aussi grand nombre parce que ce sont celles qu'il est d'usage, dans tous les pays, de garder avec soin, c'étaient des paysans et des commerçants ; il est tout naturel qu'ils aient songé avant tout à ce qui assurait leur existence. Passons-leur condamnation là-dessus. Ils étaient bien aussi quelque peu illettrés ; les fautes d'orthographe et de langue abondent dans leur correspondance. C'est encore là un péché véniel pour des campagnards. Il suffit qu'ils aient l'apparence de braves gens, actifs et travailleurs, bons pères de famille ou bons fils, simples et affectueux, désireux d'obliger leurs amis et leurs voisins, compatissant à leurs infortunes et prenant part à leurs joies, adorateurs réguliers des dieux du pays, respectueux des pouvoirs établis et suffisamment honnêtes.

1. Grenfell et Hunt, *Oxyrh. papyr.*, I, p. 181, n° 115.

Vous voyez, Messieurs, quel jour ces documents de toute nature, pour la plupart très récemment découverts, jettent sur la vie des Égyptiens à l'époque impériale. Ce qui me frappe, c'est qu'ils dénotent, chez les habitants de cette partie du monde, la persistance d'une originalité bien marquée. Cette constatation justifie une fois de plus l'opinion de ceux qui se refusent à admettre l'unité de l'histoire romaine sous l'Empire. Nous sommes loin du temps où, comme les Romains de Rome, on tenait l'univers entier pour une image fidèle, un reflet de l'Italie ; c'est là une illusion qu'une étude plus réfléchie a fait abandonner. M. Mommsen a écrit « que l'État romain de cette époque ressemblait à un arbre puissant, dont le tronc mourant avait poussé tout autour de vigoureux rejetons ». Mais ces rejetons n'étaient pas de l'essence même du tronc générateur. Conquis par les armes, les différents pays avaient dû se soumettre aux lois du vainqueur, se plier aussi, d'une façon générale, à ses habitudes administratives, et même à ses usages ; ils l'avaient fait, presque partout, sans résistance, parce qu'ils y trouvaient leur intérêt. Pour générale pourtant qu'elle ait été, cette soumission n'était point aussi profonde qu'on le pensait. Derrière la façade romaine, qui paraissait alors indestructible et qui masquait le reste, persistaient dans chaque province des éléments très personnels ; ils avaient pris de Rome et de sa civilisation ce qu'ils avaient pu plus encore que ce qu'ils avaient voulu, mais sans cesser de demeurer eux-mêmes. Dans ces rejetons circulait toujours une sève étrangère à l'arbre ; et quand le colosse romain s'écroula, on vit ces éléments irréduits renaître, chacun sur leur territoire propre, à une vie nouvelle, qui fut, pour les uns, l'indépendance, pour les autres, l'obéissance aux maîtres du jour.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE

M. Degrand, consul de France à Philippopolis, adresse au secrétaire perpétuel un rapport sur les fouilles qu'il a exécutées à Yamboli (Bulgarie) et pour lesquelles l'Académie lui avait accordé une subvention sur la fondation Piot.

Renvoi à la Commission de la fondation Piot.

M. Collignon communique les résultats de la dernière campagne de fouilles poursuivie en octobre 1901 par M. Paul Gaudin dans la nécropole de Yortan, en Mysie. Les fouilles ont permis de délimiter le champ de la nécropole et d'étudier la nature et la disposition des sépultures. Il résulte des observations de M. Gaudin que les morts étaient inhumés dans de grandes jarres en terre cuite, contenant un mobilier funéraire qui consistait principalement en vases. L'étude de ces vases, les comparaisons qu'elle suggère avec les céramiques primitives de la Troade et de Chypre, permettent d'assigner à la nécropole de Yortan une date approximative qui paraît se placer entre 2000 ans et 1500 ans avant notre ère[1].

M. S. Reinach montre qu'une tête de femme, conservée dans la salle Clarac au Louvre, a fait partie d'une statue colossale découverte en 1865 à Baalbeck (Syrie) par l'architecte Joyau, qui était restée ignorée à Beyrouth de 1884 à 1901 et que Hamdi-bey, à la demande de M. Reinach, vient de faire mettre en sûreté au musée de Constantinople. Le fait que la tête de femme, donnée au Louvre par l'architecte Armand, était celle d'un sphinx placé à gauche de la grande statue de Baalbeck, a été révélé à M. S. Reinach par un dessin de Joyau, inséré dans la magnifique collection de 19.000 reproductions d'œuvres d'art qu'Armand a léguée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

1. Voir ci-après.

M. Héron de Villefosse fait observer que la tête de sphinx de Baalbeck, aujourd'hui conservée au Louvre, a été détachée par l'architecte Joyau lui-même pendant son séjour dans cette localité. Il tient le renseignement de M. Joyau qu'il a connu et qui, à diverses reprises, lui a raconté ses efforts infructueux pour faire transporter en France la statue de Baalbeck. Voyant qu'il lui était impossible de réaliser ce projet, avant de quitter Baalbeck, il n'a pu résister au désir d'en enlever au moins un fragment. Il a réussi à détacher la tête du sphinx qui était facilement transportable.

MM. Perrot et Clermont-Ganneau ajoutent quelques observations.

M. Foucart commente et explique la signature d'un artiste grec récemment découverte à Rome.

COMMUNICATIONS

CORNE DE BOUQUETIN, EN BRONZE, TROUVÉE DANS L'ILE DE CHYPRE,

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un objet antique qui appartient au gouvernement anglais et qui m'a été communiqué par M. Camille Enlart, sous-bibliothécaire de l'École des beaux-arts, bien connu par ses recherches sur l'architecture religieuse du moyen âge dans l'île de Chypre. Il tenait lui-même cet objet du major Chamberlayne, commissaire de Nicosie, qui le lui avait remis afin d'en faire déterminer l'usage et le caractère.

La plupart des personnes auxquelles le major Chamberlayne en avait envoyé le dessin, ont supposé que cet objet était une faucille gigantesque. Son poids considérable s'oppose à cette attribution, et la vue de l'original la détruit complètement. Lors de son récent passage à Paris, M. le major Chamberlayne, avec sa bonne grâce habituelle, a bien voulu m'autoriser à présenter à l'Académie ce curieux monument qui a été découvert au nord de l'île de Chypre, entre Lapithos et Larnax Lapithou, dans une petite localité portant le nom de *Vasilia*.

Sans aucun doute, c'est une corne de bouquetin de grandes dimensions : elle a 0.91 de développement extérieur; elle mesure intérieurement 0.77. Elle est en bronze plein ; son poids actuel est de 5 kilogs 732 grammes. A sa naissance, elle est large de 0.093 et va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité supérieure qui se termine en pointe. Sa face interne est absolument plate; sa face externe est bombée; la courbe intérieure est régulière et continue, tandis que la courbe extérieure est divisée en six sections par des nodosités proéminentes. Les cinq premières sections affectent un profil découpé en forme d'arc; la sixième a un profil presque droit. L'objet a subi les atteintes d'un feu violent; cela est visible en plusieurs endroits (fig. 1).

Cette corne présente une particularité : elle est munie à son extrémité inférieure, à sa naissance, d'un tenon plein qui fait corps avec elle et qui entrait dans une mortaise de même forme. C'est probablement ce tenon qui a suggéré l'idée de la faucille; on a cru y retrouver le reste d'un gros jet de fonte destiné à entrer dans un manche en bois. Le bout de ce tenon a été légèrement brisé; dans son état actuel, sa plus grande longueur est de 0.055; son épaisseur est de 0.02. Le tenon est façonné de telle sorte qu'il est un peu plus large du côté plat de la corne, où sa largeur est de 0.04; du côté bombé, il est un peu plus étroit et ne présente que 0.035 de largeur. Il résulte certainement de cette par-

ticularité que les cornes de l'animal étaient mobiles. Probablement le corps du bouquetin devait être en pierre ou en marbre, en tout cas en une matière différente de celle des cornes.

Les monuments antiques et principalement les monuments antiques de l'Orient offrent des exemples du même fait. Sans sortir du Louvre, les têtes de taureaux, qui

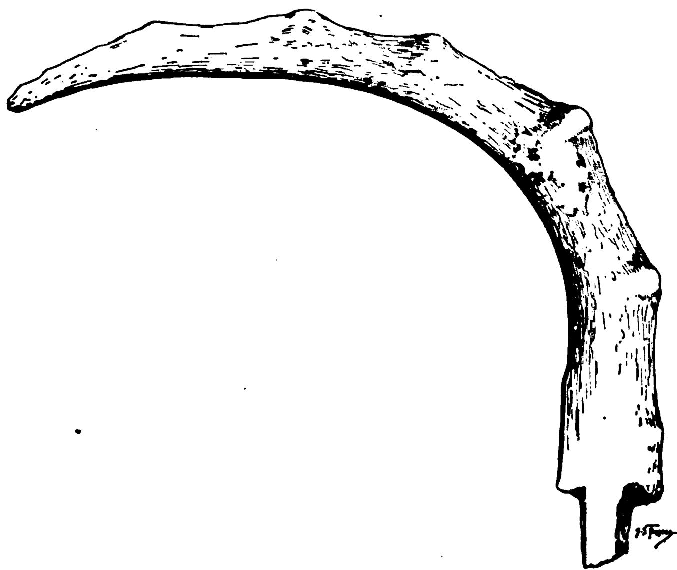


Fig. 1.

forment les chapiteaux bicéphales de l'Apadâna, portent près des tempes une mortaise rectangulaire dans laquelle s'ajustait le tenon d'une corne en métal [1]. C'est ce que notre confrère M. Dieulafoy a très bien compris et, dans la restauration d'un de ces grands chapiteaux, exposé au Louvre, il a fort heureusement restitué ces cornes en métal [2].

1. Marcel Dieulafoy, L'*Acropole de Suse*, p. 352, fig. 231, donnant l'aspect de l'encastrement préparé pour recevoir les cornes et les oreilles en métal.
2. *Ibid.*, p. 325.

Le dessin ci-contre (fig. 2) reproduit le fragment d'une de ces têtes de taureaux, exposé aussi au Louvre, sur lequel la mortaise en question est très visible.

M. de Sarzec, de son côté, a recueilli dans ses fouilles une corne en bronze, actuellement remplie à l'intérieur de bois calciné, qui probablement a dû servir de complément mobile à une tête de taureau[1]. La contre-partie de la corne mobile nous est fournie par un autre monument découvert également en Chaldée. M. Heuzey a bien voulu me montrer une petite tête de taureau en pierre, d'un

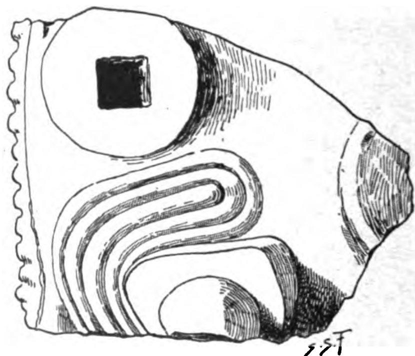


Fig. 2.

travail très soigné, sur laquelle on remarque une mortaise, semblable à celle que portent les têtes de taureaux du palais d'Artaxerxès Mnémon. Certainement cette petite tête très fine avait des cornes mobiles en métal, peut-être même en argent; elle a d'ailleurs conservé un œil en matière précieuse, ce qui confirme l'hypothèse d'une autre adjonction de matière différente.

Un monument fort intéressant, que j'ai eu le plaisir d'acquérir en 1899 pour les collections du Louvre, mérite

1. Sarzec et Heuzey, *Découvertes en Chaldée*, pl. 45, 1. Malheureusement la partie inférieure de la corne, le bout par où elle s'ajustait, manque.

aussi d'être signalé à l'Académie (fig. 3); il est tout à fait digne d'être rapproché de ceux dont je viens de parler. C'est une biche, trouvée en Syrie, dans la plaine de Beisân[1], d'une époque beaucoup moins ancienne que les taureaux orientaux; on ne peut en faire remonter l'exécution plus haut que la période gréco-romaine. Le corps, le cou et la tête sont en argent. Quoique l'animal soit certainement une



Fig. 3.

biche, il portait des bois sur la tête. Les bois et trois des jambes manquent; on voit clairement que ces pièces avaient été exécutées à part, puis rapportées sur le corps; les deux douilles destinées à recevoir les bois mobiles sont nettes et apparentes, mais privées aujourd'hui de leurs compléments. La jambe gauche de derrière existe encore; elle est en bronze : on doit en conclure que les trois autres

1. Héron de Villefosse et Michon, *Département des antiquités grecques et romaines; acquisitions de 1899*, IV, n. 193.

jambes de l'animal étaient également en bronze. Mais alors il est permis de penser qu'un autre métal avait été employé pour les bois ; ce métal ne pouvait être que de l'or, car le monument recueilli dans la plaine de Beisân représente certainement la biche de Cérynée, la biche aux cornes d'or et aux pieds d'airain,

Aeripedis quarto tulit aurea cornua cervi[1].

Tout d'abord, j'avais cru que la jambe en bronze de la biche du Louvre avait été faussée ; elle est à demi repliée sous le corps de l'animal. Mais je pense maintenant qu'elle n'a subi aucun dommage : l'animal était représenté au moment où, vaincu par Hercule, il vient de perdre pied et de tomber sur son arrière-train ; le mouvement de la tête indique l'effort suprême et désespéré qu'il a tenté. Il faut rapprocher l'animal trouvé à Beisân des groupes en bronze représentant Hercule terrassant la biche Cérynite : sur ces groupes on le retrouve dans la même position et avec le même sentiment[2]. Certainement il vient d'un groupe analogue ; il a été séparé de la figure d'Hercule aujourd'hui perdue.

Enfin je dois mentionner encore un dernier monument du Louvre : c'est le merveilleux bouquetin en argent plaqué d'or provenant de la collection du comte Michel Tyszkiewicz[3] et dont le pendant se trouve au Musée de

1. Ausone, *Idyllia*, XIX, 4; cf. Hygin, *Fabulae*, 50 : « cervum velocem in Cerynia cum cornibus aureis vivum in conspectum Eurysthei regis (Hercules) adduxit. » — Au temps d'Hygin et à l'époque d'Ausone, on disait *cervus* en parlant de la biche de Cérynée, à laquelle les cornes donnent l'aspect d'un véritable cerf. Sur les monuments, c'est aussi un cerf qui a été substitué à la biche dont parle la légende primitive.

2. Enr. Keil, *Ercole col cervo*, dans les *Annali dell' Instit.*, XVI (1844), p. 175 et suiv.; *Monumenti*, IV, tav. 6 à 8 : voir surtout le groupe du musée Campana ; Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Biblioth. nationale*, n. 586.

3. Fröhner, *La collection Tyszkiewicz; choix de monuments antiques*,

Berlin. Cette pièce provient d'un trésor d'argenterie découvert selon les uns à Amisus du Pont, selon les autres en Arménie. Il suffit de regarder les cornes de ce bouquetin, garnies de nodosités, analogues à celles qu'on observe sur la corne en bronze de Vasilia, pour reconnaître que ce dernier objet n'est pas une faucille, comme on l'a supposé à tort, mais la corne droite d'un bouquetin de grandes dimensions. Il est visible que sur le bouquetin du Louvre la face intérieure des cornes, sans être aussi plate que celle de la corne de Vasilia, présente un relief beaucoup plus léger que celui de la face extérieure.

Cet aplatissement intérieur des cornes est conforme à la nature et, comme me le fait remarquer notre confrère le docteur Hamy, c'est un caractère particulier au bouc sauvage de la Haute Égypte, de porter des cornes avec des nodosités en avant et en dehors, tandis qu'en dedans ces mêmes cornes sont absolument lisses et plates[1]. La corne en bronze, trouvée en Chypre, proviendrait donc d'une œuvre de ronde bosse qui représentait un animal africain et non asiatique.

Je saisis cette occasion pour adresser à M. le major Chamberlayne un témoignage public de reconnaissance à l'occasion de sa libérale communication. A diverses reprises il a rendu à nos collections nationales des services importants; il a procuré aux savants français envoyés en mission dans l'île de Chypre des facilités de tout genre, aussi bien à notre confrère le comte de Mas-Latrie, il y a déjà de longues années, qu'à MM. Camille Enlart et Paul Perdrizet pendant leurs plus récentes explorations. Jamais il n'a cessé de prodiguer à nos compatriotes les preuves de sa haute bienveillance.

pl. III (en couleur); *Collection d'antiquités du comte Michel Tyszkiewicz*, n. 230, pl. XXV (en phototypie).

1. Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier, *Hist. naturelle des mammifères*, t. IV, planche.

NOTE SUR LES FOUILLES DE M. PAUL GAUDIN DANS LA NÉCROPOLE DE YORTAN, EN MYSIE, PAR M. MAXIME COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans la séance du 4 mai 1900, j'ai communiqué à l'Académie les résultats des premières fouilles exécutées par M. Paul Gaudin à Yortan, près de la vallée supérieure du Caïque, dans l'ancienne Mysie. Ces fouilles avaient amené la découverte d'une ancienne nécropole, révélant un état de civilisation analogue à celui que nous fait connaître la seconde cité d'Hissarlik, et dont la date approximative peut, par comparaison avec les antiquités troyennes et chypriotes, être placée dans la période comprise entre 2.000 ans et 1.500 ans avant notre ère. Le concours de l'Académie avait permis à M. Gaudin de faire succéder aux fouilles clandestines des paysans de la région des recherches plus méthodiques. Encouragé par cet appui, M. Gaudin a pris l'initiative d'une exploration plus complète, conduite avec beaucoup d'énergie et de dévouement pendant l'automne de 1901. A la suite de démarches faites auprès de Son Excellence Hamdy-bey, il a pu obtenir du gouvernement ottoman l'autorisation de poursuivre des fouilles régulières et d'en prendre la direction. Le gouvernement impérial avait délégué auprès de lui, pour le représenter, Ismaili Naili-bey, directeur de l'Instruction publique du vilayet d'Aïdin. D'autre part, notre confrère, M. Homolle, avait confié à M. Victor Chapot, membre de l'École française d'Athènes, la mission de se rendre à Yortan pour y suivre les fouilles. M. Gaudin a bien voulu m'adresser un compte rendu très détaillé, relatant les résultats de cette dernière campagne et qui a été en partie rédigé par M. Chapot. Je ne veux qu'en exposer les conclusions, en attendant que les découvertes de Yortan soient étudiées dans leur ensemble.

Les travaux ont été poussés très activement pendant le mois d'octobre 1901. Ils avaient pour objet de délimiter le champ de la nécropole, et de faire des observations très exactes sur la nature des sépultures, sur leur orientation, sur le mobilier funéraire. Ce programme a été exécuté. Les fouilles ont montré que les sépultures étaient disposées suivant un alignement principal, dont l'axe correspond à peu près exactement au tracé de la route carrossable qui conduit de Kirkagatsch à Gelembeh, et suit la direction Nord-Sud. Au Sud, la rareté progressive des sépulturesindique la fin du champ d'inhumation; au Nord, il est limité par des rochers de trachyte. Des tranchées ouvertes à l'Est et à l'Ouest ont mis au jour des alignements secondaires, qui paraissent se diriger par rapport aux premiers suivant la normale. Chaque sépulture était indiquée par la présence d'une grande jarre en terre cuite, contenant des ossements et une sorte de mobilier funéraire.

J'emprunte au mémoire de MM. Gaudin et Chapot les renseignements suivants sur les découvertes faites au mois d'octobre 1901 :

« Les fouilles révélèrent un alignement de jarres funéraires exactement conforme à la direction du chemin, avec des intervalles généralement inégaux entre les pièces. Par endroits, l'orifice d'un des vases s'ouvrait sur le fond d'un autre placé en avant, à la lisière du sentier, et ayant même orientation. Des tranchées furent ouvertes des deux côtés de la route selon ces directions. Les travaux ont bien montré que le chemin actuel était la partie centrale et la plus importante du champ d'inhumation; ils ont aussi fait découvrir des prolongements suivant la normale, en Est et en Ouest, et ont été poussés assez loin dans les directions diverses pour donner une idée précise de l'étendue de la nécropole antique et révéler le tracé approximatif de la périphérie.

« Si les fouilles n'ont pu être poursuivies assez long-

temps pour faire connaître la totalité des objets que recèle la nécropole, en revanche elles permettent déjà, en raison du soin apporté aux relevés, de donner des renseignements sur ces objets et sur leur disposition.

« Ils se divisent en deux séries : 1° les grandes jarres ou *pithoi* qui étaient de véritables sarcophages ; 2° le mobilier funéraire contenu avec les corps dans les jarres.

« Dans la seconde cité d'Hissarlik, Schliemann avait découvert des centaines de jarres mesurant de 1m50 à 2 mètres de hauteur. Celles de Yortan ont des proportions un peu inférieures. La longueur totale approche rarement de 2 mètres, et le diamètre ne dépasse 1 mètre, à la panse, que dans peu de cas. On a pu noter, à titre de fait isolé, une paroi de 0m 55 millimètres, et les plus fortes épaisseurs sont d'environ 0m 40. Le parement extérieur est rugueux, et la qualité de la poterie, où l'argile est mêlée de gravier, est en général médiocre. Le col est souvent très large, mais peu évasé. Certains vases sont presque sphériques, mais les formes allongées sont les plus fréquentes. L'extrémité opposée au col n'est parfois qu'une pointe mollement arrondie, mais la plupart sont munis d'une sorte d'arête circulaire qui peut jouer le rôle d'une base. Sur l'épaule se profilent diverses saillies, les unes en forme d'anse, les autres, rondes et déprimées au centre, qui sont peut-être une grossière imitation de certaines parties du corps humain, comme les yeux et le nombril.

« Les *pithoi* sont répartis dans le champ sur un double alignement. La position qui leur a été donnée est à peu près horizontale ; dans la plupart des cas cependant, ils présentaient une légère inclinaison, le centre de la base étant à un niveau un peu inférieur à celui de l'orifice ; et ainsi toutes ces jarres mises à découvert dans leurs trous, dont les rebords paraissaient les protéger, faisaient, avec leurs larges cols un peu redressés comme pour ménager une trajectoire, l'effet d'une rangée de vieux obusiers en batterie.

« C'était bien là leur disposition primitive. Ceux mêmes qui ont été brisés la conservent encore. Le plus souvent on retrouve, intacte, la dalle large et plate, rectangulaire ou parfaitement carrée, qui bouchait l'ouverture du vase. L'orientation des *pithoi* est partout sensiblement la même; l'orifice est tourné vers l'Est, et s'il y a parfois une légère déviation, elle n'est jamais considérable.

« Ces grandes jarres ont incontestablement joué le rôle de sarcophages. La plupart recélaient des débris d'ossements, tellement attaqués et rongés par l'humidité, que le fait seul de les déplacer, en les maniant avec précaution, suffisait à les réduire à l'état de fine poussière jaunâtre. L'aspect de ces ossements, leur couleur, permettent d'ailleurs d'écarter l'hypothèse de l'incinération.

« Avec les débris humains, les jarres renfermaient une grande quantité d'objets, des poteries en majorité. On ne saurait déterminer le nombre moyen des pièces contenues dans chacune d'elles; il variait de 1 à 16; mais il semble avoir été en rapport avec le nombre des corps déposés dans chaque jarre, et plusieurs d'entre elles ont certainement servi de sépulture à plusieurs corps. »

Les dernières fouilles de M. Gaudin ont donc apporté des renseignements positifs sur le mode d'inhumation usité dans la nécropole de Yortan. Cet usage d'ensevelir les corps dans de grandes jarres est d'ailleurs connu par d'autres exemples. Il nous suffira de rappeler qu'en Carie les *pithoi* servaient quelquefois d'ossuaires[1] et que, dans une nécropole voisine de Ren-Keuï, en Troade, on a trouvé des jarres funéraires fermées par des dalles de pierre, comme à Yortan[2].

Les découvertes de 1901 ont surtout permis de rendre plus précises les observations faites antérieurement sur la nature du mobilier funéraire. Les objets trouvés à l'intérieur

1. Winter, *Athen. Mittheil.*, XII, p. 227.

2. Virchow, *Alttrojanische Graeber und Schaedel*, p. 9. Cf. Perrot-Chipiez, *Hist. de l'art.* VI, p. 251.

des jarres et parfois à l'extérieur se répartissent dans les séries suivantes : 1° objets de métal; 2° objets de pierre; 3° céramiques.

1° Le métal ne se rencontre que dans de faibles proportions. L'or est représenté seulement par les bijoux que je place sous les yeux de nos confrères : deux boutons dont la partie supérieure s'allonge en forme de pin; un petit pendant de collier, muni d'une bélière, dont l'aspect rappelle celui du pendant trouvé à Sardes, que j'ai présenté à l'Académie et que M. Gaudin a offert au musée du Louvre [1]. Les objets de bronze comprennent des bracelets, des aiguilles, des couteaux, une hache, des pointes de flèche et de lance analogues aux armes qui ont été recueillies dans les plus anciennes nécropoles de Chypre [2].

2° Outre des fusaïoles et des ustensiles, comme un marteau en diorite, les fouilles ont livré des idoles de pierre grossièrement façonnées, tout à fait semblables à celles que Schliemann a trouvées à Hissarlik et qu'il appelait des « idoles à tête de chouette » [3]. Une autre, taillée dans du marbre, rappelle tout à fait, par la forme, celles qui ont été découvertes dans les anciennes tombes des Cyclades, à Amorgos, à Oliaros, à Siphnos, et sont quelquefois désignées sous le nom « d'idoles en forme de violon [4] ». Une autre enfin, malheureusement mutilée, se rapproche du type féminin souvent étudié que nous font connaître les antiquités des Cyclades [5].

3° Les séries céramiques sont considérables, et constituent le principal intérêt des découvertes de Yortan. Les spé-

1. *Comptes rendus*, 1899, p. 188.
2. Cf. Dümmler, *Athen. Mittheil.*, 1886, p. 218.
3. Cf. *Ilios*, p. 391-404.
4. Blinkenberg, *Antiquités prémycéniennes*, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord*, 1896, p. 6-21. Cf. Tsountas, 'Εφημ. ἀρχ., 1898, p. 193, pl. 10, 11.
5. 'Εφημ. ἀρχ., 1898, pl. 10, fig. 1. Cf. S. Reinach, *Rev. arch.*, 1895, I, p. 367-397, et Fritsch, *Jahrbuch des arch. Inst.*, XII, 1897, p. 197.





IDOLES, BRACELETS ET VASES PROVENANT DE LA NÉCROPOLE DE YORTAN
(MUSÉE DU LOUVRE)





VASES PROVENANT DE LA NÉCROPOLE DE YORTAN
(MUSÉE DU LOUVRE)

cimens essentiels des formes et de la technique sont exposés au musée du Louvre et permettent une étude comparative avec les céramiques de la Troade et celles de Chypre. Nous reproduisons ici quelques types empruntés à la collection du Louvre. Les séries font voir le développement progressif de la technique. Au début se placent des vases en terre grise, à parois épaisses, grossièrement dressés à la main et décorés d'incisions, analogues à la poterie primitive d'Hissarlik. Le progrès s'accuse dans deux séries parallèles, comprenant d'une part des vases en terre rouge et, de l'autre, des vases noirs en terre fumigée. La première aboutit à une céramique rouge lustrée, semblable à celle qu'on trouve dans l'île de Chypre; la seconde se prolonge par des vases en *bucchero* noir, soigneusement polis et lustrés, et dont l'exécution est souvent fort habile.

Cette série comprend des formes déjà perfectionnées, des œnochoés à col taillé en biseau et ornées de bossettes en saillie; des vases à panse renflée, avec plusieurs anses d'attache; un grand nombre de petits vases à trois pieds, munis de couvercles, et offrant un décor incisé. On y retrouve les récipients en forme d'animal, déjà connus à Hissarlik et à Chypre [1]. D'autres vases sont décorés d'ornements en relief, comme des filets en forme de torsade, ou deux saillies figurant deux croissants séparés par une bossette [2].

La présence de ce *bucchero* est un fait très digne d'attention, et dont M. Pottier a déjà signalé l'importance[3]. Elle témoigne en effet que cette technique, dont on aperçoit les origines dans les vases simplement fumigés, s'est certainement développée, avec toutes ses phases, en Asie Mineure.

1. Cf. *Ilios*, p. 412, fig. 238 et 250; Pottier, *Catalogue des vases antiques du Louvre*, p. 86.

2. Il convient de remarquer que cet ornement très caractéristique se rencontre aussi dans la céramique primitive de Chypre. Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. 149, n° 10.

3. E. Pottier, *Note sur des poteries rapportées du Caucase par M. le baron de Baye*, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LX, 1901.

Enfin il faut noter l'apparition de la peinture, appliquée aux vases en terre noire, sous la forme de dessins décoratifs, chevrons, bandes, procédant du même style géométrique que le décor incisé.

L'état de civilisation que nous font connaître les fouilles de Yortan offre donc des caractères qui méritent d'être étudiés de près. A certains égards, cet art industriel très primitif rappelle celui dont on trouve des spécimens dans les couches les plus anciennes d'Hissarlik ; il en diffère cependant par la présence du *bucchero*, et il paraît plus avancé que celui de la Troade, sans qu'on puisse pourtant conclure à une date beaucoup plus récente. D'autre part, si l'on tient compte de certaines formes, de certains détails décoratifs dans les vases de Yortan, les analogies avec l'industrie céramique de Chypre sont manifestes. Il semble enfin que cette civilisation ait été en rapport avec celle des Cyclades.

Il serait prématuré de présenter des conclusions ethnographiques au sujet de la population qui a enseveli ses morts dans la nécropole de Yortan et avait établi son centre d'habitation à proximité de la voie de communication qu'on a pu appeler « la route transversale du centre, route qu'ont toujours suivie les caravanes allant de Smyrne à Brousse »[1]. Convient-il de prononcer le nom des Mysiens? On sait combien est obscure l'histoire primitive de la région du Caïque, qui confine à la fois à la Mysie et à la Lydie. Un des savants qui l'ont étudiée avec le plus de soin, M. Ed. Thraemer, pense que les Mysiens, venant de l'Olympe, n'ont apparu qu'assez tard près des sources du Caïque, et que les Teuthraniens, habitant la plaine de Pergame, s'étaient établis au milieu d'une population indigène[2]. D'autres historiens n'hésitent pas à placer, dès le xve siècle,

1. Radet, *La Lydie et le monde grec*, p. 306.
2. Thraemer, *Pergamos*, p. 369.

les Mysiens au nord de la Lydie, et à les compter parmi les peuples de l'Asie Mineure qui se coalisent contre l'Égypte[1]. Que la population de Yortan ait ou non appartenu à la race mysienne, apparentée, suivant le texte souvent cité d'Hérodote, aux ancêtres des Lydiens et aux Cariens[2], elle participe à l'état de civilisation qui est commun aux peuples habitant l'Ouest de l'Asie Mineure. Le domaine de cette civilisation se révèle à nous comme étant fort étendu. Les fouilles de Bös-Euyuk ont permis d'en constater l'existence en Phrygie[3], et grâce aux découvertes récentes faites en Bulgarie, la Thrace en livre à son tour des vestiges. Les antiquités de Yortan, auxquelles on peut, jusqu'à plus ample informé, conserver le nom de mysiennes, marquent un nouveau jalon. Elles tendraient à justifier la théorie qui ramène à l'unité la civilisation des peuples primitifs établis dans la partie occidentale de l'Asie Mineure[4].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de Mlle D. Menant, une collection de publications relatives à la religion parsie, qui lui a été donnée par Sir Jamshedji Jijibhai, à la demande des *Trustees* du *Panchayet*, à l'occasion de la distribution des prix aux élèves de la Sir Jamshedji Jijibhai Madressa, dans la grande salle de la *Sir Jamshedji Jijibhai Parsi Benevolent Institution*, à Bombay, le 2 mars 1901.

M. Héron de Villefosse dépose, en son nom, sur le bureau de l'Académie, les brochures suivantes :

L'ex-voto de Théodoridas au Musée du Louvre (Paris, 1900, in-8°,

1. Maspero, *Histoire des peuples de l'Orient classique*, II, p. 363.
2. Hérodote, I, 171.
3. Koerte, *Athen. Mittheill.*, XXIV, 1899, p. 38 et suivantes.
4. Ed. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, I, p. 299.

extr. des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*).

L'histoire d'une inscription (addition à une note de M. Philippe Berger). (Paris, 1901, in-8°, extr. de la même publication).

Et au nom du R. P. Delattre : *Sarcophage en marbre blanc, orné de peintures, trouvé à Carthage* (Paris, 1901, extr. de la même publication).

M. Leger offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Alexandre Kraushaar (de Varsovie), les trois premiers volumes de l'ouvrage intitulé : *Towarzystwo Warszawskie Przyjaciól Nauk* (Société polonaise des amis des sciences) (Cracovie et Varsovie, 1900 et 1902, in-8°). Cette Société, fondée presque au lendemain du dernier démembrement de la Pologne dans la ville de Varsovie alors prussienne, a subsisté sous les régimes prussien, napoléonien et russe jusqu'en 1832. Elle a joué pour les pays de langue polonaise un rôle analogue à celui que l'Institut remplissait pour la France. Elle a compté parmi ses membres les savants, les historiens, les philologues les plus distingués de la Pologne : les Albertrandi, les Czacki, les Staszycz, les Linde, les Niemcewicz. Le résident français à Varsovie, le baron Serra, écrivait en 1811 au président de la Société : « Je me plais à voir que tous les hommes de mérite en Pologne sont membres de votre Société. Vous travaillez tous en interrogeant les fastes glorieux de votre patrie à conserver et à couronner d'un nouvel éclat le dépôt précieux du passé et à transmettre, en prodiguant vos veilles, l'abondante richesse du présent à l'avenir qui l'attend... Gardiens du feu sacré que les Copernic, les Kochanowski, les Sarbiewski, les Naruszewicz et les Krasicki ont allumé, vous répondez dignement aux grandes obligations qu'ils vous ont imposées. » Ces paroles élogieuses n'étaient pas seulement dictées par la courtoisie. La Société s'était surtout occupée de l'histoire et de la langue nationale. Ses publications malheureusement trop tôt interrompues ont encore aujourd'hui une valeur considérable. L'ouvrage que M. Kraushaar a entrepris comprendra environ huit volumes. Les trois premiers exposent l'histoire de la Société pendant la période prussienne et la période française. Elle entretenait des relations très suivies avec nos savants et nos érudits. On voit figurer parmi ses membres honoraires Fr. Arago, Biot, Chaptal, Chateaubriand, de Candolle, Gay-Lussac, Jussieu, Le Gendre, Magendie, Sismondi, Thénard, etc. M. Kraushaar a publié dans ses pièces justificatives un grand nombre de lettres de nos illustres compatriotes. Son ouvrage, écrit avec une véritable piété, accompagné de portraits et d'illustrations rigoureusement

documentaires, fait revivre avec talent une des périodes les plus intéressantes de la vie intellectuelle en Pologne.

M. Viollet offre, au nom des auteurs, les deux ouvrages suivants : 1° *Histoire de l'organisation judiciaire des Romains*, par Paul-Frédéric Girard, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, t. Ier (Paris, 1901, in-8°) :

« M. Girard s'est proposé de mettre en œuvre l'ensemble des documents relatifs à la vie judiciaire des Romains. Le premier volume de ce grand ouvrage que je présente aujourd'hui à l'Académie embrasse les six premiers siècles de Rome. Il comprend trois périodes assez bien dessinées : l'époque royale, la période qui va de la chute des rois aux lois liciniennes ; la période comprise entre les lois liciniennes et le début du VIIe siècle. Le sujet si vaste, si complexe de l'organisation judiciaire et pour partie administrative et politique de Rome, est traité avec cette ampleur, cette maîtrise, cette science solide que garantit à l'avance le nom de M. Girard. Mais il ne m'appartient pas de faire ici l'éloge d'un livre auquel l'Académie des sciences morales a décerné le prix Odilon Barrot. Je me contente d'exprimer un vœu pour le prompt achèvement de ce bel ouvrage. »

2° *Une traduction néerlandaise inédite du Conseil de Pierre de Fontaines*, par Paul Collinet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille, Bruxelles, 1901, in-8° (extr. du t. XI, n° 3, 5e série, des *Bulletins de la Commission royale d'hist. de Belgique*) :

« M. Collinet a découvert une traduction néerlandaise du *Conseil de Pierre de Fontaines*, ouvrage composé, comme on sait, vers 1255, alors que Pierre de Fontaines était bailli de Vermandois.

« Cette traduction nous a été conservée dans le ms. 16775 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ce manuscrit est du XVe siècle, mais il reproduit une version plus ancienne. Sur des comparaisons avec le texte et les variantes de l'édition Marmier, M. Collinet s'est efforcé d'assigner sa place au manuscrit français, aujourd'hui perdu, duquel dérive la version néerlandaise.

« Cette traduction néerlandaise, inconnue jusqu'à présent, est le second ouvrage de ce genre parvenu jusqu'à nous : nous possédions une traduction néerlandaise de la *Somme rurale* de Boutillier. M. Collinet, en nous apprenant qu'on a traduit aussi le *Conseil de Pierre de Fontaines*, fait une constatation nouvelle et très intéressante. »

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le *Thesaurus palaeohibernicus*, vol. I (Cambridge, 1901, in-8°), que notre confrère

M. Whitley Stokes a écrit avec la collaboration de M. John Strachan, professeur à l'Université Victoria de Manchester. C'est un recueil des textes irlandais les plus anciens, tels que les ont conservés des manuscrits dont les premiers en date remontent au VIIe siècle, les plus récents au XIe. Des traductions anglaises accompagnent l'irlandais; quant aux textes, les éditions précédentes ont toutes été révisées soit sur les manuscrits mêmes, soit sur des photographies de ces manuscrits. Nous ne pouvons trop admirer la savante activité de notre érudit confrère. Nous ne parlerons pas des œuvres qui ont illustré sa jeunesse et qui ont dès lors rendu son nom célèbre tant sur le vieux continent qu'en Amérique. Il est aujourd'hui un des principaux collaborateurs, je devrais dire auteurs, de la *Revue celtique*, des *Irische Texte*, de l'*Archiv für celtische Lexicographie*, de la *Zeitschrift für celtische Philologie*, de la *Revue de Kuhn*, des *Indogermanische Forschungen*. Plus le poids des années s'accumule sur sa tête, plus son activité scientifique augmente. Souhaitons-lui de ménager davantage ses forces et de conserver le plus longtemps possible une santé et une vie si précieuses pour l'érudition. »

M. Oppert présente les ouvrages suivants, au nom de leurs auteurs :

1° *Grammaire assyrienne* du P. Scheil et E. Fossey (Paris, 1901, in-8°). Cet ouvrage est une contribution nouvelle et en partie originale à la connaissance de la grammaire assyrienne, et constitue un progrès réel sur les ouvrages qui ont été consacrés au même sujet. La phonétique, me dit-on, est due à M. Fossey, tandis que la syntaxe est l'œuvre de Scheil. Dans la phonétique, M. Fossey a fait plusieurs heureuses trouvailles : nous citerons la loi qu'il a trouvée pour déterminer la chute de la voyelle a dans les féminins. Le schéma des verbes qu'on doit au P. Scheil est un progrès au point de vue de la clarté et de la simplicité : la syntaxe que l'on doit au même savant, contient également quelques observations nouvelles; mais nous aurions souhaité plus de citations pour prouver la réalité des idées originales.

2° *Syllabaire cunéiforme* de M. Fossey (Paris, 1901, in-4°). C'est un livre destiné au commençant, et à ce point de vue il satisfait pleinement aux exigences qu'on peut formuler. Le grand ouvrage de Brunnov n'est pas fait pour ceux qui commencent leurs études assyriologiques. La liste plus modeste que nous offre M. Fossey peut rendre des services réels en ne terrifiant pas par l'immense masse de signes simples et composés.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, avec le rapport de M. Homolle sur les travaux de l'École française d'Athènes, les mémoires de M. Mendel, Chapot, Granger, Brizemur, membres de l'École.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Héron de Villefosse fait une communication intitulée : *Le grand autel de Pergame sur un médaillon de bronze trouvé en France*[1].

M. Philippe Berger communique une lettre du R. P. Delattre accompagnant la photographie d'une nouvelle inscription funéraire trouvée dans les découvertes des fouilles de Sainte-Monique. L'inscription, déchiffrée par M. Berger, est l'épitaphe d'un prêtre de Baal-Cœlestis, arrière-petit-fils de grands prêtres carthaginois[2].

M. Berger insiste sur l'intérêt de cette découverte.

M. S. Reinach a la parole pour une communication :

« La trouvaille la plus considérable de statues romaines qui ait jamais été faite en Gaule a eu lieu vers 1720 à Apt en Provence. On y a découvert une statue d'homme à demi nu et un groupe représentant une femme assise avec une petite fille auprès d'elle ; toutes ces figures sont un peu plus grandes que nature et remarquablement bien conservées. Montfaucon, qui les publia en 1724, dit qu'on devait prochainement les transférer à Paris. Mais, depuis 1724, on était absolument sans informations à leur sujet ; Clarac, dans son *Musée de sculpture,* dut se borner à faire reproduire au trait les gravures publiées par Montfau-

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

con, et à mon tour, rééditant le *Musée de sculpture*, je ne pus donner aucun renseignement sur la destinée des originaux.

« Ces statues, si importantes pour l'archéologie de la Gaule romaine, viennent d'être retrouvées au château de Chatsworth, résidence du duc de Devonshire, par le professeur Furtwængler, qui en a publié des photographies. Ce sont des œuvres vraiment importantes, datant des environs de l'an 70 après J.-C. Il serait désirable qu'on pût en obtenir des moulages.

« Nous ignorons complètement par quelle voie et à quelle époque les statues découvertes à Apt ont été transportées en Angleterre et sont devenues la propriété du duc de Devonshire. »

M. H. Derenbourg donne lecture de la Notice qu'il a écrite sur la vie et les travaux de M. Maximin Deloche, son prédécesseur à l'Académie.

L'Académie lui adresse ses félicitations. La Notice sera imprimée et distribuée.

M. Oppert lit un mémoire sur un poème babylonien, publié par M. Pinches, dans la collection du Musée britannique. Il en donne la traduction : c'est une complainte de dix villes de la Chaldée, personnifiées par des femmes et des filles ; celles-ci pleurent les malheurs qui ont frappé toutes ces villes, par le meurtre, le pillage, l'enlèvement des habitants. Une ville pourtant ne pleure pas, ses femmes ne se lamentent pas, c'est Babylone, dont pourtant est daté le document, du 15 Elul de l'an 25 des Séleucides, correspondant au lundi 14 septembre de l'an 287 avant J.-C. La souscription est certes l'un des points les plus intéressants : on y dit qu'Antiochus était roi des nations. C'est ce même Antiochus, nommé Soter, le Sauveur, qui reçut ce nom parce qu'il avait repoussé l'invasion des Gaulois, et auquel se rattache le roman de Stratonice, femme de son père, que celui-ci lui céda, parce qu'Antiochus en était tellement amoureux qu'il en devint malade. Cet événement eut lieu en 294 : la perte de Diodore de Sicile nous fait rechercher avec soin le moindre détail historique que la destruction des auteurs nous a retiré. Notre texte nous apprend qu'en 287 déjà Antiochus était roi d'Asie. Son père, Séleucus, s'était tourné vers l'Europe, après

avoir conquis l'empire d'Asie par la bataille d'Ipsus (301), où, allié à Cassandre et à Lysimaque, il avait battu son puissant compétiteur, Antigone, qui y perdit la vie.

Démétrius, le fils du vaincu, et sans doute la plus grande figure parmi les successeurs d'Alexandre, était fugitif après la défaite d'Ipsus; Séleucus, en politique consommé, se lia avec lui en épousant, lui vieillard, la jeune fille de Démétrius, Stratonice ; il ambitionna la couronne de Macédoine, battit son ancien allié Lysimaque, et avait acquis définitivement le domaine d'Alexandre, lorsqu'il tomba victime d'un assassin, Ptolémée Céraunos, à l'âge de quatre-vingts ans, six ans après la rédaction du document qui nous occupe.

Les villes de la Chaldée avaient été saccagées après la mort d'Alexandre : Antigone en avait chassé Philippe Aridée (en 317), mais lui-même en fut chassé par Séleucus, malgré l'opposition que lui fit Démétrius. C'est cette dévastation, ce sont ces malheurs que pleurent les femmes qui personnifient les cités frappées par des désastres dont la variété nous étonne. Le style montre l'origine récente : un mot grec introduit dans l'assyrien nous enseigne que le monde asiatique avait été touché par le génie hellénique qui devait profondément modifier la civilisation orientale[1].

COMMUNICATIONS

LE GRAND AUTEL DE PERGAME SUR UN MÉDAILLON DE BRONZE TROUVÉ EN FRANCE,

PAR M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Un petit monument numismatique de l'époque romaine, récemment découvert en France et que j'ai l'honneur de pré-

1. Voir ci-après.

[illegible] à l'Académie, offre un intérêt exceptionnel pour la reconstitution d'un des plus importants édifices de l'époque hellénistique, édifice dont les archéologues s'occupent depuis plusieurs années.

Il y a quelques jours, je recevais une lettre d'une écriture inconnue et datée de l'Escale (Basses-Alpes). Elle était ainsi conçue :

Monsieur,

Il existe dans ma paroisse, située sur les bords de la Durance, près de la voie du chemin de fer de Grenoble à Aix par Veyne, des ruines importantes d'une station romaine. Au lieu dit le Bourguet on aperçoit encore d'énormes pans de murs ; on y trouve beaucoup d'objets de l'époque romaine et gauloise. Je possède moi-même quelques centaines de monnaies classées ; j'ai quelques statuettes en bronze. Dernièrement, j'ai recueilli à cet endroit un médaillon en bronze que je n'ai pas entièrement pu déchiffrer. Sur la face sont deux figures drapées : un homme et une jeune femme ; tout autour court une inscription grecque assez endommagée. Le revers est mieux conservé ; il représente, je crois, un autel sous un arc de triomphe. De chaque côté, sur une élévation on voit un mulet harnaché : derrière, un baldaquin surmonté d'étendards... Je serais très heureux qu'un homme compétent déchiffrât définitivement cette inscription. On m'a dit que je pourrais en toute franchise m'adresser à vous, cher Monsieur. Me permettrez-vous de vous transmettre ce médaillon ? Peut-être y trouverez-vous le nom ancien de notre bourg que nous n'avons pas encore pu découvrir ?

Veuillez, s'il vous plaît, m'excuser et me dire votre volonté.

SAUVAIRE,
Curé.

Je répondis de suite à M. l'abbé Sauvaire en l'engageant à m'envoyer son médaillon. Il voulut bien me l'adresser le 16 novembre dans une boîte recommandée ; une nouvelle lettre de M. l'abbé Sauvaire, datée du 20 novembre,

m'autorisait à le publier. Voici la description de ce médaillon :

..Τ ΚΑΙ Λ C.......C ΠЄΡ. Buste de Septime Sévère, à droite, lauré, en paludamentum et cuirasse, en face du buste de Julia Domna, à gauche. A l'exergue : ΙΟΥ ΔΟΜΝΑ || CЄΒΑCΤΗ.

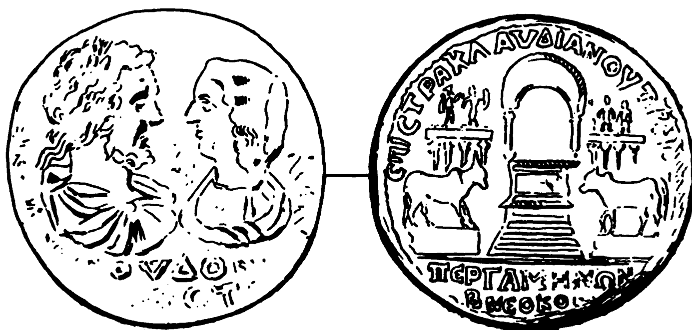
℟.—ЄΠΙ CΤΡΑ ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ Τ...... Grand autel couvert d'un baldaquin à jour, supporté par des colonnes ; on y monte par un large escalier; de chaque côté de l'autel s'étend un portique de quatre colonnes, surmonté de deux statues. Au bas de l'escalier, devant chaque portique, on voit l'image colossale d'un zébu (*bos gibbosus*) sur un piédestal. A l'exergue, on lit : ΠЄΡΓΑΜΗΝΩΝ || Β ΝЄΟΚΟΡΩΝ.

Ce médaillon a donc été frappé par les Pergaméens, néocores pour la seconde fois, entre les années 193 et 211 de notre ère, sous le règne de Septime Sévère, pendant la magistrature de Claudianos T[erpandros]. Il est impossible pour le moment de dire à quelle occasion. Il appartient à la série des médaillons romains de Pergame, une des plus riches que l'antiquité nous ait laissées.

Quel est le monument représenté au revers? Sans aucun doute c'est un monument de Pergame, mais ce n'est pas un temple romain contemporain du médaillon; par son style et par ses dispositions il appartient à la période grecque. Tous ceux qui ont jeté les yeux sur le plan du grand autel de Zeus, qui en ont examiné les reconstitutions déjà publiées, n'hésiteront pas à y reconnaître avec moi le célèbre monument dont les sculptures fameuses font aujourd'hui la gloire du musée de Berlin, et dont le plan et les dispositions ont été révélés par les fouilles de M. Humann. Cette œuvre, exceptionnelle par ses dimensions et par le luxe de sa décoration, n'est mentionnée que deux fois dans des

textes d'une brièveté désespérante, l'un de Pausanias et l'autre d'Ampelius, qui ne peuvent fournir aucun élément de restauration [1]. L'étude des inscriptions a conduit M. Conze à penser qu'il datait du règne d'Eumène II (197 à 159).

C'est donc le grand autel de Pergame qui est représenté sur le médaillon romain trouvé à l'Escale, médaillon si heureusement recueilli par M. l'abbé Sauvaire, curé de cette paroisse. L'intérêt de cette constatation ne saurait échapper à personne ; il grandit encore après les essais de restauration proposés par d'habiles architectes.



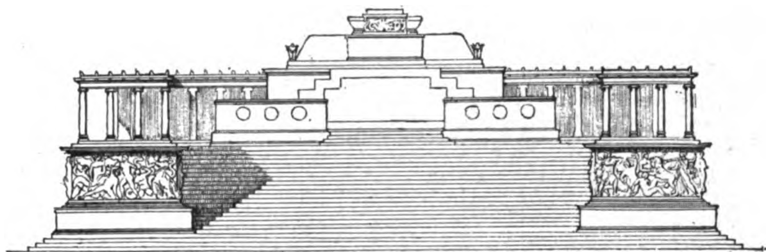
Médaillon romain frappé à Pergame, trouvé à l'Escale (Basses-Alpes).

Et tout de suite on trouve sur ce médaillon la solution d'un petit problème architectural au sujet duquel les spécialistes les plus qualifiés ont émis des avis différents. Dans sa belle étude sur Pergame, M. Bohn a cherché la place d'une série de colonnettes doubles à chapiteaux ioniques, réunies entre elles par une partie pleine qui en fait en réalité un pilastre à deux faces. Il s'est décidé à placer ces colonnettes à l'entrée de la plate-forme, en face de l'escalier ; il a élevé ainsi

1. Pontremoli et Collignon, *Pergame; restauration et description des monuments de l'acropole*, p. 59.

une véritable barrière masquant l'autel et détruisant l'effet de l'escalier monumental. M. Pontremoli a été mieux inspiré en plaçant ces colonnettes doubles dans le portique du fond, à l'endroit où le mur s'interrompait sur une partie de sa longueur. Notre confrère, M. Collignon [1], a exposé en détail, avec des dessins à l'appui, l'ingénieux arrangement de M. Pontremoli qui présente l'avantage de ne pas masquer la face principale de l'autel.

Le revers du médaillon recueilli à l'Escale vient apporter un solide appui à la solution de M. Pontremoli : on ne remarque, en effet, aucune disposition architecturale, aucune



Grand autel de Pergame (restitution de M. Pontremoli) [2].

barrière devant l'autel qui apparaît dans toute sa majesté au sommet de l'escalier monumental. Cette image curieuse confirme de tous points les résultats obtenus par les fouilles : elle montre le grand autel de Pergame avec le large escalier qui le précédait, avec les portiques qui l'entouraient sur les trois autres côtés[3]. On constate, en outre, sur notre médaillon, des détails nouveaux fort intéressants qu'on peut résumer de la manière suivante :

1. Pontremoli et Collignon, *Pergame*, pp. 68 à 71 ; cf. pl. V, le plan du grand autel, et pl. VII, la restauration.

2. Le texte de M. Collignon apporte des modifications à la restauration de l'autel des sacrifices ; cf. les dessins des p. 74 et 75.

3. Voir les pl. V et VII de Pontremoli et Collignon.

1° L'autel était couvert d'un baldaquin demi-sphérique, arqué sur ses quatre faces et supporté par quatre colonnes dont les bases reposaient sur les angles de l'autel. Ce baldaquin est tout à fait semblable au κιβώριον placé au-dessus de l'autel dans les basiliques chrétiennes. Je laisse de côté, pour le moment, la question de savoir si le baldaquin existait dans la construction primitive ou si l'on doit le considérer comme une adjonction postérieure, notre médaillon étant de l'époque de Septime Sévère; je ferai observer cependant qu'un baldaquin tout à fait semblable se voit, à deux reprises, au-dessus d'un autel allumé, sur le monument des Aterii, au musée de Latran[1]. Deux bas-reliefs, dont les originaux remontent certainement à l'époque hellénistique, nous montrent aussi un baldaquin au-dessus d'un autel de sacrifice. Sur le premier, qui est conservé au Louvre, le baldaquin a la forme d'une coupole à jour, soutenue par des colonnes, avec un toit imbriqué[2]; sur le second, qui est au musée de Mantoue, le baldaquin est arqué entre les colonnes qui le supportent; le toit est imbriqué; les colonnes sont soutenues par des griffons ailés, assis, qui reposent eux-mêmes sur l'autel[3].

2° La face antérieure de l'autel était ornée d'un bas-relief? Je donne cette impression sous toutes réserves.

3° Les spectateurs placés en avant de l'autel, en bas de l'escalier, apercevaient la face principale dans toute son intégrité, sans l'interposition d'une barrière architecturale, confirmation de la restitution de M. Pontremoli dont il vient d'être question.

4° Les portiques étaient surmontés de statues.

5° En avant des portiques, et de chaque côté de l'esca-

1. *Monumenti dell' Instituto*, V (1849), tav. VII et VIII. Je dois cette remarque à mon collègue E. Michon. Cf. H. Brunn, *Annali dell' Inst.*, 21 (1849), p. 391-392.

2. Th. Schreiber, *Hellenistiche Reliefbilder*, LXX.

3. Id., *ibid.*, LVI.

lier, étaient placés des bœufs syriens, de dimensions colossales, se faisant face. Ces images des victimes qui devaient être immolées sur l'autel des sacrifices, placées au bas de l'escalier qui y conduisait, comme si elles étaient prêtes à le gravir elles-mêmes, complétaient bien l'ordonnance du monument.

Ces différents détails n'ont pas été révélés par les fouilles; rien ne pouvait en faire soupçonner l'existence. On comprend sans peine pour quelle raison aucune trace du baldaquin, des statues et des bœufs n'a été retrouvée; c'est que ce baldaquin, ces statues et ces bœufs n'appartenaient pas au gros œuvre de l'édifice, mais faisaient partie de sa décoration plus ou moins mobile; c'est qu'ils étaient jusqu'à un certain point transportables. Les statues et les bœufs devaient être en bronze; le baldaquin était construit en une matière résistante, de façon à ne pas être détérioré par la violence du feu allumé sur l'autel. Naturellement ceux qui ont dépouillé l'édifice n'en ont laissé aucune trace.

Chose surprenante! Le médaillon que je viens de présenter à l'Académie n'est pas inédit. Il en existe à Londres un second exemplaire qui a été reproduit en 1892 dans le catalogue des monnaies grecques du British Museum [1]. Le rédacteur du catalogue s'est borné à une description pure et simple de ce médaillon, sans faire aucun rapprochement. Dans la préface, M. Warwick Wroth reconnaît que le revers n'a pas été expliqué « (VII), pl. XXX, 7, Vaulted « shrine with statues of two bulls — a type not yet « explained (*Sept. Severus*) [2]. » Depuis 1892, date de l'apparition de ce volume du catalogue, je ne crois pas que l'étude du revers ait été reprise et que la précieuse image

1. Warwick Wroth, *Catalogue of the greek coins of Mysia*, p. 152, n° 315, pl. XXX, 7.
2. P. XXXII.

qu'il nous offre ait été utilisée par les archéologues qui se sont occupés de Pergame.

Je suis heureux de penser qu'une modeste découverte faite par le curé d'une petite paroisse des Alpes, dans un coin perdu de la Gaule, pourra contribuer à compléter la restauration d'un des plus importants édifices de l'acropole de Pergame.

UNE COMPLAINTE DES VILLES CHALDÉENNES SUR LA SUPRÉMATIE DE BABYLONE, DE L'ÉPOQUE DES SUCCESSEURS D'ALEXANDRE, PAR M. OPPERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Après la perte de l'indépendance nationale et la soumission de la Chaldée sous le joug des Perses, l'esprit de la civilisation ancienne et l'amour de l'étude des antiquités assyro-chaldéennes semblent s'être éveillés d'une manière très vivace pour donner une compensation à l'influence politique perdue. Déjà sous le règne du dernier roi de son ère chaldéenne, Nabonide, qui lui-même était un archéologue à sa façon, on copiait les textes des anciens rois; mais c'est surtout sous la domination des Achéménides que ce goût littéraire s'accentua davantage, et déjà sous Cyrus, on recopiait les anciens syllabaires assyriens : nous possédons une partie d'une chronique babylonienne, comprenant les quatre-vingts années qui s'étaient écoulées entre 745 et 665 avant J.-C., et datant de 500, du règne de Darius I. Une collection grammaticale fut entièrement copiée sous Artaxerxès I, en 454 avant J.-C., et cela, avec une certaine coquetterie d'antiquaire, en caractère archaïque, conformément aux originaux anciens. Le sentiment de la science, surtout de l'astronomie qui se mit à la place de l'astrologie, s'empara des savants chaldéens, inspirés par le con-

tact avec l'esprit grec, auquel Démocrite et Hérodote n'avaient peut-être pas été complètement étrangers. L'influence d'Athènes réforma le calendrier babylonien, et cette influence hellénique se manifesta de plus en plus jusqu'aux dernières époques actuellement connues, descendant avec des dates fixes et incontestables jusqu'au règne de Tibère. A côté de la science, la poésie ne fut pas négligée : on copia les anciens chants sumériens avec leurs traductions assyriennes, et peut-être en composa-t-on de nouveaux avec un sentiment d'archaïsme exagéré, sous les Séleucides, jusqu'à Alexandre Balas, et sous les Arsacides, pendant le Ier siècle avant l'ère chrétienne. Nous publions l'un de ces poèmes, qui, tout en paraissant quelque poésie calquée sur des modèles antiques, porte néanmoins les traces indéniables de son origine récente. Nous en devons la connaissance à M. Pinches, qui en a publié le texte babylonien dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, mai-juin 1901 ; il en a donné (p. 197) une transcription et une tentative (*attempt*) de traduction, comme il s'exprime lui-même avec une louable modestie. Pour le commun des martyrs, cet essai est incompréhensible, et notre tentative le serait aussi, si nous ne tenions pas compte des circonstances politiques qui ont motivé la création de cette œuvre littéraire.

Voici la transcription du texte, dont l'original est publié par M. Pinches avec une remarquable exactitude :

1 *Marṣâtuv Uruk marṣâtav Agade(ki) šunulak*
De morbis Orchoës de morbis Accad despero

2 *Urukaïtuv tabku ša paṭrat guzilitsu*
Orchena flet quod perforata sunt viscera sua
idem (id est *Agadeituv*
idem (id est femina Accadiensis
tabku) *ša sullu didušu*
flet) quod interrupta est anhelatio sua.

3 *Mârat Uruk tabku Agade tanambi*
Filia Orchoës flet, filia Accad plangit,

4 *ša mârat Larak* (*UT. UT. AKKI*) *ina KUTUK šu*
Quod filia Laranchorum in tunica lanea sua
gulluluma pan̆išu
celavit faciem suam.

5 *Ḫarsagkalamaitum tabku ša igmetum*
Femina Harsagkalama flet ob obitum
mutsu
mariti sui.

6 (*Al*) *Ḫulḫutḫulaïtum tabku ša tasqupu ḫudaštuv*
Mulier urbis Ḫuḫutḫul flet quod videt siccitatem

7 *Masaïtum tabku ša* VII *aḫēšu diku*
Mesenia flet quod VII fratres sui occisi sunt

VIII *ḫatanšu šunullu*
VIII[vus] sponsus nubes desperat

8 *Agadēitum tabku ša parmusaššum diku bêl lalêšu*
Accadiensis flet quod consilia sua occiderunt
dominum amoris sui.

9 *Kēšïtum tabku alimtim ibbanū ša šum bētišu*
Cissia flet muta facta est quod nomen domus
usutū aḥanšu
inquinaverunt duo fratres sui.

10 *Dunnaïtum tabku ana mannu nabū ana mannu muṣē*
Dunensis flet : « Versus quem allocutio? versus quem
exitus?

11 *Ana mannu ki ina nakri muṣēšu murrurutum*
Versus quem? quia intra inimicos exitus amaritudinis.

12 *Mârat Nipur tabku ana quti gamari ša šipri*
Filia Nipur flet : « Ad exterminationem (est) expletio vaticinii.

13 *Surit appišu igvet mut lalēšu*
Servitudo faciei suae (est) mors mariti amoris sui.

14 *Dur-ilaïtum ana qutī gamari*
Mulier Duril : Versus exterminationem (est) expletio,

15 *Ana aplu ališu ḫibū sulputu bet abišu*
Versus filii urbis suæ disparitionem subversionem domus patris sui.

16 *Aššu Uruk bikā' kilili paltum maḫrat*
Ergo Ochoë fle :

17 *Iāši ina meḫē ašar ak ....šu ul idi*
Ego in perditione (sum), lucem refugii non novi.

18 *Aššu Larak bikā arḫu ullanu igvek*
Ergo Larancha flē; mense venienti moriar.

19 *Enāï la immar dasa[tū]a nukkusu ša mar ummē*
Oculi mei non videbunt ultionem meam (ob) destructionem filiorum matrum.

20 *Aššu Nipur bikā' iāši ašiptum gultum*
Ergo Nipur flē : ego moerens (ob) peccata

21 *Šamū tintimuinni*
O coelum reppulisti me :

22 *Kûššū nimittia ultapalkitannu*
Solium justitiae meae legem transgressum est.

23 *ḫaviru mut lalē itēbani Bēl*
Electum maritum amoris me abominare jussit Belus.

24 *Kima labirišu šaṭirma SI TAB uppuš*
Sicut archetypum scriptum (et) auctum et perfectum

25 *Duppu Bel-zir-irba abil ša Bel-ab-uṣur* It *mav avil*
Carmen *Belzirirba* filii Belabusur filii viri... (*Umuk*)

26 *qatē Bel-bulliṭšu ablišu paliḫ šarri ina*
Scriptum manu Belbullitsu, filii sui, adoratoris regis
kirib aï ikattimšu
in prece sua ne recuset eum

27 *Babilu araḫ Ululi um 15 kam šanat 25 kam*
Babylone mense Elul, die XV^{mo} anno XXV^{mo}

Siluku u Antiukusu šar matati
Seleuci et Antiochi, regis terrarum.

TRADUCTION

Les maladies d'Orchoë, les maladies d'Accad, j'en désespère. L'Orchoënienne pleure parce que ses entrailles (?) sont déchirées, l'Accadienne pleure parce que sa respiration est arrêtée. La fille d'Orchoë pleure, la fille d'Accad se lamente parce que la fille de Larancha s'est enveloppée la face avec son vêtement de laine (pour ne pas entendre leurs plaintes). La femme de Harsag-Kalama pleure la mort de l'époux de ses amours.

La femme de la ville de *Limin-Khulikhkhul* (Characène) pleure parce qu'elle a vu la famine.

La Mésénienne pleure parce que ses sept frères ont été tués et qu'en huitième lieu son fiancé est dans un état désespéré.

L'Accadienne pleure parce que ses conseils ont tué le maître de ses amours.

La Cissienne est devenue muette parce que ses deux frères ont souillé le nom de sa maison.

La femme de Dunnu (Samas) pleure : « A qui parler, chez qui se réfugier? A qui? car chez les ennemis le refuge même est une amertume.

La fille de Nipur pleure : « Vers l'extermination tend l'accomplissement de la prophétie : vers la servitude & vers la mort de l'époux de ses amours.

La femme de Dur-el pleure : « Vers l'extermination tend l'accomplissement (de la prophétie) : vers la disparition des fils de la ville, vers la destruction de la maison paternelle.

Donc, Orchoë, pleure :

Moi, je suis perdue : je ne connais pas un endroit pour me sauver.

Donc, Larancha, pleure : « Au mois prochain, je mourrai : mes yeux ne verront pas la vengeance pour la destruction des fils des mères.

Donc, Nipur, pleure : « Je suis en deuil de ma faute. O ciel, tu m'as répudiée ! Le trône de ma justice a violé le droit : le fiancé élu, le mari de mes amours, Bel lui inspira de l'horreur pour moi.

Conformément à l'original écrit, augmenté et arrangé, Poëme de Belxirirba, fils de Belabusur, de la caste des *umuk*. Écrit de la main de Belbullitesu, son fils, l'adorateur du roi : qu'il ne lui refuse pas l'accomplissement de sa prière.

Babylone, le 15 Elul de l'an 25 de Séleucus et d'Antiochus, roi des pays.

(287 avant J.-C.)

Voilà la traduction de ce morceau de littérature. Que signifie tout cela ?

Avant de répondre à cette question, nous expliquerons les points qui devront s'éloigner de la traduction de celui auquel nous devons la connaissance de ce texte.

Dans la ligne 1, le mot *marsâti* signifie bien « maladies », et non pas « infortune ». Le mot *guzilit* est à traduire par une partie du corps percée, peut-être les entrailles. Quant au mot *didu*, il est clair : il est l'un des termes qui

expriment *IM* le vent; il rend vent du gosier et on trouve *did pi*, le vent de la bouche. Donc c'est le souffle. L'une des femmes est atteinte d'un mal interne, l'autre d'une maladie des voies respiratoires. La « destruction de la puissance », la perte de la gloire (selon M. Pinches) sont des expédients auxquels il ne faut pas avoir recours.

Il n'est pas clair pourquoi les deux filles pleurent seulement parce qu'une troisième fille a caché sa figure dans ses vêtements : la plainte n'est justifiée que par le refus de secourir ses compagnes.

Dans la ligne 5, la femme ne pleure pas parce que son mari est « troublé » : le mot *igvētu* vient de ע, expirer; il est formé comme *imḫuru*, *ikribu*, *ipṭiru*, substantifs dérivés : le mot qui nous occupe est une forme féminine.

Dans la ligne 6, il y a probablement une erreur de lecture : *tasqupu*, *ḫusaḫtu*, au lieu de *hudaṣtu* : le mot שקף veut dire « contempler »; ce n'est pas le mot *sakābu*, qui ne veut pas dire « cast down », mais contempler la malédiction : *liskib palasu* « qu'il coupe les années de son règne ». Qu'on lise *ḫusaḫtu* ou *ḫudastu*, il s'agit dans les deux cas d'une calamité publique.

Dans la ligne 8, la Mésénienne pleure parce que ses sept frères ont été tués. Il y a là de quoi. Dans la suite, M. Pinches traduit : « that her garment had been ruined, que son vêtement était ruiné ». D'abord *sanullu* signifie à la ligne 7 la même chose qu'à la ligne 8. Il y a deux lectures erronées. Le 𒐋 est corrigé en 𒐈, ce qui est inadmissible; il doit y avoir 𒐍 huit. Puis, il n'y a pas *ḫalibsu* « noir », mais *ḫatansu* « son fiancé ou son beau-frère ou son gendre »; car *hatansu* est l'hébreu חתן qui avait les trois acceptions : aujourd'hui, c'est surtout le fiancé... Dieu est משמח חק עללה « réjouit le fiancé et la fiancée ». Le chiffre *huit* indique la huitième victime qui n'est pas morte.

Il ne faut pas trop en vouloir à M. Pinches de sa tra-

duction : « that her elder was slain, the lord of her well being : que son aîné était tué, le maître de son bien-être. »

Le texte porte : *sa parmúsaššu diku bel lalesu; parmusaššu* est le nominatif et *bel lalesu* l'accusatif. Dans quel idiome pourtant *parmusat* veut-il dire l'aîné ? En hébreu rabbinique, le mot *parnas* פרנס existe avec le sens de gouverneur ; c'est le mot par lequel encore aujourd'hui, dans tout le judaïsme, on désigne le chef de la communauté. Mais ce mot, qui est probablement dérivé du mot perse *franātha*, s'écrit avec un *n*, et non pas avec un *m*. La gravité de la question est autre.

Le mot féminin *parmúsat* n'est ni assyrien, ni sumérien. J'ai voulu lire *pasiri mušaššu*, mais aucun sens ne s'attache à ces expressions. J'ai donc cherché en zend et en persan ; mais *feramūš*, zend *frāmaresna*, oubli, *framauza*, allié au persan *mūz*, perse *mauša*, sanscrit *môha*, affliction, ne me donnaient aucun sens acceptable. Il n'y a que le *grec* παραμυθία, consolation, persuasion, conseil, qui peut éclairer le sens de la phrase. C'est moyennant une chose nommée *parmúsat* que la femme a tué son époux. Mais par quoi tue-t-on ? Je crois à *parmásat* ; seulement j'avais pensé à y reconnaître le grec φάρμακον, poison, car nous sommes en 287 avant l'ère chrétienne. Mais en présence de la lecture *parmúsat*, je me rabats sur le mot παραμυθία, consolation avec le sens de conseil, et spécialement de mauvais conseils qui pouvaient amener le mari à des actions funestes pour lui. De toutes les tentatives que j'ai faites pour déterminer le sens du mot en question, celle-ci m'a paru mener aux résultats les moins invraisemblables. Quant à la présence des mots grecs et à la déformation de leur sens primitivement hellénique, les inscriptions grecques provenant de l'Asie nous offrent des exemples très édifiants.

L'essentiel est que la présence de ce mot, fût-il même perse, démontre que le reste est d'une époque récente, ce

qui ressortent encore d'autres considérations auxquelles nous amène ce document.

La ligne 9, *la femme ne pleure pas*, est difficile, mais la traduction de M. Pinches est inintelligible : « They have wrought destruction ? on the name of the house. My helpers are scattered ». Il y a : *alimti ibbanu*, elle devient muette.

Dans la ligne 10, il y a *ana mannu*, versus quem, et non *mannu* [illegible], et dans la ligne 11, il ne faut pas changer le texte : il y a *ana ma'nnu? ki ina nakri*, en faisant une interrogation après *mannu*.

Il est inutile, et il ne serait pas convenable de s'appesantir sur d'autres passages de la traduction de notre devancier, tous assez peu intelligibles, même pour celui qui a proposé ces versions. Quelques lacunes du texte ont été comblées par nous avec une certitude presque complète ; nous insistons seulement sur la fin du poème, dans la plainte de la ville de Nipur. Là, comme dans les deux cas précédents, nous avons le mot *bikâ* dont la situation grammaticale déroute un peu, car c'est l'impératif à la seconde personne du pluriel ; ce serait donc un ordre aux habitants de prononcer la complainte contenue dans les mots suivants. Nipur se plaint que le ciel qu'elle aborde en la seconde personne l'a recusée ; non pas « has bound me first : Le trône de la justice, non de la gloire (glory), s'est éloigné de moi ». Le mot est *ustapalkitanu*, qui est une forme dérivée du participe ; le pronom de la première personne n'y est pas. Il se rattache au mot *napalkitanu* ; on le lit dans les contrats babyloniens avec le sens de « contrevenant », celui qui ne tient pas ses obligations. Le mot *ustapalkitanu*, formé du *saphel* factitif, est le terme indiquant celui qui fait qu'un autre transgresse la loi, c'est le juge prévaricateur. Le *nimittigna* vient de *amada ane amidu*, mot propre pour désigner à Ninive le jugement. Le mot *itcbani* ne signifie pas *enlever*, mais *remplir de dégoût*, de תעל, *abhorrer*. C'est le

dieu Bel qui a inspiré de l'horreur à l'épouse que dans le poème représente la ville de Nipur.

Quant à la souscription, elle diffère de la plupart de celles qui se trouvent sur les copies des textes anciens. On n'y lit pas *satir u bāri* « écrit et traduit », mais au lieu de *bari*, en sumérien *SI*, *Gan*, il y a : SITAB, *ruddū* augmenté. En effet, ce n'est pas un original sumérien muni d'une traduction assyrienne, mais un poème assyrien unilingue. Le mot *uppus* est obscur : il signifie dans les textes juridiques de Ninive « acquérir », ainsi que je l'ai démontré il y a trente ans, et M. Pinches a voulu y appliquer ce sens dans notre cas. Je ne crois pas qu'il faille ainsi traduire ici; c'est le sens primitif de « faire, arranger, adapter ». Le mot IM désigne *egertu* « lettres, litterae », dans le sens de toute composition littéraire. Le scribe est le fils de l'auteur qui, comme autre part, dans les inscriptions du temps des Perses, est adorateur du roi, probablement d'un dieu qu'il implore pour qu'il ne soit pas troublé dans sa prière et exaucé par la divinité. La formule *ina tirib la iktumusu NU.GIS. su* a cette acception.

La date est intéressante et est la chose la plus importante de l'inscription, puisqu'elle nous fait connaître un fait historique que le manque de connaissances pour cette époque n'a pas permis de nous signaler. Nous voyons qu'Antiochus Soter régnait sur Babylone en monarque indépendant, pendant que son père, Séleucus, faisait la guerre en Macédoine à Démétrius et à Lysimaque.

Antigone s'était emparé de Babylone en 317; il avait été chassé de la Mésopotamie par la prise de la cité chaldéenne en 312 par Séleucus qui, de ce fait d'armes, data son règne de l'ère des Séleucides. Antigone se rendit en Asie mineure et voulut reconquérir l'Asie, quand à la bataille d'Ipsus il perdit la suprématie et la vie (301), vaincu par les alliés, Séleucus, Lysimaque et Cassandre. Néanmoins Séleucus, en fin politique qu'il était, se rapprocha du fils

d'Antigone, Démétrius; tout fugitif qu'il était, il en épousa la fille, Stratonice, bientôt après la bataille d'Ipsus. D'après la légende célèbre, Antiochus tomba amoureux de sa belle-mère, que Séleucus lui céda avec une partie de son empire en 294 av. J.-C. Antiochus doit donc avoir régné en Babylone. Séleucus était alors roi de Macédoine, lorsque ce vieillard victorieux, après avoir vaincu Démétrius et Lysimaque, fut assassiné par Ptolémée Céraunos, en 281. Notre texte nous montre qu'en 287, Antiochus Soter, le romantique époux de Stratonice, fut roi de Babylone, dont son père lui avait abandonné le gouvernement. Le fait qu'Antiochus est intitulé, dans un texte qui n'émane pas de lui-même, roi au singulier, prouve qu'à cette époque, le père ne fut pas regardé comme roi de Babylone, tandis qu'il régna dans la période antérieure à la bataille d'Ipsus. La date de notre document peut être fixée, avec une rigueur mathématique, au mardi 15 septembre julien, 11 septembre grégorien de l'année 287-286 (9,714), auquel correspond le 15 Elul de l'an 25 de Séleucus.

Or, cette date n'est que celle où la copie fut achevée par le fils de l'auteur du poème.

Comme partout, le mot poème n'indique pas la pièce tangible sur laquelle la lettre est écrite, mais bien ce qu'elle contient au point de vue du sens. Si j'ai acquis un poème d'Horace, de Schiller ou de La Fontaine, et que mon fils le copie, il ne m'attribuera pas le poème et il ne touchera pas les droits d'Horace, de Schiller ou de La Fontaine. Le morceau qui nous occupe a été composé par le père du copiste, et l'époque de la création peut bien remonter à une trentaine d'années avant la copie, la confrontation et l'arrangement matériels que la brique du Musée britannique nous exhibe. Mais juste en 317, Antigone avait conquis la Mésopotamie, et la terrible leçon qu'à cette époque lui infligèrent les Cosséens anéantissant la moitié de son armée, ne pouvait pas adoucir cet homme énergique et

cruel. Séleucus guerroya contre lui en Mésopotamie jusqu'à ce qu'il l'expulsât, qu'il eût entièrement raison de son terrible adversaire en le chassant de ces régions. C'est pendant ce temps qu'il faut placer la composition du poème qui nous occupe et qui porte les indices de son origine moderne.

Dix villes sont nommées dans ce poème, personnifiées par des femmes et des filles ; ce sont l'antique Uruk, Eréch de la Bible, l'Orchoë des Grecs, puis *Agade*, la ville du feu éternel, l'Accad de la Genèse, et probablement l'une des villes nommées les deux Sippara, le Sépharvaïn hébreu. Sippara et Orchoé avaient de grandes et illustres écoles de savants que les Grecs, en dehors des Porsippéniens ou Babyloniens, désignaient sous les noms de Sipparéniens et d'Orchoéniens. A l'une de ces écoles appartenait Séleucus le chaldéen, l'un des sectateurs d'Aristarque de Samos qui enseignaient deux mille ans auparavant la doctrine de Copernic et de Galilée. Ces villes étaient malades, c'étaient peut-être des épidémies qui les dévastaient ; les filles de ces deux villes se plaignent que la fille de l'antédiluvienne Larancha, au lieu de les secourir, se cache le visage dans une attitude indifférente. Alors viennent les villes de Harsag-Kalama, de Kes, Junna, Dunna, Nipur, que la tradition thalmudique assimile au biblique Chalamé. En dernier lieu, nous citons deux cités dont le nom nous est présenté pour la première fois : Mas et le nom bizarre Khpukhtkrul anthulhulithkhal ou Limia-Khulikhkhul ; nous reviendrons sur ces deux noms.

Une ville pourtant ne gémit pas, une femme ne pleure pas ; c'est Babylone et la Babylonienne. Elle n'est pas nommée dans le poème, et l'on ne peut pas dire qu'elle partageait le sort de l'Ur, d'Erid, Surippak et tant d'autres cités antiques. De ces villes, aucune n'existait plus. Et la pièce est datée de Babylone. Mais il y a quelque chose de plus fort.

Ce document est de tous ceux que nous connaissons le

seul qui ne parle pas de Dieu, comme le livre d'Esther. Seulement le dernier mot, la fin de la complainte de Nipur, prononce le nom de Bel, la principale divinité de Babylone, lequel a infligé une terrible punition à la ville de Nipur, où il était également adoré. C'est Bel qui est cause que le trône de la justice de Nipur s'est rendu coupable d'un déni de justice, et c'est le même dieu qui a détourné de cette cité l'époux de ses amours; c'est-à-dire que Bel a enlevé à la ville de Nipur la puissance et l'autorité qui lui étaient restées. Comme dans les autres complaintes, une iniquité flagrante doit avoir été commise à Nipur qui jouissait d'une grande renommée au IVe siècle. L'ouvrage de M. Hilprecht sur les fouilles de l'expédition américaine à Nipur, nous fait connaître une grande quantités de jugements qui descendent jusqu'à l'an 41 d'Artaxerxès II, voire jusqu'à 364 av. J.-C., donc moins de quatre-vingts ans antérieurement à l'époque de la copie de notre poème. Le dieu Bel a abandonné Nipur et a donné la suprématie à Babylone.

Le méritant éditeur du texte s'est bien aperçu de l'absence de Babylone dans le texte, et il a voulu la retrouver dans le nom de Mas; mais celui-ci répond à une contrée très connue sous les Séleucides, c'est la ville qui a donné le nom à la contrée de la Mésène. M. Pinches ne s'explique pas sur les motifs de son hypothèse, ce qui est d'autant plus surprenant que le nom de Babylone, ainsi que nous l'avons dit, figure justement en bas du document. A côté de la Mésène se trouve ce nom étrange, écrit *Ḫul-ḫu-liḫ-ḫu-ul*, précédé de l'idéogramme « ville », lequel ne se rencontre dans aucune des autres neuf désignations locales : il est suivi des caractères *i-tuv*, indiquant une femme issue de la cité. Une ville prononcée *khoul khout khoul*, *khod*, *khoulikh-khulout*, nous inspire de l'étonnement, d'autant plus que la syllabe *ḫul* est au commencement écrite avec la lettre 𒅆, *ḫul*, tandis qu'à la fin la même syllabe est expri-

mée par ces composants *ḥu-ul*. La syllabe *ḥul* est le mot sumérien indiquant « hostile », prononcé en assyrien *limnu*, à l'état construit *limin*; le reste *huliḥḥul* vient d'une racine signifiant, perforer, creuser, c'est le fossé, que le grec peut désigner en se rapprochant d'une racine scientifique fortuitement ressemblante, par le mot χάραξ, et, le mot *limin* pourrait très bien être la reproduction du grec λιμήν, port. Tout cela désigne simplement « Port de Charax », de la cité à laquelle les auteurs grecs donnent le Χάραξ Σπασίνου, ce que les monnaies nous commandent de changer en Ὑσπαοίνος. Ce fut le fondateur de cette ville, et il porte un nom perse *Vicpačina* « qui rassemble tout », comme *A'cpačina*, le serviteur de Darius, nommé par Hérodote Aspathinès. M. Reynaud s'est occupé dans un écrit spécial de la Mésène et de la Characène, et la numismatique nous permet de combler les lacunes dans la liste des rois, sur lesquels les textes conservés ne nous donnent que de trop maigres renseignements.

La présence dans le document des noms de la Mésène et de la Characène, situées dans la Basse Chaldée, nous obligent, en dehors de tous les autres indices, à attribuer à l'inscription, telle qu'elle se développe, une date très récente. Bien entendu, nous ne pouvons pas savoir si quelques antiques chants ont inspiré ce poète épigone; nous possédons des poèmes sumériens munis de leurs traductions assyriennes et relatant des malheurs qui ont affligé les antiques cités; mais dans la forme qui est parvenue le document est de l'époque d'Alexandre.

On lit dans tous les livres faits de seconde main, surtout d'après les voyageurs modernes, que Babylone avait été délaissée après Alexandre, et que Séleucie, Ctésiphon et surtout Bagdad avaient été édifiées à l'aide des briques de la cité chaldéenne qui avait ainsi joué le rôle d'une abondante et inépuisable carrière. M. Pinches inspiré par ces écrits a cru pouvoir avancer que notre poème aurait été, selon

lui, d'origine ancienne, et copié pour consoler les Babyloniens de l'abandon et du délaissement de leur cité, rendue déserte par ces nouvelles fondations. Nous ne voulons pas insister sur l'emploi des briques babyloniennes à Ctésiphon et à Bagdad; ce que nous avons vu nous-mêmes sur les lieux nous prouve que ni le Tak kesra à Ctésiphon, ni ce qui peut rester de l'ancienne capitale des Khalifes, n'était bâti avec les matériaux antiques qui se distinguent par leur belle qualité et par leur forme régulière. On peut aussi se demander si les architectes parthes et arabes auraient trouvé un avantage réel dans le transport de briques ayant servi à une distance de cent kilomètres, quand ils pouvaient s'en procurer des neuves sur place; d'ailleurs, il existait des ruines, moins importantes sans doute, dans les alentours les plus voisins de Ctésiphon et de Bagdad. Quant à Séleucie, à laquelle seule M. Pinches a pu penser, les faits historiques s'opposent à son hypothèse. Les rois perses n'avaient pas abandonné Babylone; ils avaient par leur présence réparé les destructions que la colère de Xerxès avait commises : Alexandre voulait faire de Babylone la capitale de son empire. Le grand roi fut interrompu dans sa tâche par sa mort (11 mai 323 avant J.-C.). Après lui, Philippe Aridée et Antigone n'eurent pas le temps de négliger Babylone. La prise de la ville par Séleucus (312) ne fut certes pas immédiatement suivie par la fondation de Séleucie sur le Tigre. Strabon auquel nous devons les renseignements principaux dit que ce furent, après Alexandre, les Perses, c'est-à-dire les Parthes, et l'incurie des Macédoniens ou des Séleucides, qui occasionnèrent l'abandon de Babylone, surtout après la fondation de Séleucie par Nicator et le transfert de la capitale dans cet endroit. Du temps de Strabon, voire trois cents ans après Séleucus, la grande ville était devenue un grand désert, comme un poète comique l'avait dit de Mégalopolis en Arcadie. En 287 avant J.-C., 36 ans après la mort d'Alexandre

et 13 ans après la bataille d'Ipsus, la nouvelle ville ne pouvait avoir acquis une importance quelconque. Babylone ne pouvait avoir rien perdu de son importance. Au surplus, Antiochus Soter lui témoignait de l'intérêt, ce que prouve surtout le beau document trouvé au Birs-Nimroud et daté de 19 ans plus tard, du mois de février 268 (non 269), et où il proclame sa sollicitude pour les antiques monuments chaldéens. C'est également sous Antiochus Soter que Bérose écrivit à Babylone son histoire babylonienne, juste en ce temps même où se place notre document littéraire. Celui-ci aurait sans doute été rendu moins obscur, si le temps avait épargné l'œuvre de l'historien patriote, et il nous aurait renseigné sur les événements qui ont affligé la Chaldée, et particulièrement sur les incidents sur lesquels pouvaient se lamenter chacune de ces villes personnifiées par leurs femmes et leurs filles.

Nous aurions alors mieux compris le sens du texte intéressant dont nous devons la connaissance au zèle constant et courageux de M. Pinches. Nous croyons en avoir saisi le sens, sinon en tout, du moins dans la presque totalité des cas. Dans une traduction, il ne s'agit pas d'accoupler des mots épars dont on ne comprend soi-même pas bien l'association ; il faut toujours s'inspirer de la pensée que les hommes qui nous ont précédés ont écrit pour être compris par leurs contemporains. Ce n'est pas M. le marquis de la Palisse qui parle ; il y a trop de savants qui oublient cette vérité et qui se figurent que tout cela a été fait uniquement pour qu'ils puissent éditer des auteurs grecs ou latins ou que des rois antiques ont dépensé leur argent avec cette seule intention que quatre mille ans plus tard quelques savants se disputent sur le sumérien et l'assyrien. Tout cela a été vécu, et ce qui a vécu autrefois, on ne peut pas le comprendre, ni en science ni en art, si l'on ne le vivifie pas par la résurrection intellectuelle. Dans notre domaine, ce défaut de réflexion est chose assez commune : on ne sau-

rait expliquer que par l'oubli de cette simple vérité les traductions de textes historiques et juridiques, surtout en Allemagne, où quelques savants semblent croire que les Assyriens et les Babyloniens n'ont pas écrit pour leurs contemporains, mais pour eux, enfants du vingtième siècle après Jésus-Christ. Qu'on leur démontre, quelquefois mathématiquement, leur erreur, ils maintiennent cette opinion qu'on n'a vécu que pour eux, avec une infaillibilité tantôt loquace, tantôt taciturne. Quelques-uns de nos contradicteurs d'Outre-Rhin se sont émus de ce que j'ai dit à ce sujet dans peu de mots, à propos de la traduction d'un savant allemand et du faible travail de M. Henri Pognon, sur l'inscription d'Adad-nirar, roi d'Ellalsar. Les objections que j'ai alors rencontrées valaient autant que leur Ramman-nirar. Quand M. Lehmann eut le mérite de découvrir en Arménie le texte d'un roi de cette contrée qui nommait son adversaire assyrien Adad-nirar et non pas Ramman-nirar, je n'ai jamais cru que c'était pour appuyer mes conclusions, mais seulement parce qu'il était informé du nom de son ennemi peut-être mieux que mes honorables contradicteurs. Le fait d'avoir raison sur un point n'implique pas l'infaillibilité sur toutes les choses : il faut toujours être le premier, tout en maintenant énergiquement ses opinions avérées, à reconnaître ses erreurs avant qu'un autre ne vous les reproche. Je ne crois pas, dans le cas présent, être astreint à cette nécessité ; mais en tout cas, je ne me plaindrai pas, comme la femme de Nipur, que le dieu Bel ait placé sur le trône de sa justice « un juge prévaricateur ».

NOTE SUR UNE NOUVELLE ÉPITAPHE SACERDOTALE DE CARTHAGE, PAR M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai reçu du R. P. Delattre l'estampage et la photographie d'une nouvelle inscription funéraire qui emprunte un intérêt tout particulier à la qualité des personnages qui y sont mentionnés.

« La pierre sur laquelle l'inscription est gravée, m'écrit le P. Delattre, est longue de 0m, 22, haute de 0m, 07 et épaisse de 0m, 085 ; elle n'a été polie que sur la face. Elle devait être primitivement enchâssée dans une grande dalle en tuf coquillier, comme celle que nous avons trouvée en place [1]. Celle-ci a été recueillie parmi les pierres informes sorties du déblaiement de la nécropole voisine de Sainte-Monique. »



L'inscription, tracée en caractères très élégants, est complète ; c'est à peine si une lettre ou deux sont douteuses. Voici comment je la lis :

קבר חמלכת כהן בעלשמם בן עזרבעל השנא בן אשמנעב[ר]
השנא בן מהרבעל רב הכהנם בן עבדמלכת רב הכהנם

1. Ph. Berger, *Musée Lavigerie*, *Antiquités puniques*, pl. VI, p. 42-43.

Tombeau d'Hamilcat[1], *prêtre de Baal Céleste, fils d'Asdrubaal, le* sanô, *fils d'Esmounama*[*r*][2],

le sanô, *fils de Maharbaal, le grand prêtre, fils d'Abdmilcat, le grand prêtre.*

C'est la première inscription sur laquelle nous trouvions la mention du culte de Baal-Samaïm, le Baal Céleste, à Carthage. Nous l'avions déjà rencontré en Phénicie, à Oumm-el-Aouâmid (*C.I.S.*, I, 7), et en Sardaigne, à Cagliari, sous le vocable de *Bôsamêm b'Einoçîm*, « Bosamêm de l'Ile des éperviers » (*C.I.S.*, I, 139). Jamais encore ce dieu célèbre, dont l'antiquité classique nous a transmis le nom sous la forme de *Belsamin*, ne s'était rencontré à Carthage. Cette inscription nous fournit la preuve qu'il était adoré à Carthage, et qu'il y avait un temple et des prêtres.

La généalogie de ce prêtre de Baal-Samaïm n'est pas moins instructive. Nous y voyons que son bisaïeul et son trisaïeul étaient grands-prêtres. Nous y trouvons donc une nouvelle preuve de l'hérédité des fonctions sacerdotales dans une même famille, hérédité en faveur de laquelle l'inscription dédicatoire du temple d'Astarté et Tanit m'avait fourni un premier argument.

Reste le titre de *sanô* porté par le père et le grand-père du défunt. Il nous était déjà connu par un ex-voto à Tanit[3]; mais le *Corpus* s'était abstenu de le traduire, et

1. Peut-être y aurait-il lieu de rendre le non punique Hamilcat par Hamilcar. Le nom pourtant très célèbre d'Hamilcar ne se rencontre jamais sur les inscriptions. Je le suppose formé abusivement d'Hamilcat par une fausse analogie avec Bomilcar.

2. Ou אשמנעמס = Esmounamas, nom beaucoup plus fréquent; mais ce qui reste de la lettre finale n'est guère favorable à cette dernière lecture.

3. *C.I.S.*, I, 359 : בדעשתרת בן גרסכן בן בדעשתרת בן עזרבעל השנא.
Notez que le personnage qui porte ce titre a le même nom que le père d'Hamilcat sur notre inscription.

M. Derenbourg inclinait à le rattacher à la racine שנן « aiguiser » et à y voir un nom de métier. Les titres de « prêtre de Baal-Samaïm » et de « grand-prêtre » que portent plusieurs membres de cette famille, nous interdisent de nous arrêter à cet ordre d'idées. Si l'on songe à ce que nous avons dit plus haut de l'hérédité des fonctions sacerdotales dans la constitution carthaginoise, on sera bien plutôt amené à y voir, comme dans les autres titres qui figurent sur la même inscription, une dignité d'ordre probablement religieux. Peut-être faut-il la rattacher à la racine שׂנא « briller », d'où l'on a tiré d'une part le mot « noble », de l'autre le substantif שָׁנִי « vermillon ». On se rappelle que, d'après Tertullien[1], les prêtres de Saturne à Carthage portaient une robe de couleur écarlate[2].

Quoi qu'il en soit, cette inscription apporte un nouvel élément à la connaissance de la constitution carthaginoise, et atteste les services que l'on est en droit d'attendre encore des fouilles poursuivies avec tant de méthode et de persévérance sur le sol de Carthage.

1. *De pallio*, c. 11.

2. M. Clermont-Ganneau m'adresse à ce sujet la note suivante :

« Le titre de השנא fait penser au δευτεροστάτης θεοῦ Βαλμαρκώδου d'une inscription de Deir el-Kal'a que j'ai publiée autrefois (*Recueil d'arch. or.*, I, p. 103, n° 2). On attendrait plutôt, il est vrai, dans ce cas, l'orthographe שני (cf. רב שני opposé à רב עבר (*Rec. A. O.*, III, p. 1 et suiv., à propos de l'inscription de Sidon publiée autrefois par Renan, *Rev. d'Ass...*, II, p. 76); mais l'orthographe punique semble aimer à remplacer י par א. Dans les inscriptions romaines d'Afrique nous trouvons souvent les expressions : sacerdotum Apollinis *primus secundus*ve — sacerdos in *loco primo* — sacerdos *primus*, etc. La primauté sacerdotale étant représentée par le רב, le שנא ne pourrait-il être le *deuterostatès?* »

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom du Comité de la bibliothèque du Guildhall de Londres, un ouvrage intitulé : *A descriptive Account of the Guildhall of the City of London, its history and associations*, compiled from original documents, with fac-simile charters, maps, and other illustrations, by John Edward Price, F. S. A., F. R. S. L. (London, 1886, grand in-4°).

M. Barbier de Meynard a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de notre correspondant M. René Basset, une étude intitulée : *Nédromah et les Traras* (Paris, Leroux, 1901, in-8°, xvii et 238 p.). Elle a pour point de départ une mission que l'auteur a accomplie, il y a quelques années, dans l'ouest de l'Algérie. Cette petite ville de Nédromah, qui forme actuellement une commune mixte dans le voisinage de Tlemcen, a joué un rôle intéressant dans l'histoire de notre colonie, du Maroc et de l'Espagne. M. Basset en a recherché les phases diverses dans les chroniques arabes, notamment celle d'Ibn-Khaldoun, le célèbre historien des Berbères, et les a contrôlées par ses observations personnelles et le récit des voyageurs qui l'ont précédé. L'archéologie, l'hagiographie et la linguistique musulmanes devront à ce travail de précieux documents. Je citerai notamment l'inscription coufique du ve siècle de l'hégire sur laquelle j'ai déjà appelé l'attention de l'Académie (*Comptes rendus*, mai-juin 1900, p. 327-329) et qui est, avec l'inscription de Sidi Okba, le monument le plus ancien de l'Algérie arabe.

« Le travail de M. Basset est divisé en deux parties : l'une consacrée aux *Koumia* et aux autres indigènes de Nédromah ; la seconde aux tribus traras, confédération dont le nom apparaît pour la première fois dans les relations du xvie siècle. — L'auteur décrit avec un soin particulier les mosquées et les *koubba* ou chapelles funéraires qu'on rencontre à chaque pas dans ces contrées encore remplies des souvenirs légendaires de la Bible et du Coran. Un fait curieux signalé par M. Basset est la constatation d'une influence juive qui paraît être antérieure à la conquête musulmane.

« Je ne dois pas non plus passer sous silence, dans les Annexes de son livre, l'esquisse d'un dialecte berbère parlé dans cette région et qui n'avait pas encore été signalé, et enfin une savante dissertation sur les tombeaux des principaux personnages de l'Ancien Testament. Le volume se termine par une suite de pièces justificatives et un index indispensable dans ce chaos de noms indigènes.

« En un mot, ce travail est une œuvre consciencieuse, fruit d'une érudition étendue, quelquefois même un peu touffue, mais toujours sûre d'elle-même et qui place l'auteur parmi les meilleurs représentants des études orientales en Algérie. »

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les livraisons 22 et 23 de son *Recueil d'archéologie orientale* dont voici le sommaire : § 62, La stèle phénicienne d'Amrith; § 63, Le culte sur les toits chez les Sémites; § 64, Betomarsea-Maioumas et les fêtes orgiaques de Baal-Peor; § 65, La mosaïque hébraïque de Kefr Kenna; § 66, Lecture rectifiée des inscriptions nos 2245, 2146 et 2009 de Waddington (Paris, 1901, in-8°).

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE

Le Président annonce en ces termes la mort de M. Albrecht Weber, de Berlin, associé étranger de l'Académie :

« Messieurs,

« J'ai un douloureux devoir à remplir : je viens d'apprendre la mort d'un de nos associés étrangers les plus éminents, Albrecht Weber, professeur de sanscrit à l'Université de Berlin.

« Albrecht Weber était né à Breslau, en 1825. Après avoir suivi les leçons de Stenzler et de Lassen en Allemagne, et de Burnouf en France, il fut appelé à Berlin, où pendant quarante-six ans il

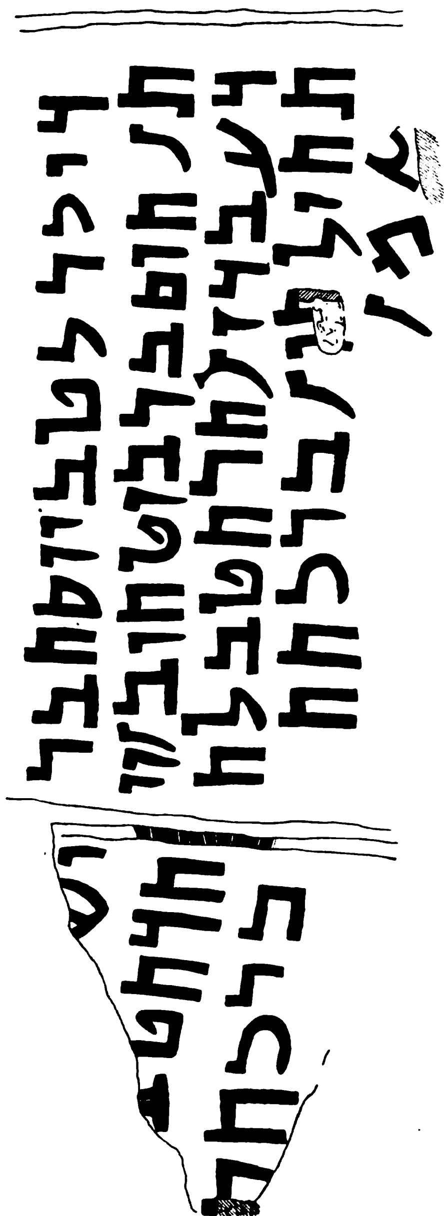
resta attaché à l'Université comme privat-docent ou comme professeur. Le nombre de ses ouvrages est très considérable. Les plus importants et les plus connus sont son *Histoire de la littérature sanscrite*, dans laquelle il s'est efforcé pour la première fois d'introduire quelques éléments de chronologie, et son excellente édition du *Jagur-Véda*. Il a aussi fondé un recueil connu et justement apprécié de tous les indianistes : ce sont les *Indische Studien*, qui forment aujourd'hui une collection de dix-huit volumes remplis de travaux du plus haut intérêt. Tant de services rendus à la science ne pouvaient manquer d'appeler l'attention de notre Académie; elle s'était attaché M. Weber comme correspondant le 29 décembre 1865, et l'avait élu associé étranger le 23 novembre 1894.

« Je suis sûr, Messieurs, d'être votre interprète à tous en vous proposant d'inscrire au procès-verbal de notre séance l'expression des sentiments douloureux avec lesquels l'Académie a appris cette pénible nouvelle, et en chargeant notre Secrétaire perpétuel de transmettre à la famille de notre très regretté confrère nos bien sincères condoléances. »

M. Clermont-Ganneau présente à l'Académie, de la part des PP. Prosper et Léonard d'Estaires, un excellent calque de la grande inscription hébraïque en mosaïque de Kefr Kenna (Galilée), qu'il n'avait pu étudier l'an dernier[1] que d'après une reproduction photographique fort imparfaite. Ce calque confirme les lectures des passages douteux qu'il avait proposées sous réserve, entre autres celle du mot énigmatique טבלה, et infirme celles qui, entre temps, avaient été mises en avant par MM. David-Heinrich Müller et Sellin, d'une part, par M. J. Halévy[2], d'autre part. Le nom du grand-père semble être בוטה, plutôt que ביטא; il faut ajouter, au bas de la colonne II, le mot [א]מן, *Amen*, qui n'était pas visible sur la photographie. On peut juger maintenant plus exactement de la paléographie du texte; elle est fort intéressante pour l'histoire de l'écriture hébraïque, notamment en ce qui concerne la distinction très nette entre les *daleth* et les *rech*.

1. Cf. *C. R.*, déc. 1900, p. 554 et suiv. Cf. *Recueil d'Archéologie Orientale*, IV, p. 345-360.
2. *Revue Sémitique*, 1901, octobre, p. 374 et suiv.

Comptes rendus, 1901, p. 852.



INSCRIPTION HÉBRAÏQUE DE KEFR KENNA (GALILÉE)

L'Académie procède à la nomination des deux membres qui feront partie de la Commission du legs Debrousse.

MM. Delisle et G. Paris sont réélus.

M. Philippe Berger commence la lecture d'un mémoire sur une importante trouvaille d'inscriptions faite aux environs de Saïda, l'ancienne Sidon. Il s'agit de quatre inscriptions phéniciennes, reproduisant toutes le même texte, qu'on a trouvées successivement dans les soubassements de ruines antiques, utilisées aujourd'hui comme carrière, et qui sont situées en face de Sidon, sur les premiers contreforts du Liban.

M. Berger fait l'historique de la découverte, et, après avoir discuté l'authenticité de ces inscriptions, dont deux ont pu être amenées par ses soins à Paris, il s'applique à démontrer que les ruines dans lesquelles elles ont été trouvées, occupaient l'emplacement du temple d'Esmoun, mentionné sur la célèbre inscription du sarcophage d'Esmounazar, et dont ce roi s'attribue la paternité.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie :

1° Au nom de la Société archéologique d'Alexandrie, un exemplaire des reproductions des bas-reliefs récemment découverts à Kom-el-Chougafa, à Alexandrie, accompagné du texte explicatif de M. Bessing.

2° *Nouvelles recherches sur les Chams*, par M. A. Cabaton, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient (Paris, 1901, in-8°; publication de l'École française d'Extrême-Orient).

3° *Atlas archéologique de l'Indo-Chine. Monuments du Champa et du Cambodge*, par le capitaine E. Lunet de Lajonquière, attaché à l'École française d'Extrême-Orient (Paris, 1901, in-folio ; publication de la même École).

4° *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales 1860-1900. L'empereur Kouang-Siu* (1re partie, 1875-1887, Paris, 1902, in-8°).

M. Barth fait hommage, au nom de l'auteur, M. le professeur Kielhorn, correspondant de l'Académie, de sa récente publication des « inscriptions d'Ajmère contenant des fragments de drames hindous[1] ».

On n'a pas oublié peut-être, même en dehors du petit clan des indianistes, l'étonnement avec lequel fut accueillie, il y a de cela une dizaine d'années, la découverte de ces curieux fragments, trouvés par M. Kielhorn parmi des estampages provenant du général Cunningham : deux drames *in extenso* — car l'existence, sous cette forme, des fragments suppose évidemment et sous la même forme celle des pièces entières — gravés, comme des actes publics, en des lettres d'un centimètre de haut, sur de grandes dalles (1 m × 0,50 et plus) de basalte parfaitement polies.

Presque aussitôt, M. Kielhorn avait consacré à ces fragments une substantielle notice dans l'*Indian Antiquary*[2]; plus tard, ses matériaux s'étant accrus, il les a publiés presque intégralement dans les *Nachrichten* de Göttingue[3]; aujourd'hui, à l'aide de nouveaux documents, il en donne le texte complet et définitif, avec le facsimilé des quatre dalles, tout ce qui a été retrouvé jusqu'ici de cette singulière édition.

L'inscription des quatre dalles, brisées et présentant quelques lacunes, mais, pour le reste, admirablement conservées, a été écrite et gravée en 1153 (date exacte et vérifiée, le 22 novembre 1153), par conséquent sous le règne même de l'auteur d'un des drames, le roi Cahamāna de Çākambharī, Vīsaladeva-Vigraharāja, par le paṇḍit Bhāskara, fils de Mahīpati et petit-fils d'un Govinda, qui avait été en faveur auprès du roi Bhoja. La famille, sans doute hindouisée depuis longtemps, avait pourtant conservé le souvenir d'une origine étrangère, puisqu'elle prétendait descendre de princes Hūṇas.

Le principal intérêt de ces inscriptions, outre le fait si curieux de leur existence, est dans les passages en divers prâcrits, çaurasenī,

1. *Bruchstücke Indischer Schauspiele in Inschriften zu Ajmere*, von *F. Kielhorn*. Mit 4 Tafeln. Berlin, Wiedmannsche Buchhandlung, 1901. — Tirage à part de la *Festschrift* composée à l'occasion du 150e anniversaire de la Société des sciences de Göttingue.

2. XX (1891), pp. 201, et s.

3. 1893, pp. 552 et s.

māgadhī, mahārāshṭrī, qu'elles renferment, à l'exemple des autres drames appartenant ou se rattachant à la bonne époque. On sait que ces passages ont été d'ordinaire cruellement maltraités par les copistes. M. Kielhorn a donné de ses documents une reproduction diplomatique, se bornant à remplir, entre crochets et si possible, les lacunes, à rétablir entre parenthèses ou au bas des pages, les lapsus et quelques incorrections, à marquer la séparation des mots, celle des vers, et de la prose, à compléter, entre crochets, la ponctuation, à distinguer, par l'emploi de caractères différents, les observations scéniques, à mettre la majuscule aux noms propres. Au bas des pages, il a donné la traduction en sanscrit, la *chāyā* des passages prâcrits, et multiplié les renvois à la grammaire des dialectes prâcrits de M. Pischel (dans le *Grundriss*) et à un article de M. Sten Konow dans les *Nachrichten* de Göttingen.

Tout ce travail est fait avec l'exactitude impeccable qu'on devait attendre de M. Kielhorn et restera comme un modèle de labeur philologique.

M. E. Müntz offre à l'Académie, de la part de M. Rivoira, le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Le Origini della Architettura lombarda e delle sue principali derivazioni nei paesi d'Oltr' Alpe* (Rome, 1901, petit in-folio).

L'auteur, à la fois architecte et ingénieur, a entrepris de contrôler par lui-même les théories qui ont cours sur la genèse de l'architecture italienne du Bas-Empire. Il a passé de longues années à étudier les monuments, non seulement de l'Italie, mais encore de la France, de l'Allemagne et surtout de l'Orient. Son enquête a porté sur des centaines d'édifices, qu'il a scrutés et comparés, tant au point de vue de la construction proprement dite, je veux dire du système de voûtes ou de l'appareil, qu'à celui de l'ordonnance, du style et de l'ornementation. Aussi, grâce à l'indépendance de sa vision, non moins qu'à l'ardeur de ses investigations, il vient nous apporter aujourd'hui en masse des idées nouvelles, des résultats inattendus.

Les partisans à outrance de l'influence byzantine auront sans cesse à compter avec les arguments produits par le savant historien de l'architecture. Nul doute que son volume, si courageux, si indépendant, ne pèse d'un grand poids sur le résultat du tournoi engagé entre MM. Wickhoff et Strzygowsky.

Sans se perdre en longues considérations générales, M. Rivoira établit, à l'aide de nombreux documents, qu'en matière d'architecture, l'influence byzantine n'a pas été aussi absolue qu'on le croyait, pendant les siècles qui ont suivi la chute de l'Empire; son rôle a été essentiellement intermittent.

Il y avait intérêt à ce que de tels problèmes fussent repris par un savant également familiarisé avec l'architecture latine et l'architecture byzantine.

On ne saurait nier que les recherches de M. Rivoira n'aient fait faire un grand pas à la question. Plus d'une de ses conclusions pourra être contestée : il est impossible de ne pas reconnaître la richesse des documents nouveaux que le savant italien a introduits au débat.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre dans laquelle M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts prie le Président de l'Institut de lui faire connaître les noms des académiciens qui seraient disposés à participer au Congrès international des sciences historiques qui se tiendra à Rome, au printemps de 1902.

Le Collège Owens, de Manchester, annonce qu'il célébrera son jubilé les 12 et 13 mars 1902 et prie l'Académie de vouloir bien se faire représenter à cette cérémonie.

M. le duc de Loubat adresse à l'Académie deux exemplaires du programme de la 13e session du Congrès international des Américanistes qui sera tenue à New-York, du lundi 20 octobre 1902 au samedi 5.

M. Collignon achève la seconde lecture d'un mémoire qu'il a lu une première fois, au nom de M. Helbig, sur les cavaliers athéniens.

LIVRES OFFERTS

M. Paul Meyer présente à l'Académie un volume intitulé : *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence, d'après les documents des Alpes-Maritimes*, par Georges Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes et professeur de rhétorique au Lycée de Nice (Paris, in-8°). Le sujet est un peu maigre : ce n'est, au fond, que l'histoire d'un procès fait à un malheureux prêtre janséniste appelé J.-B. de Guigues, le jansénisme n'ayant jamais pris un grand développement dans le diocèse de Vence. Mais M. G. Doublet est un écrivain qui aime l'érudition et un chercheur infatigable : il a patiemment colligé maints détails intéressants qui lui ont permis, avec assez peu de matière, d'écrire un volume de plus de 300 pages qui se lit avec intérêt. Il n'est que juste de dire que M. Doublet n'en est pas à ses débuts. Il est l'auteur d'un grand nombre d'essais, de mémoires qui tous contiennent des faits nouveaux, ordinairement recueillis dans des documents inédits et bien présentés. Professeur à Foix, il a publié de nombreux travaux sur l'histoire de la région Pyrénéenne au xvi[e] et au xvii[e] siècle, et depuis qu'il est à Nice, ce sont les archives des Alpes-Maritimes qu'il explore avec activité pour le plus grand bien des études historiques. M. Doublet est un homme qui sait allier le goût à l'érudition.

M. Senart offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Atlas archéologique de l'Indo-Chine*, *Monuments du Campa et du Cambodge*, par le capitaine Lunet de Lajonquière (Paris, 1901, in-fol.).

L'Académie a eu, dans une communication récente, les prémices du grand travail que le capitaine de Lajonquière, temporairement attaché à l'École française d'Extrême-Orient, a consacré à l'inventaire archéologique du Cambodge. Ce travail paraîtra bientôt ; nous en connaissons assez pour être certains qu'il fera grand honneur à son auteur et à l'École. En attendant, sous le titre d'*Atlas archéologique*, M. de Lajonquière fait paraître cinq cartes, une carte d'ensemble et quatre cartes partielles, où sont relevés tous les monuments ou ruines actuellement connus, d'origine Khmère ou Campa, situés dans les limites de l'Indo-Chine française. Les provinces cambodgiennes, actuellement rattachées au Siam, feront l'objet d'une publication

ultérieure. Aux cartes, l'auteur a joint des répertoires alphabétiques et régionaux qui doubleront l'utilité pratique de son travail. Arrêtée après de longues et patientes recherches et des explorations qui en certains cas n'ont pas été sans profit pour fixer la topographie du pays, cette publication est réellement à jour ; elle marque un progrès sensible sur les tentatives antérieures. L'exécution en est extrêmement soignée. Il eût été difficile d'inaugurer les grandes publications de l'École d'une façon plus opportune et plus utile.

2° A. Cabaton ; *Nouvelles recherches sur les Chams* (Paris, 1901, in-8°).

M. Cabaton a consacré la plus grande partie du temps qu'il a passé comme pensionnaire à l'École française d'Extrême-Orient, à l'étude des débris des populations chams, jadis si puissantes dans la presqu'île indo-chinoise, aujourd'hui réduites à une si triste condition qu'elles paraissent menacées d'une disparition prochaine. Il nous donne aujourd'hui les résultats de ces recherches. Ils sont très intéressants et très précieux ; non que M. Cabaton ait pu avoir d'un premier effort la prétention d'aboutir à des vues générales et définitives ; il a du moins patiemment colligé et il nous présente avec une foule de renseignements précis tous les documents, surtout d'ordre religieux, qu'il a été à même de retrouver. Ses fragments de textes intéressants à la fois par les indications qu'ils fournissent et par l'aspect paléographique, ses indications sur les pratiques cultuelles, sur les vagues notions qu'entretiennent de la divinité ces populations dégénérées, méritent d'autant plus d'attirer l'attention que les Chams ont reçu de l'Inde et du Sivaïsme tous les éléments essentiels de leur civilisation et que, dans les prolongements assez misérables de cette culture si obscurcie, il est curieux de suivre la lente dégénérescence des idées et des traditions dont nous observons ailleurs le développement et la floraison.

Par cette publication, M. Cabaton apporte à l'enquête qui va se continuer par les efforts de l'École française d'Extrême-Orient sur l'histoire, les langues, l'ethnographie de la presqu'île indo-chinoise, une contribution tout à fait curieuse et parfaitement étudiée. Je suis certain que l'Académie en aura l'hommage pour très agréable.

3° *Rashtrapâlaparipṛiccha*, *sûtra du Mahâyana*, publié par L. Finot (St-Pétersbourg, 1901, in-8°).

M. Finot vient de faire paraître dans la *Bibliotheca Buddhica* dont l'Académie de St-Pétersbourg a pris l'initiative un sûtra du mahâyâna, intitulé « Questions de Râshṭrapâla ». C'est un de ces textes où le

sanscrit à peu près correct de la prose est associé dans les vers à cette langue mi-partie pracrite et mi-partie sanscrite qui constitue ce qu'on a appelé le sanscrit bouddhique. Le livre est court; il est, ses traductions chinoises l'attestent, antérieur au vi^e siècle. La partie la plus curieuse en est sans doute la satire que, sous forme de prophétie, il présente de la condition et du relâchement du clergé bouddhique. J'ai à peine besoin de dire que l'édition de M. Finot, achevée au milieu des devoirs et des soucis de sa charge de directeur de l'École d'Extrême-Orient, a été préparée avec le soin scrupuleux et la méthode rigoureuse à laquelle il nous a accoutumés dans tous ses travaux.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE

Le Président annonce que l'Académie vient de nommer :

Correspondants étrangers :

1° M. le duc de Loubat, en remplacement de M. de Goëje, de Leyde, élu associé étranger;

2° M. Harnack, de Berlin, en remplacement de M. Bretschneider, de Saint-Pétersbourg, décédé;

3° M. d'Ancona, à Pise, en vertu du décret du 11 mars 1898, qui a augmenté le nombre des correspondants;

4° M. Imhoof-Blumer, à Winterthür (Suisse), en vertu du même décret.

Correspondants français :

1° M. Pierre Paris, à Bordeaux, en remplacement de M. de Sarzec, à Poitiers, décédé;

2° M. Louis Guibert, à Limoges, en remplacement de M. Ch. Joret, élu académicien libre;

3° M. Espérandieu, à Saint-Hippolyte-de-Catou (Var), en vertu du décret du 11 mars 1898.

LIVRES OFFERTS

M. G. Paris présente, de la part de l'auteur, M. Paul Regnaud, un petit opuscule intitulé : *Les conditions d'établissement d'une langue internationale, à propos de l'Esperanto* (Paris, 1901, in-12).

M. Hamy offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Ludovic Legré : *La botanique en Provence au XVIe siècle. — Louis Anguillara, Pierre Belon, Charles de l'Escluse, Antoine Constantin* (Marseille, 1901, in-8°) :

« L'Académie a déjà récompensé, dans un de ses derniers concours, les deux premières études de M. Ludovic Legré sur la botanique en Provence au xvie siècle et qui étaient consacrées à Pierre Pena, Mathias de Lobel et Hugues de Solier. Depuis lors, M. Legré a continué ses publications sur le même sujet, et les deux frères Platter, Léonard Rauwolf et Jacques Raynaudet ont fourni la matière de deux autres fascicules. En voici un dernier que je présente à l'Académie au nom de l'auteur. Il y est question du romain Louis Anguillara, du provençal Antoine Constantin et surtout des deux illustres naturalistes Pierre Belon et Charles de l'Escluse.

« J'appellerai particulièrement l'attention, au sujet de ce dernier, sur deux lettres inédites que lui écrivait Peiresc en 1605 et 1606 et que M. Legré a retrouvées à Leyde. Entre autres détails connus que renferme la seconde de ces lettres, on y apprend que le roi Henri IV avait au Louvre, à cette date, un ichneumon qui se nourrissait « privément dans la propre chambre du Roi ». On connaissait déjà le goût du Béarnais pour les animaux vivants; j'ai donné naguère des détails sur les singes qui l'accompagnaient en voyage, et M. de Beaurepaire a publié des documents sur l'éléphant qu'il céda à Élisabeth d'Angleterre. »

M. Delisle dépose sur le bureau la dernière livraison de la *Bibliotheca hagiographica latina antiquæ et mediæ ætatis*, rédigée par les Bollandistes (Bruxelles, 1901, in-8°). Il signale l'importance de cette bibliographie qui n'est pas un simple relevé de titres, et qui a demandé l'étude approfondie et comparative de beaucoup de textes imprimés et manuscrits.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, les fascicules XVIII et XIX du *Dictionnaire de la Bible*, publié sous la direction de l'abbé Vigouroux. Ils vont de l'article *Haneberg* à l'article *Italiennes* (*versions*) *de la Bible*[1] ».

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE

MM. le duc de Loubat, Imhoof-Blumer, Harnack, Pierre Paris et Guibert, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

M. Cagnat annonce qu'il a reçu de M. Bondurand, de Nîmes, une note relative à la représentation du Jupiter Héliopolitain :

« Nous connaissons actuellement le simulacre du Jupiter Héliopolitain par quatre bas-reliefs : celui du musée de Nîmes, trouvé en 1752, celui du musée d'Avignon, trouvé à Marseille en 1838, et les deux découverts en 1900 à Deir el-Qalaa par le R. P. Ronzevalle (*Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, 1901, pp. 436-482).

« Le dessin du bas-relief de Nîmes, publié par François Lenormant (*Gazette archéologique*, 1876, II : *Jupiter Heliopolitanus*), a l'inconvénient grave de laisser croire que la tête du

1. Deux petites observations, en passant. P. 423, la *Fontaine de Tubania* des Croisés n'est autre que *'Ain Tub'aun*, tout près, mais distincte de *'Ain Djaloûd*. — P. 819, à propos des cippes appelés *hammânim*, dans la Bible, il eût été bon de rappeler le *hammân*, qui est mentionné, en même temps qu'un autel, dans une dédicace palmyrénienne.

dieu est de profil à droite. Ce que le dessinateur a pris pour un profil n'est autre chose que le jeu de la lumière dans ce qui reste des boucles de cheveux du dieu, emportées par l'épaufrure de la pierre. La face divine et les boucles de gauche n'existent plus; il ne reste plus à droite que quelques traces de boucles, avec le fond des trous creusés par le sculpteur pour les exprimer. *La tête était de face.* Il n'y a donc pas lieu de se demander si le profil était barbu, et rien ne s'oppose à ce que le visage fût imberbe. Il l'était certainement.

« Pour le bas-relief d'Avignon, voir la phototypie publiée par M. Hippolyte Bazin dans la *Revue archéologique*, 1886, II, pl. XXVI. C'est M. Paul Wolters qui le premier (*American Journ. of archaeol.*, 1890, p. 65, cité par M. Perdrizet dans son art. *Jupiter* du *Dict. des antiquités* de Saglio), dans un article que je n'ai pas eu sous les yeux, a donné à la stèle d'Avignon sa véritable signification. Cette stèle, de marbre blanc et anépigraphe, est d'autant plus précieuse que, sauf les avant-bras du dieu, tout le reste est dans un état de conservation à peu près parfait, grâce à la dureté de la matière et à des circonstances plus favorables que pour les autres bas-reliefs. Le dieu est debout dans sa gaine à compartiments, flanqué de deux taureaux saillant à mi-corps et se présentant de face. Le visage est *de face et imberbe*. Les yeux, fort grands, aux orbites encavées, ont perdu leur garniture d'émail. Le nez a été emporté, comme dans toutes les statues antiques. La bouche est finement dessinée, légèrement dédaigneuse, le menton est ferme, l'ensemble de la face, plein. La chevelure présente deux rangs de boucles tombant sur le front, et, sur les côtés, trois rangs de boucles encadrant les joues et descendant jusqu'aux épaules, en cachant les oreilles.

« Sur l'édifice capillaire du dieu est posé le calathus, assez étroit du pied et élégamment évasé. La saillie supérieure est emportée au milieu et à droite. A gauche, le calathus est intact. Il est décoré d'un seul rang de feuilles très allongées, partant du pied et ne se terminant qu'au bord supérieur.

« Le bras droit, comme à Nîmes et à Deir el-Qalaa, est levé et tient le fouet, dont on ne distingue que le manche, à cause de l'épaufrure de tout l'avant-bras. Le coude fait une certaine

saillie à gauche de la stèle. Le bras gauche descend jusqu'au coude. L'avant-bras, qui faisait saillie, a été emporté.

« La gaine se termine au bas par trois rangées de franges, dont la plus haute est décorée d'une tête de lion vue de face. Il y a trois zones horizontales de quatre compartiments chacune. Les trois compartiments de chaque côté de la gaine sont ornés chacun d'une figure ovale, ceux du devant, au nombre de six, d'un buste en bas-relief. Un hermès dont la tête est celle du dieu, avec son calathus, décore le milieu de la gaine dans sa partie supérieure. La gaine est soutenue par des bandes d'étoffe ou bretelles. Des manches courtes descendent à mi-chemin entre l'épaule et le coude. Le reste des bras est nu. Un épais collier, figurant deux dauphins affrontés et séparés par un disque, orne la poitrine. Le vêtement laisse le cou à découvert.

« Il est fort difficile d'identifier les bustes, en raison de l'usure de ces fines ciselures.

« Le monument pourrait être rapporté au IIe siècle, sans trop de chances d'erreur.

« On peut distinguer, dans les quatre représentations connues du Jupiter Héliopolitain, des éléments variables et des éléments permanents. Récapitulons les uns et les autres:

« *Éléments variables* : Lion passant derrière le dieu (Nîmes); taureaux le flanquant (Avignon et Deir-el-Qalaa) ; bouquet d'épis dans la main gauche (Nîmes); pomme de pin dans la main gauche (Deir-el-Qalaa); nombre des compartiments de la gaine (20 à Nîmes, 12 à Avignon et à Deir-el-Qalaa); nombre des rangées de franges (2 à Nîmes, 3 à Avignon, 1 à Deir-el-Qalaa); décoration de calathus (1 rang de fleurs radiées et 1 rang de perles à Nîmes, 1 rang de feuilles à Avignon, 2 rangs de feuilles à Deir-el-Qalaa); nature du collier (2 dauphins affrontés à Avignon, 1 cordon à Deir-el-Qalaa); décoration des compartiments de la gaine (fleurs radiées et foudres à Nîmes; bustes à Avignon, avec un hermès du dieu et une tête de lion brochant sur le tout; fleurs radiées à Deir-el-Qalaa); longueur des manches (manches longues à Nîmes, manches courtes à Avignon et à Deir-el-Qalaa).

« *Éléments permanents* : Le dieu est debout, le corps serré

dans une gaine étroite, à compartiments décorés chacun d'un ornement. La gaine se termine en bas par des franges qui cachent les pieds. Elle est soutenue par des bretelles. Collier. La tête est imberbe, de face. La chevelure tombe en boucles abondantes sur les épaules. Elle est surmontée d'un calathus décoré. Le bras droit est levé, tenant un fouet. Le bras gauche, non levé, tient un attribut. Un ou deux animaux sont aux pieds du dieu.

« Pour se rendre compte de ce qu'était le simulacre adoré à Héliopolis dans les bas temps du paganisme, il me semble qu'il n'y a qu'à réunir les éléments permanents sur une statue d'or, en les précisant par un choix judicieux des éléments variables. C'est ainsi que les deux taureaux sont plus probables que le lion. »

L'Académie procède à la nomination des Commissions annuelles et du prix Gobert.

Sont élus :

COMMISSION ADMINISTRATIVE : MM. Delisle et Croiset.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : MM. Delisle, G. Paris, A. Bertrand, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, Viollet, de Barthélemy.

COMMISSION DES TRAVAUX LITTÉRAIRES : MM. Delisle, Perrot, Bréal, G. Paris, Barbier de Meynard, Paul Meyer, d'Arbois de Jubainville, Croiset.

COMMISSION DE LA FONDATION BENOIT GARNIER : MM. Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Barth.

COMMISSION DE LA FONDATION PIOT : MM. Delisle, Heuzey, Perrot, Héron de Villefosse, Saglio, de Lasteyrie, Collignon, Babelon.

COMMISSION DU PRIX GOBERT : MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon, de Barthélemy, Lair.

M. SENART donne lecture, au nom de M. H. Parmentier, pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient, de la note suivante :

« Au cours des fouilles exécutées dans le courant du mois d'août 1901 au sanctuaire de Po-Klong-Garai (*Inv. Somm.*, 17-20), fouilles qui avaient pour objet d'en déterminer plus exactement les dispositions architecturales, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur une cachette qui contenait une partie du trésor du temple. Cette cachette renfermait dix-huit pièces de métal : un plat en argent, quatorze vases de même nature, deux vases en argent doré, un vase en or. Ces pièces étaient réunies, paraît-il, dans une caisse en bois dont les débris sont tombés en poussière, lors de l'extraction ; elles étaient



abritées sous une ou deux grosses pierres qui formaient voûte au-dessus, car elles s'appuyaient sur le mur de terrasse à l'extérieur du monument ; ce dépôt a été trouvé vers le milieu de la paroi nord de cette terrasse.

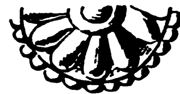
« Le plat est circulaire et n'a guère plus de vingt-cinq centimètres de diamètre ; les grands vases d'argent (fig. 1) en comptent une vingtaine en hauteur ; les autres, une quinzaine ; le vase d'or, une dizaine. Ils sont tous de forme à peu près semblable, et comportent un couvercle retenu par une chaînette (fig. 3). Ces couvercles sont ornés comme le marli du plat d'un ou deux rangs de godrons (fig. 2). C'est là d'ailleurs leur seule décoration ; elle est

obtenue, comme la masse même du vase, par un repoussé sur une forme en creux. La structure en est curieuse; peut-être donne-t-elle l'explication d'un passage obscur de l'inscription XXX (108 A 2, st. 2) de Bergaigne : il s'y agit d'un vase en trois pièces, ce qu'il propose d'entendre par couvercle, vase et plateau; ceux-ci, outre le couvercle, sont formés de deux écuelles opposées. Le joint de suture est sur la panse du vase; il est d'ailleurs généralement désoudé. Mais l'auteur de l'inscription eût-il attaché tant d'importance au détail de cette structure?

« Il est à présumer que cette cachette fut pratiquée par les Chams lors de la conquête annamite, c'est-à-dire qu'elle serait contemporaine de la fin du xve siècle A. D. Il est probable également que les vases ne sont pas antérieurs à la fondation du



2





6

temple qui date du règne de Śrî-Jaya-Siṁhavarman III (début du xive siècle A .D.). Peut-être sont-ils mentionnés dans l'inscription de la face extérieure du pilier nord du monument: M. Aymonier, malheureusement, n'a pas consigné la fastidieuse énumération des vases donnés au temple. Un seul fait est à retenir dans leur situation : c'est que la cachette est de beaucoup postérieure à l'érection du monument, car elle date vraisemblablement d'une époque où les terres avaient commencé à s'accumuler le long des murs de la terrasse; ceux-ci, qui n'ont guère que deux mètres, étaient presque complètement enterrés lors de nos travaux.

« Une autre trouvaille fut faite à l'angle nord-est, au retour du petit pylône d'angle. C'est celle d'un vase en terre, d'une forme générale élégante, à fond courbe. Une brique posée à plat

en protégeait le large orifice. Au fond était une petite cassette en bronze pleine d'ossements calcinés. Les Chams, par tradition, nous affirmèrent que ces débris avaient pour origine le crâne du mort incinéré; ces fragments sont trop petits — et nos connaissances d'anatomie aussi — pour que nous en décidions.

« Enfin deux bagues furent trouvées : l'une est un anneau d'argent plat orné d'un simple décor qui provient des déblais de l'angle sud-est de la tour centrale (fig. 5); l'autre fut extraite du guano de chauves-souris qui encombrait la tour lors de son nettoyage (fig. 4).

« La position de ces divers objets n'autorise aucune conjecture spéciale sur leur époque ; tout au plus peut-on dire qu'ils doivent être postérieurs au monument.

« Nous ne croyons pas que l'édifice contienne d'autres cachettes; nos travaux de déblaiement, à peu près complets, les eussent mis au jour. Seul le sanctuaire, comme les rares tours que les Annamites n'ont point fouillées, pourrait peut-être cacher d'autres dépôts sous son dallage. Par respect pour le culte encore rendu au dieu intérieur, nous n'avons pas voulu y faire des fouilles dont le résultat nous paraissait fort douteux. »

M. Ph. Berger continue la lecture de son mémoire sur les inscriptions de fondation du temple d'Esmoun à Sidon. Il en donne la traduction et le commentaire.

M. Oppert ajoute quelques observations.

M. Collignon achève la seconde lecture du mémoire de M. Helbig sur les Cavaliers athéniens.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le cinquième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pendant l'année 1901, septembre-octobre (Paris, 1901, in-8°);

2° Le premier fascicule du tome II de la *Chronique de Michel le Syrien*, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199), traduite par M. l'abbé Chabot (Paris, 1901, in-4°).

M. Hartwig Derenbourg présente à l'Académie : Ibn el-Athir, *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, traduites et annotées par E. Fagnan (Alger, 1901, in-8°) :

« Je ne cesserai de vous présenter de bons ouvrages de M. Fagnan que lorsqu'il cessera d'en composer ou que je ne serai plus là pour vous en faire l'éloge. Les *Annales du Maghreb et de l'Espagne* complètent utilement les extraits copieux d'Ibn Al-Athir, que vous avez admis dans vos *Historiens orientaux des croisades*, tomes I et II. Cet annaliste célèbre, auteur de la *Chronique parfaite*, vécut de 1160 à 1233. Son histoire universelle s'étend des origines à 1231. Lorsqu'il ne raconte pas ce qu'il a vu et entendu, il compulse et choisit avec discernement des documents antérieurs, les insère tels quels dans sa vaste compilation sans le plus souvent en indiquer la provenance, se les approprie sans les combiner, prend le bien des autres sans les nommer et se livre à un brigandage littéraire que la science orientale absout comme une liberté autorisée par la tradition et par l'usage. C'est une très heureuse idée que M. Fagnan a eue et a réalisée que de glaner à travers le champ étendu de la *Chronique parfaite* tous les passages relatifs à l'Occident espagnol et à l'Afrique septentrionale, à l'exclusion de l'Égypte qui commence l'Asie plutôt qu'elle ne termine l'Afrique méditerranéenne. Traduction et annotation sont dignes de l'arabisant et de l'érudit. »

M. Leger offre à l'Académie de la part de M. Vilem Dokoupil, directeur d'école à Hlinsko (Bohême), un ouvrage en langue tchèque intitulé *Narodopisny Sbornik Okresu Hořického*, Tableau ethnographique de l'arrondissement de Hořice (in-8°, Hořice, Bohême). Cet ouvrage, publié sous la direction de M. Dokoupil à l'occasion de l'Exposition ethnographique qui a eu lieu à Prague en 1895[1], renferme une série de monographies très sérieusement faites dont un certain nombre se rattachent à l'archéologie, à la dialectologie tchèque, au folklore, à la sigillographie. Il est accompagné d'illustrations et de planches d'une excellente exécution et dont quelques-unes offrent au point de vue archéologique un sérieux intérêt.

1. M. Leger a rendu compte de cette exposition dans le 3e vol. de *Russes et Slaves* (Paris, Hachette, 1899).

M. Barth présente de la part de l'auteur, M. le professeur Kielhorn, correspondant de l'Académie, le tirage à part des *Epigraphic Notes* qu'il a publiées dans les *Nachrichten* de Göttingue en l'année 1901.

Des deux documents examinés dans ces *Notes*, l'un surtout est d'une grande importance : la longue inscription du pilier de Pathārī dans l'Inde centrale, signalée à deux reprises, mais abandonnée comme illisible par le général Cunningham, qui avait même dû renoncer à en prendre l'estampage. Avec plus de sagacité encore que de patience, M. Kielhorn a pourtant réussi à en déchiffrer une notable portion et, fort heureusement, à y lire le nom et la date d'un roi qui fournissent le seul synchronisme authentique que nous ayons jusqu'ici pour la chronologie des rois Pāla, la dernière dynastie bouddhiste du Bengale.

M. Boissier offre à l'Académie deux volumes de M. Monceaux, intitulés : *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne.* Le premier des deux volumes est plus particulièrement consacré à Tertullien, le second à saint Cyprien. Ces deux grandes figures sont étudiées avec beaucoup de soin et de talent. La date de leurs différents ouvrages est, autant que possible, établie, ainsi que les principaux événements de leur vie. A côté de Tertullien et de saint Cyprien, les autres pères de l'Église africaine sont mis à leur place, notamment Minucius Félix, dont l'*Octavius* est analysé et jugé. M. Monceaux a tiré aussi un très bon parti des Actes des martyrs et des Vies des saints. Il s'en est servi avec un grand bonheur pour faire connaître le développement et le caractère primitif du christianisme africain.

M. Senart offre, au nom de M. Ed. Specht, un travail intitulé : *Du déchiffrement des monnaies Sindo-Ephthalites* (extr. du *Journal asiatique*, 1901, in-8°) :

« On sait qu'une population de Hûnas ou Ephthalites s'est répandue dans la Bactriane et le N.-O. de l'Inde après les Indo-Scythes ou Koushans. La durée de leur pouvoir paraît s'étendre du ve au vi^e siècle. Dans l'Inde ils fondèrent un empire qui fut probablement détruit vers 544 par une confédération à la tête de laquelle se trouvaient les rois du Mâlva et du Magadha. Des monnaies assez nombreuses ont été retrouvées qui paraissent se rapporter aux dynastes de cette nation, soit dans le Sind, soit dans des démembrements de leur domination à l'époque où, à leur pouvoir, les Turcs firent succéder leur suzeraineté. Les légendes de ces monnaies avaient à plusieurs reprises attiré l'attention et les efforts de numismatistes comme Thomas, Cunningham, etc. M. Specht vient de reprendre les

[illegible] tentatives infructueuses, en s'appuyant notamment sur les [illegible] que nous a transmis la chronique du Sind intitulée le [illegible] Nama. Je ne saurais décider, sur un terrain qui échappe à ma compétence [illegible] directe, si les déchiffrements de M. [illegible] sont vraiment définitifs. Ils paraissent du moins menés avec prudence et méthode, très dignes d'attention et, je pense, destinés à faire avancer ces délicates et difficiles recherches. Je suis très heureux de faire hommage à l'Académie d'un mémoire qui témoigne une fois de plus des connaissances très étendues que possède l'auteur sur l'ethnographie et les migrations, l'histoire et les antiquités de l'Asie Centrale. »

M. Weil fait hommage à l'Académie, au nom de son éminent correspondant M. Diels, d'un ouvrage intitulé *Poetarum philosophorum graecorum fragmenta*, ouvrage qui fait partie d'un vaste recueil entrepris sous les auspices de M. de Wilamowitz, qui contiendra les fragments de tous les poètes grecs. Le présent volume, excellent (M. Diels n'en fait pas d'autres), auquel l'auteur avait préludé par son *Parménide*, renferme, outre les philosophes, le sillographe Timon, dont les satires jettent quelquefois du jour sur les premiers. Les textes reposent sur une collation minutieuse des manuscrits et donnent aussi un certain nombre de conjectures évidentes ou très probables. L'annotation est purement critique; cependant les lecteurs trouveront dans ce livre des secours pour l'intelligence des textes. D'abord, les passages où ils sont cités étant transcrits tout au long, la manière dont ils sont amenés aide souvent à comprendre les fragments. Ensuite, l'éditeur les a rangés dans un ordre grâce auquel ils s'éclairent mutuellement. La table des mots grecs y contribue aussi, parce qu'on y voit rapprochés les différents endroits où ils figurent. Enfin, et surtout, les *testimonia veterum*, rassemblés très complètement, ne traitent pas seulement de la vie des philosophes, mais s'étendent aussi sur leur doctrine. A tout égard, ce livre est digne de l'auteur du grand ouvrage sur les *Doxographes*.

M. Senart dépose sur le bureau un mémoire qu'il vient de publier dans le « Journal asiatique » et qui est intitulé *Les Abhisambuddhagathas dans le Yataka Pali* (Paris, 1901, in-8°).

APPENDICES

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. MAXIMIN DELOCHE, PAR M. HARTWIG DERENBOURG, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1901.

Messieurs,

Dans votre séance du 11 août 1899, Maximin Deloche intervenait avec sa véhémence habituelle, vous conjurant d'attribuer « un caractère pour ainsi dire officiel » aux notices nécrologiques, qu' « en conformité d'une disposition réglementaire » tout membre élu dans votre Compagnie était tenu désormais de rédiger sur son prédécesseur. « L'Académie, disait-il en substance [1], alors qu'elle accorde un tour de faveur à la lecture d'une telle notice, donne un témoignage de respectueuse sympathie à la mémoire du membre qu'elle a perdu. » L'ardeur juvénile du vieillard ne laissait pas soupçonner que la procédure, dont il définissait le protocole et la formule, lui serait à bref délai applicable. Il devait mourir six mois après, le 12 février 1900.

J'ai tardé plus que je n'aurais voulu à vous fournir l'occasion de témoigner à la mémoire de Maximin Deloche cette respectueuse sympathie qu'il avait réclamée pour ses confrères défunts, qu'il a conquise haut la main dans les milieux divers où il a déployé ses brillantes facultés, qu'il était fier d'inspirer à l'unanimité de ceux qui ont eu le privilège d'être ses confrères. Et moi-même, en parlant de

1. *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1899*, p. 492 ; cf. M. Henri Wallon, *ibid.*, année 1898, p. 768, en tête de sa belle *Notice historique* sur Eugène de Rozière.

lui, puis-je oublier que le jour de son admission parmi vous, le 22 décembre 1871, a été pour moi un jour de grande allégresse, puisque, par une coïncidence remarquable, mon père et l'homme éminent dont votre bienveillance m'a fait le successeur, avaient l'un après l'autre recueilli la majorité de vos suffrages pour remplacer dans notre compagnie décimée Caussin de Perceval et Huillard-Bréholles ?

C'est sous les auspices de ces deux frères jumeaux par votre adoption que je vous demande la permission de placer ces notes qui, en dépit de mon zèle, portent les marques trop évidentes de mon incompétence.

I

Jules-Edmond-Maximin Deloche naquit à Tulle le 27 octobre 1817, dans l'ancien couvent des Récollets, sis rue de la Barrière, autrefois un monastère, puis une prison, depuis 1806 la manufacture d'armes, actuellement une caserne. Son père, un Champenois de Charleville, avait fait les campagnes du premier Empire et se trouvait à la fin de 1812 au passage de la Bérésina. A son retour en France, il fut détaché à la Manufacture d'armes en qualité de garde d'artillerie, y fut logé, s'y maria ou plutôt s'y remaria[1] avec Mlle Lanot, fille du conventionnel[2], s'y fixa définitivement et eut de sa seconde union deux fils, l'aîné Gustave, né en 1815, qui fut quelque temps avoué à Tulle, avant de fournir une carrière administrative comme préfet et comme directeur des asiles du Vésinet

1. Deloche père s'était marié en premières noces avec une Italienne et de cette union provint celui de ses petits-fils qui est connu dans le monde artistique sous le pseudonyme de Campocasso. Parmi ses neveux et petits-neveux, je signalerai les Leloir, une dynastie de peintres et d'aquarellistes.

2. Par sa mère, Maximin Deloche était apparenté à notre confrère Henri Meilhac, qui lui écrivait : « Mon cher cousin », et aux obsèques duquel il fut appelé à conduire le deuil le 9 juillet 1897.

et de Vincennes, le cadet Maximin, celui dont j'essaierai d'évoquer devant vous la physionomie.

L'enfant était heureusement doué. On l'envoya, auprès de la maison paternelle, au vieux collège, dont la façade regardait les quais de la Corrèze et que remplace maintenant, sur le mamelon Ouest, derrière les tours, un vaste lycée tout flambant neuf. Le principal et les professeurs, assemblage varié d'éléments disparates, ont été esquissés dans des croquis humoristiques par un excellent élève qui suivit de près le jeune Maximin sur les bancs et qui était dans les classes des petits, alors que celui-ci était dans celles des grands, par M. Émile Fage, président de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze[1]. Or, l'écolier nous intéresse plus que l'école. « Il était, m'écrit M. Émile Fage, intelligent, laborieux, très appliqué à ses devoirs et bien ordonné en toutes choses. Ses études furent brillantes ; elles faisaient bien augurer de son avenir. Ses aptitudes variées, également ouvertes du côté des lettres et de l'histoire, servies par un esprit méthodique et fécondées par un travail assidu, permettaient d'entrevoir l'éclosion prochaine d'une marquante personnalité intellectuelle. » Si M. Émile Fage, dans cette lettre du 17 janvier dernier, peut être qualifié de prophète après l'événement, il reflète avec l'exactitude d'un ancien souvenir l'impression

1. Émile Fage, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (Tulle, 1901), pp. 139-150, 167-172, 181-203, 216-219. M. Émile Fage a bien voulu me conseiller et me renseigner avec son expérience, son autorité et sa « façon de donner » qui rehausse encore le prix de ce qu'il m'a donné si généreusement. La Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, dont le siège est à Tulle, y a été fondée le 14 novembre 1878. Maximin Deloche en fut d'abord le président effectif, puis le président d'honneur depuis 1880 jusqu'à sa mort. Un autre groupe, la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, s'était constitué deux mois auparavant, le 9 septembre 1878, à Brive, sous la présidence d'honneur de notre ancien confrère, le comte Ferdinand de Lasteyrie. Lorsque celui-ci mourut le 13 mai 1879, elle acclama comme son successeur à vie son fils, notre président en exercice, M. le comte Robert de Lasteyrie.

produite par le jeune Deloche sur ses maîtres et sur ses condisciples. Lui-même il se rappela toujours avec émotion les années qu'il avait passées avec les uns et les autres. Il écrivait en 1893[1] : « Le collège est mieux qu'une hôtellerie de passage ou qu'un manège organisé pour l'entraînement des esprits : c'est une autre patrie, la patrie intellectuelle. »

L'éducation musicale de l'adolescent s'ajoutait par surcroît, comme un complément et une distraction, à son instruction classique. Il avait hérité de son père le goût de la musique. Celui-ci, guitariste distingué, initia le futur compositeur aux premiers principes de l'art, pour lequel votre confrère conserva toujours une prédilection très vive et presque un regret de ne s'y être pas consacré. Quelle illusion fréquente chez les hommes d'être prêts à sacrifier leurs succès légitimes à la chimère d'un mirage !

Bachelier ès lettres à 17 ans, Deloche partit pour Toulouse, où il fit son droit. Je n'ai pas réussi à retrouver sa thèse de licence, dont la soutenance eut lieu vers la fin de l'année scolaire 1835-1836. Le choix du sujet aurait peut-être révélé quelque indice sur les voies latentes par lesquelles son esprit s'acheminait vers la science et vers l'érudition.

Il prit de longs détours pour y parvenir[2]. Muni de son diplôme, il s'inscrivit en 1837 au barreau de Bordeaux comme stagiaire[3], à l'instigation d'un parent, M. Lacoste,

1. Fragment d'une lettre de Maximin Deloche à M. Émile Fage, lue par celui-ci le 4 janvier 1894 au premier banquet, qu'il présidait, de l'Association des anciens élèves du collège et du lycée de Tulle.

2. Un de nos regrettés confrères, Edmond Le Blant, a parcouru une carrière analogue à celle de Maximin Deloche. Comme lui avocat, musicien, fonctionnaire public, il est devenu comme lui un archéologue consommé, ainsi que l'ont montré deux de ses biographes, M. Amédée Hauvette, *Notice nécrologique*, dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* de 1899, pp. 59-77 ; et M. Henri Wallon, *Notice*, dans nos *Comptes rendus* de 1900, pp. 609-644.

3. Deloche est inscrit au barreau bordelais dans le tableau arrêté fin décembre 1837 et dans celui de fin décembre 1838. Il habitait à Bordeaux

avocat près la cour royale de cette ville depuis 1817 et ami personnel de Dufaure. Celui-ci avait fait, en 1823, ses débuts d'orateur au Palais de justice de Bordeaux, et y avait, en 1832, succédé comme bâtonnier de l'ordre à ce même M. Lacoste. Son nom y figura au tableau jusqu'en 1852. J'emprunte textuellement ce qui suit à l'allocution que notre confrère, M. Maxime Collignon, a prononcée le 9 janvier dernier, en quittant la présidence de la Société des Antiquaires de France[1] : « Un jour, M. Dufaure vient à Bordeaux pour y plaider dans un procès. L'avocat de la partie adverse est indisposé. M. Deloche le remplace, et si brillamment que son adversaire de la veille devient pour lui un protecteur dévoué, l'emmène à Paris et le fait entrer au Ministère des travaux publics. » Le 12 mai 1839, après la chute du ministère Molé, Dufaure, affilié à la coalition par laquelle il avait été renversé, reçut du maréchal Soult, président du conseil, le portefeuille des travaux publics. Le 3 octobre de la même année, Deloche était appelé comme rédacteur de 2e classe au 2e bureau de la Direction des mines. Le 1er février 1844, il devenait sous-chef de bureau dans le même service, puis donnait sa démission le 8 mai 1846, ayant été nommé, le 5 mai, par le Ministre de la guerre, alors chargé du service de l'Algérie, chef du bureau des ponts et chaussées et des mines à la Direction nouvellement créée des travaux publics à Alger.

Maximin Deloche, rédacteur et sous-chef, sans manquer aux obligations imposées par ses fonctions administratives, avait fait profession d'adepte initié aux secrets de la com-

Place du Marché-aux-Veaux, 12, ce qui a son intérêt; car c'est le coin le plus pittoresque et le plus ancien de la ville, le centre de la cité communale, la Place par excellence au moyen âge, celle des proclamations, des émeutes et des marchés (communication de M. Camille Jullian).

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* de 1901, p. 60.

position musicale. Plus d'un collègue blâmait cette concurrence à la bureaucratie et la dénonçait comme une incorrection. Deloche persévérait dans son péché, malgré les remontrances de ses supérieurs qu'offusquaient ses succès dans les salons et dans les concerts[1]. Il ne se contentait pas d'écrire, on gravait de lui des romances, des ballades, des mélodies, des nocturnes, des chansonnettes et jusqu'à une féerie dans le goût du temps, avec une pointe de sentiment, comme chez ses émules, Loïsa Puget, Joseph Darcier, Pierre Dupont, Paul Henrion, Gustave Nadaud. Disciple quelque peu indépendant de nos confrères Fromental Halévy et Henri Reber, il maintint toujours son idéal à une certaine hauteur en n'accommodant que des poésies sans vulgarité et sans licence. *La Rêveuse,* sur des paroles d'Arsène Houssaye, est assurément sa vierge la moins farouche. Si j'avais la jolie voix de ténor, avec laquelle Deloche faisait valoir ses mélodies en s'accompagnant lui-même au piano, si, comme lui, j'avais appris à chanter chez Manuel Garcia, le frère de la Malibran et de Mme Pauline Viardot, je serais mieux en état que par mon témoignage de vous faire goûter l'inspiration musicale de votre confrère.

Dans son album de 1843, se rencontre entre autres romances : *Jeanne et ma montagne*, Limousine[2]. Et nous

1. Plusieurs romances mises en musique par Deloche ont été réimprimées en 1868 dans une collection intitulée : *La Muse des cafés-concerts. Romances et chansonnettes de divers auteurs.* Elles portent la note suivante : « A l'avenir, les compositions de Deloche seront publiées sous le nom de Jules Valry. » C'est en vain que mes amis et moi, nous avons fait des battues pour découvrir un morceau de musique signé de ce pseudonyme.

2. Les paroles ne sont ni de Maximin Deloche, qui n'a jamais versifié, ni d'André Lemoyne, auquel, par une confusion avec l'éditeur de même nom ou à peu près (Henri Lemoine), elles ont été attribuées. Elles sont en réalité d'Émile Barateau. Voir dans la Publication officielle de notre Académie, p. 13, le *Discours* prononcé par notre éminent confrère, M. Edmond Perrier, aux funérailles de M. Deloche, le jeudi 15 février 1900, et la rectification dans le compte rendu de la séance tenue par l'Association Corrézienne le 25 février 1900.

voici par le sujet conduits vers le terroir pour lequel Deloche éprouva une passion dominante. La petite patrie dans la grande patrie exerçait sur le Tulliste transplanté un charme irrésistible et l'enserrait dans des liens qu'il ne chercha jamais à rompre. Les chansons populaires du pays natal eurent pour lui, dans cette période de sa vie, le même attrait qu'il ressentit ultérieurement pour le passé historique et géographique du Limousin. Un quart de siècle plus tard, *La belle Lisette*, légende tulliste, ressuscitée par lui et par lui communiquée avec amour à Ambroise Thomas en 1867, n'a-t-elle pas disputé presque jusqu'à la veille de la représentation les préférences du compositeur d'*Hamlet* à la mélodie norvégienne devenue au 4e acte « l'émouvante lamentation d'Ophélie[1] »? Deloche, s'il n'orchestra plus lui-même ses œuvres récentes, ne cessa pas de noter pour son entourage de parents et d'amis, en particulier pour ses petits-enfants, les airs qu'il imaginait ou qu'il recueillait. A-t-il collaboré aux revues spéciales qui s'imprimaient à Paris aux environs de 1840? Je l'ignore, je ne connais que sa *Notice musicale sur Renaud de Vilback,* publiée à Paris en 1844. Pour courte qu'elle soit, elle nous révèle son esthétique musicale, son culte pour Mozart, « ce génie sublime qui seul, avec Raphaël d'Urbin, a reçu le surnom de Divin, et qui, ainsi que Raphaël, a passé sur notre terre comme un brillant météore », son désaveu « de l'influence et du système habituel de M. Halévy », son admiration pour les mélodies du « fécond Rossini », son goût pour l'orgue, « ce divin instrument qui, par ses ressources infinies, peut seul suppléer à l'orchestre », sa passion pour la franchise, la clarté, l'originalité dans les idées et dans la forme des accompagnements, pour la simplicité dans les moyens et la puissance dans l'effet. La liberté de

1. Edmond Perrier, *Discours*, Publication officielle, p. 14; cf. Jules Tiersot, dans la *Revue des traditions populaires*, XII (1897), p. 144.

conscience littéraire est aussi prônée dans cet opuscule comme la dernière conquête libérale du siècle, et Deloche y paraît un peu désabusé de Paris, « immense cité, où les grandes passions et les grandes existences s'agitent sous l'éternel brouillard qui l'enveloppe ».

La nostalgie du Midi et du soleil détermina Deloche à échanger son poste de Paris contre une situation officielle qu'on lui offrait à Alger. Mais la préoccupation de soustraire sa santé à « l'éternel brouillard » et le désir naturel d'avancement ne furent pas les seuls mobiles de cette grave décision. D'une part, le Ministère reprochait à son serviteur de n'être pas à lui sans partage; d'autre part, l'Algérie française, dans son âge héroïque, ce champ clos où la bataille était en permanence, où la révolte d'Abd-el-Kader, même après les défaites de l'émir, couvait sous la cendre, où la colonisation n'avait pas encore dépassé l'état embryonnaire, c'était la terre promise pour l'activité d'un esprit laborieux, pour l'initiative d'un talent organisateur, pour la combativité d'un lutteur qui, une fois épris d'une conception ou convaincu d'une théorie, aimait à frapper d'estoc et de taille ses contradicteurs.

Au moment où, en 1846, Deloche débarquait à Alger, le maréchal Bugeaud, duc d'Isly, gouverneur général, après avoir agrandi et pacifié la colonie, n'avait pas pu empêcher l'immixtion des bureaux de Paris dans ce qu'ils prétendaient à diriger et à organiser de loin et avait dû subir la concentration à Alger d'une administration centralisatrice[1]. L'ordonnance organique du 15 avril 1845 y avait créé les quatre Directions de l'intérieur, de la justice, des finances et des affaires arabes. Plus d'un an après, l'ordonnance du 22 avril 1846 en ajoutait une cinquième, celle des travaux publics, dont les attributions s'étendaient à tout le littoral

1. Camille Rousset, *La conquête de l'Algérie*, II, pp. 31-33.

pour les travaux maritimes et à toute l'Algérie pour le service des mines [1].

L'organisation de ce nouveau service compta Deloche parmi ses artisans de la première heure. Mais, à peine ébauché, l'édifice fut abandonné.

A la fin de mai 1847, le maréchal Bugeaud ayant été rappelé en France, un système contraire prévalut, la Direction des travaux publics fut supprimée à Alger et, par une ordonnance du 1er septembre, on créa dans chacune des trois provinces une Direction des affaires civiles. Deloche, son emploi d'Alger n'ayant pas été maintenu, fut envoyé à Constantine comme chef du bureau des travaux publics, de l'agriculture et de la colonisation. Le duc d'Aumale, le héros de la Smalah, nommé gouverneur général le 11 septembre de cette même année après l'intérim du général Bedeau, délégua son futur confrère à Bône, avec le titre de sous-directeur, à la suite de troubles qui avaient éclaté dans cette ville [2]. Je suppose que Deloche, après la répression, avait été chargé d'une mission temporaire pour rétablir l'ordre dans les finances de la cité et pour rassurer les populations. Le général Cavaignac, investi du gouvernement général par la République de 1848 après l'exil du duc d'Aumale, rendit le 26 mai un arrêté qui ramenait Deloche à Constantine comme secrétaire à la direction des affaires civiles. Le 9 décembre, par assimilation à la métropole, les trois provinces de l'Algérie étant devenues trois départements, Deloche fut maintenu à Constantine comme conseiller de direction d'abord, puis, par arrêté du 8 février 1849, nommé conseiller de préfecture du département de la province et désigné pour remplir les fonctions de secré-

1. Ministère de la guerre. *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, 1846-1849. Paris. Imprimerie Nationale, novembre 1851, p. 77.

2. Ce fut une échauffourée toute locale, sur laquelle les détails me manquent.

taire général de la préfecture. Ce fut en cette qualité également qu'il fut transféré à Oran, par arrêté du 25 juin 1850.

Je ne pense pas que ce déplacement ait été mis à exécution par Deloche, dont la santé avait été ébranlée par son séjour prolongé en Algérie. Il était atteint de fièvres palustres. Son estomac ne digérait plus facilement sous un ciel de feu sans ombre et sans pluie. La vie nomade, avec une succession continue d'étapes diverses, lui pesait maintenant. Les circonstances avaient voulu qu'il traversât l'Algérie sans rencontrer sur sa route ces antiquités romaines qui auraient éveillé ses aptitudes endormies d'archéologue[1]. Il aspirait sans doute aussi à se créer une famille. Le décret qui ordonnait son changement de résidence le trouva peut-être déjà rentré en France et en Limousin. J'ai quelque raison de croire qu'il y était revenu dès les premiers jours de 1850, à la suite d'un épisode qui avait eu Constantine pour théâtre et qui avait été de la part du bouillant Deloche une infraction au protocole du fonctionnaire public. Ne s'était-il pas avisé de se battre en duel avec un chef de bataillon des tirailleurs indigènes, en garnison dans cette ville? « Des deux champions qui croisaient ainsi le fer, a dit spirituellement notre confrère Maxime Collignon[2], l'un ne devait plus porter un jour que l'inoffensive épée d'académicien; l'autre devait illustrer la sienne à Inkermann et à Sébastopol : c'était Bourbaki[3]. »

1. Sur le tard, Deloche parlait de son séjour en Algérie comme ayant décidé de sa vocation, et M. Louis Farges s'est fait l'écho des propos fréquents qu'il tenait volontiers à ce sujet; voir sa notice sur Deloche dans la *Revue encyclopédique* du 12 mai 1900. Je crois que Deloche, comme son biographe, se faisait illusion sur cette phase de son évolution.

2. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* de 1901, p. 60.

3. Cet épisode est resté inconnu aux deux biographes du général Bourbaki : « un de ses anciens officiers d'ordonnance » Louis d'Eichthal (Paris, 1886) et le commandant Grandin (Paris, 1898). Deloche reçut-il une blessure ou s'en tira-t-il avec une contusion? En tout cas, cette rencontre n'eut ni pour lui ni pour son adversaire de suites graves.

L'inaction était incompatible avec la nature de Maximin Deloche. Les loisirs qu'il subissait, l'interruption forcée de sa carrière, son retour au pays dans un état de santé sinon alarmant, du moins précaire, sa réclusion à Tulle ou aux environs par ordonnance des médecins, son besoin de travailler toujours et quand même, ses réflexions de solitaire replié sur lui-même, les vides d'une existence trop peu remplie à son gré, amenèrent Deloche à percevoir l'appel pressant de sa vocation impérieuse, de celle qui l'a illustré, de celle que vous avez encouragée par vos récompenses avant de la consacrer par vos suffrages. Par intuition, par instinct, sans la préparation régulière de notre merveilleuse École des chartes, Deloche avait trouvé sa voie qu'il suivit en silence jusqu'au jour où l'archéologue inattendu surgit et réclama sa place au soleil, où l'autodidacte inconnu, après l'avoir conquise, la défendit avec acharnement contre les attaques des censeurs et des détracteurs. En attendant, il se recueillait dans l'étude, et les personnes admises dans son intimité étaient les seuls témoins de son activité dans un domaine qu'il avait d'abord limité à son pays d'origine, qu'il avait ensuite peu à peu étendu en même temps qu'il l'étayait et le consolidait.

Les premiers fondements étaient posés, lorsque Deloche, remis du mal qui l'avait fait renoncer provisoirement à sa besogne administrative, fut replacé dans les cadres le 1er août 1853 et rentra au Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics comme rédacteur au 1er bureau de la Division des mines. On lui tint compte de son dossier et de son âge pour ne point immobiliser le transfuge dans les grades inférieurs. Dès le 1er décembre 1853, il passe comme sous-chef, faisant les fonctions de chef, au 2e bureau de la Division de l'exploitation des chemins de fer, est nommé chef de bureau le 1er juillet 1854 et à ce titre chargé, le 21 novembre, du 1er bureau de la Division des études et des travaux des chemins de fer.

Entre temps, Deloche, qui était catholique, s'était marié à Paris le 3 avril 1854[1] avec une protestante, Mademoiselle Fourcade-Prunet, une personne de tête et de cœur, fille d'un médecin. La tolérance réciproque scella la paix et le bonheur dans l'union qui ne fut pas de longue durée. Madame Deloche devait être emportée en septembre 1861 par l'épidémie de diphtérie, qui fit tant de victimes dans la capitale. Elle avait assisté et sans doute contribué par son impulsion bienfaisante aux premiers succès du savant.

Ses débuts dans l'érudition ne sont pas antérieurs à la fin de l'année 1855. Le 20 novembre, Bourquelot lut en son nom la première partie d'un mémoire devant la Société des Antiquaires de France qui, dès le 16 avril 1856, l'élisait parmi ses membres résidants. Alexis de Tocqueville, qui venait de publier *l'Ancien régime et la Révolution*, lui écrit le 10 août 1856 [2] : « Rien n'est plus agréable que de se voir si complètement compris et si apprécié par un esprit distingué et de trouver un juge si bienveillant dans un homme dont on estime tout à la fois le talent et le caractère. Vous savez que vous êtes pour moi cet homme-là ». C'est à « cet homme-là » que, dans le cours de la même année, vous décerniez une troisième médaille au concours des Antiquités de la France ; en 1857, il obtenait la première, en même temps qu'il était nommé chevalier de la Légion d'honneur. Deux années de suite, en 1860 et en 1861, vous lui avez accordé le second prix Gobert. En 1865, vous lui témoigniez votre estime croissante par l'octroi du prix de numismatique ancienne fondé par

1. La date exacte est fixée par une lettre de Jules Dufaure, datée du 2 avril 1854 : « Ne doutez pas, mon cher monsieur Deloche, du sentiment de très vive affection avec lequel j'assisterai demain, si je le puis, à votre mariage. » Ce document m'a été communiqué avec quelques autres par Mme Debord, la fille de Maximin Deloche.

2. Lettre inédite communiquée par Mme Debord, qui en possède encore deux autres envoyées de Tocqueville, par Saint-Pierre-Église (Manche), le 29 août et le 10 octobre 1856.

Allier de Hauteroche. Pour ne rien omettre d'essentiel, je dirai que, le 1er juillet 1861, Deloche avait été chargé de diriger le 1er bureau de la Division du personnel dans ce même Ministère où son noviciat remontait à octobre 1839.

Son avancement demeura stationnaire jusqu'au remaniement par lequel les travaux publics furent débarrassés de leurs annexes, et qui valut à l'agriculture et au commerce réunis le bénéfice de l'autonomie. Le 28 juillet 1869, Deloche fut compris dans la constitution du nouveau département ministériel, comme chef de la Division du secrétariat général et du personnel. Mais son ambition légitime aspirait à d'autres honneurs. Il vous avait apporté à plusieurs reprises des communications qui avaient été appréciées par cette élite à laquelle il les adressait et dont l'approbation était son rêve, en attendant que votre choix porté sur lui réalisât son idéal. Vous lui avez donné satisfaction, ainsi que j'ai dit en commençant, le 22 décembre 1871. Et, comme pour relier ses deux existences, vous avez profité de sa présence pour le choisir dès le 12 juillet 1872 comme l'un de vos deux commissaires pour la vérification des comptes de 1871, de sa compétence avérée pour le réélire chaque année. Le 13 octobre 1873, il était élevé au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. L'administration enchérissait par cette distinction sur celle par laquelle vous aviez comblé ses vœux. Elle attestait encore le prix qu'elle attachait à son concours en le nommant, le 1er juin 1875, Directeur de la comptabilité centrale et de la statistique. En 1878, vous faisiez un nouvel appel à son dévouement et à son expérience en l'appelant à siéger parmi vos représentants dans la Commission administrative centrale pour administrer les propriétés et les fonds communs aux cinq Académies. Il ne déclina votre désignation annuellement renouvelée et le secrétariat, dont ses collègues lui maintenaient la charge comme au mieux entendu dans les affaires, qu'à la fin de

[illegible] près de vingt [illegible] commandeur de la Légion [illegible] du même mois, [illegible] à la retraite [illegible] [illegible] honoraire.

[illegible] d'un refroidissement [illegible] en [illegible] à une soirée chez Gambetta, qui [illegible] de la Chambre des députés, avait [illegible] Deloche à brusquer ce dénouement. Le rhumatisme qui avait raidi son genou droit, sans empirer, passa à l'état chronique, et il prit la détermination d'aller vivre à la campagne, assez près de Paris pour ne pas manquer les séances de son cher Institut, assez loin pour consommer une rupture définitive avec ses habitudes invétérées d'assiduité quotidienne au Ministère. Il s'en était autrefois rapproché, lorsqu'en 1860 il avait quitté la rue Montholon, 14, pour venir habiter rue de l'Université, 34, puis en 1873, rue de Solférino, 13. Le voisinage de son frère Gustave l'attira d'abord à Vincennes, où il s'établit rue de la Prévoyance, 19; puis, dans l'espoir d'un air plus vivifiant et d'une quiétude plus douce, à Saint-Maurice où, en dehors de son frère, de sa belle-sœur et de ses neveux [2], seuls ses proches, ses amis intimes et..... les candidats à l'Institut et aux Antiquaires venaient procurer quelque distraction au solitaire dans ses deux ermitages, sis depuis 1884 au 60, depuis 1887 au 8 de l'avenue de Gravelle. Paris le reconquit en 1891 : le vieil étudiant, qui ne vieillissait pas, s'installa côte à côte avec la jeunesse studieuse, tout près du Luxembourg, sur le versant Est de la Montagne Sainte-Geneviève, rue Herschel, 5. Ce fut

1. *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1896*, p. 82.

2. Gustave Deloche quitta l'Asile national de Vincennes pour être retraité en janvier 1886 ; il est mort à Tulle le 24 janvier 1892.

un refroidissement, causé par une imprudence, qui eut raison de sa santé jusque-là persistante en dépit des heurts et des secousses. Aussi, j'en appelle à vos souvenirs, quels ne furent pas votre saisissement, votre surprise et votre consternation, lorsque la nouvelle se répandit parmi vous que Maximin Deloche, qui participait activement à vos travaux quelques semaines auparavant, avait été emporté subitement le 12 février 1900 !

II

Maximin Deloche, dont la production scientifique fut tardive, rattrapa le temps perdu par une rare fécondité. La *Notice musicale sur Renaud de Vilback* clôt en 1844 une ère, celle où le compositeur et le chanteur récoltaient des succès dans un genre qui avait la vogue. Celui-là cesse ensuite d'écrire, excepté pour le cercle restreint de quelques privilégiés, celui-ci fredonne à mi-voix, et le séjour en Algérie arrête l'expansion de leur renommée mondaine. C'est un autre homme qui revient en France et au nom duquel, le 20 novembre 1855, Bourquelot lit la première partie d'un mémoire manuscrit intitulé : *Études sur les Lemovices Armoricani*[1]. Il est en train de remanier son travail pour le livrer à l'impression, lorsque (je reproduis les termes émus dont Deloche s'est servi) une « inconcevable attaque » contre Étienne Baluze fait tressaillir d'indignation le fervent Tulliste. En face de « si injustes et si ingrates paroles », il se constitue le champion de celui, qui au XVIIe siècle, avait été, comme on l'a dit, « son grand ancêtre dans l'érudition française »[2]. Son éloquent

1. *Annuaire de la Société impériale des Antiquaires de France* de 1855, p. 139 ; cf. pp. 145 et 147. Voir surtout les *Mémoires* de cette Société, année 1856, p. 46-108, sous le titre de : *Les Lémovices de l'Armorique, mentionnés par César.*
2. Émile Fage, *Étienne Baluze* (Tulle, 1899), p. 133.

pamphlet, daté de 1856[1], atteste, non seulement la science solide dont il s'était muni et les fortes études auxquelles il s'était astreint, mais encore la passion ingénue et généreuse, inconsciente et peut-être aventurée, qui animait sa pensée et enflammait son langage.

Le silence était rompu et chaque année allait apporter au monde savant des manifestations de cette force imprévue, spontanée, secrètement acquise et développée, soudainement révélée, dont l'action puissante n'avait été mise en mouvement par les leçons d'aucune école. Votre verdict favorable, renouvelé à deux reprises, était pour le *Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu*, publié par Deloche en 1859, une juste compensation des critiques peu bienveillantes dirigées contre son éditeur et un encouragement flatteur pour celui en considération duquel vous l'avez rendu. Quant à lui, il ne perd pas la tête, et excelle à se défendre contre le plus qualifié de ses agresseurs. Il taille sa plume la plus aiguë pour atteindre le côté faible de la polémique, par endroits discourtoise, que Léon Lacabane a ouverte contre lui dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Le troisième coup de griffe est prémédité, on l'annonce d'avance, mais il ne sera pas donné, Deloche l'ayant paré en 1861 par ses *Divisions territoriales du Quercy aux IXe, Xe et XIe siècles*. L'année précédente, il avait ressé une *Réponse* aux observations froid ement

1. M. Deloche, *Étienne Baluze*, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* VI (Limoges, 1855), p. 81-94 ; tirage à part, Paris, 1856. Un jeune professeur d'histoire, M. Ch. Godard, a consacré la thèse latine, qu'il soutiendra prochainement devant la Faculté des lettres de Paris, *De Stephano Baluzio Tutelensi* (Paris, 1901), à la revision du procès de Baluze, et ses conclusions lui sont plutôt favorables. Notre savant confrère, M. A. de Boislisle, prépare sur cette même question un ouvrage considérable dans lequel il s'appliquera à démontrer que, chez Baluze, le caractère n'a pas été toujours et partout au niveau de l'érudition. La sévérité de son jugement ressort de l'appendice VIII au tome XIV de sa belle édition de Saint-Simon, *Mémoires*, p. 533-558 : *Le cardinal de Bouillon, Baluze et le procès des faussaires.*

réfléchies de M. Alfred Jacobs, un géographe érudit trop oublié aujourd'hui.

En 1860, Deloche démontre par son *Principe des nationalités* qu'il ne se désintéresse pas des questions contemporaines [1]. C'est son *Discours sur l'histoire universelle.* « Les nations sont voulues de Dieu », telle en est l'épigraphe, empruntée à un mandement de Mgr Berteaud, évêque de Tulle. « Les débris des races et des nations, dit-il [2] (je cite en abrégeant), ont fait un travail, d'abord caché, aujourd'hui patent, pour parvenir à se rejoindre, à renouer des relations violemment interrompues.... Ce travail... est sacré, car il n'est point l'œuvre de l'homme, mais celle de Dieu même. » L'unité de l'Italie trouve en Deloche un apôtre enthousiaste, il prodigue ses encouragements aux promoteurs de l'unité allemande et réclame, comme un droit pour la France, les frontières naturelles avec la possession des pays situés sur la rive gauche du Rhin. On ignorait alors quelles déceptions le principe des nationalités réservait à la France, quelle expiation cruelle il infligerait à l'empereur Napoléon III qui lui avait subordonné sa politique extérieure, qui en avait fait l'apologie dans ses discours et l'application dans ses actes. Seules quelques individualités clairvoyantes, comme entre autres notre confrère Charles Schefer, prévoyaient alors qu'il entraînerait après lui le démembrement de la France.

Parmi les sujets qui avaient séduit Deloche, alors qu'il faisait son apprentissage de savant, étaient les problèmes soulevés par les monnaies mérovingiennes du Limousin. Ce fut pour lui une matière pour ainsi dire inépuisable, étant donné le grand nombre des espèces monétaires qui

1. Trente ans plus tard, Deloche saisissait l'occasion d'un hommage pour s'essayer à dégager les inconnues d'un problème, qui plus que jamais est à l'ordre du jour, l'affaiblissement de la natalité en France ; voir nos *Comptes rendus* de 1890, p. 368-371 ; cf. ceux de 1886, p. 408-410.

2. M. Deloche, *Du principe des nationalités*, p. 31.

lui passèrent sous les yeux. La *Revue numismatique*, dirigée par nos confrères le baron de Witte et Adrien de Longpérier, accueillit en Deloche une excellente recrue qui y collabora sans interruption de 1857 à 1863. Il continua cette série successivement et concurremment dans tous les recueils ouverts à de pareilles recherches. Je les énumère en suivant l'ordre chronologique de leur premier contact avec Deloche numismate : *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires*, *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* à Limoges, *Revue archéologique*, *Mémoires* et *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, à Brive, *Revue numismatique*, *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* à Tulle, *Revue belge de numismatique* publiée à Bruxelles. La bibliographie détaillée et minutieusement exacte, que M. Henri Stein destine au *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* et qu'il a mise d'avance à ma disposition avec une bonne grâce dont je suis heureux de le remercier publiquement, démontrera que Maximin Deloche cultiva cette spécialité pendant plus de quarante années, de 1857 à 1898.

Il s'y est montré un novateur méthodique, fixant les règles et leurs applications. Ce fut Deloche qui, le premier, fit ressortir pleinement l'importance des styles régionaux pour la classification des monnaies du VIIe siècle. La multitude des lieux portant le même nom rendait impossible la détermination de celle, entre ces localités homonymes, où une monnaie de l'époque mérovingienne avait été frappée, tant qu'on ne s'était pas avisé qu'il fallait recourir à un autre élément d'information. Cet élément, le style, Deloche l'a dégagé et mis en lumière. Le dessin de l'effigie et de ses détails, la forme de la croix, la disposition des ornements secondaires comme les grènetis varient suivant les régions et, sauf exception, dissipent toute confusion

entre une pièce de l'Est de la Gaule et une pièce sortie d'un atelier de l'Ouest, entre une monnaie du Nord et une autre provenant de la partie méridionale. Permettez-moi d'alléguer un exemple. Si Deloche a pu, entre les localités dont le nom est tiré de *Breciaco*, adopter Bersac, dans la Haute-Vienne, comme le lieu d'origine d'un tiers de sol d'or frappé par le monnayeur Ursulfus, c'est que le buste gravé au droit de cette pièce est de même dessin que les bustes dont est orné le champ des pièces frappées par des contemporains à Limoges [1]. On est donc fondé, sans hyperbole laudative, à reconnaître que Deloche, élargissant le cadre de ses études consacrées à des types monétaires, les a comparés habilement, en a saisi les rapprochements et les séparations, et a posé quelques-uns des principes généraux qui régissent la numismatique mérovingienne.

Si Deloche a eu des précurseurs dans l'interprétation des chiffres XXI et VII sur les monnaies d'or mérovingiennes, qui pourrait lui contester le mérite personnel d'avoir eu l'intuition qu'ils devaient être rattachés à la formule *De selequas*, et d'être ainsi parvenu le premier à en préciser la valeur exacte [2]?

Les cachets et anneaux mérovingiens ne s'adjoignirent aux monnaies de même origine dans le champ d'études de votre confrère qu'en 1880, au moment où il s'était affranchi de ses corvées administratives. Il vous entretient le 16 avril 1880 d'un anneau-cachet d'or mérovingien orné au chaton d'une cornaline gravée antique, moins de deux mois après qu'il a recouvré sa liberté. Et il ne s'arrêtera plus de décrire dans la *Revue archéologique* « un

1. Deloche, *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* (Paris, 1863), p. 9-21 et 204; cf. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes* (Paris, 1892), p. 407.

2. *Revue archéologique*, nouvelle série, XL (1880), p. 172-176; cf. E. Babelon, dans le *Journal des Savants* de février 1901, p. 119.

nombre considérable de bijoux de ce genre, en usage sous le Bas Empire, puis dans les États barbares et particulièrement dans la Gaule mérovingienne »[1]. C'étaient pour lui d'amusantes récréations; c'est pour nous un divertissement de savourer ses déchiffrements ingénieux de monogrammes, auxquels sont consacrées des notes courtes, incisives, spirituelles, documentées, mais où parfois des esprits sceptiques ont soupçonné quelques habiletés de prestidigitateur. Les résultats qui se sont dégagés de ces notes éparses ont été consignés en 1896 dans vos *Mémoires*, où Deloche s'est étendu sur *Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge*. Enfin il a « conçu le dessein de former un recueil où ces petits monuments seraient classés méthodiquement, soigneusement commentés, et accompagnés d'un résumé succinct des notions utiles qu'on en peut tirer ». Ce recueil, le premier de cette sorte qui ait paru, est précédé d'une longue et substantielle introduction. Deloche eut encore la joie de vous l'offrir lui-même dans votre séance du 10 novembre 1899. Il vous apportait par cet hommage son testament scientifique.

Le classement des objets décrits, pour peu que la provenance en fût connue, d'après les provinces ecclésiastiques et les diocèses, ramenait Deloche en arrière vers le sujet plus ample, dont ses études sur les monnaies avaient été l'entrée en matière, devenue une partie accessoire, dont son *Corpus* des anneaux était l'appendice, devenu la conclusion : les *Lémovices de l'Armorique*, le *Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu*, avec les enseignements de sa préface si suggestive, la *Géographie historique du Limousin et ses subdivisions*, lecture inaugurale remarquée à la 26[e] session du

1. M. Deloche, *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du moyen âge. Description de 315 anneaux, avec dessins dans le texte* (Paris, 1900), p. 1.

Congrès scientifique de France qui tint ses assises à Limoges en 1859, le mémoire justificatif *Des divisions territoriales du Quercy*, la *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* laissaient pressentir, comme des aboutissants logiques, les belles *Études sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge*, qui ont reçu l'hospitalité chez vous dès 1861 et 1864 dans les *Mémoires présentés par divers savants*, et *La trustis et l'antrustion royal sous les deux premières races*, un volume compact, qui ne doit pas seulement à l'étrangeté de l'intitulé le succès qu'il a obtenu, mais qui, en 1873, a sanctionné avec éclat le choix récent par lequel vous aviez accordé vos préférences à son auteur.

Deloche y aborde, sans préambule, le problème qu'il se propose de résoudre : « La trustis, dit-il, compagnonnage guerrier, et l'antrustion, compagnon volontaire des rois francs, représentaient, en Gaule, une des institutions fondamentales des conquérants, et correspondaient à l'un des organes essentiels de l'ancienne société germanique. » Sommes-nous, ajouterai-je, des Celtes, des Germains ou des Ligures ? Ou bien notre race mélangée est-elle une combinaison de ces trois éléments à des doses que la chimie ethnographique n'a pas encore évaluées avec précision [1] ? Ce sont des questions sur lesquelles Deloche a plusieurs fois varié, mais qui ne pouvaient nullement modifier sa conception originale de l'antrustionat. J'en emprunte la définition et la caractéristique à un savant, que Deloche tenait en particulière estime et qui m'inspire pleine confiance, M. Maurice Prou, le successeur de notre Arthur

1. M. Deloche s'est peut-être exagéré en dernier lieu la part des Ligures dans notre formation ; voir *Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule*, dans le tome XXXVII de nos *Mémoires* (Paris, 1897) ; cf. l'extrait paru dans la *Revue celtique*, XVIII, p. 365-373.

Giry dans sa chaire de l'École des chartes[1] : « Dans le compagnonnage royal, ceux qui tenaient au roi par les liens les plus étroits étaient les *antrustions*. Leur nom vient du mot *trustis*, qui signifie ordinairement aide, protection, et qui, par extension, désigna le corps des antrustions et, enfin, une troupe d'hommes armés... Les antrustions formaient la garde particulière du roi mérovingien ; ils tenaient la place des *protectores* impériaux ; comme eux, ils formaient une *scola* placée sous les ordres du maire du palais. Ce n'étaient pas nécessairement des hommes libres, au moins à l'origine ; car, au VIIe siècle, les serfs n'étaient plus admis dans ce corps d'élite. Les antrustions avaient entrée, comme les autres palatins, dans le conseil royal ; on leur confiait des missions extraordinaires. Mais, en retour des obligations auxquelles ils étaient tenus envers le roi, ils avaient certains privilèges. D'abord leur personne était protégée par un triple *wergeld*, c'est-à-dire qu'au cas où l'un d'eux était tué, le meurtrier payait 600 sols, soit une amende trois fois plus forte que celle dont le meurtre d'un Franc libre entraînait le payement. De plus, une procédure particulière avait été établie en leur faveur. L'antrustionat ne formait pas une noblesse, la qualité d'antrustion était essentiellement personnelle, elle ne passait pas du père au fils ».

La trustis et l'antrustion, voilà un chapitre de nos origines que Deloche a élucidé d'une manière définitive. Les commencements de notre histoire constituent le lien commun qui unit ses disciplines favorites : géographie historique, numismatique et sigillographie mérovingiennes. Le *Principe des nationalités* s'y rattache par l'utopie généreuse qu'il imagine : une France complétée au milieu de peuples unifiés, satisfaits de leur sort et alliés avec elle. Le patriotisme

1. Maurice Prou, *La Gaule mérovingienne* (Paris, 1897), p. 46-47 ; cf. les conclusions identiques de P. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge* (Paris, 1902, *sic*).

rétrospectif enflamme son érudition. Il s'échauffe dans sa discussion avec un autre bon Français, M. Albert Réville, qui avait écrit deux articles, « pleins de remarques originales et d'hypothèses vraisemblables[1] », sur le druidisme et sur l'armée gauloise à la bataille d'Alesia[2]. Le déblaiement et la conservation des arènes de Lutèce n'ont pas de plus vaillant, ni de plus obstiné défenseur. Une École nationale de géographie lui paraît une institution nécessaire qu'il préconise avec la chaleur entraînante d'une conviction qu'il voudrait rendre contagieuse, tant elle est profonde et sincère! Le caractère essentiel qui donne de l'unité aux œuvres éparses, souvent fragmentaires, de cet infatigable travailleur réside dans son amour de la terre natale, ville, province, région, pays. Tulle, la Corrèze, le Quercy et le Limousin, Lutèce, Paris et notre Académie, la Gaule et la France ont eu en lui un adorateur constant, dont les effusions se sont prolongées pendant la seconde moitié du xix[e] siècle. Il a concentré tous ses efforts sur l'étude de la contrée, petite et grande, où il était né, où il avait grandi, où il avait vécu, à laquelle il avait voué son affection. La France n'oubliera pas une vie de labeur consacrée par un de ses enfants les mieux doués et les plus actifs à la poursuite et à la découverte de ses titres de noblesse.

III

Ni l'administrateur, ni le savant n'avaient étouffé chez Deloche l'homme de cœur foncièrement bon, bienveillant pour les inférieurs, compatissant aux misères du prochain, sensible avec affinement, expansif par franchise, désireux de plaire et de persuader, serviable avec empressement, se

1. Ce jugement est emprunté à Camille Jullian, *Vercingétorix* (Paris, 1901), p. 398.

2. Lettre signée Maximin Deloche, dans la *Revue des deux Mondes*, tome CCXXXVIII (1877), p. 465-472.

prêtant volontiers au badinage, évitant de nuire à qui que ce soit. Écoutez-le plutôt et vous aurez plaisir à reconnaître son accent oratoire[1] : « Charité, charité! c'est-à-dire sollicitude et assistance aux humbles et aux souffrants; absence d'envie et de convoitise à l'égard des puissants et des heureux ; indulgence, amour pour tous ceux qui composent avec nous le grand corps social : telle est la loi qui, de l'Écriture, doit passer dans le fait, de la prédication dans les mœurs, et à laquelle doit obéir fidèlement tout véritable ami de l'humanité, tout soldat dévoué du progrès. » Et, dans son indignation contre les accusateurs de son illustre compatriote Étienne Baluze, Deloche se souvenait qu'il avait été avocat et, dominé par des considérations de sentiment, il disait avec éloquence : « Conservons avec piété, exaltons avec ferveur ces gloires si pures, vraiment nationales, qui ne traînent point après elles, comme tant d'autres gloires, un triste et lugubre cortège de douleurs et d'infortunes! En elles consiste notre plus précieux héritage, dépôt sacré qui nous fut légué par nos pères et que nous devons transmettre intact à nos enfants. »

Ce programme, ainsi généralisé à propos d'un problème particulier, a été rempli par Deloche dans sa vie mouvementée comme dans ses nombreux écrits. Il s'est partout imposé, comme un devoir qu'il revendiquait, la mission de rechercher, de maintenir et de perpétuer les traditions. Son bon sens de Corrézien et de Français a indiqué la voie non seulement à l'érudit, mais encore au musicien, à l'administrateur, à l'académicien. Dès qu'il fut entré parmi vous, il devint l'arbitre des litiges que soulevait parfois l'application de votre règlement. Faisant face au bureau, il épiait le moindre relâchement dans sa vigilance, et, la surprenait-il en défaut, il bondissait, redresseur de torts, paladin armé de pied en cap, oubliait pour un moment son infirmité, se

1. M. Deloche, *Étienne Baluze* (tirage à part), p. 16.

soulevait sur le pied gauche pour rehausser sa taille, réclamait avec instance et attendait avec impatience un comité secret pour dénoncer certaines tolérances, pour discuter le sens strict et rigoureux d'un article, pour soutenir avec impétuosité son exégèse, pour repousser prestement toute objection, se cramponnait à la table d'une main noueuse, la frappait à coups redoublés de l'autre et prodiguait ses talents sans compter pour un point de détail avec autant d'exubérance que pour un point de doctrine. Dans les élections, bien que l'acception de personnes ne le laissât pas indifférent, il était surtout préoccupé de maintenir dans votre sein, entre les branches rivales jalouses de leurs droits, cet équilibre dont les nouveaux domaines conquis par la science risquent sans cesse de modifier les conditions.

Ce n'était pas sans résistance que Deloche acceptait les modifications obligatoires et qu'il faisait plier son respect pour le temps jadis devant les nécessités pressantes imposées par la marche en avant de l'humanité. « Animé de cet esprit large et libéral qui faisait jadis le charme de notre société française[1] », il n'était certes pas un rétrograde. Mais il déplorait la propension de chaque âge à démolir ce que des générations ont construit. Or, la loi de continuité dans ce monde ordonne que des conservateurs éclairés comme Deloche lancent des avertissements salutaires pour assurer l'avenir des institutions héréditaires, dont ils se constituent, à un moment donné, les gardiens rigides et inflexibles. Les procès-verbaux de vos comités secrets portent les traces de cette opiniâtreté, comme aussi les dossiers des archives ministérielles. Elle est tout à l'honneur de votre confrère.

1. Discours de M. le comte Robert de Lasteyrie à notre séance publique annuelle du vendredi 16 novembre 1900. Voir les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de 1900, p. 591. Notre président associait dans un juste éloge Deloche et Ravaisson, qui « tous deux », ajoutait-il, « ont vécu en sages ».

Au moment où la guerre de 1870 éclata, Deloche allait avoir 53 ans. Resté à son poste civil de chef de division dans Paris assiégé, il ne se contenta pas d'être le plus ponctuel et le plus discipliné des gardes nationaux sédentaires, en même temps qu'il continuait à se montrer le plus régulier et le plus zélé des fonctionnaires, en attendant qu'il devînt le plus assidu et le plus appliqué des académiciens. Le besoin de dépenser ses réserves d'activité, les suggestions de son cœur chaud et la vivacité de ses élans patriotiques l'entraînèrent à examiner les moyens par lesquels il parviendrait à soulager efficacement ceux des Corréziens réfugiés à Paris, sur qui pesait le plus lourdement le fardeau des souffrances obsidionales.

Notre éminent et aimable confrère, M. Edmond Perrier, un Tulliste comme Deloche, vous a révélé un secret que Deloche avait bien gardé, étant peu disposé à divulguer ses actes de charité [1]. « Aux approches de l'heure de la faim, alors que chacun eût été presque excusable de ne penser qu'à lui-même, Maximin Deloche ne pensa qu'aux misères de ses compatriotes, enfermés comme lui dans le cercle prussien; il pensa à ceux pour qui la prévoyance avait été impossible, à ceux que la maladie avait atteints, aux femmes, aux enfants, aux vieillards dont la débilité augmentait la souffrance, aux isolés privés de leurs proches et de leurs amis. Quelques Corréziens s'étaient réunis pour veiller sur leurs jeunes compatriotes, soldats de l'armée de Vinoy; il accourut et, dans un grand élan de solidarité... il fit surgir de ce groupement éphémère l'*Association Corrézienne*... Il en dirigea lui-même pendant dix ans les travaux [2]. A cette œuvre toute de charité il continua ses plus ardentes sympathies, même après qu'une cruelle infirmité, survenue

1. Edmond Perrier, *Discours*, éd. de notre Académie, p. 15.

2. Je signale aux amateurs de pensées saines délicatement et éloquemment exprimées le charmant discours que Deloche prononça devant l'Union Corrézienne, le 13 février 1876.

en 1880, l'eut condamné à un repos relatif ; il en demeura le président honoraire et profondément honoré. »

A partir de 1880, il se réserva pour notre Compagnie, pour ses confrères, pour ses visiteurs. Vous vous le rappelez invariablement coiffé d'une calotte en velours noir qui effleurait seulement le haut de son front développé et méditatif. Au repos, ses paupières étaient baissées sur des yeux presque fermés. S'animait-il, ses yeux sortant de leurs orbites devenaient pétillants, son regard interrogateur scrutait les pensées avec une expression d'ironie sans cruauté, de malice sans méchanceté ; sa bouche souriait, finement empreinte de bonhomie narquoise. Sa verve un peu gouailleuse rappelait aux auditeurs que la Corrèze est plutôt l'antichambre du Midi que la prolongation de la France centrale. Deloche avait un beau nez, régulier de forme, aux narines gonflées et vibrantes. Sa figure rasée était terminée par un bouquet de barbe écourtée et arrondie. Quant à son vêtement, soigneusement, presque coquettement ajusté, il était en drap noir, avec le gilet montant jusqu'à la barbiche. Les manchettes blanches ressortaient seules sur le fond uniformement noir du costume[1].

Sa conversation était charmante, parce qu'il était d'humeur causeuse et de nature sociable. Si je n'avais suivi que mes goûts, je serais allé souvent écouter sa parole familière et sans prétention, mais non sans saveur. Il m'interpellait par mon prénom pour me mettre à l'aise. Plus d'une fois, il m'a raconté ses commencements, parlé de sa musique, montré ses monnaies et ses anneaux, exposé

1. Une exquise photogravure, représentant Deloche, tel que nous l'avons vu dans ces dernières années, assis dans son cabinet de travail, a paru dans la *Revue encyclopédique* du 12 mars 1900, p. 380 *b*. Voir aussi la gravure sur bois, représentant Deloche sexagénaire, dans le *Lemouzi*, organe de la *Ruche Corrézienne*, n° 54 (février 1900), p. 17 *a*. C'est entre les deux que se place le portrait en buste de Deloche septuagénaire, publié d'après un excellent cliché de Pierre Petit et fils dans le *Monde illustré* du 17 février 1900, p. 108.

ses théories et ses déchiffrements, tandis que (et je m'en accuse) j'avais l'esprit détourné par d'autres préoccupations. Pourquoi n'ai-je pas profité de ses doctes confidences, pourquoi n'a-t-il pas trouvé en moi un disciple attentif à ses leçons, pourquoi ai-je laissé passer les occasions de m'instruire dans ce qu'il connaissait si bien ? Je ne prévoyais pas alors que je serais appelé à résumer devant vous la carrière et les écrits d'un savant, dont je sens vivement plutôt que je ne suis préparé à discerner et à expliquer la supériorité.

Mon incapacité d'apprécier et de louer Maximin Deloche selon ses mérites sera bientôt compensée, je l'espère, par un panégyrique émanant d'un maître bien informé, d'un juge compétent. En effet, dans votre séance du 4 février 1898, vous avez pris la résolution suivante que vous avez incorporée dans votre règlement : « 1° Il y a lieu de faire la notice biographique de chacun des membres décédés de la Compagnie, sans préjudice de l'Éloge qui pourra être fait de quelques-uns d'entre eux, en séance publique, par le Secrétaire perpétuel. 2° Pour les membres ordinaires et pour les membres libres, la notice biographique sera confiée d'office au successeur du défunt [1]. » La tâche que votre indulgence m'a imposée, j'ai essayé de l'accomplir dans la mesure de mes moyens. L'amertume des regrets que j'éprouve de mon insuffisance ne sera adoucie que le jour où notre vénéré et bien-aimé secrétaire perpétuel, M. Henri Wallon, remplacera mon esquisse par un portrait

1. Voici le complément de cette législation inédite : « 3° La notice biographique sera accompagnée d'une notice bibliographique. 4° Pour les associés étrangers, il sera, dans chaque cas, statué par décision spéciale de la Commission des travaux littéraires. 5° Enfin, si, pour cause de force majeure, le nouveau membre se trouvait dans l'impossibilité de faire la notice demandée, il serait statué par décision spéciale de la Commission des travaux littéraires, comme ci-dessus, à l'article 4. »

de son contemporain, digne du modèle et destiné à occuper une place d'honneur en pleine lumière dans la galerie de ses *Notices historiques*, qui sont autant de chefs-d'œuvre.

BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE MAXIMIN DELOCHE.[1]

1. *Notice musicale sur Renaud de Vilback.* Paris, 1844. In-8°, de 15 pages.

2. *Étienne Baluze, sa vie et ses œuvres.* Paris, Didron, 1856. In-8°, de 16 pages. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, VI (Limoges, 1855), p. 81-94.

3. *Les Lémovices de l'Armorique, mentionnés par César*, dans les *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, XXIII (1857), p. 46-108, avec pl.

4. *Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu en Limousin.* Paris, Imprimerie Impériale, 1859. In-4°, cccix-388 pages, avec carte (de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*).

5. *De la forêt royale de Ligurium mentionnée dans le capitulaire de Kiersi* (*an 877*). Paris, 1859, in-8°, de 24 pages, avec pl. Extrait des *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, XXIV (1859), p. 273-296, avec pl.

6. *Congrès scientifique de France*, 26e session tenue à Limoges en 1859. Diverses contributions numismatiques et géographiques, II, p. 305-308; 397-404; 405-424.

7. *Du principe des nationalités.* Paris, 1860. In-8°, viii-172 pages.

8. *Réponse aux Observations de M. Alfred Jacobs sur le Cartulaire de Beaulieu*, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 4e série, XX (1860), p. 61-84.

1. Le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* de 1901 contiendra une *Bibliographie de Maximin Deloche*, par M. Henri Stein, membre résidant de cette Société et archiviste aux Archives nationales. J'ai déjà dit (p. 888) avec quelle libéralité il m'a donné la primeur de son travail; ce dont je me suis fait un devoir et un plaisir de le remercier. La musique a été de propos délibéré omise dans ma bibliographie, comme dans la sienne.

9. *Des divisions territoriales du Quercy aux* IX*e*, X*e* *et* XI*e* *siècles à propos d'observations relatives au Cartulaire de Beaulieu.* Paris, 1861. In-8°, de 56 pages. Extrait des *Nouvelles annales des voyages*, 6e série. — 7e année, vol. II de 1861, p. 271-322.

10. *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin.* Paris, 1863. In-8°, 224 pages, avec 8 pl. Tirage à part de la *Revue numismatique* de 1857 à 1862.

11. *Études sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge.* Paris, Imprimerie Impériale, 1861-1864. In-4°, 541 pages, avec 2 cartes. Extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, IV, 1re partie, p. 260-478, et 2e partie, p. 107-428.

12. *La trustis et l'antrustion royal sous les deux premières races.* Paris, Imprimerie Nationale, 1873. In-8°, 397 pages.

13. *Lettre sur le druidisme.* — *L'armée gauloise à la bataille d'Alesia*, dans la *Revue des Deux Mondes*, CCXXXVIII (1877), p. 465-472.

14. *De l'association sur un sou d'or mérovingien du nom gallo-romain et du nom plus récent d'une ville gauloise*; observations sur le changement de nom de villes dans la Gaule du IIIe au VIIe siècle, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, XXXVI (1878), p. 244-255. Réédité en 1879 sous le titre de : *Dissertation sur une médaille d'or mérovingienne portant à la fois le nom gallo-romain et le nom plus récent d'une ville gauloise*; observations, etc., dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XXIX, 2e partie (1879), p. 331-346, avec fig.

15. Commission permanente du Congrès international de statistique. Session de Paris en 1878 : 1° *Projet de programme d'une statistique internationale des beaux-arts* (Paris, Imprimerie Nationale, 3 juillet 1878); in-4°, de 13 pages; 2° *De la méthode à suivre pour le classement des diverses statistiques dans un travail statistique d'ensemble* (*ibid.*, 6 juillet 1878); in-4°, de 13 pages. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, CXI (1879), p. 189-190.

16. *Annuaire statistique de la France.* Ministère de l'agriculture et du commerce (service de la statistique générale de France); 1re année, 1878; 2e année, 1879. Paris, Imprimerie Nationale, XXVI-590 pages; XXVI-600 pages. Le nom de Maximin Deloche ne figure pas

dans ces deux volumes, mais il se loue de ses collaborateurs en présentant le premier à l'Académie des sciences morales et politiques; voir *Comptes rendus*, CXI (1879), p. 188-189[1].

17. *Dissertation sur un anneau-cachet d'or mérovingien orné au chaton d'une cornaline gravée antique*, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, XL (1880), p. 19-26, avec fig.; cf. la réimpression dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, III (Brive, 1881), p. 395-407, avec fig.

18. *Explication d'une formule [DE SELEGAS]*[2] *inscrite sur plusieurs monnaies mérovingiennes*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de 1880, p. 168-174, et dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, XL (1880), p. 171-176.

19. *Note au sujet des trois monnaies mérovingiennes portant au revers dans le champ les lettres* E C, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de 1880, p. 268-275.

20. *Registres des actes des notaires de Tulle aux* XVe *et* XVIe *siècles*, dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, III (Tulle, 1881), p. 30-66.

21. *Renseignements archéologiques sur la transformation du C guttural du latin en une sifflante*, et *Mémoires sur le monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XXX, 2e partie, p. 359-395 et 439-464. Tirage à part de 64 pages, daté de 1883.

22. *Monnaies mérovingiennes à propos de trouvailles locales*. 7 lettres à M. Philibert Lalande, secrétaire général, dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, II (Brive, 1880), p. 571-575 et 807-816, avec fig.; III (1881), p. 337-342, avec fig.; IV (1882), p. 193-203 et 661-669, avec fig.; V (1883), p. 381-386, avec fig. Tirage à part in-8°, daté de Brive, 1882, bien qu'il contienne une lettre écrite de Saint-Maurice le 10 juillet 1883.

1. Les hommages faits par Deloche à l'Académie des sciences morales et politiques en 1875 (*Comptes rendus*, CIII, p. 172-174; 755-758; CIV, p. 855), démontrent que Deloche a été l'auteur ou au moins l'inspirateur participant de la *Statistique de la France*, nouvelle série, Statistique annuelle, t. I et II. Sa collaboration directrice a dû se prolonger jusqu'au tome VI publié en 1879. Voir également le volume unique intitulé : *Statistique sommaire des principales industries en 1873*. Paris, Imprimerie Nationale, 1874, in-8°, avec 15 cartes.

2. Plus haut, p. 889. Je me suis arrêté à la lecture *De selequas* (écrit aussi plus brièvement *De seleqas*).

[illegible] roi *Théodebert Ier*, dans les [illegible] *et belles-lettres*, XXXII, [illegible] partie (1888), p. 93-117.

[illegible]. Monnaies inédites; [illegible] monétaire de Théodebert Ier; [illegible] explication d'une formule; [illegible] de 268 pages. Extrait de [illegible] (1883-1886), des *Mémoires de* [illegible] t. XXIX et XXX (1879-[illegible] nouvelle série, XL (1880).

[illegible] *et les feux de la Saint-Jean à* [illegible] *de l'Académie des inscrip-* [illegible] (1891), p. 143-199.

[illegible] *des délais légaux en* [illegible] *jusqu'à nos jours. Ibid.*, p. 319-[illegible]

[illegible] *Ibid.*, XXXIV, 1re par-[illegible]

[illegible] « *Pax* » *et* « *Honor* » *sur les mon-*[illegible] *de souverains du Béarn.* [illegible]

[illegible] *romaine et dans les pre-*[illegible] XXXV, 2e partie (1896), p. 169-280.

[illegible] *Ligures de la région qui fut* [illegible] XXXVI, 1re partie (1897), p. 211-[illegible] *Revue celtique*, XVIII (1897), [illegible]

[illegible] *de l'ancien diocèse de Limoges depuis le* [illegible], dans le *Bulletin de la Société des lettres*, [illegible] XX (Tulle, 1898), p. 397-444. — *A pro-*[illegible] *de l'ancien diocèse de Limoges*. Lettre à M. l'abbé [illegible] XXI (1899), p. 237-240.

[illegible] *du Limousin aux* IXe, Xe *et* XIe *siècles*, dans les [illegible] *de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XXXVI, [illegible], p. 31-94, avec une Nouvelle carte du *Pagus* ou *Orbis* [illegible]

33. *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du moyen âge*. Description de 315 anneaux, avec dessins dans le texte. Paris, 1900. In-8°, LXV-397 pages. Reproduction, avec de nombreuses additions et rectifications, d'articles publiés dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, XL (1880), et troisième série, III-XXVIII (1884-1896).

NOTE ADDITIONNELLE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE SUR L'INSCRIPTION D'ABOU-GOSCH.[1]

En publiant plus haut l'inscription de l'église d'Abou-Gosch, je faisais remarquer en note qu'une lettre avait été certainement oubliée dans la transcription du mot *vexillatio*, et que cette lettre devait être conjuguée avec le T. Mon ami, M. C. Mauss, a bien voulu demander un estampage du texte qui confirme tout à fait mon sentiment. D'après l'estampage, le texte de l'inscription de l'église d'Abou-Gosch doit se lire ainsi :

VEXILLATO
LEG $\overline{X}$ FRE

Vexillatio leg(ionis) X Fre(tensis).

1. Voir plus haut, p. 694.

PÉRIODIQUES OFFERTS

American Journal of philology (*The*), edited by L. Gildersleeve, janvier-décembre 1900 (Baltimore et Londres, 1900, in-8°).

Analecta Bollandiana, t. XIX, fasc. IV; t. XX, fasc. I-III (Bruxelles, 1900 et 1901, in-8°).

Annales du Commerce extérieur, année 1900, fasc. 12; année 1901, fasc. 1 à 11 (Paris, 1900 et 1901, in-8°).

Annales littéraires et artistiques du Maine, 1re année, n° 1 (Le Mans, 1901, in-8°).

Annals of the American Academy of political and social Science, vol. XVII, nos 1 à 3; vol. XVIII, nos 1 à 3 (Philadelphia, 1900 et 1901, in-8°).

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution, 30 juin 1898 (Washington, 1899, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of archaeology, second series, vol. IV, nos 4 à 6; vol. V, nos 1 à 3 (New-York, 1900 et 1900, in-8°).

Archivio della R. Società Romana di storia patria, vol. XXIV, fasc. III-IV; vol. XXV, fasc. I-II (Roma, 1900 et 1901, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCXCVII. Serie quinta. Classe di Scienze morali storiche e filologiche. — *Notizie degli scavi*, vol. VIII, septembre 1900; vol. IX, janvier-août 1901 (Rome, 1900 et 1901, in-4°).

Atti e Memorie dell' Accademia d'agricoltura, scienze, lettere, arti e commercio di Verona 1900, (Verone, 1900, in-8°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bullettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1901, nos 1-11 (Florence, 1901, in-8°).

Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis, ediderunt Socii Bollandiani. Fasc. V, VI (Bruxelles, 1901, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, septembre-décembre 1900; janvier 1901 (Paris, 1900 et 1901, in-8°).

Boletim da real Associação dos Architectos civiles e archeologos portuguezes, 1900, n° 12; 1901, n° 1 (Lisbonne, 1900 et 1901, in-4°).

Boletin de la real Academia de buenas letras de Barcelona, avril-juin 1901, année I, n° 2 (Barcelone, 1901).

Boletin de la real Academia de la Historia, novembre-décembre 1900, janvier-avril 1901 (Madrid, 1900 et 1901, in-8°).

Boletin de la Sociedad española de excursiones, mars-décembre 1901, nos 97 à 106 (Madrid, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 3e série, t. III, livraison II (Béziers, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes rendus des séances des années 1900 et 1901, novembre-décembre 1900; janvier-octobre 1901 (Cracovie, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XXII, 3e et 4e livraisons, juillet-décembre 1900; t. XXIII, livraisons I-II, janvier-juin 1901 (Brive, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 2e année, n° 1, janvier et février 1901 (Lyon, 1901, in-8°).

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 4e série, t. V (Grenoble, 1900, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, octobre-décembre 1900; janvier-septembre 1901 (Tulle, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, 1900, nos 9-10; 1901, nos 1-8 (Clermont-Ferrand, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, nos 247-249 Chartres, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin de la Diana, octobre-décembre 1900; janvier-juin 1901 (Montbrison, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1900, livraisons 2 à 12; 1901, livraison 1 (Quimper, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome II, livraison 4; t. III, livraisons 1-3 (Genève, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1899, 2e et 3e trimestres (Amiens, 1900, in-8°).

Bulletin de l'Académie d'Hippone, année 1900 (Bône, 1901, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. IV, n° 61, 1er juin 1901 (Langres, 1901, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, janvier-décembre 1900; janvier-septembre 1901 (Mende, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1901, 1er et 2e semestres (Narbonne, 1900 et 1901, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1900, 3e et 4e trimestres; 1901, 1er et 2e trimestres (Poitiers, 1900 et 1901, in-8o).

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1900 (Montauban, 1900, in-8o).

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, t. I, no 2 (Hanoï, 1901, in-8o).

Bulletin économique de l'Indo-Chine, no 37, 1er juillet 1901 (Saïgon, 1901, in-8o).

Bulletin de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1899-1900 (Toulouse, 1900, in-8o).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nos 27 et 28 (Toulouse, 1900 et 1901, in-8o).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, mars-octobre 1901 (Périgueux, 1901, in-8o).

Bulletin of the departement of labour, no 20, janvier 1899 (Washington, 1899, in-8o).

Bulletins et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e et 4e trimestres de 1900; 1er et 2e trimestres de 1901 (Poitiers, 1900 et 1901, in-8o).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, 4e trimestre de 1900; 1er, 2e et 3e trimestres de 1901 (Tours, 1900 et 1901, in-8o).

Bulletin de correspondance hellénique de l'École française d'Athènes, 1899 et 1900 (Paris, 1899 et 1900, in-8o).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, fasc. 5, août-décembre 1900; fasc. 1 à 4, janvier-décembre 1901 (Paris et Rome, in-8o).

Greater Light (The), vol. 2, nos 4-12; vol. 3, nos 1 à 2.

Journal asiatique, tome XVII, nos 1 à 3, mars-août 1901 (Paris, 1901, in-8o).

Journal international d'archéologie numismatique, dirigé par M. J. N. Svoronos, tome III, 2e, 3e et 4e trimestres 1900; t. IV, 1er trimestre 1901 (Athènes, 1900 et 1901, in-8o).

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 19e année, nos 11 et 12, 1900; 20e année, nos 1 à 10, 1901 (Trèves, 1900 et 1901, in-8o).

Mittheilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abtheilung., Band XXV, fasc. IV; Band XXVI, fasc. I-III (Athènes, 1900 et 1901, in-8o).

Pensamiento latino (El), revista internacional latino-americano-europea de biologia, psicologia, sociologia, etc. — Director : Enrico Piccione. Año I, nos 1 à 15 (Santiago, 1900, in-8o).

Proceedings of the Society of biblical Archaeology, vol. XXII, part 6; vol. XXIII, parts. 1 à 3 (London, 1900 et 1901, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, vol. XVIII, n° 1 (London, 1901, in-8°).

Rendiconti della reale Accademia dei Lincei, serie V, vol. IX, fasc. 7 et 12; vol. X, fasc. 2 à 8 (Roma, 1900 et 1901, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, año V, nos 1 à 5 (Madrid, 1901, in-8°).

Revue africaine, nos 238-240 (Alger, 1900 et 1901, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alexandre Bertrand et Georges Perrot, membres de l'Institut, tome XXXVI, novembre-décembre 1900; tome XXXVII, janvier-octobre 1901 (Paris, 1900 et 1901, in-8°).

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, XXIe vol., 5e livraison, 1er septembre 1901 (Saintes, 1901, in-8°).

Revue biblique internationale, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, nos 1-4, janvier-octobre 1901 (Paris, 1901, in-8°).

Revue des études juives, n° 82, octobre-décembre 1900; nos 83-85, janvier-septembre 1901 (Paris, 1900 et 1901, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier, n° 3, septembre 1900; mars-octobre 1901 (Paris, 1900 et 1901, in-8°).

Revue historique et archéologique du Maine, année 1900, 2e semestre; année 1901, 1er semestre (Mamers et Le Mans, 1900 et 1901, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 137-140 (Paris, 1901, in-8°).

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, I-LII (Berlin, 1901, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais, nos 169 et 170, 2e et 3e trimestres de 1900 (Paris et Orléans, 1900, in-8°).

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, année 1900, fasc. 4; année 1901, fasc. 1-3 (Saint-Omer, 1900 et 1901, in-8°).

Société Florimontaise d'Annecy. Revue savoisienne, 1900, 4e trimestre; 1901, 1er, 2e et 3e trimestres (Annecy, 1900 et 1901, in-8°).

Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden, XXI, fasc. IV; XXII, fasc. I-III (Berlin, 1900 et 1901, in-8°).

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 19e année, fasc. III-IV; 20e année, fasc. I-II (Trèves, 1900 et 1901, in-8°).

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCES DES 8 ET 15 MARS

Étaient présents : MM. de Lasteyrie, Berger, Wallon, Delisle, G. Boissier, Héron de Villefosse, de Barthélemy, Cagnat.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts soumet à l'Académie le projet d'une inscription à placer sur la façade des constructions nouvelles de la Bibliothèque nationale.

La Commission, ayant pris connaissance des dimensions de la pierre destinée à recevoir l'inscription, propose la rédaction suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA LIBÉRALITÉ
DES POUVOIRS PUBLICS
A PERMIS
D'ISOLER ET D'AGRANDIR
LA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LOI DU 28 DÉCEMBRE 1880

SÉANCE DU 7 JUIN

Étaient présents : MM. de Lasteyrie, G. Boissier, Héron de Villefosse, de Barthélemy, Cagnat.

M. Mazerolle, secrétaire du Comité constitué pour élever un monument à Paul Blanchet, le jeune explorateur, enlevé par la

fièvre jaune à Dakar, au moment où il revenait d'une périlleuse expédition à Atar, prie l'Académie de fournir le texte de l'inscription qui sera gravée au-dessus et au-dessous du médaillon.

La Commission propose d'inscrire au-dessous du médaillon de P. Blanchet, les mots :

A P. BLANCHET
SES ADMIRATEURS ET SES AMIS

A droite et à gauche de la tête :

1870
GALLIA GENUIT

1900
RAPUIT AFRICA

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES PLANCHES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER-FÉVRIER

CAHIER DE MARS-AVRIL

CAHIER DE MAI-JUIN

CAHIER DE JUILLET-AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome I à XII épuisés ; XIII à XXXVI, 1re partie ; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents.. 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend.. 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV ; tomes V à X, 1re et 2e parties.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III ; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés ; XI à XXVI ; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie ; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX) ; XXXI à XXXV, 1re et 2e parties ; XXXVI, 1re partie.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXV, chaque tome est divisé en deux parties ; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants.............. 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend .... 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend.. 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend.. 30 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume.. 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés ; V à VI I, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume............... 30 fr.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I-XIX épuisés) et volume de table, in-fol. Prix du volume.............................. 30 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tomes I à XXIII. *Épuisés.*

Recueil des historiens des croisades :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés.*

Historiens occidentaux.	Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume...	45 fr.
	Tome II, III et IV. Prix du volume........ ...	30 fr.
	Tomes V, en 2 parties. Prix du volume........	55 fr.
Historiens orientaux.	Tomes I et III, in-fol. Prix du volume.........	45 fr.
	Tomes II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume	22 fr. 50
	Tome IV, in-fol. Prix du volume...............	50 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume... .... 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

Histoire littéraire de la France. Tome XI à XXXII (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume.................................. 21 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume...... 37 fr. 50

Œuvres de Borghesi. Tomes VII et VIII, in-4°, le vol. 20 fr. — Tome IX, 1re partie, 12 fr. — 2e partie, 8 fr. — 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII), 4 fr. — Tome X, 1re et 2e parties, chaque 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes.*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
2e partie : *Inscriptions araméennes.*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites.*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.

EN PRÉPARATION :

Mémoires de l'Académie. Tome XXXVI, 2e partie.

Une 3e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie. Première série : Tome XI, 1re partie.

Notices et extraits des manuscrits. Tomes XXXVI, 2e partie, et XXXVII, 1re partie.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome XXIV.
— Nouvelle série, in-4° : *Inventaire de Robert Mignon*, *Obituaires*, *Pouillés*, etc.

Recueil des historiens des croisades. *Historiens arméniens.* Tome II.

Histoire littéraire. Tome XXXIII.

GALLIA CHRISTIANA. Table générale.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1re partie, tome II. fasc. 2e partie, tome I, fasc. III ; — 4e partie tome I, fasc. III.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (É.). Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895) .... 4 fr. 70

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892) .... 2 fr.

BARTHÉLEMY (A. DE). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896) .... 0 fr. 80

BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hator-Miskar à Maktar (1899) .... 4 fr.

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893) .... 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895) .... 2 fr.

CUQ (Ed.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897) .... 3 fr.

DELABORDE (H.-François). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu, avec 3 planches (1900) .... 3 fr. 50

DELISLE (L.). Notice sur un Psautier latin-français du XII[e] siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891) .... 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891) .... 1 fr. 40

— Notice sur la Chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891) .... 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893) . 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896) .... 6 fr. 50

— Notice sur la Chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé (1896) .... 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896) .... 1 fr. 70

— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896) .... 0 fr. 80

— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898) .... 1 fr. 70

— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898) .... 1 fr. 70

— Notice sur la Rhétorique de Cicéron, traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899) .... 3 fr. 50

— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, pendant les années 1505-1533 (1899) .... 3 fr. 80

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892) .... 4 fr. 40

DELOCHE (M.). De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893).. 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge (1896).. 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule (1897).. 0 fr. 80

— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec carte (1899).. 3 fr. 50

DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898).. 2 fr.

DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec 25 figures (1898).. 3 fr.

— La bataille de Muret (1899).. 2 fr.

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895).. 3 fr. 50

— Les grands mystères d'Éleusis : personnel, cérémonies, avec planche et fig. (1900).. 6 fr. 50

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népâlaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la bibliothèque de l'Institut de France (1897).. 1 fr. 70

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891)............. 4 fr. 40

GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne.. 3 fr. 50

GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898).. 2 fr. 60

HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895).................... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.

— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893)...... 2 fr.

HELBIG (W.). Sur la question Mycénienne (1896).............. 3 fr. 50

— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897)............. 8 fr. 10

LASTEYRIE (R. DE). L'église de Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60

LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892).. 0 fr. 80

— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893)...... 0 fr. 80

— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895).. 1 fr. 10

— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896).. 8 fr. 75

— Les Commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899).. 1 fr.

— Artémidore (1899).. 1 fr.

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892)..................... 4 fr. 70

MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893)........................... 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891)........................... 3 fr. 50

— Éléments du syllabaire hétéen (1892)........................ 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891)........................... 4 fr. 70

— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891).................. 2 fr.

— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche (1893)................ 1 fr. 70

— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893)... 1 fr. 70

— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi en vers français, ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895).... 1 fr. 40

— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.

— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : Traduction de divers livres de la Bible; légende des saints (1896)....................... 3 fr. 20

— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897).. 2 fr.

— Notice sur un Légendier français du XIII° siècle classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)................................ 3 fr.

— Le Livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898)...................... 2 fr. 50

— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50

— Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900).................. 2 fr. 50

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896)....................................... 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVI° siècle (1895).. 3 fr. 50

— La tiare pontificale du VIII° au XVI° siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80

— Le Musée de portraits de Paul Jove, contributions pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900)... 3 fr. 80

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80

— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895).. 5 fr. 30

— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale (n° 1286 du Supplément grec), avec deux planches (1900).. 4 fr.

PÉLISSIER (Léon-G.). Notes italiennes d'histoire de France. XLI. Sur les dates des trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1900)........................... 2 fr.

RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.

— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)....... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)...................... 4 fr. et 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)................ 12 fr.

— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)............ 2 fr. 30

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895).................... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIIIe siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897).. 3 fr. 50

TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle. 2 fr. 60

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), septembre-novembre 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891).................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893)....................................... 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894).................. 1 fr. 70

— Les Communes françaises au moyen âge (1900)............ 6 fr. 50

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890)... 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.
